

**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ
UMR 6173 CITERES – LABORATOIRE ARCHÉOLOGIE ET TERRITOIRES**

THÈSE présentée par
Benjamin LEFÈVRE

soutenue le 17 décembre 2010

pour obtenir le grade de **Docteur de l'université François - Rabelais - Tours**

Discipline/ Spécialité : Histoire, spécialité Archéologie

**La fabrique urbaine d'Angers
du 3^e au 13^e siècle**

Texte : volume 1

THÈSE dirigée par :
Mlle Élisabeth LORANS

Professeur, université de Rouen,
responsable du Laboratoire Archéologie et Territoires,
UMR 6173 CITERES

RAPPORTEURS :
M. Luc BOURGEOIS
M. Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA

Maître de conférences, université de Poitiers
Professeur, université de Reims Champagne-Ardenne

JURY :
M. Luc BOURGEOIS
M. François COMTE
M. Henri GALINIÉ
M. Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA
M. Christian GRATLOUP
Mlle Élisabeth LORANS

Maître de conférences, université de Poitiers
Conservateur du patrimoine, ville d'Angers
Directeur de recherches au CNRS, honoraire
Professeur, université de Reims-Champagne Ardenne
Professeur, université Paris-Diderot
Professeur, université de Rouen,
responsable du Laboratoire Archéologie et Territoires,
UMR 6173 CITERES

Ankh-Morpork était bâtie sur Ankh-Morpork. Tout le monde savait ça. On avait édifié des constructions en pierre à ce niveau dix mille ans plus tôt. À mesure que la crue annuelle de l'Ankh avait apporté son lot de limon, la cité s'était hissée sur ses propres murs jusqu'à ce que les greniers fassent office de caves. Même en sous-sol, aujourd'hui, se plaisait-on à dire, un gars doté d'une pioche et d'un bon sens de l'orientation pouvait traverser la ville en se frayant un chemin à travers les murs ensevelis, du moment qu'il savait aussi respirer de la vase.

Terry Pratchett, *Jeu de nains*

Remerciements

En tout premier lieu, mes remerciements vont bien évidemment à Henri Galinié qui a accepté de me diriger au sortir de mon DEA dont le sujet était totalement différent. Je le remercie de m'avoir proposé ce sujet et de m'avoir permis de prendre pied dans une méthodologie qui, si elle ne m'était pas inconnue, ne m'était pas encore familière. Je le remercie également de m'avoir poussé quand le besoin s'en faisait ressentir et de m'avoir corrigé ici aussi quand il le fallait.

Merci également à Élisabeth Lorans, qui a pris en charge la direction de cette thèse à partir de juin 2008 et qui a suivi la fin des travaux, en relais d'Henri Galinié, parti à la retraite à cette date. Je la remercie également pour son travail de relecture critique et pointu sur mon texte, ce qui m'a permis d'être plus clair, plus précis, plus concis, et pour avoir répondu à mes inévitables questions de dernière minute.

Je remercie également grandement François Comte, archéologue municipal d'Angers, qui m'a accueilli avec une très grande gentillesse et qui m'a permis de prendre pied le plus facilement possible dans une ville que je ne connaissais pas. Sans sa disponibilité, sans sa bienveillance et sans son suivi technique, je n'aurais jamais pu accéder à une documentation parfois peu évidente à manipuler et surtout comprendre les tenants et les aboutissants de l'histoire d'une ville toute entière.

Je remercie également le personnel des Archives départementales de Maine-et-Loire ainsi que celui de la Bibliothèque Municipale d'Angers qui m'ont aidé à mettre le nez dans ces riches fonds documentaires et dans l'ensemble des publications anciennes. Leur aide, qui s'est déroulée en tout début de doctorat, m'ont permis de ne pas partir n'importe où.

Il va sans dire que le Centre National d'Archéologie Urbaine a été particulièrement important dans la réalisation de cette thèse. Je tiens ainsi à remercier vivement Marie-Christine Cerruti, Dorothée Chaoui-Derieux, Corinne Guilloteau et Thérèse Ibañez pour leur sympathie sans limites et leur disponibilité sans faille et pour m'avoir aidé dans toutes mes recherches documentaires grâce au puits de culture que constitue la bibliothèque du CNAU.

Les travaux du groupe de chrono-chorématique urbaine que j'ai intégré en 2005 ont constitué un fil directeur pour ma réflexion et m'ont permis d'appréhender différemment toutes les sources. Je tiens ainsi à remercier sincèrement Brigitte Boissavit-Camus, Roger Brunet, Bruno Desachy, Géraldine Djament, Bruno Dufaÿ, Henri Galinié, Christian Grataloup, Pascal Liévaux et Xavier Rodier pour leurs remarques et conseils qui ont permis de comprendre cette démarche novatrice et de mener à bien une analyse du cas d'Angers. Je n'aurais jamais pensé que ma participation à cette entreprise guiderait autant ma propre réflexion et me permettrait de trouver des solutions simples et pratiques à des questions qui auraient demandé des pages et des pages.

Je tiens également à remercier Jacques Seigne. Ses remarques claires, précises et chaleureuses sur les à-côtés de cette thèse ont constitué des moments agréables qui m'ont permis d'avancer, si ce n'est plus vite, du moins mieux.

Je souhaite également remercier les secrétaires du Laboratoire Archéologie et Territoires, Sandrine Chassagne, Nadège Gautron, Monique Segura et Anne-Michèle Seigne, pour nous permettre de vivre et de travailler au mieux dans l'équipe et au plateau technique de la MSH de Tours.

Pour leur aide, leurs discussions et leurs conseils, je tiens à remercier ici avec la plus grande amitié Maude Beurtheret, Anaïs Casaubon, Sophie Chapelle, Benoît Chevrier, Yann Couturier, Pierre Dabek, Géraldine Fondebilla, Mélanie Le Couédic, Daniel Morleghem, Laëtitia Noël et Pauline Nuviala.

Je n'oublierai pas non plus les « extérieurs » que sont Charlotte Aubrun, Emmanuelle Goubard, Delphine et Fabrice Leroux, Camille L'Huillier, Guillaume Luquet, Denis Maljean, Rodrigue Molina, Amélie et Julien Naudeau, Emeline Quilez, Sébastien Roncin et Frédéric Talluault, qui ne sont pas dans le milieu de l'archéologie estudiantine comme professionnelle mais dont la présence chaleureuse m'a permis d'affronter les nombreux moments difficiles d'une telle entreprise.

Je remercie plus encore Cécile Bébien, Laëtitia Derbez, Thomas Lepaon, Coraline Luzet, Emeline Marot, Marie Queru, Gaël Simon, Olivier Talluault et Marion Vantomme pour leur présence et leur soutien indéfectible tout au long de ces années, comme pour tous les bons moments passés avec eux.

Je remercie aussi Dave Brubeck et Frédérick Landier, et tant d'autres, dont la présence lors de la rédaction m'a permis de ne pas trop en souffrir.

Je remercie également et bien évidemment mes parents, qui m'ont soutenu du début à la fin, de mon entrée en thèse jusqu'à cette fin de rédaction, jusqu'à ce moment où tout va changer. Mes grands-parents ont également joué un rôle important et m'ont permis de tenir bon jusqu'au bout.

Enfin, mes remerciements les plus chaleureux vont bien évidemment à Joëlle, qui a pris le train en route et qui a gardé espoir vaille que vaille, quoiqu'il arrive, et qui va enfin pouvoir me découvrir sous un nouveau jour.

Résumé

L'objectif de ce travail est de déterminer les processus à l'œuvre dans le développement d'Angers sur une période s'étendant de l'édification de l'enceinte de la Cité au tournant des 3^e – 4^e s. jusqu'à l'édification d'une nouvelle enceinte au milieu du 13^e s. Trois optiques ont été retenues. La première est une analyse de certains aspects de la topographie historique : morphologie parcellaire, réseaux viaires, quartiers à dominante ecclésiastique et funéraire. La deuxième optique s'intéresse aux territoires en tant que tels : *civitas*, *urbs*, *suburbium*, *burgus* et *parrochia*. Tous se rapportent à tout ou partie de la ville, fractions de l'espace urbain autonomisées par certains acteurs en fonction de besoins propres. La dernière approche traite des interrelations mettant en jeu les acteurs et l'espace urbain et ses territoires. Un chapitre conclusif de modélisation chrono-chorématique permet de mobiliser à nouveau l'ensemble des informations traitées et des conclusions avancées. Cette démarche met en évidence les structures sous-jacentes de l'agglomération.

Mots-clés : analyse spatiale, analyse textuelle, sources historiques, morphologie parcellaire, modélisation chrono-chorématique, Moyen Âge, tissu urbain, territoires urbains, fabrique urbaine, Angers

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ	5
SOMMAIRE	6
TABLE DES FIGURES	10
INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1. L'ÉTUDE DE LA FABRIQUE D'UNE VILLE	24
1.1. Étudier la ville	24
1.1.1. La ville comme objet d'étude	25
1.1.2. Le fonctionnement et la fabrique de l'espace urbain	26
1.1.3. De la topographie à la morphologie : entrer dans la ville par l'espace	28
1.2. L'historiographie angevine	29
1.2.1. Les études historiques sur Angers	30
1.2.2. L'archéologie à Angers	31
1.3. Les cadres chronologiques et spatiaux	31
1.3.1. Pourquoi « de l'enceinte à l'enceinte » ?	32
1.3.2. Quelle(s) échelle(s) ?	33
CHAPITRE 2. CONTEXTES HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE	35
2.1. Les faits essentiels de la topographie historique d'Angers	35
2.1.1. Angers protohistorique (1 ^{er} s. av. n. è.)	36
2.1.2. Angers antique (1 ^{er} – 3 ^e s d. n. è.)	36
2.1.3. Angers au haut Moyen Âge (du 4 ^e au 8 ^e s.)	37
2.1.4. Angers du 9 ^e à la fin du 10 ^e s.	38
2.1.5. Angers de la fin du 10 ^e s. à 1230	38
2.1.6. Angers vers 1230-1250	39
2.2. Quand les deux principales enceintes d'Angers ont-elles été édifiées ?	40
2.2.1. L'enceinte dite « de la Cité » : fin du 3 ^e s. ou début du 4 ^e s. ?	41
2.2.2. L'enceinte du 13 ^e s. dite « de Blanche de Castille » : autour de 1230	42
2.3. Le corpus documentaire	43
2.3.1. Des sources écrites riches et diversifiées	45
2.3.2. Des sources figurées rares et difficiles d'usage avant le cadastre ancien	64
2.3.3. Les sources matérielles : appréhender directement la ville en tant que telle	77
CHAPITRE 3. LA CRÉATION DES DONNÉES EXPLOITABLES : DE LA MASSE DOCUMENTAIRE À L'OBJET URBAIN	84

3.1. Extraire les données	85
3.1.1. Les informations de l'écrit : des noms, des fonctions, des dates.....	85
3.1.2. Les informations du plan : des lieux, de l'espace, des transformations.....	86
3.1.3. Les informations du matériel : des lieux, des dates, des fonctions.....	87
3.2. Structurer les données	88
3.2.1. La nécessité de modéliser... ..	89
3.2.2. ... suivant la logique HBDS... ..	93
3.2.3. ... au sein d'un Système d'information géographique.....	95
3.3. Confronter les données	95
3.3.1. Assigner aux sources leur juste place et leur juste rôle	96
3.3.2. Analyser la documentation dans des cadres préétablis.....	99
3.3.3. La modélisation chrono-chorématique urbaine : une approche globale des transformations de l'espace urbain	100
CHAPITRE 4. ANGERS DU 1^{ER} S. AV. N. È. AU 3^E S. DE N. È.....	104
4.1. Facteurs généraux du site d'Angers	105
4.1.1. Notions et facteurs de site	105
4.1.2. Notions et facteurs de situation.....	112
4.2. L'agglomération fortifiée de hauteur (1^{er} s. av. n. è.).....	114
4.2.1. Les éléments de topographie historique.....	114
4.2.2. Site et situation de l'agglomération fortifiée	118
4.3. La ville ouverte de plan régulier (1^{er} – 3^e s. de n. è.).....	120
4.3.1. Les éléments de topographie historique.....	121
4.3.2. Site et situation de la ville ouverte.....	132
4.3.3. Synthèse de la phase de la ville ouverte de plan régulier (1 ^{er} – 3 ^e s. de n. è.)	134
4.4. La ville réduite et enclose au 3^e s., point de départ de l'étude	135
4.4.1. Les éléments de topographie historique.....	135
4.4.2. Site et situation de la ville réduite et enclose	139
4.4.3. Synthèse des transformations des 3 ^e et 4 ^e s.	142
CHAPITRE 5. ANALYSE MORPHOLOGIQUE DU PARCELLAIRE. UNE LECTURE ANHISTORIQUE DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE	145
5.1. Les fondements théoriques de l'analyse morphologique.....	145
5.1.1. Le plan comme repère de la structuration de l'espace.....	146
5.1.2. Pourquoi la lecture d'un plan est-elle « anhistorique » ?	148
5.2. Analyse statistique des orientations de la trame parcellaire.....	149
5.2.1. Procédure de détermination des gisements	150
5.2.2. Deux gisements principaux : 55° et 46°	151
5.2.3. Quatre gisements secondaires : 12°, 27°, 37° et 74°	154
5.2.4. Les orientations du cadastre de 1810	158

5.3. Analyses de détail de la trame urbaine	161
5.3.1. La Cité et ses abords immédiats.....	162
5.3.2. Le quadrant sud-ouest de la rive droite de la Maine	166
5.3.3. Trois exemples d'analyses morphologiques de bourgs.....	169
CHAPITRE 6. LES ÉLÉMENTS ET LES FORMES STRUCTURANTS DANS LA TRAME URBAINE D'ANGERS	176
6.1. Mise en place et transformation du réseau viaire : de la trame orthogonale jusqu'à un état hypothétique pour le 13^e s.....	177
6.1.1. Les données historiques de la trame viaire d'Angers.....	177
6.1.2. Approche qualitative des transformations du réseau viaire	185
6.1.3. La pérennité des différents réseaux.....	192
6.1.4. Une étude de rue : la rue Basse-Saint-Martin, actuelle rue Corneille.....	195
6.2. Les éléments topographiques religieux et funéraires chrétiens	199
6.2.1. Le remplacement des nécropoles de la gare Saint-Laud et de la place du Maréchal-Leclerc par celles dites du Ralliement	200
6.2.2. Les deux vagues de fondations de basiliques funéraires et d'abbayes.....	209
6.2.3. Mise en place des quartiers à dominante ecclésiastique.....	225
6.3. Transformations d'un lieu de pouvoir : de l'espace public du 1^{er} s. à la résidence comtale du 10^e s. et au château-forteresse du 13^e s.	253
6.3.1. Les éléments hérités antérieurs à la résidence comtale	254
6.3.2. Une propriété de la manse épiscopale ?	256
6.3.3. La résidence comtale.....	257
6.3.4. L'édification du château-forteresse au 13 ^e s.....	259
6.3.5. Synthèse : le verrouillage progressif d'un espace stratégique de l'éperon de la Cité	261
CHAPITRE 7. LES TERRITOIRES D'ANGERS. TOPOGRAPHIE DE LA VILLE PAR LE VOCABULAIRE.....	264
7.1. Les notions de <i>civitas</i> et d'<i>urbs</i> : désigner l'espace urbain	267
7.1.1. Les termes de <i>civitas</i> et d' <i>urbs</i> dans les sources.....	268
7.1.2. Les interprétations spatiales des termes de <i>civitas</i> et d' <i>urbs</i>	271
7.1.3. L'usage et le sens des termes dans le temps selon les acteurs.....	295
7.1.4. Deux mots pour désigner la ville et le territoire	301
7.2. La notion de <i>suburbium</i> : désigner les abords de l'espace urbain.....	303
7.2.1. Le terme de <i>suburbium</i> dans les sources	303
7.2.2. L'usage du terme de <i>suburbium</i>	307
7.2.3. L'usage dans le temps selon les acteurs.....	315
7.2.4. Une notion foncièrement territoriale des 11 ^e – 12 ^e s.	317
7.3. La notion de <i>burgus</i> : désigner des fractions autonomes de l'espace urbain	319
7.3.1. Le terme de <i>burgus</i> dans les sources	319
7.3.2. Les bourgs d'Angers	323
7.3.3. Des fractions plus ou moins autonomes de l'espace urbain.....	355

7.4. La notion de <i>parrochia</i> : désigner des territoires ecclésiastiques	356
7.4.1. Le terme de <i>parrochia</i> dans les sources.....	356
7.4.2. L'usage du terme de <i>parrochia</i>	358
7.4.3. La mise en place du maillage paroissial	362
7.4.4. Les conflits de sépulture en rive droite comme révélateurs des difficultés de créations de paroisses	373

CHAPITRE 8. L'APPRÉHENSION DE LA VILLE PAR LES ACTEURS. PRATIQUES DE L'ESPACE ET REPRÉSENTATIONS.....381

8.1. Pratiques de l'espace d'Angers par les acteurs.....	384
8.1.1. Les territoires perçus.....	385
8.1.2. Les moyens d'action des acteurs sur l'espace.....	393
8.1.3. Les finalités des actions.....	398
8.2. Représenter la dialectique entre l'espace et la société	402
8.2.1. Modélisation de l'espace des acteurs par le vocabulaire spatial	403
8.2.2. Représentation graphique des pratiques spatiales et des territoires des acteurs.....	408

CHAPITRE 9. LA MODÉLISATION CHRONO-CHORÉMATIQUE COMME MOYEN DE REPRÉSENTER ET D'Étudier LES TRANSFORMATIONS DE L'ESPACE URBAIN418

9.1. La modélisation chrono-chorématique : principes généraux.....	418
9.1.1. Modéliser, comparer et représenter la dynamique urbaine.....	418
9.1.2. La charte graphique : les chorèmes mobilisés	420
9.1.3. Éléments de vocabulaire	421
9.2. La modélisation chrono-chorématique d'Angers	422
9.2.1. Les phases de la modélisation chrono-chorématique d'Angers	422
9.2.2. Simplification et schématisation	427
9.2.3. La modélisation spécifique.....	429
9.3. Conclusions de la modélisation chrono-chorématique d'Angers	433
9.3.1. La place d'Angers comme ville	434
9.3.2. La dynamique urbaine d'Angers.....	442

CONCLUSION	450
BIBLIOGRAPHIE.....	453

Table des figures

Figure 1 – Distribution spatiale et datations probables des enceintes de chefs-lieux de cités antiques évoquées dans le texte et mises en relation avec celle d’Angers.	42
Figure 2 – Points d’observations de l’enceinte du 13 ^e s.	43
Figure 3 – Étendue géographique des planches du cadastre de 1810 employées par rapport aux îlots actuels.	75
Figure 4 – Étendue géographique des planches du cadastre de 1840 par rapport aux îlots actuels.	76
Figure 5 – Localisation des opérations archéologiques retenues (d’après COMTE 2004c, BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER et al. 2009, les Annuaires et les Bilans).	80
Figure 6 – Emprise des opérations archéologiques réalisées à Angers de 1971 à 2009 (d’après BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER et al. 2009 : 416, fig. 2, les Annuaires et les Bilans).	82
Figure 7 – Représentation graphique des champs conceptuels et situation de l’objet urbain (OU) à l’intersection des ensembles.	90
Figure 8 – Modélisation générale de type HBDS incluant les objets urbains, leurs ensembles, les entités spatiales, les entités temporelles et les relations.	94
Figure 9 – Configuration hydrographique d’Angers et de ses environs.	107
Figure 10 – Cadre topographique à l’échelle de la vallée de la Maine et figuration des sites de surplomb.	108
Figure 11 – Cadre topographique de la vallée de la Maine à l’échelle de la commune d’Angers.	109
Figure 12 – Cadre topographique de la vallée de la Maine à l’échelle du site d’Angers et positionnement des profils topographiques (O = origine ; F = fin).	110
Figure 13 – Profils topographiques liés à la rive gauche de la Maine (O = origine, F = fin ; les altitudes ont été exagérées 50 fois).	111
Figure 14 – Localisation des opérations archéologiques ayant livré des niveaux du 1 ^{er} s. av. n. è.	115
Figure 15 – Topographie physique du site d’Angers pour le 1 ^{er} s. av. n. è.	118
Figure 16 – Trame viaire de la ville ouverte de plan régulier des 1 ^{er} – 3 ^e s.	121
Figure 17 – Mise en relation de la trame viaire de la ville ouverte avec le relief (équidistance des courbes = 2 m).	123
Figure 18 – Répartition des secteurs d’habitat évoqués dans le texte.	124
Figure 19 – Étendues de l’agglomération fortifiée de hauteur, de la ville ouverte à la fin du règne d’Auguste et de celle à la fin du règne de Tibère.	126
Figure 20 – Localisation des ensembles thermaux par rapport à la trame viaire de la ville ouverte. Les tronçons en rouge sont attestés, les tronçons en orange sont restitués et les tronçons en pointillés verts sont supposés.	127
Figure 21 – Situation de l’amphithéâtre par rapport à la trame viaire des 1 ^{er} -3 ^e s.	129
Figure 22 – Localisations du forum selon C. Port et M. Provost (A) et selon F. Comte (B).	130
Figure 23 – Situation des espaces funéraires par rapport à la trame viaire.	131
Figure 24 – Relations routières d’Angers-ville ouverte d’après la carte de Peutinger. Seules sont figurées ici les liaisons directes avec Angers et en aucun cas les tracés réels des routes (FERDIÈRE 2005 : 134, fig. 6).	133
Figure 25 – Tracé de l’enceinte de la fin du 3 ^e s. et report des toponymes des portes d’après COMTE 1997a (fond de plan : cadastre de 1840).	136
Figure 26 – Localisation des sites d’habitat extra-muros connus pour les 4 ^e – 5 ^e s.	138
Figure 27 – Organisation administrative de la Gaule du nord-ouest après la création de la Lyonnaise Troisième.	141
Figure 28 – Représentation schématique de la pérennité de l’occupation urbaine.	144

Figure 29 – Proportions des linéaments concernés par les fourchettes de $\pm 2,5^\circ$ du cadastre de 1840.	151
Figure 30 – Courbe des fréquences cumulées croissantes associées à la Figure 29.	151
Figure 31 – Le gisement d’orientations parcellaires à 46°	152
Figure 32 – Le gisement d’orientations parcellaires à 55°	153
Figure 33 – Gisement à 12°	154
Figure 34 – Gisement à 27°	154
Figure 35 – Gisement à 37°	154
Figure 36 – Gisement à 74°	154
Figure 37 – Les ensembles du gisement à 27°	155
Figure 38 – Les ensembles du gisement à 37°	156
Figure 39 – Les gisements à 12° en marron et à 74° en vert.	158
Figure 40 – Proportions des linéaments concernés par les fourchettes de $\pm 2,5^\circ$ du cadastre de 1810.	159
Figure 41 – Graphique des fréquences cumulées croissances associées à la Figure 40.	159
Figure 42 – Les gisements à 1° en bleu et à 58° en rouge.	159
Figure 43 – Localisation des espaces concernés par les analyses morphologiques de détail.	161
Figure 44 – Plan parcellaire du quartier de la Cité.	162
Figure 45 – Graphique des orientations parcellaires du quartier de la Cité.	162
Figure 46 – Courbe des fréquences cumulées croissantes liée à la Figure 45.	162
Figure 47 – Plan parcellaire des structures organisées en association avec la Cité.	165
Figure 48 – Schéma d’interprétation de la structure B de la Figure 47.	165
Figure 49 – Plan parcellaire de l’espace orthonormé en rive droite de la Maine.	166
Figure 50 – Plan d’interprétation de la Figure 49.	167
Figure 51 – Schéma d’interprétation de la Figure 50.	167
Figure 52 – Plan d’interprétation de la Figure 49.	168
Figure 53 – Schéma d’interprétation de la Figure 52.	168
Figure 54 – Plan parcellaire du bourg Saint-Aubin.	169
Figure 55 – Plan d’interprétation de la Figure 54.	169
Figure 56 – Situation du gisement à 45° dans et autour du bourg Saint-Aubin.	170
Figure 57 – Graphique des orientations parcellaires du bourg Saint-Aubin et de ses abords.	171
Figure 58 – Courbe des fréquences cumulées croissantes liée à la Figure 57.	171
Figure 59 – Plan parcellaire du bourg Sainte-Marie.	171
Figure 60 – Plan d’interprétation de la Figure 59.	171
Figure 61 – Graphique des orientations parcellaires du bourg Sainte-Marie.	172
Figure 62 – Courbe des fréquences cumulées croissantes liée à la Figure 61.	172
Figure 63 – Gisement à 19°	172
Figure 64 – Gisement à 32°	172
Figure 65 – Gisement à 43°	173
Figure 66 – Gisement à 49°	173
Figure 67 – Plan parcellaire des bourgs Saint-Nicolas et Saint-Jacques.	174
Figure 68 – Gisement à 19° autour de la route de Nantes.	174
Figure 69 – Gisement à 82° autour de la route de Nantes.	174
Figure 70 – La trame viaire orthogonale, état durant la première moitié du 1 ^{er} s.	178
Figure 71 – Sites évoqués dans le texte.	178
Figure 72 – État restitué thématiqué du réseau viaire de la ville réduite et enclose (M = maintien ; R = réorientation ; C = création).	181
Figure 73 – État restitué thématiqué du réseau viaire de la ville réduite et enclose concerné par l’enceinte de la Cité (détail de la Figure 72).	181

Figure 74 – État restitué thématiqué du réseau viaire de la ville multiple (M = maintien ; R = réorientation ; C = création).....	183
Figure 75 – État restitué thématiqué du réseau viaire de la ville ouverte sur les deux rives (M = maintien ; R = réorientation ; C = création).	184
Figure 76 – État restitué thématiqué du réseau viaire de la ville enclose sur les deux rives (M = maintien ; C = création ; D = disparition).	185
Figure 77 – Maintiens d’Angers ville réduite du 3 ^e à la fin du 8 ^e s.....	186
Figure 78 – Maintiens d’Angers ville multiple de la fin du 8 ^e à la fin du 10 ^e s.	186
Figure 79 – Maintiens d’Angers ville ouverte de la fin du 10 ^e s. à 1230.	186
Figure 80 – Maintiens d’Angers ville enclose de 1230 à 1250.	186
Figure 81 – Réorientations d’Angers ville réduite du 3 ^e à la fin du 8 ^e s.	187
Figure 82 – Réorientations d’Angers ville multiple de la fin du 8 ^e à la fin du 10 ^e s.....	187
Figure 83 – Réorientations d’Angers de la fin du 10 ^e s. à 1230.....	188
Figure 84 – Créations de rues pour Angers ville réduite du 3 ^e à la fin du 8 ^e s.	189
Figure 85 – Créations de rues pour Angers ville multiple de la fin du 8 ^e à la fin du 10 ^e s.....	189
Figure 86 – Créations de rues pour Angers ville ouverte de la fin du 10 ^e s. à 1230.....	189
Figure 87 – Créations de rues pour Angers ville enclose de 1230 à 1250.....	189
Figure 88 – Disparitions de rues pour Angers ville ouverte de la fin du 10 ^e à 1230.	190
Figure 89 – Disparitions de rues pour Angers ville enclose de 1230 à 1250.....	190
Figure 90 – Pérennité globale du réseau viaire par rapport à l’état de 1230-1250.....	192
Figure 91 – Plan synoptique des créations de rues du 3 ^e s. jusqu’à 1250.	193
Figure 92 – Attestations de rues pour Angers ville multiple jusqu’à la fin du 10 ^e s.....	193
Figure 93 – Attestations de rues pour Angers ville ouverte de la fin du 10 ^e s. à 1230.	194
Figure 94 – Attestations de rues pour Angers ville enclose de 1230 à 1250.	194
Figure 95 – Plan parcellaire (1840) et mise en évidence de la rue Basse-Saint-Martin.....	195
Figure 96 – Quartiers identifiés sur l’emprise de la Figure 95 et cités dans le texte.	195
Figure 97 – Positionnement de la rue Basse-Saint-Martin dans le contexte de la trame viaire orthogonale.....	196
Figure 98 – Positionnement de la rue Basse-Saint-Martin par rapport aux limites paroissiales environnantes.	198
Figure 99 – Des espaces funéraires antiques à la mise en place des nécropoles à l’est et au sud-est de la Cité.	203
Figure 100 – Situation des espaces funéraires créés ou attestés durant la deuxième période.....	204
Figure 101 – Situation des espaces funéraires créés ou attestés durant la troisième période.	206
Figure 102 – Situation des espaces funéraires créés ou attestés durant la quatrième période.....	208
Figure 103 – Distribution spatiale des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 4 ^e à la fin du 9 ^e s.....	210
Figure 104 – Représentation graphique de la distribution chronologique des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 4 ^e à la fin du 9 ^e s.	212
Figure 105 – Situation des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 10 ^e au 13 ^e s.	214
Figure 106 – Représentation graphique de la distribution chronologique des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 10 ^e au 13 ^e s.	217
Figure 107 – Création d’édifices culturels au 4 ^e s.....	221
Figure 108 – Création d’édifices culturels au 5 ^e s.....	221
Figure 109 – Création d’édifices culturels au 6 ^e s.....	222
Figure 110 – Création d’édifices culturels au 7 ^e s.....	222
Figure 111 – Création d’édifices culturels au 8 ^e s.....	222
Figure 112 – Création d’édifices culturels au 9 ^e s.....	222
Figure 113 – Création d’édifices culturels au 10 ^e s.....	222
Figure 114 – Création d’édifices culturels au 11 ^e s.....	222

Figure 115 – Création d’édifices culturels au 12 ^e s.....	222
Figure 116 – Création d’édifices culturels au 13 ^e s.....	222
Figure 117 – Des premiers éléments au sud-est de la Cité à leur dispersion à l’échelle de l’espace urbain.....	224
Figure 118 – Configuration générale du quartier de la Cité avant le milieu du 13 ^e s. (d’après COMTE 1997a, fig. 13 ; fond de plan : cadastre de 1840).....	227
Figure 119 – Édifices religieux et lieux d’inhumation connus dans la Cité de la fin du 3 ^e au milieu du 13 ^e s. 1 : Saint-Aignan. 2 : Saint-Laud. 3 : Saint-Sauveur. 4 : Sainte-Genève. 5 : Saint-Évrout (premier et second emplacements). 6 : Notre-Dame-de-Recouvrance. 7 : le Crucifix. 8 : cathédrale Saint-Maurice. 9 : résidence épiscopale. 10 : parvis de la cathédrale, cimetière paroissial. L’enceinte de la fin du 3 ^e s. est également représentée.....	229
Figure 120 – Situation du bâti résidentiel localisable mentionné dans les sources écrites. L’enceinte est représentée pour délimiter le quartier de la Cité. Globalement, elle est restée visible jusqu’à l’époque moderne sauf pour sa moitié occidentale et pour sa partie à l’aplomb de la cathédrale, détruites dans la première moitié du 13 ^e s.	233
Figure 121 – Situation des églises collégiales dans la trame urbaine d’Angers.	236
Figure 122 – Le quartier canonial Saint-Lézin sur la base du cadastre de 1840 d’après COMTE 1994a : 112.....	237
Figure 123 – Le quartier canonial Saint-Martin sur la base du cadastre de 1840 d’après COMTE 2006c : 2.....	237
Figure 124 – Les quartiers canoniaux Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf d’après COMTE 1994b : 128, fig. 37.....	238
Figure 125 – Un modèle théorique de quartier canonial.....	242
Figure 126 – Un modèle spécifique de quartier canonial à Angers.	242
Figure 127 – Situation des maisons dépendantes de Notre-Dame-de-la-Charité.	247
Figure 128 – Situation des maisons dépendantes de Saint-Aubin.	247
Figure 129 – Situation de la maison dépendante de Saint-Nicolas.....	247
Figure 130 – Localisation de la Nouvelle-Folie et de la Cuaterie en rive droite de la Maine.	249
Figure 131 – Situation de l’espace considéré : l’extrémité occidentale de l’éperon de la Cité.	254
Figure 132 – Les différentes composantes de la résidence comtale du milieu du 10 ^e au début du 13 ^e s. (fond de plan : îlots du cadastre de 1840).....	258
Figure 133 – Situation du château-forteresse et de l’enceinte du 13 ^e s. dans la trame urbaine d’Angers (fond de plan : îlots du cadastre de 1840).	260
Figure 134 – Représentation graphique par siècles des occurrences de civitas et d’urbs.....	270
Figure 135 – Représentation graphique des occurrences des deux interprétations spatiales de civitas par siècles.....	275
Figure 136 – Distribution par quarts de siècle des deux interprétations spatiales de civitas.....	276
Figure 137 – Présence des deux interprétations spatiales de civitas par quarts de siècle.	276
Figure 138 – Présence de civitas par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.....	279
Figure 139 – Présence de l’interprétation large de civitas par quart de siècle en fonction des émetteurs.....	281
Figure 140 – Présence de l’interprétation restreinte de civitas par quart de siècle en fonction des émetteurs.....	281
Figure 141 – Effectifs par quarts de siècle des deux interprétations spatiales de civitas.	283
Figure 142 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale large de civitas.	284
Figure 143 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale restreinte de civitas.	285

Figure 144 – Représentation graphique des occurrences des deux interprétations spatiales d’urbs par siècles.....	289
Figure 145 – Distribution et proportion relative par quarts de siècle des deux interprétations spatiales d’urbs.	289
Figure 146 – Présence des deux interprétations spatiales d’urbs par quarts de siècle.	289
Figure 147 – Présence d’urbs par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.	291
Figure 148 – Présence de l’interprétation spatiale large d’urbs par quart de siècle en fonction des émetteurs.....	292
Figure 149 – Présence de l’interprétation spatiale restreinte d’urbs par quart de siècle en fonction des émetteurs.	292
Figure 150 – Effectifs par quarts de siècle des deux interprétations spatiales d’urbs.....	293
Figure 151 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale large.....	294
Figure 152 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale restreinte.	294
Figure 153 – Présence de civitas et d’urbs pour les émetteurs civils de niveau supra-régional.....	297
Figure 154 – Présence de civitas et d’urbs pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau supra-régional.	297
Figure 155 – Présence de civitas et d’urbs pour les émetteurs civils de niveau régional.	298
Figure 156 – Présence de civitas et d’urbs pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau régional.....	298
Figure 157 – Présence de civitas et d’urbs pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau local.	300
Figure 158 – Représentation graphique des occurrences de suburbium par siècles.....	305
Figure 159 – Localisation des mentions de suburbium.....	306
Figure 160 – Transcription graphique du Tableau 67.	307
Figure 161 – Distribution par quarts de siècle des occurrences du suburbium civitatis.....	308
Figure 162 – Distribution par quarts de siècle des occurrences du suburbium urbis.....	308
Figure 163 – Distribution par quarts de siècle des occurrences des suburbium d’établissements religieux.....	308
Figure 164 – Présence du suburbium civitatis par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.	309
Figure 165 – Présence du suburbium urbis par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.	310
Figure 166 – Effectifs par quarts de siècle de suburbium civitatis et de suburbium urbis.	311
Figure 167 – Situation des suburbium particuliers.	312
Figure 168 – Le suburbium de Sainte-Croix.	313
Figure 169 – Le suburbium de Saint-Aubin.	313
Figure 170 – Le suburbium de Notre-Dame-de-la-Charité.....	314
Figure 171 – Présence de suburbium pour les émetteurs civils de niveau supra-régional.....	315
Figure 172 – Présence de suburbium pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau supra-régional.	315
Figure 173 – Présence de suburbium pour les émetteurs civils de niveau régional.....	316
Figure 174 – Présence de suburbium pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau régional.....	316
Figure 175 – Présence de suburbium pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau local.	317
Figure 176 – Représentation graphique des occurrences par siècles de burgus.....	321
Figure 177 – Localisation des bourgs mentionnés à Angers.	322
Figure 178 – Le bourg d’Angers.	324
Figure 179 – Lecture morphologique de l’espace du bourg d’Angers.	325
Figure 180 – Maillage paroissial dans l’espace du bourg d’Angers.....	328
Figure 181 – Trame parcellaire du bourg Saint-Aubin.	331
Figure 182 – Objets historiques du bourg Saint-Aubin.	331
Figure 183 – L’espace du bourg Saint-Aubin dans la trame viaire orthogonale.	332

Figure 184 – Analyse métrologique de l’espace du bourg Saint-Aubin.	332
Figure 185 – Maillage paroissial du bourg Saint-Aubin.....	333
Figure 186 – Trame parcellaire du bourg Saint-Serge.....	335
Figure 187 – Objets historiques du bourg Saint-Serge.....	335
Figure 188 – Structures morphologiques du bourg Saint-Serge.	336
Figure 189 – Les gisements d’orientations parcellaires du bourg Saint-Serge.	336
Figure 190 – Trame parcellaire de la rive droite.	337
Figure 191 – Rues de la rive droite.....	337
Figure 192 – Objets historiques de la rive droite autres que les rues.....	338
Figure 193 – Éléments d’habitat civil connus pour le bourg Sainte-Marie (LETELLIER, BIGUET 2002 : 48, fig. 1).	339
Figure 194 – Trame parcellaire du bourg Saint-Nicolas.	341
Figure 195 – Objets historiques du bourg Saint-Nicolas.	341
Figure 196 – Trame parcellaire du bourg Saint-Étienne.	343
Figure 197 – Objets historiques du bourg Saint-Étienne.	343
Figure 198 – Maillage paroissial du bourg Saint-Étienne.....	344
Figure 199 – Structures morphologiques du bourg Saint-Étienne.....	345
Figure 200 – Les gisements d’orientations parcellaires du bourg Saint-Étienne.	345
Figure 201 – Trame parcellaire du bourg Saint-Maurille.	346
Figure 202 – Maillage paroissial du bourg Saint-Maurille.....	346
Figure 203 – Trame parcellaire du bourg Saint-Denis.....	348
Figure 204 – Objets historiques du bourg Saint-Denis.....	348
Figure 205 – Trame parcellaire du bourg Saint-Jacques.	349
Figure 206 – Maillage paroissial du bourg Saint-Jacques.....	349
Figure 207 – Trame parcellaire de la colline de l’Esvière.	351
Figure 208 – Opérations archéologiques menées sur la colline de l’Esvière.	351
Figure 209 – Tracé restitué de l’enceinte de l’Esvière.	352
Figure 210 – Éléments matériels de l’enceinte de l’Esvière.....	352
Figure 211 – Les gisements d’orientations parcellaires des bourgs de l’Esvière.	354
Figure 212 – Représentation graphique des occurrences par siècles de parrochia et de parroch-.....	358
Figure 213 – Transcription graphique du Tableau 81.	359
Figure 214 – Présence du radical parroch- chez les émetteurs ecclésiastiques de niveau supérieur.	360
Figure 215 – Présence du radical parroch- chez les émetteurs civils de niveau régional.	360
Figure 216 – Présence du radical parroch- chez les émetteurs ecclésiastiques de niveau régional.....	360
Figure 217 – Présence du radical parroch- pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau local.	361
Figure 218 – Proposition de restitution du maillage paroissial d’Angers vers le 7 ^e s.	365
Figure 219 – Proposition de restitution du maillage paroissial d’Angers au début du 11 ^e s.	367
Figure 220 – Proposition de restitution du maillage paroissial d’Angers en 1100.....	370
Figure 221 – Proposition de restitution du maillage paroissial d’Angers au milieu du 13 ^e s.	371
Figure 222 – Ressorts originels des territoires paroissiaux créés du 10 ^e au 13 ^e s.....	371
Figure 223 – Localisation des conflits de sépulture connus à Angers aux 11 ^e – 12 ^e s.....	374
Figure 224 – Situation de la paroisse Saint-Jacques dans l’environnement paroissial et topographique de la rive droite de la Maine et schématisation des actions de Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité envers elle.....	378
Figure 225 – Emprise de la délimitation paroissiale de l’évêque Mathieu de Loudun en 1160-1161.	379
Figure 226 – Catégories d’acteurs percevant le territoire de la paroisse siècle par siècle.	386
Figure 227 – Schématisation de la représentation du maillage paroissial de la rive droite par Notre-Dame-de-la-Charité et par Saint-Nicolas.	387
Figure 228 – Relations spatiales entre civitas, urbs et suburbium aux deux bornes chronologiques.	387

Figure 229 – Catégories d’acteurs percevant les territoires de la civitas, de l’urbs et du suburbium siècle par siècle.	388
Figure 230 – Relations générales entre les acteurs et la notion de bourg et individuelles entre chaque bourg et chaque acteur.	389
Figure 231 – Catégories d’acteurs percevant les territoires des bourgs siècle par siècle.....	390
Figure 232 – Perception par la société des abords du quartier de la Cité aux deux bornes chronologiques.....	392
Figure 233 – Schématisation des trois moyens d’action et des interrelations associées entre espace et société.....	398
Figure 234 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l’espace urbain pour les acteurs de niveau supérieur.....	404
Figure 235 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l’espace urbain pour les acteurs de niveau standard.....	406
Figure 236 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l’espace urbain pour les acteurs de niveau local.	407
Figure 237 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale du comte d’Anjou.	410
Figure 238 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale de l’évêque d’Angers.	412
Figure 239 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale de l’abbaye Saint-Aubin.....	413
Figure 240 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité.....	416
Figure 241 – Table des chorèmes surfaciques, ponctuels et linéaires employés.	420
Figure 242 – Répartition des phases sur l’ensemble de la fourchette chronologique.....	422
Figure 243 – Topographie historique de la phase A et objets urbains induisant la création de la phase A.....	423
Figure 244 – Topographie historique de la phase B et objets urbains induisant une césure entre les phases A/B.	424
Figure 245 – Topographie historique de la phase C et objets urbains induisant une césure entre les phases B/C.	425
Figure 246 – Topographie historique de la phase D et objets urbains induisant une césure entre les phases C/D.	425
Figure 247 – Topographie historique de la phase E et objets urbains induisant une césure entre les phases D/E.	426
Figure 248 – Topographie historique de la phase F et objets urbains induisant une césure entre les phases E/F.....	427
Figure 249 – Frise des schématisations.....	429
Figure 250 – Modélisation des éléments de la topographie physique.	430
Figure 251 – Frise des modèles spécifiques.	433
Figure 252 – Confrontation du modèle spécifique de la phase A et du modèle théorique correspondant.....	434
Figure 253 – Confrontation du modèle spécifique de la phase B et du modèle théorique correspondant.....	435
Figure 254 – Confrontation du modèle spécifique de la phase C et du modèle théorique correspondant.....	436
Figure 255 – Confrontation du modèle spécifique de la phase D et du modèle théorique correspondant.....	437
Figure 256 – Confrontation du modèle spécifique de la phase E et du modèle théorique correspondant.....	438
Figure 257 – Confrontation du modèle spécifique de la phase F et du modèle théorique correspondant.....	439
Figure 258 – Convergences et des divergences entre modèles spécifiques et modèles théoriques.....	441

Figure 259 – Transcription graphique du Tableau 96.	442
Figure 260 – Frise des créations et des attestations d’objets urbains.	443
Figure 261 – Frise des suppressions et des transformations d’objets urbains.	445
Figure 262 – Tableau synthétique des changements, positifs et négatifs, et des permanences, phase par phase.	446

Introduction

Introduction

Aujourd'hui, la ville d'Angers est caractérisée par son château-forteresse monumental, érigé en tuffeau et schiste ardoisier au début du 13^e s. par la régente de France Blanche de Castille. Cette construction, associée à une grande enceinte enserrant l'agglomération sur les deux rives de la Maine, avait pour but de faire d'Angers une place forte du pouvoir royal dans une région qui n'était entrée dans le giron de la France que quelques années auparavant. Le château est devenu aujourd'hui le symbole d'Angers, à plus forte raison que jusqu'à il y a peu une autoroute passait immédiatement au pied de la muraille. Une autre image forte de la ville est le quartier de la Cité, renfermant la cathédrale et dont les ruelles pavées et étroites laissent l'image d'un lieu immuable, figé dans le temps. Ainsi, l'occupation fortement ecclésiastique de cet espace – la Cité est devenu au fil du temps le quartier canonial de la cathédrale – a forgé l'image spatiale d'un quartier religieux placé en-dehors du siècle. En l'espace de quelques dizaines de mètres, on passe ainsi d'une rue fréquentée à des ruelles calmes où on peut ne croiser personne.

D'une manière bien compréhensible, Angers ne peut pas se résumer à ces seuls deux objets. La construction du château n'est pas le point de départ d'une nouvelle ville et le quartier de la Cité n'a jamais réellement existé en dehors du temps ni en dehors de la ville. Ces lieux, et d'autres, ont subi des transformations de natures diverses qui ont peu à peu modifié un existant pour lui donner la configuration que l'on lui connaît aujourd'hui. Cela s'applique surtout à l'ensemble de l'espace urbain, dont aucune composante ne peut être réellement et définitivement extraite du monde.

Qu'on les regarde selon un point de vue morphologique, matériel ou social, les agglomérations présentes sur le site d'Angers au début de notre ère ou au 3^e s. diffèrent de celles du 10^e s. ou du 13^e s. Cependant, il s'agit toujours de la même ville, ou plutôt du même tissu urbain. Les différences proviennent des modifications de la société, dont les transformations et leurs rythmes ont, plus ou moins rapidement, un impact dans la configuration spatiale du tissu urbain. Ce sont ainsi les rapports de la société à son espace qui créent un objet urbain. Il est donc important d'associer à la lecture des situations successives celle des processus de transformation.

L'objectif de cette thèse est donc de rechercher, de déterminer, d'expliquer et de comprendre les phénomènes qui sont à l'œuvre sur l'ensemble de la fourchette chronologique, soit de la fin du 3^e s. au début du 13^e s., et qui ont conduit à la transformation d'un espace urbain de la configuration qu'il avait lors de la borne haute jusqu'à celle qu'il avait à la borne basse. Dans les faits, il est nécessaire de s'intéresser à certains détails de l'espace urbain, c'est-à-dire à certains types d'objets urbains que celui-ci renferme ou encore à certains territoires particuliers.

Le choix d'Angers pour cette thèse de doctorat a été notamment motivé par la richesse documentaire qui permet d'aborder les transformations de l'agglomération du 3^e au 13^e s. Le grand nombre de textes conservés, l'existence d'un fonds de vues et de plans de la ville et l'activité archéologique qui a récemment livré de nombreuses informations inédites ont fait d'Angers un terrain d'étude propice à l'analyse des modifications matérielles d'un espace urbain dans le temps long. Ce travail permet également de faire le point non seulement sur différents aspects de la recherche historique – par le biais des sources écrites comme des sources matérielles – mobilisés ces dernières années sur la question de la topographie historique de la ville, mais également d'engager une première analyse des rapports entretenus par les acteurs vis-à-vis de l'espace et de leurs territoires.

Cette thèse a été réalisée au sein du Laboratoire Archéologie et Territoires (Université de Tours, UMR 6173). Elle était intégrée à l'un des axes de recherches de l'équipe qui concerne la fabrique des villes pré-industrielles, c'est-à-dire l'histoire urbaine étudiée de l'occupation possiblement urbaine du 1^{er} s. av. n. è. jusqu'à la Révolution industrielle (vers 1820 – 1830). L'approche technique développée s'est appuyée sur les points forts de l'équipe développés depuis plusieurs années, à savoir la gestion des informations par le biais de systèmes documentaires, plus précisément sur les Systèmes de Gestion de Bases de Données et sur les Systèmes d'Information Géographique. Ces compétences ont été mobilisées et réinvesties dans ce travail.

D'autres thèses de doctorat portant sur l'étude d'un tissu urbain ont été réalisées sur le principe de l'étude de la fabrique urbaine. La thèse d'H. Noizet a ainsi porté sur une étude d'un espace précis de Tours, à savoir les abords de Saint-Martin et de Saint-Julien, par le biais de l'interaction entre les chanoines de Saint-Martin, des moines de Saint-Julien et des laïcs. Sa réflexion s'est essentiellement appuyée sur le corpus documentaire écrit qui est particulièrement riche, notamment pour les 9^e – 13^e s. La thèse de B. Lefebvre a également concerné un quartier de Tours. Il s'agissait de l'emprise de l'ancien amphithéâtre et de celle du quartier canonial de la cathédrale. L'appréhension des données s'est attardée sur l'aspect méthodologique en mettant en avant la manipulation des informations dans les trois dimensions. D'autres questions tels que la desserte viaire et les temps de parcours dans le quartier ont été abordées.

Cette thèse s'inscrit également dans les travaux de l'Atelier Chrono-Chorématique créé en 2005. Celui-ci a établi une démarche modélisatrice de l'histoire urbaine d'un modèle de ville applicable à des situations particulières pour permettre des comparaisons internes – propres à l'objet d'étude – et externes – entre différents cas. La modélisation se fait de manière purement graphique par l'usage des formes les plus simples possibles. L'intérêt de cette réflexion est de rendre aisée la confrontation d'objets peu aisément comparables au premier abord. La ville d'Angers a fait l'objet d'une étude présentée lors d'une table ronde et détaillée dans le Chapitre 9.

Selon cette problématique, le cadre théorique est celui de la fabrique urbaine. Celle-ci est l'interaction continue qui existe entre une société et son espace lorsque les interrelations sont de nature urbaine. Autrement dit, la ville existe parce qu'une société urbaine interagit avec l'espace dans lequel elle prend place. Ces relations dialectiques existent toujours, mais dans des configurations qui ne sont pas toujours identiques et qui peuvent pencher plus d'un côté que de l'autre. En outre, elles peuvent se traduire matériellement de manières différentes selon les époques : la société antique ne fonctionne pas comme la société médiévale, et c'est pour cela que les deux configurations urbaines associées diffèrent sur de nombreux points.

Les bornes chronologiques retenues ici, les 3^e s. et 13^e s., correspondent aux périodes auxquelles l'espace urbain a été remparé sur des fractions plus ou moins grandes de son emprise. Ce type d'opération d'urbanisme, qui concerne l'ensemble de l'agglomération et non seulement la partie rendue fortifiée, n'est pas dénuée de sens. Elle résulte de la volonté d'une autorité de modifier la place de la ville dans son territoire propre et au sein d'un réseau, c'est-à-dire d'en faire une place forte, un point de relais de son autorité. Ce sont de plus deux événements marquants dans l'histoire matérielle d'une ville.

L'activité de recherche historique à Angers est régulière et soutenue. De nombreux travaux de synthèse portant sur divers aspects ont été publiés récemment. En outre, l'activité archéologique, intense ces dernières années en raison de l'aménagement des monuments ouverts au public et aussi en raison de la construction de la première ligne de tramway, a fourni de nombreuses données inédites à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Dans l'ensemble, l'historiographie de la recherche historique – dans une acception large de ce terme – qui a pu être menée sur Angers depuis le milieu du 19^e s. fournit une importante assise à ce travail de thèse, qui peut ainsi s'appuyer sur les réflexions qui l'ont précédé.

Au sein de ce corpus documentaire, les principales sources engagées sont l'écrit produit par les différents acteurs agissant à Angers, qu'ils y soient installés ou non. Cela permet de travailler sur leur vocabulaire de l'espace, c'est-à-dire d'étudier la manière dont chacun – le comte, l'évêque, telle abbaye, tel roi, tel pape – s'exprime lorsqu'il évoque une réalité spatiale rendue par un territoire. En plus de cet apport, les sources écrites fournissent des données chronologiques et spatiales qui permettent de compléter les informations issues de l'activité archéologique. Cette démarche n'est limitée dans le temps que par les deux bornes chronologiques des 3^e et 13^e s. L'objectif – et l'intérêt – est ici de travailler sur un processus dont le fonctionnement est sans moments et sans arrêts : le temps est continu et seul le rythme change.

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser que l'objectif initialement retenu était d'étudier la question de la fabrique urbaine d'Angers des origines au 13^e s. Plusieurs ajustements ont dû être faits à l'approche globale qui avait été retenue en premier lieu pour répondre à la problématique.

La première difficulté rencontrée était la nécessité de restreindre le champ chronologique, qui initialement comprenait les périodes protohistorique et antique. La prise en compte de ces phases aurait intégré des périodes mal documentées à l'entame de cette thèse – elles sont beaucoup mieux connues aujourd'hui grâce à l'archéologie préventive, notamment en raison de l'aménagement de la première ligne de tramway. Cela a permis de poser deux bornes chronologiques identiques, à savoir la construction des deux fortifications urbaines.

Une autre difficulté concerne le corpus documentaire. Les sources matérielles disponibles, si elles couvrent un vaste champ chronologique et documentent une grande variété de fonctions, sont beaucoup trop fragmentaires pour constituer en elles-mêmes le fonds principal. La même remarque s'applique aux sources planimétriques et iconographiques, dont le champ d'application est essentiellement limitée à l'approche morphologique de l'espace urbain. Par conséquent, le corpus documentaire écrit est devenu prioritaire par rapport aux autres, ce qui n'était initialement pas – avant la mise en place des systèmes documentaires – le cas.

Une dernière difficulté, qui a induit un changement dans l'angle d'approche de la problématique, est liée aux deux précédentes. La fragmentation documentaire ne permettait pas une appréhension continue de l'espace urbain, celui-ci n'étant documenté dans l'ensemble que de manière ponctuelle. Cela a ainsi induite une réorientation de l'approche vers certaines catégories d'objets urbains bien définis car bien documentés et vers une analyse des territoires constitutifs de la trame urbaine. La modélisation chrono-chorématique, qui n'était pas envisagée à l'entame de ce travail, a été une solution efficace pour dépasser cet écueil.

L'analyse de la ville d'Angers sous l'angle de sa fabrique urbaine du 3^e au 13^e s. s'organise en respectant une logique en trois parties, respectant une progression commençant par une analyse des données matérielles pour terminer par une lecture modélisée des structures présentes dans la trame urbaine d'Angers.

La première partie pose les cadres scientifiques dans lesquels cette étude s'inscrit. Le premier chapitre présente les notions permettant d'étudier la ville, évoque le contexte historiographique en présentant les questions suivies par les chercheurs qui ont déjà travaillé sur l'histoire d'Angers et enfin explicite les cadres spatiaux et chronologiques. Le deuxième chapitre analyse les données de base disponibles pour étudier la ville, en présentant de manière chronologique les éléments de topographie historique connus pour les différentes phases principales que l'on peut dégager dans l'histoire d'Angers, en réexaminant la question des deux enceintes, et enfin en présentant de manière critique le corpus documentaire riche et varié qui est à notre disposition. Le troisième chapitre présente la méthode retenue pour permettre la confrontation des données, depuis l'extraction des différentes informations que celles-ci

contiennent jusqu'à leur confrontation pour une critique interne ou pour une mise en relation avec d'autres sources, via la mise en place d'une logique de modélisation nécessaire pour y parvenir.

La deuxième partie s'intéresse aux éléments structurants matériels de la topographie historique d'Angers et aux transformations connues par ceux-ci. Le premier chapitre reprend le découpage de l'histoire en phases jusqu'au 3^e s. et fait le bilan des éléments de topographie historique ainsi que des états correspondants des notions de site et de situation, afin de présenter le substrat matériel sur lequel les transformations subies par l'espace urbain à partir du 3^e s. se sont produites. Le deuxième chapitre permet de se livrer à l'analyse morphologique du maillage parcellaire de l'espace urbain, ce qui permet de dégager des structurations plus ou moins générales de l'espace urbain. Le troisième chapitre concerne une série d'éléments considérés comme structurants et dont les transformations propres peuvent avoir des conséquences qui les dépassent. Il s'agit ainsi du réseau viaire, considéré dans son ensemble chronologique, et des éléments religieux et funéraires, c'est-à-dire des lieux de culte d'une part et des nécropoles et cimetières d'autre part. Une étude monographique permet d'étudier de manière globale et dans le temps long les transformations subies par un secteur particulier de l'espace urbain.

Enfin la troisième partie s'intéresse désormais à la topographie historique d'Angers mais selon un angle immatériel. Le premier chapitre s'intéresse au vocabulaire de l'espace urbain, et plus particulièrement aux termes qui expriment tout ou partie de l'agglomération. Le deuxième chapitre mobilise les différentes informations étudiées dans l'optique de mettre en évidence les manières dont les acteurs appréhendent et pratiquent l'espace et leurs territoires. Le troisième chapitre est l'application de la modélisation chrono-chorématique à l'ensemble des données brutes et des interprétations qui avaient pu être mobilisées et dégagées jusque là, dans l'objectif de travailler directement sur la question de la structuration de l'espace urbain.

Première partie

L'étude d'Angers, l'étude d'une ville. Sources et méthodes

Chapitre 1. L'étude de la fabrique d'une ville

Le cadre scientifique dans lequel cette thèse prend place constitue une part importante de ce premier chapitre. Il s'agit en effet d'évoquer l'étude de la ville telle qu'elle sera menée dans ce travail. Cela comprend notamment la présentation de l'objet « ville » proprement dit ainsi que de ce que l'on qualifie de « fabrique urbaine » et qui constitue le cœur du travail mené ici. Les raisons de l'entrée en ville par l'espace seront également présentées.

Le contexte se place également à une échelle géographique locale, au niveau d'Angers. L'historiographie angevine prend une part importante dans la perception de la ville et des transformations qu'elle a connues. Cette tradition historique prend deux visages. Le premier est de nature proprement historique, c'est-à-dire fondé sur les sources écrites et occasionnellement sur les données matérielles. Le second visage renverse cette approche et place le niveau matériel au premier plan. Cette bascule a lieu durant le 20^e s. et provient notamment d'un changement dans les pratiques archéologiques.

Enfin le cadre scientifique comprend la détermination des cadres chronologiques, spatiaux et thématiques de l'étude. Le cadre chronologique est déterminé dans le titre même de la thèse, « du 3^e au 13^e s. ». Il est toutefois nécessaire de présenter brièvement pourquoi ces deux bornes ont été sélectionnées. Le cadre spatial est tout aussi important. Les sources sont sélectionnées en fonction de leur portée spatiale : de manière logique, sont exclus les documents qui ne concernent que peu ou pas Angers.

1.1. Étudier la ville

L'étude de la ville demande de discuter en préalable à toute utilisation des sources trois points essentiels qui conditionnent la lecture et les analyses de la documentation.

La première question est de poser une définition de la ville à laquelle on se tiendra au cours de cette étude. Plus que de réellement présenter une explication brève et complète de cet élément qui pourrait être issue d'un dictionnaire, il s'agira d'évoquer les composantes principales de l'objet et notamment celles qui permettent d'aborder concrètement celui-ci au travers des sources. La réalité urbaine est telle qu'il n'y a pas de réponse rapide à la question « qu'est-ce qu'une ville ? ». Le second point consiste en une présentation de deux concepts qui sont autant de supports de la présente étude d'Angers. Ces notions sont le fonctionnement de la ville, c'est-à-dire comment s'agencent et interagissent les acteurs au sein des relations sociales qui les relient, et la fabrique urbaine proprement dite, qui est la transcription dialectique dans l'espace urbain de ce fonctionnement, c'est-à-dire le rapport aller-retour, la boucle de rétroaction positive ou négative, qu'entretiennent espace urbain et société urbaine. Le troisième et dernier point traite de la méthodologie globale utilisée pour aborder l'objet d'étude. L'entrée en ville, c'est-à-dire le moyen employé pour appréhender les sources et les éléments topographiques qui composent la trame urbaine, se fait par l'espace. Chaque information issue de chaque document doit impérativement comprendre une composante spatiale. Il sera question de la nécessité de cet abord par l'espace induite par la nature fondamentalement spatiale de l'objet d'étude ainsi que de la problématique retenue pour l'étudier.

1.1.1. La ville comme objet d'étude

Avant toute réflexion sur la méthodologie d'approche de la ville, il est indispensable de chercher à répondre à une question qui est beaucoup plus épineuse qu'au premier abord. Qu'est-ce qu'une ville ? Cette question pourtant simple n'a toutefois pas de réponse plus ou moins courte satisfaisant tous les champs des sciences humaines et sociales. Il existe à peu près autant de définitions qu'il existe de disciplines scientifiques abordant l'objet ville : histoire, urbanisme, archéologie, démographie... On peut néanmoins apporter quelques éléments de commentaire qui, à défaut de constituer une définition au sens strict du terme de « ville », déterminent l'angle selon lequel cet objet sera appréhendé.

Au cours de cette étude, on considérera que « la ville est un pur produit et un pur construit, elle n'existe pas en soi : chaque société la transforme selon ses besoins et la structure selon son organisation propre, sa loi sociale » (GALINIÉ 2000 : 76 ; DUTOUR 2003 : 23-24). La ville est donc un objet fondamentalement social créé *de facto* par la société qui y évolue. « Un espace urbain est apte à rendre compte des sociétés qui l'ont successivement occupé et transformé : derrière l'espace, les sociétés » (*ibid.*). Ce point essentiel permet l'analyse de l'espace urbain pour y observer la société qui agit ; au-delà, il permet l'étude de la ville dans le but d'y lire les transformations, mais également les permanences, qui y ont eu lieu.

« La ville est un impensé ». Cette formulation avancée par H. Galinié (GALINIÉ 2000 : 80) est dérivée de la vision portée par M. Lussault pour qui c'est l'espace tout entier qui est un impensé (LUSSAULT 1996 ; NOIZET 2007b : 15) et dont la ville était un type particulier. Dans ce cas particulier, la société n'a pas conscience de *faire* de la ville, elle « est dans l'incapacité de concevoir un projet à sa dimension, de s'assigner une fin collective telle qu'œuvrer à produire de l'urbain » (GALINIÉ 2000 : 76 ; *ibid.* : 80 ; ELIAS 1939-1997 : 108). Les habitants ne « pensent » pas faire de la ville. Ils n'ont pas même conscience de vivre « en ville » jusqu'aux environs des 12^e – 14^e s. (DUFAY à paraître).

La ville est par conséquent la résultante d'initiatives fréquemment individuelles, parfois collectives ou décidées par une quelconque autorité sur un espace particulier, restreint et parfois nettement délimité. Les créations d'agglomérations par l'octroi d'une charte de fondation, qui est une situation vue dans nombre d'endroits aux 11^e – 12^e s., mettent en place un système de fonctionnement plutôt qu'une ville à proprement parler. De même les nombreux bourgs attestés autour des quartiers fortifiés au Bas-Empire ou autour d'abbayes importantes – ce qui est le cas à Angers comme dans beaucoup d'autres villes – n'attestent pas de nouveaux espaces urbains, donc de nouvelles villes, mais plutôt de nouveaux statuts juridiques appliqués à ces espaces. On peut lire les aménagements urbains tels que des percements de rues et des lotissements selon cette vision : ils ne *font* pas de la ville mais facilitent la pratique de l'espace urbain. Pour prendre un exemple fort et bien connu, c'est d'ailleurs le but avoué des transformations de Paris sous le Second Empire qui facilitent le contrôle de la population.

L'espace urbain est donc un produit social. En dépit de la difficulté à poser une définition de la ville proprement dite, on peut la déterminer suivant une logique inverse. Plutôt que de plaquer une conception plus ou moins idéalisée de l'urbain sur un objet d'étude que l'on considère être une ville, il s'agit de chercher, d'isoler, d'expliquer et de comprendre les actions sociales qui y ont cours et qui ont eu un impact sur l'espace urbain. Il s'agit de chercher les manifestations matérielles de l'activité sociale.

En considérant la ville comme l'association de différents types d'activités sociales au sein d'un espace généralement restreint, on ne peut plus affirmer que la ville dispose d'une existence propre. Cette idée est d'office éliminée par la considération de la ville comme produit social, comme conséquence de la vie de ses habitants plutôt que comme un être presque vivant. C'est ce que H. Galinié appelle la « tentation organiciste ».

« Considérer la ville comme un être vivant revient à postuler son existence autonome, individuelle, et à minimiser la nécessité de l'intervention permanente et impérative de la société » (GALINIÉ 2000 : 41). L'adoption de ce point de vue, qui se traduit par l'usage de termes biologiques tels que *naître, vivre, mourir, survivre, évoluer...*, est fréquent pour évoquer les transformations subies par un objet social aussi complexe. Si l'emploi est commode, l'idée transmise est celle d'un objet autonome qui posséderait ses logiques propres, virtuellement distinctes de celles de la société qui y agit. Cela équivaut à nier la vision sociale de la ville. Un dernier argument, prosaïque celui-ci, est que la ville ne produit pas *elle-même* ses nouveaux quartiers ou ses aménagements mais que c'est bien sa société qui transforme son espace pour répondre à ses besoins : vidée de ses habitants, la ville ne subirait plus de transformations.

1.1.2. Le fonctionnement et la fabrique de l'espace urbain

Considérer la ville comme un objet social produit *de facto* par la société sans que celle-ci en ait conscience impose de poser un type d'analyse particulier de l'objet d'étude. L'étude de la ville doit désormais se faire par le biais de l'activité sociale, puisque c'est celle-ci même qui a produit l'urbain. On entendra par « activité sociale » une « activité confrontée à celle d'autrui orientée dans une même direction » (GALINIÉ 2000 : 119). L'activité sociale telle qu'elle peut être abordée demande d'être quelque peu précisée. Il faut éviter l'écueil de l'étude historique monographique de telle ou telle composante sociale présente dans la ville : si des réflexions portées par exemple sur les éléments religieux, réguliers ou séculiers, permettent de s'interroger sur les transformations de ce fragment de la société, au mieux cela n'ouvre que peu sur l'étude proprement dite de la ville, y compris des quartiers environnants ces objets urbains. Procéder de la sorte est réducteur et sépare forcément l'observateur de son objet d'étude, qui doit être abordé dans son ensemble.

L'activité sociale ainsi conçue est donc « l'interdépendance des rapports sociaux mais observés dans leur interaction avec l'espace urbain » (GALINIÉ 2000 : 50). Il s'agit de déterminer qui agit avec qui et comment mais également de savoir qui agit sur l'espace, comment et pourquoi, ainsi que de définir quelles sont les relations qui se traduisent dans l'espace urbain (dans le cas de Tours, voir GALINIÉ 2007b).

Étudier la ville à partir de l'activité sociale « implique méthodologiquement de distinguer deux objets de recherche requérant chacun sa problématique, deux modes d'appréhension de la réalité : la fabrique de la ville, le fonctionnement de la ville » (GALINIÉ 2000 : 81 ; *ibid.* : 50-53). À partir d'eux, on peut traduire le sujet de cette étude, « la fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e s. », en « qu'est-ce qui a constitué Angers du 3^e au 13^e s. ? » et proposer une nouvelle méthodologie pour aborder l'histoire urbaine.

Cette nouvelle question peut être subdivisée en deux approches qui s'appuient chacune sur des logiques distinctes. La première approche porte sur ce qui constitue Angers au 3^e s., au 4^e s., au 5^e s., ..., au 12^e s. et au 13^e s., en somme que peut-on connaître de la ville durant des phases qui sont autant d'états des lieux que nécessaire exigés par l'examen de telle ou telle composante sociale. La seconde approche s'interroge sur ce qui a amené Angers de sa configuration du 3^e s. à celle du 13^e s. La logique est ici différente : elle n'est plus figée chronologiquement mais il s'agit de rechercher les processus qui ont été plus ou moins longuement à l'œuvre.

La première approche, stable voire fixe dans le temps, relève du *fonctionnement*. Que voit-on agir, œuvrer à Angers durant ces phases ? Qui sont les acteurs ? Quelles sont leurs interactions ? Quelles sont les règles sociales ? Cette étape part du principe que la société et son espace fonctionnent ensemble, ce qui constitue un cadre de vie (GALINIÉ 2000 : 81). La seconde approche, continue, relève de la *fabrique*. Il s'agit d'un processus qui regroupe les transformations et les permanences de l'espace. Que s'est-il passé ? Comment cela s'est-il produit ? Comment la société urbaine agit-elle dans l'espace ? La société et son espace sont intégrés tous deux dans un même processus (*ibid.* ; NOIZET 2009 : 58-59).

Le fonctionnement fait partie du domaine de la *compréhension*, au sens où il permet de mettre en lumière les faits. « L'examen du fonctionnement, pour sa part, vise à identifier les fins poursuivies par les composantes sociales au moment des actions documentées, sans considérer comme allant de soi qu'une action en milieu urbain soit, par définition, destinée à produire de l'urbain » (GALINIÉ 2000 : 62). La fabrique fait partie du domaine de l'*explication* car elle donne à lire les transformations. C'est d'ailleurs le seul moyen pour y parvenir. En somme le fonctionnement présente les causes et les conséquences et la fabrique présente le passage de l'un à l'autre. Les causes et les conséquences sont toutes deux du fonctionnement car une conséquence est cause d'autre chose.

Fonctionnement et fabrique ne rendront jamais compte de la totalité des transformations de l'espace urbain (GALINIÉ 2000 : 54-55). En premier lieu les sources ne sont pas suffisamment homogènes. Il existe inévitablement des effets de sources induits par un manque de recherche sur un quartier donné, par la destruction d'un fonds documentaire, par l'absence de plans, par l'inexistence d'opérations archéologiques sur tel ou tel espace... Cela entraîne une contrainte forte à la compréhension car certains facteurs seront peu ou pas documentés. Cela rompt le lien entre cause et conséquence et donc interdit la lecture du processus qui a conduit de l'un à l'autre. Il devient plus difficile, voire impossible, de déterminer la fabrique urbaine. L'effet de source contraint donc également l'explication.

Fonctionnement et fabrique s'appuient sur les mêmes données issues des mêmes sources, c'est-à-dire qu'ils portent sur les mêmes réalités topographiques mais les abordent de deux manières.

Le fonctionnement, qui est chronologiquement stable, connaît les causes et les conséquences. Il permet aisément de déduire ce qui s'est produit dans les pratiques de la société pour que l'on passe de l'état 1 à l'état 2. C'est ici le stade de l'explication. Il s'agit cependant d'une vision détachée de celle de la ville, différente de celle que pouvait avoir la société contemporaine de la phase observée. En effet, à la différence des acteurs, nous connaissons les conséquences de leurs actions. Les acteurs n'agissaient pas pour produire de l'urbain, et la plupart de leurs actions ont pu avoir des conséquences auxquelles ils ne s'attendaient pas.

Cet écueil peut être dépassé par le recours à la fabrique. La logique du processus est que l'on connaît les données de départ et les actions portées sur celles-ci mais pas les données d'arrivée. En quelque sorte cela replace l'observateur à la position des acteurs. La vision est désormais interne aux données et aux actions. La lecture est chronologique et continue, sans recourir aux aller-retour possibles dans l'explication. C'est la vision la plus logique de l'histoire urbaine en cela qu'elle suit les actions de leur conception à leur réalisation et leurs conséquences.

« De l'explication sort plutôt la structure, ce qui est le plus souvent à l'écart des projets des hommes mais qui résulte du poids de la loi sociale des sociétés considérées, pèse sur les projets multiples, se trouve à leur origine inconsciente, interagit avec les projets, les conditionne et les réoriente. De la compréhension sort plutôt l'activité sociale, la part des comportements individuels et collectifs, l'appréciation de l'acteur comme sujet ou comme agent, le poids que pèse l'état du monde » (GALINIÉ 2000 : 75-76).

L'appréhension de la ville par l'activité sociale dans le but d'expliquer et de comprendre la matérialité de celle-ci implique également de définir plusieurs notions qui vont guider et contraindre la méthodologie pratique (*ibid.* : 83-84).

Les groupes sociaux ne sont pas déterminés à l'avance. Au fil du temps, les sources montrent que des acteurs regroupés sous une même étiquette n'ont pas les mêmes rôles, attributions, places ou encore habitudes. Pour de nombreuses raisons, un moine de Saint-Aubin au 6^e s. n'a pas grand-chose à voir avec son homologue du 13^e s. Son statut et sa place dans la société angevine ne sont plus tout à fait les mêmes. On peut faire le même constat pour l'évêque : durant le haut Moyen Âge il est vraisemblable-

ment détenteur de la puissance publique civile alors qu'il en est totalement privé au 13^e s. – entre autres transformations. Les classes sociales observées et mobilisées ne sont pas fixes et doivent constamment être redéfinies.

Celles-ci sont propres à un lieu, un temps et une fonction. Ce sont des « configurations socio-spatiales » au sens où G. Di Méo les a définies (comme *formations socio-spatiales* ; DI MÉO 1991). Ce sont celles-ci que nous cherchons à mettre en évidence. Celles de nos moines de Saint-Aubin sont plurielles, aussi nombreuses que les interactions de ceux-ci avec leur environnement. L'évêque en possède également plusieurs, tout comme le comte, le chapitre X, le chapitre Y... Les configurations/formations socio-spatiales sont chaque acteur (que ce soit un individu ou un regroupement de quelque nature) en interaction réciproque – la boucle de rétroaction – avec son espace de vie. Dans une autre mesure, cela exclut encore plus la « tentation organiciste ».

1.1.3. De la topographie à la morphologie : entrer dans la ville par l'espace

L'étude historique d'une ville peut entrer dans son objet d'étude par plusieurs accès. « Les archéologues ont deux façons d'entrer en ville, par l'espace ou par la société, par les structures archéologiques ou par ceux qui les ont faites » (GALINIÉ 2000 : 15). Il serait possible de s'intéresser aux transformations de la topographie historique par le biais des sources écrites, en considérant ce corpus comme le fonds documentaire principal. On aurait alors accès à des informations qualitatives qui décrivent les fonctions des objets urbains rencontrés. Cette approche ouvrirait également la piste à une étude des rôles des acteurs agissant à Angers, des détenteurs des autorités civile et ecclésiastique, des regroupements d'individus, constitués comme les chapitres canoniaux ou non, ou même des individus eux-mêmes. Pour étudier la ville, qui est un objet social complexe à composante essentiellement spatiale, il est indispensable d'y accéder par l'espace. La documentation disponible permet justement cette démarche.

La définition de la ville comme étant un produit fondamentalement social constitué par les interactions entre les différents acteurs et avec le cadre spatial dans lequel ils évoluent impose de fait d'entrer dans la ville par l'espace. Procéder autrement reviendrait à nier une des facettes essentielles de l'objet d'étude que l'on a défini. Cette nécessité d'accès par l'espace découle tout simplement d'une application syllogique de ce raisonnement.

La première prémisse est que la ville est un produit social, conséquence des interactions des différents acteurs, et doit être abordée comme telle, c'est-à-dire en se concentrant sur les composantes sociales à l'œuvre. En s'intéressant à celles-ci, nous les voyons agir dans différents cadres, sociaux (relations dans le but de la satisfaction des différents types de besoins), administratifs (positionnements relatifs des composantes dans des hiérarchies politiques et civiles, laïques et ecclésiastiques) et surtout spatiaux (les lieux dans lesquels et sur lesquels ils agissent).

La deuxième prémisse est que répondre à la problématique posée demande donc de traiter les différentes sources disponibles selon une approche fondée sur l'activité sociale et sur ses conséquences matérielles. Celles-ci s'appréhendent par la confrontation des actions uniques – qu'elles soient le fait de détenteurs de la puissance publique c'est-à-dire d'institutions, de communautés laïques ou religieuses voire du fait des laïcs – avec les transformations qu'elles ont induites dans la trame urbaine.

La conclusion est que le seul moyen d'étudier la ville, c'est-à-dire d'appréhender son fonctionnement et sa fabrique – l'explication et la compréhension – est de s'intéresser aux acteurs par le biais de leurs actions et notamment de celles qui comportent un volet spatial. C'est donc sur ce point que la nécessité d'aborder la ville par le biais de l'espace se fonde et contraint la méthodologie qui devra être employée pour répondre à la problématique.

En choisissant d'aborder les sources dans une optique de lecture de l'action sociale et donc de rechercher sa matérialisation, il faut procéder à plusieurs ajustements touchant au vocabulaire et au-delà aux concepts qui sont mobilisés par cette démarche. La ville doit être remplacée par l'espace qualifié d'urbain (GALINIÉ 2000 : 59). Cela élimine la question statistique – à partir de quelle population une agglomération est-elle une ville ? – qui fonde par exemple la définition de l'INSEE. En conséquence, on ne peut plus s'interroger si on est ou non « en ville » à tel endroit et à telle période. Cette question n'a en effet pas de sens du fait même qu'on ne peut aisément définir *a priori* la ville. C'est l'examen de l'activité sociale qui permet ou non de déterminer le caractère urbain de l'espace. Cela reporte également la notion d'urbanité sur l'espace en le détachant de l'objet conceptuel prédéfini qu'est la ville. Procéder de cette manière force à rechercher les critères qui permettent de donner le qualificatif d'urbain à un espace, qui doit lui-même être déterminé et circonscrit à partir de plusieurs faits (NOIZET 2009 : 59).

La nécessité d'entrer dans l'objet d'étude « ville » par son espace trouve une autre justification dans la nature même des sources disponibles. Un objet historique n'est jamais ni entièrement ni uniformément documenté. Il y a nécessairement des effets de source qui sont induits par la nature même des fonds relatifs à l'objet d'étude et qui sont dus à des événements propres à celui-ci. Ils peuvent être la conservation, la destruction, la présence ou l'absence de certains types de sources. La situation des sources historiques est donc propre à une ville X et une ville Y connaît une autre situation en aucun cas similaire. L'accès direct à la matérialité d'un espace urbain se fait par les éléments topographiques connus qui le composent. En vertu des effets de sources, ceux-ci sont ponctuels – les sites archéologiques ou les bâtiments en élévation – voire linéaires – principalement les réseaux de rues – mais rarement surfaciques. Lorsqu'ils le sont, ce n'est jamais à l'échelle de l'ensemble de l'espace urbain présupposé, même dans le cas des fouilles urbaines de grande ampleur (à Angers, le château et le musée des Beaux-Arts).

Il est donc nécessaire d'extrapoler dans une certaine mesure les informations que ces points d'observations nous permettent de positionner dans l'espace urbain. Cette extrapolation détache les données du lieu précis pour les situer au niveau, sinon de toute la ville, au moins de l'environnement plus ou moins immédiat. C'est en cela que l'on passe de la topographie historique représentée par des points sur un plan et que cette topographie documente, à la morphologie, c'est-à-dire à l'espace proprement dit conçu comme « neutre, préexistant et éternel. Il s'arpente, se mesure, se parcourt, se délimite, se découpe. Support des activités humaines, il est le lieu des réalisations, des actions, des enjeux, des rivalités. Sous-jacent, il est insensible à l'agitation, aux modifications. Son éternité lui assure, au-delà des atteintes de l'Homme ou de la Nature, de conserver sa substance » (GALINIÉ 2000 : 41). On pourrait ajouter que l'espace est continu en cela que la surface de la Terre ne comprend aucune portion de son étendue qui n'est pas de l'espace – le non-espace n'existe pas. Ces différentes notions sont chacune des raisons supplémentaires pour choisir une entrée dans la ville par l'espace.

1.2. L'historiographie angevine

Les pages qui précèdent se sont penchées sur le contexte scientifique théorique et méthodologique dans lequel l'analyse urbaine prend place, et qui détermine quel objet et quelle approche globale l'étude a choisies. Celle-ci se place également dans un ensemble de recherches historiques menées directement sur l'objet d'étude. En effet l'histoire d'Angers n'est pas un axe de recherche récent. Les travaux scientifiques menés de manière rigoureuse sont les héritiers de recherches portées sur des questions précises, souvent liées à un fait ou un élément topographique particulier de la trame urbaine. Les plus anciens travaux, réalisés dans le courant du 18^e s., ne présentent pas la même rigueur ni la même exactitude que des études récentes. Les raisons en sont le manque de recul sur la discipline historique elle-

même, le manque de données ou leur incompréhension, le poids de la tradition historiographique enfin qui a créé des paradigmes dont les chercheurs ont parfois eu beaucoup de difficultés à s'extraire.

Aborder l'historiographie angevine nécessite de procéder à deux bilans documentaires autonomes et de les confronter. Le premier traite des études principalement orientées sur les sources écrites et laissant assez peu de place aux sources matérielles. Ce sont les premières analyses de l'histoire urbaine qui ont été faites et dont les plus anciennes remontent au courant du 18^e s. Le second s'intéresse à l'approche effectivement archéologique de l'espace urbain d'Angers. L'étude des vestiges matériels de la ville n'est pas une piste de recherche récente. On peut ainsi relever des opérations à but explicitement archéologique avant la Seconde guerre mondiale, concernant essentiellement les centres d'intérêt prioritaires que sont les grands monuments tels que le château ou la cathédrale. L'intérêt porté sur la matérialité de la ville existait également au 19^e s., comme en témoignent plusieurs articles courts publiés dans les revues des sociétés savantes locales, mais la pratique effective de terrain était alors presque inexistante. L'attrait de l'édifice important et sa vision comme pôle centralisateur étaient forts.

1.2.1. Les études historiques sur Angers

Une des premières, si ce n'est la première, histoire d'Angers est celle de J. de Bourdigné, publiée originellement en 159 (DE BOURDIGNÉ 1529-1842). Un siècle plus tard, dans le premier quart du 17^e s., J. Bruneau de Tartifume produit sa propre étude, publiée en 1623 (BRUNEAU DE TARTIFUME 1623), et qui s'appuie en partie sur celle de J. de Bourdigné mais qui apporte des éléments alors inédits. Il est possible de constituer des ensembles de travaux déterminés d'après les thématiques que ceux-ci abordent.

Ainsi les édifices religieux, séculiers comme réguliers, ont été le centre d'intérêt de plusieurs auteurs qui ont réalisé des travaux de recherche ou simplement d'histoire événementielle. J. Grandet a produit plusieurs travaux à la fin du 17^e et au début du 18^e s., dont certains sont inédits, à propos de l'histoire ecclésiastique d'Angers et de l'Anjou (GRANDET 1884 ; GRANDT s.d.-b ; GRANDT s.d.-a). L'abbé T.-P. Pletteau a publié une série d'articles intitulés « Annales ecclésiastiques » consacrés chacun à un des évêques d'Angers (PLETTEAU 1874 ; PLETTEAU 1875a ; PLETTEAU 1875b ; PLETTEAU 1875c ; PLETTEAU 1876). Parmi les publications de qualité du chanoine de la cathédrale Ch. Urseau, on peut relever quelques articles traitant cette thématique et publiés dans la revue *l'Anjou historique* (URSEAU 1915-1916). Le chanoine F.-C. Uzureau a publié de nombreux articles dans la revue *Andegaviana* dont il était le fondateur et directeur (UZUREAU 1904 ; UZUREAU 1911 ; UZUREAU 1918 ; UZUREAU 1930 ; UZUREAU 1933 ; UZUREAU 1934). D'autres auteurs ont effectué des travaux sur cet axe de recherche (CHoyer 1867 ; CHoyer 1868 ; GUILLOREAU 1898).

Les personnages de premier plan de l'Anjou, tels que les comtes ou les évêques, ont bien sûr fait l'objet d'études historiques spécifiques. J.-F. Bodin a produit durant la première moitié du 19^e s. plusieurs recherches portant sur l'histoire d'Angers et de l'Anjou (BODIN 1823 ; BODIN 1847), tout comme J. Chartrou-Charbonnel (CHARTROU-CHARBONNEL 1928) et H. Landais (LANDAIS 1946) durant la première moitié du 20^e s. J. Boussard a réalisé des études des contextes sociaux angevins durant la deuxième moitié du 12^e s., sous le règne d'Henri II Plantagenêt (BOUSSARD 1938 ; BOUSSARD 1956). D'une manière similaire, G. d'Espinay s'était intéressé à la « légende des comtes d'Anjou » (D'ESPINAY 1883 ; D'ESPINAY 1893)

Cet auteur avait également consacré une étude aux *Formules d'Angers* et à leur place dans le contexte législatif franc (D'ESPINAY 1858). Cette thématique judiciaire a également été abordée par L. Halphen (HALPHEN 1902b ; HALPHEN 1902a).

Un des travaux de recherche historique les plus complets et les plus importants dans l'historiographie angevine est le *Dictionnaire* de C. Port, archiviste-paléographe des Archives départementales d'Angers (PORT 1876-1965). Chaque lieu, personnage et date importante de l'histoire de l'Anjou y fait l'objet d'une notice dont les informations proviennent à la fois de travaux de recherche déjà publiés et de sources écrites issues du fonds des Archives départementales.

1.2.2. L'archéologie à Angers

Les études archéologiques réalisées à Angers ont tout d'abord concerné les vestiges en élévation et non ceux enfouis dans le sous-sol (COMTE 2004c). L'histoire des découvertes a respecté l'histoire des aménagements portés à la trame urbaine à partir du milieu du 19^e s.

Durant la seconde moitié du 19^e s., V. Godard-Faultrier, un des premiers archéologues d'Angers – c'est-à-dire un des premiers savants qui s'intéressait aux vestiges matériels – a entrepris la fouille de l'abbatiale Toussaint en 1845, ce qui constitue la première fouille d'un édifice religieux d'Angers (GODARD-FAULTRIER 1860). Les trois collégiales détruites en raison de l'aménagement de la place du Ralliement n'avaient pas encore fait l'objet d'un intérêt particulier. V. Godard-Faultrier est intervenu lors de la construction de la ligne de chemin de fer et la gare Saint-Laud et a pu observer la nécropole méridionale des 1^{er} – 2^e s. (GODARD-FAULTRIER 1853). Par ailleurs, les travaux d'urbanisme ont permis l'examen de la rue d'Alsace en 1867-1870 en raison de son percement et celle de la place du Ralliement en 1878-1879. En parallèle, V. Godard-Faultrier a étudié des corpus numismatiques (GODARD-FAULTRIER 1862 ; GODARD-FAULTRIER 1863a ; GODARD-FAULTRIER 1863b).

Le début du 20^e s. est marqué par un fort intérêt porté monuments considérés comme les plus emblématiques d'Angers. La cathédrale Saint-Maurice a ainsi été l'un des édifices les plus étudiés par les savants angevins. J. Denais a consacré une étude à cet élément à la fin du 19^e s. (DENAIS 1899). L. de Farcy, habitant de la Cité, a entrepris des fouilles à l'intérieur de l'édifice et a découvert de possibles états antérieurs (DE FARCY 1872 ; DE FARCY 1881 ; DE FARCY 1903) et a publié une importante monographie synthétique consacrée à cet édifice portant tant sur l'architecture que sur le mobilier (DE FARCY 1910-1926). La résidence de l'évêque ou palais épiscopal a souvent été abordé conjointement avec la cathédrale (DE FARCY, PINIER 1903). L'enceinte de la Cité a également fait l'objet d'un certain intérêt, notamment de la part du chanoine P. Pinier (PINIER 1911 ; PINIER 1914). Le deuxième tiers du 20^e s. a surtout été consacré à l'étude de deux sites : la collégiale Saint-Martin et le château. La collégiale a été étudiée en premier lieu par le chanoine P. Pinier puis surtout par George H. Forsyth, professeur à l'université de Princeton, qui a réalisé de 1926 à 1936 à Saint-Martin l'une des premières fouilles appuyées sur le principe stratigraphique (FORSYTH 1937) ; il a également produit une étude synthétique de grande importance (FORSYTH 1953). Dans l'ensemble, Saint-Martin a été le support de nombreuses études architecturales (FORSYTH 1950 ; FORSYTH 1952 ; LESUEUR 1961). Le château a fait l'objet d'une fouille en 1953 par H. Enguehard, intervention de sauvetage motivée par l'édification de la nouvelle galerie destinée à accueillir la tapisserie de l'Apocalypse. Quelques études lui avaient été consacrées auparavant (DE FARCY 1915).

Un tournant important dans la pratique archéologique à Angers peut être placé en 1971, ce qui correspond aux premières « Informations archéologiques » publiées dans *Gallia* (BOUSQUET 1971). À cette date, les opérations archéologiques de sauvetage sont rendues systématiques. Les premières interventions sont associées à la construction du parking souterrain de la place du Ralliement et à la construction d'immeubles avenue de la Blancheraie. La création de l'AFAN en 1973 a mis en place les structures nécessaires pour la réalisation de ce type d'opérations archéologiques qui se sont déroulées par la suite sur l'ensemble de l'espace urbain (pour ne parler que d'Angers ; la liste des interventions antérieures à 2004 est faite dans COMTE 2004c : 18). La création de l'INRAP n'a pas bouleversé cette pratique.

1.3. Les cadres chronologiques et spatiaux

Afin de faciliter l'analyse de la fabrique urbaine d'Angers, il est indispensable de déterminer avant toute chose trois cadres essentiels délimitant le champ de l'étude. Ces cadres sont chronologique – quelle

étendue de temps est-elle concernée ? quels points de départ et d'arrivée doivent être définis ? – et spatial – quel espace est mis en jeu ? quelle emprise au sol doit être retenue ? « L'objet d'étude, ville ou espace urbain, doit connaître une délimitation spatiale. Empirique, cette délimitation résulte de l'observation d'une zone de plus forte densité de sources [...] associée à un autre phénomène, les perceptions contemporaines de la ville » (GALINIÉ 2000 : 60).

1.3.1. Pourquoi « de l'enceinte à l'enceinte » ?

Le choix de déterminer la fourchette chronologique de cette étude de la fin du 3^e s. au début du 13^e s., soit de l'édification de l'enceinte de la Cité à celle de l'enceinte du 13^e s., est argumentée par plusieurs facteurs.

Le premier et principal élément est que l'on dispose ainsi de la lecture des transformations affectant un site urbain d'une première fermeture de son espace à une autre. Fondamentalement, cette fourchette donne à voir le passage d'une ville enclose à une autre. Dans le détail, les situations sont plus complexes mais peuvent être ainsi schématisées à l'extrême. L'argument est donc ici topographique. Il s'appuie sur la forme globale de la ville, sur sa configuration générale. Par conséquent on considère que ces deux situations sont similaires. À la fois à la fin du 3^e s. et au début du 13^e s. les circonstances étaient telles que l'édification d'un système défensif urbain était rendue nécessaire – les facteurs précis sont toutefois distincts.

Le deuxième facteur est le fait que la borne chronologique basse est placée au moment où la ville avec son territoire passent sous domination française, c'est-à-dire que la ville perd son autonomie et son pouvoir local et qu'elle n'accueille désormais plus que le pouvoir central royal par délégation. L'argument est donc ici politique. Il est toutefois mis à mal par le fait qu'au début du 13^e s. Angers n'était déjà plus le lieu d'exercice d'un pouvoir civil autonome à l'échelle de son territoire et qui interagissait à l'échelle de la vallée de la Loire moyenne. En effet, depuis 1154, l'Anjou, comme nombre d'autres territoires en France, faisait partie des possessions d'Henri II Plantagenêt, devenu roi d'Angleterre. Le pouvoir comtal angevin n'était plus détenu *de facto* que par le sénéchal.

Un troisième argument ne se place pas au même niveau que les deux précédents et est purement technique. Le positionnement de ces bornes chronologiques permet de circonscrire *a priori* l'ensemble des sources. Pour la borne haute à la fin du 3^e s., cela permet d'exclure l'état de la ville aux 1^{er} – 3^e s. et surtout d'éviter le 1^{er} s. av. J.-C. pour des raisons de lacunes documentaires encore fortes en dépit des découvertes récentes. Pour la borne basse du milieu du 13^e s., cela permet de ne pas avoir à considérer le corpus documentaire au-delà de cette date car celui-ci est trop riche et trop divers pour pouvoir être traité comme les périodes antérieures dans des délais raisonnables. Le fait que la fourchette chronologique couvre ainsi un millénaire – ou presque – est un hasard et n'a aucunement influé sur le positionnement des bornes.

La définition des bornes chronologiques à la fin du 3^e s. et au début du 13^e s. est une synthèse de ces différents facteurs. Il s'agit essentiellement d'étudier les transformations d'un site urbain d'un état enclos à un autre état enclos. Ces deux états sont similaires et sont associés à des facteurs extérieurs, notamment politiques, qui sont eux aussi similaires. L'intérêt d'une telle emprise spatiale et temporelle n'est pas de dégager les causes du nouvel enfermement de l'espace urbain – celles-ci sont bien connues grâce aux sources écrites du 13^e s. – mais reste bien l'étude de l'ensemble de l'espace urbain.

1.3.2. Quelle(s) échelle(s) ?

Une fois le cadre chronologique défini comme s'étendant « de l'enceinte à l'enceinte » de la fin du 3^e au début du 13^e s., il est nécessaire de déterminer le cadre spatial qui sera le porteur de l'analyse de la fabrique urbaine. Plusieurs cadrages distincts, relevant chacun d'une logique propre, sont possibles.

Le premier espace possible est d'ordre administratif et correspond à l'emprise de l'actuelle commune d'Angers. Cette proposition ne peut tenir pour plusieurs raisons. La première est que cette entité administrative est trop étendue : la commune actuelle couvre 42,70 km². La documentation serait beaucoup trop ponctuelle. La deuxième est que cette emprise est récente. Les limites actuelles ont été progressivement fixées au cours des 19^e et 20^e s. par annexions et déductions d'espaces comme le montrent des annotations portées sur certaines planches du cadastre ancien. De plus le territoire communal actuel n'a pas toujours fait partie de l'espace placé sous la tutelle de la ville et certaines portions ont même relevé d'autres territoires, comme par exemple les communes voisines.

Le deuxième espace possible est limité à Angers *intra-muros*, c'est-à-dire au territoire circonscrit par l'ancienne enceinte du 13^e s. – dont le tracé est assez bien connu – soit les actuels boulevards Gaston-Dumesnil, Georges-Clémenceau et Daviers en rive droite et Ayrault, Carnot, Bessonneau, de la Résistance-et-de-la-Déportation, du Maréchal-Foch, du Roi-René et du Général-de-Gaulle en rive gauche. Si ce découpage a plus de réalité historique car lié à un élément topographique connu, il pose néanmoins le problème de la séparation nette entre un intérieur et un extérieur : centrer le regard sur l'*intra-muros* coupe l'étude de la ville de celle de son environnement immédiat. L'enceinte du 13^e s. a coupé assez arbitrairement certains quartiers périphériques et en a intégré une partie à l'espace enclos et laissé le reste à l'extérieur, secteurs qui échapperaient ainsi à l'analyse. C'est en cela que cette proposition d'emprise ne peut être retenue.

Le troisième espace possible découle de la précédente proposition et ajoute à l'*intra-muros* défini par les mêmes repères les espaces immédiatement extérieurs à l'enceinte du 13^e s. Ces espaces périphériques sont déterminés à partir du cadastre de 1810 qui est le plus ancien document planimétrique géométriquement correct. Il s'agit des secteurs où la trame parcellaire est nettement plus dense que celle des alentours, et notamment des secteurs ruraux de trame lâche. C'est ce cadre spatial qui est retenu ici. Il présente l'avantage d'être déterminé à partir des sources historiques disponibles, et non *a priori* comme dans le cas du territoire communal actuel, et de correspondre à un état de l'emprise de la ville, déterminé par l'extension du parcellaire dense et du maillage viaire serré.

Plusieurs cadres spatiaux différents sont retenus pour l'analyse d'Angers. Outre l'intégralité de l'espace urbain, de quelque manière que celui-ci soit défini, d'autres emprises peuvent être définies pour permettre des études de détail portées sur des fractions de l'espace urbain. Ces cadrages de détail sont indispensables pour avoir une meilleure lecture d'un moins grand nombre de phénomènes sur un espace moins étendu.

Le premier espace est la Cité définie comme le territoire délimité par l'enceinte du même nom. Sa détermination est topographique et matérielle. L'intérêt de l'étude de ce quartier tient dans son homogénéité apparente due à sa séparation d'avec la trame urbaine par l'enceinte et à sa population essentiellement cléricale à partir du Moyen Âge. Ces suppositions ne tiennent pas après un examen de détail.

Les deuxième et troisième secteurs sont l'espace urbain en rive gauche et l'espace urbain en rive droite. Cela place la Maine comme une césure importante créant deux secteurs distincts sinon opposés. Cette dichotomie trouve une justification dans l'histoire propre de la ville et par l'ouverture presque totale de celle-ci sur la rive droite au début du 11^e s. Cette distinction permet d'examiner séparément les deux espaces et de rechercher en quoi ils diffèrent et en quoi ils se rejoignent.

Enfin les autres secteurs que l'on peut définir et étudier sont les différents territoires que les sources écrites permettent de connaître et dont les emprises ne sont pas toujours bien fixées. Ce sont ainsi le *suburbium*, qui correspond *a minima* aux abords de la *civitas* ou de l'*urbs*, les bourgs ou encore les paroisses, qui sont des réalités à composante spatiale dont les délimitations sont floues et parfois génératrices de conflits. Les définitions de ces fractions de l'espace urbain sont de nature également topographique non matérielle, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de marquage au sol séparant tel et tel espace particulier. Ces définitions sont aussi de nature sociale en cela qu'elles sont déterminées par les groupes sociaux qui y (inter)agissent et qui, par là-même, les font exister ; dans le détail il s'agit de territoires administratifs objectivés – pour le *suburbium* ou encore pour les paroisses – et de territoires idéels subjectivés – notamment pour les bourgs.

Chapitre 2. Contextes historique et documentaire

Après avoir posé les cadres scientifiques et historiques dans lesquels l'étude de la fabrique urbaine d'Angers va prendre place, il faut présenter l'objet d'étude proprement dit, c'est-à-dire la ville elle-même. Ce chapitre de présentation permet de démarrer l'étude de la ville en ayant en tête les informations essentielles. Celles-ci concernent l'histoire événementielle et topographique d'Angers dans ses grandes lignes. Ce chapitre permet également de prendre en main les informations et les documents. Il présente les aspects d'Angers qui pourront être effectivement appréhendés : on ne peut manipuler une ville en tant que telle, en bloc, comme un objet unique, à d'autant plus forte raison pour les périodes les plus anciennes, et il faut recourir à différents types de sources pour s'approcher au mieux des différentes réalités. L'ensemble forme la base sur laquelle les différentes analyses de détail pourront être menées.

La description de l'objet d'étude en lui-même et des moyens disponibles pour l'étudier se déroulera en trois étapes. La première consiste à évoquer brièvement les phases essentielles de l'histoire urbaine afin de poser immédiatement les faits et événements majeurs. Les notices sont volontaires brèves et synthétiques car ce n'est pas ici le propos d'étudier les histoires d'Angers pour chaque phase. Les différents aspects de la réalité urbaine – notamment religieux, civils et politiques – sont évoqués (cf. § 2.1 ci-dessous). La deuxième s'intéresse aux bornes chronologiques de l'étude et plus précisément aux éléments matériels qui sont concernés, à savoir les deux enceintes de la Cité et du 13^e s. Elle discute de manière synthétique l'état des connaissances pour chacun de ces deux objets et surtout de la question essentielle de leur datation, qui se pose principalement pour la première enceinte (cf. § 2.2 ci-dessous p. 40). Enfin, la troisième et dernière étape consiste en la présentation des fonds documentaires disponibles dans lesquels les données seront recherchées et récolées. Les documents peuvent être classés en trois grandes catégories qui apportent chacune des informations particulières, qui ont leurs intérêts mais également leurs limites (cf. § 2.3 ci-dessous p. 43).

2.1. Les faits essentiels de la topographie historique d'Angers

Au lieu de faire un exposé présentant d'une traite l'histoire urbaine d'Angers, il est nécessaire et préférable de scinder cette histoire en plusieurs phases, qui respectent les découpages chronologiques historiques traditionnels en grandes périodes : la Protohistoire, l'Antiquité et le Moyen Âge. Cette dernière période est subdivisée en trois phases dont les ruptures sont la fin du 10^e s. et la fin du 12^e s. La dernière période correspond à l'état des lieux d'Angers au moment de l'édification de l'enceinte du 13^e s.

Six phases peuvent être déterminées. Elles s'organisent autour de ruptures chronologiques placées au 1^{er} s. av. n. è., aux 3^e, 4^e et fin du 10^e s. et aux années 1230 et 1250. Ces césures sont essentiellement topographiques et sont motivées par la mise en place d'objets urbains. Elles sont occasionnellement sociales, c'est-à-dire qu'elles sont induites par des modifications constatées dans la société angevine. Ces ruptures ne sont pas, du moins autant que possible, déterminées sous le poids de l'historiographie locale comme générale de l'histoire des villes. Il ne s'agit pas d'étudier la ville de la phase A puis celle de la phase B, etc., de manière indépendante. Il s'agit bien de mettre en évidence les phénomènes induits par les transformations des structures matérielles et sociales et qui ont un impact dans la topographie historique d'Angers. Par exemple, l'étude de R. Bordone sur la ville du 10^e s. est intéressante et croise de nombreuses informations, y compris sur les structures sociales, mais les villes qui sont abordées flottent quelque peu, peu liées aux phases et siècles précédents (BORDONE 1991).

2.1.1. Angers protohistorique (1^{er} s. av. n. è.)

Ce n'est qu'assez récemment, avec les fouilles du château à partir de 1997, qu'une occupation protohistorique sur le site d'Angers a pu être prouvée de manière irréfutable. Le lieu de l'*oppidum* des Andes n'était alors pas connu et plusieurs localisations étaient en concurrence. La Maine était toujours prise en compte mais on présentait généralement le site de Frémur voire de Sainte-Gemmes-sur-Loire comme l'emplacement de l'*oppidum* (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 27).

Parmi les plus anciennes traces d'occupation du site, la fouille du château a mis en évidence le site de la pointe occidentale de l'éperon de la Cité, qui présente une division structurée de l'espace entre lieux de vie et lieux de production séparés par une voie (CHEVET 2002). La fouille du musée des Beaux-Arts a montré que les abords de l'éperon de la Cité étaient sous l'influence de l'occupation de l'éperon. Cela se manifeste par un ensemble de traces d'occupation (d'habitat ?) antérieures à l'urbanisation du 1^{er} s. apr. J.-C. (CHEVET, BIGUET, CHAUMOT *et al.* 2000 ; CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 39-43). Les structures observées, ténues et difficiles à interpréter, sont datées de la première moitié du 1^{er} s. av. n. è. (de 100 à 50 av.). On peut néanmoins désormais affirmer la présence d'un habitat à la pointe occidentale de l'éperon. Aucun lieu de culte ou funéraire n'est toutefois connu à l'heure actuelle pour cette phase.

L'élément essentiel est la présence fortement probable d'une fortification constatée au château et qui enserrait vraisemblablement l'éperon, ce qui permet d'affirmer qu'Angers durant la Protohistoire était le siège d'un *oppidum*, vraisemblablement celui du peuple gaulois des Andes (BOUVET, BRODEUR, CHEVET *et al.* 2004). Cela fait du site d'Angers le lieu central de son territoire dès le 1^{er} s. av. n. è. On connaît cependant mal la situation politique de l'agglomération à l'échelle de sa cité ainsi que les relations qu'elle pouvait entretenir avec les cités gauloises voisines.

2.1.2. Angers antique (1^{er} – 3^e s. d. n. è.)

Après les quelques éléments connus pour la phase protohistorique, peu nombreux, le grand nombre d'informations disponibles sur Angers antique fait que cette phase apparaît comme un bouleversement majeur dans l'histoire de la ville.

La phase antique se caractérise principalement par la mise en place d'une trame viaire sur une superficie de plus de 100 ha (CHEVET, COMTE, PITHON 2008). Ce réseau, désormais bien connu et dont on saisit suffisamment bien la logique pour prévoir la découverte de nouveaux tronçons, respecte une orthogonalité presque parfaite en dépit des fortes contraintes topographiques. De nombreux aménagements permettant sa mise en place ont été observés lors de fouilles récentes. Cette trame a permis de viabiliser un grand espace, plus étendu que celui qui fut réellement occupé. Plusieurs indices laissent d'ailleurs penser à un urbanisme de façade, comme la discordance entre le front et l'intérieur des îlots (*cf.* § 2.1.1 ci-dessus). L'aménagement fut trop ambitieux pour les besoins réels : les secteurs les plus périphériques furent abandonnés dès le début du 2^e s., soit seulement un siècle environ après leur viabilisation.

Un amphithéâtre fut édifié durant cette phase au sud-ouest de l'agglomération. D'autres éléments de la trame urbaine ou parure monumentale de la ville antique classique sont également connus, comme plusieurs ensembles thermaux, place de la République ou rue Delaâge. L'habitat civil est assez mal documenté mais une *domus* a pu être étudiée sur le site du musée des Beaux-Arts (CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 65-144).

Deux zones funéraires situées au sud de l'agglomération ont été découvertes à la fin du 19^e s. et sont mieux connues depuis le début du 21^e s. La première a été observée à la fin du 19^e et au début du 21^e s. sous l'actuelle gare Saint-Laud, ce qui lui a donné son nom d'usage actuel, et la seconde se situe à l'est de l'agglomération de cette phase le long d'une voie de sortie et fut observée sous la place du Maré-

chal-Leclerc en 1986. La nécropole de la gare semble toutefois être double ou en deux secteurs, d'après les observations de la fouille de l'entrepôt de la SERNAM (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000).

Une occupation est connue en rive droite de la Maine, sous l'actuelle École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (*Annuaire...* 1994 : 26). Elle consiste en des bassins qui pourraient correspondre aux aménagements des jardins d'une *domus*. Ce seul point d'observation ne permet toutefois pas d'extrapoler l'existence d'un quartier urbain sur ce côté de la rivière.

La situation politique d'Angers est presque inconnue pour cette période. On sait que la ville était le chef-lieu de sa cité, laquelle était intégrée au système administratif mis en place par Rome dans la Lyonnaise Seconde (BRÜHL 1975 : 152) puis dans la Lyonnaise Troisième vers 383-388 (GUILLOT 2006 : 123).

2.1.3. Angers au haut Moyen Âge (du 4^e au 8^e s.)

Alors que Angers antique commence à être bien connu, Angers au haut Moyen Âge est différemment documenté, ce qui influe sur l'image que l'on peut avoir de l'état de la ville durant cette période.

Un premier élément est l'enceinte de la Cité qui enclot un des deux éperons présents sur le site urbain. Cette fortification a *de facto* créé un intérieur et un extérieur. À l'intérieur de cette structure se trouve la cathédrale, située dans l'extrémité orientale du quartier. Le territoire *intra-muros* est assez mal connu, même si on sait que deux églises plus ou moins indépendantes de la cathédrale y étaient situées (COMTE 2010 : 135-136). L'évêque, qui est le personnage public le plus mentionné dans les textes de cette période, détient parfois les pouvoirs civil et militaire, ce qui n'est pas un *unicum* : le nom du premier évêque connu est Defensor (mentionné par Sulpice Sévère lors de l'élection de Martin au siège épiscopal de Tours), ce qui est vraisemblablement son titre – dérivé de *defensor civitatis*, « défenseur de la Cité », ou *defensor plebis*, « défenseur de la plèbe », une titulature souvent associée à la personne de l'évêque au haut Moyen Âge (DUCHESNE 1910 : 347-356 ; PIETRI 1987c ; GUILLOT 2006 : 122).

Un deuxième élément est la mise en place de plusieurs objets ecclésiastiques et funéraires à l'est de la Cité. Ce sont ainsi plusieurs espaces funéraires remplaçant les nécropoles antiques bordant les voies de sortie et formant un grand ensemble plus ou moins homogène parfois appelé « nécropole du Ralliement », du nom de la place où elle fut observée dans le courant du 19^e s. Plusieurs édifices ecclésiastiques édifiés durant cette phase sont des basiliques créées dans ces lieux funéraires par les premiers évêques d'Angers. Certains d'entre eux ont accueilli, temporairement ou définitivement, des communautés monastiques ou canoniales qui ont progressivement constitué autour d'elles des espaces propres.

Ce sont ainsi les basiliques funéraires Saint-Martin et Saint-Pierre fondées au tournant des 4^e et 5^e s. et l'abbaye Saint-Aubin établie durant le troisième quart du 6^e s. qui sont les trois premiers éléments religieux de la trame urbaine d'Angers. Plusieurs autres édifices sont bâtis par la suite, toujours au sein de la nécropole du Ralliement. Les églises Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf et leur environnement forment un groupe assez compact. Saint-Aubin, Saint-Martin et Saint-Lézin en forment probablement un second. Enfin, l'abbaye Saint-Serge est édifiée à 800 m au nord-est de la Cité, en-dehors de l'agglomération, à une date inconnue du 7^e s.

Mis à part ces ensembles, la trame viaire *intra muros* n'est que peu transformée. Les informations manquent pour être précis sur cette question, mais la configuration de certains éléments topographiques comme les portes de l'enceinte de la Cité et les édifices religieux permettent d'établir un état des lieux probable des rues antérieur à 800. Il est possible que l'amphithéâtre situé aux abords de l'espace urbanisé des 1^{er} – 3^e s. ait été transformé en bastion pour la défense de l'agglomération (BRODEUR, CHAUMOT 2001).

2.1.4. Angers du 9^e à la fin du 10^e s.

Comme précédemment, la documentation disponible pour cette phase est essentiellement textuelle, ce qui permet d'avoir des informations qualitatives sur les éléments topographiques, et peu matérielle, ce qui empêche une restitution des emprises de ces différents éléments.

Le bourg d'Angers est le premier objet de ce type attesté dans la trame urbaine. Il est mentionné en 924 et est accolé à l'est de la Cité. En dépit de sa précocité, de son étendue et de sa fortification, il est particulièrement mal connu, à tel point que l'on a pu douter de sa réalité. Deux autres bourgs sont connus : il s'agit du bourg Saint-Aubin, mentionné en 976 et situé à l'immédiate proximité de l'abbaye – il n'en est séparé que par une rue – et du bourg Saint-Serge entre 973 et 1005, plus mal localisé mais situé dans les environs de l'abbaye.

Les premiers éléments assurés du réseau viaire entrent dans cette phase. À partir des voies déjà évoquées ci-dessus (cf. § 2.1.3 p. 37) sortant de la Cité par les portes de l'enceinte, trois rues situées entre Saint-Aubin, Saint-Martin et Saint-Lézin peuvent être restituées (COMTE 2006a : 182-192). S'il est certain que les différents édifices religieux existant étaient desservis par un ensemble de rues et ruelles, on ne dispose pas de suffisamment d'indices pour compléter le réseau viaire de cette phase. Quelques nouveaux espaces funéraires sont associés aux éléments religieux.

Les objets urbains déjà présents ne connaissent généralement que des transformations qualitatives documentées par les sources écrites. Les chapitres canoniaux sont progressivement fixés dans leurs églises. Quelques nouveaux lieux de culte sont créés, parmi lesquels on peut relever des succursales déchargeant l'église collégiale de la desserte de la paroisse : c'est notamment le cas de l'église Saint-Michel-la-Palud qui est fondée en 996 par un laïc et qui sert de succursale à Saint-Aubin – elle est d'ailleurs accolée au cloître de l'abbaye.

Un pôle du pouvoir civil autonome s'installe et prend peu à peu de l'importance, matérialisé par la résidence comtale située à l'angle occidental du quartier : Ingelger, père de Foulques le Roux, membre fondateur de la dynastie des Ingelgériens, décède entre 886 et 898. Un échange de deux terrains situés aux extrémités opposées de la Cité a lieu en 851 entre l'évêque et le comte (StM-9). Cela atteste la situation géographique du pouvoir comtal à partir du milieu du 9^e s. L'ensemble comprend la résidence proprement dite, composée de plusieurs bâtiments de vie et de service, quelques éléments militaires et une chapelle est édiflée à proximité (CHEVET 2007 : 36).

2.1.5. Angers de la fin du 10^e s. à 1230

Du fait même que cette phase dure près d'un siècle et demi, de nouveaux éléments topographiques sont connus en grand nombre dans la trame urbaine d'Angers.

En premier lieu, et c'est probablement le fait le plus important, la rive droite de la Maine est désormais occupée. Deux abbayes sont fondées – Saint-Nicolas vers 1010 et Notre-Dame-de-la-Charité vers 1028. Chacune possède son secteur funéraire propre, à proximité ou non. Par la suite, d'autres éléments de moindre importance sont aménagés pour adapter la desserte ecclésiastique à la réalité de l'occupation du quartier. Un hôtel-Dieu est aménagé en amont du quartier vers 1175.

Celle-ci se manifeste principalement par le bourg Sainte-Marie mentionné en 1040 et par le bourg Saint-Nicolas, attesté entre 1096 et 1100. D'autres bourgs sont connus en rive gauche, comme les bourgs de l'Esivière (1109-1112) sur un éperon faisant face à celui de la Cité ou Saint-Étienne (1077) au pied de l'enceinte de la Cité à proximité de la cathédrale.

De nouveaux éléments ecclésiastiques sont créés en rive gauche, parmi lesquels un prieuré de l'abbaye de la Trinité de Vendôme implanté sur la colline de l'Esivière (1056) et l'aumônerie Toussaint

(vers 1040), située entre l'enceinte du Bas-Empire et Saint-Aubin et qui a été transformée peu après en chapitre de chanoines réguliers. Les établissements déjà présents, séculiers comme réguliers, organisent peu à peu les espaces autour d'eux, quartiers comme cloîtres. Certaines nouvelles succursales paroissiales sont mises en place, parfois rapidement.

Les premiers éléments liés à l'économie sont attestés durant cette phase. Il s'agit notamment des moulins associés au pont et à une chaussée peu à peu mise en place sur la Maine. Ces moulins possèdent une certaine importance à l'échelle de la ville, certains d'entre eux étant concédés à l'hôtel-Dieu pour lui assurer un revenu. Outre les moulins, des espaces de commerce au sein de l'agglomération tels qu'une boucherie, une poissonnerie ou des lieux de marché sont connus.

Comme pour la phase précédente, le réseau viaire est mieux connu que ce soit par le biais des premières mentions de noms de rues ou par déduction des parcours possibles dans l'agglomération à partir de la situation des objets urbains.

C'est durant cette phase que le pouvoir politique installé à Angers est le plus influent, en Anjou mais surtout en-dehors. Durant ce siècle et demi se sont succédé les principaux membres des Ingelgériens – Foulques Nerra, Geoffroi Martel – et des Plantagenêts – Geoffroi le Barbu, Henri Plantagenêt.

C'est durant cette phase que les comtes d'Anjou affrontent les comtes de Blois pour la maîtrise de la vallée de la Loire et notamment de la Touraine, que Geoffroi Martel conquiert définitivement en 1044. La famille Plantagenêt étant originaire du Mans, son réseau d'influence s'étend notablement vers le nord de l'Anjou et le Maine. Après la montée sur le trône d'Angleterre du comte Henri Plantagenêt, le pouvoir civil présent à Angers change de nature. Le comte-roi est représenté dans la ville par un sénéchal et l'Anjou est un important point d'appui pour lui sur l'échiquier politique des 12^e – 13^e s.

À l'échelle de la ville, c'est durant cette phase que l'on dispose des premières mentions de paroisses et de droits paroissiaux suffisamment nombreuses pour établir une cartographie relativement précise du maillage. Paroisses et droits sont peu à peu constitués en territoire plus ou moins bien définis, comme l'attestent plusieurs conflits liés à des droits particuliers – sépultures et baptême notamment. On peut ainsi appréhender durant cette phase la constitution progressive d'un élément immatériel de la topographie historique d'Angers, ce qui n'est pas possible pour les fiefs par exemple.

2.1.6. Angers vers 1230-1250

La dernière phase de présentation de la topographie historique d'Angers est déterminée par la mise en place de l'enceinte du 13^e s. et du château-forteresse, c'est-à-dire par la constitution d'un nouveau dedans et d'un nouveau dehors. Il s'agit en réalité d'un état des lieux de la situation entre ces deux dates et non pas d'une phase possédant sa propre dynamique interne.

L'enceinte possède un développé total de 3 800 m (2 200 m en rive gauche et 1 600 m en rive droite). Elle est flanquée de quinze tours en rive gauche et de seize en rive droite. Enfin sept portes sont aménagées qui correspondent aux actuelles rues du Cornet, Jules-Guitton, Saint-Julien, Saint-Aubin, Tous-saint, Saint-Jacques et Lionnaise. Les sorties par le boulevard Descazeaux vers la rue de la Meignanne et par la rue Négrier vers l'avenue de l'Hôtel-Dieu sont des percements postérieurs au démantèlement de l'enceinte. Le château-forteresse possède un périmètre d'environ un kilomètre et est flanqué de dix-sept tours. Il prend la forme d'un fer à cheval ouvert vers la Maine : il était inutile de le fermer car l'abrupt interdisait tout accès depuis la rivière. Il est séparé de l'éperon de la Cité par un large fossé creusé pour en extraire le schiste de construction.

Ces éléments militaires occupent une place importante dans la ville. Si la courtine de l'enceinte n'est large que d'1,80 m environ, elle contraint son environnement immédiat. La place qu'elle occupe dans l'agglomération vient plutôt du fait qu'elle court sur les deux rives et enclot un nouvel espace *intra-*

muros. Le château a supprimé un tiers de la Cité, ce qui est une opération d'urbanisme considérable étant donné qu'il a fallu détruire le bâti préexistant, déplacer des lieux de culte et construire la forteresse elle-même. Il s'agit probablement ici de la plus importante opération d'urbanisme que la ville ait connue et on peut vraisemblablement la mettre sur un pied d'égalité avec la mise en place de la trame viaire orthogonale au début du 1^{er} s. (cf. § 2.1.2 ci-dessus p. 36).

La mise en place du système défensif n'a pas eu de grandes conséquences sur la trame urbaine préexistante, mis à part pour les secteurs directement concernés par la courtine et pour le tiers occidental de la Cité, oblitéré par le château.

L'état général de la trame urbaine pour cette phase ne diffère que peu de celui constaté pour la phase précédente. L'enceinte a englobé de grands espaces non bâtis, c'est-à-dire que la superficie enclose est assez nettement supérieure à celle de l'agglomération proprement dite – cela dans le but probable de créer des réserves foncières et d'inclure des espaces agricoles dans les défenses urbaines. En outre il subsiste toujours un secteur *extra-muros* comme la colline de l'Esvière ou les abords de la route de Nantes. Ces secteurs sont surtout occupés par des éléments religieux déjà présents au moment de l'édification de l'enceinte. Ceux-ci forment autant de nouveaux pôles d'habitat satellites de la ville. Enfin quelques nouveaux établissements religieux sont créés, comme le couvent des Jacobins en plein cœur de la Cité, ou transformés, comme la collégiale Saint-Laud expulsée dans l'Esvière lors de la construction du château. Pour ces éléments, les transformations observées sont globalement ponctuelles.

Les contraintes du réseau viaire et des passages de la Maine ont été prises en compte pour le positionnement des franchissements de l'enceinte. La situation des portes met en évidence les axes de sortie principaux de l'agglomération en cela qu'elles ont été implantées sur les voies les plus fréquentées et ont coupé les moins pratiquées. Le réseau viaire est toujours mieux connu, et notamment pour la rive droite, au-delà des secteurs bâtis en front de Maine ; la desserte de la rive gauche est plus dense et prend en compte les éléments topographiques présents.

Durant cette dernière phase, la situation politique et administrative d'Angers change. En effet, le pouvoir comtal autonome, qui était devenu une sénéchaussée par délégation pour le comte-roi (cf. § 2.1.5 ci-dessus p. 38), n'existe plus depuis le début du 13^e s. À la suite d'une série de victoires remportées par le roi de France, l'Anjou et toutes les possessions continentales des Plantagenêts sont passées dans le domaine royal et sont administrées par celui-ci.

En conséquence, il n'y a plus de pouvoir autonome à Angers. Le nouveau système défensif urbain en est un marqueur fort : décidé par le pouvoir royal, il permet d'ancrer une ville à la loyauté encore incertaine dans l'orbite politique française. Cette mainmise fait également qu'Angers devient une place essentiellement militaire et non plus politique.

2.2. Quand les deux principales enceintes d'Angers ont-elles été édifiées ?

Les bornes chronologiques définies dans la problématique, du 3^e au 13^e s., ont pu être résumées par l'expression « de l'enceinte à l'enceinte », c'est-à-dire de la mise en place d'une fortification autour d'un éperon de la rive gauche de la Maine – secteur désormais qualifié « d'éperon de la Cité », du nom du quartier actuel – à l'établissement d'une grande fortification englobant la quasi-totalité de l'espace urbanisé sur les deux rives de la rivière et comprenant l'édification d'un château-forteresse sur la pointe occidentale de l'éperon de la Cité.

La mise en place de ces deux éléments urbains doit être examinée en préambule à toute analyse. Depuis le courant du 19^e s., on date assez classiquement l'enceinte de la Cité de la fin du 3^e s. : est-ce exact ? Sur quels éléments et sur quelles analyses cette datation est-elle avancée ? Cela entre-t-il dans un mouvement dépassant le strict cadre d'Angers ou non ? De même, le second système défensif est édifié au 13^e s. sur décision de la régente de France Blanche de Castille, mais à quelle date précisément ? Comme les sources du 13^e s. sont plus nombreuses et chronologiquement plus précises, une datation au siècle près n'est pas suffisante et il faut s'approcher le plus possible de l'année même. En outre, dans quel contexte social un tel chantier urbain a-t-il eu lieu ? Quelles sont les raisons qui ont conduit les autorités à entreprendre une telle construction ?

2.2.1. L'enceinte dite « de la Cité » : fin du 3^e s. ou début du 4^e s. ?

La datation généralement retenue de l'enceinte de la Cité est 280. Cette date est fournie par une étude d'archéomagnétisme menée sur un lot de vingt briques provenant directement de la courtine (étude E. Thellier, laboratoire de géomagnétisme du Parc Saint-Maur, 1977). Cet examen avait fourni quatre dates, parmi lesquelles celle de 280 paraît être la plus probable (PROVOST 1988b : 102). Il est toutefois possible que les briques analysées aient été utilisées en réemploi dans la maçonnerie de l'enceinte, et que par conséquent elles soient antérieures à celle-ci et ne puissent pas en dater la construction.

On ne dispose d'aucun autre élément directement lié à l'enceinte pour avancer une datation. On ne connaît aucune source écrite, de quelque forme que ce soit, qui permettrait de proposer des bornes *ante et post quem*. Les études architecturales de la courtine ne permettent pas de préciser davantage la datation de 280. En tout état de cause, et en l'attente de nouvelles études et de nouveaux résultats, les données matérielles obligent à dater l'enceinte de la Cité de la fin du 3^e s.

L'enceinte édifée autour de l'éperon de la Cité participe au mouvement général observé dans les agglomérations de la Gaule à partir du 3^e s. et surtout dans le courant du 4^e s. Cet intervalle reste toutefois large et imprécis et comprend des situations particulières – c'est-à-dire des cas de villes ayant connu une fortification relativement précoce par rapport à l'ensemble des cas recensés. Il est à ce titre intéressant de comparer la situation d'Angers avec celle des villes voisines. Est-elle précoce ou semble-t-elle suivre un mouvement général ?

Les chefs-lieux situés autour d'Angers ont été fortifiés dans une période s'étendant de la fin du 3^e au milieu du 4^e s. Les enceintes du Mans (ROBINEAU, GUILLEUX 1988 ; BIARNE 1994 ; COMTE 1997a : 45), de Nantes (PIETRI 1987b : 87 ; PIRAULT, ROUAUD-ROUAZÉ 1997 : 13) et de Rennes (PIETRI 1987a : 87 ; POUILLE 2008 : 76) auraient toutes été édifiées à la fin du 3^e s. Ces datations sont avancées d'après des éléments réemployés. Bien que plus éloignée, l'enceinte de Poitiers daterait également de la fin du 3^e s. « en raison, notamment, de la répartition des monnaies sur le plateau poitevin » (BOISSAVIT-CAMUS 2001 : 58). En revanche, les enceintes d'Orléans (PROVOST 1988a : 100) et de Bourges (TROADEC 1992 : 102 ; CHAPPELLE 2004, vol. 2 : 84) auraient été bâties au milieu du 4^e s., tout comme celle de Tours intégrant l'ancien amphithéâtre reconverti comme bastion (SEIGNE 2007b : 255 ; SEIGNE 2007c : 359).

Si on confronte ces différentes datations, et en gardant à l'esprit que celles-ci ne sont généralement pas assurées en dessous du demi-siècle, on constate que les enceintes des chefs-lieux de cités de l'ouest d'Angers, comme Rennes, Nantes, Le Mans et Poitiers, dateraient vraisemblablement de la fin du 3^e s. alors que celles de Tours, Orléans et Bourges, soit globalement du centre, auraient été édifiées dans le courant du 4^e s. Les deux groupes paraissent homogènes (Figure 1).

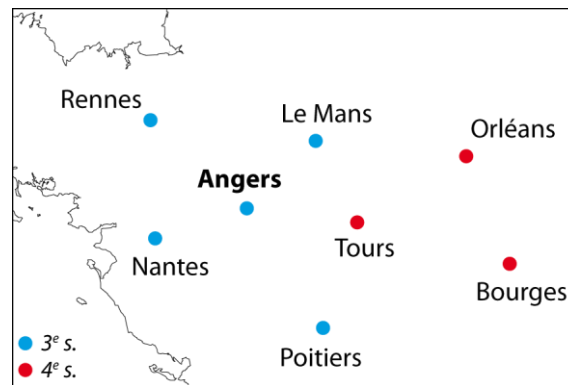


Figure 1 – Distribution spatiale et datations probables des enceintes de chefs-lieux de cités antiques évoquées dans le texte et mises en relation avec celle d'Angers.

D'après les différentes informations relatives au cadre chronologique de l'édification des enceintes des chefs-lieux de cités avoisinant Angers et au vu des distributions chronologique et spatiale de celles-ci, il est probable que l'enceinte d'Angers date effectivement de la fin du 3^e s. La datation archéomagnétique réalisée en 1977 et présentant la date de 280 entre dans ce champ. À l'heure actuelle, cette date reste encore assez incertaine en l'absence d'études architecturales menées de manière précise sur un pan de la courtine.

280 est la date d'accession au pouvoir à Rome de Dioclétien et la période « traditionnelle » (COMTE 1997a : 45) d'édification de ce type d'éléments urbains. Elle correspond également à la date de la dernière réforme administrative de l'Empire, au tournant des 3^e et 4^e s. D'autres raisons encore peuvent être invoquées (GARMY, MAURIN 1996 : 193). L'enceinte du Mans est datée également de 280 ainsi que peut-être celle de Poitiers. Il est possible que les datations avancées pour les autres chefs-lieux de cités évoqués ici soient influencées dans une certaine mesure par un certain poids historiographique qui tendrait à privilégier la fin du 3^e s. au détriment du 4^e s., pour des raisons qui nous échappent.

2.2.2. L'enceinte du 13^e s. dite « de Blanche de Castille » : autour de 1230

Le nom d'« enceinte de Blanche de Castille » qui est parfois donné à l'enceinte du 13^e s. vient du fait que sa construction fut mise en œuvre sur ordre de la régente de France. Il vaut généralement mieux désigner les objets topographiques par leur situation ou par leur date de mise en place, c'est pourquoi on préférera par la suite l'appellation d'« enceinte du 13^e s. ».

Par rapport à l'enceinte de la Cité (cf. § 2.2.1 ci-dessus p. 41), le système défensif du 13^e s. est beaucoup mieux daté. Cela tient aux sources disponibles qui documentent cet objet. Par conséquent, la marge d'incertitude à laquelle on est confronté pour le dater n'excède pas la décennie, ce qui est à mettre en relation au demi-siècle minimal d'imprécision pour l'enceinte de la Cité.

Un tel élément urbain à l'emprise spatiale assez importante à l'échelle de l'agglomération n'a pas été décidé ni mis en place en l'espace d'une année. Toutefois, « grâce aux finances royales, cette énorme enceinte est entreprise et menée à bien dans des délais rapides » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 45), ce qui est nécessaire compte tenu du contexte politique dans lequel elle se place. Quels sont ces délais ? Quelle est la dimension de cette rapidité ? Quelques textes permettent de proposer des éléments de réponse.

« À partir de 1232, le trésor royal reçoit quittances d'achats de terrains faits sur le tracé de la muraille » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 45 ; D'ESPINAY 1875 : 62-65). P. Marchegay a publié ces différents documents sous le titre général de « *Cartae de fortelicia Andegavis de emenda et satisfactione dampnorum et deperditorum illatorum a rege Francorum, in aedificatione castelli, murorum et fossatorum* » (MARCHEGAY

1853 : 245-253). Comme ces textes concernent des acquisitions foncières liées à l'opération et des indemnités d'établissements religieux lésés par l'édification de l'enceinte, ils permettent de cerner la mise en place de la fortification et du château. Le dernier acte conservé associé à cette démarche date de 1242 et concerne le chapitre Saint-Laud (MARCHEGAY 1853 : 247-248).

Les textes publiés par P. Marchegay mentionnent des actions induites par l'édification de l'enceinte et sont donc postérieures à celle-ci. On retiendra donc la limite haute de 1230, qui correspond aux plus anciens actes concernant la mise en place de l'enceinte. En outre, une lettre de Louis IX de mars 1229 par lequel il établit un impôt d'une durée de deux ans et assigné aux immeubles et aux transactions commerciales dans la quinte d'Angers est un nouvel argument allant en faveur d'une datation en 1230 (LIX-1) – en conservant une marge de temps pour la mise en œuvre effective du chantier.

L'enceinte du 13^e s. a pu être atteinte par l'archéologie à cinq occasions (COMTE 2004b : 142 ; Figure 2). Elle a ainsi été vue au 17 place Bichon (*ibid.*), au 13 rue du Canal (*ibid.*), dans l'îlot Gaumont/Saint-Martin (BRODEUR, CHEVET 1992 ; *Annuaire...* 1992 : 12), au 7 boulevard Daviers (VIRÉ 1998) et aux 14-16 place Mendès-France (*BSR Pays de la Loire* 1999 : 34 ; *BSR Pays de la Loire* 2001b : 36-37).



Figure 2 – Points d'observations de l'enceinte du 13^e s.

Les différents éléments archéologiques observés touchant directement à la courtine permettent d'affirmer que l'enceinte a été rapidement édifiée dans un contexte politique exigeant une mise en place en peu de temps. L'urgence de la construction – toutefois relative eu égard à la décennie nécessaire pour un tel chantier – se ressent ponctuellement : si certains tronçons mesurent 2,80 m d'épaisseur, la courtine n'est par endroits large que de seulement 1,80 m, ce qui est peu pour une structure censée fortifier l'ensemble d'une ville ; le parement du mur n'est pas toujours soigné (14-16 place Mendès-France, *BSR Pays de la Loire* 1999 : 34). De plus, certains pans entiers du mur – notamment dans la Doure – se sont effondrés au début du 14^e s., soit à peine un siècle après son édification, ce qui est un indice de la faiblesse de cette construction. Ces différents éléments mettent en valeur le château-forteresse, qui était la clé de voûte de l'ensemble du système défensif urbain. La nature de sa construction en est un indicateur net : autant l'enceinte était édifiée sans grand souci de qualité, autant le château a fait l'objet d'un soin particulier à son édification.

2.3. Le corpus documentaire

Les sources mobilisées pour l'étude de la fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e s. peuvent être classées dans quatre grandes catégories en fonction des informations qu'elles fournissent ainsi qu'en fonction de leur méthodologie de réalisation. La première catégorie comprend les sources écrites, qui

sont le matériel principal pour cette étude, que celles-ci soient éditées ou non. La deuxième comprend les sources planimétriques quelles que soient leur date de réalisation. Enfin la troisième et dernière catégorie comprend les sources matérielles, qui sont composées des données architecturales et des données archéologiques. Précisons cependant que la présentation successive des sources écrites, planimétriques puis matérielles ne traduit en aucun cas un lien de subordination. Le corpus documentaire est diversifié, ce qui est rendu inévitable par un « indispensable souci d'exhaustivité » évoqué par A. Saint-Denis en introduction à une énumération qualitative des différentes sources exploitables par l'historien et l'archéologue (SAINT-DENIS 1999).

Pour l'étude de la constitution du tissu urbain, la documentation est constituée principalement par le corpus des sources écrites qui peuvent être récolées selon les informations qu'elles contiennent. Ce corpus documentaire est celui qui couvre la plus grande étendue chronologique : les plus anciens textes retenus datent en effet du courant du 6^e s. Il présente également l'intérêt majeur de fournir une documentation riche, dense et variée même si elle est dans l'ensemble produite par les mêmes types d'émetteurs. Les sources planimétriques, qui incluent les vues cavalières et les perspectives d'une part et les plans plus ou moins géométriques d'autre part, couvrent une étendue chronologique bien moindre que les sources écrites et surtout qui n'est pas incluse dans la fourchette globale de l'étude. Les plus anciens documents exploités datent en effet du milieu du 16^e s. Le nombre de ces sources est très fortement inférieur à celui des textes. Les sources matérielles, architecturales comme archéologiques, correspondent au dernier corpus documentaire établi. La réalité matérielle urbaine est directement observée par leur biais. Pour des raisons de conservation et d'accessibilité des données, les périodes les plus récentes de la fourchette chronologique sont les mieux documentées par ces données, et plus particulièrement les 11^e – 13^e s. Les périodes antérieures sont informées de plus en plus ponctuellement au fur et à mesure que l'on remonte vers le 3^e s. Les données architecturales sont absentes au-delà du 10^e s.

Chaque ensemble a sa portée, son champ d'application préférentiel ainsi que ses limites et ses incapacités propres. Il est indispensable de garder chacun de ces critères à l'esprit afin de ne pas surexploiter les sources textuelles, planimétriques et matérielles mobilisées.

Les textes donnent accès à la perception et à la représentation de l'espace et des espaces. Les informations qui y sont recherchées traitent des termes servant à dénommer et à qualifier les secteurs urbains pratiqués – *civitas*, *urbs*, *suburbium*, *parrochia*, *burgus*... Ces sources fournissent également des informations chronologiques relatives à l'édification de certains bâtiments – ou à défaut une date de première mention – ainsi que d'éventuelles précisions sur leur fonction. Si dans l'ensemble ils couvrent une très vaste étendue chronologique, dans le détail ils restent ponctuels et ne couvrent pas la totalité de la ville ni des périodes.

Les plans permettent de travailler sur l'espace urbain lui-même en le considérant comme une donnée de première main. L'analyse morphologique est la démarche la plus appropriée à cette situation. Elle permet de lire au sein du maillage parcellaire les traces d'aménagements supprimés ou transformés, que ceux-ci soient induits par des éléments topographiques ou qu'ils soient dus à des opérations planifiées. Ces représentations étant parfois peu exploitables car difficilement lisibles, il est donc nécessaire de faire une importante critique interne de ces documents.

Les sources matérielles, archéologiques comme architecturales, donnent directement accès aux édifices mentionnés dans les textes ou représentés sur les plans ainsi qu'à d'autres, plus secondaires. L'apport de ces sources est similaire aux deux précédentes car elles précisent l'emprise au sol et les transformations proprement dites desdits édifices. Les sources matérielles permettent ainsi de qualifier fonctionnellement les secteurs de l'agglomération d'où elles proviennent. Les opérations archéologiques du château et du musée des Beaux-Arts ont fourni des données essentielles bien que fragmentaires sur la nature des quartiers de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. ainsi que sur un espace *extra-muros* intégré en-

suite à l'enclos de Saint-Aubin. En outre, les sources matérielles fournissent des datations *ante quem* pour les secteurs auxquels elles sont liées : le plus ancien état d'une maison, qu'elle subsiste en élévation ou non, signifie que la parcelle n'était – probablement – pas occupée avant la date obtenue. L'interpolation de ce type d'informations permet de proposer des datations pour des quartiers.

La présentation des sources mobilisées pour l'étude de la fabrique urbaine d'Angers évoque en premier lieu le récolement des sources de chaque type en abordant les fonds documentaires consultés, les critères de recherche appliqués ainsi que les corpus obtenus au terme du récolement. La suite de l'exposé des différents types de sources comporte la présentation détaillée de chaque ensemble documentaire ou de chaque item dans le but d'en évoquer les apports et les contraintes d'exploitation.

2.3.1. Des sources écrites riches et diversifiées

Le nombre des textes est beaucoup plus important que celui des sources planimétriques ou matérielles. Cet aspect est renforcé par le fait qu'un bref texte, par exemple une notice de cinq lignes attestant une action juridique, compte pour une unité tout comme un plan parcellaire géométral aussi précis et détaillé que le cadastre ancien, même si le temps nécessaire pour la réalisation n'est pas comparable. Les sources écrites composent un ensemble documentaire qui permet d'accéder à un grand nombre d'aspects différents et d'entrer « dans l'appréhension de la relation réciproque qui lie habitants et espace urbain » (GALINIÉ 2007a : 282). Ce sont par exemple les seuls documents qui permettent d'accéder à la manière dont la société appréhendait son espace et sa réalité matérielle, ce qui nous est connu par le biais du vocabulaire employé. Les sources écrites nous permettent également d'accéder aux interrelations entre les différents acteurs, et par conséquent de déterminer leurs positions et leurs intérêts respectifs. Du fait qu'elles sont la transcription parfois interprétée de la parole des acteurs, les sources écrites sont assez homogènes. Les chartes et les notices, voire les diplômes et les bulles, même si elles sont produites à des moments distincts et par des émetteurs différents, présentent généralement toujours la même structuration globale du discours. Il est donc assez aisé d'extraire rapidement l'information utile.

Il est nécessaire de procéder à une analyse des fonds documentaires mis en œuvre car elle permet d'identifier les limites de chacun d'entre eux et de poser les jalons de leur exploitation. Les fonds documentaires dépouillés pour récolter les sources écrites exploitables sont les différentes publications de recueils de textes. Originellement, la plupart de ces compilations étaient manuscrites car réalisées par chacun des établissements religieux qui en a éprouvé la nécessité à partir des pièces – matériellement parlant – disponibles. L'édition des sources s'est effectuée à partir de ces regroupements de textes. Dans certains cas, les compilations d'origine sont perdues ou détruites ; leur reconstitution s'est opérée sur des listes-sommaires conservées et sur des copies des pièces. La même remarque s'applique aux chroniques, dont l'édition scientifique n'eut lieu qu'au 19^e s. Les fonds inédits, conservés aux Archives départementales ou à la bibliothèque municipale, n'ont pas été consultés car leur ampleur aurait nécessité un temps de dépouillement trop important pour un résultat incertain.

Les sources écrites. – La première catégorie de textes correspond aux différents ensembles édités par les soins d'érudits et de chercheurs. Parmi ces publications se trouvent essentiellement des cartulaires, c'est-à-dire un ensemble de chartes (*cartae*) concernant un même établissement religieux et servant à ce dernier pour faire valoir ses droits. La seconde catégorie de textes correspond à l'opposé exact de la précédente. Il s'agit des sources manuscrites inédites conservées dans différents services d'archives, notamment aux Archives départementales de Maine-et-Loire. Ces documents sont abordés par le biais des inventaires-sommaires dressés par Célestin Port, archiviste départemental durant la seconde moitié du 19^e s., dans lesquels sont recherchés les items susceptibles de contenir des pièces exploitables.

La première catégorie de publications de sources écrites comprend les différentes éditions des **cartulaires des établissements religieux d'Angers**. Entre le milieu du 19^e et la fin du 20^e s., soit sur environ trois quarts de siècle, a été publié un total de six cartulaires relatifs à des abbayes, monastères, chapitres ou encore à la cathédrale. G. d'Espinay les a mobilisés en tant que tels pour étudier le droit pratiqué en Anjou (D'ESPINAY 1864).

Le premier cartulaire édité est celui de Notre-Dame-de-la-Charité, publié par P. Marchegay en 1854 (BM Angers ms. 760). Probablement en raison de sa période de réalisation, sa publication présente des défauts, notamment des choix éditoriaux qui handicapent quelque peu la lecture. L'original se présente sous la forme de six rouleaux de parchemin écrit des deux côtés des feuilles (analyse de A. Bertrand de Broussillon *in* MARCHEGAY 1854 : ix). Ce sont sur ces pièces que P. Marchegay s'est fondé pour établir sa publication. La couverture chronologique de celle-ci s'étend de 1028 à 1184. Les documents sont regroupés en fonction de la thématique générale qui sous-tend leur réalisation, en une cinquantaine de chapitres, et en réorganisant la structure du cartulaire en compilant les 576 actes en 444 nouvelles entrées.

Le deuxième cartulaire est celui de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Il s'agit d'un cartulaire factice composé par C. Port et intitulé *Archives de l'Hôtel-Dieu d'Angers*. Il constitue une annexe à l'inventaire-sommaire publié en 1870 des archives de cet établissement (sous-série 1 HS/B, PORT 1870). La matière employée provient directement du dépouillement des sources de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. L'original est conservé aux Archives départementales de Maine-et-Loire (AD 49 Fonds de l'Hôtel-Dieu 4). Cet inventaire comprend un total de 183 pièces.

Le cartulaire de la Trinité de Vendôme a été publié par l'abbé Charles Métais entre 1893 et 1904. Il se présente sous la forme de cinq volumes de textes et trois volumes de tables et d'index comprenant un total de 859 documents. Sa couverture chronologique s'étend de 1007-1050 à 1791-1792 (SIMON 2007 : 19). Ch. Métais a travaillé à partir d'une copie de l'original (BM Vendôme 272) ainsi que de toutes les différentes versions, inédites comme publiées, des documents que le cartulaire contenait. L'ensemble originel a été brûlé le 10 août 1793 (MÉTAIS 1893-1904, vol. 1 : xii). Les moines avaient dressé une table analytique sur laquelle Ch. Métais s'est appuyée (MÉTAIS 1893-1904, vol. 5 : xlvi-xcii).

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin a été édité par A. Bertrand de Broussillon en 1903. L'original est conservé à la Bibliothèque municipale (BM Angers ms. 829 (745)). Cette publication se présente sous la forme de trois volumes dont le dernier correspond aux tables, à l'index ainsi qu'à un appendice. Le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers* comprend un total de 1 046 documents, couvrant une période allant de mai 769 aux environs de 1175 (1174 selon P. Marchegay, MARCHEGAY 1843 : 192). Le premier volume « est exclusivement consacré à la reproduction du manuscrit connu sous le nom de *Cartulaire de Saint-Aubin* et qui a été transcrit vers 1175 par les moines de l'abbaye » (BERTRAND DE BROUSSILLON 1903 : vii-viii) et contient 392 pièces. Le deuxième volume « qui en referme six cent cinquante-quatre est un recueil constitué par [A. Bertrand de Broussillon] et où se trouvent toutes les chartes des archives de Saint-Aubin qu'il a été possible de réunir, en-dehors de celles copiées au cartulaire même » (*ibid.* : viii).

Le cartulaire de la collégiale Saint-Laud, édité en 1903 par A. Planchenault, est le seul cartulaire d'un établissement religieux séculier. La matière provient d'un exemplaire conservé aux Archives départementales de Maine-et-Loire (AD 49 1 Mi 28). Elle se présente sous la forme de 103 folios mais affiche un état incomplet et mutilé (DELISLE 1898). Ce cartulaire comprend 87 pièces couvrant une période chronologique s'étendant de 1166 à 1274. A. Planchenault publie les documents classés en chapitres thématiques. À ce titre, on constate que certaines pièces dont aucune partie du discours ne permet de proposer une datation, même grossière, sont néanmoins positionnées à la suite de documents datés, et non rejetées en fin de volume comme il est de coutume.

Le cartulaire de la cathédrale, dit « noir », a été publié par Ch. Urseau en 1908. La documentation de base est principalement composée de copies. Les pièces originelles ont en effet été détruites le 30 novembre 1793. « Le Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers se composait de cent trente-neuf folios de

vélin beau et fort, numérotés en chiffres romains » (URSEAU 1908 : vii). 241 documents constituaient le cartulaire. Ce fonds couvre une période allant de mars 770 à 1162. « À en juger par l'écriture des deux fragments qui ont été conservés, le cartulaire de Saint-Maurice ne devait pas être postérieur au dernier tiers du douzième siècle. La charte n° CCXXXVI, datée de 1162, indiquerait à peu près l'époque où il fut composé » (*ibid.* : ix). Ch. Urseau a utilisé une table analytique établie en 1734 (BM Angers 721 (651)) et a recherché les différentes copies de ces pièces. Sur les 241 documents que contenait le cartulaire, 230 ont été retrouvés, les autres étant perdus à l'exception de leur titre (URSEAU 1908 : ix-xi).

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Nicolas a été reconstitué par Y. Labande-Mailfert dans le cadre d'une thèse de l'École des Chartes dont le sujet était « *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e-XII^e siècles) : essai de reconstitution précédée d'une étude historique* ». L'éditrice a restitué l'histoire de chaque document, leçon après leçon. La quasi-totalité des versions A et B sont considérées par Y. Labande-Mailfert comme perdues. Les premières versions disponibles, les leçons C et parfois D, sont conservées à la Bibliothèque municipale d'Angers comme aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

Le cartulaire de l'abbaye canoniale Toussaint, fondée vers 1040 par le chantre de la cathédrale Girard sous le statut d'aumônerie, a été partiellement reconstitué par F. Comte dans le cadre de sa maîtrise (COMTE 1985) et constitue ainsi la huitième publication de ce type. F. Comte s'est appuyé sur le premier cartulaire qui avait été produit par le chapitre. Il existe ici aussi un second cartulaire mais celui-ci a été établi aux 15^e et 16^e s. (AD 49 H 1277) et il ne nous intéresse pas car il est trop récent.

Enfin le cartulaire de l'abbaye Saint-Serge est le neuvième et dernier publié à ce jour. Il est l'œuvre d'Y. Chauvin en 1997 et est fondé sur sa thèse de troisième cycle de l'Université de Caen réalisée en 1969 et intitulée « *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers* ». L'original est perdu depuis la fin du 18^e s. au plus tôt. Deux copies incomplètes sont conservées à la Bibliothèque municipale d'Angers (BM Angers ms. 1027 (895) et ms. 838 (754)). C'est à partir de deux registres d'actes (AD 49 H 778bis) que la reconstitution des deux cartulaires a pu être réalisée. Selon Y. Chauvin, il a vraisemblablement été composé entre la seconde moitié du 11^e s. et le début du 12^e s. (CHAUVIN 1997 : VII).

FONDS	RÉFÉRENCES	OBSERVATIONS ET DATES EXTRÊMES
Notre-Dame-de-la-Charité	MARCHEGAY 1854	Édition partielle fondée sur un des cartulaires, comprend des choix de transcriptions discutables (1028-1184)
Saint-Jean-l'Évangéliste	PORT 1870	Cartulaire factice, comprend tous les titres antérieurs à 1250 et une sélection d'actes postérieurs (1166-1300)
La Trinité de Vendôme	MÉTAIS 1893-1904	(987-1791)
Saint-Aubin	BERTRAND DE BROUSSILLON 1903	(769 – vers 1175)
Saint-Laud	PLANCHENAU 1903	(1009 – vers 1198)
Saint-Maurice	URSEAU 1908	Reconstitué partiellement (770-1337)
Saint-Nicolas	LABANDE-MAILFERT 1931-1980	Reconstitué (1020-1211)
Toussaint	COMTE 1985	Reconstitué (1040-1330)
Saint-Serge	CHAUVIN 1997	Reconstitué (vers 705 – 1200)

Tableau 1 – Inventaire des cartulaires publiés des établissements religieux d'Angers.

Une deuxième catégorie correspond à des **recueils d'actes** épars de natures diverses, parfois associés dans la publication avec des textes narratifs ou avec des études historiques. L'homogénéité chronologique de ces compilations n'est pas toujours assurée. Au même titre que pour les cartulaires, il est indispensable de présenter de la même manière les recueils et autres compilations de sources écrites qui ont pu être mis en œuvre pour constituer le corpus définitif de textes anciens. En effet leur constitution relève de choix éditoriaux et scientifiques qu'il faut comprendre afin d'exploiter au mieux ces compilations et de travailler sur des éditions les plus correctes possibles.

Les recueils ainsi constitués présentent une grande diversité dans les documents qu'ils contiennent. Le premier volume (MARCHEGAY 1843) contient un mémoire de Miromesnil (*ibid.* : 1-100) et un rap-

port de Colbert (*ibid.* : 101-184) tous deux sur l'état de l'Anjou, et enfin une longue étude intitulée *Recherches sur les cartulaires d'Anjou* (*ibid.* : 185-432), seul élément de ce recueil qui nous intéresse ici. Le second volume (MARCHEGAY 1853) contient ainsi un inventaire des chartes de l'abbaye de Marmoutier relatives à certaines de ses possessions en Anjou (*ibid.* : 1-90), un ensemble documentaire de premier ordre concernant la mise en place de la fortification du 13^e s. et les différents accords trouvés avec les établissements religieux touchés par l'édification de l'enceinte, ainsi que la question des tours de garde demandés par le comte à ses vassaux (*ibid.* : 243-254) pour n'évoquer que les sections de ce recueil exploitables dans le cadre de l'étude d'Angers du 3^e au 13^e s. Le troisième volume des *Archives d'Anjou* de P. Marchegay a pris la forme du *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*.

Le dernier grand ensemble de sources écrites étudié est composé des différentes **sources narratives**. On peut relever des textes aussi variés que les histoires, les vies de saints ou bien encore les différentes chroniques. Ces documents peuvent être répartis en trois groupes en fonction de leur nature, et notamment en fonction de leur niveau de rédaction, c'est-à-dire selon qu'elles sont plus ou moins présentées sous la forme d'annales ou de chroniques et d'histoires.

Le premier groupe comprend les sources strictement narratives, notamment les récits et les histoires. La source narrative principale est les *Dix Livres d'Histoire* de Grégoire de Tours, rédigés à la fin du 6^e s. Ce texte majeur pour l'histoire du haut Moyen Âge est conçu comme une histoire globale, « c'est-à-dire l'histoire d'un espace et d'un moment privilégiés de l'histoire universelle » (PIETRI 1994 : 21). L'autre source pouvant entrer dans cette catégorie est nettement postérieure. Il s'agit d'un récit produit au 12^e s. par un clerc anglais d'origine angevine, Raoul de Dicet, qui fait une description libre de la rive droite d'Angers puis de certains de ses quartiers vus depuis l'intérieur.

Le deuxième groupe comprend les sources hagiographiques ou *vitae*. Ces textes sont de nature intrinsèquement religieuse. Ce type de documentation a plusieurs fins. La première est d'édifier le lecteur en lui donnant un modèle de vie. La seconde est de propager la notoriété du personnage, laquelle peut retomber sur l'établissement religieux qui possède la sépulture. C'est un ensemble de huit textes qui a été mis en évidence et exploité, couvrant une période chronologique de la fin du 6^e s. à la fin du 11^e s. La raison pour laquelle les sources de ce deuxième groupe n'ont pas été incluses dans le précédent tient au cadre méthodologique de leur production : la *vita* est un genre codifié qui répond à des critères de présentation de l'individu, de son parcours personnel et ecclésiastique et des faits miraculeux dont il est à l'origine. Outre les *vitae* réécrites au 11^e s., certaines présentent des faits calqués sur d'autres textes.

Le troisième et dernier groupe correspond aux sources annalistiques qui sont un style particulier de documentation écrite à l'objectif quasi-exclusif de fournir la liste des événements principaux arrivés chaque année durant une période précise ou depuis la plus haute antiquité. La forme est particulièrement sèche : en regard de la date est noté un – rarement deux – événement majeur arrivé durant l'année, ce qui donne des textes courts. Entrent également dans ce groupe le genre des chroniques, qui ont aussi pour but la narration chronologique d'une série d'événements. La différence majeure tient dans la forme qui a adopté celle d'un récit. La place de l'auteur aussi est différente : le chroniqueur n'hésite pas à porter un jugement de valeur sur les faits et gestes des personnages. Les compilateurs de ces sources travaillaient à partir du matériel écrit dont il disposait. C'est ainsi que certaines annales contiennent des transcriptions entières de chartes.

Les éditions de sources écrites, cartulaires ou recueils, ne donnent accès qu'à une portion relativement faible de l'ensemble de ce type de documents. Elles sont de qualités diverses, dépendant principalement de l'époque de publication. Il est nécessaire de recourir à la consultation des **inventaires-sommaires des Archives départementales de Maine-et-Loire**. En outre, « la trace de beaucoup de documents perdus ou détruits peut se retrouver dans des inventaires antérieurs à l'époque où ils ont disparu.

Les anciens inventaires d'archives sont donc une source d'information qu'il ne faut pas négliger, et d'autant moins que les mentions même de chartes qui se sont conservées peuvent apporter à la critique un utile secours » (GIRY 1894 : 36). La matière conservée aux Archives départementales de Maine-et-Loire est colossale et que par conséquent il a été impossible d'appréhender toute cette masse d'informations, cependant, les documents les plus importants sont vraisemblablement déjà publiés par ailleurs.

L'entrée dans cette documentation est faite par le biais des inventaires-sommaires réalisés dans le courant du 19^e s., en grande majorité par Célestin Port. Il a publié la quasi-totalité de ces inventaires ainsi que bon nombre d'articles et de notes relatives aux documents auxquels il avait accès durant son travail de compilation. Les Archives anciennes sont divisées en plusieurs séries qui correspondent chacune à un ensemble de documents produits par ou à destination de personnes, physiques ou morales, qui peuvent elles-mêmes être regroupées en fonction de leur nature. Ces cadres de classement permettent d'accéder rapidement à la documentation du type souhaité.

Les ensembles principaux dépouillés en premier lieu sont les deux séries relatives aux archives ecclésiastiques, que ce soit le clergé séculier (série G) ou régulier (premier volume de la série H). La série A, relative aux documents issus des différents pouvoirs – pour Angers, essentiellement comtal dans la fourchette chronologique – a été abordée de manière moins poussée. Les autres séries exploitées (B, C et E) ont été dépouillées plus rapidement pour les mêmes raisons. En dépit du soin porté au dépouillement des inventaires des séries G et H, la totalité des sources potentiellement exploitables n'a pu être relevée. Pour en établir la liste exhaustive, seul un examen systématique de l'ensemble des documents répertoriés pour chacune des cotes permettrait de dépasser cet obstacle : entreprise proprement titanesque.

La détermination des ensembles de sources écrites exploitables dans le cadre de l'étude de la fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e s. s'est faite en établissant une liste de quatre critères discriminants appliqués à l'ensemble de la documentation. La présentation successive de ces notions ne signifie pas que les unes sont subordonnées aux suivantes mais traduit plutôt le déroulement de l'examen des textes en suivant une progression logique du général au particulier.

Le premier critère est la localisation géographique de l'élément directement concerné par l'action juridique, que ce soit des éléments matériels ou bien des personnes, morales comme physiques, ou encore des droits. Ce premier critère est primordial en ce sens qu'il permet d'éliminer tous les documents qui sont assurément hors cadre donc hors sujet.

Le deuxième critère est la période chronologique de production de l'acte. La date de réalisation du texte est une datation *ante quem* pour l'action enregistrée par le document. Sont exclues d'office toutes les pièces postérieures à 1300 inclus et l'examen des documents compris entre 1250 et 1299 est plus précis car pouvant apporter des informations pour des périodes antérieures à 1250.

Le troisième critère concerne le contenu du texte et les données qu'il est possible d'en retirer. En elles-mêmes, les actions ne constituent que très rarement les informations exploitables : les seuls actes intéressants sont ceux qui concernent directement l'espace urbain, et ces documents ne sont qu'une part restreinte de l'ensemble des sources. Pour les autres documents, ce sont les détails de nature spatiale qui sont recherchés. Ce critère est donc le plus important de cette série de quatre notions discriminantes.

Enfin, le quatrième critère est la précision des informations contenues dans les textes. Il concerne principalement les notices dont le style lapidaire et le but d'enregistrement d'une action ne laissent que peu de place pour le superflu. La plupart des chartes et des diplômes dépouillés passent aisément ce critère. Dans le cas de textes différents rapportant une même action, comme par exemple deux chartes ou notices produites par les deux parties – pour prendre un exemple simple –, il est préférable de ne retenir que le document apportant le plus de précisions.

Les sources littéraires narratives et hagiographiques. – Ces documents sont d'un côté les sources narratives, qui fournissent un récit historique, et de l'autre les sources hagiographiques, dont la vocation est l'exaltation de la vie d'un individu et l'édification des lecteurs. La liste des sources littéraires a été établie en 1987 par L. Piétri (PIETRI 1987c).

Au sein d'une foule de détails, ces sources narratives contiennent des informations à portée géographique et topographique qui peuvent être mobilisées : « de valeur historique souvent médiocre (chronologie imprécise ou inexacte), les œuvres hagiographiques [...] offrent cependant pour le développement de la topographie chrétienne d'Angers quelques renseignements que l'historien peut utilement exploiter » (PIETRI 1987c : 70). La méthode consiste donc à déterminer quelles sont les informations authentiques pour chaque source – c'est-à-dire réellement existantes pour les auteurs et non issues d'une re-composition du passé imaginé –, quelles sont celles qui proviennent d'un réemploi d'un matériel antérieur et enfin quelles sont les informations issues de l'imagination des auteurs.

La principale **source narrative** disponible pour le haut Moyen Âge est commune à la plupart des villes de la Gaule. Il s'agit des *Dix Livres d'Histoire* rédigés par l'évêque Grégoire de Tours à la fin du 6^e s. (MGH, SRM, 1/1). Sans faire ici une étude historique de cette œuvre dans la littérature franque, il s'agit de la toute première source narrative évoquant Angers (HEINZELMANN 2001 : 94-152).

« Grégoire se révèle, dès l'abord, un témoin oculaire attentif à la réalité qui l'entoure par l'intérêt qu'il porte au paysage urbain ou rural aussi bien qu'à l'ordonnance architecturale des monuments ; d'autre part, en ce qui concerne les faits qu'il tient de ses lectures ou du rapport oral d'un tiers, il a une propension évidente à les visualiser dans l'espace réel de la géographie naturelle ou dans l'espace plus abstrait de la politique ; enfin ce sont aussi souvent des représentations spatiales qui s'imposent à son imaginaire » (PIETRI 1994 : 19). Le volet spatial et géographique est un aspect majeur de cette source : « attentif à inscrire les événements dans le cours du temps, Grégoire l'est autant à les situer simultanément dans l'espace » (PIETRI 1994 : 20). « La préoccupation principale de l'évêque Grégoire était de retracer l'histoire du monde depuis la Création et surtout d'inculquer à ses contemporains l'ordre de la société chrétienne telle que Dieu l'avait voulue, fondée sur la royauté secondée par l'épiscopat, dans une perspective christologique » (GALINIÉ 2007g). Angers est assez peu évoquée en comparaison à d'autres : si Tours et Clermont sont les deux sites les plus mentionnés par Grégoire de Tours, Angers, pourtant proche du siège de l'évêque, est moins mentionnée que Nantes, Poitiers ou Paris et l'est autant que Le Mans (HERVÉ 2003 : 220-221). Ce sont ainsi quatre passages qui évoquent Angers.

Le premier extrait traite du siège d'Angers par le roi des Francs Childéric I^{er} venu en chasser Adovacre (Odoacre ?) qui s'y était réfugié (II, 18). L'épisode se conclut par la mort du comte Paul et la prise de la ville. L'information essentielle est la courte phrase « *Magnum ea die incendio domus aecclisiae concremata est* »¹, qui conclut le paragraphe. L'enjeu est l'identification de cette *domus aecclisiae* : est-ce la cathédrale ou est-ce le groupe épiscopal ? Les faits peuvent être datés de 470 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 29). Le deuxième extrait traite de la fuite à Angers de la nièce de l'évêque Félix de Nantes à la suite du refus par ce dernier de son mariage (VI, 16 ; PIETRI 1987c : 76)². Ce passage fournit la première mention de cet établissement religieux. L'action se déroule à la fin du 6^e s., avant 582. Le troisième extrait concerne la retraite de l'armée du duc franc Ébrachaire en direction de Tours depuis Vannes où il était venu combattre le chef breton Waroch (X, 9 ; COMTE 1998c : 48-49). Ce passage constitue la première mention d'un franchissement de la Maine³, précisant même la modalité de ce passage. Cet épisode est daté des envi-

¹ « Ce jour, la maison de l'évêque fut consumée dans un grand incendie »

² « *sed dissimolante de nuptiis Filici episcopo, hic cum magna cohortem veniens, ab oratorio puellam abstraxit et in basilica beati Albini confugit* » ; « mais pour cacher la nièce de l'évêque Félix, il y vint avec une grande troupe, enleva la jeune fille de l'oratoire et s'enfuit dans la basilique du bienheureux Aubin ». Les traductions sont de L. Piétri (PIETRI 1987c).

³ « *ad Andigavam urbem dirigit, Meduanae torrentis expentes pontem* », « il se dirigea vers l'*urbs* andecave, pour y atteindre le pont sur la rivière de Maine »

rons de 585. Le quatrième et dernier extrait traite d'un aménagement de l'enceinte antique réalisé par l'évêque Audovée (X, 14). En effet, celui-ci avait fait construire un solarium ou plutôt une terrasse⁴. Il semble s'agir ici de la première mention de l'enceinte antique (PIETRI 1987c : 73). Du fait de la présence d'Audovée, l'action se passe entre 581 et 592, vraisemblablement après 585.

On peut relever plusieurs passages secondaires où l'auteur évoque la ville, soit parce que le personnage dont il traite y va, en vient ou y passe, soit pour évoquer un événement naturel qui y est survenu (VI, 21 ; VII, 11). Il s'agit en particulier des mentions de la ville en tant que *urbs* ou que *civitas*. C'est pour cette raison que toutes les occurrences d'*Andec...* ou d'*Andeg...* ne doivent pas être retenues. La recension de toutes les occurrences du nom et des qualificatifs de la ville dans le texte des *Dix Livres d'Histoire* se fonde sur le relevé des mots de l'urbain dans cette source effectué par C. Hervé (HERVÉ 2003) et sur une recherche automatisée réalisée sur le site internet des *Monumenta Germaniae Historica*.

RÉFÉRENCE	EXTRAIT	DATE
II, 18	« magna ea die incendio domus aeclesiae concretama est »	470
IV, 47	« Tamen per Andigavus regressus, ad eum rediit »	568
V, 29	« Eunius vero de episcopo de exilio reductus, Andecavo ad pascendum delegatur nec ad civitatem suam Veneticam redire permittitur »	579
V, 40	« Eonius quoque episcopus, quem ligatum Brittanorum supra meminimus, ad civitatem suam regredi non permissus, ut Andecavus pasceretur de publico, a rege praeceptum est »	579
VI, 6	« Post haec homo erat Andecavensis incola, qui per nimiam febrem eloquium partier auditumque perdederat »	Vers 581
VI, 16	« sed dissimolante de nuptiis Filici episcopo, hic cum magna cohortem veniens, ab oratorio puellam abstraxit et in basilica beati Albini confugit »	Av. 582
VI, 21	« apud Andecavam urbem terra tremuit »	582
VII, 11	« In Andecavo enim terra tremuit »	Déc. 584
VIII, 18	« Guntchramnus vero rex volens regnum nepotis sui Chlotchari, filii scilicet Chilperici, regere, Theodulfum Andegavis comitem esse decrevit »	585
VIII, 42	« Andecavus vero veniens, multa mala ibidem gessit »	586
VIII, 43	« Antestius vero in Andecavo a rege Gunthchramno dirigitur, multis ibidem damnis adfligens eos, qui in morte Domnolae, uxoris Nectarii, mixti fuerunt »	587
X, 9	« ad Andigavam urbem dirigit, Meduanae torrentis expentes pontem »	590
X, 14	« ut aedificarit super muros urbis solarium »	590
X, 31, VIII	« Licinius, civis Andecavus, qui ob amorem Dei in Oriente abiit sanctaque loca revisit »	Av. 509

Tableau 2 – Inventaire des extraits des Dix Livres d'Histoire de Grégoire de Tours relatifs à Angers.

SOURCE	RÉFÉRENCE
<i>Gesta consulum Andegavorum et dominorum Ambaziensium</i>	MARCHEGAY, SALMON 1856 : 1-226
<i>Historia comitum Andegavensium, auctore Thoma Pactio, Lochensi priore</i>	MARCHEGAY, SALMON 1856 : 227-316
<i>Historia abbreviata consulum Andegavorum</i>	MARCHEGAY, SALMON 1856 : 349-364
<i>Chronica domni Rainaldi archidiaconi Sancti Mauricii Andegavensis</i>	MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 1-16
<i>Chronicae Sancti Albini Andegavensis in unum congeste</i>	MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 17-62
<i>Chronicon Sancti Sergii Andegavensis</i>	MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 127-152
<i>Chronicon Vindocinense seu de Aquaria</i>	MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 153-178

Tableau 3 – Inventaire des Histoires, Annales et Chroniques retenues.

Deux catégories de sources littéraires peuvent être mobilisées ici (Tableau 3). Une première comprend trois histoires. Pour deux d'entre elles, les auteurs sont des ecclésiastiques : Thomas *Pactio* « originaire de l'Anjou, neuf ans après avoir été cité pour la première fois dans une charte de 1130, devient chapelain et notaire comtal » (MIYAMATSU 1995 : 120) et Jean était moine de Marmoutier (MARCHEGAY, SALMON 1856 : 349-364). Le premier a rédigé une *Histoire des comtes d'Anjou* et le second a écrit l'*Histoire abrégée des comtes d'Anjou*. Cette catégorie inclut également les *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*. Une seconde catégorie regroupe les chroniques ecclésiastiques de Saint-Aubin, de Saint-Serge ou de la Trinité de Vendôme. De manière compréhensible, leur centre d'intérêt est

⁴ « ut aedificarit super muros urbis solarium » ; « il fit construire un solarium sur le mur de l'*urbs* »

l'établissement religieux à l'origine de leur rédaction. On peut ajouter ici la chronique de l'archidiacre Renaud de la cathédrale Saint-Maurice, construite selon la même logique que les trois autres sources.

Enfin on peut retenir un dernier texte, exclu du Tableau 3, n'entrant dans aucun des deux ensembles présentés ci-dessus mais qui constitue néanmoins une source narrative. Il s'agit des *Imagines Historiarum*, qui est un récit géographique rédigé par Raoul de Dicet (*RBMES*, 68 ; LEBRUN, CARDOT 1983 : 33-34, n° 20 ; BERTOLDI 1995). Ce dernier, « prêtre originaire de l'Anjou ou du Maine, après avoir fait ses études à Paris, réapparaît, en 1152, comme archidiacre de Londres et, après 1180, comme diacre de l'église Saint-Paul de la ville » (MIYAMATSU 1995 : 120). Raoul de Dicet commence par évoquer l'enceinte de la Cité⁵ avant de parler des abords de la ville (LETELLIER, BIGUET 2002 : 64). Il donne également un aperçu de la population et semble parler de la colline de l'Esvière⁶. L'un des passages les plus importants est celui qui conclut la description d'Angers et fait mention de la Maine et du pont (COMTE 1998c : 50).

Les sources écrites angevines comprennent également un ensemble de **textes hagiographiques**. Seront traitées dans un premier temps les sources du haut Moyen Âge, c'est-à-dire du troisième quart du 6^e s. au courant du 7^e s., Ce premier ensemble de trois textes fournit un total de sept extraits exploitables. Le dossier hagiographique angevin, et notamment les différentes traditions des sources, a été étudié par D. Heurtebise (HEURTEBISE 2010 ; HEURTEBISE 1998).

Chronologiquement, le premier texte est la *Vie de saint Aubin* ou *Vita sancti Albini*, rédigée par le poète italien Venance Fortunat (*MGH, AA, IV, 2* : 27-33). Selon L. Pietri, l'auteur « connaissait Angers où il s'était rendu, sur l'invitation de [...] *Domitianus*, pour assister à la fête de S. Aubin » (PIETRI 1987c : 68). Venance Fortunat avait dédié son œuvre à cet évêque qui tint le siège d'Angers durant le troisième quart du 6^e s. La *Vita S. Albini* nous transmet les détails de la conservation du corps d'Aubin dans une « *cellula angusta* » ou « pièce étroite » avant l'achèvement de la construction de cet édifice ainsi que ceux de la translation du corps (*MGH, AA, IV, 2* : 32). La basilique funéraire a été édifiée après la mort de l'évêque. La *Vita S. Albini* mentionne aussi pour la première fois⁷ (*ibid.* : 31) le lieu où auraient été enfermés des prisonniers « miraculeusement délivrés par les prières de l'évêque Aubin » (PIETRI 1987c : 75). La mention « alors qu'il était condamné à être emprisonné dans une tour d'une porte de la *civitas* andécave »⁸ atteste l'usage d'une porte comme prison.

La deuxième source est la *Première vie de saint Maurille* ou *Vita sancti Maurilii I^a* (*AA SS, Sept., IV* : 72-75). Elle est l'œuvre de l'évêque Mainbœuf. Elle a été produite durant la première moitié du 7^e s., d'après la date de décès de l'évêque, et constitue le premier texte à mentionner l'église Saint-Pierre dans laquelle l'évêque avait passé une nuit de prière durant laquelle il accomplit un miracle⁹ (*ibid.* : 74 ; PIETRI 1987c : 75). Ce texte fournit des détails sur l'aménagement de l'église que Maurille avait fait bâtir, dont une double crypte¹⁰ (*ibid.* : 75 ; PIETRI 1987c).

La troisième et dernière source est la *Première vie de saint Lézin* ou *Vita sancti Licinii I^a* (*AA SS, Febr., II* : 678-682). On ne connaît pas l'auteur. Comme ce dernier « déclare dans sa préface qu'à défaut de *Licinius* lui-même, il a connu un de ses disciples, Daniel, il semble donc qu'il écrive au VII^e siècle » (PIETRI 1987c : 68), postérieurement à 610. L'extrait est lié aux églises Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Croix. Alors qu'il se rendait sur le chantier de la première pour rencontrer « les ouvriers qui construisaient l'église en l'honneur de saint Jean le Baptiste »¹¹ (*ibid.* : 681), accompagné par Mainbœuf, il rendit la vue à

⁵ « *in moenibus vetustissimis* »

⁶ « *montem positum in vicino populis ad inhabitandum exposuit* »

⁷ « *basilica sancti Maurilii* »

⁸ « *cum in civitate Andecava turris portae cohaerens damnatis esset carcer effecta* »

⁹ « *cum ad basilicam beati Petri apostoli more suo pervigilem quamdam noctem duceret* » ; « alors que, selon son habitude, il passait une nuit à veiller dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre »

¹⁰ « *aedificavit cryptam duplicem sepulturae suae* » ; « il édificait une crypte double pour sa sépulture »

¹¹ « *operarios que construebant ecclesiam in honore sancti Iohannis Baptistae* »

douze aveugles par le biais d'un signe de croix. En souvenir, il fit élever Sainte-Croix sur le lieu même¹² (*ibid.* : 681). La *Vita S. Licinii I^o* comprend les premières mentions de ces deux édifices. Elle permet également de savoir que c'est l'évêque Lézin qui en est à l'origine, Saint-Jean-Baptiste ayant été bâti pour lui servir de chapelle funéraire, et que la basilique funéraire Saint-Jean-Baptiste, édifiée par Lézin pour son usage personnel, était occupée par une communauté monastique. Si la *Vita S. Licinii I^o* « est largement inspirée de celles de saint Arnoul de Metz et de saint Lambert de Liège » (COMTE 2010 : 137 ; HEURTEBISE 2010 : 111 ; HEURTEBISE 1998), le passage concernant la fondation de l'église Sainte-Croix serait néanmoins une composition originale (*ibid.*).

SOURCE	EXTRAITS	DATE
<i>Vita sancti Albini</i>	« cum in civitate Andecava turre portae cohaerens damnatis esset carcer effecta »	Fin 6 ^e s.
<i>Vita sancti Albini</i>	« hinc egressi quasi de sepulchro viventes, in basilica sancti Maurilii domno Albino gratias referentes »	Fin 6 ^e s.
<i>Vita sancti Albini</i>	<i>Le corps d'Aubin est conservé dans une</i> « cellula angusta »	Fin 6 ^e s.
<i>Vita sancti Maurilii I^o</i>	« cum ad basilicam beati Petri apostoli more suo pervigilem quamdam noctem duceret »	619/620
<i>Vita sancti Maurilii I^o</i>	« aedificavit cryptam duplicem sepulturae sua »	619/620
<i>Vita sancti Licinii I^o</i>	« operarios que construebant ecclesiam in honore sancti Iohannis Baptistae »	7 ^e s.
<i>Vita sancti Licinii I^o</i>	« mandans [les ouvriers], ut facerent ecclesiam in honore sanctae Crucis »	7 ^e s.

Tableau 4 – Inventaire des extraits exploités des sources hagiographiques du haut Moyen Âge.

Deux des **textes hagiographiques** étudiés pour le haut Moyen Âge ont connu une réécriture aux 11^e et 12^e s. Cette période comprend également les deux *vitae* relatives à Mainbœuf, évêque de la première moitié du 7^e s. et successeur de Lézin, ainsi qu'un texte produit par un moine et qui vient en annexe au texte hagiographique relatif à Maurille. Ce second ensemble comprend un cinq textes pour dix extraits.

Le premier texte est la *Première vie de saint Mainbœuf* ou *Vita sancti Magnobodi I^o* (AA SS, Oct., VII : 940-950 ; BLATT 1973 : 228). « Cette biographie anonyme, sans doute rédigée au IX^e ou au X^e siècle, est en tout état de cause antérieure à celle écrite par *Marbodus* » [Marbode] (PIETRI 1987c : 68). La première information est que la basilique Saint-Jean-Baptiste abritait des reliques du Baptiste rapportées de Rome par Mainbœuf son successeur, l'auteur anonyme débutant par un la situation de l'édifice dans le *suburbium* de la *civitas* andécave¹³ (*ibid.* : 941). Par la seconde nous savons que Lézin avait fait adjoindre à Saint-Jean-Baptiste « plusieurs établissements charitables »¹⁴ (*ibid.* ; PIETRI 1987c : 77).

Le deuxième texte est la *Seconde vie de saint Maurille* ou *Vita sancti Maurilii II^o* (MGH, AA, IV, 2 : 84-101). « En 905, sur ordre de l'évêque d'Angers *Raino*, le diacre *Archanaldus* écrit cette Vie, en démarquant l'œuvre de *Magnobodus* – attribuée pour la circonstance à Fortunat – et en y introduisant un remaniement porté au compte de Grégoire de Tours, la légende de saint René [...]. Le faussaire ajoute au passage, pour la topographie d'Angers, quelques détails sans aucun doute exacts pour le début du X^e siècle » (PIETRI 1987c : 70). Selon le diacre, l'église Saint-Pierre est contemporaine de Maurille¹⁵ (*ibid.* : 92).

La troisième source est légèrement différente des autres. Il s'agit des *Miracles de saint Maurille* ou *Miraculi S. Maurilii* rédigés par le moine *Harmerus* contemporain de l'évêque Néfingue (966-973) (AA

¹² « mandans [operarios que construebant ecclesiam in honore sancti Iohannis Baptistae], ut facerent ecclesiam in honore sanctae Crucis » ; « appelant [les ouvriers qui construisaient l'église en l'honneur de saint Jean-Baptiste] pour faire une église en l'honneur de la sainte Croix »

¹³ « cum autem ipse praedictus beatus pontifex Licinius in suburbio jam praelibatae civitatis Andegavensis basilicam in honorem S. Joannis Baptistae » ; « comme le bienheureux pontife Lézin, déjà nommé, voulait lui-même dédier la basilique en l'honneur de saint Jean-Baptiste magnifiquement construite dans le faubourg de la susdite cité d'Angers »

¹⁴ « atque xenodochia ac brephotrophia diversa que mansiorum habitacula aedificare procuravit » ; « il prit soin de faire construire un hospice, un orphelinat ainsi que diverses cellules pour des hôtes »

¹⁵ « beato Maurilio antistite in eadem beati Petri apostoli basilica sancta solempnia celebrante » ; « le bienheureux pontife Maurille célébrait les cérémonies dans ladite sainte basilique du bienheureux Pierre apôtre »

SS, Sept., IV : 76-78). Ce document relate la translation du corps de Maurille (PIETRI 1987c : 70, n° P). *Harmerus* transmet deux informations. En premier lieu, il désigne la cathédrale comme « *oratorium Christi martyris Mauritii* » (*ibid.* : 78). L'appellation de la cathédrale est une formulation plus valorisante que l'expression *ecclesia sancti Mauritii* alors fréquemment rencontrée dans les sources écrites. Enfin *Harmerus*, en mentionnant une procession sortant « *ex basilica Licinii* » (*ibid.* : 78) et allant vers la cathédrale, montre le glissement du vocable du Baptiste vers celui de l'évêque fondateur.

La quatrième source est la *Seconde vie de saint Lézin* ou *Vita sancti Licinii II^a* (AA SS, Febr., II : 682-686). Ce texte a été rédigé par Marbode vers la fin du 11^e s. (PIETRI 1987c : 70, n° V). À la date de rédaction, il est probablement encore écolâtre d'Angers avant d'être évêque de Rennes de 1096 à 1120. L'élément important est qu'il connaît Angers. La première information est une description du monastère Saint-Jean-Baptiste situé en-dehors de la *civitas* et non loin du mur¹⁶ (*ibid.* : 685). Une autre information essentielle est la mention du maintien de l'église Sainte-Croix dans son état du 6^e s.¹⁷ (*ibid.*).

La cinquième et dernière source est la *Seconde vie de saint Mainbœuf* ou *Vita sancti Magnobodi II^a* (PL, CLXXI : col. 1547-1562), document également rédigé par Marbode vraisemblablement avant 1096. Reprenant une information contenue dans la *Vita S. Magnobodi I^a*, l'auteur témoigne de la présence de moines à Saint-Aubin sous Mainbœuf¹⁸ (AA SS, Oct., VII : 945 ; PL, CLXXI : col. 1556 ; PIETRI 1987c : 77) et évoque également le changement de vocable vers celui de Lézin¹⁹ (*ibid.* : col. 1550 ; PIETRI 1987c : 78).

SOURCE	EXTRAITS	DATE
Vita S. Magnobodi I ^a	« cum autem ipse praedictus beatus pontifex Licinius in suburbio jam praelibatae civitatis Andegavensis basilicam in honorem S. Joannis Baptistae »	9 ^e -10 ^e s.
Vita S. Magnobodi I ^a	« atque xenodochia ac brephotrophia diversaque mansiorum habitacula aedificare procuravit »	9 ^e -10 ^e s.
Vita S. Maurilii II ^a	« beato Maurilio antistite in eadem beati Petri apostoli basilica sancta solempnia celebrante »	905
Vita S. Maurilii II ^a	« ab Andecava urbe ad septentrionalem eiusdem urbis partem duplicem sepulturae suae criptam »	905
Miraculi S. Maurilii	« oratorium Christi martyris Mauritii »	966-973
Miraculi S. Maurilii	« ex basilica Licinii »	966-973
Vita S. Licinii II ^a	« vir sanctus aedificare monasterium extra civitatem non longe a muris quod [...] in honorem sancti Ioannis Baptistae, sicut optaverat, dedicavit »	Fin 11 ^e s.
Vita S. Licinii II ^a	« in honorem et memoriam sanctae Crucis fundari iussit ecclesiam quae usque hodie permanens, antiquum credentibus miraculum repraesentat »	Fin 11 ^e s.
Vita S. Magnobodi II ^a	« his diebus erat quidam abbas vocabulo Niulphus qui coenobium in quo sanctus Albinus olim Andegavensium antistes corpore quiescit »	Fin 11 ^e s.
Vita S. Magnobodi II ^a	« idem namque beatus presul Licinius in suburbio civitatis suae construxerat a fundamentis ecclesiam sumptuosi operis ac praeclari quae ex ipsius nomine vocatur, in qua Deo servituum constituere decreverat collegium monachorum »	Fin 11 ^e s.

Tableau 5 – Inventaire des extraits exploités des sources hagiographiques des 9^e – 11^e s.

¹⁶ « *vir sanctus aedificare monasterium extra civitatem non longe a muris quod [...] in honorem sancti Ioannis Baptistae, sicut optaverat, dedicavit* » ; « le saint homme avait entrepris de construire en-dehors de la cité, non loin des murs, un monastère qu'il dédia, comme il l'avait souhaité, à saint Jean-Baptiste »

¹⁷ « *in honorem et memoriam sanctae Crucis fundari iussit ecclesiam quae usque hodie permanens, antiquum credentibus miraculum repraesentat* » ; « pour y faire construire une église en l'honneur et en mémoire de la sainte Croix. Cette église existene encore de nos jours et témoigne pour les croyants de ce miracle passé »

¹⁸ « *quidam abbas vocabulo Niulphus qui coenobium in quo sanctus Albinus olim Andegavensium antistes corpore quiescit* » ; « un certain abbé dénommé Niulphus de la congrégation installée où repose le corps de saint Aubin, pontife des Angevins »

¹⁹ « *idem namque beatus presul Licinius in suburbio civitatis suae construxerat a fundamentis ecclesiam sumptuosi operis ac praeclari quae ex ipsius nomine vocatur, in qua Deo servituum constituere decreverat collegium monachorum* » ; « en effet ce même bienheureux évêque Lézin avait construit sur des fondations nouvelles, dans le faubourg de sa ville, une église, édifice magnifique et célèbre qui est appelée de son nom. Il avait décidé d'y installer pour le service de Dieu une communauté de moines »

Une source précise n'entre dans aucune des catégories ci-dessous. Il s'agit de l'hymne *Gloria laus et honor*, dont l'attribution à l'évêque d'Orléans Théodulfe, alors prisonnier de l'empereur Louis le Pieux à Angers de 818 à 821, est désormais reconnue. La question de son authenticité a longuement fait débat (PORT 1879a ; CHAMARD 1879 ; PORT 1879c), C. Port y voyant une « interpolation très postérieure » (COMTE 2010 : 136). Cette œuvre possède un statut particulier car il s'agit d'un texte à portée uniquement culturelle et les saints et saintes mentionnés renvoient en réalité à leurs églises. Théodulfe a pu établir la liste des personnages qu'il évoque à partir du maillage ecclésial d'Angers.

L'hymne constituerait pour de nombreux établissements religieux de la ville, une attestation bien antérieure à celle qui est communément admise en se fondant sur les sources diplomatiques. L'identification des édifices mentionnés par Théodulfe doit être couplée à l'étude des autres sources écrites : en effet, lorsque l'évêque d'Orléans écrit « [...] *ad sanctum Michaelis ad atria clivum* » (Référence : l. 69), il ne peut faire référence à Saint-Michel-la-Palud, fondée en 996 par le pèlerin Robert (StA-37), mais seulement à l'église Saint-Michel-du-Tertre, située le long de la route du Mans par La Flèche et attestée par un texte de 1006-1031 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 44).

Les édifices sont Saint-Aubin, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Martin, Saint-Saturnin, Saint-Pierre, Saint-Serge-et-martyrs, Saint-Maurille, Saint-Aignan, Sainte-Marie, Saint-Germain, Saint-Michel et Saint-Maurice. On comprend d'autant plus aisément que l'on ait longtemps pu croire que ce texte mentionnant très tôt certains édifices ait pu être un faux. Théodulfe évoque à la fois des établissements religieux présents dès les 4^e – 5^e s. et d'autres attestés bien plus tard. Le premier cas concerne par exemple le monastère Saint-Serge, dont la première mention en-dehors des sources hagiographiques se trouve dans un diplôme du tout début du 8^e s. Le second cas concerne principalement l'église Saint-Germain, qui serait mentionnée vers 818-821 par l'hymne et qui n'est évoquée à nouveau qu'en septembre 1234 (AA-6).

Certains éléments dont l'existence à l'époque du texte est fort probable ne sont pas mentionnés. C'est le cas de la chapelle Sainte-Geneviève, mentionnée comme déjà existante en 844 dans un diplôme de Charles le Chauve (StM-4 ; COMTE 2010 : 135 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 33) et qui aurait été édifiée à assez faible distance de Saint-Aignan. C'est également le cas de Sainte-Croix, édifiée au tournant des 6^e et 7^e s. Il est possible que Saint-Aignan existât au début du 9^e s. mais cette hypothèse reste assez fragile.

Les actes publics et privés – Après avoir étudié les sources littéraires narratives comme hagiographiques récolées dans le corpus et posé les cadres d'exploitation de ces documents, il faut maintenant considérer l'autre grand type de sources écrites que sont les sources diplomatiques, lesquelles constituent la très grande majorité des textes retenus.

Des descriptifs tels que les dates haute et basse du texte ainsi que la date moyenne permettent de positionner le document dans le temps et par rapport aux autres pièces. Ces trois dates permettent de définir le siècle ainsi que l'intervalle, conçu comme la position de la date médiane dans son siècle à l'échelle du quart de siècle et présenté sous la forme [numéral du siècle en chiffres arabes][A/B/C/D]. Le critère suivant concerne la nature du document, suivant qu'il s'agit d'une charte, d'une notice, d'un diplôme ou bien d'une bulle. Le dernier critère est la typologie de l'acte. Il permet de déterminer si le texte est un acte privé ou public, s'il s'agit d'un acte de souverain, princier, seigneurial, pontifical ou épiscopal.

Le Tableau 6 suivant présente la nature de chaque ensemble documentaire produit par une catégorie d'acteurs précise en fonction de leurs niveaux d'action. Le Tableau 7 présente la répartition des types d'actes, publics ou privés selon les mêmes critères d'acteurs et de niveau d'action. Enfin le Tableau 8 suivant présente la distribution chronologique des deux ensembles principaux d'actes qui peuvent être déterminés. Il indique le nombre d'actes, siècle par siècle. Une étude plus poussée de cette documentation, se fondant sur un examen statistique des sources, sera effectuée par ailleurs.

	ACTEURS ECCLÉSIASTIQUES	ACTEURS LAÏCS
Niveau suprarégional	Bulles	Diplômes
Niveau régional		Chartes
Niveau local		

Tableau 6 – Types généraux de sources diplomatiques selon le niveau et la nature de l'émetteur

	ACTEURS ECCLÉSIASTIQUES	ACTEURS LAÏCS
Niveau suprarégional		Actes publics
Niveau régional		
Niveau local		Actes privés

Tableau 7 – Types généraux d'actes selon le niveau et la nature de l'émetteur.

	NON DATÉS	8 ^E S.	9 ^E S.	10 ^E S.	11 ^E S.	12 ^E S.	13 ^E S.
Actes publics	—	4	22	12	85	108	47
Actes privés	15	—	4	13	170	190	51
Total	15	4	26	26	255	298	98

Tableau 8 – Distribution chronologique par siècle des actes publics et privés

Il convient en premier lieu de définir précisément ce que nous entendrons et regrouperons par la suite sous le terme d'« acte public ». Ce terme inclut les documents émanant d'une autorité, laïque comme ecclésiastique (NOIZET 2007c : 289). Dans le cas des souverains et des papes, ces documents portent des noms particuliers, respectivement « diplôme » et « bulle ».

Un diplôme est un texte émanant d'une autorité civile supérieure, c'est-à-dire d'un roi ou d'un empereur. La notion d'autorité supérieure tient au fait que ces deux fonctions ne sont placées que sous la seule autorité du pape – le roi est même théoriquement inférieur à l'empereur, mais cette autorité n'a aucune réalité dans les relations entre l'empereur et le roi de France. Une bulle est à l'origine un document scellé. Le terme lui-même provient du sceau de métal, généralement en plomb et parfois en or, qui servait à refermer le document. Dans le fonds documentaire angevin, la bulle fait référence à un acte émanant de la chancellerie pontificale.

Les actes publics émanant d'autorités de niveaux moindres sont de deux types : les chartes et les notices. D. Barthélémy, étudiant la pratique diplomatique de Saint-Aubin au travers, a pu se poser la question d'une éventuelle « crise de l'écrit » caractérisée par des modifications dans la construction des chartes et des notices (BARTHÉLÉMY 1997).

Une charte « n'est pas à proprement parler un terme technique, mais plutôt un terme générique, recouvrant une variété confuse de documents. [...] On l'emploie généralement pour désigner un acte écrit, émanant le plus souvent d'une autorité royale, religieuse ou seigneuriale [...]. Une charte contient soit une concession de biens, de droits..., soit une décision judiciaire » (GUYOTJEANNIN, PYCKE, TOCK 2006 : 25). Une notice diffère par la présentation du dispositif. Elle est généralement écrite à la troisième personne par le bénéficiaire. Cela crée un texte typiquement plus court qu'une charte, qui se borne à décrire les acteurs, les circonstances et l'action juridique. La notice peut se limiter aux conséquences de l'action et à la liste des témoins. Une notice ne commence ordinairement pas par une invocation ni par une suscription. Elle n'est d'ailleurs généralement pas approuvée par une autorité publique. Ce type de source diplomatique peut concerner tous les types d'acteurs.

On peut répartir l'ensemble des sources diplomatiques émanant des autorités civiles et ecclésiastiques supérieures entre productions des empereurs carolingiens, des souverains des périodes mérovingienne et carolingienne et enfin des rois de France et d'Angleterre.

NATURE DES SOURCES	VOLUME	PROPORTION (%)
<i>Diplômes des empereurs carolingiens</i>	11	1,7
<i>Diplômes royaux des époques mérovingienne et carolingienne</i>	8	1,2
<i>Diplômes royaux français et anglais</i>	6	0,9
<i>Bulles papales</i>	23	3,6
<i>Chartes comtales et épiscopales</i>	X	X

Tableau 9 – Tableau global des sources diplomatiques par type.

Le premier groupe comprend les **diplômes émanant de rois mérovingiens et carolingiens**. Outre par un dépouillement systématique des recueils imprimés, la sélection de ce type de textes s’est appuyée sur le recensement des « termes de topographie urbaine dans les actes des rois de France » de 840 à 987 réalisé par N. Huron (HURON 1990). La fourchette chronologique couverte par ce type de diplôme est vaste, s’étendant de 705 (StS-12) à 897-900 (StM-12). En dépit du faible nombre de pièces qui conduit à une forte dispersion de la documentation dans le temps, on peut repérer une certaine densité autour de 769-770. En effet, Charlemagne, alors roi des Francs, a produit deux diplômes pour Saint-Aubin et un autre pour Saint-Maurice. Il n’y a que peu de bénéficiaires différents de ce type de diplômes. En effet, sur un ensemble de huit textes, quatre concernent la cathédrale, deux Saint-Serge et deux autres Saint-Aubin.

SOURCE	ÉMETTEUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE
StS-12	Childebert II	Saint-Serge	705
StA-10	Charlemagne	Saint-Aubin	769
StA-109	Charlemagne	Saint-Aubin	769
StM-1	Charlemagne	Saint-Maurice	770
StM-5	Pépin I ^{er} d’Aquitaine	Saint-Maurice	838
StM-7	Pépin I ^{er} d’Aquitaine	Saint-Maurice	838
StM-13	Eudes I ^{er}	Saint-Maurice	895
StM-12	Alain I ^{er} le Grand	Évêque d’Angers, Saint-Serge	897-900

Tableau 10 – Inventaire des diplômes royaux des périodes mérovingienne et carolingienne retenus.

Le deuxième groupe inclut les **diplômes émis par les empereurs carolingiens**. Ces sources ont été produites entre 808 (StA-11) et 874 (StM-37), ne couvrant donc que les trois premiers quarts du 9^e s. On constate que la majeure partie des diplômes carolingiens émane du seul Charles le Chauve, avec neuf textes. Pour une étude diplomatique générale sur ce type de sources, on peut se rapporter à l’article de R.-H. Bautier (BAUTIER 1984). Seuls deux diplômes ne sont pas établis au bénéfice d’un établissement religieux. Il s’agit d’abord d’une restitution faite en 848 par Charles le Chauve à l’évêque d’Angers Dodon de deux *villae* situées en Anjou (StM-8), et ensuite de l’accord donné en 851 par le même empereur au comte d’Anjou Odon et au même évêque d’Angers Dodon à propos de l’échange d’un terrain situé dans la Cité (StM-9). Les neuf autres actes sont dressés au bénéfice de la cathédrale, de Saint-Aubin et de Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Lézin, chacun à trois reprises.

SOURCE	ÉMETTEUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE
StA-11	Charlemagne	Saint-Aubin	808
StM-2	Louis le Pieux	Saint-Maurice	816
StM-4	Charles le Chauve	Saint-Maurice	844
StA-17	Charles le Chauve	Saint-Aubin	846
StM-8	Charles le Chauve	Évêque d’Angers	848
StA-15	Charles le Chauve	Saint-Aubin	849
StM-9	Charles le Chauve	Comte d’Anjou, évêque d’Angers	851
StM-36	Charles le Chauve	Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Lézin	871
StM-10	Charles le Chauve	Saint-Maurice	872
StM-37	Charles le Chauve	Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Lézin	874
StM-38	Charles le Chauve	Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Lézin	874

Tableau 11 – Inventaire des diplômes carolingiens retenus.

La troisième groupe concerne les **diplômes produits par les souverains français et anglais** postérieurs aux Carolingiens, c'est-à-dire après 987. Durant cet intervalle chronologique, les diplômes sont majoritairement produits par les rois de France et d'Angleterre – après que le comte d'Anjou a obtenu la couronne d'Angleterre. La fourchette chronologique est plus vaste encore que pour l'ensemble de diplômes précédents, puisqu'elle couvre exactement deux siècles, de 1019 (StS-17) à 1219 (PhA-1515). Elle ne comprend cependant que six documents. Cette catégorie de textes a fait l'objet d'études de diplomatique, comme celle de S. Fanning à propos des actes de Henri I^{er} relatifs à l'Anjou (FANNING 1985).

La dernière ligne du Tableau 12 présente un document apparemment hors de propos mais qui doit néanmoins être inclus dans cette catégorie. Il s'agit de la confirmation en 1219 par le roi de France d'une charte de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, par laquelle celui-ci modifie l'objet supportant une rente et un cens versés en faveur de l'abbaye Notre-Dame-de-Loroux en raison des conséquences de la guerre entre Philippe Auguste et Jean Sans Terre. Ces revenus étaient perçus sur la porte des Bouchers d'Angers. Il s'agit de la première mention de cet élément topographique qui correspond vraisemblablement à une des portes de l'enceinte du 13^e s.

SOURCE	ÉMETTEUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE
StS-17	Robert II	Saint-Serge	1019
Ph1-158	Philippe I ^{er}	Saint-Nicolas	1106
StL-84	Henri II Plantagenêt	Saint-Laud	1175
StJ-4	Henri II Plantagenêt	Saint-Jean-l'Évangéliste	1181
StJ-5	Henri II Plantagenêt	Saint-Jean-l'Évangéliste	1182
PhA-1515	Philippe Auguste	Notre-Dame-de-Loroux	1219

Tableau 12 - Inventaire des diplômes des rois de France et d'Angleterre retenus.

L'ensemble des **bulles papales** couvre la plus large fourchette chronologique de toutes les sources diplomatiques de type diplômes/bulles. Elle s'étend en effet de 1003-1005 (StM-26) à 1255 (StJ-144), couvrant donc exactement deux siècles et demi. Elle intègre vingt-trois bulles, ce qui donne une moyenne annuelle d'une bulle presque tous les onze ans.

Plusieurs documents peuvent être liés à une même contestations. Cela permet ainsi de constituer des ensembles de textes cohérents. Ces groupes sont presque systématiquement liés à une même contestation. Par exemple, les trois textes datés entre 1144 et 1157 et qui sont destinés à l'archevêque de Tours et aux évêques d'Angers, du Mans et de Nantes – c'est-à-dire à l'autorité ecclésiastique locale d'Angers, à ses voisins et à son supérieur hiérarchique – concernent les tensions entre l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité et le monastère Saint-Nicolas à propos des prérogatives paroissiales sur le territoire qui séparait ces deux établissements situés en rive droite de la Maine.

Dans le tableau qui suit, il a été choisi de n'inclure que les bénéficiaires de chaque bulle. Il est ici inutile de détailler l'émetteur qui est par essence le pape. Les bénéficiaires sont strictement équivalents aux destinataires de chaque acte. Enfin, la prise en compte des éventuels impétrants n'apporte aucun élément de commentaire utile dans le présent exposé, et le détail du rédacteur n'a aucun sens, étant donné qu'il s'agit d'un clerc de la chancellerie pontificale qui n'a probablement aucune marge de manœuvre propre.

SOURCE	ÉMETTEUR	DESTINATAIRE(S)	DATE
StM-26	Jean XVIII	Évêque d'Angers	1003-1005
TVe-76	Clément II	Trinité de Vendôme	1047
TVe-146	Nicolas II	Trinité de Vendôme	1061
TVe-344	Urbain II	Trinité de Vendôme	1088-1099
StA-413	Urbain II	Saint-Aubin	1096
TVe-407	Pascal II	Trinité de Vendôme	1103
StA-423	Pascal II	Saint-Aubin	1107
StM-225	Innocent II	Évêque d'Angers	1131
NDC-11	Luce II	Archevêque de Tours, évêques d'Angers, du Mans et de Nantes	1144
PIF-64	Eugène III	Évêque d'Angers, Saint-Maurice	1146
NDC-13	Eugène III	Archevêque de Tours, évêques d'Angers, du Mans et de Nantes	1147
NDC-12	Eugène III	Archevêque de Tours, évêques d'Angers, du Mans et de Nantes	1147
StA-456	Eugène III	Saint-Aubin	1152
PIF-86	Adrien IV	Saint-Maurille	1155
PIF-92	Adrien IV	Archevêque de Tours, évêque d'Angers	1156
StA-474	Adrien IV	Saint-Aubin, Saint-Jean-Baptiste	1156
NDC-14	Adrien IV	Archevêque de Tours, évêque d'Angers	1157
PIF-107	Adrien IV	Saint-Serge	1158
PIF-117	Alexandre III	Marmoutier	1162
StL-87	Alexandre III	Saint-Laud	1178
NDC-437	Luce III	Notre-Dame-de-la-Charité	1183
StJ-44	Innocent III	Saint-Jean-l'Évangéliste	1208
StJ-144	Alexandre IV	Saint-Jean-l'Évangéliste	1255

Tableau 13 – Inventaire des bulles retenues.

Il existe une période de prédilection dans la production des bulles. Elle couvre une cinquantaine d'années, inclut les intervalles 12B et 12C et concerne 14 textes sur le total de 23, de StM-225 (1131) à NDC-437 (1183). Durant cette période, les bénéficiaires sont principalement l'évêque d'Angers, individuellement ou en association avec l'archevêque de Tours, à sept reprises.

Plusieurs actions sont au bénéfice de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité en confirmant sa tutelle paroissiale face aux prétentions des moines de Saint-Nicolas, notamment dans les bulles destinées à l'archevêque de Tours et à ses suffragants au milieu du 12^e s. Auparavant ce type de textes sont surtout des confirmations de concessions de biens faites en faveur de la cathédrale ainsi que des confirmations de privilèges accordées par des fondateurs d'établissements religieux tels que le prieuré de l'Esivière en faveur de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Les documents les plus récents sont donnés en faveur de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste pour confirmer son patrimoine temporel.

Le dernier type d'actes publics entrant dans la constitution du corpus documentaire est celui des **textes produits par le pouvoir comtal et par le pouvoir épiscopal**. Il s'agit ici des autorités civile et ecclésiastique régionales. D'autres autorités de niveau inférieur existent, tel le sénéchal d'Anjou ou les archidiaques, mais ces personnages sont liés au comte et à l'évêque dont ils sont soit le représentant durant ses absences soit un relais de l'autorité à l'échelle locale. Leur autonomie d'action est donc très faible.

L'ensemble des chartes comtales et épiscopales constitue un corpus trop important pour être présenté de manière synthétique comme cela a été fait pour les différents types de diplômes et pour les bulles (Tableau 11 p. 57, Tableau 10 p. 57, Tableau 12 p. 58 et Tableau 13 p. 59). Les documents émis par les autorités régionales sont au nombre de 134. Elles se répartissent en 75 textes pour le pouvoir comtal (45 chartes et 30 notices) et 59 sources pour le pouvoir épiscopal (41 chartes et 18 notices).

ACTEUR	CHARTES	NOTICES	TOTAL
Pouvoir comtal	50	37	87
Pouvoir épiscopal	48	25	73
Total	98	62	160

Tableau 14 – Tableau global des actes des pouvoirs comtal (929 – 1199) et épiscopal (882/886 – 1248).

Le plus ancien acte épiscopal inclus dans le corpus documentaire est une charte de 882-886 (StM-16) par laquelle l'évêque Rainon donne des terrains et des maisons dans la cité d'Angers aux chanoines de la cathédrale. Le document le plus récent date du 18 juillet 1248 (StJ-135) et est une charte de l'évêque Michel Villoiseau qui valide le don fait par deux laïcs d'un pressoir hors d'Angers à l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Le plus ancien acte comtal est une charte datée de 929 (StM-33) par laquelle Foulques I^{er}, agissant comme comte et comme abbé laïc de Saint-Aubin et de Saint-Lézin, concède à ces deux établissements l'actuel territoire de Saint-Rémy-la-Varenne. Le document comtal le plus récent est une charte de 1199 (StJ-24) par laquelle le duc Arthur de Bretagne, également comte d'Anjou, concède à l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste le droit de prendre du bois de chauffage (*calefagium*) à la Vallée. Deux diplômes de Charles le Chauve datés de 848 (CLC-105 et CLC-106) sont des validations d'actions comtales : l'autorité civile agissant à l'échelle de l'Anjou existait donc déjà au milieu du 9^e s.

Il ne semble pas y avoir de destinataire privilégié dans les actes épiscopaux, si ce n'est peut-être Notre-Dame-de-la-Charité (11 actes). Le cas est différent pour les actes comtaux. Ainsi l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité représente-t-elle 13 des 23 documents datés de la seconde moitié du 12^e s. Cela s'explique par la fondation de cet établissement par le comte au nom de son épouse. Aucun destinataire/bénéficiaire préférentiel ne se dégage aussi nettement durant le premier quart du 12^e s., sauf peut-être l'abbaye Saint-Nicolas avec six textes.

Ces documents apportent certaines informations bien précises. Ainsi les actes épiscopaux produits durant le premier quart du 12^e s. traitent de la gestion du temporel ainsi que de plusieurs actions juridiques. Les actes comtaux documentent les fondations et les dotations originelles des abbayes Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Nicolas, ce qui est d'autant plus important que la situation topographique de ces deux établissements est un élément majeur de la conception de la rive droite de la Maine durant la première moitié du 11^e s. Les actes épiscopaux fournissent des éléments relatifs à la topographie ecclésiastique d'Angers et notamment au réseau paroissial lorsque celui-ci est peu à peu établi et défini.

L'autre grande catégorie des sources diplomatiques est constituée par ce que l'on peut regrouper sous l'appellation d'« **actes de la pratique** ». Cette expression recouvre un ensemble de textes qui conservent la mémoire d'actions juridiques ayant trait à la pratique du quotidien, ce qui correspond, dans le corpus constitué, à l'ensemble des actes privés, c'est-à-dire qui « sanctionnent le plus souvent un accord passé entre deux personnes, qu'elles soient morales [...] ou physiques [...] » (NOIZET 2007c : 289), lesquels concernent des ventes, achats, dons, c'est-à-dire des transactions. Ces actions peuvent être en rapport avec de l'immobilier ou avec des charges fiscales telles des cens, entre autres. Cette catégorie peut aussi se définir comme étant l'inverse des autres évoquées ci-dessus : n'y entrent que quelques chartes et la grande majorité des notices. Les auteurs peuvent être un laïc sans aucune responsabilité civile ou un ecclésiastique situé dans les premiers niveaux de la hiérarchie, ou des personnages investis d'une autorité de niveau intermédiaire (un abbé, un doyen de chapitre canonial), ou même un évêque voire un archevêque pour les personnages ecclésiastiques, ainsi que le sénéchal d'Anjou. Ces acteurs étant principalement émetteurs d'actes publics, on peut considérer qu'ils produisent des actes privés lorsqu'ils s'agissent à titre individuel (GUYOTJEANNIN, PYCKE, TOCK 2006 : 25).

La première distinction est fondée sur la nature même de l'acteur concerné. Ces deux ensembles ne constituent cependant pas des blocs homogènes. Parmi les laïcs, on peut encore déterminer deux sous-ensembles. Le premier correspond aux simples individus sans charge ni responsabilités particulières, le second aux personnages publics investis d'une autorité civile, de quelque nature qu'elle soit. La distinction interne à la catégorie des acteurs laïcs correspond donc à l'influence et à l'autorité que ces individus possèdent et qu'ils exercent. Parmi les ecclésiastiques, on peut déterminer deux sous-ensembles de même nature, distingués selon que l'acteur est investi d'une charge ou non. On peut néanmoins se de-

mander si les doyens de chapitre et les abbés, par leur statut de chefs de communauté, ne se positionneraient pas à un niveau intermédiaire entre celui-ci et le suivant. Il existe également des acteurs collectifs. Chez les laïcs, cela correspond aux quelques occurrences d'associations telles que la confrérie des bourgeois d'Angers liée à l'affaire de la chapelle Saint-Lazare en 1112-1116 (NDC-46). Cette question concerne surtout les chapitres canoniaux et monastiques acteurs en tant que tels.

Il n'existe qu'un certain nombre de types d'actions. Y. Chauvin, dans son édition du cartulaire de l'abbaye Saint-Serge d'après la table analytique des documents (CHAUVIN 1997 : ix-xxxix), a pu déterminer 28 types. La première distinction peut être faite en séparant la finalité économique de la finalité juridique : les premiers concernent les procédures ayant trait à des transactions fondées sur un échange monétaire ou non et les seconds se réfèrent à des démarches touchant directement aux interrelations entre les acteurs. Chacun de ces ensembles peut lui-même être subdivisé en deux sous-ensembles. Les actes à fondement économique peuvent être répartis entre d'un côté ceux qui sont fondés sur une procédure nécessitant un échange financier matérialisé par un passage de main en main d'espèces, et d'un autre côté entre ceux qui, à l'inverse, ne s'appuient pas sur une telle démarche. De leur côté, les actes à fondement juridique peuvent être répartis entre ceux qui traduisent des interrelations entre les acteurs positives, négatives ou neutres.

Par leur nombre et leur diversité, les actes de la pratique sont les sources qui donnent accès au plus grand nombre d'aspects de la réalité urbaine d'Angers pour les périodes qu'elles couvrent. Elles incluent de courtes notices attestant le transfert d'un bien depuis un individu vers un établissement religieux – ou *vice versa* – tout comme de longues chartes émanant du comte par lesquelles il fonde de nouvelles abbayes. La diversité typologique documentaire se traduit par une masse importante d'informations qui peut être particulièrement délicate à appréhender du simple fait de son volume. La classification des pièces en fonction de certains critères diplomatiques – auteur, disposant, bénéficiaire... – est une solution qui permet de créer des dossiers textuels aidant à l'exploitation de ces sources.

La recherche de la dimension spatiale des relations entre les acteurs au sein des différents textes permet notamment de mettre en évidence d'éventuelles concentrations géographiques d'actions menées sur une thématique ou par un acteur particulier. Cette idée tient au fait que lorsqu'un acteur ne semble interagir qu'avec un espace dans un acte, il entreprend néanmoins toujours une action vis-à-vis d'un autre acteur. Les textes récolés ne présentent jamais de relation stricte entre un acteur et un espace du type *acteur ↔ espace*. Cette perspective ne se place pas au-dessus ou au-dessous de l'approche interrelationnelle, elle en constitue un aspect distinct mais qui lui apporte un nouvel éclairage. Cette spatialisation est fondée sur la situation plus ou moins précise des objets urbains mobilisés par chaque acte.

FONDS DOCUMENTAIRES	EFFECTIFS	PROPORTIONS
Établissements réguliers	500	70,0 %
<i>Notre-Dame-de-la-Charité</i>	119	16,6 %
<i>Saint-Aubin</i>	246	34,4 %
<i>Saint-Jean-l'Évangéliste</i>	53	7,3 %
<i>Saint-Nicolas</i>	49	6,9 %
<i>Saint-Serge</i>	34	4,8 %
Établissements séculiers et collégiales	126	17,6 %
<i>Saint-Laud</i>	30	4,2 %
<i>Saint-Maurice</i>	96	13,4 %
Archives départementales	65	9,3 %
Recueil et compilations d'actes	22	3,1 %
Total	714	100,0 %

Tableau 15 – Effectifs et proportions des sources diplomatiques.

L'ensemble documentaire constitué par les sources littéraires de tout type doit être considéré à part des sources diplomatiques dont le bilan est établi par le Tableau 15. Comme leur nature diffère totalement, les sources littéraires ne peuvent être rapprochées individuellement des sources diplomatiques.

Parmi les sources littéraires, on peut établir deux ensembles de huit textes et un document isolé. Le premier ensemble correspond aux sources narratives, parmi lesquelles les *Dix Livres d'Histoire* de Grégoire de Tours dominent les Annales et Chroniques (Tableau 2 p. 51). Le second ensemble correspond aux différentes sources hagiographiques, parmi lesquelles on dispose de trois paires de textes relatifs à un même évêque – en l'occurrence Maurille, Lézin et Mainbœuf. L'isolat est l'hymne *Gloria laus et honor*.

Les acteurs ne peuvent pas être considérés individuellement pour des raisons pratiques car leur nombre total est beaucoup trop important pour qu'ils puissent être appréhendés aisément. Ils ont donc été regroupés en catégories fondées sur le rôle social qu'ils jouent au travers de la documentation écrite. Deux catégories principales ont été dégagées : il s'agit du politique et de l'ecclésiastique. Elles sont affînées par la création de trois sous-catégories fondées sur la portée sociale, voire spatiale, de l'autorité détenue par l'individu : supérieure – dépassant largement le cadre de l'Anjou –, standard – correspondant à l'Anjou – et local – qui peut être conçue à l'échelle d'Angers voire de quartiers de la ville. Les établissements religieux réguliers comme séculiers sont associés à l'échelle locale.

CATÉGORIE	ACTEURS INTÉGRÉS
Politique supérieur	Roi, empereur
Politique standard	Comtes, vicomtes
Politique local	Représentants des autorités de niveaux standards pour une juridiction inférieure à celle du comté
Ecclésiastique supérieur	Pape, archevêque de toute province ecclésiastique
Ecclésiastique standard	Évêques
Ecclésiastique local	Représentants des évêques pour une juridiction inférieure à celle du diocèse ; établissements religieux réguliers et séculiers
Laïcs	Tout individu n'entrant dans aucune des six autres catégories, c'est-à-dire ne possédant aucune responsabilité civile ou ecclésiastique

Tableau 16 – Catégories d'acteurs employées dans la description des sources écrites.

La méthode retenue exclut les disposants et les bénéficiaires. Les premiers sont retirés car ce ne sont pas les disposants qui s'expriment mais bien les émetteurs ou auteurs. Les bénéficiaires ne sont pas pris en compte car ils ne correspondent pas nécessairement à tous les destinataires des actes : une action peut avoir deux destinataires mais un seul bénéficiaire. Se concentrer sur les seuls bénéficiaires conduirait à ignorer une bonne partie des destinataires. Le Tableau 17 est construit en considérant les occurrences individuelles de chaque catégorie. Ainsi un document est mobilisé autant de fois qu'il comprend d'émetteurs et de destinataires : un acte émis conjointement par l'évêque et une abbaye sera comptabilisé deux fois.

CATÉGORIE D'ACTEURS	ÉMETTEURS		DESTINATAIRES	
Politique supérieur	27	3,9 %	1	0,1 %
Politique standard	59	8,6 %	13	1,6 %
Politique local	6	0,9 %	11	1,4 %
Ecclésiastique supérieur	25	3,6 %	4	0,5 %
Ecclésiastique standard	75	10,9 %	20	2,5 %
Ecclésiastique local	423	61,7 %	563	69,8 %
Établissements réguliers	364	53,1 %	456	56,5 %
Établissements séculiers	59	8,6 %	108	13,3 %
Individus ecclésiastiques	22	3,2 %	45	5,6 %
Individus laïcs	48	7,0 %	148	18,4 %
Total	685	100,0 %	806	100,0 %

Tableau 17 – Effectifs et proportions d'émetteurs et de destinataires par catégorie d'acteurs.

Les acteurs principaux – dans le sens où ils sont les plus représentés – relèvent de la catégorie « ecclésiastique local » et correspondent à 61,7 % des émetteurs d'actes et à 69,8 % des destinataires. Cela s'explique aisément : au sein de cette catégorie se trouvent les différents établissements religieux d'Angers, réguliers comme séculiers : Notre-Dame-de-la-Charité et de Saint-Aubin sont les plus importants producteurs d'actes : 51 % du total à eux deux (Tableau 15 p. 61). La présence importante des établissements religieux réguliers (plus de la moitié des émetteurs et des destinataires) s'explique par le fait que ceux-ci sont à la fois les cibles d'un nombre important d'actions juridiques de tout type mais également par le fait qu'ils se chargent eux-mêmes d'enregistrer et de valider les actes qui les concernent.

On peut également remarquer que si la présence des autorités politiques et ecclésiastiques de rang supérieur est faible mais bien réelle parmi les émetteurs (respectivement 3,9 % et 3,6 %), leur visibilité est presque nulle parmi les destinataires (0,1 % et 0,5 %). Cela peut s'expliquer par le fait qu'il ne sont que très exceptionnellement l'objectif d'une action ; leur présence dans le corpus documentaire se fait dans un cadre de réglementation et d'administration qui voit ces acteurs jouer leur rôle administratif en transmettant ordres et consignes aux entités qu'ils contrôlent. Dans l'ensemble, les actions viennent d'eux et ne vont pas vers eux. La même remarque peut être avancée pour les autorités politiques et ecclésiastiques de niveau standard, bien que les chiffres montrent un écart nettement moins marqué. Ils sont ainsi émetteurs de 8,6 % et 10,9 % des actions juridiques du corpus et destinataires de 1,6 % et 2,5 % de celles-ci. L'écart moins important s'explique par l'implication plus forte de ces acteurs dans la société locale : mis à part quelques cas, les personnages principaux de ces catégories sont le comte d'Anjou et l'évêque d'Angers, tous deux installés à Angers. Enfin, les acteurs politiques de niveau local, comme par exemple les viguiers ou les sénéchaux, sont très peu présents, émetteurs de 0,9 % des actions et destinataires de 1,4 % des actes. Ceci s'explique à l'échelle du corpus documentaire par le fait que les actes sont émis directement par les autorités civiles, à d'autant plus forte raison qu'elles siègent à Angers. Les relais locaux de l'autorité n'interviennent que lorsque celles-ci changent radicalement, par exemple après l'accession au trône d'Angleterre d'Henri Plantagenêt l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste en 1180 (StJ-7) est une fondation effective du sénéchal d'Anjou Étienne de Marçay pour le roi-comte.

Enfin, les acteurs individuels, laïcs comme ecclésiastiques, comptent pour 10,2 % des émetteurs et pour 24 % des destinataires. Dans le détail, ils constituent respectivement 3,2 % et 7 % des émetteurs puis 5,6 % et 18,4 % des destinataires. L'assez faible proportion des laïcs parmi les émetteurs peut être expliquée avec les mêmes éléments que ceux apportés au commentaire des établissements religieux réguliers et séculiers : leurs actes sont dans l'ensemble émis par des autorités chargées, entre autres, de valider les actions. Les laïcs sont cependant destinataires de près d'une action sur cinq, ce qui les place en deuxième rang en ordre décroissant.

Les principaux producteurs d'actes sont des établissements religieux réguliers. La constitution d'un fonds d'archives et l'établissement de cartulaires a causé un certain effet de source et créé un biais car ils favorisaient assez logiquement la conservation de leurs propres documents. Les effectifs reportés dans le Tableau 15 (cf. p. 61) trouvent en quelque sorte leurs correspondants dans le Tableau 17 (cf. p. 62). Les laïcs sont présents surtout à titre de destinataires. Dans l'ensemble, les acteurs individuels sont peu nombreux parmi les émetteurs mais sont présents dans près d'un quart des actions. Les détenteurs d'autorités de niveau standard et supérieur sont globalement peu présents. La raison est ici aussi un effet des fonds documentaires disponibles et consultés, qui donnaient une préférence à un type de sources. Les sources diplomatiques montrent donc une surreprésentation des abbayes et des monastères pour des raisons documentaires et une sous-représentation des autorités politiques et ecclésiastiques. Il est possible de conclure, au vu des éléments compilés ci-dessus, que l'étude du vocabulaire spatial sera efficace pour les établissements religieux réguliers, plus délicate pour les détenteurs des autorités car plus fragmentaire et enfin peu pertinente pour les laïcs car peu de documents les concernant sont exploitables.

Dans les sources narratives, la précision de la description matérielle de l'espace urbain n'est pas la priorité des auteurs. En effet, ceux-ci se concentrent sur le récit de la vie et de la mort de leur personnage, parfois également sur les miracles que celui-ci est censé avoir faits. Les rédacteurs n'ont donc aucun intérêt particulier à présenter à leurs lecteurs l'environnement dans lequel évolue leur personnage. On peut cependant trouver des contre-exemples. Dans la *Vita S. Licinii I^o*, l'évêque Lézin va vers le chantier de l'église Saint-Jean-Baptiste et accomplit un miracle puis fait édifier l'église Sainte-Croix à cet emplacement (AA 55, Febr., II : 681, c. 4, § 23). Notre connaissance de la topographie chrétienne d'Angers, et en particulier celle de ces édifices, permet de retracer assez précisément le parcours de Lézin et de positionner les lieux que le texte mentionne.

Le réemploi d'un matériel antérieur par les rédacteurs des textes hagiographiques est un risque de piège. Il faut alors détailler le contenu de la source afin de mettre en évidence les éléments matériels décrits qui étaient contemporains du sujet, ceux qui existaient à l'époque du premier rédacteur et enfin ceux qui faisaient partie de l'environnement du second rédacteur. Lié à cela, on peut évoquer le fait que les auteurs de ces *vitae* ne sont que rarement contemporains des faits relatés ou en mesure d'exploiter des sources fiables. Si on prend l'exemple de la *Vita S. Magnobodi I^o*, rédigée au 9^e ou au 10^e s., on constate qu'il y a une distance chronologique entre les faits et l'écriture du texte d'au minimum deux siècles. Si les écarts peuvent être faibles, comme avec le texte de Venance Fortunat qui écrivit la *Vita S. Albini* vers la fin du 6^e s., ils ne sont jamais nuls ni même inférieurs à une génération.

Les sources de type annalistique ne présentent pas les mêmes emplois. Les principales erreurs sont des fautes de datation, encore que ce type d'erreur puisse n'être dû qu'à une étourderie d'un des copistes successifs. Ce sont en revanche les Chroniques qui peuvent présenter des difficultés. La part de réemploi de textes similaires est importante : analyses des événements, interprétations de ceux-ci... Les auteurs copient les données qui leur manquent afin de combler les vides de leurs textes. Cela pose alors un important problème de fiabilité de l'information. Comme elles débutent souvent par la Création et qu'elles copient sur des auteurs antérieurs, « ce n'est qu'à partir de la fin de la chronique que l'auteur devient véritablement original et rapporte des faits utiles à l'histoire locale » (NOIZET 2007c : 288).

Au terme de cette présentation des sources littéraires, narratives comme hagiographiques, nous pouvons rappeler que ces sources ne sont pas réalisées selon un objectif commun. Cela porte en conséquence à se positionner différemment pour chaque document, y compris lorsqu'il fait partie d'un ensemble d'une nature plus ou moins homogène. Même si leur emploi est rendu malaisé par divers facteurs, elles constituent néanmoins des éléments majeurs pour l'étude de la topographie historique de la ville, notamment à propos de périodes pour lesquelles elles sont les seules à apporter des informations. Tous les documents ne sont pas exploités ici, comme par exemple les listes des stations des processions, ce qui aurait permis de réaliser le même type d'analyse que pour Metz (HÉBER-SUFFRIN 2003 ; DELAVIGNE 1984).

2.3.2. Des sources figurées rares et difficiles d'usage avant le cadastre ancien

Le deuxième grand ensemble de sources est constitué des représentations de la ville en plan comme en perspective cavalière produites entre le dernier quart du 16^e s. et la première moitié du 19^e s. – pour celles qui peuvent nous intéresser. Ces sources ne forment pas pour autant un bloc homogène et ne sont pas équivalentes : il y a en effet assez peu de points communs entre la vue de profil de la ville de la fin du 16^e s. et le plan cadastral de la première moitié du 19^e s. : ces documents n'ont pas les mêmes objectifs. En conséquence, on ne peut extraire le même type d'information de chaque document. La mise en œuvre de cette documentation est délicate : la réalité transmise à travers la source est également la conséquence de son étude et de son interprétation. Ces documents permettent d'accéder à un aspect de la ville que les sources écrites ne donnent à voir que très difficilement et presque toujours de manière

détournée pour les périodes les plus récentes. Il s'agit de la forme matérielle de la ville de l'occupation et de l'usage du terrain.

F. Comte a établi le corpus disponible pour Angers (COMTE 1997b ; COMTE 2000a). Si le nombre et la diversité des représentations d'Angers, telles que des vues ou des plans généraux modernes, paraît se placer dans une certaine moyenne : la situation d'Angers peut être rapprochée en effet de celle des villes de la région Centre (BISSEAU 1995), comme Tours. La ville n'a bénéficié en revanche que d'un seul plan parcellaire antérieur au cadastre ancien, alors qu'Orléans a bénéficié d'une série de plans parcellaires des abords de la première enceinte du 4^e s. réalisés au tournant des 18^e et 19^e s., d'un ensemble de plans géométraux des rues du 18^e s., d'une série de plans parcellaires partiels de 1779 ou bien encore d'un ensemble de plans d'alignement de 1813 (LEFÈVRE 2004, vol. 2, annexe 2).

Il est important de noter que le volume relativement faible de sources planimétriques relatives à Angers n'est pas un élément négatif du corpus documentaire global. Il est vrai que cela empêche de répondre à certaines questions, comme par exemple la question des remembrements et subdivisions de blocs parcellaires, mais les plans disponibles fournissent tout de même un volume important de données pour une grande partie de l'époque moderne.

Les sources planimétriques. – La première catégorie comprend les vues d'Angers, qui sont une représentation imaginaire de la ville en perspective cavalière, comme si elle était vue depuis le ciel. Ces figurations sont donc des inventions des auteurs à partir de leur pratique des villes au sol comme à partir de documents antérieurs et la campagne représentée autour de la ville ne sert qu'à recréer un paysage (BISSEAU 1995 : 25). Dans le cas d'Angers, qui présente un corpus de ce type de source globalement comparable à celui des villes françaises environnantes (*ibid.*), les vues datent essentiellement des 16^e – 17^e s.

La deuxième catégorie comprend les premières représentations de la ville comportant un réel souci de précision géométrique, aidées par les premiers relevés arpentés. Ces documents datent majoritairement du 18^e s. Ces sources correspondent chronologiquement à l'explosion documentaire des données planimétriques durant le 18^e s. avec la multiplication de recueils de plans et d'atlas de villes. Ce phénomène touche la quasi-totalité des villes de France. Ces plans comprennent encore quelques figurations de bâtiments en perspective, dernière « concession au genre des vues » (COMTE 1998a : 154).

Enfin la troisième catégorie comprend les cadastres, qui sont des représentations de la ville géométriquement précises. Ces plans se caractérisent par un dessin soigné ; leur sont également annexés des états de sections et des matrices qui contiennent les noms des propriétaires et l'usage du sol. Dans le cas d'Angers, le corpus documentaire comprend principalement le cadastre ancien dressé en deux campagnes en 1810 et en 1840. Il contient également un ensemble de plans parcellaires établi durant le dernier tiers du 18^e s. qui présentent des similarités dans la conception avec le cadastre ancien.

Le récolement des sources planimétriques d'Angers est fondé sur un groupe de trois critères essentiels qui ne concernent pas directement les informations que les plans peuvent contenir. La technique est un premier point. C'est ici que l'on prend en compte la manière dont le(s) auteur(s) a (ont) travaillé. Le report des noms des rues ainsi que ceux des différents bâtiments mis en évidence directement sur le dessin aide à la lecture de la ville mais signifie également que ce sont les éléments urbains qui ont du sens sur le plan et non plus une image plus ou moins symbolisée de la ville. L'information prime désormais sur l'image : on représente la réalité. La précision du dessin est un facteur essentiel. Un des points de repère est la Maine et les quelques îles. L'île des Carmes est ainsi généralement représentée de la même manière mais l'île Saint-Jean connaît près d'un aspect par dessinateur. Cette différence peut venir du fait que la première était intégrée à la trame urbaine mais que la seconde n'était pas constructible. Le contenu de la source planimétrique est un point essentiel qui constitue un critère de premier ordre. Cependant, la question du contenu ne se pose pas de la même manière que ce qui avait été évoqué pour les sources écrites :

un plan ou une vue d'Angers contient toujours de l'information spatiale relative à la ville. La véritable notion ici est la pertinence de ce contenu.

Cette démarche a été appliquée de manière systématique à la totalité des plans et vues de la ville d'Angers connus. La carte de Cassini est exclue car elle est publiée à l'échelle 1/86 400. Les représentations d'Angers insérées en médaillon aux angles d'autres cartes n'ont pas été retenues car le dessin est trop ramassé pour être exploitable. Ce récolement permet de retenir un total de onze documents qui couvrent une grande partie de l'époque moderne ainsi que la première moitié du 19^e s. (Tableau 18).

DATE	TITRE	AUTEUR(S)/GRAVEUR(S)	NATURE
1561	<i>Andegavum vulgo Angiers</i>	Georg Hoefnagel	Vue panoramique
1576	<i>La Ville, Cité, et Université d'Angers</i>	Adam Vandelant	Vue perspective
Vers 1589	<i>Angiers, fait della main du capite Hercules conte de Sanfront</i>	Hercule Negro de Sanfront	Vue perspective
1638	<i>Portraict au vray de la ville et fauxbourgs d'Angers</i>	Claude Ménard	Vue perspective
1673-1690	<i>Angers et ses environs</i>	Albert Jouvin de Rochefort	Plan perspectif
1690-1694	<i>Plan géométral des Grands ponts de la ville d'Angers et du Pont des Treilles de la ditte ville scituée sur la rivière de Mayne</i>	Nicolas Poictevin	Vue perspective / Plan géométral
1700-1704	<i>Plan de la ville et fauxbourgs d'Angers et de ses environs</i>	René Thibaudeau, Pierre Godard	Plan perspectif partiel
1736	<i>Nouveau plan de la ville d'Angers enrichi de la carte des environs et de la perspective de la ville avec ses principales maisons</i>	Louis Simon des Granges / Guillaume Dheulland, Nicolas Bailleul le Jeune	Plan géométral perspectif
Vers 1769	<i>[ensemble de plans parcellaires]</i>		Plan parcellaire géométral
1776	<i>Plan historique de la ville d'Angers</i>	Jean-Baptiste Dubois / Maurille-Antoine Moithey	Plan géométral perspectif
1810-1840	<i>[cadastres anciens]</i>		Plan parcellaire géométral

Tableau 18 – Inventaire des sources planimétriques retenues.

Les vues et profils de la ville des 16^e – 17^e s. – La première catégorie de sources planimétriques correspond donc aux différentes vues de la ville observée depuis un point situé en altitude. Ce corpus n'est composé que de trois éléments. Le premier est réalisé par le peintre Adam Vandelant publiée au début du dernier quart du 16^e s. Le deuxième est un plan militaire piémontais réalisé par Hercule de Sanfront vers 1589, précieux pour l'étude du système défensif urbain du 13^e s. Le dernier est une vue perspective depuis le nord de la ville ainsi que de ses larges environs produite par Claude Ménard en 1638.

Dans sa présentation des vues et plans des villes de la région Centre pour le 16^e s., D. Bisson établit les trois traits majeurs des sites représentés : « la ville close. L'accent est mis sur la puissance du mur d'enceinte, minutieusement détaillé. La ville protégée est opposée aux faubourgs isolés et voués aux destructions en cas de guerre ; la ville, centre de commerce et carrefour de routes. L'importance du fleuve est mise en évidence (batellerie, moulins, ports...) et la trame des rues et des chemins soulignée ; la ville, espace représenté totalement bâti. Elle est opposée à la campagne qui la cerne et dont l'activité est parfois soulignée de scènes pastorales ou de scènes de guerre » (BISSON 1995 : 24). F. Comte synthétise les images de la ville de cette période : « les représentations urbaines de l'époque moderne mettent en valeur trois thèmes fondamentaux : le château et l'enceinte, la cathédrale et les églises, la rivière et ses aménagements » (COMTE 1998b : 36).

« Pour Angers, la plus ancienne vue générale est dessinée par Houfnaglius [Georg Hoefnagel] et publiée en 1561 dans un recueil de vues des cités du monde (*Civitates orbis terrarum*). C'est une vue cavalière qui montre la rive gauche d'Angers, vue depuis l'ancien couvent des Capucins (emplacement de l'hôpital) et, au premier plan, des fendeurs d'ardoises » (BERTOLDI 1994, n.p.). Elle est intitulée ***Andegavum vulgo Angiers*** (cf. Annexe 2.2, n° 1).

Le *Civitates orbis terrarum* est un traité de géographie en six volumes, dont les dessins ont été principalement réalisés par Franz Hogenberg, publié à Cologne chez Georg Braun entre 1572 et 1598 (BISSON 1995 : 24). La vue d'Angers est publiée en 1582 dans le cinquième volume et a été dessinée et gravée par le marchand anversoïse Georg Hoefnagel, qui a parcouru les villes de Loire vers 1560-1561 (BISSON 1995 : 24 ; COMTE 1998b : 37 ; musées d'Angers, AMD 1288-7 ; AD 49 3 Fi 102). Le cadrage de la vue s'étend de l'abbaye Saint-Serge à la gauche de l'image jusqu'au débouché d'un pont, vraisemblablement le Grand Pont, et des abords de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste à la gauche jusqu'à l'église de la Trinité à la droite.

Les éléments urbains les plus remarquables sont, de gauche à droite, outre Saint-Serge, peut-être la collégiale Saint-Pierre, dépassant de la ligne des toits, ainsi qu'une des deux collégiales voisines, la cathédrale Saint-Maurice, seul édifice nommé, le château et enfin un bâtiment élevé mal identifié possédant au moins deux tours – est-ce l'hôtel du Roi de Pologne ? Les derniers éléments remarquables se situent en rive droite et sont les clochers de l'abbatiale de Notre-Dame-de-la-Charité et de l'église de la Trinité. Les bâtiments situés au deuxième plan pourraient être certains des hôtels particuliers de la Doutre. On peut noter la présence d'un clocher surmonté d'une flèche : s'agit-il de l'église Saint-Laurent ? L'élément le plus proche de l'observateur est vraisemblablement la porte Lionnaise. La vue montre enfin les îles inhabitées qui occupaient le lit de la Maine. Peut-être doit-on y reconnaître l'île Saint-Jean.

Dans son étude des représentations des ponts d'Angers, F. Comte note à propos des éléments urbains de cette vue que « la représentation est néanmoins curieuse, car aucun des franchissements anciens de la rivière n'a été à ce point régulier et dépourvu de constructions » (COMTE 1998b : 37). La vue de G. Hoefnagel n'est pas une représentation la plus exacte possible du profil de la ville. Plusieurs détails, dont les ponts, permettent de constater que l'auteur s'est concentré sur les éléments de la ville qu'il a pu considérer comme principaux. Sa vue est donc une interprétation qui « ne donne qu'une image partielle de la ville » (BISSON 1995 : 25).

L'angle de la vue d'Angers dans le *Civitates orbis terrarum*, « de profil ou panoramique » (BISSON 1995 : 25), est trop rasant pour que celle-ci soit aisément exploitable. Les secteurs visibles sur ce document sont plus restreints que ceux figurés sur un plan. La vue de G. Hoefnagel fournit néanmoins une évocation de l'aspect de la ville avec les élévations des bâtiments principaux et « détaille les curiosités architecturales que la ville offre au visiteur » (BISSON 1995 : 25). Cette vue est donc d'un emploi délicat. Elle ne peut être utilisée que pour donner un aperçu de l'occupation urbaine du site d'Angers, et principalement des abords extérieurs de la fortification du 13^e s.

La deuxième figuration de la ville retenue est **La Ville, Cité, et Université d'Angers**, œuvre d'Adam Vandelant, « *inuentor* » (cf. Annexe 2.2, n° 2). Dessinée en 1575, gravée par Raymond Rancurel en 1576 et publiée à Paris la même année chez Nicolas Chesneau et Jean Poupy. Elle est l'œuvre d'un artiste angevin et fut notamment gravé à nouveau en 1578 pour être exposé au-dessus de la porte Angevine à l'occasion de l'entrée du duc d'Anjou François de Valois en 1578 (BERTOLDI 2005). Elle se présente comme une vue aérienne de la ville enserrée dans l'enceinte du 13^e s. et traversée par la Maine. Le nord est à droite.

Le château, qui se situe à l'arrière-plan presque au milieu du dessin et dont les tours sont couvertes et portent des oriflammes, paraît dominer le reste de la ville. À gauche se trouve la cathédrale. A. Vandelant a considéré ces deux objets urbains comme étant les plus importants car leur représentation est particulièrement grossie par rapport aux autres édifices figurés ; la cathédrale était le siège du pouvoir ecclésiastique et le château était le siège de l'autorité militaire. Cette vue comporte également d'autres édifices mis en valeur par rapport à leur environnement. C'est ainsi le cas pour les différentes églises. Ainsi les trois collégiales de la place du Ralliement sont cernées par des murs. De la même manière sont figurés les établissements réguliers de la ville : Saint-Aubin à gauche de la cathédrale, Notre-Dame-de-la-Charité à droite de la Maine ou encore Saint-Jean-l'Évangéliste dans l'angle inférieur droit.

Sont également représentés les deux franchissements de la Maine, soit l'ensemble Grand Pont et Petit Pont, séparés par l'île des Carmes, et la chaussée de moulins appelée chaussée ou pont « des Treilles ». La vue est vraisemblablement assez précise quant à l'infrastructure de ces éléments bien qu'il soit possible que certains aspects aient été grossis (COMTE 1998b : 37). Le port Linier est évoqué par quatre bateaux à l'ancre ; le port en amont du pont est peut-être représenté par un bateau près de la rive.

Cette vue fournit un aperçu précieux sur le système défensif du 13^e s. Cette représentation de la ville permet ainsi de comprendre la manière dont étaient édifiées les tours de l'enceinte ainsi que les bastions aux angles ou encore les portes. On observe de quelle manière l'accès à la ville par la Maine était interdit par une série d'alignements de pieux plantés dans la rivière. Toujours en association avec le système défensif urbain, on note la présence près de la porte Lionnaise d'une plateforme d'artillerie.

La trame urbaine est plus évoquée que représentée par des maisons stylisées. Dans certains îlots on observe des bâtiments plus hauts et de formes apparemment bien définies (circulaires ou quadrangulaires) qui pourraient correspondre à des édifices bien précis. Certaines de ses maisons ont une façade plus allongée. Le réseau viaire est également représenté. Il s'agit ici de l'un des plus importants apports de la vue de Vandelant. La plupart des rues visibles sur le document comportent un renvoi vers la liste des odonymes. Les autres objets topographiques font également l'objet de renvois comme l'île de Boisnet en amont de la chaussée des Treilles. Enfin la vue comporte également des détails qui permettent de caractériser certains espaces, comme des croix et des arbres pour représenter les cimetières. A. Vandelant a aussi figuré les fontaines comme par exemple celle de Pied-Boulet au bas de la rue Baudrière ou bien encore le pilori près des Halles.

Le premier constat qu'il faut apporter à la vue de A. Vandelant est le fait que la précision de sa représentation d'Angers ne descend pas au niveau de la parcelle : les bâtiments situés entre les rues ne correspondent pour leur très grande majorité à aucun édifice particulier. Ne sont représentés de manière assez fidèle que le château « dont les tours n'ont pas encore été arasées » (BERTOLDI 1994), les abbayes, monastères et collégiales avec leurs quartiers, clos ou non, et les halles dans l'angle inférieur gauche. A. Vandelant a également figuré les cimetières. Le cours de la Maine semble avoir été représenté assez fidèlement avec les différentes îles qui ont existé (îles des Carmes, COMTE 2000b ; île Saint-Jean, COURANT, CUSSONNEAU 1998). En revanche, l'auteur n'a pas figuré les abords immédiats de l'enceinte. Ce choix de représentation exclut Saint-Serge ou Saint-Nicolas.

L'usage de cette source doit être fortement nuancé par les critiques avancées ci-dessus. En aucun cas cette vue ne peut servir seule de support à une analyse morphologique : si les positions des différents établissements religieux sont correctes, leurs élévations et leurs abords immédiats ne sont pas assurés. Pour conclure, il s'agit d'un document qui n'est que modérément fiable mais qui présente un intérêt historique indéniable. Cette vue contient une importante densité d'informations qu'il est nécessaire de pondérer et de comparer aux autres sources contemporaines. L'auteur a fait preuve d'un réel souci de précision : la représentation de la Maine et de ses îles constitue une documentation unique sur ces objets.

Peu de temps après la publication de la vue « *La Ville, Cité, et Université d'Angers* », le Piémontais Hercule de Sanfront réalise un plan inédit à destination du duc de Savoie intitulé ***Angiers, fait della main du capite Ercules conte de Senfront***. Ce plan est ciblé sur un aspect particulier d'Angers – ici le système défensif et les franchissements de la rivière – en excluant totalement les éléments d'une autre nature. Ce document, conservé aux Archives d'État de Turin²⁰, est un croquis particulièrement précis de l'enceinte du 13^e s. ainsi que du château-forteresse.

La ville est vue depuis le nord. Le point d'observation est plus vertical que celui de la vue de Vandelant. Le tracé de la Maine sur le document de Sanfront est globalement similaire à celui de 1576.

²⁰ *Biblioteca antica*, coll. *Architettura militare*, vol. 3 (*Francia*), fol. 92/anc. 130

L'auteur étant un ingénieur militaire pour qui la précision topographique de son dessin est essentielle, il est fort probable que le tracé de la rivière ainsi que le nombre et la forme des îles qui parsèment son cours soient exacts. La trame urbaine et le réseau des rues ne sont ni figurés ni évoqués ni même les proches abords de l'enceinte. Les figurations du binôme Grand Pont/Petit Pont et du pont des Treilles sont probablement précises pour l'assise de ces éléments dans la rivière, peut-être moins pour leur élévation (COMTE 1998b : 37). Les systèmes de blocage de la Maine au niveau de l'enceinte par des ensembles de pieux et de chaînes prenant appui sur les îles naturelles ou artificielles de la rivière sont vraisemblablement exacts. On peut penser que la représentation de la ville est donc assez fidèle à la réalité.

Ce document permet d'étudier la forme et la nature de l'enceinte du 13^e s., car si ce plan est postérieur à la borne chronologique basse de cette étude de près de trois siècles et demi, il présente cependant un état de la fortification royale de la ville qui correspond assez fidèlement à son état originel. Cette source fournit également une vue des deux franchissements de la Maine.

Une des principales vues d'Angers exploitables est le ***Portraict au vray de la ville et fauxbourgs d'Angers*** gravé en 1638 par Claude Ménard (cf. Annexe 2.2, n° 3). « C'est encore une vue cavalière, prise, comme Vandelant, sur la Maine, en amont de la Haute-Chaine » (BERTOLDI 1994).

Cette vue est la première dans laquelle est représentée la campagne aux alentours de la ville. Cl. Ménard a également figuré les différentes voies qui sortent de la ville par les portes de l'enceinte du 13^e s. et qui se dirigent vers la campagne. Les secteurs urbains à la périphérie de la ville sont figurés. Au premier plan on observe l'abbaye Saint-Serge et Reculée, en face de Saint-Serge. On distingue le quartier de l'Esvière en rive gauche et l'abbaye Saint-Nicolas avec ses abords en rive droite. Est également représenté l'amphithéâtre. À gauche de cet objet se retrouve la léproserie de la Madeleine. Le tracé de la Maine paraît simplifié. La trame urbaine est figurée de manière schématique. Le château est dessiné en perspective cavalière et présente un profil similaire à la réalité. Ce document inclut de nouveaux espaces par rapport à la vue de Vandelant. Pour la première fois sont figurés le quartier de l'Esvière ainsi que les abbayes Saint-Serge et Saint-Nicolas ; l'auteur a également inclus l'ancien amphithéâtre alors en ruine. Cette représentation permet de comprendre l'environnement topographique de la ville remparée.

La première critique envers l'auteur du *Portraict* concerne le cadre topographique dans lequel il insère sa représentation d'Angers. Le dessinateur traduit le relief somme toute assez accentué dans lequel la ville est construite par de simples collines peu élevées qu'il reporte sur les bords de son dessin. Il ne représente pas la pente qui influe sur la topographie de la rive gauche de la Maine ni la rupture de pente de la rive droite. On constate que, selon le *Portraict*, le quartier de l'Esvière possède une densité d'occupation très faible avec de grands espaces non bâtis au milieu desquels est installée la collégiale Saint-Laud (COMTE, JURÉ, MATZ 1994). De même Saint-Serge paraît isolée même si elle se situe à proximité de l'enceinte du 13^e s. Le réseau des rues *intra-muros* est simplifié, tant dans le nombre que dans les orientations des rues. Les deux franchissements de la Maine sont eux aussi schématisés même si leurs représentations correspondaient bien à la réalité contemporaine de l'auteur (COMTE 1998b : 37).

Le réseau des routes quittant Angers et représentées par Cl. Ménard correspondent effectivement à des axes réels suivant des tracés et des orientations globalement similaires ; cependant, la comparaison avec des plans postérieurs met en avant la réduction du nombre de voies figurées. Si la vue de 1638 contribue à l'analyse des abords de la ville, elle ne peut cependant pas en être une source principale.

Les représentations géométriques d'un grand 18^e s. – On peut relever au cours du 18^e s. la réalisation de quatre plans d'ensemble de la ville dont le but et les modalités de réalisation ne sont jamais identiques. Il faut cependant ajouter dans cette catégorie un document datant du dernier quart du 17^e s. mais qui présente les caractéristiques des sources du siècle suivant.

Ces cinq documents montrent une progression constante vers un souci de détail et d'exactitude dans la représentation en plan de la réalité : « cette période a privilégié la réalisation de plans, contrairement au XVI^e siècle, car elle bénéficiait entre autres des progrès des levées topographiques (chaîne d'arpenteur) et de la diffusion de la trigonométrie » (COMTE 1998a : 154). Le 18^e s. marque, pour les plans d'Angers comme pour ceux des autres villes de France, la fin des vues artistiques subjectives des villes.

Le premier document est **Angers et ses environs** réalisé entre 1673 et 1690 par Albert Jouvin de Rochefort et conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers. On ne sait pas si c'est une commande passée par le corps de la ville ou d'une production à l'usage personnel de son auteur (COMTE 1998a : 157). Il s'agit d'un plan à l'encre et aquarelle sur papier. Son échelle approximative est de 1/5800 (*ibid.* : 167).

Ce plan est le premier document planimétrique employant une projection « entièrement horizontale » (*ibid.* : 154), c'est-à-dire qu'il ne comprend aucun élément représenté en perspective. Il est également le premier à comprendre une échelle graphique. L'auteur a utilisé un code de couleurs qui permet de distinguer immédiatement la nature des différents secteurs *intra-* et *extra-muros* d'Angers : bâtiments religieux en gris, îlots en rose, jardins et cultures en vert. Les établissements religieux font l'objet d'une représentation standardisée sous la forme de bâtiments quadrangulaires avec une abside semi-circulaire accolée à un petit côté. Le réseau viaire est probablement assez précis pour la partie *intra-muros*. En revanche la partie *extra-muros* présente un relevé qui paraît assez simplifié.

Ce plan comprend plusieurs erreurs qui pousse F. Comte à se demander si l'auteur a résidé longtemps à Angers (*ibid.* : 159). Le document reste cependant d'une qualité convenable quant aux informations qu'il peut fournir, en dépit des choix de dessin de l'auteur. Ce document reste d'un emploi délicat : il est imprécis sur certains aspects et au contraire détaillés sur d'autres. « Les faubourgs sont étendus assez abusivement et les cultures non différenciées. Jouvin est en revanche plus complet que les autres sur l'état des voies. Il met en évidence les points de contact entre ville et campagne comme il l'a fait pour Paris en 1672 et 1676 » (*ibid.* : 157).

En raison de la destruction des ponts de la Loire et de la Maine durant l'hiver 1676-1677, l'intendant des finances envoie l'ingénieur-géomètre Nicolas Poictevin à Angers pour établir le devis des réparations. Celui-ci réalise alors un plan qui est adjoint à son devis. Il s'agit du **Plan géométral des Grands ponts de la ville d'Angers et du Pont des Treilles de la dite ville scituée sur la rivière de Mayne**, dressé entre 1690 et 1694 (BM Saumur, ms. 21, pl. 54 ; COMTE 1998c : 64-65). Le « *Plan géométral des Grands ponts* » est un document en deux parties. La première est une vue perspective de la Maine et de ses abords depuis l'amont et la seconde est un relevé géométral en plan de l'emprise dans la rivière des différentes piles, fondations de maisons et pieux, dans leur état avant leur reconstruction.

Sur la moitié supérieure du dessin, N. Poictevin a représenté les ponts de la Maine depuis l'amont. Il a également représenté les abords immédiats de la ville dans lesquels les ponts débouchaient des deux côtés ainsi que la silhouette de la ville. L'église des Jacobins est le seul bâtiment qui se distingue en rive gauche. Le clocher de la Trinité, reconnaissable avec son sommet en coupole, est surdimensionné. La représentation des ponts eux-mêmes est soignée (COMTE 1998c : 40). Les ensembles de moulins portent également un nom et les « grands moulins » du pont des Treilles sont distingués par rapport aux autres. Sur le second document, l'auteur a figuré un plan géométral des ponts intitulé « *Veue et perspective des Grands Ponts de la ville et du Pont des Treilles* ». L'intérêt de cette section planimétrique est que le plan est aligné sur le dessin perspectif. Alors que la vue comprend une évocation de la trame urbaine, le plan au sol ne contient pour ces mêmes secteurs qu'un aperçu schématique de la trame viaire. Le dessin des ponts mentionne les moulins et comprend quelques micro-toponymes comme les « arches neuves ».

Si l'intention de N. Poictevin était d'aligner verticalement les éléments figurés sur la vue avec leur relevé au sol pour aider à la lecture de son document, on peut néanmoins douter de la qualité de leur

disposition sur le dessin : la vue étant par nature perspective, l'auteur a correctement aligné l'un des deux ponts mais par conséquence la représentation du second est déformée par la distance. La nature du plan, mêlant vue perspective et plan géométral, fournit des données architecturales relatives aux ponts. Malgré quelques réserves, il s'agit d'une source essentielle pour l'étude de ces éléments urbains.

Le premier plan d'Angers faisant montre d'un réel souci de précision pour la topographie historique dans sa conception, **Plan de la ville et faubourgs d'Angers et de ses environs** (AMAngers 1 Fi 1571), fut réalisé par René Thibaudeau, un ancien échevin de la ville (de 1681 à 1683), assisté par l'architecte-voyer Pierre Godard. « C'est l'intendant de la généralité de Tours qui, par lettre du 19 juillet 1700, a demandé, à la suite d'une contestation du fermier des aides, qu'il soit dressé un plan des faubourgs et des barrières » (COMTE 1998a : 156). Le plan a été réalisé afin de constituer un support pour venir à bout des conflits. Il fut présenté au conseil municipal en 1707 (BERTOLDI 1994). Son échelle approximative est de 1/3300 (COMTE 1998a : 167).

L'un des premiers aspects à relever à propos du plan de R. Thibaudeau est son cadre géographique. Celui-ci dépasse la proximité de l'enceinte du 13^e s. Il est possible d'estimer la portée du plan par comparaison avec le cadastre. L'emprise maximale serait de 900 m à partir de l'enceinte du 13^e s., ce qui est une étendue considérable, surtout par rapport aux vues précédentes. « La ville *intra-muros* est succinctement représentée par ses plus grands monuments : ce n'est pas la partie qui intéressait l'auteur » (BERTOLDI 1994) ; à ce titre le dessin de la cathédrale est remarquable de détail. L'auteur a schématisé le tracé des principales rues. La figuration de l'enceinte est probablement assez fiable : les fossés sont reconnaissables ainsi que les bastions des portes et les pieux dans la Maine. Les secteurs *extra-muros*, priorité de R. Thibaudeau, ne sont pas aussi détaillés que pourrait l'être un plan cadastral. Les espaces bâtis des « faubourgs » sont figurés par des alignements de maisons ou des bâtiments vus en perspective. F. Comte note que « les faubourgs sont détaillés et les auberges semblent être des points importants » (COMTE 1998a : 157).

L'auteur n'a vraisemblablement pas reporté sur son plan toutes les limites parcellaires mais plutôt certaines des limites de culture entre des pièces cultivées en céréales ou d'autres plantées en vignes. À plusieurs reprises, R. Thibaudeau a représenté des groupes de moulins : leur nombre et leur disposition n'est pas forcément exacte mais permettent de connaître l'affectation du lieu où ils se trouvent (ROBERT, COMTE, CHAUMOT *et al.* 1997 : 35 ; *ibid.* : 35 n. 49).

Les critiques qui peuvent être faites sur la représentation d'Angers par le plan de Thibaudeau peuvent être classées en deux catégories qui sont distinguées par la situation *intra-* ou *extra-muros* des secteurs considérés. Si ce plan n'apporte aucun nouvel élément relatif à l'enceinte du 13^e s. par rapport à la vue de Sanfront, comme ces deux documents la présentent sous un aspect similaire on peut penser que R. Thibaudeau a figuré assez fidèlement la courtine et les tours. Cette analyse du plan de R. Thibaudeau a mis en évidence les nombreuses informations que celui-ci fournit sur les secteurs *extra-muros* ainsi que l'absence d'informations relatives à la trame urbaine *intra-muros*. Le fait que les limites entre les unités d'usage du sol reportées sur le plan par l'auteur soient plus vraisemblablement des limites de culture plutôt que des limites parcellaires interdit une lecture morphologique de ce document.

Le **Nouveau plan de la ville d'Angers enrichi de la carte des environs et de la perspective de la ville avec ses principales maisons**, dit « plan Simon » ou « plan des Échevins », est un plan d'Angers et de ses environs immédiats (*cf.* Annexe 2.2, n° 4). Il a été réalisé par Louis Simon des Granges entre 1733 et 1736 et a été dédié au maire et capitaine général François Germain Poulain (AD 49 1 Fi 203). Il était accompagné de vues de plusieurs monuments de la ville (BERTOLDI 1994). Ce document est réalisé à l'échelle approximative de 1/2500. « Ce plan situe les bâtiments en hachures, le reste des constructions en pointillés et représente en vignette six grands monuments » (*ibid.* : 157).

« Malgré bon nombre d'inexactitudes, c'est le premier véritable plan d'Angers, mais il ne va pas au-delà des faubourgs » (BERTOLDI 1994). Un des intérêts de ce document est la représentation des espaces extérieurs à l'enceinte, que ce soient les faubourgs implantés aux débouchés des portes ou les espaces de champs cultivés et de vignes. Ce plan innove également en étant le premier employant un quadrillage (COMTE 1998a : 154). Le *Nouveau plan d'Angers* est un plan perspectif, c'est-à-dire un « plan assez précis où seuls les ouvrages fortifiés et les îlots bâtis sont en projection verticale, alors que la topographie, la végétation, les maisons peuvent rester en vue cavalière » (BISSON 1995 : 56).

Les autres édifices sont figurés par des aplats noirs schématisés. Ces éléments urbains sont principalement les édifices religieux et les établissements conventuels et monastiques avec leurs cimetières associés, lesquels sont traduits par des secteurs blancs entourés d'un trait et tramés de croix. La fontaine de Pied-Boulet et le palais des marchands ou encore la boucherie sont mis en avant par des aplats. Les éléments principaux de ce plan sont les rues et les places dont on peut penser qu'il s'agit d'une figuration complète. Outre les rues, sont mentionnés les différents quais qui bordaient la Maine. Enfin les ponts sur la Maine ont fait l'objet d'une représentation assez précise (COMTE 1998b : 43). Le réseau des rues apparaît simplifié. Les ponts ont également été redressés sur le dessin. Ce sont sans doute une partie des « inexactitudes » que S. Bertoldi avait déjà relevées (BERTOLDI 1994). Ces imprécisions font que ce document ne peut servir pour l'étude des édifices.

En plus des limites imposées par la schématisation des rues et des bâtiments figurés, ce document ne peut en aucun cas servir de source première pour une analyse morphologique. C'est un corollaire de la simplification des tracés des rues. La trame urbaine n'est pas du tout transcrite. Les îlots circonscrits par les différentes rues sont remplis d'une trame de points gris sans aucune distinction entre les zones bâties et les zones non bâties. Cela fait que le plan Simon ne peut être exploité que comme document de complément. Cette source n'est pas pour autant indigne d'intérêt. Elle présente un état fiable du réseau viaire et de la structure interne des différents quartiers *intra-muros* d'Angers près d'un siècle avant les premiers bouleversements urbanistiques du 19^e s.

Le ***Plan historique de la ville d'Angers*** a été levé par le géomètre-arpenteur Jean-Baptiste Dubois et gravé par Maurille-Antoine Moithey, ingénieur-géographe du roi et professeur de mathématiques du prince de Condé à la demande de la municipalité d'Angers qui souhaitait disposer d'un plan actualisé (cf. Annexe 2.2, n° 5). Le *Plan historique* a été réalisé entre 1774 et 1776. Ce document est annexé à un mémoire produit par M.-A. Moithey en 1776 dans lequel il étudie l'histoire d'Angers ainsi que ses « accroissements, embellissements et projets » (MOITHEY 1776).

Le *Plan historique* est un plan géométral quadrangulaire réalisé à l'échelle approximative de 1/5400 (COMTE 1998a : 167). La représentation des éléments architecturaux majeurs de la ville ne se fait plus que par le report de leurs emprises en trame grisée ou en aplat noir, y compris pour la cathédrale. L'aspect géométral vient du fait qu'il s'agit d'une « vue planimétrique assortie d'une orientation et d'une échelle » (BISSON 1995 : 56). Il porte un tracé rouge entourant le quartier de la Cité figurant le tracé assez correct de l'enceinte. Les secteurs inondables des îles de la Maine sont représentés par une trame grise avec des touffes d'herbe et portent le nom de « prés ». Les abords de la ville sont figurés en culture. Plusieurs usages du sol peuvent être repérés. Les terres cultivées sont accolées à l'enceinte, y compris sur la colline de l'Esvière. M.-A. Moithey a ajouté quelques-uns des noms de certaines portions de la fortification du 13^e s. ainsi que les noms de quelques chemins et routes.

Le *Plan historique* souffre de la légèreté avec laquelle l'auteur a travaillé. Pour F. Comte, « son dessein n'est pas de lever un nouveau plan, mais simplement de modifier celui de 1736 », « si l'on en croit sa correspondance, Moithey semble n'être venu qu'une seule fois sur place » (COMTE 1998a : 159-160). Les tracés des rues paraissent plus précis sur le *Plan historique* : l'auteur n'a pas dissimulé les décrochages

d'axes de certaines rues et les différences de gabarit d'autres ont été maintenues. Ces détails étayent l'hypothèse selon laquelle M.-A. Moithey avait porté une réelle attention à la représentation du réseau viaire. La Maine et ses îles semblent avoir fait l'objet d'un dessin de meilleure qualité. Les bâtiments particuliers sont représentés de la même manière que sur le plan Simon. Peut-être M.-A. Moithey a-t-il comparé le plan de 1736 à sa réalité et effectué des relevés sur les secteurs qui ont connu des transformations. Cela pourrait expliquer le fait que la plupart des rues et ruelles de faible importance sont schématisées de manière similaire sur les deux documents. Le *Plan historique* est un document précieux pour l'étude de la distribution du réseau viaire à l'intérieur de l'enceinte du 13^e s. C'est surtout une source essentielle pour l'analyse des secteurs urbanisés *extra-muros* à proximité des portes. Cependant le *Plan historique* doit nécessairement être mis en parallèle avec le plan Simon, du fait qu'ils sont particulièrement proches l'un de l'autre.

Les ensembles de plans parcellaires géométraux (fin 18^e s. – milieu du 19^e s.) – La dernière catégorie de documents planimétriques qu'il a été possible de récolter pour la ville d'Angers comprend deux ensembles de plans parcellaires produits durant la première moitié du 19^e s. précédé de plans de la fin du 18^e s. Le premier document est un intéressant ensemble de plans géométraux parcellaires partiels établis vers 1769. Leur intérêt réside, entre autres, dans leur précocité. Le deuxième document est le plan cadastral parcellaire, réalisé en deux étapes, en 1810 puis en 1840. Ce document est la source fondamentale pour l'étude de la trame urbaine.

La cote E 4362 des Archives départementales comprend une série de plans à l'encre sur papier réalisés vers 1769, présentés par C. Port sous l'intitulé ***Plans parcellaires de la ville d'Angers concernant les rues Saint-Laud, Baudrière, Bourgeoise, des Carmes, Saint-Michel-du-Tertre, des Pommiers, place des Halles, etc., classés par numéros correspondant au plan Simon (la plupart brouillards informes)*** (cf. Annexe 2.2, n° 6). Les feuilles correspondent à des îlots ou à des fragments d'îlots (COMTE 2000b : 146, fig. 6a-6b) et constituent probablement un pré-cadastre. À l'appui, les établissements religieux ne sont pas relevés et sont absents des références car ces institutions ne payaient pas de cens. Cet ensemble de plans a pu être levé à la demande d'un établissement religieux ou du corps de ville.

Si le système de renvois vers une liste de noms prédomine nettement, à de nombreuses occurrences les parcelles portent directement le nom du propriétaire. Les noms des propriétaires des parcelles situées sur les autres feuilles sont reportés afin d'aider la lecture. Certaines parcelles sont associées à des noms d'établissements, d'autres portent des indications sur l'usage du sol. Les voies anonymes sont qualifiées par une périphrase qui décrit leur situation et/ou leur orientation, telles que les anciens noms de rues. Certaines planches donnent des informations supplémentaires, la planche centrée sur le carrefour entre les rues Baudrière et Saint-Laud évoque la « R. Godeline, autrefois du Grand Talon ».

Les documents présentent l'inconvénient d'être dans l'ensemble de simples croquis, des « brouillards informes ». L'essentiel des relevés a été dessiné à main levée sans prendre soin de la configuration topographique de la trame urbaine. De plus les noms reportés sur les feuilles sont la plupart du temps illisibles. Quelques planches ont toutefois fait l'objet d'un dessin plus soigné. Les lignes sont alors tracées à la règle et le bâti est coloré en rose. La distribution spatiale des planches ne semble suivre aucune logique : ainsi il n'y a aucun relevé concernant le centre du quartier de la Doutre ou encore le quartier de la Cité. Le petit nombre de planches mises au propre fait qu'il ne peut servir à l'analyse morphologique mais seulement comme source de complément ponctuelle.

Le **plan cadastral ancien**, établi en deux levées validées en 1810 et en 1840, est le premier plan parcellaire géométrique fiable d'Angers. C'est une source précieuse pour l'histoire de la ville car il présente un état détaillé de la réalité foncière et car il sert de source à l'analyse morphologique.

La mise en place du cadastre est la conséquence de la loi du 15 septembre 1807. Le département de Maine-et-Loire a été l'un des premiers à se doter d'un cadastre (LEVRON 1936). L'établissement du cadastre nécessitait une méthodologie pour la levée des plans. Il s'agit d'un document à l'origine dressé par l'administration fiscale devenu une source sur la propriété et l'organisation de l'espace. « Ce document parcellaire nous offre une image instantanée d'un tissu pré-industriel de la totalité de la ville » (BEN NEJMA 1992 : 7). G. Baptiste a présenté de manière synthétique le principe et les objectifs de ce type de document (BAPTISTE 1993). Le cadastre ancien se présente sous la forme de trois documents liés les uns aux autres. Le premier est un plan parcellaire où le bâti est reporté en rose et le réseau hydrographique en bleu. « C'est la partie graphique du cadastre. Elle a pour but de donner la position et la figure de chaque parcelle : sa superficie et sa forme, et de distinguer les parties bâties qui font l'objet de l'imposition de celles qui ne le sont pas » (BEN NEJMA 1992 : 22). À ce document sont attachés les matrices cadastrales et les états de section, liés au plan par les numéros de parcelles. Les états de section présentent « la situation parcellaire telle qu'elle est au moment de la confection du cadastre, mais aussi la liste des parcelles créées postérieurement » (*ibid.* : 21). Les matrices contiennent ces informations classées par noms des propriétaires dans l'ordre alphabétique.

La première étape a consisté en la couverture de la commune en 1809 validée l'année suivante. Cette levée est l'œuvre de l'ingénieur-vérificateur Perny et des géomètres du cadastre Lebiez et Grimoux. La levée de 1810 présente une lacune qui correspond aux feuilles concernant les quartiers *intra-muros* et leurs proches abords. Selon le tableau d'assemblage, les secteurs *intra-muros* disposaient de relevés indépendants car ils ne sont pas même esquissés sur le tableau. Il est cependant possible de compléter quelques-uns de ces vides par les planches de l'atlas cantonal. La deuxième étape a consisté en une nouvelle couverture de la totalité de la commune d'Angers établie en 1840 et validée en 1842. Cette levée est l'œuvre du directeur des contributions directes, du géomètre en chef et des géomètres Siraudeau, Martin, Hacault et Blot. On peut imaginer que cette seconde levée a été motivée par la mauvaise qualité des minutes des planches du centre *intra-muros* de la première levée.

Le plan cadastral ancien est une représentation théoriquement précise de la structuration foncière. Comme il comporte le relevé de la trame parcellaire et du réseau des rues, il permet d'accéder aux structurations géographique et foncière à la fois actuelles et passées. Le cadastre ancien est le seul document disponible qui présente un niveau de précision élevé. Il n'existe aucune autre série de plans de ce type : ni plans d'alignement, ni plans-terriers, ni même de plans de quartiers ou d'édifices monumentaux comme il en existe dans d'autres villes (comme par exemple pour Orléans, LEFÈVRE 2004, vol. 2 : 6-56).

L'intégralité de ce cadastre n'a pas été exploitée : les secteurs concernés par l'étude de la ville sont plus restreints que la commune en 1810 – *a fortiori* que celle en 1840. Avec l'absence des quartiers *intra-muros* sur le premier, seules les planches des abords immédiats sont concernées. À ce titre, 12 feuilles ont été mobilisées pour la levée de 1810 et 21 feuilles pour le cadastre de 1840. Il y a peu de correspondances entre le découpage des planches de la levée de 1810 et celles de 1840. Les numéros sont similaires, mais probablement seulement parce que le sens de rotation pour la numérotation des planches est le même pour les deux cadastres (dans le sens horaire).

SECTIONS	LIMITES
A – « Nord »	Mayenne – Maine – Rue Lionnaise – commune d'Avrillé
B – « Est »	communes d'Écouflant et de Saint-Barthélémy-d'Anjou – Rue Bressigny – Maine
C – « Sud »	Rue Bressigny – communes de Trélazé, des Ponts-de-Cé et de Sainte-Gemmes-sur-Loire – Maine
D – « Ouest »	Rue Lionnaise – Maine – communes de Bouchemaine et de Beaucouzé

Tableau 19 – Tableau des planches du cadastre de 1810.

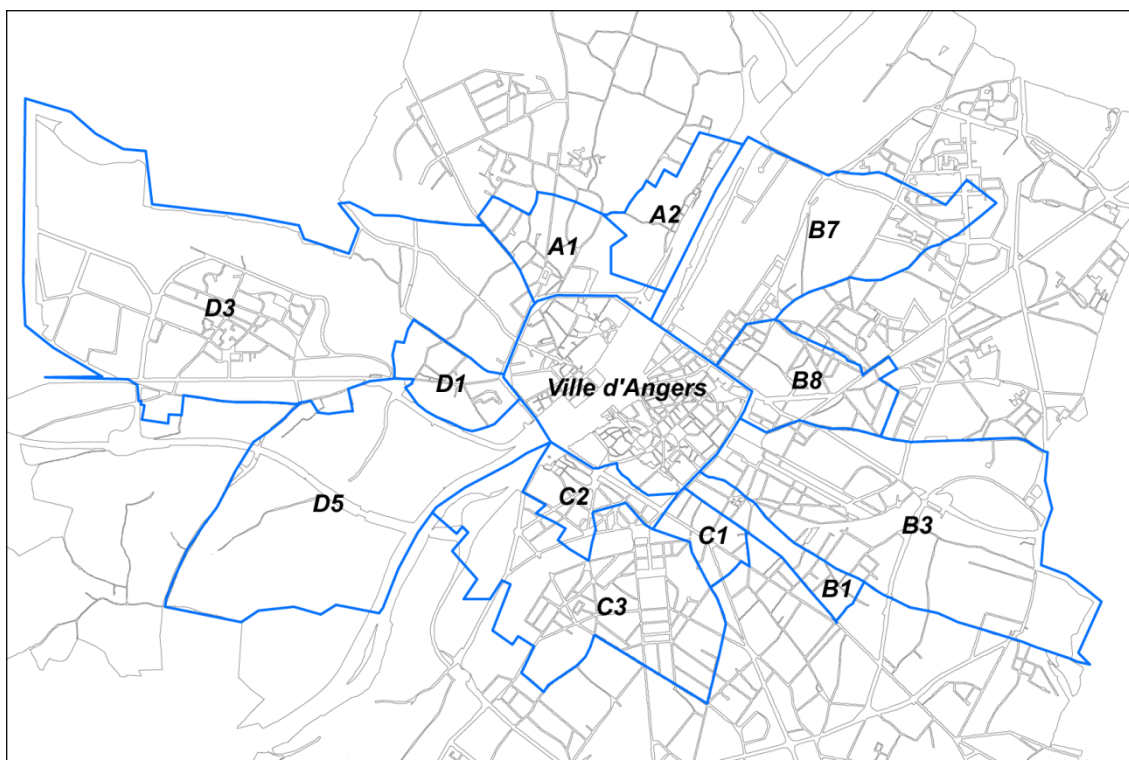


Figure 3 – Étendue géographique des planches du cadastre de 1810 employées par rapport aux îlots actuels.

À l'examen de la Figure 3, on constate immédiatement une grande disparité dans l'étendue des différentes planches. En effet, au sein d'une même section, certaines d'entre elles peuvent représenter jusqu'à dix fois une de leurs voisines. La raison la plus probable de cette inégalité tient à la nature des espaces figurés. Si on considère la section D, on remarque que les feuilles les moins étendues sont celles qui concernent les secteurs *extra-muros* les plus urbanisés, et par conséquent ceux où la trame parcellaire est la plus serrée. La raison est donc de permettre une bonne lisibilité du parcellaire là où l'échelle adoptée pour les planches relatives à l'espace rural – 1 :2500 – était inadaptée.

SECTIONS	LIMITES
A – « Nord »	Mayenne – Maine – boulevard de la Turcie et grande route d'Angers à Laval – commune d'Avrillé
B – « Nord-est »	Écouflant – Saint-Barthélémy-d'Anjou – grande route d'Angers à Paris – boulevard de la Turcie
C – « Est »	Grande route d'Angers à Paris – Saint-Barthélémy-d'Anjou – route royale des Ponts-de-Cé à Angers – boulevards de la Mairie et de Saumur
D – « Sud-est »	Route royale des Ponts-de-Cé à Angers – les Ponts-de-Cé – Sainte-Gemmes-sur-Loire – chemin de Sainte-Gemmes à Angers
E – « Sud »	Boulevards du Château et des Lices, rue Bressigny – chemin de Sainte-Gemmes à Angers – Sainte-Gemmes-sur-Loire – Maine
F – « Ouest »	Boulevard de Laval et grande route d'Angers à Laval – Maine – commune de Bouchemaine – Avrillé
G – « Nord »	Boulevards de la Turcie et de l'Hôpital – Maine – rues Beaurepaire et Lionnaise – porte Lionnaise
H – « Est »	Canal du Port-Ayrault et boulevard des Pommiers – boulevards de la Mairie et de Saumur – rues Baudrière et Saint-Aubin – Maine
J – « Sud »	Rues Baudrière et Saint-Aubin – boulevard du Haras – boulevards du Château et des Lices – Maine
K – « Ouest »	Rues Beaurepaire et Lionnaise – Maine – [actuel boulevard Gaston-Dumesnil] – boulevard de Laval

Tableau 20 – Tableau des planches du cadastre de 1840.

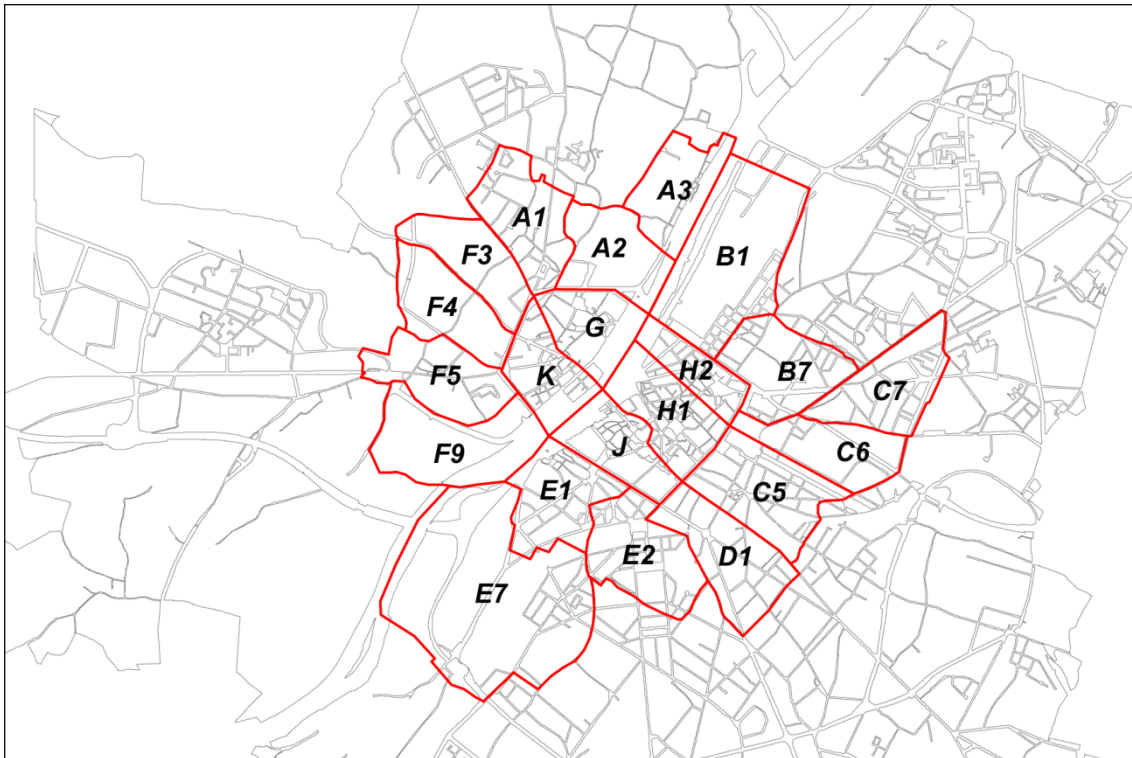


Figure 4 – Étendue géographique des planches du cadastre de 1840 par rapport aux îlots actuels.

À la lecture de la Figure 4, on remarque que l'étendue générale des planches retenues pour la présente étude est plus restreinte sur l'axe ouest-est que celle adoptée pour la levée de 1810, mais quelque peu plus étendue sur l'axe nord-sud. La superficie des différentes planches est globalement plus homogène. La forme des planches relatives aux espaces *extra-muros* est globalement similaire à celles du cadastre de 1810, notamment pour les feuilles qui comportent les secteurs situés aux différentes portes de l'enceinte du 13^e s. (B7, E1 ou bien encore F5). Le découpage de l'espace *intra-muros* a été fait par les géomètres en suivant les principales rues : rues Baudrière, Saint-Aubin et du Mail en rive gauche, rues Beaurepaire et Lionnaise en rive droite.

La première conséquence pour l'analyse de la trame urbaine est que l'on ne possède plus aucune trace des levées de 1810 pour le secteur *intra-muros*. La deuxième conséquence est que l'on dispose en revanche de deux relevés détaillés et précis à une trentaine d'années d'intervalle. Même si cela ne nous concerne pas au titre de l'analyse de la ville du 3^e au 13^e s., cet état de fait constitue une source précieuse pour l'étude du développement de la ville en-dehors de ses limites médiévales. Le dernier point est l'impossibilité de dresser un plan parcellaire de tout ou partie de la commune d'Angers incluant à la fois les secteurs *extra* et *intra-muros* pour une période antérieure à 1840.

Le plan n'est pas prioritaire sur les autres et vient en appui des états de sections. L'investissement des géomètres dans leur travail est probablement inégal entre les planches. La trame comporte donc des erreurs. Les deux séries des plans cadastraux anciens présentent un intérêt majeur pour l'étude de la fabrique urbaine d'Angers. Ils constituent la source première de l'analyse morphologique. Ils permettent également la localisation d'éléments urbains disparus depuis ; c'est notamment le cas des planches de la levée de 1810 pour l'enceinte du 13^e s. En dépit de quelques difficultés dans son emploi, cette source reste indispensable par sa précision et son niveau de détail et sert de document de base.

Les plans permettent d'accéder à la réalité spatiale de l'occupation du sol de la ville. Les informations qu'ils nous permettent d'obtenir suivent l'évolution inverse de celle des vues : autant les premières figurations strictement planimétriques étaient peu fiables, probablement en raison des techniques dispo-

nibles voire peut-être d'une relative négligence, autant les plans postérieurs présentent des données mieux exploitables, en raison d'une plus grande rigueur. L'apogée de cette évolution est finalement caractérisée par le cadastre ancien, dont le volet spatial est essentiel pour sa destination : la précision de la réalisation permet de travailler efficacement sur la morphologie de l'espace urbain.

Les auteurs des plans et des vues réalisent leurs documents dans un but précis. Les auteurs des vues cavalières n'avaient aucun moyen de quitter le sol. Ils n'ont pu produire que des restitutions qui correspondent à l'image mentale qu'ils s'étaient forgée et au réemploi de documents antérieurs. Les sources géométriques présentent l'écueil opposé. Si le relevé au sol peut être considéré comme exact pour le cadastre ou acceptable pour les plans de la cote E 4362, l'absence de précisions textuelles sur ces documents fait que toute lecture est pure construction mentale de l'interprétant.

Les situations et les emprises des édifices majeurs donnent accès à la réflexion sur les relations que ceux-ci pouvaient entretenir entre eux et avec leur environnement matériel immédiat. Bien que sa représentation du bâti soit essentiellement symbolique, la vue de Vandelant comporte quelques éléments qui se distinguent des îlots et qui peuvent correspondre à des structures particulières. Les sources planimétriques à base géométrique sont les sources premières de l'analyse morphologique. Elles ne permettent pas la même approche sur le bâti que les vues mais autorisent l'étude de l'emprise des bâtiments. Elles livrent surtout des informations sur les configurations des limites de propriétés, celles-ci pouvant garder la trace de nombreux aménagements urbains dus à l'homme ou aux contraintes topographiques.

2.3.3. Les sources matérielles : appréhender directement la ville en tant que telle

Les sources matérielles correspondent à la réalité urbaine observée par le biais de la fouille ou de l'archéologie du bâti. À la différence des sources écrites qui sont la trace de la perception de la ville par la société et à la différence des sources planimétriques qui gardent la mémoire de l'organisation de l'espace, les sources matérielles sont les structures urbaines en elles-mêmes. C'est par leur biais que l'on peut appréhender – au sens de *manipuler* – directement la ville en tant que telle.

Alors que les deux autres types de sources nécessitent d'interpréter pour comprendre les concepts que les auteurs des documents ont voulu exprimer, les sources matérielles demandent un autre type de lecture où l'enjeu principal est la détermination de la fonction des éléments observés. La matérialité des structures ainsi observées est certaine mais toute l'interprétation se porte sur leur fonction. Si des quartiers d'habitat peuvent être imbriqués avec des quartiers de commerce, d'autres types de secteurs peuvent être fonctionnellement exclusifs. C'est ainsi le cas d'ateliers de production tels que des tanneurs ou des potiers, dont l'activité est polluante ou dangereuse, ou encore des secteurs funéraires que leur nature a rendu répulsifs pour l'habitat et pour une grande partie des activités quotidiennes.

« Les sources archéologiques sont objectives, au sens strict au terme. Elles n'existent pourtant qu'au travers de l'interprétation des archéologues. Elles entrent dans l'ordre du discours par le biais de nos interprétations, de nos descriptions. Ce ne sont jamais des données, toujours des construits sujets à révision » (GALINIÉ 2000 : 87). La conséquence est que les vestiges sont nécessairement mobilisés avec la lecture qui en a été faite et qui les caractérise : ce n'est pas le(s) mur(s) que l'on intègre au système documentaire mais plutôt l'interprétation générale d'église collégiale précisée par la situation topographique documentée par les vestiges.

Les sources matérielles peuvent être divisées en deux sous-ensembles qui se recoupent à l'occasion. Le premier concerne l'architecture et l'étude du bâti en élévation et le second l'archéologie et l'étude des structures enfouies. Les données architecturales ne seront pas développées plus avant car il a été choisi de porter l'accent sur les sources archéologiques enfouies pour deux raisons. La première est un problème de compétences et d'acquisition de celles-ci. Leur emploi dans le cadre de cette étude ne peut

se faire que de seconde main sans critique des interprétations. La seconde raison est que le volume documentaire déjà disponible est dispersé et ne concerne qu'une assez petite portion de la fourchette chronologique. Assez peu de bâtiments – outre les plus importants comme la cathédrale, la collégiale Saint-Martin ou l'ensemble abbatial de Notre-Dame-de-la-Charité/église de la Trinité – sont documentés. Cela ne signifie toutefois pas que les sources architecturales ne seront jamais mobilisées. Celles-ci possèdent un réel intérêt pour l'étude du tissu urbain à l'échelle du quartier proprement dit et servent alors de point d'appui pour établir des datations.

De la même manière qu'un texte du 9^e s. n'emploiera pas les mêmes concepts derrière les mêmes mots qu'un autre du 13^e s. et qu'une vue du 16^e s. n'est pas équivalente au cadastre de 1840, l'étude des sources matérielles dépend fortement de la période à laquelle elles ont été constituées. La question est de déterminer quelles sont les opérations qui apportent des informations exploitables en l'état. Si les interventions postérieures à la Seconde guerre mondiale peuvent être appréhendées assez aisément, la situation est toute autre pour celles antérieures à 1939 et *a fortiori* pour les observations du 19^e s. ; tout n'est pas à exclure mais demande un travail préalable de critique de la documentation.

Que retenir ? La liste des opérations archéologiques menées sur l'espace de la ville d'Angers a été récemment compilée par F. Comte (COMTE 2004c). Ce document constitue une base à partir de laquelle le recensement des opérations utiles a été effectué. En gros, on peut établir deux ensembles. Le premier groupe correspond aux données produites durant le 19^e s. et la première moitié du 20^e s. – jusqu'à 1939 environ, le second groupe aux informations après 1945.

Les observations relevant du premier ensemble ne sont pas exploitables sous forme de rapports scientifiques structurés et raisonnés. L'information est atomisée et réduite au minimum, ce qui empêche toute tentative d'examen détaillé des données. Les revues des sociétés savantes d'Angers contiennent des articles parfois réduits à de très brèves mentions relatant l'observation des vestiges. La plupart sont rédigées par des acteurs majeurs de la recherche historique du 19^e s. : on peut relever des contributions de C. Port, de G. d'Espinay, de P. Marchegay... qui ont profité de ces pages pour exposer l'état de leurs recherches ainsi que leurs conclusions à propos de certaines questions. Comme les articles et notices relatifs aux observations ne paraissaient pas dans une revue de prédilection, il est nécessaire de dépouiller systématiquement les différents périodiques : *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, arts et sciences d'Angers (MSNASAA)*, *Revue de l'Anjou (RA)* et *Répertoire archéologique de l'Anjou (RAA)*.

Les interventions archéologiques effectuées depuis le milieu du 20^e s. participent au second ensemble et adoptent une méthodologie scientifique plus structurée qui fournit au lecteur un rapport comportant les éléments sur lesquels est fondée l'interprétation. Les opérations archéologiques mobilisées par la suite sont sélectionnées par dépouillement des *Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain* établis par le Centre national d'archéologie urbaine. Ces recueils compilent de manière synthétique l'ensemble des interventions réalisées dans tout contexte ayant été ou étant encore urbanisé. L'information est donc rapidement et aisément appréhendable pour toute opération postérieure à 1985, date de réalisation du premier recueil (*Annuaire...* 1986 ; Tableau 21).

En parallèle aux *Annuaire* ont été exploités les comptes-rendus résumés des différentes opérations archéologiques publiés dans les *Bilans scientifiques régionaux* des Pays-de-la-Loire qui permettent d'accéder rapidement aux données principales (Tableau 22). Le premier de ces volumes a été publié en 1992 et concerne l'année 1991. La parution est devenue peu à peu irrégulière jusqu'à cesser en 2005.

VOLUME	OPÉRATIONS EXPLOITÉES
Annuaire... 1988	Place Freppel
Annuaire... 1989	Avenue de la Blancheraie ; collégiale Saint-Martin ; hôpital Saint-Jean/musée Jean Lurçat ; logis Barrault/musée des Beaux-Arts
Annuaire... 1991	Amphithéâtre de Grohan ; collégiale Saint-Martin/23 rue Saint-Martin ; place Freppel/cloître Saint-Maurice ; pont de Verdun ; 16 rue du Musée ; 4 rue Saint-Denis ; 44-50 rue Saint-Lazare ; Société Europcars/27 rue de Quatrebarbes
Annuaire... 1992	Abbaye Saint-Aubin/hôtel du Département ; clinique Saint-Sauveur-de-l'Esivière ; cour Saint-Louis/clinique Saint-Louis ; place Freppel/cathédrale ; pont de Verdun ; rue des Arènes/amphithéâtre de Grohan ; 5 rue des Cloîtres/cour de l'Institution Saint-Martin, chantier Gaumont ; 64-66 rue Saint-Lazare/chapelle Saint-Lazare ; 9 rue Saint-Maurille ; rue Vauvert/place du Tertre
Annuaire... 1993	Château d'Angers/promenade du Bout-du-Monde ; 17bis montée Saint-Maurice/maison canoniale Saint-Michel ; pont de Verdun ; rue Saint-Georges/îlot Saint-Georges
Annuaire... 1994	ENSAM/ancienne abbaye du Ronceray ; 1 promenade du Bout-du-Monde/château ; 10-14 rue Ménage
Annuaire... 1995	Église Saint-Serge ; 14 rue de l'Abbaye/ancienne abbaye Saint-Nicolas
Annuaire... 1996	1 promenade du Bout-du-Monde/château
Annuaire... 1997	6 place de la Visitation/imprimerie Siraudeau
Annuaire... 1998	Collégiale Saint-Martin/cimetière ; 4 rue Delaâge ; 9 rue du Chanoine-Urseau/porte Angevine ; 13 rue Hanneloup ; 6 rue Rangeard
Annuaire... 1999	7 rue Saint-Évrout
Annuaire... 2000	10 rue du Musée/musée des Beaux-Arts (ancien logis Barrault) ; 3-7 rue Hanneloup/amphithéâtre de Grohan ; 10 rue Kellermann ; 23 rue Saint-Martin/collégiale Saint-Martin ; ZAC de la gare Saint-Laud
Annuaire... 2001	9 place du Président-Kennedy/tour Saint-Évrout, office de tourisme ; rue du Musée/boulevard du Roi-René, musée des Beaux-Arts
Annuaire... 2002	10 rue du Musée/musée des Beaux-Arts, cour d'honneur
Annuaire... 2003	Promenade du Bout-du-Monde/château
Annuaire... 2004	9bis rue Saint-Évrout
Annuaire... 2005	10-12 rue des Lices/tour Saint-Aubin
Annuaire... 2007	Rue Saint-Martin/places Maurille-Saillant, Saint-Éloi
Annuaire... 2008	12 rue des Filles-Dieu
Annuaire... 2009	Rue de Létanduère ; chapelle Saint-Lazare ; boulevard Descazeaux ; diagnostics du tramway en centre-ville ; place du Tertre-Saint-Laurent

Tableau 21 – Inventaire des notices des Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain exploitées.

VOLUME	OPÉRATIONS EXPLOITÉES
BSR Pays de la Loire 1992	11 rue des Arènes ; 10 rue Dupetit-Thouars ; abbaye Saint-Aubin ; chapelle Saint-Lazare ; clinique Saint-Louis ; Gaumont/Saint-Martin ; 9 rue Saint-Maurille ; clinique Saint-Sauveur de l'Esivière ; pont de Verdun ; ZAC Front de Maine/rue Chauviré
BSR Pays de la Loire 1993	25 rue d'Anjou ; rue d'Iéna ; Château ; 10-14 rue Saint-Georges ; ZAC Saint-Lazare ; maison canoniale Saint-Michel ; pont de Verdun
BSR Pays de la Loire 1994	Château ; 10-14 rue Ménage ; 2 boulevard du Ronceray ; abbatale Saint-Serge
BSR Pays de la Loire 1995	Logis Barrault ; rue Ménage ; 67 rue Saint-Aubin ; hôpital Saint-Jean ; abbaye Saint-Nicolas ; abbatale Saint-Serge
BSR Pays de la Loire 1997	Château
BSR Pays de la Loire 1998	Château ; couvent des Carmes ; place Sainte-Croix ; place du Tertre-Saint-Laurent ; place de la Visitation
BSR Pays de la Loire 1999	Porte Angevine ; couvent des Carmes ; 4 rue Delaâge ; 13 rue Hanneloup ; 14-16 place Mendès-France ; 7 rue Saint-Évrout ; collégiale Saint-Martin ; 4 rue Saint-Maurille
BSR Pays de la Loire 2001a	Rue Saint-Évrout ; boulevard Arago
BSR Pays de la Loire 2001b	Collégiale Saint-Martin ; abbaye Saint-Aubin ; Logis Barrault/musée des Beaux-Arts ; gare Saint-Laud ; place Mendès-France ; rue Kellermann ; amphithéâtre
BSR Pays de la Loire 2003	9 place du Président-Kennedy
BSR Pays de la Loire 2005	Musée des Beaux-Arts/Logis Barrault

Tableau 22 – Inventaire des notices des Bilans scientifiques régionaux exploitées.

Le premier critère de sélection des sources matérielles est la date. Ce critère est lié à l'avancée de la connaissance historique. Les observations les plus anciennes ne disposent pas du recul scientifique de leurs équivalents postérieurs parfois de plus d'un siècle. Le deuxième critère est la nature même de

l'opération, de courte ou de longue durée. Il est lié au précédent en cela que le corpus ne comprend plus d'observations ponctuelles depuis la disparition des revues des sociétés savantes. En parallèle les opérations archéologiques programmées produisent des rapports de fouille. Le troisième critère concerne la qualité de l'information, c'est-à-dire si les données apportées peuvent être exploitées aisément ou non. Ce critère permet d'exclure la plupart des observations rapportées dans les publications des sociétés savantes. Le quatrième et dernier critère concerne les conditions d'étude de l'élément considéré. La précision informative des sources archéologiques est différente selon que l'on y a accès par une observation ponctuelle ou programmée. Ces conditions varient à l'intérieur de cette catégorie.

Au terme de l'analyse des articles parus dans les revues locales et dans les publications à vocation scientifique depuis 1945, la plus ancienne observation remonte à 1845 et est due à V. Godard-Faultrier à propos de l'abbatiale Toussaint et les plus récentes en l'état sont les six diagnostics réalisés en 2008 dans le centre-ville à l'occasion de la mise en place de la première ligne de tramway (PITHON, DELOZE, MORTREAU *et al.* 2010 ; PITHON, CABOT, MORTREAU 2010 ; PITHON, CABOT, DUBILLOT *et al.* 2010). Il va sans dire que toutes les observations du 19^e s. ne sont pas localisées sur la Figure 5 ci-dessous. Toutes n'ont pas fait l'objet d'une publication, soit-elle réduite à une simple notice parue dans la *RA* ou dans les *MSNASAA*. Pour certaines il ne subsiste aucune trace. Il est également impossible de quantifier leur nombre par rapport à l'ensemble des simples observations. Toutes les interventions archéologiques fondées sur une méthodologie rationnelle – notamment stratigraphique – ne sont pas non plus intégrées ici : ont été exclues soit celles qui n'apportaient pas d'information dans la fourchette chronologique 3^e – 13^e s., soit celles qui ne se situaient pas dans le cadre spatial.

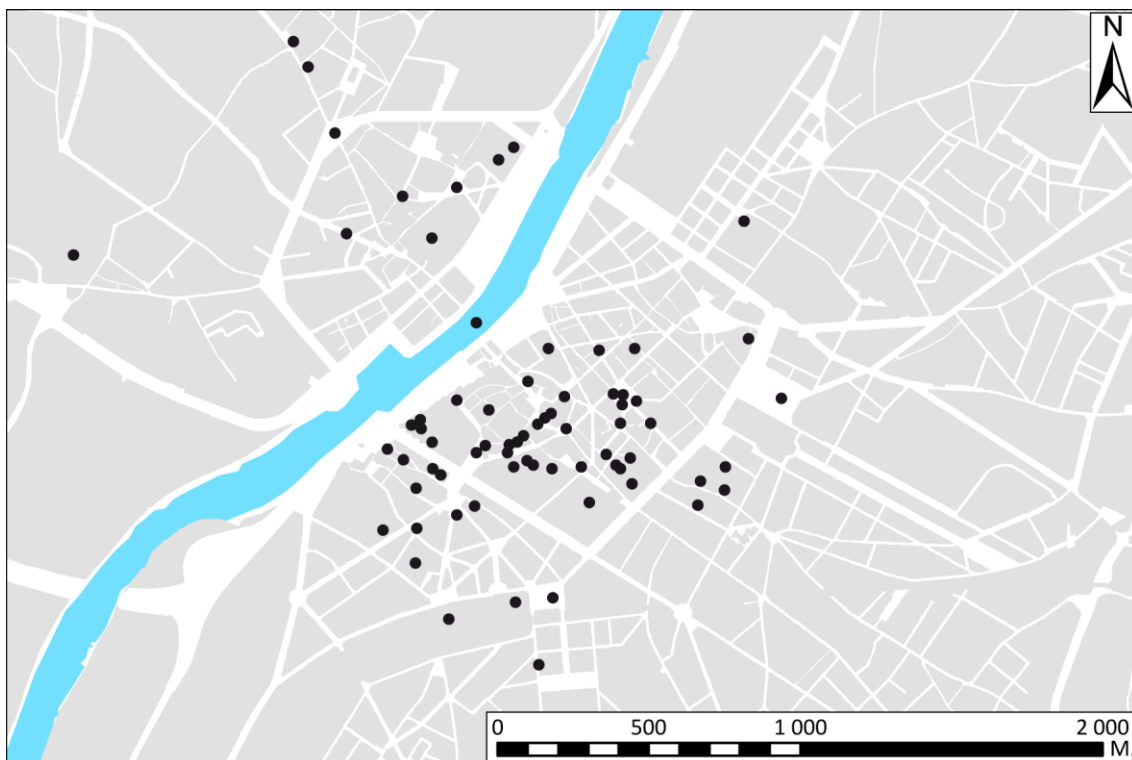


Figure 5 – Localisation des opérations archéologiques retenues (d'après COMTE 2004c, BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009, les *Annuaire*s et les *Bilans*).

Une première période : les observations et les interventions antérieures à 1971 – Les découvertes réalisées à Angers au 19^e s. et jusqu'en 1971 ne semblent pas avoir concerné d'espaces particuliers au sein de la trame urbaine (COMTE 2004c). Les thématiques retenues semblent avoir été l'architecture monumentale liée aux édifices chrétiens ainsi que l'occupation antique du site.

La construction de la gare et du chemin de fer entre 1847 et 1855 en bordure de l'espace urbanisé a permis de découvrir la nécropole à incinérations de l'agglomération des 1^{er} – 3^e s. (GODARD-FAULTRIER 1853 ; GODARD-FAULTRIER 1854). À l'occasion du percement de la rue Impériale/d'Alsace entre 1867 et 1870 et de la restructuration de la place du Ralliement entre 1878 et 1879, un quartier de la ville antique ainsi qu'une nécropole à incinération formant le pendant de celle de la gare Saint-Laud ont été découverts (GODARD-FAULTRIER 1869 ; GODARD-FAULTRIER 1879). Parmi les découvertes fortuites, on peut évoquer une des tours de l'enceinte de la fin du 3^e s. observée sur l'actuelle place du Président-Kennedy en 1922 par P.-M. Pinier et G. Lepage ou bien encore celle de la rue Kellermann vue en 1867 (D'ESPINAY 1875 : 37).

En parallèle à des observations liées à un suivi des aménagements urbains, plusieurs études ont pris la forme de travaux programmés réalisés de manière continue sur une assez longue période. Plusieurs édifices avaient fait l'objet d'études systématiques, parfois associées à des fouilles archéologiques. C'est le cas de l'abbatiale Toussaint par V. Godard-Faultrier à partir de 1841 ou des fouilles menées par L. de Farcy à l'intérieur de la cathédrale Saint-Maurice (DE FARCY 1903 ; DE FARCY 1910-1926). C'est également le cas de la collégiale Saint-Martin, étudiée par le chanoine P.-M. Pinier de 1903 à 1914 puis à partir de 1924 par l'universitaire américain G. H. Forsyth de 1929 à 1936 (FORSYTH 1937), qui ont permis de retracer l'histoire du site depuis l'Antiquité jusqu'à la Révolution, ou de l'abbaye Saint-Nicolas fouillée par H. Enguehard au milieu des années 1950 (ENGUEHARD 1957). Le château, c'est l'espace du Quadrilatère qui a fait l'objet d'une fouille en 1953 par H. Enguehard en raison de la construction de la galerie de l'Apocalypse.

Une deuxième période : les observations et les interventions postérieures à 1971 – Après cette première période marquée par une « attention portée sur les monuments religieux prestigieux et sur l'Antiquité gallo-romaine » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 7), la deuxième phase de l'archéologie angevine débute en 1971 avec l'opération liée au parking souterrain de la place du Ralliement et par l'observation des structures de l'église Saint-Pierre (MALLET 1977). En l'espace de quatre décennies, l'étude archéologique d'Angers a abordé de nombreux quartiers ainsi que la totalité des périodes historiques (Figure 5 p. 80).

L'archéologie préventive a permis d'appréhender des quartiers qui n'étaient pas documentés. C'est ainsi le cas du cœur de la Cité (12 rue des Filles-Dieu ; PITHON 2007), de l'îlot du musée des Beaux-Arts (CHEVET, BIGUET, CHAUMOT *et al.* 2000 ; CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010) ou bien encore de la proximité de la gare (BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001), parmi d'autres. La ligne de tramway traverse la rive gauche de la Maine et a permis de fouiller les abords de la place du Ralliement – angles avec les rue Saint-Maurille et Chaussée-Saint-Pierre – et la rue d'Alsace, opérations ayant livré des éléments précisant certains points et confirmant quelques hypothèses.

La restructuration de plusieurs édifices ou espaces existants a permis d'intervenir sur des sites connus pour réduire les lacunes. C'est notamment le cas sur le site du château (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 ; CHEVET 2002) ou bien encore celui de la collégiale Saint-Martin en raison de la réédification de sa nef (PRIGENT, HUNOT 2006). À propos de celle-ci, l'étude menée par G. H. Forsyth évoquée ci-dessus pourrait être versée dans ce groupe de sources archéologiques en raison de la qualité et de la précision de sa démarche : l'auteur a par exemple mis en place une analyse stratigraphique de l'ensemble de la fouille, ce qui était totalement innovant en France avant la Seconde guerre mondiale.

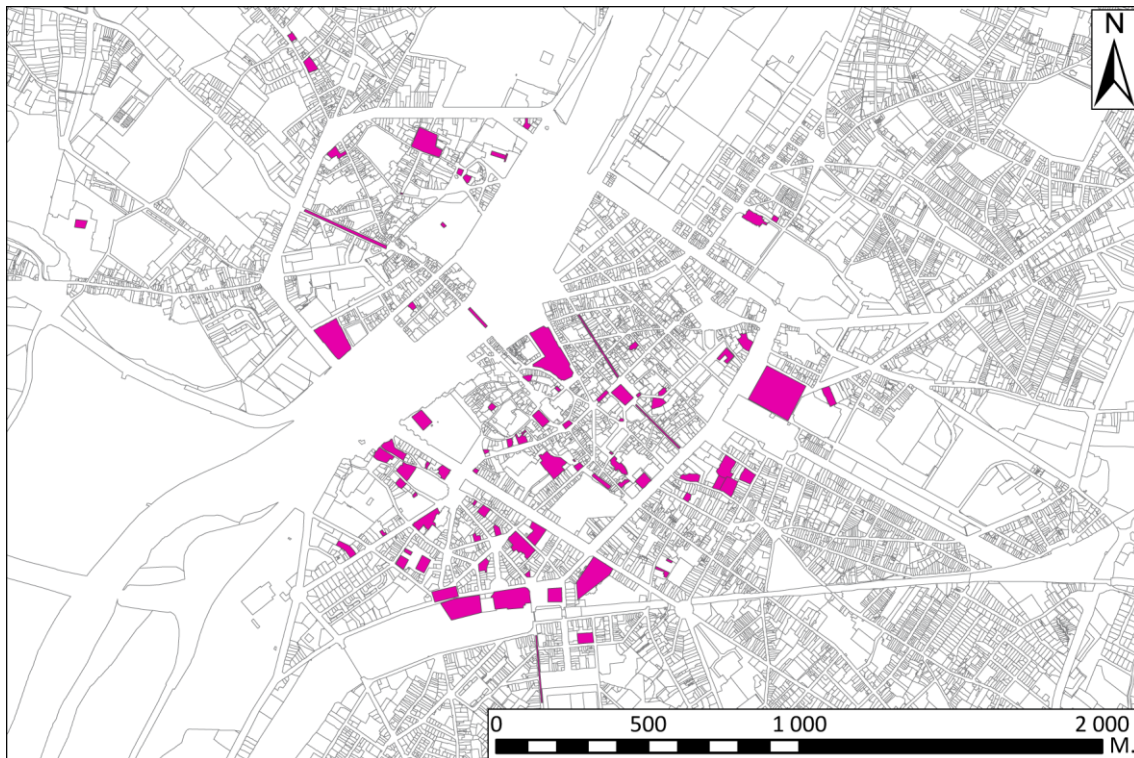


Figure 6 – Emprise des opérations archéologiques réalisées à Angers de 1971 à 2009 (d'après BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER et al. 2009 : 416, fig. 2, les Annuaire et les Bilans).

Si les éléments matériels produits durant la première période peuvent être situés dans l'espace lorsqu'il s'agit des études des édifices principaux d'Angers, ce n'est généralement pas possible lorsque l'on s'intéresse aux observations plus ponctuelles liées aux opérations d'aménagement à l'échelle d'une parcelle. Cet état de fait est radicalement différent à partir de 1971 en cela qu'il est désormais possible de situer dans l'espace l'emprise plus ou moins précise de chacune des opérations archéologiques effectuées dans la trame urbaine (Figure 6). Le positionnement des observations liées à des aménagements ponctuels reste néanmoins impossible.

La distribution dans l'espace des opérations archéologiques n'est pas régulière (Figure 6). À l'exception de quelques interventions relativement ponctuelles comme l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) ou encore le réaménagement de la place de la Paix, la Douvre est pratiquement ignorée par rapport à la rive gauche. Le principal secteur de celle-ci est la colline de l'Esvière et les abords de la gare, soit globalement le sud du boulevard du Roi-René. Les environs du musée des Beaux-Arts et de la collégiale Saint-Martin sont également le centre d'une concentration due aux travaux entrepris dans ces édifices. Les interventions menées place du Ralliement et dans les rues adjacentes sont liées à l'aménagement d'un parking souterrain ainsi qu'à la mise en place de la ligne de tramway.

Les sources architecturales concernent l'analyse de l'élévation des bâtiments, tout ou partie, suivant la méthodologie de l'archéologie du bâti. Quelques études de bâti déjà réalisées ont été mobilisées pour mener à bien l'analyse de certains espaces. Le second ensemble correspond aux données archéologiques. Ce type de données correspond à l'analyse propre au site puis à la mise en relation en inter-site d'informations de natures fonctionnelle et spatiale. Ces sources sont les seules qui permettent d'accéder à la matérialité des éléments urbains disparus du sol. Comme l'archéologie des vestiges enfouis, elle permet d'attester l'occupation d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles à une date donnée, et donc de fournir un *terminus ante quem* relatif à l'aménagement de l'espace concerné par la société. Ces données forment un ensemble disparate, fortement lié à la période de réalisation des opérations archéologiques et

des études de bâti et possèdent une qualité intrinsèque variable. Sources architecturales et archéologiques forment deux volets d'un même type général de données, qui ne diffèrent que par la nature enfouie ou non des vestiges matériels ainsi que par l'approche technique mise en œuvre pour leur étude.

Les données architecturales ici mises en œuvre pour l'étude de la fabrique urbaine d'Angers sont principalement issues d'études détaillées sur une fraction du corpus architectural global de la ville, comme par exemple l'habitat patricien du 12^e s. (LETELLIER, BIGUET 2002) qui correspond à un type particulier d'habitat déterminé par un ensemble de critères architecturaux dénotant un certain niveau social, ou encore d'analyses du bâti menées à l'occasion d'opérations archéologiques, comme par exemple la façade nord de l'*aula* comtale étudiée durant la fouille du château et dont l'emprise chronologique s'étend du mur-terrasse antique jusqu'aux arrangements modernes (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997). Les informations apportées par cette documentation sont ainsi de seconde main. Aucune étude n'a été réalisée précisément pour cette thèse. Ces sources apportent des données relatives à l'histoire du tissu urbain, au même titre que les sources archéologiques enfouies. Mis à part pour quelques structures particulières, comme l'*aula*, l'emprise chronologique des sources architecturales en élévation s'étend du 11^e au 13^e s. – cette dernière borne correspond à celle de l'étude et n'est en aucun cas une limite de la méthode. Il est ainsi possible d'intégrer la dimension verticale à l'étude de l'espace urbain.

Chapitre 3. La création des données exploitables : de la masse documentaire à l'objet urbain

Les différentes sources évoquées ci-dessus (cf. § 2.3 p. 43) contiennent toutes des informations qui documentent divers aspects de la topographie urbaine d'Angers entre le 3^e et le 13^e s. Cette documentation est toutefois de natures différentes, au-delà du fait que les sources elles-mêmes ne sont pas similaires. On ne peut directement mettre en relation une planche du cadastre ancien du début du 19^e s. avec un diplôme du 9^e s. même si ces documents peuvent se rapporter à une même réalité.

Il faut appliquer une démarche analytique critique sur les sources du corpus documentaire (GALINIÉ, RODIER 2002). Celle-ci se déroule en trois étapes : l'extraction des données exploitables au sein de chaque document retenu, leur structuration de manière logique et leur confrontation. C'est au terme de cette chaîne que l'on obtient des données secondaires qui peuvent à leur tour être mises en relation les unes avec les autres.

La recherche des éléments d'information passe en tout premier lieu par la détermination chronologique du corpus, c'est-à-dire en une première sélection des sources entrant dans la fourchette chronologique – que ce soit la date de leur réalisation pour le cas d'un texte ou qu'elles donnent à voir des éléments topographiques entrant dans cette fourchette pour les sources planimétriques et matérielles. Cette détermination chronologique des documents a déjà été effectuée lors de la constitution du corpus et ne retient que les sources produites entre la fin du 3^e et le début du 13^e s., à l'exception des sources planimétriques qui sont par essence plus tardives.

Une fois la détermination des sources potentielles, l'extraction des données réellement utilisables permet de ne retenir que les informations documentant les aspects topographiques d'Angers. Les sources contiennent des données variables. Toutes ne sont pas utiles ou exploitables. Dans le cas des sources écrites par exemple, les informations recherchées sont essentiellement d'ordre spatial, notamment les mentions d'éléments topographiques ou d'espaces de toute nature.

Les informations extraites des sources constituent à cette étape un ensemble informe de données disparates bien que documentant toutes la topographie historique matérielle et immatérielle d'Angers. Il est alors indispensable de les mettre en forme pour permettre leur manipulation et leur confrontation. Cette étape de structuration s'appuie sur une modélisation logique fondée sur les trois principes essentiels de situation, de datation et d'interprétation fonctionnelle qui sont les descripteurs minimaux d'un objet urbain. Le volet géographique de ceux-ci constitue l'accès par lequel on peut intégrer les objets urbains au sein d'un Système d'information géographique.

Enfin la confrontation des données ainsi mises en forme et structurées constitue l'essence même de l'analyse de la topographie historique dans le but de l'étude de la fabrique urbaine. Il ne sera pas question ici de présenter les diverses méthodologies qui sont employées pour cela mais seulement d'évoquer les contraintes et obligations techniques et théoriques qui sous-tendent la mobilisation d'un corpus documentaire aussi riche et varié. Les documents ne s'exploitent en effet pas tous de la même manière et certains sont plus susceptibles d'erreurs – tant dans leur réalisation que dans leur interprétation.

3.1. Extraire les données

Après la détermination du corpus exploitable de sources, démarche qui comprend la sélection des documents entrant dans la fourchette chronologique globale, l'étape suivante est l'extraction des données effectivement mobilisables. Les lignes qui suivent ne présentent pas un catalogue de l'ensemble des informations provenant des différentes sources mais plutôt une évocation du type de données que l'on peut extraire de chaque ensemble de documents.

Comme le corpus documentaire est varié, constitué de textes, de plans et d'informations matérielles, les données que l'on peut extraire des sources sont diverses. Chaque grand ensemble de documents fournit un type préférentiel de données, et de même chaque ensemble ne pourra fournir certaines informations parce que leur nature ne le permet pas. « Chaque source, et non chaque type de source, donc chaque fouille ou chaque structure, chaque dossier cohérent de textes, chaque plan, est caractérisé par ses propres temporalités, ses propres emprises spatiales, ses propres silences, sa propre fin » (GALINIÉ 2000 : 88).

Les sources écrites apportent des informations essentiellement chronologiques et fonctionnelles. Elles permettent de connaître la construction ou l'attestation d'un objet urbain. Elles fournissent également sa fonction, même si elles ne sont pas les seules. Enfin seul l'écrit fournit les dénominations des bâtiments et structures. Les sources planimétriques documentent directement l'espace dans son organisation foncière et matérielle – en l'occurrence le bâti. Dans le cas du cadastre, la diachronie des structures représentées est un aspect essentiel qui permet d'aborder les transformations subies par l'espace. Enfin les sources matérielles apportent des informations sur l'occupation effective de l'espace. Elles documentent ce dernier selon les aspects spatiaux, chronologiques et fonctionnels.

3.1.1. Les informations de l'écrit : des noms, des fonctions, des dates

Les sources écrites (cf. § 2.3.1 ci-dessus p. 45) constituent le corpus documentaire le plus riche en pièces individuelles. Ponctuelles pour les premiers siècles de la fourchette chronologique, elles deviennent de plus en plus nombreuses à partir du 9^e s. et surtout à partir du 11^e s. La diversité de leurs origines et de leurs destinataires en fait un ensemble documentaire au potentiel particulièrement favorable, susceptible de concerner une importante proportion des acteurs présents. Elles fournissent en revanche moins d'informations relatives aux éléments topographiques de faible importance – notamment l'habitat civil. Toutes les sources écrites fournissent des informations exploitables ici, que ce soit une notice, une charte ou un texte hagiographique. Ces textes ne varient fondamentalement que sur le type et le nombre de données. Les sources hagiographiques par exemple n'ont pas pour but de conserver la mémoire d'actions juridiques ou de décrire la topographie urbaine. Celle-ci n'y est abordée que par la bande. Les chartes et surtout les notices peuvent être considérées comme plus précises car elles sont plus abruptes : elles sont moins chargées d'ornementations littéraires et donc vont plus directement à l'essentiel.

Le principal apport des textes est d'ordre chronologique. Ceux-ci sont presque systématiquement datés – ou du moins il est possible de leur attribuer une datation assez restreinte. Par conséquent ils permettent d'attester les objets urbains mentionnés. Les sources écrites sont plus précises que les sources matérielles sur ce point. Ces datations peuvent également être mobilisées pour déterminer les transformations subies par les objets urbains et notamment pour estimer la fréquence de ces modifications.

Un autre apport majeur des sources écrites est d'ordre fonctionnel. La dénomination des éléments topographiques évoqués dans les textes permet de déterminer de quelle fonction ceux-ci sont investis. Dans les cas des édifices religieux, s'il est souvent difficile de déterminer précisément la fonction

remplie par l'élément topographique considéré d'après ses seules mentions dans les sources écrites, celles-ci permettent toutefois d'attribuer une fonction générale – dans cet exemple, un établissement religieux. Les textes ne sont toutefois pas les seules sources documentant la fonction, les sources matérielles y participent également. Les textes documentent également des objets urbains disparus et inconnus des autres sources. C'est par exemple le cas des éléments topographiques présents dans des quartiers fortement remodelés au fil des siècles comme la place du Ralliement ou les berges de la Maine.

Les sources écrites sont en revanche probablement les documents les moins aisément exploitables à propos des situations des objets urbains qu'elles mentionnent. Par exemple les mentions des noms de rues posent problème en cela que si leur appellation est vraisemblablement correcte, leur positionnement sur le plan est rendu malaisé par leur apparition tardive ou par l'emploi de périphrases. Les indications géographiques relatives aux bâtiments ne sont pas nécessairement plus précises que des formulations du type « près de » ou « non loin de ». Les textes permettent en revanche de connaître certaines délimitations de territoires, notamment dans les situations de conflits ; c'est ainsi le cas des limites paroissiales au cours du 12^e s.

En somme les sources écrites constituent un fonds documentaire précieux car il fournit des datations et des interprétations fonctionnelles. Ces aspects sont renforcés par la grande quantité de documents disponibles : les périodes les plus récentes disposent ainsi de nombreuses mentions de tout type, ce qui donne une vision apparemment globale de la réalité urbaine.

Les sources écrites sont les seules qui fournissent des mentions de termes spatiaux en tant que tels. Les occurrences de *burgus*, *civitas*, *urbs*, *suburbium*... peuvent être étudiées pour déterminer qui parle de quoi, quand et comment. Ces mots sont particulièrement importants car ils évoquent directement une structuration de l'espace qui n'est pas systématiquement liée aux éléments matériels de la topographie historique de la ville. La recherche de ces mots est une étape indispensable. Dans son étude des sources hagiographiques angevines, D. Heurtebise a pointé le fait que les différentes versions des textes dont nous disposons ne sont pas de simples recopies mais des réécritures plus ou moins importantes trahissant fréquemment les usages lexicaux en place quand les auteurs écrivent. Il évoque précisément les usages « anachroniques » de *civitas* et d'*urbs* (HEURTEBISE 2010 : 112). Cela ne pose pas de problèmes ici car les dates d'écriture des différents textes sont bien considérées comme celles de l'usage des différents termes spatiaux.

Les sources écrites sont probablement le fonds documentaire le plus important pour connaître la topographie historique d'Angers du 3^e au 13^e s. – surtout du 9^e au 13^e s. Cela tient à la diversité des textes ainsi qu'aux informations qu'ils contiennent. Si ces sources ne sont pas prioritairement spatiales car conçues dans des cadres essentiellement juridiques, l'exploitation des textes permet d'aborder concrètement la trame urbaine et ses transformations.

3.1.2. Les informations du plan : des lieux, de l'espace, des transformations

Les sources planimétriques (cf. § 2.3.2 ci-dessus p. 64) constituent un ensemble documentaire relativement à part en cela qu'il est nettement plus tardif que les autres documents : la première vue d'Angers date de 1561 (*Andegavum vulgo Angiers* de G. Hoefnagel) et est ainsi postérieure d'environ 230 ans à la fourchette chronologique retenue pour l'étude.

Cette postériorité incompressible par rapport aux éléments topographiques retenus est à la fois positive et négative. Elle est positive en supposant une représentation relativement fidèle de la trame urbaine et des structures remarquables par les documents figurés – du moins pour les vues urbaines du 18^e s. – et négative car ce que l'on peut observer sur ces sources a nécessairement été modifié après leur

mise en place, et plus l'écart chronologique est grand, plus les transformations susceptibles d'avoir été portées sur les éléments urbains sont importantes.

On recherche en premier lieu de la configuration matérielle de l'espace urbain et notamment de l'agencement des objets urbains. Ces sources se rapportent donc des lieux dont elles sont une représentation parfois sincère et correcte et parfois fautive et biaisée. Ce sont en effet elles qui permettent de connaître certains volets de la topographie historique que les autres types de sources ne permettent que peu ou pas de connaître. Ce sont ainsi les élévations des bâtiments et structures, la configuration des franchissements, les aménagements portés à la topographie physique du site... La trame urbaine dessinée sur les vues n'est généralement pas correcte, cependant les éléments d'importance tels que les églises ou le château bénéficient souvent d'un meilleur traitement. Cette recherche se fait par le biais d'une analyse morphologique du parcellaire (GAUTHIEZ 1999 : 20-22).

Les sources figurées documentent également la configuration foncière de l'espace, ce qui n'est pratiquement jamais fait dans les textes et rarement visible par l'archéologie en raison d'emprises trop restreintes. C'est notamment le principal apport du cadastre ancien et des quelques plans parcellaires du 18^e s. Ces sources documentent également des transformations d'une manière souvent assez détournée. La structuration foncière de l'espace vue par le biais du cadastre ancien est la résultante de modifications portées à la trame urbaine parfois importantes et parfois minimes. De plus cette source est diachronique et permet d'observer en coexistence des structures qui n'ont pas été mises en place en même temps. Dans l'idéal, il est donc possible de déterminer les processus qui ont œuvré dans la transformation de la trame foncière urbaine depuis un état ancien jusqu'à l'actuel – c'est-à-dire le début du 19^e s.

Les sources figurées sont foncièrement spatiales du fait même que l'espace est leur sujet, même de manière indirecte. Les vues des 16^e – 17^e s. traitent de la topographie historique matérielle en permettant de voir les configurations des bâtiments et des aménagements urbains. Ces sont les bâtiments qui sont les éléments principaux de ces documents. Les plans géométriques, parcellaires ou non, des 18^e – 19^e s. ne donnent plus la priorité au bâti mais à l'emprise et à la limite, c'est-à-dire à l'espace lui-même tel qu'il est appréhendé et structuré par la société. Les vues et les plans montrent des transformations qui surviennent au sein de la trame urbaine. Ces sources permettent de voir les coexistences d'objets urbains matériels mais surtout structurels non contemporains. Les modifications de ces éléments topographiques sont donc les principales informations que les sources figurées apportent.

3.1.3. Les informations du matériel : des lieux, des dates, des fonctions

Les sources matérielles (*cf.* § 2.3.3 ci-dessus p. 77) sont probablement les documents les plus directs de l'ensemble du corpus. Il s'agit en effet d'un accès objectif à la matérialité de la ville, c'est-à-dire aux éléments eux-mêmes qui ont composé à un moment donné sa topographie historique. À la différence des sources écrites qui demandent impérativement une interprétation des réalités spatiales qui y sont exprimées, les sources archéologiques sont explicites sur leur situation et sur leur chronologie.

L'accès à ces sources se fait soit par le biais des rapports de fouilles ou d'études de bâti produits par les archéologues en charge de l'étude primaire sur le terrain soit par le biais d'analyses et de synthèses postérieures reprenant tout ou partie des éléments mis en évidence selon un abord particulier. L'accès est donc indirect.

La première caractéristique des sources matérielles est fondamentalement spatiale. Les données archéologiques, avant toute interprétation fonctionnelle qui peut en être faite, sont *a minima* localisées dans l'espace : si on ne sait pas *ce que* l'on trouvera, on sait toutefois *où* on le trouvera. À partir des emprises ainsi connues des sections d'objets urbains qui peuvent être repérés, l'extrapolation des structures

à l'échelle du site permet de restituer une superficie globale des différentes occupations que celui-ci a connues.

La deuxième caractéristique est chronologique. Tout comme chaque source écrite de type juridique, les éléments matériels observés par l'archéologie sont intrinsèquement contemporains des situations qui ont nécessité leur établissement (GALINIÉ 2000 : 87). Les structures sont mises en place pour répondre à un besoin particulier de la société, généralement le plus immédiatement. À partir de l'existence des sources matérielles il est donc possible de déduire l'existence de ce besoin. La synchronie entre celui-ci et sa satisfaction matérielle peut ne pas être strictement immédiate, notamment dans le cas de la construction de bâtiments tels que des églises ou un château, mais l'écart temporel est vraisemblablement réduit au minimum.

Une dernière caractéristique concerne la fonction des structures étudiées. À la différence des deux précédents attributs qui s'appuient sur des observations objectives pour établir la localisation et la chronologie des données brutes, l'interprétation fonctionnelle est issue de l'analyse archéologique des vestiges. C'est l'étude du mobilier ou du type de construction des murs qui permet d'attribuer tel ou tel rôle au bâtiment – par exemple – en question. Elle est donc un produit de l'activité scientifique sur les vestiges matériels et sur le mobilier retrouvé.

En somme les sources matérielles, une fois interprétées et analysées, fournissent à la fois la localisation, la datation et la fonction des objets urbains étudiés. Elles livrent les informations nécessaires à la compréhension des éléments topographiques auxquels elles se rapportent. C'est ici la particularité de ces sources qui tient au fait qu'elles permettent d'accéder directement à la matérialité de la ville.

Si les sources écrites sont nombreuses et sont généralement assez précises sur les fonctions et les datations des objets urbains qu'elles mentionnent, les sources archéologiques sont en revanche les plus exactes du corpus à propos de l'occupation de l'espace, plus précisément à propos de la présence ou l'absence d'éléments topographiques directement liés à la présence humaine. Elles permettent de caractériser les changements d'usage des différents espaces observés.

Les sources architecturales, qui forment un sous-ensemble des sources matérielles, permettent de lire les transformations subies par un bâtiment encore en élévation. Celles-ci peuvent induire une modification dans sa fonction, par exemple le passage d'un bâtiment à une chapelle funéraire progressivement agrandie (dans l'exemple de la léproserie Saint-Lazare). Outre ces transformations fonctionnelles, elles permettent de dater ces modifications et documentent donc la chronologie propre au bâti conservé.

3.2. Structurer les données

Le corpus documentaire global (cf. § 2.3 ci-dessus p. 43) contient un ensemble de données brutes que l'examen et la critique des sources a permis de repérer, d'individualiser et d'extraire (cf. § 3.1 ci-dessus p. 85).

Celles-ci ne peuvent être appréhendées telles quelles. Il est ainsi nécessaire de modéliser ces données en les passant au crible d'une logique fondée sur l'unicité de l'élément matériel selon trois critères simples (cf. § 3.2.1 ci-dessous). Ces nouvelles informations, devenues des unités d'enregistrement, peuvent et doivent être spatialisées en cela qu'elles correspondent à des fractions de l'espace urbain (cf. § 3.2.2 ci-dessous p. 93). Enfin, le modèle conceptuel obtenu peut être implémenté informatiquement pour constituer un système d'information géographique (cf. § 3.2.3 ci-dessous p. 95).

3.2.1. La nécessité de modéliser...

Les sources disponibles, tous types confondus, pour travailler sur la question de la fabrique urbaine sont riches et diversifiées (cf. § 2.3 ci-dessus p. 43). Leur richesse se manifeste prioritairement par le grand nombre de documents qui caractérise certaines périodes. Ainsi le corpus de sources écrites atteint son effectif maximum essentiellement pour les quatre derniers siècles de la fourchette chronologique (9^e – 13^e s.) et le hasard des opérations archéologiques permet de documenter certaines périodes au détriment d'autres pour le volet matériel de la documentation. La diversification des sources provient quant à elle de leurs natures différentes, y compris au sein d'un même type de documents. Pour rester dans l'exemple des textes, une même période peut voir la production de pièces par des émetteurs de statuts différents, comme par exemple des laïcs et le pouvoir royal, ce qui a un impact direct sur le type d'éléments urbains qui peuvent être documentés. La diversification provient également de la présence dans le corpus documentaire de sources planimétriques montrant des phénomènes purement spatiaux et de sources matérielles, donnant directement accès à la réalité urbaine – certes fragmentaire.

Cependant, la richesse et la diversification du corpus documentaire, qui sont sa force et son intérêt, sont également sa faiblesse. La multitude de sources de natures et de portées différentes constitue une gêne majeure à leur exploitation. Il est en effet particulièrement malaisé de confronter directement une charte du 11^e s. et le cadastre de 1840 parce que huit siècles séparent ces deux sources, et ce même si la première évoque un élément présent sur le second, comme par exemple un édifice religieux, mais surtout parce que les données brutes ne sont pas similaires. Il est également difficile de mobiliser toute la documentation en bloc pour répondre à une question.

Pour contourner cet obstacle et pour tirer parti de toutes les informations exploitables présentes dans le corpus documentaire, il est nécessaire de formaliser les données que l'on peut en extraire. On entend par *formalisation* le fait de donner une forme à des données, c'est-à-dire de les extraire de la documentation, de leur opposer une critique interne – permettant d'estimer la qualité et la fiabilité des informations recueillies – et de les confronter pour constituer au mieux possible les éléments historiques sur lesquels les différentes analyses pourront être menées. Cette démarche appliquée à la documentation permet de créer l'information à partir des données et ainsi de manipuler plus aisément le corpus.

« On considère comme unité documentaire ou élément de base de la topographie d'une ville, toute réalisation humaine ou tout élément naturel modifié ou non présent au sol à un moment donné, interprétable fonctionnellement et participant au paysage urbain » (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 225). La liste des éléments topographiques éligibles est particulièrement longue, et inclut à la fois une église, une rivière, une rue, une habitation, un champ... en somme tout ce qui a existé au sein de la trame urbaine à une époque donnée.

Comment extraire et réorganiser l'information que l'on peut obtenir en étudiant le corpus documentaire ? « En topographie urbaine, dans la longue durée des villes préindustrielles et aux fins d'analyser l'organisation urbaine et ses transformations, on considère que le niveau pertinent d'enregistrement des données est celui de l'entité fonctionnelle » (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 229). On suivra donc ici la logique de modélisation développée par H. Galinié, X. Rodier et L. Saligny (GALINIÉ, RODIER 2002 ; GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 ; RODIER, SALIGNY 2007 ; RODIER, SALIGNY, LEFEBVRE *et al.* 2010) qui permet de créer ces éléments à partir des informations extraites de la documentation. Ces entités sont désormais qualifiées d'« objets urbains » ou *OU* (RODIER, SALIGNY 2007 : 3), dénomination qui sera utilisée par la suite.

La définition des unités documentaires donnée quelques lignes plus haut pose le cadre de leur conception. Un objet urbain est décrit par trois critères fondamentaux. Il est caractérisé par une fonction constituée par le rôle principal qui lui a été dévolu par son usage – « interprétable fonctionnellement » –,

par une localisation dans l'espace – « présent au sol » – et enfin par une chronologie propre constituée d'une création, d'une existence et d'une disparition – « à un moment donné » – c'est-à-dire autant de dates qui bornent une réalité homogène. La triple caractérisation de l'OU avait été déterminée par D. Peuquet (PEUQUET 1994) et peut être exprimée par la formule « *Quoi ? Quand ? Où ?* » : qu'avons-nous, à quel moment, à quel endroit ? L'objet historique se place donc au croisement de chacun des champs conceptuels, fonctionnel, spatial et temporel, ce qui peut se traduire graphiquement par l'intersection de trois cercles représentant ces critères (Figure 7 ci-dessous ; RODIER, SALIGNY 2007 : 3, fig. 1).

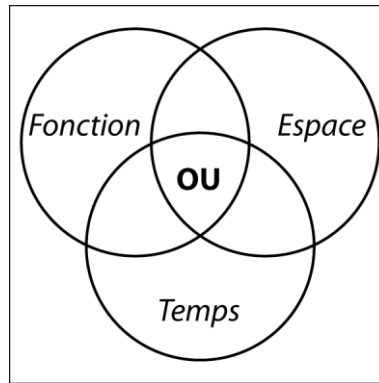


Figure 7 – Représentation graphique des champs conceptuels et situation de l'objet urbain (OU) à l'intersection des ensembles.

Chacun de ces trois critères est unique, c'est-à-dire qu'un objet historique ne comprend qu'une valeur et une seule pour chaque. Si l'une d'entre elles doit être transformée pour quelque raison que ce soit, on change automatiquement d'OU : « même quand la continuité temporelle d'une fonction est assurée, un changement de lieux (déplacement), une modification morphologique significative ou un changement de fonction constitue une rupture temporelle et implique le passage d'un objet urbain à un autre » (RODIER, SALIGNY 2007 : 4). Il n'y a pas de limite au nombre d'OU que l'on peut déterminer à partir des sources car celles-ci ne sont pas figées : en effet, aborder de nouveaux fonds documentaires pourrait apporter de nouveaux éléments et préciser d'autres, ce qui amènerait à modifier des OU déjà créés et/ou à en établir de nouveaux. Le nombre d'OU est donc virtuellement infini.

Il est important de noter que l'objet urbain « est une entité robuste en ce qu'elle est à la fois l'élément de base et sa preuve » (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 230). Cela signifie qu'il n'est pas possible de subdiviser un objet urbain – sauf lorsque l'on travaille à une échelle inférieure à celle de l'unité de propriété (LEFEBVRE 2008) – et que la méthode même de sa constitution est l'argumentaire validant sa création : chaque OU possède une combinaison fonction/espace/temps qui lui est propre et qui rend nécessaire son établissement en vertu des principes énoncés ci-dessus. « Dans la pratique, l'OU est au début et à la fin du processus [de traitement de la documentation]. Présente, elle provient d'une source qui la fait apparaître dans la documentation et nécessite la mobilisation de tout ou partie des autres sources pour assurer sa robustesse topographique, chronologique et fonctionnelle » (RODIER, SALIGNY 2007 : 11).

L'aspect fonctionnel des objets urbains – « *Quoi ?* » – se fonde sur l'usage principal que l'on a pu faire de l'OU. Celles-ci sont principalement caractérisées par la fonction d'usage, représentant le rôle de l'OU à l'échelle du quartier au maximum, et par la fonction urbaine qui découle automatiquement de la première – il s'agit du chiffre des dizaines – car elle est la place de l'OU au-delà de l'échelle du quartier jusqu'à l'échelle globale de la ville entière (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 228 ; RODIER, SALIGNY 2007 : 11).

L'interprétation fonctionnelle des OU déterminés à partir de la documentation se fait à partir de cet inventaire de fonctions prédéterminé qui « n'est pas universel et définitif mais [qui] répond aux questions actuelles d'archéologie urbaine » (RODIER, SALIGNY 2007 : 4). Le Tableau 23 présente l'ensemble des fonctions urbaines (valeurs à un chiffre) et des fonctions d'usage (valeurs à deux chiffres) que les objets urbains peuvent assurer (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 229). C'est ce thésaurus qui sert à qualifier fonctionnellement chaque OU enregistré.

1. VOIRIE, AMÉNAGEMENTS		2. STRUCTURES DÉFENSIVES ET MILITAIRES	
11. Voies, rues	16. Adductions d'eau	21. Système défensif urbain	22. Structures fortifiées
12. Espaces libres	17. Collecteurs, évacuations		23. Garnisons, casernements
13. Aménagement des berges	18. Monuments, vestiges		
14. Aménagements du relief	19. Édifice monumental indé-		
15. Franchissements	terminé		
3. CONSTRUCTIONS CIVILES		4. ÉDIFICES RELIGIEUX	
31. Espaces publics	34. Santé	41. Cultes païens	44. Bâtiments ecclésiastiques
32. Pouvoir civil, justice	35. Spectacles, sports	42. Édifices culturels catholiques	45. Cultes autres que catho-
33. Éducation, culture	36. Bains, thermes	43. Bâtiments conventuels ou	liques
	37. Habitat	monastiques	46. Églises paroissiales
5. LIEUX D'INHUMATION		6. LIEUX DE COMMERCE, ARTISANAT, PRODUCTION	
51. Aire funéraire	53. Lieu d'inhumation particu-	61. Commerce, échanges, boutiques	64. Manufacture, établissement
52. Cimetière paroissial	lier	62. Artisanat, ateliers	industriel
		63. Agriculture, élevage	65. Extraction, carrières
7. FORMATIONS NATURELLES		8. AUTRES	
71. Littoral	73. Marécage	81. Indéterminé	83. Abandon
72. Cours d'eau (alluvions)	74. Colluvionnement	82. Absence d'occupation	
		attestée	
9. HORS URBAIN			
91. Établissement complexe sans caractère urbain		92. Structure périphérique	

Tableau 23 – Valeurs urbaines (de 1 à 9) et valeurs d'usage (de 11 à 92) affectées aux objets urbains.

Le volet spatial des OU – « Où ? » – se fonde sur une localisation des éléments matériels associés à chaque objet. L'espace dans sa totalité, composant la zone d'étude, est conçu comme étant entier. Avant toute interprétation fonctionnelle, il est unitaire et ne comporte pas de vide, c'est-à-dire de secteurs ne pouvant pas être formalisé par le biais d'un objet urbain. C'est la détermination de fonctions particulières exercées à un moment précis dans un secteur précis de l'espace qui conduit à l'individualisation d'une partie de celui-ci et à la création d'OU autonomes.

Par conséquent, la modélisation théorique demande de construire la représentation des OU comme des fractions isolées de l'ensemble de l'espace : l'emprise d'un OU correspondra à un échantillon de l'ensemble de l'espace étudié et qui en est distinguée en raison de sa fonction et de sa chronologie propres. Finalement l'ensemble de la zone d'étude devrait être divisée en autant d'ES que nécessaire. Comme le nombre d'objets urbains, le nombre d'entités spatiales n'est pas limité.

Dans les faits, la documentation pouvant être récoltée pour l'ensemble d'un espace urbain ne permet pas de déterminer des objets urbains recouvrant la totalité de l'emprise de la zone d'étude. Si l'établissement de la totalité des OU n'est pas à proprement parler *impossible*, certains espaces ne pourront pas être intégralement documentés dans des délais raisonnables. De plus, certains objets urbains liés à une même réalité matérielle peuvent être représentés par des entités spatiales surfaciques pour les périodes les plus récentes mais pas pour les plus anciennes, ou bien parce que seule une partie de leurs emprises totales a pu faire l'objet d'une intervention archéologique avec relevés en plan. Cette fragmentation et cette imprécision ont pour conséquence de nécessiter la création d'un nuage de points, chacun d'entre eux étant une entité spatiale placée le mieux possible en l'état de la documentation. Cette solution, qui élimine des informations surfaciques qui étaient tout de même disponibles, permet d'homogénéiser les représentations spatiales des objets urbains.

L’aspect temporel des objets urbains, ou « temporalité » (RODIER, SALIGNY 2007 : 3) – « *Quand ?* » –, s’appuie sur deux datations. La première est celle de la création ou de l’apparition de l’objet urbain en tant que telle. Il peut s’agir de la date effective de la constitution de l’élément matériel lui-même – sa création donc – ou bien encore de la date de première mention dans les sources écrites – c’est-à-dire son apparition. Par déduction des dates d’apparition et de disparition des OU, on obtient un troisième aspect temporel qui est la durée d’usage de l’objet, calculée par la simple soustraction de la date d’apparition de celle de disparition de l’OU.

Les trois éléments liés au temps que l’on obtient ainsi constituent autant d’entités temporelles ou ET, c’est-à-dire de fragments du temps conçu comme continu et homogène : on considère que le temps en tant que tel s’écoule sans arrêt et à vitesse constante. Les ET que l’on peut déterminer correspondent aux dates d’apparition et de disparition considérées sans distinction, chaque date étant alors prise en compte une fois sans redondance, ainsi qu’à l’intervalle formé par ces bornes chronologiques.

Cette modélisation du temps s’approche assez fortement de celle appliquée à l’espace et qui permet de créer des entités spatiales (Tableau 24). À ce titre, le temps est découpé ou « déconstruit » (RODIER, SALIGNY 2007 : 19) en autant d’ET que nécessité par l’inventaire des OU (RODIER, SALIGNY 2008 : 6). La prise en compte du temps se fait également sans redondance des dates. Le nombre d’ET n’est pas pré-défini et couvre le champ des possibles de 1 (un unique objet historique présent sur l’ensemble du temps) à n (n objets historiques présents). De même, aucun pas de temps minimal n’est déterminé à l’avance, ou plutôt celui-ci est *de facto* théoriquement égal à zéro. Le temps, ou plutôt les variations du rythme des transformations des OU car le temps en lui-même ne change pas, peut être représenté graphiquement (LEFEBVRE 2009).

CONCEPTS SPATIAUX	CONCEPTS TEMPORELS
Situation	Datation
Distance	Durée
Position relative	Datation relative
Interaction spatiale	Interaction temporelle

Tableau 24 – Correspondances entre les concepts spatiaux et temporels (RODIER, SALIGNY 2008 : 6).

À l’issue de la détermination des ET, on obtient à la fois des entités couvrant une durée nulle car égales à une seule date, appelées « ET-événements », et des entités couvrant une durée non nulle car délimitée par deux dates, appelées « ET-durées ». Il s’agit de deux sous-types d’entités temporelles permettant chacun d’aborder un aspect particulier de la dynamique temporelle : « les ET-événements qualifient et quantifient les transformations du temps, tandis que les ET-durées qualifient et quantifient la stabilité du temps » (LEFEBVRE 2008 : 161). Les ET-événements représentent ainsi les ruptures déterminées par les bornes chronologiques des objets urbains alors que les ET-durées représentent les périodes durant lesquelles aucune transformation n’est à noter. En somme, plus les ET-événements sont proches, plus les ET-durées sont courtes et donc plus les pas de temps sont courts et plus l’activité humaine est intense ; à l’inverse, plus les ET-événements sont distantes, plus les ET-durées sont longues et donc plus les pas de temps sont longs et moins l’activité humaine est intense.

Au terme de la constitution du catalogue d’objets urbains, la totalité des informations extraites du corpus documentaire et permettant de répondre à la triple question « *Quoi ? Où ? Quand ?* » a été mobilisée. Une étape supplémentaire peut être effectuée pour mieux correspondre à la réalité urbaine.

Les objets urbains peuvent être regroupées en ensembles qui correspondent eux-mêmes à des réalités topographiques (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 230). On peut ainsi assembler des OU équivalents en Entités Fonctionnelles Composites (EFC) : ainsi les différents tronçons d’une fortification, déterminés spatialement d’une porte à une porte ou d’après la documentation par attestation, restitution et supposi-

tion, peuvent être regroupés en une seule EFC qui correspond au rempart tout entier, ce qui permet d'appréhender l'élément matériel par le biais d'une seule unité d'enregistrement. On peut également assembler des OU disparates de toute nature et de toute fonction en Ensembles Urbains (EU), qui correspondent ici à des quartiers prédéterminés dont on connaît déjà l'emprise spatiale : entrent dans un même EU les différents OU présents dans l'emprise d'un quartier canonial ; les structures morphologiques que l'on peut déterminer à partir des sources planimétriques constituent elles aussi des EU.

Les Entités Fonctionnelles Composites et les Ensembles Urbains possèdent leurs propres rythmes et leurs propres aspects. Au sein d'une abbaye, les bâtiments conventuels ou encore l'abbatiale peuvent connaître des transformations respectant des rythmes propres alors que l'ensemble ne change pas. Le tout est déterminé de la même manière que pour les objets urbains. Il est alors possible d'appliquer la méthodologie de l'analyse à l'échelle de ces objets composites.

3.2.2. ... suivant la logique HBDS...

L'une des questions permettant de constituer les OU était justement *Où ?*, c'est-à-dire la localisation à un niveau de précision satisfaisant des objets urbains considérés. L'aspect spatial des objets urbains tel qu'il a été déterminé précédemment implique de détacher l'OU en tant que description fonctionnelle et chronologique d'un élément topographique donné de sa spatialisation, que celle-ci soit faite par le biais de surfaces ou par le biais de points, afin d'éviter toute redondance dans l'utilisation des fractions de l'espace par les OU.

Le volet spatial de la modélisation est constitué des Entités Spatiales ou ES qui sont les différentes fractions de l'espace qui sont mobilisées au moins une fois par un minimum d'un objet urbain. Celles-ci sont conçues de manière à ce que un point ne soit pas recouvert par plus d'une ES, à l'exception des angles – si on raisonne de manière surfacique (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 238). Une ES n'est que pure géométrie sans données associées.

Pour structurer l'ensemble des informations, il faut recourir à la modélisation HBDS (*Hypergraph Based Data Structure*).

Cette modélisation propose de voir l'objet urbain ainsi que l'entité spatiale comme la base de la structuration des données car il s'agit de l'unité d'enregistrement fonctionnel et chronologique d'un côté et spatial de l'autre. Leurs relations permettent d'associer un espace à une date et une fonction. Comme les OU et les ES sont le socle de cette logique, ils sont qualifiés d'objets « simples ».

La modélisation HBDS met en place plusieurs notions qui caractérisent les objets urbains et les entités spatiales en tant que tels mais également leurs associations en ensembles ainsi que les relations qui peuvent lier tous ces éléments. Il s'agit de la classe, de l'hyperclasse, de la valuation, du lien et de l'hyperlien. La classe est un ensemble d'éléments ayant les mêmes attributs : ensemble des OU, des EFC, des EU... La valuation est le type d'attribut qui peut décrire le contenu des classes. Les liens sont les relations qui lient les classes et/ou les hyperclasses entre elles. Les hyperclasses et hyperliens sont des ensembles de classes et de liens similaires ; il s'agit d'objets « complexes » en cela même qu'ils sont des ensembles composés de plusieurs objets simples.

L'application de cette modélisation aux objets urbains et d'entités spatiales se traduit par une hyperclasse regroupant les OU, les EFC et les EU d'une part et des hyperclasses regroupant les ES, les ET ainsi que les descripteurs fonctionnels d'autre part. Les objets complexes sont liés aux différents types d'objets simples par des relations qui permettent par exemple d'associer une ou plusieurs ES à un OU pour représenter graphiquement ce dernier.

La modélisation HBDS demande de créer une classe liée aux ES. Celle-ci contient les éléments graphiques de base – point, ligne, surface – qui, une fois associés entre eux, permettent de construire une

entité spatiale. Cette nouvelle hyperclasse est la déconstruction maximale de la représentation graphique de l’espace. Les éléments la composant n’ont aucune fonction ou datation et ne correspondent même plus à de l’espace. Ils ne servent qu’à dessiner les ES liées (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 239 ; RODIER, SALIGNY 2007 : 17). La modélisation demande également de créer une classe liée à la fonction. Chaque valeur d’usage du sol (Tableau 23 p. 91) constitue une entité fonctionnelle, ou EF. Cela permet d’appréhender la valeur d’usage – et en corollaire la valeur urbaine – en tant que telle et donc d’aborder les données modélisées par leur biais (RODIER, SALIGNY 2007 : 17). Enfin, nous avons vu précédemment que le temps pouvait être modélisé comme l’espace (cf. § 3.2.1 p. 89). Comme pour les entités spatiales, les entités temporelles sont de pures fractions du temps sans données associées. Les ET-événements se rapprochent des points et les ET-durées se rapprochent des lignes. Leur modélisation HBDS est donc identique à celle des ES (RODIER, SALIGNY 2007 : 18).

On peut représenter la structuration des hyperclasses et classes élaborées ci-dessus pour modéliser les informations issues des sources par le biais d’un schéma (Figure 8 d’après RODIER, SALIGNY 2008 : 7 ; GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 239). Les classes sont figurées par des ellipses et les hyperclasses par des rectangles. Les carrés associés à du texte liés à des classes ou hyperclasses représentent les attributs qualitatifs qui peuvent être attachés aux objets.

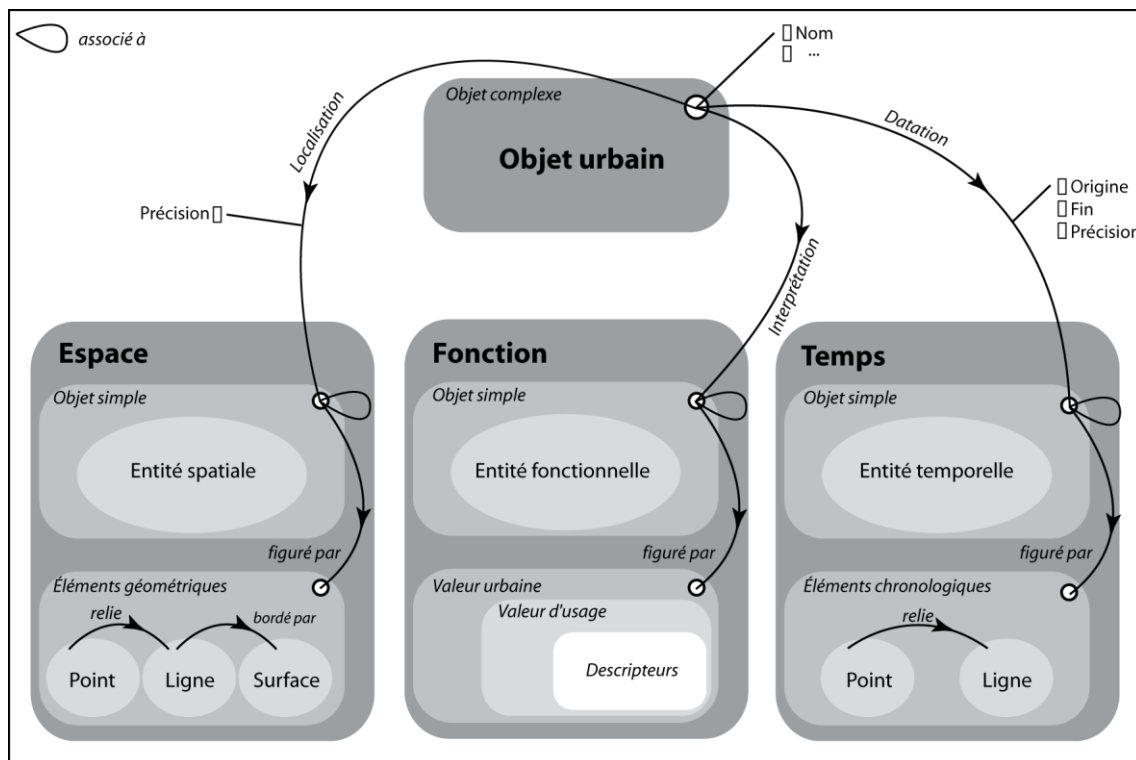


Figure 8 – Modélisation générale de type HBDS incluant les objets urbains, leurs ensembles, les entités spatiales, les entités temporelles et les relations.

Toutes les relations sont de type $(1,n)$, c’est-à-dire qu’un élément X peut pointer vers n éléments Y, mais qu’un élément Y ne peut pointer que vers un seul élément X. Ici, une ES/EF/ET peut pointer vers n OU, mais un OU ne pointe que vers une ES/EF/ET. Les seules relations de type $(1,1)$ sont celles qui relient les entités spatiales, fonctionnelles et temporelles entre elles : celles-ci sont uniques.

3.2.3. ... au sein d'un Système d'information géographique

Il est nécessaire de spatialiser les objets urbains en les intégrant dans un Système d'Information Géographique (SIG) en accédant aux différentes données par le biais de la question spatiale – et non plus seulement par le biais de la question fonctionnelle comme précédemment (cf. § 3.2.1 ci-dessus p. 89). Les entités spatiales permettent justement de réaliser cette démarche. Il ne s'agira pas d'un outil de cartographie automatique réalisant directement les cartes désirées – le but n'est pas de faire un atlas archéologique – mais d'un outil de réflexion sur les données intégrées (DENÈGRE, SALGÉ 1996 ; RODIER 2000 ; GALINIÉ, RODIER 2002 ; GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 232). Le choix est fait ici de saisir directement les informations dans le SIG. D'autres méthodologies sont en cours de développement qui proposent de passer par une étape intermédiaire permettant une saisie et une gestion des données au travers d'un logiciel de CAO et une distribution de celles-ci vers les différents outils informatiques les mieux adaptés aux traitements désirés (LEPAON à paraître).

L'implémentation logicielle, c'est-à-dire l'application au sein d'un programme informatique du modèle conceptuel en vue d'une exploitation concrète des données, a été réalisée par le biais du logiciel de SIG ESRI ArcGIS dans sa version ArcINFO. Cette suite logicielle est effectivement bâtie sur une architecture logique proche du HBDS, donc sur une structure proche du modèle conceptuel lui-même. Cela permet une traduction assez aisée de celui-ci dans ArcGIS (Tableau 25).

TERMINOLOGIE HBDS	TERMINOLOGIE ARCGIS
Hypergraphe	Géodatabase
Hyperclasse	Jeu de classe d'entités
Hyperclasse	Sous-type
Classe	Classe d'entités
Lien	Classe de relation
Objet	Objet
Topologie	Topologie
Domaine	Domaine
Valuation	Champ

Tableau 25 – Correspondances entre la terminologie propre à la modélisation HBDS et la terminologie propre au système ArcGIS (LEFEBVRE 2008 : 165).

L'ensemble est structuré au sein d'une géodatabase, c'est-à-dire dans une base de données à composante spatiale (dénomination propre à ArcGIS). Celle-ci constitue l'ensemble de la base de données. Elle inclut à la fois les données proprement dite ainsi que les relations qui lie les différentes tables de données entre elles.

Les objets urbains sont intégrés dans des classes de données sans éléments graphiques associés, c'est-à-dire dans des tables de données, tout comme les entités fonctionnelles et temporelles. Seules les entités spatiales sont intégrées dans une classe graphique sans données associées. Les relations se font sur des champs communs entre les classes permettant une navigation parmi celles-ci à travers les liens.

3.3. Confronter les données

L'extraction des données brutes à partir de la masse documentaire (cf. § 3.1 ci-dessus p. 85) et la mise en place d'un processus de modélisation partant de ces informations et menant à la constitution d'un corpus d'objets urbains fondés sur les critères de la fonction, de la datation et de l'emprise spatiale (cf. § 3.2 ci-dessus p. 88) ne sont que les deux premières étapes permettant de manipuler la documentation. C'est en effet la confrontation des objets urbains entre eux en fonction d'analyses et de méthodolo-

gies spécifiques portant sur certains de leurs aspects qui permet d'aborder par exemple leur distribution dans l'espace urbain, la répartition des différentes fonctions dans la ville ou encore le nombre de ces fonctions qui sont mobilisées pour chaque entité spatiale.

Le propos des lignes qui suivent n'est pas de présenter le comment mais plutôt le cadre dans lequel le comment s'inscrit. Il s'agit en premier lieu de poser les limites des sources. Celles-ci ne peuvent pas répondre à tout, tout le temps. De plus les sources ne peuvent pas dire plus qu'elles ne peuvent. Il est donc indispensable de déterminer dans quelles limites chaque ensemble documentaire reste pertinent.

La confrontation des données au sein des différentes analyses peut être faite en fonction de thématiques prédéfinies. Celles-ci peuvent être spatiales – que se passe-t-il dans tel ou tel quartier ? – ou chronologiques – que peut-on observer à telle ou telle période ? Il faut toutefois préciser que cela ne permet que d'accéder au fonctionnement et non à la fabrique dans son ensemble. Cela reste néanmoins une étape indispensable se plaçant en interface entre la masse documentaire – c'est-à-dire l'ensemble des faits, finalités, individus et espaces mis en jeu – et l'analyse de la fabrique urbaine proprement dite.

Enfin il existe une troisième démarche qui permet de confronter les informations. Il s'agit de la modélisation chrono-chorématique qui schématise les éléments topographiques en s'intéressant principalement à la structuration de l'espace. En outre elle permet de dépasser le strict cadre urbain et de comparer un cas spécifique à un modèle théorique.

3.3.1. Assigner aux sources leur juste place et leur juste rôle

Avant toute analyse, il est nécessaire de poser les limites que chaque ensemble documentaire, et au-delà chaque source individuellement, possède obligatoirement. Chaque document possède une place, c'est-à-dire une position dans le corpus global, et une situation dans son époque déterminées par le contexte de sa production, et un rôle, c'est-à-dire une destination particulière qui est nettement délimitée par celui qui en est à l'origine. Si le propos ici n'est pas de commenter chaque document un par un, une série de remarques concernant sur les trois grands types de sources peut cependant être effectuée.

Chaque source individuelle, c'est-à-dire chaque texte, chaque plan et chaque vestige matériel entrant dans les critères généraux de sélection, répond à des besoins particuliers qui lui sont individuels et qui ont conditionné sa production, sa nature, sa forme et son contenu. Ces besoins constituent le contexte de la source et doivent être compris afin de l'exploiter au mieux.

L'acte de 851 par lequel l'évêque atteste l'échange d'un terrain lui appartenant contre un autre de même surface avec le comte dans la Cité a été produit pour garder la mémoire de cette action et pour être présenté en cas de litige. Il est la preuve de l'opération foncière. La portée de ce document n'est autre que ce qu'il nous dit : deux personnes ont échangé deux terrains dans la Cité en 851. Toute autre interprétation – la Cité n'était pas entièrement construite, la fonction comtale est créée peu de temps auparavant car c'est ici la première mention – est une extrapolation.

La construction d'un édifice, quel qu'il soit, répond à un besoin : habiter dans le cas d'une maison, prier, commémorer et vénérer dans le cas d'une église, vendre et acheter dans le cas de halles, défendre, surveiller et contrôler dans le cas d'une place forte... Chacun de ces éléments a pu être investi de rôles secondaires – l'un des cas les plus fréquents en milieu urbain est la partition d'une maison entre une boutique au rez-de-chaussée et un étage résidentiel – mais la fonction d'origine reste forte.

Une source figurée est la représentation biaisée par des choix propres à l'auteur d'une réalité topographique. Une vue insiste sur les édifices majeurs considérés comme marquants, un plan cadastral montre le découpage foncier dans un cadre spatial représenté géométriquement correctement. Leurs visées ne sont pas similaires. L'auteur d'une vue forcera le trait pour faire passer son idée, quitte à faire de réelles erreurs : dans sa miniature représentant l'entrée de Philippe Auguste dans Tours, Jehan Fou-

quet n'hésite pas à réorienter la collégiale Saint-Martin pour la présenter sous un meilleur angle (GALINIÉ 2007f)... Ces modifications de la réalité sont assez faciles à repérer et à corriger. En revanche, plus récemment, dans le plan cadastral ancien, les géomètres corrigeaient fréquemment leurs inévitables erreurs de mesure en empiétant sur le réseau viaire car celui-ci n'était pas cadastré donc n'était pas relevé. Ce type d'arrangement est impossible à mettre en évidence et à supprimer.

Chacune des sources, et au-delà chacune des unités d'information que l'on peut en extraire (cf. § 3.1 ci-dessus p. 85), doivent être considérées en fonction d'une entrée dans la ville par son espace et par là même être mobilisées selon une perspective bien précise. Il est essentiel de pondérer les ensembles documentaires écrits et matériels en fonction des périodes considérées, à la fois celles faisant l'objet d'analyses de détail et celles de production effective de la documentation, ainsi qu'en fonction des finalités qui ont conduit à la création des sources.

Par exemple le corpus de sources écrites ne comprend que peu de documents pour le haut Moyen Âge. Suivant un paradigme syllogique fortement ancré dans la tradition historiographique, « puisque dans l'Antiquité et au Moyen Âge les sources écrites documentent la ville, leur silence au haut Moyen Âge signifie qu'il n'y a pas de ville » (GALINIÉ 2000 : 104). Il existe bien une ville au haut Moyen Âge et l'absence d'écrit peut être expliquée par un nouveau type de pratiques juridiques ; de plus l'argumentation *a silentio* n'est jamais recevable : « absence de preuve n'est pas preuve de l'absence ». Autre situation, les laïcs sont discrets dans les sources écrites, souvent présents en filigrane chez les détenteurs de la puissance publique. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'existaient pas : certains apparaissent comme destinataires et/ou bénéficiaires des actions juridiques. Les laïcs sont essentiellement documentés par les sources matérielles, mais le sont également parfois par les sources écrites, qui ne sont pas exclusivement produites par des détenteurs d'une autorité. L'interprétation des sources écrites est sujette à des biais donnant un rôle surévalué aux producteurs et aux bénéficiaires de l'écrit, qui sont souvent les mêmes personnages, généralement les abbayes, les collégiales et les détenteurs du pouvoir public, par rapport à ceux qui ne produisent pas : « communautés et institutions tiendront obligatoirement une place surévaluée à partir des sources écrites » (GALINIÉ 2000 : 85).

Il faut également accorder une importante critique aux sources figurées et notamment au cadastre ancien. Il n'a pas été conçu pour être un simple plan de la ville. Il n'est que le volet graphique d'un document fiscal qui est exploité dans un but totalement autre dans le cadre d'une analyse morphologique. Alors qu'en 1810-1840 importait le report précis des parcelles présentes pour calculer correctement l'assiette de l'impôt, « la méthode régressive surévalue les éléments stables et récents, au détriment des phases discrètes et anciennes » (GALINIÉ 2000 : 104). En effet, ce qui est récent a moins eu le temps d'être effacé que ce qui est ancien ; de même ce qui change peu ou pas a pu être utilisé comme structure fondamentale d'organisation de l'espace, ce qui a contribué à son maintien, contrairement à ce qui est changeant. Cela ne disqualifie par pour autant le cadastre ancien mais pose d'importantes contraintes à son exploitation morphologique ; celles-ci prises en compte, le document reste valide en dépit des ajustements effectués par les géomètres pour corriger leurs erreurs.

Il est enfin nécessaire de restreindre la généralisation quasi systématiquement faite des sources archéologiques, c'est-à-dire d'extrapoler les données obtenues sur le terrain au cours de une ou plusieurs opérations à l'ensemble de l'espace urbain. Ces sources sont « des points, des tracés, rarement des surfaces. Des contours qui enserrant des surfaces vides pour l'essentiel, documentées par quelques points de la topographie historique » (GALINIÉ 2000 : 86). Les rythmes propres à chaque lieu étudié par l'archéologie ne sont pas automatiquement synchrones. Les généralisations sont donc rapidement sujettes à des erreurs et à des biais qui peuvent se poser comme contraintes fortes pour l'étude des autres sources. Elles ne doivent pour autant pas être interdites. Elles permettent de créer une certaine vision d'ensemble de la

topographie historique matérielle de l'espace urbain. Elles ouvrent également vers de nouvelles perspectives de recherche.

La question du temps est primordiale dans l'exploitation des sources. Les éléments matériels et les textes se rejoignent sur des critères chronologiques : la mise en place d'une structure est équivalente à la date de rédaction d'un texte, et la durée d'utilisation de la structure correspond à la répétition d'un concept dans les sources écrites. Bien qu'appréhendées différemment, ces sources montrent des phénomènes similaires. Nous avons vu que le cadastre ancien donne à voir prioritairement les traces des configurations anciennes et stables par rapport aux structures récentes et changeantes. Le rapport au temps est quelque peu différent pour ces documents. Les informations des sources planimétriques sont intemporelles ou atemporelles, c'est-à-dire qu'elles permettent virtuellement de voir tout ce qui a laissé une trace dans la configuration parcellaire de l'espace. Elles sont donc fondamentalement diachroniques : peuvent coexister dans le plan les traces des aménagements urbains de la fin du 18^e et du début du 19^e s. ainsi que celles d'une trame viaire orthogonale antique et des diverses fortifications urbaines.

Autres notions, l'objectivité et la subjectivité. Les sources écrites « sont subjectives, partielles, partiales et déformantes » (GALINIÉ 2000 : 88) : un texte ne dit jamais tout, seulement le nécessaire, et est généralement tourné à l'avantage – ou au moindre désavantage – de son rédacteur. Dans le cas des notices – et cela s'applique aussi assez souvent aux chartes en se restreignant aux dispositifs – les sources sont lapidaires et ne comportent que le minimum d'informations permettant la compréhension des tenants et des aboutissants des actions : dire plus n'était pas utile. De son côté, une source planimétrique est une figuration volontairement fragmentaire de l'espace urbain. Elle non plus ne montre pas tout et l'existant peut être déformé : les parcelles du cadastre, unités de propriété, peuvent être regroupées en unités de possession et la ville figurée sur une vue est généralement déformée. Enfin les sources matérielles, si elles sont objectives sur leurs emprise et configuration au sol ou en élévation, peuvent être incorrectement interprétées par les personnes en charge de leur étude : les vestiges observés sur un site peuvent être vus d'une manière totalement différente avec l'apport de nouvelles données (GALINIÉ 2000 : 87-88). De plus elles ne couvrent pas l'intégralité de l'espace urbain : au mieux obtient-on une distribution relativement homogène des secteurs fouillés à l'échelle de la ville (Figure 6 p. 82). Certains secteurs sont vides de documentation archéologique, peut-être pour toujours dans les cas des destructions avérées du sous-sol (COMTE, SIRAUDEAU 1990, pl. 11 pour la situation en 1988).

Ces remarques concernent dans leur ensemble les lectures qui peuvent être faites de ces sources. Le principal commentaire est relatif au fractionnement de l'information, c'est-à-dire au fait que celle-ci n'est pas homogène ni pour une période donnée ni pour un type de source donné. L'autre commentaire concerne leur subjectivité. Il n'y a aucun moyen d'avoir la certitude que l'analyse morphologique du cadastre que l'on mène ou que l'interprétation des vestiges matériels observés lors d'une fouille sont correctes. L'interprétation des textes présente le même écueil : à quoi correspond le terme de *basilica* que l'on peut croiser ? Certaines églises peuvent porter plusieurs vocables au cours du temps : comment être sûr, avec un seul texte, que l'on considère le bon édifice si celui-ci a été désigné de plusieurs façons ?

« Le caractère ponctuel des sources archéologiques, à l'échelle de la ville, quel que soit le nombre des points d'observation, s'oppose irrémédiablement à la généralisation des phénomènes observés. Les sources écrites ne permettent pas, tant les conditions de leur production ont varié, de les comparer terme à terme. Les préoccupations et le mode de fonctionnement de la société du 9^e siècle ne sont plus ceux du 6^e. Les sources planimétriques, pour leur part, conservent figées des portions d'états de la ville qui n'en sont pas la mémoire globale, mais celles des moments particuliers de fixation » (GALINIÉ 2000 : 91-92).

Les différents points de commentaire brièvement présentés ci-dessus ne disqualifient en aucun cas les sources disponibles. Si elles sont de réelles contraintes à leur exploitation, elles peuvent être con-

tournées ou du moins amoindries par le respect de leur place et de leur rôle. Si les risques de surinterprétation et d'extrapolation sont permanents, notamment pour des textes courts, pour des vestiges matériels peu nombreux ou pour des plans et vues anciens, le nombre de sources permet de faire de ces sources un support efficace aux analyses.

3.3.2. Analyser la documentation dans des cadres préétablis

Des fractions de l'espace urbain peuvent être abordées, telles que des paroisses – espaces ecclésiastiques avec une composante juridique – ou des bourgs – espaces civils également avec une composante juridique –. D'autres secteurs définis autrement peuvent être étudiés, comme les quartiers urbains ou canoniaux – espaces civils ou ecclésiastiques – voire des fractions déterminées par des critères géographiques objectifs, comme par exemple la rive droite de la Maine (cf. § 3.3.1 ci-dessus p. 96). « Il faut soumettre les procédures de recherche à des espaces cohérents, multiples au même moment » (GALINIÉ 2000 : 115). Les sources mobilisées peuvent alors varier de place et de rôle. Cela vient du fait que les acteurs eux-mêmes engagés dans les processus mis à l'œuvre à ces échelles n'agissent pas de la même manière que lorsqu'ils sont à l'échelle de la ville entière.

Les chapitres canoniaux et les laïcs, par exemple, prennent une place différente lorsque l'on analyse un quartier donné plutôt que la ville entière. Des acteurs qui avaient un rôle important à l'échelle la plus large – l'évêque, le comte, le roi – trouvent une autre place à cette échelle spatiale plus restreinte, parce qu'ils agissent dans d'autres domaines. Il n'y a pas pour autant un cloisonnement imperméable entre les différentes échelles. À ce titre, restreindre le cadre d'analyse équivaut à se placer au niveau des acteurs locaux et non plus au niveau des acteurs régionaux que sont les détenteurs des autorités civile et ecclésiastique. De même, les interactions des chapitres entre eux ne se placent pas à la même échelle que celles entre les chapitres et les laïcs, à plus forte raison s'il s'agit des habitants des territoires dépendant des chapitres (rarement les quartiers canoniaux, souvent les bourgs ou les rues adjacentes).

Cela implique de réévaluer systématiquement les sources engagées en fonction de l'échelle spatiale à laquelle on se place. Celle-ci est *de facto* définie par la nature des acteurs que l'on voit agir dans cet espace. Les acteurs – au travers des documents qu'ils ont produits – agissant dans ce cadre spatial sont déterminés *a priori* d'après celui-ci mais cette emprise est par la suite redéfinie par leurs interactions. Si un évêque et un doyen de chapitre sont tous deux détenteurs d'une autorité ecclésiastique, leurs objectifs ne sont pas similaires et les portées de leurs actions ne sont pas comparables. Leurs interactions ne relèvent pas des mêmes catégories d'activité.

Outre les variations de cadres spatiaux, les analyses peuvent changer de cadre chronologique. Si le but est bien l'étude de la fabrique urbaine sur une fourchette temporelle large, c'est-à-dire portant sur le temps long, il est toutefois indispensable de passer par de « nécessaires états » (GALINIÉ 2000 : 113-114). Ce fractionnement de l'étendue chronologique permet d'observer des phénomènes ponctuels, ou du moins qui ne perdurent pas sur l'ensemble de la période considérée.

Les durées de ces états ou phases ne sont pas équivalentes. Leur pas de temps a tendance à être de plus en plus court au fur et à mesure que l'on s'approche des périodes récentes, passant de deux ou trois siècles pour le haut Moyen Âge à parfois une cinquantaine d'années pour les 12^e et 13^e s. « Le principe de l'accélération du temps est là imposé par la documentation » ce qui force à conclure à la reprise urbaine dans le courant du 10^e s. (*ibid.* : 114) car en disposant de plus de sources, on peut voir plus d'événements et par conséquent avoir une lecture plus fine des transformations.

Comment contourner cet obstacle ? Il ne faut plus considérer le rythme de la ville à partir des sources mais de manière arbitraire totalement détachée de la documentation. Fixer un pas de temps à cinquante ou cent ans impose un rythme qui ne suit plus celui des sources. Cela permet également de voir

la documentation sous un nouvel angle, celui du dit/non-dit, du présent/absent, du fait/non-fait (*ibid.*), c'est-à-dire de mettre en évidence les types ou sous-types de sources qui présentent des lacunes chronologiques et donc de pondérer les résultats pour chaque période selon que ce sont les sources écrites ou matérielles qui prédominent.

La modélisation des informations en objets urbains présentée ci-dessus (*cf.* § 3.2 p. 88) permet justement la réalisation d'états respectant ce pas de temps arbitraire et d'appréhender les données en bloc et d'isoler immédiatement tout ce qui est présent aux siècles X ou Y par le biais d'une simple requête. Les phases traditionnelles sont toujours valables mais doivent être employées selon une perspective bien précise qui touche à l'explication plus qu'au fonctionnement.

La seule entrée dans la documentation qui permet d'appréhender l'intégralité du corpus de sources est l'espace. C'est également le fondement même de cette problématique : l'étude de la constitution, du fonctionnement et des transformations des éléments topographiques de la ville se fait impérativement dans l'espace en cela qu'il est l'élément porteur de toutes les interactions. Celles-ci peuvent être les relations induites par l'existence des groupes sociaux et au-delà l'existence d'une activité sociale exercée dans un cadre spatial particulier ou les relations que les individus – en tant que tel ou regroupés en sociétés, institutions, communautés ou agrégations – entretiennent avec leur espace en l'aménageant.

« Dans notre pratique, nous assigner pour objectif de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et la fabrique de l'espace urbain nécessite d'affecter à ce dernier un statut particulier, celui de source et d'objet de recherche » (GALINIÉ 2000 : 115). Pour ce faire, toute information utile qui est exploitable et exploitée doit être spatialisée, c'est-à-dire qu'elle doit comporter, en elle-même ou après critique interne, un volet géographique suffisamment précis et entrant dans un des cadres spatiaux définis pour l'étude, ce qui est pris en compte lors de la structuration et de la modélisation des données (*cf.* § 3.2.3 ci-dessus p. 95).

L'espace est utilisé comme source car son organisation foncière, parmi d'autres paramètres, peut être exploitée pour étudier les configurations morphologiques du parcellaire et donc pour rechercher les traces éventuelles d'aménagements (*cf.* § 3.1.2 ci-dessus p. 86). L'espace tel qu'il est et tel qu'il a été permet de décrire ses transformations. Considérer dans cette étude l'espace comme un objet de recherche à part entière au fait que c'est son étude qui est la finalité des analyses. Celles-ci sont menées dans un but systématiquement spatial.

3.3.3. La modélisation chrono-chorématique urbaine : une approche globale des transformations de l'espace urbain

Outre les deux approches thématique et spatiale liées à l'entrée dans la ville par l'espace, la confrontation des données peut également passer par une autre méthode de modélisation des réalités urbaines, elle aussi fondée sur des identifications fonctionnelle, spatiale et chronologique des objets urbains. Il s'agit de la modélisation chrono-chorématique. La notion essentielle de cette logique est la modélisation poussée à l'extrême d'un cas spécifique – ici la ville en tant qu'objet d'étude circonscrite par les différentes limites que l'on a pu poser – comparée à un cas général.

La modélisation chrono-chorématique est une démarche qui a pour but originel de créer des outils permettant une comparaison aisée entre deux cas spécifiques de villes, la spécificité s'entendant ici comme « relatif à un cas et un seul (temporellement et spatialement) » (GRATALOUP 1996 : 10, n. 2). Elle permet également de représenter graphiquement la dynamique du développement d'un cas particulier.

La modélisation chrono-chorématique, conçue par R. Brunet (BRUNET 1980 ; BRUNET 1986 ; BRUNET 1987 ; BRUNET 1990), permet la description de l'espace en le décomposant en éléments structurants ou *chorèmes*. L'auteur les définit comme les structures de base de l'espace et l'idée est que « si complexes soient les formes spatiales, elles dérivent de formes élémentaires, qui sont en petit nombre, et qui correspondent à des logiques spatiales non moins élémentaires » (BRUNET 1990 : 28). Ce sont des « combinaisons spatiales élémentaires [qui] n'existent pas à l'état pur, mais se combinent pour donner les structures des espaces existants. On peut les représenter sous forme de modèles graphiques simples dont la combinaison permet de rendre compte de la complexité des espaces » (GRATALOUP 1996 : 197).

Ces chorèmes transcrivent un phénomène observé. « Chaque chorème fait l'objet d'une représentation graphique codifiée. En les combinant, on élabore des figures qui sont tout autant des outils d'explication que de communication » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 68). Cette notion dérive de celle de chorotype ou « composition de chorèmes récurrente, exprimant des structures plus ou moins complexes qui apparaissent dans un certain nombre d'endroits du globe et qui peuvent s'exprimer par des modèles simples » (BRUNET, FERRAS, THÉRY 1992). Un chorème est un mot et le chorotype est une phrase.

La confrontation des modèles ne se fait pas exclusivement entre différents objets d'étude mais peut également être menée pour le même objet. Ce sont ces trois aspects qui intéressent l'étude de la ville, d'autant plus quand on introduit la dimension temporelle, donnant une « épaisseur chronologique » (RODIER, GALINIÉ 2006 : 1) à la modélisation, ce qui met en évidence les dynamiques. Cette analyse ne permet toutefois pas de représenter toutes les transformations de la trame urbaine, notamment les plus minimales – par exemple celles concernant un espace délimité tel un bourg. Elle s'attache aux lignes de force du tissu urbain dans son ensemble en faisant ressortir ce que celui-ci comporte de traits marquants.

La logique qui sous-tend la modélisation chrono-chorématique est fondamentalement structurale. L'intérêt de la conception de ces modèles est de faire ressortir les structures générales de l'objet d'étude en éliminant notamment les éléments de la topographie physique du site qui contribuent grandement à la morphologie globale d'une ville. Dans le cas d'Angers, la vallée de la Maine et l'éperon de la Cité sont deux accidents topographiques majeurs qui ont eu un impact fort sur le développement urbain en le contraignant et en le conditionnant.

La comparaison des plans bruts de topographie historique, pour deux villes ou pour deux phases d'une même ville, n'est pas aisée : les différences d'échelle et de morphologie des objets urbains handicapent leur mise en perspective. Les différences ne sont pas immédiatement décelables, surtout lorsque l'objet d'étude est peu ou pas connu par le lecteur.

La conception de modèles schématiques élimine les détails non significatifs à l'échelle de la ville et ne conserve que les éléments pertinents. La confrontation des données se fait au niveau de l'objet urbain. Celui-ci reste toujours qualifié spatialement, chronologiquement et fonctionnellement. La schématisation implique de fusionner des éléments similaires tels que les indices de la trame banale qui regroupe l'habitat et le commerce de proximité. Chaque point d'observation ne peut être indiqué individuellement : c'est leur traduction en surface, c'est-à-dire la généralisation à l'échelle de quartiers d'indices ponctuels, qui importe lorsque l'on se place à un niveau schématique et à plus forte raison modélisé. Dans certains cas, comme par exemple pour les édifices religieux d'influence locale, tous les points ne sont pas reportés et certains sont simplement ignorés.

Le critère fonctionnel est plus détaillé dans la modélisation chrono-chorématique en cela que les chorèmes peuvent être pondérés qualitativement. Cela se traduit concrètement par la détermination de la position – développée, standard ou moins développée – de chaque élément au sein de son réseau. Une cathédrale n'a pas le même rang ni le même rôle à l'échelle de la ville et à l'échelle de son territoire

qu'une collégiale ou *a fortiori* qu'une église paroissiale. Chacun de ces objets, s'ils sont tous trois des édifices religieux et s'ils peuvent être contemporains, n'ont pas la même aire d'influence. Cette pondération n'est pas réservée aux éléments ponctuels : la trame urbaine et les structures linéaires comme les systèmes défensifs sont également concernés. La mise en place d'une échelle hiérarchique entre des éléments similaires au sein même de l'objet d'étude permet une autre comparaison avec les différents modèles d'un même objet d'étude et avec les modèles théoriques.

L'intérêt de la modélisation chrono-chorématique est qu'elle permet, « après avoir modélisé la trajectoire individuelle des villes, de comparer leurs processus de formation dans le temps long, aussi bien que leurs situations respectives à un moment donné » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 68). C'est la mise en relation des phases modélisées par le biais de la chrono-chorématique pour un même objet d'étude qui met concrètement en évidence sa dynamique. La confrontation de deux modèles passe nécessairement par le relevé des concordances et des discordances, lesquelles sont les signes des fixités et des transformations. C'est la mise en relation de ces notions, phase par phase, qui retrace et caractérise la dynamique de l'objet d'étude.

Deuxième partie

Formes, structures et objets de la topographie d'Angers

Chapitre 4. Angers du 1^{er} s. av. n. è. au 3^e s. de n. è.

Les pages qui suivent s'attachent principalement à établir l'histoire de l'occupation du site, depuis les premières traces d'une occupation jusqu'à la l'édification de l'enceinte de la Cité au tournant des 3^e et 4^e s., fortifiant l'éperon du même nom. La prise en compte de ces périodes extérieures au cadre chronologique est motivée par leur intégration dans la modélisation chrono-chorématique de la ville, qui sera proposée en conclusion de l'étude. La première partie évoque toutefois les éléments purement géographiques et topographiques qui constituent une partie de l'intérêt du site. Cette discussion est nécessaire car elle permet de présenter de manière claire le site et la situation présents à Angers et qui jouent différents rôles au fil du temps.

N'entrent pas dans l'analyse suivante les toutes premières traces anthropiques du site topographique d'Angers, qui sont antérieures à l'occupation protohistorique attestée sur le site du Château, c'est-à-dire les différents éléments paléolithiques qui ont été retrouvés à diverses occasions dans tout le territoire communal d'Angers. À cette fin, on pourra utilement se reporter au guide de visite du musée des Beaux-Arts d'Angers qui présente succinctement les découvertes néolithiques et antérieures réalisées dans la ville et dans les environs (LESSEUR 2006 : 16-19).

À l'exclusion de ces plus anciennes traces d'occupation humaine, la période chronologique s'étendant des premières preuves d'une installation de type urbain jusqu'à la fin du 3^e s. a été divisée en deux phases considérées comme significatives d'une forme d'occupation particulière. Elles sont également fortement influencées par l'historiographie dans son ensemble, à la fois locale et générale : la quasi-totalité des études urbaines récentes présentent encore une structuration du propos évoquant successivement la ville protohistorique, la ville du Haut-Empire, la ville du Bas-Empire, etc. Le choix a été fait ici de sacrifier à cette démarche pour les deux premiers états.

Enfin une troisième phase est proposée à la discussion, qui se place chronologiquement à la suite des deux précédentes. À la différence des deux précédentes, cette troisième phase entre dans la fourchette chronologique de la thèse dont elle constitue la borne chronologique haute.

La présentation des trois états urbains considérés comme significatifs de l'agglomération suit un schéma structuré d'abord sur la présentation des éléments de la topographie historique connus pour la période considérée. Les objets urbains considérés comme les plus importants font l'objet d'un exposé plus détaillé, mais l'ensemble reste assez bref.

Viennent ensuite la présentation du site et la situation de chaque état urbain. Pour éviter toute confusion due au vocabulaire employé, nous comprendrons ici le « site » comme le cadre topographique physique dans lequel l'agglomération est installée et la « situation » comme les différents cadres institutionnels – politique, ecclésiastique, économique... – dans lesquels elle a fonctionné. Plus précisément, ce n'est pas tant l'impact que la ville a eu sur ces éléments mais plus exactement l'inverse, c'est-à-dire quelles conséquences ces éléments ont-ils pu avoir sur l'espace urbain, et le cas échéant comment cela a-t-il pu se traduire matériellement dans la topographie historique de la ville, voire même dans sa morphologie. Il s'agit de l'influence de la topographie physique sur le développement de la ville : éléments ayant contraint certains objets urbains, impact directement morphogène... Les acceptions des termes de « site » et de « situation » ont été établies par l'Atelier Chrono-Chorématique du Centre National d'Archéologie Urbaine pour la démarche de modélisation (voir les exemples d'Aix-en-Provence : BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 76-79, et de Tours : RODIER, GALINIÉ 2006).

Ces présentations n'ont pas pour but de discuter point par point chaque élément matériel. Comme les caractéristiques de nombreux éléments de la trame urbaine d'Angers au sein de la fourchette chronologique sont héritées d'éléments de la topographie historique antérieurs, parfois disparus, l'accent est porté sur les structures les plus pérennes, donc les plus susceptibles d'avoir supporté de nombreuses transformations au fil du temps. À ce titre, on ne peut commencer une étude urbaine directement à partir de la fin du 3^e s. sans avoir au préalable présenté le substrat historique sur l'objet d'étude est fondé : ce serait comme bâtir une maison sans fondations.

4.1. Facteurs généraux du site d'Angers

Les pages suivantes présentent les facteurs de site et de situation qui ont d'une part présidé à l'installation d'un groupe social sur le site de la ville d'Angers et d'autre part qui ont joué différents rôles aux diverses périodes dans la structuration de cet espace, et donc dans la position que la ville a pu connaître au fil du temps.

Avant toute chose, il convient de définir les deux notions mobilisées ici. Le « site » correspond aux différents éléments de la topographie physique qui jouent un quelconque rôle dans la fabrique urbaine d'Angers. Cela inclut l'hydrographie et l'orographie. Cette analyse est indispensable car un groupe social ne peut totalement faire abstraction de son environnement matériel. La « situation » correspond à une réflexion orientée sur les questions sociales, c'est-à-dire axée sur les interactions des groupes sociaux qui composent sa population. Cela peut être résumé par la place de la ville elle-même dans l'ensemble des réseaux auxquels elle est liée. De plus, ces deux notions n'agissent pas à la même échelle : celle du site tend à être local alors que celle de la situation est presque toujours *a minima* régionale.

Les éléments évoqués ci-dessous présentent la particularité d'être transcendants pour les trois phases mais également dans toutes les autres que l'on peut déterminer. De plus, en même temps que la fabrique urbaine, les facteurs de site et de situation de la ville sont en perpétuelle transformation car déterminés par la manière dont la société les a pris en compte ou (plus ou moins) ignorés à tel ou tel moment.

4.1.1. Notions et facteurs de site

Le site est composé des éléments de la topographie physique ayant eu un impact sur l'espace urbain. Ceux-ci sont essentiels en cela qu'ils ne peuvent jamais être ignorés dans l'aménagement de l'espace urbain : seul un terrain plat sans cours d'eau ne présenterait aucune contrainte de site. Les éléments de la topographie physique deviennent des éléments de la topographie historique lorsqu'ils sont aménagés, ce qui est le cas de la quasi-totalité de ceux qui peuvent être observés à Angers ; c'est une raison supplémentaire de les étudier en eux-mêmes.

Les éléments du site sont de plusieurs types. Dans les lignes qui suivent, on s'intéressera essentiellement à l'hydrographie et à l'orographie, c'est-à-dire aux cours d'eau et au relief ; ces deux aspects sont liés en cela que le premier est à l'origine de l'autre. De ces deux notions, la plus importante est la seconde. C'est essentiellement le relief qui joue un rôle perturbateur en constituant des difficultés – voire des obstacles – au développement urbain devant être prises en compte. Dans l'ensemble, l'hydrographie joue un rôle moindre que le relief mais qui paraît néanmoins plus durable : en effet, s'il est relativement aisé de parer aux contraintes du relief par des aménagements de terrain, il est plus difficile de remédier de la même manière à celles posées par le réseau hydrographique, et *a fortiori* par la Maine elle-même.

Ces facteurs sont fortement liés aux échelles qui les mettent en jeu, directement ou non. L'étude des éléments de la topographie physique demande de bien déterminer les échelles auxquelles seront effectuées les analyses de l'espace urbain. En effet, il est inutile d'étudier des phénomènes dont l'expansion spatiale dépasse le cadre urbain : dans le cas d'Angers, on peut ainsi prendre l'exemple – extrême il est vrai – du massif Armoricaïn, formation géologique sur les extrémités de laquelle se situe Angers mais dont l'étendue excède très largement celle de la ville ; à l'inverse, il peut être intéressant de réfléchir à l'échelle des trois rivières qui forment la Maine – Mayenne, Sarthe et Loir –, Angers se situant près de leurs confluences et donc sur les voies commerciales qui empruntent ces rivières.

Traiter des facteurs généraux du site d'une agglomération présente le risque de produire un discours argumentant l'intérêt forcément exceptionnel de cet emplacement, c'est-à-dire de tomber dans le travers du déterminisme géographique selon lequel la seule raison de l'implantation humaine en un lieu est sa localisation. À lire les présentations générales des sites urbains, parmi lesquelles Angers ne fait d'ailleurs pas exception (PROVOST 1988b : 87 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 9-10), ceux-ci ont été installés aux meilleurs emplacements possibles. Il faut d'éviter autant que possible de tomber dans cet écueil. On ne peut pas exclure totalement les facteurs géographiques qui constituent les spécificités d'un site, surtout s'ils sont réellement un atout pour celui-ci, mais il ne faut pas pour autant les considérer comme exclusivement à l'origine même du site. L'exposé ne cherchera donc pas la raison d'une implantation humaine sur le site d'Angers uniquement par les éléments topographiques physiques mais tendra à déterminer parmi ceux-ci quels sont ceux qui expliquent certaines des configurations de la topographie historique. La démarche se veut donc prudente sur cette question.

Nous verrons plus en détail ci-dessous ce que les auteurs du volume sur Angers du *Document d'évaluation du patrimoine archéologique* avaient pu relever sur la question du site d'Angers, qu'ils considéraient comme « un site imposé par la géographie » : « une situation à la rencontre de trois régions naturelles, Armorique, Val de Loire, Bassin Parisien ; une position sur l'axe de communication est-ouest le plus direct ; des défenses naturelles faciles à fortifier ; un carrefour de voies navigables propices à tous les échanges ; un point de passage fluvial unique, aussi aisé à franchir qu'à contrôler » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 10).

Angers est située sur le cours de la Maine. Cette courte rivière de 12 kilomètres de longueur est formée par deux confluences successives. En descendant le cours vers le sud, la première confluence voit le Loir se jeter dans la Sarthe un peu en aval de Briollay, et la seconde voit la Sarthe se jeter dans la Mayenne au sud de l'île Saint-Aubin, sur le territoire de la commune d'Angers ; ces deux rivières se réunissent une première fois en amont de l'île en formant « la Vieille Maine » à hauteur d'Écouflant ; cette confluence en deux étapes forme également l'île Saint-Aubin. La Maine est en réalité la partie basse du cours inférieur de la Mayenne, nom donné localement à celle-ci après sa confluence avec la Sarthe jusqu'à celle avec la Loire : ce n'est qu'au 19^e s. que le nom de « Maine » est définitivement imposé par l'administration pour désigner la rivière coulant à Angers. Le site urbain, plus particulièrement les deux éperons qui surplombent la Maine en rive gauche, se trouve à 5 km de la Loire à vol d'oiseau et à 8,4 km en suivant le cours de la rivière.

La Figure 9 présente la configuration du réseau hydrographique de la vallée de la Maine et des confluences auxquelles elle est liée. Elle est fondée sur le réseau actuel. Les limites communales servent à situer les différents territoires mentionnés dans le texte.

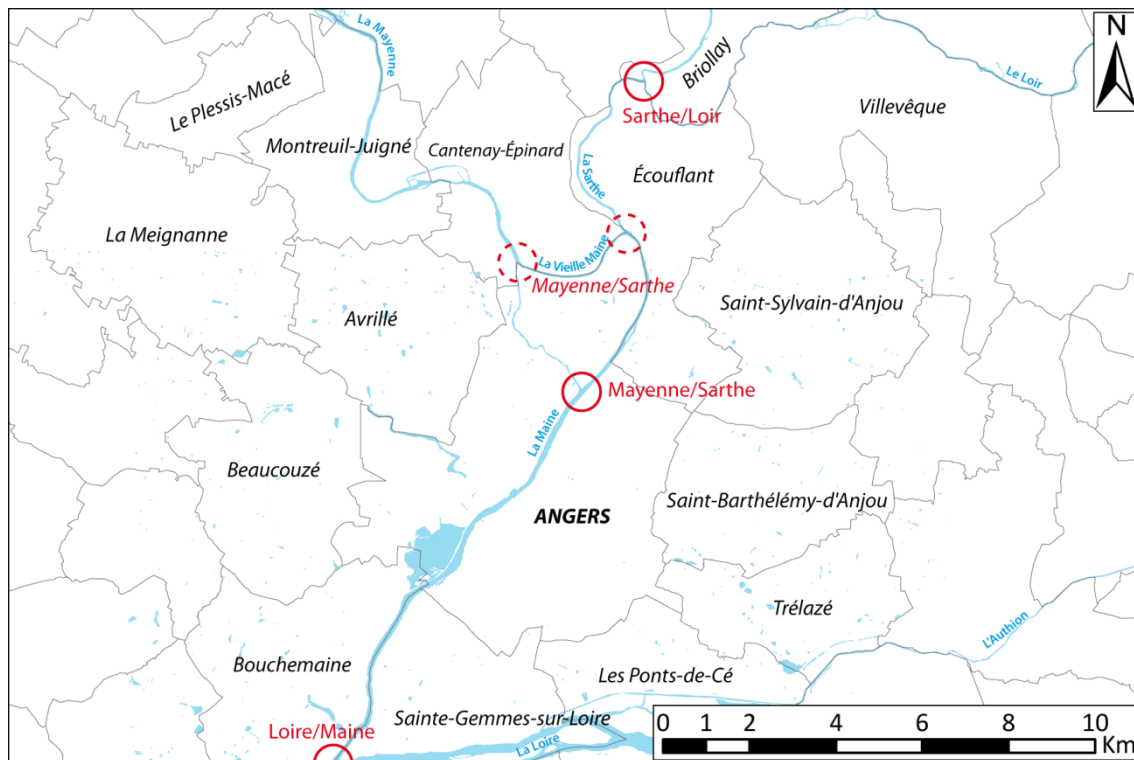


Figure 9 – Configuration hydrographique d'Angers et de ses environs.

Pour appréhender la question du site d'Angers, il est nécessaire d'aborder la position géographique et topographique de la ville à deux échelles différentes. La première traitera du site depuis une échelle large incluant toute la vallée de la Maine depuis la confluence de la Sarthe et de la Mayenne jusqu'à la Loire, ainsi que les abords de celle-ci. Ce cadre permet de prendre en compte la rivière et sa vallée. La seconde échelle d'analyse du site correspond à l'étendue maximale de l'occupation urbaine jusqu'au 13^e s. Ce cadrage permet donc d'observer la totalité de l'espace urbain au niveau le plus fin possible. Cette échelle peut inclure les abords de la Maine et du Brionneau. Les commentaires qui pourront être faits à propos de certains éléments composant les facteurs de site à une première échelle peuvent également être faits aux autres échelles. En parallèle, certaines remarques peuvent ne s'appliquer qu'à une échelle précise et pas aux autres.

La seule concession que l'on pourrait éventuellement faire au déterminisme géographique du site est la présentation du contexte géologique dans lequel les différentes agglomérations ont été installées puis développées. Les détails des formations composant le site d'Angers ont été exposés par F. Comte (COMTE 1998b : 27-30). La rivière constitue le repère de cette échelle car elle structure fortement son environnement. La vallée de la Maine possède un profil assez prononcé. Le cours de la rivière est surplombé par plusieurs éperons : outre les deux éperons de la Cité et de l'Esvière qui se situent au cœur de l'espace concerné, on peut également relever le rocher de la Baumette, à l'angle des communes d'Angers et de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Pruniers sur le territoire de Bouchemaine et le centre-bourg de Bouchemaine, à la confluence de la Maine et du Boulet. On peut évoquer le replat de la Doutré à Angers, qui n'est pas aussi marqué.

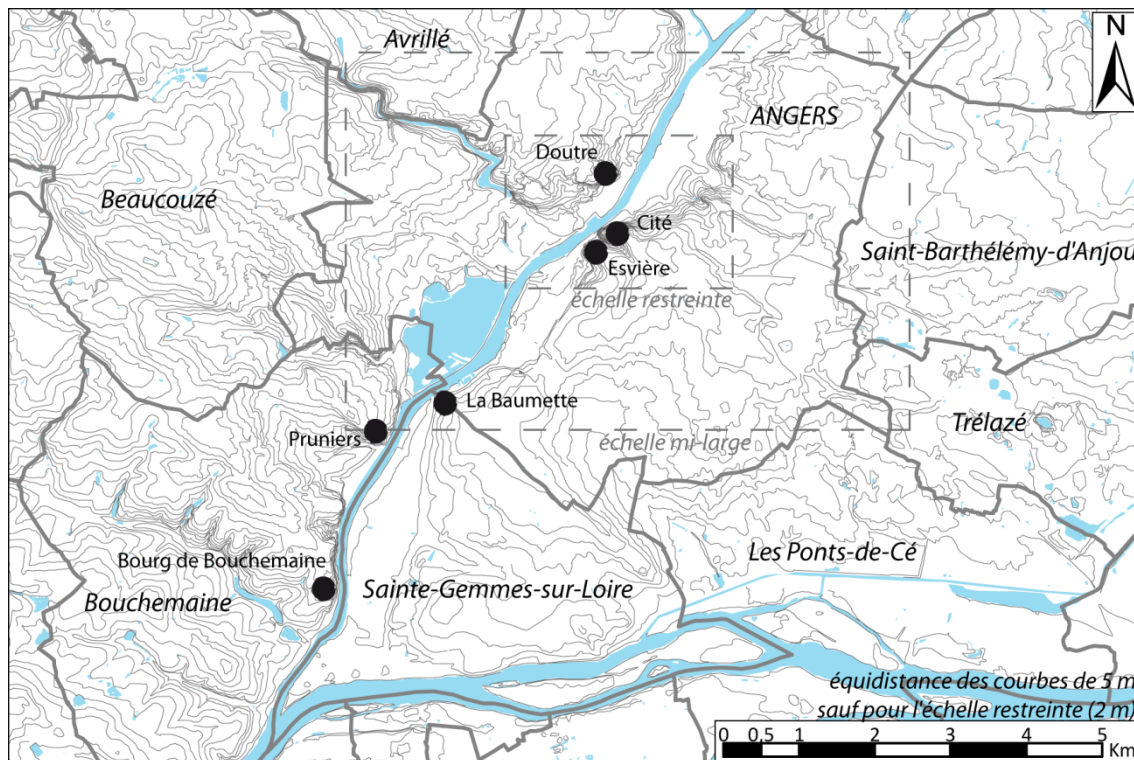


Figure 10 – Cadre topographique à l'échelle de la vallée de la Maine et figuration des sites de surplomb.

On remarque que certains des sites de surplomb trouvent un écho de l'autre côté de la rivière : le rocher de la Baumentte est le contrepoint du surplomb de Pruniers, et les deux éperons jumelés de l'Esvière et de la Cité ont un double, beaucoup moins prononcé mais néanmoins réel, en rive droite avec le léger replat de la Doutré.

Cette configuration topographique est due à la structure géologique du terrain sous-jacent : les éperons de l'Esvière et de la Cité et le replat de la Doutré se situent sur une étroite bande de grès armoricains et schistes d'Angers plus résistants que les terrains environnants (BRGM 1976 : 10-14), et c'est la même situation pour la Baumentte et Pruniers (COMTE 1998b : 29), bien que ceux-ci soient plus éloignés que ne le sont les deux premiers. Géologiquement, Angers se situe dans le Massif armoricain. La Maine a percé ces bandes rocheuses, ce qui est nettement visible sur la carte géologique où le lit de la rivière semble être posé sur les roches métamorphiques sous-jacentes (BRGM 1976). Cette action serait due à la fonte des glaciers quaternaires (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 9).

Le substrat rocheux est principalement constitué de schistes. L'extraction de cette roche est documentée à Angers par le biais de différentes observations réparties sur l'ensemble de l'espace urbain. Une industrie fondée sur l'extraction, la préparation et l'export de ce matériau pour la construction, notamment pour la couverture, s'est développée dans cette région. Cette activité commerciale est principalement implantée et développée à partir de la fin du Moyen Âge à Trélazé, à l'est d'Angers. Durant la fourchette chronologique qui nous intéresse, l'extraction de l'ardoise est d'ailleurs documentée par le biais de plusieurs interventions archéologiques, comme par exemple au musée des Beaux-Arts où a été observée une carrière médiévale (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 195-196).

Le site d'Angers doit être abordé en se plaçant à deux échelles plus restreintes en centrant le regard sur l'éperon de la Cité et en intégrant la Maine et la plus grande partie possible des deux rives de celle-ci. Ces échelles permettent de ne s'attacher qu'aux éléments constituant la topographie physique locale, et notamment à ceux qui participent réellement à la formation du tissu urbain. La première se place à un niveau que l'on pourrait qualifier de mi-large centré sur la commune d'Angers proprement

dite. La seconde est serrée sur l'intérieur du territoire communal et est focalisée sur l'espace urbanisé du Haut-Empire, qui correspond à l'étendue maximale connue pour une agglomération urbaine sur le site d'Angers à l'intérieur de la période chronologique étudiée. On peut déterminer plusieurs éléments de la topographie physique qui ont possédé une certaine prégnance et qui ont influé sur les objets urbains.

La première, et probablement la plus importante, est la vallée de la Maine proprement dite ainsi que la rivière elle-même, avec en arrière-plan les mêmes éléments que ceux évoqués pour l'échelle la plus large. Avant la fondation de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité vers 1028, la Maine semble jouer un rôle de limite nette : aucun élément de la topographie historique urbaine n'est attesté en rive droite avant cette période. De plus, de 851 à 912, la Maine a fait office de frontière entre le comté d'Anjou et celui de Nantes, et par là même entre les territoires français et bretons (GUILLOT 1972 : 134-136). L'éperon de la Cité est le second élément du site qui possède un impact fort sur la topographie locale, comme nous le verrons par la suite. Sur la Figure 11, l'éperon de la Cité ainsi que celui de l'Esvière semblent se détacher nettement de leur environnement ; cela est dû à l'intégration de courbes de niveaux supplémentaires par rapport à celles de la carte IGN. En association avec cet élément topographique s'ajoute l'éperon de l'Esvière, qui est séparé du précédent par le vallon du même nom.

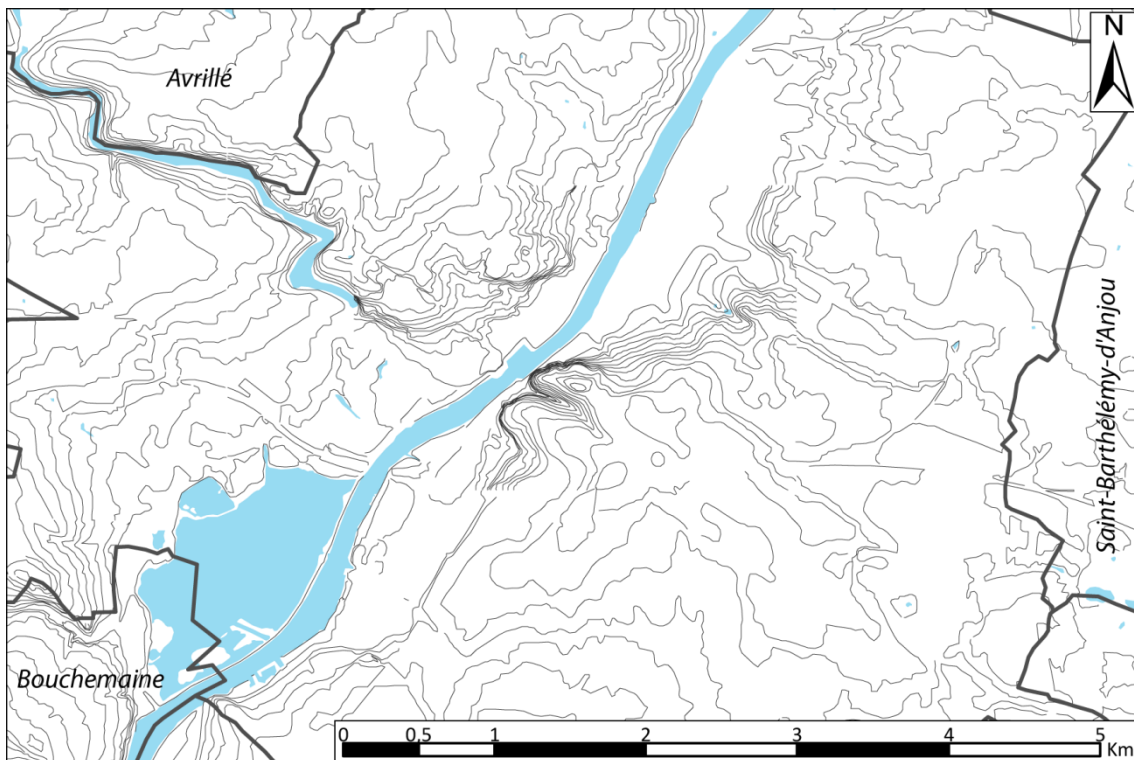


Figure 11 – Cadre topographique de la vallée de la Maine à l'échelle de la commune d'Angers.

En rapport avec ces deux éperons, il faut évoquer les vallons de l'Esvière et de la Godeline qui constituent les derniers éléments topographiques majeurs du site d'Angers à l'échelle restreinte. En effet, ce sont eux qui isolent ces éperons du reste du plateau de la rive gauche. Ces accidents topographiques sont dus au creusement de la vallée par la rivière ; si son impact principal doit être pris en compte à une échelle plus globale, il doit également être appréhendé suivant un cadrage plus resserré. Ces vallons présentent des profils marqués dans le paysage, sous la forme de vallons assez courts et fortement encaissés. Un ruisseau coulait au fond de celui de la Godeline et on ignore si c'était le cas pour le vallon de l'Esvière. Ce ne sont pas les seuls vallons reconnus à Angers : Michel Gruet avait pu identifier trois autres vallons désormais comblés (GRUET 1977 ; PROVOST 1988b : 87 ; CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 : 92). On peut ajouter à ces formations la vallée du Brionneau, affluent de la Maine en rive droite de 27,5 kilomètres de

long et prenant sa source à La Pouëze. Ce cours d'eau n'entre dans la topographie historique qu'entre 840 et 875 avec la mention d'un alleu (StM-11) mais surtout vers 1010 avec la fondation de l'abbaye Saint-Nicolas et l'aménagement de l'étang du même nom.

La question du profil topographique de la vallée de la Maine au niveau de l'actuel centre-ville d'Angers peut être appuyée par une restitution du tracé en coupe. Pour ce faire, on peut retenir plusieurs transects (Figure 12). Les coupes ont une longueur arbitrairement définie de 1000 m sauf la dernière qui fait le double.

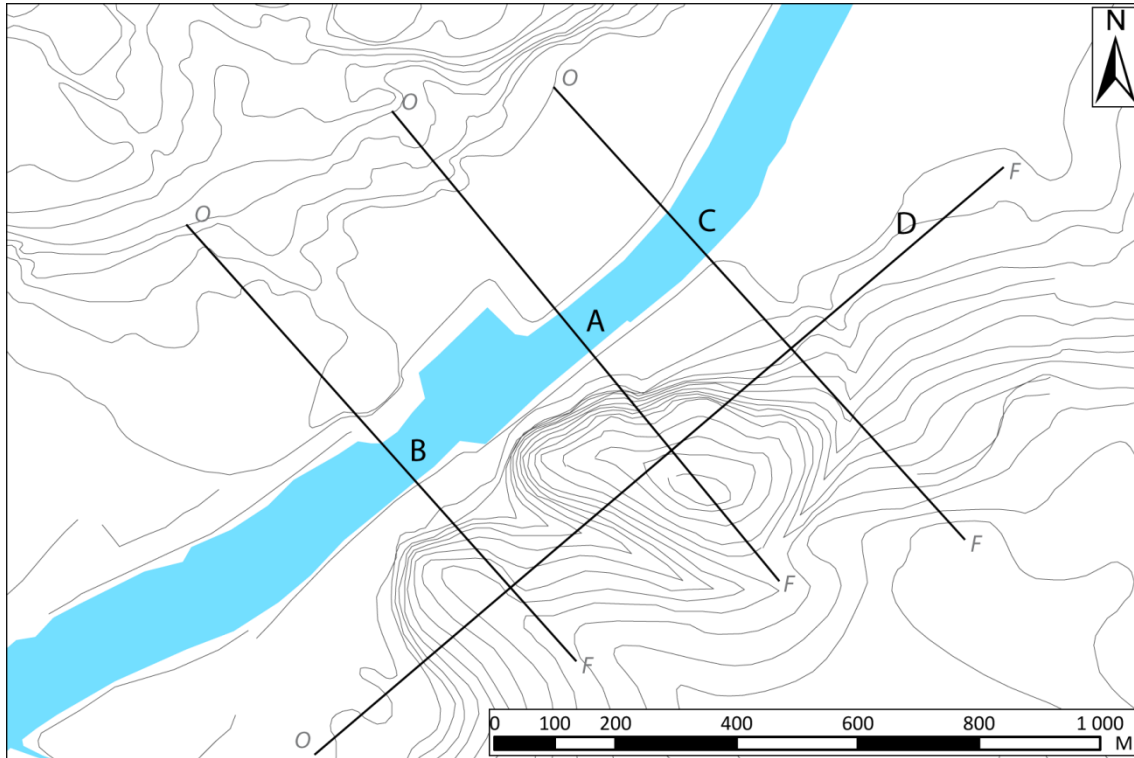


Figure 12 – Cadre topographique de la vallée de la Maine à l'échelle du site d'Angers et positionnement des profils topographiques (O = origine ; F = fin).

La coupe A a pour but de représenter de manière claire le dénivelé entre le sommet de l'éperon et le niveau de la Maine, ainsi que le profil de la rive droite de la Maine entre le débouché du pont et le début du replat. La coupe B, parallèle à la précédente, se situe environ à 400 m à l'ouest du tracé A. Elle a pour but de montrer le profil d'un éperon similaire à celui de la Cité. La coupe C est grossièrement parallèle aux deux précédentes. Elle se situe à environ 350 m à l'est de la coupe A. Elle met en évidence le tracé restitué du vallon de la Godeline au profil, dans sa section la plus accidentée. Enfin, la coupe D prend en écharpe les trois précédentes. Elle a pour but de restituer un profil du centre approximatif de la plus grande étendue d'une occupation urbaine reconnue sur le site d'Angers. Afin de présenter un profil le plus exhaustif possible, la longueur de ce tracé a été portée à 1500 m. Ce transect rectiligne figure le vallon de l'Esvière, mais ne permet cependant pas de comparer ce dernier avec celui de la Godeline, qu'il ne recoupe pas.

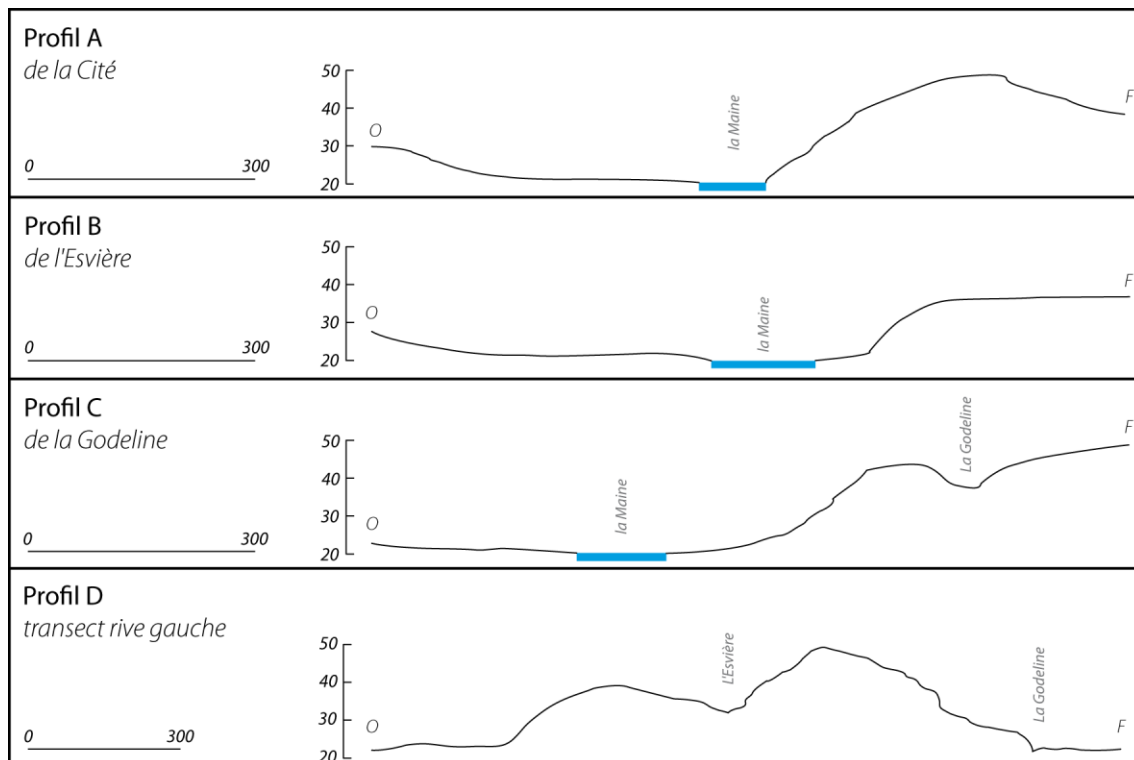


Figure 13 – Profils topographiques liés à la rive gauche de la Maine (O = origine, F = fin ; les altitudes ont été exagérées 50 fois).

Le premier élément de commentaire qui peut être apporté d'après l'ensemble des profils est la nette différence entre les deux rives de la Maine. En effet, la rive gauche, côté Ville, présente une très forte rupture de pente liée aux deux éperons de l'Esvière et de la Cité isolés par de profonds vallons. La rive droite, en revanche, a un profil beaucoup moins abrupt, suivant une pente plus douce. Précisons cependant que les profils ont été élaborés ici à partir d'une restitution de la topographie physique de la rive gauche proposée d'après les résultats de l'intervention archéologique du musée des Beaux-Arts.

Les faces des deux éperons (profils A et B) sont structurées par des pentes très fortes : le dénivelé atteint entre le sommet de l'éperon de la Cité et la Maine est de 30 m sur une distance de 285 m environ – pour une pente de 10,5 % en moyenne avec un maximum local de 12,3 % – et pour l'Esvière de 17 m de différence de hauteur sur une distance de 173 m environ – soit une pente de 9,8 % en moyenne avec un maximum local de 21,9 %. On remarque également la présence d'un étroit espace relativement plat situé entre la Maine et le pied de l'éperon de l'Esvière (profil B), élément qui est inexistant au pied de l'éperon de la Cité. Cela traduit le fait que l'éperon de la Cité est celui qui est le plus isolé du plateau mais aussi le plus avancé vers la Maine.

Les profils topographiques des seuls éperons sont donc totalement différents. Celui de la Cité est un élément massif nettement détaché de son environnement par de profonds vallons. L'éperon de l'Esvière en revanche correspond plus au profil d'un coteau qu'à celui d'un éperon. Ces différences morphologiques se ressentent encore aujourd'hui dans la topographie physique du site : la Cité constitue un espace surélevé par rapport à la Maine mais également par rapport aux rues adjacentes, alors que l'Esvière n'est que peu différenciée par rapport à ses abords.

Avec les réflexions apportées par les profils topographiques, il est possible d'entrer plus encore dans le détail des différents vallons. D'après le profil D, le vallon de l'Esvière, encore nettement sensible dans la topographie actuelle d'Angers – boulevards Charles-de-Gaulle et du Roi-René –, révèle une pente plus tranchée vers l'éperon de la Cité, à l'est, que vers l'éperon de l'Esvière, à l'ouest. Il reste néanmoins

assez peu prononcé, du fait de sa grande largeur et aussi du fait que le profil de l'éperon de l'Esvière présente un léger replat. Le profil C montre le vallon de la Godeline sous la forme d'une cuvette au fond relativement plat et dont les parois sont raides. Cette lecture est confirmée par la confrontation aux courbes de niveaux en plan. Cet accident topographique a cependant pratiquement disparu du paysage urbain.

Enfin, le profil D montre la différence d'altitude entre l'éperon de la Cité, qui culmine à 49 m NGF, et celui de l'Esvière, qui s'élève à 37 m NGF en front de Maine puis de plus en plus vers le sud-est. Sur la droite du profil, on remarque que le vallon de la Godeline sépare nettement l'éperon de la Cité à l'ouest du reste de la descente du plateau de la rive gauche de la Maine à l'est.

À l'échelle restreinte employée dans l'exposé qui précède, et d'après les diverses informations qui ont pu être mises en évidence aux deux sous-échelles, il est possible d'énumérer plusieurs éléments topographiques qui constituent les facteurs généraux du site d'Angers.

Le premier et le plus notable est probablement la Maine. La rivière elle-même crée un effet de site en étant un obstacle infranchissable en l'absence d'un pont ou d'un bac. L'hypothèse de J. Siraudeau d'un gué à 20 m au sud du pont de Verdun, d'après l'observation d'une langue de cailloutis lors de la sécheresse de l'été 1976, ne tient plus depuis la recherche de cet élément sur le terrain (PROVOST 1988b : 93 ; COMTE 1998c : 47-48).

Les éperons de la Cité et de l'Esvière et les vallons de la Godeline et de l'Esvière sont les éléments qui créent un effet de site pérenne en rive gauche. Ce sont d'ailleurs plutôt les vallons eux-mêmes que les éperons qui constituent les difficultés du site qui durent être prises en compte et progressivement aménagées lors de la mise en place de la trame urbaine à partir de la Conquête.

En rive droite de la Maine, aucun élément topographique ne semble présenter de particularités qui pourraient constituer un facteur de site sur une plus ou moins longue durée. À la lecture de la Figure 11 (cf. p. 109), on constate que l'étang Saint-Nicolas, constitué par le Brionneau barré au niveau du passage de la route de Nantes – rue Saint-Nicolas –, s'inscrit dans un cadre accidenté, possédant une configuration topographique similaire à celle des éperons de la rive gauche. La rive droite possède un profil globalement plat jusqu'au pied du replat sur lequel étaient installés les greniers Saint-Jean, le cimetière paroissial de la Trinité et celui des pauvres de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Ce replat est nettement visible au niveau du repère O du profil A, et également mais de manière moins nette sur celui du profil B.

4.1.2. Notions et facteurs de situation

Les éléments de site qui viennent d'être présentés succinctement traitent des relations que la ville entretient avec son environnement matériel immédiat. Il est nécessaire désormais d'appliquer la même réflexion aux relations sociales qui ont liés Angers aux autres villes.

Les liens sont faits par l'intermédiaire de tout ou partie de la population. Ces relations sont de plusieurs types : politique, ecclésiastique, économique, culturel... composent plusieurs volets de la situation de la ville. Sa détermination est essentiellement qualitative, c'est-à-dire que l'on s'intéressera à la position d'Angers dans une échelle hiérarchique pour chacun des aspects retenus. Ainsi, en prenant un exemple actuel, la situation d'une ville n'est pas identique selon qu'elle est chef-lieu de canton ou préfecture régionale ; de même, elle n'est pas non plus identique selon qu'elle est le chef-lieu d'un diocèse ou non ou qu'elle est centre de production de biens ou au contraire un lieu de consommation.

Les facteurs généraux de situation sont plus malaisés à appréhender que les facteurs généraux de site, mais jouent également un rôle essentiel dans l'intérêt du site urbain en lui-même. Comme ces notions ne peuvent être abordées efficacement que par le biais d'éléments matériels ainsi que par des mentions dans les sources écrites, il est difficile de déterminer des facteurs généraux de situation.

L'intérêt de la réflexion sur la situation d'Angers est essentiellement de positionner la ville par rapport aux autres qui l'entourent. La situation de la ville n'est pas une notion déconnectée de sa réalité matérielle. Les différents réseaux dans lesquels la ville est impliquée se manifestent matériellement dans le tissu urbain : ainsi la place d'Angers dans le réseau ecclésiastique se manifeste par la présence d'une cathédrale et d'une résidence épiscopale car la ville est un chef-lieu de diocèse. Ce positionnement peut également être moins visible : la situation d'Angers dans un réseau économique peut se manifester par la présence de quartiers de production dévolus à une activité particulière – durant l'époque moderne, il s'agit par exemple des ardoisières dont l'Anjou est probablement le pôle principal en France.

La première question est l'accessibilité de l'information. Les facteurs de situation ont l'inconvénient d'être difficile à documenter, notamment pour les périodes les plus anciennes. Pour les étudier, les sources exploitables sont principalement textuelles car celles-ci documentent les autorités. Les facteurs économiques et culturels peuvent en plus être informés par les sources matérielles.

Avec la Conquête a été mise en place une administration provinciale fondée sur les *civitates*, elles-mêmes issues des anciennes cités gauloises. Cette structuration politique est documentée directement par plusieurs sources dont la *Notitia Galliarum* (MOMMSEN 1892 ; LOSEBY 2000 : 73-84).

De nouveaux éléments sont mis en place avec la reconnaissance officielle du christianisme. Cela se traduit notamment par la création, entre la fin du 3^e s. et le début du 4^e s., de nouveaux cadres administratifs, calqués sur l'organisation politique civile en cités et en provinces héritées du Haut-Empire. Ces cadres ecclésiastiques, qui ne doivent pas encore être appelés « diocèses » et « archevêchés » mais « cités » et « provinces métropolitaines », sont des éléments qui distinguent les situations d'Angers situées de part et d'autre des environs de la fin du 3^e s. En parallèle à cette mise en place d'une administration ecclésiastique, une nouvelle organisation politique est peu à peu développée. Elle va de pair avec la question de l'autorité comtale et de son évolution pour le territoire de l'Anjou. Cette notion est par essence un élément diachronique qui se place parmi les constituants des facteurs généraux de situation en cela que l'autorité comtale angevine ne peut avoir de réalité si on l'isole des éléments similaires voisins. C'est en cela qu'elle s'insère dans un réseau politique et qu'elle forme donc une situation.

La nature précise du détenteur de l'autorité civile à Angers est mal connue car mal documentée pour la période couvrant une grande partie de la fourchette chronologique, soit du 3^e au 10^e s. L'un des principaux personnages est Robert le Fort, marquis de Neustrie nommé *missus dominicus* en 853 pour les régions d'Angers et de Tours. Il succède à Lambert II qui était également en charge de Nantes. Les titulaires de cette charge avant le milieu du 9^e s. ne sont pas tous connus. Le premier détenteur d'un titre à la seule échelle de l'Anjou serait Ingelger, qui assumerait le rôle de vicomte à partir des environs de 880. La titulature est fluctuante à la fin du 9^e et au début du 10^e s. : Foulques le Roux « semble avoir revendiqué une première fois le titre de comte d'Anjou en 909, en profitant alors qu'il avait été nommé comte de Nantes. Ayant perdu cet *honor* en 919, il a d'abord cessé de prétendre être comte à raison de l'Anjou : il souscrit en 924 avec la qualité de *vicomte* un acte pour Saint-Aubin » (GUILLOT 1972 : 133, n. 21 ; StA-36). Cependant, il s'intitule à nouveau comte d'Anjou en 929, mais n'est reconnu comme tel par le roi Hugues le Grand qu'en 942 (*ibid.* : 2, n. 7).

Nous constatons donc une progressive montée en puissance de l'autorité sise à Angers, passant d'une délégation d'un pouvoir évoluant à une échelle supérieure à un pouvoir fort et autonome durant la première moitié du 10^e s. : le comté de plein exercice.

La documentation écrite relative aux facteurs généraux de situation, ainsi qu'aux notions propres à chacun des états urbains, est particulièrement hétérogène.

En premier lieu, la période pour laquelle on recherche des données influe dans leur nombre et leur qualité. En effet, la liste des détenteurs de l'autorité civile en Anjou est imprécise pour les person-

nages antérieurs au milieu du 9^e s. alors que ce n'est pas le cas pour la liste des évêques d'Angers. En second lieu, les informations relatives aux cadres administratifs ecclésiastiques se trouveront préférentiellement dans les sources émanant des établissements et des personnages religieux, alors que les équivalents pour les cadres civils se trouveront dans des documents produits par les détenteurs de l'autorité civile eux-mêmes.

Ces éléments confirment donc l'idée selon laquelle il est difficile de déterminer des facteurs généraux de situation. On peut isoler les deux grandes autorités présentes à Angers, civile et ecclésiastique, qui transcendent la fourchette chronologique et qui sont des marqueurs nets de l'insertion d'Angers – et de son territoire – dans des réseaux, en l'occurrence ici dans des maillages administratifs. Les lacunes documentaires évoquées ci-dessus empêchent cependant d'avoir accès à d'autres informations. Cela aura pour conséquence de réduire considérablement les discussions sur les effets de situation propres aux deux premiers états urbains, et en particulier sur le premier d'entre eux.

Il reste une notion à aborder pour terminer la discussion sur les facteurs généraux de situation. En effet, on peut se demander si certains des facteurs généraux de site peuvent apporter des éléments de commentaire pour les notions de situation. Il faut bien garder à l'esprit que les éléments considérés ici possèdent ce rôle à titre secondaire.

Cette question traite notamment des liaisons qui ont pu être assurées par le biais des rivières. Angers est située sur une rivière issue de la confluence de trois autres et qui se jette dans la Loire environ dix kilomètres au sud. Le site d'Angers est relié au Maine par la Mayenne et la Sarthe ainsi qu'au nord de la Touraine et au Vendômois par le Loir, et directement à Nantes et à Tours par la Loire. Au-delà de Tours, Angers est reliée à Blois et Orléans et peut-être aux vallées des affluents de la Loire en rive gauche (Vienne, Indre et Cher notamment). On peut alors raisonnablement envisager qu'une grande part des communications entre le site urbain et son territoire était assurée par le biais du réseau hydrographique.

4.2. L'agglomération fortifiée de hauteur (1^{er} s. av. n. è.)

Le plus ancien élément présent sur le site même d'Angers est un tertre funéraire situé à l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité, édifié durant le 4^e millénaire av. n. è. (MARCIGNY, GHESQUIÈRE, HUGOT 2002 ; MARCIGNY, DELOZE, GAUMÉ *et al.* 2004 : 27-34 ; CHEVET 2007 : 35). César, dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, ne cite pas explicitement le nom ou le statut de l'agglomération principale des Andes. Évoquant l'hivernage de Publius Crassus avec la VII^e Légion chez ce peuple gaulois à l'hiver 57-56 av. n. è., « *proximus mare Oceanum in Andibus hiemabat* » (III, 7, 2), il ne donne aucune information géographique. Il mentionne encore les Andécaves dans la liste des peuples révoltés en 52 av. n. è. sans citer le nom de leur place principale (VII, 4, 6). Enfin il relate également leur révolte conduite par Dumna-cos mais ne précise pas non plus le lieu vers lequel ce dernier s'est replié une fois vaincu (VIII, 26-29).

4.2.1. Les éléments de topographie historique

Six opérations archéologiques plus ou moins récentes sont mobilisées pour étudier la question de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. Il est possible d'isoler deux interventions essentielles en cela qu'elles apportent une quantité particulièrement importante et diversifiée de nouvelles données relatives à l'agglomération gauloise. Il s'agit en premier lieu de la fouille des « jardins du Quadrilatère », dans l'emprise du château-forteresse du 13^e s., et en second lieu de celle du musée des Beaux-Arts, dans la cour d'honneur.

DATE	NOM (RESPONSABLE)	REPÈRE	NATURE
1974	14 rue Delaâge (J. Siraudeau)	D	Sauvetage
1979-1980	Maison départementale du Tourisme (J. Siraudeau)	E	Sondages
1984-1985	Îlot Quatrebarbes (M. Le Nézet-Célestin, F. Comte)	F	Sauvetage programmé
1993-1996	Château d'Angers/« Jardins du Quadrilatère » (P. Chevet)	A	Sondage, sauvetage programmé
1999, 2001	Musée des Beaux-Arts/Logis Barrault (P. Chevet)	C	Sondage, sauvetage programmé
2007	12 rue des Filles-Dieu (M. Python)	B	Diagnostic

Tableau 26 – Opérations archéologiques ayant livré des niveaux du 1^{er} s. av. n. è.

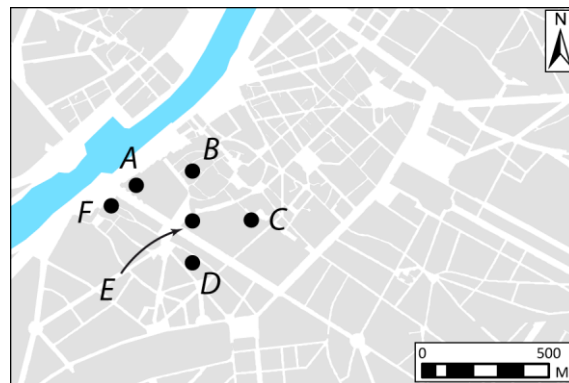


Figure 14 – Localisation des opérations archéologiques ayant livré des niveaux du 1^{er} s. av. n. è.

La première découverte d'éléments datant assurément de l'Âge du Fer date de 1828. Il s'agit d'un important dépôt monétaire comportant « au moins cinq mille potins [...] et vingt mille oboles » (BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 418) réalisé au lieu-dit « La Chalouère » (ou Challore). La nature de cet ensemble ainsi que les circonstances de sa découverte ne permettent pas de le considérer au même titre que les différentes opérations archéologiques de la seconde moitié du 20^e s. Il n'est possible que d'en conclure que le site même de la découverte a été fréquenté durant le second Âge du Fer.

La répartition spatiale des opérations permet d'avancer quelques éléments. L'éperon de la Cité est concerné par deux interventions, à savoir le Château/Jardins du Quadrilatère et le 12 rue des Filles-Dieu. L'emplacement du Musée des Beaux-Arts/Logis Barrault, hors de l'éperon mais à proximité immédiate, oblige à se poser la question des limites de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è., tout comme celle de la Maison départementale du Tourisme. Enfin, les fouilles du 14 rue Delaâge (SIRAUDEAU 1973-1974 ; SIRAUDEAU 1976) et surtout de l'îlot Quatrebarbes possèdent un potentiel informatif relatif à l'occupation de l'éperon de l'Esvière.

L'intervention archéologique des « jardins du Quadrilatère » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 ; CHEVET 2002), dans l'emprise du château, est l'une des plus importantes d'Angers, à la fois en superficie mais également – et surtout – pour les données qu'elle a permis de recueillir. Le site a fait l'objet de quatre campagnes de diagnostics, d'autant de fouilles ainsi que de deux campagnes de relevés et d'études architecturales des bâtiments médiévaux. Antérieurement à cet ensemble d'opérations, plusieurs observations et fouilles plus ponctuelles ont également eu lieu. Le Quadrilatère avait été fouillé par H. Enguehard en 1953-1954 à l'occasion de la construction de la galerie de l'Apocalypse. En 1992, les sondages de diagnostic ont vérifié les résultats connus de cette intervention. Ils ont montré que ces fouilles furent particulièrement destructrices pour les niveaux et les structures, mais également que les portions de cet espace qui n'avaient pas été touchées dans les années 1950 présentaient un potentiel particulièrement fort et qu'une fouille de sauvetage était par conséquent nécessaire. Parmi les différents secteurs du château, celui qui a révélé le plus d'éléments est les « jardins du Quadrilatère », ainsi dénommés en

raison de la forme et de l'usage de cet espace. Ce secteur est bordé au nord par la terrasse du Logis Royal, à l'est et au sud par la galerie de l'Apocalypse et enfin à l'ouest par la grande salle, ou *aula*, comtale.

Les éléments les plus anciens observés sur le site constituent une occupation mêlant habitat et structures artisanales. Cet état remonte au milieu du 2^e s. av. n. è. au plus tôt (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 209). Une organisation plus marquée est mise en place à partir de 80 av. n. è. et est caractérisée par un certain nombre de constructions légères structurées en fonction de deux voies convergeant vers une place – seraient-ce les indices d'un parcellaire ? Cette opération a révélé deux espaces séparés par deux autres, vides de toute structure. Ce dernier a été interprété comme des voies permettant l'irrigation de ce secteur et séparant un secteur d'habitat d'un secteur d'enclos (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997, pl. 134). En elles-mêmes, ces voies « sont formées de recharges superposées en plaquettes de schiste damées, et bordées de constructions délimitant des espaces de circulation de 3 m de large » (CHEVET, COMTE, PITHON 2006 : 313). L'intervention a permis de préciser les modifications de cet espace. Il s'agissait à l'origine d'une association d'habitat et d'artisanat mise en place dans le courant du 2^e s. av. n. è. (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 209). La transformation vers un groupement de plusieurs structures desservies par au moins deux voies convergeant vers une place n'a lieu que vers la fin du 1^{er} s. av. n. è.

Parmi les structures observées, la grande majorité semble liée à une activité de boucherie (BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 422). L'analyse spatiale des restes animaux met en évidence une réelle organisation de cette activité, dans l'espace comme dans la pratique, réalisée dans les années 30 – 15 av. n. è. (NUVIALA 2009). L'emplacement du site n'est probablement pas dû au hasard. Outre le fait qu'il s'agisse d'une des plus précoces boucheries gallo-romaines, elle peut être la marque d'une population relativement aisée sur le site d'Angers.

Un des plus importants apports de cette intervention est l'hypothèse d'une fortification. Le premier argument est « la variabilité des taux de sédimentation constatée en Zones 1 et 5 » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997, vol. 2 : 75-77). Cela pourrait être expliqué par la présence d'une barrière artificielle s'opposant au transit de la masse colluvionnée. L'équipe de fouille propose d'y voir « l'existence d'un rempart de terre longeant le bord du plateau et s'opposant à l'écoulement des colluvions dans la vallée de l'Esvière » (*ibid.* : 76). Un deuxième argument est la présence de trois entailles dans le rocher naturel, équidistantes de 3 m, profondes de 5 cm et larges de 50 cm, associées à un entablement. Elles sont interprétées comme l'emplacement de « grosses poutres posées à même le sol et encastrées dans le pied du talus » (*ibid.* : 76) et que l'on pourrait interpréter comme « un probable rempart de terre à poutrage en bois » ou *murus gallicus* (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 209).

Une occupation est désormais avérée sur l'éperon de la Cité antérieurement à la Conquête. Les plus anciennes structures datent de la seconde moitié du 2^e s. av. n. è. mais rien n'indique pour autant qu'il s'agit des premières ; les circonstances techniques de la fouille ne permettent pas de l'affirmer (BSR *Pays de la Loire* 1994 : 45-46). Cette occupation possède une organisation spatiale nette autour de voies de communication et autour d'un espace libre. L'organisation rationnelle de l'espace constatée dès 80 av. n. è. et à plus forte raison à partir du milieu du 1^{er} s. av. n. è. est particulièrement marquante en cela qu'elle présente une réelle dichotomie spatiale entre quartiers d'habitats et quartiers de production artisanale. La voie d'accès au site est probablement bien une rue, ce qui renforce l'aspect sectorisé de la pointe de l'éperon.

Une question essentielle doit enfin être soulevée à l'examen des différentes structures du site. Bien qu'une grande partie de l'activité se situe après la Conquête, elle se trouve toujours dans un contexte laténien, et plus précisément dans la période de La Tène D2b. Cette situation concerne les différentes structures antérieures à la boucherie – notamment – mais surtout des espaces caractérisés et isolés volontairement. Angers est donc un cas de site urbain qualifié et assuré.

L'intervention sur le site du musée des Beaux-Arts – également connu sous le nom de « logis Barraud » – était motivée par la construction de nouvelles salles d'exposition. La fouille s'est déroulée en deux tranches étalées sur deux ans et demi : la première (1999 ; CHEVET, BIGUET, CHAUMOT *et al.* 2000) a concerné la terrasse du musée ainsi que les galeries attenantes et la seconde a touché la cour d'honneur (2001 ; CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001). Cette intervention a livré des résultats couvrant une fourchette s'étendant du début du 1^{er} s. av. n. è. jusqu'à l'époque moderne, avec une forte concentration de vestiges pour les deux premiers siècles de notre ère.

Les plus anciennes structures gauloises observées sur le site sont des traces ténues d'habitat et peut-être d'artisanat (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 39-43). En association avec ces éléments ont été repérés des fossés d'écoulement des eaux de ruissellement, quelques zones d'extraction de la roche et quelques structures isolées, dont certaines présentent des traces d'activité artisanale de métallurgie des métaux non ferreux. Dans l'ensemble, les observations faites au musée des Beaux-Arts concernant le 1^{er} s. av. n. è. restent restreintes par rapport à celles effectuées au château.

Le site du musée des Beaux-Arts est occupé de manière certaine durant le 1^{er} s. av. n. è. « Cependant, la faible puissance stratigraphique des dépôts, qui s'oppose radicalement à celle observée à l'ouest, laisse penser que le site du Musée constitue probablement la limite orientale de la toute première agglomération » (CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 : 99 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 43). En effet, alors qu'au château l'épaisseur de la stratification des niveaux antérieurs à la Conquête dépasse le mètre, l'équivalent au musée des Beaux-Arts n'atteint que 10 à 20 centimètres. De plus, la nature des activités réalisées au sein des structures artisanales, du fait de leur dangerosité potentielle, laisse effectivement penser que ces installations se situent à l'écart des principales zones habitées.

L'intervention du musée des Beaux-Arts a permis de préciser la topographie physique du site et notamment celle de la tête du vallon de la Godeline, celle-ci se trouvant à la hauteur du secteur de la cour d'honneur. La fouille a montré que le vallon a été aménagé en une série de petites terrasses brisant la ligne de pente pour permettre la mise en place des structures. En extrapolant quelque peu ces éléments topographiques, il est désormais possible de proposer une restitution du vallon de la Godeline suivant un profil plus marqué et surtout plus longue que pensé jusqu'alors (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 209 ; BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 424-426 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 37, fig. 20).

Les opérations du château et du musée des Beaux-Arts ne sont pas les seules interventions qui ont livré des niveaux de l'Âge du Fer. On peut en effet relever un second ensemble de quatre opérations, d'emprise et d'importance variables, qui documentent cette phase. Respectivement par ordre chronologique de fouille, ces interventions ont concerné le 14 rue Delaâge, l'îlot Quatrebarbes, la Maison départementale du Tourisme et le 12 rue des Filles-Dieu.

L'essentiel des structures observées sur ces sites est de nature artisanale. Le 14 rue Delaâge a livré un four de potier à partir duquel on peut extrapoler la présence d'un atelier. La Maison départementale du Tourisme a permis d'observer les traces d'une construction légère, probablement d'un atelier. Les conditions techniques du sondage n'ont pas permis de préciser sa nature mais la présence de suie et de scories de fer dans les niveaux laténiens pourrait aller dans le sens d'un atelier de métallurgie du fer. Ces deux sites, distants de 150 m, sont donc similaires. Ces ateliers pourraient être en-dehors du secteur habité du fait des risques d'incendie. Marqueraient-ils alors une limite de l'agglomération gauloise ?

L'îlot Quatrebarbes a livré de la céramique identique à celle du château, ce qui permet de proposer une datation équivalente, à savoir la seconde moitié du 1^{er} s. av. n. è. « Ce mobilier n'a pu être mis en relation avec les rares structures réputées les plus anciennes » (BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 422). Le sondage réalisé au 12 rue des Filles-Dieu, au cœur de l'éperon de la Cité et à 200 m à l'est du site des jardins du Quadrilatère, a mis au jour du matériel céramique qui se rapporte également aux niveaux

observés au château. La structure associée serait une fosse ou un fossé datant des environs de la Conquête (*ibid.* : 426). Dans l'ensemble, ces structures ne sont pas de l'habitat.

En dernier lieu, « une bande de roulement simple (sans fossé) composée d'un empierrement [...] posée sur le substrat » (BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 428) a été observée sur le site de la Blancheraie. L'aspect essentiel de cet élément n'est pas sa nature mais son orientation : « des fossés sont orientés perpendiculairement à son axe nord-est/sud-ouest. La voie se dirigeait directement vers l'extrémité du promontoire » (*ibid.*).

Les quatre opérations archéologiques considérées ici ont dans l'ensemble livré des niveaux et des structures associées à l'activité artisanale de production céramique et métallurgique. Les traces d'habitat associées sont ténues voire inexistantes selon les sites. En plus d'être plus restreintes que celles du château et du musée des Beaux-Arts, ces interventions n'apportent pas autant d'éléments, numériquement parlant. Elles documentent cependant les probables abords de l'agglomération fortifiée de hauteur.

4.2.2. Site et situation de l'agglomération fortifiée

Ces différentes opérations archéologiques permettent d'appréhender la topographie historique liée à l'agglomération fortifiée de hauteur. Si le site est relativement aisé à déterminer, notamment à la suite de la fouille du musée des Beaux-Arts, la notion de situation est plus complexe à appréhender en raison d'un manque documentaire flagrant. L'opération archéologique du musée des Beaux-Arts a apporté des indices essentiels pour la restitution du profil topographique des abords sud-est de l'éperon de la Cité. Les quelques aménagements de pente qui ont pu être observés ont permis à F. Comte de proposer un vallon de la Godeline plus accentué et plus long, débutant à hauteur du carrefour de la rue Toussaint et de la rue du Musée (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 37 ; Figure 15).

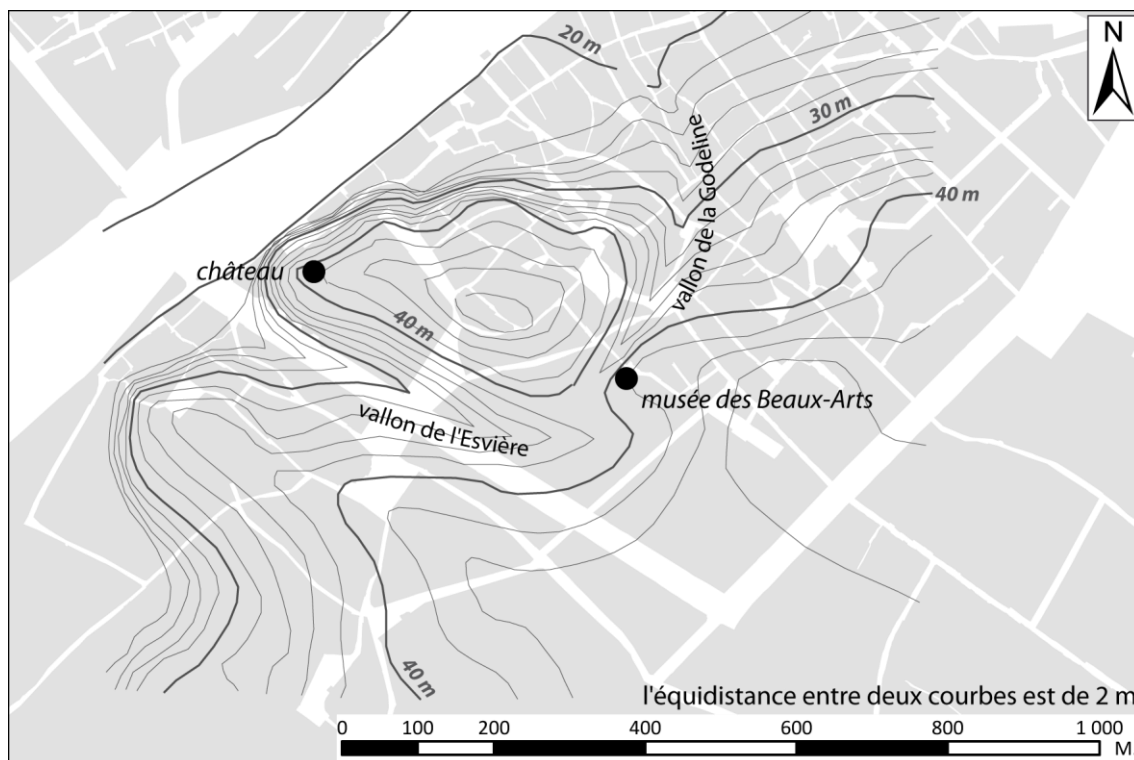


Figure 15 – Topographie physique du site d'Angers pour le 1^{er} s. av. n. è.

On constate que l'éperon de la Cité est presque coupé du plateau de la rive gauche par les deux vallons, et n'y était relié que par un étroit pédoncule au niveau de l'actuelle rue Toussaint. Les deux vallons forment des ruptures importantes à l'échelle locale, d'autant plus que celui de l'Esvière sépare les deux éperons mais isole aussi celui du même nom du reste du plateau de la rive gauche de la Maine. La topographie physique est donc d'une part un éperon, celui de l'Esvière, et d'autre part une butte presque isolée, celle de la Cité. Un autre élément à prendre en compte à propos de la topographie du site est le fait que la rupture de pente de l'éperon de la Cité face à la Maine est plus abrupte à l'heure actuelle qu'au 1^{er} s. av. n. è. en raison de travaux d'aménagement réalisés par le Génie pendant la période d'utilisation du château comme caserne (19^e s.). Il est difficile de restituer le profil de la falaise antérieur à ces travaux.

Probablement plus que la vallée de la Maine elle-même, les vallons ont vraisemblablement joué un rôle essentiel dans la structuration de l'agglomération fortifiée de hauteur, en contraignant l'emplacement proprement dit de l'implantation humaine ainsi que son extension. Même si on ne possède aucun élément permettant de prouver cette idée, on peut envisager avec une bonne certitude que la volonté de s'implanter sur le point le plus élevé de la rive gauche de la Maine est liée au désir de contrôler son environnement. L'éperon présente l'avantage défensif d'être pratiquement isolé du reste du plateau par les deux vallons et de permettre le contrôle du trafic sur la rivière.

De la même manière, le choix d'un site de hauteur à proximité d'une rivière peut traduire deux notions : d'une part le contrôle du franchissement de celle-ci et d'autre part la régulation du trafic qui s'y faisait. Même si aucun élément n'est lié au passage de la Maine, on peut envisager que l'objectif du contrôle de celui-ci était un facteur essentiel du site de l'éperon de la Cité. C'est cependant le risque de tomber dans les travers du déterminisme géographique déjà évoqué.

Comme cela a été évoqué ci-dessus, nous ne disposons que de peu d'informations relatives à la situation de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. La discussion sera par conséquent brève et se bornera à présenter les quelques données assurées. Les facteurs de situation ne permettent pas de déterminer avec précision la position de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. au sein du territoire qu'elle contrôlait. La documentation écrite relative à la cité des Andécaves est particulièrement lacunaire. Tout au plus peut-on penser que celle-ci était organisée politiquement à partir du site actuel d'Angers.

Un élément peut être avancé en rapport avec l'objectif de contrôle de la Maine. Il s'agit d'une voie de crête, permettant l'accès à l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. en suivant certains des points les plus hauts du plateau, proposée à l'origine par P. Chevet, F. Comte et M. Pithon (CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 315, fig. 2). Cette voie suit approximativement le tracé de l'actuelle rue Saint-Aubin. Elle passerait à proximité des structures vues sur le site du musée des Beaux-Arts. Il semblerait qu'elle ait été observée lors des diagnostics liés à l'aménagement de la première ligne du tramway à l'été 2008, où une voie empierrée est scellée par des niveaux augustéens (Tram, secteur 3 : Centre ville, diag. n° 2007.009).

Les interprétations qui peuvent être avancées à partir de l'étude de la boucherie observée au château proposent que cet établissement de grande importance possédât un réseau d'acheminement vers l'agglomération bien structuré (HORARD-HERBIN, COTTÉ, POUPON 2003 ; NUVALA 2009). Cela induit la possibilité pour les gérants de la boucherie de contrôler et de communiquer avec les secteurs leur fournissant le bétail. C'est ici le seul élément de relation économique que l'on peut déterminer et qui met en jeu l'agglomération fortifiée de hauteur.

Les différents éléments liés à l'agglomération fortifiée de hauteur sur le site d'Angers permettent de réfléchir à la question de l'*oppidum* des Andes. Sa situation même a longtemps été un sujet de discussions (cf. § 2.1.1 ci-dessus p. 36). Outre un emplacement à Angers même, étayé par la logique de la continuité de l'occupation sur un site unique, l'hypothèse d'une situation à la confluence entre la Maine et la Loire a également été avancée et ce en rapport avec ce que l'on appelle le « triangle de Frémur », qui

serait alors une confluence barrée. Frémur est un lieu-dit situé aujourd'hui à la limite entre les communes d'Angers et de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Cette controverse est apparue au 18^e s. (CHEVET 2007 : 35). Les éléments découverts sur le site du château ont permis de définitivement invalider l'hypothèse du triangle de Frémur, « ce d'autant plus que les témoins archéologiques d'une occupation de la fin de l'Âge du Fer sont, à cet endroit, finalement assez discrets » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 209).

À partir des résultats obtenus par les fouilles, l'occupation observée est désormais assimilée à l'*oppidum* des Andécaves, et l'actuel site d'Angers est bien l'héritier de celui de la probable agglomération principale du peuple gaulois. Ce terme est ici défini par plusieurs critères empiriques : « pour l'archéologue de terrain et compte tenu de la nature des documents dont il dispose, la seule définition qui paraisse recevable car vérifiable est la suivante : site de hauteur, présence d'habitat groupé, spécialisation des espaces, existence d'une fortification de terre » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 74).

Le deuxième apport majeur est la preuve de la présence d'une occupation continue sur le site d'Angers – plus précisément sur l'éperon de la Cité – depuis le milieu du 2^e s. av. n. è. Les plus anciennes traces datent en effet de cette période, mais les premières structures organisées ne datent que du début du 1^{er} s. av. n. è., ce qui en fait néanmoins les plus anciens éléments urbains observés du site d'Angers. La superficie couverte supposée de l'agglomération protohistorique peut être estimée à approximativement 8-9 ha, soit à peu de choses près celle de la Cité, mais il n'y a cependant aucune corrélation.

« Les récentes opérations réalisées rue Delaâge [14 rue Delaâge] permettent d'exclure que l'*oppidum* se soit étendu vers l'ouest jusqu'aux hauteurs de l'Esvière, qui font face au site du château » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 209 ; CHEVET, DAUDIN, MERCIER *et al.* 2005 : 63). D'après les auteurs, l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. était peut-être circonscrite aux espaces les plus élevés de l'actuel éperon de la Cité, c'est-à-dire dans les secteurs compris plus ou moins exactement à l'intérieur de l'isohypse des 40 m (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 211, fig. 2 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 315, fig. 2). La fouille de l'entrepôt SERNAM, près de la gare Saint-Laud, a mis en évidence une occupation probablement de type agraire de cet espace pour les périodes antérieures à la Conquête (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 : 6). La répartition des différentes interventions archéologiques autour de l'espace occupé au 1^{er} s. av. n. è. permet d'avoir une idée de son emprise globale.

L'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. semble confinée à l'éperon de la Cité, du moins pour sa partie résidentielle. Seule la fouille des « jardins du Quadrilatère » a livré des structures que l'on peut lier à de l'habitat ; les autres opérations n'ont permis d'observer que des ateliers de production artisanale. Les éléments de topographie physique semblent donc avoir fortement influé sur la morphologie globale de l'agglomération. Les ateliers se situent au-delà des vallons de l'Esvière et de la Godeline, toutefois en se situant à proximité immédiate de ceux-ci. L'état de cette question pour les abords nord de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è., c'est-à-dire approximativement au-delà de la rue Baudrière, est inconnu en raison du manque de données.

4.3. La ville ouverte de plan régulier (1^{er} – 3^e s. de n. è.)

La désignation couramment rencontrée dans la littérature scientifique de cet état urbain – pour Angers comme pour d'autres villes – sous le qualificatif de « ville du Haut-Empire » est dictée par la comparaison de la situation historique d'Angers avec ce qui a été observé dans d'autres villes. L'accès à l'objet urbain se fait alors par l'aspect chronologique. Si on choisit plutôt de s'intéresser à Angers directement à partir de ses réalités topographique et matérielle, comme c'est la démarche qui a été choisie ici, cette appellation devient *de facto* inopérante car déterminée *a priori*.

Cette appellation doit donc être remplacée par une désignation de la ville fondée sur l'observation de sa structure, celle de « ville ouverte », à laquelle on peut toujours adjoindre une précision chronologique, qui est ici liée aux périodes durant lesquelles la trame viaire orthogonale est mise en place puis reste active. En bref, il convient de remplacer l'expression de « ville du Haut-Empire » par celle de « ville ouverte de plan régulier du 1^{er} s. au 3^e s. ».

4.3.1. Les éléments de topographie historique

La trame viaire sera brièvement évoquée car elle fait l'objet d'analyses détaillées dans différentes publications. La parure monumentale de la ville est globalement assez bien connue. Elle comprend deux ensembles thermaux principaux ainsi que quelques sites de moindre importance. L'emplacement du *forum* n'a pas encore été établi mais une hypothèse semble se dégager. On connaît un amphithéâtre situé en bordure de la trame urbaine. Enfin, les dernières structures majeures de la ville ouverte du 1^{er} au 3^e s. sont les deux nécropoles observées en bordure d'agglomération. Ces éléments permettent de préciser l'étendue de la ville mais également d'observer aussi l'évolution des quartiers les plus périphériques.

La question de la trame urbaine permet d'aborder plusieurs notions. Il s'agit notamment de la mise en place d'un projet urbanistique dont l'aspect le plus important est une trame viaire orthogonale. La répartition de l'habitat dans les différents quartiers a pu être comprise par l'interpolation d'observations dispersées à l'échelle de la ville. La présentation du réseau des rues de la ville ouverte s'appuie sur deux synthèses récentes sur l'évolution de l'urbanisation d'Angers ainsi que la question du réseau viaire antique de la ville (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2008). Les différentes opérations archéologiques menées dans la trame urbaine, et notamment celles liées à l'aménagement de la première ligne du tramway à l'été 2008, ont mis au jour quelques tronçons d'un réseau de rues du début de l'époque augustéenne, antérieur au réseau orthogonal (information orale F. Comte).

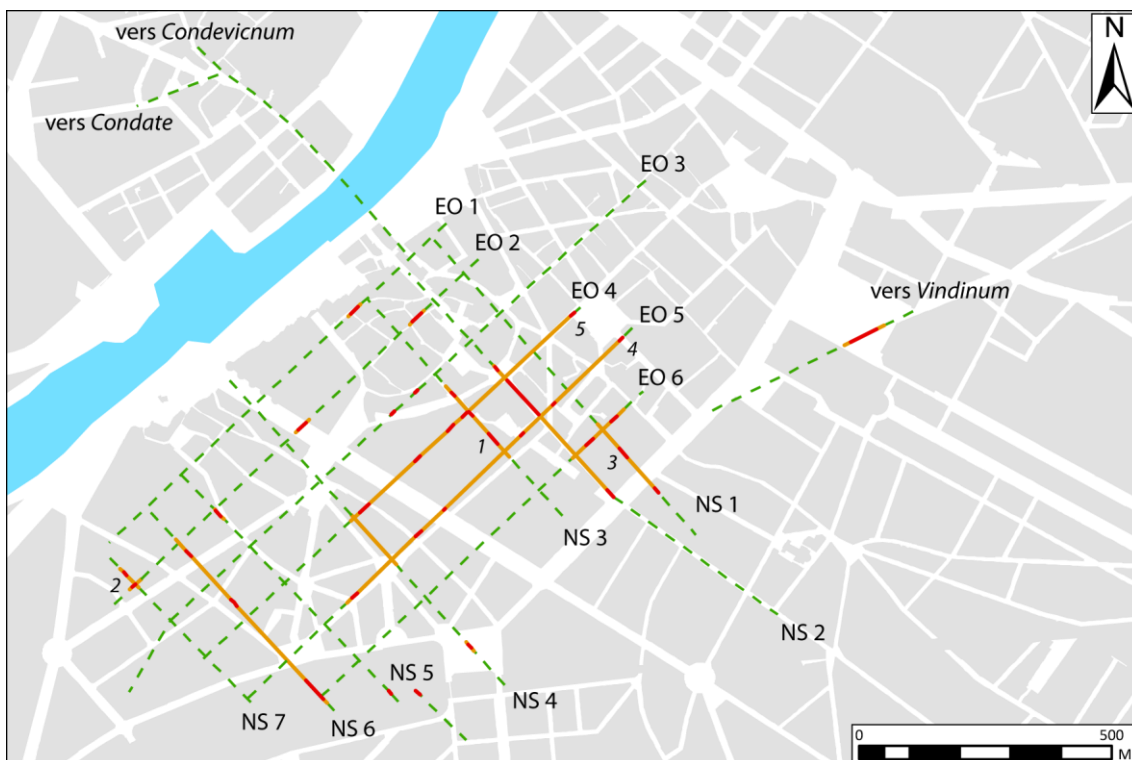


Figure 16 – Trame viaire de la ville ouverte de plan régulier des 1^{er} – 3^e s.

La Figure 16 présente l'état du réseau viaire pour les deux premiers siècles de notre ère sur le fond des îlots du cadastre actuel. Ce plan est établi à partir des trente-sept tronçons observés et fait la différence entre éléments attestés, restitués et supposés (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 314, fig. 1 ; diagnostics du tramway). Les éléments attestés et restitués forment un ensemble globalement assuré dans la moitié orientale de la trame. Les éléments supposés sont fondés à la fois sur les tronçons observés et sur le postulat que certaines des rues actuelles – et *a fortiori* du cadastre ancien – ont maintenu le tracé des voies urbaines antiques. Enfin chaque rue porte à une extrémité son nom codé comme suit : *EO* pour est-ouest et *NS* pour nord-sud suivi d'un numéro unique attribué à l'origine par F. Comte et J. Siraudeau en 1990 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 17-19), numérotation ici mise à jour sur la Figure 16. F. Comte et J. Siraudeau – et d'autres à leur suite – avaient employé les termes de *cardo* et de *decumanus* pour désigner les voies nord-sud et est-ouest, appellations impropres en-dehors d'un camp romain (LEPAON 2008 : 55, n. 7). Les désignations de « voie nord-sud » et de « voie est-ouest » seront donc préférées en raison de leur neutralité.

La trame viaire est mise en place à partir de 15/20 de notre ère. Elle présente la particularité d'avoir été implantée de manière systématique à l'échelle de la ville entière, comme le montrent les résultats de certaines des opérations archéologiques menées sur la périphérie et sur le centre de la ville antique : musée des Beaux-Arts (CHEVET, BIGUET, CHAUMOT *et al.* 2000 ; CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 ; repère 1), 28 avenue de la Blancheraie (PITHON 2004a ; PITHON 2006a ; repère 2), Gaumont/Saint-Martin (BRODEUR, CHEVET 1992 ; repère 3), rue d'Alsace (repère 4), rue Chaussée-Saint-Pierre (repère 5)... P. Chevet, F. Comte et M. Pithon ont interprété la synchronie et l'orthogonalité du réseau comme les marques d'un plan de type colonial (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 211-212).

« Les trente et un segments de rues antiques qui ont été découverts entre le XVIII^e s. et 2006 permettent de restituer une trame de six *cardines* et de six *decumani*. À celles-ci, il faut sans doute ajouter quatre *decumani* supplémentaires, au cœur de l'agglomération où les opérations archéologiques ont été moins nombreuses. L'espacement des rues est à peu près régulier, autour de 95 m entre les *cardines* et autour de 100 m entre les *decumani*. Seules les deux voies situées à l'extrémité nord-est, distantes de 65 m, font exception » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 59). « L'agglomération s'étend donc sur environ 1 000 m du sud-ouest au nord-est et sur environ 800 m du nord-ouest au sud-est, soit à peu près 80 ha » (CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 313). Les fouilles de l'actuelle rue d'Alsace à l'occasion de la construction de la première ligne de tramway menées à l'été 2008 ont mis au jour un tronçon de la voie EO 5. Cet élément peut amener à agrandir la trame viaire, d'autant plus que ce tronçon était bordé de bâtiments de chaque côté. Ce segment situé dans l'alignement reporté des éléments déjà connus auparavant de la voie EO 5 conforte l'orthogonalité du plan des rues. L'agglomération couvrirait un minimum de 90 ha.

À partir des différentes interventions archéologiques qui ont permis d'atteindre les rues antiques, il est maintenant possible de déterminer le gabarit de la voirie : « l'espace urbain réservé à la circulation se compose d'une chaussée empierrée, généralement bombée (4,5 à 6 m de large), bordée de chaque côté par un fossé (0,50 à 0,80 m de large). Au-delà des fossés, la chaussée est flanquée de trottoirs (2 à 2,50 m de large) parfois couverts. La voirie occupe donc une largeur de 10 à 12,60 m » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 212-213).

La voie principale nord-sud est identifiée à l'axe n° 2 ou *decumanus* n° 2 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 18-19). La voie principale est-ouest a été assimilée à l'axe n° 3 ou *cardo* n° 3 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 17-18). Leur croisement se fait donc dans la partie orientale de l'espace urbanisé ancien. Le premier axe a été observé à de nombreuses reprises dans la rue Saint-Aubin en 1887, en 1895 et plus récemment en 1976, et se prolonge en-dehors de l'espace urbain par la rue de Bressigny (PROVOST 1988b : 88). Cela permet d'en restituer le tracé de manière bien assurée (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3) et de confirmer sa permanence dans la rue Saint-Aubin actuelle. Le second axe n'a pas été directement observé dans le

tracé de l'actuelle rue Saint-Laud, qui est selon M. Provost « l'une des plus vieilles rues d'Angers, qui garde tout au long de son tracé une rectitude remarquable sur le cadastre de 1841 » (PROVOST 1988b : 88). Les fouilles menées dans la cathédrale (D'ESPINAY 1876 : 75 ; DE FARCY 1910-1926) et dans la rue Saint-Évroult permettent d'en certifier l'orientation et d'attester son ancienneté. Les données sur l'axe principal est-ouest sont indirectes. Un autre élément est fourni par un texte de mars 1233 qui évoque une maison « *sitam Andeg. in vico Seenor* » (StJ-104), corruption de *vicus senior* (PROVOST 1988b : 88) ; l'assimilation de cette voie avec l'actuelle rue Saint-Laud est confirmée par la mention à la suite de la porte Girard.

Outre ces deux axes viaires principaux, on connaît par le biais de l'archéologie plusieurs rues secondaires. Celles-ci ont été repérées surtout pour la périphérie de l'espace urbain car le centre géographique supposé de la ville ouverte a été oblitéré par le château-forteresse du 13^e s. et par les boulevards durant le premier tiers du 19^e s. Plusieurs tronçons ont été observés au sud-est de l'enceinte de la fin du 3^e s., par exemple sous le chevet du premier état de la collégiale Saint-Martin (voie EO 6, PRIGENT, HUNOT 2006 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 18 ; PROVOST 1988b : 93 ; FORSYTH 1953) ou encore lors de la construction de la bibliothèque municipale actuelle (voie EO 4 ; AUBIN 1981 : 352 ; PROVOST 1988b : 92 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 18). Les abords de l'ancienne collégiale Saint-Martin ont également révélé un segment de l'axe NS 1 sur le site Gaumont/Saint-Martin (*Annuaire...* 1992 : 32-24 ; *BSR Pays de la Loire* 1992 : 32-24).

La restitution du réseau viaire de la partie occidentale de la ville ouverte est permise par la découverte de plusieurs tronçons sur la colline de l'Esvière et à l'ouest de celle-ci. Les fouilles menées au 28 avenue de la Blancheraie (repère 9) ont révélé non seulement un segment de l'axe NS 7 mais encore deux tronçons de l'axe EO 2 (PITHON 2006a ; PITHON 2004a), ce qui crée un important point d'appui assuré pour la restitution de la trame générale. Lors de la fouille liée au réaménagement d'un entrepôt de la SERNAM (BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001 : 31), un tronçon d'une trentaine de mètres de longueur a été observé sur le site. Son orientation correspond à celle observée pour les axes nord-sud, et à ce titre il participe à cet ensemble (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 : 8).

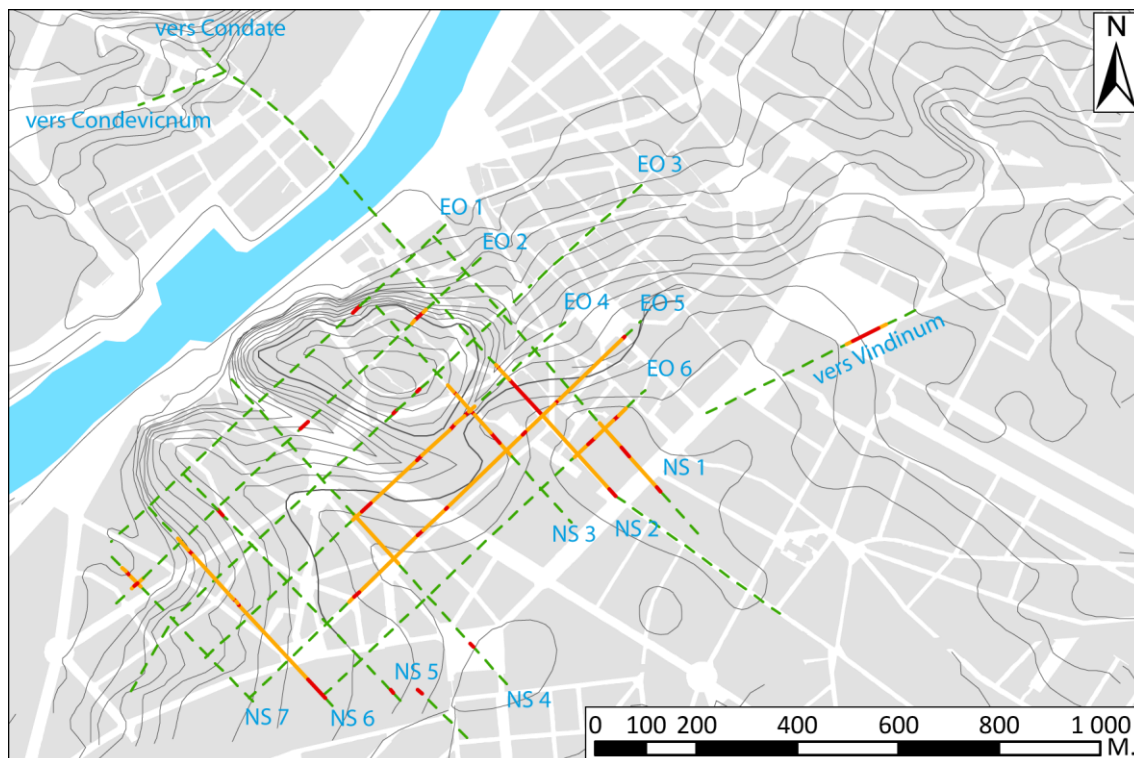


Figure 17 – Mise en relation de la trame viaire de la ville ouverte avec le relief (équidistance des courbes = 2 m).

Une des caractéristiques les plus surprenantes de cette trame est son orthogonalité particulièrement bien respectée en dépit des contraintes de la topographie physique. Le sol sous les rues perpendiculaires à la pente est remblayé pour ne pas avoir à dévier l'axe des voies. Cela a pour corollaire de créer des rues dans le sens de la pente qui devaient être difficilement praticables par certaines conditions climatiques – neige, verglas, forte pluie. C'est ce faisceau d'éléments qui permet de conclure que le schéma du réseau viaire ne considère pas les contraintes du site comme suffisamment prononcées pour empêcher la mise en place du plan programmatique. Cela traduit également la volonté de la part de l'autorité de respecter ce plan à tout prix. L'implantation de ce réseau orthogonal sans tenir compte du relief est particulièrement remarquable pour la partie occidentale. Si on ne connaît aucun tronçon de voie situé au fond du vallon, un segment est toutefois attesté sur la pente. Les tracés des rues restituées qui le traversent ne semblent pas être affectés par le vallon. Nous ne disposons d'aucun élément matériel concret pour les rues les plus orientales. On ne peut pas déterminer si l'établissement du maillage des rues y a nécessité des aménagements topographiques similaires et on ne peut pas proposer de tracés.

En l'état des connaissances sur le réseau viaire de la ville ouverte du 1^{er} au 3^e s., assez développées si on compare avec Tours (SEIGNE 2007d), les restitutions présentent nécessairement des erreurs et des incohérences, mais c'est lié à la dispersion des éléments reconnus. Pour les secteurs dans lesquels la densité des éléments de voirie repérés est suffisamment élevée, le réseau des rues est structuré de manière orthogonale et cela ne pose pas de problèmes logiques comme pour les espaces périphériques.

Plusieurs quartiers d'habitat sont désormais connus par le biais d'observations et interventions archéologiques menées sur différents secteurs de la trame urbaine. Un premier bilan avait été réalisé par M. Provost puis par F. Comte et J. Siraudeau d'après les observations ponctuelles publiées dans les revues locales et d'après les opérations archéologiques menées jusqu'en 1988 (COMTE, SIRAUDEAU 1990, pl. 3 ; PROVOST 1988b : 103-106). Ce document, qui constitue une base essentielle pour évoquer l'habitat de la ville du 1^{er} au 3^e s., doit être actualisé pour intégrer les données les plus récentes.

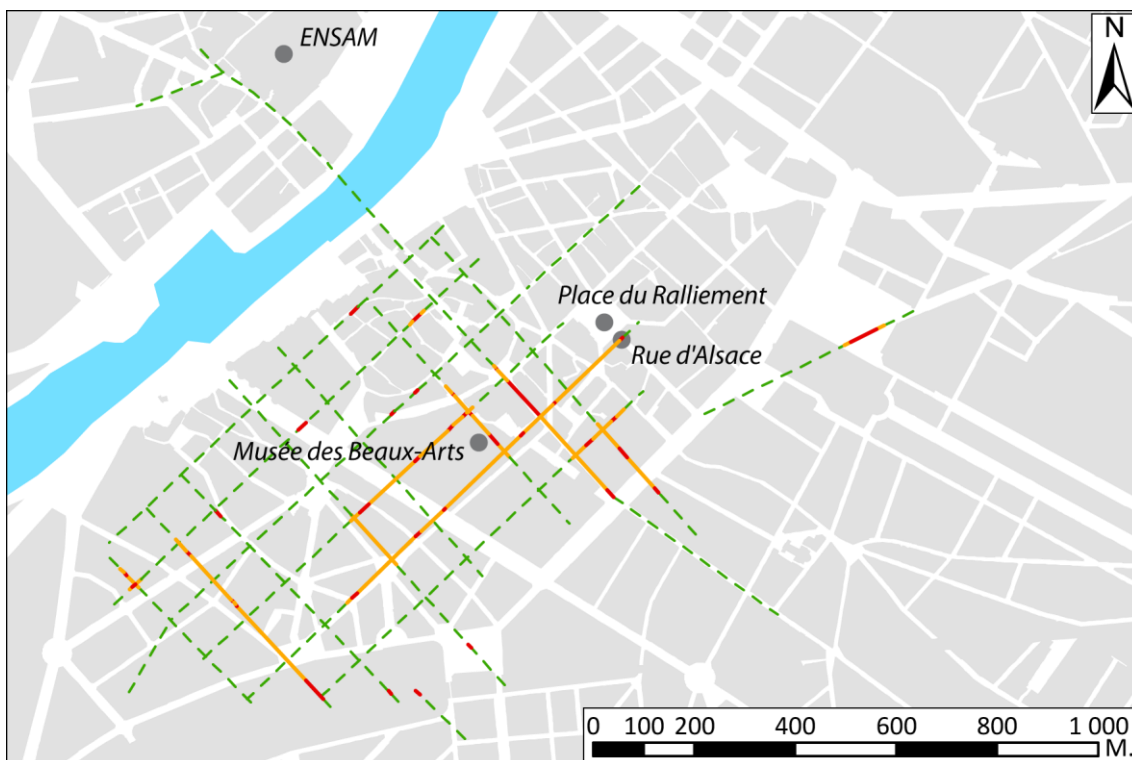


Figure 18 – Répartition des secteurs d'habitat évoqués dans le texte.

Un des espaces les mieux documentés est la place du Ralliement, qui se situe à l'extrémité orientale de la trame urbaine. En 1878-1879, une mosaïque et une salle à doubles bains y ont été découverts, des éléments qui pourraient dater du 2^e s. (PROVOST 1988b : 103). En 1971 une grande intervention liée à l'aménagement du parking souterrain de la place permet de mettre au jour « huit bâtiments d'orientations identiques » sous et près de l'église Saint-Pierre (*ibid.*, fig. 22).

Un des éléments d'habitat les plus intrigants est une *domus* – ou *villa* – probable étudiée en 1993 à l'emplacement de l'ENSAM (Figure 18). Y furent découverts « les vestiges d'un bassin d'agrément, bordé de terrasses, devant être situé dans les jardins d'une vaste *villa* périurbaine, implantée le long de la Maine » (*BSR Pays de la Loire* 1994 : 50). La présence de cet élément urbain en rive droite de la Maine amène *de facto* à se poser deux questions : quelle est la nature précise de cet habitat et quel était son environnement urbain, s'il y en avait un ? Ce pourrait être la première preuve de l'expansion de l'espace occupé de l'autre côté de la Maine.

Les fouilles du musée des Beaux-Arts, abondamment exploitée pour la phase précédente, ont permis d'observer les mises en place et les transformations de plusieurs bâtiments situés approximativement au centre géographique de l'espace urbanisé actuellement reconnu et interprétés comme une *domus*. Le premier bâtiment est installé au carrefour des rues NS 3 et EO 4, directement observées. Ces rues datent de 15-20 de n. è., comme l'ensemble de la trame viaire, ce qui traduit une viabilisation rapide de l'espace par un projet d'urbanisme suivi d'une occupation concrète des lieux. Plus au sud-est, une organisation similaire a été repérée. Il s'agit ici d'une unité résidentielle, ce qui est corroboré par le mobilier et par les techniques architecturales. Le tout encadre un jardin et un probable *solarium*. Quelques échoppes sont intégrées en bordure de voie. Cet ensemble architectural reprend donc des modèles d'urbanisme importés d'Italie. Les orientations des structures, et plus particulièrement en centre d'îlot, montrent cependant que l'axe de la rue n'est pas respecté.

Il est difficile de déterminer la nature de l'occupation urbaine en rive gauche de la rivière, qui comporte la totalité de l'espace urbanisé de l'agglomération du 1^{er} au 3^e s. Les informations compilées et publiées par M. Provost sont trop fragmentaires pour en déduire la qualité des différents quartiers (PROVOST 1988b : 103-106). On peut néanmoins isoler la mosaïque et le petit ensemble thermal observé place du Ralliement qui pourraient correspondre à une *domus* de grande importance. À proximité fut étudié un fragment d'un « quartier d'habitation comprenant au moins quatre maisons de deux pièces ou plus, reliées par un réseau de ruelles » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 22).

De la même manière qu'avait été isolée la *domus* de la rive droite de la Maine, on peut distinguer l'autre *domus* qui a été observée lors des fouilles du musée des Beaux-Arts. Celle-ci était édifée en bordure de la voie nord-sud n° 3 dans un cadre marqué par l'organisation spatiale antérieure à la Conquête. Les fouilles de sauvetage menées en avril-mai 2008 dans la rue d'Alsace ont mis en évidence un segment de la voie EO 5 ainsi que les bâtiments qui la bordaient des deux côtés. Ceux-ci présentent les mêmes particularités structurelles que la *domus* du musée des Beaux-Arts, c'est-à-dire un bon alignement en façade sur la voirie mais une organisation interne à la parcelle discordante. Cela semble traduire un réel « urbanisme de façade » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 215-216) à portée esthétique qui ne doit pas pour autant occulter la qualité globale de la construction.

En gardant à l'esprit que certains secteurs n'ont pas été autant étudiés que d'autres, aucune répartition préférentielle de l'habitat n'a pu être mise en évidence. Alors que le réseau des rues est bien connu et que sa restitution ne fait l'objet de critiques que pour ses secteurs périphériques, la trame urbaine présente une certaine homogénéité. Seuls quelques bâtiments semblent posséder un statut supérieur par leur équipement : mosaïques, thermes privatifs, bassins d'agrément... Se mêlent également les différentes activités économiques. Parmi ces éléments, se trouvent des carrières de pierre, des échoppes

ainsi que des ateliers de production ou de transformation. Dans l'état actuel des connaissances, ces différentes structures ne constituent pas des quartiers particuliers plus ou moins spécialisés.

En conclusion pour ce point de la trame urbaine, la Figure 19 suivante présente les étendues restituées de la ville ouverte à la fin du règne d'Auguste puis celle de la ville à la fin du règne de Tibère. Toutes deux sont mises en relation avec l'emprise supposée de l'agglomération fortifiée de hauteur. Ces restitutions sont avancées par P. Chevet, F. Comte et M. Pithon (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 211, fig. 2). On constate que l'expansion de la trame urbaine a été particulièrement rapide. En effet, les limites des deux étendues postérieures à la Conquête reportées sur la Figure 19 ne sont séparées que d'une vingtaine d'années. En l'état des connaissances, le développement urbain semble avoir suivi une orientation principalement occidentale, sur la colline de l'Esvière. Cette observation peut n'être due qu'à un effet de source lié au manque de données archéologiques sur d'autres secteurs de la ville pour cette période.

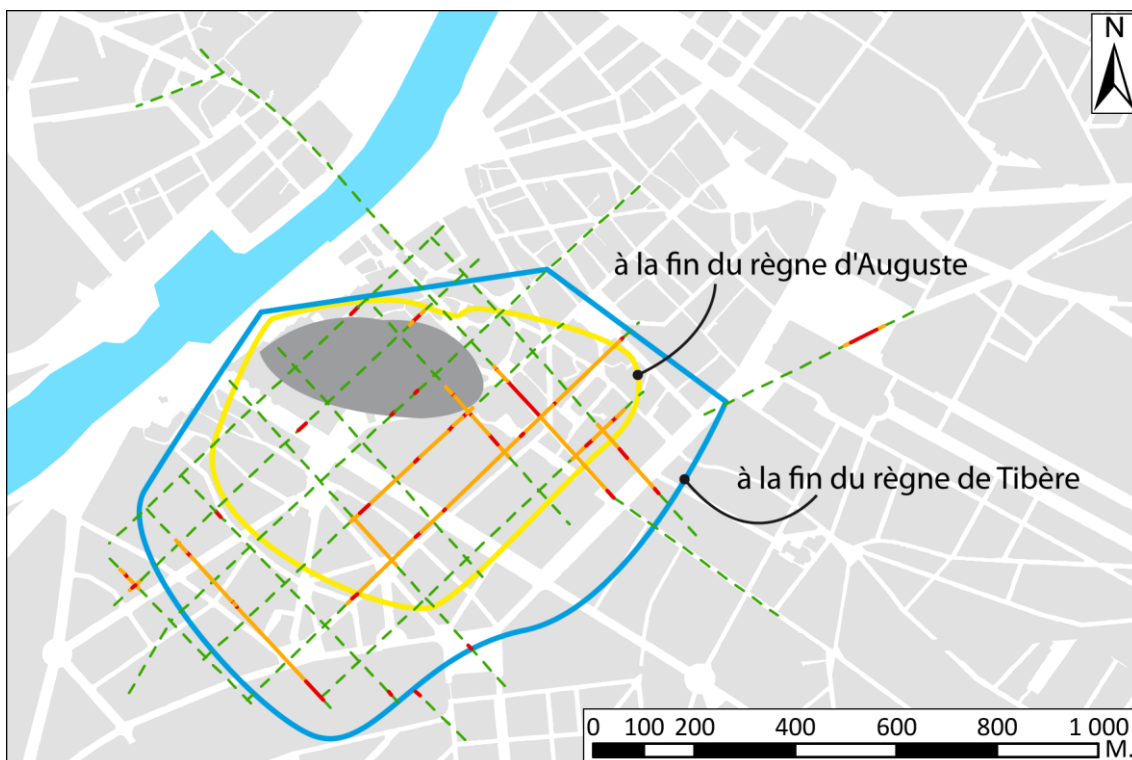


Figure 19 – Étendues de l'agglomération fortifiée de hauteur, de la ville ouverte à la fin du règne d'Auguste et de celle à la fin du règne de Tibère.

Les fouilles des « Jardins du Quadrilatère » ont mis en évidence l'existence de plusieurs structures dont la monumentalité tranche avec ce qui a pu être observé ailleurs dans la ville.

Un massif quadrangulaire mesurant 15 x 8 m de côté et prolongé vers l'est par une extension de 3,75 m de large a été observé dans l'emprise de la fouille. « [II] offre les caractéristiques requises pour être interprété comme une platee de temple doté d'un escalier monumental tourné à l'est » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997, vol. 2 : 101). Cette structure fonctionne jusqu'aux environs du 3^e s., date à laquelle elle est démantelée pour servir de carrière de pierre pour l'enceinte de la Cité. Ce massif s'insère dans une terrasse aménagée au tournant des 1^{er} – 2^e s. (CHEVET 2007 : 35) et qui « oblitère définitivement un site d'occupation que l'on peut qualifier d'« indigène » » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 88). Les archéologues se refusent à voir dans le mur-terrasse « le péribole de ce sanctuaire » (*ibid.*) par manque de données synchroniques. Cette terrasse de 3600 m² participe à une composition la dépassant largement. Tout laisse à penser que ce complexe monumental s'étendait vers l'est, c'est-à-dire sous

l'actuel logis royal et sous les autres jardins. Cet état paraît être la continuité d'un premier remblaiement réalisé au tout début de notre ère, ce qui pourrait être un *protoforum* (CHEVET 2007 : 35).

Il paraît nécessaire de considérer comme fortement probable la présence d'un temple à l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité. En revanche, l'ensemble de la terrasse monumentale est actuellement vu comme un espace public à vocation commerciale (CHEVET 2007 : 35). Cet élément serait le seul de son genre connu à Angers. Les structures observées archéologiquement ne permettent pas de qualifier sa vocation, c'est-à-dire de déterminer s'il est voué à un culte local circonscrit à la *civitas* ou bien s'il est dévolu à un culte à portée plus large, voire au culte impérial. Cette interprétation joue fortement pour estimer l'importance de ce temple : s'il est affecté au culte impérial, il est possible que ce soit l'administration qui en soit à l'origine. Cela signifierait également qu'il s'agit d'un ou du lieu de culte principal à l'échelle de la *civitas* ; la situation topographique de cet édifice – au sommet de l'éperon et surplombant la Maine – peut aller en ce sens. Cette interprétation est étayée par l'étendue globale de la terrasse, ce qui correspond avec l'idée d'un édifice associé à un des cultes les plus importants de l'Empire.

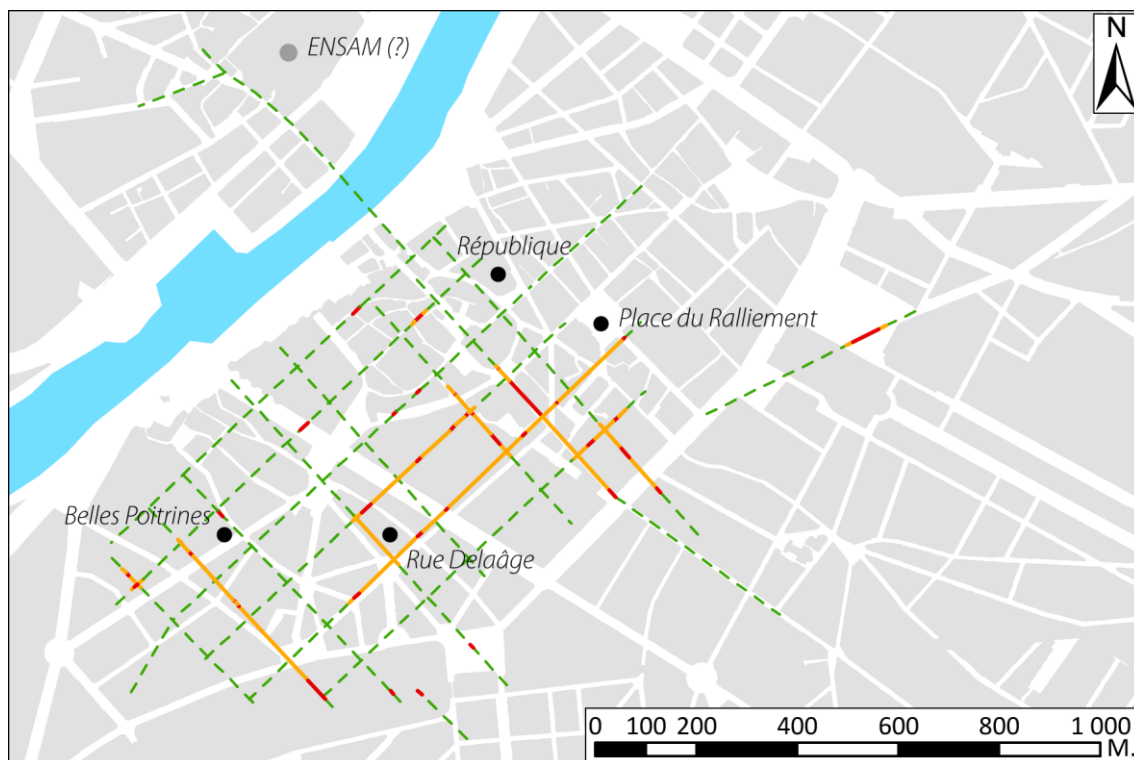


Figure 20 – Localisation des ensembles thermaux par rapport à la trame viaire de la ville ouverte. Les tronçons en rouge sont attestés, les tronçons en orange sont restitués et les tronçons en pointillés verts sont supposés.

La recherche archéologique menée sur la ville d'Angers a permis de reconnaître deux ensembles thermaux monumentaux. Le premier a été repéré lors des fouilles menées par J. Siraudeau entre 1973 et 1976 au 14 rue Delaâge puis celles de P. Chevet en 2005 au 10-12 rue Delaâge. Le second a été fouillé place de la République par M. Célestin en 1982. Plusieurs thermes d'importance moindre, plus ou moins bien assurés, ont été repérés ponctuellement, en plusieurs endroits de la ville : place du Ralliement en 1971 et au lieu-dit des Belles Poitrines de 1839 à 1950 puis à nouveau dans les années 1970. La présentation des données relatives aux établissements thermaux ne sera que peu critique vis-à-vis des informations présentées, en raison de l'éloignement de cette thématique par rapport à la problématique.

Un ensemble thermal monumental situé rue Delaâge est connu depuis le milieu du 19^e s. Leur étude matérielle a été réalisée lors des fouilles de J. Siraudeau entre 1973 et 1976 au 14 et celles menées par P. Chevet en 2005 aux 10-12 de cette rue (CHEVET, DAUDIN, MERCIER *et al.* 2005). Couvrant une superfi-

cie de 1200 m², ils pourraient avoir supporté une fonction publique (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214), même s'il pourrait s'agir d'un complexe privé particulièrement important. Ces thermes s'intègrent à la trame viaire en étant alignés sur la voie EO 4 (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3). Ils changent de fonction au 3^e s. Ces thermes sont installés au début du vallon de l'Esvière. On peut alors envisager que celui-ci était utilisé comme exutoire pour évacuer les eaux usées vers la Maine. Le premier état du bâtiment est daté de la deuxième moitié du 1^{er} s. de n. è. La mise en place du chauffage par hypocauste est réalisée durant le deuxième quart du 2^e s. (PROVOST 1988b : 97-98 ; AUBIN 1980 : 397-398).

Les fouilles de 1982 menées à l'emplacement de l'actuelle place de la République ont permis de dégager un ensemble thermal dont la superficie n'excède pas 825 m². Leur fréquentation est assurée jusqu'au 4^e s. et est incertaine par la suite (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 215). Leur situation topographique est nettement différente de celle des thermes de la rue Delaâge : en contrebas de la pente, peut-être en bordure de la trame urbaine.

L'autre élément majeur découvert à l'occasion de la fouille de la place de la République est le portique de plus de 28 m de long et qui est associé aux thermes. Cette structure s'accroche perpendiculairement à ces derniers – elle est donc parallèle à l'actuelle rue Saint-Laud. L'étude architecturale et stylistique de la décoration peinte et du matériel en terre cuite permet d'établir la série d'événements qui ont constitué l'histoire du site. En premier lieu, les thermes sont édifiés vers 70-80 de n. è. « Le site est fréquenté au moins jusqu'au règne de Constantin, au IV^e s. » (PROVOST 1988b : 99).

Les fouilles de la place du Ralliement, menées en 1971 par J. Siraudeau, ont mis en évidence un édifice thermal dont l'installation est datée du milieu du 1^{er} s. de n. è. (PROVOST 1988b : 97, fig. 22). Le plan général de cet édifice est globalement bien connu, et les différentes pièces techniques ont pu être observées. Ces thermes étaient encore en activité à l'époque de Trajan (début du 2^e s.), date à laquelle des réfections concernant le *praefurnium* et le *caldarium*. Il est possible que ces thermes aient eu une vocation privative. Ils sont en effet associés avec le quartier d'habitat qui avait également été observé.

Un ensemble thermal aurait été observé à plusieurs reprises sur la colline de l'Esvière, au lieu-dit des Belles-Poitrines. Le nom même de l'Esvière, en latin *Aquaria*, fait référence à l'eau, plus précisément à une évacuation d'eau. Un acte du chapitre cathédral daté de 1324 mentionne les « *balneas Andegavence* » (PROVOST 1988b : 98). Les éléments matériels observés qui appartiendraient à cet ensemble thermal sont en premier lieu un mur en petit appareil et à joints tirés au fer de 85 m de long perpendiculaire à l'ancienne rue de la Baumette, quelques tronçons d'autres murs vus avenue de la Blancheraie ainsi que les restes supposés de certains des bassins (PROVOST 1988b : 98-99). Ces thermes dateraient du 2^e s.

La question de l'amphithéâtre doit être abordée dans la présentation générale de la ville ouverte de plan régulier. En effet, bien que cet édifice n'ait pas connu la même postérité que d'autres dans son genre – comme ceux de certains chefs-lieux de cité de Narbonnaise ou d'Aquitaine comme Arles, Nîmes ou Saintes par exemple, qui existent toujours aujourd'hui, ou celui de Tours, dont son héritage dans la trame urbaine est fort –, il ne fut pas pour autant détruit et est resté en élévation jusqu'au 17^e s. au moins car il est visible sur le *Portraict* de Cl. Ménard. Il est également employé dans les sources écrites médiévales comme point de repère. La première mention intervient en avril 969 (StM-21) : un certain Grifier concède à un clerc nommé Arnoul des biens qui lui avaient été concédés par le comte d'Anjou Geoffroi I^{er}. Ces biens sont dits « *in territorio Andegavae civitatis prope Arenas* ». Trois autres attestations ont pu être relevées dans le corpus, la dernière mention datant d'avril 1242 (AD 49 H 41 f^o 293).

À la lecture de la Figure 21, on remarque que l'amphithéâtre paraît situé en bordure de la trame urbaine, nettement à l'écart du centre géographique. À Tours, l'amphithéâtre se situe de 400 à 500 m à l'est de l'emplacement supposé du *forum* civique (SEIGNE 2007d : 328, fig. 9) ; à Angers, la distance est sensiblement identique – environ 530 m.

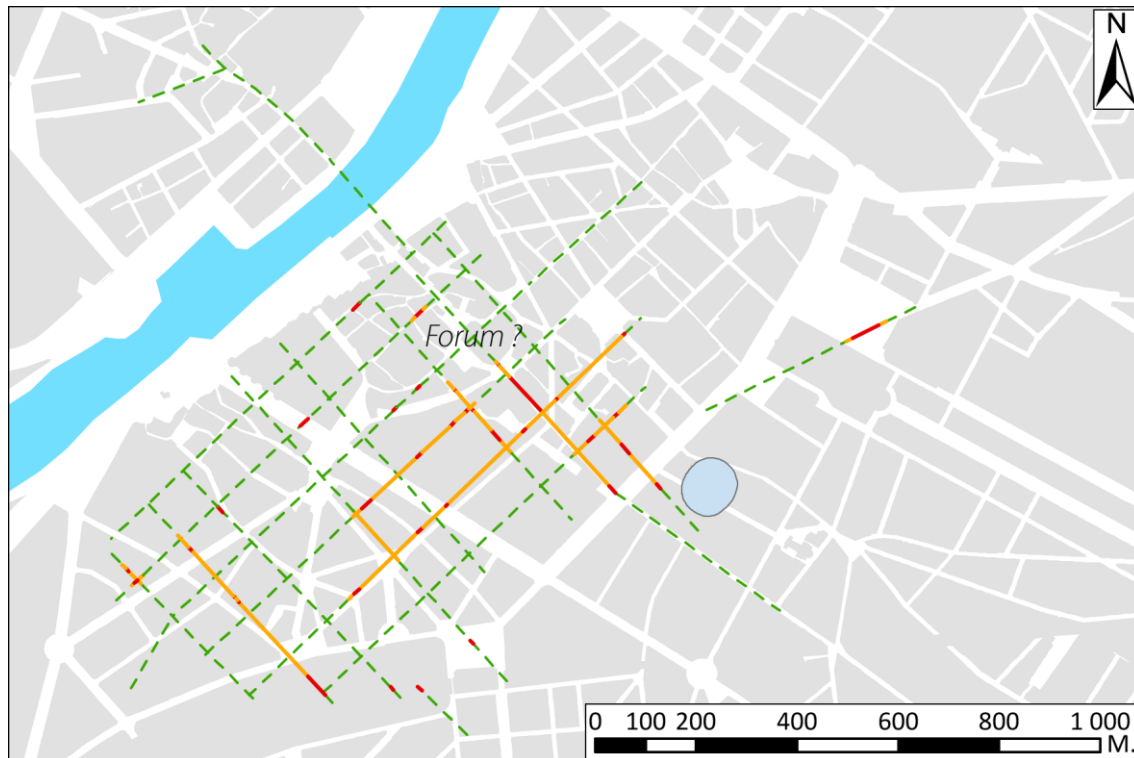


Figure 21 – Situation de l’amphithéâtre par rapport à la trame viaire des 1^{er}-3^e s.

Le grand axe, globalement orienté nord-est-sud-ouest, est perpendiculaire à l’actuelle rue de Bressigny (voie NS 2) : cela peut-il indiquer que l’amphithéâtre a été édifié en respectant l’orientation des rues ? Comme nous ne connaissons pas de rue qui refermerait l’espace de l’amphithéâtre, on ne peut trancher cette question. Il est cependant fortement probable que la voie NS 1 soit liée à l’édifice car elle passe immédiatement au pied de celui-ci. De plus, son grand axe est légèrement désaxé par rapport aux voies est-ouest de la trame viaire : est-ce un signe qu’il a été installé dans un îlot urbain, ou qu’il fut édifié en-dehors de l’espace urbanisé ?

Assez récemment, cet édifice a fait l’objet d’une visite de caves suivie d’une évaluation réalisées à l’occasion d’une opération immobilière menée aux 3-7 rue Hanneloup. « Elle a permis de suivre le mur périmétral de l’amphithéâtre sur une longueur d’environ 25 m et de préciser l’emplacement du monument » (BSR Pays de la Loire 2001b : 40). Cette intervention archéologique a également permis d’une part de dater sa mise en place de la seconde moitié du 1^e s. ou du début du 2^e s. mais également de constater sa réoccupation au haut Moyen Âge (6^e – 7^e s.). La date de construction à l’époque flavienne est avancée d’après le mode de construction en petit appareil sans briques (PROVOST 1988b : 97). « Long de 117 x 100 m de large, sa forme ovale plus qu’ellipsoïdale est bien celle d’un amphithéâtre complet » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 215). Même si l’amphithéâtre d’Angers est moins bien documenté et étudié, il est possible qu’il soit structuré de manière similaire à celui de Tours (SEIGNE 2007a).

Une des hypothèses de localisation du *forum* était celle de la « place de l’Académie » selon le cadastre de 1840. C’est par exemple l’opinion de M. Provost (PROVOST 1988b : 95) qui interprète ainsi la mention de « *forum andegavense ante castrum Andeg.* » issue d’une charte de l’abbaye de la Trinité de Vendôme de 1074 (TVe-246). Il suit ainsi J. Bruneau de Tartifume (BRUNEAU DE TARTIFUME 1623) et plus récemment les hypothèses de C. Port (PORT 1879b). Le *castrum* mentionné par ce texte serait la résidence comtale. La place de l’Académie est le seul espace libre à proximité. En outre, plusieurs éléments architecturaux antiques y avaient été retrouvés dans le courant du 19^e s. F. Comte a présenté un faisceau d’arguments matériels et textuels qui permettent de réfuter cette hypothèse et de proposer une nouvelle

situation au niveau du bas de la nef de la cathédrale et au niveau du parvis de celle-ci, c'est-à-dire au croisement des rues nord-sud et est-ouest principales de l'espace urbain (COMTE 2010 : 133-135).

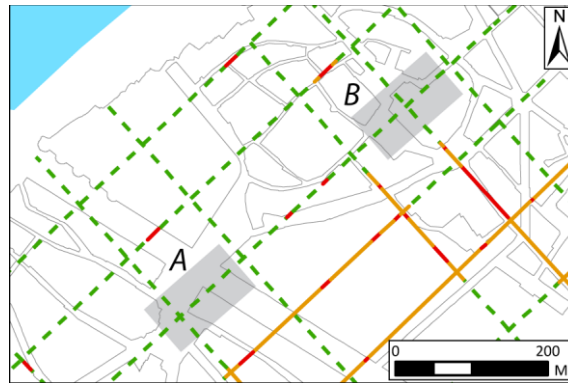


Figure 22 – Localisations du forum selon C. Port et M. Provost (A) et selon F. Comte (B).

L'hypothèse de la place de l'Académie semblait posséder plusieurs arguments : « une position favorable près du port sur une grande place rectangulaire anciennement attestée, une tradition qui remonterait au Moyen Âge pour l'appellation de *forum*, l'emplacement d'un lieu de justice au XVI^e siècle et enfin une découverte archéologique monumentale » (COMTE 1997a : 54). En laissant de côté le troisième élément, car rien n'indique une telle pérennité, les autres indices sont minces. Dans le détail, les sources écrites ne mentionnent qu'un *forum*, parfois *novum forum* ou encore *mercatum* ou *marcheillum*, près d'un *vetus forum* : ce n'est ici en aucun cas la preuve d'un élément antique. L'argument du port antique est invalide car il faut le rechercher plutôt aux environs du franchissement de la Maine. Les structures matérielles sont peut-être les seuls indices probants. Une série de bases de colonnes a été découverte en 1831 : est-ce le reste d'un portique ? D'après les sondages réalisés au 27 rue de Quatrebarbes en juin 1990, il faudrait plutôt pencher pour un habitat de qualité. Si le *forum* avait été édifié à cet emplacement, les constructeurs auraient dû composer avec la forte contrainte topographique du vallon de l'Esvière – travaux dont aucune trace n'a été observée.

L'hypothèse de localisation du *forum intra-muros*, à l'emplacement du parvis de la cathédrale, s'appuie sur plusieurs indices provenant à la fois des sources écrites et des sources archéologiques. La première *Formule d'Angers* (ZEUMER 1886 : 4-5), datée du début du 6^e s., évoque explicitement le *forum* public et situe clairement celui-ci dans la Cité, laquelle doit se comprendre ici dans son interprétation spatiale de quartier fortifié. Le décapage de surface réalisé en 1996 place Sainte-Croix a permis le dégagement, entre autres, d'un tronçon d'un des axes viaires nord-sud (COMTE 2010 : 137 ; BSR Pays de la Loire 1998 : 33-35 ; COMTE 1997a), reconnu comme étant la voie EO 2 (Figure 16). L'intérêt de cet élément réside dans le croisement avec l'axe viaire ouest-est de l'actuelle rue Saint-Laud (EO 3). Si on suppose que le *forum* était situé au carrefour de ces deux axes majeurs, cela induit comme situation les actuels parvis et bas de la nef de la cathédrale : celle-ci aurait-elle pu succéder topographiquement à un édifice public du *forum* ? F. Comte énumère les exemples d'Aix-en-Provence, Arles, Auxerre, Fréjus, Meaux, Metz et Reims, selon lesquels « la présence d'églises sur les *fora* est donc fréquente » (COMTE 2010 : 134 ; DUVAL, GUYON 1995 : 113 ; CAILLET 1996 : 192-201 ; HEIJMANS 2006 : 27-34). Cependant, aucun élément matériel allant en ce sens n'a été retrouvé lors des fouilles de la cathédrale menées par Louis de Farcy (DE FARCY 1903 ; DE FARCY 1910-1926, vol. 1).

Les derniers éléments importants de la topographie historique de la ville ouverte de plan régulier concernent les différents sites funéraires reconnus depuis le milieu du 19^e s. dans divers secteurs de l'espace urbanisé ancien. Mis en place approximativement à la même période que la trame viaire, soit au

début du 1^{er} s. de n. è., ils participent pleinement à l'agglomération elle-même. Ils marquent la limite de l'espace urbain et permettent ainsi d'estimer l'étendue de celle-ci.

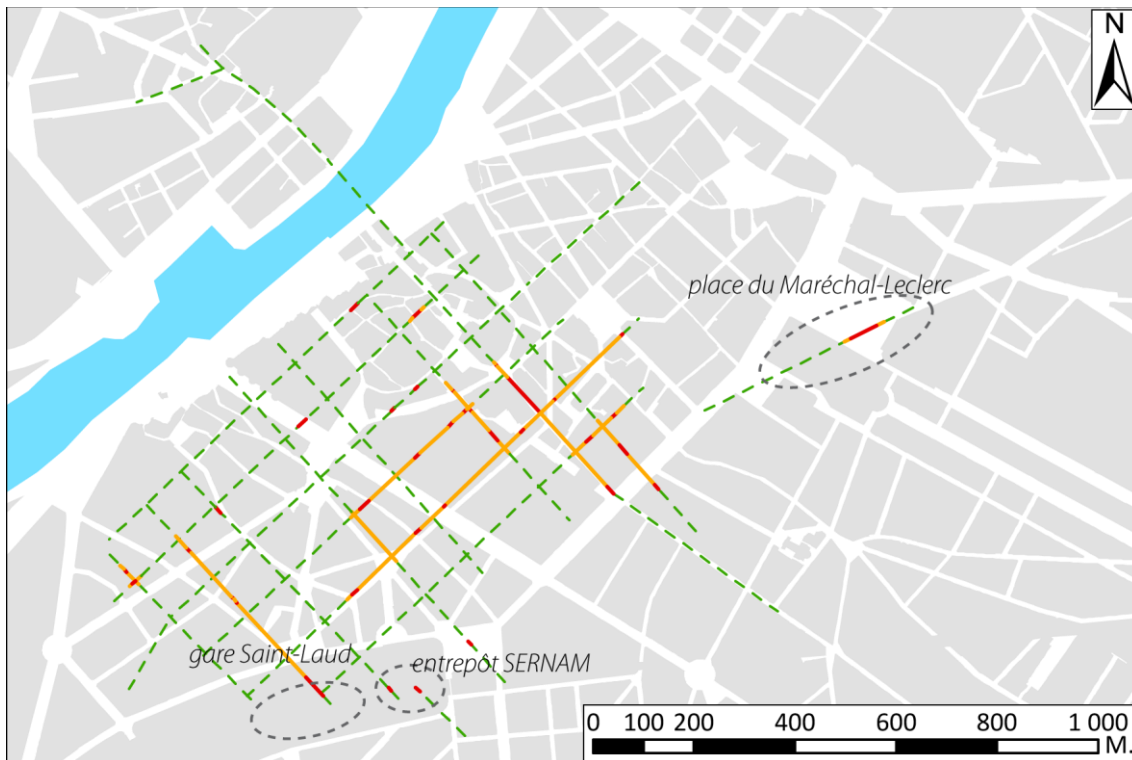


Figure 23 – Situation des espaces funéraires par rapport à la trame viaire.

La nécropole de la gare Saint-Laud a été repérée et étudiée en détail par V. Godard-Faultrier lors de la construction de la gare entre 1848 et 1853 mais le bibliothécaire Toussaint Grille avait remarqué le potentiel du site (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 : 6). Outre des urnes funéraires et des cercueils en bois, les aménagements de la voie ferrée ont également permis de découvrir huit sarcophages en plomb entre 1848 et 1855 (GODARD-FAULTRIER 1853 ; GODARD-FAULTRIER 1854). Comme il s'agit d'une fouille ancienne, nous ne disposons pas d'éléments relatifs à la structuration interne ou aux éventuels éléments urbains antérieurs qu'elle aurait pu oblitérer.

« Le début de l'utilisation de cette nécropole remonte à l'époque augustéenne » (PROVOST 1988b : 107). La nécropole de la gare se situe en bordure sud de l'espace urbanisé. Elle en constitue probablement la limite. Nous ne possédons cependant aucune donnée matérielle pour les espaces au sud de la nécropole ; il reste néanmoins fortement probable que l'espace urbanisé de la ville ouverte de plan régulier ne s'étende pas au sud.

La fouille de l'entrepôt SERNAM (BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001) a révélé un espace funéraire distinct à l'est de celui de la gare Saint-Laud. Les premières tombes y sont plus tardives – à partir du milieu du 3^e s. – mais il s'agit d'un espace funéraire à inhumations, à l'inverse de celle de la gare. Un bâtiment et quelques structures en creux ont été observés principalement dans la partie orientale de la fouille. L'un des éléments principaux est l'un des tronçons les plus méridionaux d'une voie urbaine auquel sont associés quelques bâtiments. La nécropole elle-même est postérieure à leur abandon, ce qui est attesté par la présence d'inhumations sur celle-ci (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 : 6, fig. 3). La fouille a permis de découvrir 178 sépultures. D'après l'étude du mobilier qui les accompagnait, en l'occurrence des fibules datant des années 330 – 370 jusqu'au tout début du 5^e s. ainsi que d'une boucle de ceinture du type « civilisation de Tcherniakov » (BRODEUR 2007 : 32), il pourrait s'agir d'une population gothe : seraient-ce des auxiliaires de l'armée romaine ?

Le second secteur funéraire a été observé en 1986 par F. Comte lors d'une fouille menée sur l'actuelle place du Maréchal-Leclerc. « Des tombes à incinération et des édicules funéraires y bordaient une large voie routière vers Paris » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 23). Il s'agit peut-être plus vraisemblablement de la route du Mans/*Vindinum*. Un tronçon de cette voie a d'ailleurs aussi été observé lors de la fouille. L'emprise de cet espace est moins bien connue que pour la nécropole de la gare Saint-Laud. Il est ainsi difficile de mettre en relation cet élément de la périphérie de l'espace urbain avec ce dernier, notamment par le biais du réseau viaire. La découverte d'un nouveau tronçon de la voie EO 5 dans la rue d'Alsace à l'été 2008 a cependant rapproché la bordure actuellement reconnue de l'espace urbanisé antique de l'emprise de la nécropole de la place du Maréchal-Leclerc.

En dehors des deux nécropoles principales et du secteur funéraire éventuel des rues Talot et De-laâge, aucune sépulture isolée n'a été observée à l'intérieur de l'espace urbain, au sein de la trame urbaine. Si cela respecte la séparation théorique entre les vivants et les morts, il peut également s'agir d'un effet de source dû à l'état de la documentation. Les premières sépultures observées en-dehors de ces espaces réservés datent du courant du 4^e s., et seront donc présentées avec l'évolution des espaces funéraires durant la phase suivante.

4.3.2. Site et situation de la ville ouverte

La notion de site évolue avec l'extension de la trame urbaine. Si le secteur occupé par l'agglomération fortifiée de hauteur l'est toujours à partir de cette date, de nouveaux espaces ont été intégrés à l'agglomération suivant une croissance globalement concentrique (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 211, fig. 2). Comme la configuration urbaine change, la configuration de site est également modifiée.

Le premier élément est la position de hauteur par rapport à la vallée de la Maine, constituée par l'éperon. Ce facteur diachronique conserve sa validité. En effet, le point le plus haut de la trame urbaine que l'on peut restituer par le biais des éléments de voirie et d'habitat observés grâce à l'archéologie était occupé par un temple. De même, à proximité de celui-ci se trouvait vraisemblablement le *forum*. L'éperon de la Cité était donc le support de certains des principaux bâtiments de la ville et le siège probable de l'autorité civile. Un deuxième élément est l'existence des vallons de l'Esvière et de la Godeline mis en évidence par le biais de l'archéologie. Leur présence et leur topographie a contraint l'autorité qui a mis en place la trame urbaine au tournant de notre ère à conduire d'importants travaux pour suivre son projet. Cela s'est manifesté par le dégagement et la construction de terrasses servant d'assises aux rues.

Le deuxième élément de l'effet de site pour la ville ouverte de plan régulier demande quelques précisions sur le vocabulaire employé. Il vient d'être dit que la topographie physique était suffisamment accidentée pour nécessiter des travaux d'aménagement du relief pour la mise en place de la trame viaire. En ce sens, l'effet de site est important. Cependant, l'orthogonalité restituée du plan viaire de l'agglomération pourrait suggérer le contraire : le tracé des rues seul ne laisse pas paraître ces contraintes. Le point sur lequel il peut y avoir une incompréhension tient au fait que les contraintes topographiques ont été adaptées par les travaux de viabilisation. La trame viaire présente une configuration qui pourrait être identique si la ville ouverte ne se trouvait pas dans une vallée mais en plaine par exemple. On peut assez raisonnablement penser que si la topographie physique n'avait pas été prise en compte grâce à des aménagements de terrasses, la voirie aurait présenté un parcours adapté au relief.

L'effet de site n'est donc pas *ignoré* par la mise en place d'un réseau de rues rectilignes, perpendiculaires à la pente ou dans le sens de celle-ci. Les indices permettant d'affirmer le contraire sont les aménagements de viabilisation du terrain mais surtout l'orthogonalité de la voirie elle-même : en con-

naissance des conditions, la réalisation de ce programme est signe de la volonté de dépasser les difficultés, et donc de les prendre en compte. Il est donc toujours présent et dans les faits particulièrement fort.

En parallèle de la transformation du facteur de site de l'agglomération à partir du 1^{er} s., le facteur de situation connaît une modification essentiellement d'ordre politique et qui est également liée à la connaissance de la réalité administrative fournie par la documentation écrite. En parallèle, l'accroissement quantitatif de la documentation permet d'obtenir une meilleure connaissance de ce facteur.

L'organisation de ce territoire et l'existence d'agglomérations secondaires dans la cité des Andécaves n'est documentée que par l'archéologie et par la carte de Peutinger. Cette dernière « est un recueil d'itinéraires à travers le monde romain dont l'original remonte sans doute au 3^e s. de notre ère » (FERDIÈRE 2007). D'après ce document, Angers (*Iuliomago* sur la carte) est reliée à Tours (*Casaroduno*) vers l'est, à Rennes (*Condate*) et vers Nantes (*Portunamnetu*) vers l'ouest, et enfin à Poitiers (*Lemuno*) vers le sud. Il s'agit donc d'une source de première importance pour estimer la situation d'Angers-ville ouverte par rapport aux autres villes de même nature à une même période.

Sur ces quatre trajets, trois font l'objet d'étapes intermédiaires ou stations. La route de l'est vers Tours passe par *Robrica*, qui se situe à 29 lieues gauloises de Tours et à 17 lieues d'Angers, soit un peu plus de 102 kilomètres, en considérant que la lieue gauloise équivaut ici à 2200 m. L'identification de cette étape fait l'objet d'un débat entre Chênehutte-les-Tuffeaux (commune de Chênehutte-Trèves-Cunault, Maine-et-Loire) et Gennes (Maine-et-Loire) (FERDIÈRE 2007). La route de l'ouest vers Rennes passe par les stations de *Conbaristum*, qui est identifiée à Combrée (Maine-et-Loire), et de *Sipia*, qui est identifiée à Visseiche (Ille-et-Vilaine) ; ces deux stations se situent respectivement à 16 lieues d'Angers et à 16 lieues de Rennes. Enfin, la route de Nantes passe par la station de *Segora*, qui est identifiée à La Ségourie (commune du Fief-Sauvin, Maine-et-Loire ; PROVOST 1988c : 47) – bien que cet interprétation fasse encore l'objet d'un débat qui n'est pas tranché. La route de Poitiers passe par la même station.

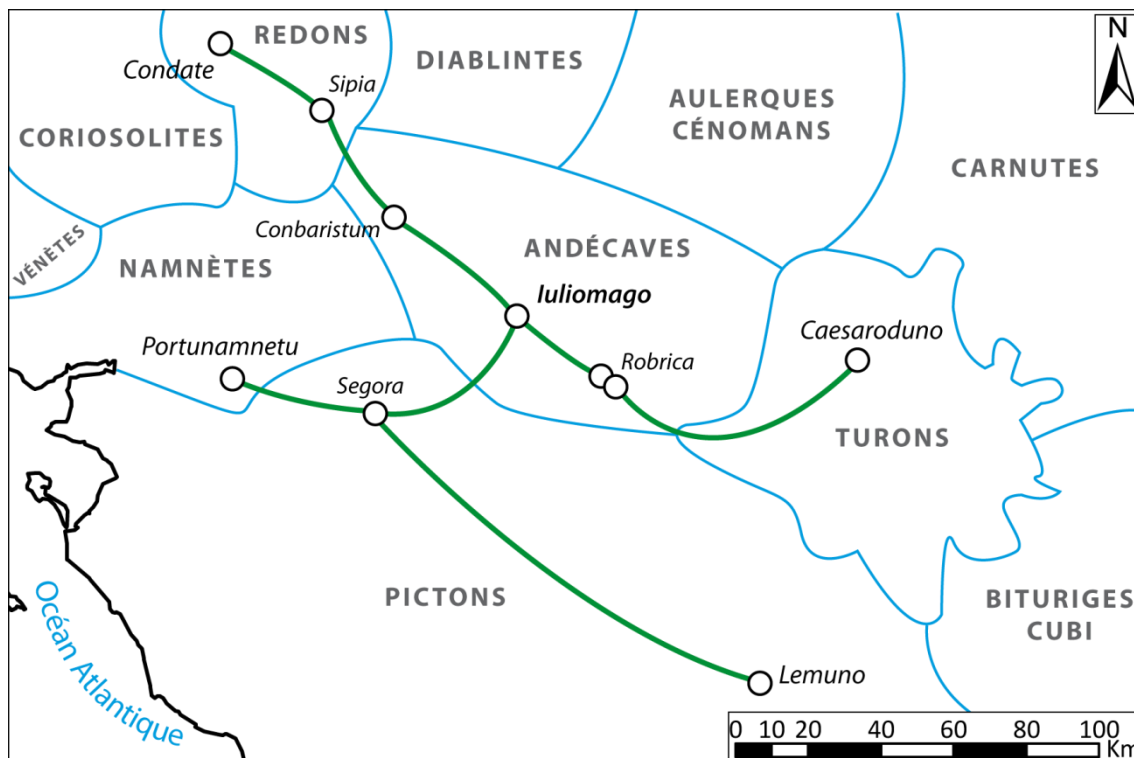


Figure 24 – Relations routières d'Angers-ville ouverte d'après la carte de Peutinger. Seules sont figurées ici les liaisons directes avec Angers et en aucun cas les tracés réels des routes (FERDIÈRE 2005 : 134, fig. 6).

Il peut paraître surprenant de ne voir aucune liaison répertoriée au nord vers Le Mans, pourtant située à 80 kilomètres d'Angers, soit moins que l'écart avec Rennes et avec Tours, et ce à d'autant plus forte raison qu'une voie de sortie est attestée matériellement à Angers pour la direction du Mans et qu'une autre est fortement supposée pour la direction de Jublains. L'aspect global du réseau de communication proposé par la carte de Peutinger traduit-il des relations de diverses natures avec d'un côté Tours, située en amont sur la Loire et Rennes aux portes de l'Armorique prioritaires par rapport aux liens avec les autres villes ? À notre connaissance, rien ne permet d'aller dans ce sens.

À l'échelle de la cité des Andécaves, l'organisation du territoire et la place d'Angers dans celui-ci peut être appréhendée par le biais de la liaison entre Angers, qui se positionne comme le centre administratif de son espace propre, et les différentes agglomérations de rang inférieur ou « secondaires ». La présence de militaires romains sur le site d'Angers attestée d'après des éléments matériels retrouvés lors des différentes opérations archéologiques peut traduire l'existence de casernements mais surtout peut également indiquer la présence à Angers d'un siège de l'administration militaire impériale à l'échelle de la cité (MORTREAU 2008).

La situation de la ville ouverte est donc celle d'un chef-lieu de cité. Si les principaux éléments caractéristiques de ce statut, comme par exemple le *forum*, n'ont pas été retrouvés, tout laisse à penser que le site d'Angers était le point focal d'un territoire qui correspond effectivement à la *civitas*. Un temple, peut-être dévolu au culte impérial, était édifié à la pointe occidentale de l'éperon de la Cité. Les relations économiques constatées à la phase précédente sont probablement encore valables, bien qu'aucun élément ne permette d'en avoir la certitude. Ces réseaux sont peut-être documentés par les itinéraires qui placent Angers dans un maillage reliant les points principaux du territoire gaulois. Parmi ces relations économiques, il faut intégrer celles qui ont permis l'acheminement en ville des matériaux nécessaires à l'aménagement de la trame viaire, à la fois pour construire les chaussées mais aussi pour édifier les murs et les terrasses. La mise en œuvre de ce plan programmatique, la complexité de celui-ci et la volonté de dominer les effets de site dénotent l'importance réelle du site d'Angers.

4.3.3. Synthèse de la phase de la ville ouverte de plan régulier (1^{er} – 3^e s. de n. è.)

L'épisode concernant Angers-ville ouverte du 1^{er} s. à la fin du 3^e s. est donc globalement assez bien connu. Seul le *forum* échappe encore à l'investigation archéologique, du fait qu'il se situe probablement dans la Cité, secteur protégé. Les observations archéologiques effectuées à différents endroits de la ville actuelle permettent d'attester l'orthogonalité remarquable du plan du réseau des rues antiques : le tronçon observé rue d'Alsace se situe précisément dans l'alignement restitué de la rue EO 5. Certaines de ces opérations ont également permis de développer les connaissances relatives aux modes de structuration et d'occupation urbaines présents à l'intérieur de ces îlots.

Les abords de la trame viaire présentaient des aspects qui pouvaient remettre en cause cette orthogonalité. Certaines des interventions archéologiques ont ainsi permis de découvrir un urbanisme de façade, rigoureusement mis en place sur le front des îlots mais beaucoup moins bien respecté au cœur de ceux-ci. Cette notion ne concerne pas seulement les quartiers périphériques de la trame urbaine, tels celui abordé lors de la fouille de l'entrepôt SERNAM en 2000 (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 ; BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001) mais également ceux situés au centre géographique de celle-ci, tels celui qui a pu être étudié en détail lors de la fouille du musée des Beaux-Arts. Pour les espaces périphériques de la trame urbaine, on observe plutôt un échec urbain flagrant : la fouille de l'entrepôt SERNAM a montré que l'îlot avait été viabilisé par la mise en place des rues mais que son occupation n'avait jamais réellement pris son essor. Cet espace a été abandonné dès le 2^e s. et remplacé peu de temps après par un secteur funéraire. L'espace planifié était donc trop grand pour les capacités réelles de la société urbaine.

L'échec urbain n'est pas le propre d'Angers : une situation équivalente a pu être observée à Tours en plusieurs secteurs périphériques (GALINIÉ 2007e). À Lyon, une situation plus marquée encore a pu être déterminée par l'archéologie : la ville haute installée sur la colline de Fourvière, héritière dans l'espace de l'occupation protohistorique et antique, a été pratiquement – mais non totalement – abandonnée au profit d'une installation au bord de la Saône (REYNAUD 1998 : 186).

Enfin, y avait-il une occupation en rive droite de la Maine ? Les éléments d'ornementation de jardin retrouvés en 1993 dans l'emprise de l'ENSAM pourraient plaider pour une réponse affirmative. La question du franchissement de la Maine n'a pas été abordée ci-dessus. Même si aucun élément matériel n'a été retrouvé en dépit des différentes opérations menées dans son lit, on peut raisonnablement envisager l'existence d'un quelconque moyen de passage de la rivière. Rien ne permet d'exclure qu'un habitat périphérique se soit installé près de la Maine, bénéficiant d'une vue sur la rive gauche et son éperon : serait-ce un habitat particulièrement aisé ? Enfin cela pose une question à laquelle il n'est pas encore possible de répondre : quelles sont les limites de l'agglomération ?

4.4. La ville réduite et enclose au 3^e s., point de départ de l'étude

Nous avons évoqué ci-dessus les deux états principaux connus par l'agglomération urbaine présente sur le site d'Angers antérieure à la fourchette chronologique, c'est-à-dire respectivement l'agglomération fortifiée de hauteur du 1^{er} s. av. n. è. et la ville ouverte de plan régulier du 1^{er} au 3^e s. Il convient désormais de présenter le troisième état plus détaillé que précédemment car il s'agit de la base même de l'étude. Nous avons précisé que l'examen de ce troisième état urbain serait différent de celui adopté pour les deux états précédents. En effet ceux-ci respectaient une organisation monographique fondée sur la discussion des principaux éléments matériels mis en évidence par l'archéologie. Pour la phase de l'agglomération à la fin du 3^e s., l'accent est mis sur les transformations connues par la ville ouverte au cours de son histoire longue de deux siècles, qui se traduisent par la création, la disparition, la transformation ou le maintien des objets urbains. Ce choix est motivé par le fait que la fabrique urbaine est un processus continu et permanent et non une succession d'étapes ; les deux premiers états, situés en-dehors de la fourchette chronologique de la thèse, pouvaient faire l'objet d'une certaine exception.

Le troisième état principal de l'agglomération urbaine, à partir de la fin du 3^e s., se caractérise par un mouvement entraînant une grande partie des chefs-lieux de cité. Il est ainsi possible d'aborder, pour une période s'étendant du 3^e au 5^e s. environ, les dynamiques urbaines selon des orientations matérielle et sociale. Cette période a fait l'objet d'une étude synthétique par P.-A. Février dans un article qui a fait date et dans lequel il propose, exemples et arguments à l'appui, des éléments de réflexion tirés à partir des observations archéologiques et des données historiques pour les transformations spatiales des villes au « haut Moyen Âge » (FÉVRIER 1974). Il y fait le point sur les modifications des espaces devenus *extra-muros* en montrant que ceux-ci restent souvent occupés après la construction de l'enceinte de la ville et que la réoccupation des quartiers extérieurs se fait fréquemment autour des édifices religieux.

4.4.1. Les éléments de topographie historique

Pour aborder la question de la dynamique de la transformation subie par la ville ouverte durant les deux à trois siècles de durée de cette phase, il est nécessaire de passer par une étude de cinq aspects qui permettent de couvrir les différentes facettes de cette évolution. Le premier concerne la transformation progressive des espaces *extra-muros* vers un abandon définitif. Nous considérerons qu'il s'agit d'une déprise. En même temps que certains secteurs sont abandonnés, d'autres sont occupés ou réoccupés

temporairement. Enfin, un secteur de l'espace urbanisé ancien semble avoir conservé une occupation relativement pérenne. Le troisième aspect est l'abandon des secteurs funéraires des trois premiers siècles de notre ère et leur remplacement par de nouvelles nécropoles, situées plus à proximité de la Cité. Le quatrième est la mise en défense d'un quartier particulier de l'agglomération. Dans ces secteurs se trouvent notamment le *forum*, siège de la curie donc du pouvoir civil, et la cathédrale, siège du pouvoir religieux. Le cinquième et dernier aspect découle du précédent. En dépit de ces transformations majeures, la ville reste une résidence et un lieu d'exercice du pouvoir.

L'un des éléments majeurs, si ce n'est l'élément majeur lui-même, de l'évolution d'Angers à partir de la fin du 3^e s. est la construction d'une fortification englobant 9 ha sur l'éperon de la Cité. Le lieu ainsi défendu correspond aux espaces dominant le cours de la Maine de près de 40 m. Le périmètre de cette structure est de 1234 m. C'est cet objet qui permet de qualifier cette agglomération de « ville enclose ».

Dans l'ensemble, l'enceinte est assez bien connue. Son parcours est assuré pour 52,7 % de sa longueur (650 m) et seule la section en front de Maine, qui était probablement édiflée au niveau de la rupture de pente, a totalement disparu en raison des aménagements réalisés à partir du Moyen Âge, notamment du fait de la construction du château-forteresse et des travaux réalisés par le Génie au 19^e s. C'est pourquoi c'est la partie orientale du tracé de l'enceinte qui est le plus assuré. La courtine est encore visible aujourd'hui dans la rue Toussaint, où elle sert de mur-terrasse au quartier de la Cité. Elle a également été observée archéologiquement à plusieurs reprises : en 1953 par H. Enguehard lors de la construction de la galerie de l'Apocalypse, en 1992 dans un sondage lié à l'intervention archéologique du château et lors de la fouille du Quadrilatère entre 1993 et 1996.

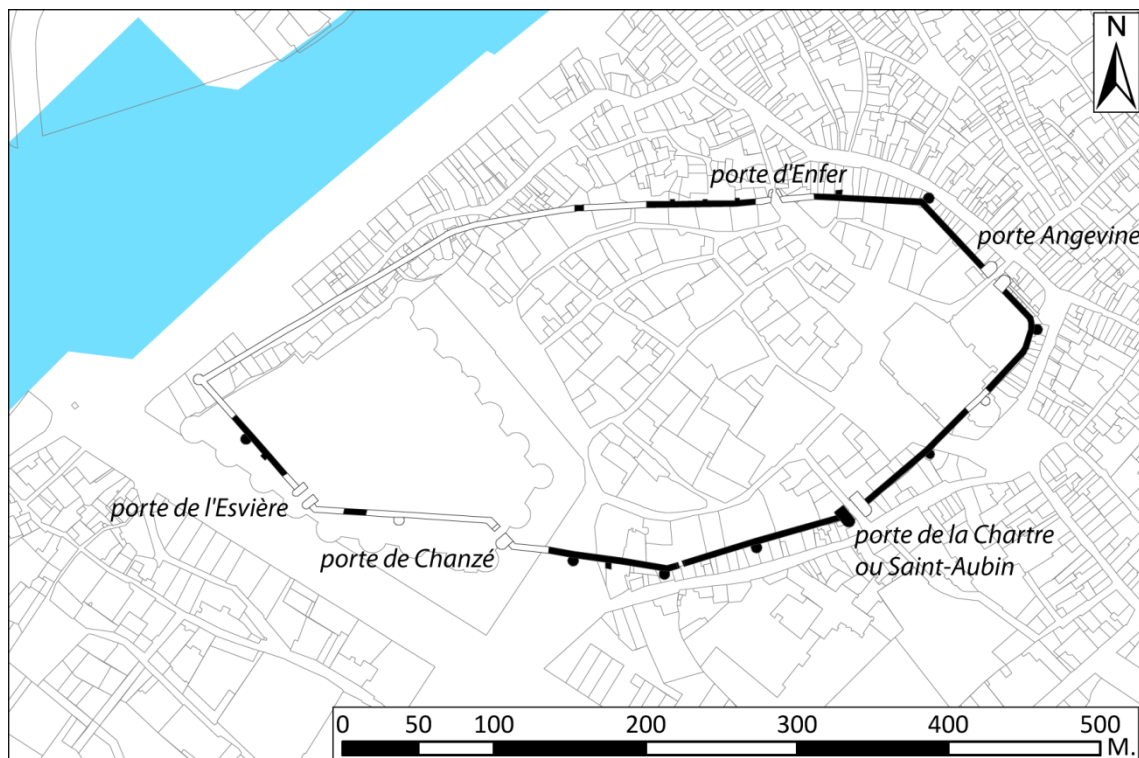


Figure 25 – Tracé de l'enceinte de la fin du 3^e s. et report des toponymes des portes d'après COMTE 1997a (fond de plan : cadastre de 1840).

La documentation écrite médiévale nous fournit une grande partie des toponymes associés : noms de portes, de tours, de contreforts et de piliers soutenant la courtine... La compilation en a été réalisée par F. Comte (COMTE 1997a, fig. 13). Les toponymes des portes peuvent être expliqués. Le nom de

porte de Fer est issu de *porta inferior*, « porte du bas », parce qu'elle donnait accès au contrebas de la pente vers la Maine. La porte de Chanzé tient son nom d'un lieu-dit extérieur à la ville et par lequel on accédait par une route quittant la Cité par cette porte. La porte de l'Esvière tient son nom de l'éperon qu'elle permet de desservir. La porte Saint-Aubin tient son nom de l'abbaye proche ; son autre nom de la Chartre tient au fait qu'elle servit aussi de prison. Enfin, la porte Angevine possède un nom plus déroutant mais qui peut être expliqué par le passage d'une route permettant la desserte de l'Anjou.

La datation de l'enceinte a déjà été discutée plus haut (cf. § 2.2.1 ci-dessus p. 41). Rappelons ici seulement que la date de mise en place avancée pour l'enceinte de la Cité est la fin du 3^e s., peut-être 280 d'après une datation par archéomagnétisme.

D'autres éléments étaient peut-être associés à la courtine. En effet, le récit de la prise d'Angers par les Vikings en 873 et du siège qui est fait de la ville par Charles le Chauve (StM-35 ; *Chronique de Réginon de Prüm*), comprend la mention du creusement ou de la remise en état des fossés²¹ (COMTE 1997a : 45). En 1976, M. Provost aurait observé dans la rue Toussaint un possible *vallum* datant au plus tôt de la fin de l'Antiquité (BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 416-417). F. Comte pose l'hypothèse « d'une défense avancée avec un talus surmonté d'une palissade » (COMTE 1997a : 45).

Enfin la vocation de cette enceinte n'est pas seulement militaire. Si la défense est évidemment l'un des objectifs de cette structure, l'aspect ostentatoire de celle-ci ne peut être nié (CHEVET 2007 : 35). Contrairement à une idée reçue, l'enceinte de la Cité d'Angers – comme la plupart des enceintes gauloises contemporaines – n'a pas été édifiée à la va-vite (PROVOST 1978b ; COMTE 1997a). L'un des exemples les plus marquants est celui de l'enceinte du Mans, dont le soin esthétique accordé à la réalisation du parement ne concorde en aucun cas avec la précipitation supposée de sa construction (ROBINEAU, GUILLEUX 1988). À Angers, l'étude architecturale de l'enceinte a été menée sur plusieurs tronçons, notamment au château (MALLET, ENGUEHARD 1964 ; CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997).

Les interventions archéologiques réalisées dans l'agglomération ont permis de créer des points d'observation relatifs à l'occupation urbaine des abords proches et immédiats de la Cité (Figure 26).

Une occupation postérieure à la mise en défense de l'éperon est attestée sur le site du musée des Beaux-Arts (Figure 26 n° 1). « La fouille a permis de mettre en évidence une occupation résiduelle et discontinue qui ne disparaîtra que progressivement au cours du IV^e siècle » (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 148-151). Cette occupation observée à l'emplacement de la *domus* ruinée mais probablement en élévation est indéterminable, « mais on peut se risquer sur le fait qu'il s'agisse d'un habitat du type de ceux que l'on rencontre en périphérie de cité à cette époque et se caractérisant par une réoccupation des anciens îlots urbains à la façon de *squats* » (CHEVET, BIGUET, CHAUMOT *et al.* 2000 : 68).

Une des premières occupations de ce type à Angers avait pu être observée en détail en 1991 sur le site de la clinique Saint-Sauveur de l'Esvière (Figure 26 n° 2). Un bâtiment présentant une architecture et un aménagement interne dénotant un statut probablement important mais indéterminable s'intègre dans la trame viaire du 1^{er} s. de n. è. Après son abandon au 3^e s., voire même dès la fin du 2^e s., une sépulture précède un nouveau bâtiment sur poteaux daté par le mobilier du courant du 4^e s. (*BSR Pays de la Loire* 1992 : 35-36). C'est cette dernière structure qui constitue l'intérêt historique de ce site : il s'agit d'une construction en matériaux légers qui entre dans le cadre chronologique de la réoccupation des espaces périphériques de l'espace urbain fortifié. Le site est abandonné après sa destruction.

En plus de ces deux secteurs, « trois sites étaient anciennement connus pour avoir été réoccupés partiellement au Bas-Empire : Saint-Martin, place du Ralliement et rue Delaâge » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 218 ; PROVOST 1977 : 406-417). Nous n'évoquerons que le premier et le dernier (Figure 26 n° 3 et 4). La fouille de G. H. Forsyth a ainsi montré que les habitats présents sur le site de la collégiale Saint-Martin

²¹ « *diruta reparant, fossas vallosque renovant* »

étaient abandonnés au 4^e s. (COMTE, GAILLARD 1994 : 115 ; FORSYTH 1953 : 9). La forme de cette réoccupation a été étudiée lors de l'intervention archéologique sur le site Gaumont/Saint-Martin, à proximité immédiate de la collégiale : « les structures repérées pour cette période se limitent à une série de solins de schiste orientés suivant à la fois l'axe de la voie (murets est-ouest) et suivant l'axe augustéen (murets nord-sud) » (*BSR Pays de la Loire* 1992 : 34). Ces structures semblent être définitivement abandonnées dans le courant du 5^e s. L'ensemble thermal de la rue Delaâge a connu une réoccupation temporaire après l'abandon de leur activité : « les matériaux sont réutilisés par des habitats précaires jusqu'au milieu du IV^e siècle » (PROVOST 1988b : 106). Enfin le site de l'ENSAM en rive droite de la Maine a peut-être également connu une réoccupation ponctuelle. La persistance de secteurs d'habitat après la construction de l'enceinte urbaine, aux 5^e – 6^e s., n'est pas un phénomène propre à Angers : il a été récemment mis en évidence à Metz dans un quartier probablement pérennisé grâce à la proximité de l'amphithéâtre (ALIX, GÉBUS, GAMA *et al.* 2009 : 13).

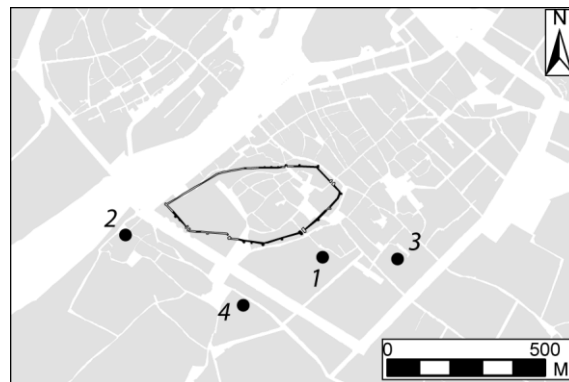


Figure 26 – Localisation des sites d'habitat extra-muros connus pour les 4^e – 5^e s.

Ces occupations ont pu être qualifiées de « squat » en raison de leur faible impact sur l'existant et de leur adaptation aux éléments structurels des constructions dans lesquelles elles se sont installées : « dans ces sites, les aménagements réalisés sont réduits et consistent à s'installer dans des bâtiments mal entretenus qui ne perdurent pas longtemps. L'occupation semble même intermittente dans des espaces où l'on se préoccupait surtout de récupérer des matériaux de construction » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 218). La présence humaine est fugace et difficile à étudier sur ces sites.

Enfin, l'une des principales nouveautés de cet état urbain est la mise en place d'un pouvoir ecclésiastique chrétien structuré autour du personnage de l'évêque et transcrit matériellement par plusieurs édifices religieux et lieux consacrés.

Les premiers éléments chrétiens sont des tombes comportant des symboles religieux retrouvées lors des fouilles de la gare Saint-Laud (PROVOST 1988c : 35). Ces objets datent de la période constantinienne, c'est-à-dire du dernier quart du 3^e s. au premier tiers du 4^e s. Cela peut prouver la présence d'une communauté chrétienne, avec les réserves que ces découvertes isolées demandent de poser.

Le premier évêque d'Angers explicitement mentionné dans les textes est Apothème/*Apothemius*, deuxième sur les listes. Il est mentionné en 396 dans les actes du concile de Nîmes. Cependant, il faut désormais reconnaître l'évêque nommé *Defensor* dans la *Vita S. Martini* de Sulpice Sévère (fin du 4^e s.) comme étant le véritable premier évêque d'Angers. Cette hypothèse a été longuement étayée par O. Guillot (GUILLOT 2006 : 122-125) et doit désormais être retenue. La présence de cet individu à l'élection du nouvel évêque de Tours en 371 ainsi que son nom même permettent d'assurer d'une part de son statut d'évêque et d'autre part de son statut d'autorité civile, car son nom est en réalité son titre, dont la forme complète devait être *defensor plebis*, défenseur de la plèbe, comme on l'a vu ci-dessus (DEPREUX 2001 : 6).

Du fait même de l'existence d'un évêque à Angers, on peut affirmer qu'il existait une cathédrale dans la ville, celle-ci étant l'église de l'évêque. Celle-ci n'était probablement pas un bâtiment indépendant de la maison de l'évêque, comme on peut le penser : en effet, Grégoire de Tours mentionne la *domus aecclisiae* pour un épisode daté de 470 (*Hist. Franc.*, II, 18). Contrairement à une légende assez répandue dans l'historiographie locale, surtout ancienne, et « les prétentions des monastères suburbains qui, au Moyen Âge, ont voulu s'affranchir de la tutelle épiscopale en prétendant que leur basilique était plus ancienne que la cathédrale » (PRÉVOT 2003 : 20-21 ; GUYON 2010 : 140 ; ce type d'argumentation s'observe, entre autres, à Bordeaux : MAURIN 1998 : 29 ; JEAN-COURRET 2006 : 348), la cathédrale primitive d'Angers n'a pas été déplacée de Saint-Pierre à Saint-Maurice (PIETRI 1987c : 74-75). Cette église Saint-Pierre est toutefois l'un des plus anciens édifices chrétiens d'Angers. Son origine est encore floue. Lors des fouilles menées place du Ralliement en 1971, cet édifice a bien été retrouvé. L'une des plus anciennes structures observées est un bâtiment de 14 x 8 m dont la partie est comporte une répartition tripartite et qui pourrait dater du Bas-Empire (fin du 4^e s.), sans plus de précisions, mais son caractère religieux n'est pas assuré (PIETRI 1987c : 75). L'église Saint-Pierre est vraisemblablement contemporaine de la cathédrale.

4.4.2. Site et situation de la ville réduite et enclose

Les facteurs de site rappellent ceux qui pouvaient être observés pour la première phase, celle de l'agglomération fortifiée de hauteur. La configuration topographique, du moins pour les secteurs urbains les mieux connus, y trouve en effet une certaine correspondance. La question de la situation d'Angers pour la phase de la ville réduite et enclose est toutefois mieux documentée que pour la première phase. Les données relatives aux relations où Angers trouve sa place sont plus nombreuses et plus variées.

On peut faire un parallèle entre l'emprise de la ville réduite et enclose à la fin du 3^e s. et celle de l'agglomération fortifiée de hauteur du 1^{er} s. av. n. è. Le point commun entre ces deux villes est l'utilisation de la topographie physique du site sur lequel elles sont implantées : elles exploitent toutes deux une configuration géographique particulière qui confère à leurs sites d'expansion principale un avantage défensif indéniable sur les proches environs. On ne cherche pas à prouver ici que l'agglomération postérieure à la fin du 3^e s. est une héritière directe de l'agglomération protohistorique : rien ne permet de l'affirmer. L'effet de site lié à l'éperon présente des contraintes topographiques légèrement différenciées par rapport à celles de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. En effet, l'enceinte de la Cité est à l'origine d'effets de site en conditionnant les voies de contournement de l'éperon mais également les voies qui sortent de l'espace fortifié : l'ancienne rue NS 3 doit faire un coude pour pouvoir accéder à la Cité par la porte Saint-Aubin (Figure 25 p. 136). D'autres éléments urbains ont pu avoir des effets de site, provoquant par exemple la réorientation de certaines rues, mais cela survient quelques siècles après la construction de l'enceinte de la Cité.

En opposition avec les commentaires qui viennent d'être faits, il est difficile de déterminer les éventuels effets de site qui peuvent s'appliquer aux espaces périphériques de la Cité, en raison de la faible quantité d'informations dont nous disposons. En effet, nous ne pouvons travailler que sur la restitution du réseau viaire postérieur à l'édification de l'enceinte. Cet aspect ne permet cependant pas d'aborder les effets de site en raison de la rareté des tronçons observés et du faible nombre de rues supposées.

Une hypothèse avancée pour l'agglomération fortifiée de hauteur peut ici être mobilisée à nouveau. Il s'agit de la voie de crête desservant l'*oppidum* avancée par P. Chevet, F. Comte et M. Pithon à partir de données de topographie physique (CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 313 ; *ibid.* : 315, fig. 2). Bien qu'étant à l'origine rapporté à l'agglomération gauloise, ce tracé ne perd pas sa validité avec l'édification de l'enceinte de la Cité et devait toujours être actif. Il est devenu par la suite la rue Saint-Aubin et a conditionné l'emplacement de cette abbaye. Un facteur de site a donc joué sur ce parcours.

Il s'avère globalement difficile de définir des effets de site pour la ville close à partir du 3^e s. dans la mesure où les modalités de l'occupation *extra-muros* sont difficiles à déterminer. L'éperon de la Cité conditionne le seul effet qu'il soit possible de déterminer. Les anciens espaces fortement contraignants, comme l'éperon de l'Esvière et les deux vallons de la Godeline et de l'Esvière, ne semblent plus avoir d'impact sur la topographie historique de l'agglomération. Rappelons qu'il s'agit d'une interprétation avancée d'après un état des connaissances amené à évoluer par la suite. Dans l'ensemble, les espaces qui deviennent *extra-muros* après l'édification de l'enceinte de la Cité sont peu concernés par les contraintes de site car leur occupation demande moins d'aménagements de viabilisation.

Il est possible de remarquer une pérennité des pouvoirs locaux, civils comme religieux, sur un même territoire, et dont le centre reste le même en dépit des transformations sociales des 3^e – 4^e s. Du fait même qu'Angers était un chef-lieu de cité depuis la Conquête de même que l'*oppidum* des Andes avant celle-ci, la ville est devenue le siège d'un pouvoir civil de niveau régional. Ce contrôle était exercé depuis le *forum*. « Le *forum publicum* ainsi qu'une *curia publica* sont encore attestés au VI^e siècle » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 218). Ces deux éléments sont en effet mentionnés explicitement dans la première des *Formules d'Angers*²² (ZEUMER 1886 : 4 ; JEANNIN 2010 : 169-170). Il faut vraisemblablement opter pour une interprétation spatiale restreinte car les autres formules emploient le terme de *pagus*, ce qui correspond de manière assurée au territoire administré par la ville. Les autres formules permettent de constituer un catalogue, probablement incomplet, du personnel politique. On peut notamment relever l'existence d'un *defensor*, d'un *curator* et d'un *magister militum*, c'est-à-dire respectivement « une sorte d'avocat et de protecteur public de toute personne de la cité relevant de la plèbe » (GUILLOT 2006 : 122), un personnage chargé de gérer les services publics et enfin un dernier personnage en charge de la gestion des forces armées (COMTE 2010 : 133-134).

Outre la preuve que le *forum* était encore en fonction sous une forme indéterminée au moment de la rédaction des formules, ces différents éléments induisent également le maintien de la tutelle politique et administrative de la ville sur son territoire. La formule n° 32 (ZEUMER 1886 : 14-15) montre en effet que le comte est assisté des *rectores civium* ou *curalis provinciae*, c'est-à-dire de fonctionnaires chargés des citoyens et des provinciaux habitant le reste du territoire. La documentation écrite ne permet cependant pas d'étudier les différents aspects de la vie politique d'Angers à partir de la fin du 4^e s., lorsque les cadres administratif et politique romains disparaissent. L'autorité civile a progressivement changé à partir de la situation présentée par les *Formules d'Angers* pour ne plus être contrôlée que par un seul personnage, en l'occurrence le comte, qui n'est attesté que beaucoup plus tard, peut-être dès 837 avec un certain comte Thibaud (AD 49 G 689 f° 73) et assurément en 851 avec le comte Eudes qui échange un terrain dans la Cité avec l'évêque Dodon (StM-9).

C'est à partir de la fin du 3^e s. que l'on commence à disposer d'informations relatives à la place d'Angers dans les différents réseaux auxquels elle appartient. Ceux-ci sont d'abord d'ordre politique et administratif et découlent des facteurs étudiés pour la ville ouverte de plan régulier mais entrent également en jeu des facteurs ecclésiastiques. L'étude de la situation d'Angers dans son réseau ecclésiastique demande de dépasser la date butoir pour atteindre la fin du 4^e s.

Ce qui compte également parmi les facteurs de situation l'intégration d'Angers et, au-delà de l'agglomération elle-même, c'est que la cité des Andécaves tout entière dans le nouveau réseau ecclésiastique chrétien qui est progressivement mis en place à partir de la moitié du 4^e s. avec l'évangélisation des chefs-lieux de cité. Ainsi, à Angers, *Defensor* est présent en 371 à Tours lors de l'élection de Martin au siège épiscopal, selon la *Vita S. Martini* de Sulpice Sévère.

²² « *Andicavis civetate curia puplica resedere in foro* »

C. Brühl a déterminé que la province de Lyonnaise Troisième, dont Tours est le centre et à laquelle est administrativement rattachée Angers, n'était créée que sous le règne de Maxime, soit entre 383 et 388 (Figure 27 p. 141). Auparavant, ces deux cités se situaient dans la province de Lyonnaise Seconde, dont Rouen était le centre et qui a été créée sous Dioclétien ou sous Constantin, soit entre 284 et 337 (BRÜHL 1975 ; GUILLOT 2006 : 123). Ces provinces composaient, avec d'autres, le diocèse des Gaules administré depuis Trèves.

Cela a pour conséquence de transformer l'ensemble des facteurs de situation qui s'appliquent à Angers dans le cadre ecclésiastique. Avant la création de la province de Lyonnaise Troisième, Angers dépendait d'une ville située à 250 km. Après la mise en place de cette province, le nouveau siège de l'autorité ecclésiastique tutélaire n'était plus distant que de 94 km. Il est cependant difficile de mesurer la différence d'autorité entre celle exercée par Rouen et celle exercée par Tours et qui serait atteinte par l'éloignement du lieu central, étant donné que pour la première les sources n'évoquent pas cette notion et qu'en plus cet état n'a duré que peu de temps – entre 50 ans et un siècle environ. Comme cet intervalle chronologique est restreint, on peut ignorer la situation d'Angers au sein de la province de Rouen pour s'attacher à celle d'Angers au sein de la province métropolitaine de Tours, à d'autant plus forte raison que c'est dans ce cadre administratif que la ville et son diocèse évoluent par la suite. À ce titre, on ne peut pas considérer que la création de la province de Lyonnaise Troisième ait transformé les effets de situation ecclésiastiques qui concernent l'agglomération.

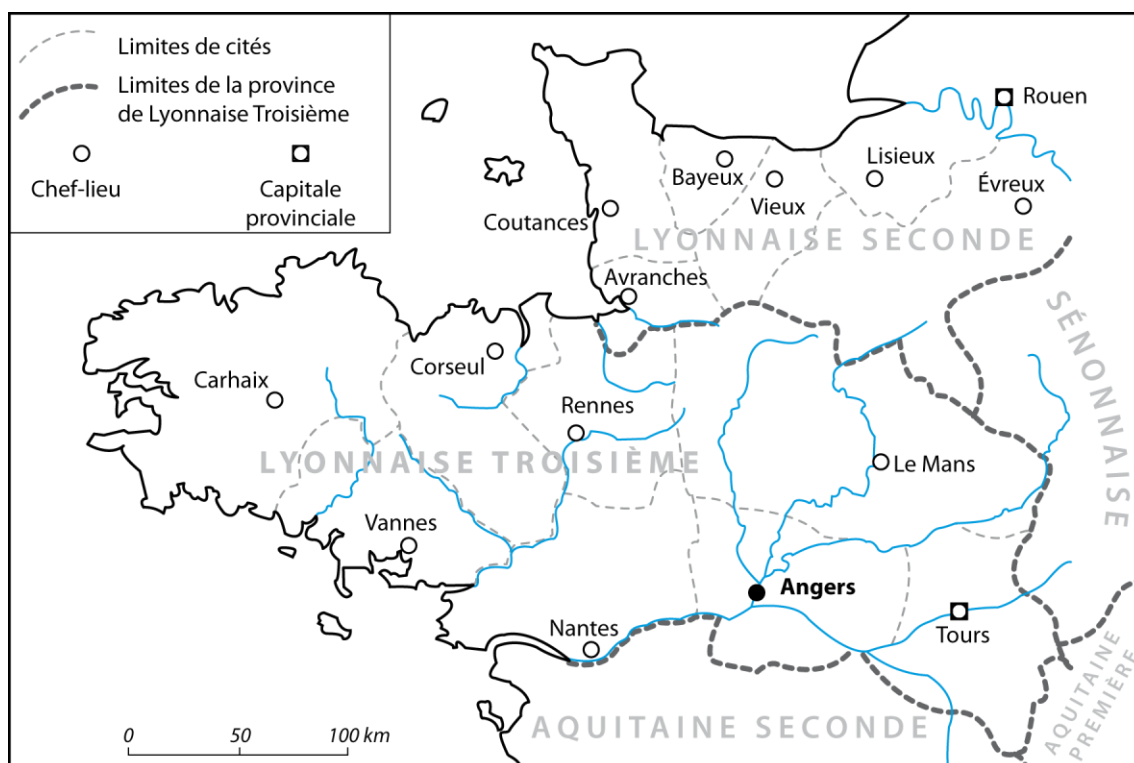


Figure 27 – Organisation administrative de la Gaule du nord-ouest après la création de la Lyonnaise Troisième.

La distribution des cités au sein des provinces métropolitaines est connue notamment par le biais de la *Notitia Galliarum* produite après le dernier tiers du 4^e s. (MOMMSEN 1892). Il faut préciser que les limites des cités sont restituées principalement à partir des limites des diocèses médiévaux, elles-mêmes déterminées par la cartographie des informations contenues dans leurs pouillés. Les limites de cités reportées sur la Figure 27 ne prétendent en rien être leur représentation fidèle.

La documentation disponible ne permet pas de travailler sur les relations qu’entretient la ville réduite et enclose avec son environnement. Les textes hagiographiques les plus précoces, tels la *Vita S. Maurilii*¹, montrent les évêques d’Angers parcourant le territoire ou *pagus* placé sous leur autorité.

La documentation hagiographique permet néanmoins de localiser quelques sites dans le *pagus* d’Angers, et par conséquent d’estimer l’étendue de celui-ci. Citons un exemple : Maurille, alors prêtre, aurait passé une quarantaine d’année à Chalonnes-sur-Loire, *Calonna*²³, y fondant une église et un *vicus* avant de devenir évêque d’Angers en 423 (GUILLOT 2006 : 127). Chalonnes se situe en rive gauche de la Loire, à l’extrémité occidentale du territoire d’Angers et à la frontière avec celui de Nantes.

La présence d’un évêque induit celle d’un territoire placé sous sa juridiction suivant la logique selon laquelle l’emprise de l’autorité épiscopale reprend celle du cadre administratif civil de la *civitas*. Cela signifie qu’Angers se plaçait comme maillon dans le réseau des chefs-lieux de cités à l’échelle de la province de Lyonnaise Troisième mais comme sommet du maillage spécifique à la *civitas* des Andécaves. Les facteurs de situation fonctionnent à différentes échelles emboîtées et ce même s’ils font référence à un même type de relations. Ils restent cependant assez malaisés à déterminer dans le détail en raison d’un manque de documentation.

4.4.3. Synthèse des transformations des 3^e et 4^e s.

L’une des notions principales relatives à l’agglomération d’Angers pour cette phase est la fortification d’une partie de son espace. Cela tranche avec la phase précédente sur le fait que celui-ci se caractérise par sa nature ouverte. Cette opération d’urbanisme a été réalisée à la fin du 3^e s. Seule une autorité a pu mettre en œuvre une telle entreprise. Pour mener à bien l’édification de l’enceinte, il a été nécessaire d’oblitérer jusqu’à sept rues de la trame viaire du 1^{er} s. Un second point concerne la volonté qui transparaît nettement de séparer un espace de son environnement en créant un dedans et un dehors. Cette idée rejoint la précédente sur le point qu’ici aussi la création de cette césure, à la fois dans la topographie physique et matérielle du tissu urbain mais également dans la topographie perçue de celui-ci, provient d’une autorité. Comme il a été dit ci-dessus, cette situation rejoint celle de l’agglomération fortifiée de hauteur. Le dehors est un espace rejeté qui comprend essentiellement les secteurs funéraires – et en corollaire les édifices religieux qui y sont édifiés – ainsi que les quelques secteurs d’habitat qui ont pu être observés ponctuellement mais qui perdurent peu.

Telle qu’elle a été détaillée plus haut, la question de l’évolution des espaces situés en-dehors de l’enceinte de la Cité, interprétée comme une déprise relativement précoce, n’est peut-être pas aussi simple : les formes d’habitat *extra-muros* actuellement connues pour cette phase ne sont probablement pas les preuves d’une désertion pure et simple de ces secteurs : « le changement marqué et vraisemblablement brutal qui affecte les villes ne signifie pas nécessairement abandon complet, rétraction totale hors les murs mais peut-être mise en place de nouveaux cadres de vie pour une société hiérarchisée sans plus être stratifiée, composée schématiquement de maîtres et de dépendants, ce qui n’exclut pas des chiffres de population assez élevés » (GALINIÉ 2007c : 357). Les différentes occupations qualifiées de « squats » – Beaux-Arts, Gaumont/Saint-Martin, clinique Saint-Sauveur de l’Esvière... – correspondent à cette interprétation. Ces habitats ont un impact au sol beaucoup moins fort que les structures dans lesquelles ils ont été aménagés. Ce que nous qualifions d’abandon pour ce type d’habitat ne pourrait-il pas être plutôt une nouvelle forme d’occupation, peut-être moins visible/lisible ? Les données recueillies au cours des interventions archéologiques concernant cette phase sont trop fragmentaires pour résoudre

²³ La *Vita S. Maurilii*¹ rédigée par Mainbœuf vers 619-620 est précise sur la localisation de Chalonnes à l’échelle locale et à l’échelle de l’Anjou : « *in territorio civitatis Andecavae, loco, qui nominatur Calonna super litore Ligeris* » ; « dans le territoire de la *civitas* andécave, au lieu qui est appelé Chalonnes sur la rive de la Loire » (*Vita S. Maurilii*¹ : 72, § 2).

cette question. Les squats sont peut-être une nouvelle forme de l'habitat mise en place après l'édification de l'enceinte du 3^e s. comme ils peuvent n'être qu'une occupation opportuniste des ruines.

En parallèle de la mise en place des premiers édifices chrétiens intervient l'essor progressif de la nouvelle nécropole dite « du Ralliement ». Ce nouvel espace funéraire est l'héritier des deux anciens secteurs de la place du Maréchal-Leclerc et de la gare Saint-Laud. Il ne s'agit pas d'un seul ensemble mais plutôt un groupement de plusieurs espaces. Au tournant des 3^e – 4^e s., seules la cathédrale et l'église Saint-Pierre existent déjà. Il est particulièrement malaisé de chercher à déterminer si la cathédrale originale a précédé l'enceinte de la Cité. Dans l'état actuel des connaissances relatives à la première ainsi qu'à la résidence épiscopale (DE FARCY 1910-1926 ; BIGUET, LETELLIER, VACQUET 2001), on penche pour une situation de la cathédrale identique à l'heure actuelle (PIETRI 1987c : 74-75), et un emplacement de la résidence épiscopale accolée à la précédente au sud-ouest (COMTE 2001 : 119-120 ; *ibid.*, fig. 14).

L'amointrissement de l'emprise de l'espace urbanisé à partir de la fin du 2^e s. à Angers est-elle la traduction d'une crise démographique ? Il faut envisager la possibilité d'une autre forme d'occupation liée à une perception de la ville qui n'est plus un relais mais un symbole. La fortification de la Cité en est un marqueur net : « la régression du mode de vie ou de construction à la romaine est indéniable, élite traditionnelle mise à part, comme le montrent la construction des nouvelles cités et le repli derrière les murs des édifices à vocation publique » (GALINIÉ 2007c : 357).

Le seul quartier qui a toujours supporté une occupation durant les trois phases est celui de l'éperon de la Cité. Les fouilles du château ont mis en évidence sa structuration au 1^{er} s. av. n. è. ainsi que sa probable fortification. Cet espace semble avoir disposé d'un statut particulier, comme peuvent en témoigner les édifices religieux et les espaces civils qui y ont été aménagés. Les abords de la Cité n'ont pas connu la même intensité de fréquentation. Cela est probablement dû à la présence des deux vallons qui ont dû fortement gêner l'aménagement de ces espaces. Les fouilles du musée des Beaux-Arts ont cependant révélé les traces d'une organisation spatiale datant probablement d'avant la Conquête (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 39-43). Les opérations archéologiques menées dans l'actuel espace urbain permettent de circonscrire assez précisément l'étendue de l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è.

La trame viaire orthogonale mise en place rapidement et de manière clairement volontariste au début du 1^{er} s. de n. è. a constitué un cadre spatial qui a conditionné les aménagements urbains des deux siècles et demi suivants. Cependant, plusieurs éléments montrent que ce projet programmatique était trop ambitieux pour les capacités réelles de la société urbaine et qu'assez tôt, dès le début du 2^e s., les quartiers périphériques ont subi une déprise due à un échec urbain. Cependant, les fouilles des sites de Saint-Martin et de Gaumont/Saint-Martin ont mis en évidence un maintien tardif d'une occupation *extra-muros* dans ce secteur. L'oblitération des anciens quartiers n'est donc pas immédiate et ceux-ci peuvent même être occasionnellement réactivés.

Il peut paraître surprenant que la configuration topographique de l'agglomération de hauteur du 1^{er} s. av. n. è. se rapproche fortement de celle de la ville réduite et enclose à partir de la fin du 3^e s. Cette question a déjà été soulevée ci-dessus. En effet, tant l'étendue spatiale que certaines particularités – notamment leur fortification et leur rôle de pôle central d'un territoire – rendent ces deux épisodes proches l'un de l'autre. Cette coïncidence n'est cependant qu'un effet de la documentation : les cadres et la nature de la société sont totalement différents et interdisent tout rapprochement. Leur comparaison ne peut alors avoir lieu que pour des critères purement topographiques – objectifs en quelque sorte.

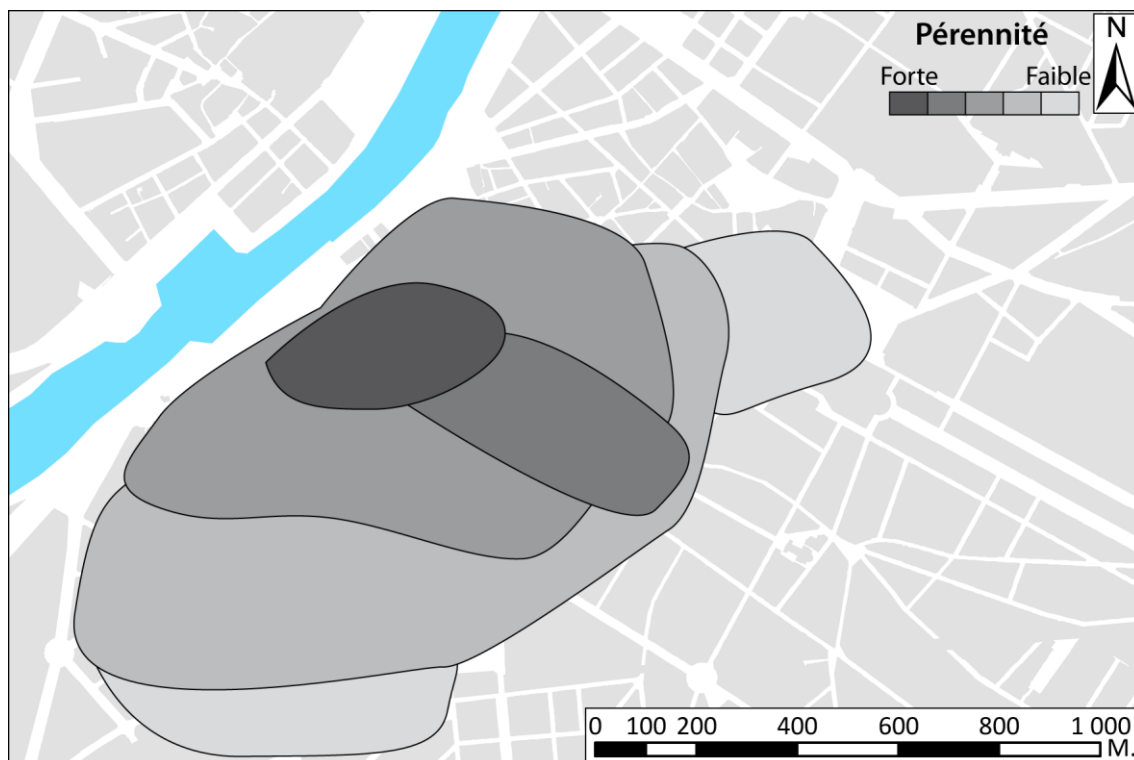


Figure 28 – Représentation schématique de la pérennité de l'occupation urbaine.

La schématisation de la pérennité de l'occupation (Figure 28 ci-dessus) permet de constater que celle-ci fut la plus forte dans la Cité et le long d'une axe reliant certains des points les plus élevés de la rive gauche de la Maine, ce qui avait été proposé comme voie de crête pour l'agglomération du 1^{er} s. av. n. è. (CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 315, fig. 2). Cette voie constitue une sorte d'ossature pour l'espace urbanisé, celui-ci se maintenant d'autant plus longtemps qu'il en est proche. Elle sort de la Cité par la porte Saint-Aubin et a fortement influé sur l'organisation des secteurs *extra-muros*.

Les secteurs les plus éloignés de l'éperon de la Cité sont en couleur claire car ce sont ceux qui ont le moins supporté une occupation urbaine – voire jamais comme il a été observé à certains endroits. Les couleurs ne correspondent pas à des fourchettes chronologiques et le passage de l'une à l'autre ne signifie pas que l'on passe du siècle X au siècle Y. La sémiologie est volontairement arbitraire. Dans les faits, les limites des zones ne sont pas aussi nettes que figurées sur la Figure 28. La largeur des zones extérieures, les trois plus claires, figure la relative rapidité de la déprise des secteurs urbains périphériques vers les espaces centraux. C'est dans ces espaces qu'ont été installés assez précocement les secteurs funéraires.

Le passage de la phase de l'agglomération fortifiée de hauteur à celle de la ville ouverte de plan régulier est dû à des changements d'ordre politique et administratif mais aussi principalement topographiques, qui se manifestent par des aménagements touchant des îlots entiers. La trame viaire volontairement orthogonale, au prix de lourds travaux, est son expression la plus manifeste. Cette opération d'urbanisme ne peut émaner que d'une entité disposant d'une autorité suffisante pour l'imposer – est-ce le pouvoir impérial ?

Le passage de la ville ouverte de plan régulier à la ville réduite et enclose, rupture qui a lieu vers la fin du 3^e s., est également due à des facteurs politiques et administratifs. Ceci est appuyé par le fait qu'Angers ne soit pas seule à connaître ces bouleversements. Cependant, cette rupture trouve peut-être une origine dans la transformation de la société elle-même. Les nouveaux cadres de vie chrétiens, associés à la probable nouvelle perception de l'objet-ville lui-même (cf. § 4.4.3 ci-dessus p. 142), ont modifié de façon drastique la manière d'habiter en ville, et par là même l'espace urbain proprement dit.

Chapitre 5. Analyse morphologique du parcellaire. Une lecture anhistorique de la structuration de l'espace

Le maillage parcellaire est le seul élément fondamentalement structurant de l'espace urbain en cela que la parcelle est l'élément de base de l'organisation foncière ou la division élémentaire du sol. Toute opération d'urbanisme, à quelque échelle que ce soit, se place nécessairement dans ce cadre à la fois spatial et juridique. L'étude de cette trame par le biais de l'analyse morphologique a pour but de mettre en évidence les lignes de force de l'espace urbain, que celles-ci soient réellement issues – directement comme indirectement – d'une activité humaine ou bien qu'elles soient induites par les éléments de la topographie physique du site – relief, hydrographie...

L'analyse morphologique proprement dite menée ici comprend deux étapes, distinguées d'après leurs portées spatiales. La première est d'ordre du général et concerne l'ensemble de l'espace urbain (cf. § 5.2 ci-dessous p. 149). La méthodologie retenue pour celle-ci est statistique et s'intéresse aux orientations des linéaments parcellaires. La seconde est d'ordre du détail et s'intéresse à certaines portions de l'espace urbain (cf. § 5.3 ci-dessous p. 161). La détermination de celles-ci n'est pas fondée essentiellement sur l'*a priori* de l'intérêt de tel ou tel secteur mais plutôt parce que la lecture rapide du plan parcellaire amène à s'interroger sur des secteurs particuliers.

5.1. Les fondements théoriques de l'analyse morphologique

Les bases théoriques de l'analyse morphologique des plans parcellaires avaient déjà été évoquées une première fois au cours de la présentation méthodologie générale de l'étude dans le Chapitre 1 (cf. § 1.1.3 ci-dessus p. 28). À ce titre, la présentation qui en sera faite dans les lignes suivantes ne concernera que deux points de détail.

Le premier point est essentiel car il est à la base de toute la logique d'utilisation des sources planimétriques pour l'étude de la constitution d'un tissu urbain. Il s'agit de la pérennité des traces laissées dans le maillage parcellaire par des aménagements, volontairement mis en place ou induits par des contraintes extérieures, celles-ci étant les marqueurs des actions sur la trame urbaine. Le second point traite de la nature propre de la source planimétrique et notamment de son anhistoricité, c'est-à-dire du fait que la configuration parcellaire qu'elle permet de voir n'a fondamentalement pas de datation. Dans quelle mesure une source planimétrique peut-elle être une source historique dans une optique morphologique ?

P. Lavedan avait caractérisé plusieurs types de villes en fonction de leurs configurations morphologiques générales mais sans prendre en compte le parcellaire en tant que tel (LAVEDAN 1926 ; LAVEDAN, HUGUENEY 1974). Ce travail a eu une grande influence par la suite. On peut mettre en évidence deux courants méthodologiques pour l'analyse morphologique de l'espace urbain, différenciés selon le type d'informations que chacun va rechercher dans la documentation et selon les traitements qu'ils opèrent (ZADORA-RIO 2003). Le premier courant, d'inspiration italienne, s'intéresse à une analyse morphologique en volume de la ville. Ce courant est dit « typo-chronologique » en cela que ce sont les types architecturaux déterminés par des études archéologiques du bâti en élévation qui permettent de dater la mise en place des différents quartiers de la ville-objet d'étude. Un bon exemple de ce type de démarche est celui de l'analyse de Florence par G.-F. Caniggia qui ne traite que peu de la structuration foncière de l'espace

urbain au travers du cadastre (CANIGGIA 1994). Ce type d'analyse se retrouve en France sans qu'il y ait pour autant un lien direct avec la pratique italienne. Le travail sur le quartier des Halles de Paris donne une part importante au bâti, ce qui est logique du fait que les auteurs sont architectes (BOUDON, BLÉCON, CHASTEL *et al.* 1977). Le second courant est d'origine anglo-saxonne. Il s'intéresse prioritairement à la structuration foncière de l'espace urbain à partir des sources planimétriques et des éléments matériels observés par l'archéologie. C'est le géographe allemand M. R. G. Conzen qui a ainsi mis en place cette procédure analytique (CONZEN 1968). À sa suite, T. Slater et K. Lilley ont développé et précisé cette logique qu'ils ont préférentiellement appliqué aux villes médiévales anglaises (SLATER 1990) ; le dernier a écrit un article synthétique sur cette démarche en s'appuyant sur l'exemple concret de Coventry (LILLEY 2000).

La démarche d'analyse morphologique menée ici s'inspire du courant anglo-saxon mais également de la méthodologie employée par B. Gauthiez qui s'inspire de l'objectifs d'analyse du bâti de l'école italienne et de l'analyse des formes du plan de l'école anglo-saxonne (GAUTHIEZ 1991 ; GAUTHIEZ 1999 ; GAUTHIEZ 2003b). On peut adjoindre aux éléments datés du bâti les structures également datées fournies par l'archéologie mais également par les sources écrites (LORANS 2007b : 71). La notion d'« unité de plan » est au centre de la démarche analytique adoptée ici (ZADORA-RIO 2003 : 20).

Plusieurs études d'histoire et d'archéologie urbaines récentes emploient l'analyse morphologique pour mettre en évidence divers phénomènes. On peut ainsi citer le travail de G. Chouquer sur Besançon, qui souffre toutefois de la volonté de l'auteur de mettre en évidence un plan orthogonal (CHOUQUER 1994), celui de B. Gauthiez sur la ville de Lyon au Moyen Âge montrant les persistances des structures antiques dans la trame viaire médiévale restituée (GAUTHIEZ 1994) ou bien encore l'étude de H. Galinié, G. Chouquer, X. Rodier et P. Chareille sur l'espace au nord du cloître de Saint-Martin à Tours et mettant en évidence une patte d'oie induite par une porte dans l'enceinte de ce cloître (GALINIÉ, CHOUQUER, RODIER *et al.* 2003). Ce type d'étude peut concerner tout ou partie de villes plus petites (GLORIÉS 1999 ; LEFÈVRE 2003).

Au-delà du plan, la structuration foncière de l'espace urbain peut être conçue comme une source. Il est alors possible de la traiter directement en tant que tel, notamment par le biais des analyses statistiques des orientations parcellaires, ce qui sera effectué pour Angers (*cf.* § 5.2 ci-dessous p. 149). Le risque est d'accorder tout crédit aux résultats du traitement informatisé : E. Jean-Courret a ainsi fondé une partie de sa réflexion sur la morphogenèse de Bordeaux sur l'analyse statistique des orientations parcellaires sans interpréter les résultats obtenus, ce qui s'avère sans fondement et sans apport d'après P. Garmy (JEAN-COURRET 2006 : 253-258 ; GARMY 2009 : 107).

5.1.1. Le plan comme repère de la structuration de l'espace

Les deux notions-clefs à la base de l'analyse morphologique sont d'abord que les actions menées sur la trame urbaine laissent des traces dans le parcellaire, c'est-à-dire dans la structuration foncière proprement dite, et ensuite – ce qui découle de la précédente – que la trame parcellaire conserve virtuellement la trace de tous les aménagements portés sur l'espace urbain, et plus précisément des aménagements qui ont porté, directement ou indirectement, sur la structuration foncière de l'espace. Le plan est la seule source qui documente la structuration foncière de l'espace car les sources écrites, si elles apportent des informations chronologiques et spatiales – des situations relatives –, ne sont pas précises et ne permettent que rarement de traiter effectivement la morphologie de l'espace (ABBÉ 2003).

Les aménagements induits par la présence de contraintes fortes telles qu'une fortification, un accident topographique, un élément religieux... sont particulièrement prégnants du fait de la pérennité des servitudes auxquelles ils doivent leur existence. Les structures viaires de type patte d'oie sont générées par la présence d'un franchissement (d'enceinte ou de cours d'eau) et sont maintenues tant qu'elles sont rendues nécessaires. Après disparition de la contrainte, ces structures peuvent à leur tour devenir de nouvelles servitudes qui jouent en faveur de leur maintien en l'état et qui conditionnent à leur tour de

nouvelles structures morphologiques. En théorie, un objet urbain mis en place au 1^{er} s. peut de ce fait continuer à influencer sur la trame urbaine au 21^e s., et ce même si l'objet originel a totalement disparu.

Le maintien des « traces » (GAUTHIEZ 2003a : 479-480) trouve une explication dans une certaine inertie des formes. Une fois mises en place, celles-ci deviennent à leur tour des contraintes et des cadres conditionnant la densification et la réorganisation de la trame. Les formes ne disparaissent totalement que lorsqu'elles sont volontairement supprimées du paysage urbain dans le cadre d'aménagements ou pour adapter l'environnement topographique à de nouvelles nécessités. Les transformations opérées sur la trame urbaine par les différents aménagements peuvent également en oblitérer tout ou partie.

Les structures morphologiques peuvent être de différentes natures et classées en deux grandes catégories selon leur configuration topographique : linéaires ou surfaciques. Ces deux catégories forment un ensemble de niveau supérieur qui correspond à l'« unité de plan », conçue comme une « unité géométrique définie d'une part par des caractères internes à la structure, de régularité, polarisation, symétrie, etc., d'autre part par la différence d'organisation spatiale qui sépare cette structure de ce qui l'entoure » (GAUTHIEZ 2003a : 481). Il n'y a pas de structure morphologique ponctuelle du fait de la nature même du point : celui-ci est un lieu pur, sans géométrie ni emprise et qui n'a pas de forme.

La première catégorie correspond aux structures linéaires. Celles-ci correspondent essentiellement aux alignements de linéaments parcellaires, c'est-à-dire à des continuités d'orientations qui sont respectées sur plusieurs limites de parcelles, souvent jointives les unes aux autres bien que ce ne soit pas systématique. Ces alignements ne sont généralement pas uniques et plusieurs grandes continuités sont fréquemment vues dans une association géographique.

À quoi ce type de structure morphologique est-il généralement dû ? Les continuités parcellaires sont souvent induites par la configuration topographique, c'est-à-dire par la nature du relief et par le réseau hydrographique. La rupture de pente d'une vallée peut se traduire dans la trame parcellaire par un alignement situé sur ou près de l'accident topographique. Ainsi on peut fréquemment observer des continuités longeant l'ensemble d'une vallée (voir le cas de la vallée du Gault à Château-Renault, LEFÈVRE 2009). En association, on peut retrouver des alignements parcellaires perpendiculaires à la pente, respectant l'orientation probablement la moins malaisée à exploiter dans les aménagements. Ces alignements peuvent aussi être des limites parcellaires relevant d'ensembles plus larges, comme par exemple d'un parcellaire en cours de démembrement et de subdivision dans un processus de lotissement. Les alignements parcellaires ne sont pas exclusivement induits par la configuration topographique du terrain. Ils peuvent être générés par des éléments de la topographie historique généralement linéaires. Ainsi on peut retrouver les traces de voies supprimées dans la trame parcellaire en y décelant des alignements respectant une orientation précise. Ce peuvent être aussi des traces induites par une fortification ou une clôture disparue comme ce peut être observé par exemple dans plusieurs villes de la moitié sud de la France (centres de Brive-la-Gaillarde ou de Montpellier...). Certains éléments de la topographie historique peuvent directement participer à des structures morphologiques linéaires. C'est notamment le cas des rues et non seulement dans les situations de tronçons supprimés, voire de certains segments de fortifications.

La seconde catégorie correspond aux structures surfaciques. Celles-ci correspondent à des ensembles de parcelles respectant les deux critères principaux des unités de plan. Une structure morphologique surfacique est ainsi classiquement un ensemble de parcelles présentant un module particulier en désaccord avec la trame parcellaire dans laquelle il s'insère et qui suit un autre module.

Contrairement aux structures linéaires, il est généralement possible de caractériser les structures morphologiques surfaciques. Un premier ensemble regroupe les lotissements qui se traduisent par des unités de plan bien homogènes plus ou moins en dissonance avec la trame environnante et souvent associées à une ou plusieurs rues. Un deuxième ensemble regroupe les structures induites par des éléments

topographiques, ici souvent anthropiques. Ce sont ainsi les ensembles parcellaires vus autour des fortifications, entre la courtine et la rue de contre-escarpe, en *intra-* comme en *extra-muros*. Le réseau viaire peut également conditionner le parcellaire en sorte que des unités de plan sont créées *de facto*.

Ces structurations de l'espace, linéaires ou surfaciques, peuvent être planifiées ou au contraire spontanées. Le *spontané* est le « cumul de décisions individuelles de subdivision de terrains, de fusion de terrains et de construction, à une échelle qui ne dépasse pas, à chaque fois, plus de deux ou trois parcelles » ; le *planifié* est le « fruit d'une décision volontaire d'aménagement, soit de créer un ou des lotissements, soit de mettre en place un réseau viaire adapté » (GAUTHIEZ 2003a : 484).

La planifié correspond ainsi à toute mise en œuvre ayant fait l'objet d'une décision, donc d'un processus de réflexion, de préparation et d'action porté dans une perspective d'aménagement de l'espace. L'aspect réfléchi de ce type d'opération d'urbanisme peut se retrouver dans l'orthogonalité des limites parcellaires comme dans la régularité du module retenu (*ibid.* : 482). Le spontané total n'existe pas. Il reste planifié à la seule échelle de l'opération d'urbanisme : ainsi cela ne dépassera pas le cadre de la parcelle dans le cas de la construction d'une maison. Le spontané caractérise également les aménagements urbains qui sont induits par la présence d'éléments topographiques. Les structures causées par des fortifications participent ainsi à cet ensemble.

Les agencements issus d'un processus spontané ne priment pas sur ceux issus d'une planification, d'une part parce que le spontané contient une part de planification, ne serait-ce qu'à l'échelle de l'individu à l'origine de l'aménagement, d'autre part parce que ce sont deux processus distincts qui ne sont pas en concurrence l'un avec l'autre.

5.1.2. Pourquoi la lecture d'un plan est-elle « anhistorique » ?

Les sources planimétriques mobilisées dans le cadre de l'analyse morphologique sont présentées comme étant « anhistoriques ». Quelle est la raison qui impose de les qualifier ainsi ? C'est le fait même qu'un plan conserve virtuellement les traces de l'ensemble des opérations d'aménagement portées sur l'espace considéré par la source qui le rend anhistorique ou sans datation.

Dans le cas du cadastre ancien, la configuration parcellaire telle qu'elle est montrée par le document est un état au moment de la levée sur le terrain. L'agencement foncier n'a pas été mis en place au moment de la réalisation du plan mais est issue de toutes les transformations effectuées sur un certain substrat. Une planche peut ainsi conserver la trace du percement d'une rue au 18^e s., de plusieurs lotissements mis en place du 13^e au 15^e s. ainsi que plusieurs aménagements de rues et ruelles de moindre importance réalisés à une date inconnue de manière spontanée. La conjonction de ces éléments fait que si le plan parcellaire cadastral en lui-même est précisément daté, la réalité qu'il présente est celle de cette date mais les structures décelables ne sont en aucun cas de cette date : « un trait sur un plan, lui, est un relevé du 17^e, du 18^e ou du 19^e siècle, et le reste » (GALINIÉ 2000 : 102).

Le plan est une source qui privilégie la structure par rapport à l'objet, la surface par rapport au point. Cela tient à l'exploitation même des sources planimétriques : « la méthode régressive fondée sur l'utilisation des plans modernes tend à conforter le présupposé d'une composition du paysage urbain autour d'éléments qualifiés de générateurs dont la stabilité est gage de l'éminence du rôle. L'usage du plan insiste sur les effets de structure, la longue durée, souligne des phases » (GALINIÉ 2000 : 26). Ces sources « documentent le résultat des transformations successives et accessoirement, par des traces résiduelles, le processus ainsi que des moments particuliers » (*ibid.* : 87) ; ces derniers correspondent aux lotissements, qui sont des événements urbanistiques.

L’anhistoricité du plan découle de tous ces éléments et correspond à l’absence de relation entre la date du document matériel lui-même et celles de chacune des structures qu’il représente. La date du plan fournit une datation *post quem* pour l’ensemble des ensembles morphologiques qu’il contient : celles-ci sont mises en place avant 1810/1840 mais de manière assez évidente en aucun cas après.

Au-delà, la mise en perspective de la nature du plan avec sa méthodologie pratique d’usage ainsi que ses avantages et inconvénients force à décrire les sources planimétriques, et dans une plus large mesure encore, toutes les sources figurées comme anhistoriques. Elles ne sont pas diachroniques, contrairement à ce que l’on pourrait penser en raison de la coprésence d’éléments mis en place sur une échelle chronologique de plusieurs siècles. Ceux-ci ne sont pas soigneusement positionnés côte à côte, isolés les uns des autres : ils ont au contraire tous plus ou moins interagi. Les plans diachroniques présentent plusieurs états d’une structure sur un même plan dans l’objectif de mettre en évidence les transformations que celle-ci a pu subir. Les structures morphologiques présentes sur un plan cadastral sont mises en place à des dates différentes mais interagissent en permanence ; la diachronie est ici d’ores et déjà éliminée.

Des structures mises en place au siècle X peuvent toujours être présentes et visibles en 1840, d’autres peuvent n’être décelables qu’au prix d’un difficile examen de détail et d’autres encore ont pu totalement disparaître, progressivement supprimées ou oblitérées par une seule opération d’urbanisme. Les structures morphologiques sont généralement vues sur le cadastre ancien après un processus de transformation lié à leur adaptation par rapport aux contraintes extérieures de la trame urbaine.

Cela a pour conséquence de faire des plans parcellaires des représentations partielles de la réalité foncière de l’espace urbain. La fragmentation documentaire de ces sources se répercute sur leur temporalité : si elles sont incomplètes sur les structures morphologiques qu’elles permettent de déterminer, elles le sont tout autant sur leur étendue chronologique. C’est en ce sens que les sources planimétriques ne peuvent pas avoir de date. Elles ne sont pas pour autant sans histoire.

5.2. Analyse statistique des orientations de la trame parcellaire

La première approche de la morphologie du parcellaire urbain retenue ici est l’analyse statistique des orientations parcellaires. Ce traitement a été employé pour d’une part déterminer de manière automatique et totalement objective les espaces présentant une homogénéité structurelle et d’autre part déterminer ladite homogénéité. Les orientations retenues sont au nombre de 90 et sont comprises entre 0° et 89° (90° est exclu car est équivalent à 0°). N’ont été conservés que les nombres entiers, afin de faciliter le traitement. La marge d’erreur autour de chacune de ces orientations a été limitée à $\pm 2,5^\circ$, faisant en sorte que chacune d’entre elles correspond donc à une plage totale de 5° centrée sur la valeur de référence. Cette marge permet de corriger le fait que même dans le cas d’opérations d’urbanisme bien structurées il est difficile de mettre en place des angles droits parfaits sur le terrain.

L’intérêt de cette démarche est qu’elle est fondamentalement objective, en cela qu’il s’agit d’un traitement automatisé des données fondé sur une méthodologie posée *a priori*. Elle ne s’appuie pas sur une lecture faite des structures morphologiques vues sur le plan parcellaire, procédé qui n’est généralement pas complet – certains éléments peuvent ne pas être vus. La principale conséquence de cette démarche est qu’elle ne permet d’accéder principalement qu’à la structure globale de l’espace considéré. La détermination des principaux ensembles d’orientations parcellaires ne permet pas d’isoler des structures morphologiques bien déterminées telles que des lotissements – en réalité c’est possible mais seulement lorsque celles-ci sont suffisamment vastes pour représenter une part assez importante de l’ensemble des

linéaments présents sur l'espace considéré. La remarque de P. Garmy portée au travail d'E. Jean-Courret sous-tendra les réflexions menées ci-dessous en jouant un rôle de garde-fou (GARMY 2009 : 107).

5.2.1. Procédure de détermination des gisements

L'analyse des orientations parcellaires est fondée sur des calculs statistiques faits sur l'ensemble des linéaments parcellaires dans le but de rechercher d'éventuelles préférences dominant l'ensemble du spectre. Ces ensembles sont considérés comme pertinents et comme issus de facteurs qui leur sont *a minima* extérieurs, c'est-à-dire qu'ils sont induits par des contraintes qui les dépassent spatialement.

Ce peuvent donc être des lotissements, c'est-à-dire des ensembles parcellaires structurés de manière régulière, respectant un module prédéterminé ou à défaut une emprise spatiale bien délimitée et décelable par rapport à la trame environnante. Ce peuvent également être les contraintes topographiques du site, facteurs non anthropiques. Les sites marqués par de fortes pentes ou par un réseau hydrographique développé contraignent très fortement les aménagements qui peuvent y être réalisés.

La démarche d'analyse statistique des orientations parcellaires a pour but de mettre en évidence des « gisements », c'est-à-dire l'ensemble des linéaments parcellaires qui répondent à une même orientation telle que définie ainsi. Il s'agit ici de la direction retenue par rapport au nord, mais également son opposé, c'est-à-dire le même angle augmenté de 180° ainsi que les deux perpendiculaires (RODIER 2000 : 8). C'est ainsi que la formule de sélection des ensembles d'orientations parcellaires sous SIG se fonde sur une orientation augmentée de 90 à chaque étape. Deux méthodes, non exclusives l'une à l'autre, peuvent coexister pour déterminer les gisements (sous-entendus pour Tours dans GALINIÉ, CHOUQUER, RODIER *et al.* 2003 : 244-245). La première, de nature empirico-inductive, calcule la ou les orientations d'un certain nombre d'éléments matériels et recherche les linéaments parcellaires qui correspondent à ce critère. Il s'agit ainsi de faire ressortir les ensembles dont la configuration morphologique est supposément influencée par les structures matérielles servant de support. La seconde, de nature hypothético-déductive, calcule en premier lieu les orientations de l'ensemble des linéaments parcellaires et cartographie ces valeurs. L'analyste peut ensuite, à l'œil, déterminer des ensembles pertinents selon des critères spatiaux ou morphologiques. Cette méthode a pour intérêt de ne rien vouloir (dé)montrer *a priori*.

La procédure d'analyse des orientations parcellaires a consisté dans un premier temps à s'appuyer sur une grande partie du cadastre de 1840 géoréférencé et vectorisé sous SIG comme source fondamentale. Chaque linéament est délimité d'un nœud au suivant, c'est-à-dire de l'intersection d'une limite parcellaire à une autre. La détermination des ensembles d'orientations a demandé en premier lieu l'établissement d'un tableau. La méthode de calcul des valeurs pour chaque degré d'orientation est la suivante, où X est le degré en question et $CHAMP$ est le nom du champ contenant les orientations de chaque linéament.

$CHAMP \geq X - 2,5 \text{ AND } CHAMP \leq X + 2,5 \text{ OR } CHAMP \geq X - 87,5 \text{ AND } CHAMP \leq X + 92,5$ $\text{OR } CHAMP \geq X - 177,5 \text{ AND } CHAMP \leq X + 182,5 \text{ OR } CHAMP \geq X - 267,5 \text{ AND } CHAMP \leq X + 272,5$
--

Tableau 27 – Formule de sélection des linéaments participant au gisement parcellaire X . Cette expression est écrite dans la version ArcGIS du langage SQL et aisément convertible dans la version standard du SQL.

En associant la proportion de linéaments avec chaque degré d'orientation, on obtient un graphique correspondant à chacun des ensembles d'orientations calculés de cette manière (Figure 29) ainsi une courbe de fréquences cumulées croissantes (Figure 30). Cette dernière est néanmoins moins facilement lisible que l'histogramme, surtout si aucun gisement ne ressort nettement.

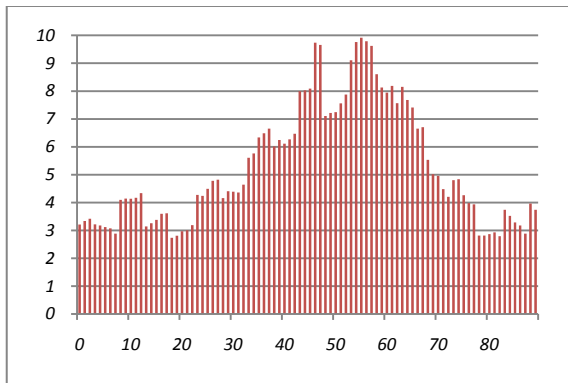


Figure 29 – Proportions des linéaments concernés par les fourchettes de $\pm 2,5^\circ$ du cadastre de 1840.

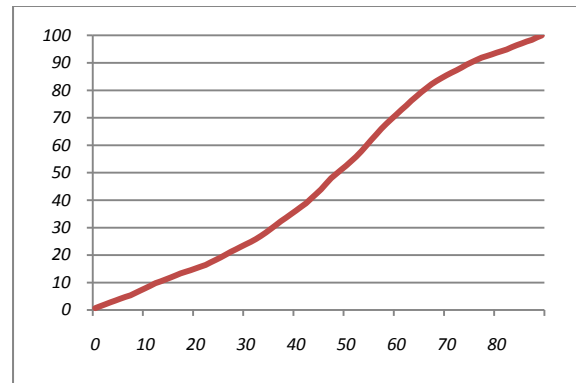


Figure 30 – Courbe des fréquences cumulées croissantes associées à la Figure 29.

Dans ce type de représentation, ce sont les différents pics s'isolant de la pente générale de l'histogramme qui correspondent aux gisements et donc aux ensembles d'orientations parcellaires. Ainsi, la Figure 29 présente un premier pic de proportion maximal pour l'orientation de 55° et qui concerne la plus grande partie des linéaments parcellaires. Un second pic, plus tranché, existe également pour 46° . On remarque également d'autres pics de proportion, moins marqués que les deux précédents mais qui sortent de la pente générale de l'histogramme. Ces orientations sont respectivement à 12° , 27° , 37° et 74° . Il existe peut-être d'autres d'autres gisements mais ils sont encore moins prononcés et donc plus difficiles à déceler (Tableau 28).

GISEMENT		PROPORTION
Principaux	55°	9,9 %
	46°	9,7 %
	37°	6,7 %
Secondaires	27°	4,8 %
	74°	4,8 %
	12°	4,3 %

Tableau 28 – Proportion de linéaments parcellaires concernés par chaque gisement.

5.2.2. Deux gisements principaux : 55° et 46°

Le traitement statistique des orientations parcellaires déterminées à partir de la levée du cadastre ancien de 1840 révèle donc deux gisements qui semblent particulièrement prédominants. Il s'agit des orientations à 46° et à 55° . Ces deux gisements sont proches l'un de l'autre : ils ne sont en effet séparés que de 9° . Ce pourrait être expliqué par le fait qu'ils correspondraient à un seul et même ensemble. Cependant, la documentation ne permet pas d'avancer dans cette interprétation, et les pics de proportion de la Figure 29 sont séparés par des orientations nettement moins prégnantes (de 48° à 52°).

Le gisement à 46° se retrouve sur les deux rives de la Maine, avec une prédilection certaine pour la rive gauche. On remarque également que la distribution spatiale de ce gisement n'est pas homogène à l'échelle de la ville. En rive droite, on ne le retrouve que sur l'île des Carmes et le long des rues Bourgeoise et Beaurepaire, où il structure fortement le parcellaire qui entre presque totalement dans ce système. Cependant, mis à part sous forme de lambeaux, ce gisement intervient très peu dans le reste de la rive droite. En rive gauche, le système d'orientations à 46° s'observe essentiellement au niveau de la porte Angevine, autour de la rue du Mail et autour des rues Saint-Aubin et Saint-Julien. Il paraît oblitéré par la place du Ralliement et ses abords sud. Il est présent ponctuellement dans la Cité et au bord de la Maine, ainsi que sur la colline de l'Esvière. De manière assez accessoire, toujours en rive gauche, il peut être observé dans un ensemble situé à environ 800 m de la courtine de l'enceinte du 13^e s. – caché par la barre

d'échelle sur la Figure 31. En somme, ce gisement recouvre la partie de la ville qui est située au bord du plateau de la rive gauche : il disparaît au fond de la vallée et dès que le parcellaire devient plus lâche.

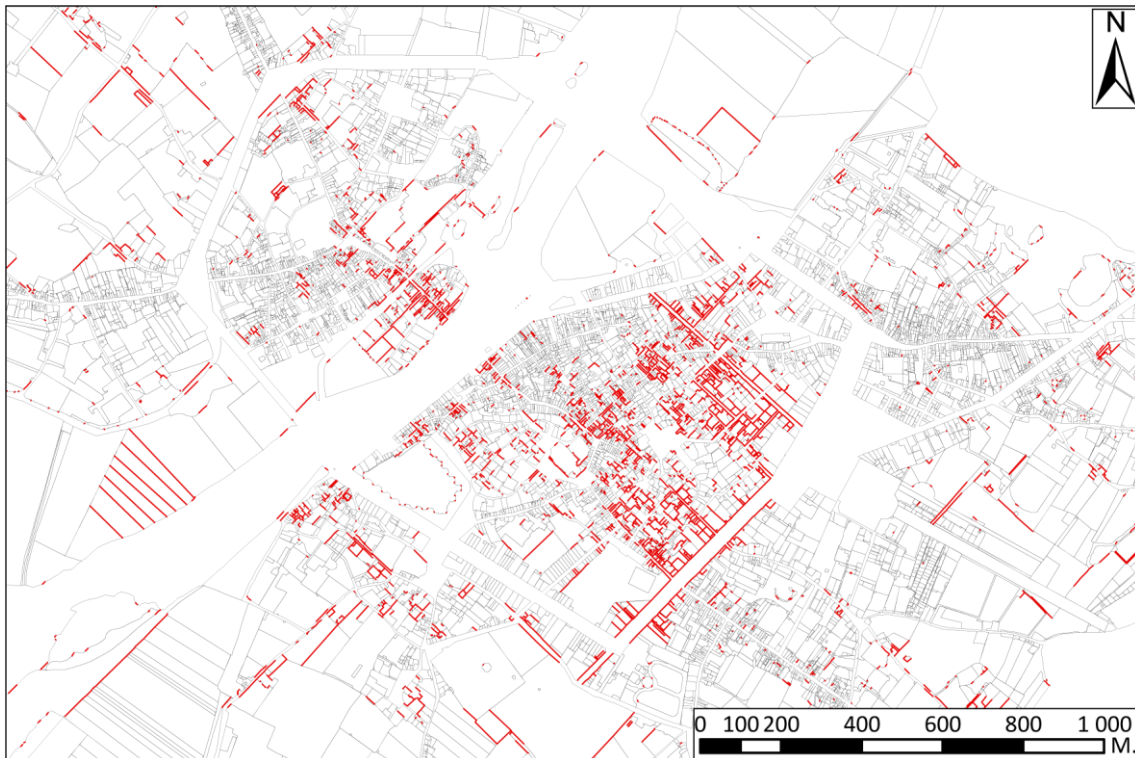


Figure 31 – Le gisement d'orientations parcellaires à 46°.

Ce gisement ne correspond à aucune opération d'urbanisme. Il s'agit de la direction générale de la Maine, qui coule du nord-est vers le sud-ouest selon cette orientation. L'impact de la rivière s'explique plus précisément par la présence de sa vallée qui en respecte logiquement l'orientation. Les rues qui y sont aménagées doivent composer avec cette contrainte qui se traduit concrètement par des orientations préférentielles. Concrètement, le gisement à 46° est matériellement induit par la vallée de la Maine.

Certaines de ces orientations, notamment celles qui se situent à l'est de l'agglomération *intra-muros* en rive gauche de la Maine, ne sont pas directement liées à la vallée de la rivière, mais le sont par le biais du réseau viaire. La rue du Mail, qui structure un groupement d'orientations autour d'elle relativement isolé, est un percement de l'époque révolutionnaire, tout comme l'aménagement de plusieurs des rues qui s'y raccordent, telles les rues Saint-Maurille et Flore (BLORDIER-LANGLAIS 1837 : 166). La rue du Mail est fondée sur le boulevard de la Résistance qui lui-même respecte l'orientation de la vallée. D'autres ensembles de linéaments orientés à 46° se situent sur le plateau, au-delà de la rupture de pente, et ne sont pas non plus directement affectés par celle-ci. Il s'agit des abords des rues Saint-Aubin et Saint-Julien, au sud-est de la Cité. Le fait que ce bloc entre dans le gisement à 46° vient du fait que ces rues se situent dans le prolongement d'un axe qui se trouve dans la vallée – en l'occurrence la rue Baudrière – et peut aussi être expliqué par l'influence directe de la trame parcellaire de la pente.

C'est tout un grand quadrant de l'espace urbanisé de la rive gauche qui est concerné par le gisement à 46°, délimité au nord par la rue Saint-Laud, à l'est par la rue du Mail, au sud par le boulevard du Maréchal-Foch et à l'ouest par la rue Saint-Aubin. Ce gisement structure une grande partie de l'agglomération dans ses limites du début du 13^e s. On remarque cependant qu'il est plus présent en rive gauche qu'en rive droite, ce qui est probablement dû aux contraintes de la topographie physique.

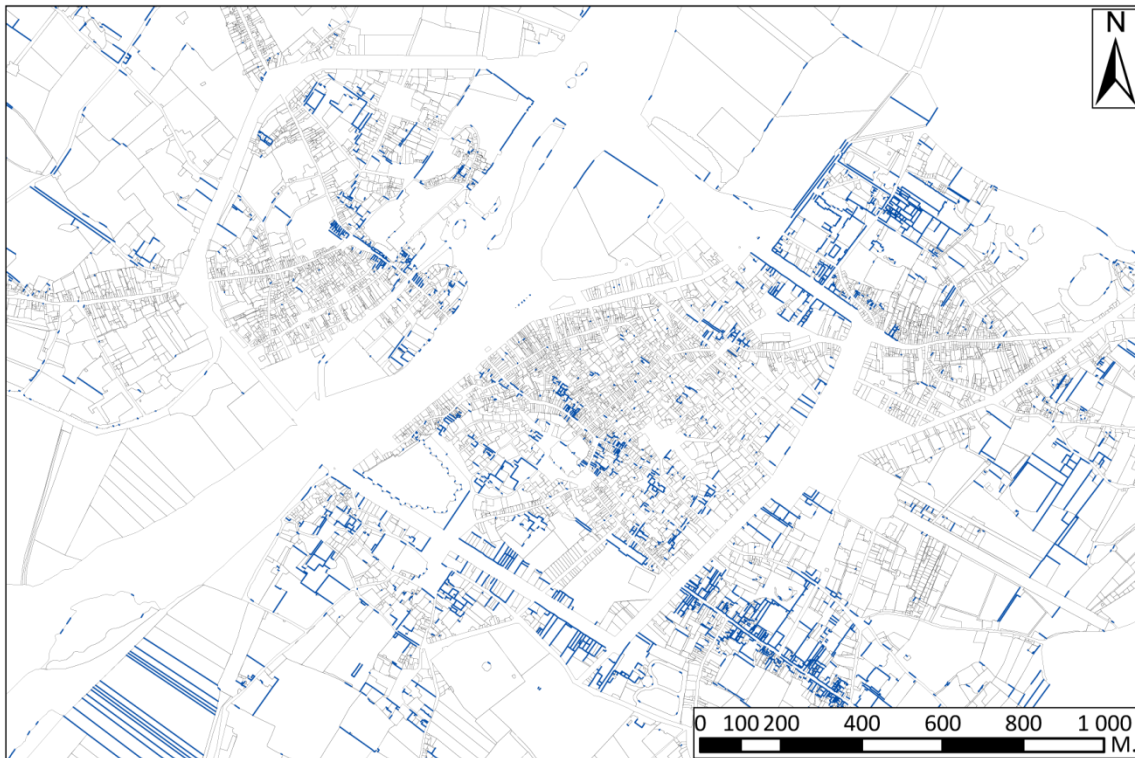


Figure 32 – Le gisement d'orientations parcellaires à 55°.

Le gisement à 55° présente la particularité de se poser en opposition géographique avec celui à 46°, en cela que les linéaments qui constituent le gisement à 55° se situent presque exclusivement en-dehors de l'espace urbanisé à l'intérieur des fortifications du 13^e s. Il ne constitue cependant pas pour autant un inverse de celui à 46°. À proximité de ce dernier, le gisement à 55° correspond de manière prononcée aux abords de la rue Bressigny, qui est la voie de sortie de l'agglomération vers le sud-est. Cette partie du gisement se prolonge sur un minimum de 500 m à partir du carrefour entre la rue Bressigny et le boulevard du Maréchal-Foch. Le gisement à 55° peut être observé au nord-est de l'agglomération, en rive gauche, autour de la trouée Besnardière, actuelles avenues Marie-Talot et Besnardière. Il structure assez fortement les abords de l'ancienne abbaye Saint-Serge. Enfin ces orientations sont également présentes entre la rue de Paris et l'actuelle avenue Jeanne d'Arc, alors en cours d'aménagement en 1840.

De manière plus sporadique, le gisement à 55° peut également être mis en évidence dans l'*intra-muros* du 13^e s., où il forme plusieurs ensembles de linéaments. Il existe autour du quartier de la Cité, notamment en haut de la rue Baudrière et autour de la rue Montault. À l'intérieur même de la Cité, ce gisement est présent dans les parcelles qui se trouvent à proximité immédiate du château. Il est enfin présent autour des rues Saint-Aubin et Saint-Julien, où sa faible emprise spatiale ne permet pas d'y voir la structuration essentielle de ces secteurs. En rive droite de la Maine, le gisement à 55° est présent dans la moitié haute de la rue Beaurepaire et autour de la place de la Laiterie, ainsi que de manière fugace dans le reste du quartier fortifié. En-dehors de celui-ci, seuls quelques linéaments très dispersés entrent dans le cadre de ce gisement. Celui-ci est rendu fortement prégnant par le nombre de linéaments qui constituent les abords de la rue Bressigny. En effet, en-dehors de cet espace, il n'y a guère qu'autour de l'ancienne abbaye Saint-Serge que ce gisement constitue un bloc parcellaire formant un ensemble homogène.

Il est possible que cette orientation à 55° soit elle aussi induite par la Maine, directement ou par le biais de sa vallée, comme pour le gisement à 46°. En effet, les abords de l'abbaye Saint-Serge semblent correspondre au sens de la rivière. Cependant, cette hypothèse ne peut probablement pas s'appliquer pour les abords de la rue Bressigny, ceux-ci étant coupés de l'ensemble précédent par une trop grande distance. Il doit donc y avoir un autre élément à prendre en compte. Bien que l'orientation de la Maine

puisse être transmise en proche en proche du centre de la Cité aux abords de Saint-Aubin puis à la rue Bressigny, la distance semble trop élevée pour l'affirmer. Ce ne peuvent être les deux vallons de l'Esvière et de la Godeline, d'une part parce que ces éléments topographiques ne sont pas linéaires mais d'aspect plutôt courbes, mais surtout parce qu'on ne connaît leurs orientations exactes. De plus rien ne permet de voir tout ou partie du gisement à 55° comme induit par ces vallons.

Bien que statistiquement l'un des plus prégnants – si ce n'est le plus prégnant –, le gisement à 55° ne semble pas correspondre à quelque chose d'homogène, du moins à l'échelle totale de l'agglomération. Il permet d'individualiser de manière nette les abords de la rue Bressigny, et peut-être ceux de l'abbaye Saint-Serge, mais ses autres traces ne paraissent pas participer à une structuration précise de l'espace, et semblent être totalement pragmatiques. Il est relativement peu présent dans l'emprise de l'agglomération *intra-muros* du 13^e s., et sa prégnance est peut-être due à des orientations parcellaires présentes à la périphérie des planches cadastrales de 1840. Il n'est donc pas le plus important gisement d'orientations parcellaires de la trame urbaine d'Angers.

5.2.3. Quatre gisements secondaires : 12°, 27°, 37° et 74°

En dépit de l'importance des gisements à 46° et à 55° (cf. § 5.2.1 ci-dessus p. 151), on peut toutefois isoler plusieurs gisements secondaires qui correspondent à des ensembles morphologiques particuliers. Nous verrons cependant que la plupart d'entre eux ne correspondent pas à des opérations d'urbanisme mais sont plus vraisemblablement dus à des contraintes topographiques.



Figure 33 – Gisement à 12°.



Figure 34 – Gisement à 27°.



Figure 35 – Gisement à 37°.



Figure 36 – Gisement à 74°.

On remarque que, dans l'ensemble, ces quatre gisements sont présents dans tout l'espace concerné. Dans le détail cependant, on observe que certains secteurs ne comprennent pas de linéaments

entrant dans ces gisements. C'est ainsi le cas des abords de la collégiale Saint-Martin, ainsi que l'extrême est de la rive gauche *intra-muros* ou encore l'extrême nord de la rive droite également *intra-muros*. Dans l'ensemble, ces gisements sont présents en rive gauche entre la rue Saint-Laud et la Maine, immédiatement au sud de la Cité et dans les abords des rues Saint-Samson et du Faubourg Saint-Michel, ainsi qu'en rive droite dans la moitié occidentale de l'agglomération *intra-muros* et le long de la rue Saint-Nicolas.

La raison la plus probable est que ces secteurs participent à d'autres gisements, à l'échelle de toute la ville ou à leur propre échelle restreinte. Ces gisements secondaires ne sont pas tous aussi importants les uns les autres à l'échelle de l'espace urbain. Les deux principaux gisements sont ceux à 27° et à 37° et sont bien présents au cœur de l'espace urbain sur les deux rives de la Maine ; les deux autres à 12° et à 74° sont annexes et ne concernent que les franges de l'espace urbain.

Le premier gisement secondaire que l'on peut relever et qui correspond à des structures morphologiques homogènes sur le cadastre est orienté à 27°. D'après l'analyse statistique des orientations et la distribution spatiale, on peut relever trois ensembles majeurs ainsi qu'un ensemble mineur.

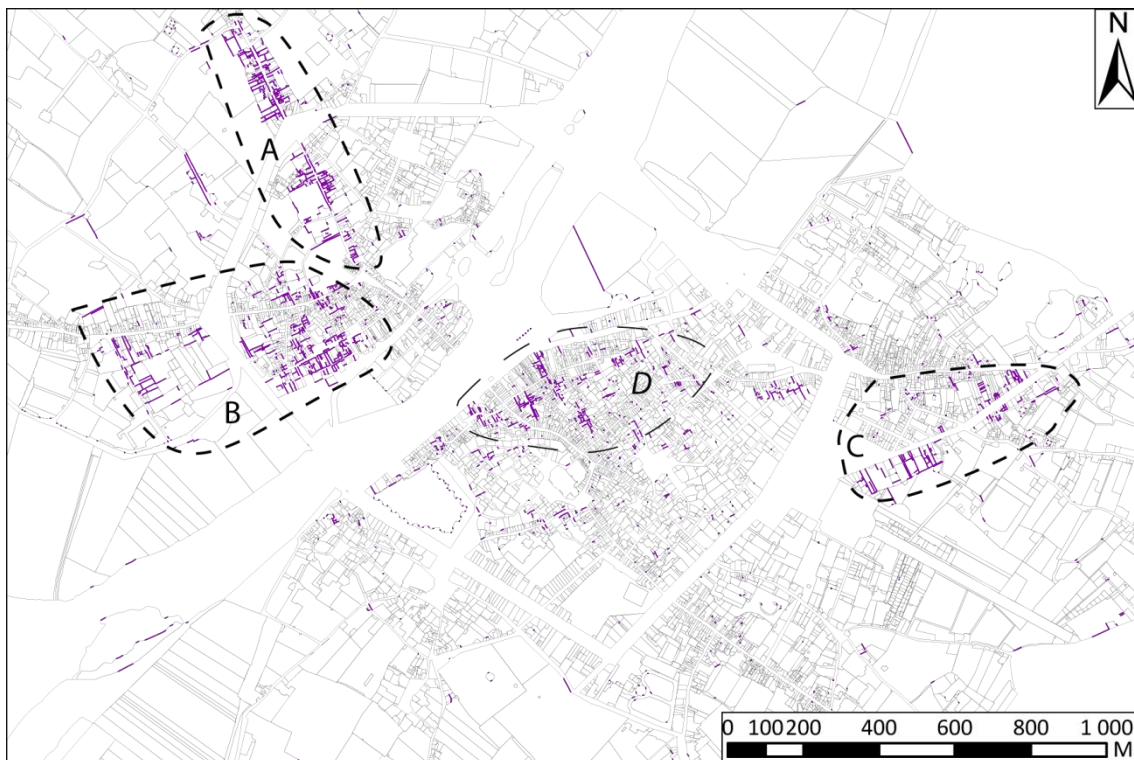


Figure 37 – Les ensembles du gisement à 27°.

Le premier ensemble (A) concerne la moitié nord du quartier enclos de la Doure. Il s'agit des abords de la rue Lionnaise, depuis la place de la Laiterie où elle rencontre la rue Beaurepaire, ainsi que de la rue du Faubourg-Saint-Lazare. L'orientation de ce quartier est donnée par la direction des rues ; cependant, il ne semble pas y avoir de contraintes topographiques physiques qui ont influé. Cet espace ne semble donc pas entrer dans la catégorie des lotissements, en cela qu'il n'y a probablement pas ici d'aménagement concerté et de mise en œuvre décidée par une autorité.

Le deuxième ensemble (B) concerne la moitié occidentale de la Doure, le long de la rue Saint-Nicolas, ainsi que les abords de la rue du « Faubourg Saint-Jacques », nom donné sur le cadastre de 1840. Le nombre de linéaments dans ce secteur est particulièrement élevé sur une superficie assez restreinte, ce qui peut traduire une association forte avec la rue. Il s'avère cependant que ce n'est pas le cas car les axes des deux rues entrent dans le gisement à 12°, ce qui est assez nettement en décalage par rapport à

l'orientation qui nous intéresse ici. Il s'agit vraisemblablement d'une partie de la structuration du bourg Sainte-Marie et/ou du bourg Saint-Nicolas, du moins dans sa fraction devenue le bourg Saint-Jacques.

Le troisième ensemble (C) correspond aux abords de la rue du Faubourg-Saint-Michel, à l'est de l'agglomération dans ses limites du début du 13^e s. Ces linéaments semblent calqués sur l'orientation de la rue de Paris et de la route d'Angers à Paris. C'est sur ces rues que s'appuie le gisement à 27° et non sur la rue du Faubourg-Saint-Michel, à moins de 200 m au nord. S'agit-il d'un lotissement ? C'est peut-être le cas, notamment du fait que la structuration de la moitié sud tranche avec celle des espaces environnants.

Le quatrième ensemble (D) présente moins de compacité que les trois précédents. Il correspond au pied de la pente de la rive gauche de la Maine, à proximité du trait de rive de celle-ci, et des abords de la rue de la Parcheminerie. À l'inverse de la situation précédente, il ne s'agit probablement pas d'un lotissement mais d'un aménagement structuré en fonction de la rue, qui doit elle-même son origine à l'enceinte du bourg d'Angers dont elle est l'une des voies de contournement. En ce sens, étant donné que ce système d'orientations n'a pas de continuité spatiale avec l'ensemble C, ni avec les deux autres en raison de la présence de la Maine, la présence de l'ensemble D dans ce gisement paraît donc fortuite.

La proximité géographique des ensembles A et B peut laisser penser qu'il s'agit d'un seul et même bloc scindé en deux par le boulevard Georges-Clémenceau, lequel suit une orientation totalement différente, ce qui crée cette césure. À l'exception de cette probable concordance, le gisement à 27° n'est probablement pas signe d'un aménagement à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération : le fait que les ensembles A/B et C respectent la même orientation est probablement due au hasard. En effet, ces secteurs sont très éloignés les uns des autres et de surcroît séparés par la Maine.

Le gisement d'orientations à 37° est présent sur une grande partie de l'agglomération dans ses limites du début du 13^e s. ainsi que dans certains abords de celle-ci. On peut relever un total de huit ensembles homogènes, trois majeurs (A-C) et cinq mineurs (D-H), correspondant à autant de réalités. Le premier ensemble (A) correspond à un secteur de la rive droite structuré par un réseau viaire régulier qui fera l'objet d'un commentaire détaillé (cf. § 5.3.2 ci-dessous p. 166).

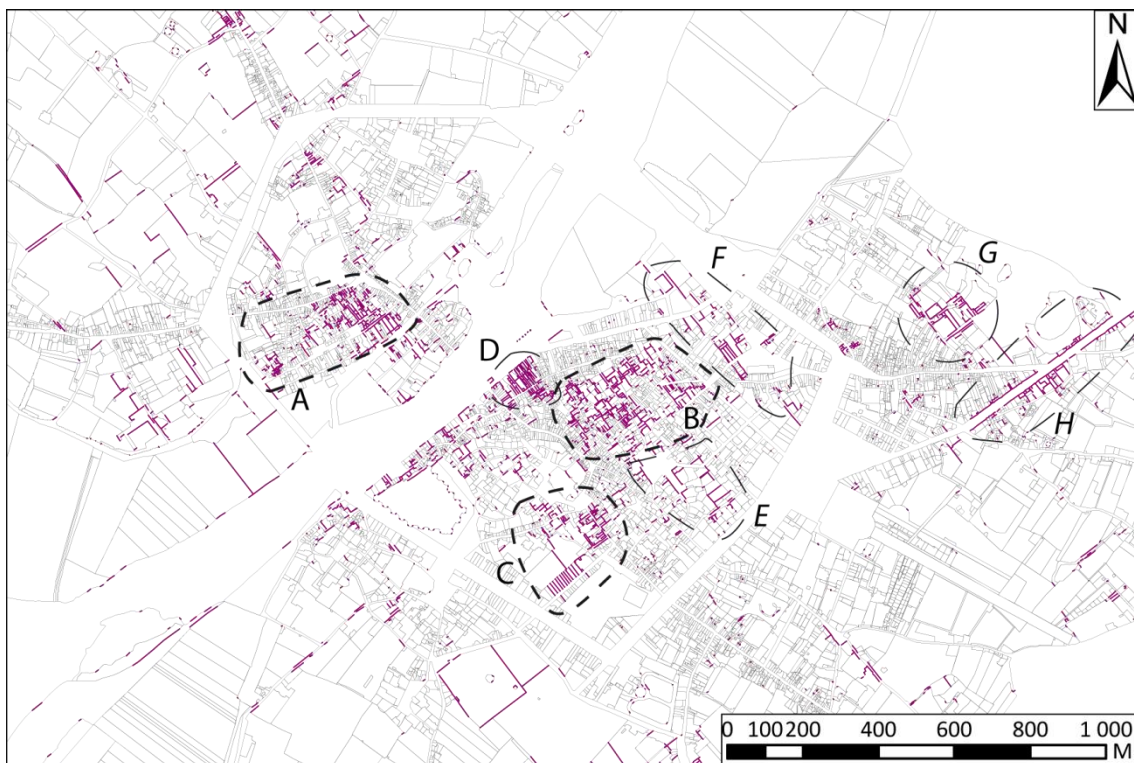


Figure 38 – Les ensembles du gisement à 37°.

Le deuxième ensemble (B) correspond à un grand secteur situé en rive gauche de la Maine, dans un espace compris au nord par la rue de la Parcheminerie, à l'est par la rue Valdemaine, au sud par la rue Saint-Laud et à l'ouest par les rues du Petit-Prêtre et de la Chapelle-Vollet. La situation géographique de cet ensemble, le long de la pente de la rive gauche, entre la rupture de pente et le pied de celle-ci, permet de penser que ces orientations sont induites par la contrainte topographique qui en découle. Sa morphologie sera discutée lors de l'étude de détail du bourg d'Angers (cf. § 5.3.3 ci-dessous p. 169).

Le troisième ensemble (C) est structuré au carrefour des rues Rangeard, Toussaint et du Musée, ainsi que sur le côté occidental de la place Sainte-Croix. Cette orientation est ici induite par la partie haute de la rue Saint-Aubin, qui est désaxée par rapport à sa moitié sud pour aboutir à la place Sainte-Croix. Les abords de la rue Saint-Aubin entrent dans ce gisement car ils ont été structurés à partir de la rue.

Le quatrième ensemble (D) se situe au pied de la pente, au bord de la Maine, de part et d'autre de la rue de la Poissonnerie. Il est fort probable que les orientations parcellaires de ce secteur soient fondées sur l'axe de cette rue : en effet, lorsque celle-ci change de direction, même légèrement, les abords restent structurés par rapport à la rue et sont adaptés à celle-ci. Dans le cas de l'ensemble D, il ne s'agit pas d'un lotissement mais d'une structuration induite par une contrainte de la topographie historique.

Les cinquième et sixième ensembles (E et F) correspondent tous deux à des ensembles de parcelles assez vastes situés aux abords de l'ensemble B. Autant l'ensemble F paraît lié à un des côtés de la place des Halles, autant l'ensemble E semble suivre des contraintes autres, qui pourraient être liées à la trame viaire orthogonale des 1^{er} – 3^e s.

Le septième ensemble (G) correspond à un ensemble de linéaments situés aux abords de la rue de Bouillon, à l'arrière de la rue du Faubourg-Saint-Michel. Les abords de cet ensemble sont composés de linéaments qui joignent cette rue à la Maine et qui doivent être adaptés peu à peu aux orientations différentes de ces deux entités. Cela correspond vraisemblablement à cette entité de jonction mais à aucune réalité particulière. C'est le bref parcours de la rue de Bouillon qui fait que cet ensemble paraît tassé et donc qu'il ressort nettement de son environnement parcellaire.

Enfin, le huitième ensemble (H) est fondé sur la rue de Paris et correspond à ses abords. Il s'agit probablement d'un remembrement lié au percement. Aucune autre hypothèse ne paraît envisageable.

Les ensembles B, D et E relèvent peut-être d'une même réalité. Ils sont séparés par plusieurs rues qui ne respectent pas le gisement à 36° : bord nord de la place du Ralliement, place Cupif et rue du Bœuf-Couronné. Leur association est peut-être une illusion créée par la rupture de pente du plateau. Mis à part l'ensemble A et probablement l'ensemble B, on ne peut pas dire que ces secteurs conservent la trace d'un aménagement volontaire. Toutes les configurations parcellaires mises en évidence par le traitement statistique de ce gisement ne sont pas évoquées ici : on pourrait isoler le quartier situé au pied de la Cité, en front de Maine mais celui-ci ne paraît pas se détacher suffisamment de son environnement parcellaire.

Deux autres gisements ont pu être déterminés par le biais de l'analyse statistique des orientations parcellaires. Il s'agit des ensembles à 12° et à 74°. À l'inverse des deux autres orientations déjà étudiées, les deux gisements qui nous intéressent ici sont très peu prégnants à l'échelle de l'agglomération urbaine. C'est à ce titre que leurs commentaires sont associés.

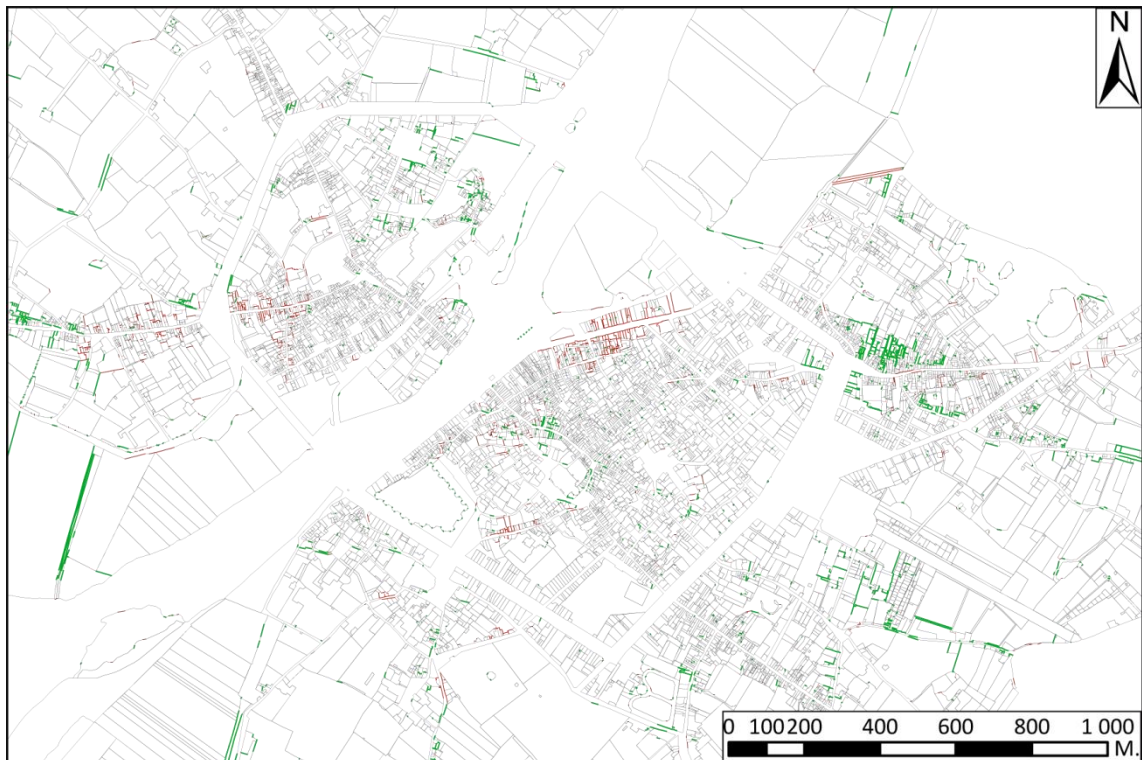


Figure 39 – Les gisements à 12° en marron et à 74° en vert.

La Figure 39 traduit les différentes observations qui ont été faites ci-dessus. Outre les lambeaux d'ensembles d'orientations autour de la Cité, on remarque également que les abords de la rue du Faubourg-Saint-Michel sont également concernés par le gisement à 12°. Cependant, cette figure montre bien la distribution très lâche des ensembles de linéaments participant à ces deux gisements.

L'orientation à 12° correspond à deux ensembles séparés par la Maine. Le premier correspond aux abords de la rue Boisnet. L'orientation de celle-ci est due à la Maine. Le second ensemble s'observe en rive droite le long de la rue Saint-Nicolas et du faubourg Saint-Jacques. Certains des linéaments sont parallèles à la rue extérieure, comme s'ils constituaient la limite d'un aménagement. Cet espace participait déjà, dans des proportions plus fortes encore, au gisement à 27°. Enfin, le gisement à 12° se trouve également sous forme de lambeaux le long de la rue Saint-Michel en *intra-muros* et de la rue du Faubourg-Saint-Michel en *extra-muros*.

L'orientation à 74° présente des caractéristiques similaires au gisement à 12°. Elle est peu présente dans l'*intra-muros* du 13^e s., et ne concerne surtout qu'un seul espace, relativement homogène, situé aux abords de l'une des portes de la fortification médiévale. Cet ensemble, situé autour de la rue du Faubourg-Saint-Michel, se place dans un secteur où la densité parcellaire est particulièrement forte. Le gisement se retrouve principalement au nord de la rue. À la différence de celui à 12°, le gisement à 74° n'entretient pas ici de relations spatiales avec celui à 27°. Il peut également être observé à distance de l'enceinte du 13^e s., à proximité de l'avenue Jeanne-d'Arc en cours d'aménagement sur le cadastre ancien. Cet ensemble peut être lié à un parcellaire rural en cours de subdivision et d'urbanisation, ce qu'il faut mettre en relation avec la rue en cours de mise en place.

5.2.4. Les orientations du cadastre de 1810

On peut proposer une rapide analyse statistique des orientations parcellaires à partir de la levée de 1810 du cadastre ancien. Cette analyse ne peut concerner que les secteurs *extra-muros* de

l'agglomération en raison de l'emprise spatiale de ce document malheureusement limitée à tout ce qui se situe en-dehors de l'enceinte du 13^e s. À ce titre, la portée de la détermination des gisements d'orientations parcellaires du cadastre de 1810 n'a qu'une portée spatiale assez limitée.

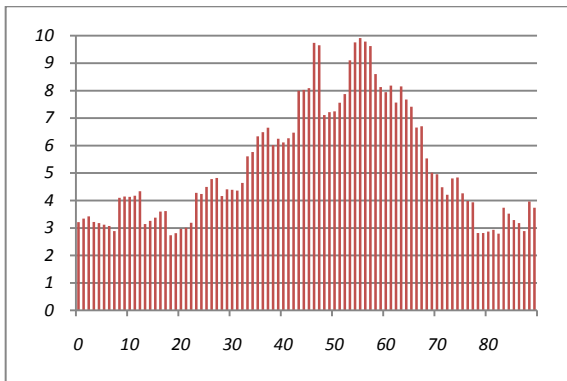


Figure 40 – Proportions des linéaments concernés par les fourchettes de $\pm 2,5^\circ$ du cadastre de 1810.

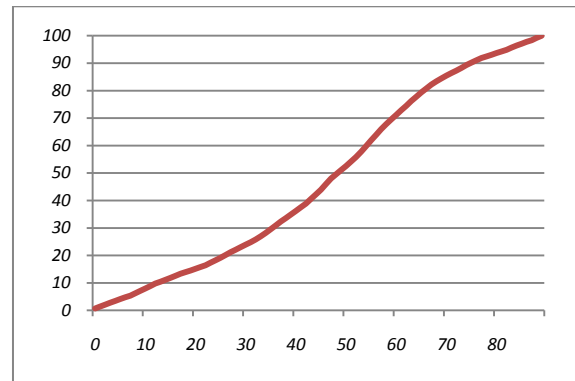


Figure 41 – Graphique des fréquences cumulées croissances associées à la Figure 40.

Le graphique présente un pic particulièrement marqué autour d'un faisceau de valeurs compris entre 54° et 61° , soit 58° en moyenne. Comme il a été observé à propos du cadastre de 1840, il existe un autre pic de proportion se rapportant à un autre gisement, autour de 1° . Il serait possible de relever quelques regroupements de valeurs se rapprochant d'un de ces pics, mais ils ne sont pas assez significativement séparés de la pente générale du graphique pour correspondre à des gisements pertinents.

GISEMENT	PROPORTION
58°	10,9 %
1°	4,8 %

Tableau 29 – Proportion de linéaments parcellaires concernés par chaque gisement.

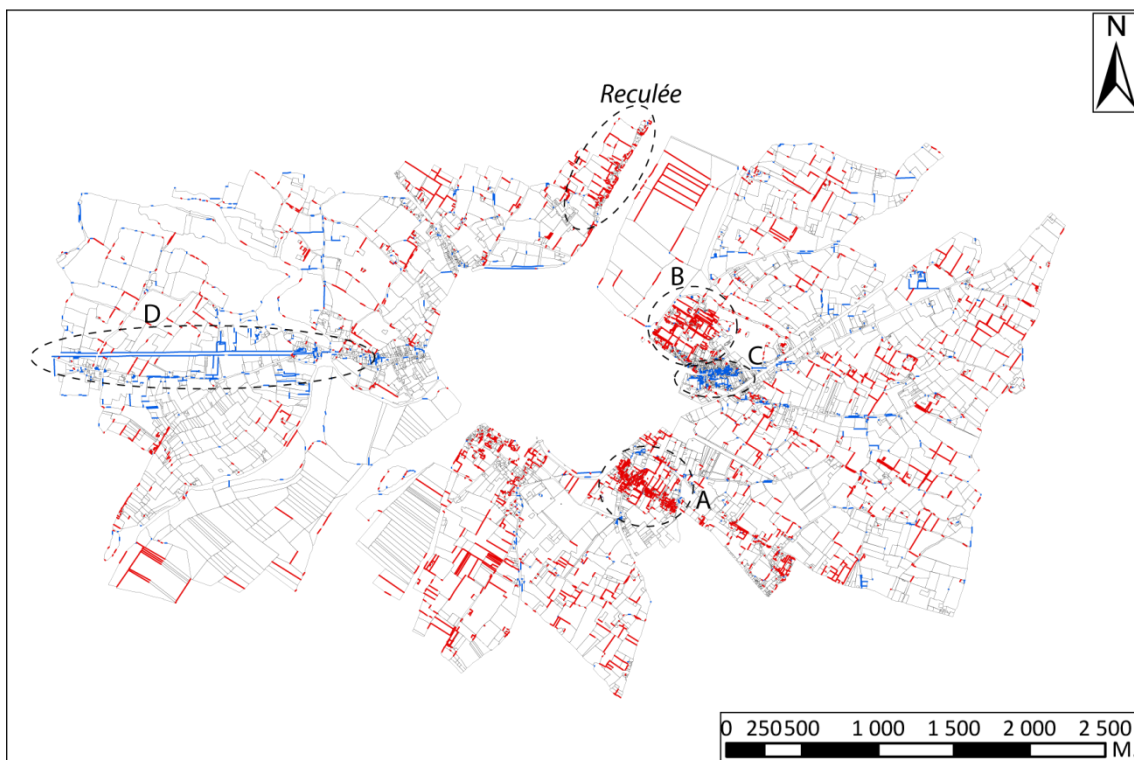


Figure 42 – Les gisements à 1° en bleu et à 58° en rouge.

Par rapport à l'analyse du cadastre de 1840, on ne retrouve pas de gisement à 46° dans la Figure 40. Celui-ci est présent essentiellement dans les quartiers à l'intérieur de l'enceinte du 13^e s. À proprement parler, il semble qu'il soit toutefois bien présent mais il est noyé dans le gisement principal à 58°. On retrouve ainsi 7,3 % des linéaments associés à une orientation à 47°.

Il pourrait être intéressant *a priori* de mettre en relation les gisements observés pour le cadastre de 1840 (cf. § 5.2.2 ci-dessus p. 151 et § 5.2.3 ci-dessus p. 154) avec ceux calculés pour la levée de 1810. Cela ne serait toutefois pas pertinent en raison de l'absence des quartiers *intra-muros*. À ce titre, l'analyse des orientations parcellaires menée sur la levée de 1810 est faite à titre relativement accessoire. Ce n'est pas une analyse de première importance en cela qu'elle ne peut porter que sur des quartiers périphériques de l'espace urbain. Elle doit néanmoins être réalisée car elle permet d'aborder les faubourgs développés le long des voies de sortie de l'agglomération.

Le gisement à 58° se retrouve très majoritairement concentré en deux espaces nettement distincts de leur environnement. Il s'agit des abords de la rue du Faubourg-de-Bressigny (A) et de ceux de l'ancienne abbaye Saint-Serge, c'est-à-dire des abords de la levée de la Besnardière et de la rue Saint-Samson (B). Dans le premier espace, la répartition des linéaments permet de penser qu'ils sont liés à la rue du Faubourg de Bressigny et qu'ils furent adaptés à celle-ci. Les linéaments situés plus près d'autres rues sont dans les zones d'influence de celles-ci et n'entrent pas dans ce gisement. Dans le second espace, les parcelles concernées sont liées à la rue Saint-Samson, même si rien ne permet de déterminer si celle-ci a été aménagée en tenant compte d'orientations préexistantes ou non. En dehors de ces deux sites, le gisement à 58° est présent de manière assez homogène dans toute la trame parcellaire rurale de la rive gauche de la Maine, que ce soit dans la vallée de la Maine ou en-dehors de celle-ci, et de manière plus diffuse en rive droite, à l'exception notable du lieu-dit de Reculée.

Le second gisement, à 1°, se distingue nettement sur le graphique de proportion (Figure 40), où il correspond à plusieurs barres plus hautes que leurs voisines. D'après ce graphique, ce gisement serait particulièrement bien délimité car son pic y est fortement découpé par rapport au reste des données. À la lecture du plan, on constate immédiatement que ce gisement correspond principalement à deux espaces bien circonscrits de la trame parcellaire. Le premier se rapporte aux abords de la rue du Faubourg-Saint-Michel (C), à l'est de la fortification du 13^e s. en rive gauche, et le second est lié aux abords de la grande route de Nantes à Angers (D). On constate également que c'est ce second ensemble qui crée un effet de source. Cette route, longue de plus de 1700 m, ainsi que ses abords, comportent un nombre important de linéaments. Elle fut cependant réalignée à une époque récente et ne correspond donc en rien à un élément entrant dans la fourchette chronologique. De plus, les linéaments de ce gisement dans l'ensemble A ne correspondent qu'à une courte fraction de la rue du Faubourg-Saint-Michel et à quelques fonds de parcelles assez déconnectés de la rue ; l'ensemble A ne correspond donc à rien d'exploitable non plus. Le gisement à 1° n'est donc qu'un artefact causé par la route de Nantes à Angers et n'est pas pertinent. Il convenait toutefois de l'expliquer car il se manifestait par un pic marqué sur le graphique de proportion.

Du fait même de la nature de la source, les orientations observées sur le cadastre de 1810 ne peuvent être mises en relation avec la structuration de l'espace urbanisé car celui-ci en est absent. On peut donc pas chercher à voir si le gisement à 1° n'est bien qu'un artefact de calcul provoqué par une seule rue ou si au contraire il est présent dans la trame urbaine. On ne peut pas non plus étudier les gisements du parcellaire *intra-muros* antérieur à plusieurs percements et aménagements (rue du Mail, carrefour Voltaire...). En somme, le cadastre de 1810, bien qu'il permette d'aborder les secteurs périphériques pour le tout début du 19^e s., avant plusieurs modifications de la trame urbaine, n'en reste pas moins une source frustrante du fait de sa fragmentation.

5.3. Analyses de détail de la trame urbaine

Les abords de l'enceinte de la Cité mais également du bourg d'Angers, à l'est de la Cité, et du quartier de l'Esvière, situé au sud de la Cité ont déjà été étudiés au moyen d'une analyse morphologique par F. Comte (COMTE 2003d). L'approche qui a alors été menée s'est principalement intéressée aux éléments matériels, notamment aux différentes fortifications et aux traces que celles-ci ont pu laisser et induire dans le parcellaire. Cet exposé permettra de réfléchir à l'impact de l'enceinte de la Cité dans la trame urbaine, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de celle-ci. Cette étude s'intéressera également à l'influence des rues de la Cité sur le réseau viaire immédiatement extérieur.

Sont également retenus certains des bourgs attestés par les sources écrites. Les analyses morphologiques de leurs espaces est un préalable à l'étude de leurs réalités. Les résultats qui peuvent être obtenus pourront être croisés avec les données provenant de la documentation écrite ainsi qu'avec les éléments matériels mis en évidence notamment par l'archéologie. L'intérêt de l'analyse morphologique des bourgs réside dans le fait qu'il s'agit de secteurs plus ou moins homogènes qui ont été conçus et perçus comme des entités autonomes – mais non indépendantes – au sein de la trame urbaine.

Enfin, un dernier secteur est situé en rive droite de la Maine et est délimité au nord par la rue Beaurepaire, à l'ouest par la rue Saint-Nicolas, au sud par le boulevard Gaston-Dumesnil et à l'est par la rivière elle-même. Cet espace a été retenu car il présente un réseau viaire et une orthogonalité particulièrement homogènes dans le gabarit des rues et dans leur disposition.

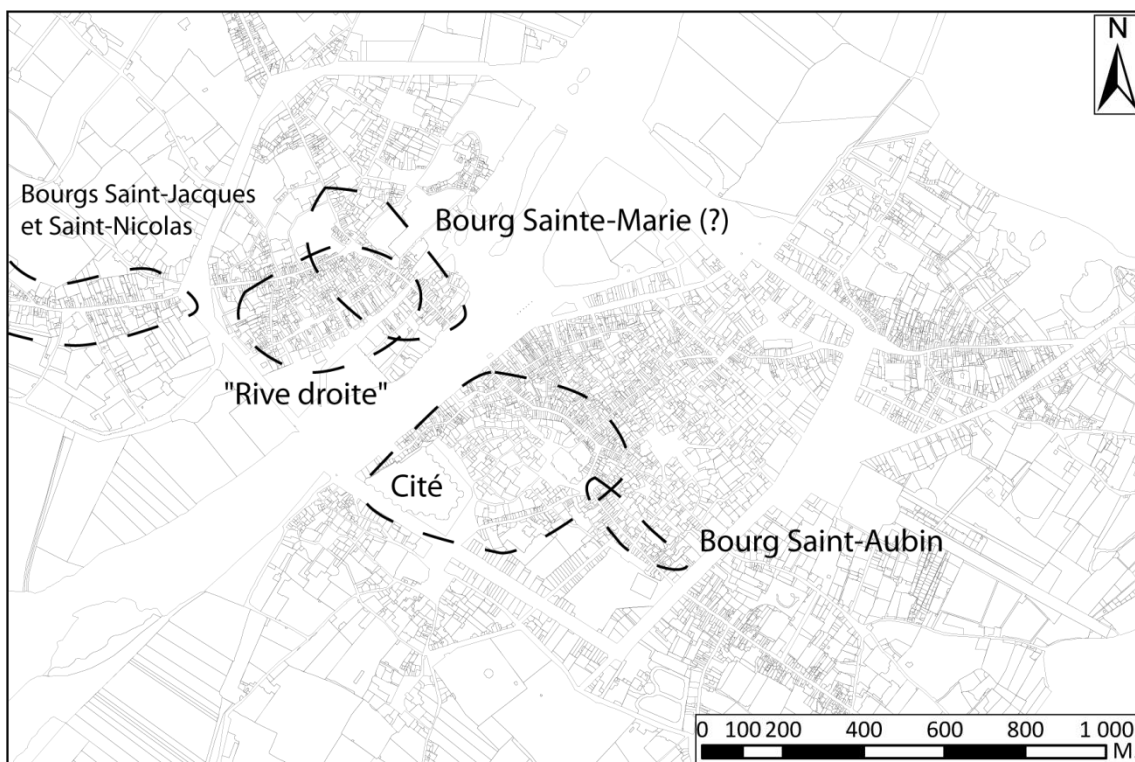


Figure 43 – Localisation des espaces concernés par les analyses morphologiques de détail.

Les quartiers étudiés ici ne sont pas évidemment pas l'ensemble de ceux qui peuvent être abordés par le biais de l'analyse morphologique. C'est en effet la totalité de la trame parcellaire qui peut faire l'objet d'une telle approche. La méthodologie d'études de cas permet d'étudier des secteurs plus ou moins étendus, plus ou moins centraux, de l'agglomération. Les bourgs de l'Esvière, Saint-Serge, Saint-

Étienne, Saint-Maurille... sont autant de quartiers abordés morphologiquement en association avec leurs études de topographie historique. On arrive à terme à une couverture satisfaisante de la trame urbaine.

Les quartiers à l'ouest de l'*intra-muros* en rive gauche auraient pu faire l'objet d'une analyse motivée par la configuration parcellaire discordante de ces espaces. Les espaces de faubourgs développés le long des axes des sortie de l'agglomération auraient pu être abordés eux aussi, pour les mêmes raisons. Le choix a été fait de les laisser de côté pour ne pas surcharger le volet morphologique et parce que les résultats potentiellement apportés par leurs études n'auraient pas nécessairement été pertinents.

5.3.1. La Cité et ses abords immédiats

L'étude de la morphologie de la Cité proprement dite ainsi que celle de ses abords s'appuie sur l'analyse qui en a été faite par F. Comte (COMTE 2003d). Cette analyse avait été orientée préférentiellement sur l'impact de la fortification plutôt que sur la morphologie parcellaire (logique empirico-déductive). L'intérêt est ici d'apporter de nouveaux éléments à cette étude.

L'analyse des quartiers intérieurs de la Cité est fortement gênée par la présence du château. En effet, l'implantation de celui-ci vers 1230 a oblitéré le tiers occidental de celle-ci. Par conséquent, les structures qui s'étendent potentiellement sur toute la surface de ce quartier sont d'autant moins nettement visibles. Cette remarque s'applique également pour les abords de la Cité car le château n'a pas été implanté dans la stricte emprise de la fortification du 3^e s.



Figure 44 – Plan parcellaire du quartier de la Cité.

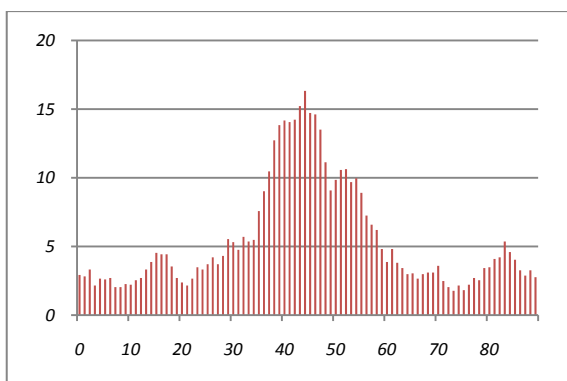


Figure 45 – Graphique des orientations parcellaires du quartier de la Cité.

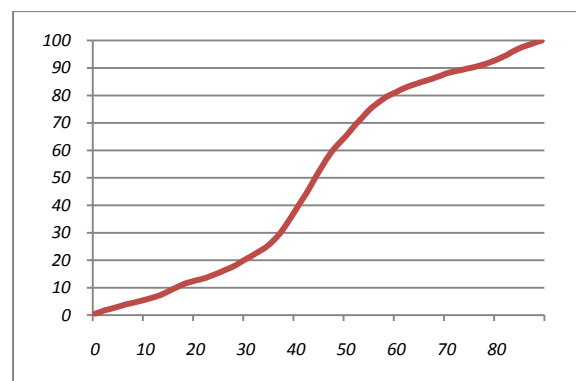


Figure 46 – Courbe des fréquences cumulées croissantes liée à la Figure 45.

À la lecture de la Figure 45, on remarque en tout premier lieu que le parcellaire intérieur du quartier de la Cité présente une configuration radicalement différente de celle de ses abords et à plus forte

raison que celle des quartiers plus éloignés. Le maillage de l'intérieur de la Cité est plus lâche que celui de l'extérieur : la surface moyenne des parcelles est d'environ 340 m².

Le calcul des orientations parcellaires du quartier de la Cité met en évidence la présence de trois gisements (Figure 46). Le système principal, très fortement majoritaire, correspond à environ 16,3 % des linéaments et est orienté à 44°. Deux gisements secondaires sont orientés à 16° et à 83°. Le premier gisement n'est pas bien délimité : son aire d'influence peut être étendue de 40° à 46°. L'orientation à 44° s'explique aisément : il s'agit de la direction générale de la Maine à la hauteur de l'éperon de la Cité. Ce gisement rejoint assez bien celui à 46° qui avait pu être mis en évidence pour l'ensemble de la trame urbaine (cf. § 5.2.2 ci-dessus p. 151). Les éléments de commentaire qui avaient alors pu être avancés s'appliquent donc ici aussi.

Une autre analyse d'orientations parcellaires a été menée sur le seul réseau viaire de la Cité. Seuls les linéaments en limite entre voirie et foncier ont été conservés. Le gisement principal du réseau viaire est de 43° et concerne 16 % des linéaments. Cette direction est respectée par les rues Donadieu-de-Puycharic, Saint-Aignan et du Vollier – voies axées est-ouest – et par les rues Saint-Paul, des Filles-Dieu et Duvêtre – voies axées nord-sud, c'est-à-dire par la quasi-totalité des rues de la Cité. Le parcellaire s'appuie assez naturellement sur cette orientation, d'autant plus que la superficie restreinte du quartier ainsi que la présence de la fortification de la fin du 3^e s. ne permettent pas à d'autres systèmes d'orientation d'influencer le parcellaire. Ici aussi l'orientation à 43° s'explique en la rapprochant d'autres ensembles parcellaires : il s'agit à peu de chose près du gisement de l'ensemble de la trame de la Cité et de la trame urbaine. Le réseau viaire de la Cité doit son orientation à la vallée, bien que ce quartier ne s'y trouve pas.

La mise en place de l'enceinte de la Cité a eu un impact sur la desserte viaire de ce quartier en ce qu'elle a créé des points de passage obligés pour accéder depuis l'extérieur. Elle a également accentué le rôle morphogène de l'éperon proprement dit en étant directement installée sur la rupture de pente : « c'est ainsi que la rue Saint-Évroult suit le tracé de l'enceinte, il en est de même pour la rue Donadieu-de-Puycharic qui se prolongeait par la rue du Parvis Saint-Maurice » (COMTE 2003d : 210). La morphologie de la fortification elle-même est induite par la configuration topographique du terrain. À la construction de l'enceinte de la Cité est associée une recomposition de l'espace intérieur qui se manifeste par le découpage de certains îlots hérités de la voirie du Haut-Empire par le biais de nouvelles rues, comme par exemple la rue Saint-Aignan. Enfin les dernières transformations majeures de la trame parcellaire du quartier de la Cité sont liées à la construction du château-forteresse vers 1230 qui a supprimé le tiers occidental de cet espace. À cet aménagement de grande ampleur est associé l'aménagement de l'actuelle promenade du Bout-du-Monde qui longe le fossé oriental (*ibid.*).

Au-delà du seul réseau viaire, l'évolution du maillage parcellaire en lui-même connaît quelques évolutions, qui ne sont pas non plus radicales. F. Comte avait avancé trois observations à la lecture du plan parcellaire du quartier de la Cité : l'absence probable d'une organisation structurée, peut-être signe d'une « urbanisation spontanée », la coexistence de deux systèmes parcellaires, l'un fondé sur de grandes parcelles et l'autre fondé sur de petites parcelles, et enfin des traces de fusions et de scissions de parcelles (COMTE 2003d : 210-211).

La première observation s'appuie sur le fait qu'aucune opération d'urbanisme ne semble pouvoir être mise en évidence dans le quartier de la Cité, ni organisation régulière de type lotissement fondée sur le respect d'une modularité, ni aucune autre structuration rationalisée de l'espace. Ceci peut être expliqué par l'histoire propre de ce quartier : le réseau des rues visible sur le cadastre de 1840 est assez fortement hérité de la trame viaire orthogonale du 1^{er} s. de n. è., et après la construction du château-forteresse, le quartier s'identifie peu à peu comme le quartier des chanoines de la cathédrale.

Les grandes parcelles sont situées préférentiellement en bordure d'enceinte ainsi qu'autour de la cathédrale. Aux environs du 15^e s., les premières sont liées à des maisons canonales qui utilisaient

l'enceinte comme mur-terrasse (COMTE 1997a, fig. 21) – comme c'est encore le cas aujourd'hui avec la majeure partie des maisons de la rue Saint-Évroult. Les secondes, plutôt situées au centre du quartier dans les rues Saint-Aignan et des Filles-Dieu, correspondent à des maisons attachées à des chapelles et églises extérieures à Angers.

L'examen porté sur plusieurs documents antérieurs au cadastre de 1840 tels que le « censier du grand fief de Saint-Maurice en ville et dans les faubourgs » (1767-1789, dressé par L.-M. Thorode, AD 49 G 402 et G 407), des déclarations de 1675, le premier censier du roi de 1544 (AD 49 C 220) et surtout le censier du fief de Saint-Maurice de 1415 (AD 49 G 404) documentent l'histoire parcellaire. La mobilisation des données foncières que contiennent ces documents permet de reconnaître plusieurs îlots qui ont connu un phénomène de morcellement, notamment à proximité de la cathédrale ; d'autres parcelles ont connu elles une scission (COMTE 2003d : 210-211).

Les différents éléments obtenus au terme de l'analyse strictement morphologique du quartier de la Cité ainsi que la mobilisation de plusieurs documents antérieurs au cadastre de 1840 permettent de proposer quelques éléments de commentaire. Il existe une certaine stabilité lorsque l'on se place à une échelle globale en ne s'intéressant qu'aux formes générales du parcellaire et du réseau viaire. La configuration générale de ce dernier est fortement similaire à celui du Haut-Empire, y compris après la construction de la fortification de la fin du 3^e s. qui a transformé les rues orientales. Même avec les transformations de la voirie due aux recompositions parcellaires – construction du château, mise en place du couvent des Jacobins – le schéma structurel d'origine reste encore décelable. On peut imaginer que les secteurs détruits par l'aménagement du château présentaient également ces caractéristiques.

Cependant « l'idée de permanence complète dans un quartier comme la Cité est un leurre » (COMTE 2003d : 211). En effet les cœurs des îlots, et parfois ceux-ci mêmes, ont connu plusieurs transformations qui ont fortement modifié leurs configurations internes. À plus forte raison certains îlots ont été scindés ou fusionnés : c'est par exemple le cas en raison de l'installation du couvent des Jacobins qui oblitèrent même une rue, dont il ne reste que l'impasse Pierre-Jeanson. Tous ces éléments prouvent que le quartier de la Cité n'est en aucun cas fixe ni immuable.

Les abords de la Cité sont des espaces assez délicats à commenter en tant que tel. Une grande partie des secteurs situés immédiatement au pourtour de l'enceinte participent à d'autres quartiers urbains. Il s'agit soit d'une partie du bourg d'Angers, soit des bords de la Maine au pied de l'éperon, soit enfin des quartiers détruits vers 1230 lors de la construction du château-forteresse. L'espace urbain retenu comme relevant des « abords de la Cité » est délimité de manière arbitraire par le biais d'un cadre rectangulaire, centré vers le cœur de la Cité et débordant de celle-ci d'environ 100-150 m par rapport aux rues de contournement.

Au sud de la Cité, la rue Toussaint est globalement orientée à 85° et ce gisement se retrouve bien de part et d'autre de celle-ci – et même préférentiellement du côté Cité. La rue Baudrière peut être scindée en deux parties. Le haut suit une orientation globale de 45° qui se retrouve bien aux abords de ce segment ainsi que dans tout le reste de la trame urbaine. Le bas respecte plusieurs directions mais aucune préférentiellement en raison de la courbure du tracé due au contournement de l'éperon. Enfin il est impossible de déterminer une orientation globale pour la rue Montault car elle est trop courte.

Le maillage parcellaire des abords de la Cité diffère de celui de l'intérieur. Une autre remarque est l'exacte opposée de ce qui avait été évoqué à propos de l'intérieur de la Cité : la surface moyenne des parcelles qui peuvent être considérées comme les « abords de la Cité » est nettement plus faible que celle de l'intérieur de la Cité. Le parcellaire des abords de la Cité s'appuie sur l'enceinte, c'est-à-dire que les linéaments des fonds des parcelles correspondent à ceux de la fortification. Les parcelles accolées à l'enceinte sont quadrangulaires et leurs côtés sont perpendiculaires à la fortification. La lecture du plan

cadastral pose la question d’une éventuelle structuration raisonnée des abords de l’enceinte de la Cité et plus particulièrement des parcelles situées au contact immédiat, c’est-à-dire entre la fortification et les rues Toussaint, Montault et Baudrière. Pour déterminer la présence ou non d’une organisation sous-jacente dans le parcellaire, on peut rechercher une éventuelle modularité.

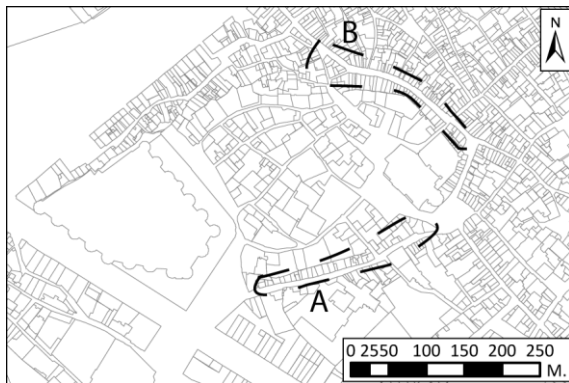


Figure 47 – Plan parcellaire des structures organisées en association avec la Cité.

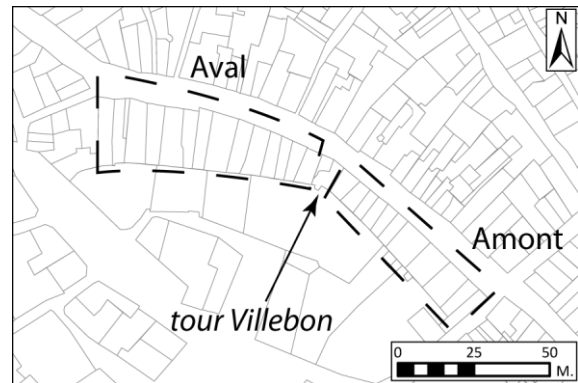


Figure 48 – Schéma d’interprétation de la structure B de la Figure 47.

Un premier ensemble peut être repéré dans la rue Toussaint, entre l’actuelle place du Président-Kennedy et la rue Rangear, et concerne les parcelles du côté nord de la rue, directement au pied de l’éperon (Figure 47, A). Un sous-ensemble de cinq parcelles présente une réelle modularité : leur largeur moyenne est de 7,3 m avec un écart-type de 0,8 m. Toutefois les parcelles voisines de cet ensemble semblent être issues de la fusion de plusieurs autres qui elles-mêmes présentent des caractéristiques métriques proche de l’ensemble A. À ce titre, on peut penser qu’il y a eu une organisation rationnelle de l’espace dans la rue Baudrière au pied de l’éperon de la Cité. Plusieurs procès-verbaux du 15^e s. prouvent l’occupation de cet espace par des maisons dépendant de l’abbaye Toussaint toute proche qui « objecte [à une condamnation] que de tout temps les maisons sont contiguës au rempart (en fait depuis les XII^e et XIII^e siècles à la suite de la donation de 1118) » (COMTE 1997a : 49-51 ; AD 49 G 400).

Un deuxième ensemble plus étendu peut être observé dans la rue Baudrière depuis le haut et le carrefour avec la rue du Chanoine-Urseau jusqu’au bas et la montée Tire-Jarret, également du côté de l’enceinte (Figure 47, B). Ce sont ici vingt-huit parcelles d’une largeur moyenne de 4,9 m (écart-type de 1,7 m)²⁴ qui sont concernées. Deux sous-ensembles peuvent être déterminés qui se situent de part et d’autre de la tour Villebon de l’enceinte de la Cité. Le premier, situé en amont, se caractérise par des parcelles assez larges dont les côtés respectent bien la perpendiculaire avec l’enceinte. Ces onze parcelles ont une largeur moyenne de 4,9 m (écart-type de 2,2 m). Cet ensemble comprend trois parcelles de plus grande taille qui semblent être issues d’une fusion : leur surface est approximativement le triple de celle des autres parcelles. Le second ensemble, en aval, présente seize parcelles plus étroites et plus allongées et dont l’orientation générale est un compromis entre les perpendiculaires par rapport à l’enceinte et par rapport à la rue Baudrière. Cet ensemble a une largeur moyenne de 4,8 m (écart-type de 1,6 m).

Ces deux unités de plan ne semblent pas franchir les rues qui les délimitent. Les alignements parcellaires qui peuvent être observés de part et d’autre de celles-ci ne semblent être que des fruits du hasard et peuvent être dues aux imprécisions du géoréférencement – notamment pour les abords de la rue Baudrière car celle-ci délimite les planches H1 et J du cadastre de 1840.

²⁴ L’écart-type est l’écart moyen à la moyenne. Plus le nombre est élevé, plus les valeurs d’origine sont dispersées par rapport à la moyenne. Dans le cas de largeurs de parcelles, un écart-type élevé signifie que les largeurs des parcelles sont nettement différentes, à l’inverse un écart-type réduit signifie que les largeurs des parcelles sont homogènes.

Dans l'ensemble, les deux unités de plan relatives aux abords de l'enceinte de la Cité ne sont pas des lotissements, bien qu'elles en présentent plusieurs aspects. En premier lieu il s'agit d'aménagements spontanés comme semblent en témoigner les quelques textes des 15^e – 16^e s. qui évoquent ces secteurs d'Angers ou qui attestent le combat mené par le chapitre cathédral pour conserver « l'intégrité du mur » (COMTE 2003d : 48-52). En second lieu l'environnement topographique, que celui-ci soit physique avec l'éperon de la Cité ou matériel avec le réseau viaire, conditionne très fortement ces quartiers : les orientations parcellaires sont fondées sur l'enceinte de la Cité, sur l'éperon et sur les rues qui le contournent.

Ces quartiers sont un exemple marquant de l'occupation progressive de secteurs à l'origine volontairement laissés libres – zones *non aedificandi* au pied de l'enceinte ? – mais qui furent peu à peu colonisés par l'habitat probablement d'un type léger et d'une catégorisation sociale peu aisée. Le secteur dans la rue Toussaint est aujourd'hui détruit, ce qui fait donc revenir à l'état supposé des 12^e – 13^e s.

5.3.2. Le quadrant sud-ouest de la rive droite de la Maine

Un grand espace à l'ouest du noyau du bourg Sainte-Marie, que l'on peut délimiter par les rues Bourgeoise, Vieille-Saint-Nicolas et Petite-Fontaine ainsi que par la Maine, présente une organisation viaire semblant particulièrement régulière sur environ 3,5 ha (cf. § 5.2.3 ci-dessus p. 154).

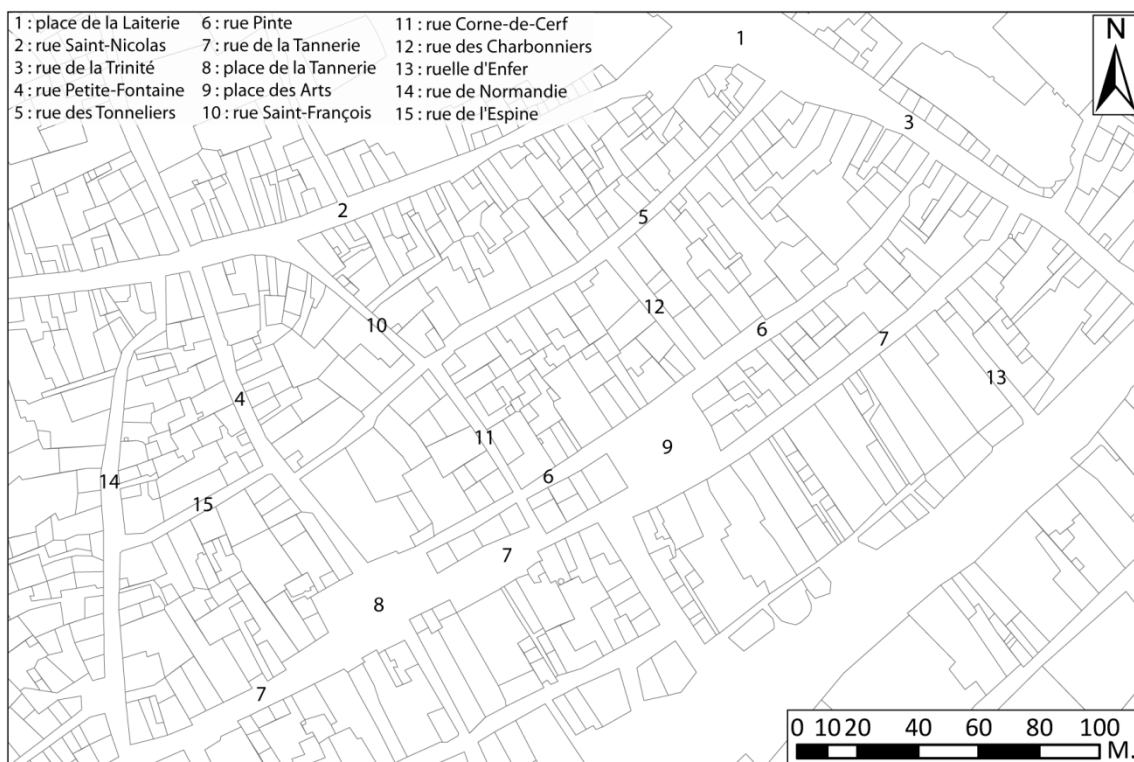


Figure 49 – Plan parcellaire de l'espace orthoformé en rive droite de la Maine.

Une orthogonalité peut y être décelée, tout comme un espacement régulier entre ces voies ainsi que des anomalies morphologiques. L'emprise quadrangulaire apparemment bien délimitée est également un élément incitant à l'analyse de cet espace. Cet espace est circonscrit par la rue de la Trinité à l'est, par la Maine au sud, par le boulevard Gaston-Dumesnil en prolongement du pont de la Basse-Chaine à l'ouest et par la rue Saint-Nicolas au nord. Il présente la particularité d'être structuré par un ensemble de rues disposées de manière régulière et se croisant globalement à angle droit. Ces rues sont, du nord au sud, les rues Saint-Nicolas, des Tonneliers, Pinte et de la Tannerie.

On peut établir le tracé des lignes de force, qui suivent les rues et les alignements de linéaments parcellaires situés aux centres des îlots (Figure 50), et à partir de cette interprétation on peut retracer le schéma qui sous-tend celle-ci (Figure 51). La rue Petite-Fontaine n’y est pas figurée.



Figure 50 – Plan d'interprétation de la Figure 49.

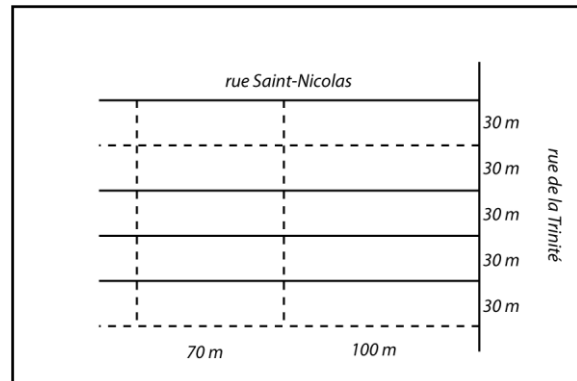


Figure 51 – Schéma d'interprétation de la Figure 50.

En suivant un axe est-ouest et en prolongeant les entrées des rues jusqu'au milieu de la rue de la Trinité, il est possible d'estimer la distance séparant ces rues. Avec une certaine marge d'erreur, celle-ci est de 30 m. Les rues des Tonneliers et Pinte sont cependant séparées de 60 m. Cet écart proviendrait-il d'une rue intercalée prévue et jamais réalisée, voire disparue ? En restituant un tracé sur le cadastre de 1840 à l'emplacement supposé, on suit des linéaments parcellaires au centre des îlots, ce qui appuie l'idée selon laquelle il a existé un tracé peut-être transformé en rue, supprimé puis reconquis par le tissu urbain.

Il semble également exister une certaine régularité dans le sens nord-sud. Les rues Petite-Fontaine, Corne-de-Cerf et des Charbonniers sont parallèles et sont espacées de 60 et de 70 m. Comme ce groupement de rues ne concerne que trois axes, cette régularité n'est cependant pas assurée. En tout état de cause, ces rues constituent des îlots de surfaces approximativement équivalentes.

Ce secteur de la rive droite avait déjà été mis en évidence lors de l'analyse des orientations parcellaires (cf. § 5.2 ci-dessus p. 149). Il correspond ainsi à l'ensemble B du gisement à 27° et à l'ensemble A du gisement à 37°. Il est absent des deux systèmes d'orientations principaux à 46° et à 55° ainsi que des gisements mineurs à 12° et 74°. Plus précisément, la partie orientale de ce secteur relève du gisement à 37°, et la partie occidentale, immédiatement jointive de l'espace qui nous intéresse ici mais néanmoins extérieure, correspond à l'orientation à 27°.

La première hypothèse qui doit être étudiée est l'impact de l'orientation de la Maine. À la hauteur de ce quartier, elle est scindée entre le lit principal qui passe au pied de l'éperon de la Cité et le bras secondaire du canal de la Tannerie – la séparation s'effectue 130 m en amont de la rue Bourgeoise. L'orientation de ce bras secondaire est d'environ 45°. Cela ne s'accorde avec aucun des gisements observés dans le quartier. Cependant, cela peut correspondre si on opte pour une échelle plus large intégrant le cours principal et l'amont de l'île des Carmes. De plus, le cadastre de 1840 montre le cours de la rivière tel qu'il était au moment de réalisation : quel était-il lorsque ce quartier a été aménagé ? Les orientations de ce secteur urbain ont-elles conservé l'orientation d'un ancien cours de la rivière ?

La deuxième hypothèse fait appel aux éléments topographiques environnants de la rive droite, dont le réseau viaire et l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité située immédiatement de l'autre côté de la rue Bourgeoise vers l'est. Cette supposition est battue en brèche par l'orientation de cette dernière rue : elle respecte un angle préférentiel de 55°, ce qui est en net désaccord avec les gisements à 27° et à 37°. L'orientation de la rue Saint-Nicolas (68°) qui borde le quartier par le nord ne correspond pas non plus. Ces gisements ne trouvent pas d'écho dans leur environnement urbain : ce sont de véritables isolats.

En dépit du fait que ce quartier de la rive droite respecte au moins deux gisements d'orientations parcellaires, l'organisation est principalement due à la Maine toute proche dont le sens de coulée conditionne fortement les secteurs urbains situés à son altitude – ce qui est le cas de ce quartier. Cela explique également l'existence de linéaments respectant deux gisements et répartis aussi nettement dans l'espace.

Toutefois, et c'est ici un élément essentiel qui ne peut être occulté, il y a une réelle structuration de cet espace qui respecte un module établi de 30 m d'espacement entre les rues est-ouest. Une modularité nord-sud a peut-être existé, quelques linéaments et rues courtes permettent de le penser, mais les traces sont trop peu nombreuses pour l'affirmer. En tout état de cause, on peut dire que ce secteur porte les traces d'un lotissement. La voie de référence a été la rue Bourgeoise car toutes les rues s'y raccordent en venant buter sur elle. Enfin, la Maine a été un élément topographique structurant – ou morphogène – en cela qu'elle a conditionné l'orientation parcellaire générale de cet espace.

Un indice indirect confirmant l'homogénéité de ce quartier à l'échelle de la Doure est peut-être fourni par un élément nettement postérieur au 13^e s. En effet, en 1464, le roi René d'Anjou « fait approuver une ordonnance qui précise les conditions de la tournée des tombereaux pour l'entretien des rues » (COMTE 2007 : 6). La représentation géographique des décisions prises par le biais de ce document permet de cartographier la chronologie des tournées de ramassage des ordures (COMTE 2007 : 7, fig. 1). On constate alors que la Doure est concernée le vendredi, à l'exception notable du secteur qui nous intéresse ici qui fait l'objet d'une tournée le samedi. Cela peut-il être un élément supplémentaire relatif à un statut particulier de ce quartier qui serait dû à une mise en place planifiée ?

Est-ce la trace de la structuration de l'espace du bourg Sainte-Marie, organisé dès la fondation de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité (NDC-59) ? Il est fort probable que ce soit le cas, car la mise en place d'un tel réseau de rues implique qu'il soit possible matériellement de le faire ; or le bourg Sainte-Marie a été développé peu à peu dans un espace probablement vide. En tout cas, rien ne permet de le contredire.

La Figure 49 montre une autre structure en désaccord avec son environnement urbain immédiat et venant en superposition du lotissement (Figure 52). En effet, les rues Petite-Fontaine (n° 4), Saint-François (n°10)/Corne-de-Cerf (n° 11) et de Normandie (n° 14) s'organisent en patte d'oie, prenant leur origine au sud dans la rue (n° 7) et la place de la Tannerie (n° 8) et se rejoignent au même point dans la rue Saint-Nicolas (n° 2).



Figure 52 – Plan d'interprétation de la Figure 49

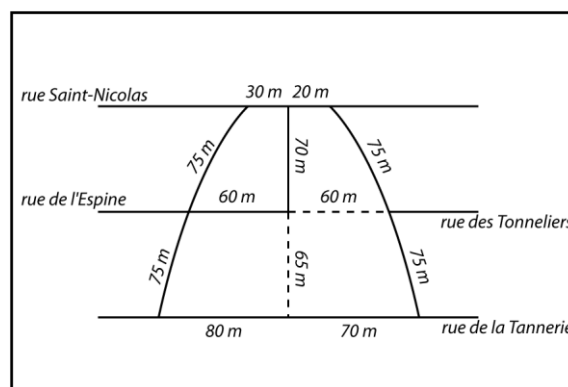


Figure 53 – Schéma d'interprétation de la Figure 52

Le report des mesures sur le schéma (Figure 53) corrobore ce que l'on pouvait penser lors du simple examen de la trame parcellaire (Figure 52). Sur l'axe nord-sud, les rues Saint-Nicolas, de l'Espine/des Tonnelliers et de la Tannerie sont espacées de 65-70 m, aux erreurs de mesure près. Sur l'axe est-ouest, les rues de Normandie et Saint-François/Corne-de-Cerf présentent également des espacements communs, qui les rendent approximativement symétriques par rapport à la rue Petite-Fontaine : les deux rues sont ainsi distantes de 20-30 m au niveau de la rue Saint-Nicolas, de 60 m au niveau des rues de

l'Espine et des Tonneliers et enfin de 70-80 m au niveau de la rue de la Tannerie. Les écarts que l'on constate le long des deux rues extérieures tiennent au fait que les tracés des rues ne sont pas tous assurés, à l'exception de l'axe rues Saint-François/Corne-de-Cerf.

L'origine de cette patte d'oie est difficile à déterminer. Les rues semblent avoir été plusieurs fois remaniées, comme semblent le montrer la forme en baïonnette du carrefour des rues Saint-Nicolas et de Normandie et le décalage de quelques mètres entre les rues de l'Espine et des Tonneliers. La convergence se fait au carrefour de la rue Saint-Nicolas avec la rue du Saint-Esprit, qui est la partie urbaine de la rue de la Meignanne. Celle-ci est rejointe à 120 m au nord de l'origine de la patte d'oie par la rue du Tambourin qui contourne l'hospice général et aboutit à la rue Lionnaise. L'espace desservi par les trois rues de la patte d'oie est accessible depuis l'extérieur de l'agglomération et sans entrer en ville.

Les pattes d'oie sont généralement induites par la présence d'un élément contraignant situé au niveau de leur carrefour comme par exemple une porte d'enceinte ou un franchissement. Rien de tel n'existe ici et il se pourrait que cette structure soit due à la présence du port et des activités économiques polluantes qui étaient installées au bord de la Maine (PITHON 2003). Si aucune preuve directe ne vient corroborer cette hypothèse, on peut tout de même avancer le fait que si on prolonge la rue Corne-de-Cerf en ligne droite, elle frôle les limites occidentales des parcelles.

L'hypothèse de la nécessité de l'accès aux berges de la Maine est probable mais on peut toutefois y objecter le fait qu'une bande d'îlots est située entre la rue de la Tannerie et le canal du même nom. Les ruelles qui les séparent ne sont pas situées dans le prolongement des rues de Normandie ou Corne-de-Cerf. Il est cependant possible que ces îlots soient postérieurs à la patte d'oie, mais aucun élément daté ne permet de l'affirmer ni de l'infirmer.

5.3.3. Trois exemples d'analyses morphologiques de bourgs

Les bourgs sont des espaces urbains ayant obtenu une certaine identité en cela qu'ils sont qualifiés. Les différents bourgs présents dans la trame urbaine d'Angers font l'objet d'études de détail individuelles. Ils sont placés ici dans le discours car leur seul aspect évoqué ici est le volet morphologique. Sur l'ensemble des bourgs attestés par les sources écrites à Angers, seuls quatre sont présentés ici à titre d'analyses monographiques : ce sont les bourgs Saint-Aubin, Sainte-Marie (associé à Notre-Dame-de-la-Charité) et Saint-Nicolas/Saint-Jacques (Figure 43 p. 161). Les approches morphologiques des autres bourgs qui s'y prêtent seront réalisées au cours de l'étude de chacun.

Une lecture morphologique du secteur du **bourg Saint-Aubin**, au sud-est de la Cité le long de la rue de sortie de l'agglomération du même nom, permet de mettre en évidence deux entités.



Figure 54 – Plan parcellaire du bourg Saint-Aubin.

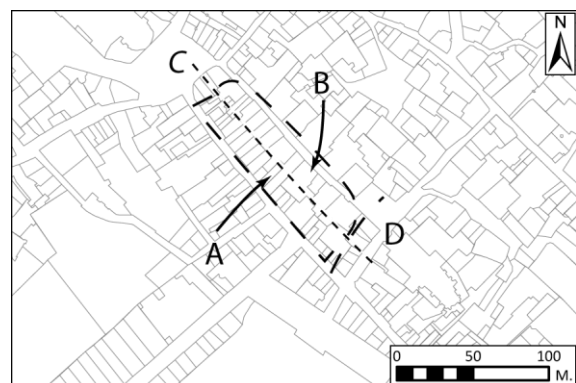


Figure 55 – Plan d'interprétation de la Figure 54.

La première entité (A) est un ensemble de petites parcelles laniérées perpendiculaires à la rue Saint-Aubin présentant un module moyen de 7 m de largeur pour des profondeurs comprises entre 10 et 14 m couvrant la quasi-totalité de la frange ouest de l'îlot du bourg. À l'est la deuxième entité (B) est constituée de parcelles beaucoup plus grandes et plus lâches peut-être issues d'un processus de fusion-réunion de plusieurs parcelles plus petites, bien que plus on s'approche de Saint-Aubin et de Saint-Martin au sud-est moins cette interprétation semble possible au vu de la forme des parcelles (Figure 55). Celles-ci semblent ici être influencées par la présence de la place Saint-Martin, c'est-à-dire du parvis de la collégiale Saint-Martin et ancien cimetière (COMTE, GAILLARD 1994 : 120).

Ces deux ensembles morphologiques sont partagés sur presque toute la longueur de l'îlot par un alignement de limites parcellaires qui constituent une séparation nette entre les deux blocs approximativement au centre de l'îlot, créant ainsi deux parties de superficies similaires (C). Les parcelles les plus méridionales de l'îlot présentent une organisation parcellaire plus proche de l'aménagement spontané de parcelles d'habitat de faible surface (D). Parmi celles-ci se trouve par exemple la maison des fêtes de Saint-Martin aux 15^e – 16^e s. (COMTE 2006a : 183, fig. 3). Ce peut être dû à une urbanisation du « Grand Cimetière » de Saint-Martin en fonction dès les 12^e – 13^e s. ; aucun texte ne l'atteste cependant (COMTE 2006a : 182-183, fig. 2 et 3 ; COMTE, GAILLARD 1994 : 116 ; ZADORA-RIO 1984 : 320-321 ; *ibid.* : 328, fig. 2).

De même, sur le cadastre de 1840 on peut relever cinq limites parcellaires traversant l'îlot de part en part. Ces linéaments paraissent espacés d'une distance équivalente de 22 m en moyenne, ce qui peut traduire une modularité. Peut-on voir ici les traces fossiles d'une des étapes de l'aménagement du terrain par l'abbaye Saint-Aubin ? Comment considérer le fait que certains de ces linéaments se poursuivent également de l'autre côté de la rue Saint-Aubin, entre le bourg et le prieuré Saint-Gilles-du-Verger, comme si la rue ne jouait aucun rôle de limite ? Est-ce dû à une recomposition postérieure du parcellaire ?

Il est possible d'avancer une interprétation globale de ces deux ensembles morphologiques. Le secteur ouest de l'îlot correspondrait au lotissement du bourg par l'abbaye soit après l'acquisition du terrain soit au fil des donations et récupérations de terrains. Le secteur est de l'îlot peut être une structure de contact entre l'espace du bourg et l'espace du cloître de Saint-Lézin, déjà existant : « en 848, une charte émanant d'un certain comte Thibaud nous apprend que ces clercs forment une communauté de chanoines à l'intérieur d'un *claustrum* » (COMTE 1994a : 109 ; AD 49 G 689 f° 73). Celui-ci se caractérise par de grandes parcelles centrées sur une place en cœur d'îlot (COMTE 1994a : 110). Le module est similaire, en de plus grandes proportions, à celui des abords de la rue Basse Saint-Martin. Cela permet de penser qu'au moment de l'établissement du bourg, à la fin du 10^e s., le terrain comprenait un micro-secteur indirectement structuré par le cloître de Saint-Lézin et jouxtant celui-ci. Une autre hypothèse pourrait être que seule la partie ouest de cet îlot, constitué d'un maillage parcellaire serré et modulé, aurait constitué le bourg Saint-Aubin.



Figure 56 – Situation du gisement à 45° dans et autour du bourg Saint-Aubin.

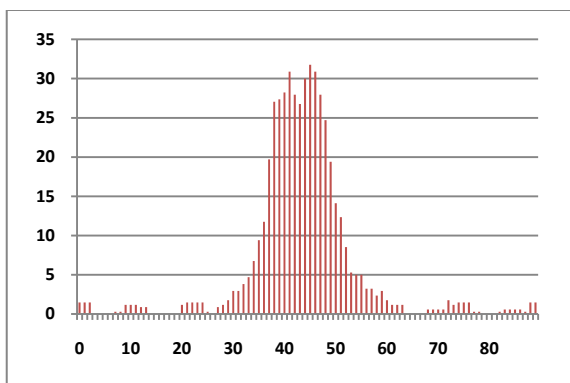


Figure 57 – Graphique des orientations parcellaires du bourg Saint-Aubin et de ses abords.

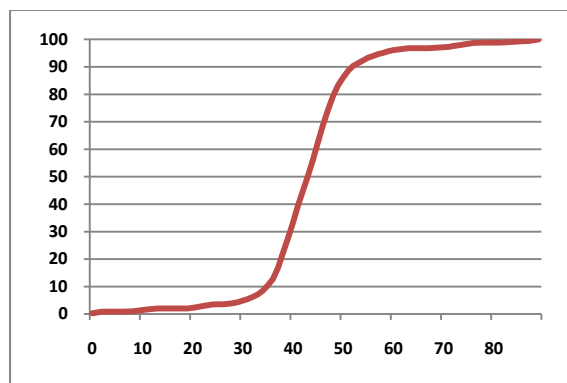


Figure 58 – Courbe des fréquences cumulées croissantes liée à la Figure 57.

L'orientation majoritaire mise en évidence par le traitement statistique se trouve autour de 45°. Cette direction ne diffère que de 1° de celle relevée pour l'ensemble de la trame urbaine (46° ; cf. 5.2.2 ci-dessus p. 151). Les calculs montrent que près de 55 % des linéaments de cet îlot ont une orientation comprise entre 40° et 50° et que 31,8 % sont compris dans un intervalle plus serré de 42,5° – 47,5°. Ces valeurs démontrent bien la tendance forte qui sous-tend la structuration interne de ce bourg. La forte pente courbe de la Figure 58 autour de ces valeurs le monte également.

Les éléments de l'analyse morphologique du bourg Saint-Aubin, et notamment l'insertion presque totale de celui-ci dans le gisement à 45°, permettent-ils de penser que le bourg s'est installé dans une trame parcellaire déjà organisée et dont on pourrait encore distinguer les traces sur le cadastre ? Cette hypothèse souffre du manque de données disponibles. Peut-être que la présence de linéaments suivant la même orientation à l'intérieur du cloître de Saint-Lézin, de l'autre côté de la rue Basse Saint-Martin, peut en constituer un indice. Comme les parcelles situées de part et d'autre de cette rue, tant dans le bourg que dans le cloître, présentent des traits similaires, cela peut évoquer un seul et même ensemble antérieur à l'urbanisation, ou du moins à la mise en place de la structuration visible sur le cadastre de 1840. Cette hypothèse nécessite d'étudier en détail les caractéristiques propres de la rue Basse Saint-Martin ainsi que son installation et son influence sur son environnement.

Le **bourg Sainte-Marie** est situé en rive droite de la Maine, à proximité de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité à laquelle il doit son nom. L'analyse morphologique de cet espace est plus malaisée que celle du bourg Saint-Aubin du fait qu'il est plus étendu et que ses limites sont moins bien connues. À ce titre, on a choisi un cadrage arbitraire centré sur l'église paroissiale de la Trinité (Figure 59).

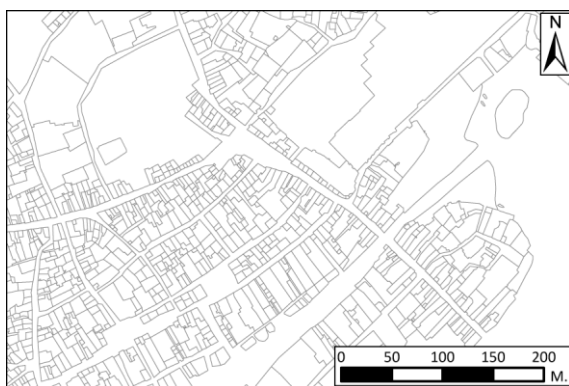


Figure 59 – Plan parcellaire du bourg Sainte-Marie.

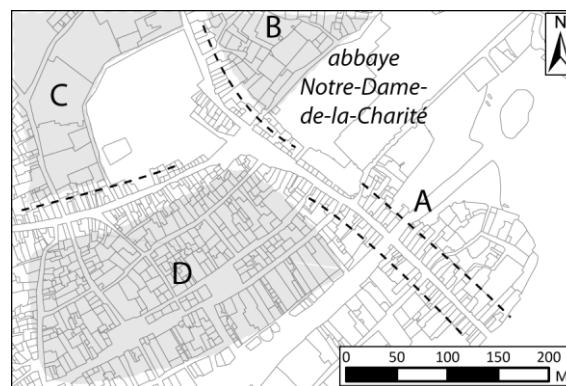


Figure 60 – Plan d'interprétation de la Figure 59.

Le bourg Sainte-Marie se situait au minimum le long de la rue Bourgeoise débouchant du pont, actuelle rue Beaurepaire. Cette localisation n'est pas surprenante : cet endroit concilie la proximité avec l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité et la proximité avec la ville par le biais du pont sur la Maine.

Les abords de cette voie (A) se présentent sous la forme de parcelles laniérées d'un module de 5-6 m de largeur pour environ 12 m de profondeur. Le canal de la Tannerie (COMTE 1998c) ne semble induire aucune rupture car cette distribution se retrouve de part et d'autre. À l'écart du centre du bourg, au nord (B) et au nord-ouest (C) de l'église de la Trinité, on peut repérer plusieurs ensembles de petites parcelles serrées en front de rue et de plus grandes parcelles en cœur d'îlot (en gris sur la Figure 60). On peut penser qu'il s'agisse de parcelles rurales ou suburbaines rattrapées par l'urbanisation. Ce processus est plus fort et plus rapide en front de rue probablement pour des raisons d'accessibilité. L'ensemble B au nord de l'abbaye est le plus étendu mais peut-être est-il également en-dehors du bourg. Enfin, sans revenir sur l'analyse du quartier situé à l'ouest de l'abbaye (D ; cf. § 5.3.2 ci-dessus p. 166), celui-ci fut vraisemblablement loti comme en témoigne la régularité de l'écartement des rues. Ce réseau viaire est attesté durant tout le 13^e s. : rue de la Cuaterie en 1204 (DILÉ 2002 ; PORT 1870 : 117, n° 40) ou encore rue Corne-de-Cerf en 1274 (DILÉ 2002 ; AD 49 1 HS/B 33 f° 99). Quelques bâtiments contemporains encore en élévation situés dans ce quartier correspondent à cette chronologie (LETELLIER, BIGUET 2002).

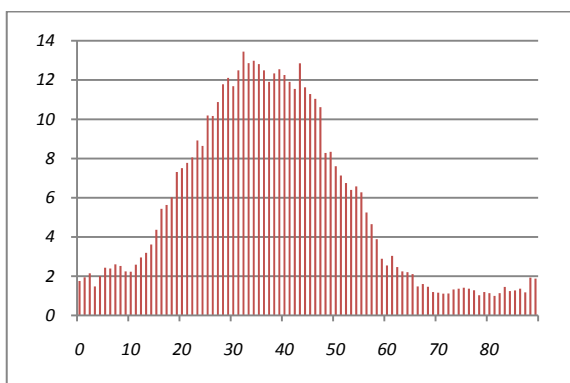


Figure 61 – Graphique des orientations parcellaires du bourg Sainte-Marie.

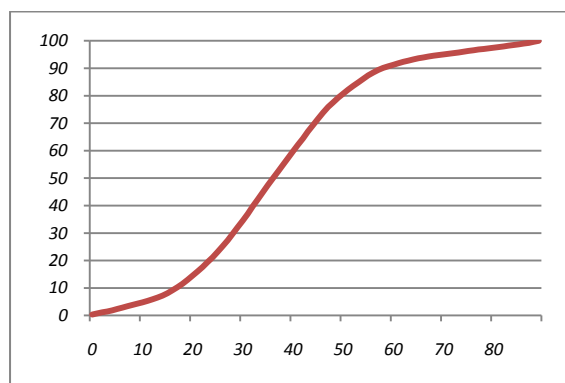


Figure 62 – Courbe des fréquences cumulées croissantes liée à la Figure 61.

Le traitement statistique des orientations parcellaires de cet espace semble mettre en lumière un premier gisement majoritaire à 32°, concernant 13,5 % des linéaments, et un second à 43° concernant 12,8 % des linéaments. Si ces deux gisements sont déterminés à partir des pics visibles sur la Figure 61, en réalité l'orientation du parcellaire du bourg Sainte-Marie est orienté entre 30° et 50°. Cela se retrouve sur la courbe des fréquences cumulées croissantes (Figure 62). Le centre approximatif de la pente la plus forte, qui traduit l'orientation majeure du gisement principal, se situe effectivement autour de 40° – 45°.



Figure 63 – Gisement à 19°.



Figure 64 – Gisement à 32°.

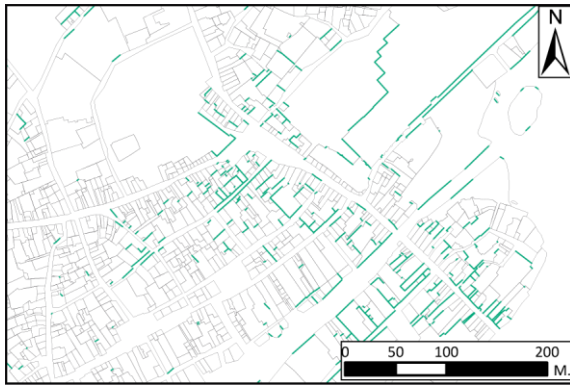


Figure 65 – Gisement à 43°.



Figure 66 – Gisement à 49°.

Le gisement orienté à 32° correspond assez bien au quartier à l'est de la rue Bourgeoise doté d'un réseau viaire orthonormé (cf. 5.3.2 ci-dessus p. 166). Cet espace est également traversé par des segments d'autres orientations ; ces inclusions peuvent être soit des reliquats de trames anciennes obliques liés à de possibles anciens secteurs ruraux, soit à des directions induites par le relief. Le gisement à 32° est peut-être induit par le canal de la Tannerie qui borde le quartier par le sud. Le gisement à 43° se retrouve principalement dans l'île des Carmes, le long de la rue Bourgeoise et dans le secteur orthonormé en aval de la rue Bourgeoise. La présence du gisement à 46° de l'autre côté de la Maine s'explique par la rivière elle-même mais également par le fait que la rue Baudrière est prolongée par la rue Chapellière puis par le pont lui-même prolongé par la rue Bourgeoise. On obtient alors un tracé en rive droite conditionné par des impératifs topographiques de la rive gauche transférés de proche en proche. Cette structuration reste limitée aux abords de la Maine car au-delà de la place de la Laiterie le parcellaire est structuré selon les impératifs propres de la rive droite.

Deux gisements secondaires peuvent être mis en évidence. Un premier à 49° correspond aux abords de la rue de l'Hommeau et de la rue de la Harpe, ainsi qu'une petite portion du quartier enserré par l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste et le cimetière de la Trinité (hors figure). Cette orientation peut correspondre à la direction suivie par une route sortant de l'espace urbain peu au nord de la place de la Laiterie en direction du faubourg de Reculée et de l'île Saint-Aubin. Un second à 19° est structuré le long de la rue Vieille-Saint-Nicolas et présente une homogénéité qui peut traduire une structuration volontaire.

Le bourg Sainte-Marie est organisé par un total de quatre gisements. L'ensemble le plus pertinent est celui à 32° lié à un secteur dont la trame viaire présente une régularité favorisée par une situation en bas de la pente en terrain plat. Le gisement à 19° est lié aux abords de la route de Nantes près de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas et celui à 63° structure les abords de la place de la Paix et de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Mis à part les deux premiers ensembles d'orientations, que l'on peut envisager induits par les objets urbains, les gisements sont exclusivement dus aux contraintes de la topographie physique.

Les **bourgs Saint-Nicolas et Saint-Jacques** sont organisés autour des deux établissements religieux homonymes. Il a été choisi de les étudier en bloc pour deux raisons. La première est géographique : ces deux ensembles urbains sont jointifs l'un à l'autre, le bourg Saint-Nicolas étant situé à l'ouest du bourg Saint-Jacques. La seconde est génétique : quelques références textuelles laissent penser que le bourg Saint-Jacques est une fraction du bourg Saint-Nicolas qui en a été séparée et rendue autonome.

La morphologie des abords de l'abbaye Saint-Nicolas se présente sous la forme de plusieurs ensembles parcellaires laniérés perpendiculaires à la route de Nantes. Ils se répartissent de part et d'autre de celle-ci. Ces ensembles semblent marquer un habitat en front de rue associé à un terrain tel qu'une ouche à l'arrière de la maison. L'irrégularité du linéament constitué par les limites de fond des parcelles du côté sud de la route de Nantes est vraisemblablement due à la présence de prés bordant le vallon du Brionneau. Cela ne semble pas être en tout cas une rupture due à la topographie physique assez plate du

secteur. Une grande partie des linéaments qui semblent participer à la constitution morphologique du bourg Saint-Nicolas se trouvent à proximité de l'abbaye, près du franchissement du Brionneau.

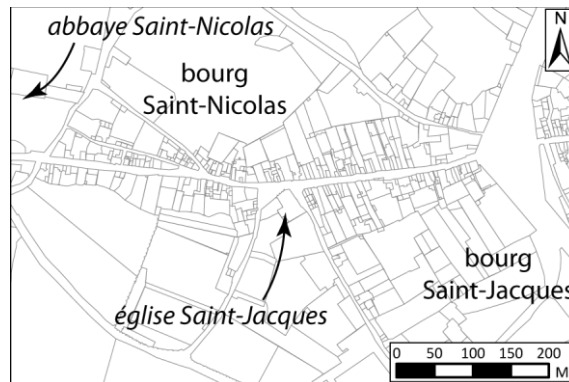


Figure 67 – Plan parcellaire des bourgs Saint-Nicolas et Saint-Jacques.

Le parcellaire du bourg Saint-Jacques se présente également sous la forme de parcelles laniérées perpendiculaires à la voie. Certaines limites de fond de parcelle constituent des linéaments parallèles à la voie et peuvent être des traces de terrains plus vastes et subdivisés par la suite. Ce maillage présente une modularité assez bien conservée. Le secteur au nord de la rue Saint-Nicolas, entre les linéaments principaux, présente une largeur moyenne d'environ 18 m. Il est en revanche moins sûr que le secteur sud présente une modularité : on peut voir une régularité d'environ 13 m dans l'espacement des linéaments mais leur faible nombre ne permet pas de généraliser. Le carrefour des deux voies rurales avec la route de Nantes où cet édifice se situe, les actuelles impasse Tournemine et rue Brault, peuvent être d'anciens chemins desservant l'arrière des parcelles tournées vers la route de Nantes.



Figure 68 – Gisement à 19° autour de la route de Nantes.



Figure 69 – Gisement à 82° autour de la route de Nantes.

L'orientation à 19° correspond à une concentration de linéaments situés à proximité de la porte Saint-Nicolas de l'enceinte du 13^e s. On constate qu'un ensemble de linéaments participant à ce gisement se trouvent aux abords de la rue Vieille-Saint-Nicolas à l'intérieur de l'espace enclos. Cela peut-il évoquer une extension du bourg Saint-Nicolas jusqu'au niveau de la place de la Laiterie, laquelle extension peu à peu remodelée par l'accroissement du bourg Sainte-Marie ? Ce gisement est également présent dans le bourg Saint-Jacques, de l'église Saint-Jacques à l'ouest jusqu'à la place de la Laiterie à l'est. Cette orientation est en partie due à la route de Nantes, en partie seulement car on peut constater que les parcelles ne sont pas strictement perpendiculaires à celle-ci pour la section extérieure à l'enceinte du 13^e s. Ce gisement constitue un argument supplémentaire quant à une relative planification de l'espace du bourg Saint-

Jacques. Si celui-ci ne relève peut-être pas entièrement d'un programme, cela témoigne tout de même d'une prise en compte de l'espace dépassant le cadre de la simple parcelle.

Les abords immédiats de l'abbaye Saint-Nicolas entrent dans un gisement mineur de 82°, présent sur une surface plus restreinte. Ces linéaments parcellaires sont situés en grande majorité du côté gauche de la route de Nantes. Ce gisement peut aussi être observé sur la rive droite de l'étang Saint-Nicolas où il subsiste à l'état de traces éparses et dans le bourg Saint-Jacques, ce qui permet d'avancer que ce dernier est une partie du bourg Saint-Nicolas. L'élément morphogène de ce gisement est probablement la route de Nantes : celle-ci respecte en effet une orientation globale à 82°, notamment pour son segment le plus occidental selon le cadrage de la Figure 69.

En l'état de la réflexion sur la structuration morphologique de ce quartier, les conclusions que l'on peut en tirer restent fragiles du fait que la source sur laquelle cette analyse s'appuie tient compte des transformations des 19^e et 20^e s. et du fait que les structures ne sont pas forcément convaincantes. Les gisements à 19° et à 82° ne constituent pas en réalité deux ensembles distincts. Comme la route de Nantes fait un coude à l'avant de l'église Saint-Jacques, les parcelles organisées sur la voie ne sont pas toutes parallèles entre elles. Les caractères morphologiques du bourg Saint-Jacques sont proches de ceux du bourg Saint-Nicolas. Il n'y a rien d'étonnant à cela : l'agglomération autour de l'église Saint-Jacques est issue de l'urbanisation progressive des abords de la route de Nantes et est probablement contemporaine. Le bourg est structuré de part et d'autre de la rue Saint-Jacques et semble délimité au nord par la rue Chef-de-Ville, attestée le 14 février 1141 (NDC-92), même si certaines structures de l'est de la rue Saint-Jacques semblent avoir un effet sur l'organisation du parcellaire au nord de cette rue.

Les linéaments relevés ne forment pas d'alignements nets. On peut dégager quelques structures morphologiques qui, globalement parallèles entre elles, peuvent faire partie d'un même ensemble. La voie de Nantes ne suit pas cette orientation. Est-ce un indice d'une réorientation de celle-ci ?

Chapitre 6. Les éléments et les formes structurants dans la trame urbaine d'Angers

Par élément structurant, on entendra tout objet matériel urbain ayant pu jouer un rôle, de quelque importance que ce soit, dans la fabrique urbaine. Ce sont essentiellement des constructions réalisées par la société mais pas uniquement. De même, il ne s'agit pas exclusivement des objets urbains morphogènes, c'est-à-dire qui influent directement sur la configuration morphologique de la trame urbaine tels que la voirie. Il s'agit globalement de tout élément de la topographie historique. Une construction est en effet contrainte par les éléments qui lui préexistent mais ensuite elle devient elle-même une contrainte. Les différents types d'éléments structurants ou d'objets urbains sont à la fois interdépendants et autonomes, c'est-à-dire qu'ils peuvent être vus de manière individuelle, sans relation avec l'extérieur, comme de manière intégrée, en lien avec les autres notions à d'autres échelles. La confrontation de ces différents ensembles sera menée en partie dans la conclusion.

Il s'agit ainsi d'étudier plusieurs aspects de la topographie historique d'Angers, et principalement des éléments de celle-ci qui possèdent une certaine pérennité à l'échelle de la fourchette chronologique de l'étude. L'étendue globale de la fourchette chronologique est particulièrement vaste et suffisamment étendue pour englober plusieurs phénomènes dans leurs plus grandes parties, si ce n'est en totalité. L'étude de la topographie historique d'Angers nécessite ainsi de s'attacher à un certain nombre de ces phénomènes distincts, concernant chacun un même faisceau d'éléments structurants, ce qui est l'objectif de ce chapitre. Les exposés suivants ne concerneront que les éléments matériels ; les différents espaces immatériels et leurs évolutions et interactions propres feront l'objet de discussions distinctes.

La première approche s'intéresse à la voirie, qui constitue une catégorie d'objets urbains particuliers en cela que les rues sont du vide – du non-bâti – qui fait partie de la topographie matérielle. Ce point pourra être lié à l'analyse morphologique en cela que la mise en place du réseau viaire se fait par le biais d'aménagements qui peuvent être vus en négatif dans le parcellaire. La deuxième approche concerne la catégorie d'objets urbains de type religieux ou funéraire. Il s'agit d'étudier la mise en place et le développement de l'armature ecclésiastique au sein de la trame urbaine, de l'unique pôle cultuel qu'est la cathédrale au tournant des 2^e – 3^e s. jusqu'au grand nombre d'éléments présents au milieu du 13^e s. L'aspect funéraire suit la même démarche pour répondre à la même question propre aux transformations subies au fil du temps. À titre conclusif sur la question des éléments structurants de la trame urbaine, une étude de détail sera menée sur l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité, où se dresse le château actuel et où se situait la résidence comtale. Les données disponibles permettent de retracer précisément l'histoire de l'occupation de cet espace particulier de la trame urbaine.

D'autres types d'analyses focalisées sur un type précis d'objets urbains pourraient être menés. Il aurait ainsi pu être possible de s'intéresser aux structures défensives, qui sont assez nombreuses au sein de la trame urbaine d'Angers : outre l'enceinte de la Cité et celle du 13^e s., deux bourgs ont été fortifiés. Les manques de relations entre ces éléments et d'informations pour certains aurait en revanche empêché de mener une étude satisfaisante. On pourrait étudier les éléments économiques liés à la Maine mais cela a déjà été fait (COURANT, CUSSONNEAU 2000). L'intérêt de ces dossiers thématiques est d'étudier les transformations subies par quelques catégories bien délimitées d'éléments de la topographie historique. Chacune n'a pas pour autant valeur d'étude de la fabrique urbaine : ce ne sont que des parties de l'histoire urbaine, nécessaires car fournissant des données travaillées et non plus brutes, mais qui n'ont pas de valeur à l'échelle de la ville. « N'est pas satisfaisante la juxtaposition d'études plus détaillées des frag-

ments documentés de la réalité du développement urbain, addition censée rendre le meilleur compte possible des facteurs déterminants d'une réalité urbaine fuyante » (GALINIÉ 2000 : 45). Les résultats de ces études doivent être mis en relation les uns avec les autres et avec d'autres analyses.

6.1. Mise en place et transformation du réseau viaire : de la trame orthogonale jusqu'à un état hypothétique pour le 13^e s.

Le réseau viaire est un élément de la topographie urbaine particulièrement prégnant. Les analyses morphologiques de secteurs particuliers d'Angers menées dans les pages qui précèdent (*cf.* Chapitre 5 ci-dessus p. 145) ont ainsi régulièrement évoqué l'importance des rues dans les gisements d'orientations parcellaires. La voirie est un élément structurant majeur de l'espace urbanisé car elle permet la desserte des différents quartiers et par conséquent influe fortement sur l'urbanisation. La situation inverse est également vraie, c'est-à-dire que les rues subissent elles-mêmes l'influence de l'existant. Leur étude est essentielle car leur rôle structurant peut être observé sur l'intégralité de l'espace de la ville, et leur configuration influe donc sur celle de la trame urbaine, que ce soit sur le parcellaire ou sur le bâti.

Les données matérielles disponibles pour Angers sont suffisamment nombreuses et variées pour aborder plusieurs états du réseau viaire. Celui-ci est documenté matériellement par l'archéologie, indirectement par une lecture morphologique des sources planimétriques et de manière très fragmentaire par les sources écrites. La détermination de ces états permet de mettre en évidence une partie des contextes structurants dans lesquels la société a pu développer son cadre urbain, sans pour autant oublier la boucle de rétroaction qui associe le réseau viaire avec la trame urbaine. En corollaire les différents états dont on dispose permettent de travailler sur leurs transformations progressives. Cette possibilité est essentielle pour la problématique générale de l'étude de la fabrique urbaine d'Angers. La trame viaire orthogonale du début du 1^{er} s. de n. è. hérite-t-elle de tracés antérieurs ? En dépit de son maillage régulier, qui constitue l'aspect principal du projet, a-t-elle été influencée par des orientations antérieures ou a-t-elle fait totalement table rase du passé ?

L'analyse s'intéressera au réseau viaire au-delà de la seule fourchette chronologique de la thèse, c'est-à-dire depuis la trame du 1^{er} s. de n. è. jusqu'à la mise en place du maillage des rues que l'on peut restituer pour le Moyen Âge central, c'est-à-dire dans le courant du 12^e s. Le schéma adopté pour cette étude proposera en premier lieu une remobilisation des données dans une perspective fondée désormais sur les transformations. La seconde étape consistera en une approche des changements fondée non plus sur une appréhension chronologique mais désormais thématique. Plusieurs études ont déjà été consacrées au réseau viaire d'Angers, qu'il s'agisse de notices spécifiques à une rue dans une revue scientifique locale (DE SOLAND 1867 pour la rue Saint-Laud) ou que ce soit un dictionnaire historique spécialisé comme celui de J. Saillot (SAILLOT 1998). Aucune n'est une réelle étude scientifique logique. Elles s'appuient sur des informations peu fiables. Leurs interprétations n'apportent aucun élément exploitable ici.

6.1.1. Les données historiques de la trame viaire d'Angers

L'étude de l'irrigation de la trame urbaine par les rues demande de découper le temps en plusieurs phases d'étendues chronologiques variables, dans une optique de lisibilité et de représentativité des faits. On considérera donc ces transformations sur les cinq phases qui suivent celle de la construction de l'enceinte de la Cité – celle-ci incluse. On exclura cependant la question de la trame viaire antérieure au 1^{er} s. av. n. è. en raison de sa méconnaissance quasi-totale. « Hormis leur constitution même, ces rues

ou voies anciennes ne s'apparentent en rien à la trame organisée qui se mettra en place ultérieurement, au début du I^{er} s. apr. J.-C. Aucune filiation n'existe [...] entre elles et les chaussées formant le réseau orthogonal » (CHEVET, COMTE, PITHON 2006 : 313-314).

Les modifications portées à la trame urbaine peuvent être *induites* – c'est-à-dire occasionnées *de facto* par un aménagement urbain qui a transformé la configuration topographique – ou *provoquées* – c'est-à-dire décidées et mises en œuvre par l'autorité et/ou le ou les propriétaires fonciers. L'induit n'a pas la même signification que le provoqué et rejoint la dichotomie spontané/planifié (cf. § 5.1 ci-dessus p. 145). En effet, ce dernier sous-entend une prise de décision, à l'inverse de l'induit. Les transformations provoquées sont donc actives, alors que les modifications induites sont passives. On peut envisager que la qualification des modifications des rues selon cette notion permettrait de déterminer de reconnaître les espaces pour lesquels leur autorité se transforme.

En dépit de son aspect figé, dû à la représentation cartographique (Figure 16 p. 121), la *trame viaire orthogonale de l'agglomération ouverte de plan régulier* n'est pas un élément fixe. Les tronçons qui en ont été observés par l'archéologie permettent désormais de décrire précisément cette trame, depuis sa mise en place jusqu'à la fin du phénomène de déprise urbaine qui a affecté les espaces devenus extérieurs après la construction de l'enceinte de la Cité. L'analyse suivante n'est pas à proprement parler les transformations de la trame orthogonale en tant que telle, mais plutôt les transformations que celle-ci subit depuis sa mise en place jusqu'à l'édification de l'enceinte de la fin du 3^e s.

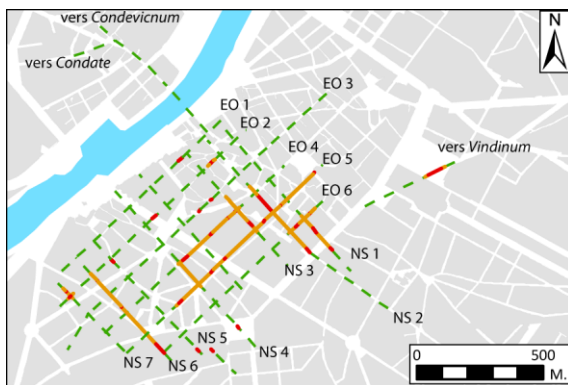


Figure 70 – La trame viaire orthogonale, état durant la première moitié du 1^{er} s.

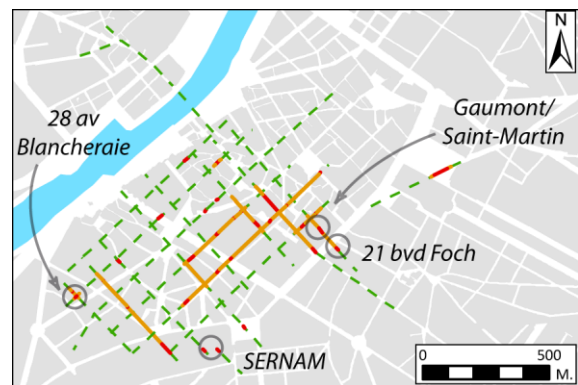


Figure 71 – Sites évoqués dans le texte.

Le premier phénomène est l'abandon de la trame viaire particulièrement précoce dans les quartiers périphériques de l'espace urbain. La voirie disparaît à l'extrême ouest de l'agglomération au 28 avenue de la Blancheraie (PITHON 2004a ; PITHON 2006a : 29-30). La voie EO 2 y disparaît aux 2^e – 3^e s. et la voie NS 7 plus précocement encore : « quelques éléments de datation ont pu être recueillis dans le comblement du fossé sud ainsi que dans la couche brune sableuse qui scelle la voie et son environnement [et] se rapportent tous aux années 30/60-30/70 de notre ère » (PITHON 2006a : 30).

La fouille de l'entrepôt de la SERNAM (BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001 : 31-32) a montré que si l'îlot délimité par le réseau viaire orthogonal avait été viabilisé par des rues au début du 1^{er} s., il n'avait en revanche jamais été urbanisé et avait même totalement changé de fonction à la fin du 2^e s. La voirie est simultanément désaffectée. La durée de vie des rues de cet espace a donc avoisiné le siècle.

Ce n'est pas un phénomène cantonné aux marges de l'agglomération ouverte. Le site du 21 boulevard du Maréchal-Foch, plus proche du centre géographique de l'espace urbain, participe également à ce mouvement : « dans la première couche de remblais qui recouvrent les vestiges de cette voie et qui donc en marquent l'abandon ont été recueillis des tessons du II^e s. » (PITHON 2006b ; PITHON 2006a : 30-31 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2006 : 316).

L'archéologie a mis en évidence ce phénomène dans des quartiers encore plus centraux : la fouille du site Gaumont/Saint-Martin (BRODEUR, CHEVET 1992) a ainsi permis de constater le même phénomène que ce qui a été vu pour l'îlot de la SERNAM pour un secteur plus près de la situation supposée du *forum* et du centre géographique de l'agglomération ; il s'agit néanmoins ici aussi d'un quartier situé à la périphérie de l'espace urbanisé. Ces changements interviennent ici aussi à partir du 2^e s. (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 ; BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001 ; Figure 19 p. 126).

Il semblerait que la proximité d'avec le centre géographique de l'espace urbain ainsi que la densité de l'occupation alors présente dans les îlots concernés jouent un rôle non négligeable dans ces transformations. En effet, le même phénomène n'est pas simultanément sur deux sites établis à deux endroits opposés de la trame urbaine : si l'abandon d'un îlot plus ou moins viabilisé est le phénomène vu à l'entrepôt SERNAM et à Saint-Martin, il y a près de deux siècles d'écart entre les deux sites. On peut expliquer cela par le fait que Saint-Martin, plus près du centre, est plus influencé par la trame urbaine que la SERNAM.

La raison générale de ces transformations, à la fois radicales et précoces, peuvent être expliquées par l'idée d'« échec urbain ». Celle-ci trouve son origine par la trop grande étendue de l'agglomération planifiée par la mise en place de la trame viaire orthogonale. Le projet urbain était probablement trop étendu pour les besoins et les capacités réels de la population qui a pu abandonner les secteurs superflus. Il s'agit d'une adaptation de la topographie historique urbaine à la pratique qu'en faisait la société : « assez rapidement, les desseins de l'urbanisme colonial se sont probablement heurtés à des réalités, notamment économique et démographique, qui ne permirent pas à la ville de croître au-delà d'une certaine mesure » (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 216).

Si la phase de la ville réduite et enclose concerne un intervalle chronologique s'étendant de *la fin du 3^e s. jusqu'à la fin du 8^e s.* pour le cas spécifique d'Angers, soit près de cinq siècles, la documentation disponible est rare voire lacunaire pour la plupart des aspects. Nous avons vu que les éléments viaires consécutifs à l'enceinte sont connus de son fait même. L'état que l'on peut l'observer à la mise en place de l'enceinte constitue le point de départ de la présente étude. La construction de l'enceinte de la fin du 3^e s. est cependant un phénomène ponctuel à l'échelle de la fourchette chronologique, à d'autant plus forte raison qu'elle en constitue la borne haute. Si sa mise en place a induit un important réaménagement de la trame viaire, le réseau de cette phase est daté d'entre la fin du 3^e s. et les environs du 5^e s. Les rues de cette phase sont fortement conditionnées par la présence de l'enceinte de la Cité. Celle-ci a en effet coupé ou dévié un minimum de sept rues. Une grande partie des transformations du réseau viaire que l'on peut observer et étudier traite donc de l'adaptation par rapport à cet élément qui joue un important rôle d'obstacle à la circulation.

En l'état actuel des connaissances, seules quatre rues ont été pérennisées sur une assez grande longueur après la construction de la fortification de la fin du 3^e s. Il s'agit des axes EO 1, EO 2 et EO 3 ainsi que de la voie de sortie vers le nord-est observée sous la place du Maréchal-Leclerc. Cette pérennité ne concerne jamais l'intégralité du tracé de ces trois rues. La présence de l'enceinte de la fin du 3^e s. est un obstacle majeur avec lequel la société a dû composer. Cet élément fondamentalement défensif a créé un espace fermé et coupé de l'extérieur qu'il fallait pouvoir contourner. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces rues ne sont pas maintenues telles quelles.

En revanche, l'enceinte de la fin du 3^e s. permet par corollaire d'attester l'existence de ces trois rues. En effet, elles sont des voies d'accès à la Cité dans laquelle elles entrent par plusieurs portes dont les emplacements sont connus. Le fait que les franchissements de cet élément défensif soient situés sur ces rues traduit deux faits : le premier est qu'il s'agissait d'axes qui ne pouvaient être supprimés ni déviés et le deuxième est que la structuration viaire interne à la Cité n'a pas été modifiée par rapport au schéma viaire antérieur. Tout laisse penser que les rues EO 1, EO 2 et EO 3 étaient des axes majeurs de la trame

urbaine : elles étaient en fonction vers 280 lorsque l'enceinte fut édifée et suffisamment prégnantes dans l'espace urbain pour nécessiter la construction de portes.

L'essentiel de la trame viaire connue pour cette phase a subi des réorientations. L'axe le mieux connu, restitué de manière suffisamment certaine de la porte Saint-Aubin à la tour du même nom, soit sur une distance approximative de 180 m, est issue de la modification de la rue NS 3. De la même manière dont on peut attester le maintien de l'axe EO 3, on peut induire l'existence pour cette période de la voie se dirigeant vers le sud-ouest par la présence de la porte de l'Esvière dans l'enceinte de la fin du 3^e s.

Ces réorientations sont probablement les marques de l'existence dans l'agglomération de nouveaux pôles dont l'attraction était suffisante pour dévier des rues existantes vers eux. Ainsi c'est peut-être le cas pour l'abbaye Saint-Aubin fondée dans la seconde moitié du 6^e s. et qui serait située sur la voie NS 3 si celle-ci n'était pas modifiée (Figure 16 p. 121). On peut penser que la création de cet établissement est liée à la réorientation de cette rue – l'abbatiale en suit la direction – sans qu'il soit néanmoins possible de situer chronologiquement l'une par rapport à l'autre.

Le réseau viaire de la ville réduite et enclose comporterait deux, voire trois, nouvelles rues, c'est-à-dire empruntant des tracés nouveaux et non réactivés. La première est une voie de contournement de l'éperon fortifié par l'est et dont le tracé recouvre approximativement les actuelles rues Baudrière et Louis-de-Romain. Elle est attestée par deux tronçons observés au bas de la rue Baudrière et dans la rue des Arènes. Une deuxième rue est supposée sous l'actuelle rue Saint-Martin par interpolation des éléments architecturaux de cette église et date au plus tard du 5^e s. (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 217-218 ; COMTE 2006a : 182). Enfin, on peut penser que la voie de contournement de la Cité franchissait la Maine et se poursuivait dans l'actuelle rue Beaurepaire. L'absence d'éléments matériels attestés en rive droite demande de rester prudent.

Comme on l'a vu pour les réorientations, la voie de sortie créée vers le sud est probablement induite par la présence d'un pôle attractif le long de son parcours. Il s'agit vraisemblablement ici des nécropoles de la gare Saint-Laud et de l'entrepôt SERNAM qu'elle frôle de quelques dizaines de mètres. Si son statut est au minimum induit par ces éléments, il est peut-être également provoqué mais la documentation ne permet pas de trancher. Parmi les réorientations induites on peut aussi relever les cas des rues intérieures de la Cité qui s'adaptent à l'enceinte.

Ces transformations spécifiques peuvent également être liées à de nouvelles pratiques et notamment à la volonté d'une optimisation du temps de parcours. Ainsi la voie de contournement de la Cité par l'est est-elle probablement issue d'un usage dû à l'évitement de la Cité et de ses abords dont sa zone *non aedificandi*. Son tracé ne s'approche de l'enceinte qu'au niveau de la porte Angevine.

Enfin, et c'est ici l'essentiel des transformations subies par la trame viaire, de nombreuses rues et voies disparaissent de la documentation. Cela réduit la longueur totale du réseau viaire pour la phase de la ville réduite et enclose à 6034 m – en l'état des données –, soit une diminution de 54 % par rapport à la phase précédente. Les suppressions de rues trouvent leur explication dans les raisons qui ont été proposées ci-dessus pour les autres types de transformations. Tout comme les réorientations, les disparitions de rues peuvent être induites par la perte d'intérêt du lieu desservi ; dans le cas des suppressions, cette perte d'intérêt est presque totale pour avoir provoqué un arrêt presque total de la circulation.

L'axe NS 2 est attesté dans la rue Saint-Aubin et à l'angle de celle-ci avec le boulevard du Maréchal-Foch et l'axe NS 3 a été observé dans la rue Rangeard et en deux endroits distincts au musée des Beaux-Arts. Si la direction de ce dernier est incertaine en-dehors des limites supposées de l'agglomération ouverte, celle de la rue NS 2 semble emprunter l'actuelle rue Bressigny au prix d'un coude. Probablement située aux alentours de la construction de l'enceinte de la Cité à la fin du 3^e s., l'axe NS 3 est abandonné

au-delà du tronçon le plus méridional. Le segment subsistant est supposé être prolongé en direction de la campagne par la rue Bressigny. Cette transformation est achevée avant la mise en place de l'abbaye Saint-Aubin au 6^e s., celle-ci adoptant l'orientation de la rue. À partir des seuls éléments liés aux réseaux viaires, il est possible de proposer une première fourchette de datation comprise entre la fin du 3^e s. et le courant du 6^e s. pour le passage du système à deux axes à un système à un seul axe pour ce micro-secteur.

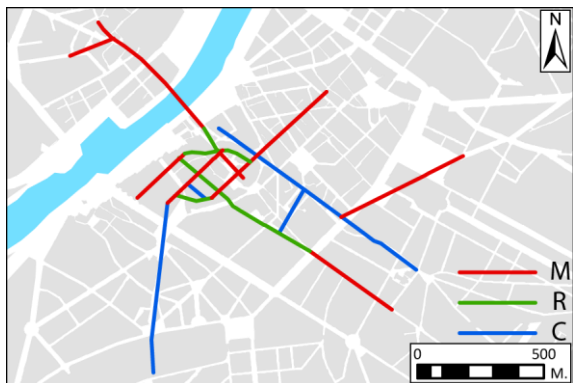


Figure 72 – État restitué thématisé du réseau viaire de la ville réduite et enclose (M = maintien ; R = réorientation ; C = création).

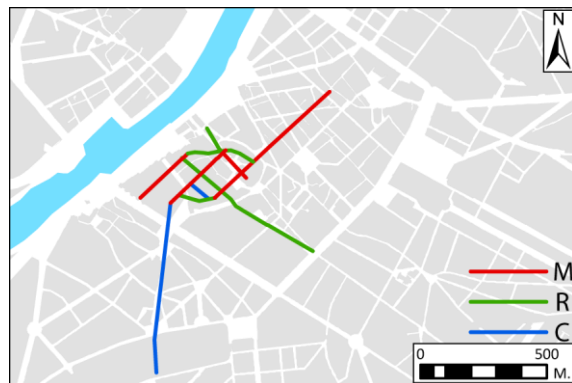


Figure 73 – État restitué thématisé du réseau viaire de la ville réduite et enclose concerné par l'enceinte de la Cité (détail de la Figure 72).

Au-delà de cette classification, la plupart des voies ayant été pérennisées pour la phase de la ville réduite et enclose ont également subi une réorientation. Le cas le plus net est l'ancien axe EO 3 – actuelles rues Saint-Laud, du Chanoine-Urseau et Saint-Évroult – qui est déviée vers le nord dans cette dernière en raison de l'établissement de l'enceinte de la Cité. De même, la rue EO 2 change de direction et s'oriente vers le sud-est lorsqu'elle franchit la porte de l'Esvière pour se diriger vers Sainte-Gemmes-sur-Loire. Au final aucun axe n'a été conservé tel quel – orientation et parcours – même si la plupart des cheminements sont globalement conservés.

En parallèle, la présence de l'enceinte de la fin du 3^e s. dans cette phase permet de proposer une datation *post quem* pour les rues affectées par cet élément, notamment les rues coupées par la fortification. Les voies actuellement restituées pour la ville réduite et enclose sont d'ailleurs presque toutes liées à la Cité, directement comme indirectement. Toutes existaient donc à la fin du 3^e s. Les exceptions sont la voie de sortie vers le nord-est, qui peut-être le seul cas de pérennité à l'identique, et la voie supposée sous l'actuelle rue Saint-Martin.

Seules quatre rues sont attestées durant la phase de *la ville multiple du 9^e à la fin du 10^e s.* La première est une voie qualifiée par une métonymie : « le passage public par lequel on va à l'église Sainte-Geneviève ». Cette ruelle se situe donc dans la Cité. La deuxième est une *via publica* servant de confront à un terrain. Celui-ci étant situé près de Saint-Maurille et de Saint-Pierre, cette voie est soit la voie permettant de passer Angers en évitant la Cité soit la voie de sortie vers le nord-est, actuelle rue Saint-Laud. La troisième rue est également une *via publica* et est fortement similaire à la précédente. Elle sert de confront à une parcelle bordée de trois côtés par des terrains appartenant à Saint-Martin. Il s'agit donc ici de la voie de sortie vers le sud-ouest, vraisemblablement l'actuelle rue Bressigny. Enfin la quatrième et dernière rue attestée est la rue Saint-Aubin elle-même, bien que mentionnée comme *via publica*.

PHASE	SOURCES ÉCRITES
Ville multiple (9 ^e – fin 10 ^e s.)	Inconnue (<i>perv[us] public[us]</i> , 886-888, StM-15) ; Inconnue (<i>via publica</i> , 966, StA-18) ; Bressigny (<i>via publica</i> , 970, StA-39) ; Saint-Aubin (<i>via publica</i> , 976, StA-34)

Tableau 30 – Inventaire des attestations de noms de rues pour la ville multiple.

Les rues qui se maintiennent sont essentiellement situées dans la Cité. Il s'agit des voies qui permettent le contournement de la fortification (rues Donadieu-de-Puycharic et Saint-Évrout) ainsi que celles qui desservent le centre géographique du quartier (rues Saint-Aignan et des Filles-Dieu). Les voies de sortie de la Cité sont maintenues, que ce soit vers le nord (ruelle d'Enfer), vers le nord-est (rues du Chanoine-Orseau et Saint-Laud), vers le sud-est (rues Vieille-Chartre et Courte, actuelles rues Rangeard et du Musée) ou encore vers le sud. En-dehors de la Cité, les rues maintenues sont essentiellement des voies de sortie ou de passage. Il s'agit ainsi de la rue Bressigny, voie de sortie vers le sud-est. C'est également le cas de l'axe menant au franchissement en évitant la Cité, et empruntant les actuels tracés des rues Baudrière, Louis-de-Romain, Saint-Julien et Hanneloup. Parmi les voies de passage se trouvent l'actuelle rue Toussaint qui permet de contourner la Cité. La voie de sortie par la porte Saint-Aubin est elle aussi maintenue jusqu'aux abords de l'abbaye Saint-Aubin. On peut enfin évoquer le cas du tronçon occidental de la rue Saint-Martin, dont le tracé est maintenu entre les deux phases.

La principale réorientation qui peut être constatée sur la Figure 74 concerne la voie d'évitement de la Cité par l'est. Dans les faits ce n'est pas réellement d'une réorientation mais plutôt plusieurs adaptations micro-locales du tracé aux contraintes de la topographie historique. Le parcours de cette rue s'insère entre plusieurs espaces propres contrôlés par des communautés monastiques – ce ne sont pas encore des quartiers canoniaux. De même, par la partie basse de son tracé, le plus proche de la Maine, son tracé s'adapte ici aussi aux contraintes locales en épousant la forme de l'éperon fortifié de la Cité. Outre cette voie d'évitement, une autre rue est réorientée durant cet intervalle. Il s'agit de la transformation de l'actuelle rue Saint-Martin, ancienne rue Haute-Saint-Martin, pour laquelle la moitié orientale est déviée vers le sud. Il s'agit ici aussi d'une contrainte liée à un établissement religieux – ici la collégiale Saint-Martin qui induit le déplacement du tracé car son importance a supplanté celle de Saint-Jean-Baptiste/Saint-Lézin, destination originelle de la rue. Le principal cas de réorientation de rues constaté durant cet intervalle chronologique est la déviation de la voie sortant de la Cité par la porte Saint-Aubin et faisant une baïonnette large en raison de la présence de l'enclos de l'abbaye Saint-Aubin. Son parcours emprunte une rue dénommée tardivement (1256) « rue Courte » – au seul sens de « raccourcie » (H 40 f° 1 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 177-179).

Outre ces réorientations, l'édification de l'enceinte de la Cité à la fin du 3^e s. a probablement induit de nouvelles voies de circulation. Au premier chef peuvent se trouver les rues de contournement (intérieur) ou de contrescarpe (extérieur) du nouvel obstacle. À Angers, ce seraient les actuelles rues Baudrière et Toussaint. Les modalités du contournement de la Cité par l'ouest, au niveau du boulevard du Roi-René, ne sont pas connues en raison de la présence et de l'aménagement du vallon de l'Esvière. Ces voies ne sont pas proposées dans les restitutions de la voirie pour la phase de la ville réduite et enclose. La mention du « *pervus publicus* » (Tableau 30) atteste la présence d'une ruelle qui dessert l'église Sainte-Geneviève située dans l'angle occidental de la Cité. Même si ce n'est pas précisé dans le texte, on peut supposer qu'elle soit rattachée à la rue la plus proche, en l'occurrence la rue bordant le tronçon nord de l'enceinte de la Cité issue de l'axe EO 1. Plusieurs rues sont créées – que ce soit attesté ou supposé – au sud de la Cité, notamment autour du bourg Saint-Aubin. Enfin la présence du bourg d'Angers et de sa fortification immédiatement à l'est de la Cité à partir du deuxième quart du 10^e s. permet d'interpoler l'existence d'une voie de contournement de ce secteur urbain, en l'occurrence une rue suivant le tracé de l'actuelle rue de la Parcheminerie, faisant un angle vers l'est et se raccordant avec la voie de sortie vers le nord-est. Quelques mentions de noms de rues pour ce secteur de l'espace urbain correspondent chronologiquement avec la mise en place et le développement supposé de ce bourg.

Une seule rue est ici supprimée par rapport à la phase précédente. Il s'agit de l'ancienne voie de sortie de l'agglomération vers l'est, observée place du Maréchal-Leclerc, et qui desservait un secteur funéraire. Aucun élément ne permet de pérenniser ce tracé, mais il est cependant fort possible qu'il se soit effectivement maintenu.

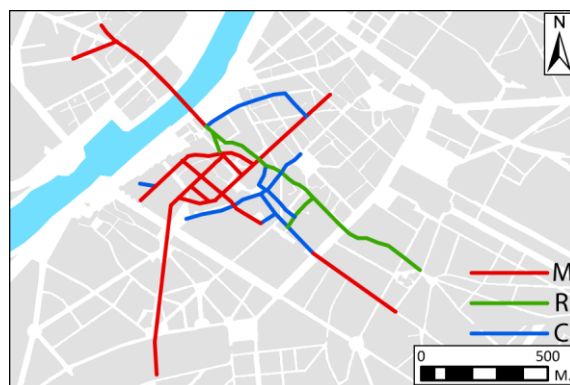


Figure 74 – État restitué thématisé du réseau viaire de la ville multiple (M = maintien ; R = réorientation ; C = création).

Mis à part les voies de contournement de l'enceinte du bourg d'Angers et de la Cité, l'état du réseau viaire pour les 9^e – 10^e s. est assez similaire à celui de l'intervalle précédent. Les réorientations ne concernent que deux axes. Le quartier de la Cité montre une forte permanence des tracés.

Le corpus d'attestations de rues est beaucoup plus riche pour la phase de *la ville multiple de la fin du 10^e s. à 1230*. Ce sont ainsi onze d'entre elles qui sont désormais mentionnées. La plus ancienne de cet ensemble est la *via triumphalis*, actuelle rue Saint-Nicolas, mentionnée en 1022-1023 et qui est une voie de sortie de l'agglomération vers l'ouest. Les mentions des rue Lionnaise (vers 1116) et de la Chèvrerie (1131) forment un groupe assez isolé dans le 12^e s. Enfin, plusieurs rues sont attestées vers la borne basse de la phase, de 1195 à 1229 : Belpoigne (ou Belpoignée), des Bordeaux, de la Cuaterie, Écachebouton, de la Porte-aux-Chapelliers et Toussaint.

La *via triumphalis*/Saint-Nicolas semble participer à un phénomène incluant les *viae publicae* de la phase précédente. En effet, les rues concernées par ces qualificatifs sont mentionnées en l'intervalle d'une cinquantaine d'années à cheval sur le tournant des 10^e et 11^e s. Elle dispose d'un statut particulier qui les relie à la puissance publique (CHEVET, COMTE, PITHON 2006 : 319).

PHASE	SOURCES ÉCRITES
Ville ouverte sur les deux rives (fin 10^e – 1230)	Audoain (1160-1161, StM-232) ; Baudrière (1160-1161, StM-232) ; Belpoigne (1195, G 858) ; Bordeaux (1219, G 871 f° 32) ; Chèvrerie (1131, G 785 f° 7) ; Cuaterie (1207, 1 HS/B 28) ; Écachebouton (1229, 1 HS/B 21 f° 18) ; Lionnaise (c1116, NDC-74) ; Porte-aux-Chapelliers (1227, 1 HS/B 24 f° 26) ; Saint-Nicolas (<i>via triumphalis</i> , 1022-1023, StN-280) ; Toussaint (1224, Tou-10)

Tableau 31 – Inventaire des attestations de noms de rues entre la fin du 10^e s. et 1230.

Les axes pérennes sont globalement identiques à ceux de l'intervalle précédent. La desserte de l'intérieur du quartier de la Cité, de plus en plus identifié à un quartier ecclésiastique et notamment cathédral, n'est pas bouleversée, mis à part par deux créations. Les voies de sortie sont elles aussi maintenues car elles possèdent un fort pouvoir structurant en plus d'être des axes privilégiés d'accès à Angers dans son ensemble et à la Cité en particulier. On peut également relever les voies de contournement de la Cité – rues Toussaint et Baudrière – qui sont de plus mentionnées durant cet intervalle (Tableau 31).

On ne connaît qu'un cas de réorientation. Il s'agit de l'ancienne voie de sortie de la Cité depuis la porte Saint-Aubin. Cette rue avait déjà été transformée durant l'intervalle précédent. Les abords de cette voie sont désormais occupés par l'abbaye Toussaint, un hôtel particulier ainsi que le prieuré Saint-Gilles-du-Verger. Ces aménagements ont fortement perturbé l'aspect rectiligne de cette rue. Son nom, rue « Courte », est un indice net de cette transformation. Cette réorientation est liée à la suppression du tronçon de la voie de sortie de la Cité par la porte Saint-Aubin et qui se retrouve oblitérée par l'enclos de

l'abbaye Saint-Aubin. Ce segment peut toutefois être considéré comme une réorientation car le parcours qu'il permettait est désormais assuré par la rue Saint-Aubin – une des *viae publicae* mentionnées par les sources écrites.

Parmi les rues créées, on retrouve le réseau micro-local en rive droite structuré sur la rue de la Tannerie et associé à un parcellaire régularisé que l'on peut interpréter comme un lotissement (cf. § 5.3.2 ci-dessus p. 166). De l'autre côté de la route de Laval, on note la création de plusieurs rues permettant de contourner l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité.

En rive gauche, les principales créations consistent en une densification des espaces déjà viabilisés. Cela se retrouve avec l'augmentation du nombre de rues à l'intérieur du bourg d'Angers ainsi qu'aux abords de celui-ci. Certaines de ces voies permettent l'irrigation des quartiers canoniaux alors en cours de constitution. Cette notion de densification explique également les deux nouvelles rues constatées dans la Cité. L'espace de l'Esvière est également en cours de constitution, avec notamment la mise en place du prieuré Saint-Sauveur dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Cela explique pourquoi son réseau viaire est représenté comme créé durant cet intervalle.

On peut enfin noter la création du franchissement de la Maine en amont du pont par la chaussée des Treilles, originellement chaussée à moulins de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste, ainsi que la desserte viaire qui permet d'y accéder. Celle-ci se raccorde aux abords de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité ainsi qu'au bourg d'Angers.



Figure 75 – État restitué thématisé du réseau viaire de la ville ouverte sur les deux rives (M = maintien ; R = réorientation ; C = création).

La notion essentielle des transformations du réseau viaire de cet intervalle est la pérennité observée pour la Cité et ses abords, notamment au sud et sud-est, ainsi que sa dynamique à partir d'une certaine distance. Les quartiers de l'Esvière, des bords de Maine et d'Outre-Maine sont en plein essor, comme en témoignent la création des rues qui les irriguent.

Six rues sont attestées par les sources écrites dans l'intervalle de vingt ans qui correspond à la dernière phase, soit de 1230 à 1250. Ici aussi ces mentions sont assez tardives par rapport à l'interpolation de leur existence que l'on pouvait faire aux intervalles précédents.

PHASE	SOURCES ÉCRITES
Ville enclose sur les deux rives (1230-1250)	Aux Écuyers (1250, G 1224 f° 16), Poissonnerie (1243, G 786 f° 3), Saint-Jean-Baptiste (1250, G 1036), Saint-Nor/Saint-Laud (1247, 1 HS/B 19) ; Sauneresse (1240, G 1035) ; Sueur (1240, 1 HS/B 188)

Tableau 32 – Inventaire des attestations de noms de rues pour la ville enclose sur les deux rives.

Dans l'ensemble, les rues qui se maintenaient déjà à l'intervalle précédent sont toujours maintenues. Outre les espaces préférentiels – Cité, abords sud et est –, les rues se maintenant se situent sur les deux rives de la Maine. Le grand nombre de rues maintenues permet d'affirmer que le réseau viaire était déjà en place dans ses grandes lignes durant cet intervalle et au précédent.

La majorité des nouvelles rues correspondent aux portes de l'enceinte de 1230. En effet, celle-ci a profondément remodelé l'irrigation des quartiers dans lesquels elle a été édifiée. Si aucune nouvelle voie de sortie n'a été créée en association à cette enceinte, au moins une voie de contrescarpe intérieure a probablement été percée pour permettre de la parcourir *intra-muros*. En association à celle-ci, plusieurs rues ont été aménagées pour desservir les nouveaux quartiers enclos.

Quelques créations peuvent néanmoins être vues au sein même de la trame urbaine et sans être liée à l'enceinte. C'est par exemple le cas d'une rue dans la Doutre qui permet la desserte des quartiers situés en amont de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité et qui mène au cimetière et aux quartiers liés à l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. C'est également le cas des deux rues desservant l'île des Carmes sur la Maine. *Extra-muros*, deux rues permettent d'irriguer les environs de l'abbaye Saint-Nicolas – hors plan.

Enfin, les rues qui disparaissent se situent toutes dans la Cité. Elles sont liées à l'aménagement du château-forteresse. L'autre rue de la Cité a été coupée par la mise en place du couvent des Jacobins à la même époque que la construction de l'enceinte de 1230.



Figure 76 – État restitué thématisé du réseau viaire de la ville enclose sur les deux rives (M = maintien ; C = création ; D = disparition).

L'aspect essentiel est l'absence de réorientations et de disparitions, à l'exception des transformations assez ponctuelles associées à la mise en place du château-forteresse. Le grand nombre de maintiens et la situation géographique des créations de rues permet d'affirmer que le réseau viaire est en place et ne subit plus qu'une densification progressive. Au-delà, la Figure 76 montre que la configuration de la trame urbaine reste relativement stable durant cet intervalle.

6.1.2. Approche qualitative des transformations du réseau viaire

Les lignes qui précèdent s'intéressaient à la voirie et aux transformations dans une optique chronologique fondée sur la division du temps en plusieurs phases considérées comme pertinentes et présentant chacune des aspects relevant d'une même dynamique. Les études chronologiques des différents états du réseau viaire, à l'échelle entière de celui-ci, ont mis en évidence un total de quatre phénomènes qui peuvent toucher les rues. Il s'agit des *maintiens* – persistances d'un tronçon à l'identique –, des *réo-*

orientations – modifications d'un des deux débouchés d'un tronçon –, des *créations* – nouveaux tronçons – et enfin des *disparitions* – suppression totale d'un tronçon.

Les analyses qui vont suivre s'appuient sur une approche qualitative des différents types de transformations. Chacune permet de répondre à un faisceau de questions qui touchent globalement à l'espace et notamment au poids de certains secteurs de l'espace urbain par rapport à d'autres ainsi qu'à la question de leur desserte. Bien que thématiques, les quatre études restent associées à une démarche chronologique. Les bornes délimitant les états des lieux adoptées pour l'approche chronologique sont également mobilisées dans la perspective qualitative. À la différence de la méthode pour l'étude chronologique, aucune différence n'est ici faite entre les tracés attestés, restitués et supposés. L'objectif général est de mettre en évidence les phases où ces différents phénomènes sont actifs et celles où ils le sont moins.

Dans l'étude des transformations d'un réseau viaire, on peut voir les *situations de maintien* d'axes comme caractéristiques de la pérennité de la rue et aussi des espaces qu'elle dessert et relie et de la persistance d'un cheminement d'un point A à un point B. La pérennité des espaces desservis ainsi que des parcours depuis, vers ou au travers de ces quartiers sont les facteurs clefs du maintien de telle ou telle rue. La conservation d'un axe de communication entre deux espaces traduit le fait que le lien est nécessaire et ne doit pas être interrompu. Cela signifie également que ce parcours est toujours pratiqué. Si on extrapole ces deux éléments à l'échelle de la ville, on peut proposer alors que les rues maintenues soient des lignes de force qui structurent l'espace urbain. L'usage de leur parcours a pu progressivement faire de ces axes des pôles en eux-mêmes, capables de contraindre à leur tour leur environnement.

Les Figure 77 à Figure 80 présentent exclusivement les maintiens constatés pour une phase par rapport à la phase précédente. La Figure 77, première de la série, montre les maintiens des rues de la trame viaire orthogonale mise en place en 10 – 15.

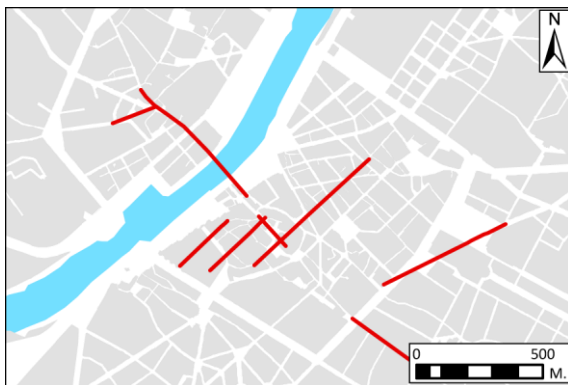


Figure 77 – Maintiens d'Angers ville réduite du 3^e à la fin du 8^e s.

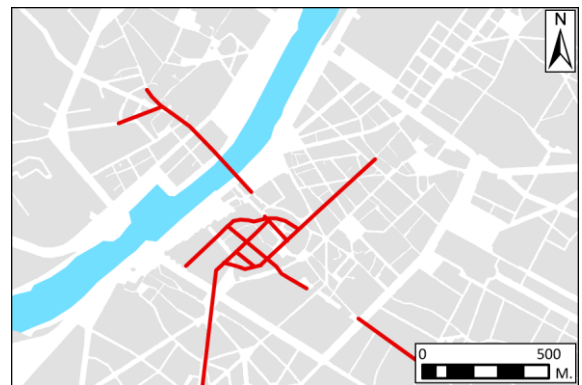


Figure 78 – Maintiens d'Angers ville multiple de la fin du 8^e à la fin du 10^e s.



Figure 79 – Maintiens d'Angers ville ouverte de la fin du 10^e s. à 1230.



Figure 80 – Maintiens d'Angers ville enclose de 1230 à 1250.

Dans l'ensemble le secteur urbain dans lequel le réseau viaire est le plus pérenne est la Cité. Il s'agit plus précisément des trois rues d'orientation globale est-ouest, déjà présentes sur la Figure 77. Cette persistance peut être expliquée par plusieurs faits. En premier lieu ces tracés sont issus presque directement de la trame viaire orthogonale – à quelques réorientations ponctuelles près, de l'ordre de quelques mètres. En deuxième lieu la clôture du quartier a joué un rôle réel dans la fixité de ce maillage. La situation des portes et des différents éléments de la topographie historique mis en place dans le quartier ont très tôt contraint le réseau viaire en réduisant les cheminements possibles, ce qui lui a assez précocement donné son aspect actuel – ici aussi, à quelques modifications postérieures près.

En-dehors de la Cité, les persistances des tracés viaires sont généralement induites par des éléments urbains spatialement prégnants. On peut ainsi évoquer l'enceinte du bourg d'Angers, qui a induit une voie de contournement sur son côté nord, l'enclos de l'abbaye Saint-Aubin qui interdit toute divagation des rues vers l'ouest, ou bien encore les différentes rues qui contournent l'enceinte de la Cité – Tous-saint, Montault, Baudrière. Ici aussi, comme dans la Cité, les éléments urbains progressivement aménagés ont de plus en plus contraint le réseau viaire.

Ces éléments sont dus à une nécessité de desserte. À cela s'ajoute l'irrigation du nord de la rive droite pour accéder au secteur funéraire de la place de la Paix et à l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. On peut intégrer les rues traversant le bourg d'Angers depuis la rue Saint-Laud jusqu'à la Maine, ou encore la rue partant de la rue Baudrière pour desservir les quartiers des bords de Maine au pied de l'éperon de la Cité. Le maintien des rues présentes sur la colline de l'Esvière s'explique également par cette idée. La persistance de ces tracés est induite par l'existence de ces quartiers. Les volontés d'aménagement ont également été des éléments fixateurs de la voirie. C'est ce que l'on peut constater dans le quartier loti en rive droite, dont le réseau viaire persiste du fait même que ce quartier est aménagé et structuré.

Enfin certains tracés persistent du fait même de leur nature. Les cas les plus extrêmes de pérennité par nature sont les franchissements (un seul jusqu'au début du 13^e s.) : la rationalité économique est de maintenir les passages de la Maine aux mêmes emplacements car il est coûteux de les déplacer.

Les cas de figure des *situations de réorientation* peuvent traduire la modification d'un des lieux desservis. Cela peut être sa perte d'intérêt, voire sa disparition. Les réorientations peuvent également être induites par la présence d'éléments contraignants de la topographie urbaine, au premier rang desquels on peut évoquer les systèmes défensifs, les clôtures canoniales ou bien encore les franchissements. Enfin, dans quelques cas, les réorientations de rues peuvent découler d'une volonté d'urbanisme en régularisant l'irrigation viaire d'un secteur particulier de la trame urbaine. Les réorientations ne sont pas nombreuses, bien moins que les pérennités vues ci-dessus. Tout au plus peut-on en relever quatre pour l'état 3^e – fin du 8^e s., trois pour l'état 9^e – fin du 10^e s. et une pour l'état 10^e – 12^e s. suivant. Aucune réorientation n'avait pu être mise en évidence pour l'état 1230-1250.



Figure 81 – Réorientations d'Angers ville réduite du 3^e à la fin du 8^e s.

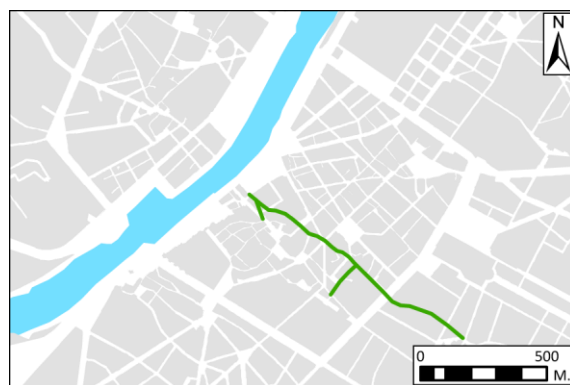


Figure 82 – Réorientations d'Angers ville multiple de la fin du 8^e à la fin du 10^e s.

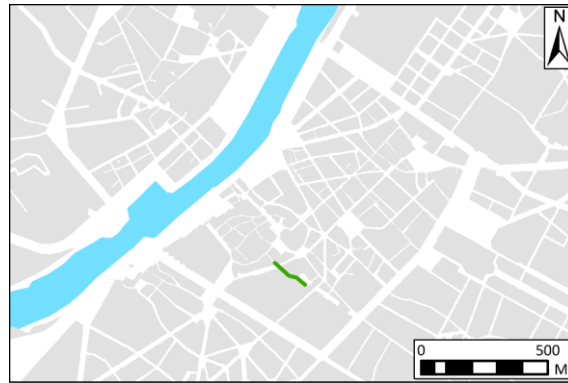


Figure 83 – Réorientations d'Angers de la fin du 10^e s. à 1230.

La réorientation principale, c'est-à-dire la plus importante spatialement, est celle qui a touché la voie mise en place entre le 3^e et le 5^e s. qui permettait de franchir le site d'Angers sans entrer dans la Cité. Dans le détail il ne s'agit pas d'une seule transformation mais de plusieurs ponctuelles effectuées sur le même axe. Ces changements ont été induits par l'aménagement de plusieurs édifices chrétiens dans la nécropole aménagée à l'est de la Cité à partir du début du 3^e s. comme l'abbaye Saint-Aubin ou la collégiale Saint-Lézin. À ces édifices ont été progressivement adjoints des bâtiments et espaces annexes. L'accroissement spatial et numérique de ces objets a induit des modifications mineures de cette rue qui ont fini par influencer sur son aspect global, notamment par le biais de captations micro-locales du tracé. Une partie de la réorientation de cet axe s'explique par la nécessité de suivre l'arrondi de l'enceinte.

Toujours en association avec la Cité, les réorientations constatées pour l'état 3^e – fin du 8^e s. sont liées à la mise en place de la Cité et touchent les rues préexistantes dont les parcours globaux sont conservés. Ce sont ainsi les deux rues qui sont déviées pour longer la courtine à l'intérieur du quartier – actuelles rues Donadieu-de-Puycharic et Saint-Évrout – et l'ancienne voie NS 3 dont le tracé est dévié à partir de la porte Saint-Aubin.

Le cas de la réorientation d'une partie de la rue Haute-Saint-Martin, actuelle rue Saint-Martin, est induite par la présence de la collégiale Saint-Martin et par l'aménagement de son quartier. Cette réorientation s'est produite après le 7^e s. car la basilique Saint-Jean-Baptiste, édifiée à cette période, respecte l'ancienne orientation de la rue (COMTE 2006a : 182).

La dernière réorientation concerne l'ancienne voie de sortie de la Cité depuis la porte Saint-Aubin. Les éléments permettant d'expliquer ces transformations sont similaires à ceux apportés pour la voie d'évitement de la Cité ci-dessus. Dans ce petit espace, la rue a été contrainte par l'abbaye Toussaint à l'ouest à partir de 1040 et par le prieuré Saint-Gilles-du-Verger à l'est à partir de 1140-1146 (G 785 f° 8) ainsi que par l'abbaye Saint-Aubin et son enclos au sud. C'est ce dernier qui est essentiellement à l'origine de sa réorientation en ayant oblitéré son parcours.

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine des *créations de rues*. En premier lieu ce peuvent être des cas particuliers de réorientation : si un axe dessert deux pôles perdant leur fonction, la réorientation du parcours vers de nouveaux centres de gravité peut induire la création d'une nouvelle rue – et la disparition de l'ancien tracé. En deuxième lieu les créations de rues peuvent être la matérialisation d'un parcours préexistant mais qui ne pouvait être directement observé car non encore officialisé. En troisième lieu ces situations peuvent être liées à la structuration de nouveaux quartiers pour aider à leur développement en améliorant leur desserte, notamment dans le cas de lotissements. Enfin, en quatrième et dernier lieu, comme pour les réorientations, les créations de rues peuvent être dues à la prise en compte de nouvelles contraintes.

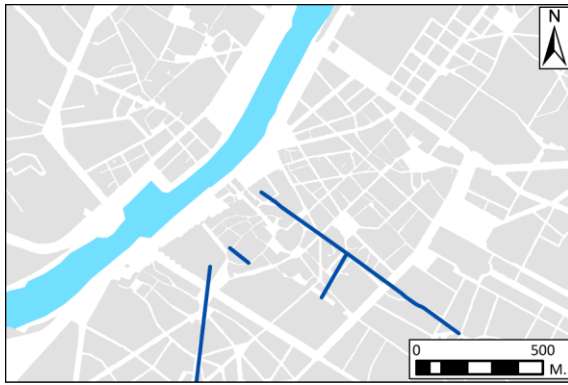


Figure 84 – Créations de rues pour Angers ville réduite du 3^e à la fin du 8^e s.

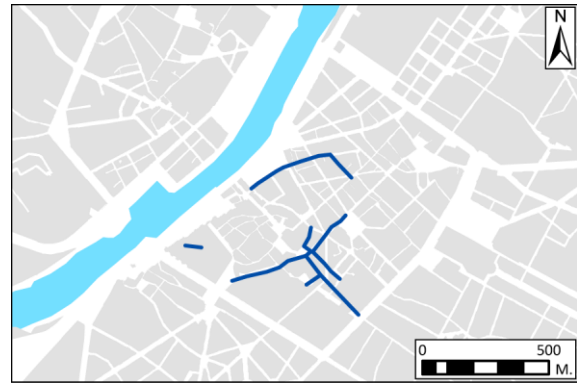


Figure 85 – Créations de rues pour Angers ville multiple de la fin du 8^e à la fin du 10^e s.



Figure 86 – Créations de rues pour Angers ville ouverte de la fin du 10^e s. à 1230.

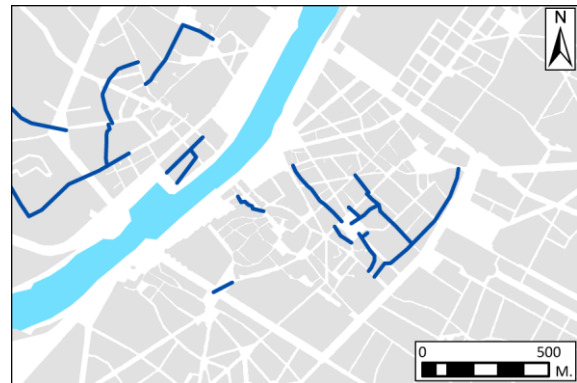


Figure 87 – Créations de rues pour Angers ville enclose de 1230 à 1250.

Les premières créations sont des rues induites par des éléments topographiques tels que les différentes fortifications. Elles correspondent à la nécessité de les contourner, voire d'accéder aux espaces qu'elles enclosent. Les contournements concernent à la fois la Cité et l'abbaye Saint-Aubin, qui a fortement influé sur le réseau viaire environnant. Une ruelle a probablement été créée dans la Cité afin de relier plusieurs rues déjà existantes.

La logique change à l'intervalle suivant, de la fin du 10^e s. à 1230. Les créations ne sont plus induites par les aménagements mais participent directement à ceux-ci. C'est ainsi vraisemblablement le cas pour le réseau viaire du micro-secteur régularisé de la rive droite (cf. § 5.3.2 ci-dessus p. 166). On peut également avancer cette hypothèse pour les espaces du bourg d'Angers et de la colline de l'Esvière, que les rues créées structurent et irriguent.

Enfin les rues créées répondent à des nouveaux besoins de déplacement et d'accessibilité. L'extension de la ville en rive droite nécessite d'aménager des nouveaux axes pour desservir les nouveaux lieux. La rue longeant la courtine de l'enceinte de 1230, celle permettant d'accéder à Saint-Nicolas et à Saint-Jacques en évitant la route de Nantes, la rue reliant cette dernière la rue Lionnaise... entrent dans cette logique.

L'impression générale que l'on retire de la succession des créations est celle d'un éloignement progressif des espaces concernés. Alors que durant les 9^e – 10^e s. les rues en question sont encore proches de la Cité, à l'intervalle suivant elles s'éloignent du quartier fortifié vers l'est et débordent de l'autre côté de la Maine, et enfin durant le dernier intervalle elles se situent aux deux extrémités de l'espace urbanisé – alors délimité par l'enceinte de 1230. Comme les secteurs situés à l'est de la Cité en rive gauche sont fortement concernés par les créations de rues, on peut en déduire que la constitution de ce tissu urbain était particulièrement intense.

Le maximum de la création de rues a eu lieu durant l'intervalle fin du 10^e – fin du 12^e s. Cela est lié à l'accélération du développement urbain se traduisant par l'aménagement de nouveaux quartiers. Ceux-ci nécessitent la mise en place d'une irrigation qui n'existe pas encore et qui se met peu à peu en place. Un des cas probablement les plus nets est celui du quartier de la rive droite où les rues sont vraisemblablement contemporaines – d'après les mentions des sources écrites, sujettes à caution – et présentent une organisation ne découlant probablement pas d'un aménagement spontané.

Enfin les commentaires apportés aux situations de création s'approchent fortement de ceux des situations de pérennité. Cela tient au fait que ce sont généralement les mêmes facteurs qui induisent la création de nouvelles rues et qui favorisent leur maintien, à savoir notamment la nécessité de desserte de ces espaces.

En premier lieu, d'une manière similaire à ce qui a été évoqué pour les situations de réorientations, *les disparitions de rues* peuvent être induites par la perte d'intérêt des secteurs desservis. En deuxième lieu, et comme pour la plupart des autres types de transformations, la présence d'éléments topographiques contraignants peuvent provoquer la disparition de rues, que ce phénomène soit alors induit ou provoqué.

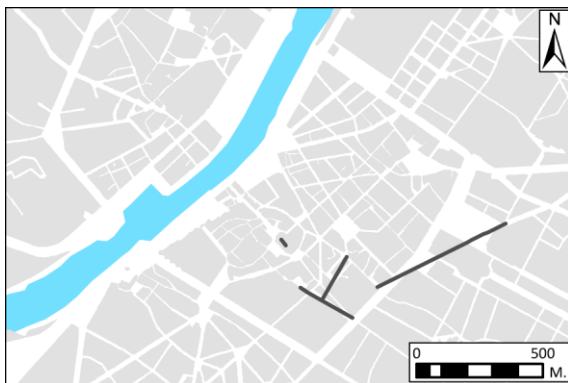


Figure 88 – Disparitions de rues pour Angers ville ouverte de la fin du 10^e à 1230.



Figure 89 – Disparitions de rues pour Angers ville enclose de 1230 à 1250.

On ne connaît pas de disparitions de rues pour les intervalles 3^e s. – fin du 8^e s. et fin du 10^e s. – 1230. On ne peut ainsi créer que deux états des lieux qui ne doivent pas être comparés entre eux. Dans le cas d'Angers, les disparitions de rues restent simples à expliquer car induites par des facteurs clairs.

La première situation de disparition de rue correspond à l'ancienne voie de sortie vers le nord-est et qui desservait le secteur funéraire observé place du Maréchal-Leclerc. Cette voie est tombée en désuétude avec la désaffectation de cette nécropole et probablement la mise en place de nouveaux tracés de sortie de l'agglomération. À la même période, les abords de l'abbaye Saint-Aubin et de la collégiale Saint-Martin sont transformés et les rues qui les desservait sont réorientées. Certains tronçons sont désormais totalement abandonnés voire intégrés aux nouveaux quartiers ecclésiastiques. Cet abandon de la voirie a lieu aux 6^e – 7^e s. (COMTE 2010 : 139-140). Enfin un segment disparaît dans la Cité. Il s'agit d'un ancien segment de la voie NS 3 de la trame orthogonale qui est supprimée pour permettre l'agrandissement de la cathédrale à partir de 1025 (MALLET 2001 : 61 ; StM-29). La deuxième situation date de 1216 et correspond à l'oblitération d'une rue en plein cœur de la Cité. Cela s'explique par la mise en place du couvent des Jacobins à l'emplacement de l'ancienne chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance : « les frères prêcheurs acquièrent un vaste enclos à l'intérieur de la Cité proche de la cathédrale » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 53 ; DUCOUDRAY 1885). Ils ont pris possession de la voie qui coupait leur enclos pour l'intégrer à celui-ci et former un îlot à part entière dans la trame urbaine. Enfin la troisième et dernière situation de disparition d'une partie du réseau viaire date des environs de 1230 et s'explique aisément par

la mise en place du château-forteresse sur la pointe occidentale de la Cité. Cette construction s'est accompagnée par la destruction totale de tout élément qui se trouvait à cet emplacement, dont les différentes rues. Bien qu'elle concerne la quasi-totalité de l'espace urbain de son époque, la mise en place de l'enceinte de 1230 n'a pas induit de suppressions de rues.

Le Tableau 33 synthétise les discussions portées sur les transformations de la trame viaire.

RUE	APPARITION	ÉVÉNEMENT(S)
Aiguillerie	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Arènes	—	Date de mise en place inconnue.
Audoin	12 ^e s. ?	Liée au développement du quartier. Mentionnée en 1160.
Basse-Saint-Martin	Début 12 ^e s.	Cf. § 6.1.4 ci-dessous p. 195
Baudrière	4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité. Mentionnée en 1160-1161.
Beaupaire	1 ^{er} s.	Mise en place probablement au 1 ^{er} s.
Belpoigne	12 ^e s. ?	Mentionnée en 1295.
Bordeaux	10-15	Issue de EO 3. Prolongement de la rue Saint-Laud. Mentionnée en 1219.
Boucherie	12 ^e s. ?	Mise en place suite au développement du quartier.
Bourgeoise	10 – 15	Mise en place probablement au 1 ^{er} s. Maintenu par le pont.
Brault	11 ^e s. – 12 ^e s.	Mise en place probablement en association avec Saint-Jacques.
Bressigny	10-15	Mise en place probablement au 1 ^{er} s. Ancienne voie de sortie de l'agglomération ouverte. Mentionnée en 970.
Carmes	12 ^e s.	Liée au développement du quartier. Mentionnée en 1258 comme « Folie ».
Censerie	Milieu du 11 ^e s.	Induite par Notre-Dame-de-la-Charité.
Chapelle-Follet	12 ^e s. ?	Liée au marché de la Chèvrerie. Mentionnée en 1160-1161.
Chaperonnière	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Chaussée-Saint-Pierre	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Chèvrerie	12 ^e s. ?	Mentionnée en 1131.
Cordelle	12 ^e s. ?	Induite par le quartier Saint-Maurille.
Corne-de-Cerf	11 ^e s. – 12 ^e s.	Peut-être mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s.
Courte	10 ^e – 11 ^e s.	Induite par la mise en place du cloître de Saint-Aubin.
Deux-Haies	12 ^e s. ?	Mise en place suite au développement du quartier.
D.-de-Puycharic	10-15	Issue de EO 1. Amputée et contrainte par l'enceinte de la Cité.
Écachebouton	Début 10 ^e s.	Induite par l'enceinte du bourg d'Angers. Mentionnée en 1229.
aux Écuyers	11 ^e – 12 ^e s.	Mentionnée en 1250.
F.-Saint-Jacques	—	Route de Nantes. Date de mise en place inconnue.
F.-Saint-Laud	—	Date de mise en place inconnue.
Figuier	12 ^e s. ?	Mise en place suite au développement du quartier.
Filles-Dieu	10 – 15	Peut-être issue de NS 3. Réorientée à cause de l'enceinte de la Cité ?
Forges	12 ^e s. ?	Mise en place suite au développement du quartier.
Godet	Milieu du 11 ^e s.	Induite par Notre-Dame-de-la-Charité.
Grainetière	12 ^e s.	Mise en place suite au développement du quartier.
Haute-Saint-Martin	7 ^e s. ?	Induite par les édifices chrétiens présents (COMTE 2006a).
Hôpital	12 ^e – 13 ^e s.	Induite par le quartier Saint-Maurille et par l'enceinte du 13 ^e s.
Jacobins	13 ^e s. ?	Induite par le couvent des Jacobins ?
Lionnaise	1 ^{er} s.	Mise en place probablement au 1 ^{er} s. Mentionnée en 1116.
Montée Saint-Maurice	4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Normandie	11 ^e s. – 12 ^e s.	Peut-être mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s.
Parcheminerie	Début 10 ^e s.	Induite par l'enceinte du bourg d'Angers.
Parvis-Saint-Maurice	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
<i>Pervus publicus</i>	—	Date de mise en place inconnue. Mentionnée en 886.
Petite-Fontaine	11 ^e s. – 12 ^e s.	Peut-être mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s.
Petit-Prêtre	12 ^e s. ?	Mise en place suite au développement du quartier.
Pinte	11 ^e s. – 12 ^e s.	Peut-être mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s.
Poissonnerie	Début 10 ^e s.	Induite par l'enceinte du bourg d'Angers. Mentionnée en 1243.
Porte-aux-Chapelliers	10-15	Induite par le franchissement de la Maine. Mentionnée en 1227.
Port-Ligny	?	Date de mise en place inconnue.
Quatrebarbes	11 ^e s.	Induite par l'enceinte des bourgs de l'Esvière.
Roë	10 ^e s.	Créée <i>de facto</i> par l'expansion du bourg d'Angers. Mentionnée en 1240 comme « sauneresse ».
Saint-Aignan	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Saint-Aubin	10-15	Issue de NS 2. Déviée par Saint-Aubin. Mentionnée en 966 comme <i>via publica</i> .

Saint-Denis	6 ^e – 8 ^e s. ?	Induite par Saint-Pierre, Saint-Mainbœuf et Saint-Lézin. Mentionnée en 1250 comme « Saint-Jean ».
Saint-Esprit	11e s. – 12 ^e s.	Peut-être mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s.
Saint-Eutrope	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Saint-Évroult	10-15	Issue de EO 3. Amputée par l'enceinte de la Cité.
Saint-Gilles	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité.
Saint-Jean	1250	Induite par Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Jean-l'Évangéliste.
Saint-Julien	6e – 8 ^e s. ?	Induite par Saint-Lézin et Saint-Mainbœuf.
Saint-Laud	10 – 15	Issue de EO 3. Mentionnée en 1247 comme « <i>vico sancti Nori</i> ».
Saint-Michel	13 ^e s.	Induite par l'enceinte du 13 ^e s.
Saint-Nicolas	?	Date de mise en place inconnue. Mentionnée en 1022 comme « <i>via triumphalis</i> ».
Sueur	Début 10 ^e s.	Induite par l'enceinte du bourg d'Angers. Mentionnée en 1240.
Tambourin	11e s. – 12 ^e s.	Mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s. ?
Tannerie	11e s. – 12 ^e s.	Mise en place au 11 ^e s. ? Mentionnée en 1207 comme « <i>cuateria</i> ».
Tonneliers	11 ^e s. – 12 ^e s.	Mise en place au 12 ^e s., voire au 11 ^e s. ?
Toussaint	Début 4 ^e s.	Induite par l'enceinte de la Cité. Mentionnée en 1224.
Tuliballe	—	Date de mise en place inconnue.
Valdemaine	Début 10 ^e s.	Induite par l'enceinte du bourg d'Angers. Mentionnée en 1229 sous le nom de « Écachebouton ».
Vieille-Chartre	Début 4 ^e s.	Induite par la porte homonyme de l'enceinte de la Cité.
Vollier	10-15	Issue de EO 2. Amputée par l'enceinte de la Cité.

Tableau 33 – Origine du réseau viaire de la ville enclose sur les deux rives.

6.1.3. La pérennité des différents réseaux

À partir des situations de maintien, on peut réaliser une carte de pérennité globale du réseau viaire dans son état de 1230 – 1250 (Figure 90). Dans un souci de lisibilité, seuls sont représentés les tracés globalement maintenus, sans prendre en compte les réorientations ni les transformations.

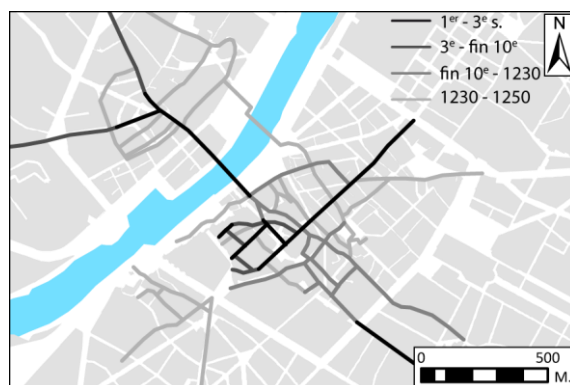


Figure 90 – Pérennité globale du réseau viaire par rapport à l'état de 1230-1250.

Les éléments les plus pérennes avaient déjà été mis en évidence lors du commentaire des situations de maintien (cf. § 6.1.2 ci-dessus p. 185). Il s'agit des rues héritées de la trame viaire orthogonale. Celle-ci a été conservée principalement dans la Cité en raison de la configuration topographique et à cause du statut de cet espace, particulier et séparé de son environnement par l'enceinte.

On peut s'interroger sur un point. Pourquoi les voies de la trame orthogonale maintenues jusqu'au milieu du 13^e s. sont-elles préférentiellement orientées est-ouest ? L'orientation globale du quartier de la Cité, lui-même est-ouest, est un facteur. Dans ce quartier, la seule voie nord-sud est celle qui part de l'ancien *forum* et qui rejoint le franchissement de la Maine. *Extra-muros*, la disparition de la trame viaire orthogonale est due aux aménagements ponctuels des quartiers.

La même approche peut être effectuée pour les créations. La mise en relation sur une même figure (Figure 91) des différents états des lieux relatifs aux situations de création permet de faire ressortir la dynamique spatiale de l'aménagement de nouvelles rues en association avec la chronologie associée.

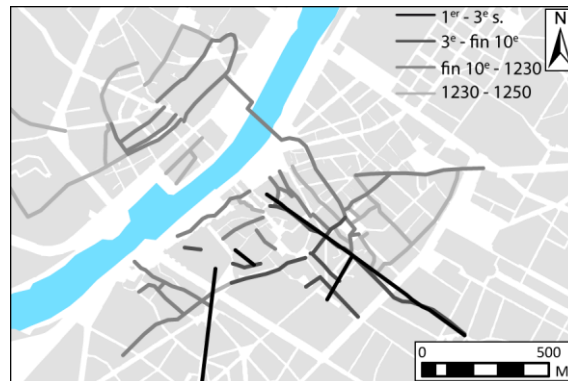


Figure 91 – Plan synoptique des créations de rues du 3^e s. jusqu'à 1250.

L'essentiel des créations de rues s'est effectué à l'est et au sud-est de la Cité. Parmi ces nouveaux tracés, on note les voies de contournement et de l'évitement de la Cité. L'ancien tracé frôlant celle-ci, progressivement modifié, est doublé plusieurs fois par des rues de moindre importance. Cela crée une impression de goulot d'étranglement conditionnant la structuration du réseau viaire de la rive gauche, induit par le vallon de la Godeline et par la situation du franchissement de la Maine. Il semble y avoir une relation de cause à effet entre l'établissement du pont des Treilles et le développement urbain vers l'est.

Les rues créées en rive gauche de la Maine semblent suivre une orientation préférentielle nord-ouest-sud-est, notamment à l'est de la Cité. Cette orientation est induite par la présence de la vallée de la Maine et elles en suivent le sens de la pente. En rive droite, l'orientation préférentielle est nord-est-sud-ouest, c'est-à-dire perpendiculaire à la situation de la rive gauche. Ces directions sont ici fortement induites par le sens de coulée de la Maine et non par la pente de la vallée qui se situe ici plus au nord. On constate que les rues des quartiers périphériques – rive droite dans son ensemble, angle oriental de l'espace enclos en 1230, colline de l'Esvière – sont aménagés les plus récemment, ce qui se traduit par une couleur plus claire et une grande densité de tracés.

Lors de l'étude du réseau viaire au sein des trois derniers intervalles, on a pu dresser des tableaux des attestations de noms de rues (Tableau 30 p. 181, Tableau 31 p. 183 et Tableau 32 p. 184). Peut-on comparer cet aspect avec les états des lieux du réseau viaire ?



Figure 92 – Attestations de rues pour Angers ville multiple jusqu'à la fin du 10^e s.

Pervus publicus Ruelle menant à la chapelle Sainte-Geneviève (886)

Via publica Rue issue de EO 3, actuelle rue Saint-Laud (966)

Viae publicae Rues issues de NS 2, actuelles rues Saint-Aubin et Bressigny (970 et 976)

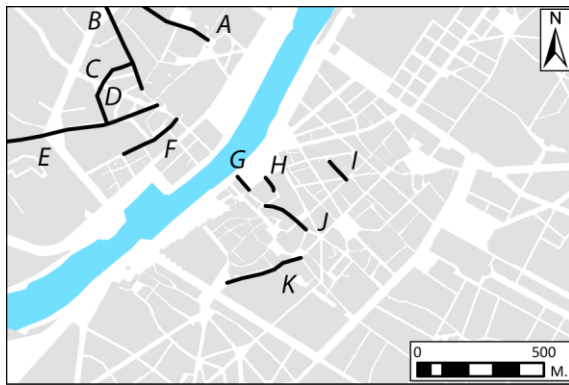


Figure 93 – Attestations de rues pour Angers ville ouverte de la fin du 10^e s. à 1230.

- A Rue Belpoigne(ée) (1195).
- B Rue Lionnaise (c1116)
- C Rue des Bordeaux (1219)
- D Rue de la Chèvrerie (1131)
- E Rue Saint-Nicolas (1022-1023)
- F Rue de la Cuaterie (1131)
- G Rue de la Porte-aux-Chapeliers (1227)
- H Rue Audoin (1160-1161)
- I Rue d'Écachebouton (1229)
- J Rue Baudrière (1160-1161)
- K Rue Toussaint (1224)

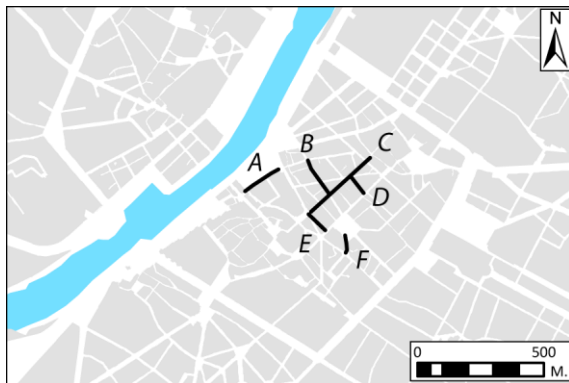


Figure 94 – Attestations de rues pour Angers ville enclose de 1230 à 1250.

- A Rue de la Poissonnerie (1243)
- B Rue Sauneresse (1240)
- C Rue Saint-Laud (ou Saint-Nor) (1247)
- D Rue du Sueur (1240)
- E Rue aux Écuyers (1250)
- F Saint-Jean-Baptiste (1250)

Pour l'intervalle 9^e – fin du 10^e s., les attestations de rues concernent les *viae publicae* qui correspondent aux rues Bressigny et Saint-Aubin de manière assurée. Une troisième est mentionnée, le texte ne précise pas son emplacement mais on peut l'assimiler à la rue Saint-Laud, voie de sortie vers le nord-est. On dispose également d'une mention d'une ruelle à l'ouest de la Cité pour desservir Sainte-Geneviève. Mis à part peut-être pour cette dernière, les trois *viae publicae* sont des rues d'origine antique, issues de la trame viaire orthogonale. L'association entre cette désignation particulière et la nature de ces voies marque bien que « le caractère privilégié de quelques rues antiques est malgré tout sauvegardé par le maintien d'un statut public » (CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 319).

Pour les intervalles suivants, les attestations de rues correspondent assez bien aux nouvelles voies aménagées dans la rive droite de la Maine, d'une manière remarquablement groupée. Si les rues Lionnaise et Saint-Nicolas sont probablement héritières de voies de sortie antiques et qu'elles n'apparaissent pas à proprement parler durant cette période, les autres rues participent bien à ce phénomène. Le même constat peut être fait en rive gauche, où mis à part les voies de contournement de la Cité qui étaient induites par l'élément lui-même les nouvelles rues correspondent à des quartiers en cours d'aménagement.

L'étude des transformations du réseau viaire met en évidence les intervalles durant lesquels certains types de modifications sont apportés aux rues. Elle met également en avant les quartiers concernés par ces changements, que ce soit par le biais de modifications – positives comme négatives – ou à l'inverse par le biais de pérennités et de fixité.

Durant l'intervalle 3^e – fin du 8^e s., l'espace urbain le plus dynamique est la Cité. Outre la construction de l'enceinte de la Cité autour de l'éperon, il s'agit du quartier le plus concerné par les réorientations de rues, dont nous avons vu qu'elles étaient dues à la fortification, ainsi que par les créations de

voies, notamment de sortie. En parallèle, la Cité a très tôt fixé son réseau viaire, pérennisant par là même des voies de la trame viaire orthogonale des 1^{er} – 3^e s.

Durant l'intervalle 9^e – fin du 10^e s., le pôle du dynamisme urbain constaté par le réseau viaire quitte la Cité et se déplace vers les abords de celle-ci. Ce sont désormais les secteurs situés à l'est, au sud et au sud-est de la Cité qui connaissent un important essor, comme en témoignent les nombreuses créations de rues, auxquelles peuvent être associées les deux réorientations. La dichotomie entre intérieur et extérieur de la Cité se manifeste également par la présence de nombreuses rues pérennisées *intra-muros* alors qu'il n'y en a presque pas *extra-muros*. Quelques disparitions de rues sont connues, qui sont induites par les transformations des éléments topographiques voisins.

Durant les deux intervalles suivants, on peut observer des situations similaires. La Cité reste un pôle globalement stable alors que ses abords, et notamment des secteurs de plus en plus éloignés avec le temps, montrent une assez forte dynamique sur les deux rives de la Maine. Le grand nombre de rues créées durant ces intervalles traduit le développement de la trame viaire. Les disparitions de rues observées entre 1230 et 1250 sont occasionnelles et dues à une opération d'urbanisme exceptionnelle.

6.1.4. Une étude de rue : la rue Basse-Saint-Martin, actuelle rue Corneille

On voit apparaître assez tardivement dans l'écrit une rue qui se place sur la limite entre le bourg Saint-Aubin et le cloître de Saint-Lézin. Son orientation, sa localisation ainsi que les relations avec les éléments topographiques environnants montrent des aspects que l'on peut assimiler à un développement spontané et d'autres pouvant rappeler une mise en place programmatique. L'étude de la rue Basse-Saint-Martin se fonde sur les éléments déduits de l'analyse morphologique du bourg Saint-Aubin ainsi que l'analyse des différentes autres sources disponibles, parmi lesquelles se trouvent les données archéologiques obtenues par le biais des opérations menées dans les environs de cette rue et sur les différentes limites d'espaces administratifs qui structurent ce secteur d'Angers. L'analyse de cette rue fait ponctuellement appel à des questions territoriales qui n'ont pas encore été abordées, comme le réseau paroissial. Ces éléments purement spatiaux sont étudiés en tant que tels plus loin et seules seront évoqués ici les notions et les faits essentiels à l'explication de la mise en place de la rue Basse-Saint-Martin.

La rue Basse-Saint-Martin est une création plus récente que le bourg Saint-Aubin. En effet, nous avons vu que celui-ci est dit être délimité par le cloître et non par une rue sur le côté oriental. Il est possible, avec les informations dont nous disposons, d'étudier les conditions de la mise en place de cette rue et de proposer un schéma d'évolution locale du réseau viaire à partir du Haut-Empire, avec une certaine mesure nécessaire au vu du faible nombre de données disponibles.

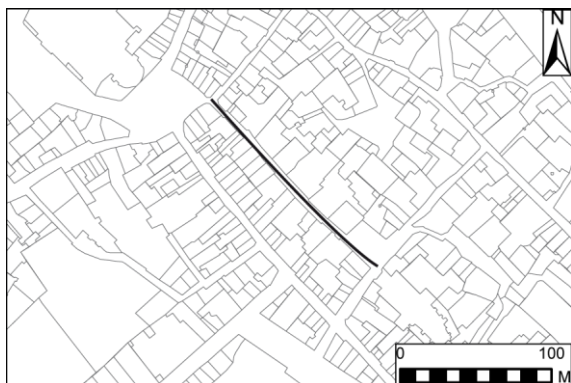


Figure 95 – Plan parcellaire (1840) et mise en évidence de la rue Basse-Saint-Martin.

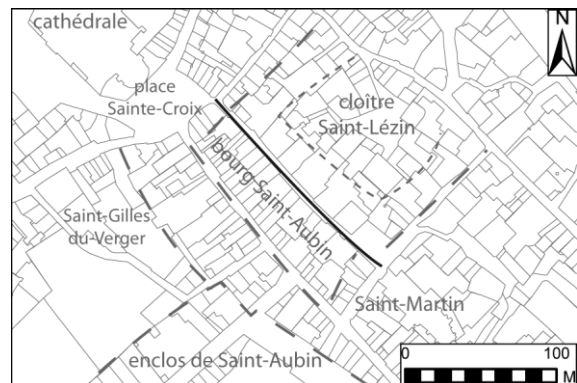


Figure 96 – Quartiers identifiés sur l'emprise de la Figure 95 et cités dans le texte.

La rue Basse-Saint-Martin pourrait être une voie de desserte aménagée entre le bourg Saint-Aubin et le cloître Saint-Lézin afin de permettre une liaison plus directe entre les églises Saint-Martin et Sainte-Croix (COMTE 2006a : 187-188) et par là même de désenclaver le cloître de Saint-Martin par rapport au reste de l'espace urbain, d'autant plus que l'accès à la collégiale se trouvait à l'écart de la rue Saint-Aubin. Enfin cette rue permet de voir la façade de la collégiale Saint-Martin depuis la place Sainte-Croix : cet aspect scénographique aurait-il pu être à l'origine d'un tel projet d'urbanisme, ou même en constituer un volet ? Ce genre d'aménagement est connu à Clermont : la rue des Gras donne une perspective d'un côté sur la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption et de l'autre sur le puy de Dôme ; sa largeur et son tracé rectiligne sont autant d'éléments qui plaident en faveur d'une opération d'urbanisme menée en ce sens (GRÉLOIS 2003 : 476).

Une autre hypothèse d'interprétation de cette voie est de la considérer comme un moyen de séparer nettement deux espaces antagonistes : en effet le bourg à l'ouest est laïc et le cloître à l'est est ecclésiastique. Pour autant, la rue Basse Saint-Martin n'a probablement pas été percée dans ce seul but : chaque quartier s'organisant autour de son pôle propre, il est possible qu'un lieu soit resté vide d'occupation au contact des deux espaces et que celui-ci soit devenu par la suite un chemin bordier qui aurait pu être transformé en rue. Celle-ci ne peut pas être une des *viae publicae* citées par le document, car si tel était le cas ce dernier mentionnerait quatre rues autour du terrain sur lequel est fondé le bourg et n'évoquerait alors pas le cloître de Saint-Lézin. Cela impliquerait aussi que le bourg se trouverait sur l'emprise du cloître de Saint-Lézin, ce qui serait également évoqué. La rue Basse Saint-Martin n'apparaît qu'en 1300 dans les sources écrites et n'est alors qu'une simple ruelle (COMTE 2006a : 188 ; DILÉ 2002 : 102), mais elle devait probablement exister depuis plus longtemps. Cette voie partait précisément de l'emplacement le plus probable du cimetière de la collégiale Saint-Martin. « La rue Basse Saint-Martin – qui n'existe pas encore – va se constituer comme une voie de desserte le long de l'enclos Saint-Jean-Baptiste et Saint-Lézin (alias Saint-Julien) et à l'arrière des maisons du bourg Saint-Aubin pour aller de l'église Saint-Martin à l'église Sainte-Croix » (COMTE 2006a : 188).

Cette rue se situe à mi-distance entre les tracés restitués des voies NS 1 et 2 et semble se calquer sur leur orientation (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3 ; COMTE 2006a : 182, fig. 2 ; Figure 97). Si la restitution de la voie NS 2 ne pose pas de problème puisqu'il s'agit de la rue Saint-Aubin, au même emplacement et selon la même orientation et dont de nombreux segments en ont été retrouvés, la restitution de la NS 1 est plus problématique. Deux tronçons en ont été découverts : le premier fut trouvé en 1991 lors des fouilles sur le site Gaumont/Saint-Martin (*BSR Pays de la Loire* 1992 : 33-34 ; *Annuaire...* 1992 : 12 ; BRODEUR, CHEVET 1992), à environ 30 m au sud-est du chevet de l'église Saint-Martin, et le deuxième a été observé à l'arrière de la rue des Arènes en juin 2004 (PITHON 2006a : 30-31). La restitution suit le gabarit de ce tronçon et est effectuée parallèlement aux segments antiques de la rue Saint-Aubin.

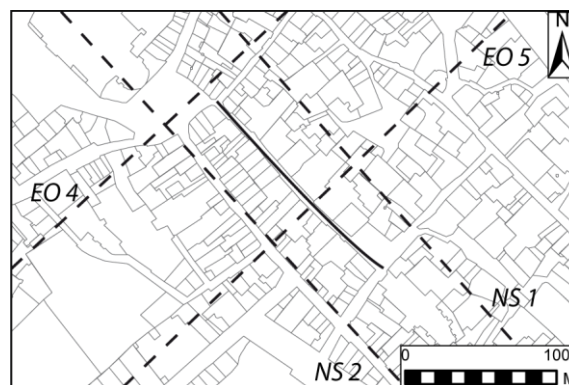


Figure 97 – Positionnement de la rue Basse-Saint-Martin dans le contexte de la trame viaire orthogonale.

À la lecture de la Figure 97, on remarque que la rue Basse-Saint-Martin est placée à égale distance de NS 1 et de NS 2, ce qui peut laisser penser qu'au moment de l'installation de cette voie ces parcours devaient avoir subsisté et servi de repère topographique. Il est possible que son tracé ait persisté avant la constitution du cloître de Saint-Martin. La mise en place de ce quartier n'est pas très bien datée, même si on dispose de la mention à la fin du 11^e s. de la porte du chapitre (HALPHEN 1906 : 83 ; *ibid.* : 258-259 ; MATZ 2001 : 9 ; COMTE, GAILLARD 1994 : 115 ; MARTIN-DUMÉZIL 1986 ; Archives de l'évêché d'Angers 4 AA 7). Quelques alignements parcellaires visibles dans l'îlot du cloître Saint-Lézin semblent effectivement suivre l'orientation de cette ancienne voie (Figure 54 p. 169), mais leur petit nombre et leur faible longueur totale n'en constituent pas pour autant des indices totalement fiables. Les murs est du cloître de Saint-Martin et la salle du chapitre sont alignés en respectant l'orientation de la voie NS 1 (COMTE, GAILLARD 1994 : 120, fig. 34, renvoi C) : y a-t-il ici un héritage de cet objet ? Le fait que le tracé supposé de cet axe antique passe plus ou moins précisément par la « porte des cloîtres » n'est peut-être cependant qu'un hasard (COMTE, GAILLARD 1994 : 120, fig. 34, renvoi 1).

Deux arguments semblent infirmer cette hypothèse ou du moins aller en sa défaveur. En premier lieu le maintien de la voie NS 1 au Moyen Âge impliquerait que cette voie aurait traversé l'emprise du cloître de Saint-Lézin (Figure 96 p. 195), ce qui l'aurait coupé en deux parts inégales, or aucun élément ne permet d'évoquer une rupture de cette voie ou le maintien d'un tronçon. Nous avons vu que l'orientation avait néanmoins pu subsister au travers du bâti à l'intérieur du cloître. En second lieu la restitution de cette voie nord-sud reste fragile au vu des deux seuls tronçons découverts en 1991 et 2004. Il n'est pas connu au nord-ouest de Saint-Martin. Les campagnes de fouilles menées à l'intérieur même de la collégiale par G. H. Forsyth de 1929 à 1936 puis au début des années 1950 (FORSYTH 1937 ; FORSYTH 1952 ; FORSYTH 1953) ont mis au jour sous le chœur de l'actuelle collégiale un tronçon de la voie EO 6 conservé jusqu'au 6^e s., période à laquelle l'église Saint-Martin est prolongée vers le sud-est par la construction d'un plus vaste chevet. Pourquoi alors aurait-on conservé une voie située immédiatement à l'est d'une autre qui est désaffectée et oblitérée par l'agrandissement d'un édifice religieux ? Même si on se situe bien avant le concile d'Aix-la-Chapelle de 816 et encore avant la rédaction de la règle de Chrodegang de Metz au milieu du 8^e s., on peut imaginer que Saint-Martin avait pu entamer la polarisation autour d'elle de son proche environnement. La disparition d'une rue antique sous son chevet peut en constituer un exemple et permettre de penser que la voie NS 1 a connu la même transformation.

Il reste cependant que le parallélisme ainsi que les espacements réguliers des rues Saint-Aubin, Basse-Saint-Martin et de la voie NS 2 ne sont probablement pas entièrement dus au hasard. À défaut d'une preuve cela peut constituer un indice d'un lien possible entre ces trois voies et d'un contrôle de l'occupation de l'espace au moment de la mise en place de la rue Basse-Saint-Martin. De plus le côté ouest de celle-ci se situe approximativement dans l'axe de la collégiale Saint-Martin sur environ 150 m : peut-on déceler ici aussi la trace d'un aménagement volontaire fondé sur Saint-Martin et non sur le reste de la trame viaire locale ? F. Comte voit dans la rue Basse-Saint-Martin la continuité de la voie NS 1 qui serait une voie « encore ouverte à la circulation à l'époque mérovingienne [et qui] s'interrompait à l'enclos Saint-Jean-Baptiste et Saint-Lézin » (COMTE 2006a : 188). La différence notable est que son emplacement est décalé vers l'ouest de 30 m, mais la présence de cet enclos et la nécessité du cheminement est une raison tout à fait suffisante pour cette translation.

En intégrant à la discussion des éléments administratifs, on peut également remarquer que la rue Basse-Saint-Martin constituait la limite paroissiale entre les ressorts de Saint-Aubin et de Saint-Lézin (COMTE 2006a : 188 ; COMTE 2003c : 242, fig. 2 ; Figure 98), ce qui n'était pas courant à Angers : « ce sont les seules [limites paroissiales] à passer au milieu des rues et non au travers des îlots comme dans le reste de la ville » (COMTE 2003c : 244). En revanche les limites paroissiales passent effectivement dans les îlots des quartiers les plus anciens.

L'emploi de la rue comme d'une limite paroissiale peut témoigner de l'existence de cette voie lors de la fixation du maillage paroissial, qui s'est effectué à Angers comme ailleurs aux 12^e et 13^e s., et de son importance suffisante pour être employée comme repère topographique pour la mise en place des délimitations. Il est peu probable que la voie se soit installée après coup sur une limite paroissiale fonctionnelle. « Le chapitre séculier de Saint-Jean-Baptiste (devenu Saint-Julien) a déjà pu se constituer un ressort paroissial dès la période carolingienne. Son territoire étendu et morcelé en est un indice » (COMTE 2003c : 244). Le tracé de la rue Basse-Saint-Martin daterait-il lui aussi de l'époque carolingienne ?

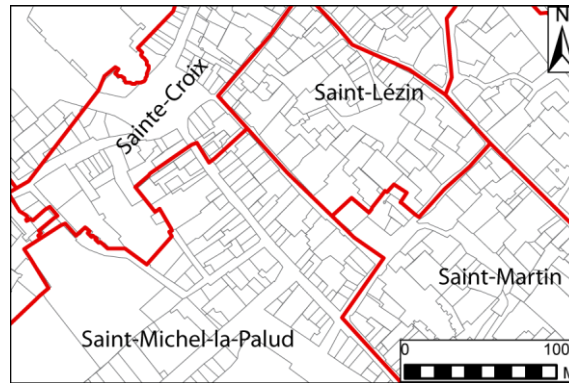


Figure 98 – Positionnement de la rue Basse-Saint-Martin par rapport aux limites paroissiales environnantes.

Un des résultats de l'analyse morphologique du bourg Saint-Aubin (cf. § 5.3.3 ci-dessus p. 169) peut être réinterprété au vu des conclusions tirées de la mise en place de la rue Basse-Saint-Martin. L'alignement de limites parcellaires observées au milieu de cet îlot peut être dû à la mise en place d'un lotissement structuré à partir de cette rue une fois celle-ci aménagée. Cette hypothèse peut être étayée par le fait que l'on peut observer des structures de lotissement similaires donnant sur la rue Saint-Aubin comme sur la rue Basse-Saint-Martin. Il est également possible que le maillage parcellaire du bourg Saint-Aubin soit dû à une réorganisation de celui-ci à une date inconnue. Cette théorie contredit une nouvelle fois la proposition évoquée plus haut et voyant la localisation du bourg dans la frange ouest de l'îlot.

L'analyse des orientations parcellaires permet de tester l'hypothèse de l'impact de la collégiale Saint-Martin sur la rue Basse-Saint-Martin, surtout si on considère que l'édifice a pu servir de point de repère pour le tracé de la rue. La direction retenue est celle de la nef de l'église du 11^e s. et qui est de 46°. Cette orientation, déjà présente dans l'oratoire du 5^e s., n'est pas fondée sur la voirie antique dont un tronçon était pourtant présent sur le site (PRIGENT, HUNOT 2006).

Le report sur un plan des tronçons concernés par cette orientation permet de constater que la rue Basse Saint-Martin pourrait effectivement participer d'un même ensemble. En effet, outre la rue, la moitié de l'îlot du bourg Saint-Aubin la plus proche de la collégiale est également structurée selon cette direction, tout comme la moitié occidentale de l'îlot du cloître de Saint-Lézin et l'îlot propre de la collégiale. Cela peut signifier que la rue a été effectivement aménagée en tenant compte de Saint-Martin mais cela ne peut constituer guère plus d'un indice et non une preuve, d'autant plus que la moitié nord de l'îlot du bourg ne semble pas participer à cette logique. L'élargissement de la fourchette de sélection à +/- 5° exclut toujours cette portion de l'îlot. Enfin il faut également considérer que des opérations d'alignement ont pu être menées dans la rue dans le but de l'aligner sur la nef de Saint-Martin : la logique inverse de l'hypothèse de départ n'est pas à exclure.

6.2. Les éléments topographiques religieux et funéraires chrétiens

Le deuxième dossier documentaire concerne l'ensemble des éléments religieux chrétiens ainsi que des espaces funéraires reconnus. La majeure partie de ces objets urbains se situe dans la fourchette chronologique des 3^e – 13^e s., mais, comme pour l'étude du réseau viaire, plusieurs éléments présents avant le 3^e s. seront mobilisés ponctuellement afin de les intégrer à la réflexion globale car ils influent sur les objets postérieurs.

Les éléments religieux et funéraires constituent une grande partie du corpus des objets matériels urbains connus et documentés. L'historiographie angevine, et ce cas n'est pas propre à Angers, a en effet attaché une grande importance aux éléments religieux de la trame urbaine, considérant implicitement peut-être que ce sont eux qui ont fait la ville – du moins dans une grande mesure. C'est pertinent à l'échelle d'un quartier, d'autant plus si celui-ci est directement dépendant d'une abbaye comme le bourg Saint-Remi de Reims (QUERU 2007 : 31-71), mais probablement pas à l'échelle d'une ville entière. Ainsi de nombreuses études ont touché aux différentes églises et abbayes en tant que telles, comme des isolats, et non pas comme éléments topographiques situés au sein d'un espace urbain qu'elles influencent et qui les influence également en retour. Dans un cadre plus général, lors du colloque de Douai de 1991, J.-Ch. Picard a dressé un tableau de « l'espace religieux dans la ville médiévale » en évoquant quelques données pour une série de points essentiels à la fois matériels – cathédrale, églises, monastères – ou immatériels – le cadre paroissial notamment (PICARD 1994).

La documentation relative à ces objets urbains est d'une part matérielle car un assez grand nombre des différents lieux de culte – chapelles ou simples églises comme églises collégiales – sont actuellement conservés. Dans ces situations où les édifices existent encore, il est possible d'étudier leur architecture afin de mettre en évidence les phases de construction et donc l'histoire propre de chacun de ces éléments. Dans les situations où ces éléments ont disparu du domaine du visible, la plupart d'entre eux a pu être appréhendé par le biais de l'archéologie, avec une qualité néanmoins variable dépendant fortement des dates auxquelles les études archéologiques ont été faites. Les secteurs funéraires postérieurs aux nécropoles de l'agglomération ouverte de 1^{er} – 3^e s. et antérieurs aux espaces annexés aux édifices religieux – essentiellement les cimetières – sont mal documentés par l'archéologie, à quelques exceptions près qui permettent toutefois d'extrapoler, avec quelques réserves toutefois.

L'essentiel de la documentation touchant à ces éléments urbains provient des sources écrites qui mentionnent leurs créations assez vaguement. Les transformations qualitatives fonctionnelles qu'ils peuvent connaître au fil du temps sont également documentées par les textes, assez indirectement néanmoins : on sait généralement qu'une église abrite un chapitre canonial par la mention d'un des chanoines comme témoin d'un acte, plus rarement par la mention directe de la création de la congrégation. Pour les espaces funéraires, les sources écrites parviennent à un niveau de précision exploitable vers la fin de la fourchette chronologique, c'est-à-dire à partir du 12^e s. Si l'écrit paraît dominant pour cette thématique, les sources matérielles fournissent tout de même des informations et des précisions essentielles. C'est ainsi par leur biais que l'on connaît la date de mise en place et l'extension spatiale de quelques espaces funéraires, parmi lesquels le cimetière de la place de la Paix en rive droite.

Il est nécessaire de distinguer les éléments culturels des éléments funéraires. La démarche globale adoptée ici est chronologique et s'attache à suivre les transformations de ces éléments au fil du temps. Une fois ces deux notions analysées, on s'intéressera à la constitution de plusieurs quartiers à dominante ecclésiastique présents dans la trame urbaine, comme la Cité, qui est un ensemble au statut particulier, et

les quartiers canoniaux et associés aux abbayes. Une étude de cas de topographie historique concernera enfin l'angle oriental de la Cité comprenant la cathédrale et la résidence épiscopale.

6.2.1. Le remplacement des nécropoles de la gare Saint-Laud et de la place du Maréchal-Leclerc par celles dites du Ralliement

Le passage des deux nécropoles périphériques de la ville ouverte, c'est-à-dire celles de la place du Maréchal-Leclerc et de la gare Saint-Laud/entrepôt de la SERNAM, à celle du Ralliement n'a pas de signification particulière pour la christianisation de la société urbaine. En effet, en aucun cas la nécropole du Ralliement est un secteur funéraire chrétien créé comme tel. La mise en place de cet espace tient plus vraisemblablement à des éléments topographiques que sociaux et à leur transformation. Durant la phase de la ville ouverte (1^{er} – 3^e s.), les secteurs funéraires se situent en périphérie de l'espace urbanisé, respectant ainsi le principe traditionnel visant à exclure totalement le monde des morts de celui des vivants. *De facto*, le premier se trouve rejeté aux abords du second. Toutefois, « *the extension of the inhabited area in the suburbs in the first and second century A.D. leads to a certain elasticity in the concepts of space for the dead and space for the living, which quite often, in fact, become intermingled* » (CANTINO WATAGHIN 1999 : 156). Cela se traduit par la présence d'inhumations ponctuelles au sein même de la trame urbaine, au contact direct du monde des vivants.

La christianisation progressive de la société urbaine n'a pas modifié cette mentalité. On continue d'inhumer dans les espaces funéraires situés en périphérie de l'espace urbain même lorsque l'on est chrétien (GODARD-FAULTRIER 1872). Les nécropoles d'origine antique sont par conséquent toujours en usage, même si la religion des inhumés n'est plus la même. Selon une perspective archéologique et à l'échelle de l'espace urbain dans son ensemble, cela ne fait aucune différence. Cet aspect de la topographie historique d'Angers avait déjà fait l'objet d'une réflexion par C. Renard dans son mémoire de maîtrise (RENARD 1998). Les informations alors y étaient recensées et confrontées. Les lignes qui suivent reprennent ces informations et vont au-delà de ces premières approches.

Les valeurs d'usage établies d'après la grille d'analyse du Centre National d'Archéologie Urbaine et utilisées lors de la modélisation des données de topographie historique sont au nombre de trois pour les lieux d'inhumation (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 229, fig. 1) : « aire funéraire » (51), « cimetière paroissial » (52) et « lieu d'inhumation particulier » (53). La première valeur correspond bien aux nécropoles aménagées en marge de l'agglomération ouverte des 1^{er} – 3^e s. ainsi qu'aux secteurs plus restreints aménagés ponctuellement dans des bâtiments abandonnés. Si un cimetière paroissial est l'espace funéraire dévolu à la sépulture d'une population recrutée en raison de son appartenance à une entité ecclésiastique précise, qu'entendra-t-on par « espace funéraire particulier » dans les lignes qui suivent ? Il s'agira des secteurs d'inhumations associé à un élément cultuel chrétien (que celui-ci soit une chapelle, une basilique funéraire, une église paroissiale ou encore un établissement conventuel régulier) mais sans statut paroissial. En théorie, cela peut concerner des cimetières de laïcs, ce qui s'apparente à des cimetières paroissiaux mais qui n'en ont pas le statut, ou du personnel desservant ces édifices : chanoines, moines, prêtres... En somme, un lieu d'inhumation particulier est un cimetière mieux organisé et structuré qu'une simple aire funéraire et qui ne peut pas être qualifié de paroissial pour quelque raison de ce soit.

Pour l'étude d'Angers, C. Renard avait divisé la fourchette chronologique de son étude (du 4^e au 12^e s.) en quatre phases : 4^e – 5^e s., 5^e – 7^e s., 8^e – 10^e s. et 11^e – 12^e s. Ces découpages sont fondés sur le nombre et la répartition des sépultures concrètement observées par l'archéologie et sont pertinents. Il n'y a aucune raison de revenir dessus. Ces divisions vont donc être retenues ici pour une présentation respectant une logique chronologique des données disponibles. On regroupera toutefois ces quatre périodes deux à deux dans deux ensembles informels.

Avant toute chose, il convient de procéder à un bref rappel des données relatives aux espaces funéraires connus pour le 3^e s. L'histoire de la nécropole de la gare Saint-Laud est désormais globalement assez bien documentée pour que l'on puisse en extrapoler les éléments de commentaire. On laissera ici de côté la nécropole de la place du Maréchal-Leclerc et l'espace funéraire des rues Talot et Delaâge en cela qu'ils suivent la même logique que celles de la gare et de l'entrepôt SERNAM et que leurs présentations seraient redondantes.

L'intervention archéologique réalisée dans ce dernier a mis en évidence, entre autres, le fait que cette portion de l'espace funéraire fut mis en place à partir du 3^e s. dans des îlots viabilisés cernés par des rues mais qui ne furent jamais réellement urbanisés et qui avaient été abandonnés à partir du 2^e s., et enfin que cette nécropole a été utilisée jusqu'au deuxième quart du 4^e s. (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 : 8 ; BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 216). On ne connaît pas les espaces funéraires en usage avant la création de cette nécropole.

En confrontant ces éléments chronologiques avec les résultats des fouilles de 1848-1853, on peut penser que la nécropole de la gare Saint-Laud a été mise en place – site de la gare – sous l'époque augustéenne, c'est-à-dire au moment même de la mise en place de la trame viaire orthogonale, avant d'être agrandie vers l'est – site de l'entrepôt de la SERNAM – au 3^e s., puis abandonnée au début du 4^e s.

L'agglomération des 1^{er} – 3^e s. est donc bordée au sud par deux nécropoles et à l'est par une troisième (Figure 23 p. 131). La notion essentielle relative à la mise en place des nécropoles au sud de la trame urbaine du début de notre ère est qu'elles s'installent sur des quartiers ayant eu une vocation urbaine – envisagée mais non réalisée. Elles témoignent de l'abandon rapide de ces espaces périphériques probablement trop éloignés du centre de gravité urbain.

Le processus lié au passage des nécropoles antiques de la gare Saint-Laud et de la place du Maréchal-Leclerc à celle du Ralliement, parfois désignée comme « nécropole paléochrétienne », semble avoir respecté trois axes principaux. Les espaces funéraires antiques ont été abandonnés quand des lieux plus ponctuels sont mis en place et qui n'ont connu qu'une brève existence, presque immédiatement remplacés par la nouvelle nécropole. Les transformations ont donc suivi une logique approximativement dirigée vers le centre géographique de l'agglomération. Il s'agit de ce que C. Renard avait intitulé « **une dispersion des lieux d'inhumation pendant l'Antiquité tardive** » pour les 4^e – 5^e s. (RENARD 1998 : 146-148).

Sans revenir sur l'histoire propre de ces éléments topographiques, rappelons que l'existence de l'ensemble funéraire antique au sud de l'agglomération ouverte de plan régulier n'a donc duré que deux siècles. « La nécropole a été utilisée jusqu'au deuxième quart du IV^e s. » (BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000 : 8), même si la perte totale de fonction n'a vraisemblablement lieu qu'au début du 5^e s. comme en témoignent certaines inhumations particulières (BRODEUR, SOUQUET-LEROY 2002 : 199). Moins bien connue, la nécropole à l'est de l'agglomération respecte la même chronologie. Le probable pôle funéraire relativement isolé observé dans les rues Talot et Delaâge semble suivre les mêmes transformations que les deux espaces funéraires principaux.

Les trois nécropoles identifiées et en activité pour la ville ouverte du 1^{er} au 3^e s. sont progressivement abandonnées et remplacées par de nouveaux secteurs funéraires, de moindre superficie et plus dispersés géographiquement, avant d'être eux-mêmes transformés en une nouvelle grande nécropole située plus près de la Cité, dans l'ancien espace urbanisé antique. Cette transformation peut être expliquée par l'abandon précoce des secteurs viabilisés les plus éloignés du centre de l'agglomération : on peut penser que le rapprochement des secteurs funéraires suit avec un certain décalage les limites de l'espace urbain. Celui-ci étant moins étendu, il n'est plus utile de placer les secteurs funéraires aussi loin.

À proximité des deux anciennes nécropoles méridionales, l'archéologie a permis d'observer la mise en place de plusieurs espaces funéraires d'emprises faibles au même moment où la nécropole de la

gare Saint-Laud était progressivement désertée mais encore toujours en activité. Ces éléments sont donc contemporains des nécropoles principales.

Ce sont par exemple les deux sépultures d'enfants observées dans les couches d'abandon des thermes de la rue Delaâge et qui sont postérieures à 330 – 337 (PROVOST 1988b : 108). C'est aussi le cas avec les sépultures retrouvées lors des fouilles de la clinique Saint-Sauveur de l'Esvière (*BSR Pays de la Loire* 1992 : 35-36 ; *Annuaire...* 1992 : 11 ; BRODEUR 1991). À la Maison départementale du Tourisme, un ensemble de sept inhumations (nombre minimum) a été observé en 1980. Ces sépultures sont orientées et datent de 346-354 selon une monnaie. Enfin trois inhumations ont été vues aux abords de la place de la République. Elles datent au plus tôt de la seconde moitié du 4^e s. (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 27).

Au moins trois sépultures ont été trouvées lors de la fouille du 2 boulevard du Ronceray. Elles sont datées du 5^e s. (*Annuaire...* 1994 : 26 ; *BSR Pays de la Loire* 1994 : 50). Bien que postérieures de seulement un demi-siècle, elles détonent du fait même qu'elles sont situées en rive droite de la Maine. Elles doivent probablement être liées aux micro-secteurs de la rive gauche car leurs modalités de mise en place sont similaires : elles ont été installées dans une *domus* ou une *villa* suburbaine en cours d'abandon et la fonction nouvellement funéraire du lieu n'a pas eu de postérité.

Bien que ponctuels, y compris l'ensemble des sept inhumations, ces lieux funéraires témoignent de l'abandon des espaces urbanisés de l'agglomération des 1^{er} – 3^e s. et de leur rapprochement par rapport à un espace urbain probablement moins étendu. La plupart de ces sépultures ont été aménagées à l'intérieur même de bâtiments abandonnés relevant de l'ancienne trame urbaine, comme par exemple dans les thermes de la rue Delaâge (CHEVET, DAUDIN, MERCIER *et al.* 2005). On peut d'ailleurs les considérer comme des indices, à défaut d'être des marqueurs, de l'abandon de ces espaces ou de la perte de leur statut urbain. Ces sites sont tous datés du 4^e s. et se placent chronologiquement dans la transition entre les nécropoles antiques – et notamment les deux méridionales, c'est-à-dire en mettant de côté celle de la place du Maréchal-Leclerc – et le nouvel espace funéraire de la place du Ralliement à l'est de la Cité.

La deuxième période correspond à « **une grande nécropole chrétienne** » qui couvre les 5^e – 7^e s. (RENARD 1998 : 148-150). Le secteur funéraire du Ralliement est connu dès 1869 (PROVOST 1988b : 108). Les différentes opérations archéologiques menées sur son emprise permettent d'en connaître l'étendue et l'organisation : « on ne peut plus parler de grande mais de plusieurs nécropoles paléochrétiennes, les découvertes archéologiques modifiant régulièrement notre vision de la ville sur cet aspect » (COMTE 2010 : 142). Ainsi un premier secteur se développe en suivant les tracés des anciennes voies NS 2 et NS 3, de la porte Saint-Aubin et de la place Sainte-Croix jusqu'à Saint-Aubin et Saint-Martin (Figure 99 ci-dessous repère A). Les fouilles menées dans cette dernière église ne permettent pas de prolonger ce secteur funéraire au-delà. Le second secteur, situé à une centaine de mètres au nord du premier, correspond approximativement à la place du Ralliement et aux abords de la rue Saint-Julien (Figure 99 repère B).

Plusieurs des premiers évêques d'Angers choisirent de se faire inhumer dans la nouvelle nécropole : Maurille a été inhumé en 453 dans l'église Notre-Dame qu'il avait fait édifier pour sa propre sépulture, comme Loup, inhumé dans la partie méridionale de cette nécropole dans une église devenue Saint-Martin. L'installation de ces sépultures particulières a pu favoriser la fixation des espaces funéraires, focalisant les inhumations suivant une logique « *ad sanctos* », « auprès des saints ». Peut-on également voir ces choix de sépulture comme la marque d'un usage courant, de la même manière que Martin avait été inhumé dans la nécropole paléochrétienne de Tours ?

Les changements dans la configuration topographique des secteurs funéraires du 4^e au 7^e s. constituent le premier ensemble informel marqué par l'abandon de la manière d'inhumer antique et par l'utilisation d'espaces près de la Cité. La Figure 99 synthétise les transformations spatiales connues pour les espaces funéraires qui ont débuté par la désertion des nécropoles de la gare Saint-Laud et de la place

du Maréchal-Leclerc pour conduire à de petites zones funéraires ponctuelles puis aux nécropoles à l'est et au sud-est de la Cité. Les incertitudes d'emprises des secteurs funéraires sont traduites par des pointillés. Les flèches bleues montrent le rapprochement des nécropoles vers le centre de l'agglomération.

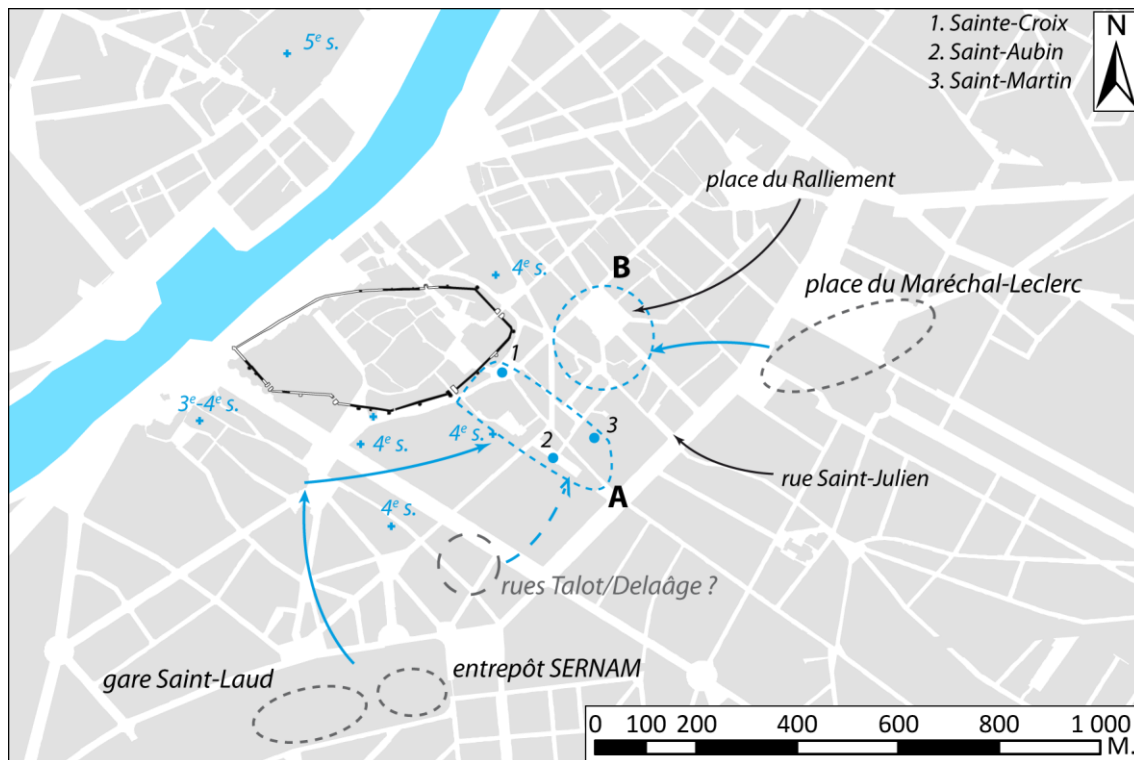


Figure 99 – Des espaces funéraires antiques à la mise en place des nécropoles à l'est et au sud-est de la Cité.

La restitution graphique du passage des nécropoles en place aux 1^{er} – 3^e s. jusqu'aux deux espaces funéraires développés à partir du 4^e s. montre bien la logique spatiale de ces transformations. Ces transformations peuvent être globalement résumées à des déplacements convergeant vers un point focal au sud-est de la Cité. Les nécropoles antiques situées aux marges de la trame urbaine sont remplacées par les deux nécropoles aménagées à proximité de la Cité. Le maintien d'espaces funéraires aussi éloignés de la nouvelle configuration urbaine devait ne plus être pertinent et la création de nouveaux lieux est probablement issue d'une simple volonté de commodité.

À la lecture de la Figure 99, on remarque que les grands espaces créés à partir du 4^e s. paraissent influencés par le réseau viario. L'espace A est ainsi organisé autour de la voie sortant par la porte Saint-Aubin et quittant l'agglomération par la rue Bressigny. Il s'agit d'une des *viae publicae* et qui est mentionnée en 976 (cf. § 6.1.2 ci-dessus p. 185 ; StA-34). Les espaces funéraires ont pu être des éléments incitant au maintien de ce tracé. L'espace B est situé à proximité d'une voie de sortie de l'agglomération vers le nord-est. Il est possible que d'autres rues aient desservi ces secteurs, comme par exemple des ruelles, mais rien ne permet de l'attester. L'espace B se situe sur le plateau de la rive droite de la Maine, à proximité de la rupture de pente, située à la limite nord-ouest de l'actuelle place du Ralliement, soit immédiatement au nord-ouest de son emprise restituée.

Un espace funéraire a été reconnu autour de l'église Sainte-Croix (Figure 100 repère 1). Celle-ci est attestée en 770 par la mention de la *monasterium sancti Stephani* qui est concédée par Charlemagne, alors roi des Francs, à la cathédrale Saint-Maurice pour l'entretien de son luminaire (StM-1). Les sépultures et le monastère Saint-Étienne, autre dénomination de l'église Sainte-Croix, sont situés au pied de l'enceinte de la Cité, le long de l'ancienne rue antique NS 2 coupée par la fortification. Le secteur funé-

raire associé à Sainte-Croix est connu par le biais d'une opération archéologique réalisée en 1996 (*BSR Pays de la Loire* 1998 : 33-35). Dès les 6^e – 7^e s. des sépultures en sarcophages sont associés à l'édifice – ils sont situés sur la chaussée de la rue NS 2, ce qui atteste son abandon. Jusqu'au dernier état reconnu sur le terrain (18^e s.), un espace funéraire a toujours été lié à Sainte-Croix. Mis à part quelques inhumations à l'intérieur de l'édifice, ce secteur se situait à l'ouest et au nord de l'église.

Un espace fonctionne probablement avec l'abbaye Saint-Aubin (Figure 100 repère 2). Il a été observé en 1999 lors de la fouille du musée des Beaux-Arts. C'est un ensemble de quatorze sépultures qui a pu être observé à proximité de l'ancienne voie NS 3. Selon les archéologues, « on se trouve [...] devant un épisode funéraire qui, potentiellement, peut couvrir la fin du Bas-Empire et une partie du Haut Moyen-Âge » (CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 : 68). La datation précise et le rôle de cet espace funéraire n'est pas bien défini. Deux interprétations sont en concurrence : un secteur d'inhumations sans statut de nécropole ni association particulière avec un élément chrétien ou un espace lié à Saint-Aubin où pourraient être inhumés des laïcs décédés dans l'hôtellerie du monastère (*ibid.* : 69). On peut envisager que ce soit la marque de l'incorporation du site dans l'enclos de Saint-Aubin.

Les fouilles du site Gaumont/Saint-Martin en 1992 « ont livré deux ensembles de sépultures datables de l'époque mérovingienne » (PRIGENT, HUNOT 2006 : 9 ; Figure 100 repère 3). Le premier ensemble est marqué par des sarcophages en calcaire coquiller ou en tuffeau. Ces sépultures sont associées aux deux premiers états de l'église (*ibid.*) et dateraient donc des 5^e – 7^e s. Un coffre en ardoise qui a pu être associé à la basilique funéraire de l'évêque Loup du 7^e s. a été trouvé en fouille ; cependant « sa présence et son isolement nous montrent surtout que la fouille a été implantée au-delà de la limite orientale de la zone funéraire de St-Martin » (RENARD 1998 : 29). Le second ensemble est lié au troisième état de l'église et se rattache à une période débutant durant la seconde moitié du 7^e ou au début du 8^e et finissant au début du 11^e s., antérieure à l'intervention de Foulques Nerra.

Trois sarcophages ont été vus au 4 rue Saint-Denis (Figure 100 repère 4) dans un lieu situé à proximité des basiliques Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Lézin, édifiée au tournant des 6^e – 7^e s. (*Vita S. Licinii I^{er}*), et Saint-Denis, mentionnée le 8 août 970 (StA-40) mais probablement antérieure (RENARD 1998 : 29 ; *Annuaire...* 1991 : 14). Un sarcophage en calcaire coquiller a été observé au 67 rue Saint-Aubin (Figure 100 repère 5). Il est antérieur au cimetière paroissial et respecte l'orientation de l'église Saint-Martin. Sa datation est incertaine entre le 6^e et le 10^e s. D'autres sarcophages similaires ont été vus à proximité, aux 47-49 rue Saint-Aubin, qui participent probablement au même phénomène (RENARD 1998 : 30).

L'image que l'on peut se faire des nécropoles de l'est et du sud-est de la Cité d'Angers n'est probablement pas exacte et demandera à être précisée. Ainsi on ne connaît pas le nombre précis de ces espaces funéraires. À l'heure actuelle, on peut en restituer deux avec une fiabilité satisfaisante mais il existait peut-être d'autres ensembles. De plus ces secteurs restitués étaient-ils jointifs ou non ?

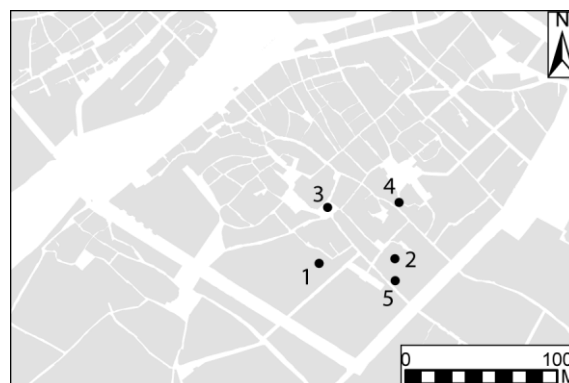


Figure 100 – Situation des espaces funéraires créés ou attestés durant la deuxième période.

Les différents établissements religieux aménagés dans l'emprise des deux nécropoles du 4^e s. ont peu à peu structuré autour d'elles leur espace et y ont notamment induit une assez forte activité funéraire. Cela se manifeste par la mise en place puis par l'usage continu des secteurs immédiatement périphériques des édifices pour la sépulture d'une certaine population – le statut de celle-ci ne peut être déterminé avec certitude.

Le deuxième regroupement de deux périodes correspond au passage d'espaces funéraires associés aux édifices religieux parce que ceux-ci captent l'élection de sépulture de la population à des secteurs d'inhumation organisés juridiquement autour des églises parce que le cadre administratif ecclésiastique l'exigeait. Cette transformation a toutefois été progressive. La cause première du regroupement d'inhumations autour des églises passe d'un statut passif – l'édifice capte les sépultures *de facto* autour de lui – à un statut actif – les sépultures doivent y être installées. Cet ensemble comprend les périodes déterminées par C. Renard des 8^e – 10^e s. et 11^e – 12^e s. (RENARD 1998 : 150-156) correspondant respectivement à la période carolingienne et au « Moyen Âge classique ».

Le passage d'une géographie funéraire à une autre n'est pas une approche malaisée en soi. Il est par exemple probablement assez facile de traiter de la constitution des cimetières des 18^e – 19^e s. à partir de la translation des cimetières paroissiaux décidée le 10 mars 1776, car les sources sont suffisamment riches et diversifiées pour y parvenir. C'est précisément la question du passage de la nécropole du Ralliement, plus ou moins unitaire, aux espaces funéraires de moindre emprise mais en association propre à un objet urbain, qui est une question particulièrement difficile à traiter en raison du manque général de données de toutes sortes.

La troisième période mise en évidence par C. Renard correspond à « **de fortes lacunes concernant les lieux d'inhumation carolingiens** » pour les 8^e – 10^e s. (RENARD 1998 : 150-152). Deux questions doivent être posées qui suivent une continuité chronologique. Que devient la nécropole du Ralliement après la mise en place des édifices chrétiens et la captation progressive des lieux d'inhumation par ceux-ci et la constitution des cimetières ? Comment interpréter la présence des premières sépultures reconnues dans la Cité en grande majorité autour de la cathédrale mais également ponctuellement en d'autres endroits du quartier fortifié ? Nous sommes confrontés pour cette troisième période à une raréfaction des données. Celle-ci est vraisemblablement provoquée par un effet de source lui-même induit par les opérations archéologiques qui n'ont pas permis de documenter cette période précise sur cette thématique précise. C'est pour cela que la discussion sur cette période sera courte.

En 972-973, l'évêque Néfingue octroie plusieurs privilèges à l'abbé de Saint-Aubin (StA-20), dont l'autorisation de présider aux cérémonies funèbres dans la cathédrale en son absence (COMTE 2004a : 71). On peut envisager que les lieux de sépulture rattachés à cet édifice soient situés à proximité de celle-ci. Les sources écrites manquent toutefois pour préciser la situation antérieure au 12^e s. En tout état de cause, « les premiers services funéraires attestés datent de la fin du X^e siècle, ce sont bien des laïcs qui ont été inhumés les premiers d'après les sources écrites et les tombeaux sont d'abord aménagés aux marges immédiates du sanctuaire » (*ibid.*). Il est possible que certains évêques aient été inhumés dans la cathédrale mais ce n'était pas la norme. Il est également probable que des espaces funéraires aient existé près de la cathédrale avant 972 puisque le texte traite d'une procédure déjà instaurée et fonctionnelle. Depuis quand inhume-t-on auprès de l'église de l'évêque ? Les éléments matériels mis au jour par l'archéologie n'apportent pas d'éléments de réponse. Le repère 1 de la Figure 101 situe le lieu probable des inhumations concernées par le texte de 972.

Celui-ci amène à s'interroger sur la présence d'inhumations à l'intérieur même de la Cité. Outre des sépultures associées à la cathédrale, on connaît un petit espace funéraire de statut inconnu à l'ouest du quartier fortifié, à proximité des possessions comtales (Figure 101 repère 2). Cette aire funéraire constituée de trois inhumations se situe au même emplacement qu'une précédente datée du Bas-Empire. On

peut s'interroger sur les raisons qui ont fait que la fonction de cet espace soit maintenue ainsi que sur la représentativité des trois sépultures à l'échelle de l'éventuel cimetière (RENARD 1998 : 151-152). Est-ce un cimetière d'ordre privé destiné à accueillir la sépulture des membres de la *familia* comtale ? C. Renard émet également l'hypothèse d'inhumations associées aux populations ayant tenu le site d'Angers durant les raids vikings au milieu du 9^e s. Aussi intéressante soit-elle, aucun élément ne permet d'abonder en son sens et elle doit être laissée de côté.

Les données disponibles nous permettent de connaître quelques lieux d'inhumations dont l'association à différents édifices religieux ne fait aucun doute. Ce sont ainsi les grand et petit cimetières liés à Saint-Maurille (Figure 101 repères 3 et 4), les grand et petit cimetières liés à Saint-Pierre (Figure 101 repères 5 et 6) et le grand cimetière lié à Saint-Lézin (Figure 101 repère 7). Les sources concernant ces objets urbains permettent de dater leur mise en place au mieux à la fin du 10^e s., voire au tournant des 10^e – 11^e s., à la jonction entre les troisième et quatrième périodes. Tous ces espaces funéraires sont attestés à la fin du 10^e s. pour les sites associés aux basiliques funéraires *extra-muros* et à la cathédrale *intra-muros*. Même si la nécropole située à l'est de la Cité n'était peut-être pas organisée d'un seul tenant, la mise en place des cimetières associés aux basiliques funéraires peut être un signe de son dépeçage. La captation des sépultures par des édifices abritant des reliques a pu être un facteur amenant à la concentration des espaces funéraires autour de ces points.

Cette situation, bien que quelque peu différente, n'est fondamentalement pas différente de celle de la période précédente. « L'époque carolingienne, même si elle est très peu connue, ne paraît pas marquer un fort changement dans la topographie funéraire. En effet, même si la "nécropole chrétienne" change sensiblement d'aspect, et que quelques inhumations prennent place *intra-muros*, en règle générale, l'habitat et les zones funéraires demeurent séparés » (RENARD 1998 : 152).

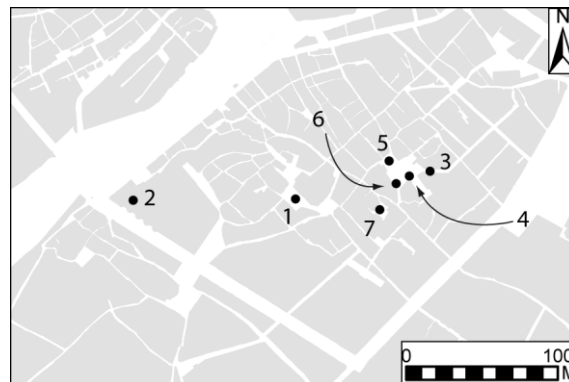


Figure 101 – Situation des espaces funéraires créés ou attestés durant la troisième période.

La quatrième et dernière période mise en évidence par C. Renard correspond à « **la mise en place des lieux d'inhumation du Moyen-Age classique** » (RENARD 1998 : 153-156). Elle débute au tournant des 10^e – 11^e s. et s'étend jusqu'au 12^e s. voire au début du 13^e s. Durant cette dernière période, les sources écrites nous permettent de connaître l'existence de plusieurs cimetières en association avec la majeure partie des édifices chrétiens alors existants. Chacun d'entre eux ne sera pas détaillé dans les lignes qui suivent pour ne pas surcharger le discours. Seuls seront présentés les traits essentiels communs à chacun ainsi que les exceptions notables. C. Renard a distingué deux phénomènes au sein de cette période. Le premier est ce qu'elle considère être « l'installation du réseau paroissial suburbain » (RENARD 1998 : 153), ce sur quoi il est probablement nécessaire d'avoir une certaine retenue en raison de la complexité de la mise en place des paroisses à Angers, et le second est « la création de lieux d'inhumation spécifiques » (*ibid.* : 155), c'est-à-dire des cimetières généralement liés à un établissement régulier ou d'accueil.

Les cimetières mis en place à la période précédente (Saint-Maurille, Saint-Lézin, Saint-Pierre) existent toujours et ne connaissent que des transformations minimales qui ne touchent pas fondamentalement à leur statut. De nouveaux espaces funéraires sont néanmoins connus essentiellement par l'archéologie mais aussi par quelques textes autour de la collégiale Saint-Martin. Ce sont ainsi un cimetière principal créé au 12^e ou au 13^e s., installé sur la place devant l'entrée de l'église et dénommé « grand cymetière » au 15^e s. (Figure 102 repère 1), et un cimetière plus petit accolé au chevet du bâtiment et dénommé « Saint-Loup » (COMTE, GAILLARD 1994 : 120-122 ; Figure 102 repère 2). Si le cas de Saint-Martin est bien documenté, d'autres cimetières sont créés ou attestés durant cette période : on connaît ainsi des aires funéraires associées aux églises Saint-Samson ou encore Saint-Mainbœuf et qui existent avant le début du 12^e s. (Figure 102 repères 3, 4) ainsi que le cimetière Saint-Jacques dépendant de l'église du même nom fondée en 1125-1130 (NDC-52, 1120 ; NDC-42, 1125-1130 ; Figure 102 repère 5). Des éléments généraux relatifs aux inhumations dans les quartiers canoniaux ont été évoqués par F. Comte et H. Galinié (COMTE, GALINIÉ 1994).

Outre les cimetières associés aux collégiales ou aux églises succursales, lors de la fondation des établissements conventuels des 11^e s., des espaces funéraires particuliers sont systématiquement associés aux abbayes et monastères. Un cimetière est ainsi lié à Saint-Nicolas dès sa fondation en 1010 (attesté par une notice du 6 décembre 1032, StN-2A ; Figure 102 repère 6). Il devait en exister un pour Notre-Dame-de-la-Charité mais le corpus documentaire écrit n'en fait pas état. Toutes ces dates correspondent aux fondations de ces établissements réguliers. Au début du 12^e s. existe déjà une aire funéraire dépendante du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière fondé au milieu du 11^e s. (il est dédié en 1056 ; TVe-105 ; Figure 102 repère 7). Plus tard encore, lors de la fondation du prieuré Saint-Gilles-du-Verger. Outre les cimetières associés aux fondations des 11^e – 12^e s., le corpus documentaire écrit fournit également quelques mentions des cimetières des établissements conventuels antérieurs : ainsi celui de l'abbaye Saint-Aubin est mentionné le 31 mai 1062 (« *in cimiterio beati Albini* », StA-401) ; sa localisation n'est toutefois pas connue. Nous n'avons pas de mention de celui de Saint-Serge qui devait exister suivant une configuration similaire (PITHON 2004b ; BRODEUR, BROUSSE, FILLON *et al.* 2009 ; CHEVET 2010). Après le déplacement du chapitre de Saint-Laud dans l'église Saint-Germain en raison de la construction du château (MARCHEGAY 1843 : 247-250, 1234 et 1242), il semble que le cimetière de la collégiale serve à la fois pour les laïcs et pour les chanoines (COMTE, JURET, MATZ 1994 : 103 ; Figure 102 repère 8) ; on ne peut toutefois affirmer que ce dispositif était en place avant le milieu du 13^e s.

Les établissements d'accueil disposent également d'espaces funéraires particuliers. Un terrain est concédé vers 1040 à l'aumônerie Toussaint pour y accueillir la sépulture des pauvres (StM-44, 1040-1046 ; Figure 102 repère 9). Mis à part ce cas, dans l'ensemble des cas à Angers, les infirmeries monastiques ne disposent pas de cimetières propres (COMTE 2008a). La principale situation est l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste fondé vers 1175 par le sénéchal Étienne de Marçay sur ordre d'Henri II Plantagenêt. Il s'agit du cimetière dit « des Pauvres » situé place de la Paix (COMTE, CHAUMOT, DILÉ 2001 ; Figure 102 repère 10). Il est situé ni à l'intérieur ni jointif à l'enclos de l'hôpital mais à environ 150 m au nord. Il a été mis en place au tournant des 12^e – 13^e s. et a fonctionné jusqu'en 1785 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 44).

Un cas reste relativement à part. Un cimetière *intra-muros* est mentionné indirectement en 1116 (StM-99) lors du relèvement de l'excommunication de Salomon fils de Salomon meurtrier de l'assassin présumé de ses parents. L'information essentielle est que le cloître, « *claustrum sancti Mauricii* », lieu du meurtre, a été profané aux yeux des évêques réunis pour l'occasion par cet acte en raison même de la proximité du cimetière. Selon F. Comte, « ce cimetière ne peut être que sur le parvis et donc jouxter le cloître » (*ibid.* : 72 ; Figure 102 repère 11). En 1095, les chanoines de Saint-Maurice avaient accordé à Geoffroi Fétu, mort au combat à Passavant, l'inhumation à l'entrée de la cathédrale (StM-58 ; *ibid.* : 71).

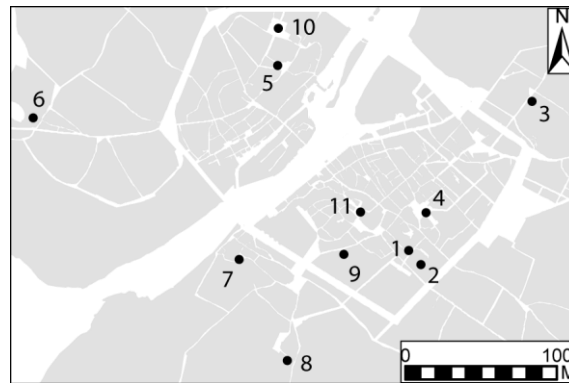


Figure 102 – Situation des espaces funéraires créés ou attestés durant la quatrième période.

D'après les éléments qui ont été présentés ci-dessus, on peut déceler deux procédures dans la mise en place des secteurs funéraires.

La première concerne essentiellement les édifices religieux *extra-muros* à l'exclusion des abbayes Saint-Aubin et Saint-Serge. Ce cas théorique consiste en la mise en place d'une église au sein de la nécropole du Ralliement, donc dans une aire funéraire préexistante, laquelle va capter progressivement les inhumations autour d'elle jusqu'à la constitution d'un espace funéraire propre et reconnu comme dépendant et appartenant à l'église. C'est ce qui a été observé à Saint-Martin mais également à Saint-Maurille : la basilique funéraire est postérieure à l'aire funéraire où elle est édifiée et elle a attiré autour d'elle des inhumations privilégiées comme en témoignent les trois sarcophages de grande dimension retrouvés place du Ralliement en octobre 2008. D'autres éléments, peu, pas ou mal documentés, comme par exemple Saint-Pierre, suivent probablement cette logique.

La seconde procédure observée concerne les abbayes Saint-Aubin, Saint-Serge, Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité et les prieurés Saint-Sauveur et Saint-Gilles-de-Verger ainsi que les établissements d'accueil connus et documentés : l'aumônerie Toussaint, la léproserie Saint-Lazare (la situation est peut-être identique pour celle de la Madeleine) et l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Ce cas théorique consiste en la mise en place simultanée de l'établissement et de son lieu d'inhumation. C'est ce lien différent de celui qui unit une église à son cimetière qui fait que ces lieux d'inhumation ont un statut « particulier » établi par la grille des valeurs urbaines et d'usage (valeur d'usage = 53). La particularité vient également de la population recrutée par ces espaces funéraires. Il ne s'agit pas des laïcs habitant à proximité mais exclusivement – sauf quelques rares exceptions dont les textes font généralement mention – les religieux membres des communautés en question.

Le passage de la configuration funéraire composée de deux grands ensembles installés sciemment en-dehors de la ville à une mosaïque d'espaces de moindres dimensions disséminés dans l'ensemble de l'agglomération est un processus qui peut être suivi à Angers depuis le début du 2^e s., en pleine phase de l'agglomération ouverte de plan régulier, au début du 13^e s., au tournant des phases de la ville multiple à la ville enclose sur les deux rives. Les transformations survenant après le 13^e s. correspondent toujours à la mise en place de cimetières *intra-muros* accolés aux lieux de culte et ne coïncident pas avec la mise en place d'une troisième configuration funéraire. Cette succession de transformations n'est pas propre à Angers : elle est grandement similaire à ce qui peut être observé à Tournai (BRULET 1994 : 134-135) et à Tours (LORANS, JOLY, TRÉBUCHET 2007), comme ailleurs encore (GALINIÉ 1994).

Il serait possible d'aborder la question des inhumations à l'intérieur des édifices religieux. Dans la fourchette chronologique des 3^e – 13^e s., cette situation est peu fréquente mais pas rare. Quelques cas sont documentés par les sources écrites, comme par exemple les parents de l'évêque Renaud de Martigné (StM-87 ; COMTE 2004a : 72). La plupart des églises en place au 13^e s. sont issues de basiliques funé-

raires construites par les premiers évêques pour accueillir leur sépulture. Cependant l'étude de ces espaces à double fonction – à la fois lieux de culte et lieux funéraires – n'est pas possible à moins d'une étude de détail de chacun des édifices, lesquels ne sont pas tous documentés avec la même précision. On a choisi ici de laisser de côté cet aspect intéressant mais trop complexe à étudier dans ces pages.

6.2.2. Les deux vagues de fondations de basiliques funéraires et d'abbayes

La mise en place des différents édifices culturels, séculiers comme réguliers, du 3^e au 13^e s. permet de distinguer deux phases. La première période s'étend du 4^e s. jusqu'au milieu du 9^e s. Elle comprend les premiers édifices culturels, soit la cathédrale, les premières abbayes instituées durant l'époque carolingienne et plusieurs églises, basiliques funéraires ou simples lieux de culte. La seconde période s'étend du 10^e s. et s'achève au milieu du 13^e s. Elle comprend un grand nombre d'édifices chrétiens, abbayes, églises et hôpital, et pour la première fois la rive droite est concernée. Les grands lignes de ces fondations sont abordées par B. S. Tuten (TUTEN 2001 : 603-605). N. Gauthier a évoqué cette topographie chrétienne selon les angles de l'idéologie et du pragmatisme et écarte les *topoi* de ces objets urbains (GAUTHIER 1999).

Le positionnement de la césure aux environs de 900 est due à la documentation disponible. On ne constate aucune attestation d'éléments culturels entre la mention de l'église Sainte-Geneviève en 844 et l'édification de l'église Saint-Michel-la-Palud en 966. Ce hiatus ne signifie cependant pas qu'il n'y a eu aucune création. On considérera que l'an 900 est une rupture entre d'un côté des bâtiments d'origine mérovingienne et carolingienne et de l'autre côté des édifices mis en place à partir de Foulques Nerra et jusqu'à la prise de possession de l'Anjou par le pouvoir central royal. Les poids des deux périodes sont globalement équivalents. La première concerne dix édifices alors que la seconde en comprend treize. Cette pondération n'est pas volontaire et est directement issue du positionnement de la césure en 900.

La *première vague de fondations* concerne un ensemble de dix édifices constitué en **un pôle centralisé au sud-est de la Cité**. Il s'agit des différents bâtiments édifiés depuis la cathédrale Saint-Maurice et la basilique funéraire Saint-Martin durant la première moitié du 5^e s. jusqu'aux attestations des églises Saint-Aignan et Sainte-Geneviève durant la première moitié du 9^e s.

On peut constituer trois groupes (Tableau 34). Le premier comprend les établissements séculiers que sont les deux abbayes Saint-Aubin et Saint-Serge et dont le statut n'a jamais changé. Le second contient les établissements séculiers que sont les églises généralement issues de basiliques funéraires et dont le statut n'a pas non plus changé : Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Martin, et les églises Saint-Aignan, Sainte-Geneviève et Saint-Sauveur. Le troisième groupe comprend les édifices accueillant une communauté monastique à leur fondation mais qui sont par la suite le siège d'un chapitre, les communautés installées passant ainsi du statut régulier au statut séculier : Saint-Étienne/Sainte-Croix, Saint-Jean-Baptiste/Saint-Lézin et Saint-Mainboeuf. La cathédrale Saint-Maurice n'entre pas dans le Tableau 34. Les groupes ne s'appuient pas sur le vocabulaire employé pour désigner les édifices religieux (LORANS 2007a).

La première mention de la cathédrale Saint-Maurice est le fait de Grégoire de Tours. Le passage en question évoque le siège d'Angers et l'incendie de la « *domus ecclesiae* » en 470 (II, 18). La cathédrale n'est attestée de manière formelle qu'en 770 dans un diplôme de Charlemagne (StM-1) par lequel celui-ci confirme plusieurs concessions qui avaient été faites à l'« *ecclesia Sancti Mauricii* ». Un bâtiment de ce type existe *de facto* depuis qu'une communauté chrétienne organisée autour d'un personnage central – l'évêque – existe à Angers. La cathédrale est vraisemblablement située au niveau de l'ancien *forum* des 1^{er} – 3^e s. et pourrait alors être l'héritière de cet espace de pouvoir public en cela que la cathédrale est le siège de l'évêque, personnage ecclésiastique qui détient souvent une charge civile à partir du 4^e s. La cathédrale a pu hériter d'un édifice public antique (CAILLET 1996). Cette première série de créations correspond originellement à des basiliques funéraires ou *memoriae*, dont le statut a pu être modifié par la suite

par la mise en place de communautés monastiques. La question du rôle et du fonctionnement des basiliques funéraires en tant qu'éléments religieux a été abordé par H. Noizet (NOIZET 2001).

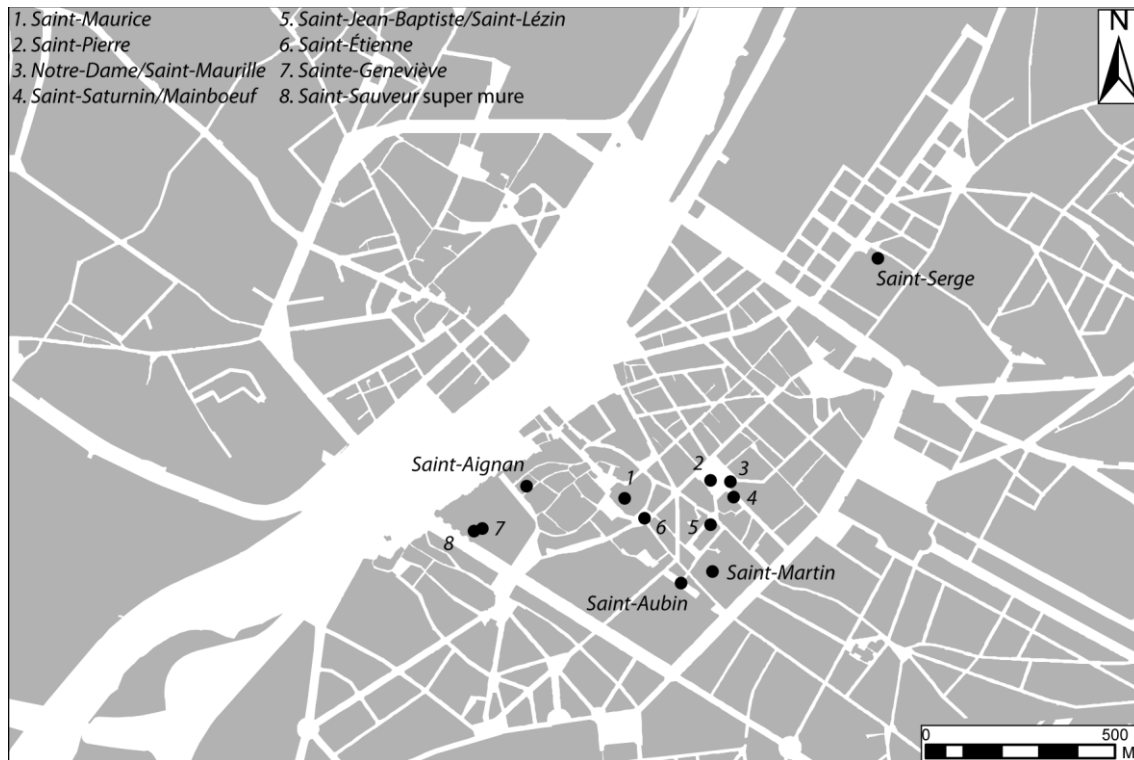


Figure 103 – Distribution spatiale des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 4^e à la fin du 9^e s.

ÉTABLISSEMENTS SÉCULIERS	ÉTABLISSEMENTS RÉGULIERS	STATUT MODIFIÉ OU PARTICULIER
Saint-Aignan		
Saint-Denis		
Saint-Martin		
Saint-Maurille	Saint-Aubin	Saint-Étienne/Sainte-Croix
Saint-Michel-la-Palud	Saint-Serge	Saint-Jean-Baptiste/Saint-Lézin
Saint-Pierre		Saint-Mainboeuf
Saint-Sauveur		
Sainte-Geneviève		

Tableau 34 – Édifices culturels chrétiens créés du 4^e à la fin du 9^e s.

L'église Saint-Martin est la basilique funéraire de l'évêque Loup située dans la partie méridionale de la nécropole du Ralliement. « La date de construction de la basilique peut être située dans un intervalle large, couvrant la fin du IV^e et tout le V^e siècle » (PRIGENT, HUNOT 2006 : 8). Les interventions archéologiques menées par G. H. Forsyth dans les années 1950 (FORSYTH 1953) et par D. Prigent de 1988 à 2005 (BRODEUR, CHEVET 1992 ; MALLET, PRIGENT, HUNOT 1996 ; MONTAUDON 2001) ont permis de comprendre les transformations depuis un bâtiment quadrangulaire à chevet plat au 5^e s. jusqu'à une construction de style gothique vers le milieu du 12^e s. probablement achevée en 1195 (PRIGENT, HUNOT 2006 : 9-10).

L'église Saint-Maurille est la basilique funéraire fondée sous le vocable de Notre-Dame qui a accueilli la sépulture de l'évêque décédé selon la tradition en 453. Elle est mentionnée pour la première fois à la fin du 6^e s. ou au début du 7^e s. dans la *Vita S. Albini* (PIETRI 1987c : 75). L'église apparaît ensuite dans les textes hagiographiques (PIETRI 1987c : 75-76 ; *VITA S. MAURILII I^o* ; *VITA S. MAURILII II^o*).

L'histoire et la chronologie de l'église Saint-Pierre sont mal connues. Le plus ancien élément associé est une épitaphe datée de la fin du 6^e s. (MALLET 1977 : 210). « Aucune trace certaine des églises qui ont occupé ce site durant les siècles mérovingiens et carolingiens n'a été identifiée » (COMTE, SIRAUDEAU

1990). Par défaut, on peut proposer une datation contemporaine de Saint-Mainbœuf ou de Saint-Jean-Baptiste (seconde moitié du 6^e s.).

Trois établissements séculiers sont connus dans la Cité. Saint-Aignan existait avant 821 car elle est mentionnée dans l'hymne *Gloria laus et honor*. Si son origine est inconnue et si on ne sait pas quand ni par qui elle a été créée, sa situation est connue par des textes des 11^e et 12^e s. qui permettent de la placer dans l'actuelle rue Saint-Aignan. « Saint-Aignan est donc bien une église [...] peut-être du début du IX^e siècle » (COMTE 2010 : 136). Sainte-Geneviève n'est attestée qu'en 844 dans un acte par lequel elle est restituée à la cathédrale (StM-4) et en 886-888 où est mentionnée une ruelle qui y mène (StM-15 ; Tableau 30 p. 181). On peut placer l'église à proximité de la résidence comtale. D'après la dédicace, F. Comte propose qu'il s'agisse d'un monastère féminin sans que l'on puisse en déterminer le rôle social (COMTE 2010 : 136 ; LA ROCCA 2003 : 422-423). Saint-Sauveur est située à l'ouest de la Cité, près de Sainte-Geneviève et de la porte de Chanzé. Fondée en 814 sur un terrain concédé à l'abbaye de Prüm, elle est dite être située très anciennement « *super murum civitatis* » en 1047 (NDC-35). Il est possible qu'elle ait été ruinée par l'incendie de la Cité de 1132.

L'abbaye Saint-Aubin est issue d'une basilique funéraire édifée pour la sépulture de l'évêque d'Angers durant le deuxième quart du 6^e s. Elle se situe le long de la voie de sortie sortant de la porte de la Cité connue plus tard sous le nom de « porte Saint-Aubin ». Une charte de 972 émise par l'évêque Néfingue précise que l'église a été fondée par l'évêque Germain de Paris²⁵ (JAROUSSEAU 2004 : 108 ; StA-20). C'est plutôt son inauguration qui dut avoir lieu peu après 558-559 (JAROUSSEAU 2004 : 111). Un abbé est assuré en 616 par le testament de l'évêque Bertrand du Mans (PIETRI 1987c : 77) et la *Vita S. Magnobodi I^o* atteste une communauté monastique sous l'épiscopat de Mainbœuf (début du 7^e s. ; *VITA S. MAGNOBODI I^o* : 945), confirmée par l'épithaphe de l'abbé Ato décédé en 835 (TREFFORT 2010 : 217). Cet établissement était le plus important d'Angers, comme peut en témoigner la présence de personnages importants à sa tête, comme Hélisachar archichancelier impérial au début du 9^e s., ce qui a pu amener Saint-Aubin à être temporairement le siège du pouvoir impérial (BARBIER 2010 : 183). Saint-Serge n'est attestée qu'aux environs de 705 par un diplôme de Childebert IV par lequel celui-ci confirme les droits accordés par Clovis II et Thierry III, deux de ses ancêtres (StS-12). Ceci « permet de dire que cette fondation remonte à la première moitié du VII^e siècle » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 32 ; PIETRI 1987c : 80) mais cette information reste un *terminus a quo*, Clovis II et Thierry III n'ayant pas fondé Saint-Serge. L'abbaye Saint-Serge est installée le long de la voie EO 3 – d'ailleurs qualifiée de *vicus* au 7^e s. (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 216). Située à 800 m au nord-est de la Cité, les raisons de cet emplacement restent inconnues. J. Biarne évoque pour les monastères du haut Moyen Âge « une tendance à être rejetés dans le *suburbium*, souvent à la périphérie de celui-ci » (BIARNE 2002 : 134).

L'église Sainte-Croix et le monastère Saint-Étienne sont un seul et même édifice. C'est sous cette dernière appellation qu'il est attesté en 770 dans un diplôme de Charlemagne (StM-1). La création de l'église daterait de la fin du 6^e s. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire à abside également rectangulaire dont un des côtés est calé sur la voie NS 2. La première annexe à l'ouest du chœur empiète sur la voie que plusieurs inhumations avaient déjà percée (COMTE 1997a, fig. 30). L'église est agrandie jusqu'au 12^e s. où elle devient un édifice à deux nefs, plan qu'elle conserve jusqu'à sa démolition au 18^e s. (COMTE 1997a : 88 ; *BSR Pays de la Loire* 1998 : 33-35). L'église Saint-Jean-Baptiste est la basilique funéraire de l'évêque Lézin, décédé en 608. Elle est attestée par les deux vies de Lézin, ce qui permet d'en dater la construction du début du 7^e s., en tout cas du vivant de l'évêque (COMTE 1994a : 109). Elle a été fondée comme un monastère avec plusieurs bâtiments annexes. L'édifice principal était de plan quadrangulaire avec une abside semi-circulaire (COMTE 2006a : 182, fig. 2). Durant cette première phase, outre sa double dédicace (CLC-105, 848), est attesté un chapitre canonial (G 689 f^o 73, 858-848). L'église Saint-Mainbœuf est la basilique funéraire de cet évêque décédé en 660 et qu'il avait fondée sous le vocable de Saint-Saturnin

²⁵ « *a sancto Germano, Parisiorum episcopo, voluntate et imperio Childeberti regis* »

évêque de Toulouse. Par le biais de la *Vita S. Magnobodi II^o*, on sait qu'il s'agissait d'un monastère auquel étaient annexés plusieurs bâtiments à vocation hospitalière et charitable, comme ce fut le cas pour Saint-Jean-Baptiste.

La répartition spatiale des lieux de culte figurés sur la Figure 103 présente un pôle centralisateur des éléments religieux à l'est de la Cité. Il est délimité par les voies de sortie de la Cité vers le nord-est et vers le sud-est. Il prend place dans les deux nécropoles du 3^e s. aménagées dans l'ancien espace viabilisé de l'agglomération ouverte des 1^{er} – 3^e s. Mis à part Saint-Serge et Sainte-Geneviève et Saint-Aignan, *intra-muros*, ces éléments présentent une réelle concentration spatiale. Celle-ci est probablement induite par la zone funéraire pour la première église et par la présence de basiliques funéraires et d'espaces ecclésiastiques associés. Il est possible que la configuration spatiale des édifices religieux mis en place du 4^e au milieu du 9^e s. soit induite de proche en proche par les éléments déjà présents. Y. Duval a pointé le fait que « les évêques prennent très tôt l'habitude de se faire inhumer auprès des saints patrons de leur ville » (DUVAL 1988 : 92-96), ce qui induit *de facto* des secteurs plus ou moins spécialisés.

La répartition chronologique des attestations et des créations du 4^e au 9^e s. peut être divisée en deux sous-phases (Figure 104).

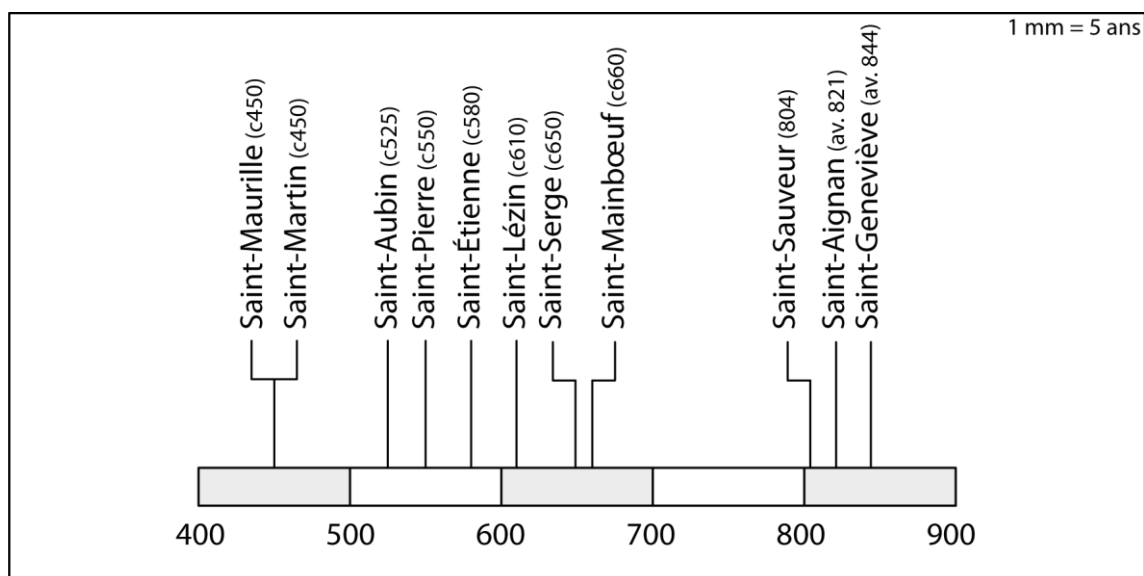


Figure 104 – Représentation graphique de la distribution chronologique des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 4^e à la fin du 9^e s.

La première sous-phase couvre environ deux siècles, du milieu du 5^e au milieu du 7^e s. Elle comprend exclusivement les édifices *extra-muros*. Leurs datations ne sont pas assurées car la plupart sont mentionnés dans des textes hagiographiques ; la fondation de Saint-Martin est déterminée d'après l'opération archéologique (PRIGENT, HUNOT 2006 : 8) et celle de Saint-Serge est déduite d'un diplôme de Childebart III (StS-12). La seconde sous-phase correspond aux trois édifices présents dans la Cité attestés (Saint-Aignan et Sainte-Geneviève) ou créés (Saint-Sauveur) dans le courant du 9^e s., soit un siècle et demi après la date estimée de fondation de Saint-Mainbœuf. Cependant, les datations présentées pour Saint-Aignan (av. 821) et pour Sainte-Geneviève (av. 844) ne sont que des *terminus ante quem* ; seule celle de Saint-Sauveur dépendant de l'abbaye de Prüm est précise (804 ; COMTE 2010 : 136).

On peut s'interroger sur la nette séparation dans les éléments *extra-* et *intra-muros* rendue visible sur la Figure 104, les premiers étant attestés nettement plus tôt que les seconds. Cela peut venir de la nature des sources fournissant les informations. Six des édifices *extra-muros* sont mentionnés dans des

sources hagiographiques. Ces textes permettent de connaître le contexte de fondation des éléments cités, comme par exemple savoir que tel évêque est le créateur de telle ou telle basilique ou abbaye – et ce même si le texte est postérieur aux événements. En revanche, dans les cas des trois édifices *intra-muros*, un seul texte est contemporain de la création de l'objet urbain, les deux autres n'étant que des attestations. Leurs sources sont plus diversifiées : un diplôme et un acte épiscopal pour Sainte-Geneviève, un texte « inséré aux archives municipales, suivant la tradition romaine, avec l'assistance du comte, du défenseur et de toute la curie » (D'ESPINAY 1858 : 142) pour Saint-Sauveur et une citation dans un texte religieux composé durant le premier quart du 9^e s.

Est-ce la seule raison ? La topographie en est probablement une autre : la séparation entre éléments intérieurs et extérieurs paraît trop nette pour n'être que le seul fait des sources. On constate ainsi que les trois objets *intra-muros* sont situés dans la moitié occidentale de la Cité. La documentation nous permet également de connaître plusieurs transactions de terrains dans ce quartier, ce qui signifie que ce dernier n'était pas complètement bâti. Il est donc possible que les édifices religieux *intra-muros* aient été édifiés au plus près de l'espace occupé (au plus près de la cathédrale ?). Cependant, comme pour deux des trois éléments on ne connaît pas la date réelle de la fondation, il est impossible de prouver cette hypothèse. En l'état de la documentation, on ne peut déterminer si les objets *intra-muros* relèvent bien d'un mouvement propre ou si leur distinction n'est due qu'à un effet de source.

Selon G. Jarousseau, « la construction de la basilique Saint-Aubin va déterminer une nouvelle organisation religieuse de l'espace suburbain de la ville » (JAROUSSEAU 2008a : 105-110). Saint-Pierre constituerait un noyau autour duquel ont été fondés différents établissements religieux du fait des évêques, en opposition avec le reste des éléments religieux. Ce sont ainsi Saint-Jean-Baptiste/Saint-Lézin, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf qui sont d'origine épiscopale. C'est peut-être oublier Saint-Martin et Saint-Aubin qui ont également servi de basiliques funéraires à Loup et à Aubin dont la question est peut-être rapidement évacuée. Soit il s'agit d'un second pôle sous influence épiscopale, soit le premier groupe n'est pas particulier. G. Jarousseau fait de la fin du 7^e s. une césure entre deux organisations religieuses de l'espace suburbain d'Angers. Après cette date, le poids du pouvoir royal se fait plus présent dans les possessions des établissements religieux (StS-12). J. Barbier l'évoque pour le 9^e s. (BARBIER 1999 : 591, n. 56).

La seconde phase de créations d'édifices religieux à Angers s'étend du milieu du 10^e s. jusqu'aux environs de 1230. Elle se manifeste par la **disparition du pôle vu lors de la phase précédente et par une expansion rapide sur les deux rives**. Les trois catégories créées pour la première phase sont reprises ici.

Le nombre d'objets urbains est nettement plus important que pour la première phase : tous types confondus, ce sont vingt-trois éléments qui sont créés ou attestés durant ces deux siècles et demi contre les onze de la phase précédente. Ne seront pas considérés dans les lignes qui suivent les différents établissements d'accueil, sauf si ceux-ci ont connu une transformation de leur activité. Tous les objets entrant dans cette seconde phase ne peuvent être présentés en détail.

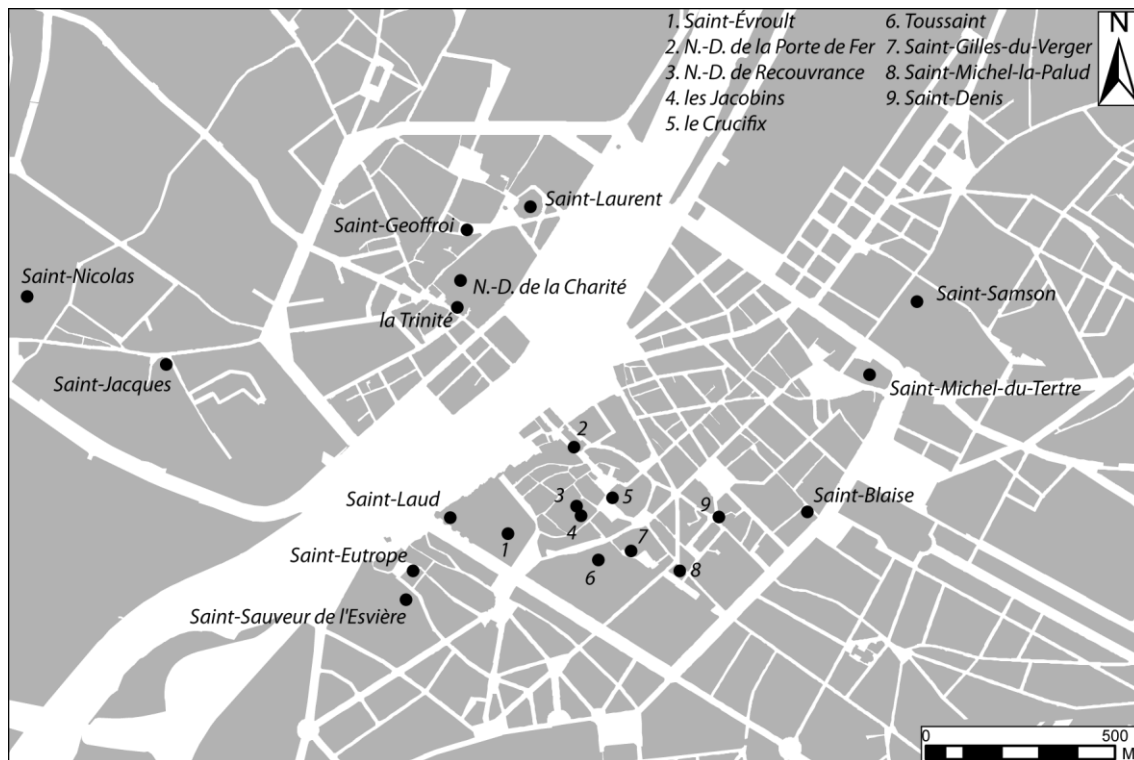


Figure 105 – Situation des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 10^e au 13^e s.

ÉTABLISSEMENTS SÉCULIERS	ÉTABLISSEMENTS RÉGULIERS	STATUT MODIFIÉ OU PARTICULIER
Notre-Dame-de-la-Porte-de-Fer		
Notre-Dame-de-Recouvrance		
Saint-Blaise		
Saint-Eutrope	les Jacobins	
Saint-Geoffroy	Notre-Dame-de-la-Charité	
Saint-Jacques	Saint-Gilles-du-Verger	le Crucifix
Saint-Laud	Saint-Nicolas	Toussaint
Saint-Laurent	Saint-Sauveur de l'Esvière	
Saint-Michel-du-Tertre		
Saint-Samson		
la Trinité		

Tableau 35 – Édifices culturels chrétiens créés du 10^e au milieu du 13^e s.

L'abbaye Saint-Nicolas a été fondée par le comte Foulques Nerra au retour de son deuxième pèlerinage en Terre Sainte. D'après les calculs de Y. Mailfert-Labande, l'abbaye aurait été fondée en 1021 (MAILFERT-LABANDE 1931 : 53) mais la décision est peut-être antérieure de dix ans. Elle est installée à une assez grande distance du centre urbain, en rive droite, au bord du Brionneau. Elle se situe à proximité de la voie partant vers l'ouest en direction de Nantes en longeant la Loire et nommée « *via triumphalis* » pour son tronçon de la sortie d'Angers jusqu'à la Barre (COMTE 2006b : 226 ; COMTE 1987 : 592 ; StN-280).

L'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité est la plus ancienne abbaye de moniales d'Anjou (AVRIL 1985 : 27). Elle fut fondée vers 1028 par la comtesse Hildegarde, en accord avec son mari Foulques Nerra, en rive droite de la Maine (CHÉDEVILLE 2004 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 37 ; UZUREAU 1918), peut-être à partir d'un lieu de culte des 6^e – 7^e s. d'après l'hymne *Gloria laus et honor* (COMTE 2010 : 140 ; GODARD-FAULTRIER 1857 ; cf. § 2.3.1 ci-dessus p. 45). Elle est située à proximité du débouché du pont. Vers la fin du 11^e s., les moniales délocalisent la cure paroissiale dans la nouvelle église de la Trinité, une succursale vouée exclusivement à cette tâche (JOURDAIN 1995 : 59) accolée à l'enclos et située le long de la route de Laval. Cette création est datée de 1062 d'après la *Chronique de Saint-Aubin* (D'ESPINAY 1876 : 219 ; MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 25) mais cette datation est incertaine.

L'abbaye Toussaint, attestée en 1049 (Tve-92), est fondée vers 1040 comme aumônerie par un chantre de la cathédrale nommé Girard à proximité de la Cité, entre celle-ci et l'abbaye Saint-Aubin. Elle est presque immédiatement concédée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par le comte Geoffroi Martel (StM-45). Au début du 12^e s., une communauté de chanoines réguliers y est installée. Ce statut est attesté entre 1102 et 1104 (StM-145) lorsque deux chanoines réguliers d'Airvault viennent à Toussaint sur décision de l'évêque Renaud de Martigné et par un récit du même évêque en 1115 (Tou-2).

Le prieuré Saint-Sauveur est une dépendance de l'abbaye de la Trinité de Vendôme fondé, comme l'abbaye, par le comte d'Anjou Geoffroi Martel aux environs de 1047 (Tve-72) sur la colline de l'Esvière. Il sert d'hébergement aux moines de Vendôme (COMTE 1997a : 87 ; COMTE 2003d : 213 ; BARTHÉLÉMY 1993 : 298 ; D'ESPINAY 1876 : 262), et est un moyen pour Geoffroi Martel de protéger sa fondation de Vendôme de son successeur Foulques l'Oison, moins disposé envers la Trinité (GUILLOT 1972 : 94). Le prieuré Saint-Gilles-du-Verger est fondé entre 1134 et 1143 (LAMY 2006 : 159 ; G 785 f° 8). Il est issu du don par l'évêque Ulger d'un verger appartenant à l'évêché à l'abbaye de Marmoutier pour que celle-ci établisse une dépendance à Angers. La charte précise que la bénéficiaire devra y édifier l'église, le cimetière et les maisons associées. Il se situe entre l'abbaye Toussaint à l'est, la rue Saint-Aubin à l'est et l'abbaye du même nom au sud.

Saint-Jacques est attestée en 1120 au travers du récit d'un des nombreux conflits de sépulture entre Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Nicolas du dernier quart du 11^e s. au milieu du 12^e s. (NDC-52). Dite « neuve », la fondation de l'église doit n'être antérieure que d'une dizaine d'années environ, entre 1104 et 1120 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 43). Notre-Dame-de-Pitié est mentionnée au 12^e s. et se situait à la hauteur du tertre Saint-Laurent (NDC-10), au nord de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité.

On connaît plusieurs cas d'édifices religieux fondés pour servir de succursale à une abbaye ou à un chapitre canonical, lesquels y installent leurs cures et y desservent leurs paroisses. Saint-Michel-la-Palud est fondée en 966 par le pèlerin Robert de retour de Terre Sainte comme succursale de Saint-Aubin (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 42 ; D'ESPINAY 1876 : 162 ; StA-37). Elle est accolée à l'abbaye – « *infra claustra Sancti Albini* ». Saint-Denis est une dépendance de Saint-Mainbœuf située à l'ouest de la collégiale et jouxtant la rue Saint-Julien, attestée en 970 (StA-40 ; COMTE 2003c : 252) mais sa construction est antérieure à cette date (PÉAN DE LA TUILLERIE 1776-1869 : 160). Elle est confirmée au chapitre par le pape en 1154 (COMTE 1994b : 127). Saint-Samson est une petite église de faubourg succursale de Saint-Serge fondée par l'évêque Hubert de Vendôme. Elle est donc créée entre 1006 et 1031 (StS-17). Elle subsiste encore aujourd'hui en élévation dans le jardin des Plantes où elle sert de remise (BERTOLDI 2002). Ses parties les plus anciennes datent du 12^e s. (BD Mérimée). Enfin la chapelle Saint-Eutrope est l'« ancienne chapelle paroissiale du prieuré de la Trinité de l'Esvière » (COMTE 2010 : 141 ; Tve-407, 11 mars 1103). Le prieuré étant fondé au plus tard en 1047, on ne peut dater la création de Saint-Eutrope qu'à l'échelle semi-séculaire de la deuxième moitié du 11^e s.

Plusieurs édifices de moindre statut sont attestés durant cette période. Ainsi Notre-Dame-de-Recouvrance est mentionnée en 1028 (COMTE 2010 : 136) et en 1040-1041 (StM-44) mais est probablement créée au 10^e s., voire avant. Elle se situe au centre de la Cité. Saint-Michel-du-Tertre est située sur la voie menant vers Le Mans. Cet édifice a la même origine épiscopale que Saint-Samson (JOURDAIN 1995 : 50 ; D'HÉBÉCOURT 1961 ; RONDEAU 1891 ; RONDEAU 1877-1878). Nous disposons d'une gravure de J. Ballain qui « montre une petite église à nef unique du XI^e siècle avec un clocher-tour du XII^e siècle » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 44 ; BALLAIN 1716). Un troisième élément, bien moins documenté, est la chapelle Notre-Dame-de-la-Porte-de-Fer (du nom d'une porte de l'enceinte de la Cité), attestée en 1031 et située en contrebas de la Cité (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 43).

Le Tableau 35 comprend deux éléments considérés comme ayant un statut particulier. Il s'agit de la chapelle du Crucifix, annexée à la nef de la cathédrale et qui est le lieu où la paroisse Saint-Maurice est

desservie – l'autel auparavant situé en bas de la nef est déplacé *en-dehors* de la cathédrale. L'autre cas est Toussaint, fondée en tant que « simple oratoire avec un cimetière » et dédié entre 1041 et 1046 et qui est transformée en abbaye canoniale au début du 12^e s. (COMTE 2008a : 3).

Enfin, n'entrant pas directement en compte ici mais que l'on peut toutefois brièvement évoquer, plusieurs établissements d'accueil sont créés durant cette phase. La léproserie Saint-Lazare a été fondée par les bourgeois d'Angers avant 1112-1116 (NDC-46 ; COMTE 2008b : 81-83 ; COMTE 2008b : 81-83). Elle est située sur la route de Laval à bonne distance des secteurs urbanisés contemporains de la Doutre. Il s'agit d'un complexe hospitalier dévolu à 10-12 lépreux comprenant un lieu de culte, un cimetière et des maisons pour les malades de l'autre côté de la route d'Avrillé vers Laval. Saint-Sauveur de Hanneloup est une autre léproserie située au sud-est de l'agglomération, le long de la route menant au val de Loire sur Saumur (*ibid.*). L'élément principal reste l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste fondé vers 1175 par le roi d'Angleterre le long de la Maine en amont de Notre-Dame-de-la-Charité (*ibid.*). Bien que fortement amputé par la construction de l'enceinte du 13^e s., l'hôpital conserve une emprise foncière importante à l'échelle de la ville.

On ne remarque pas de pôle centralisateur. Les éléments religieux créés du 10^e au 13^e s. se situent essentiellement sur les deux rives de la Maine et en-dehors du quadrant sud-est des abords de la Cité. Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité en rive droite et Saint-Sauveur de l'Esvière et Saint-Michel-du-Tertre en rive gauche constituent autant de nouveaux pôles centralisant autour d'eux le développement des éléments ecclésiastiques.

La répartition spatiale des éléments attestés ou créés du 10^e au 13^e s. ne montre aucun site préférentiel, contrairement à la phase précédente des 4^e – 9^e s. Les deux rives de la Maine sont désormais occupées, alors qu'auparavant la séparation était nette – entretenue ? De même la Cité est désormais cernée par plusieurs nouveaux éléments culturels chrétiens. Cependant plusieurs créations peuvent toutefois être observées à l'intérieur de l'ancien pôle unique, densifiant celui-ci. Seuls l'aumônerie puis abbaye Toussaint et le prieuré Saint-Gilles-du-Verger sont des objets plus ou moins autonomes – c'est-à-dire qui ne sont pas liés à des établissements angevins ; les églises Saint-Michel-la-Palud et Saint-Denis sont des succursales situées près de leurs collégiales. L'ancien pôle est moins mobilisé par les créations du 10^e au 13^e s., ce qui traduit une certaine stabilité.

La présence d'éléments chrétiens en rive droite est un marqueur fort de l'expansion de l'agglomération sur ce territoire qui semblait auparavant totalement exclu de l'espace urbain. En l'état de la compréhension de la documentation, l'abbaye Saint-Nicolas, fondée en 1010, est le premier élément topographique implanté sur la rive droite de la Maine, suivi de près par Notre-Dame-de-la-Charité en 1028. Tous deux sont fondés par le couple comtal, détenteur de l'autorité civile à l'échelle d'Angers. Si la mise en place de ces établissements ne relève pas de la volonté de faire de l'urbain, et n'est pas une opération d'urbanisme, elle est néanmoins un réel indicateur de la volonté de prendre pied sur un nouvel espace pratiquement vierge d'occupation – du moins d'après la documentation disponible.

Le quartier de la Cité, au sein duquel les attestations/créations étaient les plus tardives durant la phase précédente, est concerné par plusieurs nouveaux éléments religieux. Un est lié à la résidence comtale (Saint-Laud réédifié suite au déplacement du chapitre depuis Sainte-Geneviève) et un autre à la cathédrale (le Crucifix, qui n'est pas à proprement parler un édifice culturel autonome). Dans le cas de Saint-Laud, « le comte [...] a sans doute un double mobile. D'abord de restituer à l'évêque et au chapitre une église injustement appropriée (comme tant d'actes conservés pour cette période le montrent) puis de rapprocher du palais la collégiale dont le comte se dit abbé et seigneur » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 121). À cette collégiale sont annexées des maisons canonales mentionnées épisodiquement dans les sources écrites. L'église Notre-Dame-de-Recouvrance préexistante est mobilisée et annexée par les Jacobins qui s'installent au centre du quartier. Enfin, probablement la seule création *intra-muros* de

cette phase, l'église Saint-Évrout est mentionnée au 11^e s. (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 70) et dont ne subsiste plus que quelques éléments de la nef du 12^e s. dans les maçonneries postérieures. Globalement, la Cité présente une armature ecclésiastique similaire à celle de la phase précédente.

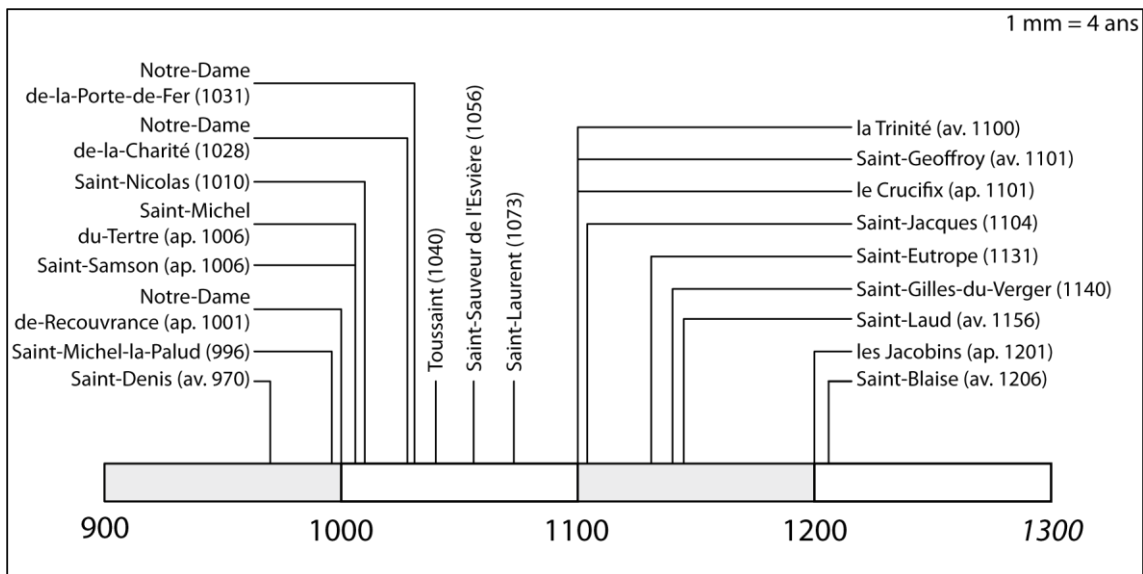


Figure 106 – Représentation graphique de la distribution chronologique des édifices culturels chrétiens créés ou attestés du 10^e au 13^e s.

Contrairement à ce qui avait pu être avancé pour la phase précédente, les attestations/créations d'éléments chrétiens ne semblent pas pouvoir être subdivisées en sous-phases à la lecture de la Figure 106. La distribution paraît nettement plus homogène. Tout au plus pourrait-on isoler le couvent des Jacobins (installé dans la Cité au début du 13^e s.) et la chapelle Saint-Blaise (mentionnée en 1206), dont les attestations datent d'un demi-siècle après la refondation de la chapelle Saint-Laud par le comte (1154).

On peut remarquer deux accélérations dans la création de nouveaux objets urbains chrétiens. Il s'agit du tournant des 10^e – 11^e s. et de la première moitié du 12^e s. Le premier moment correspond essentiellement aux fondations des abbayes Saint-Nicolas (1010) et Notre-Dame-de-la-Charité (1028) en rive droite mais aussi aux différents éléments dont les datations sont incertaines : fin du 10^e ou début du 11^e s., ce qui force à les placer en 1000-1001. D'autres objets, bien datés ceux-ci, datent bien de l'extrême fin du 10^e s. comme Saint-Michel-la-Palud, fondée en 996 (StA-37). Le deuxième moment est un parallèle du premier et comprend les éléments mal datés fin du 11^e – début du 12^e s. : église de la Trinité dépendante de Notre-Dame-de-la-Charité et chapelle Saint-Geoffroy (av. 1100/1101) – ainsi que l'église Saint-Jacques (1104).

Les nombreuses imprécisions de datation auxquelles nous sommes confrontés sont dues à la documentation disponible, celle-ci ne comprenant souvent que des attestations des objets urbains postérieures à leur fondation. Sur les vingt nouveaux édifices chrétiens connus du 10^e au 13^e s., neuf présentent une datation incertaine, soit à la décennie près ou plus souvent au siècle près. Cela ne permet pas de raisonner sur la distribution chronologique des créations/attestations de ce type d'objet urbain plus avant que les quelques éléments qui ont pu être avancés ici. Les associations d'objets urbains datés autour des changements de siècles ne sont donc que des coïncidences. En tout état de cause, on peut néanmoins être certain qu'aucune sous-phase ne peut être aussi bien différenciée que pour les 4^e – 9^e s. et qu'il n'y a pas de distinction entre *intra-* et *extra-muros*.

Au-delà de la constatation de l'existence et de la description de ces deux phases, comment peut-on les expliquer ? Quels sont les facteurs topographiques et administratifs, politiques comme ecclésiastiques

tiques, qui ont conduit à une telle répartition chronologique de la constitution du maillage religieux au sein de la trame urbaine ? Il est nécessaire d'introduire ici la question de l'action sociale et notamment des catégories de déterminants qui composent celle-ci. Issue de la sociologie de M. Weber développée dans *Économie et société* (WEBER 1922-1971), elle peut être appliquée aux faits et gestes des acteurs présents dans l'agglomération et dont l'action agit *de facto* sur le tissu urbain.

Les éléments topographiques de la première sous-phase correspondent aux différentes églises et abbayes fondées du milieu du 5^e au milieu du 7^e s. L'homogénéité de ce groupe vient de leur origine : il s'agit presque systématiquement de basiliques funéraires fondées dans la nécropole du Ralliement. C'est cette origine funéraire qui confère un aspect commun aux objets de cette sous-phase. Il ne semble pas que cette répartition topographique soit induite par un cadre administratif préexistant. La position de ces édifices est probablement ici issue d'une activité sociale – selon une lecture weberienne – agissant soit « de façon rationnelle en valeur », soit « de façon traditionnelle, par coutume invétérée, par reproduction de comportements » (GALINIÉ 2000 : 120), c'est-à-dire soit parce qu'il y a une nécessité qui pousse à agir ainsi, soit parce que l'on a toujours procédé de la sorte et que l'on ne cherche pas à changer. Il est plus probable que ce soit le poids de la tradition qui ait amené à une telle configuration topographique concernant les objets urbains religieux *extra-muros* de la première phase.

Les éléments topographiques de la seconde sous-phase correspondent aux trois églises attestées dans la Cité dans le courant du 9^e s. L'homogénéité de ce groupe tient ici dans la situation topographique de ces objets, concentrés dans la moitié occidentale du quartier fortifié. Il est plus difficile de déterminer quels sont les facteurs humains qui ont amené à leur aménagement en raison d'une documentation écrite particulièrement fragmentaire. D'après leur situation dans l'espace urbain, on peut penser qu'ils sont liés aux deux autorités principales que sont le comte et l'évêque. On ne peut toutefois pas caractériser le type d'activité sociale à l'origine de ces fondations. S'agit-il d'actions faites « de façon rationnelle en finalité » (GALINIÉ 2000 : 120), c'est-à-dire résultant d'un besoin et débouchant sur une action concrète, ici matérialisée par des créations d'églises ? Il s'agit d'une estimation *a minima*.

Enfin, les éléments topographiques de la seconde phase, qui ne comprend aucune subdivision, correspondent à l'ensemble des objets urbains créés ou attestés durant les 10^e – 13^e s. Une meilleure documentation écrite permet de connaître, pour une grande partie de ces objets urbains, avec une certaine précision les motivations qui ont amené à leur aménagement. Les éléments pour lesquels nous disposons des actes de fondation sont ceux pour lesquels nous pouvons au mieux déterminer le type d'action sociale à l'origine. Ainsi les deux abbayes fondées en rive droite, créations de l'autorité civile comtale, se placent les actions rationnelles en finalité – le couple comtal y a un intérêt certain – et en valeur – Saint-Nicolas est fondée en remerciement par Foulques Nerra. La fondation de Saint-Michel-la-Palud par le laïc Robert en 996 au profit de Saint-Aubin peut être vue comme une action rationnelle en valeur car selon l'acte Robert n'attend aucune récompense de la part des moines pour sa générosité.

Il reste dans l'ensemble difficile d'attribuer un seul et même caractère à chaque création d'établissement religieux en cela que « dans la réalité, [les] catégories de déterminants sont perméables l'une à l'autre » (GALINIÉ 2000 : 120). Même dans les cas apparemment les plus simples, il est possible que l'action comprenne une seconde portée. De plus, il ne faut pas considérer les actions des 3^e – 13^e s. avec le regard du 21^e s., et « il faut prendre garde à ne pas surestimer l'intérêt politique ou social de ces gestes » au détriment de l'intérêt purement religieux (BARTHÉLÉMY 1993 : 388). Le Tableau 36 propose, pour chaque création documentée, les catégories principales et secondaires d'actions sociales dans lesquelles s'insèrent leurs réalisations²⁶.

²⁶ Les actions rationnelles en finalité correspondent aux entreprises menées pour obtenir un avantage. Elles sous-entendent généralement un intérêt de la part d'une des parties au minimum. Les actions rationnelles en valeur correspondent aux entreprises menées pour répondre et correspondre à un idéal. Elles sont plutôt désintéressées. Les actions traditionnelles

FONDATION	CATÉGORIE PRINCIPALE	CATÉGORIE SECONDAIRE
Notre-Dame-de-la-Charité	Rationnelle en valeur	
Saint-Aubin	Rationnelle en valeur	Rationnelle en finalité
Saint-Étienne/Sainte-Croix	Rationnelle en valeur	
Saint-Eutrope	Rationnelle en finalité	Rationnelle en valeur
Saint-Gilles-du-Verger	Rationnelle en finalité	
Saint-Jacques	Rationnelle en finalité	
Saint-Laud	Rationnelle en finalité	Rationnelle en valeur
Saint-Lézin	Traditionnelle	
Saint-Mainbœuf	Traditionnelle	
Saint-Martin	Traditionnelle	
Saint-Maurille	Traditionnelle	
Saint-Michel-la-Palud	Rationnelle en valeur	
Saint-Pierre	Traditionnelle	
Saint-Sauveur	Rationnelle en valeur	
Saint-Sauveur de l'Esvière	Rationnelle en valeur	Rationnelle en finalité
Saint-Nicolas	Rationnelle en valeur	
Toussaint	Rationnelle en valeur	Rationnelle en finalité

Tableau 36 – Catégories principales et secondaires d'action sociale à l'origine des fondations d'éléments culturels religieux réguliers comme séculiers.

Nous retrouvons dans le Tableau 36 les églises et abbayes issues des basiliques funéraires mises en place du 5^e au 7^e s. dont les origines peuvent être liées à des actions traditionnelles – elles sont situées dans la nécropole du Ralliement comme toute autre sépulture. Plusieurs établissements ont été mis en place en contrepartie d'un bénéfice accordé au fondateur, lequel agit en quelque sorte pour rééquilibrer les données (selon le principe inversé du don/contredon ?). C'est le cas de Saint-Nicolas, créée par Foulques Nerra en souvenir d'un miracle accordé par l'évêque de Myre, ou de Sainte-Croix, créée pour perpétuer le souvenir d'un miracle accompli par Lézin. Les situations où le couple de catégories est valeur/finalité correspondent aux établissements fondés de manière désintéressée mais répondant toutefois à des besoins contingents : un exemple est le prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière mis en place pour l'abbaye de la Trinité de Vendôme mais qui est également destiné à lui assurer un hébergement de repli.

Il convient cependant d'explicitier l'interprétation proposée pour Saint-Eutrope et pour Saint-Laud, qui présentent le couple de catégories finalité/valeur, à l'inverse de la plupart des autres objets urbains. Cela tient à deux faits. Le premier est qu'il s'agit de fondations annexes ou de refondations : Saint-Eutrope est créée pour y desservir la cure dépendant à l'origine du prieuré de l'Esvière (COMTE 2010 : 141) et Saint-Laud est reconstruite par le comte en 1154 après la destruction de Sainte-Geneviève qui hébergeait les reliques de l'évêque de Coutances depuis le deuxième quart du 11^e s. (COMTE, JURET, MATZ 1994 : 95). Dans ces situations, la fondation originale était probablement issue d'une action rationnelle en valeur. Une reconstruction n'est pas à proprement parler une nouvelle action en valeur mais plutôt en finalité, en cela qu'il s'agit de la restauration d'un état de fait.

Le Tableau 36 ne concerne que les éléments culturels, abbayes, églises comme chapelles. D'autres établissements à plus ou moins forte composante ecclésiastique peuvent être lus par le biais des catégories d'actions sociales. Il s'agit des établissements hospitaliers dont la documentation écrite nous fournit quelques mentions. Ce sont essentiellement les léproseries Saint-Lazare et Saint-Sauveur-de-Hanneloup et l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste et, dans une moindre mesure, l'aumônerie Toussaint. La fonction même de ces objets urbains permet d'envisager leur réalisation comme l'aboutissement d'une action rationnelle en finalité : leur mise en place répond aux besoins impérieux que sont l'accueil et l'isolement des lépreux ainsi que le soin aux malades. On peut peut-être également les envisager comme des actions

sont motivées par la nécessité de respecter des usages établis qu'on ne veut pas modifier. L'acteur est ici influencé et contraint par le poids de la tradition.

rationnelles en valeur, notamment en raison de l'aspect charitable des soins apportés aux personnes faibles. Il semble en revanche impossible de les concevoir comme la conséquence d'actions traditionnelles car ces fondations constituent des précédents à l'échelle d'Angers.

Ces catégories concernent les facteurs humains. Les éléments culturels religieux sont des objets sociétaux induits par la présence de plusieurs configurations socio-spatiales, celles-ci étant des « lieu[x] d'exercice de l'activité sociale d'une composante sociale, d'une configuration sociale » (GALINIÉ 2000 : 121 ; DI MÉO 1991 : 175-211). Les aspects sociaux abordés ci-dessus, restent les éléments de la topographie physique qui jouent un rôle dans la distribution spatiale de ce type d'objet urbain – rôle peut-être minime mais néanmoins bien réel. La question est ici de déterminer quels sont les facteurs de site (au sens retenu ici, *cf.* § 4.1.1 ci-dessus p. 105) qui ont influencé la mise en place des éléments culturels chrétiens, conjointement avec les actions rationalisées en valeur comme en finalité ou traditionnelles.

La répartition spatiale des objets de la première sous-phase, situés dans la nécropole du Rallie-ment, respecte une logique qui peut s'expliquer par un seul élément topographique. Il s'agit du plateau de la rive gauche de la Maine. L'intérêt de celui-ci est qu'il est proche de la Cité, qu'il est assez bien desservi par le réseau viaire (*cf.* § 6.1.2 ci-dessus p. 185) et qu'il présente un relief plat à l'écart des vallons encadrant la Cité (*cf.* § 4.4.2 ci-dessus p. 139). Les basiliques et abbayes mises en place durant cette phase se situent souvent à proximité d'une des deux voies de sortie de la Cité. Elles ont d'ailleurs pu inciter à l'entretien du réseau viaire. Cela peut traduire la volonté d'accéder rapidement aux nouveaux lieux de culte ; même Saint-Serge, pourtant située à 800 m au nord-est de la Cité, répond à ce critère. L'évitement des vallons peut être vu en négatif par le fait qu'il n'y a aucun élément chrétien à l'ouest de la Cité, soit de l'autre côté du vallon de l'Esvière par rapport au quartier fortifié, ainsi qu'aucun au sud, c'est-à-dire de l'autre côté du vallon de la Godeline. Cela ne reste toutefois qu'une hypothèse.

La distribution spatiale des objets entrant dans la seconde sous-phase – les trois églises situées dans la Cité – ne semble pas être induite par des facteurs topographiques particuliers. La configuration spatiale du quartier fortifié joue un rôle dans le positionnement de chaque édifice dans la trame urbaine mais n'est pas un élément-clé. Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Recouvrance sont situées près du centre géographique de la Cité, le long d'anciennes rues de la trame viaire orthogonale ; ce sont plutôt celles-ci qui influent sur la situation de ces objets. Leur dispersion dans la Cité tient peut-être également de la densité de l'occupation du quartier au moment de leur édification ; en l'état il est impossible de trancher sur ce point. Saint-Évroult est peut-être quelque peu différente sur cet aspect. Elle est située entre la rue du même nom et l'enceinte de la Cité. Il s'agit d'une seconde localisation car elle est vraisemblablement l'une des deux églises paroissiales détruites lors de l'aménagement du château-forteresse à partir de 1230 (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 70). Elle était originellement située plus près de la résidence comtale, presque au contact avec l'esplanade du Quadrilatère. Y a-t-il un lien spatial entre le pouvoir comtal et cette paroisse ? Cette question sera abordée lors de l'étude de la mise en place du maillage paroissial.

La distribution spatiale des objets entrant dans la seconde phase est beaucoup moins nette et ne relève plus d'une seule logique apparente. Les limitations supposées par les vallons encadrant la Cité ainsi que par la présence d'un replat proche de la rupture de pente de la vallée de la Maine en rive gauche ne semblent plus être retenues dans l'aménagement des éléments culturels chrétiens. La rivière elle-même n'est plus une frontière dès le début du 11^e s. L'occupation générale de la rive droite prend un aspect qui s'apparente fortement à celui de la rive gauche en raison de la présence d'établissements réguliers et d'édifices culturels séculiers. En rive gauche, l'abolition de toute contrainte topographique antérieure permet l'installation d'édifices sur la colline de l'Esvière. Dans l'ensemble, la logique reste toutefois une concentration de l'existant, ce qui est le plus flagrant dans la Cité (cinq nouveaux objets) ainsi qu'immédiatement au sud-est de celle-ci (trois éléments dont Saint-Gilles-du-Verger et Toussaint). Le facteur topographique semble être l'agglomération elle-même : c'est l'extension de celle-ci qui dicte

l'emplacement des fondations périphériques et c'est la présence d'espaces libres qui permet la création de nouveaux établissements au sein de l'espace urbain.

Les raisons de l'implantation topographique des éléments cultuels chrétiens mis en place du 3^e au 13^e s. sont la somme des facteurs purement topographiques, tels que l'extension de l'espace urbain à une époque donnée, et des facteurs purement humains, tels que les catégories d'action sociale à l'œuvre dans les processus de fondation. Cette intrication permanente est particulièrement bien visible avec l'ensemble des éléments associés à la nécropole du Ralliement. C'est la présence de cet espace funéraire qui a conduit les évêques des 5^e – 7^e s. à installer leurs basiliques funéraires à cet endroit, ne dérogeant ainsi pas à la règle d'inhumation *extra-muros*. L'exception relative est Sainte-Croix, église commémorative d'un miracle et qui n'est pas une basilique funéraire, fondée au pied de l'enceinte de la Cité en-dehors de la nécropole du Ralliement : la démarche n'est plus ici traditionnelle mais rationnelle en valeur, il n'y a pas à respecter une certaine coutume mais à faire un geste de remerciement en retour.

Il n'y a donc pas une seule raison à la création d'un objet urbain. L'élément X n'est pas dû à des raisons exclusivement sociétales alors que l'élément Y sera induit par des facteurs purement topographiques. Se met en place un équilibre entre les contraintes de site, qui transcendent les époques et qui sont difficilement contournables, et les facteurs humains, qui se modifient plus rapidement mais qui se divisent en plusieurs schémas de pensée et qui sont tout aussi prégnants. Le contexte de création de ces objets aussi sociaux que sont les éléments religieux est donc une dialectique entre ces facteurs, entre la société et son espace.

Il est possible de rendre visible cette dynamique en redécoupant la fourchette chronologique des 3^e – 13^e s. selon un pas de temps séculaire afin de se détacher des sources – lesquelles nous avaient amené à proposer l'existence de deux sous-phases dans la première phase. Les dix figures suivantes localisent par des points les éléments cultuels chrétiens siècle par siècle en distinguant les objets créés en rouge de ceux qui se maintiennent en noir.

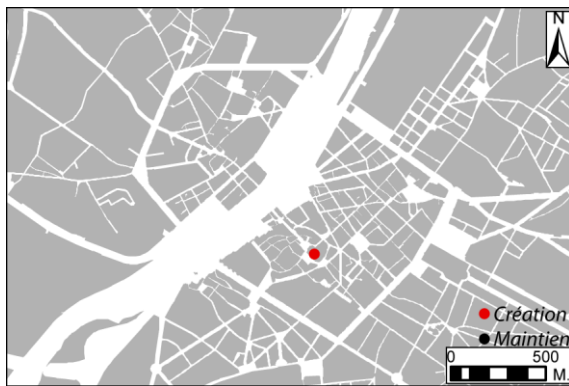


Figure 107 – Création d'édifices cultuels au 4^e s.

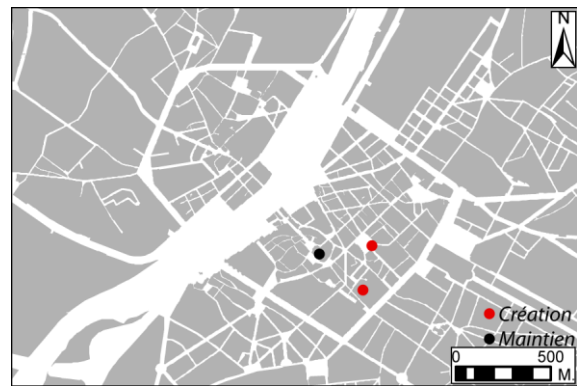


Figure 108 – Création d'édifices cultuels au 5^e s.

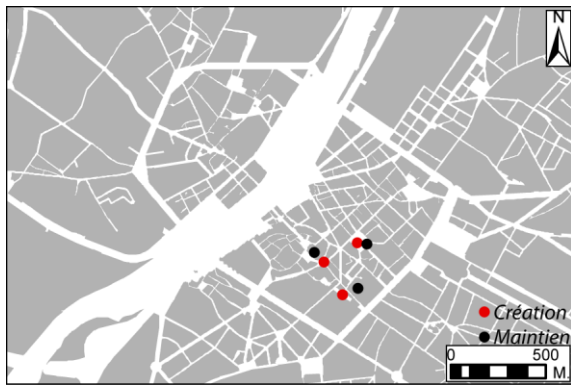


Figure 109 – Création d'édifices culturels au 6^e s.

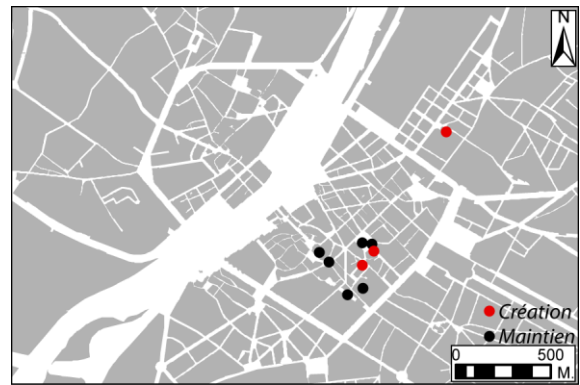


Figure 110 – Création d'édifices culturels au 7^e s.



Figure 111 – Création d'édifices culturels au 8^e s.

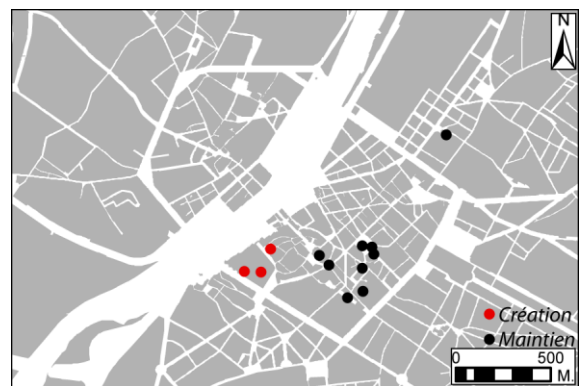


Figure 112 – Création d'édifices culturels au 9^e s.

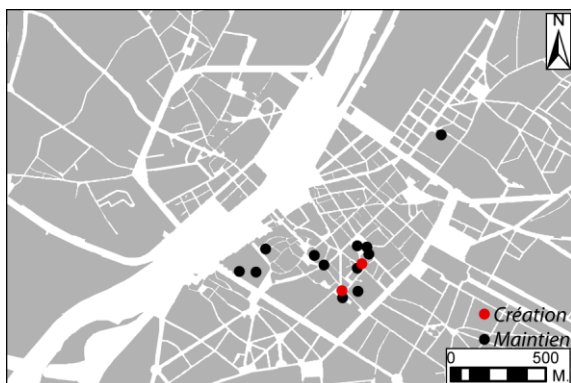


Figure 113 – Création d'édifices culturels au 10^e s.



Figure 114 – Création d'édifices culturels au 11^e s.

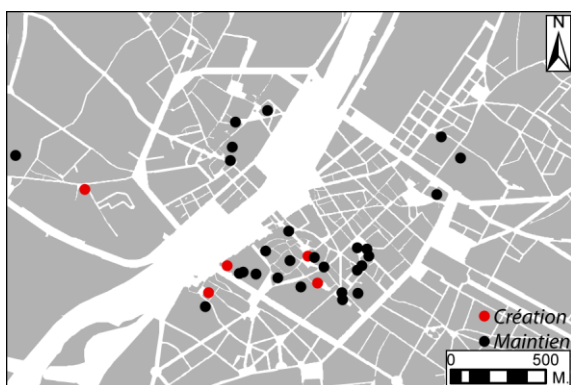


Figure 115 – Création d'édifices culturels au 12^e s.



Figure 116 – Création d'édifices culturels au 13^e s.

Le découpage chronologique en siècles ne permet qu'en partie de contourner les effets de source. On ne peut ainsi pas éviter les imprécisions de datation. Certaines ne sont que modérément gê-

nantes, comme par exemple celle de Saint-Denis qui n'est qu'attestée en 970 (StA-40). Les datations proposées au siècle, c'est-à-dire avant ou après une bascule de siècle (Figure 104 p. 212), sont plus problématiques en cela qu'elles peuvent rendre invisibles des regroupements chronologiques qui auraient pu mener à la distinction de plusieurs sous-phases.

Une telle distribution spatiale est révélatrice de l'absence d'un point focal général, quel qu'il soit. Cependant, nous avons vu que les premiers édifices chrétiens sont souvent des basiliques funéraires installées au sein de la nécropole du sud-est de la Cité au niveau de la place du Ralliement (Figure 99 p. 203). On peut donc raisonnablement envisager une relation de cause à effet entre la situation de la nécropole du Ralliement et celle des premiers édifices. Cela relève d'une focalisation partielle, de détail, ne concernant que la première sous-phase de la première phase.

Les premiers édifices religieux sont installés préférentiellement au sud-est de la Cité, dans un espace qui constitue un véritable pôle centralisateur. Il s'agit des basiliques funéraires des évêques d'Angers, devenues par la suite églises collégiales. Mis à part la création de l'abbaye Saint-Serge à l'écart de l'espace urbanisé au 7^e s., les sept premiers siècles montrent un respect assez fort de l'emplacement privilégié du sud-est : mis à part quelques cas particuliers dans la Cité – Saint-Aignan, Saint-Sauveur et Sainte-Geneviève – cette organisation perdure jusqu'au 10^e s.

La situation change radicalement au 11^e s. Le secteur exclusif de création d'édifices religieux ne paraît plus être l'ancien pôle, ni même la rive gauche. Cet état de fait vole en éclat avec la mise en place en rive droite de deux abbayes en l'espace de vingt ans, avec la création d'un prieuré sur la colline de l'Esvière, avec des éléments éloignés vers l'est ou bien encore avec d'autres situés dans la Cité. L'aumônerie puis abbaye Toussaint, bien que proche de la Cité, peut être considérée comme extérieure à l'ancien pôle car elle prend place aux marges de l'espace urbain du 11^e s.

Les situations observées aux 12^e et 13^e s. montrent une nouvelle modification dans la dynamique. Il n'y a plus d'expansion spatiale prioritaire mais plutôt une expansion qualitative : la création de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste peut en témoigner, tout comme une église strictement paroissiale et une léproserie privée. En rive gauche, il s'agit du prieuré Saint-Gilles-du-Verger, dépendant de Marmoutier, et de l'église Saint-Évroult. Globalement, les deux derniers siècles voient une densification du maillage ecclésiastique. Enfin, au 13^e s., le chapitre Saint-Laud est expulsé de la Cité en raison de l'édification du château-forteresse.

La Cité ne comprend que peu de créations de lieux de culte. Outre la cathédrale dans le courant du 4^e s., on peut relever Saint-Aignan, et Sainte-Geneviève fondées dans le courant du 7^e, Saint-Sauveur au début du 9^e s., Notre-Dame-de-Recouvrance peut-être au 10^e s., Saint-Évroult à une date indéterminée antérieure au 13^e s. et enfin le couvent des Jacobins avant 1225 qui prennent possession de Notre-Dame-de-Recouvrance. On peut expliquer la lenteur de la densification d'une part par le fait que la Cité est un espace restreint et fermé et d'autre part par la présence de la cathédrale et surtout de son chapitre, qui a peu à peu pris possession d'une grande partie de l'espace enclos. Le pouvoir comtal, à l'ouest, a également structuré son environnement ecclésiastique autour de lui.

Au 11^e s., la rive droite présente la création de deux abbayes, d'une église succursale et d'une chapelle cémétériale, configuration renforcée au 12^e s. par l'édification d'une église paroissiale. En l'espace de moins de deux siècles, la Doutre est passée d'une absence totale de structures ecclésiastiques à une desserte comparable à celle de la rive gauche. Le bref laps de temps nécessaire à la rive droite pour rejoindre la rive gauche sur ce point marque la rapidité de l'aménagement de cet espace. En même temps que la Doutre commence à être structurée, les premiers aménagements ecclésiastiques sont réalisés sur la colline de l'Esvière et aux abords de Saint-Serge. Ces espaces sont topographiquement moins distincts de la Cité et de ses abords que la Doutre car ils n'en sont pas séparés par une rivière, mais ils sont situés

eux aussi sur des espaces conquis durant le 11^e s. La mise en place des éléments culturels chrétiens montre donc une rupture forte dans le courant du 11^e s. et plus précisément durant la première moitié de ce siècle avec les fondations de Saint-Nicolas en 1010 et de Notre-Dame-de-la-Charité en 1028 d'une part et du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière en 1047 d'autre part. En l'espace d'une trentaine d'années, l'occupation ecclésiastique déborde de l'ancien cadre urbain. On peut envisager que ces transformations sont dues à une adaptation à la réalité topographique, c'est-à-dire que les nouveaux éléments sont installés dans de nouveaux espaces pour desservir une nouvelle population.

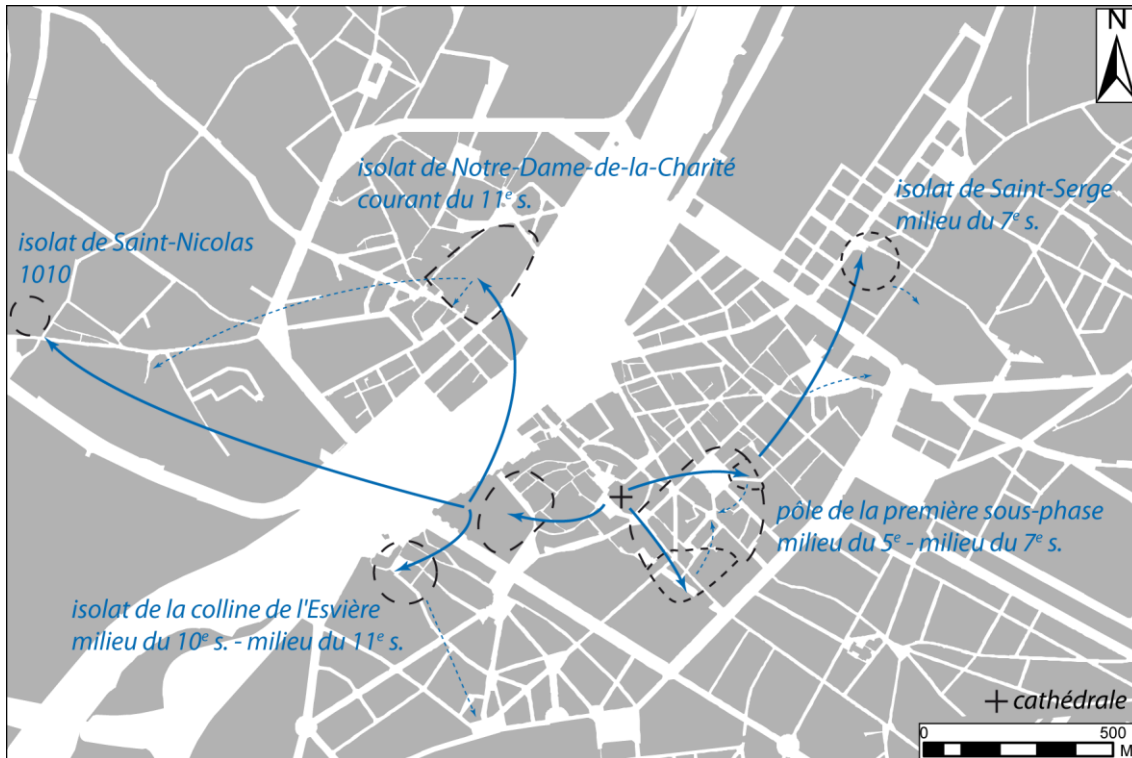


Figure 117 – Des premiers éléments au sud-est de la Cité à leur dispersion à l'échelle de l'espace urbain.

La Figure 117 ne présente pas une logique générale aussi lisible que pour les espaces funéraires (Figure 99 p. 203). L'impression générale est qu'il n'y a pas de continuité dans les créations d'éléments culturels chrétiens. On note cependant que le pôle au sud-est de la Cité est lié à la cathédrale Saint-Maurice en cela que cette dernière lui était antérieure. Les églises *intra-muros* proviennent également de la cathédrale. Saint-Nicolas, Saint-Sauveur et Notre-Dame-de-la-Charité, formant tous trois des isolats – des pôles centrés sur un élément –, proviennent quant à eux de la résidence comtale car émanant du pouvoir public. Cela permet d'avancer l'idée selon laquelle les éléments de la rive gauche sont induits ou produits par l'évêque et ceux de la rive droite par le pouvoir civil comtal.

Les logiques de mise en place des objets urbains ont été abordées ci-dessus (Tableau 36 p. 219), notamment en déterminant quel type d'action sociale est à l'origine de chacune des créations documentées. La confrontation de ces informations avec les données purement topographiques permet de proposer l'hypothèse selon laquelle l'armature des lieux de culte séculiers comme réguliers obéit à une règle empirique donnant une prédominance à l'existant. Cela permet d'expliquer l'existence d'un pôle au sud-est de la Cité entre le 4^e et le 9^e s. ainsi que sa densification postérieure. L'« existant » n'est pas nécessairement strictement ecclésiastique : la présence d'une occupation sur la colline de l'Esvière ou sur la rive droite de la Maine est le facteur le plus probable ayant amené à la mise en place de ce type d'éléments sur ces sites. Cette hypothèse n'est pas propre à Angers, loin de là. C'est probablement le cas dans une quasi-majorité de villes françaises. Les pages qui précèdent avaient pour but de déterminer la

logique propre à Angers, avec ses préférences temporaires et ses facteurs parfois plutôt topographiques, parfois plutôt topographiques.

6.2.3. Mise en place des quartiers à dominante ecclésiastique

Les fondations des basiliques funéraires des premiers évêques d'Angers ainsi que celle des abbayes présentes dans l'espace occupé *extra-muros* ont créé de nouveaux points attractifs dans un secteur périphérique à la ville auparavant globalement répulsif en raison de sa vocation essentiellement funéraire (cf. § 6.2.1 ci-dessus p. 200). Ces points attractifs se caractérisent par l'intérêt exercé par le lieu de culte et qui provient des éléments qui y sont conservés telles des reliques.

L'attraction se manifeste par la desserte proprement dite de l'église par une communauté religieuse, dont le statut a pu varier avec le temps en s'agissant de chanoines, de moines ou de simples prêtres, ainsi que par une structuration topographique centrée autour de l'édifice. Des quartiers sont alors peu à peu mis en place et ces espaces possèdent un statut particulier à l'échelle de la ville.

On peut distinguer trois types de quartiers à vocation ecclésiastique dans la trame urbaine d'Angers. Le premier et le plus facile à déterminer est la Cité, qui correspond progressivement au quartier cathédral habité – pour l'essentiel – par les chanoines de Saint-Maurice à l'est avec une persistance d'un pôle d'occupation civil et politique à l'ouest et surtout à l'espace d'un des éperons de la rive gauche de la Maine qui a été fortifié au tournant des 3^e – 4^e s. Le second type correspond aux quartiers peu à peu structurés autour des différentes abbayes présentes à Angers, que ce soit Saint-Serge ou surtout Saint-Aubin en rive gauche, qui sont les plus anciens établissements de ce type à Angers, ou bien encore Saint-Nicolas ou Notre-Dame-de-la-Charité, créées au 11^e s. et qui sont aussi récentes que leur environnement urbain. Le troisième et dernier type correspond enfin aux quartiers canoniaux organisés autour des églises desservies par un chapitre et abritant les chanoines dévolus au service de ces établissements.

La Cité et les quartiers canoniaux ont déjà fait l'objet d'études de détail portant sur leur topographie, leur mise en place et leurs transformations durant tout ou partie de la fourchette chronologique qui nous intéresse. Les quartiers abbatiaux, à l'inverse, n'ont pas été le support de ce type d'études de topographie historique de détail. Dans l'ensemble, les éléments présentés ci-dessous sont issus de ces travaux et certains aspects, comme l'organisation administrative des institutions ecclésiastiques ou civiles, ne sont pas explicités pour ne pas paraphraser. On renverra utilement aux études correspondantes.

Le premier quartier à dominante ecclésiastique, qui est également le plus important et le plus prégnant qualitativement et quantitativement dans la trame urbaine, est **la Cité**. Cet espace, premier lieu mis en défense de manière assurée sur le site d'Angers connu pour toute période, est progressivement devenu le quartier canonial de la cathédrale Saint-Maurice. Cette transformation, réalisée au cours des 10^e – 12^e s., a profondément modifié cet espace en mettant en place une restriction sociale de la population qu'abrite la Cité ainsi qu'une bipartition suivant un ratio de l'ordre de deux-tiers/un-tiers de ce lieu entre le quartier ecclésiastique et le quartier civil, entre l'espace du chapitre cathédral et l'espace comtal. La question est de retracer les grandes lignes de ce changement tout en insistant sur le volet spatial de l'aspect ecclésiastique de ce quartier, sur sa « cléricisation ». Une telle transformation n'est pas un cas propre à Angers : il peut être observé à Laon où elle débute dans le courant du 11^e s. et où la Cité devient un espace spécifiquement ecclésiastique dans le courant du 12^e s. (SAINT-DENIS 2006 : 216-222).

Il convient de préciser avant toute chose que la question de la topographie historique, des principaux faits de celle-ci ainsi que la question de la morphologie du quartier de la Cité, entre autres, ont déjà été abordées par F. Comte (COMTE 1997a ; COMTE 2001 ; COMTE 2003a ; COMTE 2003d ; COMTE 2004a) pour la période couvrant les 12^e – 15^e s., respectivement selon une approche de topographie historique menée

sur plusieurs éléments du quartier (l'enceinte de la fin du 3^e s., le palais épiscopal qui hérite peut-être de l'ancien *forum*, la résidence comtale à l'ouest du quartier et enfin le quartier canonial de la cathédrale) et selon une approche fondée sur la fonction de quartier canonial que la Cité semble posséder assez tôt. La cathédrale et le château, les deux objets urbains majeurs du quartier – voire de la ville – ont également fait l'objet de nombreuses analyses aux 19^e – 20^e s. (à la suite de DE FARCY 1910-1926 pour la cathédrale et les rapports des opérations archéologiques du château ; CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 et CHEVET 2002). Le premier temps de cette étude du quartier de la Cité est un rappel des éléments topographiques qui le composent, c'est-à-dire son réseau viare et son équipement urbain – objets urbains religieux, espaces funéraires, habitat civil et ecclésiastique. Le second temps concerne la question de sa cléricisation et mobilise à nouveau la question de l'habitat tout en faisant appel à l'histoire du chapitre cathédral selon une optique spatiale.

Le quartier de la Cité est constitué *de facto* avec la construction, au tournant des 3^e – 4^e s., de l'enceinte du même nom enserrant l'un des éperons de la rive gauche. Sans revenir sur la question de la datation de l'enceinte de la Cité, rappelons qu'elle a probablement été édifiée à la fin du 3^e s., à une date se situant vers 280. Outre un fragment de la trame urbaine de la ville ouverte de plan régulier, la construction de l'enceinte de la Cité a également permis de mettre en défense deux éléments topographiques essentiels de cette agglomération. Le premier est probablement le *forum*, dont l'hypothèse de localisation la plus probable est le parvis de la cathédrale, et le second est la pointe occidentale de l'éperon, au niveau des actuels jardins du Quadrilatère, site qui supportait peut-être un temple du culte impérial – cette interprétation reste encore à fonder plus solidement.

L'étude des transformations du réseau viare depuis la mise en place de la trame orthogonale au début du 1^{er} s. (*cf.* § 6.1 ci-dessus p. 177) a permis de mettre en évidence l'assez bonne conservation des tracés de ce réseau au niveau de l'éperon de la Cité (Figure 118). Cela concerne quatre rues d'orientation est-ouest (Donadiou-de-Puycharic, 1, Saint-Aignan, 2, du Vollier, 3, et Saint-Évrout, 4). Leurs tracés ont été pérennisés sur des segments plus ou moins longs par des rues figurant sur le cadastre de 1840 encore existantes aujourd'hui, ce qui est attesté par quelques observations matérielles (Figure 90 p. 192). Cela signifie que ces tracés, *a minima* sur leurs emprises observées et *a maxima* sur ce que l'on peut en restituer, ont été mis en place vers 10-15 de n. è. et n'ont pas été fortement transformés depuis. Les rues Donadiou-de-Puycharic et Saint-Évrout, comme elles bordent l'enceinte de la Cité par l'intérieur, ont été réorientées en raison de celle-ci de manière à en suivre le tracé à une distance homogène de la courtine. Cela permet de proposer une datation pour les différents segments de rues concernés par la fortification.

D'après la restitution de la trame viare orthogonale du 1^{er} s., les rues du quartier de la Cité d'orientation nord-sud (des Filles-Dieu, 5, des Jacobins, 6, et Saint-Paul, 7) ne sont pas directement héritées des tracés antiques : elles sont en effet décalées d'une distance moyenne de 25 m par rapport à la voie NS 3 (Figure 70 p. 178). La pérennité de ce tracé antique dans les rues observées sur le cadastre de 1840 ne peut être établie que pour la rue des Filles-Dieu, d'après des limites parcellaires approximativement alignées dans l'îlot dans lequel a été installée la caserne de gendarmerie dans le courant du 19^e s. et d'après l'orientation de la rue Rangeard (8). La constitution de cet îlot aurait ainsi coupé la rue des Filles-Dieu en deux segments, un premier du même nom et un second devenu la rue Rangeard. Les origines des deux autres rues sont obscures et peuvent être une adaptation du réseau viare *intra-muros* aux nécessités de la circulation au sein du quartier (Figure 118).

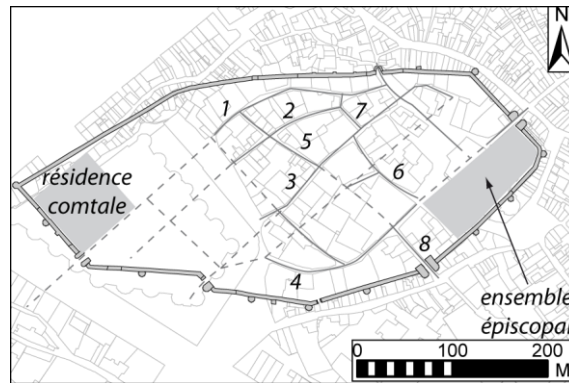


Figure 118 – Configuration générale du quartier de la Cité avant le milieu du 13^e s. (d'après COMTE 1997a, fig. 13 ; fond de plan : cadastre de 1840).

Les éléments de la topographie historique du quartier de la Cité relèvent essentiellement des objets urbains religieux, civils et défensifs et militaires. Contrairement à ce qui peut globalement être observé dans le reste de la trame urbaine d'Angers *extra-muros*, bien que numériquement peu nombreux, les objets urbains connus pour le quartier de la Cité permettent de reconstituer une image assez précise du quartier au cours du Moyen Âge. Les transformations du groupe épiscopal des chefs-lieux de cité sont une thématique importante de la recherche historique urbaine comme peuvent le montrer les études récentes menées sur Grenoble (BOUCHERON, GABAYET, DE MONTJOIE 1998), sur Lyon (REYNAUD 1998) et surtout Rouen (LE MAHO 1993 ; LE MAHO 1994 ; LE MAHO 2006).

La première mention explicite de la cathédrale Saint-Maurice ne date que de mars 770 et provient d'un diplôme de Charlemagne (StM-1), alors roi des Francs, par lequel ce dernier confirme l'immunité accordée au monastère Sainte-Croix – ce dernier doit être assimilé à l'église Sainte-Croix (Figure 103 p. 210 n° 6) – et la concession de celui-ci à Saint-Maurice, « *ecclesiae Sancti Mauricii* », pour l'entretien de son luminaire. La cathédrale se situe dans l'angle oriental de l'enceinte de la fin du 3^e s. Son emplacement tient compte des voies de la trame viaire orthogonale NS 2 et EO 3 qui délimitent son emprise avec l'enceinte de la Cité. La cathédrale Saint-Maurice connaît plusieurs réédifications, dont l'une est effectuée au début du 11^e s. « depuis les fondations »²⁷ par l'évêque Hubert de Vendôme (StM-29) – cette opération concerne *a minima* la nef, *a maxima* l'ensemble de l'édifice (MALLET 2001 : 62). Il est intéressant de constater que le mur oriental de la nef, dont l'état actuel remonte au 11^e s., respecte l'orientation et l'alignement de la voie de la trame viaire orthogonale NS 2 : cela témoigne d'une conservation de cette orientation au 11^e s. même si la rue antique était coupée par l'enceinte de la Cité et totalement effacée *extra-muros* au pied de celle-ci. Grégoire de Tours avait mentionné la « *domus ecclesiae* » (*Historiarum Libri X*, II, 18) en relation avec un événement survenant en 470 : il s'agit vraisemblablement de la résidence épiscopale, peut-être en association avec la cathédrale (PIETRI 1987c : 73-74). Si la mention n'est pas explicite comme celle de mars 770, on peut néanmoins la considérer comme une preuve solide de l'existence du complexe cathédral à la fin du 5^e s. L'histoire de la résidence épiscopale d'Angers ne sera pas traitée ici car cela n'apporterait aucun nouvel élément (BEAUREGARD 1855 ; DE FARCY, PINIER 1903 ; RENOUX 1995 ; COMTE 1997a : 57-62).

Si l'existence d'un pouvoir civil de type comtal est attesté par la documentation écrite dès le 6^e s., comme par exemple avec la mention de Lézin et de son père, tous deux comtes d'Angers, dans la *Vita S. Licinii*, la résidence comtale en tant que telle n'est mentionnée explicitement qu'en 851 (StM-9) – et en l'occurrence il ne s'agit que de la mention d'un terrain sur lequel elle pourra être édifiée. Les comtes qui se sont succédés à la tête de l'Anjou ont progressivement agrandi la résidence comtale en allongeant la grande salle – l'*aula* – et en adjoignant aux parties résidentielles des structures destinées à améliorer le

²⁷ « *ab ipsis fundamentis renovare* »

confort à partir du courant du 10^e s. La question de la mise en place de la résidence comtale est abordée plus en détail plus loin au sein d'une discussion générale sur l'histoire de son site qui présente une étonnante conservation d'un statut particulier au sein de l'agglomération (cf. § 6.3 ci-dessous p. 253).

Outre la cathédrale et la résidence comtale, plusieurs éléments topographiques de deux types généraux sont connus au sein du quartier de la Cité (Figure 119). Le nombre total de ces éléments est assez peu élevé en raison du faible nombre d'opérations archéologiques menées dans l'espace de la Cité. Une importante proportion des informations proviennent donc des sources écrites, actes juridiques comme récits littéraires, avec toutes les imprécisions spatiales que cela peut engendrer.

Les éléments relevant de la valeur urbaine des « édifices religieux »²⁸ (GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004 : 229, fig. 1 ; Figure 119) sont principalement l'église Saint-Aignan, mentionnée dans l'hymne *Gloria laus* au début du 9^e s. puis de nouveau vers 1100 (StL-10) et l'église Sainte-Marie-de-la-Découverte puis Notre-Dame-de-Recouvrance, attestée en 1028 dans la charte de fondation de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité et en 1040-1041 dans StM-44 (COMTE 2010 : 136). Ces deux édifices sont situés approximativement au centre géographique du quartier de la Cité. Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Recouvrance mises à part, l'extrémité occidentale de l'éperon comprend également, à proximité de la résidence comtale, les chapelles Saint-Sauveur (attestée en 804) et Sainte-Geneviève (attestée en 844). Plus tardivement, l'église Saint-Laud est créée par le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt en 1151. La création de la chapelle du Crucifix au début du 11^e s. pour y délocaliser le lieu de desserte de la paroisse Saint-Maurice ou encore la constitution au début du 13^e s. du couvent des Jacobins à partir de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, bien qu'en plein cœur du quartier de la Cité, ne modifient pas les grandes lignes de l'organisation ecclésiastique de cet espace. Précisons qu'aucun de ces éléments religieux n'est issu d'une basilique funéraire d'un des premiers évêques d'Angers, lesquels se faisaient tous inhumer *extra-muros* (cf. § 6.2.2 ci-dessus p. 209). Enfin, durant la première moitié du 13^e s., les églises Saint-Aignan et Saint-Évroult deviennent paroissiales de plein droit, la première en accueillant la cure déplacée de Notre-Dame-de-Recouvrance en raison de l'édification du couvent des Jacobins (COMTE 2003c : 244) et la deuxième peu de temps avant qu'elle ne soit détruite et déplacée en raison de la construction du château.

Le seul élément relevant de la valeur urbaine des « lieux d'inhumation » (Figure 119) connu à l'heure actuelle pour le quartier de la Cité est l'espace identifié et associé à la cathédrale Saint-Maurice et situé au parvis, c'est-à-dire le « cimetière paroissial » qui peut être identifié avec cet espace dès 1116 (COMTE 2004a : 72). En l'état des connaissances, les églises Saint-Aignan et Saint-Évroult ne cristallisent pas autour d'elles de secteurs funéraires, même après la mise en place des deux nouvelles paroisses dont ces églises sont les centres. Le même constat est avancé pour les chapelles de l'ouest du quartier, autour de la résidence comtale. On ne connaît d'ailleurs pas le lieu d'inhumation préférentiel des comtes, si tant est qu'ils en aient un à Angers. On peut envisager que celui-ci ou ceux-ci se trouvaient en-dehors de la Cité. Ce quartier semble donc n'accueillir de sépultures que ponctuellement, au bon vouloir des chanoines de la cathédrale. Plus d'inhumations sont toutefois documentées à partir du 14^e s. avec les inhumations de chanoines dans la cathédrale (COMTE 2004a : 76-89). Les églises Saint-Aignan et Saint-Évroult ont structuré autour d'elles de petites zones d'inhumation, c'est-à-dire leurs cimetières paroissiaux, mais cette situation n'est documentée que par le biais des pouillés et terriers des 14^e – 15^e s.

Parmi les autres objets urbains constitutifs du quartier de la Cité, on peut inclure des éléments relevant des « structures défensives et militaires » (n°2). C'est par exemple l'enceinte de la fin du 3^e s., déjà évoquée ci-dessus, qui assume également la fonction, outre celle de défense de l'espace intérieur et de coupure vis-à-vis de l'extérieur, de mur-terrasse du quartier. Plusieurs des maisons encore debout aujourd'hui et surplombant les rues contournant le quartier, comme par exemple la maison canoniale Saint-

²⁸ Cette valeur comprend les valeurs d'usage – représentées à Angers – des « édifices cultuels catholiques », « bâtiments conventuels et monastiques », « bâtiments ecclésiastiques » et « églises paroissiales ».

Barthélémy située en surplomb de la rue Toussaint, s'appuie sur l'enceinte de la Cité. C'est d'ailleurs cette utilisation opportuniste et pragmatique de l'existant, observée depuis l'*extra-muros* mais également depuis l'*intra-muros* (9bis rue Saint-Évrout ; *Annuaire...* 2004), qui a permis la conservation du tracé de la fortification, à défaut de la conservation du parement originel. L'enceinte de la Cité a également servi de limite fiscale : le bourg Saint-Étienne est dit « joignant au mur du fief épiscopal »²⁹ en 1077 (StM-49). Dans ce cas précis, il n'est pas assuré que ce soit l'enceinte de la Cité qui est évoquée mais d'après les éléments mentionnés l'assimilation est certaine. Enfin, on pourrait également évoquer en dernier élément le château-forteresse édifié à partir de 1220 sur le tiers occidental du quartier de la Cité. Situé sur la borne basse de la fourchette chronologique, il ne sera pas évoqué.

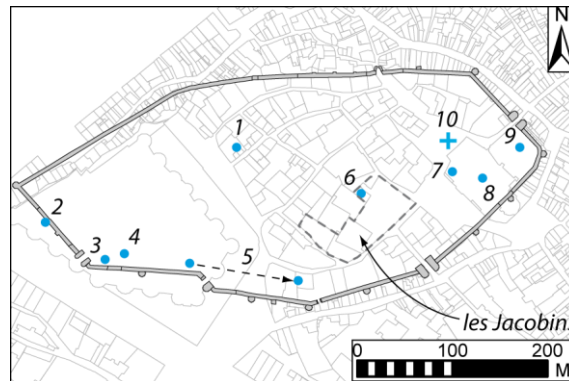


Figure 119 – Édifices religieux et lieux d'inhumation connus dans la Cité de la fin du 3^e au milieu du 13^e s. 1 : Saint-Aignan. 2 : Saint-Laud. 3 : Saint-Sauveur. 4 : Sainte-Geneviève. 5 : Saint-Évrout (premier et second emplacements). 6 : Notre-Dame-de-Recouvrance. 7 : le Crucifix. 8 : cathédrale Saint-Maurice. 9 : résidence épiscopale. 10 : parvis de la cathédrale, cimetière paroissial. L'enceinte de la fin du 3^e s. est également représentée.

Mis à part les éléments topographiques évoqués ci-dessus, que ce soient la cathédrale ou la résidence épiscopale mais aussi les différentes églises installées peu à peu dans la trame du quartier de la Cité, les sources écrites mentionnent plusieurs maisons dans celui-ci. On considérera ici, ainsi que dans les études de quartiers suivantes, les maisons comme relevant de l'habitat, que celui-ci soit civil et laïc – c'est-à-dire que les sources écrites sont suffisamment précises pour assurer l'habitation du lieu par un laïc – ou que cet habitat soit ecclésiastique –, que les maisons en question sont occupées par des chanoines ou des chapelains, de quelque institution que ce soit, d'Angers ou d'ailleurs. La distinction entre habitat civil et habitat ecclésiastique, et entre habitat canonial et habitat d'autres personnages ecclésiastiques, est essentielle car elle permet de cartographier l'emprise des espaces sous la domination de telle ou telle institution religieuse.

Dans le cadre de la fourchette chronologique 3^e – 13^e s., le quartier de la Cité est un espace que l'on peut considérer comme urbain, en raison de la multiplicité des activités notamment administratives qui s'y déroulent et en raison de sa mise en défense, mais qui présente une densité d'occupation peu élevée, probablement assez similaire aux abords immédiats *extra-muros*. « On peut encore échanger des terrains en 851 et donner des terres pour servir de refuge », le siège et la probable occupation scandinave de 871 aurait ruiné au moins en partie le quartier (COMTE 2003d : 209). La densité de la trame urbaine de l'intérieur de la Cité pour la période antérieure au 9^e s. ne peut toutefois pas être établie avec certitude.

Les propriétés *intra-muros* n'appartiennent pas exclusivement au chapitre cathédral, mais également à plusieurs des autres abbayes et monastères d'Angers ou encore à des membres d'un personnel ecclésiastique non lié à la cathédrale. Les abbayes Notre-Dame-de-la-Charité ou Saint-Aubin possèdent une ou deux parcelles dans ce quartier. De plus, quelques maisons relevant de Saint-Laud, à l'extrémité

²⁹ « cum burgulo qui est juxta sanctum Stephanum, adhaerens muro de fevo episcopali »

occidentale du quartier, à proximité de la résidence comtale et constituant le quartier canonial, sont documentées par plusieurs textes : Geoffroi Caïphe, chapelain du comte officiant peut-être dans l'église Saint-Laud, est ainsi connu par le biais de la mention de sa maison support d'une transaction foncière dans la Cité (Figure 120). Un ensemble de maisons canoniales, qui ne peuvent être individualisées, est également connu à l'extrême ouest du quartier de la Cité (StL-87). Elles sont rattachées au chapitre Saint-Laud et sont édifiées en profonde association avec l'enceinte de la Cité, sans qu'il soit possible de déterminer si elles sont près ou sur la courtine en raison de la présence du château.

Le corpus documentaire écrit comprend treize mentions de maisons situées dans le quartier de la Cité, distinguées entre propriétés de personnages ou établissements religieux (Tableau 37) et propriétés de personnages et institutions laïcs (Tableau 38). Les occurrences du bâti résidentiel recherchées sont fondées sur les termes latins de *domus* et de *mansio*. Il paraît intéressant d'ajouter une charte du comte Charles I^{er} que l'on peut dater de 1260 (CHI-1 ; MARCHEGAY 1853 : 253-254 ; COMTE 2010 : 133) et par laquelle il met en place la rotation des tours de garde effectués par ses vassaux sur l'enceinte de la Cité. F. Comte associe deux maisons à deux obligations de garde, aux portes Angevine et Saint-Aubin (COMTE 1997a, fig. 13), bien que le texte n'en fasse pas explicitement état – la première est d'ailleurs connue dans des sources plus tardives comme étant la maison canoniale Saint-Pierre, dépendante de la cathédrale. On suivra ici cette proposition, en considérant que les maisons dévolues aux vassaux du comte servaient d'hébergements à ces derniers lorsqu'ils venaient à Angers pour s'acquitter de leur tâche.

MENTIONS	RÉFÉRENCES (FIGURE 120)
« <i>ut inviolabiliter ac securo libertatis testamento ipsi canonici domus suas cum areis recto</i> » (StM-16, 882-886)	—
« <i>aream infra muros praefatae civitatis ad mansionem faciendam</i> » (StM-15, 886-888)	1
« <i>scilicet vascula et domum post vite ejus exitum sancte ipsius ecclesie</i> » (StA-82, 1040-1049)	2
« <i>Albericus [...] dat [sic] canonicis sancti Mauricii domos suas post obitum suum</i> » (StM-100, 1103)	—
« <i>Raoul souschante aiant donné à l'église de Saint-Maurice la maison qu'il avoit sur les murs de la cité</i> » (StM-85, 1103-1107)	5
« <i>Aldebert de Doué [...] donne au chapitre de la ditte église une maison près de la posterne Boulet</i> » (StM-127, 1115)	4
« <i>Le don que fit Geoffroy [...] à l'église Saint-Maurice et aux chanoines d'icelle de quelques maisons, qu'il avoit fait bâtir dans des emplacements qu'il avoit acheptés, vis-à-vis des maisons de Normand archidiacre</i> » (StM-161, 1125-1129)	—
« <i>Accidit autem ut canonici de Rota in eadem civitate quamdam domum quae Hildegarii thesaurarii fuerat</i> » (StA-451, 1141)	3
« <i>in Andegavensi civitate, [...] domos</i> » (StL-87, 1178)	6

Tableau 37 – Inventaire des maisons de personnages et établissements religieux situées dans la Cité.

MENTIONS	RÉFÉRENCES (FIGURE 120)
« <i>residente me intra turrem quae sita est supra portam civitatis, respicientem versus meridiem, infra domum custodis</i> » (TVe-239, 1073)	7
« <i>domunculam que adheret cellario quod est ante Sanctum Anianium</i> » (StL-41, vers 1100)	8
« <i>de proprio suo domum petrinam que vicina erat curie [...] inde malcaaciam suam facere quia proxima et commoda curia est</i> » (StL-41, vers 1100)	8
« <i>in domo Goffridi de Blazone, capellani comitis</i> » (StA-84, 1113)	—

Tableau 38 – Inventaire des maisons de personnages et institutions laïcs situées dans la Cité.

Les sources écrites, et plus précisément les actes de la pratique, ne sont pas les seuls documents qui nous renseignent sur l'habitat au sein de la Cité. Les études architecturales, et notamment le travail de D. Letellier et O. Biguet sur l'habitat patricien des 12^e – 15^e s. (LETELLIER, BIGUET 2002), permettent de connaître d'autres éléments topographiques de ce type. Les études menées au niveau de la parcelle pour

renseigner la base de données « Mérimée » du ministère de la Culture apporte également quelques précisions qui permettent de valider ou de rejeter plusieurs éléments d'habitat possibles dans la Cité.

Par le biais de ces fonds documentaires, nous connaissons ainsi un total de huit propriétés (Tableau 39), relevant toutes de la valeur d'usage « habitat », distinctes de celles que le corpus documentaire écrit contient (Tableau 40). Les données relatives à celles-ci proviennent d'études architecturales ou de l'usage de sources postérieures au milieu du 13^e s., c'est pour cette raison qu'elles ne sont pas incluses dans les Tableau 37 et Tableau 38.

PROPRIÉTÉ	MISE EN PLACE OU ATTESTATION	RÉFÉRENCES (FIGURE 120)
Maison canoniale Saint-Michel	Début du 12 ^e s.	9
Maison canoniale Sainte-Croix	Début du 12 ^e s.	10
Maison canoniale Saint-Laud	Début du 12 ^e s.	11
Maison canoniale Saint-Maurice	Début du 12 ^e s.	12
Maison canoniale Saint-Pierre	1260 (ChI-1)	13
Maison canoniale Saint-Barthélémy	Début du 12 ^e s.	14
Hôtel de Cunault (aussi « Cunaud »)	13 ^e – 14 ^e s.	15
Hôtel de la Haute-Mule	1219	16

Tableau 39 – Inventaire des maisons situées dans la Cité attestées par les études architecturales.

Au sein de cet ensemble, on peut déterminer deux types de propriétés en fonction de la nature de l'occupant. Celle-ci peut être déterminée en s'appuyant sur les noms usuels des maisons (COMTE 2001 : 123 ; COMTE 2003a : 97). La première catégorie correspond aux maisons canoniales du chapitre cathédral. Cette catégorie comprend également des maisons occupées par des personnages ecclésiastiques mais qui ne sont pas liés à un chapitre canonial. C'est par exemple le cas des chapelains des comtes. La seconde catégorie correspond aux maisons de ville d'abbayes ou monastères extérieurs à Angers.

Six maisons sont explicitement des maisons canoniales. Celles qui sont rattachées au chapitre cathédral portent le nom de la prébende qui leur est liée : Saint-Michel (COMTE 1997a : 82-83), Sainte-Croix (*ibid.* : 83-85), Saint-Laud, Saint-Maurice, Saint-Pierre et Saint-Barthélémy. Il est possible que certaines des maisons de chanoines mentionnées dans les sources écrites (Tableau 37 p. 230) correspondent à cet habitat civil observé sur le terrain ; il n'est toutefois pas possible de déterminer les éventuels appariements. Le chanoine de la cathédrale résidant dans la maison Sainte-Croix est également le desservant de l'église du même nom située *extra-muros* au pied de la cathédrale et de l'enceinte de la Cité.

Les deux maisons restantes correspondent à des maisons de ville appartenant à des établissements religieux extérieurs à Angers, la première de manière assurée et la seconde de manière supposée. L'hôtel de la Haute-Mule, situé immédiatement à l'est de Saint-Évroult, est attesté en août 1219 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 39 ; RONDEAU 1918 : 92). C'est une maison de ville de l'abbaye de Fontevraud, fondée en 1101 aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine. La maison de la Haute-Mule est mentionnée dans une charte de l'abbaye de Fontevraud³⁰ (*ibid.*) ainsi qu'une seconde fois, dans le même fonds, dès janvier 1221. La présence de ces textes dans des fonds extérieurs à Angers est la raison pour laquelle cet hôtel n'apparaît pas dans le Tableau 37 ci-dessus. Nous connaissons également la maison de Cunault, situé entre la courtine et la rue Donadieu-de-Puycharic, maison de ville du prieuré du même nom situé près de Saumur. L'édifice actuel est la maison canoniale Saint-Maurille attestée au 16^e s. Les fondations de cette maison datent des 13^e – 14^e s. (BD Mérimée, n° IA 49000889).

À partir des précisions topographiques que les rédacteurs des actes ont associées aux informations foncières et immobilières, il est possible de proposer des emplacements et de les cartographier pour

³⁰ La charte « porte donation par Me Girard, doyen d'Outremerne, des maisons qu'il possède *prope domum ... sanctimonialium (Fontis Ebraldi) quae vocatur Haute-Mule sitas in feodo beati Mauricii* » (RONDEAU 1918 : 92).

quelques-unes des propriétés mentionnées (Figure 120). Il est en revanche impossible de localiser toutes les maisons car certaines des descriptions d'emplacement ne sont pas suffisamment précises et/ou détaillées pour que cela soit possible. C'est par exemple le cas de la mention de la maison d'Albéric que ce dernier, doyen de Saint-Maurice et chapelain du comte, donne au chapitre cathédral en 1103 (StM-100) – le texte issu du cartulaire publié est de plus un résumé en français et en latin. D'autres mentions ne comportent aucune précision géographique autre que la Cité (StL-87).

Les précisions topographiques des sources écrites imposent de faire des choix dans les situations géographiques évoquées. Les différentes propriétés du personnel ecclésiastique attaché au comte, en l'occurrence les chapelains dits « du comte » ainsi que les membres du chapitre canonial Saint-Laud sont arbitrairement situées à proximité de la résidence comtale d'après le lien organique qui peut exister entre le pouvoir comtal et ces institutions religieuses, à d'autant plus forte raison que c'est le comte Geoffroi Martel qui a fondé le chapitre Saint-Laud dans l'église Sainte-Geneviève et que c'est Henri II Plantagenêt qui le déplaça dans une chapelle édifiée sur une tour de l'enceinte.

Malgré tout, la cartographie de ces propriétés que l'on peut avancer dans la Figure 120 est imprécise. Plusieurs mentions ne peuvent être rendues que par des ellipses figurant les micro-secteurs du quartier de la Cité dans lesquelles les maisons associées doivent être situées. C'est par exemple le cas du terrain à bâtir concédé à l'abbaye de Prüm en 882-886 que l'on ne peut situer que par le biais des confronts évoqués dans le texte (StM-15 ; COMTE 2010 : 135 ; Figure 120 n° 3). Cette restitution permet cependant, en dépit des différents problèmes évoqués ci-dessus, de servir de base à une lecture de la transformation foncière de l'espace du quartier de la Cité, et notamment par le biais de la mainmise progressive des institutions religieuses sur celui-ci. Certaines propriétés mentionnées dans les sources écrites se situent à l'emplacement de l'actuel château. La localisation de ces maisons ne peut donc pas s'appuyer sur le cadastre de 1840. Ces situations sont estimées d'après l'environnement topographique connu et sont probablement erronées dans le détail – cela sera probablement jamais vérifiable. Enfin, quatre mentions contenues dans les Tableau 37 et Tableau 38 (StM-16, StM-100, StM-161 et StA-84) sont trop imprécises pour pouvoir être représentées sur la Figure 120.

Le choix de représentation qui a été fait ici exploite au maximum les sources disponibles, y compris le cadastre de 1840 qui reste opérationnel pour la plupart des propriétés. Les emprises des maisons sur la Figure 120 sont arbitraires et ne reflètent pas la réalité, ce qui n'aurait d'ailleurs pas d'intérêt à l'échelle retenue ici. Une localisation à la parcelle est considérée comme suffisante. Les emprises s'appuient sur les secteurs de fouilles (au château) et sur les maillages parcellaires de 1840 et d'aujourd'hui. C'est pourquoi il y a une bonne concordance entre les limites parcellaires et les surfaces des maisons sur ce plan.

La Figure 120 ne montre aucune distribution particulière des éléments d'habitat connus par le biais des sources écrites. La difficulté de représenter précisément l'emplacement des propriétés concédées n'aide pas à la lecture de la carte – c'est notamment le cas pour la maison d'Hildegare trésorier concédée aux chanoines de la Roë (n° 3), que l'on peut placer près de Notre-Dame-de-Recouvrance en raison du lien organique qui existe entre celle-ci et la Roë. On remarque également un certain nombre d'éléments autour de la résidence comtale, dans l'angle occidental du quartier (n° 1, 6, 7 et 8). Cela est dû à la mobilité foncière autour des familiers du comte, notamment Geoffroi Caïphe, chapelain du comte, qui agit autour de Saint-Aignan (n° 8). Il s'agit également des maisons canoniales du chapitre Saint-Laud, qui dépend du pouvoir comtal et notamment après 1154 et la reconstruction de l'église par Henri II Plantagenêt sur une tour de l'enceinte de la fin du 3^e s. Les maisons de Saint-Laud confirmées par le pape en 1187 (n° 1) constituent probablement le premier quartier canonial de cette institution. On constate également que plusieurs biens sont directement associés à l'enceinte de la Cité (n° 5, 9, 14, 15 et 16). Cela peut traduire une utilisation opportuniste de la fortification comme fondation. La situation topographique entre

l'enceinte et l'emprise de la résidence comtale va en faveur de cette interprétation. Aujourd'hui encore, les pignons des maisons de la rue Saint-Évroult sont directement appuyés sur la courtine.

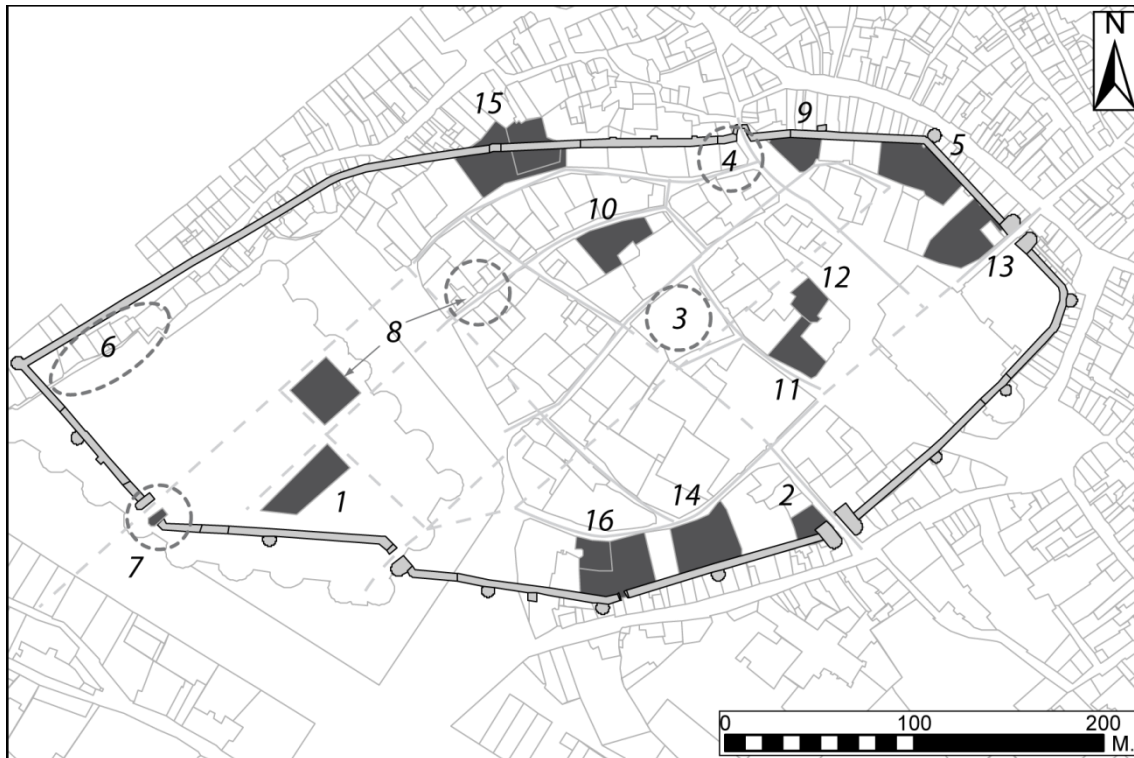


Figure 120 – Situation du bâti résidentiel localisable mentionné dans les sources écrites. L'enceinte est représentée pour délimiter le quartier de la Cité. Globalement, elle est restée visible jusqu'à l'époque moderne sauf pour sa moitié occidentale et pour sa partie à l'aplomb de la cathédrale, détruites dans la première moitié du 13^e s.

À la lecture des trois tableaux ci-dessus, on remarque que ce sont les maisons possédées par des personnages ou des établissements religieux qui sont les plus mentionnées dans les sources écrites : neuf des treize occurrences de maisons mentionnées dans le quartier de la Cité relèvent de ceux-ci, que ce soient le chapitre cathédral lui-même ou de simples membres du clergé, de Saint-Maurice ou d'autres institutions. Cette situation documentaire provient de la nature des fonds documentaires employés, qui émanent tous d'établissements religieux et aucun d'institutions civiles. Les laïcs n'apparaissent qu'indirectement, même si ces établissements ont permis d'enregistrer certains actes. Si le faible nombre de biens documentés dans les sources écrites nécessite une certaine prudence, des maisons sont possédées par des laïcs près de la résidence comtale. Cette situation semble être le reflet symétrique de celle des maisons canoniales près de la cathédrale et donne l'impression d'une partition assez nette de l'espace de celle-ci entre l'ouest influencé par le pôle comtal et l'est influencé par le pôle épiscopal. Les quelques maisons canoniales ou de dignitaires connues comme telles dans les sources écrites se situent effectivement dans la moitié orientale du quartier.

La « cléricisation » du quartier de la Cité consiste en la transformation progressive d'un espace urbain originellement sans qualification particulière, si ce n'est qu'il est fortifié par l'enceinte de la fin du 3^e s., où coexistent les laïcs et les ecclésiastiques, l'autorité civile et l'autorité religieuse, en un espace toujours urbain mais majoritairement placé sous la tutelle administrative des personnages ecclésiastiques en association avec le comte et son entourage. Autrement dit, il s'agit de la constitution du quartier canonial de la cathédrale, élément urbain qui s'identifie rapidement au quartier de la Cité dans son ensemble.

Un des événements majeurs dans la constitution du quartier cathédral, et donc de l'assimilation de la Cité comme tel, est la concession en 886-888 (StM-16) par l'évêque Rainaud de trente maisons et terrains situés dans le quartier aux chanoines. La transmission de cette propriété de l'évêque – en tant que personne morale – à ses chanoines – ici aussi en tant qu'institution ecclésiastique – est le point de départ de la possession d'un espace par le chapitre : les chanoines possèdent désormais ces maisons et terrains pour eux-mêmes et non plus *via* l'évêque. Cette mention constitue d'ailleurs l'attestation de la présence de chanoines autour du personnage de l'évêque. En parallèle, on peut interpréter ce transfert de propriété comme la marque d'une séparation entre l'évêque et son chapitre, ou plutôt dans la constitution de deux personnes morales autonomes mais liées. Le chapitre cathédral compte trente prébendes, chiffre qui reste stable : la tentative de 1096 (StM-122) d'en monter le nombre à quarante avait avorté car l'évêque Geoffroi de Mayenne décida que le chapitre devait doter lui-même, sur ses biens propres, les dix nouvelles prébendes (COMTE 1997a : 76). Il y a autant de prébendes que de chanoines, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de regroupement ou de fractionnement de celles-ci (*ibid.*).

La présence de maisons associées à une charge précise au sein du chapitre est assurée en 1073 quand « des maisons sont attribuées à des dignitaires mais seuls les trois archidiaques avaient une maison attachée à leur dignité » (COMTE 2001 : 122). Des sources écrites du 12^e s. attestent d'une vie commune entre les chanoines, que celle-ci soit partielle – limitée à certains moments de la journée et à certaines activités – ou bien complète : on peut évoquer notamment la reconstruction du réfectoire et du dortoir en 1116-1120, situés probablement au niveau de l'actuelle place Freppel (*ibid.* : 120). L'institution des fêtes, repas pris en commun, va également en ce sens – ce n'est pas propre au chapitre cathédral : on connaît la maison des fêtes du chapitre Saint-Martin. L'hypothèse d'une vie en partie commune est la plus probable, notamment en raison de l'existence de maisons associées à des charges au sein du chapitre et qui hébergent les détenteurs de celles-ci.

La Cité semble placée sous l'autorité séculière de l'évêque en 1093, lorsque le comte Foulques le Réchin interdit aux changeurs et vendeurs d'épices de pratiquer leur commerce en-dehors du parvis de la cathédrale, sous-entendu dans l'ensemble de l'espace urbain (StM-57). Cela permet, *de facto* et même si ce n'est pas évoqué dans le texte, à l'évêque de contrôler ce type d'échanges portant sur des produits rares donc coûteux : y avait-il ainsi une taxation plus aisée à mettre en œuvre concrètement ? Quel intérêt l'évêque y avait-il ? Et pourquoi le comte est-il amené à mettre en place pareille action ? Le phénomène de prise en main de ce quartier par l'évêque et son chapitre devient officiel lorsque « par un acte d'avril 1258, le comte d'Anjou, Charles I^{er}, reconnaît la juridiction du chapitre dans la Cité » (COMTE 2001 : 120). À partir de cette date, la Cité devient effectivement le quartier des chanoines de la cathédrale. En 1516, François I^{er} fait explicitement état de son nom mais surtout de son assimilation directe au quartier cathédral : « Cité d'Angers ou cloître des chanoines » (*ibid.*).

La constitution d'un espace possédé et contrôlé par l'institution ecclésiastique qu'est le chapitre cathédral peut être vu par le biais des propriétés qui appartiennent à des dignitaires du chapitre cathédral, voire à celui-ci en tant que tel, c'est-à-dire les quelques maisons canoniales qui sont connues (Figure 120). Ces biens sont situés dans la partie orientale du quartier, à proximité de la cathédrale. L'axe suivant l'alignement des rues des Filles-Dieu et Rangeard semble partager l'espace de la Cité en deux parts, celle de l'est semblant placée sous la tutelle de la cathédrale. Celle-ci semble désormais former un pôle urbain à dominante ecclésiastique autour duquel s'organise l'habitat de son personnel. Si l'évêque réside dans un espace particulier de la Cité, accolé à la cathédrale et à l'enceinte, les chanoines s'installent dans des propriétés caractérisées par de grandes parcelles desservies par de petites ruelles. Cela a engendré une certaine configuration morphologique du parcellaire qui n'est pas pour autant totalement induite par ce phénomène (*cf.* § 5.3.1 ci-dessus p. 162 ; COMTE 2003d : 210-211). Il faut poser des limites à l'approche morphologique du quartier de la Cité comme quartier canonial de la cathédrale. Cet espace a subi des recompositions parcellaires locales non seulement au 13^e s. en raison de la construction du château mais

également au 15^e s., quand plusieurs éléments sont reconstruits ou profondément modifiés (*ibid.* : 211). L'état visible sur le cadastre de 1840 ne correspond donc pas à l'état du quartier au milieu du 13^e s.

Les chanoines de la cathédrale utilisent également l'enceinte de la Cité comme mur de fondation pour leurs maisons : ce phénomène a été observé depuis l'intérieur du quartier par L. Rondeau pour l'hôtel de la Haute-Mule au début du 20^e s. (RONDEAU 1918) et plus récemment par le biais d'une opération archéologique menée aux 7 (*BSR Pays de la Loire* 1999 ; *Annuaire...* 1999 ; *BSR Pays de la Loire* 2001a) et 9bis rue Saint-Évroult (*Annuaire...* 2004), soit à proximité de la maison de ville de Fontevraud. La courtine y a été observée et elle semble porter la trace d'attaques visant à réduire son épaisseur, comme des aménagements de caves. Dans l'ensemble, ce phénomène est nettement visible depuis l'*extra-muros* pour l'îlot situé entre les rues Saint-Évroult et Toussaint.

La séparation entre espace religieux et espace laïc provient également du même phénomène mais fonctionnant pour le pôle civil : les gens du comte, et notamment les chanoines de Saint-Laud et les chapelains connus par les sources écrites, se rapprochent de leur autorité, ce qui se traduit matériellement par une concentration des biens liés au pouvoir civil dans l'ouest de la Cité. De plus, les sources écrites ne comportent quasiment pas de mentions de laïcs dans la Cité.

Le quartier de la Cité a toujours constitué une entité à part dans la topographie d'Angers, et ce dès la construction de son enceinte, laquelle est un élément-clef pour comprendre cet état de fait.

La fortification a créé un dedans et un dehors. Aux premiers siècles de la fourchette chronologique, le dehors est principalement dévolu au funéraire et au religieux (*cf.* § 6.2.1 ci-dessus p. 200 et § 6.2.2 ci-dessus p. 209), même si des réoccupations sporadiques autour de certains des édifices religieux sont avérées. L'espace du dedans comprenait en tout premier lieu la cathédrale et le lieu de résidence de l'évêque et concentrait probablement une grande partie de l'habitat, même si elle était peu peuplée au milieu du 5^e s. lorsque l'évêque la qualifie de « petite cité » ou « *civitatula* » (PIETRI 1987c : 72). Si la résidence épiscopale n'était pas originellement située à son emplacement actuel – dans l'angle oriental de la Cité et cernée par la cathédrale et l'enceinte –, elle ne se trouvait pas à grande distance du lieu de culte, par confort pour son personnel desservant. Elle se situait probablement à l'ouest de la cathédrale, au niveau de l'actuelle place Freppel, accolée à l'enceinte, « ce qui est confirmé par Grégoire de Tours qui fournit deux indices : la présence d'un solarium sur la muraille et la chute d'un clerc de l'entourage épiscopal au pied de l'enceinte » (COMTE 2001 : 119 ; COMTE 1997a, fig. 14 ; *Historiarum Libri X*, X, 14).

La coupure dans l'espace urbain de la ville ouverte de plan régulier (1^{er} – 3^e s.) induite par la construction de l'enceinte de la fin du 3^e s. a été un catalyseur de l'identification de la Cité comme un espace à part. Les éléments présentés ci-dessus permettent de constater que ce sont les deux institutions qui y résident, en l'occurrence les autorités comtale et épiscopale, qui se sont approprié le quartier de la Cité. À partir du 9^e s., les sources écrites fournissent les premiers éléments de commentaire portant sur cet aspect. La distribution dans l'espace des maisons mentionnées, tout en prenant en compte leurs localisations et leurs fonctions, semble montrer une partition du quartier de la Cité entre l'espace politique, civil et laïque à l'ouest autour de la résidence comtale et l'espace religieux ecclésiastique à l'est autour de la cathédrale et de la résidence épiscopale. D'ailleurs, les situations topographiques mêmes de ces deux pôles, localisés le plus loin possible l'une de l'autre, étaient des facteurs favorisant cette partition.

La question de la vie canoniale proprement dite au sein du chapitre cathédral n'a pas été abordée dans les lignes qui précèdent. On néanmois évoquer le fait qu'« abandonnée une première fois à partir de la fin du IX^e siècle, la stricte vie commune fut brièvement remise en honneur fin XI^e-début XII^e siècle, puis aussitôt délaissée définitivement. La constitution d'un quartier canonial où les dignitaires, les chanoines et les sous-prébendés ont leurs [maisons] particulières, maintient néanmoins un regroupement topographique du personnel du chapitre et de la cathédrale dans la Cité d'Angers » (COMTE 1997a : 74). Cet abandon de la vie commune associée au nombre fixe de prébendes qui restent entières et jamais

fractionnées (*ibid.* : 76), permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle le quartier cathédral compte trente maisons canoniales.

Dans la trame urbaine *extra-muros*, deux types de quartiers à dominante ecclésiastique coexistent et occupent une assez grande proportion de la trame urbaine, en considérant le quartier de la Cité comme quelque peu à part pour les raisons qui ont été évoquées ci-dessus. La première catégorie comprend les quartiers canoniaux, abordés ci-dessous, organisés autour des différentes églises ayant accueilli un chapitre de chanoines, et la seconde catégorie comprend les quartiers abbatiaux, abordés plus loin, c'est-à-dire les espaces urbains voisinant les abbayes et monastères présents dans la trame urbaine.

La discussion qui suit traite des **quartiers canoniaux**. Leur détermination est faite à partir des édifices religieux et des institutions ecclésiastiques qui s'y trouvent. Au niveau de la borne chronologique basse, l'équipement ecclésiastique d'Angers compte six églises collégiales de plein droit : Saint-Laud, Saint-Lézin, Saint-Mainboeuf, Saint-Martin, Saint-Maurille et Saint-Pierre (Figure 121). Parmi celles-ci, on peut exclure Saint-Laud qui ne peut développer de véritable quartier qu'à partir de son expulsion de la Cité en 1232 et de son installation dans l'église Saint-Germain³¹. Plusieurs des éléments liés à ce chapitre, notamment les maisons canoniales connues par le biais des sources écrites, avaient toutefois déjà été évoqués dans l'étude du quartier de la Cité. Les cinq quartiers canoniaux qui seront étudiés ci-dessous forment un espace relativement compact situé dans le quadrant sud-est du quartier de la Cité.

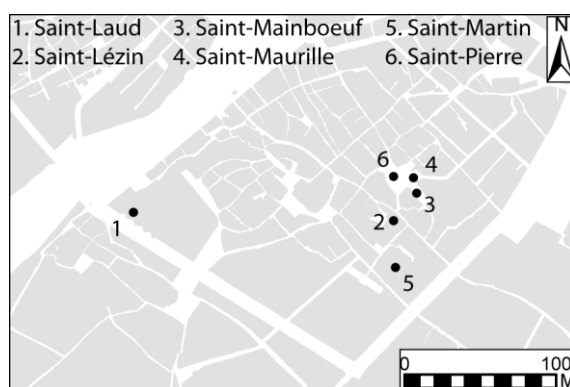


Figure 121 – Situation des églises collégiales dans la trame urbaine d'Angers.

Les cinq collégiales sont issues d'autant de basiliques funéraires fondées par les premiers évêques d'Angers (PIETRI 1987c ; Tableau 40).

ÉGLISE COLLÉGIALE	FONDATION DE L'ÉDIFICE	CRÉATION DU CHAPITRE
Saint-Lézin	Fin du 6 ^e s.	819
Saint-Pierre	Premier quart du 5 ^e s.	Début du 11 ^e s.
Saint-Martin	Début du 5 ^e s.	1012-1029
Saint-Mainboeuf	Milieu du 7 ^e s.	Fin du 11 ^e s.
Saint-Maurille	Milieu du 5 ^e s.	Début du 12 ^e s.

Tableau 40 – Dates de fondation des églises collégiales et de création des chapitres canoniaux.

C'est le quartier Saint-Martin qui est le mieux connu, notamment par le biais de plusieurs études menées à l'occasion de la réédification et de la réouverture au public de l'édifice en 2006 (PRIGENT, HUNOT 2006 ; COMTE 2006c ; COMTE 2006a) ; une étude avait déjà été menée auparavant (COMTE, GAILLARD 1994).

³¹ La collégiale Saint-Laud originelle, édifiée à proximité de la résidence comtale, disposait tout de même d'un espace propre composé de quelques maisons canoniales mentionnées épisodiquement dans les sources écrites. En plus de ces chapitres, d'autres églises ont accueilli des chanoines, comme par exemple l'église de la Trinité dépendante de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité, mais ce chapitre n'est pas indépendant de cette dernière et à ce titre ne sera pas étudié ici.

Les quartiers Saint-Laud (COMTE, JURET, MATZ 1994), Saint-Lézin (COMTE 1994a) et Saint-Mainbœuf (COMTE 1994b) ont également été étudiés. Manquent Saint-Maurille et Saint-Pierre (ce manque peut être partiellement compensé par MALLET 1977). L'étude des quartiers canoniaux s'oriente selon trois axes repris du modèle d'étude adopté pour le quartier de la Cité. Il s'agit en premier lieu de pointer les faits majeurs de l'histoire de chaque communauté, en second lieu de faire l'inventaire des objets urbains connus associés aux quartiers canoniaux et en dernier lieu de mettre en avant les facteurs qui permettent d'avancer l'idée d'une « cléricisation » – prise de contrôle progressive – de l'espace de chaque collégiale.

La documentation disponible ne permet pas une lecture complète de chaque institution canoniale : ainsi « il faut renoncer à une histoire suivie du chapitre Saint-Martin au cours du Moyen Âge » (PRIGENT, HUNOT 2006 : 24) – Saint-Martin étant pourtant l'un des chapitres les mieux documentés.

- Le *chapitre Saint-Lézin* est mentionné dès 819 (Tableau 40 ; JAROUSSEAU 2008b : 17 ; *Formule d'Angers* n° 6). Les termes employés dans les textes ne sont toutefois pas clairs (COMTE 1994a : 109) : est-ce une abbaye ou un chapitre ? L'établissement était en mains laïques dès sa fondation : le créateur Thibaud était comte et les chefs de la communauté sont laïcs jusqu'à sa restitution à l'évêque par le comte Geoffroy Plantagenêt en 1131 (*ibid.*). Le chapitre compte onze membres au 12^e s.
- Sans respecter la tradition d'une fondation en 1016 par le roi d'Angleterre, tout au plus peut-on envisager une création du *chapitre Saint-Pierre* durant le premier tiers du 11^e s. (MALLET 1977 : 212). Le chapitre est restitué à l'évêque par les seigneurs de Rochefort (StM-202 ; *ibid.* : 213). Ce chapitre est mal connu.
- L'église *Saint-Martin* comptait deux clercs au moment de la création du chapitre en 1012-1029 par le couple comtal (HIRET 1618 : 176). L'effectif de treize chanoines est tombé à douze avant 1146 (StA-196) puis à onze avant 1250.
- Le *chapitre Saint-Mainbœuf* est mis en place avant la fin du 11^e s. : le chanoine Gerbert est mentionné en 1095 (StA-41). L'église était en mains laïques avant que le comte ne la restitue à l'évêque en 1131. On ne sait pas quand ni par qui le chapitre a été créé. On ne sait pas non plus quel était l'effectif avant le milieu du 13^e s. mais ils ne sont plus que huit en 1330 (COMTE 1994b : 126).
- Le *chapitre Saint-Maurille* a été mis en place au début du 12^e s. après qu'elle fut rétrocédée à l'évêque par le seigneur qui la détenait. L'église avait été confirmée à l'évêque par Charles le Chauve en 844 (StM-4). Les chanoines sont attestés dans une bulle d'Adrien IV (PIF-92).

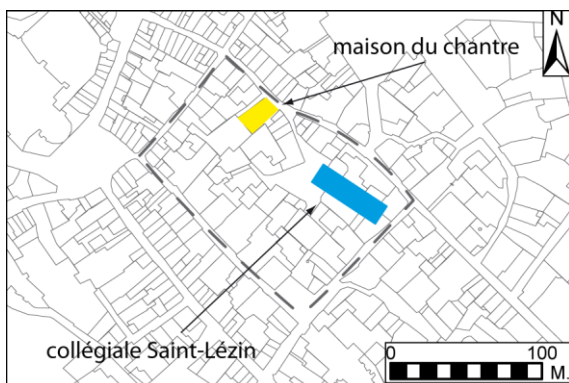


Figure 122 – Le quartier canonial Saint-Lézin sur la base du cadastre de 1840 d'après COMTE 1994a : 112.

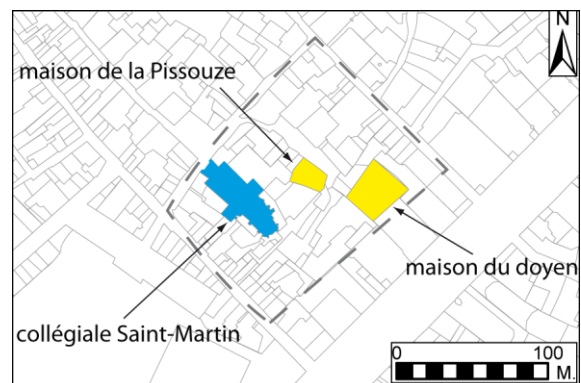


Figure 123 – Le quartier canonial Saint-Martin sur la base du cadastre de 1840 d'après COMTE 2006c : 2.

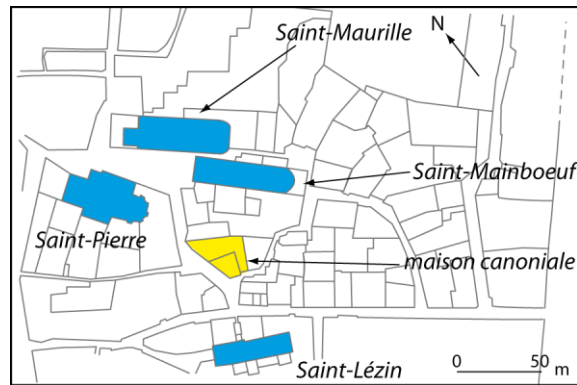


Figure 124 – Les quartiers canoniaux Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainboeuf d'après COMTE 1994b : 128, fig. 37.

Ces cinq exemples de chapitres montrent un schéma commun. Les basiliques funéraires édifiées dans les anciennes nécropoles sont entrées en possession laïque à des dates inconnues vraisemblablement situées aux 9^e – 10^e s. d'après les exemples de Saint-Martin et de Saint-Maurille. Dans le mouvement général de revalorisation ecclésiastique qualifié de « réforme grégorienne », ces églises sont restituées à l'évêque qui les fait réparer voire reconstruire et qui y installe des chanoines pour améliorer la desserte du culte selon une règle et un idéal de vie religieux. Il s'agit ici de libérer les églises de toute autorité laïque temporelle. Les fondations de ces chapitres ont lieu au 11^e s., sauf à Saint-Maurille (12^e s.).

Les objets urbains associés aux églises collégiales sont de plusieurs types. Il s'agit des bâtiments du chapitre proprement dits, à savoir les salles de chapitres, les greniers, les celliers, les autres espaces dévolus à la vie en communauté des congrégations canoniales. Ce sont des bâtiments associés au chapitre mais qui ne servent pas à l'ensemble de la communauté mais plutôt à un chanoine, c'est-à-dire essentiellement les maisons canoniales attachées aux prébendes ou chapelaines attachées à une chapellenie desservie dans l'église. Enfin ce sont d'éventuels éléments de clôture délimitant les quartiers eux-mêmes.

Rares sont les maisons canoniales ou chapelaines mentionnées dans les sources écrites avant le milieu du 13^e s. Pour les chapitres nous concernant, nous ne connaissons que trois maisons canoniales (la maison du doyen de Saint-Martin, mentionnée au début du 12^e s., Figure 123, et les maisons du chantre de Saint-Lézin, Figure 122, et d'un chanoine de Saint-Mainboeuf au début du 13^e s., Figure 124) et une maison chapelaine (maison de la chapellenie de la Pissouze mentionnée vers 1230 à Saint-Martin, Figure 123)³² : dans le cas du quartier Saint-Martin, « les maisons canoniales apparaissent dans les comptes de la collégiale en 1390 » (COMTE 2006c : 3). Les quartiers Saint-Pierre et Saint-Maurille ne bénéficient pas de la mention de maisons de ce type. La maison située près de Saint-Pierre, dans la censive du chapitre mais possédée autrefois par Saint-Aubin³³ (StA-442, 1127-1154) est-elle à ce titre une exception ? En raison de sa rareté, les objets urbains de valeur urbaine « habitat » ne permettent pas d'étudier la constitution des quartiers canoniaux en tant qu'espace individualisés, ou au moins autonomisés, par rapport au reste de la trame urbaine. Les restitutions parcellaires ou du moins topographiques des quartiers canoniaux comprenant le report du bâti sont fondées sur des documents écrits modernes. Il nous est impossible de restituer la trame bâtie des différents quartiers canoniaux y compris au niveau de la borne chronologique basse.

Les bâtiments annexes appartenant aux chapitres présentent les mêmes problèmes de rareté documentaire. On ne dispose d'aucune mention de cellier, de trésorerie, de cloître – selon le sens architectural de cet élément comme galerie couverte accolée à l'église – ou de tout autre bâtiment associé à une

³² À titre informatif, deux maisons canoniales du chapitre Saint-Laud sont mentionnées vers 1052, ce qui est relativement précoce au vu du corpus des maisons canoniales *extra-muros*. Il s'agit des maisons de Jean d'Aubigné et de Philippe Savari (AA-2). Elles sont détruites au plus tard vers 1230 en raison de l'édification du château.

³³ « *quod monachi Sancti Albini in censiva quamdam domum ab ecclesia Sancti Petri et canonicis ibidem conversantibus tenent ; que non longe ab ecclesia posita est* »

charge au sein de la communauté. Nous disposons pourtant de plusieurs mentions de dignitaires des chapitres, membres des hauts- comme des bas-chœurs (MATZ 2006 : 23, n. 4 ; *ibid.* : 25).

Quels étaient les contextes topographiques dans lesquels les chapitres canoniaux ont été créés ? Les quelques éléments de réponse sont fournis par les sources hagiographiques qui sont les seules à évoquer la fondation des basiliques funéraires et sur lesquelles nous sommes par conséquent obligés de réfléchir. Elles restent toutefois fortement sujettes à caution car il est difficile de leur opposer une critique interne portant sur les éléments topographiques présents autour des basiliques : ce sont elles qui font l'objet de l'attention des auteurs et les autres objets urbains mentionnés ne viennent qu'en illustration du discours. Aucun bâtiment annexe aux basiliques funéraires devenues n'a été reconnu. À Saint-Pierre, les structures observées n'ont pas permis d'aborder la question des abords de l'édifice et notamment des éventuelles constructions associées (MALLET 1977). Le même constat peut être fait pour Saint-Martin, étudiée bien plus récemment (PRIGENT, HUNOT 2006) : les opérations archéologiques n'ont pas permis de mettre au jour des structures situées en-dehors de l'emprise des différents états successifs de l'église. Saint-Lézin, Saint-Mainbœuf et Saint-Maurille n'ayant pas fait l'objet d'études matérielles, nous sommes limités ici au corpus documentaire écrit. *A priori*, il n'est pas pertinent d'inclure dans la question de l'environnement topographique des églises devenant collégiales par la suite les éléments topographiques antiques tels que le réseau viaire orthogonal dont les tracés concernent essentiellement les quartiers Saint-Lézin et Saint-Martin – le premier état de cette dernière a été contraint par la présence de la voie EO 6 – et dans une moindre mesure le quartier Saint-Mainbœuf.

Dans le courant du 7^e s., les basiliques funéraires Saint-Saturnin et Saint-Jean-Baptiste avaient reçu des bâtiments annexes à leur fondation afin d'y établir des communautés monastiques³⁴ (*Vita S. Magnobodi I^o*, § 32 ; *ibid.*, § 5). La présence de celles-ci n'est pas systématique : il n'y en a pas à Saint-Pierre ni à Saint-Maurille ni probablement pas non plus à Saint-Martin (PIETRI 1987c). S'il est possible que ces communautés monastiques aient perduré quelque temps avant de périr, elles avaient toutefois disparu au moment où les chapitres canoniaux sont créés. Il est donc très peu probable que ces derniers soient les héritiers, sous quelque forme que ce soit, d'une vie religieuse régulière dans ces églises, et ce même si deux clercs desservaient toujours Saint-Martin au début du 11^e s.

La clôture de l'espace par l'édification d'un mur séparant un intérieur d'un extérieur ne se retrouve que dans la situation non étudiée du chapitre Saint-Laud installé à Saint-Germain au 13^e s. (COMTE 1999 : 51). Dans le cas du quartier Saint-Lézin, c'est la configuration de l'espace qui crée la coupure avec l'extérieur. Le centre de l'espace canonial est constitué du cimetière au parvis de l'église (cf. § 6.2.1 ci-dessus p. 200 ; Figure 122). Les accès des parcelles donnent sur ce centre ; elles présentent ainsi l'arrière vers l'extérieur. Cela crée indirectement une structuration morphologique particulière : des continuités linéaires parallèles aux rues bordant le quartier correspondant aux limites des parcelles de celui-ci se retrouvent sur les trois côtés de l'îlot à une distance régulière de la rue. La coupure n'est pas pour autant systématique : les quartiers Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf ne présentent pas de telles structures et restent relativement ouverts sur l'extérieur. Il faut toutefois préciser que si les espaces de chaque collégiale ne sont pas nettement délimités, ils sont jointifs les uns les autres et sont situés à l'écart de la trame urbaine laïque : on peut ainsi penser qu'il n'était pas nécessaire aux chanoines d'édifier une clôture. Dans l'ensemble, et les configurations topographiques de Saint-Lézin et de Saint-Martin le laissent penser, la situation générale à Angers est celle d'un aménagement du quartier centré sur la collégiale, tournant le dos à l'extérieur et profitant de cela pour mettre en place le relatif retrait du monde : c'est un

³⁴ Pour Saint-Saturnin : « *Ergo ut mente conceperat, opere complens, monasterium summo appartu aedificans, viros sub sancto proposito deditos aggregare curavit, in quo etiam syntochia ac brephotrophia construxit, ad peregrinorum, pauperum, profectusque multorum* ». Pour Saint-Jean-Baptiste : « *in quo conturberniale collegium monachorum coacervans, juxta normam sanctae professionis vivere instituit, ac plurima praedia ad opus Domino ibi militantium delegavit, atque xenodochia ac brephotrophia diversaque mansionum habitacula aedificare procuravit.* »

aménagement opportuniste allant à l'économie. En l'état des connaissances et d'après les plans anciens, les trois autres quartiers ne semblent pas avoir bénéficié de configurations parcellaires favorables. Les restitutions de celles-ci montrent que ces espaces étaient irrigués par un grand nombre de rues, et l'éclatement des propriétés de chaque chapitre rend malaisé la concentration et l'isolement de chacun.

La clôture, ou *claustrum*, n'était pas nécessairement matérielle et pouvait n'être qu'une simple limite juridique (COMTE 1999 : 51). Il a été vu ci-dessus que les quartiers canoniaux d'Angers ne sont pas clôturés par un mur édifié dans ce but précis mais que leur délimitation matérielle était le plus souvent opportuniste car fondée sur l'aménagement de l'espace à la fois induit et non induit par la configuration topographique des quartiers. N'étant pas construit, *claustrum* peut alors se comprendre comme désignant le quartier proprement dit, c'est-à-dire l'espace placé sous la tutelle immédiate du chapitre et que celui-ci peut organiser et régir à sa guise.

QUARTIER	MENTIONS
Saint-Lézin	« <i>claustrum sancti Johannis situm sub Andecaviensis moenibus civitatis</i> » (AD 49 G 689 f° 73 ; 825-848) « <i>quarta parte claustra Sancti Lizinii</i> » (StA-34 ; 976)
Saint-Mainbœuf	—
Saint-Martin	« <i>Claustrum</i> » (COMTE 2006c : 2 ; c1029)
Saint-Maurille	« <i>in claustra beate Marie et sancti Maurilii, quod pertinet ad ecclesiam sancti Mauricii</i> » (StM-27 ; 993)
Saint-Pierre	« <i>calumniati sunt etiam mihi claustrum beati Petri et vicariam ejus</i> » (StM-202 ; 1140-1145)

Tableau 41 – Inventaire des mentions de *claustrum* désignant les quartiers canoniaux.

Le cloître Saint-Lézin est mentionné en 825-848, soit peu de temps après le chapitre lui-même (Tableau 40 p. 236 ; Tableau 41). La mention pourrait être une formule où le cloître est évoqué pour désigner l'établissement. Toujours est-il qu'elle fait tout de même référence à un espace placé sous la dépendance de l'église et donc des religieux. La seconde mention est plus claire. Le cloître en tant que quartier est utilisé comme confront d'un terrain acheté par Aubert abbé de Saint-Aubin. Cela n'aurait aucun sens d'utiliser un élément architectural, d'autant plus que les autres confronts sont des rues³⁵. Les cloîtres de Saint-Maurille (993) et de Saint-Pierre (1140-1145) sont mentionnés bien après. Dans le cas du premier, la formulation latine est ambiguë mais « *pertinet* » doit être traduit par « dépendant » et non par « attenant » (COMTE 2010 : 140, n. 93). Il s'agit vraisemblablement ici aussi d'une figure de style évoquant la partie pour le tout. La même remarque s'applique à la mention du *claustrum beati Petri* contenue dans la concession de l'église à l'évêque par Abbon de Rochefort. Cette perspective est appuyée par la précision que Saint-Pierre est une abbaye³⁶ : il y a donc probablement un cloître permettant l'isolement.

L'environnement topographique des collégiales est documenté de manière fragmentaire par des sources antérieures au 13^e s. Les reconstitutions sont fondées sur des documents modernes et révolutionnaires. Il reste possible d'avancer plusieurs éléments quartier par quartier :

- *Saint-Mainbœuf*. L'église succursale Saint-Denis mentionnée en 970 (StA-40) est située au sud-ouest de celle-ci : cela signifie que l'espace du chapitre s'étendait dans cette direction – les autres sont contraintes par les autres quartiers. Une maison canoniale située entre les deux édifices est concédée à l'abbaye du Louroux en 1228. « À la fin du Moyen Age, le quartier apparaît comme il le fut sans doute dès l'origine, c'est-à-dire très peu fermé sur lui-même. Il n'y a jamais eu d'enceinte et de véritable quartier canonial » (COMTE 1994b : 126) : on peut envisager une maîtrise peu marquée de son espace par le chapitre.

³⁵ « *Terminatur itaque de tribus partibus via publica, quarta parte claustra Sancti Lizinii.* »

³⁶ « *ecclesiam beati Petri, videlicet abbatiam, quae sita est ab honorem ipsius principis apostolorum in suburbio Andegavensis civitatis, cum possessionibus ad eam pertinentibus* »

- *Saint-Pierre*. Le quartier est absent des sources. Le seul élément est une continuité linéaire au sud-est de la rue Saint-Laud délimitant un parcellaire dense à l'ouest et relativement lâche à l'est. Cela correspond probablement à l'interface du quartier canonial et de l'espace urbain d'habitat et de commerce bordant la rue. On ne peut qualifier la possession de son espace par le chapitre.
- *Saint-Maurille*. Le quartier est contraint à l'ouest par Saint-Pierre et au sud par Saint-Mainbœuf. Aucune maison n'est connue. On ne peut qualifier la possession de son espace par le chapitre.
- *Saint-Martin*. Le quartier est probablement celui qui entretient la plus forte relation avec son chapitre. Cela tient à la configuration parcellaire de l'espace centré sur une placette à l'est de la collégiale. Trois maisons dépendant du chapitre sont connues avant le milieu du 13^e s.
- *Saint-Lézin*. L'emprise du chapitre sur son espace est forte ici aussi en raison de la configuration topographique avantageuse du quartier. Une maison canoniale dépendant du chapitre est connue.

Cette approche systématique montre une méconnaissance des réalités topographiques. Peu de maisons sont mentionnées avant le milieu du 13^e s. Nous avons vu ci-dessus que les occurrences du terme *claustrum* n'apportaient pas non plus d'indices sur la constitution des quartiers, ceux-ci n'étant toujours mentionnés qu'en tant que tel et jamais comme situation d'un objet urbain tel qu'une maison. En l'état de la documentation, il est impossible de tracer une histoire topographique de chaque quartier canonial d'Angers avant le milieu du 13^e s. C'est possible pour les périodes postérieures mais cela mobilise des sources qui n'existent pas durant la fourchette chronologique de la présente étude.

On peut se demander si la proximité de Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf a eu une incidence sur la constitution de leurs quartiers canoniaux. Ces églises étant en marge de l'agglomération, leurs chapitres étaient plus libres qu'acquérir des terrains à proximité et de mettre en place une coupure vis-à-vis de l'extérieur. On peut supposer qu'un effet boule de neige aurait pu se déclencher : le premier chapitre incite un deuxième à faire ainsi, puis le troisième fait de même. On peut néanmoins infirmer cette hypothèse en évoquant les deux quartiers canoniaux de Saint-Lézin et de Saint-Martin, éloignés des trois autres. Nous avons vu que ces deux quartiers sont les mieux structurés. On peut y voir comme raison la nécessité pour ces chapitres de s'isoler rapidement de l'influence ou de l'empiètement des institutions voisines telles que le comte, l'évêque ou l'abbaye Saint-Aubin. Paradoxalement donc, ils ne profitent pas de l'entraînement des trois collégiales du Ralliement mais sont toutefois plus efficaces, indépendamment, dans leur retranchement que celles-ci.

À l'issue d'une présentation générale des quartiers canoniaux d'Angers, F. Comte considère qu'il n'existe pas de plan-type du quartier de collégiale (COMTE 1999 : 53). On conclut ici qu'il n'est pas possible de déterminer l'histoire matérielle de ces espaces sans recourir à des études d'archéologie du bâti systématiques sur ces espaces (LEFEBVRE 2008 : 168-188 ; voir aussi la thèse en cours d'E. Marot à l'Université de Tours à propos du quartier canonial Saint-Martin de Tours). On peut toutefois envisager la conception de plans-modèles si on admet un certain niveau de modélisation. Le blanc figure les espaces laissés vides pour la circulation, le bleu représente la collégiale, le gris représente les bâtiments annexes du chapitre, le jaune représente le bâti – de tous types – et le vert représente les espaces de jardins associés à chaque maison. Les plans ne sont pas orientés et l'échelle n'est pas significative.

Dans le modèle théorique (Figure 125), on suggère la notion de *claustrum* par une configuration parcellaire radiante ainsi que par la présence d'un mur de clôture. La collégiale est située près du centre géographique. Elle est bordée par l'ensemble des bâtiments annexes du chapitre – salle capitulaire, cloître à galerie, cellier, greniers... Cela forme un ensemble central autour duquel sont réparties les maisons canoniales et chapelaines. Celles-ci se présentent le bâti vers l'intérieur et l'arrière et les jardins attenants vers l'extérieur. Les maisons situées le long des rues bordant le *claustrum* sont séparées de celles-ci par de grands murs accentuant la coupure. La trame urbaine constituant les abords du quartier canonial n'est pas représentée car elle est l'extérieur et n'a donc théoriquement presque aucune influence sur l'intérieur.

Dans le modèle spécifique à Angers (Figure 126), plusieurs de ces éléments n'apparaissent pas. La configuration parcellaire centrée n'apparaît pas aussi pleinement ; elle n'est possible qu'avec l'usage opportuniste de l'environnement. La coupure par une clôture n'existe pas sauf cas exceptionnel (Saint-Laud après 1234). Un problème avec le modèle spécifique concerne les maisons attachées à une charge : le corpus n'en mentionnant que trois, il est obligatoire d'interpoler. La collégiale et les bâtiments annexes sont situés au même endroit que sur le modèle théorique. Les quartiers ne comprennent pas d'autres édifices religieux distincts de la collégiale. De moins grande emprise spatiale, ils comprennent moins de rues et ruelles. À l'inverse du modèle théorique, la trame urbaine représentant l'extérieur du quartier est suggérée en jaune clair car les quartiers canoniaux d'Angers sont fortement liés au reste de la ville.

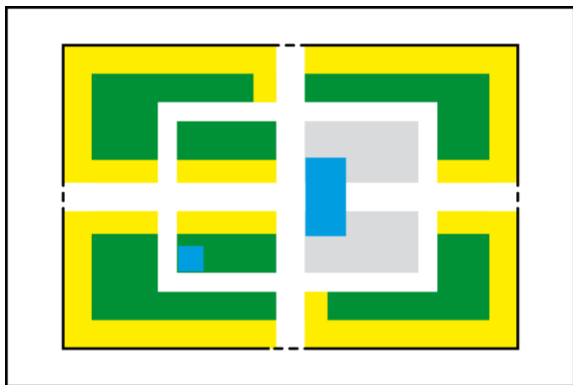


Figure 125 – Un modèle théorique de quartier canonial.

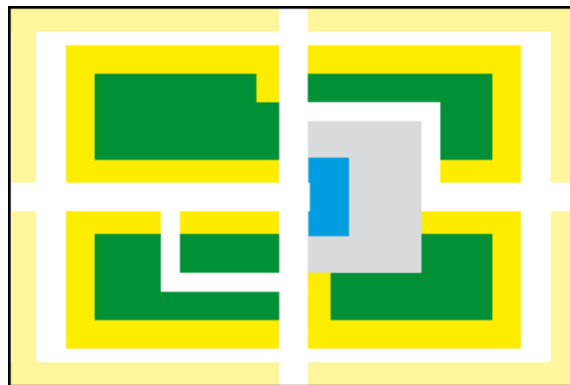


Figure 126 – Un modèle spécifique de quartier canonial à Angers.

Comme la question des quartiers canoniaux en eux-mêmes n'est pas le but de ce travail, leur modélisation chorématique n'est pas exempte de défauts et d'erreurs, loin de là, mais cet essai permet néanmoins de pointer les réelles divergences constatées matériellement à Angers ainsi que les effets de source auxquels nous sommes confrontés. Les modèles créés ne sont donc pas définitifs. C'est pour cela qu'il n'est question ici que de « un modèle théorique » et « un modèle spécifique ». Une approche plus fine, entrant plus dans le détail topographique, pourrait apporter des éléments amenant à modifier les modèles. Dans le présent propos, la Figure 125 et la Figure 126 réalisées ci-dessus montrent les phénomènes évoqués dans la discussion précédente.

Les **quartiers abbatiaux** prennent une forme distincte de celle des quartiers canoniaux qui ont été évoqués ci-dessus. Alors que les chapitres d'Angers ne sont pas autant coupés du monde que l'on pourrait croire, selon l'idéal-type de ce type de quartier que l'on peut établir et représenter graphiquement (Figure 125), les espaces abbatiaux sont tout le contraire. Sans pour autant totalement nier l'existence d'un dehors, les abbayes et monastères ont pour vocation d'être des lieux aussi séparés du siècle que possible. La mainmise qu'ils peuvent porter sur leur environnement est vraisemblablement différente de celle de la cathédrale et de celles des chapitres canoniaux.

Le propos diffère ici quelque peu des questions de la Cité et des quartiers canoniaux abordés ci-dessus. Le traitement des espaces placés sous le contrôle plus ou moins direct des différents établissements réguliers ressort plutôt de la question du développement de l'habitat au sein de la trame urbaine d'Angers. Cette question reste cependant abordée ici en cela qu'il s'agit dans le détail de s'intéresser ici aussi au processus de cléricisation des abords plus ou moins immédiats des abbayes et des monastères.

Les différentes abbayes présentes dans la trame urbaine d'Angers sont bien identifiées (Tableau 42). Saint-Aubin et Saint-Serge sont les plus anciennes abbayes de la ville fondées toutes deux au 6^e s., la première à proximité de la Cité et la seconde à 800 m à l'est. Si le contexte de la fondation de Saint-Aubin

est connu par le biais des sources hagiographiques, celui de Saint-Serge reste un mystère en raison de sa transparence totale dans les sources antérieures au début du 8^e s. Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité sont les deux créations comtales du début du 11^e s. dans l'espace neuf de la rive droite de la Maine. La première, du fait de son éloignement relatif vis-à-vis du pôle urbain, est probablement une fondation à but expiatoire, mais la seconde, au débouché du pont, doit probablement être mise en relation avec la volonté de dynamiser une occupation de tête de pont en rive droite. Saint-Sauveur de l'Esvière est un prieuré dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Enfin, Toussaint est une ancienne aumônerie devenue abbaye canoniale dans le courant du 12^e s.

ABBAYE	FONDATION DE L'ÉDIFICE	ATTESTATION DES COMMUNAUTÉS
Saint-Aubin	Milieu du 6 ^e s.	Début du 7 ^e s.
Saint-Serge	Milieu du 7 ^e s.	Vers 705
Saint-Nicolas	1010	1010
Notre-Dame-de-la-Charité	1028	1028
Saint-Sauveur de l'Esvière	1056	1056
Toussaint	Vers 1040	Début du 12 ^e s.

Tableau 42 – Dates de fondation des abbayes et attestations des communautés monastiques.

À l'inverse de ce qui avait été avancé pour le quartier de la Cité et les différents quartiers canoniaux, dans la question de l'environnement topographique dans lequel ont été implantées les différentes abbayes – du moins pour les deux plus anciennes –, on a choisi ici d'intégrer les éléments matériels issus des aménagements urbains antiques tels que la trame viaire orthogonale.

On dispose de quelques éléments qui permettent de broser un tableau rapide du contexte topographique de l'abbaye Saint-Aubin. Il s'agit d'une basilique funéraire édifiée pour accueillir la sépulture de l'évêque d'Angers peu de temps après sa mort en 550. L'édifice prend place dans la moitié occidentale d'une *insula* délimitée par les voies NS 2, NS 3, EO 5 et EO 6 (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3 ; Figure 70 p. 178). À partir du 3^e s., cette trame est fortement affectée par l'installation de l'abbaye : la voie sortant de la Cité par la porte Hugon est réorientée de manière à longer la nef de l'abbatiale (*Annuaire...* 2005 : 12-13 ; *Archéologie médiévale* 2005 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 160-163 ; COMTE 2010 : 139 ; cf. § 6.1.1 ci-dessus p. 177) et une autre a été vue sous la place Saint-Éloi (*Annuaire...* 2007 : 35). La rue du Musée a en conservé une partie de l'orientation. Du fait de sa situation, Saint-Aubin est fortement liée à la trame urbaine : elle voisine le quartier canonial Saint-Martin et a influé sur la configuration topographique de l'aumônerie Toussaint.

La situation est nettement plus floue pour Saint-Serge du fait du manque flagrant de données. L'emplacement de l'abbaye, à 800 m à l'est de la Cité, la situe nettement en-dehors de l'espace urbanisé antique. Elle voisine une voie de sortie de celle-ci, prolongement de la voie EO 3. C'est le seul élément topographique qui a pu avoir un rôle à jouer dans la mise en place de cet établissement. S'il est possible qu'elle n'ait pas été édifiée en plein « désert » – au sens souvent littéraire que ce terme reçoit dans les sources écrites du haut Moyen Âge –, cette éventualité ne peut être totalement rejetée. La saison 1994 d'une campagne d'étude architecturale a permis de découvrir des structures de l'abbatiale du 11^e s. (*Annuaire...* 1995 : 26 ; *BSR Pays de la Loire* 1995 : 48-49). En revanche, la documentation disponible ne permet pas de restituer l'environnement topographique de cette abbaye fondée à une assez grande distance de la Cité. Nous ne connaissons que l'église Saint-Samson, concédée par l'évêque Hubert de Vendôme à l'abbaye entre 1006 et 1031 (StS-17). Elle devient la succursale de Saint-Serge pour la desserte de la paroisse et est réédifiée au début du 12^e s.

Pour les deux abbayes de la rive droite, Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité, la notion de désert ou de vide préexistant se manifeste de manière plus assurée. Saint-Nicolas est édifiée le long du Brionneau à 1000 m du carrefour entre les routes de Nantes et de Rennes, le long de cette dernière. Les récits de cette fondation telle qu'ils sont rapportés par les chroniques ou résumés dans certaines chartes

n'évoquent aucun environnement matériel dans ces abords d'Angers. L'abbaye Saint-Nicolas est située à proximité de la route de Nantes et du vallon du Brionneau. Ce dernier est manipulé par les moines car ils installent un barrage, la Barre, sur le cours d'eau tout à côté de leur abbaye ce qui a pour effet de créer la retenue d'eau aujourd'hui connue sous le nom d'« étang Saint-Nicolas »³⁷. La situation est légèrement différente pour Notre-Dame-de-la-Charité. La charte de fondation évoque une chapelle Sainte-Marie retrouvée lors de la construction de l'abbatiale. Cette chapelle aurait été mentionnée au début du 9^e s. par Théodulfe d'Orléans dans l'hymne *Gloria laus et honor*. Cela sous-entendrait que la rive droite de la Maine aurait été occupée à une période indéterminée et qu'elle était abandonnée au début du 11^e s. Notre-Dame-de-la-Charité est située près de la route de Rennes au débouché du pont mentionné dans la charte de fondation (NDC-1). Cette abbaye devient rapidement le pôle d'un espace urbain mentionné en 1040 (NDC-5), qui lui est associé de manière assurée. L'église de la Trinité est édifiée au début du 12^e s. pour créer une succursale à l'abbaye et décharger celle-ci de la desserte de la paroisse.

La situation du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière est similaire. La colline de l'Esvière, bien que très proche de la Cité, ne semble pas avoir supporté d'occupation urbaine entre les 2^e – 3^e s. et le milieu du 11^e s. La notion de désert ne semble pas s'appliquer ici en raison de la grande proximité avec le reste de la trame urbaine et surtout de la Cité, pôle urbain par excellence. Le prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière est une dépendance de l'abbaye de la Trinité de Vendôme dédiée en 1056. Il est possible que cet établissement ne fût qu'« un ornement pour la cité » (MALLET 1987 : 47) bien qu'étant à l'origine « considéré comme la seconde maison de la Trinité de Vendôme » (AVRIL 1984 : 56). Dans un acte de 1047, une formule peut laisser penser que le fondateur aurait pu percevoir ainsi le prieuré³⁸ (TVE-72). La dispersion des propriétés sur la colline de l'Esvière devait rendre difficile la gestion du patrimoine (MALLET 1987 : 47).

Le cas de Toussaint est quelque peu différent en cela que le statut d'abbaye est conféré à un établissement existant déjà – une aumônerie en l'occurrence – par sa concession à l'abbaye de la Trinité de Vendôme (StM-45). L'environnement topographique de cette création au milieu du 11^e s. est d'une toute autre mesure que pour les autres abbayes évoquées ici. Toussaint est bordée au nord par la Cité, à l'est par la rue sortant de cette dernière par la porte Saint-Aubin et au sud par l'abbaye Saint-Aubin. Les seuls terrains libres se trouvent vers l'ouest de Toussaint.

Suivant la démarche adoptée pour aborder les quartiers canoniaux, la question des *claustra* associés à chaque établissement régulier d'Angers permet de traiter la question des abbayes comme espaces à part entière présents dans la trame urbaine. À la différence des quartiers canoniaux, pour qui *claustrum* peut évoquer un espace ouvert comme fermé, dans le cas des espaces abbatiaux l'emprise est ici systématiquement enclose et correspond donc à un lieu homogène coupé de l'extérieur ayant une organisation et une histoire internes propres. La répartition des mentions des *claustra* n'est pas du tout équivalente en fonction des établissements religieux concernés. Saint-Aubin prédomine nettement alors que Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité ne bénéficient chacun que d'une seule mention. Il est possible qu'il s'agisse d'un effet de source.

³⁷ Le toponyme de « Barre-Saint-Nicolas » est conservé. Il a cependant été déplacé d'environ 300 m vers l'ouest (d'après la carte IGN 15220).

³⁸ « *civitatem aedificiorum ornamento decorare posset* »

QUARTIER	MENTIONS
Notre-Dame-de-la-Charité	« Tandem vero veniens in claustra S. Marie » (NDC-150 ; 1137) « et ut mansiones necnon diversa edificia que unusquisque pro modulo suo infra claustrum construeret » (StA-17 ; 846) « et domibus claustrisque eorum prosint si forte deciderent in restauramentum » (StA-15 ; 849) « Est autem ipsa vinea vel domus sita in claustrum jam prefati Sancti Albini » (StA-33 ; 993) « Est autem sita ipsa ecclesia infra claustra Sancti Albini » (StA-37 ; 996) « quod monachi Sancti Albini constituerunt Tiranno, fratri Martini, prebendam unius monachi claustrensis in omni cibo per totam vitam suam » (StA-64 ; 1036-1080)
Saint-Aubin	« Ipse quoque Baudinus fregit portam monachorum et, evaginato gladio, persecutus est intra claustra portarium » (StA-220 ; 1080-1082) « sicut monachus claustrensis » (StA-54 ; 1082-1106) « Factum in claustrum Sancti Albini » (StA-826 ; 1082-1106) « in claustrum monachorum » (StA-655 ; 1097) « Cumque idem Hubertus egrederetur de capitulo, invenit ad ostium claustrum , in locutorio » (StA-796 ; 1116) « Hoc donum factum in claustrum monachorum » (StA-316 ; vers 1170) « defunctusque juxta ecclesiam in claustrum monachorum honorifice est sepultus » (StA-841 ; 1157-1189)
Saint-Nicolas	« Actum est hoc Andegavi apud Sanctum Nicolaum in claustrum infirmorum » (StN-226 ; 1111)

Tableau 43 – Inventaire des mentions de claustrum désignant les quartiers abbatiaux et mentions associées.

L'abbaye Saint-Aubin est devenue le point focal de son quartier, au point d'avoir pu en englober tout ou partie dans son enclos ou *claustrum* (COMTE 2010 : 139, fig. 6). La charte StA-37 (996) précise que l'église Saint-Michel-la-Palud est fondée « dans le cloître Saint-Aubin » (Tableau 43). En réalité, l'église semble être située à cheval sur la limite de l'enclos et son accès depuis la rue Saint-Aubin devait probablement impliquer de fait de pénétrer dans l'espace proprement abbatial. Les sources écrites en mentionnent occasionnellement des fractions. Ainsi le comte Foulque le Réchin vient signer un acte « dans le cloître de l'infirmerie »³⁹ en 1087 (StA-8 ; COMTE 2008b : 75), enclos particulier distinct de l'enclos global évoqué par un mot latin approchant mais différent.

Dans le cas de Saint-Nicolas, il n'est fait mention qu'une seule fois d'un espace dénommé comme tel – *claustrum* en l'occurrence. En 1111, l'évêque d'Alet concède une chapelle à l'abbaye. L'acte est fait « dans le cloître de l'infirmerie ». Vers 1105, dans la période de conflits entre Notre-Dame-de-la-Charité et les moines, l'évêque finit par trancher en proclamant que « l'abbaye de Saint-Nicolas n'avait de juridiction paroissiale que sur les serviteurs et familiers résidant entre les murs du monastère »⁴⁰ (BIENVENU 1966 : 682 ; NDC-49). Cette mention permet de savoir que l'enclos de Saint-Nicolas était suffisamment vaste pour accueillir une population laïque au service des moines.

Dans le cas de Notre-Dame-de-la-Charité également, le *claustrum* n'est également mentionné qu'une seule fois. L'action ne se déroule pas à Angers mais à Seiches-sur-le-Loir. Le don mentionné par l'acte est confirmé par l'évêque d'Angers et l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité admet le donateur au titre des oraisons. Cette partie de l'action est dite se dérouler « dans le cloître Sainte-Marie » (Tableau 43). Cette mention est imprécise mais semble bien désigner l'établissement et plus précisément son espace propre. Il est en revanche impossible de préciser dans quelle partie de l'enclos la confirmation a pu avoir lieu : est-ce dans la salle capitulaire ? Dans l'abbatiale ?

Comment expliquer d'une part la relative rareté des *claustra* dans les sources écrites – Saint-Aubin mis à part (Tableau 43) – et d'autre part le fait que leurs mentions ne soient faites que sous la forme typique de « acte passé dans le cloître de X » ? Ce sont des lieux propres, coupés de l'extérieur par une clôture. Les laïcs n'y ont pas accès sauf lors de cérémonies officielles visant à donner une valeur à une

³⁹ « in claustra infirmorum »

⁴⁰ « judicavit et irrefragabiliter confirmavit quod ecclesia S. Nicolai nullum habebat parochianum ; nec sacerdos eorum aliquis, causa parrochie, recipere debebat beneficium nisi homines proprios propriis officiis deditos qui infra muros ejusdem cenobii morarentur. »

acte, lequel est géographiquement passé au sein de l'abbaye chargée de sa valorisation. Les sources écrites sont les témoins des actes administratifs de gestion passés entre les communautés régulières et les autres acteurs. La majeure partie des sources écrites produites par les établissements réguliers concernent la gestion d'un temporel situé à Angers comme ailleurs ; seuls quelques textes concernent le spirituel. C'est cet ensemble de facteurs, propres à la constitution du corpus de sources écrites des abbayes et des monastères, qui fait que les *claustra* ne sont décelables qu'en creux dans les textes et par conséquent difficiles à étudier. Quelques sources existent qui permettent de connaître le nombre et les types de bâtiments situés à l'intérieur des enclos monastiques, mais elles sont rares avant le milieu du 13^e s. On connaît toutefois la mention de la « maison des hôtes » de Saint-Serge⁴¹ (StS-150, 1082-1093). La plupart des reconstitutions topographiques de l'intérieur des enclos est fondée sur des plans modernes, sur des textes descriptifs et des procès-verbaux de visite des 17^e – 18^e s.

Outre les espaces proprement abbaciaux et monastiques, peu à peu constitués en enclos entourés de murs, quelle influence ces établissements réguliers ont-ils pu avoir sur leur environnement, à différentes échelles, notamment dans la catalyse du développement urbain ? Cet aspect ne peut être abordé que par le biais des sources écrites, les données matérielles restant beaucoup trop fragmentaires en raison du manque d'études de bâti menées aux abords des enclos monastiques. On recherche dans les sources écrites les mentions de maisons possédées et/ou édifiées par les établissements réguliers. Cette sélection a pour but de mettre en évidence l'emprise des espaces placés sous la dépendance juridique des abbayes et monastères. En plus du terme *domus* et de toutes ses formes déclinées, suivant ce qui a été adopté pour les quartiers canoniaux, on recherche également les différentes occurrences de *mansio* : *domus* recouvre vraisemblablement l'habitation et *mansio* correspond probablement à un logement.

QUARTIER	MENTIONS
Notre-Dame-de-la-Charité	« [...] hoc est duas domos, unam super pontem, alteram in supradictam burgo [...] » (StA-63 ; 1084-1101) « [...] domus proprie S. Marie que est in capite pontis Meduane [...] » (NDC-65 ; 1105-1108) « [...] domumque unam in burgo S. Marie [...] » (NDC-182 ; 1108) « [...] in burgo illo furnum facerent et domum furni [...] » (NDC-62 ; 1116) « [...] olchiam de terra avunculi sui, que est sub domo cantoribus, medietatemque cujusdam domus in vico Leonensi [...] » (NDC-74 ; vers 1116) « [...] et duabus domibus que sunt in vico sancti Nicholai in feodo [beate] Marie Andegavensis » (StJ-14 ; 1185-1190) « [...] super quadam domo in burgo beate Marie Andeg. ante portam beate Marie [...] » (AD 49 H 46 f° 163 ; 1270)
Saint-Aubin	« [...] et ut mansiones necnon diversa edificia que unusquisque pro modulo suo infra claustrum construeret [...] » (StA-17 ; 846) « [...] domus sita in claustrum jam prefati Sancti Albini » (StA-33 ; 993) « [...] unam domum in burgo Sancti Albini [...] » (StA-73 ; 1060-1081) « [...] quamdam domum in suburbio Sancti Albini » (StA-42 ; vers 1063) « [...] domum quandam in burgo Sancti Albini [...] » (StA-65 ; 1082-1106)
Saint-Nicolas	« unde ei duas domos in burgo suo facere [...] » (StN-279, 1096-1100) « tradidit item Anna modicum terre vacue, que ad Barram erat S. Nicholai, ad domos edificandas [...] » (NDC-86 ; vers 1115)
Saint-Pierre	« [...] juxta ecclesiam Sancti Petri, in domo cujusdam canonici [...] » (StA-114, 1117-1119)

Tableau 44 – Inventaire des mentions de maisons situées dans des quartiers relevant explicitement des abbayes et des monastères.

Le corpus comporte un total de quatorze mentions de maisons situées dans des espaces relevant des établissements religieux (Tableau 44). Il comprend aussi près de soixante-dix mentions de maisons possédées par les communautés régulières d'Angers voire d'ailleurs. On a choisi ici de fonder la certitude de ce lien de propriété sur la précision de la situation géographique du bâtiment, qui ne laisse aucune

⁴¹ « apud Sanctum Sergium in domo hospites »

doute sur un emplacement dans les proches environs des abbayes et monastères. On note toutefois une nette différence entre les maisons de la rive gauche de celles de la rive droite. La localisation des maisons mobilisées s'appuie sur le détail des mentions des rues, occurrences plutôt rares, ou des fiefs – *feodus* ou *fevus* dans les textes – occurrences également rares, et principalement sur les mentions des bourgs, en considérant l'association spatiale entre ceux-ci et les établissements religieux dont ils portent le nom.

Le choix de la précision sur le lien entre les maisons et les établissements réguliers fait que l'on ne dispose que de peu de mentions de maisons situées de manière assurée dans des quartiers dépendants des établissements religieux. La plupart des textes ne sont pas assez précis et se contentent de situer une maison par rapport à une autre (par rapport à la maison du chantre de Notre-Dame-de-la-Charité en 1116 par exemple ; NDC-69) ou de situer un bâtiment dans un secteur urbain proche d'un établissement mais sans que l'on soit sûr que cet espace en dépende directement – comme une maison de Notre-Dame-de-la-Charité située en tête du pont (NDC-28 ; 1119), probablement en rive droite mais en-dehors du bourg.

Un autre problème est la précision de localisation qui n'est faite qu'à l'échelle du quartier, ce qui est suffisant ici mais qui reste gênant. Une maison est ainsi localisée dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Charité en 1132 (NDC-56). Plusieurs des maisons possédées par les établissements réguliers que l'on peut localiser avec précision ne sont pas situées dans les quartiers dépendants des abbayes et monastères. On connaît ainsi une maison de Saint-Aubin dans la rue Baudrière en 1145 (StA-756) ou encore des maisons de Saint-Jean-l'Évangéliste sur le pont en 1205 (StJ-31 et StJ-36) et en 1208 (StJ-44). Des maisons de Notre-Dame-de-la-Charité sont situées au port Ligny en 1080 (NDC-47) ou au port Saunier en 1110 (NDC-67 et NDC-68). Il est possible de positionner certaines des mentions de maisons en réalisant une figure par quartier (Figure 127 ; Figure 128 ; Figure 129) mais leurs situations restent imprécises.

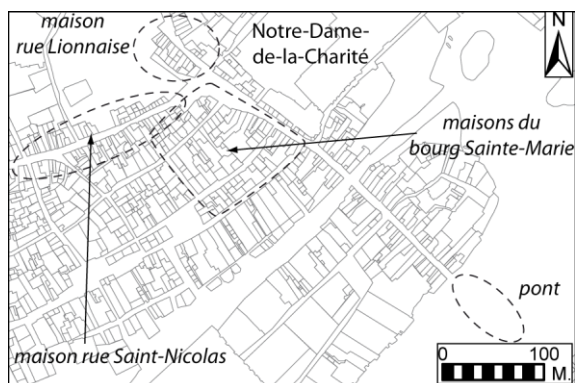


Figure 127 – Situation des maisons dépendantes de Notre-Dame-de-la-Charité.

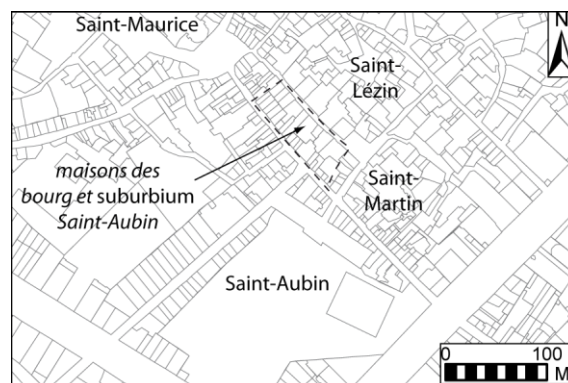


Figure 128 – Situation des maisons dépendantes de Saint-Aubin.

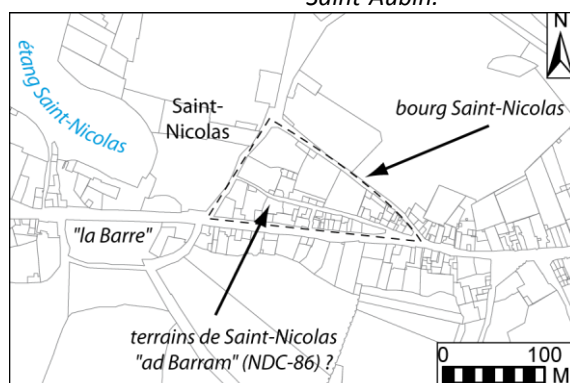


Figure 129 – Situation de la maison dépendante de Saint-Nicolas.

Rappelons que les abords de Saint-Serge ne peuvent être abordés par le biais des mentions du bâti civil comme ecclésiastique car ce type d'élément urbain n'est jamais mentionné dans les sources

écrites. La même remarque peut être avancée pour le quartier situé autour du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière, dépendance de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Ces deux établissements ont toutefois été autant de pôles urbains, plus précisément de bourgs.

Le quartier de Notre-Dame-de-la-Charité (Figure 127) est quelque peu difficile à délimiter car son emprise ne s'insère pas dans un espace déjà assez densément occupé comme celui de Saint-Aubin. Peu de temps après la première mention du bourg associé à l'abbaye dès 1028 (NDC-5), les premières maisons sont également évoquées. Leur présence dans les textes est presque toujours en association avec celle du bourg. D'après les éléments morphologiques qui avaient pu être avancés pour ce quartier (cf. § 5.3.2 ci-dessus p. 166), on peut envisager que l'espace concerné par l'ensemble de ces propriétés se situe à l'ouest de l'abbaye, à une certaine distance du petit bras de la Maine – c'est-à-dire en-dehors des abords inondables de la rivière. Le quartier abbatial de Notre-Dame-de-la-Charité concerne donc les terrains situés à la tête du pont et de part et d'autre de l'actuelle rue Beaurepaire. Les autres propriétés, telles que les maisons du port Saunier, ne participent pas à cet espace et manifestent plutôt la volonté de l'abbaye d'être présente de manière profitable dans des espaces économiques ou de pouvoir comme par exemple en 1028 l'aire de maison dans la Cité près de l'église Sainte-Marie-de-la-Découverte (NDC-1).

Il est nécessaire de préciser certaines des informations du Tableau 44 à propos des abords de Saint-Aubin (Figure 128). Les maisons, *mansiones*, évoquées à proximité de Saint-Aubin en 846 (StA-17) peuvent ne pas appartenir aux membres de la communauté. A. Bertrand de Broussillon, dans le résumé du texte, y voit des maisons de chanoines (BERTRAND DE BROUSSILLON 1903 : 29), probablement à tort car le texte ne fait jamais référence à des chanoines et car la communauté est placée sous l'autorité du comte-recteur Lambert. Saint-Aubin étant redevenue une abbaye de moines depuis le début du 7^e s. (PIETRI 1987c : 77), ces *mansiones* seraient-elles les anciens logements individuels des chanoines ? D'après l'emplacement *infra claustrum* de ces bâtiments, il est possible que le texte évoque les maisons situées entre la rue Saint-Aubin et le mur du cloître. Un autre emplacement est peu vraisemblable en raison du manque de place et le cloître ne peut être celui de Saint-Lézin, trop loin, ou de Saint-Martin, qui n'existe pas encore. Ces *mansiones* ne sont donc pas les anciens logements des chanoines, qui seraient probablement à l'intérieur de l'enclos.

À Saint-Nicolas (Figure 129), le terrain de la Barre – du nom du barrage sur le Brionneau pour remplir l'étang Saint-Nicolas – appartenait à Notre-Dame-de-la-Charité qui l'a concédé à huit laïcs. Comme le terrain « à la Barre était à Saint-Nicolas »⁴² vers 1115 (NDC-86), formulation pouvant désigner une possession ou une localisation, son emplacement probable est vraisemblablement l'îlot situé juste avant le franchissement du Brionneau. On peut raisonnablement envisager que le texte comporterait une précision topographique sur le terrain concerné si celui-ci s'était situé au-delà du Brionneau, étant donné que le cours d'eau apparaît ponctuellement dans les sources depuis 840-875 (StM-11).

En dépit des différentes mentions de maisons dans les quartiers abbatiaux en association avec des précisions topographiques spatiales, comme les localisations des maisons dépendant des établissements réguliers ne sont pas précisément décrites dans les sources écrites, les trois figures ci-dessus ne présentent pas des parcelles du cadastre de 1840 interprétées comme issues de ces propriétés. Il n'est possible que de représenter des espaces possibles d'emplacement d'après les précisions topographiques des textes. La localisation des maisons évoquées dans le texte StJ-14 ne peut ainsi être faite avec une meilleure précision que la rue Saint-Nicolas, qui correspond à la route de Nantes en milieu urbain, toute entière. C'est également la raison pour laquelle il n'est pas possible de localiser la « maison des chanoines », *domus cujusdam canonici*, évoquée en 1114 (StA-114). Cet essai de cartographie n'est pas aussi précis que l'on pourrait le souhaiter, mais c'est dû à un effet de source.

⁴² « *que ad Barram erat S. Nicholai* »

Le Tableau 44 ne listait pas l'ensemble des mentions de maisons associées aux abbayes et exclut notamment les bâtiments qui ne sont pas situés dans des espaces relevant explicitement des établissements réguliers. Le corpus documentaire écrit comprend ainsi un ensemble de mentions de maisons dépendantes de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un établissement régulier car ce n'est pas une abbaye ou un monastère. L'hôpital est intégré au discours car il est situé immédiatement à l'est de Notre-Dame-de-la-Charité et il se place dès sa fondation comme un acteur majeur au sein des transactions foncières et immobilières de la rive droite de la Maine. L'examen des sources écrites montre que cet établissement est un des acteurs les plus dynamiques à la fin du 12^e s. et durant le 13^e s., supplantant progressivement tous les autres acteurs. Cela reste toutefois un effet de source en raison de la présence de la borne chronologique basse qui a amené à rejeter les textes postérieurs à 1250.

Les maisons possédées par l'hôpital semblent regroupées préférentiellement dans deux secteurs – non exclusifs – de la trame urbaine de la rive droite (Figure 130), ce qui laisse penser que l'établissement avait été doté ou avait réussi à se constituer un domaine foncier. Parmi ces secteurs, le premier à ressortir de manière nette est la Nouvelle-Folie ou *Nova Folia*, qui correspond à la partie orientale de l'île de la Maine dite des Carmes (COMTE 2000b : 144). Des maisons de l'hôpital y sont mentionnées en 1208 (StJ-43), en 1226 (StJ-92), en 1234 (StJ-104) et en 1239 (StJ-111). L'autre espace préférentiel de Saint-Jean-l'Évangéliste est la Cuaterie, à rapporter à la rue du même nom (cf. § 6.1.1 ci-dessus p. 177 ; Figure 93 p. 194 repère F), qui est mentionnée en 1207 (StJ-40) et en 1228 (StJ-95).

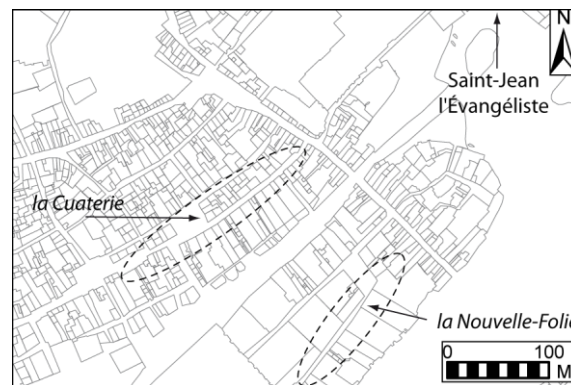


Figure 130 – Localisation de la Nouvelle-Folie et de la Cuaterie en rive droite de la Maine.

Dans le Tableau 44, on remarque d'une part que les mentions de maisons en association spatiale avec Saint-Aubin, donc en rive gauche, disparaissent du corpus documentaire récolé pour la période 1082-1106 (StA-65), et d'autre part que les mentions d'habitat fonctionnant avec Notre-Dame-de-la-Charité ou Saint-Nicolas commencent en 1084-1101 (StA-63).

La distribution chronologique des mentions des maisons associées avec certitude aux quartiers dépendants des établissements réguliers varie fortement selon que l'on se place avant ou après le passage 10^e – 11^e s. On ne dispose d'aucune mention d'habitat en rive droite de la Maine avant le 11^e s. contrairement à l'autre rive – et sans compter les mentions d'habitat civil situé en-dehors des quartiers abbatiaux qui nous intéressent ici. En revanche, à partir de cette date, la rive droite devient de plus en plus le support des transactions immobilières reconnues dans les sources écrites alors que leur nombre diminue peu à peu en rive gauche. Il y a un basculement progressif de la situation au passage 10^e – 11^e s.

Cette transformation peut s'expliquer assez aisément. La rive droite de la Maine est un espace urbain pratiquement neuf et qui ne semble ouvert à l'urbanisation qu'à partir du début du 11^e s. et la mise en place des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité. Cela correspond avec les maisons citées dans les sources écrites. À l'inverse, en rive gauche, l'espace est occupé depuis longtemps, notamment aux abords des différents établissements religieux. Les mentions de maisons par le biais d'actes de

concession sont rares. Le placement de résidents dans les nouvelles maisons et les changements de ceux-ci ont fait l'objet d'autant d'actes conservés dans les fonds documentaire de chaque établissement. De plus, les maisons de la rive droite ont probablement été édifiées par les abbayes – dans les faits préférentiellement Notre-Dame-de-la-Charité – alors qu'en rive gauche le tissu urbain, donc le bâti, était déjà grandement en place.

Sans pour autant occulter les effets de sources possibles, la disparité chronologique des mentions d'habitat entre les deux rives de la Maine tient probablement au dynamisme du développement urbain, sur un aspect matériel, facilité en rive droite dans un espace qui n'est pas contraint par des éléments topographiques. En revanche, la rive gauche, du moins le quartier abbatial de Saint-Aubin – Saint-Serge et les autres abbayes et prieurés ne sont pas considérés ici – est totalement entremêlé avec les quartiers canoniaux et le reste de la trame urbaine, sans prendre en compte les emprises spatiales de l'enclos de Saint-Aubin et du réseau viaire proprement dit.

Au terme du récolement des données propres à la question de l'habitat dans les quartiers abbatiaux et monastiques et à l'issue de leur traitement, quelle dynamique globale peut-on déceler au travers des mentions de maisons situées dans ces espaces ? Nous venons de voir que la proportion de bâti mentionné en rive droite aux abords de Notre-Dame-de-la-Charité à partir du 11^e s. pouvait être expliquée par le développement urbain et notamment par le fait que l'espace concerné par les transactions foncières et immobilières est pratiquement vide de toute occupation. La mise en place de cette nouvelle trame urbaine, plus étendue et concernant plus de maisons qu'en rive gauche, a induit la production d'une plus grande quantité d'écrit et *de facto* une meilleure présence dans le corpus documentaire.

Une autre raison quelque peu liée à la précédente pourrait être la quantité de bâti concernée. Les quartiers des abords des abbayes de la rive droite, et notamment Notre-Dame-de-la-Charité, sont plus étendus que ceux des établissements réguliers de la rive gauche. L'occupation quasi nulle de la rive droite doit être confrontée à l'occupation dense de la rive gauche, où les quartiers des abbayes sont fortement intriqués avec les quartiers canoniaux. Selon un point de vue quantitatif et sans prendre en compte la nouveauté supposée du bâti de ces quartiers, plus de maisons sont potentiellement concernées en rive droite qu'en rive gauche – alors que les deux proportions rapportées à la superficie pourraient être équivalentes. Cette impression est renforcée par l'assez grand nombre d'actes de Saint-Jean-l'Évangéliste concernant deux espaces préférentiels bien délimités. La dynamique proprement dite est difficile à mettre en évidence par le biais des mentions de maisons dans les sources écrites. La rive droite paraît concernée par le développement du bâti plus ou moins *ex nihilo* à partir du 11^e s. Cela se traduit dans les textes par des mentions de constructions de maisons. En rive gauche, la situation est différente. Même si on possède également des occurrences de constructions, les actes concernent généralement des prises à bail ou en viager de bâtiments déjà existants.

En association avec le fait que les mentions épisodiques concernant la rive gauche peuvent n'être que de la gestion d'un temporel, cela peut traduire la situation selon laquelle la trame urbaine située aux abords des abbayes de la rive gauche, donc préférentiellement Saint-Aubin, était déjà en place à partir des 9^e – 10^e s., ce qui correspond à la période où les actes de gestion issus des fonds documentaires des établissements réguliers apparaissent dans les corpus documentaires, alors que la trame urbaine des abords de Notre-Dame-de-la-Charité a été constituée et développée par cette dernière selon des modalités qu'il est difficile de mettre en évidence. De plus, le manque de précision par absence de qualifications spatiales d'une majorité de sources écrites quant à la situation topographique des éléments d'habitat civil qu'elles mentionnent fait que des propriétés situées effectivement dans les quartiers abbatiaux ne sont pas retenues dans les différents tableaux d'inventaire ci-dessus.

Suivant l'approche retenue pour le quartier de la Cité et pour les quartiers canoniaux, peut-on aborder la question de la mainmise progressive des abords des abbayes et monastères par ceux-ci, c'est-à-dire la « cléricisation de l'espace urbain » ? Sur un plan foncier, les liens entre les établissements réguliers et ces espaces considérés sont évidents en cela que ce sont eux qui ont permis de déterminer les quartiers abbatiaux, et plus précisément les relations de dépendances traduites par des emplacements dans des bourgs ou des lieux explicitement désignés comme tels.

L'idée de cléricisation de l'espace urbain qui avait été évoquée lors du traitement des quartiers canoniaux est malaisée à gérer dans le cas des quartiers avoisinant les abbayes et les monastères, en dépit de la mention de maisons appartenant assurément aux différents établissements réguliers et situées dans des quartiers dépendant avec certitude de ceux-ci. La cléricisation de l'espace par les chapitres canoniaux sous-entendait que ceux-ci prennent possession de leurs abords et que cela se traduit foncièrement par une propriété réelle et par la mention régulière de cette possession dans les sources écrites. Cette possession devait également se manifester par la présence d'une population ecclésiastique dans les secteurs urbains concernés. Dans le cas des quartiers abbatiaux, il n'y a pas de volonté de la part des moines de mettre en place un espace qui leur est propre en cela que cette appropriation a déjà eu lieu : les enclos des abbayes sont constitués très tôt et ne se transforment que peu après (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 175-180 ; COMTE 2010 : 139) – la situation de la mise en place de la fortification du milieu du 13^e s. au travers des actes de dédommagement est un cas de modification ponctuelle.

La présence de l'abbaye Saint-Aubin joue un rôle dans la perception que l'on peut avoir de l'espace urbain en raison de sa proximité avec Saint-Martin qui elle-même voisine les quatre autres chapitres canoniaux. Cela semble créer un espace ecclésiastique plus ou moins continu bordant par l'extérieur l'espace urbain laïc. Cette vision est fautive car les quartiers canoniaux ne sont pas homogènes et fermés sur l'extérieur. C'est incorrect car l'interaction des abbayes avec l'extérieur diffère de celle des chapitres. Enfin les propriétés des abbayes dans la trame urbaine n'ont pas le même rôle auprès des religieux que leurs équivalents canoniaux : les propriétés des abbayes servent d'appui au cens afin de fournir des revenus aux établissements. Il s'agit plutôt d'une utilisation de la trame foncière à l'avantage des institutions ecclésiastiques. Dans les secteurs près des abbayes, comme par exemple l'ensemble des bourgs qui leur sont liés, « on trouve aussi des terres données à cens afin de bâtir une maison. [...] L'initiative de développement de l'habitat est évidente pour des établissements religieux accueillant des hôtes (aubains) dans leur bourg » (COMTE 2003b : 8).

Dans le cas de la desserte ecclésiastique à la population, les abbayes, tout comme les chapitres, cherchent à se soustraire plus encore au siècle en mettant en place un système d'églises succursales chargées d'accueillir la cure et donc d'en débarrasser les abbatiales. C'est par ce biais que les communautés monastiques gardent contact avec l'extérieur. Ces succursales fonctionnent de manière relativement autonome en structurant ponctuellement l'espace autour d'elles. La trame urbaine dépendant de Saint-Aubin, qualifiée de bourg en 976 (StA-34), est desservie par l'église succursale Saint-Michel-la-Palud dès 996 (StA-37). Dans l'ensemble, il s'agit donc d'une cléricisation de l'espace venant de dessus et qui se manifeste par des éléments topographiques ecclésiastiques. La nature de la population de ces espaces est inconnue car non documentée dans les sources écrites : où réside le curé de Saint-Michel-la-Palud, succursale de Saint-Aubin ? Où réside celui de Saint-Samson, succursale de Saint-Serge ? Le personnel dépendant des abbayes est particulièrement discret dans les textes.

D'après les éléments relevés et analysés, il est nécessaire de conclure qu'il est impossible de traiter en profondeur la question de la cléricisation de l'espace des quartiers abbatiaux. Seul le type de personnel de la Trinité, succursale de Notre-Dame-de-la-Charité, est connu. Il s'agit des chanoines qui résident probablement dans le bourg Sainte-Marie. Est-ce néanmoins une prise de possession de l'espace urbain par l'institution ? Pas à proprement parler car celui-ci était encore en cours de formation et que le

développement dans l'espace du chapitre de la Trinité était bien moins contraint que ce qui a pu être évoqué pour les chapitres de la rive gauche.

Au terme des études du quartier de la Cité, des quartiers canoniaux et des quartiers abbaciaux, on peut avancer plusieurs éléments de commentaire d'ordre général portant sur l'ensemble des espaces de la trame urbaine placés sous l'influence des établissements religieux, réguliers comme séculiers, et ayant accueilli une population ecclésiastique particulière dans son fonctionnement propre mais également dans son rapport à l'espace.

Le premier point de commentaire porte sur la chronologie des mises en place de ces quartiers ecclésiastiques. Les points de départ de celles-ci correspondent aux moments où les communautés canonicales et monastiques sont établies pour desservir les édifices concernés. Ainsi dans le cas du quartier de la Cité on peut penser que le chapitre cathédral a été créé peu de temps avant l'importante concession foncière et immobilière de l'évêque en faveur de son chapitre en 886 – 888. Nous avons vu que ce geste pouvait avoir l'intérêt, pour les chanoines, d'exister en tant que corps constitué face à l'évêque. Dans les cas des quartiers canoniaux et abbaciaux *extra-muros*, notamment autour des anciennes basiliques funéraires, les communautés religieuses, dont les dates de fondation s'étendent jusqu'au début du 11^e s. dans le cas de Saint-Martin, sont généralement établies en association avec une action portée en faveur de l'église, comme une rénovation, une reconstruction ou un agrandissement mais également, et cela concerne surtout les chapitres établis aux 9^e – 10^e s., une réforme de la communauté de clercs, séculiers ou réguliers, qui desservaient ces églises. Les abords de Saint-Aubin font l'objet d'une réorganisation en 976 avec la création d'un bourg sur un terrain que l'abbaye achète à un laïc ; on ne connaît pas l'occupation de cet espace avant cette transaction. En rive droite, l'espace urbain ou bourg associé à Notre-Dame-de-la-Charité est mentionné presque immédiatement après la fondation de l'abbaye.

Le deuxième point porte sur l'organisation spatiale de ces quartiers. La réalisation du modèle théorique du quartier canonial d'Angers (Figure 126) montre plusieurs éléments qui se retrouvent dans l'ensemble des espaces canoniaux considérés. Il s'agit en premier lieu d'une concentration des lieux d'exercice de l'activité du chapitre autour de l'église, comme les bâtiments communs ou ceux attachés à une fonction. Il s'agit également d'un certain regroupement de l'habitat des chanoines et dignitaires des chapitres autour de l'église ou le long de rues qui y aboutissent. À Angers, ce regroupement n'est pas aussi marqué que dans d'autres villes. En troisième lieu, il n'y a pas de clôture matérielle qui sépare nettement le dedans du dehors. Cet état de fait qui se retrouve dans tous les quartiers canoniaux d'Angers – à l'exception notable du quartier cathédral, clôturé par l'enceinte de la Cité, mais cela constitue une situation particulière – a pu aller quelque peu en défaveur de la concentration de l'habitat et des activités dans un espace plus ou moins exclusif centré sur l'église collégiale. Les quartiers abbaciaux quant à eux ne présentent aucune de ces caractéristiques. Ils ne semblent pas se distinguer particulièrement du reste de la trame urbaine. Cela tient au fait que l'influence des établissements réguliers sur ces espaces ne concerne que leur propriété foncière et, de manière moindre et indirecte, leur environnement topographique en général. En rive droite, le quartier de Notre-Dame-de-la-Charité paraît même y être à l'origine de l'urbanisation. Leur organisation paraît donc être plus opportuniste, plus dépendante de facteurs extérieurs. Cela tient au fait que les abbayes et monastères propriétaires de ces espaces n'ont pas la volonté des chanoines de créer des espaces qui leur seraient propres.

La clôture des quartiers canoniaux qui vient d'être abordée permet de poser le troisième point qui est la question du rapport qu'entretiennent ces espaces avec le reste de la trame urbaine. Cela exclut les quartiers abbaciaux. Les quartiers canoniaux sont bien conçus comme des fractions autonomes de l'espace urbain. Le qualificatif de « cloître », « *claustrum* », qui leur est appliqué – bien qu'il émane généralement des chanoines eux-mêmes – confirme cette idée de césure d'avec le reste de l'agglomération. Mis à part le quartier cathédral, inclus dans l'espace de la Cité qui est elle-même conçue comme un es-

pace à part, les quartiers canoniaux ne sont pas pour autant complètement coupés de l'extérieur, comme le modèle théorique du quartier canonial de l'idéal-type de la ville (Figure 125) le suggère. Les quartiers juxtaposés de Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf sont traversés et entourés par un réseau viaire dense. Seuls ceux de Saint-Lézin et de Saint-Martin semblent plus isolés mais cela provient, dans les faits, de la configuration des rues autour d'eux : les rues Saint-Julien et Corneille/Basse Saint-Martin pour le premier et Saint-Julien et Saint-Aubin pour le second sont des axes majeurs, antérieurs à ces deux quartiers canoniaux qui n'ont ainsi nécessité que l'aménagement de ruelles d'accès.

La prégnance des quartiers canoniaux dans l'agglomération, c'est-à-dire la part de celle-ci que ces espaces occupent, est relativement importante tout au long de la fourchette chronologique. Le quartier cathédral occupe environ la moitié de la Cité et près de la totalité après 1230 et la construction du château-forteresse. Les quartiers des anciennes basiliques funéraires devenues églises collégiales forment une couronne bordant l'occupation urbaine banale qui s'était développée autour de la Cité et le long des rues qui la desservent. Les quartiers abbaciaux se positionnent différemment. Ceux de la rive droite semblent être à l'origine de l'occupation urbaine de ce côté de la Maine. Le développement de ceux de la rive gauche a pris en compte l'existant et notamment les quartiers canoniaux qui ont fortement contraint l'expansion de la trame urbaine. S'il n'est pas éloigné de son abbaye, le quartier ou bourg de Saint-Aubin n'est pas jointif à celle-ci et en est séparé par la rue du même nom. Cet espace dépendant de Saint-Aubin est fortement imbriqué dans et influencé dans sa configuration parcellaire par la trame viaire et participe pleinement à ce que l'on qualifie de « trame banale ».

Les quartiers à dominante ecclésiastique constituent une part importante, spatialement parlant, de l'agglomération d'Angers et ce dès le 9^e s. Les églises et abbayes ont été en tant que personnes morales les pôles d'espaces urbains qu'elles ont organisés et structurés selon leur volonté. La multiplication des sources, notamment écrites, permet de confirmer cette impression pour les 11^e – 13^e s. L'Église, dans l'acception la plus générale possible de ce terme, est ainsi un acteur majeur dans la constitution du tissu urbain d'Angers. Les autres autorités, et notamment le comte, ont également joué un rôle important mais vraisemblablement moindre. On peut avancer comme argument la création quasi-totale d'un secteur de la ville en rive droite par la fondation de Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité au début du 11^e s. Cela n'exclut pas pour autant la part de l'expansion de l'agglomération due à une création de l'urbain spontanée, c'est-à-dire émanant des habitants laïcs : il existait peut-être un noyau de peuplement en rive droite avant la création des deux abbayes. En l'état du nombre et de la nature des sources disponibles pour les 3^e – 13^e s., seule l'archéologie, comme elle est la seule à créer de l'information historique, pourra peu à peu combler les manques et documenter cet aspect encore méconnu.

6.3. Transformations d'un lieu de pouvoir : de l'espace public du 1^{er} s. à la résidence comtale du 10^e s. et au château-forteresse du 13^e s.

Pour conclure le chapitre portant sur les éléments structurants de la trame urbaine, on peut proposer une étude de topographie historique d'un espace urbain couvrant une période s'étendant des premières installations humaines reconnues jusqu'au milieu du 13^e s. Le site retenu est celui de l'actuel château, à l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité (Figure 131). Les données montrent que cet espace était occupé depuis le 1^{er} s. av. n. è. et que la plus ancienne trace d'occupation remonte au 4^e millénaire avant notre ère. Les informations sont suffisantes pour permettre la lecture complète des transformations supportées par ce lieu. Pour chaque état sont présentées les données ainsi que les processus qui y ont mené depuis l'état précédent. La question est ici de déterminer quels sont les facteurs et quels sont les faits qui ont amené cet espace à se spécifier progressivement vers une fonction politique civile.

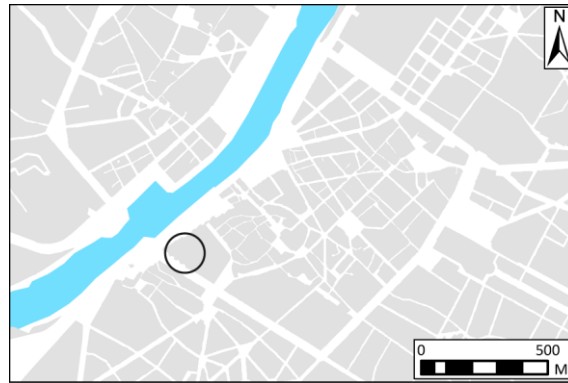


Figure 131 – Situation de l'espace considéré : l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité.

P. Chevet a déjà proposé une lecture de l'histoire de l'espace qui nous intéresse ici, considérant qu'on y a permis la « pérennité d'un lieu de pouvoir » (CHEVET 2007). Sans paraphraser cet importante étude, on peut apporter quelques éléments supplémentaires permettant de préciser et de modifier plusieurs des hypothèses. L'auteur évoque toutefois la situation géographique de cet espace dans son environnement immédiat : « à l'extrémité d'un promontoire rocheux situé entre deux confluences, il bénéficie [...] d'une position très privilégiée et certainement pas anodine par rapport à ce qu'il est devenu. Sans verser dans un déterminisme total, on conviendra donc que l'emplacement offrait de nombreux atouts » (*ibid.* : 35). Les confluences en questions sont celles de la Maine avec les ruisseaux de la Godeline et de l'Esvière.

Le premier élément topographique à la fois important et bien documenté est la résidence comtale qui a fait l'objet d'une opération archéologique. On peut ainsi placer une césure au discours au moment où elle est mise en place, soit vers le milieu du 9^e s. Le dernier consiste naturellement en le château-forteresse dont la mise en place fait table rase du passé. Une confrontation des informations présentées permettra enfin de proposer une hypothèse selon laquelle cet espace particulier de l'éperon de la Cité a fait l'objet d'un verrouillage maintenu de manière étonnement continue et volontaire au fil des siècles. Avant ces deux objets urbains, le site a connu plusieurs éléments de moindre importance spatiale mais qui peuvent néanmoins alimenter la question de la conservation de la particularité du statut de cet espace.

6.3.1. Les éléments hérités antérieurs à la résidence comtale

Sans reproduire la présentation des objets urbains protohistoriques et antiques faite plus haut (*cf.* § 2.1.1 ci-dessus p. 36 et § 2.1.2 ci-dessus p. 36), il est nécessaire d'évoquer à nouveau certains objets urbains, et notamment ceux situés dans l'espace qui nous intéresse ici.

L'élément le plus ancien est le tertre funéraire de type cairn datant du 4^e millénaire av. n. è. observé lors des fouilles associées à la rénovation de la galerie de l'Apocalypse (MARCIGNY, DELOZE, GAUMÉ *et al.* 2004 ; CHEVET 2007 : 35). Il n'a bien sûr aucun critère urbain mais est significatif de l'appréhension de cet espace par la société contemporaine. Situé à l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité, il voisine la rupture de pente vers la Maine. Il est ainsi localisé au plus près de la rivière et au meilleur surplomb de celle-ci. On peut concevoir son emplacement comme soigneusement sélectionné pour sa position visible depuis la vallée et la rive droite. Le caractère monumental de la sépulture et le statut social probable de(s) inhumé(s) s'associent bien avec cette hypothèse. Au final, dès le Néolithique, l'espace qui nous intéresse faisait l'objet d'une mise en réserve et d'une mobilisation particulière, non liée aux fonctions banales « qui sont nécessaires [...] à la satisfaction des besoins quotidiens de la population » mais plutôt aux fonctions statutaires « qui découlent du choix d'implantation [...] par une autorité extérieure » (GALINIÉ 2000 : 35) voire à des fonctions idéologiques, c'est-à-dire réservées à un personnage ou à une lignée d'individus

méritant le meilleur emplacement possible et comprenant un important aspect religieux ou du moins une certaine sacralisation.

Très nettement postérieures au cairn, après un long hiatus, les premières structures reconnues sont celles qui sont liées à l'agglomération fortifiée de hauteur du 1^{er} s. av. n. è. Ce sont un espace d'artisanat de production et un espace probable d'habitat séparés par une ruelle. L'ensemble est entouré d'une enceinte de terre à poutrage de bois. Il est désormais acquis que ces structures relèvent bien d'un *oppidum*, c'est-à-dire de la place centrale politique et économique d'une population donnée sur un territoire donné (BOUVET, BRODEUR, CHEVET *et al.* 2004 ; BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009) en raison de la situation topographique, des activités qui y sont exercées et de la structuration spatiale de l'espace en question. Le statut social global de l'agglomération présente sur le site d'Angers durant les deux siècles avant notre ère correspond bien au modèle actuellement reconnu pour les agglomérations centrales gauloises. Il ne semble pas que le site de l'extrémité occidentale de l'éperon de la Cité ait présenté durant cette période un statut particulier. Cependant, la documentation disponible est trop fragmentaire pour proposer une lecture du statut des quartiers de l'agglomération, à d'autant plus forte raison que nous n'en connaissons pas l'étendue à l'heure actuelle.

Les trois premiers siècles de notre ère se marquent par la mise en place d'un réseau viaire fondé sur une orthogonalité respectée sur l'ensemble de son emprise reconnue. Sur l'espace de l'éperon de la Cité, le principal axe est la rue EO 1, qui n'a pas été vue lors des fouilles du château mais dont un tronçon a été observé à 250 m à l'est dans la rue Donadieu-de-Puycharic. Nous ne connaissons pas de rue nord-sud au niveau de la pointe occidentale de l'éperon. À cette période, l'espace qui nous intéresse est occupé par une terrasse monumentale, dont un des murs a été observé lors de la fouille des jardins du Quadrilatère. L'interprétation est celle d'un temple dont la platée occuperait près d'un hectare. Cette hypothèse implique que l'on considère cet espace comme verrouillé par un édifice relevant peut-être d'un pouvoir politique. Son emplacement est un argument en faveur d'une interprétation comme temple du culte impérial, ce qui en fait un objet de fonction intrinsèquement statutaires (GALINIÉ 2000 : 36-37). Toujours est-il, quelle que soit la nature exacte de cet élément, la pointe occidentale de l'éperon de la Cité a fait l'objet d'une mainmise de la part d'un pouvoir public – municipal, provincial ou impérial – ou religieux.

La mise en place de l'enceinte de la Cité, au tournant des 3^e – 4^e s., modifie fortement le rapport de l'éperon de la Cité avec le reste de la trame urbaine. Cet état de fait dure jusqu'à la mise en place des premiers éléments associés explicitement à un pouvoir civil comtal, soit jusqu'au milieu du 9^e s. La pointe occidentale de l'éperon devient intérieure, c'est-à-dire que l'on retrouve une situation similaire à celle de l'agglomération fortifiée de hauteur. Un des traits essentiels de cette période est l'incorporation d'un des murs-terrasses du probable temple à l'enceinte de la Cité pour lui servir de fondation. « L'espace semble toujours bénéficier d'un statut privilégié, qui l'isole du reste de la cité enclose. Cette impression est renforcée par l'implantation, aux IV^e et V^e siècles, d'un atelier de métallurgie traitant des métaux précieux, activité qui, à l'époque, reste sous étroit contrôle du pouvoir » (CHEVET 2007 : 36).

L'espace de la pointe occidentale de la Cité semble donc toujours avoir bénéficié d'un statut particulier, documenté par des indices variés, dès lors qu'une partie de la trame urbaine était fortifiée, même si ce n'est pas encore totalement assuré (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 112, périodes 5 et 6). L'isolement d'une partie induisait son retrait de l'agglomération. La particularité du lieu existait également lors de la phase de l'agglomération ouverte de plan régulier. Les premiers éléments de la résidence comtale s'installent donc sur un espace possédant un statut particulier supérieur au reste de la trame urbaine depuis le tournant des 1^{er} s. av. n. è. – 1^{er} s. de n. è. au plus tard, qui « conserve son isolement vis à vis du reste de la ville, jouissant d'un statut qui lui confère une autonomie propre » (*ibid.* : 125).

6.3.2. Une propriété de la manse épiscopale ?

Postérieurement à l'édification de l'enceinte de la Cité, le secteur qui nous intéresse de l'éperon de la Cité a été occupé en premier lieu par un terrain appartenant à l'évêché. Ces structures constituent une étape importante dans l'histoire de l'occupation de ce lieu car un texte nous permet de connaître pour la première fois l'état de la propriété foncière pour cet espace.

La première mention de la présence d'éléments topographiques sur la pointe occidentale de l'éperon de la Cité date du 3 juillet 851 (StM-9). Charles le Chauve autorise l'évêque Dodon et le comte Eudes à échanger deux terrains *intra-muros* d'égale superficie. Le terrain que l'évêque fournit est situé à l'ouest de la Cité le long de l'enceinte⁴³, celui que le comte fournit doit être situé près de la cathédrale car il est dit être de Saint-Maurice⁴⁴. Deux informations importantes sont que le terrain de l'évêque appartenait autrefois au comte et que celui-ci doit s'installer « là où il est judicieux qu'il réside, lui et ses successeurs »⁴⁵. Le premier emplacement de la résidence comtale correspond probablement à celui de la résidence épiscopale. Cela peut s'expliquer par le fait qu'avant le milieu du 9^e s. plusieurs individus ont assuré les fonctions de comte d'Anjou et d'évêque d'Angers : Lézin a ainsi endossé la première charge⁴⁶ avant d'assumer la seconde de 592 à 610 (*Vita S. Licinii I^o*, § 9) et Defensor, mentionné lors de l'élection de Martin au siège de Tours, est dénommé par son titre civil. Cette carrière n'est pas exclusive à Angers (PARISSE 1991 : 466, n. 52). Le fait que le terrain originel du comte d'après le texte de 851 soit situé à proximité de la cathédrale permet d'avancer que comté et épiscopat étaient probablement deux charges assumées par un même individu. Cela a pu donner lieu à une certaine confusion dans la propriété des terrains associés à chaque charge et donc à la nécessité d'un acte d'échange permettant de clarifier la situation. D'après les informations du texte, notamment le fait que les terrains sont mesurés au cordeau afin de garantir l'équité de l'action, et l'examen des transformations de l'enclos épiscopal, F. Comte propose que les parcelles concernées mesuraient 3200 m² (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 23), ce qui est légèrement supérieur à l'emprise de la terrasse antique.

Les interventions archéologiques à l'intérieur du château ont permis d'observer la présence sur le site de constructions en dur. L'habitat n'est pas la seule fonction présente et des traces d'artisanat ont été observées. Les structures qui ont pu être atteintes sont mal conservées et il est difficile de déterminer leur nature. « Ce tissu, de même que les dimensions et la facture des constructions, n'évoquent pas du tout un cadre urbain classique, et encore moins un habitat civil mettant en œuvre des modes architecturaux plus légers, excluant généralement la maçonnerie. L'ensemble suggère plutôt une sorte de domaine, où s'élève un bâti de qualité relevant d'une autorité ayant la jouissance d'un vaste espace *intra muros* » (CHEVET 2007 : 36). Seraient-ce les traces de la première résidence épiscopale ? P. Chevet avance l'argument que l'évêque, assumant fréquemment en parallèle la charge civile de *defensor civitatis*, devait entretenir l'enceinte urbaine, structure relevant du domaine public et donc à la charge du pouvoir public, « en corollaire de quoi il bénéficie d'une emprise foncière considérable aux abords des murs de villes » (*ibid.*). La propriété du terrain à l'extrême ouest de la Cité peut donc être vue comme une survivance de cette situation mais devenue gênante avec l'affirmation d'un pouvoir civil assumé par des personnages distincts des évêques.

L'emprise de l'opération archéologique à l'intérieur du château n'a pas permis d'étudier l'ensemble de cette probable propriété épiscopale. Nous disposons toutefois d'éléments permettant d'avoir une relative certitude quant à la nature des structures. Cette période couvre « la seconde moitié

⁴³ « *juxta murum civitatis Andecavis* »

⁴⁴ « *suo terram Sancto Mauricio* »

⁴⁵ « *in qua opportunitas jam dicti comitis mansurae sedis suorumque successorum esse cognoscitur* »

⁴⁶ Il fut également duc : « *nam antea comes atque dux Andegavensium erat* ». D'après l'hagiographe, Lézin semble hériter cette charge de son père qui aurait occupé un poste similaire : « *pater praedicti S. Licinii satrapa antedicti Clotharii regis erat* » (*Vita S. Licinii I^o*, § 6).

de l'époque mérovingienne (seconde moitié VII^e et VIII^e s.), c'est-à-dire s'interrompant avec (ou peu avant) l'arrivée des comtes d'Anjou sur le site » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 125). La documentation ne nous permet toutefois pas d'avancer que l'évêque ne possédait pas cet espace avant 650.

6.3.3. La résidence comtale

Le diplôme de 851 est une datation *ante quem* de l'installation du comte sur la pointe occidentale de l'éperon. S'il est possible que le pouvoir civil ait réutilisé des bâtiments préexistants, certaines structures associées ne peuvent être antérieures. La concession aurait été faite « afin d'assurer au mieux la défense de la cité contre une menace de nature discutable, mais qui pourrait correspondre aux invasions des Vikings » (CHEVET 2007 : 36). Les différentes études menées sur la résidence comtale d'Angers se sont intéressées aux éléments constituant cet ensemble que sont l'*aula* ou grande salle, la *capella* ou chapelle, la *curia* ou cour seigneuriale et les *camerae* ou parties résidentielles proprement dites (*ibid.*).

La structure la mieux connue est l'*aula*, grande salle ou salle d'apparat, dont le mur sud est conservé en élévation. Elle est installée à partir du milieu du 10^e s. (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997, pl. 187). Dans son premier état, elle est longue de 25,60 m et large de 12 m. Elle est orientée sud-ouest-nord-est. Son mur sud est fondé sur le mur-terrasse antique, qui fonde à son tour le mur ouest de l'*aula*. L'opération archéologique n'a pas permis de reconnaître son angle nord mais il peut aisément être restitué en considérant la salle comme quadrangulaire. Vers le début du 11^e s., l'*aula* est allongée vers l'est de près de 15 m. Elle couvre désormais 486 m² (40,50 m x 12 m), faisant de cette grande salle une des plus importantes de France (*ibid.* : 25 ; MESQUI 1993, vol. 2 : 78-79). Elle est mentionnée épisodiquement dans les sources écrites. La *Chronique de Nantes* nous montre le comte Foulque le Bon recevant entre 952 et 960 une redevance du duc de Bretagne « alors qu'il jouait aux tables en sa salle »⁴⁷ (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 44). Le terme d'*aula* n'est cependant pas toujours utilisé de manière restreinte pour désigner la grande salle : le *Livre Blanc de Saint-Florent* présente vers 1093 le comte en compagnie d'un individu à cheval, ce qui n'est compréhensible que si on se situe en extérieur. Les *Annales de Saint-Aubin* évoquent les destructions portées entre autres à la grande salle par l'incendie de la Cité de 1132⁴⁸ mais Raoul de Dicet décrit en 1150 la résidence comtale sans évoquer les dégâts, probablement alors réparés. Dans les textes, l'*aula* est parfois évoquée comme figure de style pour désigner l'ensemble du palais comtal.

Les *camerae*, ou éléments résidentiels, aussi mentionnés comme *thalamus* (StL-75, 1060-1067, et Raoul de Dicet, vers 1150), « montrent une évolution [*sic*] comparable [à l'*aula*], avec l'accrétion continue vers le sud de bâtiments s'implantant aux dépens de la cour seigneuriale » (CHEVET 2007 : 36). Ces structures s'organisent sur deux niveaux et sont accolées au mur oriental de l'*aula* agrandie. « La *camera* doit recouvrir plusieurs pièces ou bâtiments dont deux sont particulièrement dénommées » : la grande chambre, *magna camera*, et les étuves, *estuva* (COMTE 1997a : 65 ; BRODEUR, CHEVET 2001). Ces éléments ont été mis en place au tournant des 10^e – 11^e s. en association avec l'extension de l'*aula*, la pièce technique chauffée venant dans le courant du 11^e voire du 12^e s. Enfin la dernière phase, réalisée antérieurement au 13^e s., voit l'adjonction d'une dernière pièce (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 117).

Dans l'ensemble comtal d'Angers, la *capella* est la chapelle Saint-Laud dans son état mis en place en 1154 par Henri II Plantagenêt. Il s'agit du déplacement dans un nouvel édifice du chapitre canonial de Saint-Laud qui était installé avant 1056-100 par Geoffroi Martel (COMTE, JURET, MATZ 1994 : 95 ; ISOLLE 1945-1964 ; ENGUEHARD 1954 ; StL-25, c1060) dans l'ancienne chapelle Sainte-Geneviève, celle-là même

⁴⁷ « *Fulco comes in aula sua andecavae jocaretur ad tabulas* »

⁴⁸ « *et tanto incendio grassatus est ut ecclesia Sancti Laudi et omnia officina, deinde comitis aulam et omnes camerae miserabiliter comburet* »

mentionnée en 844 dans un diplôme de Charles le Chauve (StM-4 ; cf. § 6.2.2 ci-dessus p. 209). L'action de Henri II permet au chapitre de disposer de sa propre chapelle, même si on ne sait pas très bien quelle était la fonction précise de Sainte-Geneviève, mais permet aussi à la résidence comtale, donc aux individus qui y habitaient, de disposer d'un lieu de culte particulier. L'installation de la nouvelle chapelle au milieu du 12^e s. entre bien dans cette logique : elle est édifée sur une tour de l'enceinte de la Cité, c'est-à-dire sur un espace public appartenant au comte et sur lequel ce dernier ne paie aucun cens.

La *curia* est un élément topographique quelque peu à part bien que totalement lié à la résidence comtale. « L'architecture spatiale du palais a donc ceci de remarquable qu'elle est entièrement contrôlée par celle de la terrasse monumentale antique » (CHEVET 2007 : 36). Elle sert de fondation à l'*aula* et à la *capella*. En quelque sorte, la terrasse antique, bien qu'ayant perdu sa fonction originelle de support probable à un temple, conserve une importance spatiale dans la ville médiévale et ce dès le 10^e s. Il est possible qu'elle ait été maintenue d'une manière ou d'une autre en-dehors de son appartenance à l'évêque puis au comte. Ces deux parties ont pu la conserver en y trouvant un intérêt : l'évêque y a installé un domaine à l'aménagement résolument non urbain – était-ce un espace de détente ? – et le comte y a aménagé sa résidence pour y remplir sa mission de défense.

Dans sa présentation des éléments de la résidence comtale, F. Comte évoque la *turris*. Littéralement « tour », cet élément est de nature militaire. En 1073, le comte dit habiter dans une tour au-dessus de la porte de la Cité⁴⁹ (TVE-239) : il s'agit de la porte de Chanzé et la tour en question doit être une tour de l'enceinte de la Cité, peut-être celle sur laquelle la collégiale castrale Saint-Laud a été édifée en 1154. En 1115, il est explicitement dit la « tour du comte »⁵⁰ au cours d'une description des terrains concédés pour l'installation de l'aumônerie Toussaint (Tou-2).

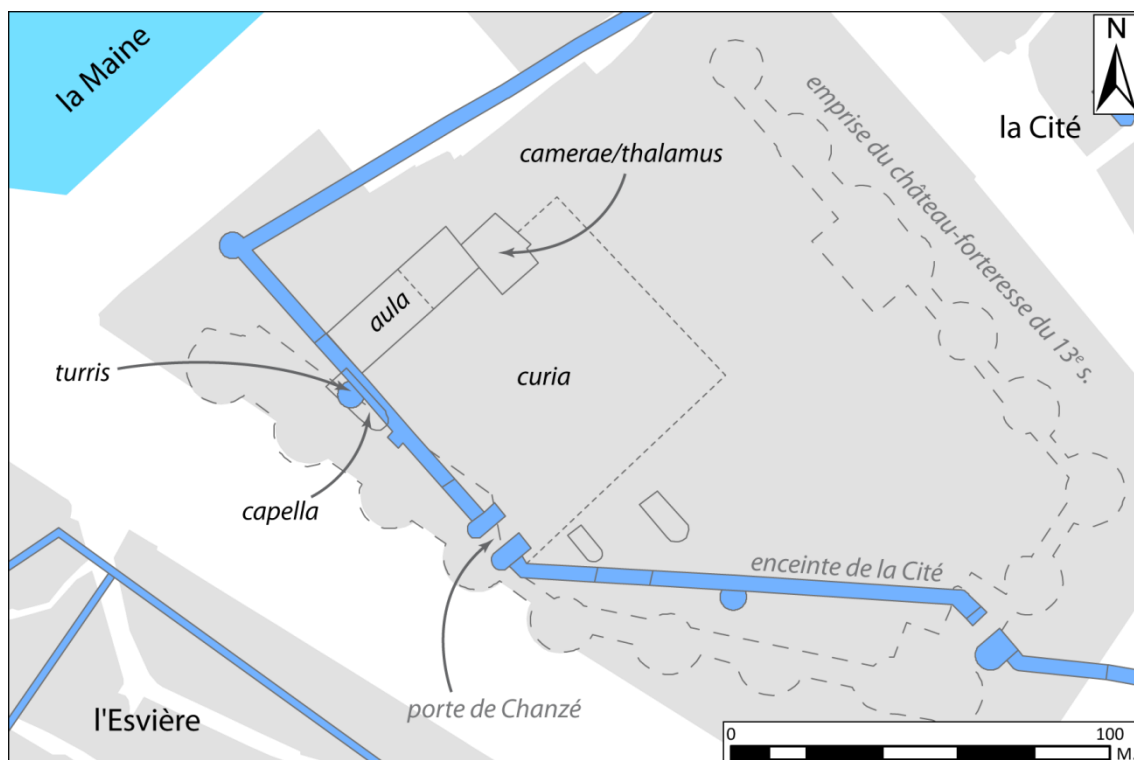


Figure 132 – Les différentes composantes de la résidence comtale du milieu du 10^e au début du 13^e s. (fond de plan : îlots du cadastre de 1840).

⁴⁹ « residente me intra turrem quae sita est supra portam civitatis »

⁵⁰ « videlicet ecclesiam Omnium Sanctorum adjacentium a porta Hugonis usque ad turrem comitis, et ex alia parte usque ad turrem comitis, et ex alia usque ad domum Lamberti cum omni integritate sua »

Les différents éléments de la résidence comtale s'organisent donc autour de la cour, espace volontairement laissé libre. La particularité du site vient du fait que celle-ci reprend les infrastructures et une partie des dimensions de la terrasse antique. Même disparue depuis cinq siècles et son emprise fortement remaniée depuis lors, cette dernière influence fortement la structuration du pôle comtal. Quel type de persistance peut-on déterminer ? Il est possible que cet espace fût lié à une charge particulière, comme celle d'évêque ou de comte, et que son aspect privilégié fût renforcé par sa topographie. Cela aurait fait qu'il soit resté en possession des personnages importants. Des structures plus ou moins ruinées, comme par exemple le mur-terrasse, ont pu agir dans la réutilisation du site. La persistance serait ici d'ordre pragmatique, réemployant des murs et évitant ainsi de les construire.

Enfin on peut s'interroger sur le fait que le site est de nature religieuse durant l'Antiquité – support d'un temple peut-être dévolu au culte impérial – et que son propriétaire est l'évêque avant le milieu du 9^e s. Y a-t-il une continuité fonctionnelle, ou n'est qu'une coïncidence ? Il est plus probable que ce soit la deuxième hypothèse car l'évêque a souvent assuré la charge comtale (cf. § 6.3.2 ci-dessus p. 256).

6.3.4. L'édification du château-forteresse au 13^e s.

La question de l'édification proprement dite du château-forteresse du 13^e s. – l'élément topographique encore actuellement en place – n'est pas le propos ici. Tout au plus peut-on dire que la résidence comtale était dans un certain état d'abandon ou de moindre entretien en raison du changement de centre d'intérêt de la part des comtes d'Anjou (CHEVET 2007 : 38). L'intérêt est d'évoquer les conséquences d'une telle opération d'urbanisme à l'échelle du quartier de la Cité et, en écho, à l'échelle de l'ensemble d'Angers. Le château en tant qu'élément architectural ne sera pas traité ici (MESQUI 2001).

La construction d'une forteresse à Angers trouve sa raison d'être dans la situation politique de la France du Nord-Ouest au début du 13^e s. L'Anjou, qui était aux 11^e et 12^e s. un comté autonome, passe sous contrôle français à la suite de la confiscation du comté par Philippe Auguste en 1204 puis de la bataille de la Roche-aux-Moines (1214). Le pouvoir central prend pied sur des territoires auparavant peu favorables, si ce n'est franchement hostiles.

À l'échelle de la ville d'Angers, cette situation se traduit par la mise en place d'un nouveau système défensif urbain chargé de remplacer l'enceinte de la Cité, seule fortification en place au début du 13^e s. – les enceintes des bourgs d'Angers et de l'Esvière n'assuraient probablement pas une réelle défense de leurs espaces. Au château-forteresse est annexé un rempart englobant la quasi-totalité de l'espace urbanisé. Sa mise en place est documentée par un ensemble d'actes de dédommagement émis de 1232 à 1261. Cette opération d'urbanisme a pour but d'implanter le pouvoir central royal dans la ville nouvellement conquise face aux prétentions venant de l'ouest et des territoires encore sous la suzeraineté anglaise, comme Nantes et la Bretagne. C'est également un moyen pour le roi de s'assurer la loyauté d'Angers par la présence d'une forteresse permettant le casernement d'une garnison (BRODEUR 2004 : 8).

La première étape de la mise en place concrète de la forteresse a été de constituer le terrain sur lequel l'édifice a été construit. L'expropriation de plusieurs établissements religieux de leurs parcelles situées dans l'angle occidental de la Cité a nécessité la mise en place d'une procédure de compensation pour les terrains perdus effectuée de 1232 à 1261. Le premier dédommagement date du 13 septembre 1232 et va en faveur de la cathédrale, en raison de la destruction de deux églises et plusieurs maisons appartenant au chapitre cathédral⁵¹ et pour dédommager ce dernier de la réquisition des matériaux de

⁵¹ « fecisset dirui[re] duas ecclesias ad nos pertinentes et quasdam domos capellanorum et clericorum nostrorum necnon et quorundam laicorum in quibus census annos habemus ». Sans qu'il soit possible de trancher, les deux églises doivent être Saint-Aignan et Saint-Évroult (cf. § 6.2.2 p. 132).

construction réservés au chœur gothique⁵², débordant à l'extérieur de la Cité, pour la « réfection » de l'enceinte de la Cité. Le second processus de compensation va en faveur de Saint-Laud en octobre 1242 pour la destruction pure et simple de leur église, entre autres⁵³ – en septembre 1234, les mêmes chanoines avaient déjà obtenu de la part de Saint-Aubin la concession de l'église rurale Saint-Germain située au sud de la Cité le long de la route de Sainte-Gemmes-sur-Loire pour s'y installer. D'autres actes ont été établis pour dédommager d'autres établissements religieux (Saint-Nicolas, Saint-Aubin, Notre-Dame-de-la-Charité...) mais ils ne concernent pas l'emplacement du château mais l'emprise de l'enceinte associée.

La seconde étape consiste en la construction proprement dite du château. Par le biais des dates des actes de compensation évoqués ci-dessus, on peut avancer que la construction de la forteresse et de l'enceinte associée n'a duré qu'une dizaine d'années, ce qui est assez court en regard de la lourdeur des travaux qui étaient à effectuer. On sait que la construction du nouveau système défensif urbain d'Angers a débuté avant 1230 par le biais d'une lettre de Louis IX – en réalité de Blanche de Castille alors régente – organise un nouvel impôt pesant sur la quinte d'Angers pour financer les fortifications pendant deux ans (LIX-1, février 1229, BMA ms. 683 f° 240 ; GÁLFFY 2004 : 195 ; sur la quinte : COMTE 2003b : 5 ; COMTE 2006b : 222). L'emprise de l'opération d'urbanisme est particulièrement conséquente : c'est ainsi près d'un tiers de la surface de la Cité qui est détruit ou intégré à l'intérieur du nouvel édifice (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 25). Une partie du vallon de l'Esvière a pu être remodelée et détournée pour permettre l'implantation du château. Les actes postérieurs à 1230 environ dont certains sont évoqués ci-dessus sont des compensations tardives venant dédommager les institutions lésées avec un décalage.

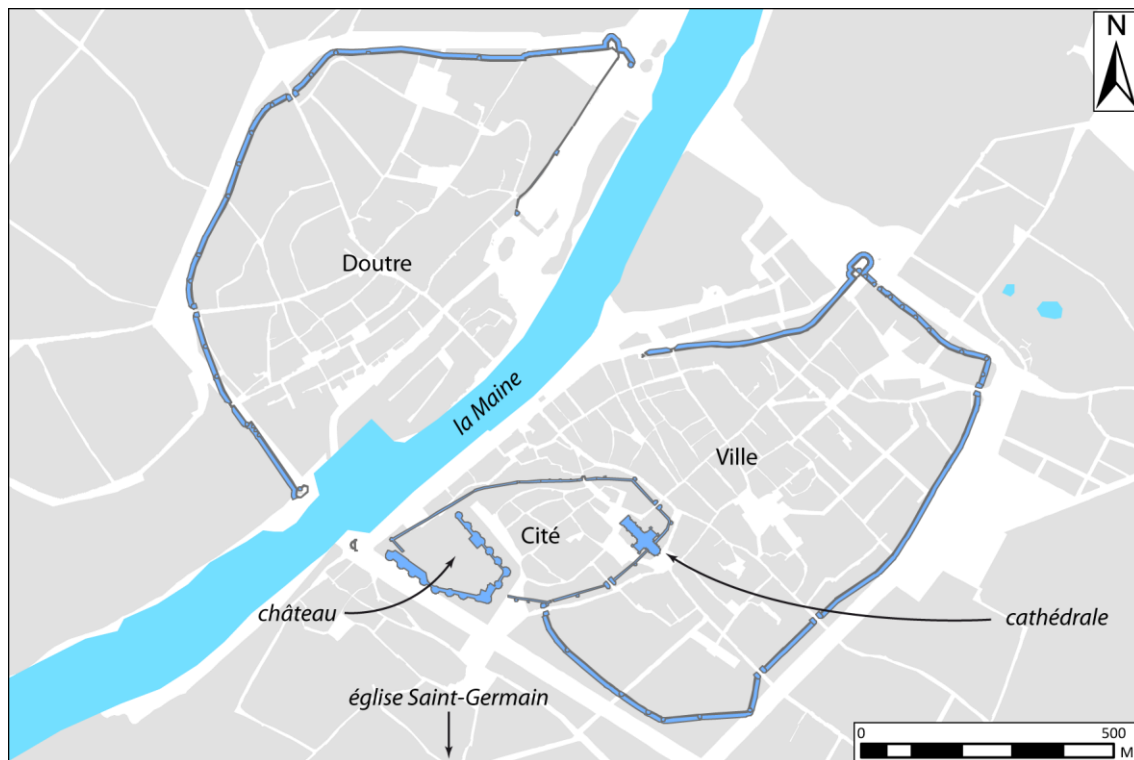


Figure 133 – Situation du château-forteresse et de l'enceinte du 13^e s. dans la trame urbaine d'Angers (fond de plan : îlots du cadastre de 1840).

⁵² « propter lapides et calcem et multam aliam materiam ad opus fabricae nostre ecclesie preparatam, quam ministri domini regis ad refectionem murorum civitatis Andegavis ceperant »

⁵³ « pro restitutione dampnorum et deperditorum nobis et ecclesie nostre illatorum in edificatione castrum et fossatorum Andegavis et omnium aliorum ad dictum castrum pertinentum »

Sur la Figure 133 la situation du château et de l'enceinte du 13^e s. par rapport à la ville est probablement caractéristique du contrôle de l'accès à celle-ci. La situation provoquée par l'édification du château est celle d'une « séparation concrétisée par une coupure "topographique" entre la ville, incluant le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir laïque » (CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997 : 25). Le château se positionne comme un élément étranger implanté volontairement par une autorité de niveau supérieur située en-dehors d'Angers. « On entérine presque brutalement une situation qui s'est élaborée progressivement depuis l'installation du comte à l'extrémité du promontoire » (*ibid.*).

6.3.5. Synthèse : le verrouillage progressif d'un espace stratégique de l'éperon de la Cité

Les dénominateurs communs relatifs aux différentes occupations de l'espace de la pointe occidentale de l'éperon de la Cité semblent être le pouvoir et l'autorité. Ces éléments peuvent être catalogués dans l'une ou l'autre, voire les deux, de ces catégories.

Le plus ancien élément installé de la main de l'homme sur le site, à savoir le cairn du 4^e millénaire avant notre ère (*cf.* § 6.3.1 ci-dessus p. 254), doit vraisemblablement son emplacement à la situation en hauteur par rapport au terrain environnant – sans encore parler de volonté de contrôle de la vallée de la Maine. La qualité de la construction et la nature même du cairn permettent d'envisager que le statut social des défunts était assez élevé. Par conséquent, le statut accordé au site devient lui-même supérieur, ou à défaut plus élevé. S'il n'y a pas de lien architectural entre cette sépulture multiple et les structures associées à l'agglomération fortifiée de hauteur des deux derniers siècles avant notre ère, il existe néanmoins une relation topographique dans le choix d'implantation sur la pointe occidentale de l'éperon de la Cité. Il est en revanche plus difficile de déterminer la perception statutaire de cet espace pour la société protohistorique car les éléments matériels observés par le biais des opérations archéologiques sont trop diffus pour permettre une telle lecture.

La conception particulière de la pointe occidentale de l'éperon de la Cité comme espace de statut élevé devient assez bien assurée au tournant de notre ère. Au début du 1^{er} s., le site d'Angers connaît une activité urbanistique particulièrement intense. Parmi celle-ci se trouve la mise en place fortement probable d'un édifice cultuel majeur – culte impérial ? – situé approximativement au niveau du cairn et à l'emplacement des actuels jardins du Quadrilatère. Le statut élevé est déduit de la nature des constructions mais également de l'espace qui est ainsi réservé *de facto* par la présence d'une vaste surface nivelée couvrant pratiquement un hectare.

C'est cette terrasse qui subsiste sous une forme peu altérée jusqu'au début du 13^e s. Deux de ses murs de soutènement ont été mobilisés comme fondations par la suite : le mur ouest a été réutilisé lors de la construction de l'enceinte de la Cité et le mur nord par la construction de la grande salle au milieu du 10^e s. Entretemps, cet espace est passé de la possession par l'évêque à la possession par le comte, mais cela reste une dépendance directe par un détenteur d'une autorité. Par le biais de l'enceinte et de l'*aula*, « après plus de mille ans d'existence, [la terrasse antique], symbole du pouvoir impérial, dicte encore l'organisation du palais médiéval, symbole du pouvoir civil qui lui a succédé » (CHEVET 2007 : 36).

La transmission de la structuration de l'espace résidentiel comtal à partir de la terrasse du temple antique s'est effectuée de proche en proche. La terrasse a pu être maintenue en raison de la nécessité de l'entretien de l'enceinte de la Cité, seule structure défensive de l'agglomération d'Angers avant le début du 13^e s. Dans cette situation, seul le propriétaire du terrain a pu en bénéficier et donc y faire construire : seul l'évêque était donc en mesure de le faire. Par la suite, après l'échange de 851, l'installation du pouvoir comtal n'a pas remis en cause cet agencement, au contraire. La terrasse est devenue la base de la *curia* et un mur antique a même été mobilisé pour la construction de la grande salle. Au fil du temps, il semblerait qu'il n'a pas été nécessaire de modifier la topographie de cet espace, ce qui a permis une progressive fossilisation du site, que même la construction du château n'a pas bouleversé. En effet, dans sa

moitié occidentale, celui-ci s'est implanté sur l'enceinte de la Cité et a très peu empiété sur l'ancienne terrasse. Aujourd'hui encore, cette dernière correspond approximativement aux jardins du Quadrilatère.

Le statut particulier de l'espace de la pointe occidentale de l'éperon de la Cité est définitivement confirmé par la mise en place du château-forteresse, laquelle action fossilise également le site. Le choix de cet emplacement est dicté d'une part par la position de la résidence comtale, siège de l'autorité civile dont le pouvoir royal français est le détenteur depuis la mainmise sur l'Anjou au début du 13^e s., et d'autre part par la topographie physique de l'éperon de la Cité qui permet toujours le contrôle de la Maine et de l'accès à la ville mais qui offre également une certaine visibilité dans la trame urbaine.

Tous ces éléments permettent d'affirmer que le site de l'ouest de l'éperon de la Cité a fait l'objet d'un verrouillage croissant. La bascule semble se faire au tournant de notre ère, lorsque les structures d'habitat et d'artisanat associées à l'*oppidum* sont remplacées par l'édifice cultuel antique. Les éléments précédents participent à de la trame urbaine standard, c'est-à-dire qu'elles assurent des fonctions « banales » « qui sont nécessaires au fonctionnement d'une ville et à la satisfaction des besoins quotidiens de la société » (GALINIÉ 2000 : 35) : habiter, produire, transformer. L'élément suivant correspond plutôt à une fonction « statutaire » car décidée – ici, plutôt influencée – par une autorité extérieure. Cette fonction de niveau supérieur n'est jamais mise en défaut ni remplacée par une autre. En-dehors de la fourchette chronologique 3^e – 13^e s. la fonction reste identique : à partir du milieu du 14^e s. les comtes accèdent au statut de ducs et effectuent plusieurs aménagements à l'intérieur du château (dont le logis royal) mais qui respectent toujours la topographie de la terrasse monumentale antique.

Même si les détenteurs du pouvoir ont revêtu plusieurs formes – civil, militaire, ecclésiastique –, ils n'ont pas toujours pu adapter le site de la pointe occidentale de l'éperon de la Cité à leur guise. Ils ont dû prendre en compte l'existant, même lorsque celui-ci « Si les pouvoirs passent, l'expression architecturale de leurs symboles se révèle souvent beaucoup plus tenace » (CHEVET 2007 : 38).

Benjamin LEFÈVRE

La fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e siècle

Résumé

L'objectif de ce travail est de déterminer les processus à l'œuvre dans le développement d'Angers sur une période s'étendant de l'édification de l'enceinte de la Cité au tournant des 3^e – 4^e s. jusqu'à l'édification d'une nouvelle enceinte au milieu du 13^e s. Trois approches ont été retenues. La première est une analyse de certains aspects de la topographie historique : morphologie parcellaire, réseaux viaires, quartiers à dominante ecclésiastique et funéraire. À partir de la documentation historique, matérielle comme écrite, la deuxième approche s'intéresse aux territoires en tant que tels : *civitas*, *urbs*, *suburbium*, *burgus* et *parrochia*. Tous se rapportent à tout ou partie de la ville, fractions de l'espace urbain autonomisées par certains groupes sociaux en fonction de besoins propres. La dernière approche traite des relations mettant en jeu les acteurs et leurs territoires à travers la manière dont ceux-ci appréhendent et mobilisent leur espace, considérant que leurs actions traduisent leurs représentations spatiales. Un chapitre conclusif de modélisation chrono-chorématique mobilise l'ensemble des informations traitées et des conclusions avancées et met en évidence les structures sous-jacentes de l'agglomération.

Mots-clés : analyse spatiale, analyse textuelle, Angers, Antiquité tardive, fabrique urbaine, modélisation chrono-chorématique, Moyen Âge, territoires urbains, tissu urbain.

Abstract

The purpose of this work is to study the urban fabric of Angers from the building of the city walls at the end of the 3rd century until the building of a larger enclosure by the middle of the 13th century. Three main lines were followed. The first one is an analysis based on some aspects of historical topography: morphology of the plots, street patterns, ecclesiastical and funerary areas. The second one deals with various territories: *civitas*, *urbs*, *suburbium*, *burgus* and *parrochia*. All of them relate to parts of the town which get some kind of autonomy through the needs of various groups of people. The last aspect deals with the relations between the social groups and their territories through the way the first ones conceive their space, assuming actions express spatial representations. A conclusive chapter offers a chrono-chorematic modelling based on all the information and the previous conclusions, which brings out the underlying structures of the town.

Keywords : Angers, chrono-chorematic modelling, Late Antiquity, Middle Ages, spatial analysis, textual analysis, urban fabric, urban territories, urban tissue.

**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ
UMR 6173 CITERES – LABORATOIRE ARCHÉOLOGIE ET TERRITOIRES**

THÈSE présentée par
Benjamin LEFÈVRE

soutenue le 17 décembre 2010

pour obtenir le grade de **Docteur de l'université François - Rabelais - Tours**

Discipline/ Spécialité : Histoire, spécialité Archéologie

**La fabrique urbaine d'Angers
du 3^e au 13^e siècle**

Texte : volume 2

THÈSE dirigée par :
Mlle Élisabeth LORANS

Professeur, université de Rouen,
responsable du Laboratoire Archéologie et Territoires,
UMR 6173 CITERES

RAPPORTEURS :
M. Luc BOURGEOIS
M. Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA

Maître de conférences, université de Poitiers
Professeur, université de Reims Champagne-Ardenne

JURY :
M. Luc BOURGEOIS
M. François COMTE
M. Henri GALINIÉ
M. Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA
M. Christian GRATALOUP
Mlle Élisabeth LORANS

Maître de conférences, université de Poitiers
Conservateur du patrimoine, ville d'Angers
Directeur de recherches au CNRS, honoraire
Professeur, université de Reims-Champagne Ardenne
Professeur, université Paris-Diderot
Professeur, université de Rouen,
responsable du Laboratoire Archéologie et Territoires,
UMR 6173 CITERES

Troisième partie

**Des territoires à l'espace urbain.
Lecture spatiale des composants territoriaux
de la ville du particulier au général**

Chapitre 7. Les territoires d’Angers. Topographie de la ville par le vocabulaire

La Partie 2 a permis l’étude de la topographie historique de la ville sur plusieurs aspects considérés comme constituants de l’agglomération et significatifs pour aborder la question de ses transformations. Ce sont ainsi les éléments du site et de la situation d’Angers (cf. § 4.1 ci-dessus p. 105), la morphologie parcellaire du cadastre de 1840 comme révélatrice d’actions passées sur le découpage foncier de l’agglomération (cf. Chapitre 5 ci-dessus p. 145), les différents réseaux viaires et le passage d’un à son suivant (cf. § 6.1 ci-dessus p. 177), les éléments chrétiens que sont les secteurs funéraires, les édifices culturels réguliers ou séculiers et les quartiers urbains explicitement dépendants de ceux-ci (cf. § 6.2 ci-dessus p. 199) et enfin une étude de topographie historique plus détaillée sur le micro-secteur urbain de la pointe occidentale de l’éperon de la Cité (cf. § 6.3 ci-dessus p. 253).

Ces études constituent autant de fenêtres d’observation sur la trame urbaine du 3^e au 13^e s. Elles concernent des thématiques transcendantes sur cette fourchette chronologique, et qui subissent des mutations liées aux transformations de l’agglomération mais également aux changements sociaux : la montée en puissance de l’Église comme acteur de la vie locale – entre autres – influe sur la présence de celle-ci dans la trame urbaine au travers des lieux de culte mais également des structures dépendantes, tels que les bâtiments communs des chapitres ou les enclos monastiques, ou associées, tels que les quartiers canoniaux dont ce statut découle d’un autre.

Une ville n’est pas composée de ses seuls éléments matériels. La somme exhaustive de tous les objets urbains et leur étude globale ne pourrait rendre compte de l’intégralité de l’histoire de l’objet ville. J. Lévy définit celle-ci comme un « géotype de substance sociétale fondée sur la coprésence »⁵⁴ (LÉVY, LUSSAULT 2003 : 988-991). Autrement dit, c’est un objet géographique dont la nature est intrinsèquement liée à sa population, la densité dans l’espace de celle-ci en constituant l’essence. Cette définition insiste donc sur le facteur spatial et lui associe le volet social pour exister en tant que ville : c’est un lieu particulier et une société particulière qui agissent et interagissent de façon particulière.

La ville est donc un objet notamment sociétal, c’est-à-dire qui n’existe que parce qu’il est l’espace de (co)existence d’une société particulière – en l’occurrence la société urbaine qui se définit par la pratique de fonctions particulières qui ne seront pas à nouveau discutées ici. La ville possède néanmoins des aspects qui ne se traduisent pas matériellement dans la topographie historique, ou du moins pas dans un premier temps. Il s’agit de notions spatiales de nature idéale qui constituent des cadres opérationnels d’exercice de la vie en ville au même que des objets urbains matériels. Ces objets spatiaux ne sont pas pour autant détachés de toute relation avec l’environnement sociétal. Ils sont créés et mis en œuvre, directement ou indirectement, par la société. Celle-ci est composée de regroupements distincts d’individus – que ce soient des institutions, des communautés, des sociations ou des agrégations (GALINIÉ 2000 : 121) – ayant chacun son approche propre de la ville en tant qu’espace et en tant qu’élément matériel. Cela crée autant de concepts spatiaux plus ou moins propres à chacune de ces groupes humains, c’est-à-dire un vocabulaire préférentiel orienté sur une thématique pour telle sociation et un vocabulaire préférentiel orienté sur une autre thématique, potentiellement opposée, pour telle autre sociation.

Avant toute chose, il est nécessaire de définir de manière claire les deux principaux concepts spatiaux d’espace et de territoire. La base de ces définitions provient du *Dictionnaire de la géographie et de*

⁵⁴ Il n’y a pas de notion d’échelle métrique, la « coprésence pouvant être appliquée à un village ou une mégalopole ».

l'espace des sociétés (LÉVY, LUSSAULT 2003). Les notions recouvertes par ces termes dans le domaine de la géographie seront ensuite adaptées aux besoins ressentis pour l'étude d'Angers. Les définitions retenues au final pour celle-ci peuvent quelque peu différer quelque peu de celles des auteurs du *Dictionnaire*.

Nous entendons par *espace* un « objet social défini par sa dimension spatiale » (*ibid.* : 325). L'espace est ainsi le lieu d'exercice de l'activité sociétale : cette activité est l'*objet social* proprement dit, et le lieu dans lequel elle prend place est sa *dimension spatiale*. L'espace urbain est ainsi le lieu où la société que l'on peut définir comme étant urbaine exerce ses activités. L'emprise topographique de l'espace urbain se définit par conséquent indirectement : c'est par l'analyse de la société que l'on peut appréhender son espace et parce que c'est précisément la société urbaine qui fait de son espace un espace urbain. L'espace peut aussi être déterminé de manière neutre en s'appuyant sur des éléments du site. C'est par exemple le cas des deux rives de la Maine ou du quartier de la Cité. Ces cadres spatiaux n'ont aucune relation avec la composante sociétale de l'espace et ne sont que des cadrages au sein de l'espace terrestre. La conception adoptée ici de l'espace ne correspond plus à celle de la définition en cela qu'elle ne comprend plus de composante sociale, sauf si on considère que l'on étudie des fragments de la ville – objet foncièrement sociétal –, auquel cas la définition reste pleinement valable.

Nous entendons par *territoire* une interaction entre l'espace, en tant que fraction de la surface terrestre support matériel de l'activité sociétale, et la conscience spatiale plus ou moins marquée des acteurs. C'est un espace approprié, c'est-à-dire considéré comme la propriété d'un acteur, ou du moins où celui-ci y exerce légitimement une autorité ou encore puisse s'identifier (LÉVY, LUSSAULT 2003 : 908). C'est « un construit social qui associe à une base matérielle faite d'un espace géographique, un système de valeurs qui confrère à chacun des composants de cet espace [...] des significations multiples et combinées » (DEBARBIEUX 1995 : 14-15). L'appropriation se fait dans des « registres essentiellement cognitifs ou symboliques » (*ibid.* : 911) – même si on pourra voir que celle-ci peut parfois être violente. Elle se manifeste par la précision d'une possession lors de la mention des territoires. Ceux-ci peuvent se recouper, se recouvrir entièrement ou au contraire s'exclure. Enfin ils ne peuvent pas se situer en-dehors de l'espace.

En tenant compte de ces éléments et pour tenter de résoudre cette égalité de sens, on distinguera l'espace et le territoire par la manière dont on les met en évidence. L'espace est considéré comme le support matériel et le contenant de l'activité sociétale. Il est le cadre topographique, fraction de la surface terrestre, dans et avec lequel les acteurs agissent et interagissent. On choisit de le restreindre ici à cette acception métrologique pour notamment permettre la détermination de fenêtres d'observations neutres, sans interprétation de la réalité urbaine préalable. Le territoire conserve son aspect approprié. Il est en cela déterminé empiriquement, c'est-à-dire d'après les divers éléments qui nous permettent de connaître cette appropriation, tels que le vocabulaire ou des limites matérielles. C'est en se plaçant au niveau des acteurs évoluant dans leurs territoires que l'on peut délimiter ceux-ci. C'est le croisement des informations sociétales et spatiales contenues dans les sources – notamment écrites – qui permet d'isoler chaque territoire existant. Les territoires sont donc nécessairement situés *sous* l'espace.

La question des territoires constitutifs de la trame urbaine d'Angers a déjà été abordée en partie dans le Chapitre 2. L'étude de la mise en place des quartiers structurés autour des édifices religieux abordée ci-dessus (*cf.* § 6.2.3 ci-dessus p. 225) nécessitait ainsi de travailler sur la composition sociale de ces espaces. C'est l'activité sociale qui permet de délimiter plus ou moins précisément ces quartiers : c'est l'appartenance des maisons à des chanoines ou à des dignitaires des chapitres ou la possession foncière par une abbaye qui permet de tracer les contours souvent flous des quartiers placés sous le contrôle plus ou moins étroit des institutions régulières et séculières. L'approche qui avait été retenue ici était cependant essentiellement d'ordre fonctionnel : ces quartiers relevaient de tel ou tel idéal-type préconçu. Il subsiste une approche métrique de ces territoires qui s'apparente à la définition de l'espace, notamment pour ceux déterminés de manière arbitraire.

En considérant la définition retenue du territoire, qui demande de l'appréhender par le biais des acteurs eux-mêmes en se mettant à leur niveau et en déterminant leur relation à l'espace, les moyens pour parvenir à la compréhension des territoires ne sont pas nombreux. L'activité sociétale ne peut être utilement étudiée qu'à partir des sources documentant ces interactions. L'approche de la ville retenue ici se fait par le biais du vocabulaire qui a été employé à différentes époques pour désigner tout ou partie de l'espace urbain et qui nous est transmis par les sources écrites. L'idée essentielle est que le vocabulaire peut déterminer le rapport de chaque groupe social par rapport à son espace. Pour désigner une même réalité spatiale, l'évêque et le comte n'emploieront probablement pas les mêmes termes. De même, les chanoines de la cathédrale peuvent user d'un champ lexical distinct de celui des moines de Saint-Aubin. De manière moins visible, des usages préférentiels de termes dirigés vers des lieux particuliers peuvent être recherchés. Ces usages peuvent traduire eux aussi des appropriations de territoires.

Quels sont les acteurs mis en jeu ? Ils sont rarement individuels, fréquemment en communautés – qui « regroupe[nt] des individus liés par une règle commune » (GALINIÉ 2000 : 121) – et occasionnellement en sociations – « regroupement informel d'individus réunis dans une activité sociale qui peut être déterminée de différentes façons, activité non reconnue, non instituée » (*ibid*). Nous pouvons donc constituer un corpus de trois catégories d'agents, chacune regroupant un ou plusieurs acteurs.

CATÉGORIE	ACTEURS CONCERNÉS
Individuel	Comte d'Anjou Évêque d'Angers Certains laïcs
Communauté	Chanoines de la cathédrale Saint-Maurice Moines de Saint-Aubin Moniales de Notre-Dame-de-la-Charité
Sociation	Laïcs

Tableau 45 – Les catégories d'acteurs à Angers.

Le comte et l'évêque correspondent en réalité à leurs chancelleries, qui sont les structures réelles d'émission des actes. On considère toutefois ces acteurs comme individuels en cela que les actes sont établis au nom du détenteur de l'autorité et non au nom de son institution. Les laïcs constituent un ensemble d'individus malaisé à appréhender, que l'on peut saisir lorsque l'un d'entre eux est à l'origine d'une action enregistrée par une institution. Ils agissent parfois de manière collective, en sociation, lorsqu'ils se sont organisés en confrérie à partir du 11^e s. et agissent au travers de celle-ci par exemple.

L'ensemble des acteurs agissant à Angers peuvent être regroupés dans des catégories générales (Tableau 46). Pour ce faire, on s'appuie sur les auteurs ou émetteurs des actes. Le premier point est leur nature : ecclésiastique, politique ou laïque. Les deux premiers groupes peuvent être subdivisés en fonction du niveau d'autorité dont ils sont investis, c'est-à-dire de l'importance de leur rôle : le roi, l'empereur, le pape et l'archevêque de Tours sont de niveau supérieur, le comte et l'évêque sont de niveau standard et les établissements religieux sont de niveau local. Il existe la catégorie « ecclésiastique individuel » regroupant des personnages tels que des chanoines ou des prêtres agissant par eux-mêmes.

NATURE	NIVEAU D'AUTORITÉ	AUTRE PRÉCISION
Ecclésiastique	Supérieur	—
	Standard	—
	Local	Régulier
	Individuel	Séculier
Politique	Supérieur	—
	Standard	—
Laïcs	—	—

Tableau 46 – Catégories générales regroupant les différents acteurs présents à Angers.

Il est bien sûr impossible de travailler sur tous les territoires qui ont pu exister à toutes les périodes, notamment parce que les sources écrites n'en ont pas forcément gardé la mémoire et que par conséquent nous n'en aurons jamais connaissance. Le vocabulaire spatial composé du corpus des mots désignant des territoires est relativement restreint, notamment parce que, mis à part dans le cas des toponymes, c'est-à-dire de noms propres attachés à un espace précis et à nul autre, ces territoires eux-mêmes ne sont pas nombreux. À ce titre, l'étude de la topographie historique immatérielle d'Angers s'attachera à quatre thématiques qui permettent d'aborder ces questions et qui recouvrent une grande partie de l'espace urbain. La méthodologie évoquée par B. Bon et A. Guerreau-Jalabert à propos de *pietas* pourrait être opérante mais cela demanderait un travail lexicographique sur chaque document qu'il n'était pas possible de réaliser dans des temps raisonnables (BON, GUERREAU-JALABERT 2002).

C'est ainsi en premier lieu la question de la désignation de la ville, appelée dans les sources écrites *civitas* et/ou *urbs* (cf. § 7.1 ci-dessous p. 267). Les modifications de l'usage et du sens de ces deux termes permettent de constater la transformation de la ville elle-même. Cela permet d'appréhender la question de la perception du quartier de la Cité. La question suivante concerne le *suburbium*, qui est par essence l'espace entourant la ville et précisément l'*urbs* (cf. § 7.2 ci-dessous p. 303). Les sources écrites montrent que cet élément possède une réalité et une étendue variables dans le temps. Le *suburbium* est la plupart du temps associé à la *civitas* mais il est parfois lié à l'*urbs*. Les sources comprennent également des mentions individuelles de *suburbium* associés à des établissements religieux. L'objectif est de déterminer à quelle réalité topographique cela peut-il renvoyer. Le troisième point concerne les bourgs, *burgi*, qui sont des entités disposant d'un statut particulier les rendant distinctes du reste de la trame urbaine (cf. § 7.3 ci-dessous p. 317). En cela, ils constituent autant de territoires autonomes. À Angers, les bourgs sont placés sous la dépendance d'institutions ecclésiastiques, à l'exception notable du bourg d'Angers. L'histoire de certaines de ces entités urbaines peut être étudiée en détail, comme pour les bourgs Saint-Aubin ou de l'Esvière. Enfin le quatrième point concerne les paroisses ou *parrochiae*, dont la mise en place progressive durant le Moyen Âge est un moyen d'étudier le développement et la densification de l'espace urbanisé (cf. § 7.4 ci-dessous p. 356). Il s'agit également de cadres spatiaux appropriés car ils les territoires sur lesquels une institution religieuse possède une série de droits particuliers appliqués à la population y résidant. Dans l'espace de la rive droite de la Maine, la mise en place du réseau paroissial permet d'appréhender les conflits entre les détenteurs du patronage des nouvelles cures. Enfin l'étude des paroisses d'Angers aborde la transition de la tutelle paroissiale individuelle, liant des individus aux églises paroissiales, vers la tutelle paroissiale spatiale, liant les églises paroissiales à leurs territoires.

7.1. Les notions de *civitas* et d'*urbs* : désigner l'espace urbain

La première analyse s'intéresse à *civitas* et à *urbs*, deux termes qui désignent directement l'objet urbain en tant que tel. Ils sont étudiés de manière conjointe car la documentation écrite permet de constater que les acceptions de l'un et de l'autre n'ont pas toujours été équivalentes. D'un côté, si *civitas* est orienté vers le territoire placé sous la tutelle d'Angers, une part non négligeable de ses mentions se réfère à une acception beaucoup plus restreinte, limitée au quartier de la Cité. D'un autre côté, *urbs*, qui désigne généralement le quartier fortifié à la fin du 3^e s., recouvre parfois une acception spatialement beaucoup plus large, correspondant parfois à l'ensemble de l'agglomération. Ce ne sont toutefois pas les seuls termes qui désignent l'espace urbain. Selon les périodes et selon les usages lexicaux locaux, *villa* comme *castrum* peuvent être employés selon les mêmes significations (CHÉDEVILLE 1992 : 157).

C'est cette confusion entre les acceptions territoriales de *civitas* et d'*urbs* qui nécessitent la mise en place d'une analyse croisée de chacun d'entre eux. L'objectif est de mettre en évidence les correspon-

dances spatiales de chaque terme et les rythmes chronologiques de transformation de leurs acceptations en tenant compte des deux termes l'un pour l'autre mais également en tenant compte des acteurs qui emploient ce vocabulaire. La démarche adoptée s'intéressera en premier lieu aux distributions chronologique et spatiale des chacune d'entre elles. La question des modifications des acceptations de ces termes est un point essentiel relatif à ces notions qui demande d'être abordé en détail, en séparant néanmoins *civitas* et *urbs*. Le croisement des informations obtenues lors de ces analyses distinctes est effectué ensuite en tenant compte des acteurs et notamment de leur place dans la société.

7.1.1. Les termes de *civitas* et d'*urbs* dans les sources

Avant de travailler sur la question de l'usage proprement dit de ces deux termes selon le point de vue de l'acceptation de ces termes et selon le point de vue de l'usage par les acteurs de ce vocabulaire, il est nécessaire de présenter la fraction du corpus documentaire contenant les occurrences afin d'en poser les limites, sans entrer tout de suite dans le commentaire. Cela permet également de dégager les éléments qui seront à l'appui de cette réflexion. La description du sous-ensemble du corpus de sources permet de pointer les premiers effets de source. D'un autre côté, l'étude de la distribution chronologique des occurrences des termes spatiaux permet de mettre en évidence les périodes chronologiques pour lesquelles l'approche de ces notions sera malaisée du fait que la documentation est trop lacunaire.

Il est donc nécessaire de présenter succinctement la distribution documentaire des différentes mentions de ces termes, c'est-à-dire la nature des sources qui contiennent ces occurrences. Cette réflexion dégage les informations relatives aux émetteurs des actes. Elle permet également de poser les bases de l'approche de l'usage et du sens de ces mots selon les acteurs. Il s'agit avant tout de mesurer la qualité documentaire du corpus de sources écrites.

Le Tableau 47 suivant présente, pour chacun des mots considérés, le nombre total d'occurrences, le nombre de sources individuelles, c'est-à-dire de textes quelque soit le nombre d'occurrence de chaque terme dans ceux-ci, ainsi que le ratio, c'est-à-dire le nombre moyen de mentions de chaque terme par source individuelle. Ce ratio permet d'estimer la présence des termes dans les sources écrites et la pertinence de l'ensemble de textes dans lesquels ces termes sont présents.

TERMES	NOMBRE TOTAL D'OCCURRENCES	NOMBRE DE SOURCES INDIVIDUELLES	RATIO
<i>Civitas</i>	188	116	1,6
<i>Urbs</i>	80	48	1,7

Tableau 47 – Distribution documentaire de *civitas* et d'*urbs*.

Cette réflexion sur la documentation permet de pondérer le corpus de sources écrites. Les conséquences ne sont pas les mêmes si pour un même nombre de mentions de chaque terme les occurrences se trouvent dans 10 ou 100 textes. Le premier cas correspond à un mot fortement utilisé dans peu de documents, alors que le dernier correspond à un terme utilisé modérément dans beaucoup de documents. Le premier cas indique également que la notion est somme toute assez peu mobilisée, peut-être parce que celle-ci était encore neuve à l'époque de la rédaction du texte ou bien parce qu'elle n'était reconnue que par une frange de la population.

À la lecture du Tableau 47, on remarque également que si le terme de *civitas* est nettement plus présent dans la documentation écrite que celui d'*urbs*, selon un rapport d'une mention d'*urbs* pour 2,5 occurrences de *civitas*. Les ratios qui ont été calculés pour les deux termes sont similaires, ce qui témoigne d'une distribution documentaire relativement équivalente entre *civitas* et *urbs*. De plus, le ratio proche de 2 signifie que le corpus de termes est assez bien ventilé sur l'ensemble du corpus documentaire

écrit avec assez peu de concentration. Cela se constate préférentiellement pour *civitas*, dont les 187 mentions sont réparties sur 116 textes. Le Tableau 48 suivant énumère, pour chaque fonds documentaire individuel, les différents effectifs de *civitas* et d'*urbs*.

FONDS DOCUMENTAIRES	EFFECTIFS DES TERMES SPATIAUX	
	<i>Civitas</i>	<i>Urbs</i>
<i>Formules d'Angers</i>	24	0
<i>Dix Livres d'Histoire</i>	1	7
Textes hagiographiques	20	20
→ <i>Vita S. Albini</i>	4	0
→ <i>Vita S. Licinii I^o</i>	1	2
→ <i>Vita S. Maurilii I^o</i>	2	4
→ <i>Vita S. Magnobodi I^o</i>	4	3
→ <i>Vita S. Maurilii II^o</i>	1	10
→ <i>Miracula S. Maurilii</i>	2	0
→ <i>Vita S. Licinii II^o</i>	2	0
→ <i>Vita S. Magnobodi II^o</i>	4	1
Saint-Maurice	37	13
Saint-Aubin	34	11
Saint-Serge	11	1
Notre-Dame-de-la-Charité	20	9
Saint-Nicolas	6	10
Trinité de Vendôme	15	3
Toussaint	0	3
Saint-Laud	6	2
Saint-Jean-l'Évangéliste	8	0
AD Maine-et-Loire	3	1
Autres fonds	3	0

Tableau 48 – Distribution des effectifs des mentions de chaque terme dans les différents fonds documentaires.

Le Tableau 48 permet de constater des usages préférentiels de chaque terme en fonction des sources. Si ce point peut ne pas être pris en compte pour les fonds documentaires émanant des établissements religieux qui comprennent plusieurs types de sources, il est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'aborder les mentions contenues dans les sources littéraires. Cela concerne ici les *Dix Livres d'Histoire* de Grégoire de Tours et les sources hagiographiques. Les premiers ne comprennent qu'une mention de *civitas* contre sept d'*urbs* – pour les occurrences en relation exclusive avec Angers. Cela peut provenir d'un usage savant du vocabulaire, *urbs* relevant d'un niveau de langage supérieur, ou d'autant de conceptions spatiales différentes (ROUCHE 1997 : 179-180). Dans les sources hagiographiques, on peut remarquer des différences d'usage du vocabulaire, par exemple la *Vita S. Maurilii II^o* qui n'emploie qu'*urbs* et la *Vita S. Magnobodi II^o* qui emploie *civitas* quatre fois sur cinq. Il faut garder à l'esprit que les textes hagiographiques ont été produits sur une longue période. C'est la raison pour laquelle les textes ont été individualisés dans le Tableau 48. La même remarque peut enfin être appliquée à la compilation juridique que sont les *Formules d'Angers*. L'absence totale d'*urbs* en relation avec Angers au bénéfice de *civitas* signifie que la ville n'est jamais évoquée et que seul le territoire administratif est mobilisé dans le texte. Il faut être prudent dans l'usage des *Formules* comme sources pour l'étude du vocabulaire spatial. Il s'agit de textes juridiques préétablis qui n'ont aucun objectif d'entériner des actions portées dans la trame urbaine. Les occurrences des termes liés aux territoires qui nous intéressent ici se placent néanmoins dans le contexte linguistique du 6^e s., correspondant à la mise en place de cette compilation. Si ce formulaire peut utiliser un champ lexical qui n'est pas propre à Angers, l'important depuis un cadre plus général, les *Formules d'Angers* restent une source utile pour l'étude de *civitas* et d'*urbs*.

Précisons enfin qu'un corpus de sources particulier d'une toute autre nature n'a pas été exploité ici. Il s'agit du monnayage produit principalement par le comte mais également par l'évêque, et qui comporte des mentions de *civitas* et d'*urbs*. Le choix de se restreindre aux mentions écrites dans des sources

essentiellement juridiques et administratives se justifie d'une part par l'accès à un plus grand nombre de documents et donc d'occurrences du vocabulaire et d'autre part par la relative homogénéité typologique que permet l'exclusion des mentions sur monnaies.

Les Tableau 49 et Tableau 50 suivants ne comprennent pas de colonnes correspondant aux siècles les plus anciens car le corpus ne comprend que très peu de documents antérieurs au 6^e s. Il ne s'agit ici que des mentions individuelles, c'est-à-dire que chaque occurrence des termes est relevée. En dépit d'effectifs nettement disproportionnés, les deux termes connaissent des modifications de leurs emplois similaires. La dernière colonne ne couvre pas l'intégralité du 13^e s. mais seulement la première moitié.

TERMES	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
<i>Civitas</i>	2	29	3	2	23	29	70	20	10	188
<i>Urbs</i>	2	7	6	2	11	15	24	13	0	80

Tableau 49 – Distribution chronologique par siècles des occurrences de *civitas* et *urbs* en valeurs absolues.

TERMES	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
<i>Civitas</i>	1,1	15,4	1,6	1,1	12,2	15,4	37,2	10,6	5,3	100
<i>Urbs</i>	2,5	8,8	7,5	2,5	13,8	18,8	30,0	16,3	0	100

Tableau 50 – Distribution chronologique par siècles des occurrences de *civitas* et *urbs* en pourcentages.

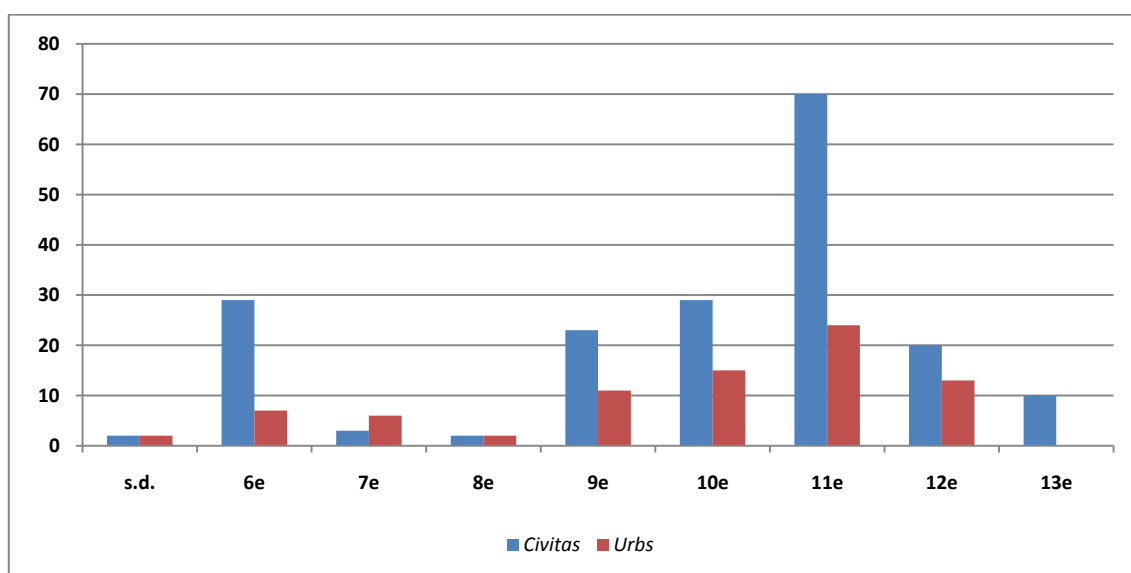


Figure 134 – Représentation graphique par siècles des occurrences de *civitas* et d'*urbs*.

À la lecture du Tableau 49, on peut remarquer deux siècles durant lesquels les termes de *civitas* et d'*urbs* sont employés en nombre. Chacun des deux pics visibles trouve son explication dans le corpus documentaire écrit lui-même.

Le pic d'occurrences le plus marqué se situe au 11^e s. et se retrouve pour les deux termes. Ce siècle comporte 37,2 % des mentions de *civitas* et 30,0 % de celles d'*urbs*, proportion en très forte augmentation pour le premier (+ 141,4 %) et en augmentation sensible pour le second (+ 60 %) par rapport aux effectifs du 10^e s. Le grand nombre d'occurrences de *civitas* pour le 11^e s. tient à plusieurs éléments parmi lesquels on peut isoler les fondations de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité en rive droite et du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière. La mise en place de ces établissements mais surtout la constitution de leurs temporels nécessite la mise en place d'un important ensemble documentaire comportant des mentions de *civitas* pour localiser les biens concernés. Il faut associer à cela la gestion du temporel du chapitre cathédral et de l'abbaye Saint-Aubin. C'est ici aussi un effet de source : *civitas* n'a probablement pas eu

plus d'importance à partir du début du 11^e s. mais il est employé par un plus grand nombre d'acteurs. Il correspond aussi à l'augmentation du nombre de sources à partir de cette période.

Un second pic d'occurrences, bien qu'il soit en réalité chronologiquement le premier, correspond au 6^e s. Il s'agit des 29 occurrences du terme de *civitas* (15,4 % du total) dans les *Formules d'Angers* et d'une mention dans les *Dix Livres d'Histoire*. Ce pic peut donc s'expliquer par un effet de source dû au statut particulier des *Formules*, qui ne présente aucune similarité avec les textes hagiographiques que l'on connaît pour la même période. Il s'agit d'un recueil de bases de documents administratifs, dont certains comportent la mention fondée sur la clause injonctive « rédigé [ou fait] dans la *civitas* d'Angers »⁵⁵. La répétition de cette formulation accroît d'autant le nombre d'occurrences de *civitas*.

Après un 6^e s. fortement individualisé dans la distribution chronologique des mentions, les deux siècles suivants sont faiblement représentés. Le minimum d'occurrences de chacun des deux termes se situe au 8^e s., pour lequel on ne dispose que de 2 mentions de *civitas* (1,1 % du total) et d'*urbs* (2,5 % du total). Pour le 7^e s., les valeurs sont à peine supérieures : on dispose ainsi de 3 mentions de *civitas* (1,6 % du total) et de 6 mentions d'*urbs* (7,5 % du total). Cela tient au très faible nombre de sources écrites disponibles pour cette période. Elles se résument aux différents textes hagiographiques produits, sources littéraires dont la réalisation répond à des critères spécifiques et dans lesquelles la part de réutilisation de textes antérieurs – notamment à propos des réécritures successives des *vitae* – est importante.

Le 9^e s. marque une forte reprise du nombre de mentions des termes spatiaux de la ville. On peut en effet relever 23 mentions de *civitas* (12,2 % du total, +1050 % par rapport au 8^e s.) et 11 mentions d'*urbs* (13,8 % du total, +450 % par rapport au 8^e s.). Il s'agit aussi d'un effet de source correspondant à l'apparition dans le corpus documentaire à la fois des actes carolingiens et des premiers actes des détenteurs des autorités civile et ecclésiastique locales – en l'occurrence le comte et l'évêque.

Il reste un aspect qui doit être explicité. Le 12^e s. se caractérise par un nombre nettement moindre de mentions de *civitas* et d'*urbs*. Durant cette période, il n'y a plus que 20 mentions de *civitas* (10,6 % du total, -71 % par rapport au 11^e s.) et 12 mentions d'*urbs* (15,2 % du total, -50 % par rapport au 11^e s.). La question de la date ou de la période à laquelle une rupture pourrait être placée fera l'objet d'un examen. Le 13^e s. ne peut être regardé de la même manière étant donné qu'il comporte globalement beaucoup moins de documents que le 12^e s. et que les textes postérieurs à 1250 ont été ignorés.

On peut néanmoins évoquer brièvement une explication. Si le terme de *civitas* continue à désigner le quartier de la Cité fortifié par l'enceinte de la fin du 3^e s. mais perd également son acception de territoire placé sous une tutelle administrative ecclésiastique, la forte diminution du nombre de mentions d'*urbs* constatée entre les 11^e et 12^e s. jusqu'à l'absence totale d'occurrences pour le 13^e s. peut s'expliquer en partie par le fait que la ville est désormais de plus en plus appelée par son seul nom, qui est de plus en plus utilisé par les émetteurs des actes, plutôt que par un groupe nominal du type « la ville d'Angers » ou « la ville des Andécaves/Angevins » comme c'était l'usage auparavant. Ce changement constaté dans l'usage est donc en quelque sorte le négatif de l'utilisation de plus en plus fréquente du nom de la ville, ce qui peut être le signe de la première conscience de la ville en elle-même et en tant que telle. Le toponyme d'Angers est utilisé dans les 12^e – 13^e s. mais dans des proportions moindres.

7.1.2. Les interprétations spatiales des termes de *civitas* et d'*urbs*

Le premier axe de réflexion qui peut être suivi pour étudier les termes de *civitas* et d'*urbs* tient à leurs sens. En effet, chacun de ces mots ne recouvre pas les mêmes réalités au 6^e s. et aux 12^e – 13^e s. Le

⁵⁵ « *Mandatum Andecavis civetate* »

corpus documentaire est suffisamment fourni pour permettre une analyse fine des différents sens dont chacun de ces mots ont pu être investis.

Nous entendons ici deux idées sous le terme d'« acception ». La première est le sens qu'il recouvre, c'est-à-dire de la définition du mot. Il sera entendu comme la signification du terme : qu'est recouvert par *civitas* et qu'est recouvert par *urbs* ? Est-ce l'agglomération urbaine ou est-ce le territoire administré ? La seconde idée est un ajout à la définition. Elle est d'ordre spatial dans l'objectif de préciser les territoires recouverts par les deux termes. Il s'agit de déterminer quelle fraction de l'espace urbain est qualifiée de *civitas* et d'*urbs*, en d'autres termes quelle est l'extension dans l'espace de ce vocabulaire. Cette approche doit être menée mot par mot car elle ne se prête pas à une étude croisée. Elle distingue *civitas* et *urbs* sans pour autant que cet ordre ne traduise quoi que ce soit : un mot n'est pas subordonné à l'autre. Le commentaire de certains textes peut néanmoins nécessiter de confronter les informations liées à *civitas* avec celles liées à *urbs* lorsque les deux notions sont mentionnées dans un même texte.

Le terme de *civitas* n'a pas toujours correspondu à une seule et même réalité, comme l'évoque H. Pirenne à propos de Paris (PIRENNE 1927 : 59). Les différentes sources écrites nous permettent de relever plusieurs acceptions distinctes, parfois proches les unes des autres ou au contraire particulièrement éloignées. Les passages d'une interprétation spatiale à une autre n'ont pas été brusques : elles se sont déroulées sur une certaine durée. Certains sens ont pu coexister. Comme les détails de ces transformations et de ces coexistences dépendent fortement des émetteurs des actes, qui emploient préférentiellement tel ou tel vocabulaire, ceux-ci feront l'objet d'une étude sur les variations de l'usage et du sens selon ce critère en fin d'analyse.

Le terme de *civitas* est l'un des mots de l'espace les plus employés dans la documentation écrite, que ce soit sur un aspect quantitatif que sur un aspect chronologique : beaucoup, longtemps. Rappelons qu'il est employé 188 fois dans 116 sources individuelles (Tableau 49 p. 270). Cette double particularité a pour corollaire que le mot n'a pas été toujours investi du même sens : les réalités de la topographie historique matérielle comme immatérielle d'Angers au début du 13^e s. n'ont pratiquement plus rien à voir avec celles de la ville réduite et enclose. La conséquence directe est que pour le même terme de *civitas* on dispose de plusieurs sens. Bien que certains soient proches, ils font néanmoins référence à des réalités distinctes qui ne font pas appel aux mêmes conceptions et aux mêmes représentations spatiales. Il est indispensable de déterminer quels sens juridique, administratif et spatial le terme de *civitas* revêt et à quelle période.

Un examen serré des différentes mentions de *civitas* met en évidence un ensemble de trois interprétations distinctes. La première est une acception spatialement très restreinte qui correspond au quartier de la Cité qui a acquis une identité conceptuelle et matérielle. La deuxième est l'agglomération dans son ensemble, à la fois le quartier fortifié et ses abords et donc à la totalité de la ville. La troisième interprétation correspond au territoire qui dépend de la ville, plus précisément administré par un pouvoir ou une autorité qui réside en ville. Cette dernière acception est ce que l'on entend communément par *civitas* pour l'époque antique. Elle se distingue en cela des deux autres sens retenus qui concernaient tout ou partie de l'espace urbain.

L'association de ces interprétations à chacune des occurrences de *civitas* dans les sources écrites fait immédiatement apparaître un problème majeur qu'il est particulièrement difficile de contourner. En effet, si l'acception la plus large spatialement est dans l'ensemble assez facile à mettre en évidence d'après le contexte dans lequel le terme est employé, il est en revanche beaucoup plus complexe de démêler les deux autres acceptions. Lorsqu'un acte est dit être « fait à la *civitas* andécave »⁵⁶, de quoi parle-t-on au juste ? Est-ce la ville dans son ensemble ou plutôt le quartier fortifié où une réalité strictement

⁵⁶ « actum Andec. civitate »

urbaine est assurée ? L’acte est-il fait dans la capitale politique administrative de son territoire ou plus précisément dans le lieu réel d’exercice de ce pouvoir ?

Cette question fait également apparaître un point que la lecture des textes ne permet pas de voir immédiatement. Les deux acceptions urbaines – c’est-à-dire les deux qui ne sont pas comprises comme évoquant le territoire administratif et politique de l’agglomération – sont similaires. En effet, est-ce une différence majeure dans les faits de parler d’un côté du quartier fortifié et de l’autre de l’agglomération dans son ensemble ? Si nous hésitons entre ville restreinte et ville étendue, quoi qu’il en soit nous parlons d’une ville. C’est pour cette raison, pour éviter de devoir discuter chaque occurrence et dans l’objectif pas toujours rempli d’éclaircir la situation, que l’on a opté pour une fusion de ces deux acceptions en une seule, qui reste différenciée de la troisième, celle du territoire. Les deux sens désormais retenus sont d’une part une acception *restreinte*, qui concerne de manière plus ou moins concrète l’espace strictement urbain, et d’autre part une acception *large*, qui concerne de manière plus ou moins idéale la ville en tant qu’élément territorial, en plus de l’espace administré (COMTE 2003b : 2).

Cette option renverse la situation qui a conduit à la choisir, c’est-à-dire que certaines occurrences qui avaient pu être aisément distinguées ne sont désormais plus individualisées. Ce choix fait perdre en précision d’interprétation mais fait en revanche gagner en facilité d’analyse. Enfin, et c’est un argument peut-être crucial, ces deux acceptions sont communes avec la notion d’*urbs* qui sera étudiée par la suite.

TERME	ACCEPTION LARGE	ACCEPTION RESTREINTE
<i>Civitas</i>	23	165

Tableau 51 – Nombre d’occurrences des deux acceptions de *civitas*.

La première acception est donc de portée spatiale *restreinte*. Nous considérerons ici sous cette interprétation les mentions rattachées de manière indubitable au quartier fortifié mais également celles qui font référence précisément à la ville stricte. L’acception de *civitas* selon une portée spatiale restreinte ne doit cependant pas inclure la composante territoriale – c’est-à-dire administrative – de celle-ci.

Entrent ainsi dans cette catégorie les mentions de *civitas* qui participent à la composition de formules telles que l’évocation d’un lieu qui est situé « sous les remparts de la *civitas* andécave »⁵⁷, (AD 49 G 689 f° 73, 825-848). Ces mentions ne laissent donc que peu de doute quant à leurs réalités topographiques. Sont également retenues les différentes occurrences de ce terme dans les mentions du *suburbium civitatis*. Entrent également dans cette catégorie les mentions de *civitas* associées à un déictique spatial tel que *in*, *intra*, *circa* ou bien encore *ad*. Les lieux situés par rapport à la *civitas* par le biais de ces mots sont fortement reliés à la ville proprement dite. Les occurrences introduites par ces déictiques correspondent notamment aux localisations des souscriptions d’actes, dont celles qui décrivent l’un des acteurs se déplaçant pour signer ou confirmer le document en question dans le lieu décrit par *civitas*. Ces formules sont calquées sur le modèle de « venant à la *civitas* andécave »⁵⁸, (StA-906, 973) ou plus directement encore sur celui de « dans la *civitas* andécave »⁵⁹, (AD 49 G 785 f° 8, 1140-1146). On peut également évoquer l’emploi de déictiques spatiaux – ou de l’ablatif et du locatif en latin – pour évoquer un déplacement vers ou depuis un lieu situé dans la *civitas* : « à la *civitas* andécave, dans le cloître de Saint-Maurice »⁶⁰, (StM-153, 1082-1123). Dans cet exemple, la *civitas* est l’endroit où se situe le cloître de la cathédrale, il ne s’agit pas du territoire dépendant de la ville mais bien de l’agglomération elle-même.

Le corpus documentaire compte 165 occurrences de *civitas* sous cette acception, concernant un ensemble de 99 textes. Dans le cas présent comme dans les situations qui seront étudiées par la suite, pour un même terme, la somme des textes mobilisés par l’ensemble des acceptions peut être supérieure

⁵⁷ « *sub Andec. moenibus civitatis* »

⁵⁸ « *veniens in civitatem Andec.* »

⁵⁹ « *in Andeg. civitate* »

⁶⁰ « *Andeg. civitate, in clastro beati Mauricii* »

au nombre total de sources individuelles (Tableau 47 p. 268). Cela est dû au fait qu’un même texte peut comprendre un terme donné selon plusieurs acceptions.

La seconde interprétation est de portée spatiale *large* ou *étendue*, principalement parce qu’elle dépasse le cadre géographique induit par l’acception restreinte mais aussi parce qu’il est directement ou indirectement fait référence au territoire administré depuis ou dépendant de l’agglomération d’Angers.

On inclut dans cette catégorie les mentions de *civitas* qui font explicitement référence à un territoire. Les occurrences de cette acception ne sont pas nombreuses, bien moins fréquentes que celles de l’autre. La plupart des interprétations sont indirectes et se fondent sur la mention de l’évêque ou plus rarement du comte. Dans ce type d’occurrences, le personnage public est généralement appelé « évêque/comte de la *civitas* andécave » : c’est le cas pour l’évêque Eusèbe Brunon, « servant le Seigneur sur le siège pontifical de ladite *civitas* [andécave] »⁶¹, (StM-32, 1047-1053). Ici, l’autorité d’Eusèbe ne se limite pas à la seule ville d’Angers mais s’étend sur tout le territoire sous-entendu comme *civitas*. Cette acception concerne également des mentions de *civitas* qui évoquent la ville comme un objet spatial qui se distingue de ses alentours. C’est par exemple le cas des mentions de *civitas* incluses dans des formules du type « les hommes probes de la *civitas* et du diocèse andécaves »⁶², (StJ-55, 1210) – encore que dans cet exemple il est possible d’interpréter la *civitas* comme le territoire civil en opposition au *diocesis* territoire ecclésiastique. Les mentions les plus tardives se présentent sous la forme de la formule « dans la *civitas* et dans la *villa* andécaves »⁶³, (StJ-154, 1265), distinguant un milieu intra-urbain – la *villa* – d’un milieu extra-urbain – la *civitas*. Dans le premier extrait, l’agglomération est qualifiée de *civitas*, alors que ce même mot désigne son territoire dans le second extrait. Il y a donc un basculement total du sens en l’espace d’un demi-siècle environ. Cette acception peut concerner l’ensemble des habitants du territoire de l’agglomération urbaine, comme dans la précision « et presque toute la *civitas* angevine »⁶⁴, (StA-58, 1084) qui sert à abrégé la liste de témoins d’un acte de Saint-Aubin. C’est une figure de style qui emploie *civitas* pour désigner la sociation des habitants d’Angers.

Quelques critiques peuvent également être faites sur cette seconde acception de *civitas*. La première concerne la conception de la ville sur laquelle elle se fonde. Le fait d’associer dans une même acception la ville et son territoire peut paraître artificiel car réunissant deux réalités distinctes. Il s’agit en réalité de la ville considérée comme l’antagoniste de son territoire. Le point commun entre toutes ces interprétations est le territoire. Lorsque l’agglomération urbaine est évoquée ici, c’est toujours en association ou en opposition avec son espace. En conséquence, l’acception restreinte correspond à la ville stricte, et la plus étendue se rattache à son territoire.

Le corpus documentaire compte un total de 23 occurrences de *civitas* sous cette acception, concernant un ensemble de 20 textes.

Les interprétations choisies pour *civitas*, restreinte et large, permettent d’isoler les quelques mentions du territoire par rapport à toutes celles de la ville. L’importante différence de ratio entre les occurrences des deux acceptions, de l’ordre de une mention de sens large pour neuf mentions de sens restreint, montre un usage nettement préférentiel dans l’emploi de ce terme, et ce même si l’on reste au niveau de l’ensemble du corpus documentaire.

L’acception restreinte correspond à ce que H. Galinié avait conclu pour les occurrences de ce terme dans la documentation écrite disponible pour Tours : « *civitas* s’applique toujours à la cité de Tours, réduite à son enceinte » (GALINIÉ 1981 : 74). Cependant, toujours à Tours, pour H. Noizet le même terme

⁶¹ « *in pontificali sede praedictae civitatis Domino servientum* »

⁶² « *probis hominibus civitatis et diocesis Andeg.* »

⁶³ « *in civitate et villa Andeg.* »

⁶⁴ « *et pene omnis civitas Andecavina* »

de « *civitas* dénote une conception plus administrative de la ville » durant l’intervalle chronologique [774-918] (NOIZET 2007d : 88). Elle place notamment cette interprétation en opposition de celle d’*urbs*. Il s’agit ici du sens large de ce terme. L’usage différencié d’un même mot à deux périodes distinctes pour une même ville confirme l’idée de la transformation de la signification du vocabulaire spatial.

Cette classification des acceptions en sens spatiaux large et restreint pose une difficulté supplémentaire liée à l’interprétation spatiale de chacune des occurrences. Si les correspondances spatiales de celles-ci sont relativement aisées à déterminer lorsqu’elles considèrent des extrêmes, quand il n’y a pas de doute permis sur leur interprétation spatiale – mentions des murs de la *civitas* ou au contraire mention d’une autorité administrative sur des terres hors d’Angers –, c’est plus difficile à mettre en œuvre lorsque l’on se place à l’interface entre les sens large et restreint. Dans certaines des occurrences, il est même impossible de trancher avec certitude et donc d’éviter les erreurs d’interprétation.

Les Tableau 52 et Tableau 53 et la Figure 135 ci-dessous présentent la distribution chronologique par siècle de chacune des occurrences de *civitas* en fonction des sens spatiaux qui a pu en être déterminés.

INTERPRÉTATIONS SPATIALES	s.d.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e
Large	0	1	2	2	3	4	8	2	1
Restreinte	2	28	1	0	20	25	62	18	9

Tableau 52 – Distribution chronologique des occurrences des deux interprétations spatiales de *civitas* par siècles.

INTERPRÉTATIONS SPATIALES	s.d.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e
Large	0	4,3	8,7	8,7	13,0	17,4	34,8	8,7	4,3
Restreinte	1,2	17,0	0,6	0	12,1	15,1	37,6	10,9	5,4

Tableau 53 – Distribution chronologique des occurrences des deux interprétations spatiales de *civitas* par siècles. Les valeurs du Tableau 52 ont été converties en pourcentages.

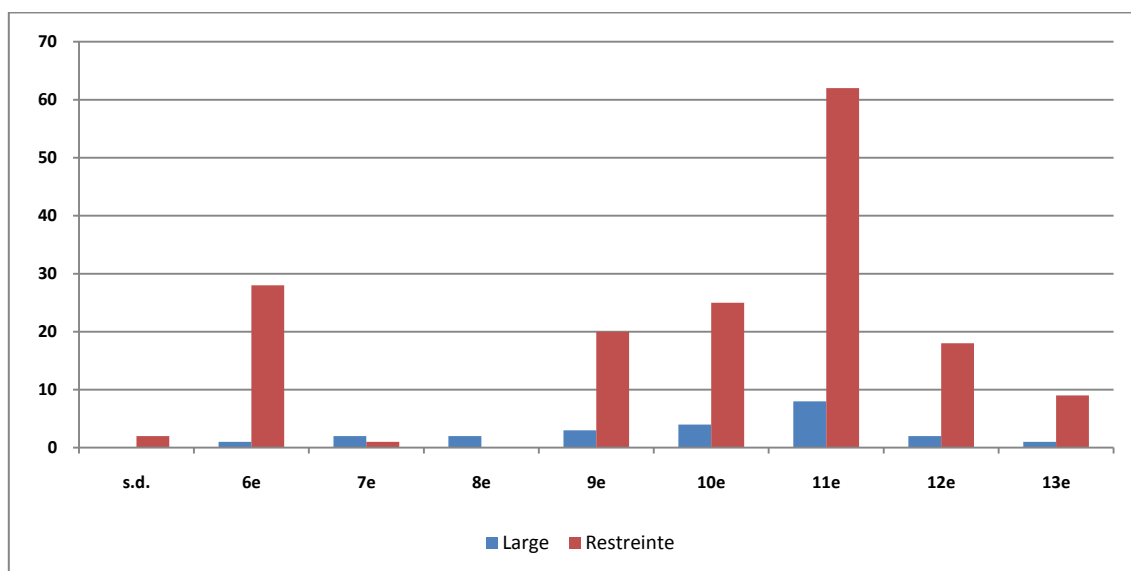


Figure 135 – Représentation graphique des occurrences des deux interprétations spatiales de *civitas* par siècles.

Pour représenter les modifications des acceptions de *civitas* en particulier et des différents mots de l’espace en général, il est nécessaire d’affiner le pas de temps par siècle qui avait été retenu dans le Tableau 52. L’intervalle chronologique le plus fin possible correspond au texte le moins bien daté. Ainsi, si un document est daté à l’année près et un autre l’est à la décennie près, la précision chronologique de

l'ensemble ne peut excéder la décennie. Cependant, dans le cas des sources datées par une fourchette, la date retenue est la moyenne des deux bornes. Quelques textes restent mal datés, comme par exemple la *Vita S. Magnobodi I^o* (9^e ou 10^e s.) pour laquelle la date retenue de 900 n'est pas totalement satisfaisante.

L'intervalle par siècle du Tableau 52 donne une idée du changement de l'interprétation. Deux options se posent pour l'intervalle chronologique plus fin : le demi-siècle et le quart de siècle. C'est ce dernier qui a été retenu. Certains intervalles sont néanmoins différents : il n'y a aucune fourchette antérieure à]550-575] et une autre, datée de]1250+, couvre l'intégralité du 13^e s. postérieur au milieu de celui-ci. Nous obtenons donc un total de 28 intervalles chronologiques d'une finesse du quart de siècle et un d'une finesse d'un demi-siècle. Le Tableau 54 est donc issu du Tableau 52 et affine les données de celui-ci. Les deux sources non datées sont évidemment exclues.

INTERPRÉTATIONS	6C	6D	7A	7B	7C	7D	8A	8B	8C	8D
Large	0	1	2						2	
Restreinte	24	4	1						0	
INTERPRÉTATIONS	9A	9B	9C	9D	10A	10B	10C	10D	11A	11B
Large	1	1	1	0	1	0	2	1	0	2
Restreinte	1	5	5	9	5	2	15	3	6	32
INTERPRÉTATIONS	11C	11D	12A	12B	12C	12D	13A	13B	13C	TOTAL
Large	4	2	1	1	0	0	0	0	1	23
Restreinte	12	12	6	6	4	2	3	2	4	165

Tableau 54 – Distribution chronologique des deux interprétations spatiales de civitas par quarts de siècle.

Il est possible de représenter les données chiffrées du Tableau 54 par le biais d'un graphique (Figure 136). Cette représentation permet une visualisation immédiate et simultanée des deux aspects que sont le nombre total de mentions et la proportion d'une acception par rapport à l'autre. La Figure 137 est un graphique dont la portée n'est plus quantitative mais qualitative, et pour lequel l'élément central est la présence ou l'absence d'une ou des deux acceptions pour chacun des intervalles chronologiques.

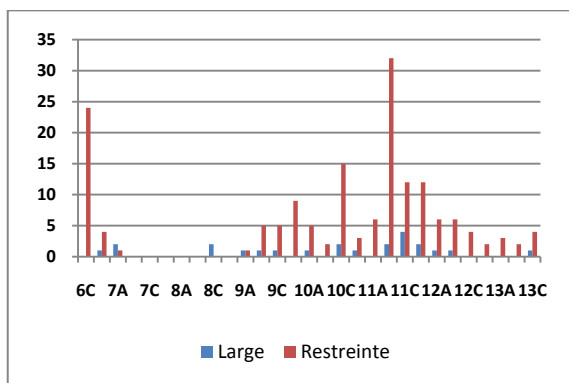


Figure 136 – Distribution par quarts de siècle des deux interprétations spatiales de civitas.

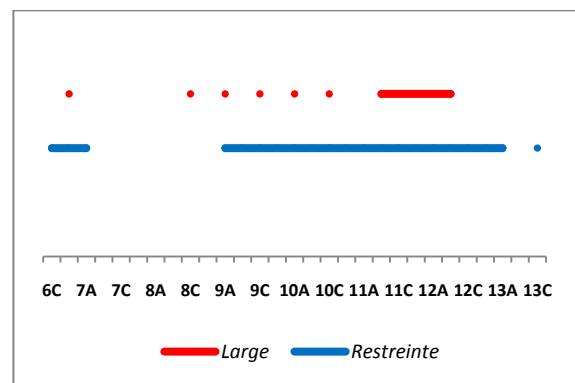


Figure 137 – Présence des deux interprétations spatiales de civitas par quarts de siècle.

La Figure 136 montre bien que l'acception restreinte est fortement majoritaire par rapport à l'acception large, tant en volume qu'en proportion.

À titre indicatif, la plus forte proportion relative d'occurrences de l'acception restreinte se trouve dans la fourchette 11C]1050-1075] où on compte une mention selon ce sens pour 3,25 selon l'autre sens. En 11B, qui est la fourchette qui comprend le plus grand nombre absolu de mentions de *civitas*, on compte 31 occurrences du terme dans le sens restreint contre seulement 2 pour le sens large, soit un rapport malgré tout particulièrement faible de 1/15,5. À l'inverse, le ratio le plus en faveur de l'acception

large se trouve dans les fourchettes 10D [975-1000]⁶⁵ et 11C [1050-1075] durant lesquelles on compte une occurrence du sens restreint contre trois occurrences du sens large. Dans l'ensemble, les proportions des deux acceptions restent globalement équivalentes, même si le nombre d'occurrences est plus ou moins élevé. Les différents ratios se situent entre 1/5 et 1/6.

La distribution chronologique des occurrences des sens spatiaux montre une anomalie. L'intervalle 8C est en effet le seul qui ne comporte que des mentions de *civitas* dans le sens large. Il s'agit cependant de deux occurrences du terme dans un même texte (StM-1, mars 770). Ces deux occurrences sont toutefois parmi celles pour lesquelles l'interprétation est la plus aisée : il est en effet fait mention du monastère Saint-Étienne « qui est construit sous l'*urbs* de cette *civitas*, près du mur »⁶⁶. Il s'agit également de la première occurrence du terme de *civitas* depuis l'intervalle 7A. Cependant, un texte unique est trop peu pour pouvoir raisonner de manière fiable sur un intervalle. Il était néanmoins nécessaire d'expliquer cette situation.

Le plus grand nombre de mentions de *civitas* selon l'acception large se situe dans la période entre 1025 et 1100. Cet état de fait peut-être expliqué d'une part par le plus grand nombre général de mentions de *civitas*, et d'autre part et surtout par la forte augmentation du nombre de sources écrites pour cette période chronologique. La mise en place des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité en rive droite a pu jouer un rôle dans cette modification des mentions de *civitas*.

La Figure 137 met en évidence les périodes durant lesquelles une acception est totalement absente, mais également les intervalles chronologiques qui se présentent sous la forme d'isolats, c'est-à-dire que l'intervalle X comporte une ou plusieurs mentions selon une interprétation mais sans que ce soit le cas pour les fourchettes X+1 et X-1. À la lecture de la Figure 137, sur l'ensemble des périodes chronologiques concernées, c'est-à-dire du milieu du 6^e s. au courant de la seconde moitié du 13^e s., on constate qu'il existe un usage faible mais persistant de *civitas* dans le sens administratif large, désignant un territoire dépendant de l'agglomération urbaine, ce qui se manifeste par une succession d'isolats du 8^e au 10^e s. Dans l'ensemble, l'acception restreinte est présente sur la moitié des intervalles chronologiques comportant des occurrences, alors que l'acception large se retrouve de manière continue du début du 9^e s. au début du 13^e s., avec un isolat pour l'intervalle 13C mais également pour la période 6C-7A, correspond aux *Dix Livres d'Histoire*, aux *Formules d'Angers* et aux plus anciens des textes hagiographiques.

Le début de l'usage réel de *civitas* peut être daté de l'intervalle 9A car le terme est présent dans toutes les fourchettes chronologiques jusqu'à 13A, sans exception. Cela témoigne d'une forte prégnance de ce terme. Il subsiste néanmoins une importante lacune pour une période s'étendant de 7B à 9A, avec l'exception de l'isolat en 8C expliqué ci-dessus. Cela correspond à un vide documentaire généralisé. Il s'agit donc d'un effet de source et cela n'est en rien propre au terme de *civitas*. La plus grande continuité dans les mentions de *civitas* selon le sens large se retrouve pour la période 11B-12B, et tient notamment au fait qu'à partir du milieu du 11^e s. les sources écrites font plus souvent référence au comte et à l'évêque de la *civitas* andécave selon des formulations stéréotypées dans lesquelles la *civitas* est plutôt le territoire administratif. Ces mentions restent peu nombreuses et sont noyées parmi les occurrences de l'autre sens spatial. Si l'intervalle 11C est celui qui présente la plus forte proportion de mentions du sens large, celle-ci va toujours en décroissant dans les fourchettes suivantes jusqu'à disparaître totalement à partir de l'intervalle 12C [1150-1175]. Cela peut traduire un basculement dans l'acception générale du terme de *civitas*, celui-ci perdant définitivement son sens large pour ne plus recouvrir qu'une réalité strictement urbaine. En corollaire, son ancienne notion de territoire d'Angers est désormais réinvestie et réinterprétée dans de nouveaux objets spatiaux tels que le diocèse (*diocesis*).

⁶⁵ En excluant cependant les fourchettes pour lesquelles il n'y a aucune mention d'une des sens spatiaux ainsi que la fourchette 9A [800-825] durant laquelle il y a une occurrence de chaque acception spatiale.

⁶⁶ « qui est sub urbe ipsius civitatis prope murum constructus »

Une interprétation est ambiguë. Il s'agit de la formulation « dans la *civitas* et la *villa* andécave »⁶⁷, (StJ-154, 1265), employée pour localiser les bénéficiaires d'une donation charitable de pain. Cette expression est proche de la « formule tardomédiévale de "cité et ville", qui désigne traditionnellement les agglomérations urbaines aux XIV^e et XV^e siècles, la "cité" étant l'ancien centre romain, et la "ville" le faubourg qui s'est développé à proximité » (NOIZET 2007b : 367). Ici, *civitas* est même une conception spatialement très restreinte de la réalité urbaine mais qui est la première occurrence du sens actuellement usité de la Cité, qui correspond au quartier fortifié. Cette formulation semble même décrire l'objet-Angers comme deux sphères emboîtées avec la *civitas* entourée par la *villa* et avec l'enceinte de la fin du 3^e s. comme interface entre les deux territoires. On ne peut pas aller au-delà en considérant l'évolution de la notion de *civitas* par le seul biais des nombres de mentions, même sens par sens. Pour appréhender de manière plus fine ce point, il est nécessaire d'intégrer à l'étude les émetteurs des actes.

Pour aller au-delà de la seule interprétation de la répartition chronologique et des deux sens spatiaux de celui-ci, il est nécessaire de prendre en considération les émetteurs des textes. Seuls ceux-ci seront mobilisés car ce sont eux qui emploient le vocabulaire et donc ce sont eux qui investissent celui-ci de leur conception des territoires. En premier lieu, il est nécessaire d'établir la liste des émetteurs des actes. Pour ce faire, nous disposons de deux indices textuels qui permettent de les identifier.

Le premier est direct et est la présence d'un sujet s'exprimant à la première personne du singulier : « moi Foulque, comte des Andécaves »⁶⁸ (TVe-239, 1073). Même si c'est un scribe de la chancellerie comtale qui écrit, c'est néanmoins son personnage de comte d'Anjou qui s'exprime avec ses mots et avec ses concepts spatiaux. Dans ces situations, le personnage qui s'exprime ainsi est toujours celui qui chapeaute l'action. Cette démarche peut être appliquée aux établissements religieux lorsqu'ils agissent en tant que personne morale. Les moines et chanoines peuvent s'exprimer en communauté et en employant la première personne du pluriel – les monastères, abbayes et chapitres ne s'expriment pas en eux-mêmes. Le second est indirect et beaucoup moins fréquent que le premier. Il s'agit des différentes mentions des lieux de souscription des actes. Ainsi, si par exemple un accord est « confirmé au chapitre de Saint-Serge »⁶⁹ (StS-121, 1046-1100), il est fort probable que ce dernier ait assuré la rédaction formelle de l'acte en question, d'autant plus que cette action précise implique Saint-Serge et un laïc. Cet exemple peut être aisément adapté pour les autres institutions et établissements religieux ainsi qu'à la curie comtale.

Dans le cas des sources écrites mobilisées pour l'étude des sens spatiaux de *civitas* et présentant des éléments entrant dans l'une de ces deux catégories, on peut associer la ou les interprétations de *civitas* alors définies aux émetteurs *ad hoc* des textes. Dans le cas où aucun des deux indices présentés ci-dessus ne peut être retrouvé dans les sources écrites, on peut s'appuyer sur le fonds documentaire dans lequel le document est copié ; cette méthode reste assez fiable.

L'analyse porte sur les émetteurs. Dans le cas des actions enregistrées par des établissements religieux, on considère que ce sont ces derniers qui s'expriment même s'ils ne sont pas impliqués dans l'action. Il faut distinguer les émetteurs présents à Angers des extérieurs. C'est ainsi que sont isolées les première, troisième, quatrième et sixième lignes du Tableau 55 – ces catégories sont également individualisées en fonction de l'échelle d'action de leurs composantes. Enfin, l'évêque et son chapitre cathédral sont distingués car il n'est pas rare que l'une des deux parties agisse sans concerter l'autre, voire même *contre* celle-ci.

Dans le cas des actes qui paraissent émis par des laïcs, que ce soit parce qu'ils s'expriment directement soit parce qu'ils sont les disposants des actions, il est nécessaire de rechercher une éventuelle

⁶⁷ « *in civitate et villa Andec.* »

⁶⁸ « *ego Fulco, Andegavorum comes* »

⁶⁹ « *in capitulo Sancti Sergii confirmata est* »

mention d’un rédacteur. Lorsqu’un cas se présente, le laïc est l’émetteur technique du document et le moine est l’émetteur réel. À ce titre, les réalités spatiales évoquées sont celles du moine. Dans le cas des notices, si aucun rédacteur n’est mentionné, on considèrera que l’auteur est l’établissement religieux dans le fonds documentaire duquel est conservé le texte.

Le Tableau 55 ci-dessous liste les émetteurs reconnus des 103 textes contenant contenant le terme de *civitas*. Les *Vitae*, les *Dix Livres d’Histoire* ou encore la chronique de Reginon de Prüm dont un fragment concernant la prise d’Angers par les Normands en 873 est annexé au cartulaire de la cathédrale (StM-35) ne sont pas considérés ici car ces sources relèvent de la littérature. Leurs auteurs ne sont pas autant impliqués dans la société urbaine d’Angers que les émetteurs des pièces issues des autres fonds documentaires. Les deux textes non datés ne sont pas non plus pris en compte ici.

ÉMETTEURS DES ACTES	RENOI FIGURE 138	EFFECTIFS
<i>Roi (de France ou d’Angleterre), empereur</i>	1	12
<i>Comte et comtesse d’Anjou</i>	2	24
<i>Autres autorités civiles (y compris rois locaux)</i>	3	2
<i>Pape, archevêque de Tours</i>	4	7
<i>Évêque d’Angers</i>	5	16
<i>Autres évêques</i>	6	1
<i>Chapitre de Saint-Maurice</i>	7	6
<i>Abbaye Saint-Aubin</i>	8	13
<i>Abbaye Saint-Serge</i>	9	4
<i>Abbaye Notre-Dame-de-la-Charité</i>	10	9
<i>Abbaye Saint-Nicolas</i>	11	3
<i>Abbaye de la Trinité de Vendôme</i>	12	2
<i>Chapitre de Saint-Laud</i>	13	0
<i>Hôpital Saint-Jean-l’Évangéliste</i>	14	4

Tableau 55 – Nombre d’occurrences de *civitas* en fonction des émetteurs des actes.

Suivant le modèle de la Figure 137, on peut représenter graphiquement la répartition chronologique par quarts de siècles des mentions de *civitas* en fonction des émetteurs (Figure 138). Cela met en évidence les périodes d’utilisation préférentielles du mot par les différents acteurs.

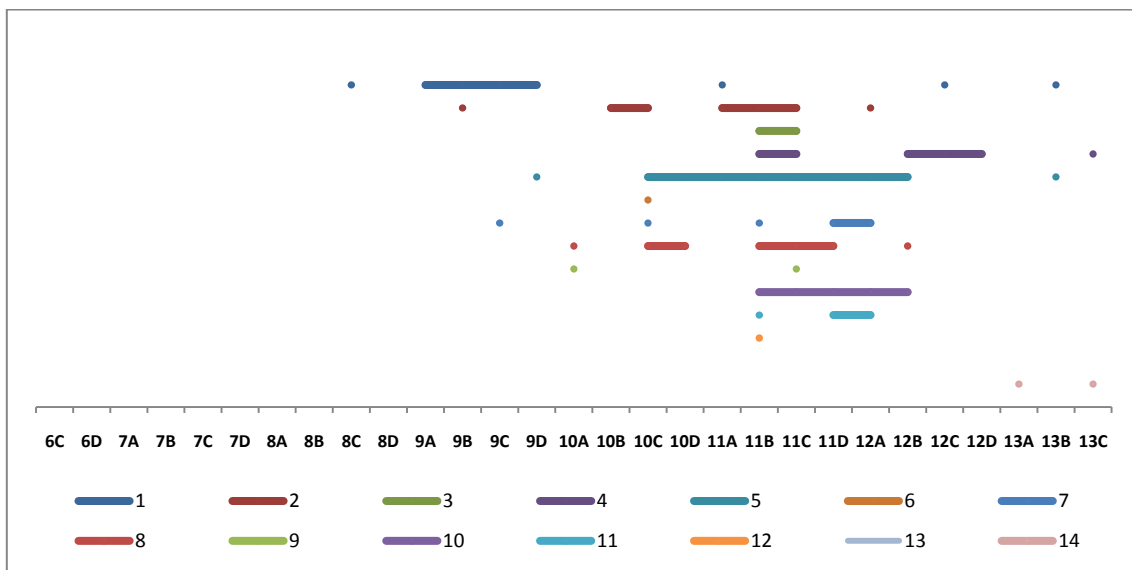


Figure 138 – Présence de *civitas* par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.

Les premières occurrences de *civitas* se trouvent dans des textes émis par les détenteurs du pouvoir civil de niveau supérieur, c'est-à-dire les rois et les empereurs. Ceux-ci émettent leurs premiers diplômes à partir de l'intervalle 8C et cessent toute production à l'intervalle 9D, avec un isolat au 12C. Pour la première fourchette de ces acteurs, il s'agit des rois mérovingiens (Charlemagne), des empereurs carolingiens (Charles le Chauve) et des rois contemporains (Pépin I^{er} d'Aquitaine, Alain I^{er} de Bretagne), alors que l'isolat 12C concerne Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre mais aussi comte d'Anjou, qui agit à Angers par le biais de Étienne de Marçay son sénéchal et qui est considéré comme roi plutôt que comte.

Parmi les autorités locales, le comte d'Anjou suit presque immédiatement les rois et les empereurs en utilisant *civitas* dans son écrit dès l'intervalle 9B puis de manière assez soutenue à partir du milieu du 10^e s. jusqu'au début du 12^e s., période à laquelle le comte d'Anjou cesse toute production de ces textes avant 1125. L'évêque entame sa production plus tardivement, à partir du milieu du 10^e s., même si une source isolée a pu être repérée dans l'intervalle 9D. L'usage de *civitas* dans l'écrit de l'évêque est plus soutenu que dans le cas du comte mais connaît un arrêt à une date voisine de celle-ci, avant le milieu du 12^e s. – si ce n'est un isolat durant l'intervalle 13B. Les acteurs situés à et agissant depuis Angers, tels que le chapitre cathédral Saint-Maurice ou les abbayes Saint-Aubin et Saint-Serge, débute principalement leurs productions aux environs de l'intervalle 10C, même si on peut repérer quelques isolats durant la seconde moitié du 9^e s. Ces trois institutions, parmi les plus anciennes agissant à Angers, sont présentes de manière apparemment plus continue, ce qui n'est peut-être qu'un effet de source dû à la relative explosion documentaire que l'on a pu constater pour cette période. Le chapitre cathédral est plus discret que l'évêque. La raison à cela peut être le fait que les chanoines, comme ils résident dans l'agglomération et dans un quartier particulier remparé, cherchent à qualifier leur territoire non pas par *civitas* mais plutôt par *urbs*. Les deux abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité, fondées en rive droite au début du 11^e s., entament immédiatement une production régulière d'actes contenant *civitas*, peut-être pour s'ancrer dans la topographie de la rive gauche et aussi pour amoindrir leur jeunesse. Cela semble être le cas plutôt pour Saint-Nicolas. Dans une moindre mesure, c'est probablement également le cas pour les actes émanant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme à destination de son prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière, fondé au milieu du 11^e s. Il s'agit ici plutôt d'une gestion du temporel.

Dans l'ensemble, on remarque que les émetteurs détenteurs d'un pouvoir qui correspondent aux six premières lignes de la Figure 138 agissent plus tôt que les différents établissements religieux tels que les abbayes. Les évêques et certains chapitres canoniaux sont déjà en place alors que les autorités civiles de niveau supérieur émettent des actes, mais leur absence provient de la différence de conservation des documents produits. Il existe également une différence de récence entre ces acteurs, les seconds étant plus anciens que les premiers. Cela peut induire une meilleure gestion et conservation des archives. Le basculement entre ces deux grandes catégories d'acteurs semble se produire durant le deuxième quart du 11^e s. Dans le cas des établissements religieux réguliers comme les abbayes et monastères ou encore pour l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste, la production d'écrit contenant mention de *civitas* ou de tout autre terme à teneur spatiale ne peut être antérieure à la fondation ou constitution desdits établissements, ce qui est le cas pour les catégories envisagées ici, à l'exception toutefois des abbayes Saint-Aubin et Saint-Serge, bien antérieures à leur première apparition dans la Figure 138.

Les Figure 139 et Figure 140 ci-dessous détaillent la Figure 138 en faisant la distinction en fonction des deux sens spatiaux du terme de *civitas*. Cela montre l'usage moins répandu par les acteurs agissant à Angers de *civitas* dans son sens spatial large (Figure 139) que dans son sens restreint (Figure 140).

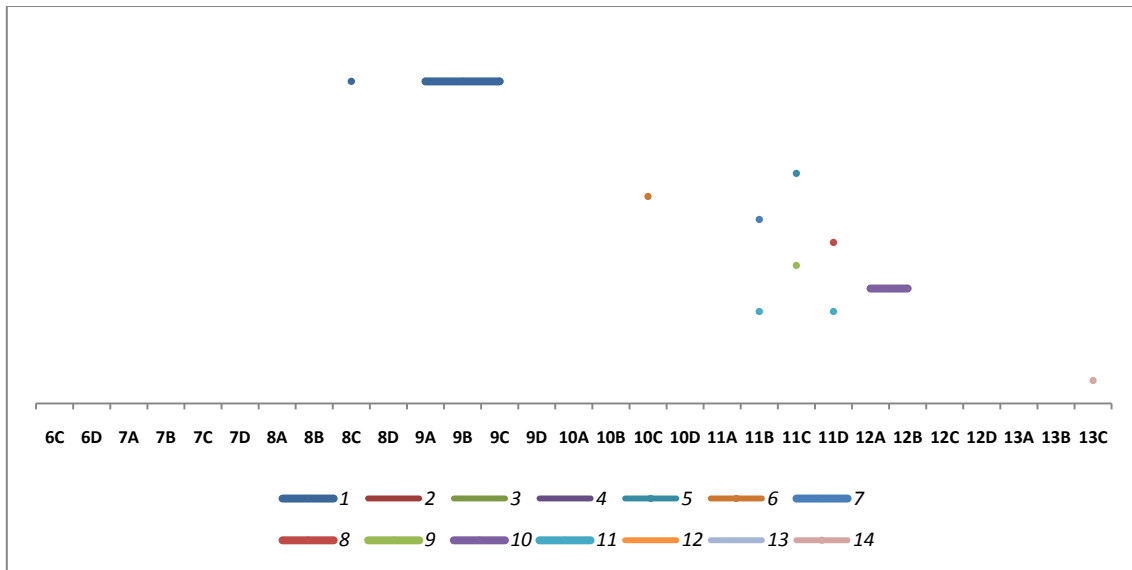


Figure 139 – Présence de l’interprétation large de *civitas* par quart de siècle en fonction des émetteurs.

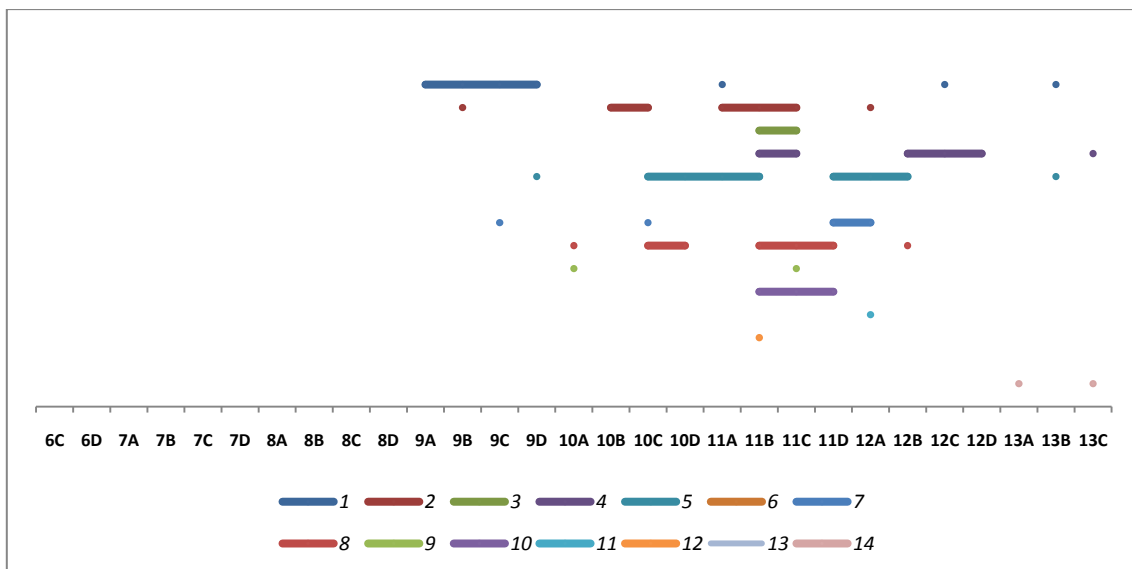


Figure 140 – Présence de l’interprétation restreinte de *civitas* par quart de siècle en fonction des émetteurs.

Sans entrer dans les détails des transformations de l’usage du terme par l’ensemble des quatorze émetteurs d’actes, ce qui serait trop laborieux ainsi que non pertinent pour certains des acteurs, nous choisirons de nous intéresser seulement à quelques-uns d’entre eux, individuellement ou collectivement.

La première observation que l’on peut avancer est de première importance. On remarque que le comte ou la comtesse n’emploie jamais *civitas* dans son sens spatial large. Il n’y a donc pas de transformation – au sens propre – de l’usage du terme par cet acteur : le mot a toujours le même sens, du début à la fin de son usage. De plus, il y a une remarquable pérennité mais une relative fragmentation de cet emploi, s’étendant de l’intervalle 9B à l’intervalle 12A. Cette pérennité ainsi que cette fixité, associées au nombre assez élevé de sources individuelles, font qu’il s’agit ici probablement de la plus forte appropriation d’une notion spatiale par un acteur. Si le comte n’appelle jamais *civitas* le territoire placé sous sa juridiction, comment le désigne-t-il ? On tentera de répondre ci-dessous à cette question, notamment en mobilisant les quelques mentions de *comitatu* qui pourrait correspondre au territoire administratif du comte. Cette situation est identique pour l’évêque d’Angers, qui n’emploie que l’acception restreinte de *civitas* globalement entre 9D à 12B. Suivant la même idée que pour le pouvoir comtal, comment l’évêque qualifiait-il

le territoire dépendant de lui et qui ne portait pas le nom de *diocèse* pour les périodes les plus anciennes ? De manière similaire à ce que l'on a évoqué avec *episcopatus* ci-dessus, le corpus de sources écrites comprend quelques mentions du mot *episcopatus* désignant de manière nette le territoire placé sous la tutelle administrative de l'évêque. Il sera intéressant d'étudier l'éventuelle correspondance chronologique entre les deux mots en relation avec l'évêque.

Certains émetteurs d'actes n'emploient qu'une des deux interprétations. Lorsque cela se présente, le sens utilisé est généralement le sens restreint, liant à *civitas* la notion de l'agglomération urbaine – tout ou partie. C'est ainsi le cas des autres acteurs ecclésiastiques d'Angers et des établissements religieux mineurs à l'échelle de la ville (la Trinité de Vendôme, Saint-Jean-l'Évangéliste). Les sept occurrences de *civitas* dans des bulles papales revêtent sans exception un sens restreint. On peut proposer une hypothèse pour expliquer cela : la chancellerie pontificale étant située à Rome, elle a pu (dû ?) se fonder sur du matériel produit à Angers pour établir ses actes et réemployer les usages de son correspondant. Nous ne disposons malheureusement pas des éventuels documents originaux qui étaieraient cette hypothèse.

Certains des émetteurs des actes semblent employer néanmoins, en l'état de la documentation écrite récolée, les deux sens de *civitas* d'une manière approximativement équivalente. C'est par exemple le cas de Saint-Serge, qui procure deux occurrences de chaque sens et dont au moins deux sont contemporains durant l'intervalle 11C, et de Saint-Nicolas, qui fournit deux occurrences du sens large pour une du sens restreinte – d'après les dates des sources écrites, ce second sens semble toutefois remplacer le premier chez les moines de Saint-Nicolas. La distance de ces deux établissements par rapport à l'agglomération urbaine et *a fortiori* par rapport au quartier de la Cité pourrait-elle être une partie de l'explication, en plus de l'éventuelle volonté de se rapprocher de l'agglomération ?

Enfin, nous disposons de quatre émetteurs dont l'usage de *civitas*, et donc des acceptions qui sont investies dans ce terme, présente une réelle variation dans le temps. Ainsi, l'emploi qu'en font les acteurs du pouvoir civil de rang supérieur connaît une coexistence des deux acceptions : le sens large est employé ponctuellement de l'intervalle 8C au 9C et le sens restreint est utilisé de manière plus continue de l'intervalle 9A au 10A, avec un isolat tardif en 12C, avec une période de chevauchement des deux acceptions entre 9A et 9C, qui correspond vraisemblablement au moment du basculement sémantique opéré dans leur vocabulaire. Le schéma général de la transformation de l'usage est donc le passage du sens spatial large au sens restreint avant le dernier quart du 9^e s. d'après les sources disponibles. Certains acteurs présentent une évolution sémantique inverse à celle qui vient d'être vue. C'est notamment le cas de Notre-Dame-de-la-Charité, qui emploie le sens restreint de *civitas* dans les premières années de son existence (intervalles 11B à 11D) avant d'utiliser le sens spatial large durant la première moitié du 12^e s.

Les éléments qui viennent d'être vus permettent d'avancer plusieurs idées relatives aux conceptions spatiales qui sous-tendaient le terme de *civitas*. Cependant, comme l'acception large est proportionnellement faible par rapport au sens restreint, selon un ratio de 1/7, le commentaire reste fragile.

Les deux détenteurs des plus hautes autorités locales, le comte et l'évêque, conçoivent toujours la *civitas* comme l'agglomération urbaine et jamais comme son territoire. D'après la documentation écrite récolée, ce terme n'est jamais investi de son sens spatial du Bas-Empire et du très haut Moyen Âge dans le vocabulaire de ces acteurs. Peut-on expliquer cet usage exclusif comme la marque d'un basculement sémantique achevé ? Des différentes autorités ayant émis des actes relatifs à Angers, de quelque niveau qu'elles soient, il n'y a en effet que les détenteurs du plus haut pouvoir civil qui emploient le sens large de *civitas*, et pour les périodes les plus anciennes seulement. Il est alors possible qu'il s'agisse d'un usage du terme propre aux chancelleries royale puis impériale, faisant un emploi archaïque d'une notion ayant changé au fil du temps, transformation visible dans les sources émises par les acteurs locaux. Il est possible que l'on voie ici l'achèvement de la transformation globale de *civitas* : « depuis le Bas-Empire, le terme *civitas* a évolué d'un sens large (la ville elle-même et son vaste territoire) à un sens plus restreint (la

ville elle-même délimitée par le rempart du III^e-IV^e siècles). Cette évolution, qui a lieu durant l’Antiquité tardive, sans qu’on puisse repérer d’inflexion chronologique particulière, est néanmoins achevée au IX^e siècle » (NOIZET 2007b : 88, n. 1). Cela correspond à la situation d’Angers.

Dans l’ensemble, l’usage de *civitas* désignant l’espace administratif de l’agglomération semble disparaître au tournant des 10^e – 11^e s. Ne subsistent plus que des emplois particulièrement ponctuels par des établissements religieux ne possédant pas la profondeur chronologique des personnages d’autorité : ce sont l’abbaye Notre-Dame-de-la-Charité au 12^e s. et l’hôpital Saint-Jean-l’Évangéliste au 13^e s. Y a-t-il une relation entre la situation topographique en rive droite de la Maine avec cet usage dépassé ? Le fait que Saint-Nicolas emploie *civitas* avec ce sens spatial large à la fin du 11^e s. est un argument.

Que peut-on dire sur la distribution chronologique des deux sens spatiaux de *civitas* ? L’objectif est de dépasser le plan descriptif pour atteindre un niveau analytique. Cette approche revêt deux formes.

La première s’intéresse, par quart de siècle, aux effectifs bruts de chaque sens spatial dans l’optique de mettre en évidence les périodes durant lesquelles l’un est employé préférentiellement à l’autre (Figure 141). À partir de cette matière et de ce qui a été vu à propos de la distribution chronologique de chaque sens (Figure 139 et Figure 140 p. 281), la seconde approche réintroduit la nature des acteurs mobilisant *civitas* et dégage la dynamique générale de ce mot dans les sources écrites angevines (Figure 142). Cette dynamique se décèle au travers des émetteurs d’actes employant un sens plutôt que l’autre. On intègre désormais les sources littéraires exclues jusqu’alors.

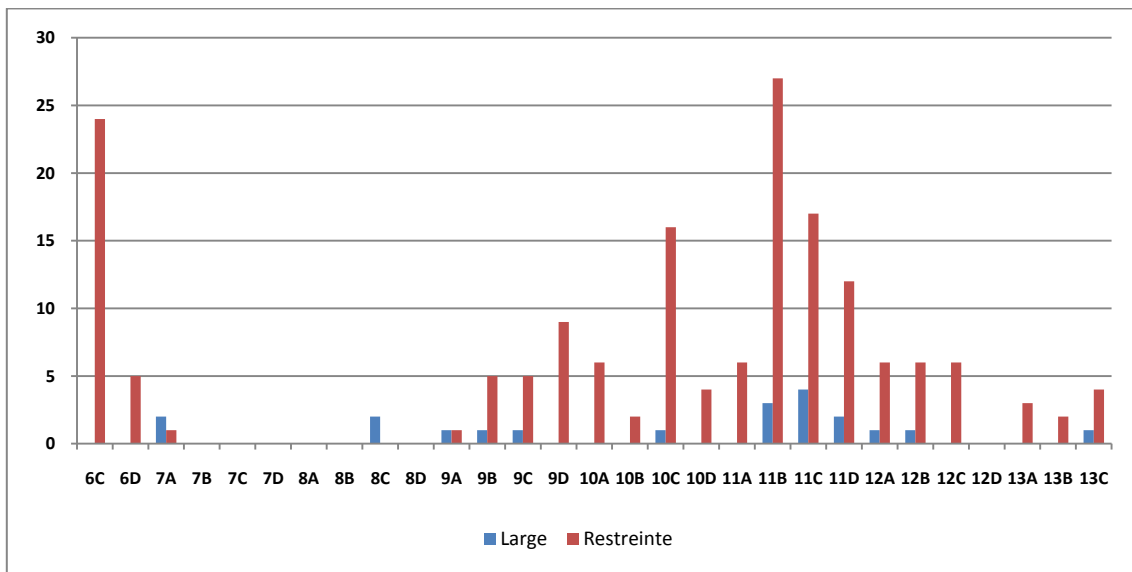


Figure 141 – Effectifs par quarts de siècle des deux interprétations spatiales de *civitas*.

À la lecture de la Figure 141, on peut mettre en évidence trois périodes d’usage du sens spatial large. La première s’observe durant l’intervalle 7A [600-625]. Elle correspond aux deux occurrences dans la *Vita S. Maurilii I^o*. La première désigne le « territoire de la *civitas* andécave »⁷⁰ (§ 2) et la seconde « le siège épiscopal de la *civitas* andécave »⁷¹ (§ 12). Il s’agit de mentions ambiguës pouvant être interprétées selon les deux sens. Cette première période ne s’étend pas au-delà de l’intervalle 7A, probablement en raison d’un effet de source : les documents sont particulièrement rares après cela. La deuxième période s’étend du milieu du 8^e s. au milieu du 9^e s. Sur les cinq mentions, quatre sont émises par le chapitre cathédral. Cela peut traduire un usage spécifique du terme de *civitas* par cet acteur. S’il n’est pas l’évêque,

⁷⁰ « *Audiens vir Dei Maurilius, quod fanum esset antiquissimum in territorio civitatis Andecavae loco* »

⁷¹ « *evenit ut Andecavae civitatis episcopalis sedes nudaretur a pastore* »

détenteur de l’autorité ecclésiastique et héritier de la tutelle sur l’ancienne cité gallo-romaine, il peut néanmoins avoir repris à son compte un usage spatial particulier de *civitas*. Le chapitre cathédral emploie tout de même ce terme dans son sens spatial restreint à la même période. Enfin la troisième période s’étend du début du 11^e s. jusqu’au milieu du 12^e s. Il s’agit essentiellement de mentions des comtes ou évêques de la *civitas* andécave. Ce serait donc un usage archaïque nécessité par un niveau de langage spécifique. L’usage n’est pas réservé à une catégorie particulière d’acteurs. Il n’est pas non plus continu.

Le sens spatial restreint, qui est limité à l’agglomération d’Angers et que cela désigne le quartier fortifié ou l’agglomération, est majoritaire sur la quasi-totalité des intervalles. Il n’est minoritaire qu’aux 7^e – 8^e s. mais ce n’est probablement qu’un effet de source. Les intervalles durant lesquels l’usage de *civitas* dans son sens spatial large est le plus fréquent sont successivement 6C, 10C, 11B et 11C. Le premier intervalle doit son effectif élevé à la présence des *Formules d’Angers*, qui comportent vingt-quatre mentions de *civitas* au sens restreint. Le nombre élevé d’occurrences durant le deuxième intervalle par le nombre de formules conclusives du type « fait à la *civitas* andécave » dont l’usage se répand fortement. Cet usage de *civitas* est ici aussi stéréotypé et il est difficile d’interpréter la réalité recouverte par ce terme durant cette période. Les deux derniers intervalles présentent des effectifs de mentions de *civitas* plus élevés que les autres en raison de la mise en place de nouveaux établissements religieux. Cela entraîne des concessions et des conciliations qui nécessitent la production d’écrit. L’usage de *civitas* n’est pas plus répandu mais le corpus documentaire écrit est plus riche pour cette période.

Globalement, la Figure 141 montre des proportions relativement équivalentes pour les deux sens spatiaux de *civitas* tout au long de la fourchette chronologique. Les intervalles durant lesquels cet équilibre est rompu sont peu nombreux et les raisons sont généralement documentaires.

Après une approche menée selon un aspect quantitatif sur le nombre et le type de chaque occurrence de *civitas* au sein du corpus documentaire écrit, il est nécessaire de réintroduire les acteurs, regroupés au sein des catégories desquelles ils relèvent (Tableau 46 p. 266). Les sources littéraires et juridiques sont exclues ici. Cela met de côté les *Formules d’Angers*, les *Dix Livres d’Histoire* et l’ensemble des textes hagiographiques. On exclut ainsi également la catégorie « ecclésiastique individuel ». Les Figure 142 et Figure 143 sont construites de manière à représenter les proportions de chaque catégorie d’acteurs pour chaque intervalle. On a préféré ce type de graphique dans un seul souci de lisibilité.

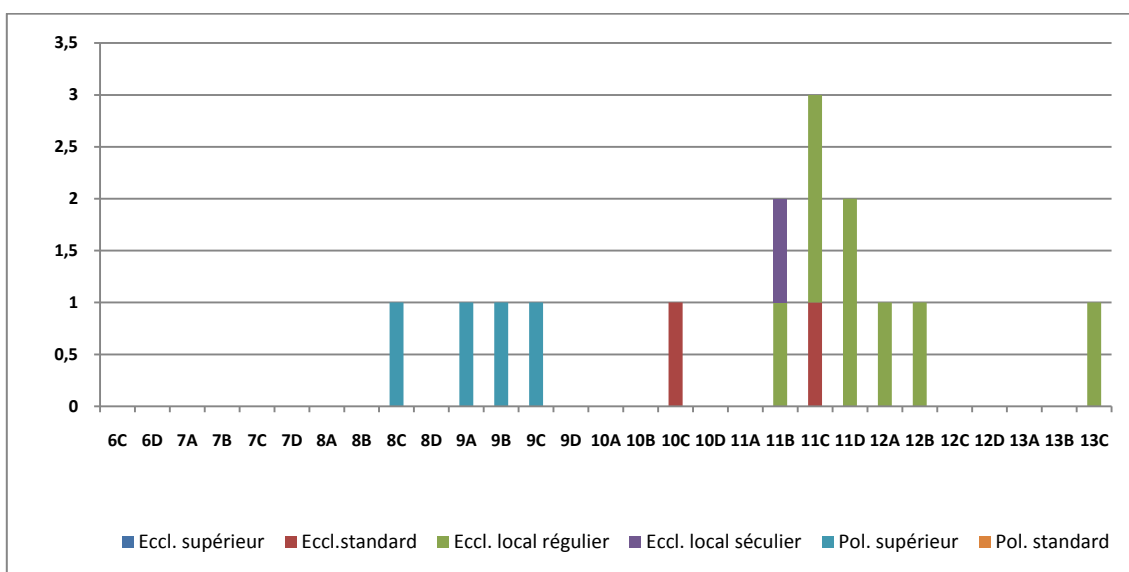


Figure 142 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale large de *civitas*.

La Figure 142 met en évidence un phénomène déjà été évoqué précédemment, à savoir la nette séparation chronologique dans l'usage large de *civitas* entre une période précoce, concernant les 8^e – 9^e s. et exclusivement les émetteurs de la catégorie « politique supérieur » – c'est-à-dire les rois et les empereurs – et une période relativement tardive, correspondant aux 11^e – 12^e s. et mettant en jeu les acteurs de la catégorie « ecclésiastique local régulier ». Enfin le nombre élevé d'intervalles vides montre bien que la répartition chronologique des occurrences de *civitas* dans son sens spatial large n'est pas homogène mais bien concentrée entre 750 et 850 d'une part et entre 1025 et 1125 d'autre part, respectivement pendant une période où les documents de la catégorie « politique supérieur » sont particulièrement présents et pendant le maximum documentaire.

On remarque que les acteurs de la catégorie « politique supérieur » sont les seuls qui emploient le sens large de *civitas* pour les premiers intervalles durant lesquels ce terme est employé. Ils n'en font pourtant pas un usage exclusif. La catégorie « ecclésiastique local régulier » est également l'utilisatrice presque exclusive de ce sens large. On ne constate que de brèves présences des catégories « ecclésiastique standard » et « ecclésiastique local séculier » durant cette période. On peut également constater l'absence totale du comte dans la Figure 142, ce qui montre encore une fois le détachement de celui-ci vis-à-vis de l'usage d'un terme qu'il n'accepte pas. Le sens large de *civitas*, évoquant l'espace administratif sous tutelle de l'agglomération, est mobilisé par les détenteurs de l'autorité civile de niveau supérieur durant les premiers siècles de l'usage du terme. Il s'agit vraisemblablement d'une conception particulière du territoire urbain et notamment de la notion de *civitas*. Celle-ci est généralement conçue comme une entité distincte de l'agglomération, laquelle est recouverte par la notion d'*urbs*.

La confrontation de l'ensemble des catégories d'acteurs sur la Figure 143 donne des éléments beaucoup plus difficiles à mettre en évidence que pour la Figure 142. On peut toutefois avancer quelques éléments de commentaire. Rappelons que le sens spatial de *civitas* retenu ici correspond à l'agglomération elle-même.

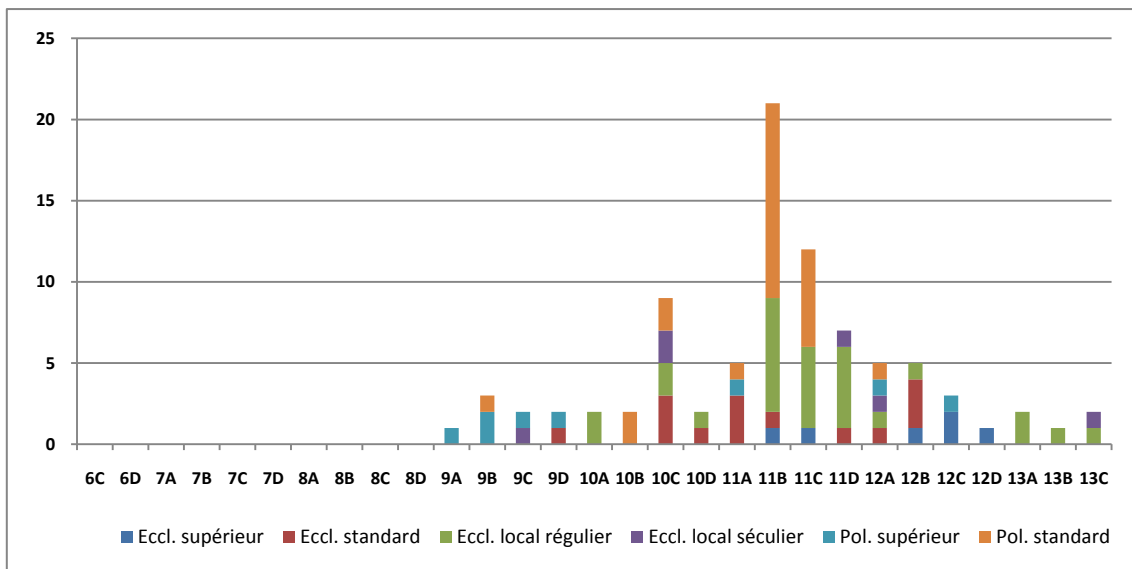


Figure 143 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l'interprétation spatiale restreinte de *civitas*.

On remarque que les papes sont les seuls acteurs à employer ce sens spatial dans la majeure partie du 12^e s. Dans l'absolu, les détenteurs des autorités civile et ecclésiastique de niveau supérieur usent de ce sens durant des périodes bien établies. Après une période de présence marquée sinon prédominante couvrant le 9^e s., la catégorie « politique supérieur » n'est plus présente que de manière sporadique aux 11^e -12^e s. Cela correspond, outre à la prédominance de cette catégorie durant certaines périodes, à

la nécessité pour les papes d'intervenir à Angers pour protéger certains établissements religieux d'exactions portant sur des prérogatives ecclésiastiques – en l'occurrence pour régler des conflits portant sur le maillage paroissial – ou plus simplement pour permettre à ceux-ci d'exister.

La Figure 143 permet d'observer l'activité des catégories d'acteurs absentes de la Figure 142, et notamment de la catégorie « politique standard » comprenant essentiellement le comte d'Anjou. Dans son usage de *civitas*, celui-ci est actif lorsqu'il intervient dans l'équipement religieux de sa ville, notamment avec les fondations et les constitutions du temporel et des droits de Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité. Cela concerne également l'évêque d'Angers, et ce même s'il a pu occasionnellement attribuer un sens large à *civitas*. Si la Figure 143 ne permet pas de décrire l'intensité de son activité, elle permet toutefois de constater l'usage de ce sens par l'évêque. Ce dernier est suivi par son chapitre cathédral, qui possède la même pratique de *civitas*.

À l'échelle générale de l'ensemble des acteurs présents ou agissant à Angers, la tendance générale dans l'histoire de la notion de *civitas* est le passage du sens large au sens restreint, c'est-à-dire que le mot ne désigne plus le territoire dépendant d'une agglomération urbaine, mais directement celle-ci. Cette impression est appuyée par l'antériorité dans la pratique du sens large par rapport au sens restreint. Le territoire, recouvert par le sens spatial large, alors exclu de la notion spatiale transformée est désormais désigné par de nouveaux termes. Cela ne concerne que *civitas* en tant que tel, avec les limites que cela comporte. Sa mise en relation avec *urbs* est nécessaire pour appréhender ce terme dont le sens a dérivé vers une spatialité plus restreinte par rapport à un mot qui fait intrinsèquement relation à l'agglomération. L'exception formée par Notre-Dame-de-la-Charité, dont la modification de l'usage de *civitas* est inverse, peut-elle être expliquée par la situation de l'abbaye en rive droite de la Maine ? Selon cette hypothèse, c'est l'emplacement de celle-ci qui aurait influé sur l'interprétation de *civitas*. Son sens spatial large ne paraît être qu'un usage rémanent de pratiques obsolètes ou en perte de vitesse, à plus forte raison que cela concerne essentiellement un espace neuf et des acteurs nouveaux. On peut également proposer que cet usage de la part de Notre-Dame-de-la-Charité fût à l'origine équivalent à celui du couple comtal, fondateur de l'abbaye, avant de diverger au moment où ce dernier n'emploie plus *civitas*.

Nous avons vu que le sens spatial large de *civitas* est proportionnellement peu usité par rapport à l'ensemble des occurrences du terme : il n'y en a que 23 mentions représentant 12,2 % de l'ensemble des occurrences (Tableau 51 p. 273). Ce faible nombre associé à une concentration de son usage par des catégories d'acteurs spécifiques, détenteurs des autorités de niveau supérieur, permet d'avancer l'idée selon laquelle les acteurs présents à Angers, et non seulement ceux qui agissent depuis l'extérieur, n'emploient qu'exceptionnellement un terme dans un sens qui ne leur est pas propre. L'ensemble des calculs et des commentaires ci-dessus montre bien deux usages nettement distincts de *civitas*. Le premier est occasionnel et provient de l'extérieur d'Angers et émane d'une catégorie d'acteurs à l'effectif peu élevé et au statut particulier. Le second est fortement ancré dans la pratique lexicale et est répandu parmi l'ensemble des acteurs. La divergence entre le sens large et le sens restreint ne concerne donc pas la portée de l'autorité éventuellement possédée par les acteurs, ni même la nature de celle-ci, mais plutôt la position géographique de ceux-ci par rapport à l'agglomération et au territoire de celle-ci : dedans ou dehors.

De la même manière que *civitas* n'a pas toujours été investi de la même signification, le terme d'*urbs* a connu lui aussi une transformation de son acception générale. À l'origine, avant même la borne chronologique haute de cette étude, le terme d'*urbs* était employé à la seule fin de désigner Rome, qui était la Ville par excellence (Fixot 2000 : 39). Le sens de ce terme a alors glissé peu à peu jusqu'à désigner une agglomération urbaine contrôlant un territoire administratif. Dans certaines situations, ce que l'on a pu entendre par *urbs* a éventuellement pu ne plus désigner qu'un quartier fortifié constitutif – entre autres – de celle-ci. L'idée générale est donc un passage progressif d'un sens extrêmement restreint mais

sans que cela soit spatial, ne désignant qu'un seul et unique objet urbain, à un sens également restreint mais qui peut s'appliquer à tout objet urbain. Ce n'est donc pas le même processus de restriction que ce que l'on a pu mettre en évidence pour *civitas*, bien que l'on doive le désigner par un qualificatif identique.

Le corpus documentaire écrit comporte 80 mentions d'*urbs* réparties dans 48 sources (Tableau 47 p. 268). Parmi ces occurrences, trente sont extraites de sept sources littéraires telles que les textes hagiographiques ou la chronique de Régino de Prüm (StM-35). On remarque donc la moindre utilisation d'*urbs* par rapport à *civitas*, selon un ratio d'une mention du premier pour 2,3 du second, ainsi qu'une certaine concentration de ce mot dans des sources autres que les actes de la pratique : ne restent plus que 50 occurrences distribuées sur 41 textes, soit une moyenne de 1,2 mention par source. D'une manière identique à ce qui a été fait pour le terme de *civitas*, on peut interpréter les différentes occurrences d'*urbs* selon deux sens spatiaux. Nous obtenons ici aussi une acception restreinte en opposition à une acception large. La différence entre les deux est plus subtile que pour *civitas* car elle tient essentiellement à ce que l'on entend sous le terme d'*urbs* et surtout s'il s'agit d'une réalité matérielle ou idéale. Les deux interprétations que l'on a pu déterminer, à défaut d'être opposées, ne se recoupent pas. Le sens spatial restreint du terme d'*urbs* correspond à la ville considérée dans sa matérialité, que ce soit à propos de ses espaces périphériques ou que ce soit à propos du quartier de la Cité. Le sens est ici orienté sur l'objet urbain lui-même par le biais de mentions d'éléments marquants de la topographie matérielle. Les occurrences de ce sens d'*urbs* permettent ainsi d'appréhender concrètement l'agglomération d'Angers en elle-même.

La première interprétation correspond à une grande majorité des occurrences d'*urbs*. On peut citer à nouveau le diplôme de Charlemagne alors roi des Francs évoquant la situation du monastère Saint-Étienne, « qui est construit sous l'*urbs* de cette *civitas*, près du mur »⁷² (StM-1, mars 770) ; comme cet extrait emploie à la fois *urbs* et *civitas* avec la précision du rempart, on peut avoir alors l'assurance que *urbs* se rattache au quartier de la Cité. De même, ce sens se retrouve notamment dans la charte de fondation du prieuré de la Trinité de l'Esvière par laquelle le comte Geoffroi Martel et son épouse disent que leur fondation est située « près des remparts de l'*urbs*, devant la porte qui est dite de l'Esvière »⁷³ (Tve-47, 1047). D'après ces détails, *urbs* doit nécessairement s'entendre comme l'agglomération. La notion du *suburbium urbis*, rencontrée moins fréquemment que le *suburbium civitatis*, a également été associée à cette interprétation d'*urbs*. En effet, nous considérons ici que le *suburbium* est un territoire (GALINIÉ 1981 : 75) se référant à l'agglomération urbaine, peut-être parce que celle-ci le contrôle mais aussi parce qu'il est situé « sous », « sub- », l'*urbs*. Le corpus documentaire compte un total de 56 occurrences d'*urbs* selon ce sens spatial, concernant un ensemble de 32 textes – soit une moyenne de 1,8 mention par source.

Le sens spatial *large* correspond à l'espace urbain global, c'est-à-dire lorsque l'on considère la ville comme un lieu global, sans considérer ses particularités intérieures et qui se place en opposition – généralement sous-entendue – avec son environnement. À l'inverse du sens précédent, ce second sens s'oriente plutôt vers une compréhension plus vague, moins marquée, de l'espace urbain. Ce qui est ainsi désigné par *urbs* relève plutôt de l'idée de la ville. Ce sens spatial se retrouve ainsi dans les textes qui évoquent des personnages devant venir à Angers pour confirmer des dons par exemple, comme on dirait aujourd'hui « venir en ville ». On peut ainsi évoquer la venue « à l'*urbs* andécave », « *ad urbem Andec.* », du comte de Nantes Conan (StN-119, 1112-1116). Celui-ci vint à l'abbaye Saint-Nicolas car il avait entrepris une action avec celle-ci, or cet établissement se situe en rive droite de la Maine. Cette formulation implique que l'abbaye Saint-Nicolas était située dans l'*urbs*. De la même manière, on associe à cette interprétation les mentions d'éléments topographiques situés par rapport à l'*urbs*, comme par exemple « autour de l'*urbs* andécave »⁷⁴ (StN-1A, 1021-1022). On a également choisi d'interpréter de manière large les occurrences d'*urbs* liées à un personnage exerçant une autorité sur un territoire qui n'est pas

⁷² « qui est sub urbe ipsius civitatis prope murum constructus »

⁷³ « proxime urbis maenia, ante portam, quae nominatur Aquaria »

⁷⁴ « in circuitu Andeg. urbis »

limité à la ville. Il s'agit de l'évêque, parfois désigné de manière assez sobre comme « l'évêque de l'*urbs* andécave »⁷⁵ (NDC-16, 1073). Toute comme la précédente, cette interprétation est quelque peu délicate à déterminer. En effet, ne chercherait-on pas ainsi à calquer le modèle interprétatif mis en place pour *civitas* ? Le terme d'*urbs* est porteur en lui-même d'une notion fondamentalement urbaine, alors que *civitas* a pu recouvrir un aspect territorial. On a choisi d'individualiser les occurrences qui désignent la ville de manière relativement abstraite de celles qui l'évoquent directement dans sa matérialité afin de maintenir cette dichotomie entre un objet matériel appréhendé dans le vocabulaire et un élément territorial spatial. Cette distinction est arbitraire et est discutable mais elle met en évidence une différence de vocabulaire – et donc de conception – dans l'emploi de ce terme. Enfin, ce sens spatial large peut être mise en relation avec son équivalent pour le terme de *civitas*, même s'il n'y a aucune correspondance exacte. Le corpus documentaire compte un total de 24 occurrences d'*urbs* selon ce sens spatial, concernant un ensemble de 18 textes – soit une moyenne de 1,3 mention par source.

Ces deux sens sont assez proches de celles que l'on avait pu déterminer pour *civitas*. L'interprétation restreinte d'*urbs* est identique à son équivalente pour *civitas*. En revanche, le sens spatial large paraît être quelque peu plus distant de celle de l'autre terme, même si on peut néanmoins les rapprocher. En effet, cette interprétation considère la ville comme un lieu relativement homogène, principalement distingué par rapport à son environnement. Un des aspects de cette interprétation est son positionnement sous-entendu en opposition par rapport à son environnement, c'est-à-dire par rapport à son territoire ; cet aspect se retrouve de manière presque identique dans l'acception large de *civitas*. Deux textes présentent, en même temps, des occurrences des deux sens spatiaux d'*urbs*. Il s'agit par exemple de la narration par l'évêque d'Angers Renaud de Martigné des premiers temps de l'aumônerie Toussaint (Tou-2), depuis sa création par Girard chantre de la cathédrale jusqu'à l'introduction d'une communauté de chanoines réguliers. Même si les deux sens spatiaux sont proches et peuvent être confondus, le doute n'est guère permis concernant ces deux sources.

Les Tableau 56 et Tableau 57 ci-dessous et la Figure 144 présentent la distribution chronologique par siècle de chacune des occurrences d'*urbs* en fonction des sens spatiaux qui a pu en être déterminés. Ces deux tableaux tiennent compte de la *Vita S. Maurilii I^o* et de Tou-2.

INTERPRÉTATIONS SPATIALES	s.d.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e
Large	2	0	5	0	3	1	6	7	0
Restreinte	0	7	1	2	8	14	18	6	0

Tableau 56 – Distribution chronologique des occurrences des deux interprétations spatiales d'*urbs* par siècles.

INTERPRÉTATIONS SPATIALES	s.d.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e
Large	8,3	0	20,8	0	12,5	4,2	25,0	29,2	0,0
Restreinte	0,0	12,5	1,8	3,6	14,3	25,0	32,1	10,2	0,0

Tableau 57 – Distribution chronologique des occurrences des deux interprétations spatiales d'*urbs* par siècles. Les valeurs du Tableau 56 ont été converties en pourcentages.

⁷⁵ « *Andec. urbis episcopi* »

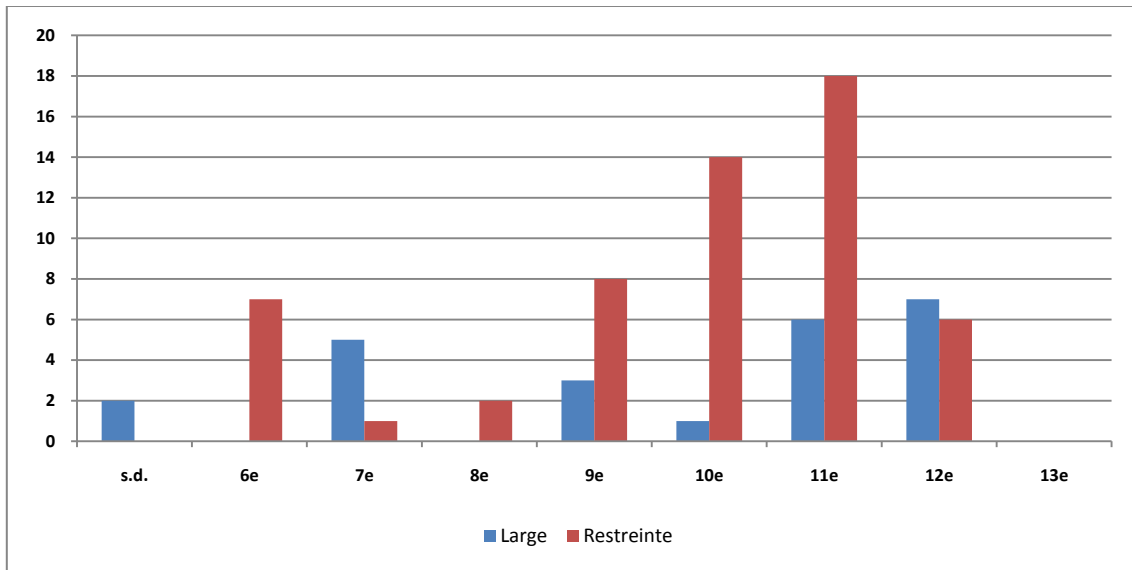


Figure 144 – Représentation graphique des occurrences des deux interprétations spatiales d’urbs par siècles.

La question des transformations du sens spatial investi dans le terme d’*urbs* nécessite de respecter un pas de temps plus fin que le siècle. Dans l’étude du terme de *civitas*, cet intervalle avait été réduit au quart de siècle. Cette option a été maintenue dans le cas d’*urbs* pour deux raisons : ce choix est pertinent d’après les datations des sources écrites mobilisées pour ce terme, et conserver ce pas de temps permet une confrontation directe de ces deux mots de l’espace. On pourrait également ajouter qu’un nombre assez important de textes, donc une proportion non négligeable, n’est daté que par des fourchettes de dates qui couvrent fréquemment vingt-ans environ. Le texte non daté (StN-1) n’est pas inclus.

INTERPRÉTATIONS	6C	6D	7A	7B	7C	7D	8A	8B	8C	8D
Large	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0
Restreinte	0	7	1	0	0	0	1	0	1	0
INTERPRÉTATIONS	9A	9B	9C	9D	10A	10B	10C	10D	11A	11B
Large	0	3	0	0	0	0	1	0	0	1
Restreinte	0	0	5	3	10	0	4	0	1	12
INTERPRÉTATIONS	11C	11D	12A	12B	12C	12D	13A	13B	13C	
Large	3	2	7	0	0	0	0	0	0	
Restreinte	0	5	4	2	0	0	0	0	0	

Tableau 58 – Distribution chronologique des deux interprétations spatiales d’urbs par quarts de siècle.

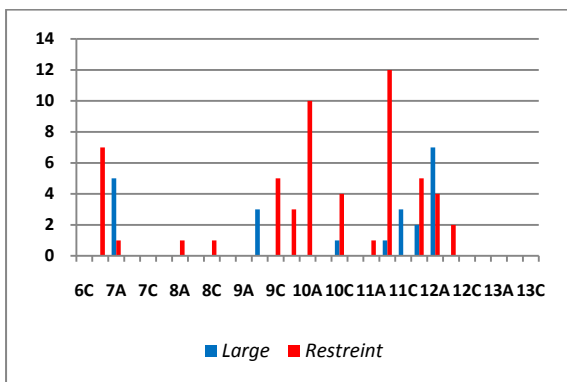


Figure 145 – Distribution et proportion relative par quarts de siècle des deux interprétations spatiales d’urbs.

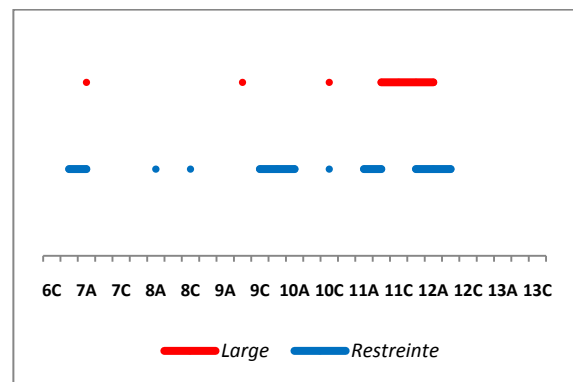


Figure 146 – Présence des deux interprétations spatiales d’urbs par quarts de siècle.

La Figure 146 montre que le terme d'*urbs* ne connaît pas un usage continu sur une longue durée. Bien que le mot soit présent dans les plus anciennes sources écrites (intervalles 6D et 7A correspondant aux *Dix Livres d'Histoire* et aux premières vies de Lézin et de Maurille), l'usage d'*urbs*, les deux sens spatiaux confondus, n'est réellement pérenne que sur la période 11A-12B, avec une plage secondaire de 9B à 9C et plusieurs isolats. On constate en effet une importante lacune de mentions d'*urbs* pour la période 10A-11A, alors que *civitas* est présent. De plus, il disparaît assez tôt de la documentation écrite, au plus tard en 1150. Aucun isolat n'est repéré pour les périodes postérieures. Cette disparition n'est pas un effet de source car elle correspond chronologiquement au maximum documentaire, et traduit effectivement un changement dans la pratique lexicale des acteurs agissant à Angers.

À la lecture de la Figure 145, on peut avancer deux remarques d'ordre général. Dans un premier temps, l'interprétation large d'*urbs*, bien qu'étant rare parmi les occurrences du terme, est majoritaire sur d'assez courtes périodes. C'est ainsi le cas pour les fourchettes chronologiques 9B-9C et 11C-12A. Cela provient probablement des émetteurs, qui entrant dans les catégories détentrices des autorités de rang supérieur (cf. Tableau 46 p. 266). En-dehors de ces périodes, le sens spatial large est également prédominant dans l'intervalle 7A, ce qui correspond aux mentions issues des *Dix Livres d'Histoire* mais surtout de celles provenant des plus anciennes sources hagiographiques. Dans un deuxième temps, de son côté, l'interprétation restreinte ne constitue pas pour autant une présence homogène et continue dans la documentation écrite. On constate plusieurs lacunes chronologiques dans cet usage, parmi lesquelles on peut citer les fourchettes 10B et 10D. Les deux phénomènes observés ici peuvent traduire un usage modéré du terme d'*urbs*, peut-être en raison de la concurrence de *civitas* mais peut-être en raison d'une incertitude quant à la signification du mot : la ville matérielle ou l'idée de la ville ?

De la même manière que pour *civitas* (cf. Tableau 55 p. 279), il est nécessaire d'intégrer les émetteurs des sources écrites dans l'analyse de l'usage du terme d'*urbs*. Nous ne reviendrons pas ici sur la question des émetteurs eux-mêmes. Le Tableau 59 ci-dessous liste les différents émetteurs reconnus des 48 actes contenant le terme d'*urbs*. Les sources littéraires ou non datées ne sont pas incluses dans les statistiques suivantes.

ÉMETTEURS DES ACTES	RENOI FIGURE 138	EFFECTIFS
<i>Roi (de France ou d'Angleterre), empereur</i>	1	5
<i>Comte et comtesse d'Anjou</i>	2	10
<i>Autres autorités civiles (y compris rois locaux)</i>	3	0
<i>Pape, archevêque de Tours</i>	4	0
<i>Évêque d'Angers</i>	5	5
<i>Autres évêques</i>	6	1
<i>Chapitre de Saint-Maurice</i>	7	1
<i>Abbaye Saint-Aubin</i>	8	6
<i>Abbaye Saint-Serge</i>	9	0
<i>Abbaye Notre-Dame-de-la-Charité</i>	10	5
<i>Abbaye Saint-Nicolas</i>	11	5
<i>Abbaye de la Trinité de Vendôme</i>	12	1
<i>Chapitre de Saint-Laud</i>	13	2
<i>Hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste</i>	14	0

Tableau 59 – Nombre d'occurrences d'*urbs* en fonction des émetteurs des actes.

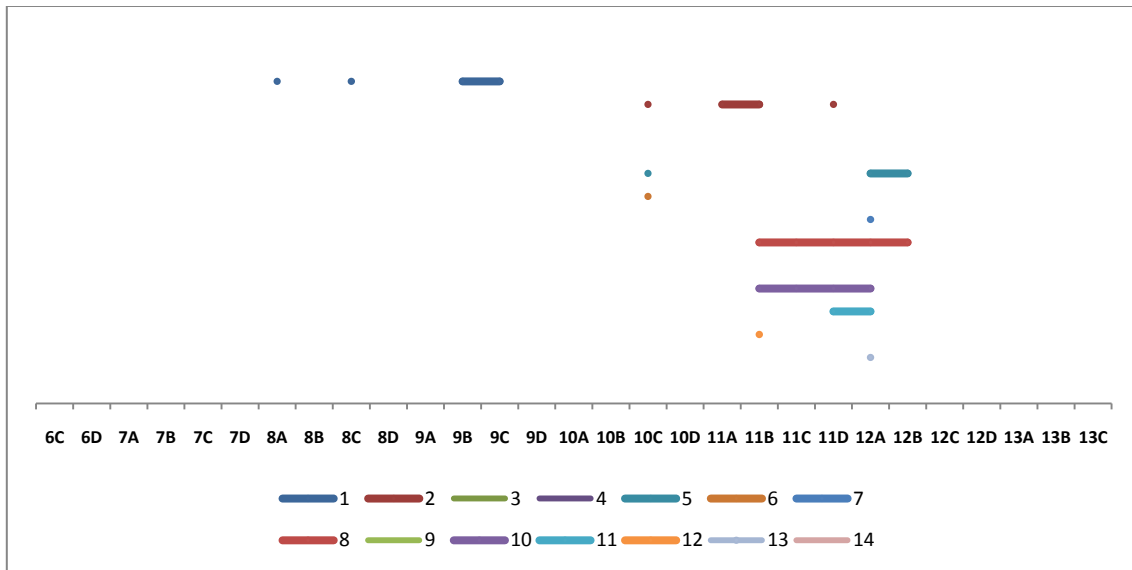


Figure 147 – Présence d'urbs par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.

La Figure 147 présente des caractéristiques déjà observées dans la Figure 138 (cf. p. 279). La distribution spatiale des acteurs constatée sur ce graphique permet d'avancer trois remarques.

Les détenteurs de la plus haute autorité civile, c'est-à-dire les rois et les empereurs, émettent les actes les plus anciens, de manière ponctuelle entre les intervalles 8A et 9C. L'évêque et le comte, acteurs de natures différentes mais de niveaux égaux, produisent leurs premiers documents comportant des mentions d'*urbs* à partir de l'intervalle 10C de manière discontinue. L'intervalle 11B comme point de départ de l'activité documentaire de plusieurs établissements religieux apparaît ici aussi, notamment pour les abbayes Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité. Aux environs de 1150, il n'y a plus d'occurrences d'*urbs* dans la documentation écrite, pas même dans les documents de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste, qui est pourtant l'émetteur le plus récemment entré en jeu et parmi les plus actifs au 13^e s.

Plusieurs périodes d'usage préférentiel du terme d'*urbs* peuvent être distinguées à la fois par les intervalles chronologiques et par les émetteurs. Outre la première qui concerne les rois et les empereurs avant le 10^e s., la deuxième peut être fixée à l'intervalle 10C et mobilise notamment le comte et l'évêque. Une troisième et dernière période peut être proposée pour une large fourchette s'étendant de 11B à 12B concernant les établissements et institutions religieux. Les deux premières périodes ne se recoupent pas et les deux dernières ne correspondent que pour la moitié de leurs présences dans les sources. Parmi les détenteurs d'une autorité de niveau supérieur, autant les rois et les empereurs ont pu accorder de l'intérêt à *urbs* en l'employant, autant le pape n'utilise jamais cette notion. Cela peut-il signifier que cet acteur n'éprouvait pas le besoin d'y recourir alors qu'il disposait du terme de *civitas* ? Pour les premiers, *urbs* revêt un sens bien défini correspondant à l'agglomération. Leur usage leur fait cependant abandonner ce terme au profit de *civitas*, ce qui explique la disparition précoce de ces acteurs rendue visible sur la Figure 147. Les rois et les empereurs n'emploient plus le terme d'*urbs* après l'intervalle 9C.

Les différents établissements religieux interviennent tardivement dans l'usage d'*urbs*. Les premiers agissant à Angers sont les abbayes angevines de Saint-Aubin et de Notre-Dame-de-la-Charité et l'abbaye étrangère de la Trinité de Vendôme, actives à partir de l'intervalle 11B. Pour les deux dernières, il s'agit de la constitution de leur temporel, que ce soit pour elles-mêmes ou que ce soit pour une dépendance. L'usage d'*urbs* est alors fait pour se situer topographiquement par rapport à un espace urbain particulier, en l'occurrence le quartier de la Cité, qui est rendu autonome du reste de l'agglomération qui est qualifiée de *civitas* selon son sens spatial restreint.

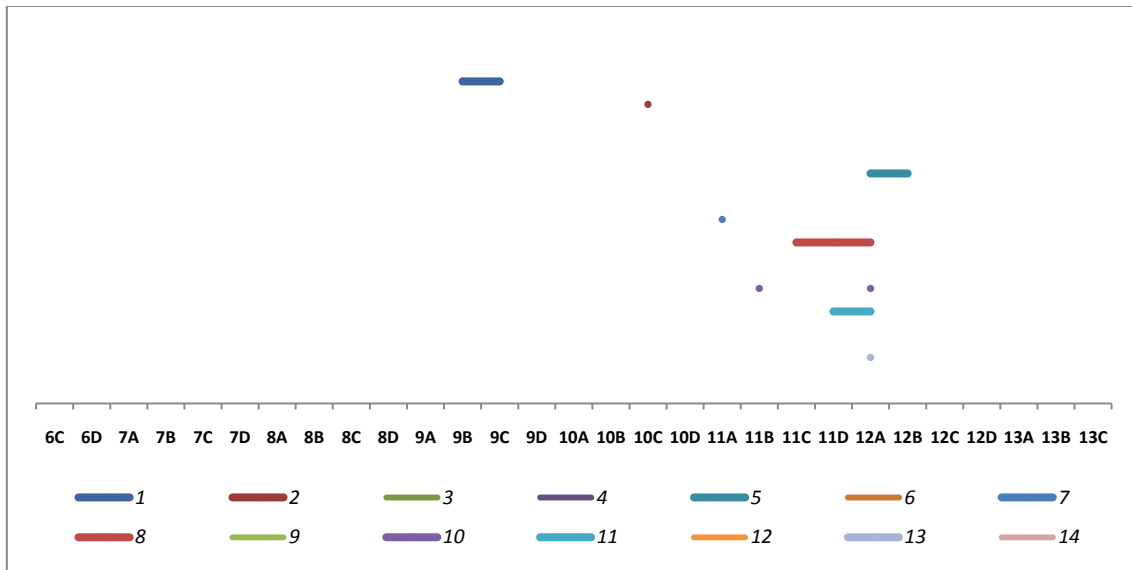


Figure 148 – Présence de l’interprétation spatiale large d’urbs par quart de siècle en fonction des émetteurs.

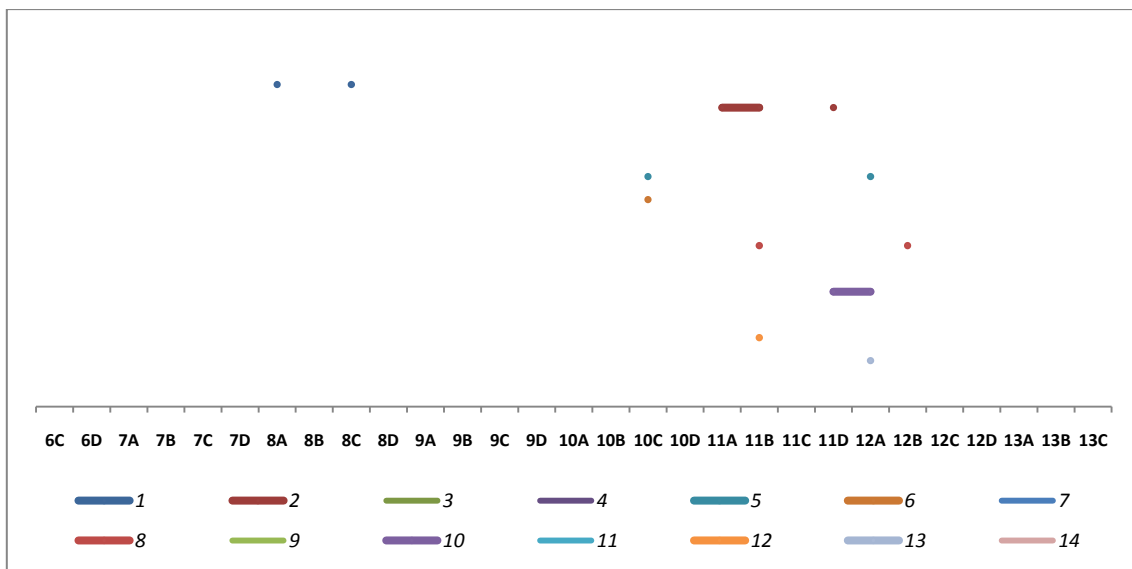


Figure 149 – Présence de l’interprétation spatiale restreinte d’urbs par quart de siècle en fonction des émetteurs.

Les autorités civiles de niveau supérieur à l’Anjou sont les émetteurs d’actes les plus précoces dans leur usage du terme d’*urbs*. Même s’il ne s’agit que d’un total de cinq actes répartis entre 705 et 872, on peut déceler deux périodes dans l’emploi de ce mot : durant la première, datée des intervalles 8A et 8C, ces émetteurs considèrent *urbs* selon le sens spatial restreint, alors que durant la seconde (9A-9B), le mot y est compris dans le sens large. Nous avons déjà vu que les détenteurs de l’autorité de niveau supérieur n’emploient plus du tout *urbs* après cette date. Le comte en fait un usage dans un premier temps selon le sens large (intervalle 10B) avant d’investir ce mot du sens restreint par la suite après une brève lacune chronologique (intervalles 11A-11B). On constate un retournement de la compréhension de ce terme au tournant des 10^e – 11^e s.

Pour les autorités ecclésiastiques, on constate qu’*urbs* n’est jamais employé par celles du niveau supérieur – le pape ou l’archevêque de Tours – alors que l’évêque d’Angers mobilise occasionnellement cette notion, durant l’intervalle 10C ainsi que pendant la première moitié du 12^e s. Lorsque ce dernier le fait, il emploie majoritairement le sens restreint du terme, à trois occurrences contre une pour le sens

large. De même, la seule autorité ecclésiastique de niveau standard mais extérieure à l’Anjou – dans le cas présent l’évêque de Rennes à une occasion – emploie également *urbs* dans son interprétation restreinte. Ce point du vocabulaire de l’évêque d’Angers semble suivre une trajectoire différente : en effet, ses plus anciens usages d’*urbs* se font suivant le sens spatial restreint (10C et 12A) avant un basculement vers le sens large (12A et 12B) ; d’après les intervalles, ce changement de notion s’est opéré durant l’intervalle 12A, soit entre 1100 et 1125, un siècle après la transformation constatée pour le comte.

On remarque également que le sens spatial large d’*urbs*, bien que numériquement peu présent, semble faire une certaine unanimité parmi les autres émetteurs d’actes – les différents chapitres, réguliers comme séculiers – durant l’intervalle 12A. En effet, outre l’évêque d’Angers, cette période voit également s’exprimer les chapitres de Saint-Maurice et de Saint-Aubin, les deux plus puissantes institutions religieuses de la ville, mais également les deux abbayes fondées au début du 11^e s. que sont Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité, ainsi que le chapitre collégial de Saint-Laud. Mis à part l’évêque d’Angers, tous ces acteurs n’emploient plus jamais cette acception d’*urbs* par la suite – c’est pour certains le dernier usage de celui-ci. L’usage d’*urbs* par Saint-Aubin présente la particularité de débiter par l’acception restreinte avant de se poursuivre par le sens large avant de revenir au restreint, en l’espace d’un siècle.

La représentation graphique des intervalles d’usage de l’action restreinte d’*urbs* en fonction des émetteurs d’actes (Figure 149 p. 292) présente un aspect particulièrement épars, provenant essentiellement de l’importante atomisation constatée dans le temps des différentes occurrences : aucune tendance ne semble se dégager de cette répartition, des acteurs aussi différents que l’évêque d’Angers et une abbaye angevine employant ce terme selon cette interprétation aux mêmes périodes. On peut néanmoins constater que cet usage répandu parmi les acteurs semble être globalement circonscrit entre les intervalles 10B et 12B, c’est-à-dire durant la période de maximum documentaire : est-ce un effet de source ? Le 11^e s. est donc le moment durant lequel l’usage du terme d’*urbs* connaît un changement d’interprétation, de moindre ampleur que pour *civitas*, mais qui est néanmoins réel.

De la même manière selon laquelle on a procédé pour le terme de *civitas*, d’autres éléments peuvent être apportés sur la distribution chronologique des deux sens spatiaux d’*urbs*. L’objectif est ici aussi de mettre une place une analyse plus fine de l’usage. Le premier axe restera au niveau des effectifs bruts des deux sens du terme (Figure 150), en incluant les sources littéraires. Le second axe distinguera chaque interprétation spatiale d’*urbs* (Figure 151 et Figure 152), cette fois en excluant les sources littéraires. Il faut toutefois rappeler l’usage nettement moins répandu du terme dans les sources écrites, et donc la plus grande difficulté d’analyser son emploi selon cette méthode.

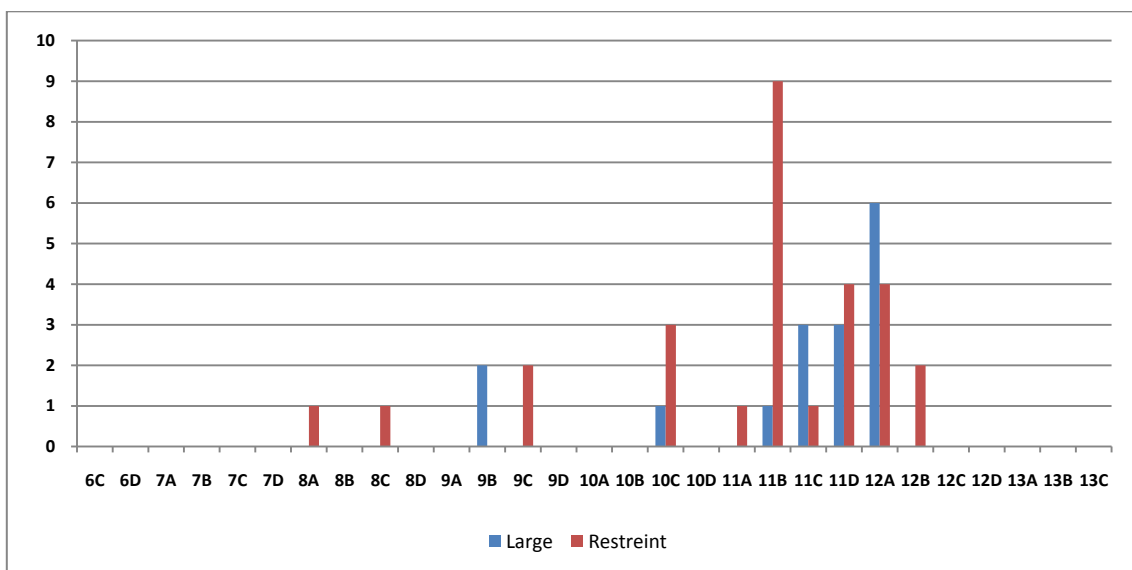


Figure 150 – Effectifs par quarts de siècle des deux interprétations spatiales d’*urbs*.

La distribution chronologique par quarts de siècle du nombre d’occurrences du terme d’*urbs* au sein du corpus documentaire écrit ne met pas en avant de phénomène particulier.

La Figure 150 montre une première période, s’étendant du début du 8^e s. au milieu du 10^e s., durant laquelle on ne compte qu’une occurrence d’*urbs* par intervalle. L’interprétation spatiale restreinte du terme d’*urbs* prédomine légèrement dans cette phase, bien que le rapport ne soit que de trois occurrences contre deux en faveur du sens restreint. La seconde période que l’on peut repérer montre un emploi plus fréquent d’*urbs* du milieu du 10^e s. au milieu du 12^e s. Ce n’est que durant cette phase que les deux interprétations spatiales du terme coexistent durant un même intervalle. On constate d’ailleurs que le sens large, pourtant minoritaire à l’échelle de l’ensemble du corpus documentaire écrit (Tableau 56 p. 288), apparaît proportionnellement majoritaire entre les intervalles 11C et 12A inclus, soit de 1050 à 1125. Cette anomalie sera expliquée ci-dessous.

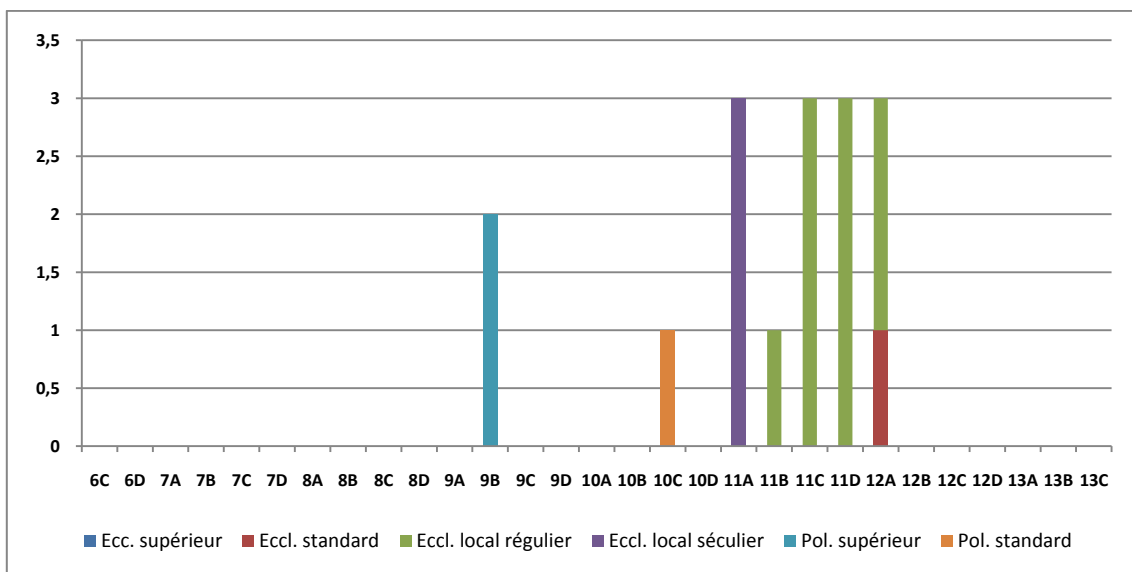


Figure 151 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale large.

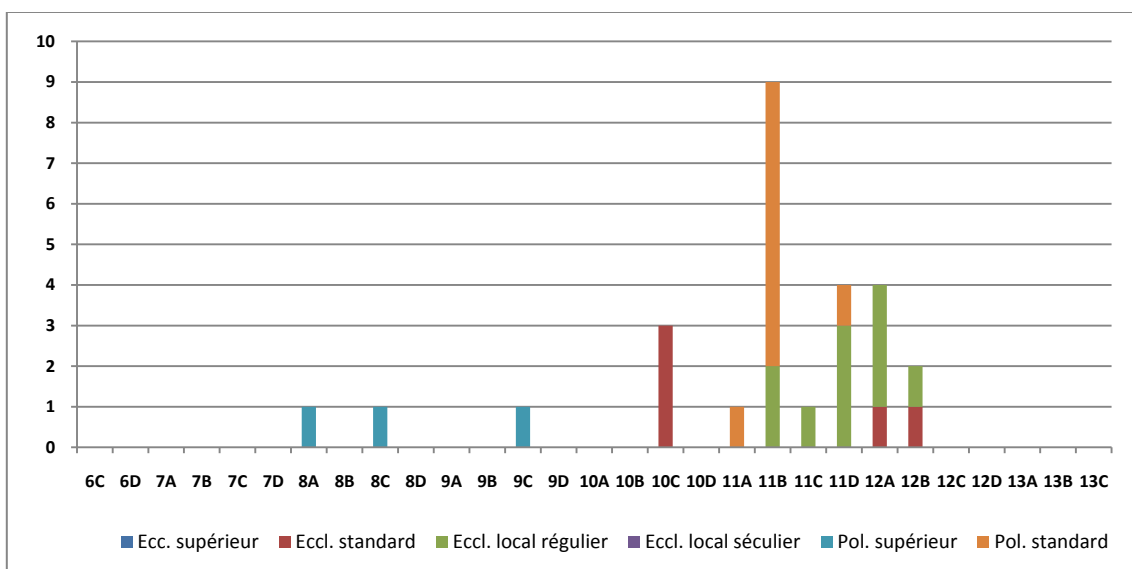


Figure 152 – Proportions des catégories des émetteurs par quarts de siècle pour l’interprétation spatiale restreinte.

La Figure 151 explique la proportion subitement majoritaire de l'interprétation large du terme entre les intervalles 11C et 12A. Ce sont les émetteurs de la catégorie « ecclésiastique local régulier » qui produisent un ensemble de textes afin d'assurer leur gestion. Il n'y a pas de sujet commun. L'usage plus courant du terme d'*urbs* selon son interprétation large n'est peut-être ici qu'un effet de la documentation ou une certaine mode dans la production d'écrit. Il n'est pas possible de trancher. Ces émetteurs utilisent un sens rarement employé d'un terme en lui-même assez précis. Pour eux, *urbs* désigne la ville comme entité relativement homogène et distincte de ses environs. Mis à part cette présence dense de la catégorie « ecclésiastique local régulier », la Figure 151 ne montre pas d'autre phénomène. Celui-ci est également visible sur la Figure 152. Ces acteurs sont présents sur une plus longue durée, et on peut constater l'augmentation puis la réduction de leur proportion dans le corpus de l'intervalle 11B]1025-1050] à l'intervalle 12B]1125-1150]. Cette présence s'explique par les mêmes facteurs que précédemment. Mis à part cette catégorie d'émetteurs, bien circonscrite dans le temps, on constate à nouveau sur la Figure 152 des faits déjà commentés. Les rois et les empereurs n'utilisent que peu *urbs* et de manière précoce, jusqu'à l'intervalle 9C. À Angers, le comte emploie ce terme avant l'évêque. Le comte fait usage de ce mot durant la première moitié du 11^e s., lors de la mise en place des deux abbayes de la rive droite. L'évêque est quant à lui présent au début du 12^e s. pour par exemple permettre la création du prieuré Saint-Gilles-du-Verger en faveur de l'abbaye de Marmoutier (AD 49 G 785 f° 8, 1140-1146 ; LAMY 2006 : 159).

Le terme d'*urbs* est donc globalement peu employé par les émetteurs de sources écrites. Certains de ces acteurs l'excluent même totalement de leur vocabulaire : c'est ainsi notamment le cas du pape, principal acteur ecclésiastique, et de l'abbaye Saint-Serge. Si pour cette dernière cela peut aisément s'expliquer par l'éloignement par rapport au quartier de la Cité (800 m), cela reste plus étonnant pour le premier. Outre ces situations extrêmes, d'autres acteurs font un usage très parcimonieux de ce terme : le chapitre cathédral, l'évêque d'Angers ou encore Saint-Nicolas ne produisent de textes comportant des mentions d'*urbs* que sur deux intervalles au maximum. Si on intègre dans la réflexion la question de la situation géographique des émetteurs des actes, outre Saint-Serge, on peut avancer de nouvelles hypothèses. Les producteurs d'actes installés à l'intérieur du quartier fortifié par l'enceinte de la fin du 3^e s. – principalement le comte, l'évêque et le chapitre cathédral, dans une moindre mesure Saint-Laud – modifient leur usage selon la logique *sens spatial restreint* → *sens spatial large*. On ne peut pas aborder l'aspect inverse, celui des émetteurs extérieurs à Angers, dans la mesure où la documentation écrite ne nous permet que de travailler sur les rois et les empereurs. Les seuls émetteurs extérieurs sont l'évêque de Rennes et l'abbaye de la Trinité de Vendôme. La question de la dialectique entre situation géographique et usage préférentiel d'une acception au détriment de l'autre est une hypothèse qui pourrait expliquer pourquoi, à une même période, certains acteurs rejettent tel ou tel sens d'*urbs*. Rappelons avant de continuer que le terme d'*urbs* est 2,4 fois moins présent dans la documentation écrite que *civitas* (Tableau 47 p. 268), et qu'à ce titre certaines des propositions avancées ci-dessus restent fragiles.

7.1.3. L'usage et le sens des termes dans le temps selon les acteurs

En s'appuyant sur les réflexions présentées ci-dessus à propos des transformations observées dans le temps des acceptions de *civitas* et d'*urbs*, les études des différentes occurrences des deux termes, à la fois sur les dates et les contextes dans lesquels ils sont employés ainsi que les deux sens spatiaux que l'on a pu identifier, permettent de se poser la question de la variation de l'emploi de chacun en fonction des acteurs qui les sollicitent. Est-ce réellement le même terme qui est utilisé lorsque c'est le comte qui s'exprime et lorsque c'est l'abbé de Saint-Aubin – par exemple ? *Civitas* est-il investi du même sens selon que l'émetteur du document est la plus haute autorité civile présente sur la place d'Angers ou s'il s'agit d'une autorité ecclésiastique dont la portée est plus limitée ? *Urbs* est-il employé de manière équitable par chacun des émetteurs ?

Cette question demande de poser une réflexion croisée sur chacun des termes en fonction de la période chronologique à laquelle ils sont employés et de l’émetteur qui en fait usage. Alors que la démarche adoptée ci-dessus pour l’étude de chacun des mots (cf. § 7.1.2 ci-dessus p. 271), qui se fondait sur les émetteurs d’actes à partir des termes, la réflexion ci-dessous suit la logique inverse, c’est-à-dire qu’elle s’intéresse aux mots par le biais des acteurs. Il ne s’agit pas ici d’une simple reprise des éléments avancés lors des études de *civitas* et d’*urbs*. Le propos est ici d’étudier précisément les rapport entre ces deux termes en fonctions des catégories d’émetteurs, en partant du principe que chacune investit ces mots de réalités spatiales qui lui sont propres et caractéristiques de leur conception de la ville et de son territoire.

Il est inopérant d’associer individuellement chaque émetteur à son texte, en cela que cela créerait trop de cas, qui seraient ensuite impossible d’appréhender dans leur ensemble. Il est donc nécessaire de regrouper les émetteurs des sources écrites en différentes catégories fondées sur deux critères. Le premier est la nature intrinsèque de l’émetteur : est-ce un personnage – moral comme physique – ecclésiastique ou civil ? Le second concerne le niveau de cet émetteur : possède-t-il des fonctions importantes ou non ? Cette classification est inspirée du regroupement des émetteurs proposé ci-dessus (Figure 142 p. 284 et Figure 143 p. 285 ; Figure 151 p. 294 et Figure 152 p. 294).

À partir de cette première classification, il est possible de créer un nouvel ensemble de six groupes en se fondant sur deux catégories et trois niveaux d’actions (Tableau 60). Les deux catégories sont bâties à partir des deux grandes classes d’émetteurs d’actes que sont d’une part les personnages ecclésiastiques et d’autre part les personnages civils. Les trois niveaux d’action déterminent la portée géographique moyenne des actions de ces acteurs. On considérera par la suite le niveau local comme limité à Angers avec ses proches abords, le niveau régional comme portant à l’échelle du diocèse et du comté, et le niveau supra-régional comme concernant les acteurs agissant à Angers depuis l’extérieur du niveau régional mais investis d’une autorité s’appliquant à l’ensemble du cadre spatial supra-régional.

TYPE D’ACTEUR	NIVEAU LOCAL	NIVEAU RÉGIONAL	NIVEAU SUPRA-RÉGIONAL
Acteurs civils	—	Comte et comtesse d’Anjou, Autres pouvoirs civils	Rois, empereurs
Acteurs ecclésiastiques	Saint-Aubin, Saint-Serge, Notre-Dame-de-la-Charité, Saint-Nicolas, Trinité de Vendôme, Saint-Laud, Saint- Jean-l’Évangéliste, Autres établissements	Évêque d’Angers, Saint- Maurice	Pape

Tableau 60 – Nouvelles catégories d’acteurs déterminées à partir du corpus documentaire écrit.

Le comte d’Anjou fut durant de nombreuses années, et surtout de la fin du 10^e s. jusqu’au milieu du 12^e s., un vassal du roi de France parmi les plus puissants, parfois même plus que le roi lui-même. Théoriquement à partir du traité de Wallingford de décembre 1153 et dans les faits depuis décembre 1154, le comte d’Anjou tient également la couronne d’Angleterre, devenant à la fois l’égal du roi de France par le biais de l’Angleterre mais le vassal de celui-ci par le biais de l’Anjou et de ses autres possessions continentales. Les sources écrites nous montrent le désormais roi d’Angleterre agir à Angers par le biais d’un sénéchal (le premier acte date des environs de 1175, AD 49 G 785 f° 17). Il n’y a plus de pouvoir comtal à proprement parler en Anjou. Pour autant, il n’a pas été créé d’acteur/émetteur pour le sénéchal d’Anjou, même si le nom de celui-ci est connu, car il agit au nom de son suzerain. Celui-ci n’est donc pas considéré comme le comte d’Anjou, bien qu’il détienne légitimement ce titre, mais comme le roi d’Angleterre. Ce choix fait que le corpus documentaire écrit ne comprend plus d’actes émis par le comte d’Anjou mais ceux de son sénéchal après le milieu du 12^e s.

Les premiers acteurs considérés ici sont ceux qui sont investis de l'autorité du rang le plus élevé dans leurs catégories sociales. Cela concerne donc d'une part les souverains civils – rois et empereurs – et d'autre part le pape. Les deux figures ci-dessous se fondent sur les éléments dégagés pour l'étude de chacun des deux termes (cf. § 7.1.2 ci-dessus p. 271).

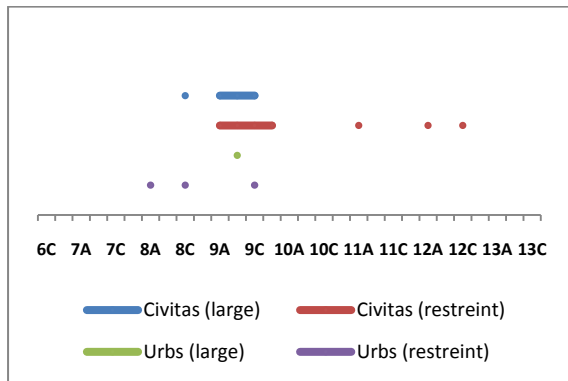


Figure 153 – Présence de civitas et d'urbs pour les émetteurs civils de niveau supra-régional.

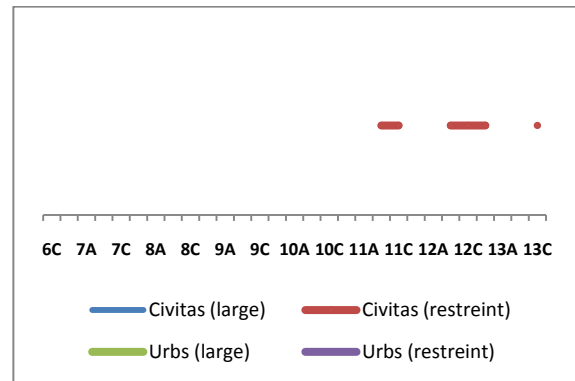


Figure 154 – Présence de civitas et d'urbs pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau supra-régional.

À la lecture de la Figure 153, on constate que la persistance des mentions des deux termes est concentrée sur les intervalles les plus précoces de la période chronologique, entre 8A et 10A, avec une majorité sur le seul 9^e s. On constate la présence des isolats de l'interprétation restreinte de *civitas* durant les 11^e – 12^e s. L'isolat de l'intervalle 11A est une confirmation par Robert II d'une partie du temporel de Saint-Serge (StS-15, 996-1005), celui de l'intervalle 12A est la confirmation de donations faites par le comte d'Anjou à Saint-Nicolas (PhI-158, 1106) et enfin celui en 12C correspond à une confirmation par le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt des dons faits par Geoffroi Martel au chapitre Saint-Laud (StL-84, vers 1175). Dans l'ensemble, les emplois de *civitas* et d'*urbs* sont donc globalement contemporains.

La lecture de la Figure 154 est malaisée en raison de l'absence d'occurrences d'*urbs* de la part du pape. Les mentions de *civitas* se trouvent ici dans les 11^e et 12^e s. avec une lacune pour la seconde moitié du 11^e s. L'analyse de cette répartition chronologique a déjà été réalisée ci-dessus.

Le point commun entre les deux graphiques est que le terme utilisé le plus tardivement est *civitas* dans son sens spatial restreint. Il est également possible de déterminer la transformation de l'emploi de ces termes par les acteurs situés au plus haut dans leurs catégories sociales. Le premier mot de l'espace urbain employé est *urbs*, dans son interprétation restreinte clairement associée à l'agglomération, par les acteurs civils, au cours de l'intervalle 8A. Cet usage est ponctuel, comme celui du sens spatial large postérieur mais qui ne perdure que sur une cinquantaine d'années au maximum. Alors que l'interprétation restreinte d'*urbs* n'était plus employée, les premières occurrences de *civitas* apparaissent dans la documentation écrite, durant l'intervalle 8C. La modification propre de ce terme est ici nette : les deux acceptions coexistent durant un demi-siècle avant que le sens restreint ne l'emporte et devienne le seul pour désigner l'espace urbain. Le pape n'emploie d'ailleurs que ce sens de *civitas*.

Il y a donc une période d'usages concomitants de *civitas* et d'*urbs* chez les acteurs de niveau supérieur, période qui correspond à la première moitié du 9^e s., c'est-à-dire aux diplômes des empereurs carolingiens – et notamment Charles le Chauve dont onze actes entrent dans la documentation écrite. C'est durant cette période que se produit le remplacement d'*urbs* par *civitas*, ou l'abandon du premier pour désigner l'agglomération urbaine au profit d'un terme dont l'acception a été progressivement modifiée pour recouvrir celle d'*urbs*.

L'usage d'*urbs* par la catégorie des acteurs civils de niveau supérieur demande une explication. Durant cette période de coexistence des deux termes, *urbs* est employé par l'empereur Louis le Pieux

(StM-3, 829), par le roi d'Aquitaine Pépin I^{er} (StM-7, 27 février 838) et par Charles le Chauve (StM-10, 16 avril 872). Dans ces documents, *urbs* est intégré à une formulation désignant l'évêque d'Angers, soit en citant nommément le personnage (StM-3 et StM-7), soit par antonomase en parlant de « l'église de l'*urbs* andécave »⁷⁶ (StM-10). Dans ces situations, il s'agit peut-être d'une formulation renvoyant à un idéal antique de la ville (NOIZET 2007b : 88) mais qui traduit plus probablement un vocabulaire administratif. Les deux occurrences émanant de Louis le Pieux et de Pépin I^{er} sont construites sur le même modèle : « Flodégaire, évêque de l'*urbs* des Andécaves »⁷⁷ (StM-3, 829) et « Dodon, futur prélat de l'*urbs* susdite [des Andécaves] »⁷⁸ (StM-7, 838), où le statut d'Angers est placée en apposition. Le fait qu'*urbs* est employé au sein de formulations préconstruites va dans le sens d'un emploi détaché de son sens premier. Il est possible que ce soit la disparition des actes produits par des émetteurs employant *urbs* qui provoque un effet de source. La bonne qualité du corpus permet toutefois d'écarter cette hypothèse.

Pour conclure sur cette catégorie d'émetteurs, la modification de l'usage des deux termes désignant l'agglomération et son espace dans la production d'écrit se caractérise essentiellement par l'abandon d'*urbs* au profit de *civitas* de manière assez précoce et assez rapide. Le basculement a débuté dans le courant de la première moitié du 9^e s., après une période de coexistence, et est devenu effectif après 872, date de production du dernier document de cette catégorie (StM-10). L'acteur ecclésiastique n'intervient que tardivement, près de deux siècles après le changement de mot, mais présente néanmoins une continuité dans le vocabulaire : le pape n'emploie ainsi jamais *urbs* mais seulement *civitas* durant les deux siècles pour lesquels nous disposons de documents produits par cet acteur.

Dans la deuxième catégorie d'acteurs entrent les personnages, physiques comme moraux, disposant d'une autorité civile ou ecclésiastique et dont l'influence de celle-ci ne dépasse pas le cadre régional, que l'on comprendra ici comme n'étant pas supérieur au territoire dépendant de l'évêque ou à celui dépendant du comte, soit l'emprise de l'Anjou proprement dit. D'après les émetteurs relevés, il n'existe qu'un acteur pour la catégorie civile considérée ici et un acteur ecclésiastique pour la catégorie équivalente (Tableau 60 p. 296). En cela, la Figure 155 correspond au couple comtal d'Angers et aux détenteurs d'une autorité équivalente en-dehors de l'Anjou, et la Figure 156 correspond à l'évêque d'Angers et à ses collègues en-dehors du diocèse.

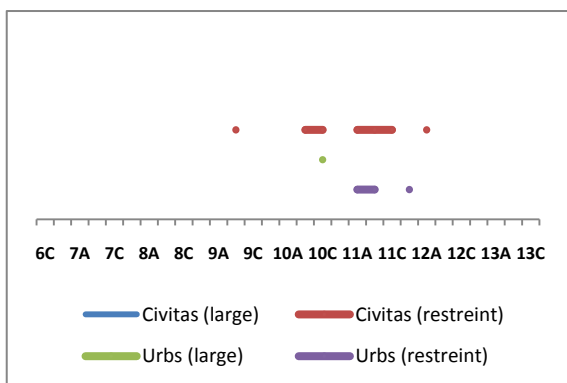


Figure 155 – Présence de civitas et d'urbs pour les émetteurs civils de niveau régional.

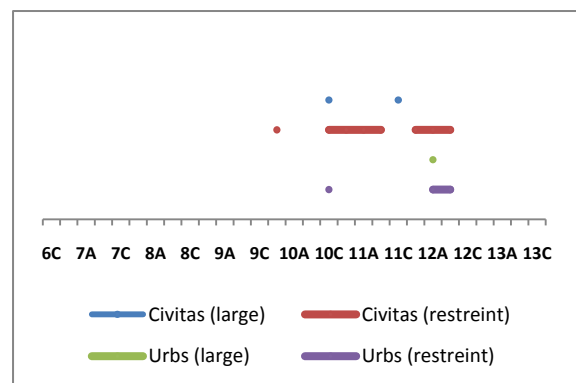


Figure 156 – Présence de civitas et d'urbs pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau régional.

À la lecture des deux figures ci-dessus, que les acteurs soient civils ou ecclésiastiques, on remarque que les premières utilisations d'un mot désignant l'espace urbain chez les acteurs de niveau régional datent du tournant des 9^e et 10^e s. : ainsi, le premier intervalle concerné par l'acteur ecclésiastique est le 9D et l'équivalent pour l'acteur civil est le 10A. Il n'y a pas ici un important décalage chronologique

⁷⁶ « sanctae matri ecclesiae Andecavis urbis »

⁷⁷ « Flodegarius, Andegavensis urbis episcopus »

⁷⁸ « Dodo praedictae urbis futurus antistes »

entre les acteurs, à l'inverse de ce qui avait été constaté pour le niveau supra-régional. La disparition dans la documentation de ces deux acteurs est contemporaine, se situant dans l'intervalle 12A pour les acteurs civils et dans l'intervalle 12B pour les acteurs ecclésiastiques. Les deux graphiques présentent comme point commun que l'interprétation restreinte de *civitas* présente un usage similaire, couvrant la totalité de la période de présence de l'acteur dans la documentation écrite de manière quasi continue. Ce point est renforcé par le fait que *civitas* n'est employé par ces catégories d'acteurs que dans son acception restreinte. La différence est la transformation de l'usage : pour l'acteur civil, son sens spatial passe de large à restreint alors que l'inverse qui se produit pour l'acteur ecclésiastique. Une autre différence est que le terme d'*urbs*, les deux interprétations spatiales confondues, est employé du milieu du 10^e au début du 12^e s., concomitamment avec *civitas*, à une période de laquelle il est absent pour le niveau supérieur (Figure 153 et Figure 154 p. 297).

Cela peut-il être lié à l'hypothèse formulée pour le statut d'*urbs* pour le niveau supra-régional, c'est-à-dire qu'il traduit un usage administratif, voire littéraire et idéalisé, d'une représentation de la ville ? Pour ce niveau d'action plus proche de la ville elle-même, *urbs* est plus fréquemment employé par des acteurs qui y sont installés. L'usage du terme fait par ces acteurs est précis : ce mot est employé pour désigner la ville fortifiée par l'enceinte de la fin du 3^e s. soit parce que l'on s'y rend, soit pour évoquer une de ses portes, soit enfin pour évoquer ses environs. Il s'agit bien ici de l'interprétation spatiale restreinte. On peut néanmoins évoquer quelques exceptions dans l'utilisation d'*urbs* pour évoquer le territoire qui en dépend, comme par exemple « Geoffroi évêque, tenant le siège de l'*urbs* des Andécaves »⁷⁹ (StA-140, 9 septembre 1097), qui est une figure de style du genre de la synecdoque. Le terme de *civitas* est utilisé de manière plus générale dans son interprétation spatiale restreinte, dominante par rapport à *urbs*. Sa signification est plus large : à quelques exceptions près, il ne désigne pas le quartier mais la ville dans son ensemble, évoquée comme un lieu unique, ce dont témoignent les formules conclusives du type « fait dans la *civitas* andécave »⁸⁰.

Il semble donc que ce soit ici la véritable distinction d'usage entre *urbs* et *civitas* dans le vocabulaire des acteurs tant civils qu'ecclésiastiques de niveau régional. Ces deux termes trouvent ici une différenciation d'emploi plus marquée encore que pour les acteurs de niveau supérieur. Après le glissement de sens de *civitas* constaté dans la documentation écrite et dans l'usage, les deux termes évoquent tous deux la ville, mais l'échelle spatiale de ces deux notions n'est pas identique. *Urbs* désigne la ville, et plus précisément un quartier spécifique de celle-ci. La Cité est fortifiée par une enceinte monumentale qui marque très fortement le paysage urbain et qui est un élément contraignant majeur. Celle-ci, en association avec les pôles comtal et épiscopal situés dans la Cité, est perçue par la société urbaine comme un lieu à part : tout ce qui est important y est. Par conséquent, dans l'imaginaire de ces acteurs il s'agit de l'*Urbs*, de la Ville. Le reste de l'agglomération n'est pas pour autant totalement exclu. Lorsqu'il est nécessaire de faire allusion à l'agglomération dans son ensemble on recourt au terme de *civitas*, qui revêt donc une emprise spatiale plus étendue. Il s'agit ici d'une figure de style de la partie pour le tout. En somme, d'après l'usage sémantique que l'on peut déduire du vocabulaire employé, les acteurs de niveau régional, tant civil qu'ecclésiastique, perçoivent l'*urbs* comme située à l'intérieur de la *civitas*.

Cette troisième et dernière catégorie intègre tous les acteurs dont les champs d'action sont principalement observés à l'échelle de l'agglomération urbaine. Il s'agit plus précisément des acteurs qui n'entrent pas dans les autres catégories. En réalité, la plupart d'entre eux, comme le chapitre cathédral ou ceux des abbayes Saint-Aubin et Notre-Dame-de-la-Charité, possèdent un rayonnement dépassant largement le strict cadre urbain, ce qui se traduit par de nombreux documents traitant de la gestion du temporel dans un grand nombre d'endroits, en Anjou ou ailleurs. Ces acteurs sont néanmoins considérés comme

⁷⁹ « *Andecavensis urbis cathedre presidenti Gaufrido episcopo* »

⁸⁰ « *actum Andeg. civitate* »

de niveau local car leurs champs d'action premiers se situent à Angers. L'abbaye de la Trinité de Vendôme se place quelque peu à part en cela qu'elle n'est pas angevine et n'intervient pas à Angers dans une proportion importante. Cette catégorie ne comprend aucun acteur civil car il n'y a pas d'institution ou de personnage investi d'une autorité civile de rang strictement local, sauf le sénéchal, mais qui est considéré comme la personnalisation à Angers du pouvoir comtal alors détenu par le roi d'Angleterre.

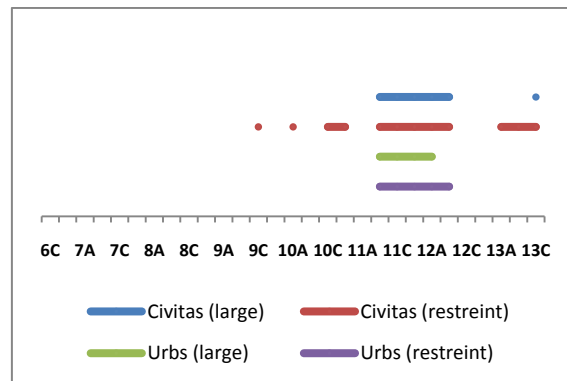


Figure 157 – Présence de civitas et d'urbs pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau local.

On peut proposer un découpage en trois sections de la Figure 157, qui correspondent à trois périodes distinctes. Les intervalles précédant du 11A ne comprennent que des occurrences de *civitas*, des deux acceptations confondues. Les intervalles situés entre le 11A et le 12B comprennent indifféremment des occurrences de *civitas* et d'*urbs*. Enfin les intervalles situés après le 12B ne comportent que des occurrences de *civitas*, sous forme d'isolats tardifs, exclusivement du sens restreint.

La première section, s'étendant de l'intervalle 9C à l'intervalle 11A, ne comprend que des occurrences de *civitas* au sens spatial restreint. L'intervalle 10A comprend une charte dont l'interprétation est délicate : une terre est délimitée notamment « du troisième côté par la terre du comté de cette *civitas* »⁸¹ (StA-36, 924). On a attribué ici l'interprétation restreinte alors que le sens large pourrait correspondre. Dans l'ensemble, cette période est exclusivement concernée par des occurrences de *civitas* selon le sens restreint. La deuxième section, s'étendant de l'intervalle 11A à l'intervalle 12B, se caractérise par une présence quasi continue des deux interprétations de deux termes. Il ne semble pas non plus qu'il y ait un usage préférentiel d'un sens au détriment de l'autre : certains des acteurs employant le sens large de *civitas*, comme Saint-Nicolas ou le chapitre cathédral, le font de manière ponctuelle ; le constat est identique pour les deux sens d'*urbs*. Enfin la troisième section, s'étendant de l'intervalle 12B à l'intervalle 13C, ne comprend que les cinq occurrences tardives de *civitas* dans son interprétation restreinte employées par l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Cette institution constituait son temporel, ce qui explique sa présence dans la documentation écrite. En suivant l'idée selon laquelle les acteurs de niveau régional emploient *civitas* comme signifiant de l'agglomération dans son ensemble englobant l'*urbs*, l'usage de ce terme par l'hôpital peut traduire une volonté de sa part de s'intégrer clairement dans l'espace urbain.

À la lecture de la Figure 157, on constate que *civitas* est le terme de l'espace urbain qui est utilisé sur la plus longue période, et que *urbs* n'est concomitant avec le premier que sur un siècle et demi (deuxième section du graphique). La question est donc de chercher à savoir pourquoi l'usage d'*urbs* est aussi bien délimité dans le temps. Parmi les acteurs de niveau local, l'usage d'*urbs* entre les intervalles 11A et 12B est fait par des établissements religieux alors récemment créés. C'est par exemple le cas de Saint-Nicolas fondée en 1021 (LABANDE-MAILFERT 1931 : 53), de Notre-Dame-de-la-Charité dont l'abbatiale est dédiée en 1028 (NDC-1, 1028) ou bien encore de la Trinité de Vendôme qui est une création de Geoffroi Martel alors comte de Vendôme en 1032. Cependant, ceux-ci n'emploient pas ce terme de manière

⁸¹ « *tertia autem parte terra de comitatu ipsius civitatis* »

exclusive vis-à-vis de *civitas*. Si la Trinité de Vendôme n'utilise *urbs* que dans son interprétation restreinte, aucune distribution préférentielle ne semble cependant se dégager de manière nette, à l'inverse des deux situations vues précédemment (cf. § 7.1.2 ci-dessus p. 271). Les acteurs de niveau local emploieraient donc indifféremment *urbs* et *civitas* pour désigner l'espace urbain. On remarque néanmoins qu'il y a peut-être un glissement progressif du sens large au sens restreint d'*urbs* pour cette catégorie d'acteurs : la première interprétation disparaît après l'intervalle 12A alors que l'autre n'est plus mobilisée après l'intervalle 12B. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un effet induit par le découpage chronologique des graphiques ou s'il s'agit d'une réalité de la documentation.

Avant de conclure sur la catégorie des acteurs de niveau local, il faut préciser un point essentiel : ce sont les acteurs les plus actifs qui sont présents ici. Cette action est quantitative et non qualitative : l'évêque, le comte, l'empereur... ont vraisemblablement produit autant d'actes, sinon plus, mais seule une frange réduite d'entre eux concerne Angers et donc a été intégrée au corpus documentaire, à l'inverse des acteurs situés à Angers et qui y placent une grande partie de leur activité. L'intervalle 12B est une charnière importante dans l'histoire de l'usage des deux termes. Après celle-ci, les deux interprétations d'*urbs* et le sens large de *civitas* disparaissent de la documentation, le sens restreint de ce dernier terme n'étant mobilisé à nouveau que près d'un siècle plus tard. La période comprise entre les intervalles 11A et 12B correspond au maximum documentaire. Il est possible qu'il s'agisse ici d'un effet de source.

7.1.4. Deux mots pour désigner la ville et le territoire

Les termes spatiaux de *civitas* et d'*urbs*, qui sont les deux mots de l'espace dont la durée d'emploi a été la plus longue et qui sont les plus présents dans le corpus documentaire écrit, ont connu chacun une transformation dans leurs interprétations spatiales. En amont de la période chronologique concernée par les sources écrites, soit avant le milieu du 6^e s., *civitas* et *urbs* ne sont en rien proches, le premier terme désignant un espace administratif placé sous la tutelle d'un lieu nommé par le second terme. Cet emploi se retrouve essentiellement dans les textes littéraires mais également dans les plus anciens actes émis par les souverains (niveau supra-régional ; cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295). Sur les derniers intervalles concernés par cet usage précis des deux termes, les documents produits par les acteurs installés à Angers emploient les deux mots d'une manière équivalente – respectivement dans le détail, ils recouvrent des réalités emboîtées dans l'espace. Nous ne disposons pas de documents produits par les acteurs civils de niveau supra-régional après l'intervalle 9D, à une exception près, ce qui empêche d'étudier la transformation de l'usage – archaïsant ? – des termes par ces acteurs. De même, nous ne disposons pas de textes émis par des acteurs ecclésiastiques avant l'intervalle 11B. La vision de cet usage reste donc fragmentaire.

Outre les actes de la pratique, qui composent la majeure partie de la documentation écrite et sur lesquels les analyses précédentes ont été menées, le corpus documentaire comprend également un ensemble de huit sources hagiographiques ainsi que les *Dix Livres d'Histoire* de Grégoire de Tours. On peut ainsi relever un total de sept mentions d'*urbs* et une de *civitas* liées à Angers chez Grégoire de Tours, et quarante occurrences de ces termes dans les textes hagiographiques (Tableau 61 p. 302). Ces mentions peuvent être traitées comme cela a été réalisé ici mais la nature même de ces documents et leur très grande disparité chronologique empêche de réaliser une analyse globale. Chez Grégoire, l'examen des occurrences d'*urbs* conduit à interpréter ce terme comme désignant la ville de manière restreinte. À cette *urbs* sont associés un pont sur la Maine (*DLH*, X, 9), des maisons (*DLH*, VIII, 42) ou encore un *solarium* sur l'enceinte (*DLH*, X, 14). Les sept mentions d'*urbs* font donc référence au quartier fortifié, qui est peut-être parfois employé comme synecdoque pour désigner l'agglomération. Chez Grégoire, *urbs* est employé selon l'interprétation probablement la plus restreinte de l'ensemble du corpus : le doute sur la portée du terme n'est jamais permis. L'interprétation de l'unique occurrence de *civitas* est moins nette. Évoquant l'épisode daté vers 471 de la prise de la ville tenue par les Saxons, Grégoire écrit que « le roi Childéric

arriva le jour suivant et, le comte Paul ayant été tué, prit la *civitas* »⁸² (DLH, II, 18). Désigne-t-il la ville et son territoire ? Il semble qu’il y ait une distinction particulièrement nette entre *urbs* et *civitas* chez Grégoire, selon lequel *urbs* serait une entité spatiale située à une échelle inférieure à *civitas*. Cela rejoint ce que l’on a pu avancer pour les acteurs de niveau régional (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295) – ce qu’était Grégoire en tant qu’évêque de Tours. Cependant, l’effectif d’occurrences du second terme est trop faible pour que l’on s’appuie dessus. Ce vocabulaire dans l’œuvre de Grégoire a été étudiée par Chr. Hervé (HERVÉ 2003).

SOURCE	URBS		CIVITAS		TOTAL
	LARGE	RESTREINT	LARGE	RESTREINT	
<i>Vita S. Albini</i>			1	3	4
<i>Vita S. Maurilii I^a</i>		4	2		6
<i>Vita S. Licinii I^a</i>		2		2	4
<i>Vita S. Magnobodi I^a</i>		3		4	7
<i>Vita S. Maurilii II^a</i>		9	1		10
<i>Miraculi S. Maurilii</i>				2	2
<i>Vita S. Licinii II^a</i>				2	2
<i>Vita S. Magnobodi II^a</i>	1			4	5
Total	1	18	4	17	40

Tableau 61 – Effectifs des interprétations spatiales de *civitas* et d’*urbs* dans les sources hagiographiques.

À la lecture du Tableau 61, on remarque que dans les sources hagiographiques retenues dans le corpus documentaire, les interprétations restreintes des deux termes de l’espace urbain sont majoritaires sur l’ensemble des occurrences de ces mots, selon un ratio d’une mention selon le sens large pour sept selon le sens restreint. Toutes ces sources comportent des occurrences de l’interprétation restreinte de *civitas*, à l’exception des deux Vies de Maurille qui n’emploient que le sens spatial large de ce terme. Les trois autres interprétations spatiales ne concernent qu’un petit groupe de textes chacune : un seul pour le sens large d’*urbs*, trois pour son équivalent pour *civitas* et quatre pour le sens restreint d’*urbs*.

Trois textes ne comportent que des mentions de *civitas*. Il s’agit de la *Vita S. Albini* (intervalle 6D, quatre occurrences), des *Miraculi S. Maurilii* (10C, deux occurrences) et de la *Vita S. Licinii II^a* (11D, deux occurrences). Dans ces textes, c’est uniquement le terme de *civitas* qui désigne l’agglomération, bien que ce ne soit pas le sens originel de ce mot et qu’*urbs* est employé dans d’autres types de textes à la même époque. La *Vita S. Maurilii II^a* (10A) présente une situation particulière à l’échelle du corpus documentaire : le nombre d’occurrences d’*urbs* est supérieur à celui de *civitas* : ce texte comporte neuf mentions du premier terme contre une seule du second. Elle est la seule source présentant une distinction tranchée entre *urbs* désignant la ville et *civitas* désignant le territoire qui dépend de celle-ci. La *Vita S. Maurilii II^a* est ainsi un texte unique dans son usage de ce vocabulaire. Les occurrences de *civitas*, notamment les plus récentes comme la *Vita S. Licinii II^a*, correspondent à une interprétation spatiale particulièrement restreinte : *civitas* est associé à des murs, c’est-à-dire à l’enceinte de la fin du 3^e s.

Il est malaisé d’analyser les sources hagiographiques en tant qu’ensemble homogène car elles ne le sont pas. On constate toutefois que les interprétations spatiales restreintes des deux termes sont fortement majoritaires. Cela provient-il du niveau des émetteurs, possédant pour la plupart une autorité de niveau régional ? Quoiqu’il en soit, ceux-ci conçoivent l’espace urbain d’Angers comme ces acteurs (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295), c’est-à-dire que l’*urbs* est interne à la *civitas* et dont elle constitue peut-être un sous-ensemble autonome. Les hagiographes emploient des termes spécifiques pour évoquer les territoires placés sous la dépendance des autorités installées à Angers (notamment le terme de *territorium* lui-même), ce qui peut conforter cette idée d’un emboîtement de plusieurs niveaux successifs de territoires à partir de l’agglomération comme point focal, et plus précisément peut-être à partir du quartier de la Cité.

⁸² « *Childericus rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo comite, civitatem obtinuit* »

Dans l'ensemble, le changement dans les usages des termes d'*urbs* et de *civitas*, étudiés à la fois à partir des mots eux-mêmes ainsi que par le biais des différentes catégories d'émetteurs d'actes, montre une tendance réelle à la fusion des notions associées à chacun d'entre eux. Si *urbs* a toujours désigné la ville, avec en arrière-plan l'idéal probable de la ville antique, le sens de *civitas* a cependant glissé d'un territoire administratif sous la tutelle d'une ville à la ville elle-même. Cette transformation a été rendue possible par l'émergence de nouvelles notions spatiales qui recouvrent les réalités topographiques auparavant désignées par *civitas* et qu'il est donc nécessaire d'étudier également.

7.2. La notion de *suburbium* : désigner les abords de l'espace urbain

En association directe avec les notions de *civitas* et d'*urbs* existe également la notion de *suburbium*. Comme la construction de son nom le laisse penser, il s'agit d'un espace situé autour de la ville ou de l'*urbs* et qui est directement qualifié par sa relation avec la ville (CHAQUI-DERIEUX 2009). De par son étymologie même, le *suburbium* ne peut exister sans l'*urbs* autour de laquelle il se situe. Il n'est cependant pas une banlieue car ce mot correspond à une réalité bien définie à laquelle le *suburbium* ne peut pas être réduit : il s'agit d'un espace situé autour de la ville, large d'une *lieue* et sur lequel s'applique le droit urbain du *ban*. Le *suburbium* est la troisième notion spatiale urbaine que la documentation écrite nous permet d'étudier. Dans le cas d'Angers, nous verrons que si le *suburbium* entretient des rapports privilégiés avec l'*urbs* (*suburbium urbis*) ou avec la *civitas* (*suburbium civitatis*), des textes nous permettent de voir apparaître ponctuellement des entités similaires, également dénommées *suburbium* mais liées à un établissement religieux et correspondant probablement à des portions plus ou moins autonomes du *suburbium* général. Nous pourrions également observer les transformations topographiques et chronologiques de ces réalités. En effet, loin d'être des éléments figés et bien délimités dans l'espace, il s'agit de plusieurs entités aux réalités fluctuantes et imprécises, recouvrant des réalités matérielles sans cesse changeantes, peut-être autonomes mais probablement pas concurrentes.

7.2.1. Le terme de *suburbium* dans les sources

De la même manière dont on a procédé pour l'étude des termes de *civitas* et d'*urbs* (cf. § 7.1.1 ci-dessus p. 268), l'analyse de la notion de *suburbium* nécessite de passer par plusieurs étapes préliminaires pour déterminer la qualité informative du corpus, les périodes où l'étude de cette notion est pertinente et les quelques espaces urbains identifiés pour lesquels le *suburbium* a été mobilisé. Si l'analyse ne porte ici que sur un seul terme, l'intérêt de celle-ci est d'aborder les relations lexicales que les émetteurs des textes créent en associant ce mot avec des qualificatifs pour décrire les réalités spatiales qu'ils évoquent. En effet *suburbium* n'est que très rarement employé seul. Il est presque systématiquement associé à une précision topographique qui est elle-même relative à tout ou partie de l'agglomération – *urbs* et *civitas* – et exceptionnellement à un objet de la topographie historique tel qu'un établissement religieux. Cela crée plusieurs sous-groupes déterminés en fonction de ce à quoi le *suburbium* fait référence.

Le corpus documentaire récolté comprend un total de 35 mentions uniques du terme de *suburbium*, réparties entre le tout début du 8^e s. et la fin du 12^e s. (Tableau 62). Ces occurrences se distribuent sur un ensemble de 32 sources individuelles, sources littéraires comprises, ce qui donne un ratio documentaire de 1,2 occurrences par texte.

NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE DE SOURCES	RATIO
35	29	1,2

Tableau 62 – Nombre d'occurrences, nombre de sources et ratio pour *suburbium*.

Contrairement à *civitas* et *urbs*, *suburbium* est donc toujours décrit. Il est nécessaire de déterminer l'importance documentaire de chacun de ces groupes nominaux. Le total de la colonne « nombre de sources » du Tableau 63 n'est pas égal à la colonne équivalente du Tableau 62. Cela s'explique par le fait que quatre textes comprennent plus d'une mention d'un ou plusieurs *suburbium*.

SUBURBIUM	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE DE SOURCES	RATIO
<i>Civitatis</i>	20	18	1,1
<i>Urbis</i>	7	7	1,0
Autre	8	7	1,1

Tableau 63 – Nombres d'occurrences, nombres de sources et ratios pour chaque *suburbium* documenté.

Le Tableau 63 montre que la majorité des occurrences de *suburbium* (plus de 57 %) sont liées au qualificatif *civitatis*, c'est-à-dire que cette notion spatiale se rapporte à la *civitas*. Les références à l'*urbs* ne concernent donc qu'une part assez minoritaire, précisément 20 %, des mentions de *suburbium*. Enfin, la catégorie « autre » comprend les mentions des qualificatifs spatiaux particuliers, c'est-à-dire qui ne sont ni la *civitas*, ni l'*urbs*. Il s'agit ainsi de la mention du *suburbium* de Saint-Aubin (StA-42, 1063), des deux mentions du *suburbium* de Notre-Dame-de-la-Charité (NDC-432, 1063), la mention du *suburbium* de Sainte-Croix (Tve-38, 1045-1060) et des trois occurrences du *suburbium* d'Angers ou andécave (StM-31, 1047-1082, StJ-1 et NDC-448, 1166).

Suivant le tableau mis en place pour les termes de *civitas* et d'*urbs* (Tableau 48 p. 269), on peut détailler la distribution des différentes occurrences du terme de *suburbium* au sein du corpus documentaire par fonds documentaire (Tableau 64).

FONDS DOCUMENTAIRES	SUBURBIUM
<i>Formules d'Angers</i>	0
<i>Dix Livres d'Histoire</i>	0
Textes hagiographiques	4
→ <i>Vita S. Albini</i>	0
→ <i>Vita S. Licinii I^o</i>	0
→ <i>Vita S. Maurilii I^o</i>	0
→ <i>Vita S. Magnobodi I^o</i>	1
→ <i>Vita S. Maurilii II^o</i>	0
→ <i>Miracula S. Maurilii</i>	1
→ <i>Vita S. Licinii II^o</i>	0
→ <i>Vita S. Magnobodi II^o</i>	2
Saint-Maurice	7
Saint-Aubin	7
Saint-Serge	3
Notre-Dame-de-la-Charité	3
Saint-Nicolas	0
Trinité de Vendôme	6
Toussaint	1
Saint-Laud	1
Saint-Jean-l'Évangéliste	1
AD Maine-et-Loire	1
Autres fonds	1

Tableau 64 – Distribution des occurrences de *suburbium* dans les différents fonds documentaires.

À partir des mentions récolées dans le corpus documentaire écrit, il est possible d'étudier la distribution chronologique des différentes mentions de *suburbium*.

TERME	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
Suburbium	0	0	0	1	2	6	17	9	0	35

Tableau 65 – Distribution chronologique par siècles des occurrences de suburbium en valeurs absolues.

TERME	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
Suburbium	0	0	0	2,9	5,4	17,1	48,1	25,7	0	100,0

Tableau 66 – Distribution chronologique par siècles des occurrences de suburbium en pourcentages.

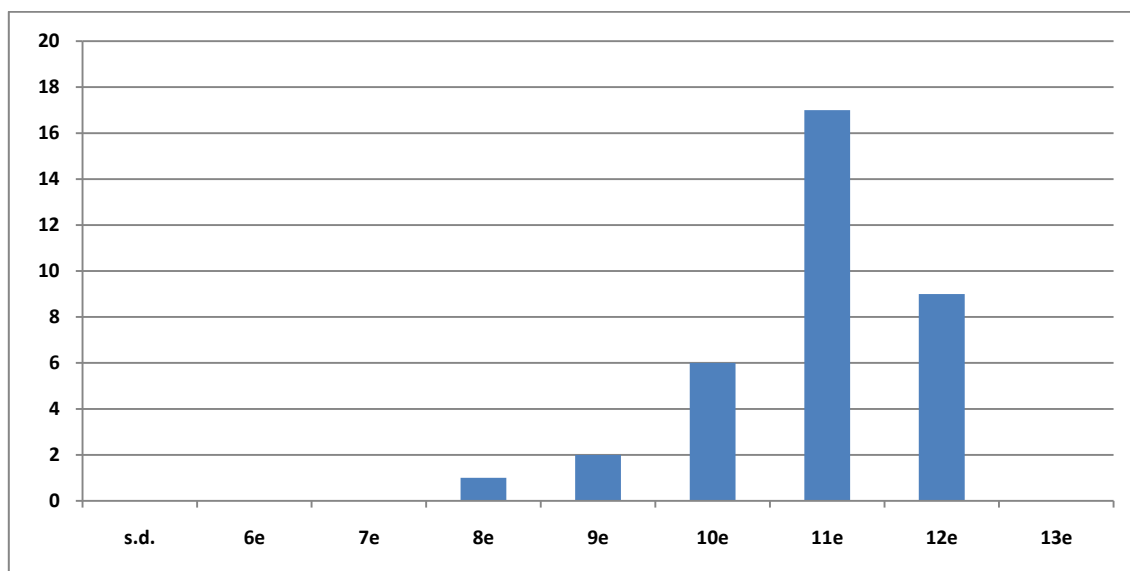


Figure 158 – Représentation graphique des occurrences de suburbium par siècles.

À la lecture de la Figure 158, on remarque que le 11^e s. est la période de prédilection pour l’usage du terme de *suburbium*. C’est durant cette période que 16 mentions sont employées, représentant près de la moitié des occurrences du terme (48,1 %) dans le corpus. Dans le détail, les différents qualificatifs appliqués au terme de *suburbium* ne s’organisent pas tous selon les mêmes rythmes. On peut constater la présence d’usages nombreux, d’après le nombre d’occurrences dans les sources écrites, mais cependant nettement circonscrits dans le temps. La mise en évidence de ces phénomènes (Figure 160 p. 307) permet de comprendre une partie de l’utilisation du terme de *suburbium* par les émetteurs.

En plus de la présentation des distributions documentaire et chronologique effectuées ci-dessus, l’étude de la notion de *suburbium* s’appuie également sur une présentation de la distribution spatiale des occurrences de ce terme. Le positionnement des mentions de *suburbium* s’appuie sur l’emplacement des objets matériels dans cet espace (Figure 159). Le positionnement se fait au plus précis possible : dans le meilleur des cas, il est fait à l’échelle de la parcelle et plus fréquemment de l’îlot. Toutes les mentions de ce terme n’ont toutefois pas pu être situées. Certains éléments topographiques ne sont pas assez bien décrits pour pouvoir être localisés précisément. C’est par exemple le cas d’un cellier dans le *suburbium civitatis* concédé par la comtesse Adèle à Saint-Aubin (StA-3, 974) ou encore d’une maison dans le même *suburbium* donnée par le comte à Saint-Serge (AD 49 H 1242 f° 1, 1058). Dans les situations où il n’est pas possible de localiser le secteur urbain en question, les mentions ne sont pas représentées.

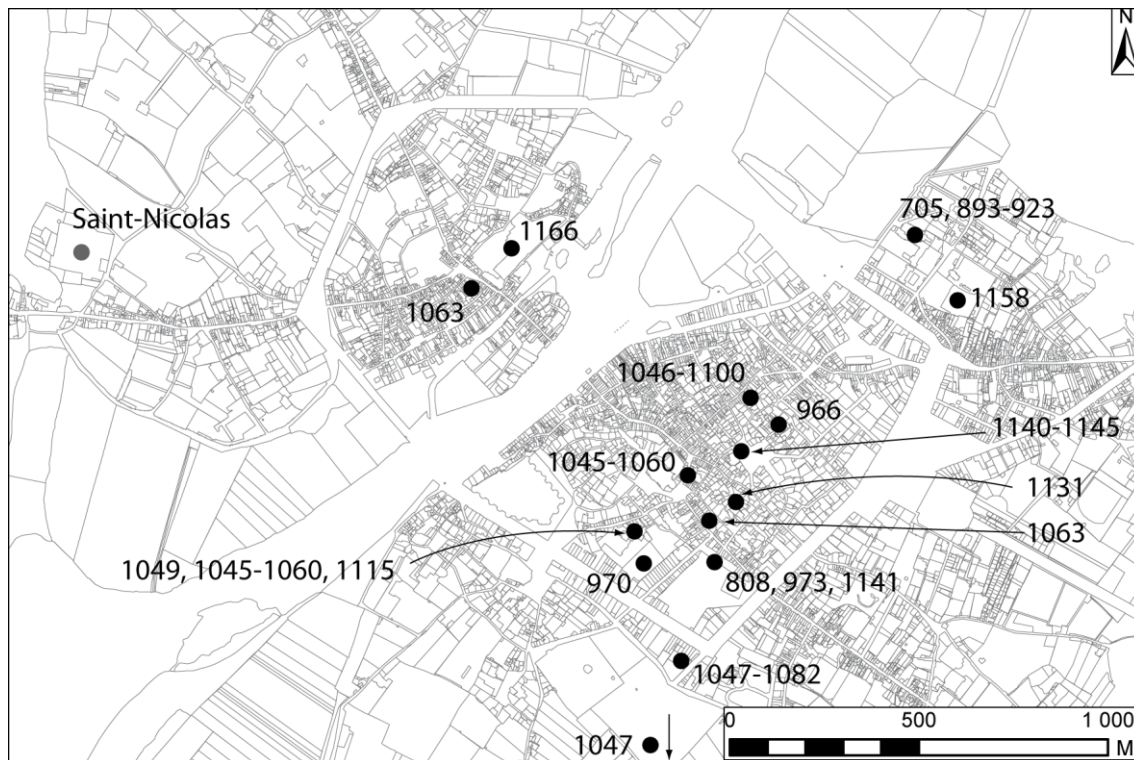


Figure 159 – Localisation des mentions de suburbium.

À l'examen de la Figure 159, on peut remarquer que les mentions de *suburbium* se distribuent essentiellement dans l'espace dans un quadrant sud-est par rapport à la Cité. Cela s'explique par le fait que ces occurrences sont souvent liées à des établissements religieux : c'est ainsi le cas pour Saint-Serge (StS-12, c705 et StS-14, 893-923), Saint-Aubin (StA-11, 808, StA-906, 973 et StA-451, 1141), Saint-Jean-Baptiste (StM-203 et StM-225, 1131), Saint-Pierre (StM-202, 1140-1145) ou encore Toussaint (StM-45 et TVe-92, 1049, TVe-38, 1045-1060 et Tou-2, 1115) en rive gauche et pour Notre-Dame-de-la-Charité (NDC-432, 1063, StJ-1 et NDC-448, 1166) en rive droite.

On remarque néanmoins l'absence de mentions du *suburbium* sur la colline de l'Esvière, espace pourtant nettement en-dehors de l'agglomération. L'Esvière est pourtant le site du prieuré Saint-Sauveur dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, elle-même émettrice d'actes inclus dans le corpus, et de deux bourgs. On peut penser que cet espace, même lorsqu'il est à nouveau présent dans les sources, n'est pas inclus dans le *suburbium*. Les formulations employant cet espace sans qu'il soit lié à un objet urbain ne sont pas nombreuses. Nous avons tout de même la mention d'une terre de l'abbaye Saint-Serge qui est dite « dans le *suburbium* de la *civitas* andécave entre la Cité et le monastère »⁸³ (StS-121, 1046-1100).

Une des principales notions spatiales relatives à la notion de *suburbium* est la remarquable « élasticité » (COMTE 2003b : 2) de celle-ci qui se repère aux situations des biens décrits comme situés dans ce territoire. La première occurrence évoque l'abbaye Saint-Serge (StS-12, c705), bien que celle-ci soit située à près de 800 m au nord-ouest de la Cité ; elle est mentionnée une seconde fois dans le *suburbium* en 893-923. Plus tardivement, le lieu-dit d'Épluchard, situé à environ 1700 m au sud de la Cité, est dit « non loin du *suburbium civitatis* »⁸⁴ (TVe-72, 1047). F. Comte évoque également une occurrence du terme dans une des leçons de la *Chronique des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise* (HALPHEN, POUPARDIN 1913 : 62, n. c) selon laquelle l'abbaye Saint-Nicolas, bien que située à 1200 m au nord-ouest de la Cité sur la rive droite, est dite être située dans le *suburbium*⁸⁵ approximativement au même moment que sa fondation.

⁸³ « *terram Sancti Sergii in suburbio civitatis Andegavae inter civitatem et monasterium Sancti Sergii sitam* »

⁸⁴ « *non adeo longe a suburbio civitatis* »

⁸⁵ « *Gaufredus autem comes perfecit ecclesiam sancti Nicolai in suburbio Andegavie civitatis* »

Notre-Dame-de-la-Charité est concernée par ce territoire à partir de 1063 dans une notice dans laquelle il est fait mention du « *suburbium* qui est autour du même monastère » et de la « préfecture de ce même *suburbium* »⁸⁶ (NDC-432).

Le *suburbium* concerne essentiellement la rive gauche de la Maine correspondant à un espace s’étendant de l’aumônerie Toussaint jusqu’aux quartiers canoniaux de Saint-Pierre et de Saint-Maurille à l’est et de Saint-Martin au sud avec quelques enclaves ponctuelles. Le *suburbium* s’étend en rive droite au niveau de la tête du pont et autour de l’abbaye Notre-Dame-de-la-Charité (NDC-432, 1063).

7.2.2. L’usage du terme de *suburbium*

Nous avons vu que le terme de *suburbium* est presque toujours associé à un qualificatif. Celui-ci peut être en rapport plus ou moins proche avec l’agglomération par l’emploi de *civitas* et d’*urbs* (cf. § 7.1 ci-dessus p. 267). Le qualificatif peut également porter sur la ville par l’emploi du nom propre. Selon une emprise spatiale nettement moindre, ce qualificatif peut s’appliquer à un établissement religieux, ce qui restreint la portée géographique du *suburbium* en question. Il n’y a que quatre occurrences pour trois *suburbium* autonomes au sein du corpus.

INTERPRÉTATIONS	6C	6D	7A	7B	7C	7D	8A	8B	8C	8D
<i>Civitatis</i>										
<i>Urbis</i>							1			
<i>Établissement religieux</i>										
INTERPRÉTATIONS	9A	9B	9C	9D	10A	10B	10C	10D	11A	11B
<i>Civitatis</i>	1			1	1		3			3
<i>Urbis</i>							2			2
<i>Établissement religieux</i>										
INTERPRÉTATIONS	11C	11D	12A	12B	12C	12D	13A	13B	13C	
<i>Civitatis</i>	4	2		3	1	1				
<i>Urbis</i>			1	1						
<i>Établissement religieux</i>	4									

Tableau 67 – Distribution chronologique des *suburbium* qualifiés par quarts de siècle.

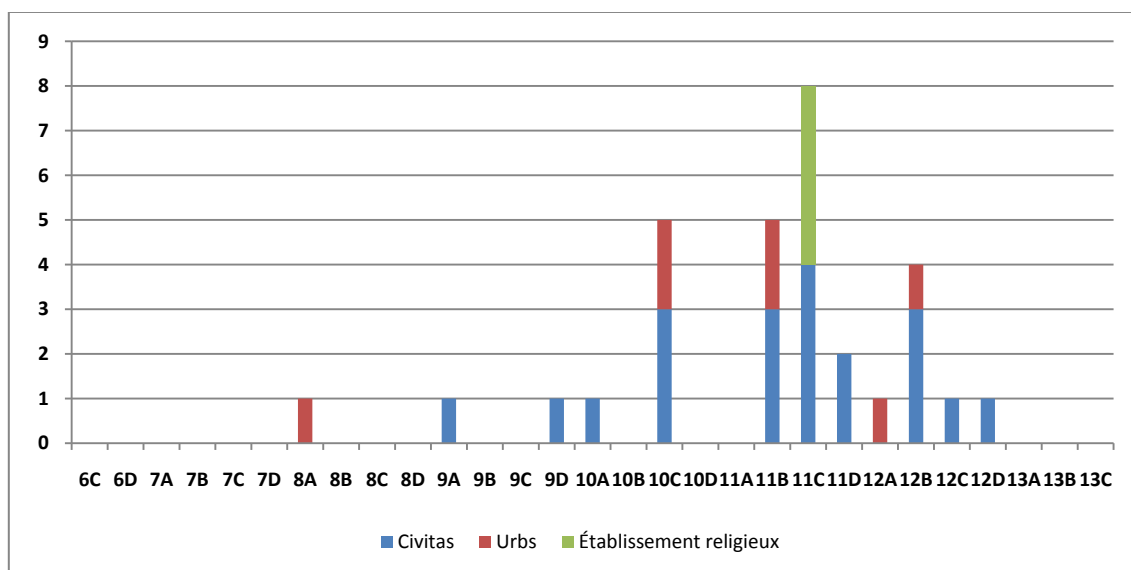


Figure 160 – Transcription graphique du Tableau 67.

⁸⁶ « et *suburbium* quod est circa idem monasterium et prefecturam ejusdem suburbii » ; « *suburbium* quod est circa idem monasterium »

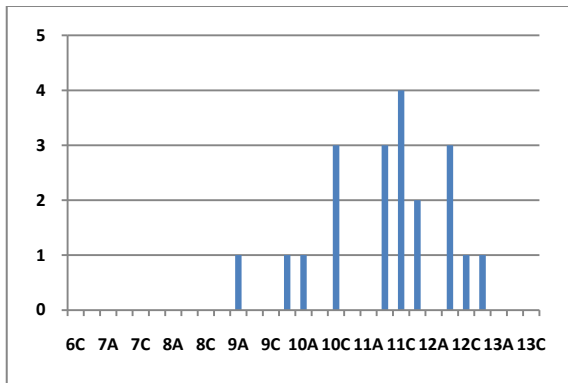


Figure 161 – Distribution par quarts de siècle des occurrences du suburbium civitatis.

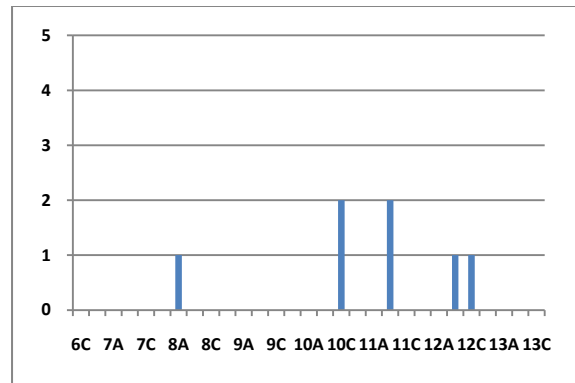


Figure 162 – Distribution par quarts de siècle des occurrences du suburbium urbis.

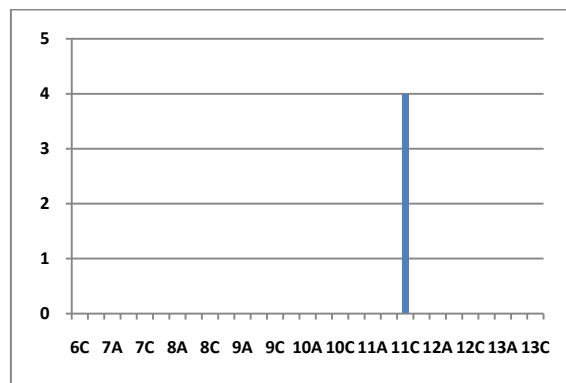


Figure 163 – Distribution par quarts de siècle des occurrences des suburbium d'établissements religieux.

L'usage du terme de *suburbium* est irrégulier du début du 8^e s. au troisième quart du 10^e s., puis continu et relativement fréquent du 11^e s. à la fin du 12^e s. Il s'agit probablement d'un effet dû au faible nombre de sources antérieures au 10^e s. L'analyse de *suburbium* fonctionnera ici aussi par quarts de siècle depuis le milieu du 6^e s. jusqu'au troisième quart (Tableau 67, Figure 160). La logique du discours est similaire à l'étude de *civitas* et d'*urbs* car on travaille en fonction des usages spatiaux affectés au terme.

Le *suburbium civitatis* est une sous-catégorie du *suburbium*. Sa référence spatiale est la *civitas*. La question est de déterminer quelle est sa place dans l'usage lexical et parmi les émetteurs. Les catégories du Tableau 68 sont reprises du Tableau 55 (p. 279). On compte 20 mentions du *suburbium civitatis* réparties en 18 sources individuelles auxquelles on retire les quatre mentions issues des sources littéraires.

ÉMETTEURS DES ACTES	RENOI FIGURE 164	EFFECTIFS
<i>Roi, empereur</i>	1	1
<i>Comte et comtesse d'Anjou</i>	2	0
<i>Autre autorité civile</i>	3	1
<i>Pape, archevêque de Tours</i>	4	3
<i>Évêque d'Angers</i>	5	2
<i>Autre évêque</i>	6	0
<i>Chapitre de Saint-Maurice</i>	7	0
<i>Abbaye Saint-Aubin</i>	8	2
<i>Abbaye Saint-Serge</i>	9	2
<i>Abbaye Notre-Dame-de-la-Charité</i>	10	1
<i>Abbaye Saint-Nicolas</i>	11	0
<i>Abbaye de la Trinité de Vendôme</i>	12	3
<i>Chapitre de Saint-Laud</i>	13	0
<i>Hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste</i>	14	0

Tableau 68 – Nombre d'occurrences du suburbium civitatis en fonction des émetteurs des actes.

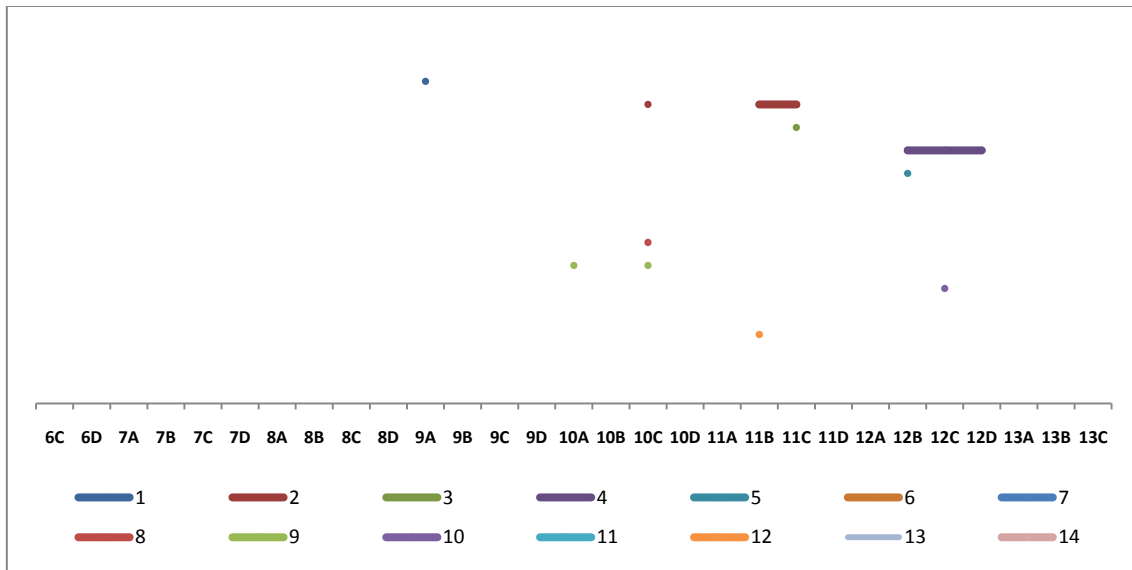


Figure 164 – Présence du suburbium civitatis par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.

À la lecture de la Figure 164, on remarque que l'usage de *suburbium civitatis*, s'il paraît assez précoce – il débute durant l'intervalle 9A –, est globalement ponctuel du début du 10^e s. au début du 12^e s., moment à partir duquel il est employé d'une manière plus durable.

La première mention est un diplôme de Charlemagne par lequel il concède la *villa* de Seiches à Saint-Aubin qu'il localise (StA-11, 808). L'occurrence de l'intervalle 10A est similaire : est localisée Saint-Serge (StS-14, 893-923). Sont mentionnés en rapport avec le *suburbium civitatis* un terrain près de Saint-Aubin (StA-40, 970) et un cellier (StA-3, 974) durant l'intervalle 10C et le fait que le lieu-dit d'Épluchard n'en soit pas loin (TVe-72, 1047) durant l'intervalle 11B. On compte quatre mentions durant l'intervalle 11C : une maison, un fournil et Toussaint (TVe-38, 1045-1060), une autre maison (AD 49 H 1242 f° 1, 1058) et enfin un terrain entre la Cité et Saint-Serge (StS-121, 1046-1100). Les intervalles 12B à 12D présentent un usage plus continu dans le temps de *suburbium civitatis*. Sont localisés dans ce territoire Saint-Jean-Baptiste (StM-203 et StM-225, 1131), Saint-Pierre (StM-202, 1140-1145), Saint-Samson (PIF-107, 1158) et Notre-Dame-de-la-Charité (StJ-1 et NDC-448, 1166) ; on remarque aussi la situation de biens dépendants de Saint-Laud (StL-87, 1178). Une majorité des occurrences sert à localiser des établissements religieux. Cela s'explique par la volonté des rédacteurs de préciser la situation d'une institution partie prenante d'une action. Les occurrences pour décrire la cible de l'action sont minoritaires et imprécises. La charte de fondation du prieuré de la Trinité de l'Esvière par le couple comtal en 1047 (TVe-47) contient une information topographique secondaire. Il est fait mention d'un alleu de Saint-Maurice à Épluchard, « jusqu'à non loin du *suburbium civitatis* »⁸⁷. Cette formule peut être comprise comme localisant l'alleu de Saint-Maurice à proximité du *suburbium civitatis*, ce qui implique que l'on en connaissait les limites.

Les catégories d'émetteurs en jeu ici sont « ecclésiastique supérieur » (trois occurrences), « ecclésiastique standard » (deux occurrences), « ecclésiastique local régulier » (neuf occurrences), « politique supérieur » (une occurrence) et « politique standard » (cinq occurrences). Il n'y a pas d'homogénéité parmi les huit émetteurs différents. On remarque que le pape et le comte sont les seuls émetteurs qui font un usage continu de *suburbium civitatis*. Les papes agissent pour confirmer les temporels de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Serge et de Saint-Laud et les comtes pour localiser des biens.

⁸⁷ « non adeo longe a suburbio civitatis »

Le *suburbium urbis* est une autre sous-catégorie du *suburbium*. Il est nettement moins précis dans les sources écrites : on ne compte que sept mentions du *suburbium urbis* qui sont réparties en autant de sources individuelles (Tableau 63 p. 304).

ÉMETTEURS DES ACTES	RENOI FIGURE 165	EFFECTIFS
<i>Roi, empereur</i>	1	1
<i>Comte et comtesse d’Anjou</i>	2	2
<i>Autre autorité civile</i>	3	0
<i>Pape, archevêque de Tours</i>	4	0
<i>Évêque d’Angers</i>	5	2
<i>Autre évêque</i>	6	1
<i>Chapitre de Saint-Maurice</i>	7	0
<i>Abbaye Saint-Aubin</i>	8	1
<i>Abbaye Saint-Serge</i>	9	0
<i>Abbaye Notre-Dame-de-la-Charité</i>	10	0
<i>Abbaye Saint-Nicolas</i>	11	0
<i>Abbaye de la Trinité de Vendôme</i>	12	0
<i>Chapitre de Saint-Laud</i>	13	0
<i>Hôpital Saint-Jean-l’Évangéliste</i>	14	0

Tableau 69 – Nombre d’occurrences du *suburbium urbis* en fonction des émetteurs des actes.

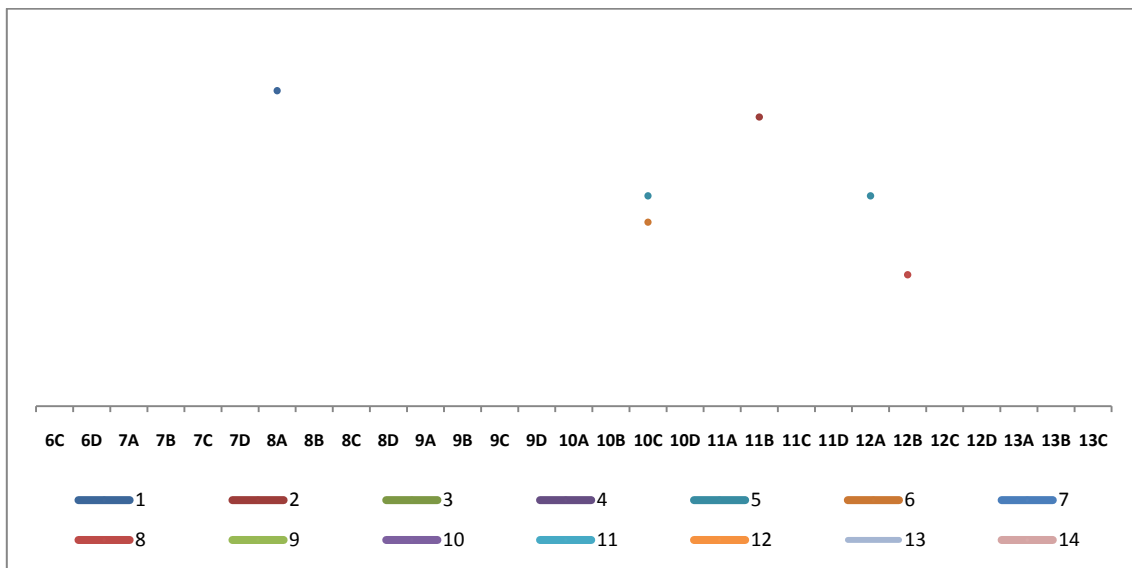


Figure 165 – Présence du *suburbium urbis* par quart de siècle en fonction des émetteurs des sources écrites.

À la lecture de la Figure 164, on peut remarquer que la distribution chronologique des mentions du *suburbium urbis* est particulièrement dispersée dans le temps, et que par conséquent il ne peut pas y avoir de concentration particulière d’émetteurs.

Le premier émetteur à agir en employant l’expression de *suburbium urbis* est le roi des Francs Childebert III, évoquant Saint-Serge dans ce territoire au tout début du 8^e s. (StS-12). Les deux mentions suivantes sont une charte de l’évêque d’Angers Néfingue restituant un terrain à Saint-Aubin (StA-18, 966) et une charte de l’évêque de Rennes Auriscandus faisant don d’une saline au prieuré de Saillé à Guérande (StA-906, 973). L’occurrence suivante est la concession – en double exemplaire – de Toussaint par le comte à la Trinité de Vendôme (StM-45 et TVe-92, 1049). L’avant-dernière mention découle des deux précédentes car il s’agit du rappel des premiers temps de Toussaint (Tou-2, 1115). La dernière occurrence est la concession par Saint-Aubin de l’église Notre-Dame-de-Recouvrance à l’abbaye de la Roë (StA-451, 1141). Dans l’ensemble, ces sept mentions du *suburbium urbis* ne se rapportent qu’à trois objets urbains : Saint-Serge, Saint-Aubin et Toussaint. Ces occurrences consistent en leur localisation dans ce territoire.

Les catégories d’émetteurs en jeu ici sont « politique supérieur » (une occurrence), « politique standard » (deux occurrences), « ecclésiastique standard » (trois occurrences) et « ecclésiastique local régulier » (une occurrence). Cette distribution au sein de l’ensemble des émetteurs concerne presque exclusivement des détenteurs d’une autorité, tant civile qu’ecclésiastique, d’une porte généralement standard. Le *suburbium urbis* est donc surtout employé par le comte par l’évêque – y compris l’évêque de Rennes qui intervient une fois. À l’inverse, bien que l’on mentionne des établissements religieux situés dans ce territoire, une seule mention en est fait par un d’entre eux : Saint-Aubin en 1141 (StA-451).

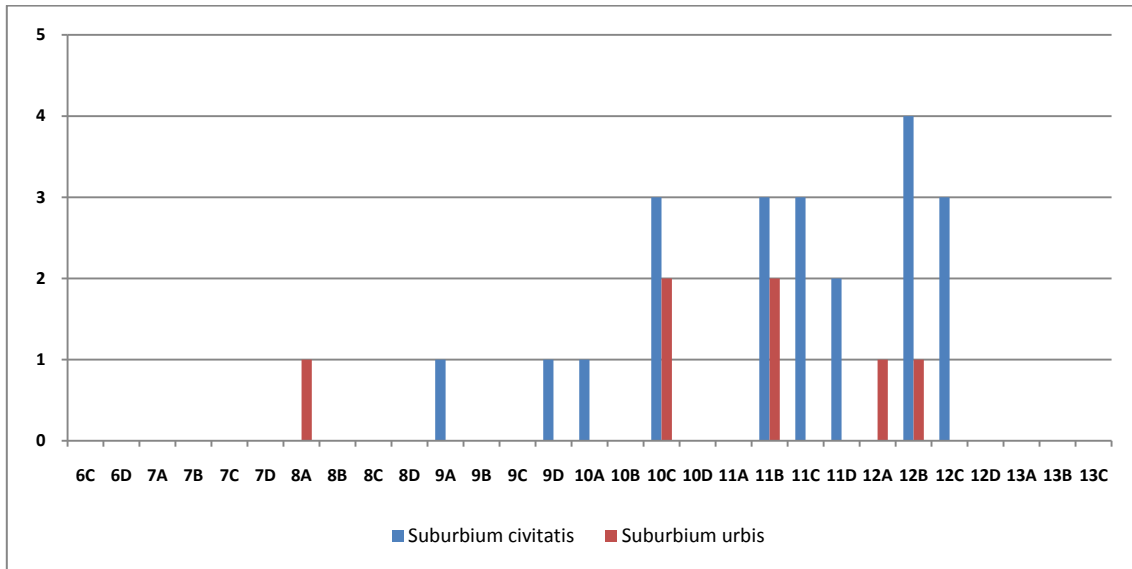


Figure 166 – Effectifs par quarts de siècle de suburbium civitatis et de suburbium urbis.

Dans l’ensemble, le *suburbium urbis* n’est que peu mentionné dans les sources écrites. Son usage semble même respecter des périodes préférentielles. À l’inverse, le *suburbium civitatis* est employé un siècle après le précédent mais son utilisation est plus continue et parfois majoritaire. Nous avons observé que les périodes d’emploi du qualificatif « *urbis* » sont dispersées dans le temps : on ne le retrouve que durant les intervalles 8A, 10C, 11B et durant la première moitié du 12^e s. Le qualificatif « *civitatis* » est présent de manière assez sporadique aux 9^e – 10^e s. puis régulière aux 11^e – 12^e s. Pendant la période où l’usage de *suburbium* est plus répandu, soit du milieu du 10^e s. au milieu du 12^e s., dans un premier temps les deux qualificatifs sont plus employés en quantité mais pas en proportion, et dans un second temps c’est « *civitatis* » qui occupe une part largement majoritaire. L’analyse de *suburbium civitatis* et de *suburbium urbis* ne permet pas de travailler sur l’usage de ces expressions par les différentes catégories d’émetteurs. Cet aspect a été effleuré à plusieurs reprises dans les pages qui précèdent, notamment lors des analyses de détail portées sur chaque qualificatif spatial. Il faut donc pour cela procéder comme pour les termes de *civitas* et d’*urbs* et intégrer le niveau d’autorité des acteurs (cf. § 7.2.3 ci-dessous p. 315).

Les éléments de commentaires avancés dans les pages précédentes concernent principalement deux notions, le *suburbium civitatis* d’une part ou le *suburbium urbis* d’autre part, selon que les qualificatifs appliqués à la notion spatiale font référence à telle ou telle acception de la *civitas* et de l’*urbs*. Plusieurs textes contiennent néanmoins un total de quatre occurrences de ce qui semble être des *suburbium* particuliers ou autonomes, en cela qu’ils dépendent d’un établissement religieux, et non d’une réalité spatiale comme précédemment. Il y a un intérêt réel à déterminer quels sont ces objets spatiaux et d’estimer dans quelle mesure ils ont pu devenir autonomes.

C’est durant le seul intervalle 11C, soit de 1050 à 1075, que les quatre mentions des *suburbium* qualifiés par leur dépendance à un établissement religieux interviennent dans le corpus documentaire.

Les trois sources ne présentent pas d’homogénéité : si elles sont émises par des acteurs ecclésiastiques de niveau local, les émetteurs ne sont ni tous angevins ni tous anciens. Ce sont les établissements religieux dont les *suburbium* dépendent qui émettent les actes qui les mentionnent. Au cours du 11^e s., la documentation fournit quatre mentions de trois *suburbium* liés à des objets urbains et non à l’agglomération. Ces objets doivent être traités à part car, à la différence notable des précédents, ils ne s’appliquent pas à l’ensemble de l’espace urbain *extra-muros*.

RÉFÉRENCE	DATE	MENTION
TVe-38	1045-1060	« <i>item in suburbio Sanctae-Crucis, domum unam</i> »
StA-42	1063	« <i>quandam domum in suburbio Sancti Albini</i> »
NDC-432	1063	« <i>ipsum monasterium S. Marie et suburbio quod est circa monasterium</i> »
NDC-432	1063	« <i>prefecturam ejusdem suburbii</i> »

Tableau 70 – Inventaire des mentions des *suburbium* particuliers.

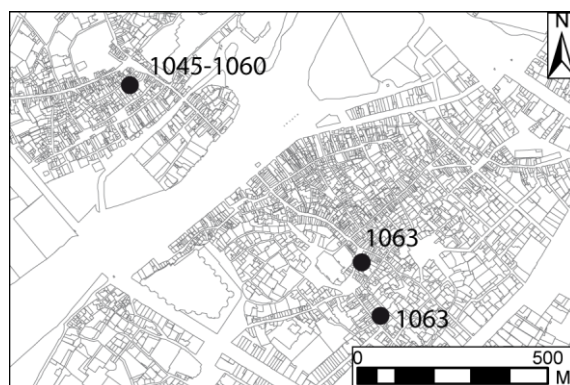


Figure 167 – Situation des *suburbium* particuliers.

La première remarque que l’on peut faire à la lecture du Tableau 70 est que les trois occurrences sont globalement contemporaines : la date médiane du premier texte (TVe-38) est de 1053 et les deux autres sources sont contemporaines, datant toutes deux de 1063. Cette contemporanéité relativement bien marquée est un élément important. Est-ce un phénomène bref dans le temps ? Le corpus de mentions est extrêmement restreint. Il est malaisé de mettre en place des analyses poussées de chacune.

La Figure 167 ci-dessus situe les différents *suburbium* particuliers. Il ne s’agit pas d’une carte représentant l’étendue de ceux-ci. Deux des territoires sont en rive gauche et le dernier est en rive droite. Ce dernier est organisé autour de l’abbaye Notre-Dame-de-la-Charité, et sa mention n’est postérieure que d’une trentaine d’années environ à la fondation de celle-ci. En revanche, les deux *suburbium* autonomes de la rive gauche sont organisés autour d’établissements religieux anciens, créés aux 5^e – 6^e s.

Dans une charte datée de 1040/1050-1060, le comte d’Anjou Geoffroi Martel et son épouse Agnès mettent en place le prieuré Saint-Sauveur et le donne à l’abbaye de la Trinité de Vendôme et confirment par la même occasion les donations qu’ils ont faites à celle-ci. Au sein d’une liste de biens situés à Angers et ailleurs, on trouve l’item « dans le *suburbium* de Sainte-Croix, une maison »⁸⁸. Ce *suburbium* est indubitablement situé à Angers car il est mentionné au sein d’une liste de propriétés angevines. Dans le même document, il est également fait mention du *suburbium civitatis* et d’un *suburbium* anonyme qu’il est difficile d’interpréter mais qui pourrait être le même.

⁸⁸ « *in suburbio Sanctae-Crucis, domum unam* »

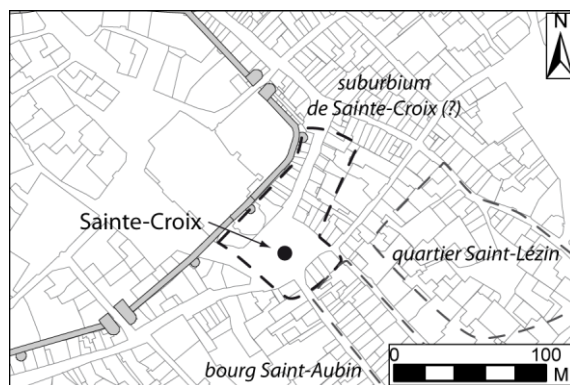


Figure 168 – Le suburbium de Sainte-Croix.

À quoi correspond ce territoire ? On peut penser qu’il s’agit de l’espace urbanisé autour de Sainte-Croix. Le secteur à l’ouest appartenait à l’évêque et n’était pas bâti (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 176-177). Ce territoire ne peut s’étendre au nord ou au sud en raison de la présence de l’enceinte de la Cité et du bourg Saint-Aubin. D’après la morphologie parcellaire des environs de Sainte-Croix, on peut proposer que le centre du *suburbium* correspondait à la rue Montault qui semble apparaître entre la fin du 8^e s. et la fin du 10^e s. (cf. § 6.1.2 ci-dessus p. 185). Son emprise est inconnue mais on peut supposer qu’elle correspondait à la paroisse Sainte-Croix (COMTE 2003c : 242) ainsi qu’au bourg Saint-Étienne mentionné en 1077 (StM-49 ; COMTE 2003b : 9). La délimitation proposée sur la Figure 168 est incertaine ; le bourg et le quartier canonial sont figurés à titre informatif pour montrer que le territoire du *suburbium* de Sainte-Croix est particulièrement restreint. L’assimilation de celui-ci au bourg Saint-Étienne est une piste probable pour comprendre la nature de ce territoire. Peut-être est-ce ici une utilisation inhabituelle du terme de *suburbium* en tant que synonyme de *burgus*. Cette hypothèse peut être appuyée par la quasi concordance chronologique entre l’attestation du *suburbium* de Sainte-Croix et celle du bourg Saint-Étienne (cf. § 7.3.2 ci-dessous p. 323). Cette identification ou cette confusion entre le bourg et le *suburbium* est peut-être étayée par l’exemple du bourg Saint-Sernin à Toulouse, qualifié de « *burgus Sancti Saturnini* », de « *suburbium Tolose* » et de « *burgus Tolose* » (CAZES 2002 : 32).

Un autre *suburbium* autonome est mentionné dans une notice de Saint-Aubin vers 1063 lors de l’achat en viager par un prêtre d’une maison appartenant à l’abbaye Saint-Aubin : « une maison dans le *suburbium* de Saint-Aubin »⁸⁹. Bien que court, le texte est suffisamment précis pour qu’aucun doute ne soit permis quant à la question de ce territoire : il se situe bien à Angers et dépend bien de l’abbaye.

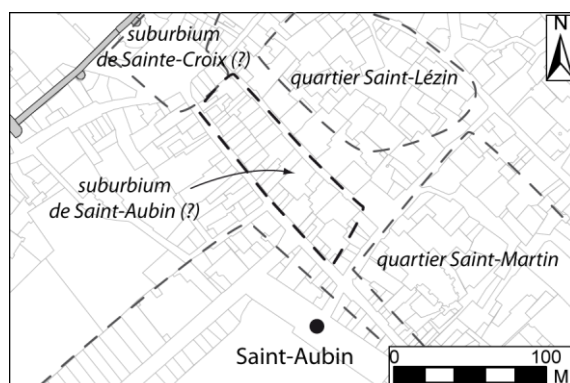


Figure 169 – Le suburbium de Saint-Aubin.

⁸⁹ « *quamdam domum in suburbio Sancti Albini* »

L'environnement topographique de Saint-Aubin est dense, tout comme l'était celui de Sainte-Croix (Figure 169). Vers 1063, au moment de la mention de son *suburbium*, l'abbaye était bordée au nord-est par le quartier canonial Saint-Martin et au nord-ouest par un terrain appartenant à l'évêque (CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 176-177). À quoi ce *suburbium* peut-il correspondre ? On peut proposer l'hypothèse, comme pour pour Sainte-Croix, selon laquelle ce territoire correspond au bourg qui a été fondé en septembre 976 par l'abbé et qui se situe au nord de l'abbatiale, dans un îlot délimité par les rues Basse Saint-Martin, Haute Saint-Martin et Saint-Aubin (StA-34 ; *cf.* § 7.3.2 ci-dessous p. 323). Ces deux territoires sont-ils réductibles l'un à l'autre ? Cette mention est noyée dans la masse des textes issus du fonds de Saint-Aubin, et surtout elle n'est jamais renouvelée. On peut étayer l'hypothèse selon laquelle ce *suburbium* correspond au bourg en s'appuyant sur les éléments topographiques dont nous connaissons l'existence en 1063. Le secteur situé au sud de l'abbaye ne doit être occupé que de manière sporadique. Les nombreuses donations de terrains et de vignes faites à l'abbaye Saint-Aubin concernent probablement cet espace. La qualification explicite du *suburbium* par rapport à Saint-Aubin témoigne du lien direct entre ce territoire et son autorité.

En 1063, la notice de confirmation établie par l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité à propos de biens donnés à celle-ci par un laïc contient, au détour d'un paragraphe, une information topographique de toute première importance : il est fait mention du « *suburbium* qui est autour » de l'abbaye ; la suite de la phrase évoque également « la préfecture de ce *suburbium* » (NDC-432).

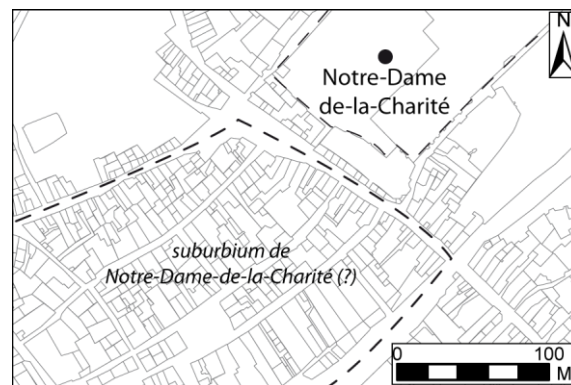


Figure 170 – Le suburbium de Notre-Dame-de-la-Charité.

Contrairement aux deux autres territoires évoqués ci-dessus, l'association d'un *suburbium* autonome avec l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité n'est pas flagrante. Il serait possible que le qualificatif spatial correct soit le nom de la ville, mais la mention semble se rapporter plutôt vers l'abbaye. Le *suburbium* de Notre-Dame-de-la-Charité correspond vraisemblablement à l'espace progressivement urbanisé en rive droite à partir de la fondation de l'abbaye vers 1028. À ce propos, il est intéressant de noter que cette attestation est de peu postérieure à la première mention du bourg Sainte-Marie qui est datée de 1028-1046 (NDC-5). La concordance chronologique pose ici aussi la question de l'assimilation du *suburbium* au bourg. Par rapport aux territoires associés à Sainte-Croix et à Saint-Aubin, qui prenaient place dans un contexte topographique dense, l'emprise spatiale de celui qui est lié à Notre-Dame-de-la-Charité est particulièrement malaisée à déterminer. Lors de l'analyse morphologique d'un quartier de la rive droite de la Maine, il avait été proposé de l'interpréter comme étant le bourg Sainte-Marie (*cf.* § 5.3.2 ci-dessus p. 166).

Les trois *suburbium* évoqués ici se rapportent tous à des établissements religieux et sont tous mentionnés au même moment durant le 11^e s. Dans le cas du *suburbium* de Notre-Dame-de-la-Charité, subsiste toujours l'incertitude quant à la qualification spatiale précise du territoire. Une proposition pour

résoudre ce problème serait de voir dans cette mention d’un « *suburbium* qui est autour du monastère » une manière imprécise d’évoquer le *suburbium* de la Cité ou de la Ville qui aurait franchi la Maine jusqu’aux environs de Notre-Dame-de-la-Charité. La source ne fait pas état explicitement d’un *suburbium* lié à celle-ci, et l’interprétation de cette formule laisse en suspens l’identification de l’espace évoqué.

Dans l’ensemble, les trois *suburbium* autonomes mentionnés dans le corpus documentaire écrit peuvent être aisément assimilés aux bourgs organisés autour de ces établissements religieux. Il y a un recouvrement spatial pour les trois territoires. Mis à part dans le cas des deux territoires liés à Saint-Aubin, il y a également une relative concordance chronologique entre les mentions des bourgs et des *suburbium*. Cela va aussi dans le sens d’une utilisation synonymique des deux termes. Ces *suburbium* existent-ils réellement alors ? Une source permet d’avoir la certitude de leur existence. Il s’agit d’une charte du comte Foulques le Réchin datée du 4 décembre 1093 par laquelle il interdit aux changeurs et aux vendeurs d’épices d’exercer ailleurs que dans la cour du chapitre. Cette sentence s’applique aux commerçants présents « dans l’*urbs* et dans tous les *suburbium* d’Angers »⁹⁰ (StM-57). Le texte latin emploie bien un pluriel pour l’ensemble du groupe nominal et il est peu probable que ce soit une erreur de copie. Si ce texte ne précise pas ce qui est recouvert par l’expression *in omnibus suburbiis Andecavis*, il s’agit toutefois de plusieurs territoires qui sont individuellement un *suburbium*. Postérieure d’une trentaine d’années aux trois mentions, ce texte pourrait apporter une validation de l’existence de ces territoires.

La remarque faite pour le premier *suburbium* autonome peut être avancée ici aussi : s’il s’agit d’un emploi synonymique pour *burgus*, pourquoi avoir employé le terme de *suburbium*, qui traduit une réalité particulière et qui n’est pas forcément identique ni même similaire à un *burgus* ? En somme, pourquoi a-t-on éprouvé la nécessité de créer autant de territoires autonomes qui n’ont eu aucune continuité dans le temps ? Le très faible nombre de sources écrites et leur manque de précision ne permet malheureusement pas de répondre à cette question ni d’émettre une hypothèse.

7.2.3. L’usage dans le temps selon les acteurs

La catégorisation des acteurs en fonction de grands groupes fondés sur leur nature et leur autorité est mobilisée ici à nouveau (Tableau 60 p. 296). La catégorie « supra-régional » correspond aux acteurs situés en-dehors d’Angers et qui y agissent ici comme ailleurs, en cela que la ville ne leur est pas primordiale – il s’agit des rois, empereurs et papes –, que la catégorie « régional » recouvre les acteurs situés à Angers et détenteurs d’une autorité ou non – il s’agit ainsi du comte et de l’évêque ainsi que du chapitre cathédral – et que la catégorie « local » regroupe les autres acteurs – soient les différents établissements religieux, réguliers comme séculiers, situés à Angers ou non.

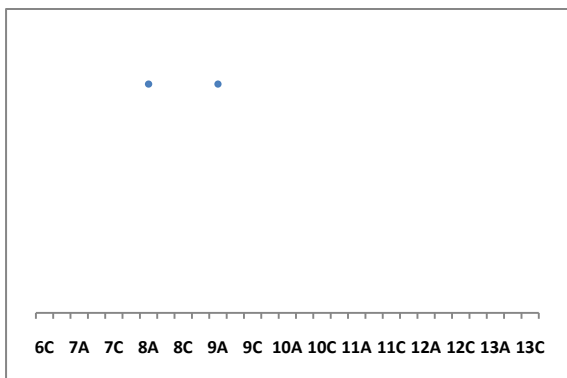


Figure 171 – Présence de suburbium pour les émetteurs civils de niveau supra-régional.

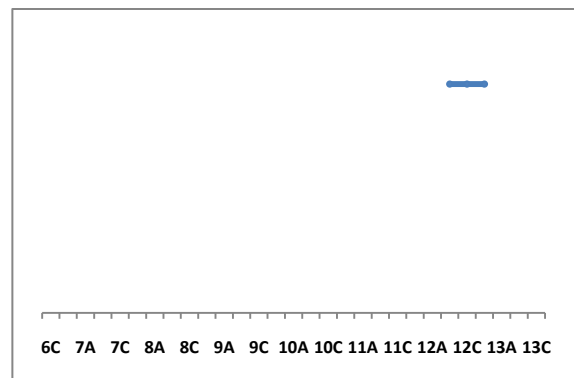


Figure 172 – Présence de suburbium pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau supra-régional.

⁹⁰ « *in urbe vel in omnibus suburbiis Andecavis* »

Les Figure 171 et Figure 172 montrent bien la nette différence dans l’usage du terme de *suburbium* entre les émetteurs civils – en l’occurrence Childebert III en faveur de Saint-Serge vers 705 (StS-12) et Charlemagne à destination de Saint-Aubin en 808 (StA-11) – et les émetteurs ecclésiastiques – c’est-à-dire les papes Innocent II (StM-225, 1131), Adrien IV (PIF-107, 1158) et Alexandre III (StL-87, 1178). Les empereurs n’emploient que deux fois le terme de *suburbium* en l’espace d’un siècle. En revanche, les papes emploient le terme trois fois en l’espace d’une cinquantaine d’années. Les acteurs civils sont les plus précoces de tous mais c’est également ceux qui en abandonnent le plus tôt l’usage.

Le détenteur du pouvoir civil de niveau supérieur a changé depuis les 8^e – 9^e s., passant d’un empereur à un roi. Si les diplômes sont assez peu nombreux dans le corpus, le nombre très restreint de mentions de *suburbium* par ces acteurs ne paraît pas être dû à un effet de source mais semble plutôt un choix d’emploi : ce sont ainsi deux des trois premiers diplômes qui emploient ce termes mais aucun des douze suivants. La situation paraît moins radicale pour les papes, présents à sept reprises dans le corpus. Parmi les quatre bulles du 12^e s., trois mentionnent le *suburbium*. Pour les acteurs de niveau supérieur, on ne peut donc pas tirer de conclusion de leur usage dans le temps du terme de *suburbium*.

Entrent ici les personnages détenteurs d’une autorité civile ou ecclésiastique ne dépassant pas le cadre régional, c’est-à-dire que celle-ci correspond aux limites du diocèse et du comté d’Anjou.

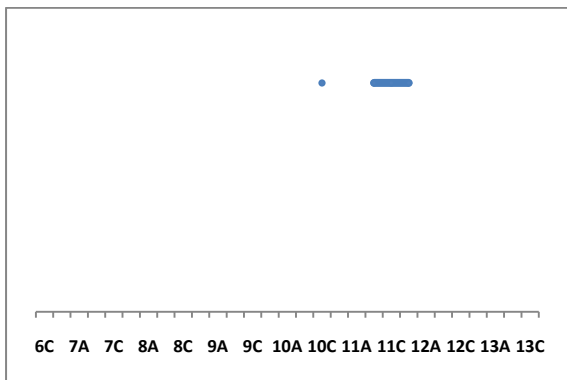


Figure 173 – Présence de *suburbium* pour les émetteurs civils de niveau régional.

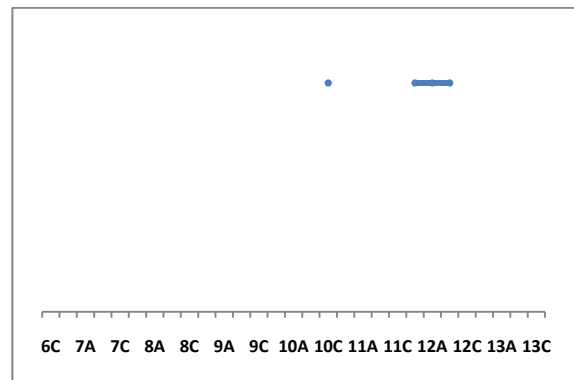


Figure 174 – Présence de *suburbium* pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau régional.

Les Figure 173 et Figure 174 ne montrent pas de discordances flagrantes comme ce qui a pu être observé pour les acteurs de niveau supérieur. On peut constater à l’inverse une cohérence chronologique dans l’usage du terme par les acteurs de niveau régional, depuis l’intervalle 10C jusqu’à l’intervalle 12B.

Le corpus contient plus d’actes émis par ces acteurs : on peut ainsi relever six textes pour les acteurs civils et sept sources pour les acteurs ecclésiastiques. L’acteur civil le plus représenté est le comte d’Anjou, à cinq reprises, et l’acteur ecclésiastique le plus représenté est l’évêque d’Angers, à six occasions. L’élément essentiel est la correspondance chronologique : les acteurs de niveau régional font usage du terme de *suburbium* durant un grand 11^e s. On remarque également un isolat chronologique durant l’intervalle 10C. Il s’agit d’un ensemble de chartes et de notices concernant des confirmations ou des donations faites à des établissements religieux situés dans le *suburbium*. Les textes émis par ces acteurs de niveau régional constituent une part importante du corpus. On peut en déduire, avec prudence, que l’usage du terme par le comte et l’évêque est un phénomène qui a concerné la seconde moitié du 10^e s., le 11^e s. et le début du 12^e s. de manière bien délimitée. L’emploi durant la seconde moitié du 10^e s., fréquente en une courte période, paraît presque anormale. Si le comte et l’évêque emploient le terme de *suburbium*, et donc conçoivent ce territoire, à partir des 10^e – 11^e s., ils ne l’emploient jamais auparavant. Rejettent-ils cette notion avant cette date ? Il n’y a pas de formulation décrivant la situation des établis-

sements religieux *extra-muros* auparavant. L'emploi de *suburbium* par les acteurs de niveau régional peut traduire la nécessité pour eux de préciser ces emplacements avec un niveau de détail plus fin.

Cette dernière catégorie inclut les différents établissements religieux agissant à Angers, qu'ils y soient implantés ou non. Elle comprend les principaux producteurs de sources écrites retenues dans le corpus documentaire. Il n'y a pas d'acteur civil dans cette catégorie.

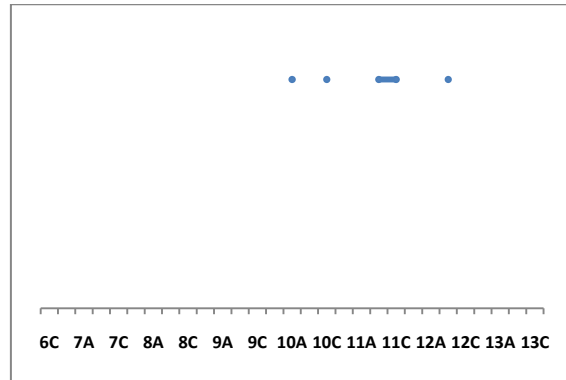


Figure 175 – Présence de *suburbium* pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau local.

L'emploi de *suburbium* par les émetteurs de niveau local se fait de manière globalement sporadique entre le début du 10^e s. et la fin du 12^e s. Ce ne sont ainsi que sept textes, dont une source hagiographique, qui se répartissent sur près de deux siècles. Cela pose d'emblée une limite quant à l'extrapolation de l'usage par cette catégorie d'acteurs. Les émetteurs sont diversifiés : on note la présence de Saint-Serge, de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas et de la Trinité de Vendôme. Il n'y a d'homogénéité spatiale parmi ceux-ci : coexistent des établissements installés en pleine agglomération comme Saint-Aubin, à distance de celle-ci comme Saint-Serge et Saint-Nicolas, voire totalement extérieurs à l'Anjou comme la Trinité de Vendôme.

Comparativement à la catégorie des acteurs de niveau régional, on remarque que les acteurs locaux semblent respecter les mêmes périodes d'emploi majoritaires que sont les 11^e – 12^e s., ou du moins sont-ils présents durant certains des intervalles correspondants. L'aspect discontinu du tracé de la Figure 175 est dû au faible nombre de sources et à leur étalement sur une longue durée. D'assez longues plages de temps sont dépourvues d'occurrences. C'est ce fait qui ne permet pas de déduire des périodes préférentielles d'usage du terme de *suburbium* par les acteurs ecclésiastiques de niveau local. Les données sont trop rares pour être extrapolées. On ne peut pas non plus proposer d'hypothèse quant à l'usage de cette notion par les acteurs. Seul un accroissement du corpus documentaire permettrait d'avancer sur ce point.

7.2.4. Une notion foncièrement territoriale des 11^e – 12^e s.

Le corpus documentaire comprend deux mentions d'individus qualifiés de *suburbanis*. Les *suburbanna* correspondent aux abords extérieurs de l'agglomération (GALINIÉ 1981 : 78). C'est la troisième épaisseur territoriale urbaine, après la *civitas/urbs* et le *suburbium* et avant le *pagus (ibid.)*. La première occurrence date de 1032 (StN-2A) et concerne un les habitants d'au-delà de la rivière⁹¹. Placés sous la dépendance de la nouvelle abbaye Saint-Nicolas, ceux-ci sont dans un territoire qui ressemble au *suburbium* mais qui ne l'est pas. La seconde occurrence date de 1076 (StN-160) et concerne également des

⁹¹ « *suburbanorum transflumen* »

habitants des abords de Saint-Nicolas placés sous la tutelle directe du comte d'Anjou⁹². Ces deux mentions sont séparées d'un demi-siècle seulement et concernent la même sociation, à savoir les gens de Saint-Nicolas et les habitants du lieu. À travers eux, c'est leur espace et par conséquent l'espace où Saint-Nicolas a été fondée qui est qualifié de *suburbanna*. L'abbaye n'est donc pas réellement en ville. Cela peut être un élément sinon majeur du moins pertinent pour comprendre la logique territoriale de Saint-Nicolas selon l'aspect paroissial vis-à-vis de Notre-Dame-de-la-Charité, de l'évêque et même du pape.

À Angers, la notion territoriale de *suburbium* semble avoir été mobilisée durant une période préférentielle assez large, couvrant les 11^e – 12^e s. Ce territoire est généralement employé dans les sources écrites pour situer des objets urbains. Nous avons vu qu'il s'agissait la plupart du temps d'établissements religieux et, parmi ceux-ci, le plus souvent de Saint-Aubin. Le fait que celle-ci soit assez fréquemment dite « dans le *suburbium* » provient de sa proximité d'avec le quartier de la Cité et de sa production documentaire, deux facteurs qui ont favorisé cette présence marquée. Notre-Dame-de-la-Charité, Saint-Nicolas ou Saint-Serge y sont plus rarement situées car elles sont plus éloignées. Les *suburbium civitatis* comme *urbis* correspondent aux abords de la Cité. En filigrane transparait le fait que c'est le quartier fortifié à la fin du 3^e s. qui est le cœur de l'agglomération. La présence à l'intérieur de la Cité des pouvoirs comtal et épiscopal y est pour beaucoup. Ces deux *suburbium* n'en sont en réalité qu'un seul, et la différence de qualificatif spatial n'est probablement qu'un effet littéraire, *urbs* étant plus valorisant que *civitas*.

Après une période initiale durant laquelle le *suburbium* était particulièrement étendu, englobant même Saint-Serge, celui-ci s'est rapidement réduit aux proches abords de la Cité, et vraisemblablement à ceux des différents établissements religieux *extra-muros* que sont Saint-Aubin et les différentes basiliques funéraires devenant peu à peu des églises collégiales. Le *suburbium* ne s'est que très peu étendu vers l'ouest : d'après les sources, son extension maximale était Toussaint en 1049. La colline de l'Esvière paraît même soigneusement évitée par ce territoire, mais celle-ci était possédée en grande partie par l'abbaye de la Trinité de Vendôme qui a pu ne pas respecter les conceptions spatiales angevines. Le *suburbium* s'est en revanche peu à peu étendu vers l'est : le terrain situé à mi-chemin entre la Cité et Saint-Serge en 1046-1100 (StS-121) est une première étape, Saint-Jean-Baptiste est concernée en 1131 et Saint-Samson l'est à son tour en 1158. À cette date, nous retrouvons presque la situation originale car Saint-Samson, église succursale de Saint-Serge peu éloignée de celle-ci – mais jamais située à nouveau dans le *suburbium* – y est située. La rive droite semble posséder son propre fonctionnement. Nous avons vu que Saint-Nicolas était située dans ce territoire peu de temps après sa fondation. Cette occurrence est restée toutefois unique et Saint-Nicolas semble repoussée au-delà du *suburbium*. L'abbaye est exclue du territoire urbain. Notre-Dame-de-la-Charité a attiré à elle ce territoire, qui a alors franchi durablement la Maine pour s'ancrer autour d'elle. Elle y est située en 1166. La raréfaction globale des sources à partir de cette date ne permet pas de décrire les transformations du *suburbium* à partir du 13^e s., mais ce territoire semble disparaître peu à peu et est probablement remplacé par de nouvelles notions comme les paroisses ou même la ville elle-même, en tant qu'objet topographique conçu comme un tout.

Le *suburbium* est mobilisé en premier lieu et de manière assez précoce, dès le début du 8^e s., par un acteur civil de niveau supérieur. C'en est un autre qui emploie ce terme au siècle suivant. Y aurait-il une relation entre ces acteurs et l'usage de cette notion ? On manque de sources à Angers pour trancher. Après une période sans mobilisation de cette notion, ce sont les acteurs du niveau régional qui prennent le relais. Cette transition s'opère dans le courant du 10^e s. Aucun de ces acteurs ne prédomine : l'un comme l'autre emploient le *suburbium* ponctuellement durant le 11^e s. Ce territoire est principalement mis en œuvre par les acteurs du niveau local, qui y sont installés, et notamment par Saint-Aubin, active dans ses abords géographiques durant le 11^e s. (COMTE 2003b : 6) et donc dans le *suburbium*. Cela explique la prégnance importante des 11^e – 12^e s. dans l'ensemble des mentions de ce territoire ainsi que de cette catégorie d'acteurs. D'après le corpus documentaire, ce territoire est surtout mobilisé par des ac-

⁹² Foulques le Réchin dit « *suburbanis meis* ».

teurs ecclésiastiques, car le pape agit ponctuellement durant le 12^e s. Toutefois, ce n'est probablement qu'une coïncidence. À partir du milieu du 12^e s., le *suburbium* disparaît peu à peu du vocabulaire spatial des émetteurs.

C'est durant le 11^e s. que trois *suburbium* autonomes sont créés de manière particulièrement éphémère, organisés par et autour d'autant d'établissements religieux. Ces territoires n'ont pas eu de postérité et ont été immédiatement réintégrés au *suburbium* général. Ces mentions sont-elles les traces d'une tentative, pour ces acteurs, de se tailler un territoire propre et de la faire reconnaître ? On ne voit toutefois pas ce qui aurait motivé Saint-Aubin, Sainte-Croix et Notre-Dame-de-la-Charité, qui n'ont que leur nature ecclésiastique en commun, à agir dans le même sens à la même période. On doit peut-être opter pour une tendance lexicale à remplacer *burgus* par *suburbium*.

7.3. La notion de *burgus* : désigner des fractions autonomes de l'espace urbain

Après les termes de *civitas*, *d'urbs* et de *suburbium* qui se réfèrent de manière directe à l'espace urbain dans son ensemble, le corpus documentaire écrit fournit des mentions de territoires d'emprises spatiales moindres mais qui comprennent également une notion urbaine essentielle. Il s'agit des bourgs, présents dans les sources écrites sous l'appellation de *burgus*. Ils sont un phénomène nettement plus tardif que les précédents. Ils apparaissent à Angers dans le courant du 10^e s. et sont présents de manière plus ou moins latente selon les acteurs jusqu'à la fin de la fouchette chronologique, qu'ils dépassent probablement. Ils correspondent à des sections de l'espace urbain autonomisées car elles possèdent un statut, une organisation et/ou une perception qui en est/sont distincte(s) et qui amènent les différents émetteurs à attribuer une existence propre à ces territoires.

L'analyse des bourgs présents à Angers suit un schéma différent des autres termes spatiaux. Après une présentation de l'usage du terme de *burgus* dans les sources écrites récolées comprenant des approches fondées sur l'emploi dans les sources, dans le temps et dans l'espace (cf. § 7.3.1 ci-dessous), les analyses seront structurées bourg par bourg et concerneront l'ensemble des aspects que l'on peut avancer pour chacun d'entre eux (cf. § 7.3.2 ci-dessous p. 323).

7.3.1. Le terme de *burgus* dans les sources

Au sein de l'ensemble du corpus documentaire écrit qui a pu être récolé, on peut relever un certain nombre de sources comportant des mentions explicites d'un ou de plusieurs bourgs ainsi des sources comportant des mentions de *burgenses*, d'individus mentionnés comme habitants d'un bourg. Le travail sur la distribution documentaire du terme de *burgus* n'est pas vain, en cela qu'il permet de poser les bases de la recherche. Il permet également de se poser la question de l'usage du terme, et donc de l'interprétation spatiale de l'espace urbain, par les acteurs. Un bourg est-il une construction spatiale propre à tel ou tel acteur ou s'agit-il d'une réalité spatiale semblant bien intégrée par tous ? Il sera également possible de s'intéresser aux bourgs associés ou assimilés aux *suburbium* autonomes vus par ailleurs.

Le corpus comprend un total de 57 mentions uniques de la racine *burg-*, réparties entre le début du 10^e s. et la fin du 13^e s. (Tableau 71). Ces occurrences se distribuent sur un ensemble de 45 sources individuelles, sources littéraires comprises, ce qui donne un ratio de 1,2 occurrences par texte. Les mentions ici présentent comprennent également les occurrences des *burgenses*. Sur le seul terme de *burgus*, on compte 35 mentions en 26 sources, soit un ratio de 1,3 occurrences par texte.

TERME	OCCURRENCES	SOURCES	RATIO
<i>Burg-</i>	57	45	1,3
<i>Burgus</i>	35	26	1,3

Tableau 71 – Nombre d'occurrences, nombre de sources et ratio pour *burg-* et pour *burgus*.

Le corpus documentaire permet de documenter un total de dix bourgs présents dans la trame urbaine d'Angers. Huit d'entre eux sont nominativement liés à des établissements religieux et les noms des deux derniers sont issus de qualifications spatiales (Tableau 72).

BOURG	ATTESTATION	NOMBRE D'OCCURRENCES
d'Angers	StA-36 (924)	2
Saint-Aubin	StA-34 (976)	4
Saint-Serge	StS-16 (973-1005)	3
Sainte-Marie	NDC-59 (1028)	10
Saint-Étienne	StM-49 (1077)	1
Saint-Nicolas	StN-279 (1096-1100)	6
de l'Esvière	TVe-422 (1109)	6
Saint-Maurille	PIF-86 (1155)	1
Saint-Denis	AD 49 G 725 f° 6 (1165)	1
Saint-Jacques	AD 49 H 543 f° 3 (1270)	1

Tableau 72 – Tableau synoptique des bourgs à Angers.

À la lecture du Tableau 72, on remarque que c'est le bourg Sainte-Marie qui prédomine nettement dans les sources écrites. Il concerne en effet 10 occurrences du terme de *burgus* sur les 35 mentions que l'on peut relever dans le corpus documentaire. Ce sont ensuite les bourgs Saint-Nicolas et de l'Esvière qui occupent une place importante dans les mentions du terme, avec six occurrences pour chacun. Les autres bourgs sont présents de manière beaucoup plus diffuse, jusqu'aux quatre bourgs qui ne sont mentionnés qu'une seule et unique fois.

FONDS DOCUMENTAIRES	<i>BURG-</i>	<i>BURGUS</i>	TOTAL
Saint-Maurice	0	1	1
Saint-Aubin	5	8	13
Saint-Serge	1	3	4
Notre-Dame-de-la-Charité	10	10	20
Saint-Nicolas	1	2	3
Trinité de Vendôme	0	6	6
Toussaint	0	0	0
Saint-Laud	0	0	0
Saint-Jean-l'Évangéliste	2	0	2
AD Maine-et-Loire	1	2	3
Autres fonds	1	2	3

Tableau 73 – Distribution des occurrences de *burgus* dans les différents fonds documentaires.

À la lecture du Tableau 73, on remarque des éléments similaires à ce que l'on a pu avancer pour la distribution par bourg (Tableau 72). L'entité la plus présente est celle de Notre-Dame-de-la-Charité avec un total de vingt mentions réparties équitablement entre les occurrences du bourg Sainte-Marie et celles des bourgeois habitant ce bourg. En revanche, contrairement à ce que l'on a vu ci-dessus, alors que le bourg Saint-Aubin est peu mentionné dans les textes, le fonds documentaire de cette abbaye fournit un total de treize occurrences de la racine *burg-* ; il fournit même huit mentions de *burgus*, soit le double des occurrences du bourg Saint-Aubin. La distribution documentaire en fonction des fonds ne montre cependant aucune autre particularité remarquable.

TERME	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
<i>Burg-</i>	0	0	0	0	0	0	6	14	2	24
<i>Burgus</i>	0	0	0	0	0	4	11	17	3	35

Tableau 74 – Distribution chronologique des occurrences de *burg-* et de *burgus*.

TERME	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
<i>Burg-</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	58,3	8,3	100,0
<i>Burgus</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4	31,4	48,6	8,6	100,0

Tableau 75 – Distribution chronologique des occurrences de *burg-* et de *burgus*. Les valeurs du Tableau 74 ont été converties en pourcentages.

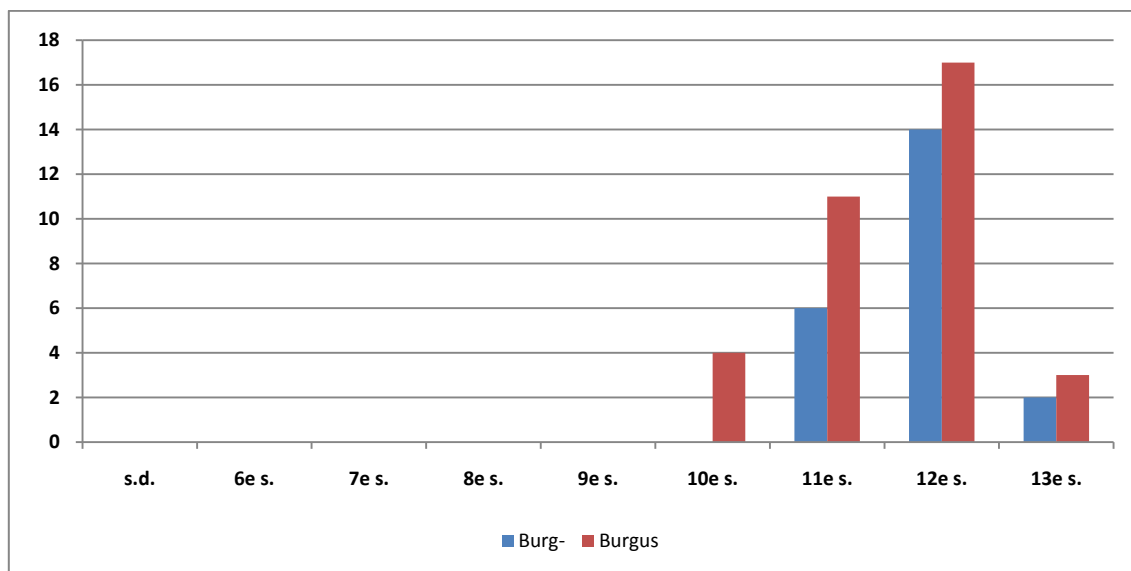


Figure 176 – Représentation graphique des occurrences par siècles de *burgus*.

La Figure 176 montre que le phénomène des bourgs à Angers vu au travers du terme de *burgus* se met en place durant le 10^e s. avant de prendre progressivement de l’ampleur jusqu’à atteindre un pic durant le 12^e s. Le 13^e s. en revanche montre une diminution drastique de l’usage du mot. Les données relatives aux habitants des bourgs respectent une distribution chronologique dont l’aspect graphique est similaire mais qui est décalée dans le temps d’un siècle. On peut expliquer cela par le décalage qui existe entre la création d’un concept spatial et les premières mentions d’un groupe humain qualifié à partir de ce concept. On remarque ici l’écart dans le temps entre les premières mentions des réalités spatiales et celles de leurs habitants. La très forte différence entre les 12^e et 13^e s. observée pour les mentions des deux notions (– 82,3 % pour *burgus*, – 85,7 % pour la racine *burg-*) est un phénomène important. On peut expliquer ces différences statistiques comme étant les signes d’une transformation de l’usage sémantique pour désigner des sections de l’espace urbain. On a ainsi pu remplacer ces termes par d’autres considérés comme plus adéquats. On a également pu adapter le champ lexical pour correspondre à la réalité urbaine, dans les situations de dissolution d’un bourg dans la trame urbaine. *Burgus* ne disparaît cependant pas totalement. Il reste ponctuellement employé au-delà du 13^e s. (COMTE 2003b : 8) mais c’est sans commune mesure avec ce que l’on peut observer pour le 12^e s.

Le positionnement dans l’espace urbain des différents bourgs que compte l’agglomération d’Angers s’appuie sur les mentions d’éléments de la topographie historique qui sont dits y être situés ainsi que sur des interpolations issues de l’analyse morphologique de la trame parcellaire ou sur des déductions menées à partir de l’ensemble des informations historiques disponibles.

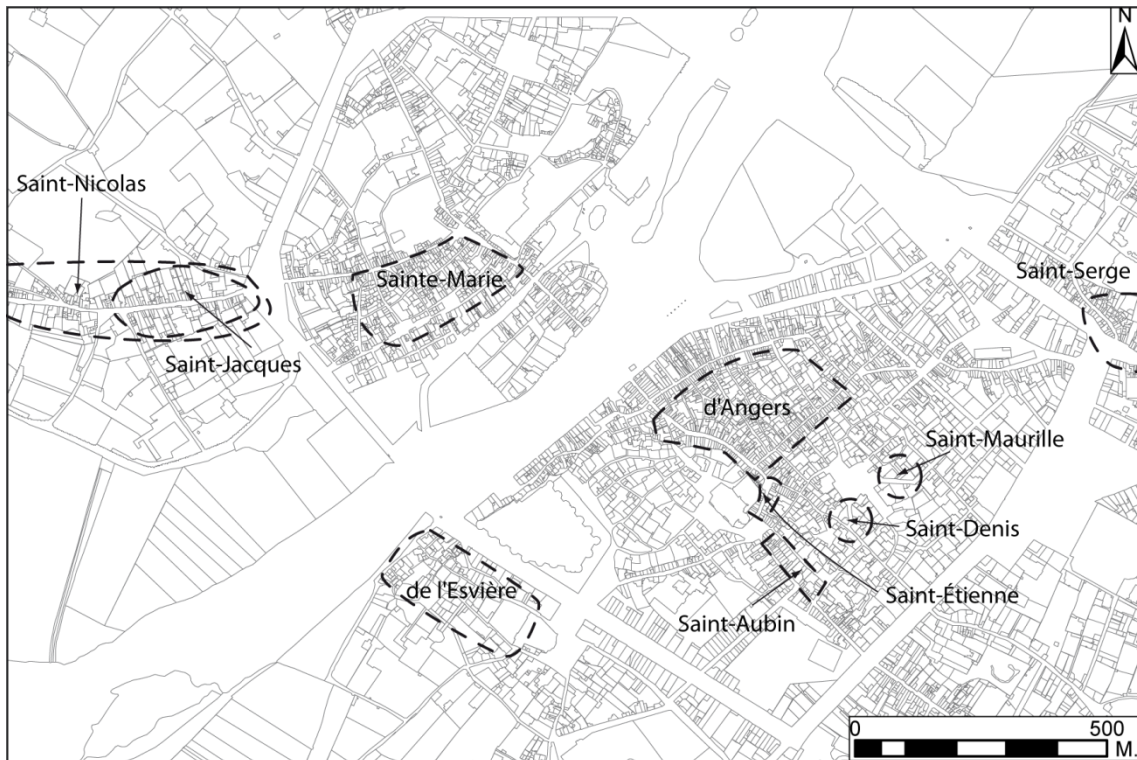


Figure 177 – Localisation des bourgs mentionnés à Angers.

On remarque sur la Figure 177 que la grande majorité de ces territoires sont situés en rive gauche. On relève en effet sept des dix bourgs du côté Ville de la Maine alors que la rive droite n'en compte que trois. Le plus grand nombre de bourgs en rive gauche peut s'expliquer par l'ancienneté de l'occupation urbaine sur cette rive par rapport à l'autre. Cinq bourgs se situent à proximité de la Cité, dans le quadrant situé au sud-est de celle-ci. Les bourgs Saint-Serge et de l'Esvière sont organisés autour d'établissements religieux plus ou moins éloignés du centre de l'agglomération.

Ces remarques faites, on ne constate pas de distribution spatiale particulière pour la trame urbaine de la rive gauche. Les bourgs se situent à proximité de la Cité. Quatre d'entre eux – Saint-Aubin, Saint-Étienne, Saint-Denis et Saint-Maurille – prennent place dans le quadrant au sud-est de la Cité, dans les secteurs occupés par les premiers édifices culturels chrétiens (cf. § 6.2.2 ci-dessus p. 209). La logique globale de l'organisation de la rive gauche est d'ordre concentrique, c'est-à-dire que les plus anciens bourgs se situent en première ligne, plus près du centre géographique de l'agglomération – et donc de la Cité –, que les plus récents, qui se situent en deuxième ligne. Cette logique fonctionne pour les bourgs Saint-Maurille et Saint-Denis mais également pour les bourgs de l'Esvière, bien que ceux-ci soient plus récents.

On remarque que les trois bourgs de la rive droite sont organisés le long de la route de Nantes qui se dirige vers l'ouest. Ce tracé, qui est une voie de sortie de l'agglomération vers l'ouest, a pu jouer un rôle d'axe structurant. Les proximités conjointes de Notre-Dame-de-la-Charité et de Saint-Nicolas, de cet axe et de la Maine ont pu constituer une association suffisamment forte pour inciter à la constitution des bourgs abbaciaux de la rive droite à cet emplacement précis. Les importantes emprises foncières de Notre-Dame-de-la-Charité puis de Saint-Jean-l'Évangéliste ainsi que de leurs espaces funéraires ont probablement grandement empêché l'urbanisation de leurs abords nord et donc également contribué au statut structurant de la route de Nantes.

7.3.2. Les bourgs d'Angers

Les sources historiques disponibles pour Angers permettent d'étudier la topographie historique pour chaque bourg connu à Angers. L'étude de la notion de *burgus* suivra donc une logique différente de celle adoptée pour *civitas* et *urbs* (cf. § 7.1 ci-dessus p. 267) et pour *suburbium* (cf. § 7.2 ci-dessus p. 303). Les analyses de bourgs suivront l'ordre chronologique du Tableau 72 (cf. p. 320). Le bourg d'Angers sera étudié en premier. Viendront ensuite les deux bourgs monastiques de la seconde moitié du 10^e s., ceux de Saint-Aubin et de Saint-Serge. Deux bourgs des 11^e et 12^e s., ceux de Sainte-Marie et de Saint-Nicolas forment un troisième groupe. Le quatrième ensemble correspond aux bourgs associés à des églises paroissiales ou collégiales, ainsi ceux de Saint-Étienne, de Saint-Maurille, de Saint-Denis et de Saint-Jacques. Le cinquième et dernier ensemble correspond aux deux bourgs de l'Esvière, attestés antérieurement aux précédents mais qui possèdent eux aussi un statut particulier.

Le bourg d'Angers. – « Un bourg semble se détacher des autres au nord-est de la Cité, sur la pente descendant vers la Maine et à l'ouest du *suburbium civitatis* : le Bourg d'Angers, entouré d'une enceinte » (LUZET 2006 : 4), en effet « dès le X^e siècle un grand faubourg non fortifié s'étend le long de la Maine » (MALLET 1965 : 237). L. Halphen l'avait présenté comme étendu le long de la route du Mans, enclos mais « n'était guère qu'un long et étroit couloir » (HALPHEN 1906 : 94-95 ; D'ESPINAY 1875). Le statut de ce bourg à Angers est particulier. Il possède une histoire, une structure et une organisation qui d'un côté le distinguent des autres bourgs qui ont pu exister à Angers et d'un autre côté qui le rapprochent d'objets similaires présents dans d'autres villes. Il présente surtout deux singularités essentielles : la particularité d'avoir été fortifié à une période assez mal précisée et une quasi-inexistence dans la documentation.

Le bourg d'Angers est mentionné pour la première fois le 13 août 924 dans une charte de l'abbaye Saint-Aubin (StA-36) par laquelle deux laïcs font abandon à l'abbaye de biens faisant partie d'un alleu. Celui-ci, nommé *Rogus*, est dit être « sous le bourg andécave »⁹³. Le bourg est mentionné pour la deuxième et dernière fois entre 1060 et 1081 dans la notice de Saint-Aubin d'un don de vignes qu'un bourgeois d'Angers fait à l'abbaye et que sa veuve réalise après sa mort (StA-76). Il s'agit de « cinq arpents de vigne, avec un pressoir bien édifié, à Ville Neuve, près du bourg andécave »⁹⁴. Celui-ci n'est mentionné dans ce texte qu'en tant que point de référence, le bien-fonds étant situé explicitement à l'extérieur du fait de l'emploi du déictique spatial *juxta*. La première particularité du bourg d'Angers est donc sa quasi-absence de la documentation. On remarque que dans chacun de ces textes l'élément central de l'action rapportée par les textes ne se trouve pas dans le bourg même mais en-dehors, celui-ci ne servant que de repère topographique. Il est pourtant le premier bourg à être évoqué à Angers. Le terme de *burgus* est explicitement employé. La réalité topographique couverte par l'expression de *burgus Andecavensium*, et notamment le terme de *burgus*, correspond-elle aux autres bourgs attestés postérieurement ?

Il est surprenant qu'un tel objet, dont l'emprise spatiale n'est pas négligeable dans une ville encore assez peu étendue au début du 10^e s., n'ait été mentionné que deux fois. On peut peut-être proposer deux hypothèses. La documentation a pu souffrir d'une conservation différente en fonction des fonds d'archives. Cela est immédiatement infirmé par le fait que l'absence d'homogénéité censitaire ou paroissiale de l'espace du bourg a pu répartir les documents relatifs à celui-ci dans une multitude de fonds, privés, publics comme religieux. Il en résulte que statistiquement des pièces concernant des biens situés dans le bourg devraient se trouver dans tous les fonds d'archives. On peut également penser qu'il ne s'agisse pas d'un bourg ayant reçu des statuts particuliers, ou bien encore que cet espace soit appelé « bourg » parce qu'il semble remplir les conditions pour prétendre à ce titre. Il semble plutôt entrer dans

⁹³ « *infra burgum Andecavensium* »

⁹⁴ « *quinque arpennos vinearum, cum pressorio bene edificatarum, apud Villam Novam, juxta burgum Andecavinum* »

le groupe des espaces d’urbanisation assez dense pour être qualifiés de « bourg », terme qui traduit ici une occupation *extra-muros* présentant certains aspects de ce qui pouvait être observé à l’intérieur de la Cité, dont la densité de population et la diversité des activités qui s’y déroulaient.

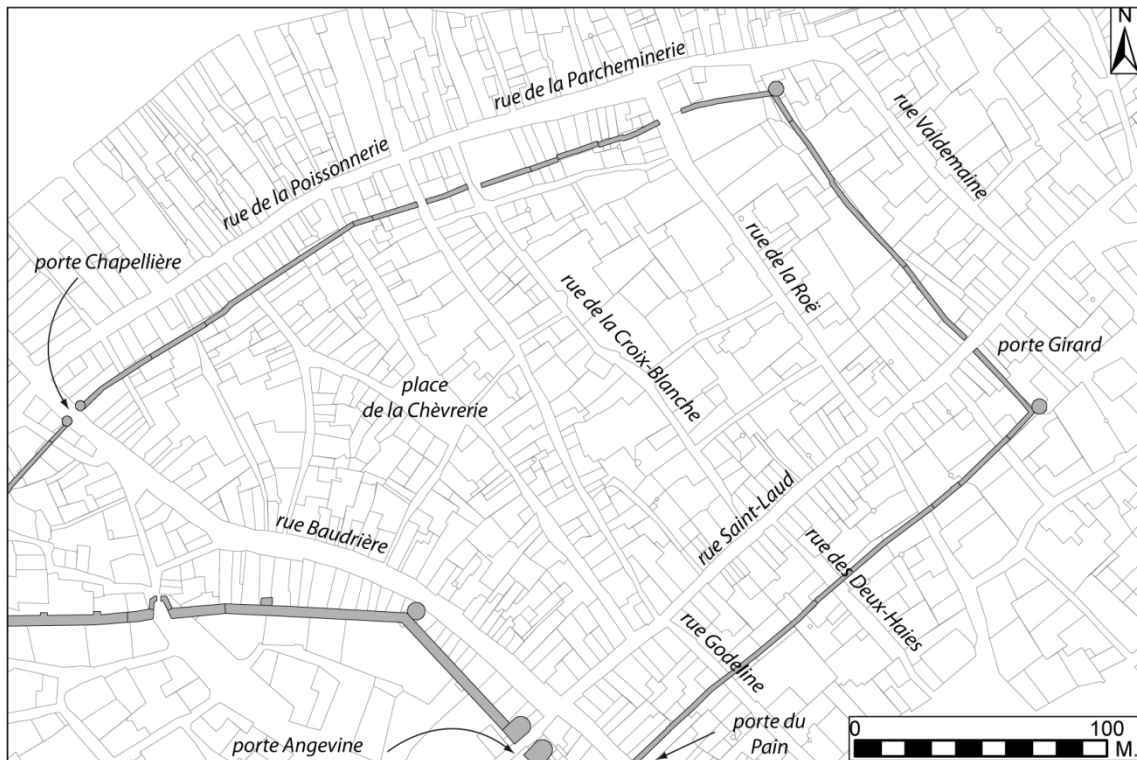


Figure 178 – Le bourg d’Angers.

Si le bourg d’Angers n’est mentionné dans les sources écrites que deux fois, nous en connaissons toutefois son enceinte, à la fois par le biais de documents iconographiques mais également par le biais de l’archéologie. Il s’agit d’un élément topographique prégnant : son périmètre, d’environ 840 m, n’est que de peu inférieur à celui de l’enceinte de la Cité, et seule l’enceinte du 13^e s. la dépasse nettement en périmètre (Figure 178). « Le problème réside dans le fait que son tracé est mal connu et qu’aucun texte n’en parle directement, sa datation reste vague » (COMTE 1987 : 590).

En 1982, un tronçon de mur de schiste ardoisier et de briques a été repéré sur environ 8 m lors des fouilles menées sur la place de la République (CÉLESTIN, LE NÉZET, ANDRÉ 1985 ; LUZET 2006 vol. 2 : 6, fig. 3). Bien qu’impossible à dater, cette structure remonterait, d’après des comparaisons avec Saint-Martin et l’*aula* comtale, au 11^e s. (COMTE 1987 : 590-591 ; BRODEUR, CHEVET, MASTROLORENZO 1998 : 107, fig. 4 ; COMTE 2003d : 213 ; LUZET 2006 : 9) voire au 10^e s. d’après les avancées faites à Saint-Martin (PRIGENT, HUNOT 2006 ; BOURGEOIS 2006 : 122). Celui-ci serait alors contemporain de la première mention du bourg (informations orales F. Comte). En outre « c’est également au X^e siècle qu’ont été construites les enceintes des bourgs de Saint-Martin à Tours et de Saint-Martial à Limoges » (COMTE 2003d : 213). L’enceinte du bourg d’Angers participerait alors à un mouvement global. La fouille a permis de préciser un abandon aux alentours du 14^e s., « date logique puisque l’enceinte de Saint-Louis l’englobait » (*ibid.*).

Le premier travail à avoir abordé sérieusement cette question est l’important article de G. d’Espinay dans lequel celui-ci aborde la question des fortifications d’Angers (D’ESPINAY 1875). L’auteur y date l’enceinte des 11^e-12^e s. d’après les données matérielles. L’autre article majeur est celui de J. Mallet (MALLET 1965). L’auteur est plus critique face à la documentation et a pu aller jusqu’à parler du « mirage de la deuxième enceinte » (*ibid.* : 261). Il précise que le bourg ne pouvait pas être fortifié : « un alleu, situé “à l’intérieur du bourg” ne peut être en même temps à l’extérieur de la 2^e enceinte, construite pour le

protéger. D'ailleurs, il n'est fait référence qu'à l'enceinte de la cité. Le bourg n'était donc pas fortifié bien qu'il se fût développé déjà sur une longueur de plus de 350 m vers le nord » (*ibid.* : 237, n. 3). J. Mallet est radical : « ainsi, en l'absence de caractères structuraux bien nets, les textes ne nous obligent pas, non plus, à croire qu'une seconde enceinte ait été construite à Angers avant le XIII^e siècle » (*ibid.* : 246).

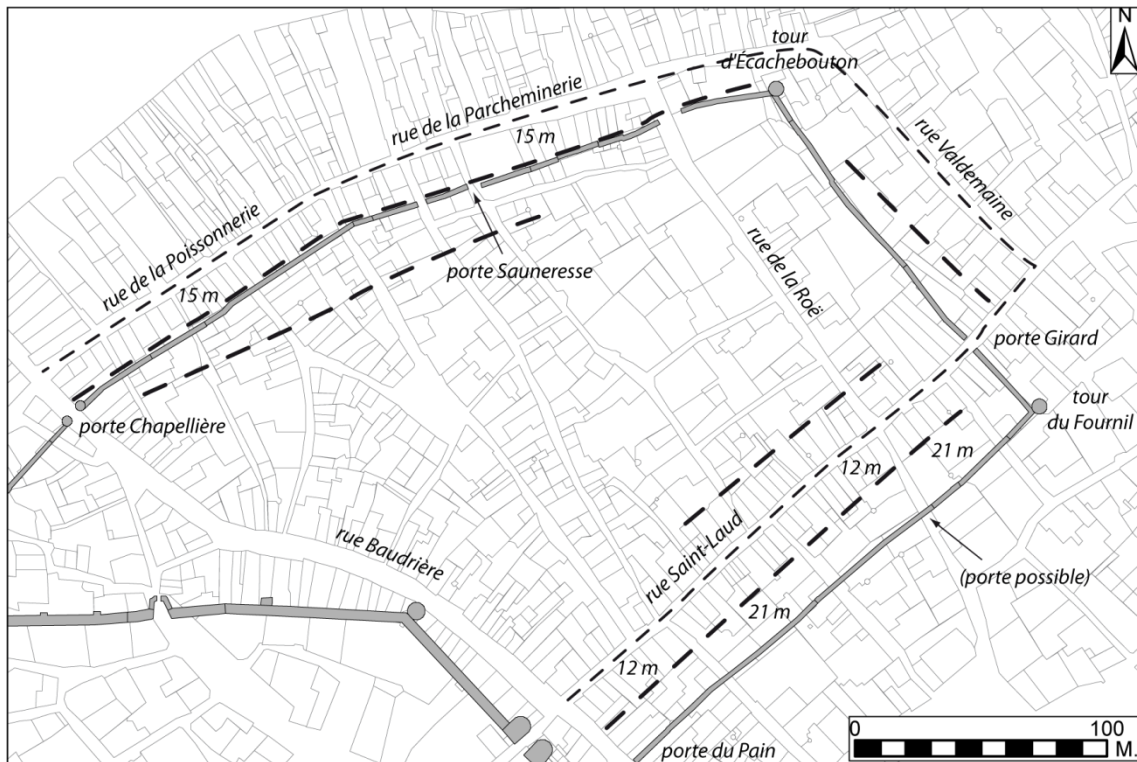


Figure 179 – Lecture morphologique de l'espace du bourg d'Angers.

La fortification a été conservée en négatif dans le parcellaire et dans le tracé des rues. Son tracé peut être relevé en utilisant la deuxième série du cadastre de la commune, levée en 1840, sur laquelle on procède à une analyse morphologique (Figure 179).

À la lecture du plan Simon de 1736 (AD 49 1 Fi 203 ; LUZET 2006, vol. 2 : 4, fig. 1), on constate que les anciennes rues Valdemaine, de la Parcheminerie et de la Poissonnerie forment un cheminement de retour qui débute à la porte Girard et qui débouche à la porte Chapellière. « Toutes ces rues ceinturaient l'enceinte et des maisons venaient prendre appui sur le mur, c'est ainsi que le tracé peut se suivre sur le cadastre » (COMTE 2003d : 212). Ces rues sont bordées par des parcelles laniérées dont les fonds forment un alignement situé environ à 15 m en arrière de la rue du côté amont. Ce tracé inclut le tronçon découvert en 1982. Cet espace conservé entre la courtine et les rues pourrait être une zone *non aedificandi* ou bien encore les limites des prairies inondables. Cet espace aurait été urbanisé à partir de la perte de fonction de l'enceinte à partir du début du 13^e s. Les sources écrites fournissent les premières mentions de ces rues (*cf.* § 6.1.1 ci-dessus p. 177). La rue Valdemaine est mentionnée par le déictique spatial « *in valle Meduane* » en 1289 (AD 49 G 872). La rue de la Poissonnerie est attestée dès 1243 (AD 49 G 786 f° 3). La rue de la Parcheminerie, située entre ces rues et orientée sur le même axe, devait déjà exister.

Une démarche identique peut être appliquée pour le tronçon sud-est. Des unités de plan peuvent être vues de part et d'autre de la rue Saint-Laud. Sur le côté sud, les profondeurs des parcelles bâties varient entre 12 m et 21 m. On peut observer dans le prolongement une série de parcelles plus grandes et dont la distance maximale des fonds par rapport à la rue est quasi-identique d'un bout à l'autre de la rue. Cela forme un alignement de limites à environ 31 m de la rue Saint-Laud, ce qui peut correspondre à des limites de fonds de jardins. On peut y restituer ici le tracé de la courtine sud-est de l'enceinte du bourg

d'Angers. L'accroche à l'enceinte de la Cité a été longtemps difficile à déterminer (COMTE 2003d : 212). G. d'Espinay mentionne une maison canoniale de Saint-Maurille portant le nom des « Créneaux » à l'emplacement de l'actuel hôtel Pincé (D'ESPINAY 1875 : 30 ; PORT 1861) et évoque également un fossé comblé entre 1109 et 1129 d'après une charte du comte Foulques le Jeune pour Saint-Maurille et que F. Comte localise à l'ouest de la maison des Créneaux (COMTE 2003d, vol. 2 : 175, fig. 2, n° 12 ; *ibid.*, vol. 1 : 212 ; MARCHEGAY 1874-1876 : 147-148 ; D'ESPINAY 1875 : 30, n. 1). On connaissait également la mention d'une « *Vetera Porta* » et plus tard « *Porta Panis* » dont on pense qu'elle se situait sur la place Neuve.

Un des segments les moins assurés est le tronçon nord. On en connaît une probable tour d'angle, la « tour du Fournil ». Une localisation de cette tour dans un bâtiment circulaire sur le tracé de la courtine (D'ESPINAY 1875 : 29) s'est avérée erronée suite à une évaluation archéologique réalisée en 1992 (LUZET 2006 : 10 ; COMTE 2003d : 212 ; *ibid.*, vol. 2 : 175, n° 9 ; BRODEUR, LETERREUX 1992 ; *Annuaire...* 1993 : 20). L'emplacement désormais retenu se situe à 20 m au sud-ouest dans la rue de l'Espine où existe une construction semi-circulaire d'environ six mètres de haut en cœur d'îlot. Cette portion de l'enceinte s'étire de la tour du Fournil à la tour « d'Écachelbreton », à l'angle de la rue de la Parcheminerie. Ces deux tours seraient présentes sur la vue d'A. Vandelant où on peut repérer la porte Chapellière (renvoi N) ainsi qu'une possible tour massive quadrangulaire située dans l'îlot entouré par les rues Godeline, Saint-Laud et des Deux-Haies (LUZET 2006, vol. 2 : 10, fig. 7). Il reste possible que ces structures soient de l'habitat de type maison-tour, type d'habitat déjà connu à Angers notamment avec la « tour des Druides » (LETELLIER, BIGUET 2002 : 54-60 ; COMTE 2000b : 145 ; BRICHET 1931 ; D'ESPINAY 1876 : 241-249).

« Entre ces deux tours on peut suivre, là encore, des limites parcellaires » (COMTE 2003d : 212). Le suivi de ces limites est plus malaisé que pour les autres segments. Les linéaments les plus pertinents ne concernent que 60 m sur les 160 m de la longueur totale. La recherche des traces de la courtine est perturbée par les alignements dus à l'impasse du Fournil et au bâtiment circulaire visible sur le cadastre de 1840. C'est vraisemblablement ce tronçon que décrit L.-M. Thorode « entre la rue de la Roë et la rue Valdemaine » (THORODE 1773-1897 : 13, cité par LUZET 2006 : 18, n. 7).

La lecture morphologique des abords des rues bordant le bourg d'Angers permet donc de restituer une grande majorité des traces de l'enceinte. Il faut préciser que ce n'est pas l'enceinte qui est maintenue mais son emplacement. Le mur lui-même a pu disparaître très tôt, englobé par la densification de la trame urbaine, ou tout simplement démoli, mais les nouvelles constructions qui ont été bâties en tenant compte de cet obstacle l'ont utilisé comme limite et comme repère. Peut-être plus que d'éventuelles attestations écrites d'un mur ou de toute forme de clôture, et outre les vestiges matériels, les linéaments maintenus dans la trame parcellaire sont peut-être les meilleures preuves d'une clôture, de quelque forme que ce soit, du quartier du bourg d'Angers. Le tracé de la courtine a été fossilisé principalement du côté nord, au pied de la pente. Les rues de la Poissonnerie, de la Parcheminerie et Valdemaine bordent l'enceinte avec une marge de 15 m environ. Les rues du bas de la pente devaient permettre un accès rapide aux différents ports situés sur la Maine au pied du bourg attestés dès le deuxième tiers du 9^e s. (StM-5). Cette nécessité a pu entraîner une fixation de ces rues.

Les portes de l'enceinte du bourg d'Angers sont mieux connues que la courtine elle-même (Figure 179). Deux d'entre elles ont plusieurs fois été utilisées comme points de repère topographiques à l'occasion de descriptions de biens dans la documentation écrite. La porte Chapellière a subsisté en élévation jusqu'à la fin du 18^e s. possèdent des toponymes propres, tout comme les portes de l'enceinte de la Cité. Ce sont les portes Chapellière et Girard ainsi que la porte du Pain.

La porte principale de cette enceinte devait être la porte Chapellière, au bas de la rue Baudrière, peut-être attestée en 1227 comme étant le « portau aux chappeliers » (MALLET 1965 : 243, n. 22 citant PÉAN DE LA TUILLERIE 1776-1869 : 129, n. 1) et de manière assurée en 1240 par la mention de la « tour des

chapeliers en tête du pont »⁹⁵ (COMTE 1998c : 54). Sa représentation dessinée de mémoire par J.-A. Berthe (BERTHE 1829) la figurant aux environs de 1775 est une source de premier plan car cette porte était alors détruite (LUZET 2006). G. d'Espinay affirme que « ce mode de construction est ancien et paraît remonter au XI^e ou au XII^e siècle » (D'ESPINAY 1875 : 32), en comparant avec Saint-Martin et Saint-Serge à Angers. Il la confond en revanche avec la porte Boulet. Sa datation s'accorde avec celle du tronçon retrouvé en 1982. Toutefois, pour J. Mallet, « appareil allongé de schiste ou de grès, blocage, schiste plat, murs de faible épaisseur (au plus un mètre) sans parler des tuffeaux des tours, tout cela n'apporte aucune certitude de date » (MALLET 1965 : 239).

L'autre porte principale connue est la porte Girard, attestée en 1234 (AD 49 1 HS/B 21 f° 20). Était-ce une véritable porte ou n'était-ce qu'un resserrement de la rue Saint-Laud au niveau de sa sortie au travers de l'enceinte ? L'usage de ces mentions permet de constater qu'il s'agit plutôt d'un toponyme : sa première mention évoque « cette maison située à Angers dans la rue Saint-Nor à la porte Girard »⁹⁶ (AD 49 1 HS/B 21 f° 20). Après la construction de l'enceinte du 13^e s., on pouvait continuer à situer un objet par rapport à la porte Girard. Elle restait un passage dans la courtine. Tout moyen de fermeture de la porte Girard est devenu sans objet avec la construction de l'enceinte du 13^e s.

Une troisième porte est connue pour le bourg d'Angers. Il s'agit de la porte du Pain, attestée comme « Vieille porte » en 1229 (LUZET 2006 ; COMTE 2003d : 212, n. 5 ; THORODE 1773-1897 ; AD 49 1 HS/B 21 f° 18 ; ce toponyme date du milieu du 14^e s., BMAngers, ms. 737 (663)), brièvement évoquée ci-dessus. La rue Baudrière emprunte un axe de contournement de la Cité mis en place aux 3^e – 4^e s. (cf. § 6.1.1 ci-dessus p. 177 et § 6.1.2 ci-dessus p. 185). L'enceinte du bourg étant postérieure, une porte a dû être aménagée afin de préserver le parcours. Cet accès est connu plus tard sous le nom de « porte du Pain ».

« Deux autres portes devaient exister à chaque extrémité de la rue de la Roë » (COMTE 2003d : 212). Celle placée à l'extrémité nord-est de la rue, en contrebas de la pente, porte le nom de porte Sauneresse en raison de la proximité du port Saunier ou au sel, attesté en 1104 (NDC-67). Cette porte aurait été vue par L.-M. Thorode au 18^e s. et par V. Godard-Faultrier au 19^e s. (LUZET 2006 ; D'ESPINAY 1875 : 28). En revanche, la porte ou poterne située à l'autre extrémité de la rue de la Roë est d'existence plus douteuse : « vers Saint-Maurille, aucun texte n'a été retrouvé » (COMTE 2003d : 212). Il n'est pas assuré que la rue de la Roë ait pu franchir la clôture et déboucher directement dans les quartiers canoniaux (COMTE 1994b : 128-129, fig. 37).

La fonction de la fortification du bourg d'Angers est au cœur des réflexions menées sur le quartier. Le coup de grâce à la nature militaire de l'enceinte du bourg d'Angers est porté une nouvelle fois par J. Mallet qui évoque l'affectation des tours de garde imposés par le comte Charles I^{er} à ses vassaux vers 1260 (MARCHEGAY 1853 : 253-254). Au vu des « devoirs militaires traditionnels », issus des concessions de fiefs faites par le comte Foulques Nerra et le fait que ceux-ci soient liés à l'enceinte de la Cité, il conclut que « la seconde enceinte n'existait pas ou n'avait aucune valeur militaire » (MALLET 1965 : 245-246). Peut-être faut-il nuancer ce propos et ne retenir que la deuxième proposition. L'épaisseur de la courtine n'étant que de 3 m, il est difficile d'imaginer un rôle défensif à cette structure : il aurait été difficile d'aménager un chemin de ronde et des accès à celui-ci.

La documentation écrite postérieure au 13^e s. semble mentionner l'enceinte du bourg d'Angers contre laquelle s'appuient plusieurs maisons (COMTE 1997a : 48-52 ; COMTE 2003d : 214-215). La localisation du bourg et sa dépendance à la Cité nécessite de relativiser tout rôle défensif ou militaire (*ibid.* : 213 ; LUZET 2006 : 22). Cette question ne peut être tranchée. L'enceinte du bourg pourrait-elle également être un outil établi par une autorité pour faciliter son contrôle sur la population installée à proximité de la porte Angevine ? La difficulté pour interpréter la fonction de ces structures de mise en défense de quar-

⁹⁵ « *turris capellariorum in capite pontis* »

⁹⁶ « *domum quamdam sitam Andeg. in vico Seenor apud porta Giraldi* ». La rue Saint-Nor est la rue Saint-Laud.

tiers urbains avait déjà été pointée par A. Renoux dans son rapport sur les manifestations de la puissance publique : « quelle est par exemple la fonction réelle de ces “fossés” qui circonscrivent les bourgs : militaire, juridique, ou mixte ? » (RENOUX 1994 : 63).

Enfin une hypothèse strictement géographique verrait la section basse de l'enceinte du bourg également comme une digue ou une levée protégeant le quartier des crues de la Maine (information orale Chr. Grataloup). Le bourg se situe en amont de l'étranglement de la vallée qui a lieu au niveau de la Cité. Celui-ci est renforcé par le pont qui ne facilite pas l'écoulement. La rivière ne peut donc sortir de son lit qu'au niveau de l'île Saint-Aubin, 2500 m en amont, qui fait office d'écrêteur de crues. Une crue déplaçant une masse d'eau suffisante pour que le pont fasse barrage et pour que l'île Saint-Aubin ne puisse l'absorber entièrement pouvait endommager les quartiers bas. Cela aurait justifié la création d'un mur de type levée. Cette hypothèse est cependant contredite par le fait que les crues sont plus violentes à l'heure actuelle qu'au Moyen Âge et que c'est la rive droite qui était menacée.

Dans une charte datée de 1160-1161, l'évêque d'Angers Mathieu de Loudun fixe entre autres les limites des paroisses Saint-Maurice et Saint-Pierre depuis l'actuelle rue Saint-Laud jusqu'à la rivière (StM-232 ; COMTE, GRÉLOIS 2005 : 68-69 ; cf. § 7.4.4 ci-dessous p. 373). Le dispositif permet de déterminer avec précision les deux ressorts. Plusieurs éléments sont pris comme points de repère : la maison de Josselin de Tours, « qui est située en tête de deux rues, devant la porte Angevine »⁹⁷, l'aumônerie de Saint-Aubin, plusieurs maisons de laïcs et différentes venelles et ruelles. Le texte précise la localisation paroissiale. On obtient ainsi une délimitation claire (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 69).

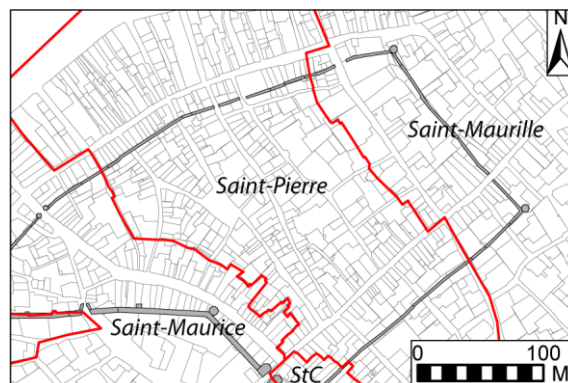


Figure 180 – Maillage paroissial dans l'espace du bourg d'Angers.

Le bourg est particulièrement hétérogène, ce qui constitue une caractéristique qui le distingue nettement des autres bourgs (Figure 180) : « l'ancien Bourg d'Angers, mentionné au X^e siècle n'a pas d'unité paroissiale » (COMTE 2003c : 244) ni aucune homogénéité censitaire (LUZET 2006 : 19). D'après les découpages paroissiaux, le haut du bourg semble placé sous la tutelle de la collégiale Saint-Pierre et le bas du bourg semble géré par la cathédrale Saint-Maurice. L'extrême est du bourg d'Angers fait partie de la paroisse Saint-Maurille. Enfin les environs immédiats de la porte du Pain se trouvent sur la paroisse Sainte-Croix. On constate ainsi que la clôture du bourg d'Angers n'a jamais été une limite paroissiale. Cette situation n'est pas rare : « jamais l'enceinte ne constitue une limite dans les domaines religieux et administratif et encore moins du point de vue économique » (JOURDAN-LOMBARD 1972 : 376). Le découpage des fiefs montre le même phénomène. Leur répartition ne présente aucune cohérence : « la consultation des censiers a mis en évidence l'emprise des chapitres de Saint-Maurice, Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Mainbœuf, Saint-Laud, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Martin, ainsi que des abbayes Saint-Aubin, Saint-Serge et Toussaint et quelques inclusions du fief du roi » (LUZET 2006 : 19). Si certaines rues présentent

⁹⁷ « quae sita est in capite duarum viarum, ante portam Andegavinam »

une quasi-uniformité, « la rue Saint-Laud n'a aucune unité seigneuriale » (*ibid.*) bien qu'elle soit un des deux axes majeurs du bourg d'Angers même s'il est possible de retrouver quelques polarités : l'abbaye Saint-Aubin est présente principalement à la porte Girard (*ibid.*).

La deuxième grande tendance du bourg d'Angers est sa cohérence sociale : « le facteur d'homogénéité est économique » (LUZET 2006 : 19) en raison de la présence des ports et des lieux de commerce à partir du 13^e s. Le réseau viaire du bourg paraît organisé de manière à permettre un accès rapide et facile aux berges de la rivière depuis la rue Saint-Laud. « Une fosse contenant des cornes de chèvres corrobore le nom de la place [de la Chèvrerie] et témoigne d'un quartier marchand » (*ibid.* : 16). De plus, un four est concédé en 1131 à Marmoutier par une certaine Pétronille et sa famille (AD 49 G 785 f° 7). Cet élément est situé à proximité de cette place. Ces rues permettent une bonne irrigation de cet espace et un transit rapide des hommes, des biens et des marchandises vers les ports, vers la ville et au-delà. Le port au bois en amont du pont et le port au blé en aval, soit deux des quatre ports médiévaux sur la Maine, sont attestés au 11^e s., tout comme les foires qui se tenaient sur le pont de 1070 jusqu'au milieu du 13^e s. (COMTE 1998c : 52 ; LUZET 2006 : 16), date à laquelle elles sont transférées en bordure de l'espace urbain au niveau de l'actuelle place des Halles (StJ-144). « Le Bourg est donc un quartier marchand et artisanal densément urbanisé et peuplé par des artisans, des marchands et des bourgeois » (*ibid.* : 20).

Le bourg d'Angers est un espace à vocation économique, situé à l'une des portes de la Cité et apparaissant relativement tôt pour un objet de sa catégorie (MUSSET 1974 : 569). « Le très vieux schéma de la Cité et du bourg marchand proposé naguère par H. Pirenne semble s'appliquer ici » (COMTE 2003d : 213). S'il présente une forme et des composantes qui le rendent unique à Angers, il ne présente en revanche aucune caractéristique qui le rendrait distinct des autres bourgs de même nature dans d'autres villes. Sa fortification ne le rend pas nécessairement particulier, car plusieurs autres cas de bourgs fortifiés autour des villes fortifiées au Bas Empire existent dans l'ouest de la France comme ailleurs. Il doit sa nature et donc son importance et son développement d'une part à la proximité de la Cité et des différents quartiers canoniaux, objets spatiaux non-producteurs et consommateurs, et d'autre part à la présence de points et de voies de communication tels que les rues et les ports. Le réseau viaire de cet espace paraît d'ailleurs organisé selon la volonté d'une desserte efficace de ces éléments.

Les abords des rues Baudrière et Saint-Laud présentent une trame parcellaire dense, constituée de petites parcelles laniérées perpendiculaires aux voies (Figure 179 p. 325). En revanche, dès que l'on s'éloigne des deux rues, la trame parcellaire tend à devenir plus lâche : les parcelles sont plus grandes et ne semblent pas révéler de structuration sous-jacente, notamment entre les actuelles rues de la Croix-Blanche et de la Roë. Les abords des voies secondaires présentent des structures de jointure, notamment autour de la place de la Chèvrerie. On peut scinder le bourg en deux ensembles. Le bloc sud-est contient les rues Saint-Laud et Baudrière ainsi que les ruelles qui en partent et celles qui y sont parallèles. Il se caractérise par des parcelles laniérées perpendiculaires aux voies. Le bloc nord-ouest présente une trame parcellaire constituée d'éléments de plus grande superficie. Toutefois plusieurs grands hôtels et collèges s'étaient installés dans ce secteur à partir du 14^e s. et ont pu perturber la trame en fusionnant plusieurs parcelles. La césure se fait au milieu de l'îlot compris entre les rues Plantagenêt et de la Roë.

Nous avons vu que le bourg d'Angers n'était mentionné que deux fois à propos de concessions de biens immobiliers à l'abbaye Saint-Aubin. On peut se poser la question de la conception de ce bourg vis-à-vis des émetteurs. C'est Saint-Aubin qui a produit les deux textes mentionnant le bourg. Il est possible d'envisager que ce territoire n'a de réalité que pour cette abbaye. On peut toutefois se poser la question de sa conception par les autres acteurs, et notamment ceux qui sont spatialement plus impliqués dans le bourg, comme par exemple le chapitre cathédral ou les chapitres de Saint-Pierre ou de Saint-Lézin. L'absence totale de textes de ces derniers ne permet pas d'avancer sur ce point.

Le coup fatal a pu être porté par la construction de l'enceinte du 13^e s. qui a englobé, entre autres, l'espace du bourg. Si l'enceinte de ce dernier avait une fonction défensive, celle-ci est alors devenue caduque. Le mur a pu tomber dans le domaine public – s'il ne s'y trouvait pas déjà. Une autre hypothèse est la prise d'Angers par Jean-sans-Terre en 1206. Les sources écrites laissent voir que les dégâts furent considérables : « la porte Angevine a particulièrement souffert puisque l'abbaye du Loroux ne peut plus percevoir de rente à cet emplacement » (COMTE 1997a : 46) ; en 1219 le roi de France Philippe Auguste confirme une charte du sénéchal Guillaume des Roches en faveur de l'abbaye du Loroux et par laquelle celui-ci attribue un autre lieu de perception de ladite rente (SAMARAN, NORTIER 1979 : 141-142).

On se trouve donc face à un élément suffisamment important de la ville pour avoir été qualifié deux fois à un siècle et demi d'intervalle de « bourg » et pour avoir été fortifié de surcroît, mais qui s'est effacé assez tôt au point de devenir un objet fantôme dans la ville. Au vu des différents éléments, la qualification de « mythique » par J. Mallet n'est que de peu exagérée. Au terme de cette étude des éléments disponibles sur ce territoire qui a permis de faire un point complet sur l'état de la question, il faut préciser que deux questions essentielles restent encore en suspens. Quelle est l'autorité qui a pris en charge l'édification de la clôture du bourg d'Angers (COMTE 2003d : 213) ? Comment s'est déroulé l'effacement de l'enceinte et du bourg de la trame et des mentalités ? Si la disparition matérielle du bourg est compréhensible par sa dissolution dans une ville agrandie par une nouvelle fortification, l'oubli dont les acteurs directement concernés par l'espace du bourg semblent frappés à son propos dès la fin du 11^e s. demeure mystérieux. « Ce mur a peut-être déterminé la prise de conscience de l'identité urbaine d'une communauté. L'une des questions est de savoir qui en est à l'origine » (LUZET 2006 : 22).

Le bourg Saint-Aubin. – L'analyse du bourg Saint-Aubin permet un croisement de nombreuses sources et les résultats obtenus retracent de manière assez précise le développement d'un territoire spécifique. En dépit de sa superficie d'environ 6 400 m² – à comparer aux 63 000 m² du bourg d'Angers –, l'îlot du bourg Saint-Aubin présente un ensemble documentaire riche et diversifié. Ce matériel permet d'avancer plusieurs hypothèses sur la structuration et le développement de ce quartier pour finalement proposer une chronologie de la mise en place des différents objets urbains. Ce bourg est le seul pour lequel on dispose d'une charte de création (StA-34 ; COMTE 2003b : 6). Cela permet de connaître les conditions et les détails de la mise en place de cet élément urbain.

Ce bourg est fondé en septembre 976 lorsque l'abbé Aubert achète à Archinulf, vassal du comte Geoffroi Grisegonelle, un arpent de terre chargé d'un cens de douze deniers « pour y construire un bourg »⁹⁸. La charte en précise même la situation et les confronts : « cette même terre avec ses dépendances est cependant située près des murs de la *civitas* andécave. Elle est finie de trois côtés par la voie publique et du quatrième côté par le cloître de Saint-Lézin »⁹⁹. Le dispositif règle le cens à verser à Archinulf ou à ses successeurs et la concession d'une immunité sur ce territoire. L'action vise donc à déduire une fraction de l'espace urbain à l'origine du domaine public mais cédé en fief à un laïc puis à le rendre autonome tout en le plaçant sous la juridiction de Saint-Aubin. Il s'agit d'un transfert de tutelle juridique sur cet espace. Si le texte précise assez clairement les limites du terrain et détaille le devenir des droits afférents, il ne présente toutefois aucun élément particulier dans son dispositif. C'est un aspect assez général des chartes de fondations de bourgs : ce genre de texte « ne [permet] guère de mesurer les effets concrets des fondations de bourgs » (ZADORA-RIO, GAUTHIEZ 2003 : 300). Ces documents ne font que poser les éléments de base et n'évoquent en rien la mise en place et le fonctionnement de ces nouveaux territoires. Ce document est bien le premier texte à mentionner le bourg Saint-Aubin, contrairement à ce que certains auteurs ont pu proposer. L. Musset avait ainsi interprété la cession de l'alleu du bourg d'Angers

⁹⁸ « *ut burgum ibi construeret permentem omni tempore* »

⁹⁹ « *est autem ipsa terra cum apendenti prope muros Andecavensis civitatis. Terminatur itaque de tribus partibus via publica, quarta parte claustra Sancti Lizinii* »

comme la constitution du « futur bourg de Saint-Aubin, ou du moins à l'une de ses parties, puisqu'une autre fut construite en vertu d'un achat de 976 » (MUSSET 1974 : 569) du fait de la confusion entre les deux entités (COMTE 1987 : 591). Il est aujourd'hui avéré que cette interprétation est erronée.

La documentation écrite fournit plusieurs mentions du bourg Saint-Aubin tout au long du Moyen Âge, mais aucune ne contient d'informations topographiques aussi précises que celles de la charte de fondation. Chacune des occurrences est relative à la localisation de biens immobiliers – notamment des maisons – qui se trouvent dans cet espace. Ces éléments sont dits « dans le bourg de Saint-Aubin » à deux occurrences par exemple entre 1060 et 1081 et entre 1082 et 1106.

La localisation du bourg Saint-Aubin est donc connue et précisément décrite dès la constitution de cet espace (Figure 181). Celui-ci correspondrait à l'îlot situé au nord de l'abbaye et qui est enserré par l'actuelle place Sainte-Croix – ou rue Chaperonnière – au nord et les rues Corneille à l'est, Saint-Martin au sud et Saint-Aubin à l'ouest (COMTE 2006a : 182, fig. 2 ; COMTE 1987 : 591). Parmi ces rues, la plus ancienne est la rue Saint-Aubin, attestée sous ce nom en 1293 (AD 49 G 785 f° 21) mais sous laquelle des tronçons de la voie NS 2 ont été retrouvés à plusieurs reprises aux 19^e et 20^e s. (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 18-19), attestant la continuité d'un parcours à cet emplacement depuis l'époque augusto-tibérienne (cf. § 6.1.3 ci-dessus p. 192). Ce sont les seules rues qui peuvent correspondre au vu des données archéologiques connues et de la position de la collégiale Saint-Lézin (COMTE 2010 : 138 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 314, fig. 1 ; COMTE 2006a : 182, fig. 2).

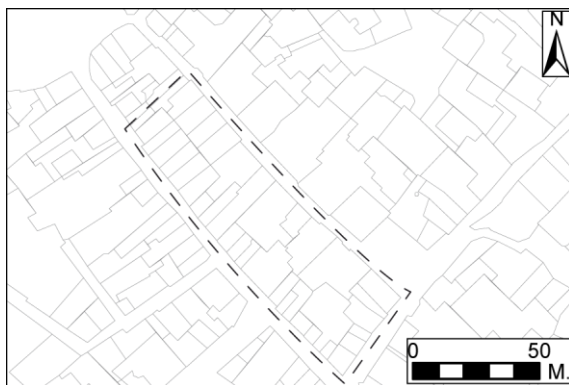


Figure 181 – Trame parcellaire du bourg Saint-Aubin.

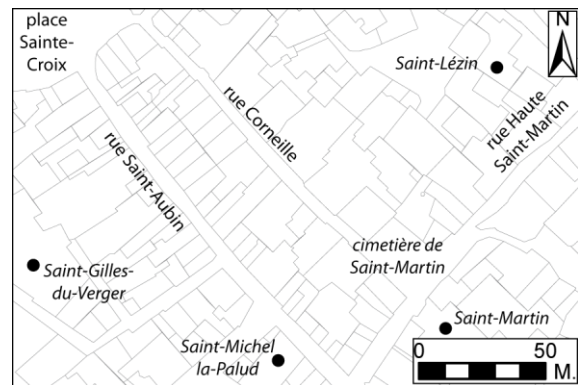


Figure 182 – Objets historiques du bourg Saint-Aubin.

Une situation à l'est de la rue Saint-Aubin est la seule possible. En effet ce secteur est enserré entre le cloître de Saint-Lézin et les églises Sainte-Croix au nord et Saint-Aubin et Saint-Martin au sud. Selon G. d'Espinay, « autour de l'abbaye, il se forma un groupe de maisons qu'on appelait le bourg Saint-Aubin ; c'est aujourd'hui la rue de ce nom » (D'ESPINAY 1876 : 162). C'est possible bien que réducteur, étant donné que l'on ne connaît pas de maisons édifiées par Saint-Aubin – du moins pas avant le milieu du 13^e s. Il n'est pas possible que le bourg Saint-Aubin se situe plus à l'est, en raison du cloître de Saint-Lézin. Il n'est pas non plus possible que le bourg Saint-Aubin se situe à l'est de la rue du même nom : en 1131 le terrain situé à l'ouest de la rue Saint-Aubin appartenait en propre à l'évêque et a été concédé par Ulger à l'abbaye de Marmoutier pour que celle-ci puisse y bâtir le prieuré Saint-Gilles-du-Verger (AD 49 G 785 f° 8 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 175-176).

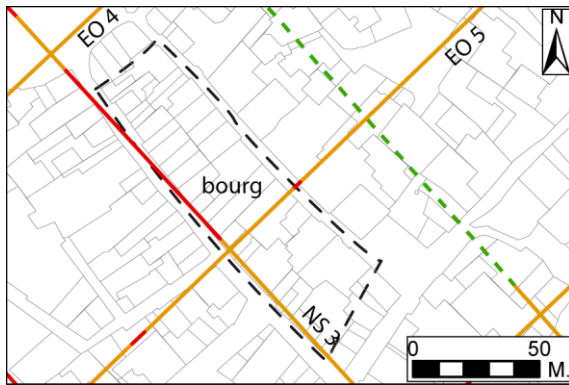


Figure 183 – L'espace du bourg Saint-Aubin dans la trame viaire orthogonale.



Figure 184 – Analyse métrologique de l'espace du bourg Saint-Aubin.

La voie EO 5 traverse l'îlot du bourg Saint-Aubin de part en part (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 : 214, fig. 3 ; COMTE 2006a : 182, fig. 2). Cette voie paraît rejoindre à angle droit la voie NS 2 qui correspond à l'actuelle rue Saint-Aubin (Figure 183). Une surveillance de travaux a permis de découvrir un tronçon de cette voie sous l'actuelle rue Corneille. Cette voie a totalement disparu au cours du Moyen Âge, probablement incluse dans le cloître de Saint-Lézin. Était-elle encore en usage d'une manière ou d'une autre au 10^e s. ? L'une des *viae publicae* citées par la charte de Saint-Aubin peut-elle correspondre la voie EO 5 ? Celle-ci a probablement déjà disparu avant le 10^e s. ou a pu tomber en déshérence : si « près de dix mentions de *via publica* (ou *agger publicus*) entre le X^e et le début du XIII^e siècle sont relevées dans les notices de cartulaires » (CHEVET, COMTE, PITHON 2008 : 319-320), celles-ci ne concernent pas la voie EO 5. Si cet axe avait été maintenu, on peut penser que le document l'aurait mentionné. La mise en place des enclos, qui ont oblitéré cette voie, a pu en précipiter la disparition dans l'espace du futur bourg. Une telle transformation ne peut être survenue qu'entre le 6^e et le 9^e s. L'analyse morphologique de cet espace réalisée plus haut a soulevé l'hypothèse selon laquelle le bourg Saint-Aubin a été mis en place dans un espace déjà urbanisé, en cela que sa trame parcellaire est bien intégrée à son environnement et que l'on ne peut pas mettre en évidence d'anomalie morphologique.

Une approche métrologique (Figure 184) permet d'étudier l'hypothèse selon laquelle la voie EO 5 est l'une des *viae publicae* évoquées dans le texte. Celui-ci nous informe en effet que la terre concernée par la vente couvre une surface d'un arpent, soit 5000 m² – 6500 m² (BERTOLDI 2007 ; CHARBONNIER, POITRI-NEAU 2001 : 124-133 ; DAUPHIN 1931 : 79). Si on considère que la voie EO 5 est l'une des *viae publicae*, la superficie calculée d'après le cadastre de 1840 est d'environ 2490 m² (60 m x 35 m). La mesure a été réalisée sur la partie de l'îlot située au sud de cette rue. Un résultat similaire est obtenu si on effectue la mesure au nord de la voie EO 5. En revanche, si on calcule la superficie de la partie de l'îlot sur le ressort de la paroisse Saint-Michel-la-Palud, de part et d'autre de la voie EO 5, on obtient une étendue d'environ 4350 m² (130 m x 35 m), ce qui est plus en accord avec le texte bien qu'en-deçà. Cette mesure exclut définitivement la voie EO 5. On trouve en revanche un résultat de 5200 m² si on mesure l'ensemble de l'îlot.

L'îlot du bourg Saint-Aubin est contenu dans la paroisse Saint-Michel-la-Palud (Figure 185). Une petite partie au nord se trouve dans la paroisse Sainte-Croix (COMTE 2003c : 242, fig. 2). Le secteur en question peut correspondre soit à un lotissement de quelques maisons soit à des terrains qui appartenaient à Sainte-Croix et que Saint-Aubin n'a jamais récupéré pour se constituer un espace homogène. La limite paroissiale correspond d'ailleurs aux fonds de parcelles. Cette concordance peut étayer l'hypothèse d'une inclusion d'un autre ressort pour des raisons purement foncières. Enfin une petite partie à la pointe sud se trouve sur le ressort de Saint-Martin (d'après COMTE 2006a : 183, fig. 3 mais pas d'après COMTE 2003c : 242, fig. 2). Il peut s'agir d'une partie du cimetière de la collégiale Saint-Martin situé au parvis.

L'îlot du bourg Saint-Aubin correspond au seul secteur de la paroisse Saint-Michel-la-Palud qui est situé à l'est de la rue Saint-Aubin (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 64). On peut ainsi se demander ce qui a amené l'abbaye Saint-Aubin à structurer un bourg sur un terrain disjoint de son enclos par une rue. Cela pose également la question des parcelles du nord de l'îlot dans le ressort de Sainte-Croix : est-il possible qu'une partie du bourg ne soit pas dans la paroisse Saint-Michel-la-Palud ? Ces parcelles, bien que situées dans la paroisse Sainte-Croix, dépendaient du fief de Saint-Aubin aux 15^e et 16^e s. (COMTE 2006a : 183, fig. 3). Il est possible qu'elles aient tout de même relevé du bourg Saint-Aubin.

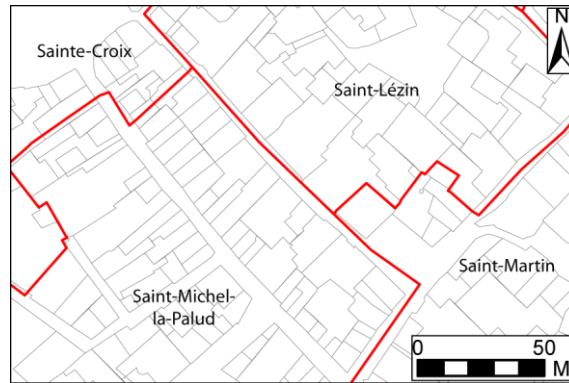


Figure 185 – Maillage paroissial du bourg Saint-Aubin.

Le point de départ de l'occupation de ce quartier est d'un côté l'aménagement de la basilique funéraire de l'évêque Aubin vers le milieu du 6^e s. et de l'autre l'installation d'un chapitre canonical au sein de la basilique funéraire de Lézin au tournant des 6^e et 7^e s. Un peu plus au sud encore, un premier oratoire est édifié sur le site de Saint-Martin peut-être dès la fin du 4^e s. (PRIGENT, HUNOT 2006 ; cf. § 6.2.2 ci-dessus p. 209). Le cloître de Saint-Lézin est attesté dès 818 (COMTE 1994a : 109 ; cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225). L'enclos de Saint-Aubin est connu pour sa part en 846 par le biais de mentions de maisons et d'édifices. Cette date est un *terminus a quo* : les résultats des fouilles au musée des Beaux-Arts permettent de penser que l'abbaye avait verrouillé le nord de ses environs dès sa fondation au 6^e s. (CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001 : 40 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 178-179).

La rue Saint-Aubin, en isolant le bourg de l'abbaye, aurait-elle pu favoriser la perception de ce secteur comme un espace homogène d'un seul tenant distinct de l'enclos de l'abbaye ? Cet espace était peut-être plus ou moins dégagé de toute construction : en effet, le texte de septembre 976 évoque clairement et à trois reprises un « terrain avec des vignes ». Il est également fait mention de « dépendances »¹⁰⁰ : à quoi cela correspond-il ? Seraient-ce de petits bâtiments liés à la culture de cette vigne (DU CANGE 1678-1861, vol. 1 : 330) ? Le terme ne semble pas faire référence à de l'habitat civil permanent ; É. Zadora-Rio déduit qu'en règle générale « le bourg est souvent construit sur une parcelle qui révèle la proximité immédiate des habitations (verger, jardin, ouche...) ou même sur un terrain partiellement bâti » (ZADORA-RIO 1979 : 176). Le terrain devait faire office d'interface ou, plus vraisemblablement, le pouvoir civil en détenait la possession avant la fin du 10^e s. Il est possible que la rue Corneille fût créée entre un bourg installé et le cloître pour se rendre commodément à l'église Saint-Martin (cf. § 6.1.4 ci-dessus p. 195). La création de cette voie pourrait-elle être liée à l'installation du chapitre canonical à Saint-Martin ? Cette hypothèse peut correspondre chronologiquement. La mise en place du collège canonical durant le premier tiers du 11^e s. s'accompagne de l'agrandissement de la collégiale (PRIGENT, HUNOT 2006). Il est possible que l'aménagement de la rue Basse Saint-Martin soit lié à ce projet architectural.

¹⁰⁰ « *Apendenti* »

La réalité du bourg Saint-Aubin paraît beaucoup plus nette que celle du bourg d'Angers. Comme « l'abbaye, propriétaire éminent du sol, reçoit des maisons *in burgo Sancti Albini* durant tout le XI^e siècle » (COMTE 2003b : 6), c'est-à-dire dans le « groupe de maisons » qu'évoquait G. d'Espinay (D'ESPINAY 1876 : 162), cela témoigne d'un usage constant du terme et de la continuité de la perception de cet espace comme un territoire propre. De même, certains laïcs sont qualifiés de « bourgeois de Saint-Aubin »¹⁰¹ (MIYAMATSU 1990 : 7 ; StA-134), ce qui peut traduire l'occupation par des habitants et la tutelle de l'abbaye sur ces individus. Ces documents attestent la pérennité de l'occupation de cet espace : le bourg Saint-Aubin existait toujours sous une forme reconnaissable durant le dernier tiers du 11^e s. Il est créé peu de temps après le retour d'une communauté monastique à Saint-Aubin. Le texte est explicite à propos de la suite à donner à l'acquisition du terrain par l'abbé : il s'agit d'y aménager un bourg. La formulation de la phrase ne permet pas de penser qu'il s'agisse d'un arrangement avec des occupants déjà installés. La poursuite de la réflexion serait désormais de chercher à comprendre quelles sont les motivations de Saint-Aubin pour acquérir des terres en milieu urbain et à y développer un type particulier de contrôle du sol.

Le bourg Saint-Serge. – Le bourg Saint-Serge est l'un des bourgs les plus difficiles à étudier en raison de son éloignement par rapport à l'espace urbanisé. Son site se trouve en effet nettement à l'écart de l'emprise de la ville antique puis de la Cité, et il est toujours exclu de l'espace urbain après la construction de l'enceinte du 13^e s. Cette position a pu jouer pour son influence dans les sources. Il est tout de même possible d'arriver à certaines conclusions en exploitant les quelques informations disponibles.

Le bourg Saint-Serge est attesté entre 973 et 1005 (StS-16) ; il est donc potentiellement antérieur de quelques années au bourg Saint-Aubin. Le texte rapporte l'abandon de la part de Renaud à l'abbé Renaud de Saint-Serge de coutumes qu'il avait « dans le bourg des saints martyrs Serge et Bach »¹⁰². Il contient également le détail de ces coutumes ainsi que les mesures prises afin d'en garantir la liberté et la non-usurpation. Le bourg ne réapparaît dans les sources par la suite qu'entre 1060 et 1081 dans un acte relatant un conflit entre les abbayes Saint-Serge et Saint-Aubin à propos de ce qu'un certain Aimery le marchand « avait dans le bourg de Saint-Serge »¹⁰³ (StS-57 ; MIYAMATSU 1990 : 5-7). Le discours tourne autour des procédures que les deux établissements religieux se lancent mutuellement et non sur les objets qui sont en jeu ; il n'y a pas de description du bourg ni des biens.

Nous retrouvons une situation identique à celle du bourg d'Angers : le bourg Saint-Serge n'est mentionné que deux fois. L'écart entre les deux textes est peu inférieur. La relative précocité du bourg Saint-Serge, apparu dès la fin du 10^e s., pourrait-elle être due, dans un certain sens, à son éloignement par rapport à la Cité ? L'abbaye et le bourg sont situés à près de 800 m au nord-est de la Cité. Le développement d'un espace de trame urbaine centré non pas sur la Cité mais plutôt sur un édifice périphérique aurait très bien pu être perçu comme un regroupement particulier de l'habitat, A. Chédeville ayant montré que « dès l'époque carolingienne, le bourg apparaît donc comme une agglomération qui peut être aussi bien péri-urbaine que rurale » (CHÉDEVILLE, LE GOFF, ROSSIAUD 1980 : 57). À ce titre le bourg Saint-Serge n'aurait pas les mêmes liens avec l'agglomération que les bourgs d'Angers et de Saint-Aubin.

La localisation du bourg Saint-Serge n'est pas aussi précise que pour celui de Saint-Aubin. S'il se situe à proximité de l'abbaye dont il porte le nom, on ne sait pas s'il se trouvait autour de celle-ci ou le long d'une voie venant de la Cité ; et même dans cette éventualité on ne sait pas s'il était du côté de la Cité ou du côté de la campagne par rapport à Saint-Serge. Il est même presque assuré que le bourg ne se trouvait pas le long de la route partant vers le nord mais plutôt par celle partant vers l'est.

¹⁰¹ « *Girardus Calvellus, Hilariu[s] et Landricu[s] fratres suos, et duos filios Andefredi, burgensis Sancti Albini* »

¹⁰² « *in burgo sanctorum martyrum Sergii et Bacchi* »

¹⁰³ « *quandam quam emerat in burgio Sancti Sergii* »



Figure 186 – Trame parcellaire du bourg Saint-Serge.

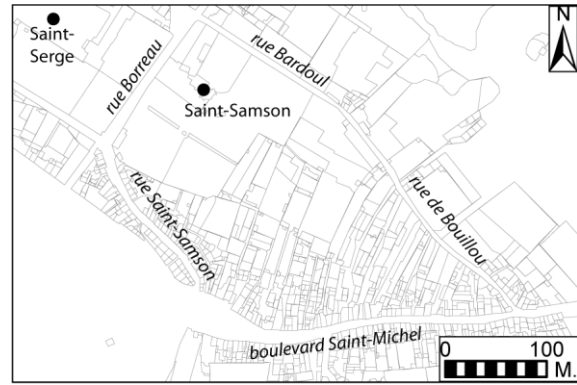


Figure 187 – Objets historiques du bourg Saint-Serge.

Durant la deuxième moitié du 11^e s., l'abbé Vulgrin de Saint-Serge rapporte sa vente à Sainfroid l'orfèvre de « ladite terre de Saint-Serge dans le *suburbium* de la *civitas* andécave située entre la *civitas* et le monastère Saint-Serge »¹⁰⁴ (StS-121). Ce secteur n'est pas occupé puisque le dispositif laisse la possibilité d'y fonder un bourg si certaines conditions sont remplies. On peut affirmer que le bourg Saint-Serge ne se trouvait pas entre la Cité et l'abbaye, c'est-à-dire autour de la prolongation de la rue Saint-Laud, au niveau de l'actuelle rue du Cornet. En effet, si la terre concernée par la procédure s'était trouvée près ou dans du bourg Saint-Serge, il y a tout lieu de penser que le document y aurait fait allusion.

F. Comte pense que sa localisation correspond « au voisinage des deux églises paroissiales Saint-Michel et Saint-Samson, le long des voies de sortie de la ville en direction du Mans et de Paris (rue Jules-Guitton et boulevard Saint-Michel) et vers Sablé (ancienne rue Saint-Samson et rue Boreau) » (COMTE 2003b : 6 ; Figure 186). On peut avancer que « cette abbaye possédait deux paroisses assez proches l'une de l'autre, ce qui constitue un indice de fixation de la population dans ce secteur sans doute dès la fin du 10^e s. » (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 37). Les paroisses en question sont Saint-Michel-du-Tertre et Saint-Samson autour de deux églises attestées par un document daté de 1006-1031 (COMTE 2003c : 252 ; StS-17). Saint-Samson n'était située qu'à seulement 100 m au sud-est du chevet de l'abbatiale, alors que Saint-Michel-du-Tertre était localisée à plus de 250 m au sud le long d'une des voies se dirigeant vers Le Mans. Il paraît assez logique que ces deux églises se trouvent à proximité plus ou moins immédiate du secteur d'habitat qu'elles desservait ; par conséquent leur situation est un argument pour situer le bourg Saint-Serge le long de la route du Mans. Les cadastres de 1810 et de 1840 montrent un quartier au parcellaire dense le long de l'actuel boulevard Saint-Michel à l'inverse des abords de Saint-Serge.

Il est important de croiser les informations relatives au bourg Saint-Serge avec le *suburbium civitatis*. Dans le document qui atteste son existence au tout début du 8^e s., Saint-Serge est dite être dans ce territoire (StS-12 ; cf. 7.2.2 ci-dessus p. 307). Il s'agit de la seule occurrence de la situation de cet établissement dans le *suburbium*. Comme le bourg ne se situe pas dans ce territoire, on peut envisager qu'il s'agit d'une section de celui-ci devenu autonome, peut-être à cause de la présence et au pouvoir structurant du monastère. Comme nous ne disposons que de peu de sources écrites relatives au bourg ou aux environs du monastère, nous ne pouvons dater ce changement qu'entre le début du 8^e et la fin du 10^e s. Nous ne pouvons pas non plus rechercher les causes ni les modalités de cette transformation.

On constate que la majeure partie de l'urbanisation en-dehors de l'enceinte du 13^e s. à l'est d'Angers se fait le long de la route du Mans, actuel boulevard Saint-Michel. La trame parcellaire se présente sous une forme laniérée approximativement perpendiculaire à la route du Mans (Figure 188). Plusieurs parcelles longues et étroites se situent dans l'alignement d'un linéament, entre celui-ci et la route. Cette structure est délimitée au nord par une continuité. On peut déceler une autre continuité dans l'axe

¹⁰⁴ « *quamdam terram Sancti Sergii in suburbio civitatis Andegavae inter civitatem et monasterium Sancti Sergii sitam* »

de la route du Mans qui pourrait correspondre à la limite d'un enclos lié à Saint-Samson, ou plutôt à une délimitation des propriétés de Saint-Serge. Les espaces au nord de cette limite présentent une trame parcellaire plus lâche que ceux situés au sud. Au sud de la route du Mans, on peut repérer une série de continuités linéaires que l'on peut suivre sur environ 320 m du carrefour avec la place à la porte Saint-Michel dans l'enceinte du 13^e s à celui avec la rue du Bouillou. On distingue également une structure triangulaire correspond à la jointure entre les ensembles parcellaires associés à la rue du Bouillou et au boulevard Saint-Michel. Au sud, on peut remarquer deux structures : une première, large de 18 m, constituée d'un parcellaire dense de bâti serré, et une seconde, large d'environ 40-45 m, constituée d'un parcellaire lâche correspondant aux jardins. Est-ce le bourg ? Il ne peut être situé sur la route de Jublains. Les structures qui peuvent être vues à la sortie de la porte Saint-Michel peuvent être correspondre à un faubourg qui s'est structuré après la construction de l'enceinte du 13^e s. et n'avoir rien à voir avec le bourg Saint-Serge. À ce titre, il faut localiser le bourg Saint-Serge à l'est de Saint-Michel-du-Tertre.

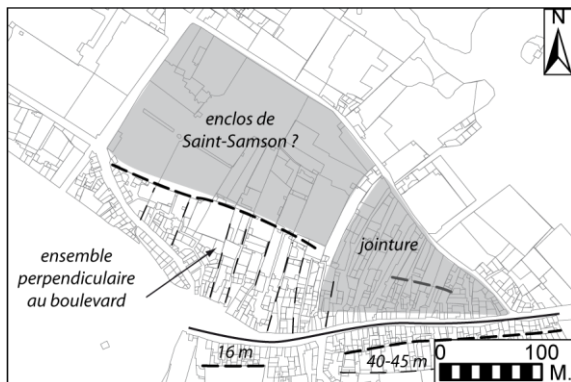


Figure 188 – Structures morphologiques du bourg Saint-Serge.

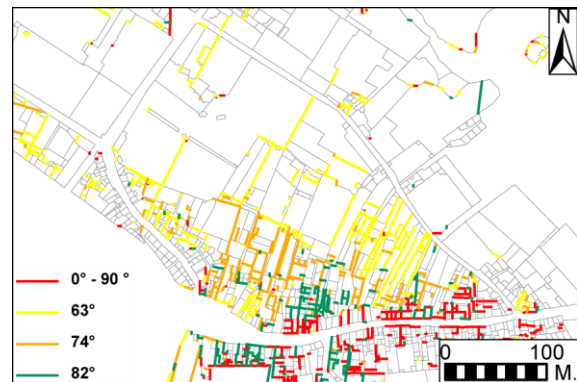


Figure 189 – Les gisements d'orientations parcellaires du bourg Saint-Serge.

Pour l'étude statistique des orientations parcellaires (Figure 189), nous sommes confrontés à une limite importante posée par la nature même de la source sur laquelle elle est effectuée. Comme le bourg Saint-Serge se trouvait à l'extérieur de l'enceinte du 13^e s. à la construction de celle-ci, il est possible de travailler également sur la première levée du cadastre de 1810. Le quartier situé le long de l'actuel boulevard Saint-Michel ne paraît que peu affecté encore par les transformations de la ville postérieures à l'époque révolutionnaire. L'analyse statistique révèle qu'aucun gisement ne se met en évidence pour ce secteur urbain. Outre un premier ensemble à 0° – 90° qui se fonde sur la direction générale de la route du Mans et qui concerne la moitié orientale de la trame parcellaire, le reste de l'espace supposé du bourg est structuré par trois autres gisements proches les uns des autres : un premier à 63° décelable à l'arrière du premier front de parcelles sur la rue, un second à 74° qui s'intercale entre le précédent et l'alignement de parcelles en front de rue, et un troisième orienté à 82°, plus ténu, qui concerne une partie des parcelles donnant immédiatement sur la rue. Ces différents gisements sont probablement dus aux seules variations de direction du boulevard Saint-Michel. Par conséquent, s'ils constituent des unités de plan (GAUTHIEZ 2003a : 481), ces gisements ne traduisent pas de structurations volontaires.

Le bourg Saint-Serge est probablement le plus mal connu. Cette situation est due à un manque important de documentation que l'on peut penser être induit par l'éloignement de l'établissement par rapport au centre urbain. Les sources planimétriques ne permettent pas d'avoir une idée globale de sa réalité, tout au plus apportent-elles quelques éléments de commentaires. L'édification de l'enceinte du 13^e s. a totalement exclu le bourg du nouvel espace urbain : est-ce dû seulement à son éloignement ou cela pourrait-il également traduire un degré d'urbanité faible ? Sa dernière mention correspondrait-elle alors à la dernière occurrence du bourg perçu comme un territoire urbain ?

Le bourg Sainte-Marie. – Cet objet urbain est lié à l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité. Ce quartier est à l'origine du développement plus ou moins *ex nihilo* de la partie d'Angers située en rive droite de la Maine au débouché du pont. À la différence des bourgs d'Angers, Saint-Aubin et Saint-Serge, le bourg Sainte-Marie ne s'insère pas dans un contexte topographique préexistant.

La première mention nominale du bourg Notre-Dame date des environs de 1028. Cette courte notice probablement rédigée directement par les moniales elles-mêmes (NDC-59) rapporte que la comtesse Hildegarde avait fait édifier « outre Maine » un four auquel elle a assigné des boulangers, lesquels ont reçu le droit particulier d'être seuls à pouvoir vendre du pain dans tout le bourg Sainte-Marie sauf lors des grandes fêtes¹⁰⁵. Cette mention est probablement contemporaine de la fondation de l'abbaye, bien que les datations de la charte de fondation et de cette notice soient toutes deux assez imprécises.

Le bourg apparaît explicitement dans la documentation dans une charte datant du 1^{er} octobre 1040 (GUILLOT 1972, t. 2 : 74) émanant du comte Geoffroi Martel dans laquelle celui-ci confirme à l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité les dons faits par son père Foulques Nerra (NDC-5). Ce texte ne nomme pas précisément le bourg mais la référence est limpide : au moment d'énumérer la liste des dons qu'il confirme à l'abbaye, Geoffroi Martel précise que « tout est dans le bourg de ce monastère »¹⁰⁶. Quatre autres textes qui se réfèrent à ce territoire. Parmi ceux-ci se trouve la *Chronique du seigneur Renaud archidiacre de Saint-Maurice d'Angers* et dont la notice pour 1088 est évoquée explicitement le bourg (MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 14). Une autre formulation se trouve dans un texte de la seconde moitié du 11^e s. où sont compilés plusieurs éléments relatifs à l'affranchissement de la famille du serf Constant le Roux. Ce texte mentionne des « vignes qui sont outre Maine »¹⁰⁷ (NDC-34). L'étude dendrochronologique menée sur deux maisons de la rue Beaurepaire a donné une datation haute au 14^e s., ce qui n'apporte aucun élément sur la mise en place du quartier (DENDROTECH 2010a ; DENDROTECH 2010b).

Ce bourg est localisé le long de la voie débouchant du franchissement de la Maine, de part et d'autre de l'actuelle rue Beaurepaire (Figure 190) : « le Ronceray concentre l'essentiel de son habitat au débouché du pont et formera le quartier de la Doutre (*Ultra Meduana*) » (COMTE 2003b : 6). « Faisant face à la Cité épiscopale et à la ville marchande de la rive opposée, ce bourg monastique, né dans le courant du XI^e siècle autour de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité, présentait très probablement à l'origine l'aspect d'un faubourg linéaire environné d'un habitat dispersé » (LETELLIER, BIGUET 2002 : 63). La création de l'église de la Trinité dès la fin du 11^e s. est un signe du développement rapide du secteur.



Figure 190 – Trame parcellaire de la rive droite.

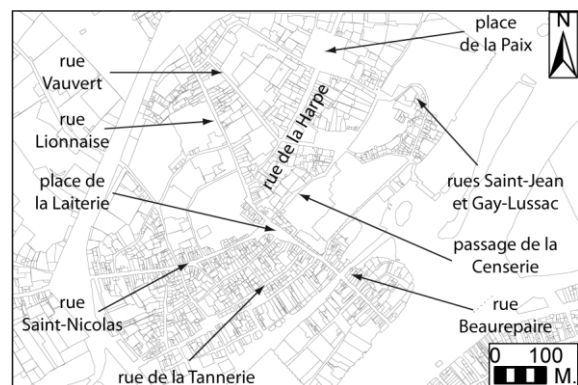


Figure 191 – Rues de la rive droite.

« Une partie de ce bourg, dans ce qui deviendra l'île des Carmes, est appelé *vicus* » (COMTE 2003b : 6). Il s'agit de la Nouvelle-Folie, *Nova Folia*, identifiée à l'actuelle impasse Grainetière (COMTE 2000b : 143 ; *ibid.* : 140, fig. 2 ; NDC-62). Ce lieu est opposé à la Vieille-Folie mentionnée en 1109 (*ibid.* :

¹⁰⁵ « *ne umquam Trans Meduanenses pistores in toto burgo S. Marie panem venderet* »

¹⁰⁶ « *in toto burgo S. Marie* »

¹⁰⁷ « *vineas que sunt ultra Meduanam* »

144 ; NDC-53). L'emploi de *vicus* signifie-t-il que cet espace était distinct du reste du bourg ? Les sources mentionnent préférentiellement la Nouvelle-Folie pour localiser un élément (*ibid.* : 162-163). En ce sens, on peut penser que le terme de *vicus* doit ici bien être compris comme un élément à part : « à cette époque, *vicus* n'a absolument plus le même sens qu'à l'époque carolingienne. Au XII^e siècle, sa signification se rapproche du terme *burgus*, avec une nuance toutefois, liée à l'importance de la rue » (NOIZET 2007b : 285 ; DU CANGE 1678-1861, vol. 6 : 819). L'importance de la rue ici est toute relative. La distinction est probablement induite par la présence d'un bras de la Maine, que diverses chroniques (MARCHEGAY, MABILLE 1869 : 132-133) disent issu du détournement de la rivière réalisé en 873 (COMTE 2000b : 143, n. 13), appelé plus tard « canal de la Tannerie » (COMTE 1998c : 82). En ce sens, la Nouvelle-Folie serait perçue comme autonome du bourg, bien que cet espace ne présente pas de traits distincts de la Doutre.

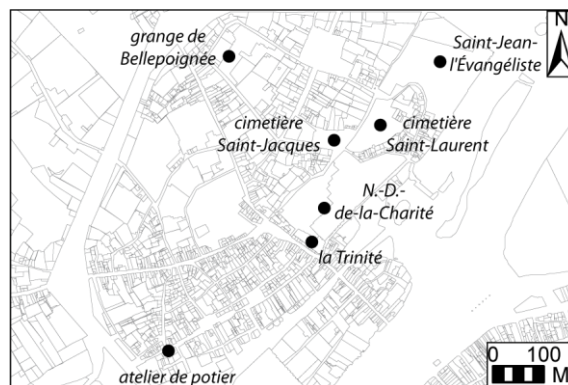


Figure 192 – Objets historiques de la rive droite autres que les rues.

Nous ne possédons aucun document donnant les limites communément admises du bourg Sainte-Marie ou même donnant un indice. Ce quartier n'a pas été fortifié avant la réalisation du programme urbain de mise en défense au début du 13^e s., et aucun texte ne le décrit comme la charte de fondation du bourg Saint-Aubin avait pu le faire.

La première hypothèse concerne la limite occidentale de son extension et se fonde sur un diagnostic archéologique mené par M. Pithon en 2003 à l'angle du boulevard Gaston-Dumesnil et de la rue de la Tannerie (PITHON 2003), à proximité de la porte de l'enceinte du 13^e s. dite « de la Tannerie ». Celui-ci a révélé la présence de fosses probablement liées à une activité de tannerie en exercice du début du 13^e à la fin du 18^e s. Cet atelier se situe à proximité d'un port situé dans le canal de la Tannerie et qui serait le port de la Mothe mentionné au 15^e s. (COMTE 2000b : 154). Ce lieu se trouvant en aval par rapport au bourg, on peut penser que son emplacement marque la limite de l'habitat en rive droite.

La seconde hypothèse se base sur un élément topographique situé à environ 300 m au nord-ouest de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité. Il s'agit de la grange de Bellepoignée, dépendance de l'abbaye de la Haye-aux-Bonshommes (commune d'Avrillé), attestée en 1195 (AD 49 G 858) et détruite dans le courant du 13^e s. : Rainaud de Craon acquiert en effet en 1290 le manoir de Bellepoignée édifié sur le site de la *grangia de Bona Punia* (LETELLIER, BIGUET 2002 : 64 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 39). Elle était située à l'extrémité de la rue Vauvert. Des fouilles menées en 1989 par F. Comte place Bichon, à une centaine de mètres à l'ouest de la grange, n'ont livré aucun résultat antérieur au 13^e s. (*Annuaire...* 1990 : 12). On peut affirmer que la grange correspondait aux abords de l'urbanisation de la rive droite de la Maine.

La troisième hypothèse concerne les abords de la Maine occupés par l'enclos de Notre-Dame-de-la-Charité et par le cimetière paroissial Saint-Laurent puis, vers 1174 (COMTE 1998c : 101), par l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste (Figure 191, repère H). Ces ensembles sont quasiment jointifs ; seule la rue Saint-Jean, reprise par les actuelles rues Saint-Jean et Gay-Lussac, séparait l'hôpital de l'abbaye. Si le bourg s'y étendait, il devait en être amputé dès la fin du 12^e s. Au nord-ouest de l'enclos de l'hôpital, une fouille

menée en 1989 dans l'enceinte du LEP des Buissonnets au niveau de l'enceinte du 13^e s. a révélé que « mis à part cette structure défensive, aucune construction n'a été réalisée avant le 19^e s. » (*Annuaire...* 1990 : 12). Une fouille menée par F. Comte au bas de la rue Vauvert et place du Tertre en 1991 a montré que ce lieu devait se situer en bordure du cimetière Saint-Laurent ; une voie plusieurs fois rechargée a également été découverte (*Annuaire...* 1992 : 13). La place du Tertre pouvait être dans le bourg.

Peut-on utiliser les différents espaces funéraires connus en rive droite de la Maine (cf. § 6.2.1 ci-dessus p. 200) pour déterminer une limite plus ou moins fixe de l'habitat ? Le cimetière Saint-Laurent, cimetière paroissial de la Trinité, est attesté vers 1110 (BIENVENU 1966 : 675 ; NDC-58). Ce cimetière contient la chapelle Saint-Laurent fondée en 1073 (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 43-44). Au niveau de la place du Tertre était installé en 1125 – 1130 le cimetière paroissial de l'église Saint-Jacques. Enfin, le secteur funéraire de la place de la Paix, béni en 1190, est le lieu d'inhumation particulier des pauvres de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste (LETELLIER, BIGUET 2002 : 64 ; COMTE, CHAUMOT, DILÉ 2001). Il est issu du don d'une partie du cimetière de la Trinité (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 44). Cet ensemble de zones funéraires peut matérialiser la limite orientale de l'occupation du bourg Sainte-Marie (Figure 191). Certains éléments d'habitat civil se situent néanmoins au-delà, et devaient se situer à la limite de l'agglomération.

Dans ce secteur sont connus quelques éléments d'architecture civile dite « patricienne ». L'étude de la répartition de ces bâtiments (Figure 193) permet de proposer de nouvelles hypothèses relatives aux limites du bourg Sainte-Marie, d'autant plus pertinentes que ces données architecturales sont valables pour le 12^e s.

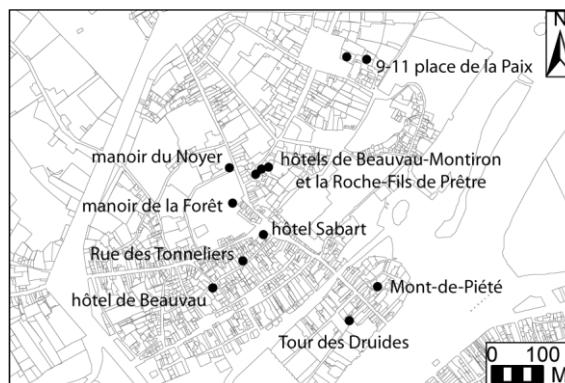


Figure 193 – Éléments d'habitat civil connus pour le bourg Sainte-Marie (LETELLIER, BIGUET 2002 : 48, fig. 1).

Parmi ceux-ci on peut relever les hôtels Sabart et de Beauvau, présents à partir du 12^e s. et situés à l'écart de la rue Bourgeoise vers l'ouest. À proximité de la rue Lionnaise se trouvent les manoirs de la Forêt et du Noyer ainsi que les deux maisons La Roche Fils de Prêtre ainsi que l'hôtel de Beauvau-Montiron dans la rue de la Harpe. Dans la rue des Tonnelliers, à l'ouest de la place de la Laiterie, existait un édifice aujourd'hui disparu dont on ne connaît ni le nom ni la vocation (LETELLIER, BIGUET 2002 : 60-62). Sur l'île des Carmes, on connaît la tour des Druides et les deux salles voûtées peut-être annexes situées près de la rue des Carmes qui serait pour G. d'Espinay un « manoir habité par quelque riche et puissant vassal du comte d'Anjou » (*ibid.* : 48, fig. 1 ; *ibid.* : 54-60 ; COMTE 2000b : 145 ; D'ESPINAY 1876 : 241-249 ; GODARD-FAULTRIER 1864). Est également connu l'hôtel des Tourelles dans le Rideau de l'île des Carmes, étudié par le biais d'un « chantier de restauration de l'hôtel du Mont-de-Piété [qui] a dévoilé sur la face postérieure nord du corps principal de beaux vestiges du XII^e siècle d'un "ménior" ou "houstel" d'importance » (LETELLIER, BIGUET 2002 : 63 ; COMTE 2000b : 140-142 ; DAVY 1999 : 170-171). On peut enfin relever deux éléments architecturaux datés des 12^e-14^e s. aux 9-11 place de la Paix, dont l'hôtel de Traves, qui se trouvent aux abords de la place de la Paix (LETELLIER, BIGUET 2002 : 48, fig. 1).

La localisation de ces éléments n'entre pas en conflit avec l'étendue supposée du bourg. Leur positionnement pourrait montrer les plus anciens secteurs urbanisés de la rive droite de la Maine. Ces éléments semblent s'organiser autour de la rue Beaurepaire au sud, de la rue Lionnaise au nord et de la rue des Tonneliers à l'ouest. La place de la Laiterie pourrait constituer le point central du secteur urbanisé en rive droite, d'autant plus qu'elle se situe à la jonction des deux voies. Cette place était également le siège d'un marché (COMTE 2003b : 4, fig. 1). Le petit secteur d'inhumation découverte en 1993 dans l'emprise de l'ENSAM corrobore cette hypothèse. C'est d'autant plus possible que l'entrée de l'église de la Trinité donne sur cette place et que le passage de la Censerie, qui contourne Notre-Dame-de-la-Charité par le nord et qui donne accès à la porte, y débouche également. Si les abords des portes Saint-Nicolas à l'ouest et Lionnaise au nord ne sont pas concernés par cet habitat, c'est peut-être un effet de source.

Le point focal du bourg semble être l'actuelle place de la Laiterie située au débouché du pont de la Tannerie. Cette place en fuseau doit sa forme d'une part à son accès sud qui est la continuité de la voie empruntant les ponts sur la Maine et d'autre part aux deux voies qui en partent vers le nord et le Lion-d'Angers et vers l'ouest et Nantes. Ces deux axes ont pu avoir un effet structurant sur le quartier. D'après la distribution spatiale des éléments architecturaux, il semblerait même que ces deux voies aient constitué une limite plus ou moins nette du bourg. Les limites du bourg sont floues mais de nombreux éléments nous permettent de poser certaines bornes. Les structures morphologiques observées à l'ouest de la place de la Laiterie (cf. § 5.3.2 ci-dessus p. 166) pourraient traduire une planification mais aucune opération de lotissement n'est connue. Le bourg a rapidement été scindé en plusieurs sous-ensembles correspondant à autant de lieux-dits.

Le bourg a reçu plusieurs droits particuliers de la part de Notre-Dame-de-la-Charité. Nous avons ainsi vu que les boulangers du bourg étaient seuls à avoir le droit d'utiliser durant l'année les fours édifiés par l'abbaye (privilège suspendu à quelques occasions). On constate aussi que la Maine a souvent fait office de limite entre les droits particuliers des différents établissements religieux. De même elle constitue la limite paroissiale entre les ressorts de la Trinité et ceux de Saint-Maurice et de Saint-Pierre ; la rivière elle-même se trouve sur le premier territoire. Cela a peut-être peu à peu permis l'apparition d'un particularisme pour chacune des rives et a pu favoriser la conception du quartier de la Doutre comme un territoire différent de la rive gauche.

Le bourg Saint-Nicolas. – Le bourg Saint-Nicolas est organisé autour de l'abbaye homonyme fondée au début du 11^e s. Il présente la particularité d'être attesté en premier lieu par le biais de la mention de ses habitants qualifiés de *suburbanni* avant que les sources écrites n'évoquent le bourg Saint-Nicolas lui-même. Il s'agit du bourg le plus éloigné de l'espace urbain d'Angers : en effet, le bourg Saint-Serge en rive gauche est plus proche de la Cité que ne l'est celui de Saint-Nicolas. Cette situation a pu avoir des conséquences sur la perception de cet espace. Seulement peu d'hypothèses peuvent être avancées. Sa situation nécessite également de le mettre en relation avec le bourg Sainte-Marie auquel il est jointif, d'autant plus que la route de Nantes est aussi la voie structurante majeure du bourg Saint-Nicolas. La documentation écrite nous fournit l'attestation de cet espace par un texte qui évoque des *suburbanni*, mentions évoquées lors de l'étude du *suburbium* (cf. § 7.2.2 ci-dessus p. 307).

L'attestation du bourg est indirecte dans un récit rédigé le 6 décembre 1032 par les moines. Ce texte relate successivement la fondation de leur établissement par le comte Foulques Nerra, la consécration de l'église abbatiale par l'évêque ainsi que l'établissement d'un accord juridique et ecclésiastique entre les différentes parties (StN-2A). Ce dernier point est relatif au droit d'être inhumé dans le cimetière de l'abbaye concédé à « toute la *familia* ainsi que les pauvres vivant ici et les *cives* et les *suburbanorum*

transflumen »¹⁰⁸. Le cimetière de l'abbaye pouvait accueillir les moines et leurs serviteurs – à condition que ces derniers eussent habité dans l'enclos de l'abbaye – ainsi que les indigents. À ce titre, ce droit est lié à une « paroisse monastique restreinte à l'enclos » (COMTE 2003c : 244 ; cf. fig. 20). Les paroissiens vivant en-dehors de l'enclos de Saint-Nicolas doivent être inhumés dans le cimetière paroissial Saint-Laurent. Si le lieu d'inhumation de Saint-Nicolas était ouvert à tout paroissien du bourg, Notre-Dame-de-la-Charité, qui détient le patronage de l'église de la Trinité, y perdrait une partie de son casuel. À ce titre ce document ne peut prouver l'association d'un ressort paroissial à Saint-Nicolas au premier tiers du 11^e s.

Ce bourg est attesté de manière formelle dans la notice rapportant la consécration de l'abbatiale faite par le pape Urbain II en 1096 (COMTE 2003b : 9 ; MIYAMATSU 1995 : 126 ; StN-279), à l'occasion de laquelle un certain Guillaume d'Orléans entre à l'abbaye avec son fils tout en donnant une terre aux moines, lesquels en retour lui concèdent le droit de « faire deux maisons dans son bourg »¹⁰⁹. On dispose de sa citation dans une charte de 1232 et émanant de son abbé Constant qui évoque « la destruction de deux maisons situées dans le bourg Saint-Nicolas pour la clôture de la *civitas* andécave »¹¹⁰ (MARCHEGAY 1853 : 250). En 1100, un accord entre l'abbé et l'évêque octroie l'indemnité à l'enclos monastique mais pas aux habitants du bourg ; le texte évoque et énumère « les coutumes du bourg »¹¹¹ (StN-102).

Le bourg Saint-Nicolas se déploie du franchissement du Brionneau et de l'abbaye jusqu'aux abords du bourg Sainte-Marie en se structurant principalement autour de la *via triumphalis*, attestée sous ce nom en 1022-1039 (StN-280), ancienne route de Nantes et actuelle rue Saint-Jacques (Figure 194 ; cf. § 6.1.3 ci-dessus p. 192). Le Brionneau est parfois qualifié de « petit torrent » entre 1022 et 1039 et de « *fluvius* » en 1021-1022 (StN-1A). Plusieurs propriétés sont dites « à la Barre ». Celle-ci peut être un aménagement de la route de Nantes. Ce toponyme, qui n'est pas propre à ce site et qui se retrouve ailleurs près d'Angers (notamment au sud, à proximité de Sainte-Gemmes-sur-Loire ; COMTE 2006b : 225), peut recouvrir plusieurs significations (DU CANGE 1678-1861, vol. 1 : 603-605). Parmi celles-ci, nous retiendrons ici qu'il est possible qu'il s'agisse du système de barrage partiel aménagé pour le remplissage de l'étang Saint-Nicolas aménagé au début du 11^e s. De même, la Barre devient par la suite un lieu-dit qui sert de référence géographique pour localiser plusieurs biens (NDC-86). Enfin elle devient une barrière pour le prélèvement des taxes (COMTE 2006b : 225).



Figure 194 – Trame parcellaire du bourg Saint-Nicolas.

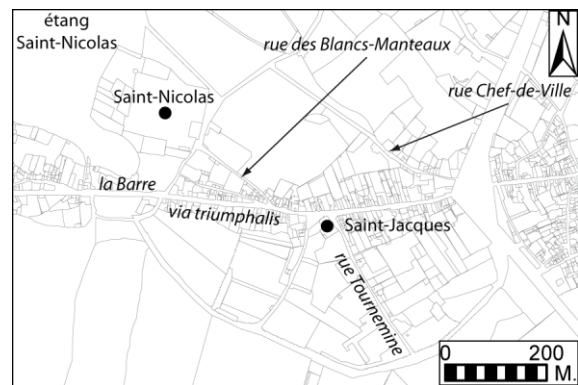


Figure 195 – Objets historiques du bourg Saint-Nicolas.

D'une manière générale, le bourg Saint-Nicolas correspond au quartier aménagé à proximité immédiate de l'abbaye. Cela se constate dans la trame parcellaire qui est située entre l'abbaye et le centre

¹⁰⁸ « *omnisque familiae atque pauperum illic viventium civiumque atque suburbanorum transflumen* »

¹⁰⁹ « *unde ei duas domos in burgo suo facere* »

¹¹⁰ « *dilapidatione domorum, pro clausura civitatis Andegavensis, in burgo Sancti Nicholai sitarum* »

¹¹¹ « *consuetudine burgensium* »

du quartier urbanisé en rive droite. Une des indemnités faites par le roi en raison de l'édification du système défensif urbain au début du 13^e s. comprend un acte en faveur de Saint-Nicolas et qui mentionne explicitement son bourg (AA-7). C'est une preuve de l'extension de celui-ci vers l'ouest au minimum jusqu'au niveau de l'enceinte du 13^e s. Nous verrons ci-dessous qu'une partie de ce bourg en est déduite pour devenir le bourg Saint-Jacques.

Pour estimer l'importance, l'étendue et la forme du bourg Saint-Nicolas, le plus ancien document dont nous disposons de la vue cavalière d'Angers réalisée par C. Ménard en 1638. L'abbaye Saint-Nicolas se reconnaît nettement sur la route de Nantes grâce à son enclos renforcé d'une tour. Près de l'abbaye se trouve une église qui ne peut être autre que Saint-Jacques. D'après la vue de C. Ménard, Saint-Nicolas se place dans un environnement désert. Cet état n'est probablement qu'un biais introduit par le choix de représentation, axée sur le territoire urbain et les éléments significatifs. Cependant la vue de Ménard ne figure pas nécessairement la stricte réalité : en effet, cette vue représente par exemple le quartier de l'Esivière comme quasiment désert, ce qui est exagéré au vu de la connaissance de ce quartier au 17^e s.

Entre l'enclos de Saint-Nicolas et la route de Nantes, on distingue une série de petites maisons édifiées selon un même modèle. Cette modularité se retrouve peut-être sur le cadastre actuel. Avec une certaine retenue du fait de l'imprécision de la vue pour cette partie de la ville, on ne voit pas de mur d'enclos venant entourer cet ensemble bâti ni même le retour de ce mur derrière l'abbaye. Cette situation, comme si l'abbaye cherchait à s'interposer entre les maisons et le reste de la ville, est un indice pour voir le bourg Saint-Nicolas dans ce regroupement de bâtiments. Il est néanmoins surprenant que de l'autre côté de la route ne soient pas figurées de constructions alors que la lecture du cadastre laissait supposer que le bourg se développait de part et d'autre de la *via triumphalis*. De même, aucune maison n'est bâtie de part et d'autre du petit chemin qui relie la route de Nantes à l'entrée de l'enclos de l'abbaye et qui doit correspondre à l'actuelle rue de l'Abbaye.

Le lieu ne porte pas immédiatement le nom de bourg Saint-Nicolas : on vu, avec la première référence, que « son bourg est d'abord appelé *Suburbannum Transflumen* indiquant avant tout sa situation géographique » en 1032, soit très peu de temps après la fondation de l'abbaye (COMTE 2003b : 6 ; StN-2A). Cette expression peut effectivement être comprise comme désignant l'espace plus ou moins urbanisé par-delà la rivière. Le bourg Saint-Nicolas est l'élément le plus éloigné de la ville, plus que ne l'est le bourg Saint-Serge et d'autant plus que la Maine joue un rôle net de séparation. Le fait que l'espace situé autour de Saint-Nicolas ne soit pas qualifié de bourg une dizaine d'années seulement après la fondation de cette abbaye peut témoigner de la lenteur de l'agrégation d'un habitat autour de celle-ci. Nous ne connaissons pas le contexte dans lequel le monastère a été installé. Cette mention peut laisser supposer que l'abbaye avait été fondée non pas en plein désert mais à proximité d'un pôle d'habitat le long de la route.

Une situation comparable, nettement antérieure toutefois, est rapportée par A. Chédeville : « c'est le cas à Narbonne où le bourg Saint-Paul est appelé "*suburbium* au-delà du pont" (*suburbium trans pontem*) au VIII^e siècle et simplement "lieu au-delà du pont" (*locus trans pontem*) au X^e » (CHÉDEVILLE, LE GOFF, ROSSIAUD 1980 : 59). Cela peut-il traduire une transformation du statut de cet espace ? Le passage se fait ici de « *suburbium* » à « lieu » et non à « bourg ». On passe d'un espace lié à une ville à un autre espace sans lien particulier à la ville. L'aspect urbain du bourg Saint-Paul n'est pas aussi assuré que pour le bourg Saint-Nicolas. Il ne faut cependant pas oublier que deux siècles séparent ces deux situations. Un exemple comparable à Saint-Paul de Narbonne et plus proche encore de la situation de Saint-Nicolas d'Angers est celui du secteur situé au-delà du Grand Pont de Paris : « le faubourg "outre Grand-Pont" (*in suburbio Parisii ultra magnum Pontem*) est attesté dès la fin du XI^e siècle » (LORENTZ, SANDRON 2006 : 29).

Le bourg Saint-Étienne. – Le bourg associé à la petite église Sainte-Croix n'est mentionné qu'une seule fois dans les sources écrites mais il présente la particularité de peut-être correspondre à un *suburbium* particulier dépendant du même édifice. Si l'étude du bourg est succincte en raison du faible volume de sources, le principal intérêt reste la réflexion relative à la dialectique entre le bourg et le *suburbium*. La principale source pour l'étude de ce bourg est le cadastre ancien. Le bourg Sainte-Croix est le seul bourg qui apparaît au 11^e s. en rive gauche de la Maine (cf. § 7.3.1 ci-dessus p. 319) : d'un côté les bourgs situés en rive gauche attestés postérieurement le sont dans le courant du 12^e s., et les deux autres éléments du 11^e s. se situent tous deux en rive droite. C'est également la seule occurrence du bourg dans les sources écrites. Il est particulièrement discret dans la documentation, tout comme les autres bourgs. Enfin, il doit être confronté à la mention du *suburbium* de Sainte-Croix en 1040-1060.

Le « petit bourg Saint-Étienne »¹¹² associé à l'église Sainte-Croix et est mentionné le 31 juillet 1077 (StM-49) lorsque l'évêque Eusèbe Brunon juge le désaccord qui était survenu entre le chapitre cathédral et l'écolâtre de la cathédrale Marbode à propos d'un domaine revendiqué par les chanoines. Marbode donnera divers biens alors que les chanoines abandonneront, entre autres, « le petit bourg qui est près de Saint-Étienne, jouxtant le mur du fief de l'évêque »¹¹³. Le mur est très probablement l'enceinte de la Cité bien que le fief de l'évêque s'étendait au-delà, comme en témoigne le prieuré Saint-Gilles-du-Verger au moment de sa fondation (COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 41 ; AD 49 G 785 f° 8).

D'après le détail selon lequel le bourg est accolé à l'enceinte et d'après l'emplacement de Sainte-Croix, on peut proposer de localiser ce territoire entre les rues de l'Oisellerie et Montault à l'est et au sud, la résidence épiscopale et l'enceinte antique au nord, c'est-à-dire aux quelques parcelles de lotissement qui sont visibles sur le cadastre de 1840 (COMTE 2003b : 4 ; Figure 196). Ce dernier dénomme l'actuelle rue Montault comme la « place Neuve » : ce nom peut-il découler d'un aménagement plus ou moins récent de ce secteur ? L'autre secteur où ce bourg pourrait se situer est la partie orientale de l'actuelle rue Tous-saint, attestée sous ce nom en 1224 (Tou-10) et qui correspond au débouché de la porte Hugon de l'enceinte de la Cité. On peut cependant d'ores et déjà éliminer ce secteur car la charte de 1134-1143 (datation LAMY 2006 : 159) par laquelle Ulger concède le verger sur lequel Marmoutier pourra fonder le prieuré Saint-Gilles ne mentionne pas ce bourg, pourtant situé à proximité du terrain concerné.

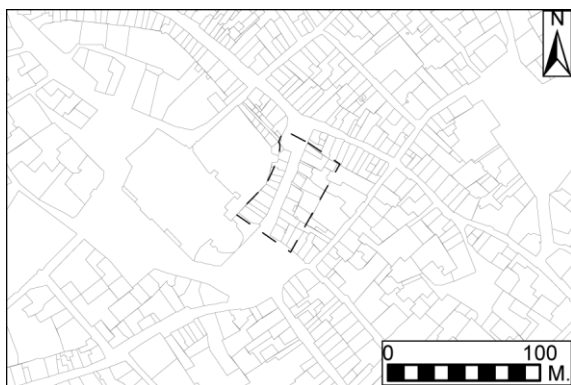


Figure 196 – Trame parcellaire du bourg Saint-Étienne.

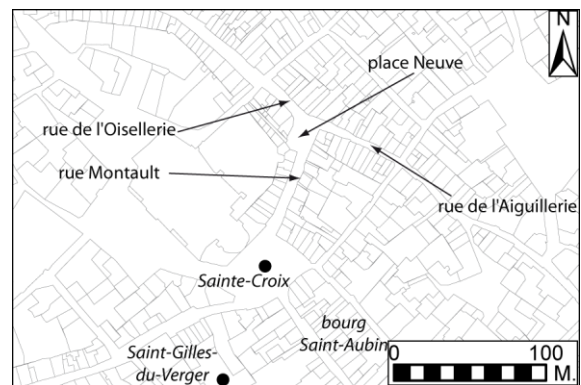


Figure 197 – Objets historiques du bourg Saint-Étienne.

Bien qu'associé à un édifice religieux, ce bourg ne correspond pas à une occupation nettement distincte de l'environnement urbain comme peuvent l'être ceux de Notre-Dame-de-la-Charité ou encore de Saint-Nicolas. On peut penser qu'il s'agisse ici soit d'un bourg ayant reçu des statuts particuliers – mais

¹¹² « *burgulus Sancti Stephani* »

¹¹³ « *cum burgulo qui est juxta sanctum Stephanum, adhaerens muro de fevo episcopali* »

dans ce cas-là pourquoi n'en a-t-on conservé aucune trace ou mention ? – soit d'un qualificatif donné à un petit quartier à vocation artisanale et commerçante (COMTE 2003b : 7) et qui tirerait une certaine originalité du fait que ces fonctions ne se retrouvent pas ou peu dans les quartiers environnants.

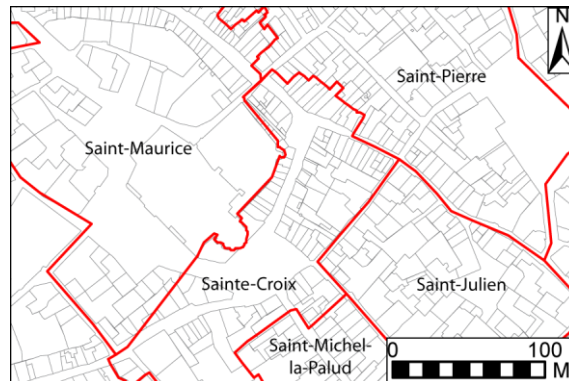


Figure 198 – Maillage paroissial du bourg Saint-Étienne.

On peut enfin proposer l'hypothèse selon laquelle ce qui est désigné sous l'appellation de « petit bourg Saint-Étienne » correspond plus ou moins exactement à la paroisse Sainte-Croix. La correspondance spatiale entre l'emprise restituée du bourg (Figure 196) et celle de la paroisse Sainte-Croix (Figure 198) est moyenne. Le bourg ne recouvre que la moitié nord de la paroisse. À Poitiers, « d'après la confirmation des biens au prieuré par Louis VII en 1146, la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle semble avoir eu la même étendue que le bourg qui était circonscrit autour de l'église et délimité par des croix » (BOISSAVIT-CAMUS 2001 : 562). Cette paroisse était située presque entièrement dans l'*intra-muros* de l'enceinte du Bas Empire, à la différence de celle de Sainte-Croix d'Angers qui est accolée à l'extérieur de la Cité. Il semblerait donc que cette idée séduisante ne soit pas pertinente.

En 1040-1060, une reconnaissance par le couple comtal des privilèges et biens qu'ils octroient au prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière comprend une dénomination inhabituelle de cet espace : le dispositif contient la mention « aussi dans le *suburbium* de Sainte-Croix, une maison »¹¹⁴ (Tve-38). Ce *suburbium* ne peut être qu'à Angers car il est évoqué parmi les possessions du prieuré situées près et à Angers (cf. § 7.2.2 ci-dessus p. 307). Le *suburbium* de Sainte-Croix se trouve nécessairement sur son ressort car les éléments mentionnés en association avec l'église sont tous situés à proximité de celle-ci. Peut-on alors assimiler cet espace avec le bourg ? Aucun élément ne permet de l'infirmier ou de le confirmer. Nous avons vu plus haut qu'il était possible qu'il y ait néanmoins une certaine interchangeabilité entre les deux termes, au vu des exemples toulousains du « *burgus Sancti Saturnini* » et du « *suburbium Tolose* » (CAZES 2002). Cet exemple nous montre à nouveau un cas de passage d'un *suburbium* à un *burgus*, suivant le même principe que nous avons déjà pu constater cette situation pour l'environnement de Saint-Nicolas. La différence notable ici est que la dénomination du *suburbium* est bien définie, plus précisément que la mention somme toute assez vague du *Suburbuannum Transflumen* de Saint-Nicolas de 1032.

Une autre hypothèse, peut-être mieux adaptée à cette situation, avance que ce qui est défini comme un bourg n'est pas forcément un bloc homogène de parcelles caractéristiques d'une opération de lotissement ou d'un quelconque aménagement similaire. Il se pourrait qu'il ne s'agisse ici que de l'application à un élément urbain de critères particuliers des bourgs urbains, voire même d'un abus de langage de la part de l'évêque. En l'absence de nouvelles mentions, la seule source pour travailler sur le bourg Saint-Étienne reste le cadastre ancien. L'espace urbain concerné par le ressort de la paroisse Sainte-Croix présente une organisation parcellaire caractéristique de lotissements.

¹¹⁴ « *item in suburbio Sanctae-Crucis, domum unam* »

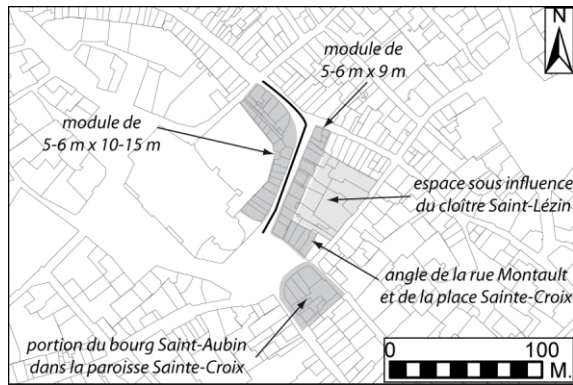


Figure 199 – Structures morphologiques du bourg Saint-Étienne.

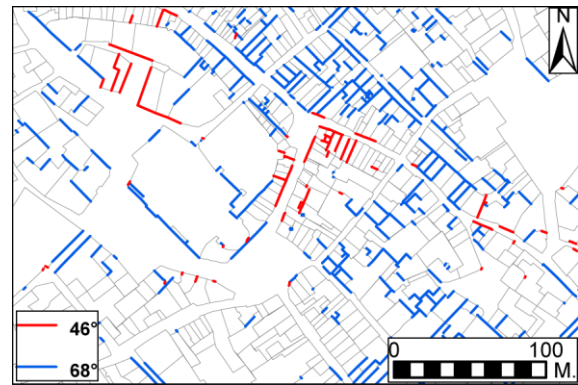


Figure 200 – Les gisements d'orientations parcellaires du bourg Saint-Étienne.

La structure la plus distincte est celle qui est accolée à l'enceinte de la Cité le long de la rue Montault entre l'église Sainte-Croix et la rue de l'Oisellerie, et celle qui se situe de part et d'autre de la rue de l'Aiguillerie – attestée en 1260 (AD 49 1 HS/B 82 f° 116). Ce secteur présente une régularité parcellaire qui pourrait dériver la mise en place d'une modularité d'environ 5-6 m pour les plus courtes et de 10-15 m de profondeur pour les plus longues entre la rue et l'enceinte de la Cité. L'ensemble parcellaire situé au pied de l'enceinte est probablement le lotissement de la zone *non aedificandi*. La modularité traduit une organisation logique. L'angle de la rue Montault et de la place Sainte-Croix semblent faire partie du même projet car ils présentent les mêmes caractéristiques. De l'autre côté de la rue Montault, on peut également mettre en évidence la présence d'une structure morphologique de type lotissement, d'un module parcellaire de 5-6 m de largeur pour environ 9 m de profondeur. Ces lotissements peuvent être liés : certains linéaments de part et d'autre de la rue Montault reproduisent les mêmes modularités. Si les bords de cette rue présentent effectivement une structure morphologique de type lotissement, nous ne connaissons pas les modalités de l'urbanisation de l'îlot qui est enserré entre ladite rue, la place Sainte-Croix et les rues Chaperonnière et de l'Aiguillerie. Nous pouvons y relever le fait que seuls les abords des rues ont un maillage parcellaire dense, le cœur de l'îlot présente quant à lui une trame lâche due à la proximité du cloître Saint-Lézin. Outre le côté sud-est de la rue Montault, on peut mentionner la structure d'organisation complexe qui présente un module parcellaire de 5 m de largeur pour 16 m de profondeur.

Nous avons vu qu'une partie de l'îlot concerné par le bourg Saint-Aubin se trouvait sur le territoire de la paroisse Sainte-Croix. Ce micro-secteur semble présenter un lotissement de quelques parcelles sur le front de la place Sainte-Croix d'un module de 6 m de large pour 16 m de profondeur. Ce bloc de parcelles est néanmoins influencé par la structuration du reste de l'îlot et notamment par les linéaments transversaux. Peut-être faut-il voir ici une trame parcellaire de contact entre les deux ensembles influencés par la place Sainte-Croix et par le bourg Saint-Aubin.

Une étude des orientations parcellaires du bourg Saint-Étienne a été menée, en dépit de la faible étendue du bourg. L'étude a ici valeur de test (Figure 200). L'orientation de la rue Montault est de 68°, et est due à la présence de l'enceinte de la Cité. En effet, la voie contourne une petite portion de la courtine le long de la cathédrale et de la résidence de l'évêque. La rue Montault doit plus son orientation à la topographie physique du site qu'à l'enceinte antique. On remarque également des linéaments d'orientation proche du gisement à 46°, majoritaire à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération (cf. § 5.2.2 ci-dessus p. 151). Ceux-ci concernent l'extrémité nord du bourg, le long de la rue de l'Aiguillerie.

Le bourg Saint-Étienne est une réalité de la topographie historique d'Angers qui correspond peut-être à une partie de l'ancien *suburbium* de la Cité ainsi qu'à l'emprise du ressort paroissial de l'église. La seule source mentionnant ce bourg n'est pas suffisante pour étudier plus avant cette hypothèse. Les résultats de l'analyse morphologique permettent de préciser la question de la localisation du bourg. Le seul emplacement envisageable pour le bourg Saint-Étienne sont les abords de la rue Montault et de la porte

du Pain. Une proposition faite pour le carrefour de la rue Toussaint avec la place Sainte-Croix avait déjà été écartée. La qualification de « *burgulus* » donné par l'évêque s'accorde avec la faible superficie que le plan présente de cette structure morphologique, nettement inférieure au bourg Saint-Aubin. Cet emplacement est également en accord avec le détail selon lequel le bourg est accolé à l'enceinte. Le document ne permet pas en revanche de déterminer si le bourg s'étendait de part et d'autre de la rue Montault. Ce n'est probablement pas le cas et seul le micro-quartier à l'aplomb de l'enceinte antique correspond au bourg Saint-Étienne. Autre élément en faveur d'une localisation à cet emplacement : le bourg était en possession des chanoines de Saint-Maurice au moment du jugement d'Eusèbe Brunon de 1077. Cette donnée peut peut-être jouer en faveur d'un emplacement à proximité de la cathédrale.

Le bourg Saint-Maurille. – La seule mention d'un bourg dépendant de l'église Saint-Maurille date du 12 janvier 1155 et provient d'une bulle du pape Adrien IV (PIF-86) par laquelle celui-ci prend le chapitre sous sa protection et lui confirme ses privilèges. Le pape cite deux territoires : « à savoir la paroisse et le bourg, dans lequel est située l'église »¹¹⁵. Cette mention est assez tardive. On peut penser que le bourg n'est pas plus tardif que les autres qui dépendent d'églises collégiales. La collégiale Saint-Maurille est de fondation approximativement contemporaine de celles de Saint-Pierre et de Saint-Mainboeuf. L'attestation tardive de ce bourg pourrait donc être due à un effet de source.

Le bourg est mentionné pour la première fois dans une bulle. Est-il possible que cet acteur extérieur à Angers ait pu considérer un secteur urbain centré sur la collégiale comme étant un bourg, à l'inverse des acteurs locaux ? Il est en revanche possible que le matériel constituant le dispositif de cette bulle provienne d'un ou plusieurs documents émis à Angers par des acteurs plus au fait des réalités topographiques locales (cf. § 7.1.2 ci-dessus p. 271). La part d'une réutilisation aveugle de concepts locaux par des acteurs extérieurs, et de ce fait la part de l'erreur induite, est difficilement mesurable.

Le bourg Saint-Maurille est localisé par F. Comte au niveau des rues dénommées sur le cadastre de 1840 rues de Cordelle et du Figuier (COMTE 2003b : 4, fig. 1). Ce secteur se situe en arrière du quartier des collégiales, par rapport à la Cité (Figure 201).

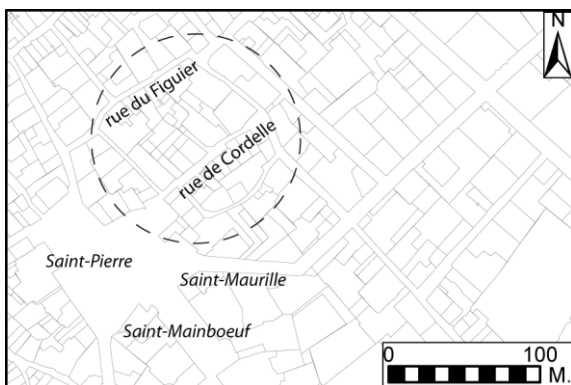


Figure 201 – Trame parcellaire du bourg Saint-Maurille.

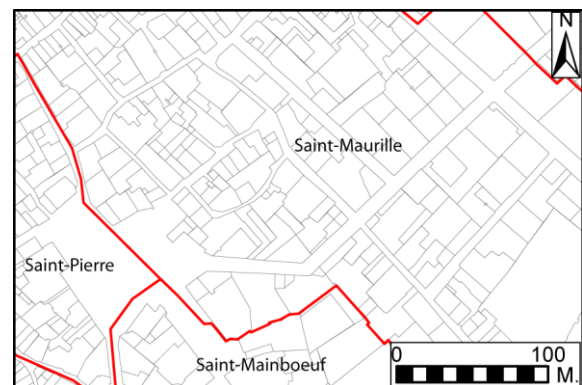


Figure 202 – Maillage paroissial du bourg Saint-Maurille.

L'occupation structurée autour de Saint-Maurille peut avoir été qualifiée de bourg en raison d'un effet de la situation spatiale de cet objet. En effet, les quartiers urbains situés autour de Saint-Pierre et de Saint-Mainboeuf ont pu ne pas être perçus comme indépendants les uns des autres, au contraire du bourg Saint-Maurille qui se situe de l'autre côté du quartier des collégiales par rapport aux espaces les plus urbanisés, vers l'est, du côté de la campagne. Si on prend comme point de référence la Cité et que l'on considère le groupe des trois collégiales, Saint-Maurille est la plus éloignée et paraît dissimulée derrière Saint-

¹¹⁵ « *parochiam uidelicet et burgum, in quo eadem ecclesiam sita est* »

Pierre et Saint-Mainbœuf. Selon ce point de vue, l'espace urbain associé à cette collégiale se situe à l'arrière de l'église : en cela, il devait paraître vraisemblablement plus autonome. Le bourg de Saint-Maurille ne serait pas plus récent que les autres. Son isolement pourrait être intervenu du fait de son importance grandissante et de l'impression qu'il donnait de quartier autonome. Sa mention tardive par rapport aux autres attestations de bourgs à Angers peut alors n'être due qu'à un simple effet de source.

L'environnement parcellaire de l'église Saint-Maurille a été grandement bouleversé lors de la Révolution. Durant cette période, les différentes églises de la ville, dont notamment les trois collégiales de la place du Ralliement, sont saisies et vendues au titre des biens nationaux, certaines d'entre elles, dont Saint-Pierre, ne trouvant pas d'acquéreur, ont été purement et simplement démolies. Outre l'ouverture de la place, le projet comprenait le percement de plusieurs rues, dont la rue Saint-Maurille tracée dans l'ancien cimetière de la collégiale, la fermeture et le redressement d'autres rues (BERTOLDI 1993).

Nous ne pouvons donc pas nous appuyer sur l'analyse morphologique du plan pour déterminer l'emprise du bourg. La documentation écrite et l'interprétation que l'on peut en faire reste donc notre seule source. Nous pouvons peut-être nous baser sur le découpage paroissial des environs de la collégiale Saint-Maurille afin d'estimer l'emplacement du bourg (Figure 202). Il faut cependant rester prudent. Le texte nous apprend que l'église se situe dans sa paroisse et dans son bourg. Ceci constitue un élément précieux de localisation de cette entité spatiale. Il reste possible que le bourg ait dépassé ces limites paroissiales. Les rares linéaments que nous pouvons mettre en évidence sur le cadastre ancien ne semblent pas forcément correspondre à une structure de bourg organisée autour de l'actuelle rue Cordelle. Seul le côté sud de celle-ci présente une certaine régularité, le côté nord étant beaucoup plus perturbé.

L'étude des systèmes d'orientations parcellaires ne donne aucun résultat pertinent. L'espace du bourg est concerné, comme toute la trame urbaine, par le gisement à 46° et faiblement par des traces respectant – par hasard semble-t-il – le gisement à 32° de la rive droite. L'aménagement déjà bien avancé de la place du Ralliement que l'on peut observer sur le cadastre de 1840 oblitère une grande partie de l'espace du bourg et gêne considérablement son analyse morphologique, à plus forte raison si elle est menée par le biais du traitement statistique des orientations parcellaires. Par conséquent, il est obligatoire de conclure que le traitement des orientations n'est pas possible pour le bourg Saint-Maurille.

Lacune de la documentation figurée limitant très fortement l'analyse morphologique, très faible importance numérique des sources écrites faisant courir le risque d'une surinterprétation ou d'un contresens, nous sommes confrontés à un problème difficile à surmonter pour le bourg Saint-Maurille. Si sa réalité ne fait aucun doute, le pape le mentionnant – certes peut-être à partir de matériel issu d'une documentation angevine inconnue –, sa forme reste très difficile voire impossible à caractériser. Il ne peut être exclu qu'il s'agisse d'une partie d'une trame urbaine développée progressivement dans les quartiers canoniaux et aux abords de ceux-ci. Tout au plus peut-on penser que le bourg ne se distingue pas autant du reste de l'occupation autour de la Cité comme peuvent l'être les bourgs Saint-Aubin ou de l'Esvière.

Le bourg Saint-Denis. – Le bourg Saint-Denis n'est attesté qu'au dernier tiers du 12^e s. et est donc le bourg le plus tardivement mentionné. Il est associé à une petite église succursale de la collégiale Saint-Mainbœuf connue dans la documentation écrite à la fin du 10^e s. Ici aussi l'étude ne sera menée qu'au niveau de l'ébauche car le bourg Saint-Denis pâtit d'une documentation lacunaire.

Le bourg Saint-Denis est mentionné pour la première fois à l'occasion de la confirmation faite en 1165 par Henri *Calcafo* du don fait par son père au chapitre de Saint-Mainbœuf de six sous de cens à percevoir « dans le bourg de Saint-Denis »¹¹⁶ (AD 49 G 725 f° 6, cité par COMTE 2003b : 9). Cette mention est tardive par rapport aux attestations des autres bourgs à Angers.

¹¹⁶ « *in burgo Sancti Dionisi* »

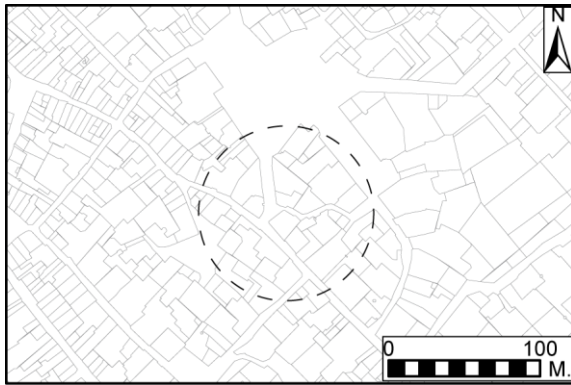


Figure 203 – Trame parcellaire du bourg Saint-Denis.

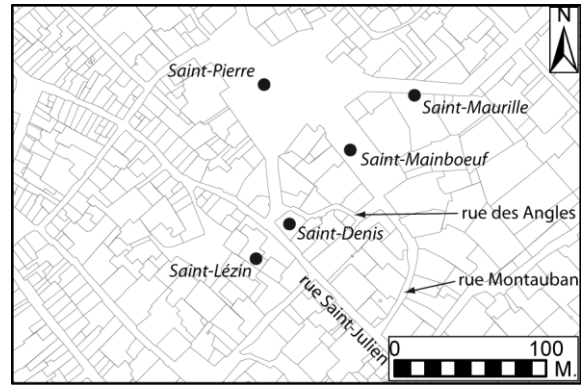


Figure 204 – Objets historiques du bourg Saint-Denis.

L'analyse morphologique du parcellaire situé aux environs immédiats de l'église Saint-Denis est difficile. Le quartier a été fortement perturbé par la présence des églises Saint-Maurille au nord et Saint-Lézin au sud, autour de laquelle est attesté un quartier canonial. La présence de la rue Saint-Julien, qui borde la façade ouest de l'église Saint-Denis, joue également le rôle indirect de limite au cloître de Saint-Lézin ; la situation de celui-ci exclut totalement un débord du bourg Saint-Denis vers l'ouest de la rue Saint-Julien. La localisation des bourgs à Angers proposée par F. Comte (COMTE 2003b : 4, fig. 1) situe le bourg Saint-Denis le long de l'actuelle rue des Angles.

La rue des Angles est peut-être un indice relatif à la topographie du bourg Saint-Denis. Elle relie, suivant un parcours en marches d'escalier, l'entrée de Saint-Denis au chevet de Saint-Mainboeuf. Son tracé a pu suivre des limites parcellaires déjà présentes ou un chemin bordier en fond de parcelles. Il est également possible que cette rue ait bordé l'emprise du bourg Saint-Denis, qui serait au sud de la rue étant donné qu'au nord se trouvaient le petit cloître et la salle capitulaire ainsi que quelques maisons canoniales (cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225). Le cadastre de 1840 montre à cet endroit une série de parcelles allongées en front de rue ne semblant pas être influencées par l'organisation des îlots environnants. Ici aussi, selon les mêmes réserves que ce qui a pu être dit pour le bourg Saint-Maurille, nous pouvons nous baser sur le découpage paroissial pour estimer l'emplacement et l'étendue de cet objet. Le bourg Saint-Denis est un bon exemple de la difficulté de l'analyse morphologique d'un petit espace. Dans cette situation, rien ne permet de délimiter le bourg de manière nette. Les proches environs de l'église Saint-Denis, eux-mêmes situés non loin de la collégiale Saint-Mainboeuf, sont vraisemblablement beaucoup plus influencés par cette dernière et ses dépendances. Les seuls éléments assez nets que la lecture du cadastre de 1840 permet de mettre en évidence est la distinction entre une trame parcellaire assez lâche, en arrière de la rue Montauban, et une trame relativement plus dense en front de la rue Saint-Julien (COMTE 1994b : 128-129).

L'emprise des bâtiments directement associés à la collégiale Saint-Mainboeuf est connue (COMTE 1999 : 52, fig. 9). Les maisons des dignitaires, des chanoines ou des officiers se situent évidemment à proximité de l'église, ce qui empêche le bourg de se trouver juxtaposé à celle-ci. Le parcellaire montre un alignement de limites parcellaires parallèles à la collégiale qui correspond aux fonds des parcelles directement possédées par le chapitre Saint-Mainboeuf. De plus, la moitié orientale de l'îlot de l'église Saint-Denis est constituée de propriétés directes du chapitre. C'est l'un des plus petits bourgs en superficie avec le bourg Saint-Étienne.

Comme pour le bourg Saint-Maurille étudié précédemment, le traitement statistique des systèmes d'orientations parcellaires ne semble donner aucun résultat concluant. Ici aussi le problème vient, entre autres, de la présence de la place du Ralliement sur le cadastre de 1840 ainsi que de la difficulté de déterminer l'étendue exacte du bourg Saint-Denis en l'absence de vestiges de l'église sur le cadastre. Il faut ici aussi conclure que l'analyse des orientations parcellaires ne peut donner de résultats avec la documentation planimétrique disponible.

En l'état de nos connaissances sur cet espace, il n'est pas possible de mener plus loin l'étude de ce bourg. Il est tout à fait possible qu'il existe d'autres mentions de celui-ci dans les sources non publiées. Situé autour de l'église succursale d'une collégiale intégrée dans le tissu urbain, le bourg Saint-Denis ne s'étendait vraisemblablement pas sur une grande surface d'après la documentation disponible. Enfin, peut-on appliquer la remarque faite pour le bourg Saint-Maurille, à savoir qu'il est possible que ce qui a pu être considéré comme un bourg n'était en réalité qu'un fragment d'un espace urbain plus vaste ?

Le bourg Saint-Jacques. – Le bourg Saint-Jacques est organisé autour de l'église homonyme située en rive droite de la Maine et le long de la route de Nantes. Il est mentionné pour la première fois en 1270 (AD 49 H 543 f° 3, source non publiée citée dans COMTE 2003b : 9). À la différence des bourgs Saint-Aubin ou Sainte-Marie, le bourg Saint-Jacques doit son existence à la mise en place d'un lieu de culte dont l'installation n'est pas tant motivée par la desserte paroissiale d'une population que par la volonté des moniales d'affirmer leur tutelle sur ce secteur face aux prétentions des moines de Saint-Nicolas.



Figure 205 – Trame parcellaire du bourg Saint-Jacques.

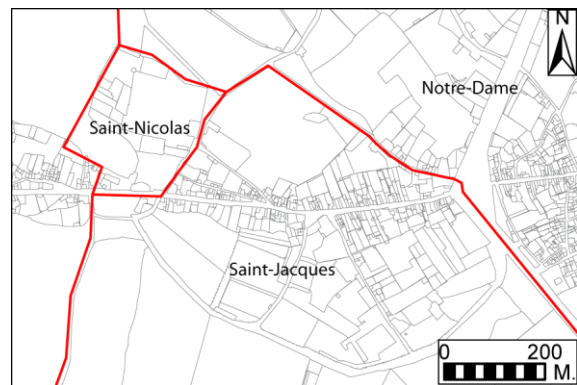


Figure 206 – Maillage paroissial du bourg Saint-Jacques.

Au vu de la situation de l'église Saint-Jacques et de celle de l'abbaye Saint-Nicolas, on peut penser que ce qui est désigné comme le bourg Saint-Jacques est en fait un segment du bourg Saint-Nicolas lui-même mentionné entre 1096 et 1100 (Figure 194 p. 341 ; Figure 205).

L'individualisation du bourg Saint-Jacques par rapport au bourg Saint-Nicolas a pu être forcée par l'édification de l'enceinte du 13^e s. qui a isolé l'occupation des abords de la route de Nantes du noyau urbain de la rive droite. Ce qui est désigné comme bourg Saint-Jacques peut correspondre à l'urbanisation des bords de la route de Nantes entre l'église et les abords du bourg Sainte-Marie. La mention du bourg Saint-Nicolas en 1232 va dans ce sens (MARCHEGAY 1853 : 250 ; cf. § 7.1.2 ci-dessus p. 271) : le roi dut payer trois cents livres tournois pour la destruction de maisons et autres biens « pour la clôture de la *civitas* andécave, situés dans le bourg de Saint-Nicolas »¹¹⁷. Comme on connaît le tracé de cette enceinte, on est alors en mesure de confirmer que le bourg Saint-Nicolas s'étendait jusqu'au bourg Saint-Jacques. Ce texte assure que les deux bourgs constituaient un seul et même territoire.

Le ressort paroissial de Saint-Jacques en 1125-1130 (NDC-42) permet de préciser quelque peu les limites du bourg (Figure 206). Il y a de fortes chances pour qu'il y ait une certaine corrélation entre la paroisse et le bourg. Le bourg Saint-Jacques ne devait pas s'étendre sur le ressort de Saint-Nicolas, tout comme le bourg Saint-Nicolas ne devait pas empiéter sur le ressort de Saint-Jacques. À ce titre, on peut proposer de voir en la limite paroissiale entre ces deux ressorts une séparation entre les deux bourgs, ce qui restreint la localisation de ce dernier à l'intérieur de la paroisse Saint-Jacques et près de l'église. De même, on peut penser que l'église pouvait constituer la limite occidentale du bourg, ce que la morpholo-

¹¹⁷ « *pro clausura civitatis Andegavensis, in burgo Sancti Nicholai sitarum* »

gie parcellaire générale semble montrer ; en revanche la limite orientale est plus floue et paraît se mélanger avec le bourg Sainte-Marie. Cela va en accord avec l'analyse du bourg Saint-Nicolas. L'espace plus ou moins vide d'habitat au milieu duquel se trouvait l'église Saint-Jacques était la paroisse homonyme.

On peut proposer quelques autres éléments de commentaire à partir de la vue cavalière de C. Ménard établie en 1638. On distingue aisément le long de la route de Nantes l'église Saint-Jacques ainsi que l'abbaye Saint-Nicolas et son enclos. Il y a bien une petite densification de l'habitat aux abords de Saint-Jacques mais celle-ci semble être induite par la patte d'oie due à la porte Saint-Nicolas. Il semble même y avoir un écart entre ce regroupement de maisons et l'église. Si on considère que la vue de C. Ménard reste exploitable en dépit des biais de figuration, on peut conclure que le bourg Saint-Jacques n'a aucune particularité morphologique globale. Sa réalité n'était alors pas particulièrement prégnante ou celle-ci avait rapidement décliné depuis sa mention du 13^e s.

Le bourg Saint-Jacques a été évoqué ici séparément de celui de Saint-Nicolas. Cet état est dû à la mention textuelle explicite de deux territoires distincts. L'analyse morphologique a en revanche montré que ces deux éléments topographiques possédaient les mêmes caractéristiques (Figure 194 p. 341 ; Figure 205). Les deux trames parcellaires sont fortement similaires. Par conséquent ils peuvent constituer deux facettes d'un même objet, dont la propriété essentielle est d'être l'urbanisation et l'occupation des abords de la route de Nantes. En conclusion, la réalité topographique montre un seul et même bourg entre la Barre et le bourg Sainte-Marie.

Les bourgs de l'Esvière. – Les deux bourgs de l'Esvière sont volontairement considérés à part car, au même titre que le bourg d'Angers mais pour des raisons différentes, ils semblent former une réalité particulière dans la ville. Ils sont en tout cas assez nettement distincts du reste de la trame urbaine et constituent un pôle d'habitat autonome par rapport à la Cité. L'Esvière présente une richesse et une variété documentaires qui permettent d'étudier plusieurs hypothèses.

La première mention d'un bourg sur la colline de l'Esvière provient d'une notice datée des environs de 1109 (Tve-422) et qui évoque la remise à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par le comte Foulques le Réchin de toutes les redevances et coutumes que celui-ci était en droit de percevoir sur certains biens de l'abbaye. Le texte est rédigé par les moines vendômois bénéficiaires de l'action qui désignent les biens situés « *in burgo nostro* ». La liste des témoins présents et nommés dans la souscription peut cependant donner des arguments allant dans le sens d'une situation de ce bourg à Angers. En effet, cette liste nomme par exemple Geoffroi Caïphe, chapelain du comte Foulques le Bel connu pour être le récipiendaire d'une maison située dans la Cité près de Saint-Aignan vers 1100 (COMTE 2010 : 136 ; COMTE, JURET, MATZ 1994 : 97 ; StL-10 ; StL-41 ; cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225), mais surtout un certain Pierre prieur, formulation désignant le supérieur d'une communauté de moines vendômois sise à Angers. Selon la formulation utilisée ici pour le mentionner, il ne peut s'agir que du prieuré de l'Esvière. Comme ce texte a été produit par les moines de Vendôme probablement pour eux-mêmes à des fins d'archivage, l'absence de nature de l'établissement en rapport avec Pierre sous-entend qu'elle devait être évidente pour eux.

La première attestation explicite d'un bourg sur la colline de l'Esvière est de très peu postérieure. En 1112 le seigneur Abbon de Briollay concède à l'abbé Geoffroi de la Trinité de Vendôme « tout ce qu'il avait dans l'Esvière et jusqu'à l'Esvière » et précise qu'il s'agit des « bourg vieux et bourg neuf »¹¹⁸ (Tve-427). La documentation nous présente donc la colline de l'Esvière comme partagée entre deux bourgs au début du 12^e s. Le nom de *Aimeria* est très probablement une corruption du nom originel qui serait proche de *Aquaria* ; ce dernier nom ne laisse aucun doute sur son identification (COMTE 2003d : 213).

À quelles réalités topographiques sur le terrain les bourgs neuf et vieux correspondaient-ils ? On a vu que le port au pied de la colline de l'Esvière était mentionné vers 1047 par le comte Geoffroi Martel, et que « les deux bourgs devaient faire face à l'enclos du prieuré, l'un en partie haute, l'autre en bordure du

¹¹⁸ « *quicquid in Aimeria et usque ai Aimeria habebat* » ; « *burgum videlicet veterem et burgum novum* »

port » (COMTE 2003b : 7 ; COMTE 1997a : 87). On peut supposer que ce lieu était le noyau d'une occupation plus ou moins pérenne et plus ou moins dense liée à l'activité portuaire. Le bourg neuf en revanche pourrait être associé au récent prieuré Saint-Sauveur autour duquel un noyau d'habitat aurait pu se former comme cela est déjà arrivé plus loin de la ville – comme par exemple les deux bourgs monastiques de la rive droite autour de Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité. La distinction se fait grâce aux qualificatifs de chacun de ces éléments. Cette hypothèse va à l'encontre de l'opinion de F. Comte (*ibid.*, fig. 27 ; COMTE 2003d) qui voit les deux bourgs aux emplacements inverses. La détermination précise du bourg neuf et du bourg vieux n'a cependant pas d'impact sur l'analyse du quartier de l'Esvière.



Figure 207 – Trame parcellaire de la colline de l'Esvière.

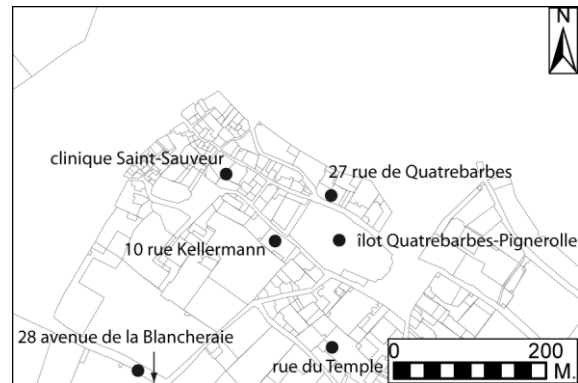


Figure 208 – Opérations archéologiques menées sur la colline de l'Esvière.

L'Esvière a fait l'objet de plusieurs fouilles et diagnostics archéologiques (Figure 208), principalement à la clinique Saint-Sauveur (*Annuaire...* 1989 : 12 ; BRODEUR 1991 ; *Annuaire...* 1991 : 11 ; *Annuaire...* 1992 ; *BSR Pays de la Loire* 1992) et au 28 avenue de la Blancheraie (PITHON 2004a), ou ailleurs encore dans le quartier : îlot Quatrebarbes-Pignerolles (*Annuaire...* 1986 : 4-5), au 27 rue de Quatrebarbes (*Annuaire...* 1991 : 14) et au 10 rue Kellermann (*Annuaire...* 2000 : 19). D'autres observations ont pu être faites plus loin du quartier même mais toujours sur la colline, ainsi dans l'avenue de la Blancheraie (*Annuaire...* 1988 : 12 ; BODY 1989 ; COMTE, SIRAUDEAU 1990 : 20-21), dans la rue du Temple à l'arrière de l'église Saint-Laud actuelle (CHEVET s.d.) et à la clinique Saint-Louis ou de l'Espérance (*Annuaire...* 1991 : 11 ; hors Figure 208). L'Esvière a également fait l'objet, directement ou indirectement, de travaux universitaires (COMTE 1997a : 87-88, fig. 25-27) et de publications de portées diverses (CHEVET, COMTE, PITHON 2007 ; CHEVET, COMTE, PITHON 2006 ; COMTE 2003d ; PROVOST 1988b ; PROVOST 1978a), ainsi que de notices dans les revues d'histoire et d'archéologie angevines anciennes, dont notamment l'étude des enceintes d'Angers par G. d'Espinay (D'ESPINAY 1875), qui fait un point sur des éléments aujourd'hui inaccessibles, ainsi que la quatorzième *Notice archéologique* du même auteur consacrée au prieuré de l'Esvière (D'ESPINAY 1876 : 261-274), dans laquelle il retrace notamment la topographie historique religieuse du quartier. La question de la fondation du prieuré de l'Esvière sont abordées par J. Mallet (MALLET 1987).

La longue description que le comte fait de ce site en 1047 (TVE-72) nous présente deux habitants de l'Esvière¹¹⁹ propriétaires de vignes et de terrains près de la colline. Si le site n'était peut-être pas aussi urbanisé que la Cité ou les abords de celle-ci, l'Esvière n'en était pas pour autant un espace vide d'occupation : le lieu était suffisamment habité pour que des individus puissent être désignés par leur provenance. D'une manière similaire au bourg Saint-Nicolas, des habitants de l'Esvière sont qualifiés de *suburbanum*. Cette désignation peut signifier deux choses : soit l'Esvière faisait partie du *suburbium* de la Cité, soit les habitants de l'Esvière étaient considérés comme des suburbains. En fait, ce serait plutôt le lieu qui serait désigné comme suburbain d'après les habitants. L'interprétation est donc totalement inver-

¹¹⁹ « Roscelinus, filius Froterii Acuariensis et Rainaldus quidam Aquariensis suburbanus »

sée même si cette distinction reste subtile. On peut étayer cette idée par le fait que quelques décennies plus tôt les habitants du bourg Saint-Nicolas avaient été ainsi qualifiés (StN-2A). L'Esvière serait donc considérée comme un secteur périphérique de la ville, et dont les habitants seraient des suburbains. La qualification de l'espace ne se ferait qu'au travers des individus.

L'une des particularités du quartier de l'Esvière est le fait qu'il a été fortifié à une date inconnue mais selon toute vraisemblance aux 12^e – 13^e s. Cela le rapproche du bourg d'Angers, seul autre élément de ce type à avoir été fortifié dans la ville. La fortification apparaît sur les plans de A. Jouvain de Rochefort de 1673-1690 et de R. Thibaudeau de 1704 (COMTE 2003d : 213). On ne connaît pas l'autorité qui a édifié cette structure. Il ne semble pas que cette fortification soit liée à la présence du bourg vieux au pied de la colline : en effet, si tel était le cas, pourquoi ne pas mettre en défense le secteur habité au pied, surtout si celui-ci s'organise autour du port, pôle économique du lieu par excellence ? Cette enceinte n'est pas discutée dans l'article de J. Mallet (MALLET 1965).

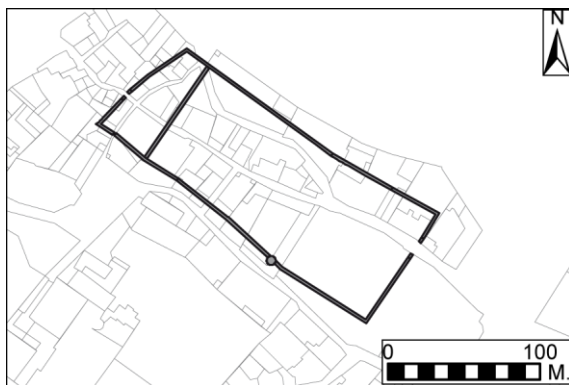


Figure 209 – Tracé restitué de l'enceinte de l'Esvière.

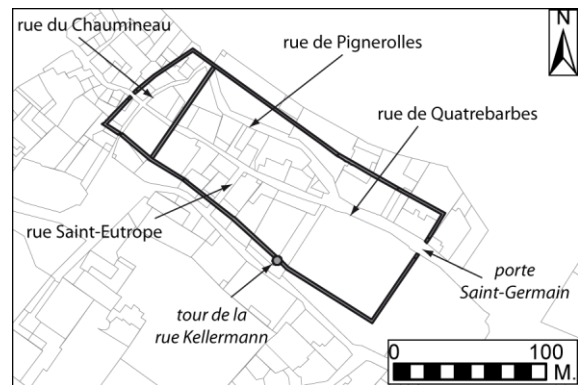


Figure 210 – Éléments matériels de l'enceinte de l'Esvière.

Dans son article consacré aux enceintes d'Angers, G. d'Espinay mentionne « la base d'une tour, de trois mètres de diamètre, de construction dite romaine, c'est-à-dire bâtie en emplecton, et dont la partie circulaire était tournée vers le sud-est » (*ibid.* : 37). Il s'agit de la tour de la rue Kellermann. Selon lui, « l'existence du mur ancien de l'Esvière est attestée par une charte du XI^e siècle, antérieure à la fondation du prieuré qui fait l'objet de ce travail. Là s'élevait aussi, près des thermes, une petite chapelle, dédiée au Sauveur et qui avait été construite sur le mur même » (D'ESPINAY 1876 : 262). En réalité, ce document parle de la chapelle Saint-Sauveur (D'ESPINAY 1875 : 38, n. 2 ; NDC-35). G. d'Espinay reste le premier à avoir émis l'hypothèse de la fortification de l'Esvière et il est le dernier à évoquer la tour de la rue Kellermann (*ibid.* : 262). Une porte est également assurée : la porte Saint-Germain, du nom d'une église rurale assez proche, est mentionnée vers 1240 dans le censif de l'Hôtel-Dieu (AD 49 1 HS/B 188) et figure sur plusieurs plans et vues de la ville (COMTE 2000a). Un fossé postérieur au 13^e s. a également été repéré lors de fouilles menées à la clinique Saint-Sauveur (BRODEUR 1991 : 17-18 ; COMTE 2003b : 12, n. 47) et pourrait être associé à une mise en défense du quartier.

L'hypothèse d'une fortification du quartier de l'Esvière « était fondée sur l'importance de ce bourg » (COMTE 2003d : 213). L'hypothèse d'une clôture est appuyée par l'analyse morphologique menée par F. Comte (*ibid.*). La courtine nord de l'enceinte du quartier se situe exactement sur la limite paroissiale entre les ressorts de Saint-Aignan et de Saint-Sauveur de l'Esvière (COMTE 1997a, fig. 27), qu'elle a pu contribuer à stabiliser : « entre le château et ce mur probable, les terrains dépendaient de la paroisse Saint-Aignan » (*ibid.* : 214 ; cf. fig. 26) ; au-delà de ce mur les propriétés relevaient du ressort de l'Esvière. Quelques linéaments semblant maintenir le tracé de la courtine peuvent être suivis sur la planche de la levée de 1810 du cadastre ancien, mais cela reste ténu. La restitution du mur sud est faite par symétrie

par rapport à la rue principale du quartier ; ce tracé inclut la tour de la rue Kellermann. Enfin la section ouest est incertaine : « soit au niveau du front de taille du schiste comme au château, soit plus haut [au niveau du fossé déjà mentionné] » (*ibid.* : 214).

Le tracé de l'enceinte du quartier de l'Esvière est quadrangulaire et ne concerne que la partie nord de la colline (Figure 209). Ni le prieuré Saint-Sauveur ni la chapelle Saint-Eutrope ne sont inclus dans la fortification. Il n'est pas possible de mettre en évidence un module parcellaire en bordure de rue ou encore une profondeur régulière séparant ces rues de la courtine car la superficie est trop faible pour permettre une approche morphologique. De plus, si une certaine homogénéité avait été voulue, par exemple par le biais de la mise en place de lotissements programmés, elle a totalement disparu du fait des réorganisations parcellaires postérieures. Il reste aussi tout à fait possible que les abords de la courtine n'aient jamais été aménagés d'une telle manière.

La fin de l'existence de la clôture de l'Esvière est mal connue. « Cette enceinte a sans doute été malmenée lors de la guerre de Cent Ans et n'a pas été rebâtie. Les aveux de la seconde moitié du XV^e siècle n'en font nullement état » (COMTE 2003d : 214). Était-elle déjà englobée par la trame urbaine à cette époque ? C'est possible, d'autant plus que de grands secteurs du quartier sont réaménagés, comme la grande parcelle correspondant à l'hôtel de Casenove (COMTE 1997a, fig. 27 ; COMTE 2000a : 149). Se pose alors la question de la raison de l'abandon de la fortification. Dans le cas de l'enceinte de l'Esvière, cela revenait à supprimer toute forme de protection à un quartier non pris en compte par la fortification globale de la ville au 13^e s. En l'absence de toute documentation relative à ce fait, on en saisit mal les raisons. A-t-on considéré que le château situé à seulement 50 m au minimum de l'enceinte protégeait suffisamment le secteur ? L'incendie de 1131-1132 qui a grandement affecté le prieuré de la Trinité le quartier peut-il avoir été le facteur d'abandon de cette clôture ? Quelles qu'en soient les motifs, l'abandon de la clôture de ce quartier témoigne de sa perte d'importance.

Les bourgs de l'Esvière présentent une certaine analogie avec le bourg d'Angers. Ce sont deux espaces proches de la Cité, à vocation économique assez forte. Tout comme le bourg d'Angers, les deux bourgs de l'Esvière n'ont pas été fondés et ont été progressivement cristallisés autour du port sur la Maine et probablement à la sortie de la porte de l'Esvière. Ils se différencient néanmoins sur plusieurs points. Le quartier de l'Esvière montre une totale homogénéité paroissiale et censitaire sur le seul ressort de Saint-Sauveur, ce qui est totalement différent d'un bourg d'Angers partagé presque équitablement entre trois paroisses principales. Le bourg neuf serait associé au nouvel établissement religieux qu'est le prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière, situation que ne partage pas le bourg d'Angers qui ne possède pas d'édifice majeur et aucun noyau autre que les rues Baudrière et Saint-Laud et leur carrefour à la porte Angevine, et où c'est en quelque sorte la Cité elle-même qui est à l'origine du développement du bourg. Enfin Geoffroi Martel nous avait montré l'Esvière comme vide ou presque au milieu du 11^e s. Si les bourgs de la colline avaient été de même nature que le bourg d'Angers, il y aurait alors eu de fortes chances pour qu'ils soient contemporains. Or ce n'est pas le cas car ils sont séparés de trois siècles. Cela contredit l'opinion de G. d'Espinay qui écrivait que « la seconde enceinte du nord et celle du sud [lui] paraissent donc avoir fait partie d'un même système de défense » (D'ESPINAY 1875 : 40), hypothèse que l'on peut néanmoins comprendre étant donné l'état de la connaissance archéologique relative au quartier au 19^e s.

Les bourgs de l'Esvière, que ce soit le bourg vieux lié au port comme le bourg neuf structuré autour du prieuré Saint-Sauveur, présentent une polarisation de l'habitat due à des éléments topographiques forts. Le bourg neuf est probablement le seul à Angers à être organisé nettement autour d'un édifice religieux. D'autres bourgs pourraient entrer dans cette catégorie, tels que ceux de Saint-Serge ou Notre-Dame, mais dans ces exemples la trame urbaine s'est installée à côté du point focal et non autour comme ce qui semble s'être produit dans le quartier de l'Esvière.



Figure 211 – Les gisements d'orientations parcellaires des bourgs de l'Esvière.

L'étude des systèmes d'orientations parcellaires permet d'aborder la morphologie de cet espace. La colline de l'Esvière semble plutôt concernée par un gisement à 63° que l'on peut retrouver dans la rue Kellermann ou dans les environs de l'enclos de Saint-Laud. Le parcellaire issu de l'ancien prieuré Saint-Sauveur de la Trinité entre dans un cadre d'orientation de 53° qui se retrouve de manière assez homogène autour de la place de l'Académie. Le gisement de 46° s'organise principalement autour de la rue de la Baumette et concerne également assez fortement le bourg neuf organisé autour du port de l'Esvière.

Le quartier de l'Esvière ne doit pas sa réoccupation à la seule fondation du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière au début du 12^e s. Un espace portuaire au pied de la colline, peut-être en association avec un bourg, existait déjà vers 1047. La Maine avait pu entraîner le maintien de certaines activités. Cependant le sommet de la colline ne paraît pas avoir été concerné. La documentation ne nous donne que des mentions de terrains non bâtis. Plusieurs textes transmettent le souvenir de dizaines d'arpents de prés concédés à proximité de l'Esvière. On ne connaît pas non plus la période à laquelle ce port s'est installé, la source écrite de 1047 n'en constituant que la première mention. C'est peut-être le deuxième bourg, qui doit son origine à la fondation de Geoffroi Martel, qui a donné le signal de départ à la reprise urbaine sur l'Esvière. Cette idée semble étayée par la toponymie : en 1112, l'espace est dit être fractionné entre un « bourg neuf » et un « bourg vieux ». La situation des 11^e – 12^e s. est celle d'un quartier autonome distinct de la Cité comprenant une trame urbaine d'une densité difficile à déterminer et plusieurs établissements religieux dont l'un est de fondation comtale. Le quartier fut le siège d'une paroisse installée dans la chapelle Saint-Eutrope, adjointe semble-t-il au prieuré dès sa fondation. Le territoire de la paroisse de l'Esvière a probablement dû être soustrait du ressort de Saint-Germain mais aucun acte ne l'atteste (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 64). L'Esvière répond à certains critères qui peuvent nous le faire voir comme un espace disposant des éléments permettant une certaine autonomie par rapport au reste de la ville.

La vue cavalière d'A. Vandelant (1576) ne montre pas le quartier de l'Esvière. Cela signifie-t-il que cet espace n'avait plus d'intérêt, qu'il était si peu important qu'il ne fût pas utile de le figurer ? Il s'agit plutôt ici d'un biais imposé par l'angle de vue et le choix de représentation du dessinateur. L'objectif du dessinateur était de représenter l'espace urbain et non les secteurs en-dehors de l'enceinte du 13^e s. La vue d'Angers de C. Ménard (1628), dont l'angle de vue est plus vertical, montre une colline peu urbanisée, où dominant la collégiale Saint-Laud entourée de son quartier canonial, une petite église enclose qui pourrait être la chapelle Saint-Eutrope et une grande église située pratiquement au bout de l'éperon qui est probablement l'église prieurale de Saint-Sauveur. Il y a assez peu de bâtiments entre ces deux objets, qui forment un nuage de petites maisons avec quelques clôtures de palissades ou maçonnées. « La collégiale apparaît nettement en limite de faubourg. Au-delà du carrefour de la croix de Saint-Laud commence la campagne » (COMTE, JURET, MATZ 1994 : 98). L'image de l'Esvière renvoyée par cette représentation de la ville est plutôt celle d'un village. Cette figuration est cependant biaisée par la volonté de l'auteur qui a pu vouloir se concentrer sur les secteurs urbains plutôt que sur les espaces périphériques.

7.3.3. Des fractions plus ou moins autonomes de l'espace urbain

Contrairement à ce qui a été fait pour *civitas* et *urbs* (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295) et pour *suburbium* (cf. § 7.2.3 ci-dessus p. 315), l'analyse de la notion de bourg au sein du corpus documentaire écrit ne s'attachera pas à étudier l'usage du terme de *burgus* parmi les différents émetteurs des sources écrites. L'intérêt de l'étude des différents bourgs connus dans l'agglomération d'Angers était de s'attarder sur des fractions de l'espace urbain qui avaient été dotés d'une réalité autonome vis-à-vis de celui-ci et qui par conséquent en faisaient autant de territoires propres. Parmi l'histoire générale du phénomène des bourgs à Angers, on peut distinguer trois périodes déterminées pour partie par la date à laquelle chacun de ces territoires est attesté et pour partie dans quelle région de l'espace urbain le bourg en question est situé.

Le premier bourg attesté est le bourg d'Angers, mentionné au détour d'une phrase dans un texte de 924. Cette mention est assez précoce à l'échelle des villes de France, même si le bourg Saint-Martin de Tours est antérieur (il est attesté en 837 ; GALINIÉ 2007d : 366 ; LORANS 1990 : 438). Organisé autour d'une des portes de l'enceinte de la Cité, il est fortifié selon des modalités qui restent encore à déterminer. L'étude de ce bourg a montré que bien qu'il soit le plus vaste et bien qu'il soit fortifié, il n'en reste pas moins un territoire probablement mineur en cela qu'il n'apparaît dans les textes que deux fois en l'espace d'un siècle et demi. Son importante faible ressort également dans son manque d'organisation interne paroissiale, comme féodale. Durant cette période, deux autres bourgs sont attestés en association avec les abbayes Saint-Aubin (976) et Saint-Serge (973-1005). Le premier est d'ailleurs une fondation de la part de l'abbaye sur un terrain qu'elle acquiert pour l'occasion. Si le bourg Saint-Serge, structuré plus près de l'église Saint-Samson que de l'abbaye elle-même, est peu présent dans les sources écrites, ce qui peut s'expliquer par son éloignement vis-à-vis du centre géographique de l'espace urbain et notamment de la Cité, le bourg Saint-Aubin est beaucoup plus prégnant dans les sources écrites – presque exclusivement produites par Saint-Aubin – qui mobilisent régulièrement ce territoire. Ce premier ensemble de trois bourgs est constitué car ils sont attestés durant le 10^e s. Son éloignement place le bourg Saint-Serge quelque peu à part des deux autres, nettement organisés en fonction de la Cité.

Le deuxième ensemble regroupe les trois bourgs connus en rive droite de la Maine. Le premier attesté est le bourg Sainte-Marie, organisé autour de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité et mentionné vers 1028. Ce territoire correspond probablement au quartier où un réseau viaire régulier et un parcellaire apparemment modulé ont pu être mis en évidence à proximité de la Maine. C'est à proximité de cette abbaye que l'on a pu étudier l'architecture civile et constater une extension progressive de l'occupation vers le haut du plateau de la rive droite, au nord de l'abbaye et de l'hôpital. Le bourg Saint-Nicolas, mentionné à la toute fin du 11^e s., correspond à la trame urbaine régulière – régularisée ? – que l'on peut observer le long de la route de Nantes entre le passage du Brionneau et le bourg Sainte-Marie. Son origine provient vraisemblablement de la route elle-même, qui a induit une occupation le long de son tracé. Le bourg Saint-Jacques (1270) enfin est une section du bourg Saint-Nicolas déduite de ce dernier après la construction de l'église paroissiale mais surtout après la construction de l'enceinte du 13^e s.

Le troisième et dernier ensemble regroupe les bourgs Saint-Étienne (1077), Saint-Maurille (1155) et Saint-Denis (1165) qui sont des fractions de l'espace urbain en rive gauche, plus ou moins à proximité de la Cité, et qui sont désignés comme tels une seule fois sur l'ensemble de la fourchette chronologique. Ils sont organisés autour d'une ou deux rues et on peut émettre de sérieuses interrogations sur leur réalité. Peut-être est-on confronté ici à un usage particulier du terme de *burgus*, désignant un lotissement plutôt qu'un territoire. On peut peut-être inclure les bourgs de l'Esvière (1109) dans cet ensemble. Leur réalité paraît toutefois plus nette, à plus forte raison qu'ils ont été vraisemblablement fortifiés. L'occupation de la colline de l'Esvière est relativement peu liée au reste de l'agglomération, ce qui permet de dire que ces bourgs sont bien des territoires autonomes de l'espace urbain. De plus, celui-ci ne s'étendait plus sur ce secteur depuis la fin du 3^e s.

Lors de l'analyse de la notion de *suburbium*, le corpus documentaire avait livré à trois reprises des mentions de ce territoire en association avec Saint-Aubin, Sainte-Croix et Notre-Dame-de-la-Charité. Chacun de ces trois établissements religieux a organisé – volontairement ou non – un bourg autour de lui. La question posée était de déterminer s'il y avait assimilation totale des *suburbium* et des bourgs ou non. Il est désormais possible de proposer l'hypothèse selon laquelle il y a bien correspondance. Les bourgs et *suburbium* liés à Saint-Aubin et à Sainte-Croix se recouvrent bien. L'environnement topographique de ces établissements étant dense, il est peu probable que l'un ou l'autre de ces territoires se situe ailleurs que là où c'est proposé. Dans le cas des territoires associés à Notre-Dame-de-la-Charité, si la trame urbaine est beaucoup moins dense, les éléments topographiques connus ne permettent pas d'envisager non plus d'autres localisations. On peut donc raisonnablement envisager que l'acception du terme de *suburbium* tel que constaté ponctuellement au milieu du 12^e s., dans un emploi spatialement restreint lié à des fractions de l'espace urbain, est pratiquement synonymique de celui de *burgus* pour les mêmes territoires.

7.4. La notion de *parrochia* : désigner des territoires ecclésiastiques

À l'origine, la *parrochia* était le territoire placé sous l'autorité de l'évêque – elle correspondait à l'actuel « diocèse ». Peu à peu, ce terme a connu une transformation de sa signification tout en restant assez incertain (GUERREAU 1996 : 89-90). Cette modification est grandement induite par l'attribution de droits ecclésiastiques particuliers aux différents établissements religieux. Elle est également d'ordre administratif puisqu'elle permettait de relayer les fonctions épiscopales au plus près de la population à desservir. La *parrochia* est alors devenue l'espace sur lequel telle ou telle église devait assurer la desserte de la population qui s'y trouvait et en vertu de quoi elle touchait les bénéfices afférents. Par conséquent, dans certains espaces fortement comme faiblement peuplés, la mise en place du réseau paroissial s'est accompagné d'importantes difficultés motivées pour partie par le désir de se tailler un territoire sous tutelle et pour partie par le souhait de mettre la main sur ces rentrées d'argent.

L'étude de la notion de *parrochia* consistera à analyser la mise en place du maillage paroissial au sein de la trame urbaine, ainsi que les conséquences que cette opération complexe a pu engendrer tant matériellement qu'administrativement – dans un sens général de ce terme. Le corpus documentaire écrit fournit des mentions du terme de *parrochia* ou d'autres mots forgés sur le radical *parroch-*. Cela permet d'appréhender l'histoire de cette construction administrative ecclésiastique. Le corpus contient également plusieurs textes liés à des conflits de sépulture, c'est-à-dire liés à un des droits principaux attachés à une cure paroissiale. Au sein de ces textes, on peut remarquer un ensemble concernant plusieurs plaintes et procès entre les abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité pour la sépulture de plusieurs individus. Cela permettra d'aborder plus en détail la constitution du maillage paroissial en rive droite, c'est-à-dire dans un espace presque neuf et appréhendé par la société urbaine à partir du 11^e s.

7.4.1. Le terme de *parrochia* dans les sources

Le champ sémantique considéré ici est celui de la *parrochia*. C'est donc ce terme qui est recherché en premier lieu dans les sources écrites. Outre ce mot, le corpus documentaire écrit contient également des mentions de mots construits sur le même radical, à savoir *parroch-*, et qui peuvent désigner soit des individus ressortissants de telle ou telle paroisse et désignés dans les textes comme tels, auquel cas le terme en question est alors un nom commun, soit des droits explicitement qualifiés de paroissiaux, auquel cas le terme en question est alors un adjectif. De la même manière que pour *suburbium* (cf. § 7.2.1 ci-dessus p. 303), il est nécessaire de rechercher dans le corpus documentaire écrit l'ensemble des termes

construits sur le radical *parroch-*, tout en excluant ceux qui ne concernent pas des territoires ou des individus situés à Angers. Le terme de *parrochia* ainsi que les différents mots forgés sur le radical *parroch-* peuvent apparaître dans les textes sous l'orthographe similaire de *parochia* et de *paroch-*. Ces différences peuvent n'être dues qu'à des erreurs de copie et elles ne changent rien à l'acception des termes.

Le corpus documentaire comprend un total de 116 occurrences de l'ensemble des termes formés sur le radical *parroch-* répartis sur 35 sources individuelles, sources littéraires incluses, ce qui constitue un ratio documentaire de 3,3 (Tableau 76 ; Tableau 77).

NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE DE SOURCES	RATIO
116	35	3,3

Tableau 76 – Nombre d'occurrences, nombre de sources et ratio des termes construits sur le radical *parroch-*.

TERME	NOMBRE D'OCCURRENCES	NOMBRE DE SOURCES	RATIO
<i>Parrochia</i>	65	28	2,3
<i>Parroch-</i>	51	19	2,7

Tableau 77 – Nombres d'occurrences, nombres de sources et ratios de *parrochia* et de *parroch-*.

FONDS DOCUMENTAIRES	PARROCHIA	PARROCH-
<i>Formules d'Angers</i>	0	0
<i>Dix Livres d'Histoire</i>	0	0
Textes hagiographiques	2	0
→ <i>Vita S. Albin</i>	0	0
→ <i>Vita S. Licinii I^o</i>	2	0
→ <i>Vita S. Maurilii I^o</i>	0	0
→ <i>Vita S. Magnobodi I^o</i>	0	0
→ <i>Vita S. Maurilii II^o</i>	0	0
→ <i>Miracula S. Maurilii</i>	0	0
→ <i>Vita S. Licinii II^o</i>	0	0
→ <i>Vita S. Magnobodi II^o</i>	0	0
Saint-Maurice	14	2
Saint-Aubin	0	0
Saint-Serge	1	0
Notre-Dame-de-la-Charité	36	27
Saint-Nicolas	3	4
Trinité de Vendôme	0	1
Toussaint	0	0
Saint-Laud	0	0
Saint-Jean-l'Évangéliste	3	12
AD Maine-et-Loire	4	0
Autres fonds	4	3

Tableau 78 – Distribution des occurrences des termes construits sur le radical *parroch-*.

À la lecture du Tableau 78, on remarque que la grande majorité des occurrences du radical *parroch-* dans son ensemble (54,3 % du total) provient du fonds documentaire de Notre-Dame-de-la-Charité. Dans le détail, ce fonds fournit tant la majorité des occurrences de *parrochia* (55,4 %) que celle des autres termes (52,9 %). Notre-Dame-de-la-Charité mise de côté, les deuxième principaux pourvoyeurs de mentions sont Saint-Maurice pour le terme de *parrochia* (21,5 %) et Saint-Jean-l'Évangéliste pour les autres mots (23,5 %). Le fonds de Notre-Dame-de-la-Charité est prédominant car c'est dans celui-ci que sont conservés les actes liés à la mise en place des paroisses de la rive droite de la Maine à partir du début du 11^e s. ainsi que les différentes pièces produites en raison des tensions avec les moines de Saint-Nicolas. Saint-Maurice conserve les documents liés aux paroisses de la rive gauche, dont des textes fixant des limites, et les textes de Saint-Jean-l'Évangéliste permettent la gestion des habitants de la rive droite après la mise en place de l'hôpital à la fin du 12^e s.

TERME	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
Tous	0	0	2	0	0	0	22	87	5	116
Parrochia	0	0	2	0	0	0	15	46	4	67
Parroch-	0	0	0	0	0	0	7	41	1	49

Tableau 79 – Distribution chronologique des occurrences de parrochia et de parroch-.

TERME	S.D.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	TOTAL
Tous	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	19,0	75,0	4,3	100,0
Parrochia	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	22,4	68,6	6,0	100,0
Parroch-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,3	83,7	2,0	100,0

Tableau 80 – Distribution chronologique des occurrences de parrochia et de parroch-. Les valeurs du Tableau 79 ont été converties en pourcentages.

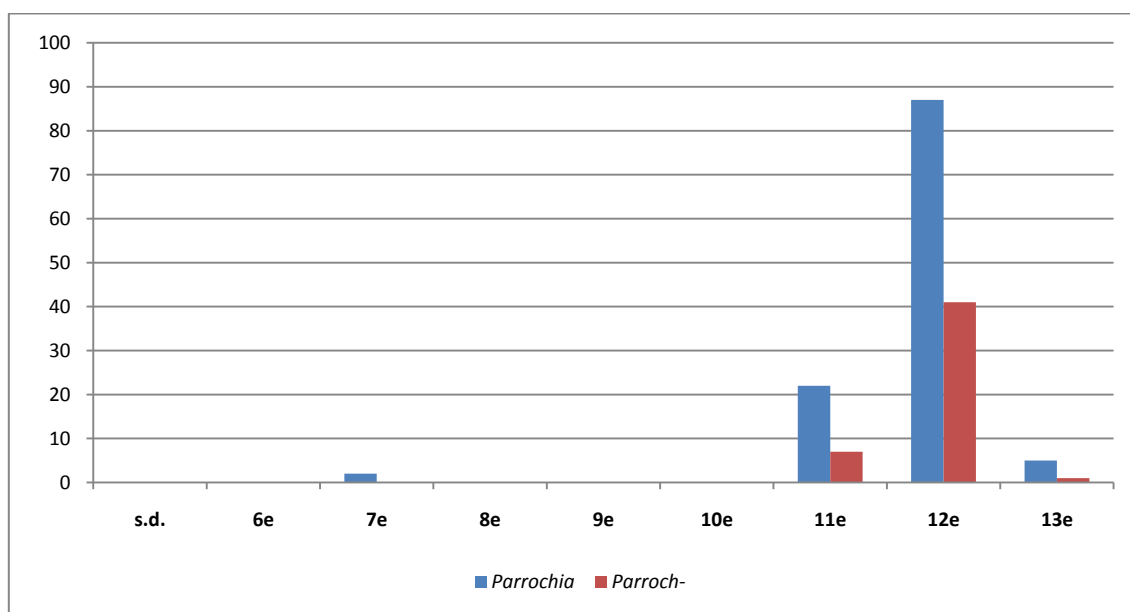


Figure 212 – Représentation graphique des occurrences par siècles de parrochia et de parroch-.

« Le terme de *parrochia*, compris comme territoire délimité, n’apparaît pas à Angers avant 1028 » (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 59). Les termes sont employés très majoritairement au 12^e s. : ce sont ainsi les trois-quarts des occurrences qui sont datées de ce siècle (Tableau 80). Cela provient essentiellement des documents produits par Notre-Dame-de-la-Charité pour la gestion de son territoire paroissial. Le 11^e s. est beaucoup moins prégnant. Il est essentiellement composé par des documents issus du fonds de Notre-Dame-de-la-Charité. Le 7^e s. est présent en raison des deux occurrences de *parrochia* dans la *Vita S. Licinii* dans un sens correspondant à celui du territoire sous tutelle de la cathédrale. Le Figure 212 montre que c’est durant le 12^e s. que la mise en place du maillage paroissial s’est déroulée. Cela ne signifie pas pour autant qu’il n’existait pas de paroisses – au sens de territoire ecclésiastique attaché à un établissement religieux autre que la cathédrale – avant les 11^e – 12^e s. Certaines existent avant le 11^e s., comme en témoignent des textes relatifs aux établissements réguliers de la rive droite qui précisent que ceux-ci sont originellement situés sur la paroisse Saint-Pierre, mais ne sont pas évoqués dans des sources écrites.

7.4.2. L’usage du terme de *parrochia*

Le terme de *parrochia* apparaît dans le corpus documentaire écrit hors du cadre chronologique du Tableau 81, dans le recueil des *Formules d’Angers*. Il est mentionné dans la *Formule* n° 31 qui caractérise les témoins d’un procès : « *vicinis circa manentis seu et universa parocia illa* ». Il faut probablement

interpréter *parochia* comme désignant une communauté d’habitants plutôt que comme un territoire ecclésiastique dépendant d’une église (ZADORA-RIO 2008 : 93). Il s’agirait également d’un type de division spatiale d’un espace plus grand dans un système de localisation spatiale de biens qui fonctionne avec trois degrés emboîtés de précision topographique (*ibid.*).

INTERPRÉTATIONS	6C	6D	7A	7B	7C	7D	8A	8B	8C	8D
<i>Parrochia</i>			2							
<i>Parroch-</i>			0							
INTERPRÉTATIONS	9A	9B	9C	9D	10A	10B	10C	10D	11A	11B
<i>Parrochia</i>										3
<i>Parroch-</i>										0
INTERPRÉTATIONS	11C	11D	12A	12B	12C	12D	13A	13B	13C	
<i>Parrochia</i>	1	11	19	13	13	1	1	1	1	
<i>Parroch-</i>	0	7	18	8	3	12	0	1	0	

Tableau 81 – Distribution chronologique des occurrences de *parrochia* et de *parroch-* par quarts de siècle.

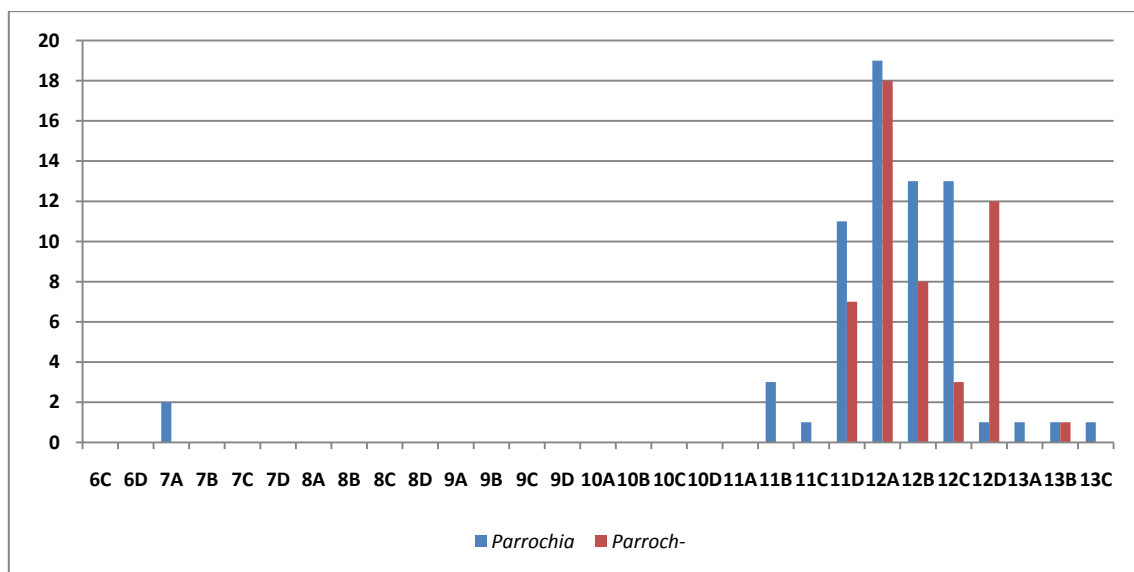


Figure 213 – Transcription graphique du Tableau 81.

À la différence des analyses similaires menées pour *civitas* et *urbs* notamment (Tableau 54 p. 276), où deux interprétations spatiales ne correspondaient pas exactement, les termes construits sur la racine *parroch-* ne sont pas opposés. De par leur construction sémantique, ils se rattachent à une réalité bien comprise par la société. Les émetteurs d’actes ne distinguent pas deux faits lorsqu’ils évoquent une *parrochia* et un *parrochanus* : il s’agit d’une manière d’associer un individu à paroisse. Le décalage chronologique dans les usages du terme précis de *parrochia* et du radical *parroch-* peut s’expliquer aisément. Les habitants et les droits désignés comme paroissiaux ne peuvent l’être que si l’institution de la paroisse est bien appréhendée par les acteurs. Il faut donc que ceux-ci saisissent et acceptent ce concept pour qu’ils puissent ensuite y faire référence par le biais de qualificatifs.

Cette distinction au cours de l’analyse est indispensable car elle permet de pondérer l’apport individuel de chaque document à l’étude de l’usage du terme de *parrochia*. La mention d’individus dépendants de tel ou tel établissement peut signifier que ceux-ci étaient sous la tutelle ecclésiastique de cet établissement, et donc dans sa paroisse, même si celle-ci n’est pas mentionnée. Dans les textes, les émetteurs associent fréquemment le terme de *parrochia* proprement dit à leur propre paroisse et désignent les ressortissants d’autres paroisses comme les paroissiens de telle église et ne se réfèrent que rarement au territoire en question. On peut donc utiliser les occurrences des mots construits sur le radical *parroch-* comme des mentions indirectes de certaines paroisses.

Nous avons vu ci-dessus que la provenance des termes forgés sur le radical *parroch-* était dans l’ensemble diversifiée mais qu’elle était néanmoins fortement concentrée dans trois fonds principaux, respectivement Notre-Dame-de-la-Charité, Saint-Maurice et Saint-Jean-l’Évangéliste (Tableau 78 p. 357). Cette distribution ne reflète pas l’usage par les émetteurs des actes. Pour ce faire, il est nécessaire de comptabiliser combien de fois et quand chaque émetteur fait usage du corpus sémantique considéré ici. Une concentration de l’emploi par un nombre restreint d’émetteurs peut réduire la visibilité de la notion de *parrochia* au sein de l’agglomération d’Angers, en insistant sur un secteur et en s’attardant sur les questions spécifiques de cet espace, le tout propres aux émetteurs les plus prégnants.

CATÉGORIES D’ÉMETTEURS	INTERVALLES DE PRÉSENCE	NOMBRE D’OCCURRENCES
Politique standard	11B	2
Ecclésiastique supérieur	12A – 12B – 12C	11
Ecclésiastique standard	12A – 12B – 12C – 13A – 13C	35
Ecclésiastique local	11B – 11C – 11D – 12A – 12B – 12D – 13A	65

Tableau 82 – Nombre d’occurrences du radical *parroch-* en fonction des catégories d’émetteurs des actes.

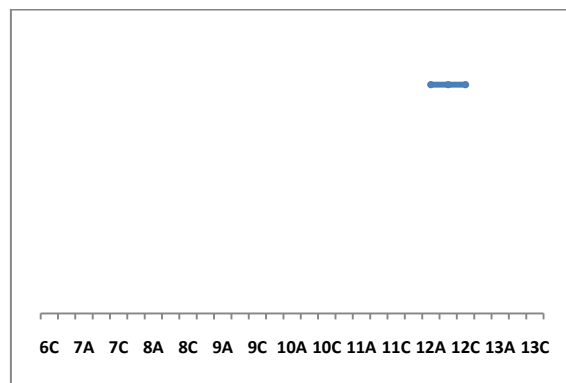


Figure 214 – Présence du radical *parroch-* chez les émetteurs ecclésiastiques de niveau supérieur.

La Figure 214 représente la présence dans le temps des mentions de *parroch-* produites par les émetteurs de la catégorie « ecclésiastique supérieur ». Dans le corpus documentaire, il ne s’agit que des papes. Ceux-ci agissent à Angers pour confirmer les droits paroissiaux attachés à Notre-Dame-de-la-Charité tout en s’opposant aux différentes prétentions de Saint-Nicolas. Ces actions se placent au début du 12^e s., à une période où les conflits entre ces deux établissements atteignent leur paroxysme.

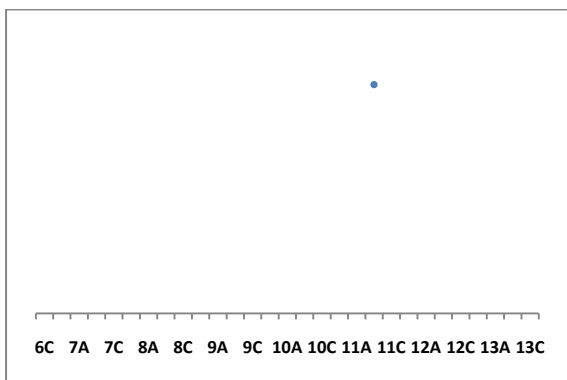


Figure 215 – Présence du radical *parroch-* chez les émetteurs civils de niveau régional.

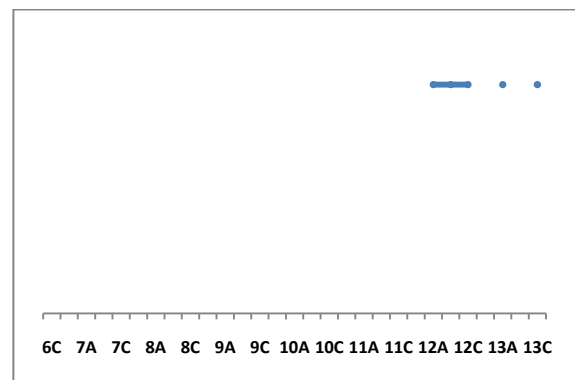


Figure 216 – Présence du radical *parroch-* chez les émetteurs ecclésiastiques de niveau régional.

La Figure 215 montre bien que le comte fait un usage presque inexistant de l’ensemble du corpus sémantique considéré ici. La seule occurrence date de 1028 et correspond à la fondation de

l’abbaye Notre-Dame-de-la-Charité (NDC-1). On peut expliquer cette quasi-lacune par le fait que la paroisse est une notion fondamentalement ecclésiastique, aussi territoriale soit-elle. Par conséquent, les acteurs civils n’en font pas usage car ils ne peuvent pas l’appréhender juridiquement parlant : ce type de territoire ne les concernant pas, ils ne l’évoquent pas. Par voie de conséquence elle n’apparaît pas dans la documentation écrite produit par ces acteurs. La Figure 216 montre l’usage sémantique fait essentiellement par l’évêque d’Angers. L’argument est ici l’inverse du précédent, à savoir que la paroisse est un concept ecclésiastique donc c’est un territoire régulièrement mobilisé par ces acteurs. La présence de l’évêque est renforcée car c’est lui qui décide de la création de ce territoire et car c’est également lui qui intervient pour défendre le patron d’une cure paroissiale ou au contraire interdire à un établissement d’accaparer illégitimement des droits paroissiaux. C’est cette raison qui explique pourquoi l’usage du corpus sémantique de l’évêque ne commence qu’au début du 12^e s. : c’est à ce moment qu’il doit juger le différend entre Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Nicolas.

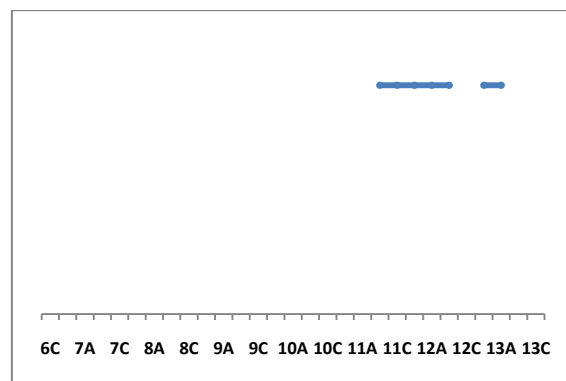


Figure 217 – Présence du radical *parroch-* pour les émetteurs ecclésiastiques de niveau local.

La catégorie des émetteurs ecclésiastiques de niveau local regroupe l’ensemble des établissements religieux, réguliers comme séculiers, qui font ici usage du corpus sémantique construit sur le radical *parroch-*. La Figure 217 montre un usage continu depuis le premier tiers du 11^e s. (StN-2A, 1032) jusqu’à la fin du premier quart du 13^e s. (StJ-95, 1228). Dans le détail, on remarque que ces émetteurs n’emploient que très ponctuellement ce corpus sémantique avant les deux dernières décennies du 11^e s. Le 12^e s. est la période durant laquelle les émetteurs ecclésiastiques de niveau local produisent le plus de textes pour les raisons déjà évoquées. Les membres de cette catégorie d’émetteurs sont ceux qui font le plus grand usage du corpus sémantique car ce sont eux qui possèdent, gèrent et défendent leurs paroisses. Ainsi c’est ici que l’on peut voir concrètement les conflits entre Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Nicolas ou encore que l’on peut appréhender le règlement d’un litige de limite entre Saint-Maurice et Saint-Pierre.

La présentation générale de l’usage des termes construits sur le radical *parroch-* a montré que celui-ci est très majoritairement le fait des détenteurs d’une autorité ecclésiastique et que la portée de celle-ci est de niveau régional et essentiellement de niveau local. Ce sont les émetteurs situés à Angers et qui sont directement impliqués dans le maillage paroissial – parce qu’ils le constituent directement et qu’ils en sont le fondement et non pas seulement parce qu’ils en sont l’autorité directement supérieure – qui mobilisent au premier chef ces territoires. Plus un acteur est partie prenante dans la mise en place du réseau paroissial, que celle-ci se déroule sans heurt ou non, plus il est présent dans le corpus documentaire écrit, et donc plus nous le voyons agir et produire. Cela explique les valeurs du Tableau 82 (p. 360).

Pourquoi les acteurs de la rive droite sont-ils autant prédominants à l’échelle de l’agglomération ? À l’inverse, pourquoi les acteurs de la rive gauche paraissent-ils aussi discrets ? Cela s’explique par la nouveauté des premiers. Leur mise en place a nécessité un arrangement dans le maillage paroissial préexis-

tant. Sur l'autre rive, les territoires paroissiaux étaient plus ou moins en place et ne demandaient plus que des corrections mineures. En rive droite en revanche, le réseau paroissial posait problème. Soit la paroisse de la Trinité n'était pas délimitée de manière suffisamment claire, soit ce territoire n'était pas assez protégé, en tout cas les moines de Saint-Nicolas ont systématiquement refusé toute décision portée contre eux et en faveur des moniales de Notre-Dame-de-la-Charité. Ils ont refusé de reconnaître le découpage paroissial qui les isolait. Les conflits des deux établissements ont rythmé les 11^e – 12^e s. et donc induit une production régulière d'écrit, même après la création d'une nouvelle paroisse en 1125-1130 (NDC-42) servant de glacis entre les deux établissements. La situation était plus stable en rive gauche, où les désaccords étaient rares et réglés rapidement et définitivement.

Assez paradoxalement, l'évêque d'Angers, s'il n'est bien sûr pas absent, est relativement peu présent dans les sources écrites : il n'est l'émetteur que de huit actes sur les trente-quatre relevés. Il agit généralement en autorité de contrôle. Il prend les mesures nécessaires pour assurer la paix parmi ses inférieurs ecclésiastiques : il condamne puis jette l'interdit sur Saint-Nicolas ou bien encore il règle des différends de limites paroissiales. En somme, il agit dans ses cadres administratifs et de la manière dont on peut s'attendre qu'il procède. La même remarque peut être avancée pour le pape : il est l'autorité suprême à laquelle les moniales font appel contre Saint-Nicolas. Au final, la paroisse étant la plus petite subdivision de l'espace selon des critères ecclésiastiques, il est donc compréhensible que ce soient les acteurs ecclésiastiques de niveau local qui y soient intéressés en premier temps.

7.4.3. La mise en place du maillage paroissial

De la même manière que l'on avait pu étudier à quoi les différents bourgs présents à Angers peuvent correspondre dans la topographie historique (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323), la documentation permet d'appréhender la constitution et les transformations du maillage paroissial à Angers à partir du 11^e s.

La question posée ici n'est pas d'étudier quels sont les facteurs qui sont à l'origine des paroisses. Ce point a déjà été fréquemment abordé durant ces dernières années, notamment sur la question des faits qui induisent la création des paroisses. Deux facteurs d'ordre général sont en concurrence pour la constitution matérielle du réseau paroissial au niveau des paroisses elles-mêmes. La première est la distance vis-à-vis de l'église – induisant une faible superficie – et la seconde est la nécessité pour celle-ci d'être entretenue par la communauté – induisant d'assez grandes superficies et population (ZADORA-RIO 2005 : 112). La confrontation de ces facteurs induit une situation d'équilibre entre l'un et l'autre.

À quelle réalité administrative ecclésiastique la paroisse correspond-elle ? Le terme de paroisse ou *parrochia* est polysémique. Il recouvre plusieurs réalités différentes, comme l'analyse des occurrences du radical *parroch-* l'a montré (cf. § 7.4.2 ci-dessus p. 358). Du 4^e s. au 10^e s. environ, le terme semble plutôt désigner le territoire de l'église cathédrale, dans notre conception actuelle de « diocèse ». Le terme n'est cependant présent que deux fois sur l'ensemble de cette période. C'est par la suite que l'interprétation spatiale de ce mot devient plus restreinte et associée à d'autres églises, que la paroisse devient une entité ecclésiastique attachée non plus seulement à la cathédrale. Jusqu'au 13^e s., la paroisse n'est pas nécessairement conçue comme un espace chargé d'une fonction associée à un objet urbain qui y applique des droits. « Dans un article récent, Michel Lauwers a étudié les occurrences de *parrochia* dans les textes latins, et il a montré que ce terme fut longtemps utilisé de manière privilégiée pour signifier le lien qui devait se nouer entre des groupes de fidèles et l'autorité ecclésiastique [...]. Il n'existe, en revanche, aucune attestation indubitable de la notion de territoire paroissial dans les sources du haut Moyen Âge » (ZADORA-RIO 2008 : 12 ; LAUWERS 2005 : 14-15).

Dans les faits, *parrochia* peut désigner un territoire, un type de relations personnelles entre les fidèles et leurs desservants ou bien encore un faisceau de droits particuliers de nature religieuse liant les

individus à leur lieu de culte. Quels sont ces droits ? Le premier droit, peut-être le plus important, est le baptême, acte par lequel l'individu entre dans la communauté des chrétiens. L'autre droit important est la sépulture, c'est-à-dire le droit pour une institution religieuse d'assurer l'inhumation d'un individu en terre consacrée. Parmi les autres droits, on peut évoquer les confessions, les mariages, les visites des malades, les dîmes, les offrandes, les oblations... Autant de privilèges accordés aux desservants et/ou aux patrons des différentes églises paroissiales et qui se traduisent concrètement par un volet pécuniaire. « Les droits qui suscitent des conflits sont essentiellement les sépultures et les dîmes » (ZADORA-RIO 2008 : 115-116).

PAROISSES	ATTESTATION/MISE EN PLACE
Saint-Maurice (cathédrale)	Mise en place aux 3 ^e – 4 ^e s.
Saint-Pierre	Inconnue
Saint-Jean-Baptiste	9 ^e s. ?
Saint-Denis	StA-40 (970)
Saint-Michel-la-Palud	StA-37 (996)
Sainte-Croix	11 ^e s. ?
Saint-Maurille	11 ^e s. ?
Saint-Michel-du-Tertre	StS-17 (1006-1031)
Saint-Samson	StS-17 (1006-1031)
Saint-Martin	1012-1029
La Trinité	NDC-1 (1028)
Saint-Sauveur	Vers 1047
Saint-Évroult	Milieu du 11 ^e s. ?
Saint-Nicolas	StN-102 (1100)
Saint-Jacques	NDC-42 (1125-1130)
Saint-Aignan	1141
Saint-Germain (Saint-Laud après 1234)	1234

Tableau 83 – Inventaire des paroisses au milieu du 13^e s.

Dans le corpus documentaire écrit, à hauteur de la borne chronologique basse de l'étude, on peut relever un ensemble de huit paroisses soit mentionnées en toutes lettres dans les textes soit évoquées de manière suffisamment détaillées pour que l'on puisse avoir la certitude de leur existence, une neuvième dont l'existence est déduite de ce que les émetteurs des actes disent des situations auxquelles ils sont confrontés, et enfin une dixième dont l'existence est beaucoup plus incertaine et dont l'identification est peut-être un effet de la documentation. D'autres paroisses sont connues par des mentions plus indirectes. Ce peut être une charte de création d'une succursale d'une abbaye ou d'une collégiale, ce peut également être la première mention d'une église ayant abrité une cure paroissiale, ce peut enfin être une conjugaison de plusieurs facteurs permettant de proposer l'hypothèse assez solidement fondée de fonctions paroissiales annexées à un édifice donné (COMTE 2003c : 252).

La question de la détermination de la première paroisse dépasse largement le simple cadre de l'espace urbain d'Angers. En effet, la première paroisse est celle de l'église cathédrale, qui doit être comprise ici comme l'église où siège l'évêque. Dans les différentes villes, cet édifice est généralement celui que les premières sources écrites suffisamment précises nous permettent de connaître à partir du 9^e s. Il existe néanmoins plusieurs cas connus de déplacement de l'église cathédrale, ou plus exactement de déplacement du siège épiscopal, d'un édifice à un autre, généralement pour intégrer l'espace *intra-muros* et bénéficier de la défense de l'enceinte antique.

On ne distinguera pas les différentes paroisses présentes à Angers en fonction des droits qui leur sont accordés. Mis à part pour les territoires de la rive droite, nous manquons d'informations sur ce point. À ce titre, les paroisses d'Angers seront considérées comme uniformes, et ce même si dans les faits les différents droits paroissiaux peuvent être concédés à plusieurs patrons pour une même entité. La paroisse est la relation qui existe entre un groupe humain et une institution religieuse et qui est de nature ecclésiastique car portant sur des droits spirituels. Cette relation peut être de personne à personne – « les habitants de tel lieu sont paroissiens de telle église » – ou fondamentalement territoriale – « les habitants

de l'espace délimité par telles limites sont paroissiens de telle église ». Le passage de la première configuration à la seconde correspond à la territorialisation des paroisses.

Autant que possible, on proposera des propositions de restitution du maillage paroissial période par période, voire siècle par siècle. La méthode sera régressive à partir de la configuration moderne des paroisses d'Angers (COMTE 2003c : 242, fig. 2). Les figures ainsi proposées ne sont pas précises car toute la documentation existante relative aux paroisses n'a pu être vue, et par conséquent les tracés proposés sont faux dans le détail. Cela donne toutefois un aperçu assez correct des différentes situations.

La première paroisse, *parrochia*, présente à Angers est mentionnée dans la *Vita S. Licinii I^o*. Cette source comprend d'ailleurs les deux occurrences du terme de *parrochia* lui-même connues pour le 7^e s. (§ 15 ; § 24 ; Tableau 79 p. 358). La première mention évoque Lézin, alors évêque d'Angers, faisant la tournée de son territoire ecclésiastique : « quand il visitait les monastères et les églises de sa paroisse »¹²⁰. La seconde mention évoque Lézin se déplaçant une nouvelle fois dans ce territoire : « alors qu'il parcourait sa paroisse en prêchant »¹²¹. Ces deux occurrences peuvent correspondre à la circulation des évêques dans leurs territoires recommandée par plusieurs autorités des 7^e – 8^e s. (LAUWERS 2005 : 17).

Dans ce texte rédigé au début du 7^e s., le terme de *parrochia* est ainsi employé dans un contexte bien précis : Lézin n'est pas à Angers mais parcourt le territoire dont il a la charge en tant qu'évêque et c'est cet espace proprement dit qui est qualifié de *parrochia*. Il s'agit de l'espace dépendant de la charge épiscopale, du territoire placé sous la tutelle de l'évêque : c'est donc la paroisse de la cathédrale. Comme le texte précise bien que Lézin assumait alors la charge d'évêque après avoir été comte d'Anjou, ce que l'auteur anonyme de la *Vita S. Licinii I^o* désigne par le terme de *parrochia* ne peut être que l'ensemble du territoire ecclésiastique placé sous la tutelle de la cathédrale. On ne peut pas encore la qualifier de paroisse Saint-Maurice pour le début du 7^e s. car elle est unique au sein de l'Anjou. La *Vita S. Licinii II^o* datant du dernier tiers du 11^e s. et produite par Marbode, alors écolâtre d'Angers, ne contient pas de mentions du terme de *parrochia* dans les deux paragraphes correspondants, et ce même s'il s'agit d'une réécriture de la précédente hagiographie. Cependant, ailleurs dans le texte, le terme employé pour désigner cette même réalité spatiale est désormais *diocesis* (§ 18). Cela appuie l'interprétation de *parrochia* au 7^e s. comme désignant l'ensemble du territoire ecclésiastique dépendant de l'évêque et recouvre la notion actuelle de diocèse, terme qui ne sera pas employé par la suite car il peut être mobilisé dans les sources du début du Moyen Âge et il recouvre une réalité bien précise.

D'après les informations des traditions ecclésiastiques d'Angers, notamment celle selon laquelle Saint-Pierre pourrait être la cathédrale primitive, et plusieurs éléments nettement postérieurs au 7^e s. qui nous intéresse ici, on peut proposer une restitution de la limite entre les ressorts de Saint-Maurice et de Saint-Pierre (Figure 218), même si à cette époque la paroisse n'est pas un territoire nettement délimité et que les zones de contact s'apparentent plutôt à des interfaces (ZADORA-RIO 2008 : 117-118). Le fait que le ressort de Saint-Pierre soit ancien peut être déduit de son emprise : « *parishes which include large areas of the town's lands would seem to be early ; those which are purely urban in character came later and were out of existing parishes* » (ROGERS 1972 cité par BAKER, HOLT 1998 : 11).

¹²⁰ « *quando monasteria aut ecclesias parrochiae suae visitabat* »

¹²¹ « *dum circuiens parochiam suam praedicando* »

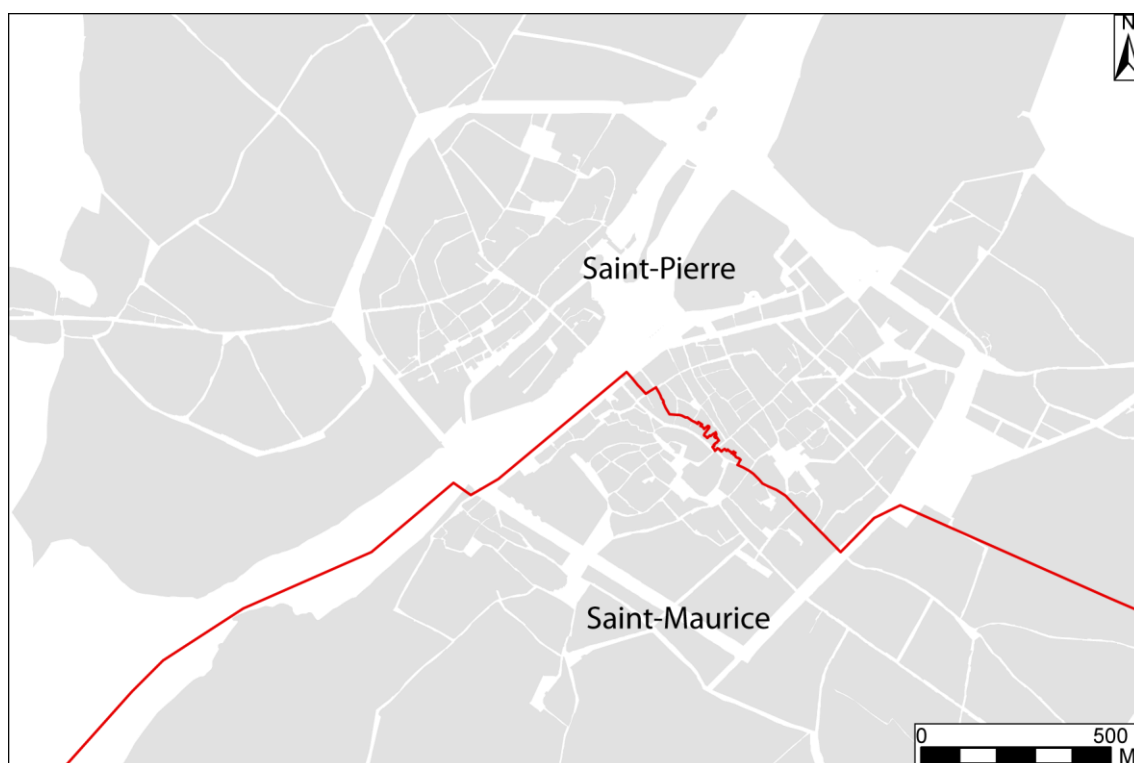


Figure 218 – Proposition de restitution du maillage paroissial d'Angers vers le 7^e s.

On remarque sur la Figure 218 que la frontière entre les ressorts de Saint-Maurice et de Saint-Pierre respecte l'alignement des rues Saint-Aubin et Baudrière, c'est-à-dire le principal axe nord-sud antique (voie NS 3). La pérennité et la résistance de ce tracé face aux modifications d'orientation ponctuelles ont fait de cet axe un élément structurant majeur qui a contraint de manière certaine, avant le 11^e s., le cloître de Saint-Lézin (cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225). Les paroisses ont pu alors être comprises selon « une logique radicale d'extension du pôle ecclésial », spatialisées « progressivement, à la fois par les pratiques sociales et culturelles des populations locales et par la rencontre ou le conflit avec d'autres pôles en expansion » (ZADORA-RIO 2005 : 109). En somme, le tracé d'origine antique a conditionné les espaces associés aux établissements religieux et par conséquent a contribué à façonner leurs emprises paroissiales.

Deux précisions doivent être apportées à la Figure 218. En premier lieu, jusqu'où dans la campagne environnant l'espace urbain la paroisse de Saint-Pierre s'étendait-elle ? Plusieurs textes du 11^e s. permettent de savoir que le ressort de la Trinité a été déduit de celui de Saint-Pierre, ce qui prouve son extension sur les deux rives de la Maine, mais son étendue vers l'ouest et vers l'est sont mal connues. De plus, ce ressort possédait de nombreuses enclaves dont celles déjà évoquées d'Empiré et de Frémur. En second lieu, rares sont les précisions des ressorts originaux dans lesquels sont déduits les territoires des paroisses créées aux 10^e – 12^e s. Par conséquent, des paroisses modernes issues de ressorts différents ont pu être fusionnées par erreur. Il est difficile de mesurer cette difficulté.

PAROISSES	ATTESTATION/MISE EN PLACE
Saint-Maurice (cathédrale)	Mise en place aux 3 ^e – 4 ^e s.
Saint-Pierre	Inconnue
Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Lézin	9 ^e s. ?
Saint-Denis	StA-40 (970)
Saint-Michel-la-Palud	StA-37 (996)

Tableau 84 – Paroisses présentes au début du 11^e s.

On peut s'appuyer sur l'écrit pour établir une proposition de maillage paroissial au début du 11^e s. Cette borne correspond à la création des abbayes de la rive droite de la Maine ainsi que celle de la paroisse de la Trinité. Cela permet ainsi de s'intéresser aux territoires paroissiaux d'un espace urbain anciennement et densément urbanisé. Outre le corpus documentaire comportant des mentions de termes construits sur le radical *parroch-*, on peut s'appuyer sur d'autres textes pour déterminer la présence, voire la création, de paroisses. Ce peuvent être la décision pour une abbaye ou un chapitre canonial d'acquérir ou de construire un édifice cultuel près de leur enclos pour en faire une succursale, l'institution ecclésiastique à l'origine de l'établissement de la cure conservant le patronage de celle-ci. Ce peuvent aussi être des règlements de procès dus à des délimitations imprécises ou des empiètements portant sur des droits selon une optique spatiale. Cela permet ainsi d'établir le Tableau 84, fraction du Tableau 83.

La *paroisse Saint-Jean-Baptiste* ou *Saint-Lézin* est attachée à l'ancienne basilique funéraire de l'évêque Lézin située dans le quadrant sud-est de la Cité et fondée à la fin du 6^e s. Un chapitre canonial est installé dans cet édifice avant 819. Selon F. Comte, « le chapitre séculier de Saint-Jean-Baptiste (devenu Saint-Lézin) a déjà pu se constituer un ressort paroissial dès la période carolingienne. Son territoire étendu et morcelé en est un indice » (COMTE 2003c : 244 ; ANONYME 1931). On peut ainsi envisager que la mise en place du chapitre canonial s'est accompagnée de la déduction d'un ressort paroissial par l'attribution de certains droits. On ne sait pas de quel paroisse le ressort de Saint-Jean-Baptiste a été déduit. D'après la situation de la collégiale, à environ 230 m au sud-est de la cathédrale, on peut assez raisonnablement envisager que cette déduction a été opérée dans la paroisse Saint-Maurice (*ibid.* : 252).

La *paroisse Saint-Denis* est attachée à l'église succursale homonyme elle-même dépendante de l'église collégiale Saint-Mainbœuf, elle aussi ancienne basilique funéraire située au sud-est de la Cité. L'église Saint-Mainbœuf a été fondée par le même évêque durant la première moitié du 7^e s. sous un statut essentiellement régulier : la *Vita S. Magnobodi I^o* mentionne des bâtiments annexes. On peut penser qu'il n'y avait pas de fonctions paroissiales attachées avant la création de la succursale. La date de 970 correspond à son attestation et non à sa fondation. Par conséquent cette date correspond à un *terminus post quem* pour la création de la paroisse. Nous ne disposons d'aucun élément pour préciser cette datation. La proximité des églises Saint-Denis et Saint-Mainbœuf permet d'envisager une déduction du territoire paroissial de Saint-Denis à partir du ressort de Saint-Pierre (COMTE 2003c : 252).

La *paroisse Saint-Michel-la-Palud* est similaire à la paroisse Saint-Denis en cela qu'elle est desservie dans une église succursale de l'abbaye Saint-Aubin. À l'inverse de Saint-Denis, la date de 996 correspond à la création effective de l'édifice, accolé à l'enclos de l'abbaye et le long de la rue Saint-Aubin : « après la création du bourg Saint-Aubin en 972 (*sic* ; cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323), une église paroissiale fut installée dans la chapelle Saint-Michel fondée en 996 » (COMTE 2003c : 244). Le texte ne mentionne toutefois aucun élément paroissial. Les sources postérieures ne mentionnent pas la création d'une paroisse attachée à cette église. Saint-Michel-la-Palud semble devenir le lieu de desserte d'une paroisse auparavant liée à Saint-Aubin. Au vu de l'emprise connue de cette paroisse, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle le ressort de Saint-Michel-la-Palud est déduit de celui de la cathédrale (COMTE 2003c : 252).

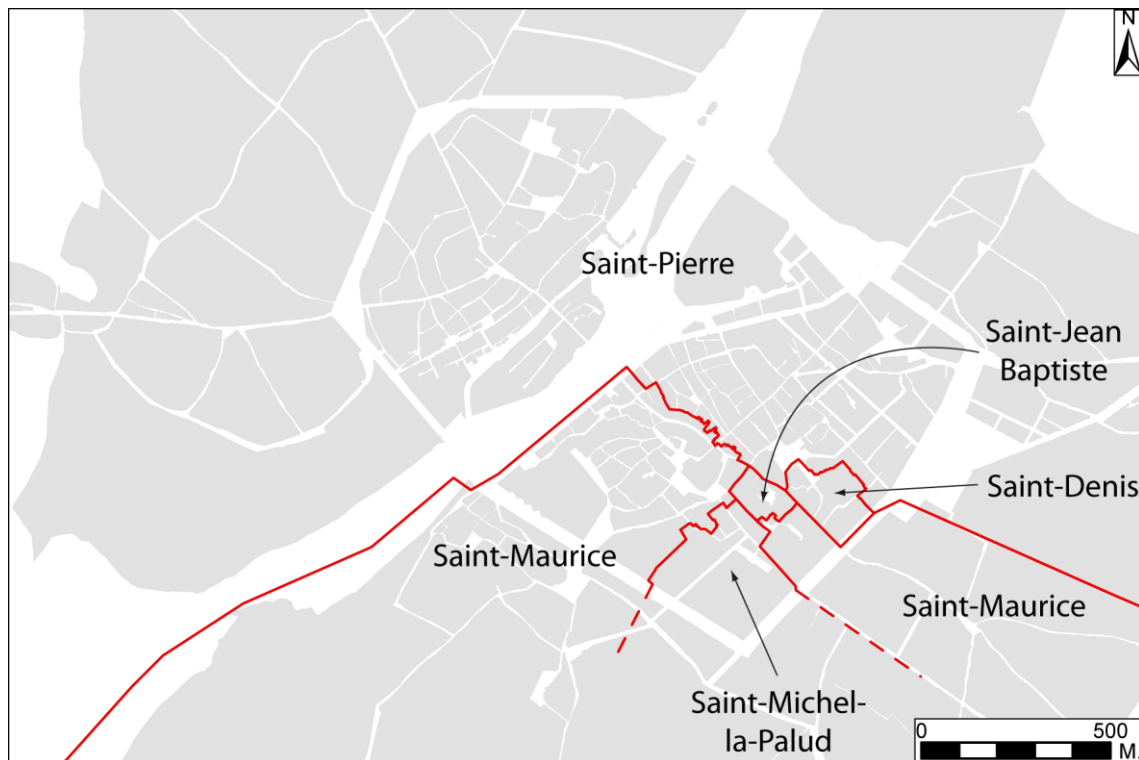


Figure 219 – Proposition de restitution du maillage paroissial d'Angers au début du 11^e s.

D'après les éléments qui peuvent être rapportés à propos des trois paroisses créées jusqu'au début du 11^e s. et des deux autres préexistantes, on peut proposer une restitution du maillage paroissial d'Angers aux environs de l'an Mil (Figure 219). L'emprise de la restitution est limitée à la rive gauche de la Maine car la rive droite n'est pas encore appréhendée par la société urbaine. Cela soulève un problème majeur. La démarche est une logique régressive à partir de l'état connu du maillage paroissial d'Angers à la fin de l'Ancien Régime, quand les sources permettent de le cartographier assez précisément. Plusieurs paroisses comprennent des enclaves en campagne. Les dates auxquelles ces fractions sont annexées aux paroisses urbaines sont postérieures au 13^e s. Par conséquent, il est possible que la Figure 219 représente un état faux du maillage paroissial, où les ressorts de Saint-Denis et de Saint-Michel-la-Palud représentés sont les fractions urbaines de la fin du 18^e s. sans tenir compte des enclaves campagnardes. Il est possible que le territoire de Saint-Maurice soit plus fragmenté dans les faits que ne le montre la Figure 219.

Ces éléments présentés, on peut remarquer que les trois nouveaux ressorts paroissiaux établis aux 9^e – 10^e s. se situent au sud-est de la Cité. Cela correspond à un secteur où l'occupation est dense et essentiellement ecclésiastique : enclos de Saint-Aubin en cours de constitution, cloître de Saint-Jean-Baptiste établi, environnements des anciennes basiliques funéraires – Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Mainbœuf et Saint-Martin – homogénéisés et placés sous la tutelle de celles-ci... Les paroisses représentées ici sont les premières attestées de manière formelle ou fortement supposées, ce qui laisse envisager d'une structuration sociale et topographique de l'espace au sud et au sud-est de la Cité précoce par rapport au reste de l'espace urbain.

Peut-on chercher les raisons pour lesquelles ces trois paroisses ont été créées ? Les déductions et l'autonomisation des ressorts de Saint-Denis et de Saint-Michel-la-Palud présentent des points communs qui permettent d'avancer un faisceau de propositions.

Une première idée peut être la volonté de distinguer la pratique religieuse régulière de la pratique séculière. Cela se manifeste par l'expulsion de l'autel paroissial de la nef de la collégiale ou de l'abbatiale et de son installation dans un édifice spécialisé. Dans le cas de Saint-Aubin en 996, la construc-

tion de l'église Saint-Michel-la-Palud ne signifie pas la création de la paroisse associée mais plutôt la césure entre l'espace des moines et l'espace des laïcs. Cette église semble se situer à cheval sur l'enclos de Saint-Aubin, permettant l'accès à l'édifice aux moines et aux laïcs par des entrées différentes. C'est la même logique pour Saint-Denis en 970 mais qui est différente car il n'y a pas de communauté ecclésiastique constituée à Saint-Mainbœuf avant la deuxième moitié du 11^e s. (StM-201, 1136-1140). Une deuxième idée est la nécessité de mieux desservir la population : « le développement des paroisses est certainement à mettre en relation avec l'essor urbain de la fin du X^e siècle au XII^e siècle » (COMTE 2003c : 244). L'accroissement de la population devait poser des problèmes pratiques pour les offices qui se déroulaient avant le milieu du 10^e s. dans la nef de l'église et qui perturbaient la vie communautaire. La séparation de la paroisse et de l'activité religieuse permettait de distinguer monde sacré et monde profane.

Subsiste le cas de Saint-Jean-Baptiste. Cette situation ne correspond pas aux deux précédentes car Saint-Jean-Baptiste n'a jamais édifié d'église succursale, même après l'établissement du chapitre canonial. La création de la paroisse peut alors être vue comme un privilège accordé à une communauté fraîchement installée, c'est-à-dire comme un moyen de lui fournir une source de revenus.

PAROISSES	ATTESTATION/MISE EN PLACE
Sainte-Croix	11 ^e s. ?
Saint-Maurille	11 ^e s. ?
Saint-Michel-du-Tertre	StS-17 (1006-1031)
Saint-Samson	StS-17 (1006-1031)
Saint-Martin	1012-1029
La Trinité	NDC-1 (1028)
Saint-Sauveur	Vers 1047
Saint-Évroult	Milieu du 11 ^e s. ?
Saint-Nicolas	StN-102 (1100)
Saint-Jacques	NDC-42 (1125-1130)
Saint-Aignan	1141
Saint-Germain (Saint-Laud après 1234)	1234

Tableau 85 – Paroisses créées du 11^e au 13^e s.

Les paroisses *Saint-Maurille* et *Sainte-Croix* sont associées à des *memoriae* édifiées respectivement au 5^e s. et au tournant des 6^e – 7^e s. Ces bâtiments sont connus très tôt car mentionnés dans les *vitae* de Maurille et de Lézin. On ne sait pas quand ces paroisses ont pu être créées. Il est possible ici que leur existence soit nettement antérieure au 11^e s. mais il est impossible de proposer une meilleure datation. La paroisse Saint-Maurille est probablement déduite du ressort de Saint-Pierre et celle de Sainte-Croix doit être déduite de celle de Saint-Maurice (UZUREAU 1925).

Les paroisses *Saint-Michel-du-Tertre* et *Saint-Samson* sont déduites des mentions des deux églises dans un texte du premier tiers du 11^e s. Celles-ci sont concédées par l'évêque à l'abbaye Saint-Serge, qui doit obtenir leur patronage. La paroisse Saint-Michel-du-Tertre couvre le secteur le plus oriental de l'espace urbain, si on considère le bourg Saint-Serge comme à part de celui-ci (RONDEAU 1891 ; D'HÉBÉCOURT 1961). La paroisse Saint-Samson est probablement originellement desservie dans l'abbatiale de Saint-Serge car l'église Saint-Samson constitue la succursale de l'abbaye. Comme le texte qui nous la mentionne est une confirmation, on peut donc dire que la paroisse Saint-Samson (qui s'appelait peut-être auparavant Saint-Serge), elle aussi, existait au plus tard au début du 11^e s. Ces deux territoires doivent être déduits de celui de Saint-Pierre.

La paroisse *Saint-Martin* est attestée dans le premier quart du 11^e s. lorsque le comte installe un chapitre canonial dans cette ancienne basilique funéraire. On ne peut dire s'il s'agit d'une création : la mise en place du chapitre mentionne la présence de deux prêtres avant l'arrivée des chanoines. Ceux-ci assuraient-ils dans l'église un culte pour entretenir la mémoire de l'évêque de Tours ou bien desservaient-

ils la population environnante – selon toute vraisemblance les habitants de la rue Haute Saint-Martin et de la campagne environnante ? Ce territoire est probablement déduit de celui de la cathédrale.

La *paroisse de la Trinité* est un des cas de création assurée à Angers. Elle a été immédiatement associée à l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité à la fondation de celle-ci. La délimitation qui en est faite en 1028 n'était pas suffisamment précise pour éviter les conflits et a dû être précisée vers 1080 (NDC-47) et en 1132 (NDC-56). Les procès et conflits entre cette dernière et Saint-Nicolas permettent d'en connaître l'étendue et les statuts. Peu de temps après la déduction, les moniales délocalisent l'autel paroissial dans une église spécifique qui porte le nom de la paroisse. Ce ressort est déduit de celui de Saint-Pierre.

La *paroisse Saint-Sauveur* est attachée au prieuré du même nom fondé par le comte sur la colline de l'Esvière et rattaché à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Un texte (Tve-407) mentionne la chapelle ou église paroissiale Saint-Eutrope en 1103 associé au prieuré. On peut penser qu'une paroisse autonome déduite du ressort de Saint-Maurice ait été annexée au prieuré *via* Saint-Eutrope dès la création de Saint-Sauveur au milieu du 11^e s.

La *paroisse Saint-Évroult* est rattachée à l'église du même nom située originellement dans le tiers occidental de la Cité et qui est déplacée en raison de l'édification du château-forteresse. L'église est mentionnée dans un texte daté seulement de la seconde moitié du 11^e s. (NDC-34). Cela pose un *terminus ante quem* de la déduction de la paroisse depuis le ressort de Saint-Maurice. La seule certitude que nous ayons sur cette paroisse est son statut au moment de son déplacement (AA-1).

La *paroisse Saint-Nicolas* n'existe pas à proprement parler. L'abbaye n'a quelques droits paroissiaux que sur l'emprise de son enclos et en aucun cas sur son bourg car ces relations sont personnelles et ne concerne que la *familia* de l'abbaye (StN-2A, 1032) et les laïcs sont paroissiens de la Trinité. Le corpus documentaire permet de voir les prétentions des moines systématiquement rejetées. Cette paroisse existe toutefois en négatif en raison de plusieurs mentions de paroissiens de Saint-Nicolas. Postérieurement, l'abbaye a réussi à se tailler un ressort au détriment de la Trinité (COMTE 2003c : 244-245).

La *paroisse Saint-Jacques* découle de l'église Saint-Jacques qui devient le siège d'une cure indépendante déduite de la paroisse de la Trinité en 1125-1130 (NDC-42). Cette création a été motivée officiellement par la négociation engagée par un chapelain de la Trinité avec l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité pour desservir la nouvelle église et en réalité par les empiètements des moines : la mise en place d'une paroisse autonome a joué un rôle de barrage contre Saint-Nicolas, en dépit des manœuvres des moines pour contourner ce dispositif. Cette paroisse une fraction du ressort de Notre-Dame-de-la-Charité centré sur une partie du bourg Saint-Nicolas (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323).

La *paroisse Saint-Aignan* a été fixée en 1141 en raison de la concession de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, originellement Sainte-Marie-de-la-Découverte, à l'abbaye de la Roë (StA-452) et au déplacement des fonctions assurées par cette église dans l'autre édifice de Saint-Aignan. C'est ainsi peut-être à ce moment qu'ont été attribués un ressort et des fonctions nettement paroissiales à Saint-Aignan. Cette paroisse ne concerne que l'intérieur de la Cité et c'est elle qui recouvre l'emprise de la résidence comtale. Elle est déduite de celle de la cathédrale.

Les paroisses créées ou attestées à Angers durant le 11^e s. ont considérablement réduit les ressorts originaux de Saint-Maurice et de Saint-Pierre. Les territoires paroissiaux préexistants – Saint-Jean-Baptiste, Saint-Denis et Saint-Michel-la-Palud – constituent autant de contraintes topographiques plus ou moins marquées vis-à-vis de la détermination des nouveaux ressorts. Les tracés de certaines limites paroissiales, et notamment les plus éloignées du centre géographique de l'agglomération et qui concernent l'interface entre la ville et la campagne, ne sont pas assurés et ne permettent donc pas de délimiter l'ensemble des territoires paroissiaux comme des espaces pleins et fermés (Figure 220).

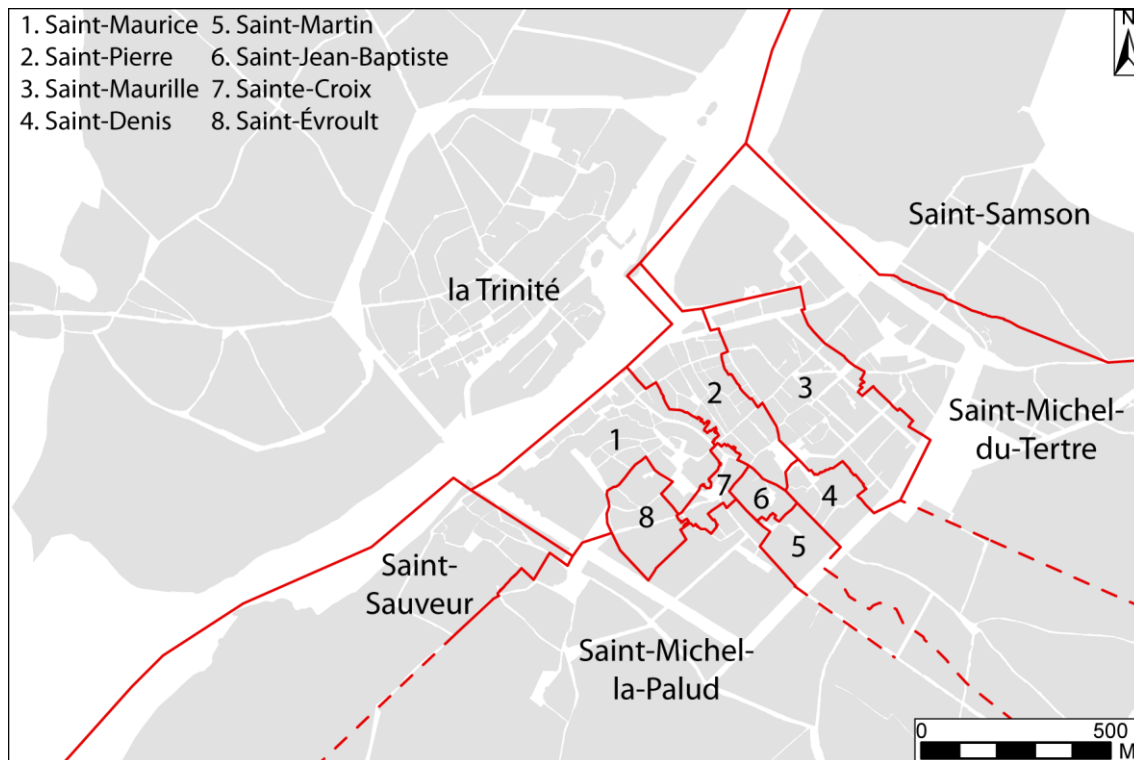


Figure 220 – Proposition de restitution du maillage paroissial d’Angers en 1100.

La paroisse de la cathédrale a été réduite à la seule Cité. Les paroisses créées au 11^e s. par déductions du ressort de Saint-Maurice respectent assez bien les contraintes de topographie physique et matérielle. La paroisse de Saint-Sauveur concerne la colline de l’Esvière et sa limite orientale correspond au vallon séparant les deux éperons. Les limites sud et sud-est de la paroisse Saint-Maurice correspond à l’enceinte de la Cité et à sa zone *non aedificandi* (vers Saint-Michel-la-Palud et vers Sainte-Croix) ou à la rue qui passe au pied (vers Saint-Pierre). Seule la paroisse Saint-Évroult échappe à cette règle en se situant à cheval sur l’enceinte pour concerner deux rues dans la Cité et la rue en contrebas du quartier.

Le ressort de Saint-Pierre a été amputé de toute sa partie en rive droite de la Maine, autonomisée sous la tutelle de Notre-Dame-de-la-Charité. En rive gauche, les accessions à l’autonomie paroissiale de Saint-Maurille, de Saint-Michel-du-Tertre et de Saint-Samson ont réduit le ressort de Saint-Pierre à une portion congrue correspondant à l’espace urbain situé en contrebas de l’église, dans le sens de la pente, jusqu’à la Maine. Son emprise désormais relativement restreinte comprend la majeure partie du bourg d’Angers (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323). En-dehors de l’agglomération d’Angers, le ressort de Saint-Pierre concerne toujours plusieurs enclaves ponctuelles en campagne.

Désormais, à l’échelle de l’ensemble de l’agglomération, c’est la paroisse nouvelle de la Trinité qui est la plus importante spatialement. La Maine devient une limite dans l’agglomération, frontière administrative ecclésiastique clairement délimitée – en réalité, c’est plutôt la grève de la rive gauche qui est la limite paroissiale proprement dite (COMTE 2003c : 244) – au moment même où l’agglomération commence à s’étendre sur cet espace neuf.

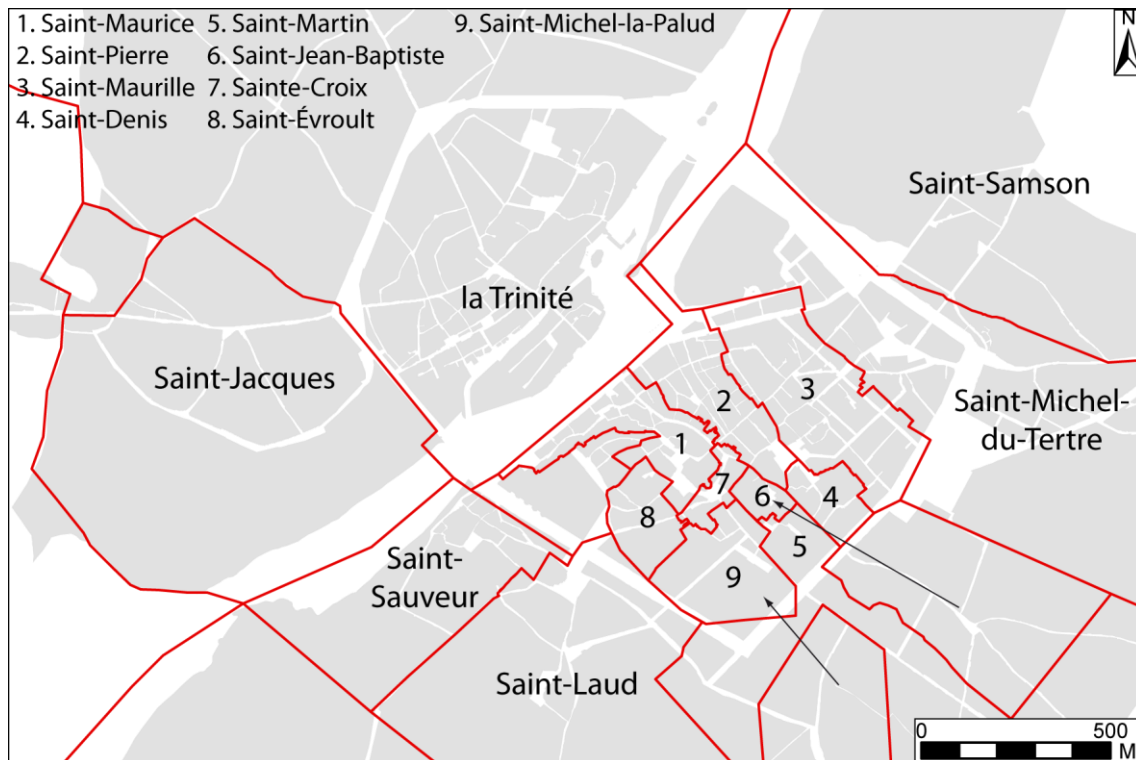


Figure 221 – Proposition de restitution du maillage paroissial d'Angers au milieu du 13^e s.

Il n'y a que peu de différences dans le maillage paroissial restitué pour la fin du 12^e s. (Figure 220) et pour le milieu du 13^e s. (Figure 221). La principale est la division de la paroisse de la Trinité. Le plus important reste celui de la Trinité qui conserve le contrôle de la majeure partie de la rive droite. Les délimitations permettent d'en attester l'extension vers le nord. Le ressort est limité vers l'ouest par le territoire de Saint-Jacques constitué autour de la route de Nantes jusqu'à la Maine. La paroisse de Saint-Nicolas est encore limitée à l'enclos de l'abbaye. Ce n'est qu'après le milieu du 13^e s. que les moines créeront leur territoire. En rive gauche, les différences s'observent dans la Cité et dans la proche campagne. Le ressort de Saint-Aignan est déduit de celui de Saint-Maurice, le réduisant à la moitié orientale de la Cité. Il y a une correspondance topographique entre la paroisse Saint-Maurice et le quartier cathédral. Les principales différences tiennent dans la présence d'enclaves dans la campagne. Ces secteurs concernent Saint-Jean-Baptiste et Saint-Michel-la-Palud. Ils peuvent découler de l'occupation des voies de sortie ou de la situation des terrains des églises lors de la constitution de leurs ressorts.

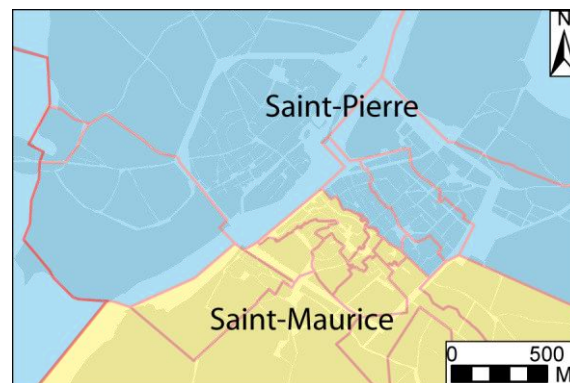


Figure 222 – Ressorts originels des territoires paroissiaux créés du 10^e au 13^e s.

La Figure 222 est une superposition de la Figure 221 sur la Figure 218, c'est-à-dire qu'elle représente de quels ressorts paroissiaux existants au 7^e s. l'ensemble des paroisses restituées pour le milieu du 13^e s. sont issues. Dans l'ensemble, on peut remarquer que les paroisses créées à partir du ressort de la cathédrale sont plus nombreuses et de superficies globalement plus restreintes que celles qui sont déduites du territoire de Saint-Pierre. Parmi ces dernières, la Trinité et Saint-Samson sont particulièrement étendues, même après le démembrement de la première en faveur de Saint-Jacques. En rive gauche, les paroisses les plus proches de la Cité sont globalement plus petites et de formes plus complexes – voire comprennent des enclaves – que celles qui sont plus éloignées.

Ces considérations peuvent être assez aisément expliquées. En premier lieu, la petite taille des ressorts paroissiaux situés près de la Cité provient de la proximité des différentes églises : Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Mainbœuf/Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martin ont peu à peu organisé autour d'elles leurs quartiers plus ou moins distincts du reste de la trame urbaine (*cf.* § 6.2.3 ci-dessus p. 225) antérieurement à la mise en place de leurs ressorts paroissiaux. Cette proximité a conduit ces établissements à étendre leurs territoires vers des secteurs moins densément occupés, vers la campagne et vers la Maine. En deuxième lieu, les formes complexes des paroisses sont probablement induites par la configuration du réseau viaire. Même si les limites paroissiales ne s'appuient pas sur les rues – à l'exception de l'intérieur de la Cité –, elles traversent les îlots dont la morphologie est contrainte par le réseau viaire. Cela explique pourquoi les limites des paroisses Saint-Maurice, Saint-Pierre et Saint-Michel-du-Tertre sont parallèles entre elles et perpendiculaires à la Maine, donc au sens de la pente. À proximité de la Cité, ce sont à la fois les rues et les emprises des quartiers spécifiques qui influent sur la morphologie paroissiale. Il faut préciser que les différentes enceintes connues n'influent pas sur les limites paroissiales : « jamais l'enceinte ne constitue une limite dans les domaines religieux et administratif et encore moins du point de vue économique » (JOURDAN-LOMBARD 1972 : 372). En dernier lieu, l'importante extension des paroisses de la Trinité et de Saint-Samson s'explique par l'absence de trame urbaine sur leurs emprises. Dans le cas de la paroisse de la rive droite, le ressort déduit de Saint-Pierre placé sous le patronage de Notre-Dame-de-la-Charité ne devait pas composer avec des territoires préexistants ou avec des objets urbains qui devaient être pris en compte. Même logique pour Saint-Samson : le territoire de la paroisse s'étend assez loin en arrière de l'espace urbanisé du bourg Saint-Serge, c'est-à-dire dans des secteurs probablement exclusivement ruraux, donc également sans contraintes topographiques.

Dans l'ensemble, on doit retenir le fait essentiel que l'accroissement du nombre de paroisses à Angers est principalement dû à l'augmentation de la population urbaine. Celle-ci nécessitant toujours plus d'infrastructures de desserte ecclésiastique, il fallait progressivement créer des nouveaux lieux et donc de nouveaux cadres administratifs pour l'encadrer. Cet accroissement est également induit par un mouvement de la réforme dite « grégorienne » visant à restaurer l'autonomie des établissements religieux par rapport au pouvoir civil. Les institutions bénéficiant de ce mouvement, désormais indépendantes des autorités civiles, devenaient souvent des chapitres canoniaux qui devaient alors subsister par eux-mêmes. L'association d'un ressort et de droits paroissiaux permettait cette entrée d'argent. Les établissements religieux créés aux 11^e – 12^e s. ont reçu le patronage d'une paroisse pour les mêmes raisons.

La mise en place du réseau paroissial est une opération qui ne pose généralement pas de problèmes. Dans le cas de la création de la paroisse de la Trinité, les limites du nouveau ressort avaient été assez vaguement définies dans un premier temps avec Saint-Pierre puis précisées lorsque le besoin s'en est fait sentir. Ce n'est pas pour autant que la situation était devenue claire puis immuable. De nouveaux acteurs pouvaient toujours contester l'ordre établi. C'est par exemple le cas des moines de Saint-Nicolas, plusieurs fois évoqués ci-dessus au travers de leur attitude envers les droits de Notre-Dame-de-la-Charité, attitude qui traduit fortement une volonté de s'octroyer des droits paroissiaux et notamment le droit de sépulture. Plusieurs conflits en ont découlé, ce qui permet d'appréhender la question de la mise en place du maillage paroissial de la rive droite et, par là même, la création d'un nouvel espace urbain.

7.4.4. Les conflits de sépulture en rive droite comme révélateurs des difficultés de créations de paroisses

À Angers, comme dans la grande majorité des villes de France, le maillage paroissial s'est mis en place principalement aux 11^e et 12^e s. pour être définitivement stabilisé au 13^e s., même si certaines paroisses semblent déjà être mises en place plus tôt. Parmi les nouvelles paroisses, seules nous intéresseront ici celles de la Trinité, de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques. Elle se situent en rive droite de la Maine, sans débord en rive gauche, dans un espace dont elles vont profondément transformer la structuration.

Les fondations quasi simultanées des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité sur cette rive ont bouleversé la géographie paroissiale préexistante, en provoquant par exemple la déduction immédiate d'un nouveau ressort paroissial de la Trinité pour Notre-Dame-de-la-Charité de celui de Saint-Pierre. La situation de départ, un ressort paroissial unique pour un très vaste territoire, est devenue à terme, en un peu plus d'un siècle et demi, une juxtaposition de trois entités, dont une a cherché sans relâche à s'étendre au détriment des deux autres. Comment en est-on arrivé à cette situation ? Quel en est le processus ? Quelles en sont les raisons et les modalités de la dislocation de l'espace uni originel. Est-il possible d'étudier les conséquences sur les rapports entre les nouveaux objets urbains ?

Cette transformation est principalement due à la rivalité qui fut quasi permanente entre les abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité sur la perception des revenus paroissiaux. J.-M. Bienvenu résume bien la situation : « une série de macabres conflits, ponctués de rapt de cadavres, opposant aux moniales, au sujet du droit de sépulture, les moines de Saint-Nicolas déçus de ne pas avoir de prérogatives paroissiales » (BIENVENU 1981 : 24). À ce titre on verra plusieurs conflits de cette nature à propos de la perception des droits afférents, procédures dues au fait qu'« enterrer un mort, c'était affirmer un droit paroissial sur les lieux où le défunt avait vécu et où on pouvait exiger les oblations plus que les dîmes qui n'ont eu qu'un rôle mineur en ville » (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 69). Les tensions ne se résument toutefois pas aux querelles entre les deux abbayes mentionnées ci-dessus : d'autres antagonismes peuvent être vus et d'autres acteurs sont entrés en jeu. Cette situation ne se limite pas seulement à un désir d'enrichissement ou de pouvoir de la part d'un des acteurs, elle traduit également, voire surtout, une volonté de contrôle d'un territoire. On peut aussi y voir des raisons beaucoup plus simples : « des délimitations défectueuses ou mal connues conduisent à redéfinir quelques territoires paroissiaux » (*ibid.* : 68) mais les simples demandes de précisions apportées aux limites sont rares et sont souvent doublées d'une volonté expansionniste dans le but de déplacer la frontière à son avantage ; il semble cependant que ce ne soient pas les raisons profondes de ces multiples conflits, ou du moins qu'elles ne soient pas les seules.

Le but recherché n'est pas de refaire un simple historique des contestations ou de ne les étudier que sur un aspect plutôt économique, ce qui a été réalisé par J.-M. Bienvenu (BIENVENU 1966), mais plutôt d'aller au-delà en apportant une nouvelle perspective. La création d'une paroisse fabrique un nouveau cadre de vie pour les différents acteurs qui doivent s'adapter à lui mais qui peuvent aussi chercher à l'adapter en retour à leurs propres besoins. L'intérêt réside dans le volet spatial en se penchant sur les territoires contestés et créés au cours des 11^e – 12^e s. sur la rive droite de la Maine. Comment des acteurs tant producteurs que consommateurs d'espace ont-ils pris possession et organisé ce secteur neuf ?

Dans un souci d'homogénéité documentaire et thématique, on ne s'intéressera ici à titre d'exemple qu'aux conflits portant sur les territoires paroissiaux et qui concerne Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Nicolas. Cela correspond à un total de treize textes se rapportant à onze actions (Tableau 86). Ce corpus relatif à deux établissements précis et à une catégorie bien délimitée de leurs interactions – ici les conflits de sépulture – permet d'appréhender la constitution des territoires associés à ces deux objets urbains ainsi qu'à la création progressive de leur interface – et ce à d'autant plus forte raison que l'interface elle-même a fini par obtenir son autonomie par rapport à son ressort d'origine.

Les relations conflictuelles entre Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Nicolas ne sont pas les seules portant sur le droit de sépulture qui sont connues à Angers. Les moniales changent de rôle et agissent ainsi en étant les usurpatrices dans un conflit vis-à-vis de Saint-Serge (NDC-58, 1110). En rive gauche, le chapitre cathédral et Saint-Pierre s'affrontent à propos d'un individu qui s'avère dépendre de Sainte-Croix. Il ne faut donc pas penser que seule la rive droite et que seules les deux abbayes créées au début du 11^e s. sont concernées par ce phénomène.

TEXTE	OBJET
NDC-47 (vers 1080)	Revendication par Saint-Nicolas de l'inhumation de Poisson, paroissien de la Trinité.
StN-102 (1100)	Accord entre Saint-Nicolas et Saint-Pierre sur le statut de l'enclos de Saint-Nicolas et du bourg attenant.
NDC-49 (vers 1105)	Saint-Nicolas a indûment ouvert un cimetière sans en avoir le droit légitime.
NDC-53 (vers 1109)	Deux chanoines de Notre-Dame-de-la-Charité ont dû aller à Saint-Nicolas pour rétablir les droits de l'abbaye.
NDC-54 (1115)	L'évêque condamne Saint-Nicolas à restituer à Notre-Dame-de-la-Charité les offrandes usurpées.
NDC-51 (1120)	Les hommes de Notre-Dame-de-la-Charité récupèrent par la force le corps d'un paroissien dérobé par Saint-Nicolas.
NDC-52 (1120)	Version plus détaillée de NDC-51.
NDC-43 (vers 1125)	Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Pierre à propos de l'église Saint-Jacques et des droits paroissiaux associés.
NDC-42 (1125-1130)	Notre-Dame-de-la-Charité et le chapelain de Saint-Jacques s'accordent à propos des revenus de l'église et décident de déduire une paroisse autonome de celle de la Trinité.
NDC-57 (1126-1133)	Saint-Nicolas restitue à Notre-Dame-de-la-Charité le corps d'une paroissienne qu'ils avaient volé et enterré illégitimement.
NDC-55 (1131)	L'évêque lance l'interdit sur Saint-Nicolas en raison de leurs usurpations.
NDC-56 (1132)	L'évêque délimite la paroisse de la Trinité au-delà du Brionneau en raison des usurpations de Saint-Nicolas.
NDC-13 (1147)	Le pape agit pour protéger la paroisse de la Trinité vis-à-vis des usurpations de Saint-Nicolas.

Tableau 86 – Inventaire des textes relatifs directement ou indirectement aux conflits de sépulture entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité.

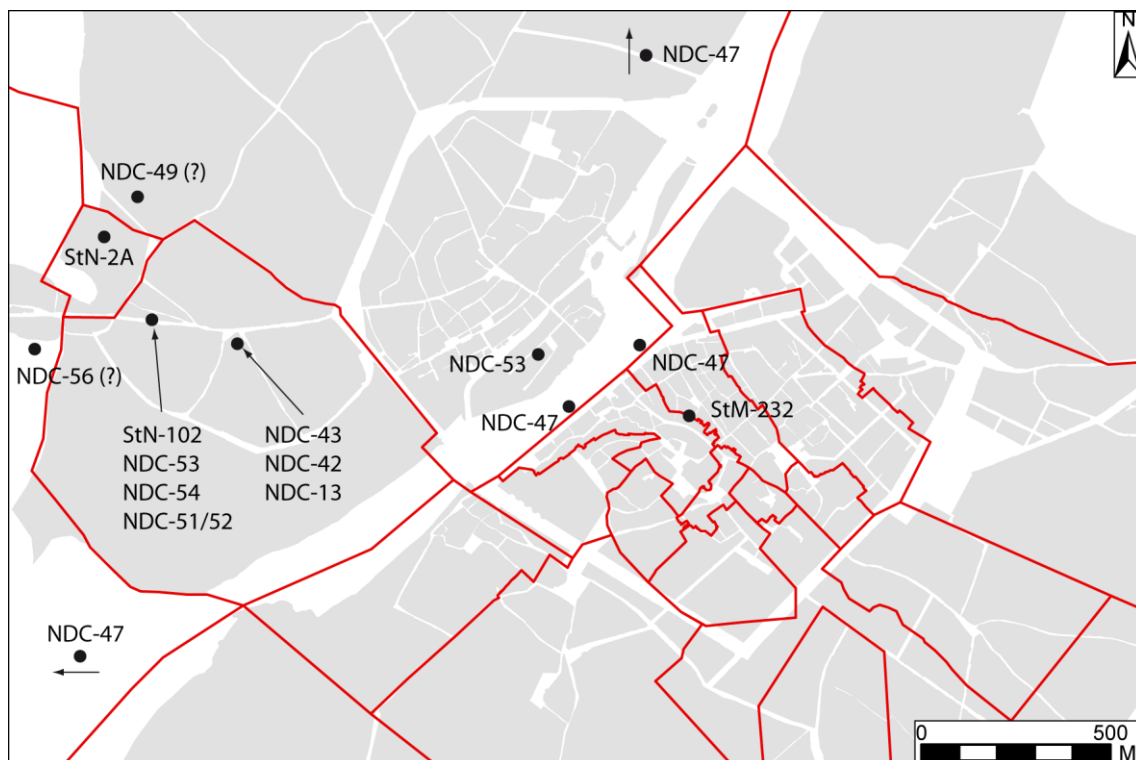


Figure 223 – Localisation des conflits de sépulture connus à Angers aux 11^e – 12^e s.

Les litiges connus entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité ont pris plusieurs formes au sein des différentes actions inventoriées dans le Tableau 86 et localisés sur la Figure 223 (tous ne peuvent pas être pointés). On peut ainsi distinguer entre des actions concrètes, qui se traduisent matériellement par une intervention sur le terrain de l'une ou l'autre des parties, et des actions discrètes, qui se traduisent par une forme plus juridique et procédurale et qui doivent être résolues par un jugement.

La première idée, la plus marquée et probablement la plus importante, est le fait que ces conflits portent essentiellement sur le droit de sépulture, qui n'est qu'un des droits paroissiaux au même titre que l'offrande durant un mariage, les oblations, les anniversaires, la dîme... La raison de cette prédominance du droit de sépulture vient du fait qu'« enterrer un mort, c'est affirmer un droit paroissial sur les lieux où le défunt avait vécu » (COMTE, GRÉLOIS 2005 : 69). Ainsi, dans l'imaginaire de Saint-Nicolas, on peut penser que l'accaparement de la sépulture, que ce soit par le vol pur et simple d'un cadavre ou par la mainmise sur les droits pécuniaires afférents, traduit la volonté de l'abbaye de se tailler un ressort paroissial de plein droit à sa proximité. Cela traduit également le fait que le secteur urbain concerné par ces usurpations (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323) était une possession plus nettement marquée encore pour les moines, alors que les autres acteurs, et notamment Notre-Dame-de-la-Charité et l'évêque d'Angers, s'opposaient à cette conception en maintenant le maillage paroissial en l'état (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362). Ces litiges entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité sont dus à la fois à l'immunité accordé à l'enclos de Saint-Nicolas et à l'exemption de redevance concédée au bourg Saint-Nicolas (StN-102 ; Tableau 86 ; *ibid.* : 65) : l'influence de Notre-Dame-de-la-Charité a pu se faire moins sentir en raison de moindres charges dues au titre de la paroisse de la Trinité et donc laisser *de facto* une place plus grande aux moines pour agir.

La deuxième idée découle de la première. Il s'agit du volet financier de ces actions. Plusieurs des entreprises des moines de Saint-Nicolas listées dans le Tableau 86 touchent à l'usurpation des droits de sépulture, c'est-à-dire de l'argent versé par la famille du défunt pour permettre l'inhumation en terre consacrée. Le règlement de l'évêque relatif au statut de l'enclos de Saint-Nicolas dans la paroisse de Saint-Pierre (StN-102) montre que les moines ne perçoivent les différents revenus associés à la charge paroissiale que pour les hommes qui dépendent directement d'eux, alors que les habitants du bourg Saint-Nicolas restent sous la tutelle de Saint-Pierre. À ce titre, les moines ont pu concevoir une usurpation de la part de Saint-Pierre des différents droits qu'ils estimaient devoir leur revenir. Après la création de la paroisse de la Trinité, les moines ont affronté le patron de cette paroisse, c'est-à-dire Notre-Dame-de-la-Charité. C'est enfin la même logique après 1125-1130 et la création de la paroisse Saint-Jacques, déduite en sous-main de la paroisse de la Trinité pour contenir plus efficacement les prétentions de Saint-Nicolas.

Les conflits entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité relatifs aux tutelles paroissiales se sont réglés de plusieurs façons, chacune prenant un aspect de plus en plus autoritaire et impérial.

Le premier procès, relatif à l'inhumation de Poisson (NDC-47), avait pu être motivé par le fait que cet individu avait fondé une confrérie en l'honneur de Nicolas (BIENVENU 1966 : 682 ; BIENVENU 1968 : 550 ; AVRIL 1984 : 183-184). Il trouve son règlement dans la répétition de l'existence de la paroisse de la Trinité et surtout dans la précision de ses limites : en rive droite, « de la poterne Boulet jusqu'à Froide Fontaine et d'Épinard jusqu'à Grézillé vers Pruniers » et une rue de la rive gauche fait office de frontière¹²². L'emprise ainsi décrite inclut l'abbaye Saint-Nicolas et devait faire comprendre aux moines qu'ils n'ont aucun droit paroissial sur quelque terrain que ce soit en rive droite de la Maine.

Les conflits suivants prennent une tournure plus radicale. L'ouverture d'un cimetière par les moines dans un de leurs champs (NDC-49) est pour eux une manière plus directe d'imposer indûment leur

¹²² « a Posterna Boleti usque ad Frigidum Fontem et a Spinatio usque ad Grizilliacum versus Prunerios » ; « Qui, ex jussione Eusebii episcopi cum suis et ex precepto comitis Fulconis cum suis baronibus, descendentes de civitate, venerunt ad Portam Bulleti, ibique sedit unus eorum. Alter vero per vicum qui est a dextra parte propinquo urbi descendit juxta domum Gillardi Calvelli ad Portum Lignorum ; alter vero, a sinistra, ad Portum Annone : ostendentes divisiones et metas nostre parrochie ab antiquis institutas et deinceps sine concussionem permansuras »

autorité sur les laïcs qu'ils estimaient contrôler – probablement les habitants du bourg Saint-Nicolas – en violant la règle canonique de l'inhumation au cimetière paroissial Saint-Laurent. Où que ce champ se situe, il est dans la paroisse de la Trinité. Il a donc fallu une nouvelle fois recourir au jugement épiscopal. Celui-ci tranche en précisant de manière tranchée que Saint-Nicolas n'a pas de paroissien¹²³. Cette tentative des moines de créer un cimetière est la marque de leur volonté de s'émanciper de la tutelle de Notre-Dame-de-la-Charité car « établir un cimetière, c'est, ipso facto, fonder une paroisse [...]. On comprend ainsi que les moines de Saint-Nicolas aient cru pouvoir s'en créer une en ouvrant un cimetière. Mais ils l'établirent en un lieu semi-urbain, fort peuplé, relevant notoirement d'une paroisse déjà installée, ce qui, à l'avance, vouait leur tentative à l'échec » (BIENVENU 1966 : 685). Environ cinq ans plus tard (NDC-53), il fallut une intervention directe – et probablement musclée – de deux chanoines de Notre-Dame-de-la-Charité dans Saint-Nicolas pour rétablir les droits de leur abbaye. L'évêque renouvelle son jugement qui est sans effet en 1115 (NDC-54).

La dureté des conflits monte encore d'un cran en 1120 lorsque les hommes de Notre-Dame-de-la-Charité interviennent à nouveau à Saint-Nicolas pour récupérer un cadavre volé par les moines (NDC-51, NDC-52). Cette action, probablement violente elle aussi, se conclut par la répétition du jugement de l'évêque Renaud sur l'absence de paroisse de Saint-Nicolas. Après un procès plutôt calme, les moines reconnaissant être en tort et restituant presque de plein gré les quatre deniers perçus (NDC-57), les usurpations suivantes durent être résolues en premier lieu par la prononciation de l'interdit par l'évêque sur les églises de Saint-Nicolas explicitement en punition des exactions portées contre les moniales au sujet de la paroisse de la Trinité (NDC-55) puis par une intervention du pape demandant aux évêques de protéger Notre-Dame-de-la-Charité de Saint-Nicolas (NDC-13).

Dans ces différents procès, on retrouve les caractères communs évoqués plus haut. La création d'un cimetière dans un champ est la marque pour Saint-Nicolas de la création *de facto* d'une paroisse et donc est la preuve du droit légitime à leurs yeux d'inhumer. Le jugement épiscopal des environs de 1105 n'a pas eu de conséquence vis-à-vis de Saint-Nicolas, les moines n'en tenant absolument pas compte. Une part importante des motifs pour lesquels ces conflits existent, une des raisons de l'action illégitime de Saint-Nicolas et de la réaction de Notre-Dame-de-la-Charité, outre la défense de son pré carré, est l'argent. L'aspect financier sous-tend toutes les actions : les moines détournent l'argent payé pour l'enterrement ou volent le corps pour forcer la famille à leur payer la sépulture. Cela est appuyé par l'interdit lancé contre les églises de Saint-Nicolas : sans possibilité d'assurer des cérémonies religieuses, elles ne rapportent strictement rien pendant toute la durée de la peine. On ne sait pas quand cette sanction a été levée. L'intervention du pape n'a rien à voir avec cet interdit.

Le corpus documentaire ne mentionne plus de conflits ou de procès après l'interdit. Cela signifie-t-il que Saint-Nicolas a stoppé ses actions et modéré ses prétentions ? S'il est possible que ce soit un effet de source, J.-M. Bienvenu n'en avait plus relevé après 1147. Dans l'hypothèse selon laquelle les interventions presque conjuguées de l'évêque et du pape auraient eu un effet définitif sur Saint-Nicolas, les sanctions systématiquement appliquées à l'encontre des moines lors de leurs usurpations auraient fini par atteindre leur but. Saint-Nicolas a fini par se tailler un ressort paroissial propre, vraisemblablement déduit de celui de Saint-Jacques (COMTE 2003c : 244-245), mais probablement bien après le milieu du 13^e s.

Outre l'ensemble de conflits opposant Saint-Nicolas à Notre-Dame-de-la-Charité, les textes mentionnent plusieurs autres oppositions mettant aux prises d'autres établissements religieux. Le plus important est celui qui met aux prises Notre-Dame-de-la-Charité et Saint-Serge, mais cette fois ce sont les moniales qui sont en tort (NDC-58, 1110 ; MARCHEGAY 1852). La violence physique, l'entêtement et la mauvaise foi avec laquelle l'affaire s'est déroulée correspond bien à ce qui peut être observé pour les conflits avec Saint-Nicolas. C'est un chantage de l'évêque – il ne vient plus à l'abbaye tant que le drap mortuaire n'est pas rendu à Saint-Serge – qui permet la clôture de l'affaire (BIENVENU 1966 : 678). Les moniales se

¹²³ « *judicavit et irrefragabiliter confirmavit quod ecclesia S. Nicholai nullum habebat parochianum* »

sont également opposées à Sainte-Croix (StM-157, 1102-1125). La rive gauche est également concernée : Saint-Pierre et Sainte-Croix se sont affrontées au sujet de l'inhumation de Landri, pourtant mort dans la paroisse Sainte-Croix (StM-154, 1118).

Les textes des conflits de sépulture permettent une appréhension spatiale de l'agglomération et notamment de son organisation administrative ecclésiastique. En effet, ces problèmes surviennent dans un contexte particulier qui est la nouveauté de l'occupation urbaine en rive droite de la Maine mais également les abords de la rivière elle-même. Ce peut toutefois concerner un espace densément urbanisé.

Le premier point est donc le fait que les limites paroissiales sont peu claires. Dans le détail, elles peuvent être floues comme par exemple celles de la paroisse de la Trinité : lors de la fondation de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité, les limites n'en sont pas explicitées et seuls les droits paroissiaux sont évoqués. Bien qu'ayant été créée et délimitée sur le terrain, la paroisse de la Trinité n'était pas détaillée, ce qui a probablement permis les premières usurpations des moines. Saint-Nicolas ayant été créée sans paroisse associée et Notre-Dame-de-la-Charité ayant reçu un ressort mal délimité, cela a laissé une place suffisamment vacante pour permettre aux moines de chercher à accaparer les droits de sépulture. Il y a alors eu une nécessité de décrire rapidement les bornes de la paroisse de la Trinité un demi-siècle plus tard. C'est à cette occasion que la Maine est clairement placée dans la paroisse de la Trinité.

C'est ici un deuxième élément relatif à l'imprécision des limites paroissiales. Elles peuvent être associées à des structures non figées. La question se pose essentiellement pour les rives de la Maine, dont les traits sont sujets aux accroissements naturels dus aux dépôts de sédiments venus de l'amont. Il se créait ainsi de nouveaux terrains sans appartenance paroissiale prédéfinie. En somme, dès que les limites paroissiales n'étaient pas claires car non précisées ou associées à des éléments urbains fluctuants, il se créait *de facto* un vide dans lequel pouvaient s'engouffrer les différentes institutions ecclésiastiques qui réclamaient alors les droits de sépulture sur ces secteurs.

Enfin la délimitation spatiale de la paroisse n'est pas immuable. Certains individus ont pu demander à se faire inhumer dans une autre paroisse que leur ressort légitime. C'est par exemple le cas supposé pour Poisson (NDC-47) qui a créé une fraternité Saint-Nicolas et dont on peut penser qu'il a été fortement incité par l'abbaye – qui semble diriger directement cette confrérie – à élire sa sépulture dans le cimetière de celle-ci. J.-M. Bienvenu pointe le fait que les conflits concernent des laïcs qui n'avaient pas décidé de leur lieu de sépulture. La question de la « paroisse naturelle » (BIENVENU 1966 : 681), c'est-à-dire de la dépendance ecclésiastique imposée à tout individu associée au cimetière du lieu où celui-ci verse sa dîme (ZADORA-RIO 2008 : 114-115), était donc contournée par les établissements religieux.

C'est probablement parce que cet espace était nouveau et entièrement placé dans un cadre administratif ecclésiastique que ces conflits ont existé. Les points de repère étaient rares et la trame urbaine de la rive droite était probablement encore peu développée à la fin du 11^e s. Les deux pôles ecclésiastiques que sont les abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité ont alors progressivement structuré autour d'eux autant de bourgs (*cf.* § 7.3.2 ci-dessus p. 323). L'association entre ces territoires et les établissements religieux était forte, comme en témoignent leurs désignations dans les sources écrites. Ainsi, c'est presque naturellement, pourrait-t-on dire, que chaque établissement religieux a pu vouloir imposer sa tutelle paroissiale sur son espace. Si cela ne posait pas de problème pour Notre-Dame-de-la-Charité, dont la paroisse avait été canoniquement créée et fonctionnait de plein droit, ce n'était pas du tout le cas pour Saint-Nicolas qui devait se battre continuellement contre les moniales pour mettre la main sur les revenus que les moines estimaient devoir leur revenir.

Il était probablement plus important d'associer une cure paroissiale à Notre-Dame-de-la-Charité qu'à Saint-Nicolas car la première était située plus près de la ville, à la tête du pont sur la Maine et parce qu'elle a presque immédiatement été un centre structurant de l'agglomération. En somme, l'existence de

la paroisse de la Trinité pourrait être due à la présence d'une agglomération autour de l'abbaye alors que l'absence de paroisse pour Saint-Nicolas serait due à la raison inverse. Cet usage a pu être rapidement entériné, ce qui a fait qu'une fois Saint-Nicolas était devenue à son tour un pôle urbain, elle n'a pas pu obtenir légitimement un ressort paroissial propre et a donc été poussée à l'illégalité.

La création de la paroisse Saint-Jacques en 1125-1130 est issue de plusieurs influences (Figure 224). En premier lieu, elle permettait d'alléger la charge paroissiale de l'église de la Trinité des habitants du bourg Saint-Nicolas en leur octroyant leur propre lieu de culte. En deuxième lieu, elle permettait également de contrer les velléités de Saint-Nicolas vers l'est en créant un nouveau territoire plus solide car plus proche, ce qui se traduirait *de facto* par la création d'une frontière entre les ressorts de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques. En troisième lieu, elle serait due à l'existence d'un noyau urbain homogène et distinct structuré le long de la route de Nantes. Enfin en dernier lieu la déduction du ressort de Saint-Jacques est issu d'un litige entre les chanoines de Notre-Dame-de-la-Charité et l'abbesse à propos du desservant de la nouvelle église. La création de la paroisse est la solution retenue.

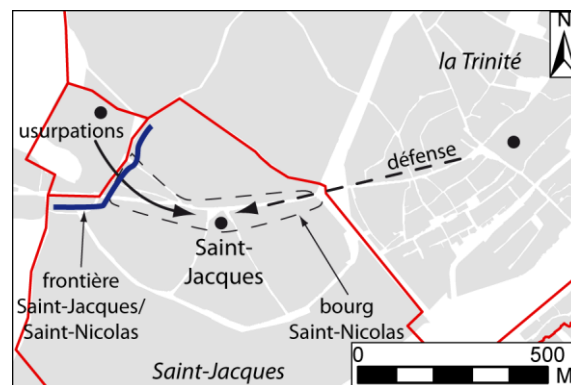


Figure 224 – Situation de la paroisse Saint-Jacques dans l'environnement paroissial et topographique de la rive droite de la Maine et schématisation des actions de Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité envers elle.

Enfin, en se détachant quelque peu des cas particuliers vus à Angers, la paroisse est un objet urbain qui est probablement à la fois la source de profits permettant la subsistance des établissements religieux qui en assurent la tutelle, et la source d'un prestige, c'est-à-dire de la notoriété et de la reconnaissance d'une institution ecclésiastique parmi les autres.

L'attitude générale de Saint-Nicolas peut être vue selon trois axes de lecture qui traduisent la conception de l'environnement tant matériel et spatial qu'administratif, ecclésiastique et juridique de l'abbaye, et qui correspondent à cette vision bipartite de la paroisse. Le premier niveau est le volet financier. Les usurpations de sépultures permettaient à l'abbaye d'accroître ses revenus et donc d'augmenter sa puissance et son prestige : « par delà les quelques deniers perçus lors des enterrements clandestins ou tristement spectaculaires de pauvres gens, les ravisseurs de cadavres imaginaient déjà l'abondance des profits paroissiaux futurs, moins funèbres et plus substantiels » (BIENVENU 1966 : 685). Le deuxième est probablement une frustration associée à l'absence de tutelle paroissiale, J.-M. Bienvenu insistant plutôt sur la volonté des moines de ne pas laisser à Notre-Dame-de-la-Charité le droit de percevoir l'argent sur des territoires que Saint-Nicolas contrôle et exploite (bourg Saint-Nicolas, forêt des Échats) : « les moines ne se résignant pas à voir ces profits leur échapper employèrent tous les moyens possibles pour se les attribuer » (*ibid.* : 682). Le dernier est plus complexe à établir. L'abbaye Saint-Nicolas, fondée au début du 11^e s. sur une rive pratiquement inoccupée et à bonne distance de la Cité, a pu se sentir à l'écart. Son absence de paroisse et sa seule immunité pour l'enclos en faisait un isolat dans la paroisse de la Trinité. Les usurpations des moines pouvaient-elles être un moyen de se raccrocher à l'agglomération ?

Les conflits de sépulture étudiés ci-dessus touchent essentiellement la rive droite pour les raisons que l'on vient d'évoquer. La rive gauche est également concernée par ces phénomènes mais dans des proportions moindres (Figure 223 p. 374). Les litiges sont moins nombreux et moins violents car recourant immédiatement au jugement épiscopal et à un règlement en argent qui satisfait l'ensemble des parties. L'absence de récidive traduit-elle une meilleure mémorisation de l'emprise des ressorts paroissiaux ? On peut également envisager le fait qu'il n'y avait pas, chez les acteurs de la rive gauche, de volonté d'envahir et d'annexer tout ou partie des paroisses des différentes institutions religieuses. En ce sens, on peut dire que la société connaissait mieux son maillage paroissial en rive gauche qu'en rive droite.

« L'âpreté des rivalités qui opposèrent [Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité] au sujet des sépultures et les excès, souvent déplorables, qui se donnèrent libre cours ne s'expliquent pas seulement par le désir de percevoir les droits afférents aux funérailles et inhumations mais par des préoccupations autrement larges et complexes dans la mesure où la définition même de la paroisse était en jeu » (BIENVENU 1966 : 674). Détenir le droit d'enterrer est un facteur essentiel de légitimation (ZADORA-RIO 2008 : 115). Les établissements religieux qui détiennent le patronage des paroisses ont pu utiliser cette méthode pour tenter d'« envahir » – le terme est employé dans les sources angevines des 11^e – 12^e s. (BIENVENU 1966 : 683) – les paroisses voisines pour s'en approprier la plus grande partie.

La territorialisation de la paroisse à Angers peut être vue avec la nécessité de délimiter les ressorts pour circonscrire les conflits. Elle était nécessaire dès la première opposition entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité vers 1080 (NDC-47), qui précise les limites de la paroisse de la Trinité y compris le long de la Maine, ce qui n'est pas sans heurt vis-à-vis des chanoines de Saint-Maurice (NDC-45, vers 1100). Le conflit avec Saint-Nicolas suivant permet de préciser l'emprise des droits du chapelain de l'abbaye, limités à l'enclos de celle-ci (StN-102, 1100 ; NDC-49, vers 1105). La création de la paroisse Saint-Jacques peut être vue comme la nécessité de borner les territoires paroissiaux par la mise en place d'un autre ressort. L'exemple le plus marquant de territorialisation des territoires paroissiaux est la charte de l'évêque Mathieu de Loudun par laquelle il fixe la limite des paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Pierre entre la porte Angevine et la Maine (StM-232, 1160-1161 ; COMTE, GRÉLOIS 2005 : 69 ; Figure 225).

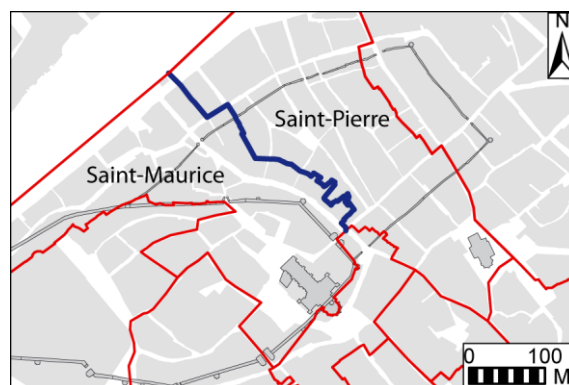


Figure 225 – Emprise de la délimitation paroissiale de l'évêque Mathieu de Loudun en 1160-1161.

La territorialisation de la paroisse, c'est-à-dire l'ajout d'un volet spatial indissociable à la notion ecclésiastique déjà existante, commence à prendre forme dans le courant du 9^e s. et semble achevée vers le milieu du 12^e s. lorsque l'on commence à considérer qu'un individu devait payer sa dîme à l'église du lieu où se trouvent ses possessions foncières (ZADORA-RIO 2008 : 115). « Au milieu du siècle suivant, le canoniste Henri de Suse définit la paroisse comme un territoire circonscrit par des limites reconnues, qui est à la fois le cadre de vie des fidèles et le ressort dans lequel s'exerce le droit spirituel de l'église » (*ibid.* ; LAUWERS 2005 : 22). Auparavant, la paroisse était plutôt déterminée par des relations de dépendance per-

sonnelles, chaque individu étant lié à son église. C'est ce que l'on peut probablement observer à Angers en 1032 avec la question du cimetière de Saint-Nicolas (StN-2A). Les liens sont nets pour la première catégorie, flous pour la deuxième et virtuels pour la troisième. Ce texte ne dit jamais que les habitants de tel ou tel secteur devront être inhumés à tel endroit.

Le texte fait usage d'un nombre conséquent de points de repère topographiques tels que des maisons ou des bâtiments remarquables. C'est ici la première expression de la transformation des limites paroissiales qui étaient auparavant fluctuantes, peu claires ni marquées et parfois perméables – É. Zadora-Rio traduit cela par l'idée de la « cospatialité des territoires paroissiaux » (ZADORA-RIO 2008 : 117 ; GUERREAU 1996 : 92-94) – en interfaces nettement marquées qui séparent deux entités spatiales exclusives l'une à l'autre : dans le cas du jugement de Mathieu de Loudun, à l'ouest nous sommes dans le ressort de Saint-Maurice, à l'est nous sommes dans celui de Saint-Pierre. Avec cette procédure, plus de conflits possibles car l'attachement paroissial des habitants est désormais lié à celui de leur lieu de résidence, lui-même déterminé par sa position par rapport à la limite-frontière.

Chapitre 8. L’appréhension de la ville par les acteurs. Pratiques de l’espace et représentations.

Après avoir étudié certains éléments matériels de la topographie historique d’Angers au sein de l’ensemble de la fourchette chronologique du 3^e au 13^e s. d’une part (cf. Chapitre 6 p. 176) et après avoir mené une étude de l’usage de certains termes du vocabulaire spatial d’autre part (cf. Chapitre 7 p. 264), la dernière grande approche de l’espace urbain demande de passer directement par les différents acteurs que l’on voit agir dans les sources écrites.

Ainsi, l’idée générale qui sous-tend cette nouvelle réflexion est que les objets urbains que sont les différents éléments matériels connus par le biais du corpus documentaire entretiennent des rapports d’interrelations avec le ou les espaces et territoires urbains dans lesquels ils se trouvent, mais également que ces deux catégories interagissent également avec les acteurs qui y évoluent et qui influent sur eux. Il y a donc une dialectique permanente entre trois ensembles, ce qui crée les relations sociales qui sont le fondement de la société urbaine, et donc de la réalité de l’objet-ville.

En introduction au Chapitre 7, nous avons précisé que la ville pouvait être définie, et donc comprise, comme un élément fondamentalement social, c’est-à-dire dont l’existence et la réalité est induite et maintenue par une activité sociale qui prend place dans un cadre spatial clairement déterminé. En somme, la ville est le produit de l’action réciproque de la société sur un espace selon des modalités, et ce sont ces modalités et elles seules qui sont à proprement parler urbaines en partant du principe que rien n’est urbain *a priori* : tel espace n’est pas plus urbain *a priori* que tel autre, et telle société n’est pas plus urbaine *a priori* que telle autre.

Les éléments de la topographie historique matérielle que sont les rues, les quartiers ecclésiastiques et funéraires ou bien encore la pointe occidentale de l’éperon de la Cité, étudiée de manière globale et diachronique, apportent ainsi des éléments relatifs à l’occupation de l’espace par le biais des aménagements qui y ont été portés. Ce sont ainsi les marqueurs et les preuves *a minima* d’une présence humaine dans les secteurs concernés mais également d’une prise en compte de l’espace et de ses contraintes. Ainsi, lorsque l’on constate par le biais de l’analyse des orientations parcellaires que la majeure partie de celles-ci respectent un gisement orienté à 46° qui lui-même correspond à la direction de la Maine (cf. § 5.2.2 ci-dessus p. 151), on peut en conclure de manière certaine qu’il s’agit d’une contrainte matérielle directement induite par la présence et la configuration topographique de la vallée de la Maine, et principalement des pentes et ruptures de pente de celle-ci. De la même manière, la structuration du réseau viaire mis en place au début du 1^{er} s. présente deux niveaux de lecture par rapport à l’adaptation du projet vis-à-vis de cette contrainte : d’une part la nette orthogonalité traduit la volonté ferme de ne pas s’éloigner d’un plan d’urbanisme prédéfini, qui ne prend pas en compte les éléments de la topographie physique, d’autre part le respect même de ce plan, mis en évidence par les tracés eux-mêmes, est sous-tendu par des travaux de mise en place qui au contraire sont la preuve de la prise en considération de ces contraintes et de la mise en œuvre de moyens pour les contourner.

À l’inverse, la manière dont tel ou tel acteur s’exprime à propos de tel ou tel espace informe sur la conception qu’il en a. Y a-t-il des usages préférentiels plus généraux que ce qui a pu être vu pour le corpus lexical ? Dans une optique similaire, peut-on mettre en évidence, à partir des usages sémantiques, des conceptions spatiales propres à chacun des acteurs ou des associations d’acteurs ? Le vocabulaire est-il un marqueur de la pratique spatiale ? La question doit être posée et la réponse est probablement posi-

tive. Cet aspect avait ainsi été mis en évidence de manière assez nette pour le couple *civitas/urbs*. Pour ces deux termes, il a été montré que de deux interprétations spatiales clairement distinctes, l'usage est passé progressivement à deux interprétations globalement proches comportant peut-être des différences minimales mais ce n'était pas possible de le préciser (cf. § 7.1.4 ci-dessus p. 301). Les notions de *suburbium* et de *burgus* présentent des aspects informatifs similaires, c'est-à-dire que l'usage de ces termes est significatif de l'appréhension de l'environnement topographique des acteurs qui emploient et qualifient spatialement ces mots. Déterminer qui dit quoi peut également révéler des concepts spatiaux mobilisés par une frange très réduite des acteurs, comme par exemple le bourg Saint-Aubin, évoqué dans les sources par la seule abbaye Saint-Aubin, ou encore les bourgs Saint-Étienne et Saint-Maurille, mentionnés une seule fois chacun dans le courant du 11^e s. et qui peuvent traduire une autonomisation exceptionnelle d'une fraction de l'espace urbain à proximité d'un établissement religieux.

Il s'agit donc d'étudier le fonctionnement de la société urbaine, c'est-à-dire « l'activité sociale de composantes multiples à des fins diverses, mais interdépendantes » (GALINIÉ 2000 : 120). Ici, les composantes sont à petite échelle l'espace et la société et à grande échelle tout ce qui les constitue. Les fins diverses sont l'ensemble des interactions entre ces composantes. Pour ce faire, il faut recourir à des études de cas en cela que le fonctionnement ne peut être appréhendé que pour des configurations socio-spatiales propres et stables : si elles étaient changeantes, il serait impossible d'étudier les relations entre deux notions, celles-ci se transformant en permanence. Nous avons vu à l'entame de ce travail (cf. § 1.1 ci-dessus p. 24) que la notion de « fabrique urbaine » peut se définir par deux relations coexistantes mais non hiérarchisées portant sur un objet social et sur un objet spatial (GALINIÉ 2000 : 121). Elle se définit en premier lieu par la relation qu'entretiennent la société urbaine d'une part, composée des multiples individus et regroupements d'individus – communautés, agrégations, sociations –, et l'espace urbain d'autre part, qui est lui aussi composé de plusieurs entités spatiales de natures et d'extensions différentes – rives gauche et droite de la Maine, fractions autonomisées et porteuses de noms et de qualificatifs propres, appréhensions particulières propres à certains acteurs... La fabrique urbaine se définit en second lieu par la concrétisation de cette interrelation, c'est-à-dire par l'impact que la relation entre la société et l'espace peut avoir l'une sur l'autre et qui se manifeste par l'aménagement de l'espace et par la création, l'utilisation, les transformations et l'abandon de territoires. L'influence réciproque des deux parties est le moteur de leurs transformations mutuelles. La notion essentielle est donc ce que l'on appelle en dynamique des systèmes une « boucle de rétrocontrôle variable » ou *feedback*, parfois positive – amplification de certains phénomènes – ou négative – amortissement des mêmes phénomènes.

À Angers, on peut dire que la création de plusieurs territoires était induite par des modifications de l'espace portées par la société urbaine et plus précisément par une adaptation mutuelle. Ce peuvent ainsi être des espaces créés ou aménagés qui ont amené à la mise en place de cadres administratifs de quelque nature que ce soit – rétroaction positive de l'espace vers la société – ou à l'inverse l'établissement d'un contexte immatériel qui a conduit à une structuration particulière de l'urbain au titre d'une adaptation du préexistant – rétroaction positive de la société vers l'espace. Au sein des territoires et des éléments matériels étudiés dans cette thèse, on peut proposer une liste et donc une classification de chaque entité en fonction de la notion-déclencheur. On ne parlera pas d'origine car dans la notion d'interaction continue qui sous-tend l'idée de fabrique urbaine il n'y a pas de moment, donc il n'y a pas de point de départ déterminable à quelque boucle que ce soit.

Les quartiers canoniaux (cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225) sont des espaces définis comme tels car ils ont été structurés autour d'une église collégiale et par le chapitre qui dessert celle-ci. C'est la relation que cette institution ecclésiastique, qui entre dans la catégorie des communautés (Tableau 45 p. 266 ; GALINIÉ 2000 : 121), entretient avec son espace qui crée celui-ci, en l'occurrence qui en fait une fraction autonome de l'espace urbain. Dans les faits, c'est lorsqu'un chapitre est créé au sein des différentes églises,

qui n’avaient auparavant aucun statut particulier et dont les patrons sont de natures ecclésiastique comme laïque, qu’existe désormais de nouveaux acteurs à part entière qui expriment et répondent à leurs besoins en structurant autour d’eux leur proche environnement. Dans ces exemples, lorsque les églises n’ont pas d’autonomie institutionnelle, c’est-à-dire quand elles ne sont pas des personnes morales, elles n’organisent pas autour d’elles leurs quartiers, ce qui devient le cas et qui est une sorte de norme pour les chapitres canoniaux. Dans le cas de Saint-Martin, l’église n’était desservie que par deux prêtres en 1012-1029. Elle n’était pas une institution indépendante à part entière, le fait que sa transformation soit assurée par le comte peut montrer que celui-ci en était alors le patron. Une fois le chapitre créé, le nouvel acteur a progressivement imprimé sa marque sur son environnement topographique proche en structurant matériellement celui-ci par l’acquisition de terrains, par la mise en place de bâtiments annexes et par une certaine coupure vis-à-vis de l’extérieur, ce qui a créé un espace qui peut être différencié à la seule lecture du maillage parcellaire.

On peut mettre en évidence à Angers des territoires qui existaient avant que la société ne les conçoivent. Ce statut est généralement plus difficile à déterminer que le précédent car, après les avoir isolés et définis, il faut souvent mettre en évidence leur existence antérieure. Parmi ces territoires, il semble que la majeure partie des espaces considérés lors de l’étude sémantique puisse entrer dans cette catégorie. En effet, ils sont abordés par le biais des sources écrites, type de documentation qui n’est généralement pas contemporaine des faits qu’elle rapporte. Ainsi, lorsque le bourg d’Angers est mentionné dans un texte de 924, on ne peut pas dire depuis quand ce territoire existe car cette information n’existe nulle part. On peut avancer la même remarque pour le *suburbium*, notion qui existe *de facto* depuis qu’une entité est qualifiée d’*urbs*. Si ces exemples de territoires peuvent être considérés comme peu marquants vis-à-vis de la société, c’est-à-dire ayant un impact faible sur l’activité sociale – le bourg d’Angers est pratiquement transparent dans les sources écrites, les *suburbium* n’ont pas d’existence juridique propre et sont très peu structurants –, ce n’est pas le cas pour les paroisses. De manière logique, celles-ci sont des cadres administratifs ecclésiastiques peu contraignants pour les acteurs laïcs mais fortement contraignants pour les acteurs ecclésiastiques. En ce sens, l’activité sociale de ces derniers est, à l’échelle d’Angers et dans le cadre de leurs devoirs de desserte religieuse de la population, est influencée en retour par les ressorts paroissiaux. Les problèmes qui peuvent survenir en association directe avec ceux-ci sont des interrelations conflictuelles entre différents acteurs portant à la fois sur l’espace et sur leurs relations à celui-ci.

Quels sont les différents territoires urbains que l’on peut mettre en évidence (cf. § 8.1.1 ci-dessous p. 385) ? Certains sont déjà connus car déterminés à partir de leur nom ou qualificatifs propres. Il s’agit de la *civitas*, de l’*urbs*, du *burgus* et de la *parrochia* (cf. Chapitre 7 ci-dessus p. 264). Leur existence et leur identité ne fait ici aucun doute. En revanche, d’autres espaces autonomisés sont plus malaisés à déterminer. Ce sont ainsi les quartiers canoniaux ou encore différents lieux-dits dont les noms sont mentionnés épisodiquement dans les sources écrites. Ce peuvent enfin être des fractions plus neutres de l’espace urbain et qui sont déterminées par l’usage qui en est fait par les acteurs : on peut ainsi distinguer les deux rives de la Maine, qui ne présentent pas les mêmes transformations topographiques.

Tous les territoires présents à Angers, que ce soit l’espace urbain considéré comme un territoire général et neutre car simplement support de l’activité urbaine de la société qui y prend place ou que ce soient les paroisses et les bourgs par exemple, entretiennent des relations réciproques avec la société. Ces relations ne sont pas équivalentes. Ainsi l’évêque n’a pas les mêmes usages des bourgs vis-à-vis des paroisses alors que le comte présentera vraisemblablement une configuration différente, probablement opposée, vis-à-vis des mêmes entités. Les territoires étudiés dans cette thèse correspondent à des lieux, phénomènes socio-spatiaux dans lesquels B. Debarbieux a pointé la matérialité, la signification et la symbolique : « simultanément donc, le lieu localise, signifie et il désigne des réalités d’un autre ordre, un groupe social par exemple, ou d’une autre échelle spatiale, le territoire » (DEBARBIEUX 1995 : 15).

L’approche synthétique de l’appréhension de la ville et des territoires de la ville par les différents acteurs doit suivre une logique en trois points. Le volet analytique de ce chapitre traitera des pratiques de l’espace par les acteurs. Les études de topographie historiques menées dans le Chapitre 6 sur le réseau viaire et sur les secteurs ecclésiastiques et funéraires ainsi que les analyses de territoires administratifs ou non réalisées dans le Chapitre 7 – et dans une moindre mesure les analyses morphologiques du Chapitre 5 – permettent de dégager les informations de base sur lesquelles la question des pratiques spatiales des acteurs peut être posée. Enfin, l’approche de l’appréhension de la ville par les acteurs se terminera par un essai de modélisation graphique de la dialectique entre l’espace et la société. L’espace étant la porte d’entrée de l’étude de la ville conduite ici, la représentation graphique de la dialectique socio-spatiale permet d’associer directement celle-ci à son espace. Cette approche est également une étude préparatoire au chapitre conclusif de modélisation chrono-chorématique, qui reprend l’ensemble des informations tant spatiales que matérielles présentées et étudiées au cours de cette étude pour permettre une analyse globale de la configuration spatiale de la ville au cours du temps selon une approche graphique.

8.1. Pratiques de l’espace d’Angers par les acteurs

La première étape de l’analyse de l’appréhension de l’espace par les acteurs qui y prennent place dans le cadre de relations dialectiques est l’étude de l’ensemble des pratiques de l’espace que l’on peut mettre en évidence vis-à-vis de chacun des acteurs. Cette approche est fondée sur la question triple qui sous-tend l’analyse de la relation qui lie les acteurs à l’espace et à leurs espaces. Elle s’appuie sur la caractérisation de l’objet urbain tel que définie d’après les travaux de D. Peuquet : « qu’y a-t-il » ou « que se passe-t-il », « à quel endroit » et « quand », ce qui peut être résumé par *quoi, où, quand* (PEUQUET 1994 ; cf. § 3.2.1 ci-dessus p. 89). À ces trois questions incompressibles, nous ajouterons ici deux autres qui traitent respectivement du « comment cela se passe-t-il ? », autrement dit le *comment*, et du « pourquoi cela se passe-t-il ainsi ? », c’est-à-dire le *pourquoi*. Les trois premiers aspects permettent une interprétation réalisée à l’échelle du territoire ou de l’objet urbain de base, alors que deux derniers permettent plutôt une lecture sociale de ces territoires, portant plutôt sur l’interrelation entre l’espace et la société.

Ces cinq analyses sont regroupées en trois catégories. Les trois questions caractérisant l’objet urbain sont traitées en bloc dans un premier temps. Elles se traduisent par la recherche, pour chacun des acteurs identifiés individuellement comme collectivement, des différents espaces perçus (où), de la nature de ceux-ci (quoi) et des périodes auxquelles ces espaces et territoires sont mobilisés d’une manière ou d’une autre par la société. La deuxième traite du *comment*, c’est-à-dire qu’elle s’intéresse aux types et aux moyens de relations et d’action dont les différents acteurs disposent pour interagir avec l’espace et leurs territoires. Enfin la dernière question concerne les finalités de ces interrelations, les facteurs directs ou indirects qui ont induit à la mise en place de la dialectique générale et aux relations de détail.

Les acteurs eux-mêmes, généralement vus individuellement, peuvent être occasionnellement regroupés. Ces rassemblements ont été présentés à l’entame du Chapitre 7 (Tableau 45 p. 266). L’intérêt de procéder à ces regroupements est qu’un acteur peut agir d’une manière lorsqu’il est seul et d’une autre manière lorsqu’il prend place dans une communauté, une agrégation, une institution ou une sociation (GALINIÉ 2000 : 121). Ainsi, le corpus documentaire écrit comprend quelques occurrences de l’abbé de Saint-Aubin intervenant individuellement dans une action juridique alors que la grande majorité des actes impliquent l’abbaye Saint-Aubin comme communauté organisée, comme personne morale. De même, le doyen d’un chapitre canonial peut agir indépendamment de ce dernier.

8.1.1. Les territoires perçus

On comprendra ici par « territoires perçus » les fractions de l’espace urbain rendus autonomes et appréhendés par un ou plusieurs acteur(s), c’est-à-dire que ce ou ces dernier(s) en font un usage, positif comme négatif, qui se traduit par un ensemble de modifications portées à la matérialité de la trame urbaine – notamment certains types de construction – et par l’emploi dans le corpus documentaire écrit des termes associés à ces espaces. Le fait que ces territoires soient perçus signifie qu’une frange variable de la société urbaine *a minima* en reconnaît l’existence et se les approprie, le cas échéant. Il est possible que certains territoires précis soient parfaitement bien perçus et mobilisés par une certaine catégorie d’acteurs et absolument jamais mobilisés par une autre catégorie.

Déterminer les pratiques spatiales des acteurs nécessite de déterminer quels sont les différents territoires que les individus et associations d’individus agissant à Angers créent, transforment et utilisent. Il s’agit donc de déterminer à la fois quels sont ces espaces – quoi ? –, dans quelle partie de l’espace urbain dans son ensemble ils se situent – où ? –, à quelle période ces différents territoires sont-ils perçus – quand ? – et enfin par quelle frange de la société sont-ils appréhendés – par qui ? Il sera également réalisé, pour chaque territoire considéré ici, une figuration schématique de la perception globale vis-à-vis de la société dans son ensemble.

Les paroisses. – D’après le corpus documentaire écrit et d’après les analyses de territoires réalisées aux Chapitre 6 et Chapitre 7, les territoires d’Angers perçus de la manière la plus nette par les différents acteurs sont probablement les paroisses (cf. § 7.4 ci-dessus p. 356). Cette interprétation s’appuie sur le fait que ces territoires sont peut-être les plus stables d’Angers, même lors des conflits les plus difficiles (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373). Les acteurs qui en font usage peuvent interdire à un acteur de s’approprier indûment un ressort paroissial mais ne nieront jamais la réalité d’un territoire paroissial établi.

Nous avons vu que cette notion est présente dans les plus anciennes sources écrites, en l’occurrence dans les *Formules d’Angers*, dans une interprétation spatiale qui correspond vraisemblablement à celle actuelle du diocèse. Ce n’est que plus tard, à partir du 11^e s. de manière certaine à Angers, que la paroisse devient une charge ecclésiastique dépendante d’une église, alors détentrice d’une cure à destination d’une population et dont la territorialisation n’est pas obligatoire. Ces entités sont de nature fondamentalement ecclésiastique, c’est-à-dire qui n’existent que parce que des acteurs de même nature en font usage lorsqu’ils interviennent dans les possessions d’une abbaye ou d’une église ou encore lorsqu’ils s’expriment, par exemple pour localiser un bien dans une transaction immobilière. Ils ne sont en revanche pas mobilisés par les acteurs civils, qui ne les emploient pas dans leur conception de l’espace vraisemblablement en raison même de la nature ecclésiastique. La territorialisation des paroisses est un processus en marche depuis le début du 11^e s., lorsque les premières mentionnées sont plus ou moins précisément délimitées, et probablement achevé dans le courant du 13^e s.

Les différentes paroisses semblent appréhendées en premier lieu par les acteurs qui y sont directement impliqués. C’est parce que Notre-Dame-de-la-Charité reçoit à sa fondation une paroisse correspondant à la rive droite de la Maine que ce territoire est connu. Par la suite, la paroisse de la Trinité est essentiellement mentionnée par cette abbaye. Ce n’est qu’en raison d’un des conflits opposant Notre-Dame-de-la-Charité à Saint-Nicolas, environ un demi-siècle plus tard, que Saint-Pierre appréhende la paroisse de la Trinité en tant que détentrice du ressort d’origine. Les paroisses de la rive gauche sont discrètes dans la documentation écrite car elles ne supportent que peu de conflits. La question de l’appréhension et de la mobilisation des paroisses par les acteurs est un aspect difficile à mettre en évidence à Angers car les paroisses présentes avant le milieu du 13^e s. ne sont pas toutes mentionnées dans les sources écrites. Ce n’est que par déductions et suppositions d’après les mentions de certains édifices religieux que l’on propose la création de telle ou telle paroisse à telle date (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362).

Peut-être dès le milieu du 12^e s. et de manière assurée dans le courant du 13^e s., quelques textes mentionnent des paroisses comme éléments de localisation. Les émetteurs de ces documents sont variés : l'évêque (AD 49 G 785 f° 8, 1140-1146 ; AD 49 H 46 f° 145, 1270) et Pierre de Lignières (StJ-95, 1228) et Pasquierius Nanta (AD 49 H 111 f° 561, 1289) sont des laïcs. Dans ces occurrences, les paroisses sont des territoires particulièrement bien perçus puisqu'elles servent de points de repère topographique pour situer un bien. Les formulations sont du type « dans la rue X et la paroisse Y ». Les paroisses concernées, dont ce n'est vraisemblablement ici qu'un échantillon, sont suffisamment bien appréhendées et partagées par la société pour que l'on s'y réfère. Il existe des mentions de biens dans des paroisses avant 1140-1146 mais les formulations sont plus vagues et ne montrent pas une perception particulièrement marquée de ces territoires.

On peut proposer une représentation graphique de la perception du territoire de la paroisse, plus précisément le concept même de la paroisse tel que lisible au travers des sources écrites (Figure 226). Le découpage chronologique proposé est par siècle, et les acteurs sont regroupés dans les catégories générales proposées plus haut (Tableau 46 p. 266). On distingue ainsi les acteurs ecclésiastiques (E) des acteurs politiques (P) ainsi que leurs niveaux (supérieur/+, standard/= et local/-).

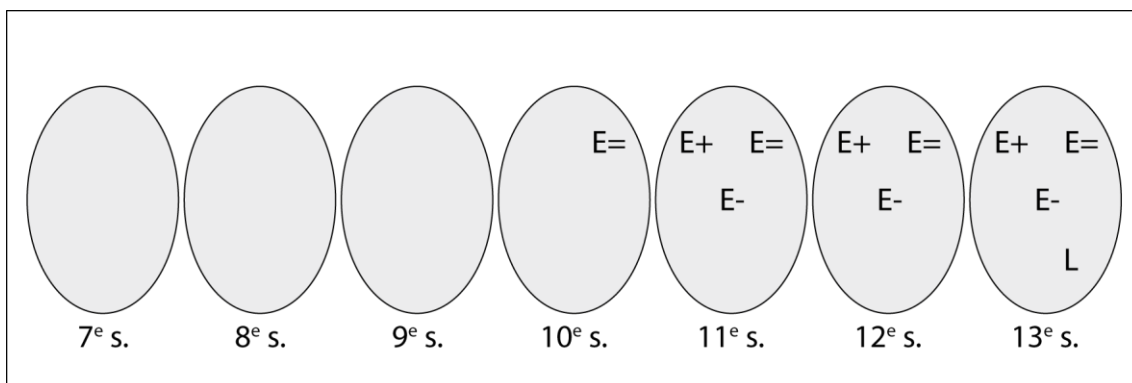


Figure 226 – Catégories d'acteurs percevant le territoire de la paroisse siècle par siècle.

Les conflits de délimitation de paroisses, au-delà des conflits de sépulture entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité, traduisent-ils, d'une certaine manière, une quelconque dénégation de plusieurs réalités paroissiales ? Dans les situations connues en rive droite, on peut ajouter un conflit entre Saint-Pierre et Sainte-Croix à propos d'une inhumation (StM-154, 1118), c'est-à-dire dans un espace plus anciennement urbanisé et dans lequel les différentes limites – ecclésiastiques comme civiles – étaient vraisemblablement mieux connues, sans pour autant forcément être acceptées. Tant en rive gauche qu'en rive droite, les conflits traduisent plutôt l'imprécision des limites, rarement clairement définies de manière reconnue par tous les acteurs. Les différents procès alors réalisés semblent avoir suffisamment validé les découpages ecclésiastiques aux yeux des acteurs pour définitivement les figer.

Parmi l'ensemble des paroisses connues à Angers jusqu'au milieu du 13^e s., il est possible de préciser le statut d'un territoire. L'ensemble des prétentions de Saint-Nicolas, si elles sont d'ordre financier, traduisent la volonté pour l'abbaye de s'octroyer une paroisse propre, ce qui lui est nié plusieurs fois (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373). La situation est donc celle d'un territoire considéré comme réel par les moines de Saint-Nicolas et comme faux par les autres acteurs ecclésiastiques, en premier lieu par l'évêque et Notre-Dame-de-la-Charité. Cet aspect n'apparaît pourtant pas dans l'argumentaire des moines, qui n'évoquent jamais un statut paroissial valide mais illégitimement refusé à leur encontre. L'interprétation selon laquelle l'attitude de Saint-Nicolas est la marque de la volonté de l'abbaye de se tailler un ressort paroissial de plein droit dans celui de Notre-Dame-de-la-Charité n'est que l'interprétation générale des faits et des conclusions des sanctions avancées par l'évêque. Les abords de Saint-Nicolas, c'est-à-dire essentiellement

son bourg situé le long de la route de Nantes (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323), sont considérés comme une dépendance ecclésiastique directe des moines. C’est à ce titre, peut-être plus que pour des raisons de ressort paroissial, qu’ils cherchent à usurper le droit de sépulture sur les habitants.

Un des conflits entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité montre peut-être un aspect différent. Même si cela s’appuie sur un unique texte relatif à ces oppositions produit par Saint-Nicolas (StN-102, 1100), cette dernière n’évoque jamais la paroisse de la Trinité, sous ce nom ou dans une formulation associant la notion de paroisse avec la dénomination de Notre-Dame-de-la-Charité ou des moniales. Est-ce la marque d’un rejet de la réalité paroissiale de la Trinité ? Cela signifie-t-il que cette paroisse n’existait selon Saint-Nicolas, et donc est-ce ici un argument pour les usurpations des moines ? Il est possible que deux perceptions concurrentes de la rive droite coexistent (Figure 227).

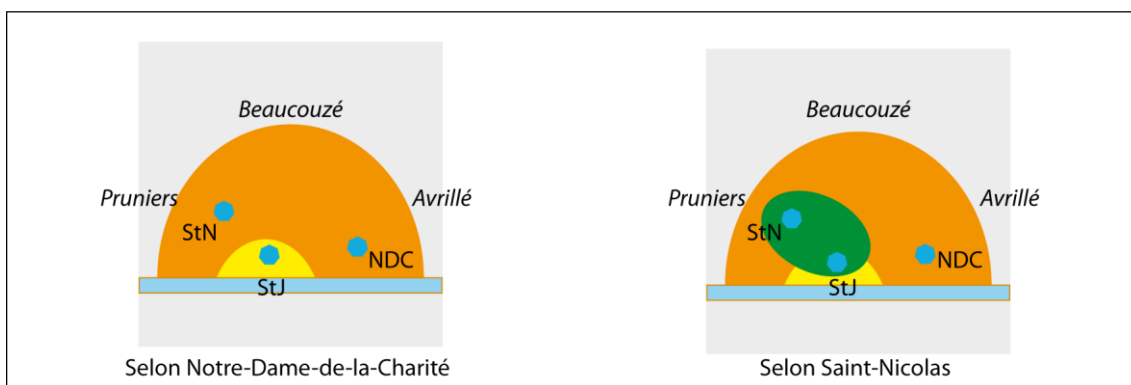


Figure 227 – Schématisation de la représentation du maillage paroissial de la rive droite par Notre-Dame-de-la-Charité et par Saint-Nicolas.

La civitas, l’urbs, le suburbium – Le couple *civitas/urbs* (cf. § 7.1 ci-dessus p. 267) constitue deux notions bien perçues par la société. À la différence des paroisses, ces territoires sont appréhendés par tous les acteurs. Existant *de facto* en association avec *urbs*, la notion de *suburbium* est mobilisée par les acteurs civils et ecclésiastiques (cf. § 7.2 ci-dessus p. 303) et est également transcendante. Les deux premiers territoires sont clairement opposés au début du Moyen Âge. *Civitas* est un territoire dépassant largement le cadre de la seule agglomération et relevant principalement d’une conception administrative désignant un espace placé sous tutelle depuis Angers et *urbs* est une désignation issue d’une pratique où l’idée de la Ville provient de la représentation idéale de Rome. Le *suburbium*, entité plus ou moins continue, correspond à l’environnement topographique de ce qui est qualifié d’*urbs*. Au fil du temps, l’*urbs* et la *civitas* semblent se substituer l’un à l’autre, le premier qualifiant l’agglomération et le second désignant le quartier fortifié. Le *suburbium* reste équivalent. On peut modéliser les relations spatiales entre ces trois concepts aux bornes chronologiques haute et basse par le biais de structures emboîtées (Figure 228).

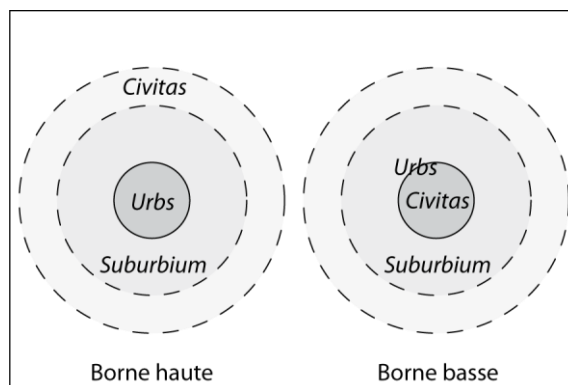


Figure 228 – Relations spatiales entre *civitas*, *urbs* et *suburbium* aux deux bornes chronologiques.

La Figure 228 montre que les relations spatiales entre *civitas*, *urbs* et *suburbium* passent d’un emboîtement assez net et bien respecté, même si les limites de chaque territoire sont fluctuantes et jamais clairement fixées, à une situation plus floue, où *civitas* remplace *urbs*, lequel se décale vers une échelle plus large pour empiéter sur le *suburbium*.

Ces notions sont mobilisées toutes trois par l’ensemble des catégories d’acteurs (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295). Les premiers acteurs qui emploient ces notions sont les acteurs ecclésiastiques et civils de niveau supérieur. Cela tient essentiellement au fait que ce sont les premiers émetteurs d’actes pour lesquels on a conservé des fonds – avant les comtes et les évêques. Chez ces acteurs, *civitas* est d’ordre administratif, *urbs* est d’ordre topographique et parfois stylistique et *suburbium* est essentiellement d’ordre topographique. Chez les acteurs de niveau standard, c’est-à-dire le comte et l’évêque, *civitas* et *urbs* s’approchent d’une interprétation restreinte désignant l’agglomération, avec des reliquats de l’usage de *civitas* comme territoire administratif. Les acteurs locaux emploient ces deux notions de la même manière. Le terme de *suburbium* est mobilisé de manière constante pour évoquer les abords de l’espace urbanisé. Les *suburbium* autonomes qui sont occasionnellement documentés vers le milieu du 11^e s. semblent relever d’une autonomisation accomplie ou plus vraisemblablement d’une tentative de démembrement et de mainmise sur une partie du *suburbium*. Cette idée est appuyée par le fait que seuls les détenteurs de ces territoires les mentionnent. Cet état de fait a été particulièrement bref (cf. § 7.2.3 ci-dessus p. 315). La qualification spatiale d’*urbis*, de *civitatis* et de *Andecavensis* associée à *suburbium* dans les sources ne paraît pas révélatrice d’une conception distincte de l’espace en fonction des acteurs.

La construction de la Figure 229 s’appuie sur les présences des acteurs au fil du temps d’après les occurrences de *civitas*, d’*urbs* et de *suburbium* qui leur sont liées dans les sources écrites (Figure 153 à Figure 157 ; Figure 171 à Figure 175). Les 11^e – 12^e s. sont la période durant laquelle les trois notions abordées ici sont le plus et le mieux appréhendées.

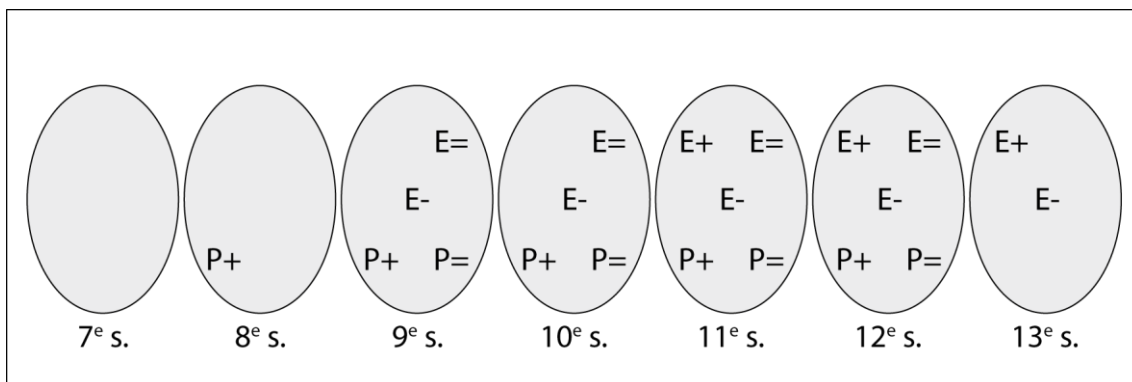


Figure 229 – Catégories d’acteurs percevant les territoires de la *civitas*, de l’*urbs* et du *suburbium* siècle par siècle.

Parmi les acteurs ecclésiastiques de niveau local (E-), il faut distinguer Saint-Aubin et Notre-Dame-de-la-Charité d’une part et la Trinité de Vendôme d’autre part, qui sont les trois acteurs ayant créé des *suburbium* autonomes au 11^e s. Ces acteurs ont appréhendé différemment le territoire du *suburbium* de par leur volonté même d’en autonomiser une partie. Nous avons cependant vu que la simultanéité de ce phénomène pouvait marquer un usage lexical de *suburbium* équivalent à celui de *burgus*.

Les notions de *civitas*, d’*urbs* et de *suburbium* se rapportant à la ville dans une certaine matérialité, variable en fonction du terme mais *a minima* sous-jacente, il est ainsi naturel que l’ensemble des catégories d’acteurs – et plus précisément ici des émetteurs – mobilise des notions qui se réfèrent à l’espace urbain et à ses principaux territoires constitutifs. Les analyses des usages lexicaux n’ont pas révélé d’acteur-émetteur qui refuse tout emploi d’une de ces notions, autrement dit qui nierait la réalité d’un de

ces territoires (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295 et § 7.2.3 ci-dessus p. 315). C’est en cela que les trois aspects vus ici sont bien transcendants.

Le territoire du quartier de la Cité est appréhendé pour la première fois durant le premier quart du 9^e s. par les émetteurs de la catégorie des acteurs ecclésiastiques de niveau supérieur. L’usage de cette notion glisse progressivement vers les acteurs de niveau régional, avec peut-être une prédominance pour les acteurs civils (Figure 140 p. 281 et Figure 149 p. 292). Le territoire de l’agglomération dans son ensemble est mobilisé pour la première fois au début de la seconde moitié du 8^e s. sous la notion de *civitas* et durant le deuxième quart du 9^e s. sous la notion d’*urbs*. Dans ce cas également les premiers acteurs sont de nature ecclésiastique et de niveau supérieur, et l’usage glisse progressivement vers un emploi presque limité à deux acteurs ecclésiastiques de niveau local durant les 11^e – 12^e s. (Figure 139 p. 281 et Figure 148 p. 292). Cela peut correspondre à l’emploi de plus en plus répandu chez ces émetteurs du nom propre d’Angers pour désigner l’agglomération.

Les bourgs. – La notion de *burgus* est un bon exemple de territoires perçus par seulement certaines catégories d’acteurs (cf. § 7.3 ci-dessus p. 319). Les bourgs sont des fractions de l’espace urbain autonomisées pour des raisons diverses. Ce peuvent être une création pure et simple, comme le cas du bourg Saint-Aubin, ce peuvent être la première mention dans les sources écrites d’une réalité préexistante, comme le bourg d’Angers ou le bourg Saint-Serge, ce peuvent être enfin des cas particuliers en cela que ce sont des *suburbium* autonomes implicitement compris comme des bourgs.

Le phénomène des bourgs devient visible à Angers au début du 10^e s. lorsque le premier d’entre eux est mentionné (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323). Il s’agit d’un grand quartier de l’espace urbain *extra-muros* qui fut également fortifié à une date inconnue. En dépit de ces caractéristiques, le bourg d’Angers est une réalité difficile à étudier en raison de sa grande discrétion dans les sources écrites. Un demi-siècle après, c’est le bourg Saint-Aubin qui est fondé par l’abbaye du même nom sur un terrain qu’elle acquiert pour l’occasion. Ce territoire est suffisamment bien documenté pour que l’on ait pu y mener plusieurs analyses de détail. Les deux bourgs de la rive droite sont induits *de facto* par la présence d’autant de nouveaux établissements religieux, et leur étude est facilitée par le nombre et la diversité des sources.

En règle générale, chaque bourg est mentionné dans les sources écrites produites par son autorité de tutelle (Figure 230) : les occurrences du bourg Saint-Aubin se trouvent dans le fonds de Saint-Aubin, celles de Saint-Serge se trouvent dans le fonds de Saint-Serge, celles du bourg Sainte-Marie et de Saint-Nicolas se trouvent dans le fonds de Notre-Dame-de-la-Charité et de Saint-Nicolas... Parmi les exceptions, on peut évoquer le bourg d’Angers mentionné dans des documents de Saint-Aubin et le bourg Saint-Étienne évoqué dans un texte de Saint-Maurice. Les mentions des habitants qualifiés de *suburbannis* sont plus diversifiées et semblent moins liées au fonds documentaire – et donc à l’émetteur.

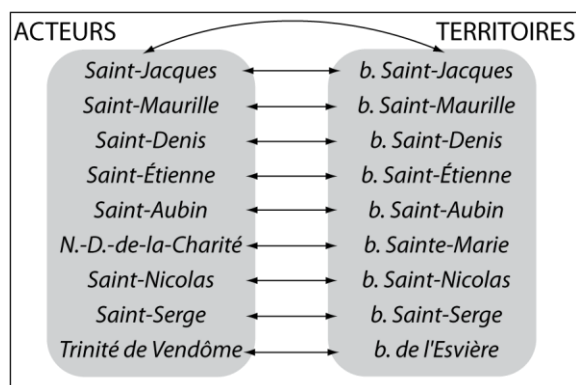


Figure 230 – Relations générales entre les acteurs et la notion de bourg et individuelles entre chaque bourg et chaque acteur.

Par conséquent, les bourgs sont des territoires perçus et investis par leurs autorités, qui sont ainsi fréquemment des établissements religieux réguliers comme séculiers, c’est-à-dire des acteurs de la catégorie « ecclésiastique de niveau local ». Saint-Aubin et Notre-Dame-de-la-Charité y tiennent une place importante en raison du dynamisme de l’économie immobilière dans l’espace de leurs bourgs. Il y a une corrélation presque exclusive entre le territoire et l’établissement religieux voisin qui lui donne son nom. En ce sens, on peut avancer l’idée selon laquelle la notion de bourg est bien perçue et appréhendée par la société, plus précisément par les acteurs de niveau local et régional, dans le détail chaque territoire ne paraît perçu que par un seul et unique acteur. Il s’agit donc plus vraisemblablement d’une relation individuelle d’autorité à territoire limité à un élément de chaque côté de la relation.

Il ne semble pas qu’il y ait de périodes préférentielles pour chaque catégorie d’acteurs pendant lesquelles ceux-ci mobilisent la notion de bourg, et par là même la perçoivent (Figure 231). Le comte apparaît ponctuellement, pour évoquer explicitement un bourg ou pour mentionner un *suburbannus*. Le pape intervient également occasionnellement.

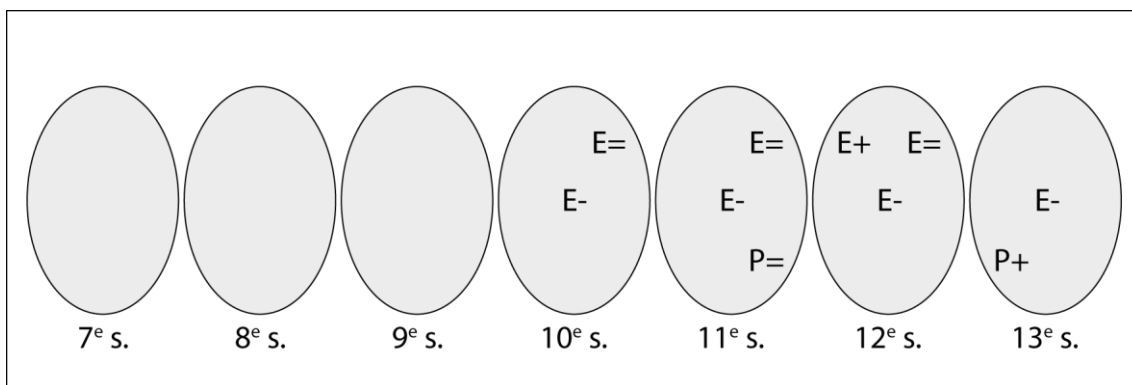


Figure 231 – Catégories d’acteurs percevant les territoires des bourgs siècle par siècle.

Tous les bourgs n’ont pas disposé de la même prégnance dans les sources, et par conséquent de la même perception par la société. Ainsi, le bourg d’Angers évoqué ci-dessus est le premier mentionné, le plus vaste et l’un des deux à avoir été fortifié, mais il n’est malgré tout évoqué que deux fois dans les sources écrites et sa réalité reste encore assez incertaine. À l’inverse, les bourgs Saint-Aubin et Sainte-Marie, le premier étant fondé et le second étant issu d’une accrétion du tissu urbain autour de Notre-Dame-de-la-Charité, présentent une existence beaucoup plus concrète, même si elle reste conditionnée aux émetteurs des sources écrites. Comparativement, le bourg d’Angers a ainsi été un territoire perçu et objectivé par la seule abbaye Saint-Aubin, qui n’y était pourtant que peu implantée. Probablement par voie de conséquence, ce monopole de Saint-Aubin a pu conduire à la négation du statut de bourg par les autres acteurs, pour des raisons qui nous échappent encore totalement.

Les bourgs qui présentent la meilleure perception et la meilleure appréhension par la société dans son ensemble sont le bourg Saint-Aubin en rive gauche et le bourg Sainte-Marie en rive droite. Cela tient au fait que les deux abbayes ont géré et entretenu directement le parc foncier de ces espaces, qui a pu engendrer une production d’écrit suffisante pour entretenir l’existence concrète de ces espaces. À l’inverse, les bourgs les moins prégnants sont les bourgs Saint-Denis et Saint-Maurille, mentionnés une seule fois chacun aux abords de ces deux églises. Est-ce une manière de qualifier le lotissement réalisé d’une rue près d’un point de repère ? L’absence de mentions postérieures va probablement en ce sens.

Les territoires des bourgs est ainsi une réalité spatiale qui dépend très fortement des émetteurs des actes qui les mentionnent. La corrélation est ici la plus forte, plus encore que ce ne l’est pour les paroisses. Les bourgs sont des fractions de l’espace urbain ayant bénéficié d’une certaine autonomisation par rapport à leur environnement. Cela peut être induit par une fortification, une configuration particu-

lière du réseau viaire, une décision issue d'un propriétaire foncier et juridiquement acceptée... Leur statut de territoires propres est fragile et peut être remis en cause à tout moment. La corrélation entre territoires et émetteurs des actes les mentionnant est-elle la marque d'un rejet de l'existence d'autres bourgs que le sien ? Le seul exemple de superposition spatiale de bourgs connu est celui de Saint-Jacques dans Saint-Nicolas, mais c'est une adaptation à une nouvelle réalité topographique.

Les abords de la Cité au travers des quartiers ecclésiastiques et funéraires. – Deux autres types de territoires sont appréhendés par la société à l'intérieur de la fourchette chronologique. L'étude de la topographie historique d'Angers avait permis de s'intéresser à certains quartiers principalement caractérisés non plus par un vocabulaire spatial particulier mais par une configuration topographique propre, ce qui ne rejette pas les qualificatifs spatiaux. Il s'agit de fractions de l'agglomération placées dans la dépendance des chapitres canoniaux et que ceux-ci appréhendent, adaptent et transforment en fonction de leurs nécessités pour permettre une adéquation avec leur idéal de vie religieuse avec une situation en ville (cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225). En association avec ces territoires proprement ecclésiastiques, d'autres secteurs de l'espace urbain ont été dédiés à une pratique essentiellement funéraire, passant progressivement d'une configuration plus ou moins homogène mais globalement monofonctionnelle à une forte fragmentation de cet usage dans l'ensemble de la trame urbaine (cf. § 6.2.1 ci-dessus p. 200).

Ces deux territoires traduisent différemment la manière dont la société a réinvesti la fraction de l'espace urbain qui était devenue *extra-muros* à la suite de l'édification de l'enceinte de la fin du 3^e s. La première occupation extérieure était d'ordre funéraire. Elle consistait dans le remplacement des nécropoles des 1^{er} – 3^e s. situées au sud et à l'est de l'agglomération par une association de plusieurs zones de superficies plus réduites et situées assez près du quartier fortifié. On peut voir à cette forme d'occupation des secteurs extérieurs deux lectures de l'espace. La première est celle d'un territoire répulsif, ou du moins peu attractif, où la principale activité qui y a été implantée n'était pas concernée par cette répulsivité. La seconde est celle d'un territoire qui était rendu non propice à l'implantation de la trame urbaine banale (habitat, économie) en raison même de la présence d'éléments funéraires. Il n'est pas possible de déterminer quelle lecture prime sur l'autre. En tout état de cause, on peut proposer que ces deux appréhensions de l'espace *extra-muros* se soient mises en place de manière contemporaine.

Du 3^e au 13^e s., l'espace *extra-muros* a été occupé en premier lieu par des secteurs funéraires qui ont limité l'expansion de la trame urbaine vers l'est et le sud du quartier de la Cité. L'histoire de ces secteurs funéraires a amené à la mise en place progressive de secteurs d'occupation anthropique de superficies probablement restreintes à l'intérieur et au voisinage des nécropoles. Certaines tombes d'évêques avaient pris la forme de basiliques funéraires. Ces églises ont ensuite été le centre d'institutions ecclésiastiques autonomes telles que des monastères (dès le début du 7^e s. à Saint-Aubin, PIETRI 1987c : 77) ou des chapitres canoniaux (dès la première moitié du 9^e s. à Saint-Jean-Baptiste, *ibid.* : 77-78 ; cf. § 6.2.2 ci-dessus p. 209). Outre leurs emprises propres, ces éléments ont également induit une occupation de type urbain autour d'eux, par exemple pour loger leurs dépendants. Il s'est alors mis en place une attractivité vers les secteurs périphériques de l'agglomération. C'est en cela que les monastères et les églises collégiales sont *de facto* des éléments structurants majeurs de la trame urbaine. En corollaire, leur présence a permis l'extension de la trame urbaine, donc l'établissement de la société civile, dans des secteurs d'où elle était absente depuis l'abandon des quartiers extérieurs de l'agglomération ouverte de plan régulier aux 2^e – 3^e s. Le phénomène des bourgs peut être une traduction de cette situation (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323) et l'espace considéré ici correspond au *suburbium* (cf. § 7.2.2 ci-dessus p. 307).

Au travers des secteurs funéraires et des quartiers ecclésiastiques – parmi lesquels les quartiers canoniaux et cathédral –, il est possible de décrire la manière dont la société a perçu les proches environs du quartier de la Cité. L'abandon des quartiers périphériques réalisé avant la borne chronologique haute, aux 2^e – 3^e s., peut traduire un rejet de ce territoire. Cette attitude était probablement motivée par un

attrait plus fort de l’éperon de la Cité. Cet aspect paraît également renforcé par l’importante vocation funéraire qui est conférée à cet espace, en cela que les nécropoles préexistantes, assez éloignées de la Cité, sont remplacées par des éléments nettement plus proches, le long des voies de sortie. Seules les composantes religieuses de la société semblent appréhender cet espace en s’y installant.

Le tournant dans la perception des abords de la Cité est difficile à mettre en évidence. La documentation n’est pas suffisamment précise chronologiquement parlant pour permettre une détermination fine. On peut néanmoins avancer quelques faits. En premier lieu, la mise en place des établissements religieux réguliers comme séculiers dans les proches environs de la Cité peut être un élément marquant du changement de perception de ces territoires. Alors qu’auparavant les secteurs funéraires étaient probablement considérés comme hors de la ville, la mise en place de cette catégorie d’objets urbains peut signifier une première réintégration de ces espaces dans l’agglomération par le biais d’une occupation humaine stable. Il ne s’agit toutefois pas encore d’une réelle présence urbaine. Celle-ci intervient peu de temps après, lorsque les premiers quartiers proprement urbains sont mentionnés dans les sources écrites, parmi lesquels se trouvent les bourgs. Le passage d’un rejet des espaces *extra-muros* à une récupération par la société intervient donc avant ces mentions écrites, soit avant la fin du 10^e s.

La schématisation de la Figure 232 montre en jaunes soutenu et clair le quartier de la Cité et l’espace occupé environnant, en bleu foncé le secteur à vocation religieuse et funéraire et qui est répulsif pour la société et en gris les secteurs qui ne paraissent absolument pas appréhendés par les acteurs, qu’ils soient trop éloignés ou séparés de l’agglomération par la Maine en bleu clair.

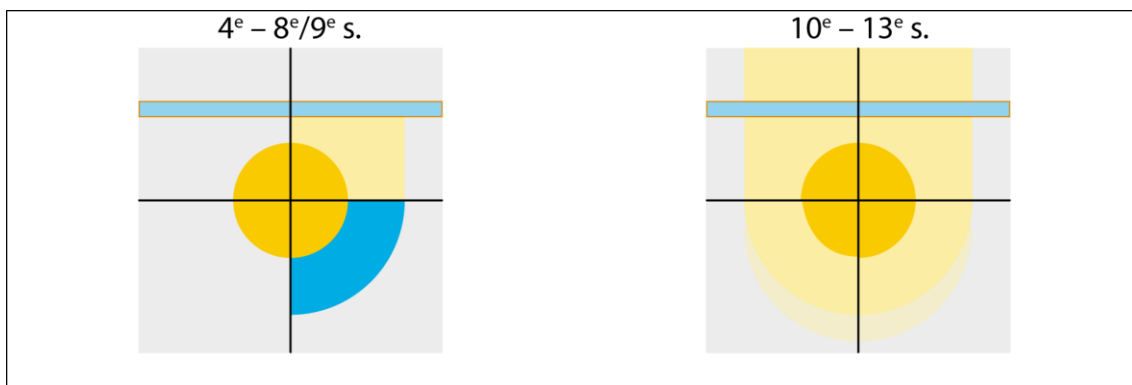


Figure 232 – Perception par la société des abords du quartier de la Cité aux deux bornes chronologiques.

On peut prendre les abords sud du quartier de la Cité comme exemple pour l’étude des transformations de la perception des quartiers *extra-muros* d’Angers. Après l’abandon des quartiers urbains antiques de ce site aux 2^e – 3^e s., une nécropole est organisée le long de la voie sortant par la porte Hugon dans le courant du 4^e s. (Figure 99 p. 203). Si l’espace considéré reste toujours dans l’agglomération, en cela que la nécropole en tant qu’élément topographique est près de l’enceinte et le long d’une voie, elle sort toutefois de la ville en tant que construction mentale puisque l’usage du sol fait de cet espace est, pour l’époque, inconciliable avec une présence humaine. Cet état de fait dure donc jusqu’au début du 7^e s. au plus tard et la transformation de la basilique funéraire Saint-Aubin en monastère. Se met alors en place une période de transition durant laquelle Saint-Aubin adapte son enclos à ses besoins, notamment en cristallisant un pôle funéraire plus ou moins temporaire pour ses besoins durant les 7^e – 10^e s. (cf. § 6.2.1 ci-dessus p. 200 ; COMTE 2010 : 139, fig. 6 ; CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010 : 151-156). En parallèle, les secteurs funéraires vus le long de l’actuelle rue Saint-Aubin sont abandonnés et la population recrutée est peut-être redirigée vers les espaces funéraires de l’actuelle place du Ralliement.

Cette transition s’achève probablement dans le courant du 10^e s., avant le dernier quart du siècle et la mention du bourg. Le secteur du sud-est du quartier de la Cité était probablement investi par la

trame banale de l’agglomération avant cette date. Le chapitre canonial de Saint-Jean-Baptiste était déjà en fonctionnement et on peut penser que le quartier propre de celui-ci était en cours de constitution. La mise en place d’une paroisse à la fin du 10^e s. dans l’église Saint-Michel-la-Palud est également un marqueur de l’occupation de ce secteur en traduisant la nécessité de la desserte spirituelle d’une population (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362). En l’absence de données plus précises, nous sommes obligés de maintenir la datation probable pour la réappropriation de ce secteur de l’agglomération par la société au 10^e s. Dans cet exemple, le secteur au sud-est du quartier de la Cité est passé d’un rejet plus ou moins total de la société au 4^e s., marqué par une occupation principalement funéraire, à une perception que l’on pourrait qualifier de standard, au même titre que les autres quartiers de l’agglomération, traduite par une présence humaine probablement équivalente aux secteurs sans substrat funéraire, au 10^e s. ou peu avant. Cette réappropriation de l’espace est vraisemblablement induite par la présence de l’abbaye Saint-Aubin.

Dans l’ensemble, la perception de l’espace *extra-muros* par la société semble directement corrélée à la présence et à l’activité des établissements religieux. Ce phénomène avait ainsi été mis en évidence avec les quartiers canoniaux (cf. § 6.2.3 ci-dessus p. 225). C’est flagrant avec la rive droite dans son ensemble. Cet espace n’apparaît nullement parmi les territoires mentionnés dans les sources écrites, à l’exception peut-être de la chapelle Sainte-Marie dans l’hymne *Gloria laus et honor* au début du 9^e s. (cf. § 2.3.1 ci-dessus p. 45). La mise en place des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité a été le facteur déclencheur de la perception de la rive droite comme partie intégrante de l’agglomération. La même remarque peut être appliquée pour la colline de l’Esvière, pour laquelle les informations matérielles et écrites ne permettent pas de caractériser une occupation durable avant la fondation du prieuré Saint-Sauveur de l’Esvière. De manière assez naturelle, les premiers secteurs *extra-muros* perçus par la société urbaine sont donc ceux issus des nécropoles du haut Moyen Âge. Cela correspond à des lieux toujours mobilisés par des activités sociales. L’Esvière, bien que située dans l’emprise de l’agglomération ouverte de plan régulier, était sortie de la ville.

8.1.2. Les moyens d’action des acteurs sur l’espace

Par l’expression « moyens d’action des acteurs sur l’espace », nous entendons ici la manière la plus fréquemment employée – parmi celles que l’ensemble de la documentation nous permet de connaître – par les acteurs d’Angers pour agir sur leur espace et sur leurs territoires, et par là même, et par l’effet retour de la boucle de rétrocontrôle, la manière dont l’espace influe à son tour sur les acteurs qui y prennent place – c’est-à-dire le comment.

Rechercher les moyens d’actions des acteurs vis-à-vis de l’espace, c’est-à-dire rechercher le comment, revient à rechercher et déterminer la manière dont certaines franges de la société, plus ou moins vastes, ont appréhendé leur espace et leurs territoires. Cela se traduit d’une part par l’association entre ces fractions de la société et ces fractions de l’espace, c’est-à-dire en mobilisant à nouveau la quadruple question du *quoi*, du *où*, du *quand* et du *par qui* (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385). Ce dernier point est essentiel et doit donc être réinvesti dans la recherche du comment car c’est lui qui permet de déterminer les différentes relations à l’œuvre. Pour analyser les moyens d’actions des acteurs sur l’espace, il est indispensable de s’appuyer sur les territoires mobilisés par ces relations. L’histoire de ces territoires permet de dégager les informations caractérisant la nature des relations qui associe espace et société.

La manière d’agir des acteurs sur l’espace se traduit d’autre part par des transformations portées à celui-ci. Ces modifications peuvent être positives – de l’ordre de la création – ou négatives – de l’ordre de la suppression. Il peut également y avoir des actions neutres, c’est-à-dire qui maintiennent en l’état la relation originelle entre l’espace et la société dans un *statu quo*. Les différentes interrelations peuvent posséder chacun de ces critères, plusieurs fois et dans des ordres variables. Dans les faits, chaque relation

possède sa propre trajectoire au sein d’un ensemble de configurations relationnelles entre espace et société. Les lignes qui suivent traiteront cependant des différents moyens d’action de manière générale.

Les moyens d’action positifs. – Par « moyens d’action positifs », on entendra donc les actions portées par la société sur l’espace qui se traduisent par des créations de nouveaux territoires. Fondamentalement, tous les territoires ont été nouveaux, c’est-à-dire créés, à un moment de leur histoire. Leur mise en place correspond à la période où leur existence a été rendue indispensable en raison d’une configuration sociale et/ou spatiale. À défaut de disposer de la date de création de ces territoires, il est possible d’avancer une datation *ante quem* (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385). Quels sont les territoires créés durant la fourchette chronologique ? La position de la borne haute de la fourchette chronologique au 3^e s. nous permet d’appréhender les différents territoires d’Angers sur l’ensemble de leur durée de vie – la borne basse au milieu du 13^e s. n’est pas la date de disparition de ces territoires.

Parmi les territoires issus de moyens d’action positifs, on peut relever de manière assurée l’ensemble des paroisses. Ces entités sont créées car elles n’existaient pas au niveau de la borne chronologique haute. Quel type de moyen d’action mis en œuvre par les acteurs vis-à-vis de l’espace la mise en place du réseau paroissial peut-il traduire ? Il s’agit d’une relation de la société à elle-même *via* des relations de nature ecclésiastique portant, directement ou indirectement, sur une fraction donnée de l’espace urbain. La création d’une paroisse signifie attacher à une population donnée, déterminée d’une manière qui varie avec le temps (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362), une église dans laquelle se déroulera la desserte spirituelle. Ces territoires ont été progressivement territorialisés, c’est-à-dire conçus comme des fractions de l’espace. La plupart des paroisses connues à Angers avant le milieu du 13^e s. ne comportait cependant pas de volet explicitement spatial, et aucune avant le début du 11^e s. Dans le cas des paroisses, la société n’agit pas directement sur l’espace. Celui-ci est un outil qui permet de déterminer les relations de dépendance entre les paroissiens et leur église de rattachement. Le rattachement d’une population à un lieu de culte pour des raisons religieuses a néanmoins eu des conséquences territoriales, même quelques siècles plus tard. C’est en cela que l’on peut dire que la constitution du maillage paroissial, y compris dans ses premiers temps lorsqu’il n’était composé que de relations personnelles, est une transformation positive et donc un moyen d’action de la société sur son espace. Cela a donné lieu à la création de cadres administratifs peu à peu investis par toutes les franges de la société (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362).

Les autres territoires assurément créés par la société sont les bourgs. À l’inverse des paroisses, ceux-ci possèdent intrinsèquement une composante spatiale. Par conséquent, comme les relations entre la société et l’espace sont plus nettes dans le cas des dix bourgs reconnus à Angers, il est plus aisé de déterminer les moyens d’action de la société au travers de cette catégorie de territoires. À Angers, les bourgs semblent être généralement mis en place *de facto* avant d’être mentionnés dans les sources écrites une fois leur réalité bien établie et bien appréhendée par la société (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323) ; seul un d’entre eux est explicitement fondé. Qu’est-ce que la mise en place plus ou moins dirigiste de bourgs traduit dans l’action de la société vis-à-vis de son espace ? Cela peut signifier une perception plus forte et une mainmise plus marquée sur ces territoires de la part de la frange de la société qui les crée et les mobilise. Il s’agit donc ici aussi, comme pour les paroisses, d’une création par la société. Celle-ci agit alors en rendant autonomes autant de fractions de l’espace urbain pour diverses raisons et avec des fortunes diverses. Si certains de ces bourgs n’ont eu aucune postérité, d’autres sont restés au contraire prégnants dans la trame urbaine et ont structuré le développement de leurs espaces. Sans aller jusqu’à dire qu’une partie de la société se percevait comme faisant partie de la ville tout en étant quelque peu à la marge, les bourgs peuvent également être les marqueurs des zones d’influences des acteurs qui les ont créés : ainsi, les bourgs d’Angers et Saint-Aubin, exclusivement mentionnés par cette abbaye, sont-ils probablement plus dépendants d’elle que d’autres institutions.

Enfin on peut évoquer parmi les transformations induites par des moyens d'action positifs un territoire protéiforme qui connaît également des transformations négatives. Il s'agit de l'ensemble de l'espace devenu *extra-muros* à partir de la fin du 3^e s. et qui comprend les bourgs, le *suburbium* et les paroisses de la rive gauche de la Maine. Le principal argument est le passage d'une situation essentiellement répulsive en raison de la présence des secteurs funéraires à une situation globalement attractive où les différents établissements religieux réguliers et séculiers ont attiré à eux et structuré des secteurs de trame banale. Ce sont les modifications typologiques et fonctionnelles des édifices religieux présents dans l'*extra-muros* qui permettent ces transformations positives de l'espace. À l'échelle de ces acteurs, qui n'agissent pas collectivement, l'espace *extra-muros* est fractionné en fonction des besoins propres de chacun sans nécessairement tenir compte de l'environnement. Ce sont les acteurs les plus dynamiques qui modifient leur environnement le plus tôt et le plus rapidement : c'est peut-être parce que Saint-Aubin était organisée en monastère depuis le début du 7^e s. et ainsi plus impliquée dans la société qu'elle a pu structurer un quartier en bourg dès la fin du 10^e s., c'est parce que Saint-Jean-Baptiste était structurée en chapitre canonial depuis le milieu du 9^e s. que le quartier associé paraît homogène et bien centré.

Quels sont les moyens d'action communs que l'on peut dégager de ces exemples ? Dans l'ensemble, il s'agit d'une adaptation de l'existant à de nouvelles contraintes, celles-ci étant induites par l'histoire propre des acteurs. C'est parce qu'un chapitre canonial est créé dans une église que celle-ci est progressivement entourée de bâtiments annexes puis d'un quartier à l'organisation spécifique en raison du mode de fonctionnement de ce type d'institution, c'est parce qu'une abbaye prend peu à peu prise sur son environnement topographique immédiat qu'une partie de celui-ci peut finir par en être détaché et placé sous sa dépendance directe sous forme de bourg. Cette adaptation de l'existant correspond donc à une prise en main directe de l'espace. C'est une appropriation impérative de celui-ci qui a pour conséquence d'en distinguer plusieurs fractions ayant par la suite chacune son histoire propre. En somme, le fonctionnement de cette appropriation s'apparente à une croissance radiale depuis un centre et à la création d'une logique intérieur-extérieur : cela s'applique assez bien pour les abbayes, plutôt bien pour les quartiers canoniaux et semble être le fonctionnement-type pour les paroisses (ZADORA-RIO 2008 : 119).

Les moyens d'action négatifs. – Par « moyens d'action négatifs », on entendra ici les actions portées par la société sur l'espace qui se traduisent par des suppressions de territoires préexistants. Les disparitions avérées de territoires sont plus rares et plus difficiles à mettre en évidence. Les situations évoquées ci-dessous ne sont pas flagrantes et l'idée même de « transformation négative » est incertaine. Devrait-on plutôt privilégier celle d'« adaptation » ? Dans un souci de logique sémantique, on maintiendra ici le terme de « transformation ». Dans l'ensemble, assez peu de territoires semblent concernés par ces faits. Il s'agit essentiellement de l'espace *extra-muros* de la rive gauche et des secteurs monofonctionnels qu'il comprend. Le maillage paroissial de la rive droite, au travers des conflits que sa mise en place a généré, peut également être abordé dans cette thématique.

Les premières transformations issues de moyens d'action négatifs que l'on peut évoquer font écho aux dernières transformations positives mentionnées ci-dessus. Les quartiers funéraires mis en place à l'est et au sud du quartier de la Cité à partir du 3^e s. en remplacement des nécropoles antiques des 1^{er} – 2^e s. (cf. § 6.2.1 ci-dessus p. 200) ont été progressivement investis par des acteurs ecclésiastiques, en l'occurrence des monastères et des églises – en réalité leurs patrons au travers de celles-ci. Cela a eu pour conséquence de modifier la destination générale de l'espace *extra-muros*. La première phase a été l'installation de ces nouveaux acteurs au sein d'un espace perçu comme répulsif, ce qui peut s'expliquer par la volonté de ces acteurs de se couper du monde. Leur implantation a eu pour conséquence de transformer la perception des anciens secteurs funéraires, désormais vus non plus comme monofonctionnels mais également comme la localisation de lieux de culte. L'aspect répulsif a donc peu à peu disparu, jusqu'à disparaître de manière certaine dans le courant du 10^e s. avec la première mention d'un bourg. Dans

l'ensemble, on peut noter que les transformations de l'espace *extra-muros* dans son ensemble traduisent d'une part une modification de la perception de ces secteurs par la société et d'autre part la disparition progressive de secteurs qui semblaient plus ou moins entièrement monofonctionnels. Par conséquent, il est possible de dire ici que la société, de par son réinvestissement des espaces *extra-muros* liés à des facteurs locaux, a supprimé certains territoires. C'est donc ici aussi des transformations typologiques et fonctionnelles des éléments urbains religieux qui ont induit, au travers de ces derniers, les modifications territoriales. Il n'y a pas eu de volonté de modifier l'ensemble de l'espace *extra-muros*, c'est-à-dire que la réduction spatiale des espaces funéraires et l'agrandissement progressif des quartiers ecclésiastiques n'a pas été décidée par un acteur ou un groupe d'acteurs de manière concertée et volontaire. Les moyens d'action négatifs vus ici semblent donc relever du domaine du spontané.

Peut-on intégrer aux transformations induites par des moyens d'action négatifs les déductions de territoires paroissiaux depuis des ressorts préexistants ? La question peut être posée car elle présente deux aspects. Le premier correspond à la face légale de cette déduction. Elle peut être vue en rive droite avec la création des ressorts de la Trinité au 11^e s. et de Saint-Jacques au 12^e s. Dans cette situation, c'est une partie de la paroisse de Saint-Pierre qui sort de la tutelle de celle-ci pour entrer sous la domination d'une autre institution religieuse. Il ne s'agit donc pas réellement d'une suppression de territoires mais plutôt de réajustements territoriaux ponctuels. Une conséquence est toutefois le fait que dans cet exemple Saint-Pierre, n'ayant plus de droits sur la rive droite, ne perçoit plus cet espace comme sien et peut définitivement lui tourner le dos. Ce réajustement fondamentalement administratif est tout de même une transformation négative. Le second aspect correspond à l'activité de Saint-Nicolas vis-à-vis de Notre-Dame-de-la-Charité à propos de la fraction de la paroisse de la Trinité concernant le bourg Saint-Nicolas (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362 et § 7.4.4 ci-dessus p. 373). L'attitude des moines traduit une négation de la légitimité des droits paroissiaux des moniales sur un espace qu'ils considèrent comme leur. Leurs usurpations ont pour but de récupérer les revenus qu'ils estiment devoir percevoir et, à terme, de se tailler un ressort paroissial propre. Cette activité est fondamentalement négative du point de vue de Saint-Nicolas car elle vise à prendre possession d'une partie du territoire de Notre-Dame-de-la-Charité. S'il ne s'agit pas ici non plus d'une suppression, il s'agit tout de même d'une transformation négative.

Quels sont les moyens d'action communs que l'on peut dégager de ces exemples ? Les cas de suppressions de territoires sont difficiles à mettre en évidence. Il s'agit d'ailleurs généralement de transformations par lesquelles un espace en devient un autre. La situation du remplacement d'un territoire par un vide n'est jamais observée, elle paraît même impossible. La première configuration abordée est parallèle à celle vue pour les moyens d'action positifs. La seconde est issue de conflits ouverts entre deux institutions qui cherchent à affirmer leurs droits sur un territoire neuf mal appréhendé. Le point commun semble être la volonté de transformer l'existant, de remplacer un territoire par un autre. Il s'agit bien d'une suppression, en cela que le premier disparaît. La manière d'agir des acteurs est ici la mise en place de nouveaux territoires, qui se substituent aux anciens et dont la mise en place pratique est la mobilisation des nouveaux à la place des anciens. Les actions négatives sont en réalité le miroir d'actions positives.

Les actions neutres. – Par « actions neutres », on entendra ici les actions portées par la société à l'espace qui se traduisent par des relations maintenues en l'état. Ces configurations relationnelles sont elles aussi difficiles à mettre en évidence car ce sont les résolutions des conflits et les transformations positives comme négatives qui sont à l'origine de la production d'écrit et très rarement la gestion courante. Il est néanmoins possible de proposer deux territoires présentant une appréhension par les acteurs pouvant être classée dans cette catégorie.

Le premier territoire qui paraît globalement identique en dépit de l'activité sociale est le *suburbium*, dont l'interprétation spatiale n'est jamais remise en cause. Les acteurs présents dans l'espace entourant le quartier de la Cité utilisent le *suburbium* comme un territoire englobant dans lequel ils placent

leurs activités et qu’ils utilisent, le cas échéant, pour localiser les biens qu’ils mentionnent. Cette notion est peu transformée, et seule son emprise varie dans le temps et en fonction des acteurs (cf. § 7.2.2 ci-dessus p. 307). Nous avons vu que trois *suburbium* autonomes étaient mentionnés à une occasion au début de la seconde moitié du 11^e s. (cf. § 7.2.3 ci-dessus p. 315). L’échec de la création de ces territoires, parce que le terme désignait en réalité un bourg ou parce que l’autonomisation n’a pas été reconnue, traduit une certaine résistance de la notion de *suburbium*. Cela joue sur l’action globalement neutre portée par la société sur le territoire du *suburbium*.

Certaines actions portées sur le maillage paroissial peuvent également être vues comme des actions neutres. Lorsque le besoin s’en fait sentir, l’évêque peut recourir à la détermination précise de la limite de deux ressorts, comme ce qui a été vu entre Saint-Maurice et Saint-Pierre en 1160-1161 (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373). Les quelques actions observées en rive gauche, relevant des conflits de sépulture comme celui entre Sainte-Croix et Saint-Pierre en 1118, ont pour conséquence indirecte de fixer les emprises des ressorts paroissiaux en déterminant au mieux les limites. L’origine de l’action est ici l’incertitude – ou la mauvaise foi – d’un des acteurs quant à l’extension d’une paroisse. La résolution du conflit est l’impact concret de l’activité sociale sur le territoire en cela qu’elle en détermine l’extension. Dans le cas des conflits paroissiaux, ce n’est que rarement qu’il y a une conséquence autre qu’une fixation des territoires, comme par exemple la déduction du territoire de Saint-Jacques de celui de la Trinité en raison de désaccords. C’est en cela que l’on peut dire que ce type précis d’activité sociale est neutre.

Peut-on parler d’une action de la société sur l’espace lorsqu’elle ne le transforme pas, même en partie ? L’interaction espace-société est permanente et systématique, quels que soient les acteurs, leurs motivations et leurs moyens. L’absence de modifications portées à l’espace n’est donc pas la preuve de l’absence d’actions menées sur et en fonction de l’espace. Certains conflits portant sur le maillage paroissial peuvent être vus comme des actions sociales neutres portées à l’espace en cela qu’ils ne se traduisent pas par des transformations des territoires préexistants, ils les précisent au contraire. Dans le cas du *suburbium*, les acteurs appréhendent bien ce territoire mais y prennent place sans l’adapter à leurs besoins : il n’est qu’une référence spatiale comme un autre. Dans ce cas et vis-à-vis des acteurs, ce territoire est plus transcendant que ne le sont les paroisses. Il y a bien des actions des acteurs sur l’espace même lorsqu’elles peuvent être qualifiées de neutres. Ce type d’activités sociales est importante car elle participe grandement à la stabilisation des territoires engagés : par exemple, c’est par le biais des conflits de délimitations paroissiales résolus que les emprises des ressorts sont définitivement fixés.

Au final, quels sont les moyens d’action communs que l’on peut dégager de ces deux exemples ? De manière globale, comment la société agit-elle pour être présente dans l’espace sans pour autant le transformer ? C’est probablement parce que dans ces situations précises, aucune des deux parties en jeu, c’est-à-dire ni l’espace ni la société, ne prédomine dans l’interrelation, contrairement à ce que l’on peut supposer pour les deux types d’actions précédents.

Si on compare les trois types d’actions par lesquelles les acteurs interagissent avec l’espace, quelles que soient les portées et les conséquences de ces relations, on peut les interpréter par le biais de lectures quantitatives des interrelations espace-société où l’épaisseur de chaque flèche transcrit le côté dominant de l’interrelation (Figure 233).

- Les transformations positives induisent des créations de nouveaux territoires et/ou des appropriations de territoires préexistants. Vraisemblablement dans le premier et de manière sûre dans le second, l’espace est probablement prédominant dans ces interrelations. Les territoires appropriés existent déjà lorsque les acteurs commencent à les mobiliser, ce qui signifie que l’espace existe avant les mots. Dans le cas des créations, on peut dire que l’espace prédomine dans l’interrelation car la solution commune à plusieurs actions différentes a été de mettre en place de nouveaux territoires. Les

moyens d'action des acteurs dans ces circonstances sont donc des mises en place de nouveaux espaces.

- Les transformations négatives, à l'exact opposé, se traduisent par des suppressions de territoires et des remplacements par d'autres, créés pour l'occasion. En effet, les territoires qui ont perdu de l'importance, c'est-à-dire qui n'ont plus d'intérêt dans la construction spatiale de l'agglomération ou qui ne sont plus mobilisés par les acteurs, peuvent peu à peu disparaître car devenus obsolètes. Le phénomène qui se produit généralement, et qui est donc le moyen d'action privilégié des acteurs envers l'espace, est donc une adaptation des territoires aux nouvelles contraintes sociales. C'est probablement la société qui prédomine dans ces interrelations.
- D'après les deux types précédents, les actions neutres correspondraient à des interrelations dans lesquelles les deux parties tiennent des places égales, sans prédominance particulière. Il n'y a pas de création ni de suppression territoriale car il n'est pas nécessaire, pour les acteurs, de rompre le *statu quo* qui sous-tend les interrelations en question entre ceux-ci et les acteurs.

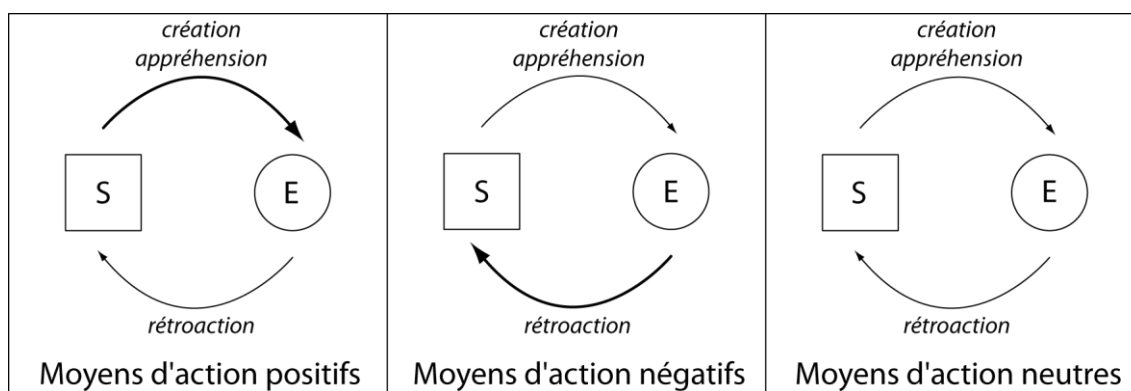


Figure 233 – Schématisation des trois moyens d'action et des interrelations associées entre espace et société.

Dans l'ensemble, les transformations positives et négatives fonctionnent ensemble. Les créations surviennent fréquemment en association avec l'adaptation de territoires préexistants. La distinction entre les deux est ici quelque peu arbitraire, mais a été maintenue car elle permet de déterminer des interactions induites plutôt par la société et d'autres induites plutôt par l'espace. Les deux premières catégories ne sont pas imperméables, c'est-à-dire qu'une action donnée n'entrera pas dans une et une seule catégorie. De plus, les pures créations de territoires sont rares et les suppressions totales de territoires n'existent pas, ce qui signifie que dans les faits les transformations territoriales, et au travers d'elles les moyens d'action de la société sur l'espace, se situent dans un entre-deux qui peut pencher occasionnellement d'un côté plutôt que de l'autre.

Les créations comme les suppressions de territoires correspondent toutes à une adaptation du substrat spatial perçu de la société à de nouvelles contraintes, qui sont généralement endogènes : délimitation des ressorts paroissiaux, appréhension et mobilisation du territoire du *suburbium*... Ce n'est donc pas tant la manière d'agir des acteurs sur l'espace qui est caractéristique de leur perception et prise en compte des territoires, mais plutôt les raisons pour lesquels ils ont été amené à agir de la sorte.

8.1.3. Les finalités des actions

La dernière question porte ainsi sur les finalités des interrelations qu'entretiennent les acteurs, l'espace et les territoires. Elle porte donc sur le pourquoi. Il s'agit de déterminer, autant que possible, ce qui motive les premiers à agir vis-à-vis de l'espace, que ce soit en modifiant l'organisation territoriale de celui-ci – actions de la société vers l'espace par le biais de créations, de transformations voire de suppres-

sions de territoires autonomisés – ou que ce soit en s'adaptant elle-même à des contingences plus ou moins insurpassables – actions de l'espace vers la société par le biais de mises en place d'éléments topographiques adaptés aux impératifs. Chaque territoire doit être abordé en tant que tel. Cela signifie que l'espace *extra-muros*, vu comme un bloc plus ou moins homogène, sera divisé et chaque fraction devant être examinée individuellement. Pour ce faire, il est nécessaire de respecter le découpage en trois catégories des moyens d'actions que la société peut employer pour agir et transformer – ou non – son espace. Certains territoires qui étaient transcendants vis-à-vis des modalités d'action des acteurs peuvent ici aussi être concernés par les trois types de finalités.

Qu'est-ce que les créations de territoires, vues pour les moyens d'action positifs, traduisent des finalités des acteurs ? Cela part du principe que la création d'un territoire n'est pas anodine et est la marque d'un besoin concrétisé directement comme indirectement par des relations à l'espace, lesquelles peuvent documenter le besoin en lui-même.

La mise en place du maillage paroissial (*cf.* § 7.4.3 ci-dessus p. 362) peut être vue comme la transcription concrète de plusieurs phénomènes coexistants. Le premier est probablement la volonté d'améliorer la desserte religieuse de la population, et ce à d'autant plus forte raison si celle-ci était en constante augmentation. Cette idée est appuyée par la déduction de nouveaux ressorts depuis d'autres en rive droite autour de Notre-Dame-de-la-Charité au début du 11^e s. et autour de Saint-Jacques au début du deuxième quart du 12^e s. Il s'agirait ainsi d'une adaptation d'un type de territoire à certaines nécessités. La deuxième idée est peut-être purement économique. L'association de ressorts et de droits paroissiaux à certains établissements permet à ceux-ci d'acquérir des revenus leur permettant d'être autonomes. La création d'une paroisse et son rattachement à un établissement religieux créait ainsi une dépendance entre la population qui habitait le territoire concerné et la nouvelle autorité religieuse. La troisième idée est d'ordre social. Les établissements religieux détenteurs de ressorts paroissiaux peuvent bénéficier d'un prestige supérieur à leurs yeux à celui d'autres objets urbains sans tutelle paroissiale. L'attitude de Saint-Nicolas envers Notre-Dame-de-la-Charité à propos des conflits de sépulture pouvait être interprétée en ce sens (*cf.* § 7.4.4 ci-dessus p. 373). Pour somme de ces trois hypothèses, dans le cas du maillage paroissial mis en place à partir du 9^e s., la principale finalité d'action des acteurs est l'adaptation d'une réalité en raison de facteurs desquels ils ne sont pas nécessairement responsables.

Que voit-on si on s'intéresse à l'exemple de la constitution progressive des quartiers canoniaux ? Cette situation est nettement différente de celle du réseau paroissial. Les constructions sociale et matérielle de ces territoires ne résultent pas d'actions entreprises à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Au contraire, la constitution des quartiers canoniaux est un processus qui ne mobilise, pour chaque situation considérée en tant que telle, qu'un seul acteur, en l'occurrence le chapitre canonial, et qu'une interrelation, ici celle qui le lie à son espace que le chapitre s'est progressivement approprié. Quel est le but recherché par un chapitre canonial lorsqu'il aménage son proche espace en fonction de ses besoins ? L'idéal de vie canoniale étant une construction proche de l'idéal monastique, les chanoines doivent théoriquement maintenir une vie communautaire centrée sur la desserte d'un lieu de culte auquel ils sont attachés. Ils doivent également être, autant que possible, en retrait du monde. Par conséquent, la constitution des quartiers canoniaux a pour objectif de créer une séparation physique la plus nette possible entre un intérieur religieux et un extérieur laïc. À Angers, si les quartiers canoniaux ne sont pas séparés de l'extérieur par une enceinte, comme c'est fréquemment le cas dans d'autres villes, leurs configurations morphologiques en font tout de même des territoires nettement enclavés dans l'ensemble de la trame urbaine (*cf.* § 6.2.3 ci-dessus p. 225). Ici aussi, ce type d'objectif poursuivi par cette catégorie particulière d'acteurs peut être rapproché de la finalité rationnelle en valeur.

Pour le réseau paroissial comme pour les quartiers canoniaux, les finalités suivies par les acteurs et qui ont induit la constitution de ces nouveaux territoires trouvent leurs origines dans la nécessité de

répondre à un besoin. Il s'agit donc, pour ces deux exemples, d'une logique d'action qui correspond à une finalité rationnelle en valeur (cf. § 6.2.2 ci-dessus p. 209 ; GALINIÉ 2000 : 120). Dans le premier cas il s'agit de desservir une population et d'octroyer des revenus à un établissement religieux, et dans le second cas il s'agit de se couper du siècle en se concentrant sur soi-même, dans une logique globalement gravitaire, c'est-à-dire que le centre topographique de chaque quartier canonial est attractif et que l'organisation interne se fait en fonction de cette contrainte, ce qui crée *de facto* une limite que l'on peut déterminer comme étant l'arrière des objets urbains liés au centre du quartier vus depuis ce dernier.

Qu'est-ce que les suppressions et fortes transformations de territoires, vues pour les moyens d'action négatifs, traduisent des finalités des acteurs ? Nous avons vu que dans la plupart des occurrences reconnues de ce type d'actions portées par les acteurs à l'espace, il s'agissait en réalité d'une adaptation d'une configuration territoriale préexistante à de nouvelles contraintes (cf. § 8.1.2 ci-dessus p. 393), c'est-à-dire en aucun cas une suppression territoriale à proprement parler.

La question des disparitions de territoires concerne principalement un certain nombre de bourgs (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323) : si certains d'entre eux ont été pérennisés par un usage continu dans les sources écrites, d'autres ont au contraire existé de manière éphémère ou fortement discontinue. Cela concerne au premier chef le bourg d'Angers, mentionné deux fois en un siècle et demi, ou bien encore les bourgs Saint-Étienne, Saint-Denis et Saint-Maurille, mentionnés une seule fois chacun. En l'occurrence, il ne s'agit pas ici de suppressions à proprement parler car cela impliquerait une volonté de mettre un terme à l'existence d'un territoire donné. Il s'agit ici plutôt de disparitions *de facto* de ces territoires, modifications qui ne sont pas entérinées par la société car on ne connaît pas d'acte évoquant et officialisant ces disparitions. Ces territoires disparaissent de la trame urbaine probablement car ils n'avaient plus de raison d'être, ou bien parce que les raisons qui avaient mené à leur autonomisation avaient disparu. On peut penser que le bourg d'Angers avaient été qualifié ainsi car il s'agissait de l'agglomération organisée à l'est de la Cité, près de la porte Angevine : cela pouvait avoir donné l'illusion d'un deuxième noyau urbain, dissous dans le reste de la trame urbaine avec l'expansion spatiale des quartiers *extra-muros* et la mise en place des autres bourgs. Les autres bourgs évoqués ci-dessus ne sont plus mentionnés car ils correspondent vraisemblablement à l'urbanisation d'une seule rue.

Cette remarque peut également être avancée pour ces quartiers *extra-muros*. En effet, la transformation de la topographie funéraire d'Angers postérieure au 3^e s., c'est-à-dire les modifications qui sont apportées aux nécropoles implantées à l'est et au sud de la Cité et le long des voies de sortie de ce quartier, résulte en grande partie de l'abandon de certaines parties de ces nécropoles et de la concentration de l'activité funéraire sur d'autres secteurs. Ce fait est grandement induit par la montée en puissance des institutions fondées et installées au sein de certaines des basiliques funéraires des évêques, qui ont pu concentrer autour d'elles les inhumations *ad sanctos* (cf. § 8.1.2 ci-dessus p. 393). On ne peut pas déterminer de finalité particulière à portée générale de la société vis-à-vis des espaces funéraires du haut Moyen Âge. Il s'agit de transformations opportunistes, vraisemblablement de proche en proche en fonction des conditions rencontrées à tel ou tel moment. Pour appréhender ce phénomène, il faut considérer l'ensemble de la société et sa pratique de l'espace : les nouveaux espaces étant plus attractifs pour les activités funéraires d'une part et pour les activités banales d'autre part, un glissement s'est opéré vers les nouveaux pôles urbains.

Lors du traitement des moyens d'action des acteurs sur l'espace, il a été vu que les créations et les suppressions/transformations de territoires relevaient en réalité d'un seul et même mouvement et sont généralement conjointes (cf. § 8.1.2 ci-dessus p. 393). Les finalités des acteurs engagés dans ce type d'activités doivent donc être reliées à celles des actions créatrices de territoires. D'après ces exemples, il ne semble pas que le trait commun des manières et moyens d'agir à portées négatives soit la réponse à un besoin, ou du moins pas d'une façon aussi directe. L'adaptation est l'aspect commun de la manière

d’agir des acteurs dans les actions négatives et constitue donc l’objectif principal de leurs appréhensions de l’espace urbain.

Enfin, qu’est-ce que la situation du *statu quo*, qui concerne les territoires globalement maintenus au fil du temps sans transformations majeures vues pour les moyens d’action neutres, peut traduire des finalités des acteurs ? À la différence des deux objectifs abordés ci-dessus, la situation de *statu quo* n’est pas réellement induite par la finalité des acteurs de créer et de maintenir une telle configuration. Autrement dit, les sources disponibles et les analyses de territoires qui ont été menées par ailleurs ne permettent pas de dire que certains des acteurs agissant à Angers ont volontairement agi de manière à ne pas transformer certains territoires.

Si on s’intéresse à la notion de *suburbium*, dont l’histoire peut être rapprochée de celle de l’espace *extra-muros*, on peut toutefois constater que le maintien de l’interprétation spatiale de ce terme (cf. § 7.2.2 ci-dessus p. 307) provient essentiellement du fait que ce territoire n’a pas de réalité administrative, à la différence de la plupart des autres espaces considérés ici. Le *suburbium* n’est pas un territoire investi d’une réalité concrète à laquelle ont pu ponctuellement être associées des notions, comme ce que l’on a pu voir pour *civitas* et pour *urbs* notamment (cf. § 7.1 ci-dessus p. 267). Le *suburbium* existe à Angers, la société qui y prend place sait à quoi il correspond en idées et en faits, mais elle ne le transforme pas car il n’est pas un enjeu pour la constitution territoriale de l’espace urbain et pour l’identification des acteurs. Un exemple inverse peut être vu à Tours où le *suburbium* général a été amputé du secteur avoisinant la collégiale Saint-Martin et associé ensuite à celle-ci. Ce nouveau territoire a été un enjeu important des relations entre le chapitre et l’évêque (NOIZET 2007b : 224 ; NOIZET 2007a).

La question du maintien de certains territoires peut être étudiée à l’angle du réseau paroissial, pourtant abordé ci-dessus pour la question des créations. Nous avons vu que l’ensemble des conflits de sépulture concernait en réalité la question du découpage paroissial et, au-delà, celle de l’attribution des droits afférents (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373). Les procès qui clôturent, définitivement comme temporairement, ces tensions sont des actions concrètes menées par certaines fractions de la société urbaine pour maintenir un état de fait, lequel peut être traduit de manière territoriale. Les conflits de sépulture sont donc les marqueurs d’un maintien volontariste d’un *statu quo* de la part des acteurs, situation facilitée par l’illégitimité des usurpations des fautifs : Saint-Nicolas cherche à s’octroyer un ressort paroissial, estimant qu’il lui revient, mais ne peut le concrétiser car elle n’en a pas le droit et car elle combattue par Notre-Dame-de-la-Charité pour qui le maintien du *statu quo* est l’assurance de conserver ses revenus.

Il peut être difficile de déterminer avec précision quelle est l’origine de certains territoires. Ainsi les notions conjointes de *civitas* et d’*urbs* ont-elles été maintenues dans l’usage écrit sur toute l’emprise de la fourchette chronologique. En effet, les différents acteurs ont continué à mobiliser ces deux concepts pour localiser des biens ou des droits qui entraient dans leurs transactions. Les interprétations spatiales de ces deux termes sont toutefois modifiées, parfois radicalement, en fonction du temps et en fonction des acteurs eux-mêmes (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295). Pour l’une comme pour l’autre de ces notions, est-ce une adaptation des acceptions à de nouvelles réalités ou est-ce un maintien de l’interprétation ? Les deux éventualités sont tout autant possibles : il s’agit à la fois de transformations de détail, portant sur les réalités comprises par chacune des notions, et de maintiens des concepts en usage en cela que ceux-ci sont toujours employés et que les modifications ne sont pas totales.

Au final, peu d’actions ont pour finalité effective – c’est-à-dire pour lesquelles il est assuré que ce soit une volonté réelle – la création de nouveaux territoires. Certaines paroisses relèvent de cette logique, de même que le bourg Saint-Aubin. En effet, il ressort de l’étude des finalités selon les trois moyens d’action positifs, négatifs et neutres que l’adaptation progressive de la réalité à de nouvelles conditions sous-tend le fonctionnement de l’interrelation espace-société. Cette adaptation est plus discrète que les

créations ou transformations officialisées de territoires. Cette prédominance de l’adaptation dans les rapports entre l’espace et la société s’explique par la nature même de la fabrique urbaine. Il s’agit de la matérialisation de l’interrelation espace-société urbaine, rapport dialectique qui est permanent. Ainsi, toute transformation d’une partie de la relation aura plus ou moins immédiatement des répercussions sur l’autre, à différentes échelles spatiales. Ce n’est que parfois que les situations de correction nécessitées par ces transformations sont prises en charge par la société qui procède aux ajustements territoriaux adéquats. C’est pour cela que l’adaptation, mode de rétroaction rapide et fonctionnant à toutes les échelles, est le mode de relation principal entre l’espace et la société urbaine.

8.2. Représenter la dialectique entre l’espace et la société

Les lignes qui suivent se placent dans la continuité de la mise en évidence de la dialectique qui existe entre l’espace urbain, les objets historiques et les acteurs et de la détermination des quatre catégories selon lesquelles les différents acteurs agissant à Angers pratiquent l’espace, qu’ils le produisent eux-mêmes ou non. Ces catégories sont liées aux questions *quoi, quand, où et comment*, les trois premières apportant les informations de base de tout élément présent à la surface de la Terre – cela s’applique aussi bien à un objet historique tel que défini dans le Chapitre 1 qu’à un territoire, celui-ci étant conçu comme une fraction autonomisée de la surface terrestre – et le dernier permettant l’interprétation et la relation entre le support matériel et l’acteur-instigateur (cf. § 8.1 ci-dessus p. 384). La question du *pourquoi* n’est pas évacuée, elle n’est pas intégrée directement aux analyses mais seulement le cas échéant car ne permettant pas en elle-même la représentation de l’interrelation espace-société.

La dialectique entre l’espace et la société, si on considère que les activités de celle-ci voire les relations qu’elle entretient avec l’espace, est le fondement de la notion de fabrique urbaine. Par conséquent, elle comprend un important volet spatial. L’intérêt est de ne plus se limiter aux analyses d’usages lexicaux acteur par acteur ou terme par terme mais désormais de réinjecter l’espace en tant que tel dans l’étude, c’est-à-dire de reporter sur un plan les différentes interrelations et les interprétations et appréhensions spatiales qui en découlent. À défaut d’être géométriquement et topographiquement précises, il est possible de proposer des représentations plus ou moins schématiques de l’usage de l’espace par chacune des fractions de la société urbaine que l’on pourra alors appréhender et voir agir vis-à-vis d’elle-même de l’espace et de ses territoires.

Les analyses présentées ci-dessus, comme l’ensemble de ce travail, traitent, directement ou indirectement, de l’espace considéré comme urbain car support des activités ainsi qualifiées de la société qui y prend place. Deux optiques sont retenues ici. La première reprend l’ensemble des études sémantiques menées dans le Chapitre 7 et qui ont consisté en l’analyse des interprétations et des usages généraux et particuliers des termes et notions de *civitas* et d’*urbs* (cf. § 7.1 ci-dessus p. 267), de *suburbium* (cf. § 7.2 ci-dessus p. 303), de *burgus* (cf. § 7.3 ci-dessus p. 319) et de *parrochia* (cf. § 7.4 ci-dessus p. 356). Le postulat est ici que les mots de l’espace employé par les différents émetteurs est révélateur de leur pratique de l’espace (cf. § 8.2.1 ci-dessous). La seconde optique se place à un niveau plus détaché de l’ensemble de ces analyses et cherchera à modéliser graphiquement les différents espaces perçus, acteur par acteur ou catégorie d’acteur par catégorie d’acteur, le cas échéant (cf. § 8.2.2 ci-dessous p. 408). Les interrelations entre les acteurs et leurs espaces peuvent être représentés de manière schématique, par le biais de codes et de densités de couleur qui traduisent l’appréhension des premiers vers les seconds.

Ces deux démarches n’ont pas pour vocation de remplacer les analyses statistiques chiffrées des usages lexicaux des différents acteurs ni les interprétations des emplois des mots de l’espace dans les interprétations spatiales des acteurs réalisées ci-dessus. Il s’agit ici de travailler à une échelle différente,

détachée autant que possible des concepts spatiaux en tant que tel, pour rester au niveau des acteurs et catégories d’acteurs d’une part, et, autant que possible, au niveau de l’espace urbain dans son ensemble d’autre part.

8.2.1. Modélisation de l’espace des acteurs par le vocabulaire spatial

Les lignes qui suivent sont une relecture synthétique de l’ensemble des informations dégagées et traitées lors des différentes études lexicales de détail. Lors des analyses de détail de chaque concept spatial porté par un terme précis mais d’interprétations spatiales plus ou moins précises, des approches portées sur l’usage des mots dans le temps en fonction des acteurs ont été réalisées. Cela avait permis de mettre en évidence une partie des raisons des glissements sémantiques observés, en cela qu’il était possible de déterminer qui modifiait les acceptions du vocabulaire spatial et aussi quand ces transformations étaient réalisées.

Cette approche était donc réalisée en fonction des termes et les différents acteurs étaient mêlés sans distinction particulière au sein de chaque étude. L’intérêt est ici de reprendre ces analyses et de les recombinaison en ne considérant plus que les termes spatiaux sont les supports des études mais en considérant que ce sont les acteurs qui en constituent le socle, et plus précisément les différents usages lexicaux que l’on avait pu isoler. Pour des raisons documentaires, on ne peut pas s’intéresser à chacun des acteurs pris individuellement. Il est nécessaire de recourir à nouveau aux différentes catégorisations d’acteurs déjà employées (Tableau 16 p. 62).

Les modélisations graphiques qui sont proposées dans les pages suivantes s’inspirent de la représentation des formations et des métastructures socio-spatiales introduites par G. Di Méo (DI MÉO 1991 : 175-264 ; *ibid.* : 215, fig. 11). Ces dernières mobilisent plusieurs instances (idéologique, politique, économique et géographique), correspondant à des catégories de l’activité sociale dans lesquelles s’inscrivent les actions de tel ou tel agent, réparties en infrastructures et superstructures qui séparent les actions ou territoires produits et investis par le sujet de ceux qui sont induits par le contexte. Ce concept est opérant pour l’étude de la société actuelle mais difficile à mettre en œuvre pour les sociétés anciennes sur lesquelles la documentation est incomplète, bien que variée. Une représentation schématique similaire à celles des formations socio-spatiales a été retenue ici mais est différente dans le détail de celles-ci. Sont également suivies ici les schématisations de la place de Tours par H. Noizet (NOIZET 2004).

Les acteurs de niveau supérieur. – Les acteurs de niveau supérieur correspondent aux rois, empereurs et papes. La question est ici de déterminer comment ceux-ci se représentent l’espace urbain d’Angers, comme ils le conçoivent et comment ils peuvent, occasionnellement, le transformer. Cette approche est délicate car ces acteurs, de par leur nature, ne sont pas localisés à Angers. Ils ne font qu’y agir ponctuellement. À ce titre, l’usage général qu’ils font du vocabulaire spatial peut être fortement influencé par une pratique traditionnelle non révélatrice de la réalité sociale d’Angers (*cf.* § 7.1.4 ci-dessus p. 301).

La perception de l’espace du fait des acteurs niveau supérieur est fragmentaire. Les acteurs civils ne voient pas le réseau paroissial (*cf.* § 8.1.1 ci-dessus p. 385), même si certaines de leurs actions ont pu induire la création d’une nouvelle paroisse, et seul le pape le perçoit qu’à une seule occasion, tout comme il ne mobilise qu’une seule fois la notion de bourg (*cf.* § 7.3.3 ci-dessus p. 355). Pourquoi ces territoires pourtant bien réels ne sont pas appréhendés par ces acteurs ? Leur nature est un facteur important. Si les territoires ecclésiastiques peuvent très bien être perçus par les acteurs civils en tant qu’individus, en tant que personnages ils ne peuvent pas les appréhender car ils n’y ont aucun moyen d’action légitime : le roi ne peut agir en matière de droits paroissiaux car il n’en a pas la compétence. La mention unique d’un bourg de la part du pape entre dans cette même logique : il s’agissait de localiser les dépendances de l’église Saint-Mainbœuf. Dans cet exemple, le bourg pouvait correspondre à un lotissement organisé le

long d’une rue et à proximité de l’église, ce qui a pu conduire le correspondant du pape à faire un usage inadéquat de ce terme. Chaque acteur n’appréhende que les territoires correspondant à sa nature.

Angers n’est pas le lieu préférentiel d’expression de l’activité des membres de cette catégorie d’acteurs. La plupart des actions qu’ils entreprennent à Angers sont motivées par des besoins qui concernent des acteurs locaux, lesquels éprouvent la nécessité d’en appeler à eux pour résoudre leurs problèmes. En ce sens, ils ont une pratique de la ville que l’on peut qualifier de faible. Leur principale gamme d’action consiste en la validation d’actions engagées par des acteurs de même nature mais de niveaux inférieurs. Cette pratique faible se double d’une représentation spatiale faussée si l’on se fonde sur les informations contenues dans la documentation. L’éloignement géographique de ces acteurs fait que leurs sources ne sont pas nécessairement produites à Angers. Celles-ci s’appuient probablement sur des informations transmises depuis Angers. Si on ne peut mesurer ni même estimer la part du réemploi de ce matériel étranger aux acteurs de niveau supérieur, on peut penser que les conceptions spatiales présentées dans ces circonstances ne proviennent pas de ces acteurs. Les relations sociales que les acteurs de niveau supérieur peuvent entretenir à propos d’entités spatiales, c’est-à-dire leur pratique de l’espace, n’est donc vraisemblablement pas celle que l’on peut déduire des sources écrites.

Sur l’ensemble de la fourchette chronologique, les acteurs de niveau supérieur appréhendent préférentiellement le couple *civitas/urbs* et *suburbium*. Dans un premier temps, *civitas* et *urbs* sont chargés de réalités bien distinctes, la première pour un territoire administratif et la seconde pour l’agglomération. Ce sont précisément ces acteurs qui font usage de ces réalités, et donc qui leur procurent leurs premières interprétations spatiales. Celles-ci font probablement référence à une conception idéalisée de l’espace urbain, agglomération et abords, selon une logique d’emboîtement déjà évoquée ci-dessus (Figure 228 p. 387). Le *suburbium* se place comme la couche entourant immédiatement l’*urbs* – ce qui correspond à l’étymologie même du mot. L’analyse de l’usage de ce terme a montré une nette distinction entre les acteurs civils qui sont les premiers à l’employer aux 8^e – 9^e s. et les acteurs ecclésiastiques qui ne l’emploient que dans le courant du 12^e s. (Figure 171 et Figure 172 p. 315). Comme le terme ne possède qu’une seule interprétation spatiale, même s’il est qualifié de *civitatis* ou d’*urbis* (cf. § 7.2.4 ci-dessus p. 317), le territoire du *suburbium* se place nécessairement au-delà mais accolé à l’agglomération. Qu’y a-t-il après le *suburbium* chez les acteurs de niveau supérieur ? Il est difficile de répondre à cette question car ce territoire constituait *de facto* la limite supérieure de l’agglomération telle que délimitée en préambule à l’étude. Ce qui est extérieur au *suburbium* était le territoire – *territorium* – de la ville, non urbain (COMTE 2003b : 5, fig. 2 ; COMTE 2006b). D’après l’usage que les acteurs de niveau supérieur font de cette notion territoriale, il semblerait qu’ils ne cherchent à pas la transformer. Pourraient-ils modifier le *suburbium* s’ils le souhaitent ? Vraisemblablement non. Cela peut provenir de la nature même de ce territoire, construit sur une opposition géographique et peut-être fonctionnelle avec l’*urbs*.

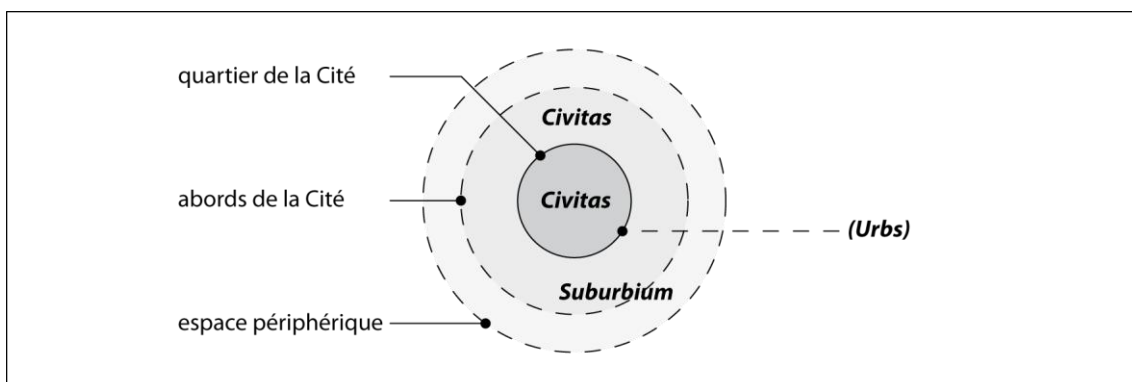


Figure 234 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l’espace urbain pour les acteurs de niveau supérieur.

La représentation graphique de l'espace des acteurs de niveau supérieur à Angers que l'on peut proposer à partir du vocabulaire spatial (Figure 234) est similaire mais non identique aux relations mises en évidence entre *civitas*, *urbs* et *suburbium* déjà évoquées ci-dessus (Figure 228 p. 387). Il s'agit d'une partition assez nette des différents territoires, ceux-ci s'emboîtant relativement bien. Seule l'*urbs* n'apparaît pas indépendamment. Correspondant à l'agglomération puis au quartier de la Cité, cette notion paraît rapidement abandonnée par les acteurs de niveau supérieur (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295). Les limites entre les territoires ne sont pas des frontières mais plutôt des interfaces, d'une part parce que la césure n'était pas aussi marquée que la Figure 234 le montre et d'autre part parce que les emprises des différents territoires étaient fluctuantes et pouvait éventuellement se recouvrir sans que cela ne soit source de conflits car ils de natures et de status différents (É. Zadora-Rio évoque cette « cospatialité » pour les territoires paroissiaux, ZADORA-RIO 2008 : 118). Cette schématisation de l'espace urbain est globalement simple du fait de la situation concentrique des différents territoires mobilisés et de l'absence d'autres espaces tels que les paroisses qui pourraient se superposer à un ou plusieurs de ces territoires.

Les acteurs de niveau standard. – Les acteurs de niveau standard correspondent au comte d'Anjou et à l'évêque d'Angers, c'est-à-dire aux deux acteurs détenteurs d'une autorité dont le siège est situé à Angers et qui fait de la ville un pôle régional pour ces deux fonctions. À la différence des acteurs de niveau supérieur vus ci-dessus, ceux de niveau standard ne sont pas extérieurs à Angers et leurs conceptions spatiales ne sont donc pas susceptibles d'être faussées par le recours à des intermédiaires. Ces acteurs appréhendent l'ensemble des territoires déterminés à Angers, et ce sans que la différence éventuelle de nature ne pose les mêmes problèmes que pour les acteurs de niveau supérieur. Le comte et l'évêque perçoivent donc les mêmes territoires l'un comme l'autre. Ici aussi, comme pour les acteurs de niveau supérieur, leur nature fait qu'ils perçoivent préférentiellement les territoires équivalents et plus difficilement des territoires différents. Cela joue un rôle important à deux titres : en premier lieu ils ne perçoivent ainsi pas tous les territoires présents dans la trame urbaine, et en second lieu ils n'entretiennent pas les mêmes relations sociales avec le reste des acteurs présents à Angers.

Les deux notions de *civitas* et d'*urbs* sont mobilisées globalement en même temps et de la même manière, c'est-à-dire que la première notion correspond au quartier fortifié de la Cité et que la seconde correspond à l'agglomération dans son ensemble (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295). Cette correspondance des interprétations spatiales des mots de l'espace provient vraisemblablement du fait que ces deux acteurs assurent un même rôle de contrôle et de gestion et sont des administrateurs de leurs espaces qui ne diffèrent que sur le point des populations concernées. Les deux acteurs mobilisent *civitas* occasionnellement au 9^e s. et surtout du 10^e s. à la fin du 11^e s., voire au milieu du 12^e s. pour l'évêque. Le comte emploie *urbs* au 11^e s. et l'évêque au 12^e s. Il y a donc une correspondance entre les interprétations spatiales et la chronologie de leurs usages, ce qui tend à montrer que ces deux acteurs perçoivent ces deux territoires de la même manière. Tous deux emploient la notion de *suburbium* aux mêmes périodes et avec la même durée d'usage (Figure 173 et Figure 174 p. 316). Comme cette notion spatiale ne connaît pas d'interprétations spatiales différentes, à l'inverse de *civitas* et d'*urbs*, on peut en conclure qu'il y a une similarité d'emploi et donc une appréhension concrète de la notion de *suburbium* par le comte et par l'évêque. Cet usage débute au milieu du 10^e s. pour les deux acteurs. Il s'achève toutefois à la fin du 11^e s. pour le comte et au milieu du 12^e s. pour l'évêque, c'est-à-dire que le premier prend fin quand le second débute. Ces acteurs perçoivent bien le *suburbium* comme un secteur de l'agglomération qui est différent des autres territoires qu'ils appréhendent. Ils ne cherchent pas à le transformer puisqu'il leur paraît vraisemblablement transcendant, c'est-à-dire qu'il semblerait qu'ils ne puissent pas agir dessus.

L'évêque est l'autorité légitime qui gère le réseau paroissial du diocèse d'Angers. C'est ainsi à lui que les différents acteurs lésés dans des conflits de sépulture – c'est-à-dire dans des conflits relatifs à des droits paroissiaux (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373) – que se réfèrent pour résoudre ces problèmes et sanction-

ner les usurpations. À l’inverse, le personnage du comte ne perçoit pas les territoires paroissiaux en raison de leur nature même (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385). L’évêque est partie prenante dans la question des territoires paroissiaux et donc appréhende directement cet ensemble de territoires. Son statut fait cependant qu’il se place quelque peu au-dessus de ce groupe et qu’il ne soit l’autorité directe d’aucun ressort paroissial – la paroisse Saint-Maurice est sous l’autorité du chapitre cathédral – et qu’il perçoit, de manière théoriquement neutre, l’ensemble du réseau paroissial. C’est pour cela qu’on ne le voit mobiliser la notion de paroisse que lorsque les acteurs ecclésiastiques font appel à lui, et il n’appréhende que les paroisses sur lesquelles il est amené à juger.

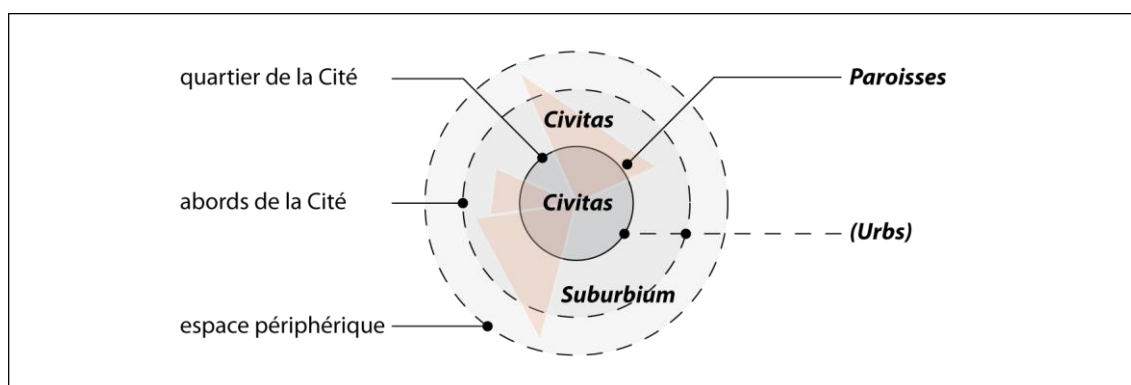


Figure 235 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l’espace urbain pour les acteurs de niveau standard.

La représentation graphique de l’espace pour les acteurs de niveau standard (Figure 235) ressemble grandement à celle réalisée pour les acteurs de niveau supérieur (Figure 234 p. 404). On y retrouve donc la partition nette de l’espace urbain en différents territoires qui s’organisent en secteurs emboîtés. Cela traduit le fait que les notions de *civitas*, d’*urbs* et de *suburbium* trouvent les mêmes interprétations spatiales et les mêmes usages pour les deux catégories d’acteurs. Cette correspondance s’explique également par le fait que le comte et l’évêque sont les intermédiaires des rois, empereurs et papes lorsqu’ils doivent agir à Angers et sont donc ceux qui produisent la documentation sur laquelle ceux-ci s’appuient alors. *Urbs* n’est pas superposé au schéma territorial mais est extérieur et relié en raison d’un usage moins fréquent que *civitas* mais qui reste néanmoins continu. On peut cependant observer deux différences. La première est la position du *suburbium* à cheval sur le quartier fortifié et ses abords, regroupés tous deux sous le terme de *civitas* et parfois qualifiés d’*urbs*. Ce territoire est étendu à l’espace périphérique pour traduire le positionnement occasionnel à l’intérieur de celui-ci de certains objets urbains éloignés. La seconde est l’intégration du réseau paroissial au schéma, représenté par deux formes non jointives superposées aux territoires emboîtés. Ceux-ci ne sont pas intégralement recouverts pour traduire d’une part le fait que l’évêque n’appréhende pas la totalité du réseau paroissial mais seulement la fraction à laquelle il a accès lorsque l’on fait appel à lui et d’autre part le fait que le comte ne perçoit pas les paroisses d’Angers.

Les acteurs de niveau local. – Les acteurs de niveau local correspondent essentiellement aux différents établissements religieux présents dans l’agglomération. On pourrait également leur adjoindre les laïcs mais ils n’interviennent et on ne peut pas comprendre leur pratique de l’espace en raison de la documentation. En somme, les acteurs de niveau local, à l’inverse des deux autres catégories, ne sont pas des fonctions assurées par un seul individu – assisté de sa curie ou de sa chancellerie – mais par des communautés (Tableau 45 p. 266). Ces acteurs sont intrinsèquement liés à Angers car ils sont implantés dans l’agglomération. À ce titre, cette relation particulière fait qu’ils prennent part de manière directe à la

constitution des différents territoires, en étant parfois explicitement à l’origine de ceux-ci, et à la diffusion des notions territoriales, récentes comme anciennes, par le biais de la production de documents écrits qui en comportent les mentions. Comme pour les acteurs de niveau régional, et bien que ceux-ci soient de nature ecclésiastique, les acteurs de niveau local appréhendent tous les territoires présents à Angers. Cette catégorie est la plus homogène des trois.

Sur l’aspect quantitatif de la documentation, ce sont les acteurs de niveau local qui font l’usage principal des territoires présents à Angers. Cet emploi ne débute toutefois qu’au début du 9^e s., avec un accroissement progressif du nombre de sources écrites conservées avant une diminution nette au 13^e s. pour des raisons de récolement. Comme ce sont ces acteurs qui sont les principaux émetteurs des actes exploités, ce sont logiquement eux que l’on voit appréhender et mobiliser le plus fréquemment les différents territoires identifiés dans la trame urbaine d’Angers.

Les acteurs de niveau local mobilisent globalement le couple *civitas/urbs* sur l’ensemble de la période durant laquelle nous disposons de sources écrites autres que littéraires (Figure 157 p. 300). Un pic d’emploi existe du début du 11^e s. au début du 12^e s. durant lequel les deux interprétations spatiales des deux termes sont employées en même temps. Dans l’ensemble, l’usage de ces termes par ces acteurs ne semble révéler comme emploi préférentiel seulement celui qui donne une grande importance à l’interprétation spatiale restreinte de *civitas*, et globalement à l’usage des sens restreints des deux termes (cf. § 7.1.3 ci-dessus p. 295). L’usage de *suburbium* est lui aussi sans emploi préférentiel mis en évidence par l’analyse de la mobilisation de cette notion dans les sources écrites produites par les acteurs de niveau local (cf. § 7.2.3 ci-dessus p. 315). Les acteurs emploient souvent ce terme pour se localiser au sein de la trame urbaine d’Angers dans les différents actes qu’ils produisent. Ils ont ainsi parfaitement conscience de la réalité, de l’étendue et de la consistance de ce territoire dans lequel ils se trouvent. Leur localisation est construite sur le modèle « [Acteur] dans le *suburbium* » avec une qualification spatiale adjointe. L’usage qu’ils font de ce territoire montre qu’ils ne cherchent pas, tout comme les autres catégories d’acteurs, à le transformer. Certaines occurrences du terme paraissent toutefois liées à une volonté de se raccrocher à l’agglomération, comme peuvent l’être les situations de Saint-Serge au début du 8^e s. et de Saint-Nicolas au début du 11^e s. (cf. § 7.2.3 ci-dessus p. 315).

Les acteurs de niveau local, qui sont essentiellement de nature ecclésiastique, sont ceux qui appréhendent le mieux et le plus souvent les territoires paroissiaux (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385). Les deux raisons sont d’une part le fait que certains d’entre eux possèdent ces droits, directement ou indirectement, et d’autre part le fait que leurs cadres d’activité religieuse à l’échelle d’Angers est fondamentalement la paroisse. Dans le détail, nous avons vu que ce sont les établissements engagés dans des procédures judiciaires à propos d’usurpations de droits paroissiaux qui de manière logique mobilisent le plus la notion de paroisse (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362 et § 7.4.4 ci-dessus p. 373).

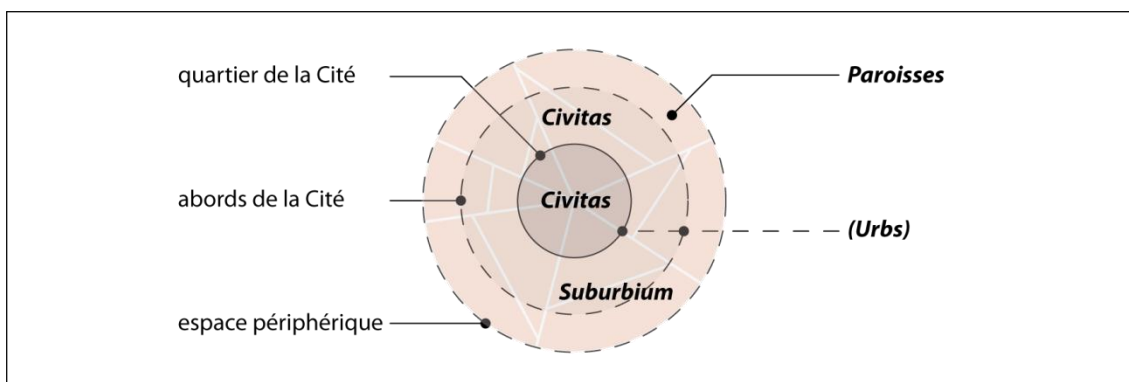


Figure 236 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l’espace urbain pour les acteurs de niveau local.

La représentation graphique de l’espace pour les acteurs de niveau local est également similaire à celles des deux autres catégories d’acteurs (Figure 234 p. 404 et Figure 235 p. 406). La schématisation des territoires sous forme de secteurs emboîtés est donc une représentation transcendante car commune à tous les acteurs. Les interprétations spatiales des notions de *civitas* et d’*urbs* correspondent à celles présentées pour les acteurs de niveau standard et le positionnement d’*urbs* à l’écart mais néanmoins relié au schéma territorial traduit également l’usage occasionnel de cette notion. Les formes superposées représentant les différentes paroisses sont plus nombreuses et recouvrent la totalité de la schématisation des territoires strictement urbains, ce qui traduit le fait que les paroisses se superposent intégralement sur l’agglomération du point de vue des acteurs de niveau local. Même si la documentation disponible ne permet pas de documenter l’intégralité de l’agglomération avant le milieu du 13^e s. sur ce point précis, on a choisi ici de considérer que le réseau paroissial était suffisamment dense, développé pour pouvoir recouvrir l’ensemble du schéma et aussi que les limites en ville étaient déjà fixées. La principale information apportée par la Figure 236 est donc que l’ensemble des territoires appréhendés par les acteurs de niveau local, qui correspondent aux communautés religieuses régulières comme séculières, recouvre l’ensemble de l’agglomération. Il n’y a donc pas de secteurs peu ou pas documentés, à l’inverse des autres acteurs.

8.2.2. Représentation graphique des pratiques spatiales et des territoires des acteurs

D’après les éléments relatifs aux pratiques de l’espace des acteurs d’Angers et d’après les faits révélés par la lecture globale du vocabulaire spatial (cf. Chapitre 7 ci-dessus p. 264), on peut proposer une restitution des territoires des différents acteurs. Cette analyse s’appuie sur les études menées sur la caractérisation des différents espaces effectivement perçus par la société (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385) ainsi que sur la pratique spatiale telle qu’elle est révélée par le vocabulaire employé par les différents acteurs et catégories d’acteurs (cf. § 8.2.1 ci-dessus p. 403).

À la différence des figures réalisées à propos des représentations de l’espace des acteurs par le biais du vocabulaire spatial (Figure 234 p. 404, Figure 235 p. 406, Figure 236 p. 407), qui étaient schématiques et qui ne s’appuyaient pas sur un fond planimétrique exact, la modélisation graphique des pratiques spatiales cherche à faire correspondre les interrelations espace-acteurs avec une cartographie de l’agglomération. Cela permet de faire ressortir les disparités de conception spatiale. La documentation disponible et traitée sous différents angles permet d’appréhender non plus la manière dont les acteurs se représentent la structuration territoriale de l’agglomération et de ses alentours (cf. § 8.2.1 ci-dessus p. 403) mais également les secteurs attractifs et/ou répulsifs d’Angers, c’est-à-dire vers quels lieux les actions d’acteurs se portent préférentiellement et ceux qui, au contraire, ne les voient que peu agir.

La question des acteurs concrètement mobilisés dans les lignes qui suivent se pose ici pleinement. Doit-on recourir à nouveau aux catégories générales employées plusieurs fois précédemment ou peut-on travailler à l’échelle de l’acteur individuel, c’est-à-dire du personnage investi d’une fonction ou de l’unique communauté religieuse ? Il est possible de maintenir l’individualité de certains d’entre eux, notamment le comte d’Anjou et l’évêque d’Angers, ainsi que de certains établissements religieux réguliers. L’intérêt de la démarche ci-dessous est qu’elle ne concerne, étape par étape, qu’un seul acteur, considéré comme globalement autonome dans son appréhension de l’espace d’Angers, ou des regroupements d’acteurs déterminés en partie par leurs natures et en partie par leurs localisations. Ces associations ne correspondent pas aux catégories d’acteurs employées précédemment et ne sont opérantes que dans le présent contexte.

Tous les acteurs intervenant à Angers ne sont pas évoqués ci-dessous. Les laïcs, du fait de leur discrétion dans les sources écrites et parce qu’il est particulièrement difficile de dégager leurs conceptions de l’espace urbain, ne sont pas intégrés à cette démarche. Les acteurs de niveau supérieur, foncièrement extérieurs à Angers, ne sont pas non plus considérés ici.

La pratique spatiale du comte d'Anjou. – La documentation disponible ne nous permet de voir agir le personnage du comte d'Anjou à Angers qu'à partir du milieu du 9^e s. Sa présence active dans les sources écrites s'accroît progressivement au cours des 9^e – 10^e s. avant d'être régulière dans le courant des 11^e – 12^e s., lorsque ce personnage agit à divers endroits de l'agglomération pour poursuivre divers objectifs. Le vocabulaire que cet acteur emploie dans les sources écrites permet de mettre en évidence les territoires d'Angers qu'il appréhende, mobilise et investit le plus fréquemment mais aussi, par déduction, ceux qu'il semble n'utiliser que peu voire pas.

Quels territoires le comte d'Anjou pratique-t-il ? Le secteur de l'agglomération qui dépend le plus fortement du comte d'Anjou est la pointe occidentale de l'éperon de la Cité (cf. § 6.3 ci-dessus p. 253). Ce personnage y est installé depuis le milieu du 9^e s. sur un terrain qui appartenait à l'évêque et a progressivement investi cet espace. Cette prise de possession se traduit par l'aménagement de la résidence comtale et par la création d'objets urbains associés, bien que leurs fonctions intrinsèques ne sont pas en soi liées à un pouvoir politique. C'est par exemple la collégiale castrale Saint-Laud, mise en place au milieu du 12^e s. en remplacement de l'église Sainte-Geneviève détruite en 1132 dans l'incendie de la Cité. C'est encore l'ensemble de maisons canoniales liées à cette nouvelle collégiale et situées contre l'enceinte de la fin du 3^e s. (cf. § 6.3.3 ci-dessus p. 257). La mainmise politique sur ce secteur de l'agglomération est renforcé par la construction du château-forteresse à partir de 1230 et qui oblitère le tiers occidental de la Cité dont l'ensemble des objets urbains mentionnés ci-dessus. En somme, cet espace est le point focal du pouvoir civil, que celui-ci soit principalement politique – avant 1230 – ou principalement militaire – à partir de 1230 – et c'est le seul centre de pouvoir politique connu sur l'ensemble de l'agglomération au sein de la fourchette chronologique.

L'analyse du vocabulaire spatial par le comte d'Anjou est un bon exemple de l'emboîtement des territoires évoqués plus haut (Figure 235 p. 406). En effet, d'après les usages et les interprétations spatiales constatés dans les sources écrites, le comte semble concevoir le quartier de la Cité comme l'*urbs* et les abords de celle-ci comme la *civitas*. Ce dernier terme peut également recouvrir le territoire administratif de nature politique géré depuis Angers, c'est-à-dire qu'il peut correspondre à sa première interprétation (cf. § 7.1.2 ci-dessus p. 271). Si on localise les objets urbains situés dans le *suburbium*, on constate que ces lieux sont proches de la Cité : ce sont notamment l'aumônerie Toussaint et le *suburbium* de Sainte-Croix (cf. § 7.2.4 ci-dessus p. 317). Certaines mentions sont toutefois difficiles à localiser.

D'après les objets urbains mentionnés dans les sources écrites produites par le comte, on peut pointer sur la Figure 237 une série de micro-secteurs de l'agglomération qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de cet acteur. On peut les distinguer par le fait qu'ils sont le support d'une partie de l'activité du comte alors qu'ils ne sont pas situés dans un des territoires évoqués ci-dessus. Ces isolats se situent en rive droite. Le premier est le croisement de la route de Nantes et du Brionneau, là où le comte décide de la fondation de l'abbaye Saint-Nicolas vers 1010 (LABANDE-MAILFERT 1931). Le second est le replat immédiatement au nord de la Maine, à proximité d'un franchissement de la rivière, où est fondée l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité vers 1028 ; même si cette fondation est officiellement le fait de la comtesse, il s'agit en réalité d'une fondation du comte car celui-ci a dû valider la création.

D'autres informations peuvent être portées sur la Figure 237. On peut représenter l'extension supposée de l'espace considéré comme faisant partie de l'agglomération, d'après les sources écrites et les objets urbains évoqués par le comte dans les actes dont il est l'émetteur. Si on reprend l'exemple de la rive droite, on constate qu'outre les deux micro-secteurs correspondant aux deux abbayes aux fondations desquelles il est à l'origine, aucun autre espace ne semble faire partie de sa représentation d'Angers. Lors des conflits de sépulture étudiés en rive droite (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373), le comte n'intervient pas, ne mobilise aucune paroisse et n'évoque aucun droit paroissial (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385). Cela accentue l'aspect pointilliste de la rive droite. En revanche, le comte est directement à l'origine de la fondation en 1047 du prieuré Saint-Sauveur de l'Esvière, dépendance de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (cf. § 6.2.2

ci-dessus p. 209). En ce sens, la colline de l’Esvière fait partie de l’espace d’Angers, même s’il s’agit probablement d’un secteur périphérique de l’agglomération. Cela explique la présence de ce site dans la modélisation graphique. Enfin la restitution de l’agglomération perçus s’appuie sur la localisation géographique des objets urbains mentionnés dans les différentes sources. C’est pour cela que l’abbaye Saint-Aubin, et plus précisément la limite sud de son enclos, est considérée comme la limite de l’espace urbain du comte d’Anjou, tout comme l’église Saint-Martin, au sein de laquelle un chapitre canonial est créé à l’initiative du comte en 1012-1029.

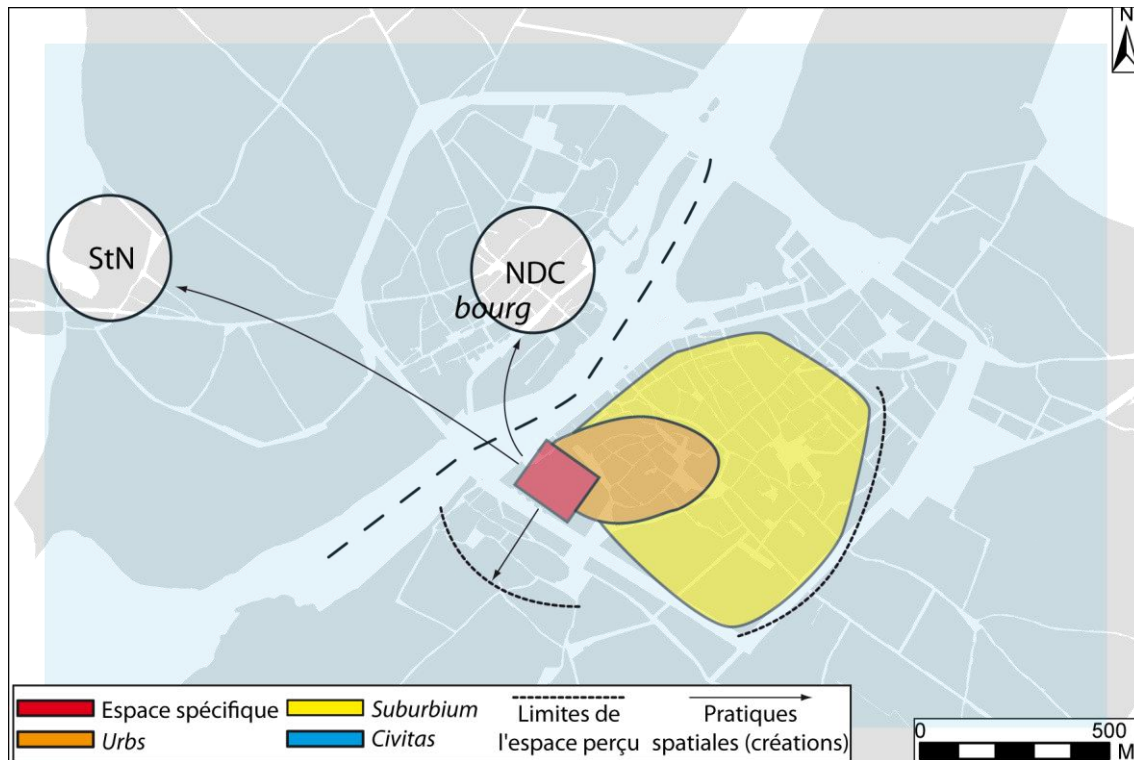


Figure 237 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale du comte d’Anjou.

À la lecture de la Figure 237, on constate une nette différence de modélisation entre les deux rives. Si celle de gauche, c’est-à-dire le côté Ville, comporte une représentation continue des territoires du comte, de l’*urbs* à la *civitas* sans vides, ce n’est pas le cas de la rive droite, où seuls deux secteurs autres que la *civitas* sont représentés. La Maine, représentée en pointillés larges, serait-elle une frontière ou une limite, de quelque sorte que ce soit, dans la pratique spatiale du comte ? La rive droite est-elle investie par ce dernier d’une perception, voire d’un rôle, différente de la rive gauche ? Les sources disponibles ne permettent pas de documenter cet aspect. La pratique spatiale de créations de territoires mise en œuvre par le comte d’Anjou (cf. § 8.1.2 ci-dessus p. 393) concerne essentiellement la rive droite, où un bourg s’ajoute aux deux abbayes, et la colline de l’Esvière, où il fonde un prieuré lié à une abbaye créée par un de ses ancêtres. Rappelons que les moyens d’action négatifs, c’est-à-dire les suppressions et les transformations de territoires, et neutres sont difficiles à mettre en évidence. Aucun d’entre eux n’est représenté.

On peut tout de même pointer un fait, qui sera commun à tous les acteurs abordés ici. La fondation de l’abbaye Saint-Nicolas au début du 11^e s. modifie la pratique spatiale du comte d’Anjou, en cela qu’elle est la première marque de l’appréhension de la rive droite, qui était auparavant totalement extérieure à l’agglomération. La fondation de l’abbaye Notre-Dame-de-la-Charité vient densifier l’occupation urbaine sur cette rive en même temps qu’elle est le signe d’un ancrage volontairement plus fort, décidé comme tel par l’autorité civile, sur ce territoire neuf.

La pratique spatiale de l’évêque d’Angers. – Bien qu’il y ait un évêque à Angers depuis, au plus tard, la fin du 4^e s. et la mention de *Defensor* lors de l’élection de Martin à Tours (cf. § 2.1.3 ci-dessus p. 37), l’analyse de la documentation écrite ne nous permet de voir agir cet acteur particulier, de nature ecclésiastique et de niveau régional, qu’à partir du milieu du 9^e s. puis principalement dans le courant des 11^e – 12^e s., c’est-à-dire durant la même période que le comte d’Anjou.

Quels territoires l’évêque d’Angers pratique-t-il ? Le secteur principal de l’agglomération de l’évêque est l’extrémité orientale du quartier de la Cité, là où sont installées la cathédrale et la résidence épiscopale. On pourrait inclure le quartier cathédral qui correspond au tiers oriental mais il est un autre acteur qui n’agit pas toujours avec l’évêque. L’échange de terrains de 851 fait penser qu’il était un des principaux propriétaires fonciers du quartier de la Cité. L’évêque n’a pas eu autant d’impact sur son environnement topographique que le comte en cela que c’est le chapitre de Saint-Maurice qui a établi la majeure partie des édifices ecclésiastiques de l’est de la Cité. La documentation écrite nous permet de connaître ponctuellement quelques secteurs de l’agglomération qui sont propriété de l’évêque, comme la parcelle sur laquelle a été édifié le prieuré Saint-Gilles-du-Verger.

Lors de l’étude des territoires perçus par les différents acteurs d’Angers (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385), on a relevé que les territoires de nature intrinsèquement ecclésiastique n’étaient pas appréhendés par le comte mais l’étaient bien par l’évêque. Il s’agit donc de la principale différence de pratique spatiale qui existe entre ces deux personnages. Mis à part ce point essentiel, les autres territoires que sont la *civitas*, l’*urbs* et le *suburbium* sont tout autant appréhendés par l’évêque. Ce personnage mobilise essentiellement le premier concept, dans son interprétation restreinte, c’est-à-dire correspondant au quartier fortifié de la Cité (Figure 156 p. 298). Cet usage se constate à la charnière 9^e – 10^e s. et jusqu’au milieu du 12^e s. Différemment de la pratique spatiale du comte d’Anjou, l’évêque n’emploie que très peu la notion d’*urbs*, et généralement dans son interprétation restreinte également. Enfin, tardivement ici aussi, le *suburbium* n’est mobilisé qu’aux 11^e et 12^e s.

Pour évoquer la pratique spatiale de l’évêque, on peut reprendre ici aussi la modélisation de l’agglomération déjà évoquée pour le comte (Figure 235 p. 406). La *civitas* correspond donc principalement au quartier de la Cité mais probablement aussi aux abords de celle-ci, c’est-à-dire que ce concept peut recouvrir à la fois ce que l’évêque appelle parfois *urbs* pour le quartier fortifié et *suburbium* pour les secteurs immédiatement extérieurs. On peut aisément comprendre pourquoi c’est le quartier fortifié de la Cité qui est le plus fréquemment pratiqué par l’évêque au vu des textes dont il est l’émetteur. Cet acteur est installé dans la Cité, dans un secteur urbain directement hérité de la ville antique, depuis la création de cette fonction sociale dans ce quartier, qu’il s’est donc fortement approprié. Le fait que les différents territoires – *civitas* et *suburbium* principalement – sont mobilisés tardivement par l’évêque dans la documentation signifie-t-il que cet acteur n’appréhende que tardivement l’agglomération *extra-muros* ? Ce n’est bien sûr pas le cas car l’évêque est partie prenante dans les conflits de sépulture et qu’il y est l’autorité de référence qui tranche en dernier recours.

Les différents territoires de l’évêque semblent particulièrement bien marqués. Le quartier fortifié de la Cité est presque systématiquement qualifié de *civitas*, de manière généralement claire et assurée, même si ce terme peut parfois signifier un espace administratif sous tutelle. Il subsiste toutefois un usage sous-jacent du terme d’*urbs*, qui est très peu utilisé par l’évêque et toujours avec la même interprétation spatiale. Ici aussi, comme cela avait remarqué pour le comte d’Anjou, la fondation par ce dernier des deux abbayes de la rive droite modifie grandement la pratique spatiale de l’évêque d’Angers, en ouvrant un nouvel espace. Cette pratique est renforcée par la nécessité pour l’évêque d’intervenir régulièrement en rive droite en raison des conflits entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité et surtout de l’attitude des moines, de plus en plus violents et obstinés.

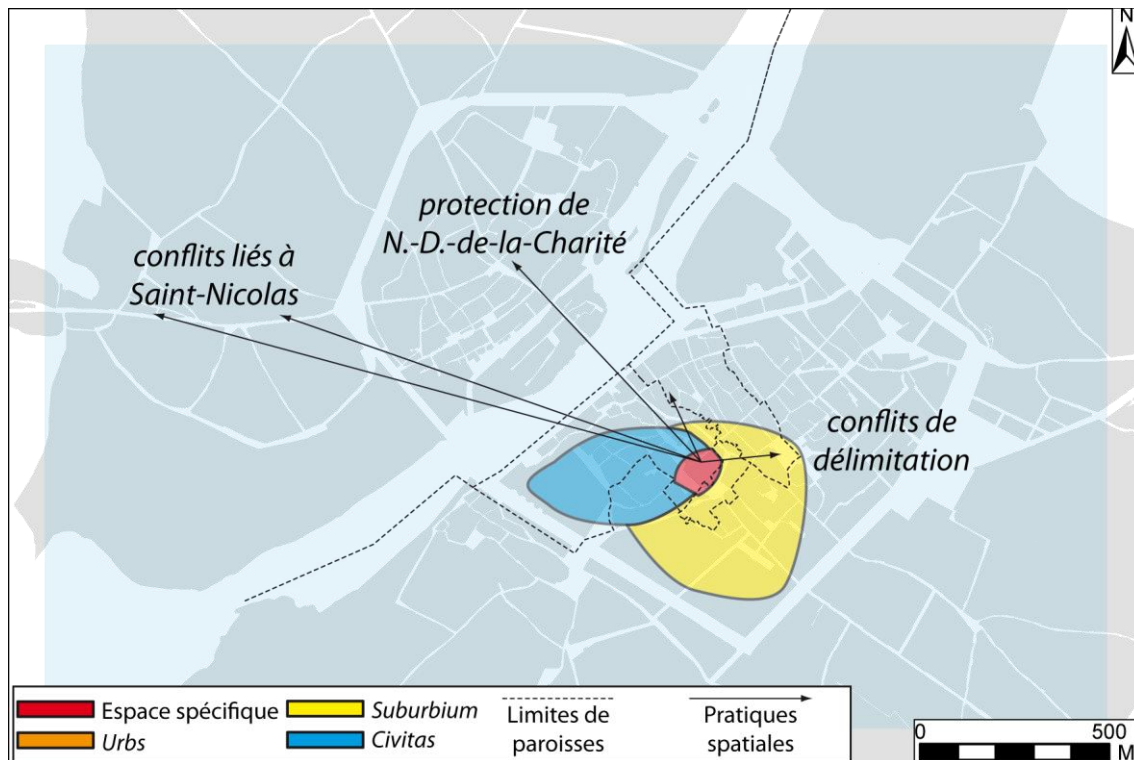


Figure 238 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale de l’évêque d’Angers.

La Figure 238 montre que la pratique spatiale de l’évêque ne concerne pas toutes les paroisses connues à Angers. Il est plus fortement impliqué en rive droite, dans la paroisse de la Trinité, pour les raisons qui ont déjà évoquées plusieurs fois. Il est également impliqué dans les paroisses Saint-Maurice et Saint-Pierre, en raison de conflits de délimitations. Si toutes les paroisses ne sont pas représentées sur la Figure 238, dans les faits l’évêque a toutefois appréhendé toutes les ressorts structurant l’agglomération, du fait de nature et de son rôle.

La pratique de l’évêque étant principalement portée sur le réseau paroissial, elle respecte le développement de celui-ci, c’est-à-dire la création des nouveaux ressorts, que celle-ci provoque des conflits ou qu’il n’y ait aucun problème à relever. L’évêque intervient ainsi régulièrement dans le courant du 12^e s. pour régler les litiges entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité en rive droite, il intervient également en rive gauche pour juger entre Sainte-Croix et Saint-Pierre (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362). La mise en place des paroisses étant fortement liée au développement démographique, que l’on peut interpoler vers un développement urbain, la pratique spatiale de l’évêque à l’échelle d’Angers respecte donc le développement spatial et social de l’agglomération.

D’après l’examen du corpus documentaire écrit et des secteurs de l’agglomération dans lesquels il agit, l’évêque appréhende l’intégralité de l’espace urbain d’Angers. Toutefois, il n’appréhende pas l’ensemble des territoires urbains en permanence et n’intervient dans certains que lorsque cela devient nécessaire du fait de l’activité sociale des autres acteurs. Il perçoit de la même manière les deux rives de la Maine, bien qu’il se consacre principalement à la rive gauche, ce qui se comprend aisément au vu du nombre d’objets urbains ecclésiastiques qui s’y trouvent. Il peut intervenir sur ceux-ci, à l’exception de certains qui ont reçu une immunité qui les soustrait à l’autorité épiscopale. La pratique spatiale de l’évêque d’Angers s’oriente vers les ressorts paroissiaux de manière logique et légitime (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385). Il est l’autorité qui permet la création, le fonctionnement et le maintien de ces territoires. C’est pour toutes ces raisons que peu de territoires sont présents sur la Figure 238.

La pratique spatiale de l’abbaye Saint-Aubin. – Un autre acteur important dans la société urbaine d’Angers est l’abbaye Saint-Aubin, établie au début du 7^e s. La pratique spatiale de Saint-Aubin est visible essentiellement du 9^e au 13^e s., tout comme pour les acteurs précédents. Elle se distingue toutefois quelque peu de celles du comte ou de l’évêque pour des raisons motivées d’une part par les contraintes topographiques et d’autre part par la nature même de l’abbaye.

Quels territoires l’abbaye Saint-Aubin pratique-t-elle ? Ce sont principalement les acteurs qui évoquent l’abbaye qui mentionnent celle-ci en rapport avec le *suburbium* ; en effet Saint-Aubin ne se dit qu’une fois située dans ce territoire et mentionne une fois également son *suburbium* (cf. § 7.2.4 ci-dessus p. 317). L’usage de cette notion dans les sources écrites montre un emploi assez faible pour les acteurs de niveau local (Figure 175 p. 317). Saint-Aubin emploie assez peu les notions de *civitas* ou d’*urbs*. L’usage que l’on peut en observer correspond généralement à un emboîtement spatial des notions : *civitas* s’entend comme le quartier fortifié et *urbs* comme l’espace environnant composant le reste de l’agglomération, en superposition avec *suburbium*. Les interprétations spatiales de *civitas* et d’*urbs* dans l’usage sémantique de Saint-Aubin semblent plus ou moins similaires. *Civitas* est parfois employé pour désigner l’entité administrative politique qu’est le comté. Dans l’ensemble, l’anayse du vocabulaire spatial ne peut documenter la pratique spatiale de l’abbaye Saint-Aubin.

Les termes spatiaux employés permettent de pointer deux territoires. Il s’agit en premier lieu du *suburbium* de Saint-Aubin, mentionné dans les sources écrites une seule fois dans le courant du 11^e s. (cf. § 7.2.4 ci-dessus p. 317), et en second lieu du bourg de l’abbaye fondé au début du dernier quart du 10^e s. (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323). Les analyses de ces territoires ont montré qu’il s’agissait vraisemblablement d’une seule et même réalité, correspondant à un îlot situé au nord-est de l’abbaye, entre celle-ci et le cloître de Saint-Lézin. À ce titre, ce *suburbium* ou bourg est le seul territoire autonome – c’est-à-dire appréhendé différemment de la triade *civitas/urbs/suburbium* – que l’on peut représenter sur un plan général des territoires pratiqués par l’abbaye Saint-Aubin.

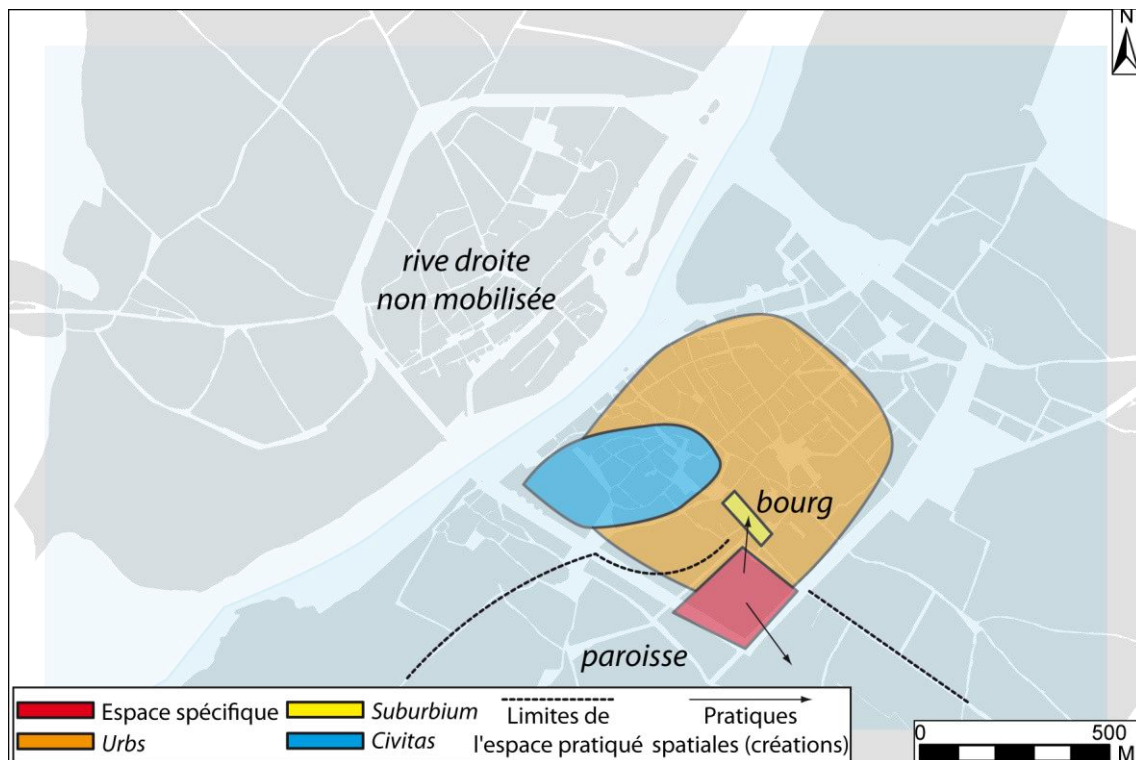


Figure 239 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale de l’abbaye Saint-Aubin.

La Figure 239 traduit l’abbaye comme un isolat au sein de l’agglomération. La qualification spécifique portée par l’abbaye à son *suburbium* ou à son bourg traduit une pratique particulière envers ce territoire, qui devient de ce fait autonome par rapport à son environnement. Saint-Aubin se situe à proximité de ce territoire. Au-delà de ce secteur de l’agglomération, qui peut correspondre à un pré carré volontairement organisé et maintenu par l’abbaye, la pratique spatiale de Saint-Aubin ne semble pas avoir suivi une logique particulière. Aucun territoire autre que son *suburbium* n’est autonomisé par rapport au reste de l’agglomération d’après les informations spatiales des textes de Saint-Aubin. Les limites de l’espace pratiqué au sud de l’enclos de l’abbaye suivent les limites restituées de la paroisse Saint-Michel-la-Palud (Figure 220 p. 370). Enfin, on ne dispose pas de suffisamment de documents pour estimer la pratique spatiale de Saint-Aubin vis-à-vis de la colline de l’Esvière.

Saint-Aubin a très peu de rapports avec la rive droite. Ses textes ne la présentent pas agir sur cet espace ni mettre en place des échanges avec les deux acteurs qui y sont installés. Peut-on tout de même intégrer cet espace dans la *civitas*, elle-même comprise parfois comme le territoire administratif politique géré depuis Angers ? Chez Saint-Aubin, l’interprétation de ce terme est parfois de nature administrative, ce qui permet de penser que la rive droite était bien intégrée à la *civitas*. L’abbaye n’appréhende toutefois pas les *suburbium* autonome de ce secteur. C’est en raison de cette interrogation que la rive droite de la Maine est représentée en couleur claire sur la Figure 239.

L’intérêt de l’étude de la pratique spatiale d’un acteur autonome de niveau local qui ne détient aucune autorité de quelque nature ou rang que ce soit est de mettre en évidence graphiquement la très forte disparité de la pratique spatiale qui peut exister entre ce type d’acteur, que sont essentiellement les abbayes et les chapitres et les autres, en l’occurrence le comte et l’évêque. La portée spatiale de l’activité sociale ayant un impact matériel ou territorial dans l’agglomération est nettement moins importante pour les acteurs de niveau local que pour les détenteurs des différentes autorités. Cela avait déjà été mis en évidence une première fois lors de la détermination des territoires effectivement perçus par les différents acteurs (cf. § 8.1.1 ci-dessus p. 385), mais cela concernait alors principalement des entités spatiales analysées auparavant (cf. Chapitre 6 p. 176 et Chapitre 7 ci-dessus p. 264).

Si l’abbaye Saint-Aubin est un des acteurs de niveau local les plus importants d’Angers, elle n’en présente pas moins la pratique spatiale que l’on peut attendre d’un acteur implanté en rive droite de la Maine. La rivière semble agir ici comme une barrière plus ou moins perméable qui bloque la pratique de l’espace urbain de Saint-Aubin. Une autre barrière est peut-être le quartier de la Cité et l’ensemble des autres objets urbains issus des édifices funéraires du haut Moyen Âge, qui ont peu à peu contraint Saint-Aubin à étendre son influence vers le sud et vers l’est, soit à l’opposé de l’agglomération. Quelques éléments, comme l’aumônerie mentionnée au 12^e s. dans la rue Baudrière (COMTE 2008b : 72), montrent que l’abbaye ne tournait toutefois pas le dos à la ville.

La pratique spatiale des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité. – L’analyse de la pratique spatiale des deux abbayes fondées durant la première moitié du 11^e s. en rive droite de la Maine s’appuie essentiellement sur l’ensemble des conflits de sépulture déjà abordés (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373). Si l’abbaye Saint-Aubin vue ci-dessus est un important acteur ecclésiastique de niveau local en rive gauche, Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité sont des acteurs de même importance pour la rive droite. La pratique spatiale du deuxième acteur inclut également la rivière elle-même, comme plusieurs textes nous permettent de le constater.

Quels sont les territoires pratiqués par ces deux abbayes ? De manière logique, le principal espace concerné par leurs pratiques spatiales est la rive droite de la Maine, où ces deux acteurs sont isolés. Lorsqu’elles ont été fondées, dans le premier tiers du 11^e s., cette rive n’était probablement pas occupée, si ce n’est peut-être une urbanisation peu dense en tête du pont. La rive droite n’était pas intégrée par les différents acteurs autrement que comme partie prenante de la *civitas* et elle était située tout entière dans

le ressort paroissial de Saint-Pierre (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362 ; § 8.1.1 ci-dessus p. 385). On peut toutefois noter quelques nuances dans le détail de la perception des territoires. Le quartier de la Cité est fréquemment dénommé *civitas* de manière précise, en donnant précision de plusieurs éléments matériels qui ne peuvent appartenir qu'à la Cité. Le reste de l'agglomération est préférentiellement qualifié d'*urbs*. Dans ces textes, les acteurs évoquent des personnages allant et venant en ville avec ce terme. On retrouve ainsi ici une structuration des territoires en emboîtement, comme on avait pu le constater pour le comte d'Anjou par exemple.

Plusieurs territoires sont pratiqués de manière complexe, voire conflictuelle. Il s'agit en premier lieu des différents ressorts paroissiaux, dont la tutelle et donc la mainmise sur les droits afférents est le point commun des relations entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité. La pratique spatiale de ces deux acteurs est opposée : le premier cherche à étendre sa tutelle sur son environnement, qui lui échappe légalement, alors que le second ne fait qu'agir en réaction vis-à-vis de ces usurpations. Nous avons vu que l'attitude de l'abbaye Saint-Nicolas était en grande partie guidée par la volonté de s'octroyer un ressort paroissial à partir de celui de la Trinité, dépendant de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité, au motif sous-jacent que les secteurs revendiqués par les moines sont proches de leur abbaye. Cela concerne ce que les sources écrites évoquent parfois sous le nom de « bourg Saint-Nicolas ». Les moines appréhendent bien leur environnement spatial, en cela qu'ils ont accès aux secteurs urbains les environnant et, au-delà, au bourg Sainte-Marie. Tout dans leur attitude montre qu'ils ont bien compris qui détenait la tutelle légitime des abords de leur abbaye et aussi qu'ils ne l'acceptent pas. À l'inverse, l'activité de Notre-Dame-de-la-Charité en rive droite est grandement conditionnée par sa volonté de maintenir en état le maillage paroissial qui est en sa faveur. Cela se manifeste donc par les réponses systématiques portées contre Saint-Nicolas mais également par la difficulté rencontrée pour mettre en place le fonctionnement de l'église Saint-Jacques en 1125-1130 et par l'action d'autorité manifestée à l'encontre des bourgeois d'Angers qui avaient créé la léproserie Saint-Lazare, le long de la route de Rennes (COMTE 2008a).

D'autres territoires sont les témoins de la pratique spatiale de ces deux acteurs. Il s'agit en premier lieu du *suburbium* autonome attaché à Notre-Dame-de-la-Charité (cf. § 7.2.4 ci-dessus p. 317) et en second lieu des bourgs situés près des deux abbayes et qui portent leurs noms (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323). Ces entités spatiales traduisent d'une part le développement urbain qui est induit par la présence de ces établissements et d'autre part l'appropriation de ces secteurs de l'agglomération. Si les territoires de Saint-Nicolas sont peu présents dans les textes, ce qui peut traduire une réalité faible et peu marquée, le bourg Sainte-Marie est au contraire régulièrement mobilisé. Il s'agit bien d'un quartier urbain devenu autonome et ayant acquis une réalité et légitimité. Seul le *suburbium* de Notre-Dame-de-la-Charité n'a pas eu de postérité, mais ce terme était peut-être employé ici en tant que synonyme de bourg.

La Maine reste une limite forte dans la pratique spatiale de Saint-Nicolas et de Notre-Dame-de-la-Charité. Le premier acteur n'intervient d'ailleurs jamais en rive gauche, probablement parce qu'il n'en avait aucunement la possibilité en raison de ses différents procès en rive droite. Les moniales, elles, interviennent en rive droite mais ne cherchent pas pour autant à y prendre pied. Elles n'agissent que pour maintenir leurs propriétés et leurs droits. Une autre limite imposée aux deux parties est la paroisse Saint-Jacques (cf. § 7.4.3 ci-dessus p. 362). Bien que ce soit inavoué, elle sert d'interface entre les deux abbayes de la rive droite et devrait interdire toute prétention des moines. Dans les faits, les moines ont continué à prétendre à ce territoire.

Dans les faits, les seuls deux acteurs présents en rive droite, Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité, limitent leurs actions à leur espace. Leur pratique spatiale ne déborde quasiment jamais de l'autre côté de la Maine. Il est possible que cette situation soit due à la densité de l'occupation de la rive gauche ainsi qu'à la plus grande solidité du découpage territorial de cet espace.

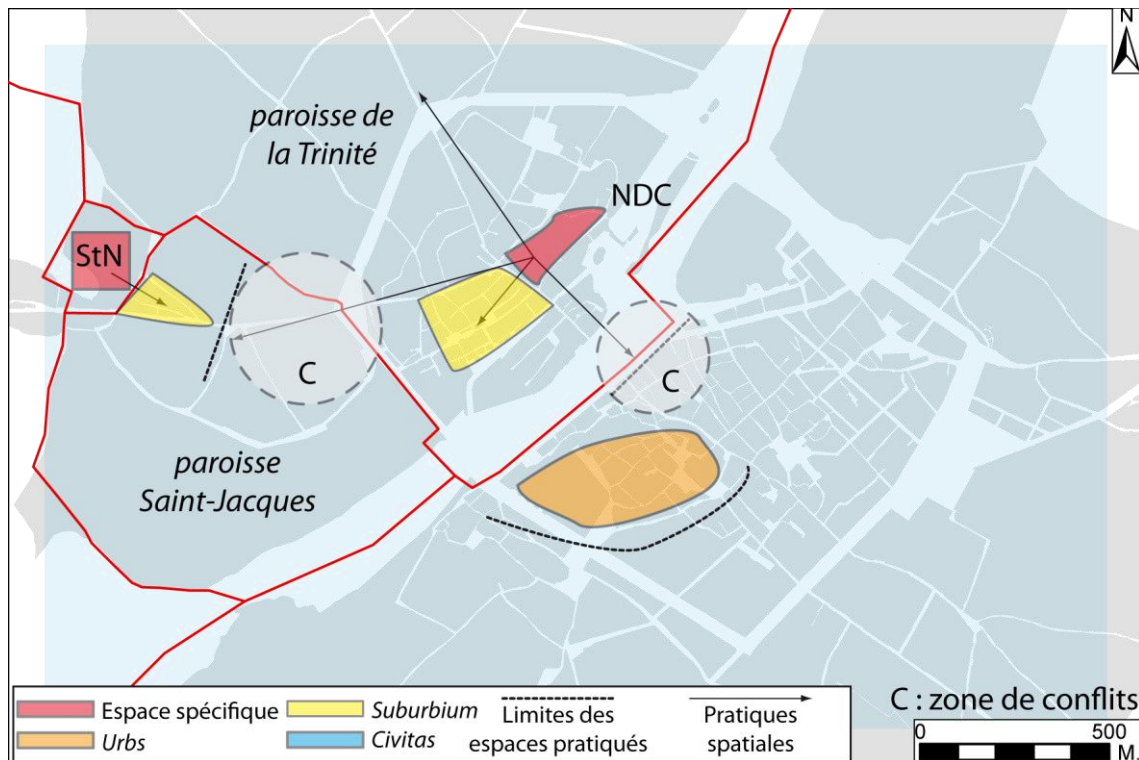


Figure 240 – Représentation graphique de la pratique spatiale générale des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité.

La Figure 240 montre l’emboîtement spatial global des notions de *civitas* et d’*urbs*. La première correspond généralement au quartier fortifié de la Cité et la seconde correspond au reste de l’agglomération, bien qu’il y ait quelques imbrications de ces territoires l’un dans l’autre. Une nouvelle fois, quelques occurrences de *civitas* correspondent à un territoire administratif, qui est ici généralement de nature ecclésiastique, c’est-à-dire qu’il s’agit du territoire dépendant directement de l’évêque donc du diocèse. La représentation graphique de ces pratiques spatiales pointe également les différents secteurs qui sont mobilisés par les deux acteurs au titre des différents conflits dans lesquels ils sont impliqués. Il s’agit ainsi des secteurs le long de la route de Nantes mais également le tracé de la Maine elle-même ainsi que la grève de la rive gauche, en contrebas de la paroisse Saint-Pierre. Les conflits ne mettent pas exclusivement aux prises les deux abbayes entre elles. Les modifications du tracé de la rivière ont pu perturber les délimitations plus ou moins implicites des ressorts paroissiaux et amener les moniales à les contester (cf. § 7.4.4 ci-dessus p. 373).

Quelles informations d’ordre général les essais de représentation graphique des pratiques spatiales et urbaines mais aussi la modélisation également graphique de l’espace des acteurs d’après le vocabulaire spatial (cf. § 8.2.1 ci-dessus p. 403) nous permettent-ils de dégager à titre d’analyse finale ? Que peut-on en conclure sur la représentation de la dialectique de l’espace et de la société ?

Un premier point est que ce sont les acteurs de niveau local qui appréhendent le mieux les différents territoires présents dans l’agglomération. Cette appréhension n’est pas qualitative mais plutôt quantitative : ce sont ainsi les abbayes qui agissent vis-à-vis des ressorts paroissiaux, pour les défendre ou au contraire pour nécessiter leur création. Lorsque l’échelle d’intervention des acteurs s’élargit, lorsque ceux-ci ne sont plus ancrés à Angers, les représentations et pratiques spatiales que l’on peut constater diffèrent et tendent à se concentrer sur le corpus des trois notions fondamentales de l’espace urbain, à savoir la *civitas*, l’*urbs* et le *suburbium*. Cela ne signifie pas pour autant que les acteurs n’appréhendent ni

ne pratiquent pas les autres territoires. Ceux-ci ne sont pas leurs principaux champs d’action, ce qui se traduit dans la documentation par une présence ténue voire par une absence.

Un deuxième point est relatif aux natures intrinsèques de chacun des acteurs mis en œuvre ici. Les différents territoires que l’on peut dégager dans la trame urbaine d’Angers sont préférentiellement mobilisés par des acteurs de même nature. Le comte ne perçoit pas les paroisses même si l’individu les connaissait vraisemblablement mais selon la même logique l’évêque, quant à lui, n’appréhende pas les différents bourgs. Cet aspect est renforcé par le fait que les acteurs appréhendent surtout les territoires dont ils ont la charge. Un espace échappe à l’appréhension des différents acteurs. Il s’agit de la Maine, qui n’est que rarement une limite officielle mais qui est fréquemment une frontière *de facto*. Précisément, c’est le trait de rive qui fait office de limite le cas échéant. Le fait que l’eau ne soit pas une barrière ne permet pas de tracer des limites claires et permet des usurpations de territoires liés aux gains de rive.

Un troisième point est lié aux modélisations de l’espace des acteurs. Celles-ci souffrent du manque de documentation. Celui-ci gêne considérablement l’approche des territoires appréhendés car certains peuvent échapper entièrement à l’examen ou l’importance d’autres peut apparaître fortement réduite. Comme l’abbaye Saint-Aubin a produit plus de documentation que le comte ne l’a fait, la première peut apparaître plus liée à l’espace urbain que le second. Cet effet de source peut ainsi fausser la lecture des différentes configurations socio-spatiales présentes dans l’agglomération.

Enfin, d’autres acteurs qui prennent place à Angers et qui interagissent avec l’espace urbain pourraient également être étudiés. Il s’agit par exemple de l’abbaye Saint-Serge, dont la situation à l’écart de l’agglomération est similaire à celle de Saint-Nicolas mais dont l’attitude est résolument plus pacifique. Il s’agit également de la Trinité de Vendôme, qui agit à Angers à propos de son prieuré Saint-Sauveur, d’autant plus que ces deux établissements sont d’origine comtale. Ce pourrait enfin être le cas des différents chapitres canoniaux installés au sud-est de la Cité : Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Mainbœuf, Saint-Lézin, Saint-Martin... Il serait intéressant d’étudier conjointement et de confronter les manières d’aborder l’espace urbain, les territoires et l’agglomération de Saint-Martin et de Saint-Aubin, deux acteurs ecclésiastiques mais de statuts différents situés l’un à côté de l’autre. Pourtant, dans l’ensemble et pour tous ces acteurs évoqués ici, le manque de documentation disponible ne permet pas d’aborder leurs pratiques spatiales ni de manière continue ni sur le temps long.

Chapitre 9. La modélisation chrono-chorématique comme moyen de représenter et d'étudier les transformations de l'espace urbain

La réflexion qui est présentée ici aborde la question de la fabrique urbaine d'Angers selon un aspect totalement graphique, mobilisant les informations abordées et analysées dans les chapitres précédents tout en conservant une certaine distance, pour dépasser les contraintes imposées par la nature de la documentation. L'intérêt de cette approche est de s'attacher au processus de la fabrique urbaine proprement dit.

La modélisation chrono-chorématique est une des méthodes pour étudier la dynamique propre d'un site. Elle permet de synthétiser les connaissances historiques sur la ville et de créer des représentations périodisées efficaces. C'est ce qui permet de dépasser la matérialité de l'objet d'étude pour aborder le cadre fondamentalement immatériel de sa dynamique propre, par le passage de l'une à l'autre.

9.1. La modélisation chrono-chorématique : principes généraux

La modélisation chrono-chorématique est une démarche qui a pour but originel de créer des outils permettant une comparaison aisée entre deux cas spécifiques de villes, la *spécificité* s'entendant ici comme un sens « relatif à un cas et un seul (temporellement et spatialement) » (GRATALOUP 1996 : 10, n. 2). Elle permet également de représenter graphiquement la dynamique du développement urbain d'un cas particulier.

La confrontation des modèles ne se fait pas exclusivement entre différents objets d'étude, mais peut également être menée pour le même objet. Ce sont ces trois aspects qui intéressent l'étude de la ville, d'autant plus lorsque l'on introduit la dimension temporelle, donnant une « épaisseur chronologique » (RODIER, GALINIÉ 2006 : 1) à la modélisation, ce qui met en évidence les dynamiques. Seules les grandes lignes seront évoquées ci-dessous, l'essentiel de l'explication de la démarche étant intégrée à l'analyse. Celle-ci ne permet pas de représenter toutes les transformations subies par la trame urbaine, notamment les plus minimales – par exemple celles concernant un espace délimité, comme les transformations d'un bourg : elle s'attache aux lignes de force du tissu urbain dans son ensemble en faisant ressortir ce que celui-ci comporte de traits marquants.

9.1.1. Modéliser, comparer et représenter la dynamique urbaine

La modélisation chorématique, conçue par R. Brunet (BRUNET 1980 ; BRUNET 1986 ; BRUNET 1987 ; BRUNET 1990), permet la description de l'espace en le décomposant en éléments structurants, les chorèmes. L'auteur définit les *chorèmes* comme les structures basiques de l'espace (BRUNET 1980 ; BRUNET 1990 : 27) et l'idée sous-jacente est que « si complexes soient les formes spatiales, elles dérivent de formes élémentaires, qui sont en petit nombre, et qui correspondent à des logiques spatiales non moins élémentaires » (BRUNET 1990 : 28). Ce sont des « dispositions spatiales élémentaires [qui] n'existent pas à l'état pur, mais se combinent pour donner les structures des espaces existants. On peut les représenter

sous forme de modèles graphiques simples dont la combinaison permet de rendre compte de la complexité des espaces. » (GRATALOUP 1996 : 197). Il s'agit d'un « inventaire simple et normé qui souligne des organisations spatiales » (FERRAS 1993 : 42).

Ces chorèmes peuvent être la transcription graphique, d'un axe, d'un tracé de côte ou, dans un cadre urbain, à un carrefour, à une fortification ou encore à un édifice important. « Chaque chorème fait l'objet d'une représentation graphique codifiée. En les combinant, on élabore des figures qui sont tout autant des outils d'explication que de communication » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 68). Ce sont des dérivés de la notion de *chorotype*, également proposée par R. Brunet, qui est une « composition de chorèmes récurrente, exprimant des structures plus ou moins complexes qui apparaissent dans un certain nombre d'endroits du globe et qui peuvent s'exprimer par des modèles simples » (BRUNET, FERRAS, THÉRY 1992 : 106). La dimension modélisatrice de la chorématique tient à ce fait : les chorèmes sont détachés de la réalité matérielle et évoluent au niveau des concepts spatiaux. Il s'agit « d'étudier l'espace comme une combinatoire » (GRATALOUP 1996 : 21). R. Ferras résume la logique de la chorématique en cinq opérations : « un choix d'éléments signifiants dans la complexité du réel, leur mise en évidence et en relations, la maîtrise des procédés techniques, la proposition d'un tout cohérent et logique, une généralisation pour des comparaisons possibles » (FERRAS 1993 : 43). Plusieurs tentatives de modélisation chorématique sur des objets divers ont été réalisées (CHEYLAN 1990 ; DUFAÏ 2002 ; FLEURY 2004 ; NOIZET 2004 ; CROMBEZ 2008).

À la chorématique, « vision dynamique de l'espace, où sont lisibles des évolutions, des flux, des équilibres ou des tendances, mais sans réelle profondeur chronologique » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 68), l'Atelier chrono-chorématique mis en place en 2001 au Centre National d'Archéologie Urbaine a ajouté l'aspect temporel manquant à une perspective comparative dépassant le temps immédiat. En effet, la démarche originelle, développée par et pour les géographes, évoluait dans le temps court. La volonté de partir « à la recherche du temps perdu » (GRATALOUP 1996 ; BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 68) est à l'origine de la création de la chrono-chorématique, application diachronique du principe modélisateur. L'association de la dimension temporelle à la démarche chorématique avait déjà été évoquée par Y. Théry (THÉRY 1990) par le biais des concepts de *chronochorème* (représentation des « processus de changement ») et de *paléochorème* (représentation des « traces actuelles de phénomènes passés »). Cela ouvre la porte à la transcription graphique et à l'étude de la dynamique de l'objet d'étude : la même démarche modélisatrice est appliquée à différents phases d'une ville, ce qui est « une sorte de géographie historique ou d'histoire spatiale » (THÉRY 1990 : 60).

L'intérêt de la modélisation chrono-chorématique est qu'elle permet, « après avoir modélisé la trajectoire individuelle des villes, de comparer leurs processus de formation dans le temps long, aussi bien que leurs situations respectives à un moment donné » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 68). En effet, la confrontation de plans bruts de topographie historique n'est pas aisée : les différences d'échelle et de morphologie des objets urbains d'une ville à l'autre peuvent gêner leur mise en perspective. La conception de modèles propres à chacune des villes, construits de manière schématique et ne comportant que des objets graphiques simples, élimine les détails non significatifs à l'échelle globale de la ville et ne conserve que les éléments pertinents, ce qui facilite la mise en relation. En établissant ces notions de base, on réduit les différentes réalités observables dans les différents objets d'étude – ou au sein d'un seul et même objet – à un ensemble restreint d'éléments. C'est enfin la comparaison des figures modélisées par le biais de la chrono-chorématique pour un même objet d'étude qui met concrètement en évidence sa dynamique. La confrontation de deux modèles passe nécessairement par le relevé des concordances et des discordances, lesquelles sont les signes des fixités et des transformations. C'est la mise en relation de ces notions, phase par phase, tout au long de la durée retenue pour l'objet d'étude, qui retrace et caractérise la dynamique propre à celui-ci.

Dans l’objectif de créer un outil de comparaison des objets d’étude, l’Atelier a mis en place une frise de modèles théoriques, issue de la modélisation chrono-chorématique d’un idéal-type, au sens wéberien du terme, de ville. Cet idéal est la ville dont le site est originellement occupé par un *oppidum*, chef-lieu de cité durant l’Antiquité puis siège d’un comté et d’un évêché au Moyen Âge, généralement devenue après la Révolution le siège d’une préfecture. Cela concerne une centaine d’exemples dans les limites de la France actuelle, aucune en particulier. Angers correspond à cet idéal-type. L’intérêt de cette confrontation est que les modèles spécifiques ne sont pas réalisés en se fondant sur les modèles théoriques ; tout point commun est donc fortuit et appuie l’intégration d’Angers dans l’idéal-type. Les modèles théoriques produits par la modélisation seront brièvement présentés lors de leur utilisation pour positionner Angers. Cette confrontation se situe « à l’intersection de l’échelle géographique et de l’échelle logique » (GRATALOUP 1993 : 158, fig. 6 ; *ibid.* : 182, fig. 18). Des comparaisons avec des petites villes ne correspondant pas à l’idéal-type peuvent toujours être réalisées dans l’objectif d’étudier l’écart au modèle dans ces conditions (SIMON à paraître).

9.1.2. La charte graphique : les chorèmes mobilisés

L’Atelier chrono-chorématique a élaboré une charte graphique comprenant quatre couleurs tranchées correspondant chacune à un cadre de l’activité sociale et un éventail de symboles ponctuels, linéaires et surfaciques. Le croisement des couleurs et des symboles crée l’ensemble des 39 chorèmes, qui n’ont aucune signification en eux-mêmes. Ils transcrivent la fonction, l’emplacement schématisé et, le cas échéant, l’étendue spatiale des éléments urbains retenus.

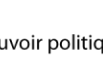


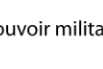


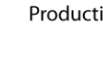




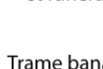

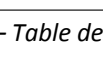
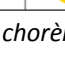
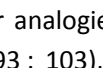
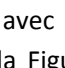
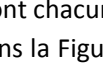
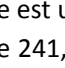
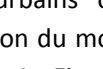
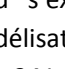
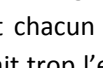
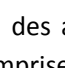
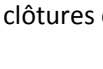
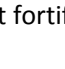





	Niveau développé	Niveau standard	Niveau moins développé
Pouvoir politique	  	  	  
Pouvoir militaire	 	 	 
Production	 	 	 
Échanges	 	 	 
Religieux et funéraire	  		
Trame banale			

Figure 241 – Table des chorèmes surfaciques, ponctuels et linéaires employés.

Par analogie avec l’alphabet latin, où 26 lettres permettent de composer n’importe quel texte (FERRAS 1993 : 103), la Figure 241 serait l’*alphabet graphique* qui permet de composer les différentes *phrases*, dont chacune est une portion de la modélisation chrono-chorématique : une phase.

Dans la Figure 241, les chorèmes les plus utilisés sont les 17 aplats de couleur, qui traduisent des quartiers urbains où s’exerce une activité principale. L’emploi des chorèmes surfaciques est à l’appréciation du modélisateur, c’est-à-dire que leur forme n’est pas préétablie mais qu’elle est fonction des besoins. La Figure 241 comporte également 16 chorèmes ponctuels. Ces triangles et heptagones correspondent chacun à des activités particulières et à des lieux précis dont une transcription en surface extrapolerait trop l’emprise spatiale à l’échelle de la ville. Enfin les chorèmes linéaires correspondent aux différentes clôtures et fortifications.

Le politique et la production sont en aplats alors que le militaire et les échanges sont en pointillés. Les deux premières fonctions sont figurées en rouge et les deux dernières en vert. Cette différence n'a aucun sens particulier et ne signifie pas autre chose qu'avec ce choix de représentation – le contrôle ou la production d'un côté, la défense ou la circulation des biens de l'autre – elles peuvent être regroupées deux par deux car n'étant que deux aspects d'une même réalité. Les symboles ponctuels suivent cette logique : les losanges sont liés au pouvoir et les triangles à l'économie.

Les niveaux de développement de chacune des six notions, matérialisés par des nuances de densité des couleurs – plus ou moins claires –, renvoient à l'importance absolue et relative des différents objets urbains mobilisés au cours de la modélisation proprement dite, que ce soit à l'échelle de la ville ou à l'échelle des réseaux supra-urbains dans lesquels les objets s'inscrivent. Ce sont des outils indispensables pour permettre la pondération de chacun des éléments de la topographie historique ; ils permettent d'ajouter la figuration de leur dynamique propre.

9.1.3. Éléments de vocabulaire

La modélisation chrono-chorématique fait appel à une série de concepts qui se réfèrent à des réalités précises qu'il est indispensable de poser clairement.

La *topographie historique* correspond à l'image la plus fidèle possible de la réalité pour une phase donnée. Cette exactitude est recherchée dans la géométrie et dans la localisation des objets urbains considérés. Elle est généralement traduite sous la forme d'un plan. La *simplification* et la *schématisation*, qui fonctionnent de pair, sont les deux premières étapes de transformation progressive de la réalité matérielle en une idéalisation plus simple à manipuler. Les *modèles spécifiques* se placent à l'aboutissement de la démarche. Il s'agit de figures uniques fondées sur les chorèmes synthétisant les aspects de la réalité urbaine considérés comme marquants. Ceux-ci peuvent inclure ou non les *éléments du site*, c'est-à-dire les objets de la topographie physique présents dans le cadre géographique retenu. Leur spécificité tient au fait que ces modèles sont liés à l'objet d'étude, à l'inverse des *modèles théoriques* qui se fondent sur l'idéal-type évoqué ci-dessus.

La fabrique urbaine est un processus continu qui ne connaît pas d'étapes ou de moments. Cependant, pour mener à bien la modélisation chrono-chorématique, il est nécessaire de fragmenter cette histoire en un certain nombre d'états des lieux considérés comme pertinents durant lesquels l'objet d'étude est resté globalement homogène. Ces périodes sont intitulées *phases*. Cela rejoint les chronochorèmes avancés par Y. Théry, vus comme « un modèle graphique, formé de chorèmes, de la situation à une date donnée » (THÉRY 1990 : 54). Le terme d'*épisode*, qui aurait pu s'appliquer à la modélisation d'Angers, est strictement réservé aux modèles théoriques.

La *trame banale* correspond essentiellement à l'habitat, mais peut également inclure des lieux de production et de commerce particulièrement localisés, comme par exemple les boutiques accolées aux *domus* dans les villes antiques, l'atelier de production au rez-de-chaussée d'une maison au Moyen Âge... Les *éléments politiques* incluent les lieux de résidence des personnages investis d'une autorité civile ainsi que les lieux d'expression du pouvoir ; les *éléments militaires* correspondent aux aménagements urbains ou lieux de contrôle à vocation défensive ou liés à l'armée. Les *lieux économiques de production* traduisent les sites et secteurs de l'espace urbain où ce type d'activité est prédominant ; les lieux de *commerce* correspondent surtout aux marchés et aux ports. Enfin les *éléments religieux* incluent les différents lieux de culte, chrétiens ou non, les édifices et l'habitat associés ainsi que les sites funéraires.

9.2. La modélisation chrono-chorématique d'Angers

La démarche s'appuie sur les réflexions portant sur la trame urbaine, sur les éléments de la topographie historique et sur leur évolution. La première étape consiste en la détermination des phases pertinentes d'après les éléments de la topographie historique. La deuxième étape correspond aux choix de simplification et de schématisation des plans de topographie historique. Enfin la troisième et dernière étape consiste en la réalisation des modèles spécifiques d'Angers avec et sans les contraintes du site. Les pages qui suivent font l'objet d'une étude de cas à paraître dans la revue *Mappemonde* dans le cadre d'un dossier consacré à la modélisation chrono-chorématique (LEFÈVRE à paraître).

9.2.1. Les phases de la modélisation chrono-chorématique d'Angers

La détermination des différentes phases qui composeront la frise chronologique de la modélisation s'appuie sur les plans de topographie historique et isole de l'ensemble des objets urbains celui ou ceux dont la mise en place ou les transformations induisent une rupture forte dans la structure de l'agglomération. Le nombre total de phases n'est pas fixé à l'avance et dépend de la réalité topographique propre à chaque objet d'étude. Il convient de ne pas trop découper l'étendue chronologique globale, au risque que les phases ne soient pas suffisamment distinctes les unes des autres. À l'inverse, leur nombre doit être suffisant pour correctement individualiser les différentes réalités. Il est possible d'associer une étendue chronologique à chacune des phases. Cette fourchette temporelle n'est cependant pas à l'origine même de chacune des phases, celles-ci restant déterminées exclusivement à partir des données de la topographie historique ; les dates extrêmes permettent de se situer dans le temps.

Les ruptures retenues pour individualiser les phases sont topographiques. Ce sont en effet les principales transformations matérielles de la ville qui permettent de distinguer deux phases. L'évolution doit être significative, c'est-à-dire que les transformations doivent sous-entendre de nouvelles réalités sociales : ainsi, la seule mise en place d'un ensemble monumental culturel ne sera pas à l'origine d'une nouvelle phase, à moins qu'il ne s'agisse de l'ensemble cathédral aux 3^e – 4^e s. : en l'occurrence, cela marque l'effacement de la religion antique et la montée du christianisme, et notamment de l'évêque, investi d'un pouvoir dépassant souvent ses prérogatives ecclésiastiques.

L'étendue temporelle de la modélisation chrono-chorématique comprend les périodes les plus anciennes, antérieures au 3^e s., afin d'intégrer les premières traces d'occupation attestées sur le site. La modélisation concerne donc la ville des origines au milieu du 13^e s. Dans cette fourchette chronologique, six phases fondées sur cinq césures peuvent être créées. Il n'y a pas de nombre minimum d'éléments pour distinguer deux phases ; ainsi la phase A est-elle disjointe de la phase B par plusieurs objets urbains alors que la phase F n'est déterminée que par un seul élément. Les durées des phases ne sont pas équivalentes et il n'y a pas de progression régulière.

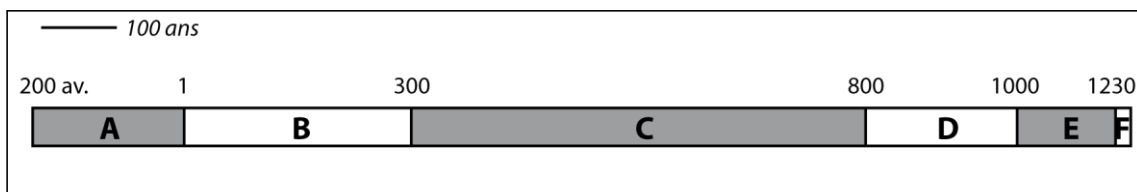


Figure 242 – Répartition des phases sur l'ensemble de la fourchette chronologique.

NUMÉRO	INTITULÉ DE LA PHASE	PÉRIODE	ÉLÉMENT(S) MARQUANT(S)
A	Angers comme agglomération fortifiée de hauteur	2 ^e – 1 ^{er} s. av. n. è.	Présence humaine structurée sur le site
B	Angers comme ville ouverte de plan régulier	1 ^{er} – 3 ^e s.	Plan viaire régulier orthogonal ; thermes, amphithéâtre ; nécropoles à l'extérieur de l'agglomération
C	Angers comme ville réduite et enclose	3 ^e – fin du 8 ^e s.	Fortification d'un quartier restreint de l'ancien espace urbanisé ; réduction de celui-ci ; plusieurs éléments chrétiens
D	Angers comme ville multiple	9 ^e s. – fin du 10 ^e s.	Attestations et fondation de plusieurs bourgs
E	Angers comme ville ouverte sur les deux rives	Fin du 10 ^e s. – fin du 12 ^e s.	Plusieurs objets urbains aménagés en rive droite de la Maine ; le pont lui-même
F	Angers comme ville enclose sur les deux rives	Après 1230	Fortification de la quasi-totalité de l'espace urbanisé

Tableau 87 – Synthèse des phases et des césures mobilisées pour la modélisation chrono-chorématique.

Phase A : Angers comme agglomération fortifiée de hauteur (1^{er} s. av. n. è.). – Comme il s'agit de la première de la série, il n'y a pas d'élément majeur qui peut distinguer une réalité donnée d'une précédente, la notion topographique essentielle retenue ici est donc la présence d'éléments sur le site. L'occupation observée sur le site du château semble être de deux natures différentes : un secteur d'enclos – on ne peut déterminer s'il s'agit d'artisanat ou de production agricole – fait pendant à un secteur d'habitat. L'ensemble est desservi par une série de chemins qui pourrait être un réseau viaire embryonnaire. Un ensemble de traces laisse envisager l'éventualité d'une fortification. Un diagnostic réalisé au 12 rue des Filles-Dieu (PITHON 2007) a confirmé l'occupation du site à partir du milieu du 1^{er} s. av. n.è., et plus particulièrement de 50 à 20 av. n.è. Les éléments sont les traces d'un habitat privé et d'un artisanat du métal. La proximité de ce site avec celui du château laisse penser qu'il se situe à l'intérieur de la fortification. Sur le site du musée des Beaux-Arts, à l'inverse du site du château, ce ne sont pas des structures liées à une occupation qui ont été observées mais des orientations conservées sous les jardins de la *domus*. Ces éléments marquent probablement la proximité de l'agglomération car cet espace semble en subir l'influence sans se situer à l'intérieur. Les fouilles du 14 rue Delaâge et de la Maison départementale du Tourisme (MDT) ont ainsi deux lieux de production, respectivement un atelier de potier et un atelier non déterminé (BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009 : 419). Ces structures ne semblent pas liées à de l'habitat et se placent peut-être en bordure d'agglomération.

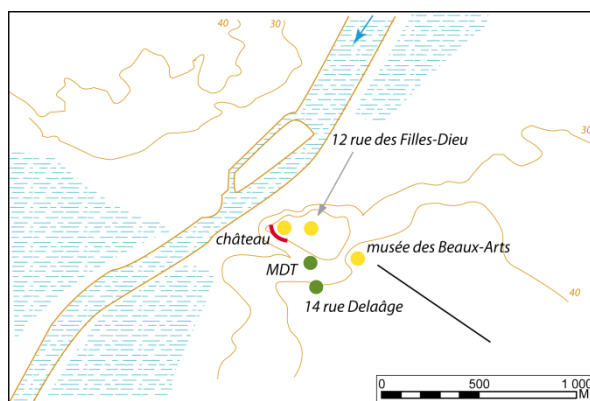
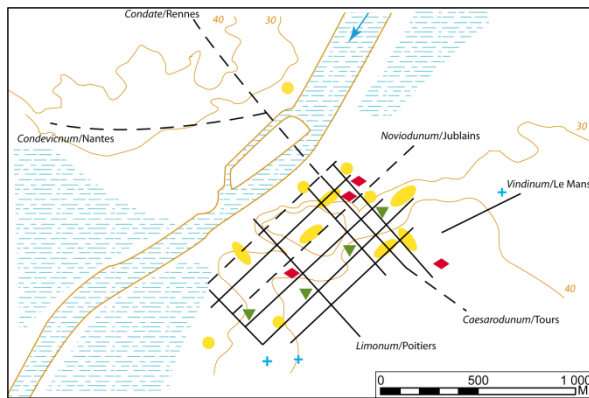


Figure 243 – Topographie historique de la phase A et objets urbains induisant la création de la phase A.

Les éléments disponibles permettent de qualifier cette phase d'« agglomération fortifiée de hauteur », dénomination qui fait appel aux caractéristiques les mieux assurées du site. Le titre de la phase ne considère Angers que comme une agglomération et non comme une ville, ce qui fait écho à l'idée qu'il s'agit ici d'une « expression spécifique de l'urbain » (GALINIÉ à paraître) encore difficile à cerner.

Phase B : Angers comme ville ouverte de plan régulier (1^{er} – 3^e s. d.n.è.). – L'élément topographique le plus marquant à l'échelle de la ville entière est la trame viaire orthogonale mise en place de manière systématique aux environs de 15/20 d.n.è et couvrant près de 120 ha. Cet élément de la topographie urbaine constitue une rupture nette avec la morphologie urbaine globale de la phase A (cf. § 6.1 ci-dessus p. 177). Un ensemble d'objets urbains contribue à créer une césure. Il s'agit en premier lieu des ensembles thermaux de la rue Delaâge et de la République, à l'intérieur de la trame viaire, ou bien encore les balnéaires privés observés lors de l'aménagement de la place du Ralliement en 1971 (ils sont toutefois fusionnés avec la trame banale). C'est aussi l'amphithéâtre, édifié au bord de l'agglomération, près d'une voie de sortie, durant la seconde moitié du 1^{er} s. ou au début du 2^e s. On peut évoquer les nécropoles observées le long des axes de sortie de l'agglomération. On peut également ajouter les lieux de production identifiés au sein de la trame urbaine. Enfin, les observations archéologiques permettent de constater que la structuration et la morphologie de l'habitat civil tiennent compte de ces aménagements.

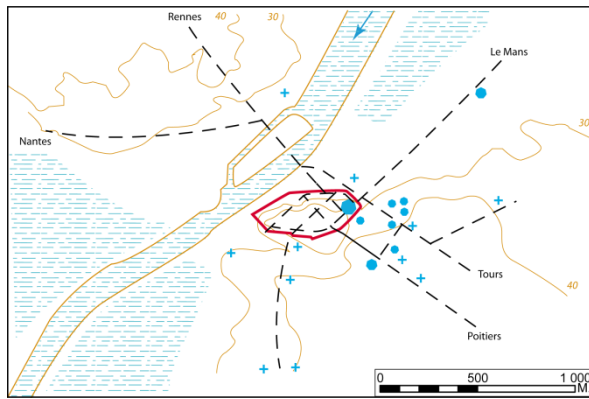


Trame viaire orthogonale ; Parure monumentale ; Structuration de l'espace urbain ; Éléments funéraires relégués aux marges de l'agglomération

Figure 244 – Topographie historique de la phase B et objets urbains induisant une césure entre les phases A/B.

La notion topographique essentielle de la phase B est donc un espace étendu, structuré par un réseau de rues présentant une organisation particulière, signe d'un aménagement concerté. La parure monumentale urbaine entre également en compte pour la détermination de la phase B car elle participe au cadre de vie de la société urbaine et est une matérialisation des normes et pratiques sociales (notamment celle de l'évergétisme). Enfin, alors que l'espace urbanisé de la phase A était probablement fortifié, celui de la phase B est ouvert. C'est pourquoi on qualifie cette phase de « ville ouverte de plan régulier ».

Phase C : Angers comme ville réduite et enclose (3^e – fin du 8^e s.). – Couvrant six siècles, cette phase est la plus longue des six qui ont été créées pour la modélisation chrono-chorématique. Cette détermination est une conséquence directe de l'état du corpus documentaire : outre les quelques éléments matériels dont l'observation est possible, les principales sources sont les textes hagiographiques et les plus anciens diplômes. Cela crée un ensemble de données dispersé à l'échelle de la phase (cf. § 2.3.1 ci-dessus p. 45). L'élément topographique le plus marquant est la construction d'une enceinte mise en place au tournant des 3^e – 4^e s. autour de la partie sommitale de l'éperon de la rive gauche de la Maine. En plus de sa fonction première de défense, cet élément crée *de facto* un dedans et un dehors. Les sources écrites et l'archéologie mettent en évidence la création de nouveaux lieux d'inhumation à proximité de la Cité dans l'ancien espace urbanisé, notamment au niveau et près de l'actuelle place du Ralliement. En parallèle plusieurs basiliques funéraires sont fondées dans ces zones d'inhumation, différents établissements religieux le sont dans la Cité – dont la cathédrale –, dans l'un des secteurs funéraires ou même à bonne distance de l'espace urbain. En association avec ces nouveaux objets urbains, l'archéologie permet de constater l'abandon précoce, dès le début du 2^e s., des quartiers les plus périphériques de l'espace urbanisé antique, suivi peu après par les secteurs plus centraux jusqu'au 5^e s.

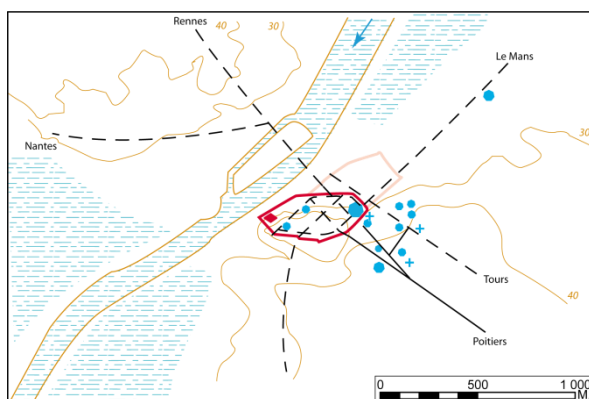


Fortification du sommet de l'éperon ; Rétraction de l'espace urbain ; Mise en place d'éléments chrétiens

Figure 245 – Topographie historique de la phase C et objets urbains induisant une césure entre les phases B/C.

La notion topographique essentielle de la phase C est donc en premier lieu la rétraction de l'espace urbanisé autour d'un pôle fortifié, et en second lieu la mise en place de différents éléments culturels chrétiens. La distinction avec la phase C prend surtout un aspect topographique avec la diminution de la superficie urbaine. Le changement social que traduisent les édifices chrétiens n'influe pas sur la question de l'objet urbain proprement dit et n'entre pas en compte dans la définition de cette phase, à la seule exception de la cathédrale, qui indique la présence d'un pouvoir ecclésiastique, d'où le fait que l'édifice soit figuré par le symbole ponctuel le plus grand. La mise en défense d'un secteur de l'ancienne trame urbaine et l'abandon de nombreux quartiers urbains parmi les plus éloignés du centre sont les éléments-clés qui permettent de qualifier Angers de « ville réduite et enclose ».

Phase D : Angers comme ville multiple (9^e – fin 10^e s.). – L'élément marquant qui permet de distinguer cette phase de la précédente est l'attestation par les sources écrites du bourg d'Angers, établi à l'est de la Cité. Cette phase voit également la première mention du bourg Saint-Serge et la fondation du bourg Saint-Aubin. Vers la fin du 10^e s., ces trois objets constituent autant de lieux urbanisés extérieurs à la Cité (cf. § 7.3.2 ci-dessus p. 323). En parallèle à ces bourgs, il est possible de prendre en compte les édifices culturels chrétiens mis en place durant la phase précédente ainsi que leur environnement. La répartition spatiale de ces objets urbains laisse penser qu'il existe plusieurs espaces organisés autour des abbayes et des basiliques funéraires qui comprennent des bâtiments associés aux édifices culturels, ainsi que des secteurs funéraires plus restreints, ce qui laisse supposer l'existence d'autant de pôles d'habitat. Enfin, la montée en puissance d'un pouvoir civil autonome se traduit par l'aménagement d'une résidence comtale dans l'angle occidental de la Cité. Il s'agit de la matérialisation d'une réalité mentionnée épisodiquement par les textes depuis le milieu du 6^e s., lorsqu'un même individu assume les deux fonctions, et de façon durable à partir du début du 9^e s., lorsque les deux fonctions sont individualisées.

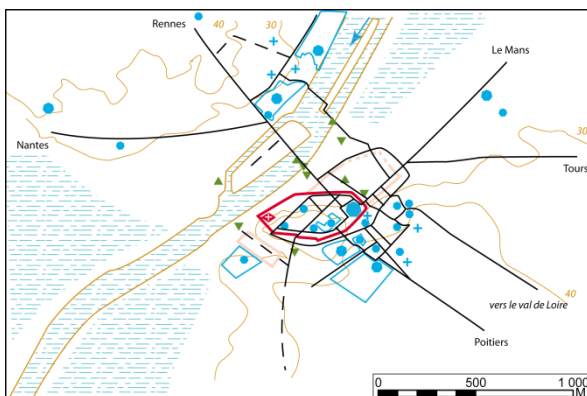


Mise en place d'un pouvoir civil ; Pôles d'habitat extérieurs à la Cité ; Nouveaux édifices chrétiens

Figure 246 – Topographie historique de la phase D et objets urbains induisant une césure entre les phases C/D.

La notion essentielle est que nous ne sommes plus face à un tissu urbain habité plus ou moins densément et de manière continue. Il s'agit désormais de différents espaces occupés selon des densités toujours variables, disjoints sans être totalement isolés les uns des autres, qui sont structurés et organisés autour des éléments matériels mis en place durant la phase C. La juxtaposition de ceux-ci avec la Cité et les lieux de culte chrétiens qui sont autant de centres font voir Angers comme une « ville multiple ».

Phase E : Angers comme ville ouverte sur les deux rives (fin 10^e – fin 12^e s.). – Cette phase est distinguée de la précédente par l'aménagement de plusieurs objets urbains en rive droite de la Maine. Il s'agit des abbayes Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité au début du 11^e s., de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste durant le dernier quart du 12^e s. ainsi que de plusieurs secteurs funéraires associés dans leur environnement immédiat ou à une certaine distance. C'est durant cette phase que le pont sur la Maine est attesté. La rive gauche ne connaît pas de transformation radicale durant cette phase. Les sources montrent néanmoins une densification de la trame urbaine mise en évidence par les attestations de nouveaux bourgs ainsi que par les premières mentions de noms de rues. Enfin, les sources matérielles et textuelles disponibles permettent de placer pour la première fois des éléments économiques. En effet, les premiers ports sur la Maine sont mentionnés dans le courant du 11^e s. En parallèle un secteur de marché est attesté à la porte Angevine. Un secteur de tanneries a été observé par l'archéologie en rive droite le long du canal de la Tannerie. Des moulins sont attestés de manière indirecte par les sources écrites en association avec le pont principal ainsi qu'avec une chaussée spécialement aménagée et concédée à l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. Des boutiques de luxe sont connues sur le pont au 12^e s.



Mise en place d'objets urbains en rive droite de la Maine ;
Éléments liés à l'activité économique

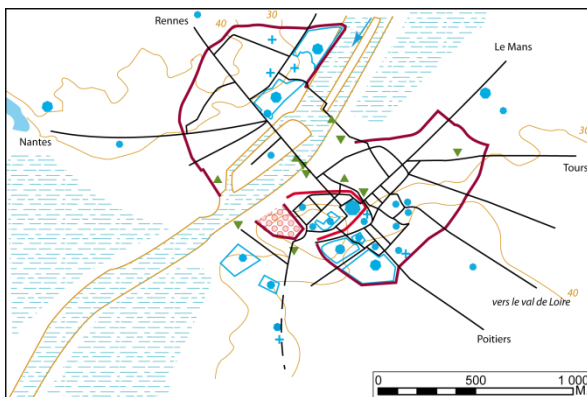
Figure 247 – Topographie historique de la phase E et objets urbains induisant une césure entre les phases D/E.

La notion essentielle de la phase E est le développement de l'espace urbain sur la rive nord de la Maine, qui en semblait exclue. Cela ne signifie pas que cette rive n'était pas occupée, plusieurs éléments permettant d'envisager le contraire, mais les sources montrent la mise en place quasiment simultanée de nombreux objets urbains ainsi que la création – ou la prise en considération – de nouvelles réalités urbaines, tel le bourg Sainte-Marie. De manière indirecte, on peut proposer pour cet épisode une nouvelle conception de la Maine elle-même, qui est elle aussi un objet de la topographie urbaine : la présence d'éléments en rive droite permet d'affirmer que la rivière n'est plus perçue comme une limite. Une critique peut être apportée à cette césure. Le franchissement de la Maine par l'espace urbain constaté à partir de 1028 n'induit pas une transformation radicale dans la structuration de l'agglomération : des éléments identiques sont présents de part et d'autre de la rivière. La distinction de cette phase provient de la symétrie de l'occupation après la fondation de Notre-Dame-de-la-Charité et de la Maine qui coule désormais au centre de l'agglomération. En dépit de ces remarques, ces différents éléments permettent de voir Angers durant cette phase comme une « ville ouverte sur les deux rives ». D'après l'état de la con-

naissance à propos de la rive droite, il s'agit d'une situation inédite, même si plusieurs indices montrent qu'il existait une occupation sur cette rive (Annuaire... 1992 : 13 ; BSR Pays de la Loire 1992 : 31).

Phase F : Angers comme ville enclose sur les deux rives (situation entre 1230 et 1240). –

L'élément topographique marquant est ici la grande enceinte édifiée sur les deux rives de la Maine, qui enclose la grande majorité de l'espace urbanisé. Cette enceinte est associée à un château-forteresse, situé dans le tiers occidental de la Cité (cf. § 6.3.4 ci-dessus p. 259). Cet élément est identique à celui de la phase C où l'enceinte de la Cité était l'objet urbain distinctif. La donnée topographique qui permet de créer la phase F est la clôture de l'espace urbain. Mis à part l'ensemble défensif qui est édifié en l'espace d'une dizaine d'années environ, il n'y a pas d'autres éléments sur lesquels on peut s'appuyer pour étayer cette césure ou pour proposer un autre découpage.



Fortification à l'échelle de l'espace urbain ; Transformation du politique en militaire

Figure 248 – Topographie historique de la phase F et objets urbains induisant une césure entre les phases E/F.

Cette phase présente de nombreux points communs avec le précédent. Peu de nouveaux éléments sont créés, et l'espace urbain ne connaît qu'une densification de son occupation, tant en rive gauche qu'en rive droite. La caractéristique essentielle de cette phase est la création de deux nouveaux espaces urbains, un intérieur et un extérieur. Les enceintes des bourgs de l'Esvière et du bourg d'Angers disparaissent car ces entités urbaines se dissolvent dans la trame urbaine. Enfin, le fait que les deux rives de la Maine soient concernées par la nouvelle fortification et que la rivière elle-même y soit incluse appuie l'idée selon laquelle celle-ci n'est plus perçue comme une limite. Angers peut être vue durant cet épisode comme une « ville enclose sur les deux rives », ce qui est alors ici aussi une situation inédite.

9.2.2. Simplification et schématisation

La seconde étape consiste en la simplification-schématisation des tracés des plans de topographie historique. Cette étape est indispensable car le niveau de détail des éléments matériels est trop élevé pour les manipuler aisément. Il est nécessaire de ne conserver que les informations essentielles : « axes de communication, étendue et nature du bâti » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 74, fig. 4). « Simplifier la forme est incontestablement le moyen de faire disparaître les détails pour ne plus montrer que l'essentiel : c'est dégager la structure des aspects spatiaux secondaires. Plus la structure est fondamentale, plus la forme peut et doit se réduire à une figure géométrique simple : cercle, triangle, quadrilatère... » (GRATALOUP 1992 : 107). On ajoute à cela la représentation en symboles ponctuels d'éléments dont on ignore l'emprise exacte. C'est essentiel dans la logique comparatiste de la chorématique : « il faut que les tracés de deux modèles spécifiques (ou plus) soient, sinon superposables, du moins largement assimilables » (GRATALOUP 1992 : 108). Cette étape peut comporter deux moments. Le premier est la simplification des tracés : les lignes courbes sont rectifiées, les tracés des rues sont convertis en lignes

droites, des espaces de trame banale peuvent être interpolés à partir des points d'observation. Les couleurs déterminées par la grammaire graphique sont appliquées sur les figures. Les représentations du relief sont allégées en ne retenant plus que les courbes de niveau les plus pertinentes. Le second moment est la schématisation, opération la plus importante de cette étape. Plus rigoureuse, elle transforme la plupart des angles et des côtés en arcs, en cercles et en ellipses. Elle peut être amenée à réduire les emprises de certains établissements à des quadrilatères. Enfin, elle peut exclure certains symboles ponctuels, en fonction de l'importance des objets urbains par rapport à l'ensemble de l'agglomération.

ÉPISODES	ÉLÉMENTS CONSERVÉS
1	Localisation des opérations archéologiques comme preuves de l'occupation, segment de la fortification de l'éperon, tracé hypothétique de la voie de crête.
2	Forme quadrangulaire de l'agglomération, <i>forum</i> , nécropoles, amphithéâtre, trame viaire orthogonale
3	Éperon de la Cité occupé, fortification de celui-ci, édifices culturels chrétiens, nécropole de la gare, voie quittant la Cité vers le sud-est
4	Éperon de la Cité, fortification de celui-ci, espace du bourg d'Angers, fortification de celui-ci, édifices culturels chrétiens, éléments de voirie
5	Éperon de la Cité, fortification de celui-ci, espace du bourg d'Angers, fortification de celui-ci, espace du bourg de l'Esvière, fortification de celui-ci, édifices culturels chrétiens, secteurs économiques, éléments de voirie
6	Fortification de l'ensemble de la trame urbaine, éperon de la Cité, fortification de celui-ci, espace du bourg d'Angers, espace du bourg de l'Esvière, édifices culturels chrétiens, secteurs économiques, éléments de voirie

Tableau 88 – Synthèse des éléments conservés phase par phase au terme de l'étape de simplification.

L'étape de *simplification* permet d'éliminer les éléments qui ne sont pas pertinents à l'échelle globale de la ville, phase par phase (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 74, fig. 4). Ainsi, c'est l'unique tombe aménagée dans les ruines d'une *domus*, c'est l'unique atelier de production ou l'unique boutique observés dans un secteur donné de l'agglomération qui ne sont pas conservés. Il s'agit « de dégager la structure urbaine en sélectionnant les implantations majeures et en simplifiant les contours de l'agglomération » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 73).

Dans le cas de la modélisation d'Angers, deux choix principaux ont été faits pour l'étape de simplification, qui ne correspondent pas exactement à la logique théorique. Le premier est la figuration du relief : seules les courbes de niveau des 30 m et des 40 m ont été retenues. Le second choix est la trame banale, qui n'est représentée que sur les deux premières phases. Cela s'explique par la localisation des points d'observation de l'occupation. La trame banale n'est pas figurée pour les épisodes suivants car cette information manque totalement pour la troisième et la quatrième et les éléments identifiés pour les phases E et F sont trop ponctuels pour être figurés et interpolés.

Lors de l'étape de *schématisation*, la Maine devient totalement rectiligne, bien que toujours orientée selon la réalité. L'agglomération fortifiée de hauteur ainsi que la ville réduite et enclose sont représentées sous forme d'ellipses, ce qui correspond approximativement à la réalité topographique, alors que la ville ouverte est quadrangulaire, ce qui est déduit de la morphologie restituée de son réseau viaire et même si cela ne correspondait vraisemblablement pas à la réalité. Les bourgs sont figurés comme des semi-ellipses conditionnées par les axes. Enfin les emprises foncières connues des établissements religieux sont converties en surfaces.

On obtient une représentation encore aisément reconnaissable d'Angers : les plans ainsi obtenus sont toujours orientés au nord, la Maine est encore représentée coulant du nord-est vers le sud-ouest et les différents ensembles urbains, tels que la Cité ou les cloîtres des établissements religieux, sont figurés avec leurs superficies approximatives. Les fonctions sont représentées par les couleurs de la grammaire graphique et les fonctions des objets urbains sont pondérées lorsque la documentation permet et nécessite de le faire. L'étape de schématisation, « simplifiant les informations et déduisant la forme de la ville

de sa localisation dans le temps et l'espace » (BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005 : 73), est une étape importante de la démarche.

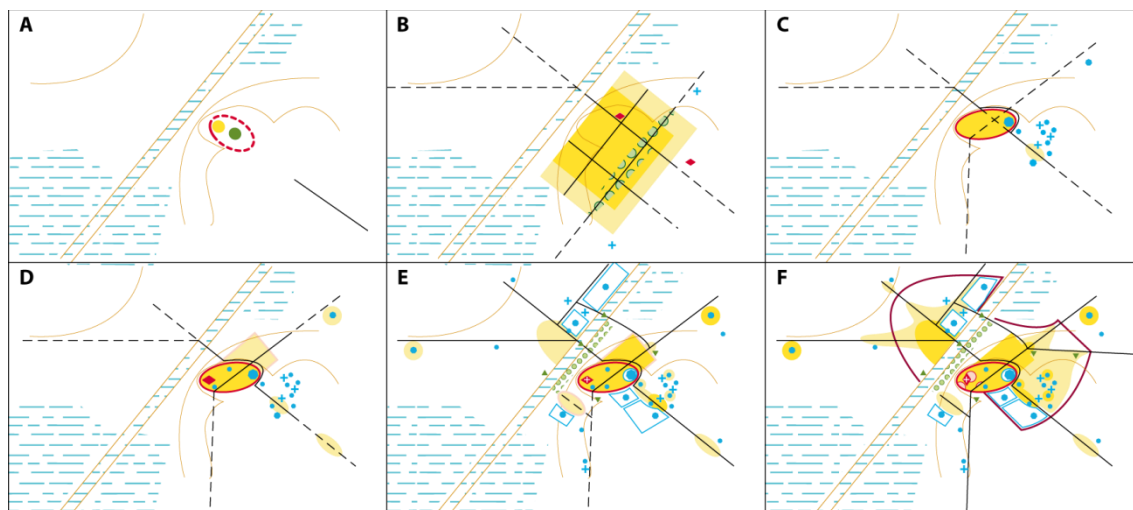


Figure 249 – Frise des schématisations.

9.2.3. La modélisation spécifique

L'étape de modélisation spécifique est la figuration la plus abstraite possible d'une réalité considérée comme chronologiquement et thématiquement homogène et pertinente. Cette étape comprend elle aussi deux moments. Le premier est la modélisation spécifique intégrant les éléments propres au site (cours d'eau, falaises, talus...) et le second est la même modélisation mais sans prendre en compte ces mêmes contraintes.

L'intérêt de cette double réflexion pour la modélisation est que celle-ci permet d'une part de schématiser la situation angevine telle qu'elle peut être observée et d'autre part d'exclure tout élément non anthropique de la réflexion. En effet, la modélisation avec les éléments du site induit une morphologie dissymétrique de l'espace urbain par rapport au cours d'eau. Retirer les éléments de la topographie physique du site permet de ne conserver que les objets urbains peu à peu mis en place, supprimés et transformés, c'est-à-dire les seuls éléments anthropiques.

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ	ÉLÉMENTS MOBILISÉS
Topographie physique (éléments du site)	Maine ; Rupture de pente de la rive gauche et talus associé ; Courbes des 30 m et des 40 m de la rive gauche ; Courbe de niveau des 40 m de la rive droite
Pouvoirs et autorités (rouge)	Forum ; Amphithéâtre ; Amphithéâtre reconverti en bastion avancé ; Résidence comtale ; Château-forteresse ; Enceinte de l'agglomération fortifiée de hauteur ; Enceinte de la fin du 3 ^e s. ; Enceinte de 1230
Trame banale (jaune)	—
Religieux et funéraire (bleu)	Nécropoles suburbaines ; Cathédrale ; Monastères et basiliques funéraires paléochrétiennes ; Abbayes du 11 ^e s. ; Hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste ; Secteurs d'inhumation mis en place au 11 ^e s.
Économique (vert)	Secteur commercial intra-urbain de l'épisode 2 ; Zones de production et de distribution en bord de Maine et des rues des phases E et F

Tableau 89 – Éléments mobilisés par la modélisation spécifique en fonction des catégories d'activité.

En s'appuyant sur les catégories d'objets urbains telles qu'elles sont déterminées par la grammaire graphique, il est nécessaire de faire un tri dans les éléments que l'on considérera comme pertinents, ceux qui peuvent être regroupés et ceux qui peuvent être écartés. Il n'y a pas de règle fixant le

nombre d'éléments – de chorèmes – devant impérativement être employés, mais il en faut un nombre suffisant pour représenter une réalité, dans la limite de la documentation disponible bien évidemment (GRATALOUP 1992 : 108).

C'est au cours de l'étape de modélisation spécifique que l'on peut pondérer les différents éléments que l'on choisit de figurer sur les représentations de la ville. Cette pondération s'appuie sur plusieurs facteurs. Le statut social des occupants de ces objets est essentiel : l'influence du comte ou de l'évêque est prise en compte pour estimer le niveau des éléments des autorités civile et ecclésiastique – qui est ici régional, voire supra-régional. Dans le cas des établissements religieux autres que la cathédrale, leur niveau est estimé à partir de leur statut : une simple basilique funéraire sera de niveau inférieur alors qu'un monastère aura un rang standard, en considérant que l'influence du second rayonne au-delà de celle de la première. Dans le cas des éléments économiques, la nature des biens produits ou échangés est la caractéristique qui permet d'estimer leur importance. Enfin l'estimation du niveau de la trame banale est réalisée différemment. Elle s'appuie sur la densité au sol de l'occupation, sa durée entre l'installation et l'abandon ou la transformation radicale ainsi que sur la situation par rapport au centre de l'agglomération – partant du principe que les secteurs périphériques sont moins densément bâtis que les quartiers centraux.

Éléments de la topographie physique et des axes. – Le premier des éléments topographiques du site est la Maine elle-même, à d'autant plus forte raison qu'elle a beaucoup influé sur la morphologie de l'agglomération. Cet élément doit constamment être pris en compte. C'est enfin un objet qui fait entrer Angers dans la catégorie des villes en bord de cours d'eau. La rivière est ici représentée de manière rectiligne. Le second élément est la configuration du relief induit par le profil de la vallée de la Maine. La représentation du terrain doit traduire les coteaux des deux éperons de la Cité et de l'Esvière. Elle doit également mettre en évidence la forte pente de la rive gauche de la Maine. Les vallons de l'Esvière et de la Godeline ne sont pas représentés. La rive droite, au profil moins prononcé, peut ne comporter qu'une courbe de niveau. En définitive la notion essentielle de la contrainte de site due au relief est la présence d'un talus face à la Maine ainsi que d'une forte pente reliant le fond de la vallée au sommet du plateau.

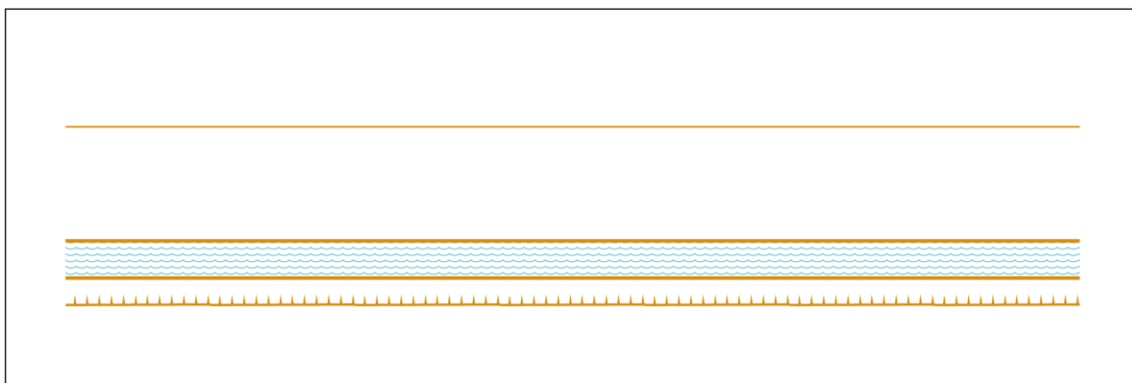


Figure 250 – Modélisation des éléments de la topographie physique.

Les axes viaires, figurant non pas une ou plusieurs rues en particulier mais un tracé général, sont les seuls objets de la topographie historique présents dans toutes les phases – à l'exception de la première. Ce postulat est étayé par le fait que le franchissement de la Maine n'a pas été déplacé.

Éléments liés aux pouvoirs civil et militaire. – Les éléments civils correspondent en premier lieu au *forum*, associé à l'agglomération ouverte. La question de sa localisation précise n'a pas de sens dans une perspective de modélisation chorématique, notamment durant l'étape des modèles spécifiques. Le

forum est de niveau standard en cela qu'il s'agit du lieu de gestion de l'entité politique de la cité et que son échelle d'influence dépasse celle de l'agglomération mais n'excède pas celle de son territoire. En deuxième lieu, il s'agit de l'amphithéâtre situé en bordure de l'agglomération, également associé à l'agglomération ouverte de plan régulier. On considère qu'il s'agit d'un élément lié au pouvoir civil car c'est un lieu d'expression de l'activité politique. En tant qu'un des lieux de l'activité politique, son importance dépasse celle de la seule agglomération mais n'excède pas le rang régional, ce que l'on interprète par un niveau standard. Le dernier élément lié à l'autorité civile est la résidence comtale, aménagée à partir de la fin du 10^e s. – phase D –, à l'époque où Geoffroi Grisegonelle s'octroie le titre comtal, un état de fait qui paraît accepté dans les sources écrites. Il est probable que le site de la résidence a accueilli un pouvoir civil bien avant l'attestation de cette localisation dans l'échange de 851. Son niveau évolue avec le temps : durant la phase D elle est de niveau standard car le pouvoir du comte ne dépasse pas l'Anjou ; en revanche, durant la phase E elle est de niveau développé car les comtes ont étendu leur domination temporairement vers Nantes et vers Tours et durablement vers Le Mans.

La fortification de l'agglomération de hauteur est considérée comme de niveau standard, même si on ne dispose que de peu d'informations sur cet objet. Ce niveau a été sélectionné car cet élément est vraisemblablement unique dans l'agglomération fortifiée de hauteur et également car il fortifie une partie de l'*oppidum* principal des Andes. Il joue donc un rôle de mise en défense de la place central du peuple gaulois. Le principal élément militaire est la fortification de la fin du 3^e s. installée autour de l'éperon de la Cité. Sa pérennité a été assurée par son rôle défensif d'une part mais également par son emplacement, en cela qu'elle a aussi servi d'assise à différentes maisons *intra-muros*. À l'époque moderne son intégrité fut défendue par le chapitre cathédral. Pour ces raisons cet élément est considéré de niveau standard. Le bastion formé par l'amphithéâtre réutilisé temporairement comme défense avancée durant la phase C est considéré comme de niveau moins développé car l'édifice n'a eu cette fonction que peu de temps ; il est exclu de la modélisation à partir de l'étape de schématisation. Le dernier élément militaire est le système défensif installé au début du 13^e s. à l'échelle de l'ensemble de l'espace urbanisé. La construction de cette fortification a été décidée par le pouvoir royal à la fois pour ancrer Angers dans le domaine royal et pour créer un point d'appui contre les menaces bretonnes et anglaises. À ce titre la courtine de l'enceinte proprement dite et le château-forteresse sont considérés comme de niveau développé.

Éléments de la trame banale. – Le niveau de la trame banale, phase par phase, dépend fortement de la quantité et de la qualité des informations que l'on peut mobiliser. Ainsi l'agglomération restituée pour le premier épisode est constituée d'une trame banale de niveau moins développé car sa qualification ne s'appuie que sur deux opérations, dont une seule a révélé des structures assurément liées à de l'habitat. À l'inverse, l'agglomération restituée pour la deuxième phase se fonde sur une plus grande quantité de données matérielles qui permettent de qualifier assez finement la densité et la durée de l'occupation de chaque quartier. La cartographie des dates d'abandon des secteurs urbains appuie également cette interprétation. Pour cette phase, la différence de densité entre intérieur et extérieur est due à l'abandon précoce des quartiers périphériques.

L'espace urbain est figuré par des demi-ellipses dont les côtés droits sont adossés au tracé de la rupture de pente. Cette représentation permet de faire abstraction de l'emprise réelle de l'agglomération. Ce choix explique pourquoi l'espace de la Cité n'occupe plus qu'une demi-ellipse à partir de la phase D, c'est-à-dire lorsque l'on considère que la Cité et le bourg d'Angers forment le noyau urbain autour duquel le reste de l'agglomération se développe : la Cité n'est alors plus que la moitié de ce noyau. La densité de l'espace de la Cité est toujours considérée comme de niveau standard. Ce choix est motivé par le fait que ce secteur renferme les sièges des deux autorités en place à Angers, ce qui ne permet pas de réduire la densité supposée. Ce niveau permet également de représenter la continuité d'une occupation dans ce secteur. Les densités des nouveaux espaces urbains restitués à partir des informations tex-

tuelles – bourg d'Angers à la phase D, bourgs de l'Esvière, bourg Sainte-Marie et rive droite de la Maine à la phase E, espaces devenus *intra-muros* avec l'enceinte de 1230 à la phase F – sont arbitrairement considérées comme de niveau moins développé lorsqu'ils apparaissent. Par la suite, suivant le principe adopté pour la figuration de la Cité, leur niveau devient standard pour illustrer leur continuité.

Éléments religieux et funéraires. – La représentation des éléments chrétiens, qui sont mis en place durant la phase C, est schématisée par une figuration non exhaustive de tous les objets urbains. Ceux-ci sont en effet trop nombreux pour permettre une lecture claire du modèle spécifique.

La cathédrale est représentée par un grand symbole ponctuel car l'évêque est le détenteur d'une autorité dépassant le strict cadre urbain, même s'il n'est pas à proprement parler « supra-régional ». Elle est entourée d'un espace de niveau standard à partir de la phase F pour représenter la mise en place progressive du quartier des chanoines de la cathédrale. Les différentes basiliques funéraires édifiées à l'emplacement de l'actuelle place du Ralliement ainsi que l'abbaye Saint-Aubin forment un ensemble beaucoup trop dense d'édifices pour être représentés individuellement sur un modèle spécifique. Il a donc été choisi de ne conserver qu'un symbole ponctuel de niveau standard pour l'abbaye Saint-Aubin et un autre, minoré, pour les basiliques funéraires dont l'influence ne dépasse pas Angers. Les secteurs funéraires de superficies restreintes attestés autour de ces établissements, dont certains deviennent par la suite les cimetières paroissiaux ou particuliers de ces édifices, sont figurés selon la même logique. Quelques éléments sont isolés. Il s'agit de l'abbaye Saint-Serge, représentée à partir de la phase C, figurée de niveau standard en suivant l'exemple de Saint-Aubin. La situation est identique pour Saint-Nicolas à partir de la phase E. Ces objets restent indépendants car ils se situent à distance de l'agglomération, avec laquelle ils ont des liens moins forts que les autres établissements.

Les éléments ecclésiastiques sont figurés par des symboles ponctuels car l'étendue supposée des cloîtres – pour Saint-Aubin, Toussaint, Saint-Serge, Saint-Nicolas, Notre-Dame-de-la-Charité et l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste – était trop incertaine à l'étape de simplification-schématisme et leur emprise foncière à l'échelle globale de la ville n'a plus de sens dans une perspective de modélisation.

Éléments économiques. – Cette démarche a également été adoptée pour les éléments économiques qui sont représentés durant la phase B et à partir de la phase E. Il s'agit d'abord des différents ateliers repérés principalement dans la moitié orientale de l'agglomération ouverte de plan régulier, autour de la place du Ralliement, ainsi que ponctuellement dans les secteurs occidentaux. On considère que l'espace économique ainsi reconstitué est de niveau standard. D'après les observations matérielles, ces secteurs ont essentiellement une vocation commerciale. Afin d'alléger la représentation des éléments économiques, le secteur associé ne concernera que les abords d'un seul axe ; cette représentation est schématique et ne signifie pas l'absence de toute activité économique ailleurs dans l'agglomération. Il s'agit également du marché situé à la porte Angevine ainsi que des différentes boutiques de luxe mentionnées sur le pont par Raoul de Dicet au milieu du 12^e s. Ces lieux ont été traduits par un symbole ponctuel pour améliorer la lisibilité. Le premier est considéré de niveau standard car le marché de la porte Angevine semble être le principal lieu de commerce de la ville et le second a été considéré comme de niveau développé en raison de la nature des biens qui sont échangés sur le pont. Ces deux pôles économiques sont présents sur les deux derniers épisodes. Durant la même période, l'atelier de tannerie observé au bord de la rive droite de la Maine a été extrapolé en un secteur de production. Ce choix a également été adopté pour figurer les activités commerciales installées le long des axes principaux de l'agglomération et autour des fortifications. Le niveau retenu pour ces différents secteurs est standard.

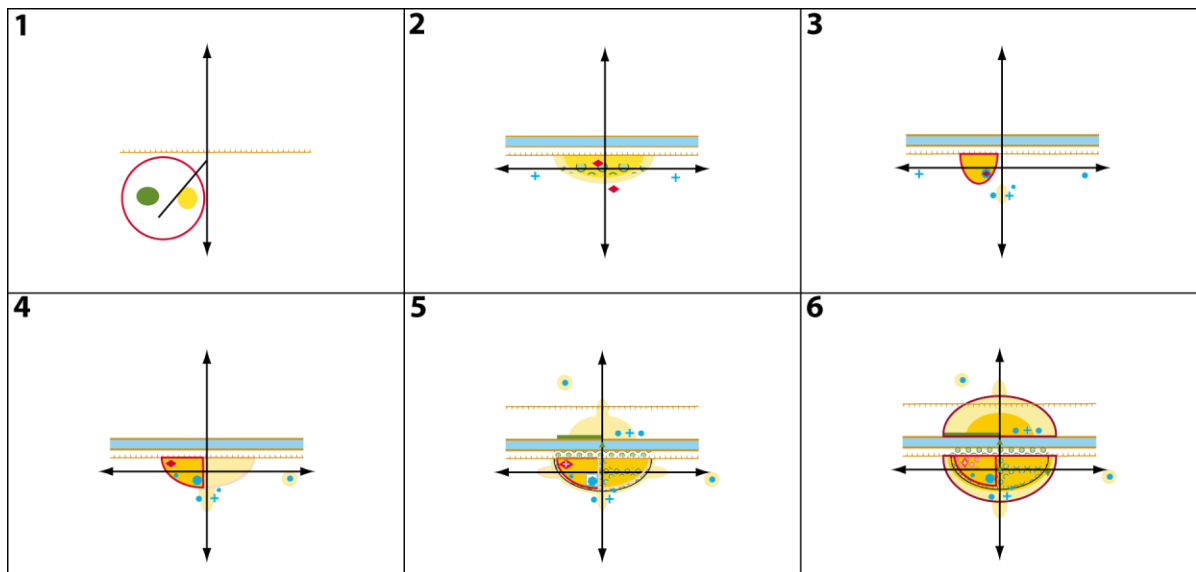


Figure 251 – Frise des modèles spécifiques.

La frise des modèles spécifiques avec éléments du site que l'on obtient au terme de cette démarche est l'étape la plus schématique durant laquelle la morphologie d'Angers est encore reconnaissable, du fait de la conservation du positionnement relatif des différents objets les uns par rapport aux autres ainsi que du fait de la présence des contraintes du site.

La lecture linéaire de la frise montre l'évolution de la position de l'espace urbanisé par rapport aux axes principaux et au carrefour de ceux-ci. L'agglomération est située à leur croisée aux phases B, D, E et F alors qu'elle se situe à l'écart aux phases A et C. Ceci s'explique par le fait que l'enceinte de la fin du 3^e s. excluait probablement le carrefour de ces deux routes, lequel se situait alors devant la porte Angevine. La fortification du bourg d'Angers au 10^e s., durant la phase D, devait être la première mise en défense de ce lieu. On ne peut déterminer si l'agglomération fortifiée de hauteur comprenait ou non ce croisement. La phase D est organisée autour d'un noyau fortifié constitué de deux espaces de trame banale de densités différentes et séparées par l'axe haut-bas. Cela représente l'association de la Cité et du bourg d'Angers, tous deux fortifiés. Ce modèle spécifique ne figure en aucun cas un déplacement des lieux de pouvoir et une diminution de la densité de l'occupation de la Cité. On remarque également l'extension puis la densification de la trame banale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des différents noyaux fortifiés. Cette dynamique est visible sur les deux derniers épisodes, où les espaces de trame banale situés au-delà de la voie de contournement pour la phase E et au-delà de l'enceinte de 1230 pour la phase F couvrent une étendue croissante. Peut être ajouté le bourg structuré autour de l'établissement religieux isolé à partir de la phase E.

9.3. Conclusions de la modélisation chrono-chorématique d'Angers

La conception des figures de simplification et de schématisation ainsi que des modèles spécifiques n'est pas le but en soi de la modélisation chrono-chorématique. Les conclusions que l'on peut faire à partir des modèles sont multiples. Bien qu'il soit possible de ne travailler qu'à partir d'une étape intermédiaire de la modélisation chrono-chorématique, comme par exemple les plans de topographie historique ou les modèles spécifiques avec contraintes de site, cette démarche tient dans la conception de modèles spécifiques réduits au maximum pour comparaison. Deux aspects doivent être pris en compte. Il s'agit de mettre en évidence les points communs et les différences entre les modèles spécifiques et théo-

riques et de caractériser la dynamique urbaine d'Angers en se fondant sur les modèles spécifiques mais également sur les permanences, les apparitions et les disparitions de chorèmes, qui traduisent des modifications de la trame urbaine.

9.3.1. La place d'Angers comme ville

La confrontation des modèles spécifiques avec les modèles théoriques permet de mettre en évidence les similitudes et les différences du cas particulier avec le cas général. Cette mise en parallèle, en plaçant Angers face à la théorie, a pour intérêt de susciter l'interrogation sur les éléments communs mais également et surtout sur les éléments distincts. La plupart des divergences entre spécificité et théorie peuvent être expliquées par de simples effets de sources. Si certains épisodes sont peu ou pas documentés sur certains aspects, ce qui est fréquemment le cas pour la Protohistoire ou pour le haut Moyen Âge, en revanche une fraction des différences proviennent bien d'écarts réels du cas particulier par rapport au modèle. Ce sont précisément ces aspects qui demandent une discussion car ils constituent la particularité d'Angers. Ce sont des écarts aux modèles qui ne remettent pas ces derniers en question.

La phase A s'appuie sur une documentation fondée sur les résultats de trois interventions archéologiques (château, musée des Beaux-Arts et 12 rue des Filles-Dieu) globalement ponctuelles à l'échelle de la ville. Les données obtenues permettent néanmoins une comparaison opérante entre le modèle spécifique et le modèle théorique. De plus, elles permettent de poser la question de la situation précise de l'agglomération. Les éléments du modèle théorique sont un site de hauteur renforcé par une enceinte. À l'intérieur, on observe des secteurs commerciaux et artisanaux ainsi que de l'habitat hiérarchisé. Sont présents un centre politique ainsi qu'un lieu de culte. Ces éléments sont disjoints et ne semblent pas occuper la totalité de l'espace fortifié. Les espaces funéraires sont rejetés à l'extérieur. Enfin, l'agglomération est placée à proximité d'un carrefour.



Figure 252 – Confrontation du modèle spécifique de la phase A et du modèle théorique correspondant.

RAPPORT	ÉLÉMENTS
Convergences	Situation de hauteur ; Enceinte monumentale ; Quartier artisanal ; Situation près d'un carrefour
Divergences	Centre politique ; Funéraire <i>extra-muros</i> ; Quartier d'échanges ; Lieu de culte ; Habitat hiérarchisé ; Plan de voirie

Tableau 90 – Convergences et divergences entre spécificité et généralité pour la phase A.

En premier lieu, et tout comme le modèle théorique qui ne présente pas un espace urbain entièrement occupé, ni même occupé de manière jointive, le modèle spécifique de la phase A présente un ensemble d'éléments juxtaposés. Leur distribution spatiale tient au fait que l'on ne dispose quasiment jamais d'une vision suffisamment large pour établir un plan-type. La situation de hauteur est l'élément le

plus assuré. Il s’agit en effet du site d’un des deux éperons de la rive gauche de la Maine, et notamment de celui qui est isolé du reste du plateau par deux vallons. La fouille du château a mis en évidence des espaces qui pourraient relever d’une part de l’habitat et d’autre part de diverses activités économiques – peut-être plus probablement d’un quartier artisanal. Elle a également permis de repérer des traces ténues mais toutefois réelles d’un possible plan de voirie structurant l’espace. Il est possible que l’éperon ait été fortifié. Enfin le modèle spécifique place Angers à l’écart de la voie desservant l’agglomération, fait qui trouve son pendant dans le modèle théorique.

Aucun lieu de culte lié à cet épisode n’a pu être mis en évidence. Aucune forme de hiérarchisation de l’habitat n’a été constatée. Aucune zone funéraire ni même aucune inhumation n’a été repérée. Enfin le centre politique reste inconnu. Les différences entre le modèle spécifique d’Angers et le modèle général trouvent probablement leur origine dans la documentation. Il faut en effet rappeler que les fenêtres d’observation sont peu étendues. Il n’y a pas de preuve que les divergences entre la spécificité et la théorie soient dues à une absence réelle.

La phase B est mieux documentée par le biais de l’archéologie. L’image de la réalité urbaine des trois siècles de cet épisode est ainsi plus fiable. Si le modèle spécifique que l’on peut réaliser s’appuie sur une base matérielle plus stable et moins sujette à caution, certains aspects restent toutefois sous-documentés. Les éléments du modèle théorique comportent en premier lieu une densité différente entre quartiers intérieurs et quartiers extérieurs de l’agglomération. L’aspect politique correspond au *forum* ainsi qu’à certains édifices : thermes, amphithéâtre... Le commerce est présent de manière diffuse dans le centre de l’agglomération ; la production est déportée à l’extérieur pour des raisons de sécurité et de nuisance. L’aspect religieux se caractérise par la présence de lieux de culte disséminés dans la trame urbaine et un rejet des espaces funéraires en-dehors de celle-ci.

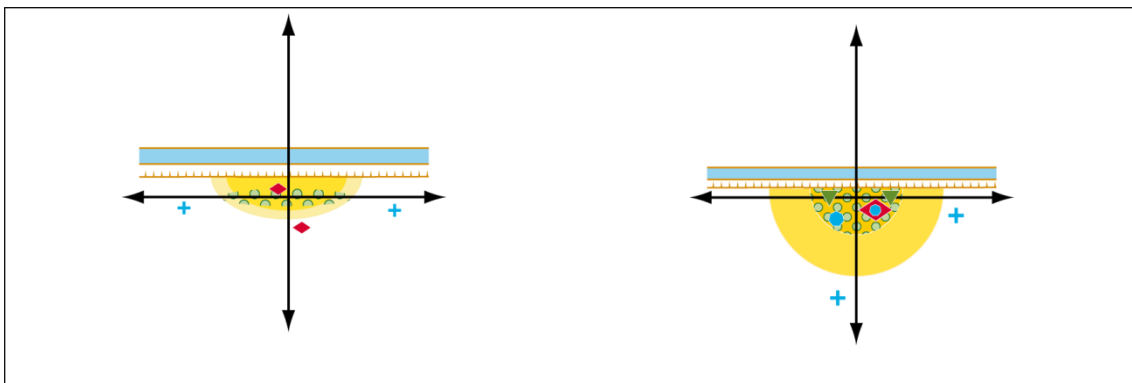


Figure 253 – Confrontation du modèle spécifique de la phase B et du modèle théorique correspondant.

RAPPORT	ÉLÉMENTS
Convergences	Lieux funéraires en périphérie de l’agglomération ; Commerce le long d’un axe, diffus dans le centre et production rejetée à l’extérieur
Divergences	Religieux impérial ; Lieux de culte

Tableau 91 – Convergences et divergences entre spécificité et généralité pour la phase B.

Les nécropoles sont bien documentées par l’archéologie. Les lieux de commerce et de production identifiés s’organisent principalement le long d’une rue est-ouest. Cet aspect reste assez fragmentaire. La structuration de la trame banale en deux zones de densités différentes, la plus forte au centre autour du carrefour des axes principaux et la plus faible constituant une couronne autour de la précédente, est estimée à partir de la nature des habitats observés dans ces différents secteurs ainsi que par la précocité de l’abandon des lieux les plus périphériques.

Les différences entre le modèle spécifique et le modèle général pour la phase B tiennent dans le religieux. Cela peut être soit pour un culte standard soit pour le culte impérial – ce qui conférerait alors à ces éléments un aspect plus politique que les autres. Les deux modèles divergent également avec l’absence de centre politique. Ces points peuvent être discutés. La fouille du château a mis en évidence, pour les périodes correspondant à la phase B, un espace libre comprenant un podium le tout probablement entouré d’une colonnade, interprété – non définitivement – comme un possible temple. Aucun édifice culturel n’a été formellement identifié à Angers. Le centre politique est à l’écart du fait qu’il n’est pas attesté et que son emplacement est déduit.

La comparaison entre modèles spécifique et théorique pour l’épisode 2 montre que le cas d’Angers correspond bien à l’idéal-type de la ville ouverte : sur les six aspects composant le modèle théorique, quatre sont figurés sur le modèle spécifique.

La phase C se caractérise d’une part par un objet persistant et d’autre part par l’existence d’un processus en activité durant près de deux siècles. Ce même épisode est également marqué par une documentation globalement lacunaire. Le modèle théorique présente une rétraction de l’espace urbanisé caractérisée par l’abandon constaté de grands espaces et par le maintien de quelques secteurs périphériques. L’élément essentiel est l’aménagement d’une enceinte autour d’un espace central induisant une voie de contournement. Un lieu d’échanges est présent en bordure de l’espace urbain. Le modèle théorique inclut le maintien du *forum*. La christianisation se caractérise par la mise en place de nombreux éléments matériels, dont le plus important est la cathédrale, lieu d’exercice du pouvoir épiscopal. De nombreux autres édifices de rang inférieur, abbayes et basiliques, existent également, tant *intra-* qu’*extra-muros*. Quelques nécropoles antiques sont conservées en bordure des voies, mais certains espaces funéraires s’installent dans l’espace de la trame banale de l’épisode précédent. Enfin, le rôle de carrefour est conservé. Les deux schémas de la Figure 254 semblent présenter beaucoup de discordances, plus que ne le rapporte le Tableau 92. Dans le détail, les deux schémas présentent bien un grand nombre de convergences et peu de divergences.

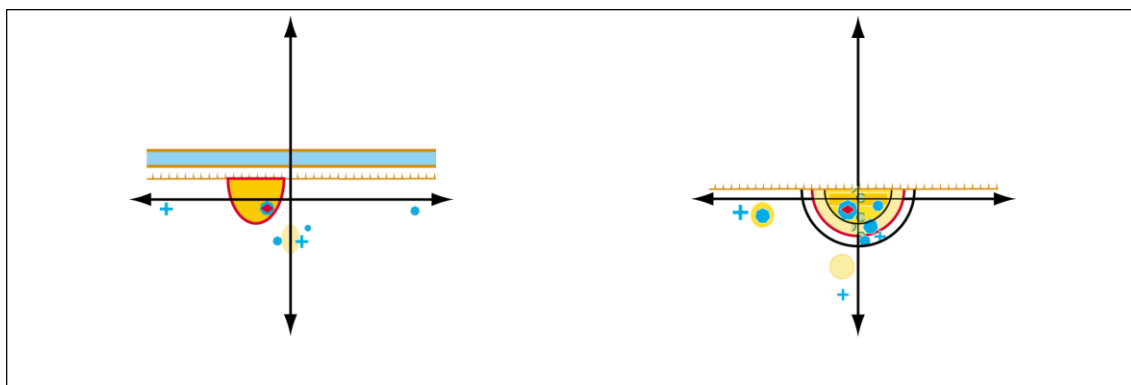


Figure 254 – Confrontation du modèle spécifique de la phase C et du modèle théorique correspondant.

RAPPORT	ÉLÉMENTS
Convergences	Rétraction du centre-ville, décroissance démographique, mitage du tissu urbain ; Enceinte ; maintien du rôle de carrefour ; Christianisation : création d’édifices culturels, rapprochement des cimetières du centre et maintien de quelques nécropoles antiques ; Baisse des échanges
Divergences	Voie de contournement et de liaison ; Marché, port

Tableau 92 – Convergences et divergences entre spécificité et généralité pour la phase C.

La rétraction de l’espace urbanisé vers un point donné de l’agglomération est constatée dès le début du 2^e s. pour les secteurs les plus périphériques de l’agglomération. Le point commun est la présence d’une enceinte fortifiant à partir de 280 environ une partie de l’espace habité – point focal de la

rétraction urbaine – et enfermant de manière certaine le nouveau pôle ecclésiastique chrétien et peut-être le *forum*. Un troisième point commun est la présence, à l'extérieur du réduit fortifié, de plusieurs zones funéraires au sein desquelles sont aménagés des lieux de culte chrétiens édifiés sur les tombes de personnages ecclésiastiques. Cela a pour effet de progressivement cristalliser autour d'eux une occupation de l'espace qui n'est ni totalement laïque, ni totalement religieuse. L'absence des espaces économiques vient du fait qu'il n'y a aucune information disponible pour cet épisode. Les données matérielles ou textuelles ne prouvent pas la présence de ports sur la Maine, même si on peut raisonnablement envisager leur existence. L'autre différence essentielle est l'absence de figuration des voies de contournement induites par la présence de l'enceinte, laquelle oblitère généralement plusieurs rues. Il s'agit aussi d'un effet de la documentation qui ne permet pas d'avoir la certitude matérielle de l'existence de ces éléments. En parallèle à ces différences nettes, on peut évoquer le mitage de l'espace urbanisé issu de sa rétraction. Cet état de fait existait probablement à Angers, mais les informations matérielles sont trop fragmentaires pour autoriser sa représentation ; le secteur le mieux documenté sur cet aspect correspond aux environs de Saint-Martin, où une occupation *extra-muros* se maintient jusqu'au 5^e s.

La comparaison entre modèle spécifique et modèle théorique pour l'épisode C montre que le cas particulier d'Angers correspond bien au cas général. En effet, sur les six aspects composant le modèle théorique, quatre se retrouvent dans le cas spécifique d'Angers – encore que les questions des voies de contournement dues à l'enceinte et du mitage du tissu urbain de densité moyenne restent incertaines en raison du manque documentaire.

La phase D présente certaines des difficultés rencontrées pour la conception de la phase précédente. Les données archéologiques sont assez faibles et ne documentent pas certains aspects. En revanche cet épisode connaît un accroissement de l'information textuelle qui permet d'informer les cadres politiques et administratifs de la société. Le modèle théorique de la phase D présente une croissance démographique que l'on induit de l'expansion et de la densification de la trame banale. Les éléments religieux sont plus nombreux car cet épisode inclut la mise en place du maillage paroissial, élément de structuration de l'espace ecclésiastique et de desserte de la population urbaine ; cela se manifeste par l'édification de nouveaux lieux de culte. Les activités économiques se densifient le long des axes principaux, au centre de l'espace fortifié. Enfin l'émergence d'un pouvoir militaire est traduite par la construction d'un château à l'intérieur de l'enceinte.

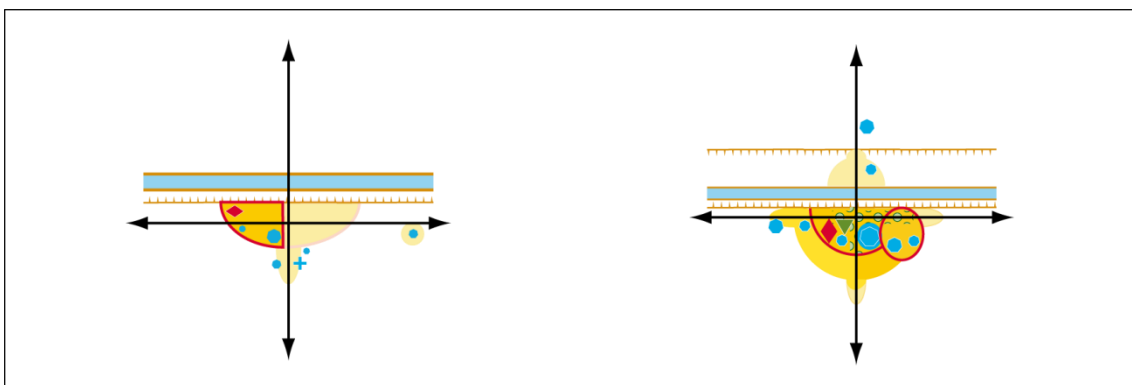


Figure 255 – Confrontation du modèle spécifique de la phase D et du modèle théorique correspondant.

RAPPORT	ÉLÉMENTS
Convergences	Croissance démographique, expansion et densification urbaine ; Desserte et encadrement de la population
Divergences	Densification des activités commerciales le long des axes principaux, marché ; Pouvoir militaire, château

Tableau 93 – Convergences et divergences entre spécificité et généralité pour la phase D.

La présence d'un pouvoir civil est un point de convergence essentiel. Il s'agit ici du pouvoir comtal de plein exercice installé à l'extrémité occidentale de l'éperon. Cette structure sociale est l'aboutissement de l'évolution de cadres administratifs préexistants vers une plus forte autonomie. La croissance démographique et l'expansion spatiale de l'agglomération, qui sont documentées par l'attestation des bourgs d'Angers et Saint-Serge et par la fondation du bourg Saint-Aubin, correspondent à l'extension de l'agglomération. Cela a créé autant de nouveaux lieux d'occupation en-dehors du réduit fortifié de la Cité. Enfin la fondation de nouveaux lieux de culte entrant dans le cadre général de l'encadrement spirituel de la population correspond aussi au modèle théorique. Les sources écrites montrent ainsi la fondation de l'église Saint-Michel-la-Palud en 996 pour assurer notamment la desserte du bourg Saint-Aubin, ou encore l'attestation de l'église Saint-Denis en 970. Le fait qu'il s'agisse de simples églises permettant la desserte de la cure paroissiale liée à une église collégiale renforce la notion d'encadrement pastoral.

Comme précédemment, les aspects économiques ne sont pas figurés en raison du manque de données. Les sources ne permettent pas de mettre en évidence le phénomène de densification des activités commerciales le long des axes principaux, comme le suggère le modèle théorique. Aucun lieu d'échanges n'est mentionné dans les sources. L'autre écart au modèle constaté est l'absence d'éléments relevant explicitement du pouvoir militaire. En effet si l'enceinte du 3^e s. conserve sa fonction défensive, la résidence comtale à l'angle ouest de la Cité ne connaît pas d'évolution vers un rôle militaire.

La phase E est celle qui présente le plus de différences entre le modèle théorique et le modèle spécifique. Sur les quatre notions théoriques, seulement deux se retrouvent telles quelles dans le cas d'Angers. La question de l'écart constaté entre politique et militaire demande quelques précisions. L'aspect militaire n'est qu'une facette de l'expression du pouvoir politique, à Angers comme ailleurs : il ne peut y avoir de pouvoir militaire sans pouvoir politique pour en asseoir l'autorité alors que l'inverse, autant improbable est-ce, est envisageable. L'aspect militaire du pouvoir politique du comte était probablement associé à l'enceinte de la Cité, celle-ci se situant dans son fief. En ce sens l'absence du militaire dans le modèle spécifique n'est pas problématique mais correspond effectivement à la réalité du cas d'Angers et ne remet pas le modèle général en question. Si une phase E a été créée d'après les éléments de la topographie historique, elle doit cependant être rapprochée du même épisode théorique que pour la phase D. C'est la création d'objets urbains en rive droite qui appuie la distinction de cet épisode.

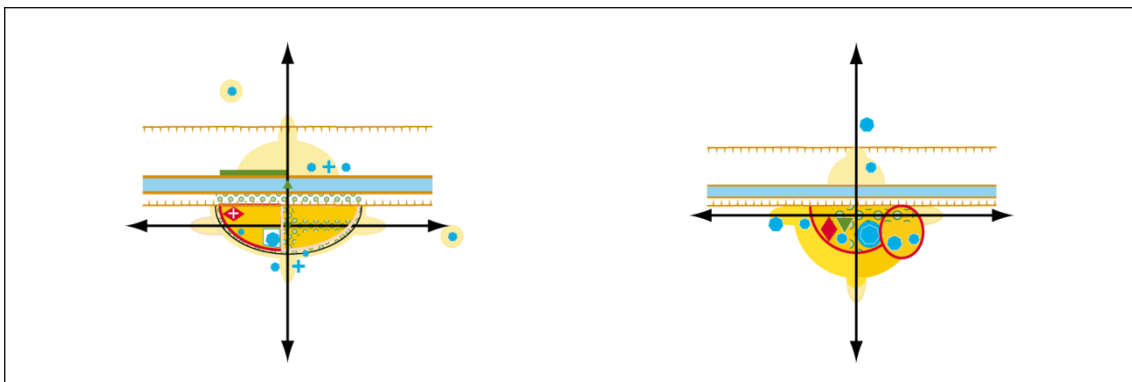


Figure 256 – Confrontation du modèle spécifique de la phase E et du modèle théorique correspondant.

RAPPORT	ÉLÉMENTS
Convergences	Croissance démographique ; Desserte et encadrement de la population ; Densification et dispersion du tissu économique, marché
Divergences	Pouvoir militaire, château

Tableau 94 – Convergences et divergences entre spécificité et généralité pour la phase E.

Intégrés au modèle spécifique de la phase précédente, la mise en place progressive d'un pouvoir civil, l'accroissement démographique, l'extension de l'espace urbanisé et la création de nouveaux lieux de culte sont toujours des réalités de l'épisode 5. Les deux derniers aspects concernent l'espace urbain de la rive droite, sans délaisser la rive gauche. L'activité économique, désormais documentée, est figurée par une trame structurée le long des axes : les sources écrites fournissent plusieurs mentions des ports et des lieux de marché dont la localisation est possible au vu des précisions topographiques. La seule distinction entre la théorie et la spécificité pour l'épisode 5 d'Angers concerne la question militaire, comme précédemment : aucun élément de cette nature n'est identifié dans la ville. Les remarques qui ont pu être faites précédemment s'appliquent également ici.

La comparaison entre le modèle spécifique de l'épisode 5 et le modèle théorique montre que le cas particulier d'Angers correspond bien ici aussi au cas général. Les nouveaux objets urbains mis en place sur la rive droite ne modifient pas le modèle spécifique de cet épisode. La question militaire ne paraît pas réhibitoire.

Plusieurs aspects présentés dans le modèle théorique n'ont pas d'équivalent dans le modèle spécifique en cela que la phase F correspond à un état situé au moment de la mise en place du système défensif urbain, soit une dizaine d'années aux alentours de 1230, alors que le modèle théorique possède une épaisseur temporelle nettement supérieure. Certaines des différences peuvent être ainsi expliquées. L'expansion de l'espace urbanisé est la traduction de la croissance démographique. Les éléments économiques ne sont plus cantonnés aux rues centrales ou aux portes de l'enceinte antique et sont présents, dispersés, dans les espaces centraux de l'agglomération. Les éléments liés aux pouvoirs connaissent d'importantes modifications. Une enceinte enserrme la quasi-totalité de la trame urbaine ainsi que certains faubourgs ; en parallèle la première enceinte est peu à peu englobée par le bâti et disparaît progressivement du visible. En deuxième lieu le pouvoir politique prend peu à peu de l'ampleur : on voit ainsi être créés des prisons et des péages, en même temps que le rôle militaire du château tend à devenir politique en tant que lieu d'exercice du pouvoir municipal. Enfin les éléments religieux ne comprennent que la fondation des couvents des ordres mendiants.

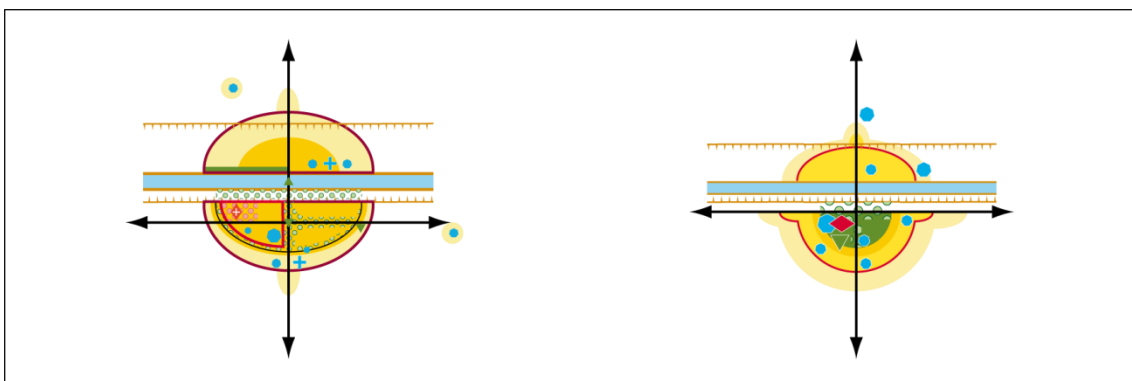


Figure 257 – Confrontation du modèle spécifique de la phase F et du modèle théorique correspondant.

RAPPORT	ÉLÉMENTS
Convergences	Croissance démographique ; Densification et dispersion du tissu économique ; Émergence du politique ; Seconde enceinte, fortification de certains faubourgs
Divergences	Désaffection de la première enceinte ; Apparition des couvents mendiants aux portes de l'agglomération

Tableau 95 – Convergences et divergences entre spécificité et généralité pour la phase F.

La croissance démographique est mise en évidence par le développement du réseau viaire, documenté par des noms de rues de plus en plus fréquents au 13^e s. même si certains sont connus dès la phase précédente. Cet indice indirect est la marque de l'aménagement de nouveaux quartiers de plus en plus éloignés des anciens centres. Un autre point commun est l'édification d'une grande enceinte fortifiant l'agglomération. Elle n'a pas pour but principal de réunir dans un même espace plusieurs pôles urbains mais bien de faire d'Angers un point d'appui militaire dans une région assez instable. Cet aspect est argumenté par le faible nombre de ces pôles multiples dans la trame urbaine. En association avec l'enceinte de 1230, un château-forteresse est édifié afin de défendre la ville. La primauté militaire remplace la primauté politique, réduite après le passage de l'Anjou dans le domaine royal à la suite de la bataille de la Roche-aux-Moines (1204). À l'inverse du modèle théorique, l'enceinte de la Cité n'est pas intégrée à la trame urbaine. Elle reste un élément majeur de l'espace urbain : elle sert de mur-terrasse et de clôture au quartier canonial Saint-Maurice. Après la construction du château-forteresse, l'espace qu'elle délimite est considéré en quelques occasions comme sa basse-cour. Plusieurs écarts entre les deux modèles sont induits par l'absence de profondeur chronologique de la phase F. C'est par exemple le cas pour les objets urbains associés à l'émergence du pouvoir politique municipal, comme l'hôtel de ville, la prison et les péages. La persistance de l'enceinte de la fin du 3^e s. est une situation probablement spécifique – mais non exclusive – à Angers. La divergence la plus intéressante est probablement l'absence de couvents mendiants en marge de l'agglomération, mais cela est dû à la faible épaisseur dans le temps de la phase F. La nature différente de la fortification est également une spécificité non exclusive d'Angers.

La Figure 258 est un tableau synthétique traduisant les convergences et les divergences mises en évidence au cours de l'étude de chaque phase. La colonne de gauche les modèles spécifiques et la colonne de droite reprend les modèles théoriques réalisés et employés plus haut. La deuxième colonne comprend les chorèmes qui ne sont présents que dans les modèles spécifiques, et la troisième colonne ne comprend que les chorèmes présents seulement sur les modèles théoriques. Il s'agit de la transcription graphique des différentes informations relevées ci-dessus (Tableau 90 p. 434, Tableau 91 p. 435, Tableau 92 p. 436, Tableau 93 p. 438, Tableau 94 p. 439 et Tableau 95 p. 440). Les différences entre la spécificité et la théorie, vues du point de vue du cas d'Angers, sont représentées sur la base du modèle spécifique, et les différences vues du point de vue du cas général sont figurées sur la base du modèle théorique.

MS phase A	chorèmes spécifiques à Angers	chorèmes spécifiques à la théorie	MT épisode 1

Figure 258 – Convergences et des divergences entre modèles spécifiques et modèles théoriques.

La Figure 258 permet de constater qu'Angers est globalement proche du cas général et notamment la troisième colonne, relative aux chorèmes propres à la théorie : moins les cases de celle-ci sont remplies meilleure est la correspondance entre théorie et spécificité. Dans ce tableau les cases sont globalement peu remplies à l'exception de la phase C. Cela signifie que, mis à part cette phase, il y a peu de chorèmes théoriques qui ne trouvent pas leur pendant dans la spécificité. Autrement dit Angers et l'idéal ne diffèrent que sur des points de détail.

9.3.2. La dynamique urbaine d'Angers

Les modèles spécifiques sans contraintes de site ont été confrontés aux modèles théoriques correspondants dans la perspective de situer le cas d'Angers par rapport à l'idéal-type de la ville posé dans les prolégomènes en réponse à l'un des objectifs de départ. Les résultats de la modélisation chrono-chorématique demandent de dépasser cette démarche. La comparaison entre spécificité et généralité ne permet pas de réfléchir à la dynamique proprement dite de l'objet d'étude. Il est nécessaire de confronter les modèles spécifiques entre eux pour des phases juxtaposées. Cette réflexion menée de proche en proche permet d'établir un tableau synthétique des éléments fixes et de ceux mobilisés – positivement ou négativement – épisode par épisode. La confrontation des modèles spécifiques entre eux doit être menée selon la logique binaire que peut connaître la dynamique d'un objet : fixité ou changement. Les analyses portées sur ces deux aspects, outre qu'elles créent l'information nécessaire pour l'étude de la dynamique générale, mettent en évidence les éléments forts de la topographie historique – matérialisés par les éléments fixes – ainsi que les objets en recomposition permanente.

Pour mettre en évidence les objets diachroniques, il suffit d'isoler les éléments présents sur les modèles spécifiques. On peut inclure une certaine tolérance, c'est-à-dire que l'on peut considérer les éléments qui ne sont pas présents sur tous les modèles spécifiques mais sur seulement cinq, voire quatre, d'entre eux. Si seuls les éléments présents durant toutes les phases sont réellement diachroniques, une étendue de quatre ou cinq phases peut permettre une vision suffisamment durable et continue de l'histoire urbaine. On considérera que la couverture de trois épisodes continus n'est pas suffisante ici.

NOMBRE DE MODÈLES SPÉCIFIQUES CONCERNÉS	ÉLÉMENTS MOBILISÉS	PHASES CONCERNÉES
Tous	Franchissement de la Maine ; Agglomération située près du ou sur le franchissement	—
Cinq	Agglomération située autour du carrefour	B-C-D-E-F
Quatre	Enceinte de la fin du 3 ^e s. ; Cathédrale, abbayes Saint-Aubin et Saint-Serge, basiliques funéraires devenues églises collégiales	C-D-E-F

Tableau 96 – Synthèse des éléments communs aux six, à cinq et à quatre modèles spécifiques.

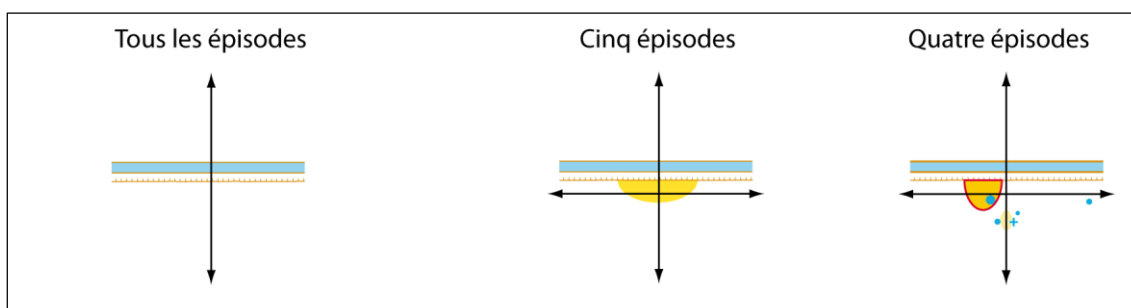


Figure 259 – Transcription graphique du Tableau 96.

Le seul élément commun à tous les modèles spécifiques est la position de l'agglomération par rapport à une voie de communication. Cet aspect est pertinent si on intègre les contraintes du site et notamment la position par rapport à la Maine : cet axe devient le franchissement de la rivière contrôlé par l'agglomération et qui par là même possède un plus grand intérêt. La comparaison entre les six modèles spécifiques montre que l'axe vertical est le seul élément réellement immuable de tous les objets de la topographie historique. L'élément commun à cinq des modèles spécifiques est un carrefour de deux axes principaux sur le site autour duquel est structurée une agglomération. Son aspect centré par rapport au carrefour est également un élément essentiel. Mis à part durant la première phase, le carrefour des deux axes a toujours été intégré à l'espace urbain. La combinaison de cet aspect avec le précédent conclut

que l'agglomération est organisée autour d'un carrefour d'axes probablement induit par la situation de franchissement et par son contrôle. Enfin les éléments communs à quatre des modèles spécifiques sont d'une part la fortification de la fin du 3^e s. et d'autre part les différents éléments chrétiens mis en place durant la phase C – cathédrale, monastères et basiliques funéraires qui conservent une fonction religieuse tout au long de la fourchette chronologique. En association avec les deux aspects précédents, cela forme un substrat d'objets urbains autour duquel ont été organisés les différents secteurs *extra-muros*.

Il n'y a que deux exemples de disparition totale d'objets de la topographie historique d'après les modèles spécifiques : il s'agit des nécropoles installées en bordure d'agglomération durant la phase B auxquelles on peut ajouter le point d'appui militaire constitué par l'amphithéâtre. Si celui-ci ne disparaît pas au sens propre du terme, il perd toute fonction et n'est réutilisé que de manière sporadique. Plusieurs éléments mobilisés dans la modélisation chrono-chorématique connaissent une transformation de leur fonction. Il s'agit par exemple du passage de la résidence comtale au château-forteresse entre les phases E et F. Il s'agit également, suivant une logique différente, des espaces de trame banale de densité faible acquérant une densité moyenne également durant les phases E et F.

Les éléments marquants d'une dynamique sont ceux qui changent, par création, disparition ou par transformation. La Figure 260 ne représente que les éléments nouveaux.

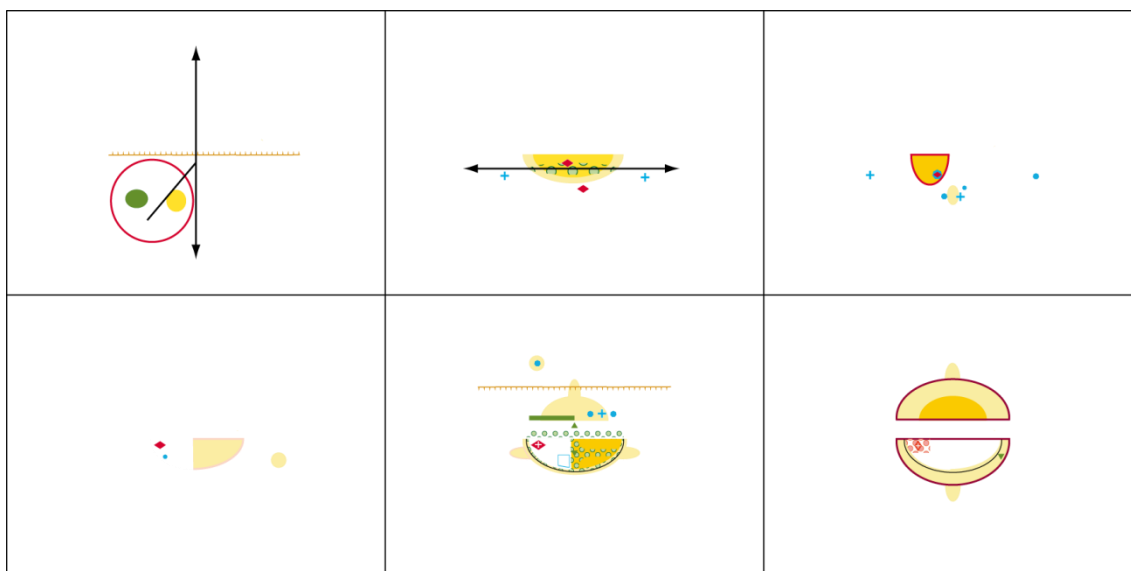


Figure 260 – Frise des créations et des attestations d'objets urbains.

PHASES	CHANGEMENTS POSITIFS
A	Axes de communication ; Fortification ; Secteur de trame banale ; Secteur économique de production
B	Axes et carrefour ; Centre politique (<i>forum</i>) ; Secteurs de trame banale de densités différentes ; Secteurs économiques d'échanges ; Secteurs funéraires
C	Fortification de la Cité ; Secteur de trame banale de la Cité ; Secteur de trame banale <i>extra-muros</i> près de Saint-Martin ; Pouvoir ecclésiastique ; Éléments religieux
D	Fortification du bourg d'Angers ; Secteur de trame banale du bourg d'Angers ; Secteurs de trame banale en-dehors du noyau fortifié ; Secteurs de trame banale autour de Saint-Aubin et de Saint-Serge
E	Pouvoir politique renforcé ; Quartier cathédral isolé ; Secteurs économiques d'échanges et de production ; Édifices religieux de la rive droite et abbaye Saint-Nicolas ; Renforcement et extension de la trame banale
F	Fortification du 13 ^e s. ; Château ; Densification de la trame banale à l'intérieur de la fortification ; Extension de la trame banale hors de la fortification ; Lieu de marché près de la fortification

Tableau 97 – Créations et attestations d'après la Figure 260.

Cette figure permet d'observer les types d'éléments privilégiés au cours de chaque phase, ce qui est un indice de l'orientation du développement urbain. Il faut peut-être mettre à l'écart la phase B en raison de l'important manque documentaire constaté pour la phase A qui avait entravé sa conception et qui peut fausser l'analyse des différences.

Les éléments religieux et funéraires semblent connaître deux périodes. La première correspond à la seule phase B où il s'agit des nécropoles situées le long des voies de sortie de l'agglomération ouverte de plan régulier. Ces éléments disparaissent durant la phase C. Celle-ci voit la mise en place des lieux de culte chrétiens qui perdurent pendant le reste de la fourchette chronologique retenue pour la modélisation, ce qui constitue la seconde période. La phase E montre deux processus distincts selon que l'on se place soit dans la Cité et le bourg d'Angers soit en-dehors de ces deux espaces. Les premiers éléments économiques attestés depuis la phase B se placent *intra-muros* et aux abords immédiats de la fortification mais on n'y remarque aucune évolution de la trame banale. L'autre processus est l'expansion de cette trame *extra-muros* dans des lieux desservis par une voie de contournement et le long des voies de sortie de l'agglomération, celles-ci conditionnant cette évolution.

Deux phases se caractérisent par une abondance et une diversité de chorèmes, traduisant ainsi autant de périodes durant lesquelles la fabrique urbaine d'Angers semble avoir connu une phase d'accélération. Il s'agit des phases B et F qui correspondent d'une part à la mise en place du programme urbanistique à la fin du 1^{er} s. av. n.è. et au début du 1^{er} s. d.n.è. et d'autre part à l'édification de la fortification et du château-forteresse au début du 13^e s.. Cela peut s'expliquer pour la phase B par la mise en place d'un nouveau type urbain distinct de « l'expression spécifique de l'urbain » de la phase A. La documentation disponible joue également sur cette représentation. À ces deux phases on pourrait ajouter la première, qui correspond exactement au modèle spécifique. Cependant cette correspondance s'explique par le fait qu'il s'agit de la première phase et que par conséquent tout ce qui est présent est nécessairement nouveau. Cette corrélation entre les deux figures n'est donc pas particulièrement pertinente. La situation de la phase F semble être quelque peu différente. Outre la fortification, le modèle spécifique des changements montre une densification de la trame banale à l'intérieur de la nouvelle enceinte ainsi que son débordement en-dehors de celle-ci. Cette notion avait déjà été révélée par la lecture de la topographie historique mais la modélisation chrono-chorématique la met clairement en évidence grâce à son aspect « caricatural » (*sic* ; BRUNET 1980 ; GRATALOUP 1992 : 107 ; GRATALOUP 1996 : 22).

Pour compléter l'analyse, il est nécessaire de réaliser une frise des modèles spécifiques des disparitions de chorèmes, diagramme ne représentant que les suppressions. Comment considérer les transformations qualitatives, c'est-à-dire comment prendre en compte les modifications des niveaux des éléments figurés ? Lorsqu'un chorème passe de niveau peu développé à standard, est-on confronté à la disparition d'un premier élément et à l'apparition d'un second ou est-ce toujours intrinsèquement le même ? Partant du principe que la modélisation chrono-chorématique ne manipule que des chorèmes individuels, une transformation est représentée par la suppression d'un chorème remplacé par un autre.

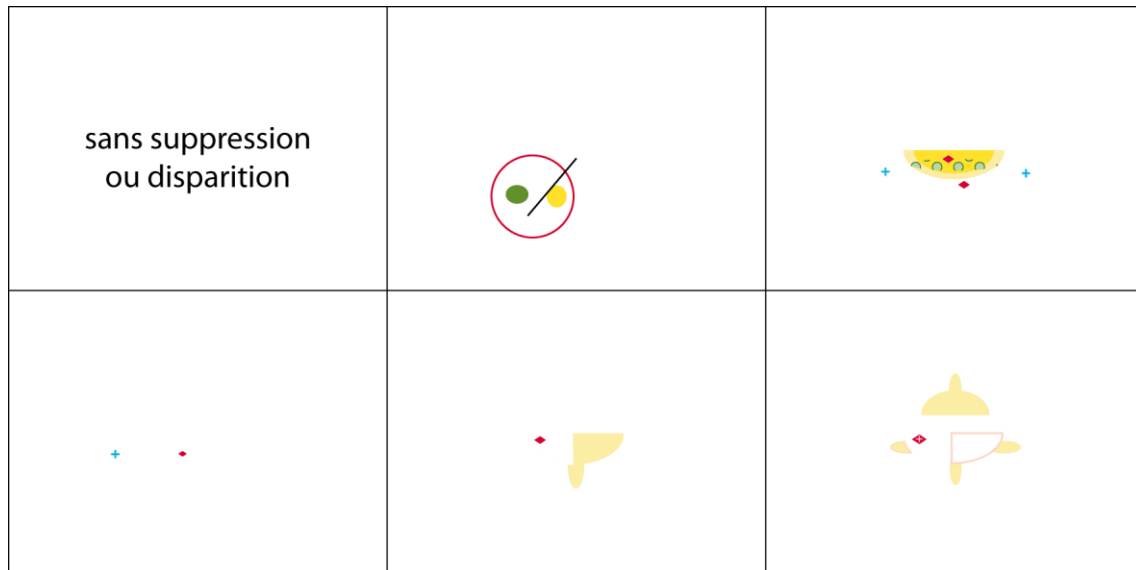


Figure 261 – Frise des suppressions et des transformations d’objets urbains.

PHASES	CHANGEMENTS NÉGATIFS
A	—
B	Fortification ; Secteur de trame banale ; Secteur économique de production ; Axes de communication
C	Centre politique (<i>forum</i>) ; Secteurs de trame banale de densités différentes ; Secteurs économiques d’échanges ; Secteurs funéraires
D	Pouvoir politique assumé par l’évêque ; Espace de trame banale associé aux collégiales <i>extra-muros</i>
E	Pouvoir politique de niveau standard ; Espace de trame banale de niveau moins développé du bourg d’Angers ; Espace de trame banale de niveau moins développé du bourg Saint-Aubin
F	Pouvoir politique ; Espace de trame banale recouvert par le château-forteresse ; Fortification du bourg d’Angers ; Espace de marché sur le pont

Tableau 98 – Suppressions et transformations d’après la Figure 261.

L’absence de chorèmes pour le premier épisode est logique : si on considère qu’il n’y a rien avant – dans l’optique de la modélisation chrono-chorématique – comment quelque chose pourrait-il alors disparaître ? À la lecture de la Figure 261, on remarque que le tableau présente deux ensembles de modèles de changements négatifs et une phase isolée. La première unité, qui regroupe les phases B et C, correspond à des figures similaires aux modèles spécifiques. Cela signifie qu’entre les phases A et B puis B et C la configuration spatiale de la ville change radicalement. Seuls les axes et leur carrefour n’ont pas connu de transformations. Ce sont les seuls éléments qui connaissent une telle pérennité (Tableau 96 p. 442). Le deuxième ensemble de modèles correspond aux phases D, E et F. Ces figures sont résolument différentes du premier ensemble car elles ne comprennent que très peu de chorèmes. Cela signifie que la configuration spatiale de la ville est alors pratiquement fixée et n’évolue que pour des détails d’ordre qualitatif. Cet aspect est renforcé par le fait que les chorèmes concernés sont principalement liés à de la trame banale de niveau moins développé passant au niveau standard. La phase F est à part. Son autonomie vient du fait que disparaissent la résidence comtale – donc le symbole ponctuel du pouvoir civil qui était ici majoré –, le secteur de trame banale de niveau standard qui y était associé et l’enceinte du bourg d’Angers ; les deux premiers de ces chorèmes traduisent une modification radicale d’un secteur de l’espace urbain.

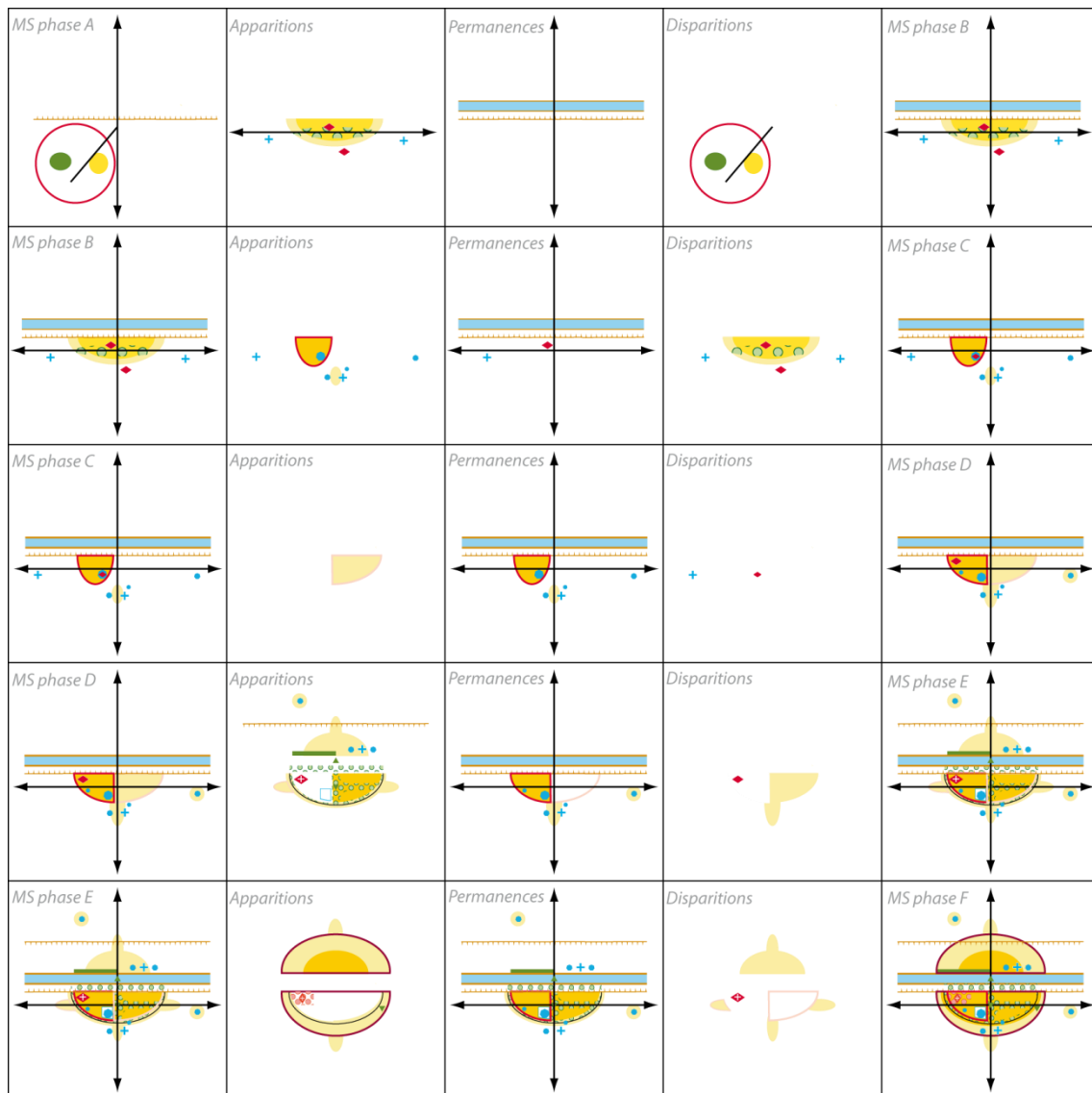


Figure 262 – Tableau synthétique des changements, positifs et négatifs, et des permanences, phase par phase.

Il est indispensable de confronter les changements entre figures de natures différentes, entre les créations et les suppressions. Ces différents aspects peuvent être constatés à la lecture d'une figure synthétique (Figure 262), reprenant les changements mis en relation au sein des six phases de la modélisation chrono-chorématique d'Angers mais également les permanences. L'élaboration de ce tableau ne constitue pas en soi une démarche analytique mais crée l'outil permettant l'étude directe de la dynamique urbaine. Ce tableau se lit de gauche à droite au sein d'une même phase avant de descendre à la ligne suivante.

La modélisation chrono-chorématique a permis d'isoler les éléments les plus persistants dans la topographie historique. L'apport de cette réflexion particulière est de s'interroger sur les éléments et les facteurs qui ont pu être considérés comme essentiels à la société urbaine en cela qu'elle les a maintenus dans son espace. L'expression « dynamique immobile » employée pour introduire la discussion sur les chorèmes permanents est volontairement contradictoire. Elle a pour but d'insister sur la permanence dans la fabrique urbaine. En effet même si elle est fondamentalement un processus continu, elle ne concerne pas pour autant *tous* les objets urbains présents à un épisode donné ; ceux qui sont affectés ne le sont pas non plus dans des proportions équivalentes. La permanence dans un processus n'est pas pour

autant signe d’immobilisme volontaire : il peut s’agir d’éléments mobilisés tels quels sur une longue période de temps.

Il s’agit dans un premier temps des éléments du site : franchissement et carrefour d’axes. Ces éléments sont trop déterministes pour que l’on puisse les considérer comme les catalyseurs de l’installation humaine sur le site d’Angers. Ce serait probablement donner trop d’importance à ces deux éléments, mais il ne faut pas nier leur rôle dans la structuration de l’espace urbain comme le montre la modélisation chrono-chorématique. Dans le cas du croisement des axes, qui de l’agglomération ou du carrefour est le premier ? Le paradoxe de l’œuf et de la poule auquel nous sommes confrontés oblige à ne pas considérer plus avant cette question. L’enceinte de la Cité, présente durant quatre épisodes, est elle aussi un élément essentiel dans la fabrique urbaine, ce qui se traduit par sa forte permanence. Son installation a induit *de facto* la distinction entre un dedans – *urbs* et *civitas* – et un dehors – *suburbium*, parfois *civitas* –, éléments documentés par l’écrit. La pérennité de cet objet urbain a pu être renforcé par ses fonctions annexes telles que le soutien au bâti *intra-muros*. Les édifices religieux mis en place durant la phase C doivent leur pérennité à un fait social dans lequel l’aspect topographique ne joue aucun rôle : il s’agit de lieux de culte et d’exercice du pouvoir ecclésiastique dont la fonction, voire l’existence, est la raison et le gage de leur maintien.

Les transformations mises en avant par le biais de la modélisation chrono-chorématique trahissent un phénomène qui complète ce qui a pu être avancé à partir des éléments persistants.

La frise des créations et attestations (Figure 260 p. 443) montre que certaines fonctions semblent privilégiées. Il y a une dynamique urbaine inégale car certains épisodes voient la création de nombreux éléments à l’inverse d’autres. Ainsi les trois derniers épisodes représentent principalement des secteurs de trame banale nouveaux ou dont le niveau change, avec occasionnellement des quartiers économiques. La fortification du début du 13^e s. ainsi que le château-forteresse n’apparaissent que comme des éléments parmi d’autres de la phase F. La tendance forte pour les phases D et E est celle d’une densification de la trame urbaine au sein de laquelle sont créés des espaces économiques et où s’implante un pouvoir politique. Les créations et attestations montrent également les phases B et C comme étant ceux durant lesquels la configuration urbaine change radicalement, ce qui correspond à ce que les suppressions et transformations avaient permis de constater. La frise de celles-ci (Figure 261 p. 445) montre deux phases distinctes dans le processus de la fabrique urbaine, que l’on a pu interpréter comme une première période durant laquelle la configuration de l’espace urbain était plusieurs fois remise en cause et une seconde période durant laquelle la trame urbaine est fixée et où les transformations ne relèvent plus que du domaine du détail. Pour la seconde période, il a ainsi été fait état de modifications qualitatives et non plus quantitatives. Cela signifie qu’à l’inverse de la première période, où de nombreux chorèmes sont concernés par les transformations, le seul chorème modifié ne change que de niveau.

La notion de transformation de la configuration urbaine, employée à la fois pour les changements positifs et négatifs observés dans l’espace urbain, est équivalente pour les deux types de modifications, c’est-à-dire que les apparitions et les disparitions coïncident chronologiquement – se recouvrent pour un même épisode – lorsque les frises montrent une forte activité, caractérisée par un grand nombre de chorèmes mobilisés. S’appuyer sur les seules transformations positives ou négatives aurait certes donné un résultat identique, mais en occultant tout un aspect de la dynamique urbaine. La confrontation de ces deux types est nécessaire.

La modélisation chrono-chorématique d’Angers aura concerné une période de près de 1500 ans de l’histoire de la ville, depuis les premières traces d’occupation sur le site jusqu’à l’aménagement du système défensif urbain sur l’ordre de la régente de France Blanche de Castille. Cette démarche n’est ni achevée ni aboutie. Ces interprétations sont amenées à être modifiées en fonction de la progression de la

connaissance de la ville. De plus, les phases postérieures aux environs de 1230 n'ont pas été réalisées. Il manque ainsi toute l'histoire urbaine moderne et contemporaine, correspondant aux modèles théoriques de la « ville consciente d'elle-même », de la « ville royale », de la « ville industrielle » et de la « ville de l'automobile », laissés de côté car sortant des bornes chronologiques globales. Ces phases doivent être réalisées pour obtenir une vision complète de la dynamique de la ville et pour permettre la réalisation du « chrono-chorotype », qui est la modélisation en une figure de la totalité de l'évolution urbaine (RODIER, GALINIÉ 2006 : 11).

Même si elle est incomplète, la modélisation chrono-chorématique d'Angers met en évidence la dynamique de la fabrique urbaine depuis la création du lieu de vie sur le site d'Angers jusqu'à la seconde mise en défense de l'agglomération. Ce mouvement est rendu visible par la confrontation d'un nombre restreint de schémas et par l'élaboration de plusieurs tableaux. On remarque ainsi que l'agglomération ne s'est pas toujours positionnée de la même façon par rapport aux axes. Alors que l'espace urbain est généralement centré sur un carrefour, il se situe à l'écart pour les phases A et C. Cela correspond à des périodes où l'espace urbanisé était restreint. La société a alors privilégié par deux fois la situation de hauteur au-dessus de la Maine au détriment de la situation sur les axes – sans pour autant le négliger totalement. Ces choix ont vraisemblablement été motivés par la facilité défensive apportée par l'éperon de la Cité.

Il est également possible de constater l'extension de l'espace urbanisé autour d'un noyau constitué par une partie fortifiée de l'agglomération. Cette croissance structurée par les axes s'est globalement faite de manière concentrique, avec toutefois des vides. Bien que l'on puisse le percevoir en étudiant les sources écrites (COMTE 2003b : 8), la modélisation chorématique permet d'exclure formellement toute hypothèse de développement multipolaire, comme Tours l'a connu (RODIER, GALINIÉ 2006). Dans le modèle théorique, « la ville est polynucléaire dans sa morphologie et elle est multiple par la coexistence des pouvoirs en présence. Chacun d'eux est producteur d'espaces imbriqués parfois superposés qui, réunis, constituent l'espace urbain » (RODIER à paraître). Angers est multiple mais non polynucléaire car rien dans le développement urbain ne permet de constater l'existence de plusieurs lieux polarisateurs. Les bourgs ne constituent pas autant de pôles concurrents du noyau fortifié de l'agglomération, tout au plus sont-ils des quartiers de la trame urbaine.

La modélisation chrono-chorématique, de par sa conception même, force à poser clairement la question de la fiabilité de chacune des sources mobilisées. Les éléments incertains, mal datés ou mal localisés peuvent être évacués de la réflexion. Au-delà, c'est toute l'interprétation spatiale de la ville qui doit être assurée. L'interpolation des secteurs urbains, économiques, funéraires... à partir des observations ponctuelles apportées par l'archéologie remplace le pontillisme des cartes de topographie historique classique par des schémas interprétatifs d'états considérés comme pertinents dans l'histoire spécifique d'une ville donnée. Le travail de relecture critique des informations qui se place en amont de la démarche de modélisation proprement dite est un premier apport de la logique. Le second apport, et non des moindres, de la modélisation chrono-chorématique est qu'elle permet de montrer la fabrique urbaine à l'œuvre. Le découpage en phases, imposé pour des questions de méthodologie, ne permet pas d'en avoir une vision à proprement parler continue mais isole néanmoins les phases durant lesquelles un certain mouvement homogène peut être observé. Les différentes figures révélant les chorèmes concernés par des transformations positives ou négatives sont des outils importants, avec les modèles spécifiques sans contraintes de site, pour représenter la fabrique urbaine d'Angers.

Conclusion

Conclusion

L'objectif de cette thèse était d'étudier les conséquences que l'interaction entre la société urbaine et son espace ont eu sur la configuration spatiale de la ville entre les 3^e – 4^e s. et le deuxième tiers du 13^e s. Pour répondre à cette problématique, il s'agissait en premier lieu de dégager les axes principaux du développement urbain, c'est-à-dire quels étaient les secteurs de l'agglomération qui ont été les supports essentiels de l'extension de la trame urbaine, et en second lieu d'identifier les territoires constitutifs de l'espace urbain et d'appréhender leurs histoires et leurs interactions.

Dans cette optique, l'association des études de topographie historique menées sur les éléments matériels fournis par l'archéologie et l'architecture dans la deuxième partie et les analyses de territoires portées sur les informations provenant des sources écrites, planimétriques et iconographiques réalisées dans la troisième partie ont permis d'appréhender le processus de la fabrique urbaine d'Angers sur la fourchette chronologique retenue.

Un des premiers apports est de faire ici un bilan raisonné de la connaissance de certaines catégories des objets urbains d'Angers au sein de la fourchette chronologique selon un angle de lecture attaché aux structures de l'espace urbain et non seulement aux seuls éléments matériels, ce qui a déjà été réalisé avant à cette thèse, par F. Comte notamment à propos des éléments religieux, de la topographie funéraire comme hospitalière, entre autres thématiques, ou encore par P. Chevet, F. Comte et M. Pithon à propos de l'urbanisme durant l'Antiquité.

Durant le dernier quart du 3^e s., la fortification d'une partie de l'agglomération ouverte de plan régulier (1^{er} – 3^e s.) vient se placer en conclusion d'un phénomène de suppression plus ou moins totale des secteurs d'occupation les plus périphériques de l'espace urbain entamé dès le début du 2^e s., en association avec un rapprochement des espaces funéraires. Cette opération d'urbanisme avait pour but de clairement séparer un dedans d'un dehors. Sans affirmer pour autant que l'espace urbain d'Angers au tournant des 3^e – 4^e s. se résumait au seul éperon fortifié de la Cité, l'enceinte contenait une part non négligeable de celui-ci ainsi que le lieu de pouvoir épiscopal. L'établissement dans certaines basiliques funéraires de communautés monastiques puis de chapitres canoniaux du 6^e au 9^e s. peut être considéré comme le point de départ à une réoccupation de l'espace *extra-muros*, plusieurs siècles après la construction de l'enceinte de la Cité, dans l'emprise des anciennes nécropoles du haut Moyen Âge. La configuration de l'agglomération jusqu'au début du 10^e s. est celle de la Cité regroupant les pouvoirs civil et ecclésiastique bordée en partie par les anciens espaces funéraires devenus essentiellement ecclésiastiques – des quartiers canoniaux.

La création coup sur coup de deux abbayes en rive droite au début du 11^e s. a modifié la structuration générale de l'espace urbain qui est désormais coupé en deux par la Maine. La rive droite est rapidement organisée selon une logique générale qui rappelle fortement la rive gauche. En effet, la modélisation chrono-chorématique a montré que du début du 11^e s. jusqu'au milieu du 13^e s. – d'après le découpage chronologique retenu ici – les configurations des deux rives sont similaires mais non identiques : l'espace urbain est structuré autour d'un pôle religieux, en l'occurrence l'abbaye Notre-Dame-de-la-Charité, lequel apparaît être le centre de cet espace, l'absence de fortification en rive droite étant la seule différence entre les deux rives. En filigrane, il est ainsi possible de conclure que l'extension de l'espace urbain sur la rive droite de la Maine a induit *de facto* une nouvelle appréhension de celle-ci : la rivière n'est alors plus une frontière plus ou moins perméable.

La construction du nouveau système défensif urbain durant le deuxième tiers du 13^e s., associant un château-forteresse et une enceinte concernant les deux rives de la Maine, respecte une logique similaire mais non identique à celle de l'enceinte de la Cité établie à la fin du 3^e s. La volonté de créer un nouveau dedans par opposition à un nouveau dehors se retrouve dans la transformation du 13^e s. La différence peut venir de l'autorité à l'origine de cette modification : elle n'est pas connue pour le 3^e s. – elle est peut-être à rechercher à l'échelle de l'Anjou – mais elle est clairement identifiée pour le 13^e s. : il s'agit du pouvoir royal, dépassant le cadre d'Angers et de l'Anjou.

Outre ces éléments de topographie historique, l'étude s'est également portée sur la question de la structuration générale de l'espace. L'analyse morphologique de la trame parcellaire de l'agglomération permet de dégager les lignes de force de l'organisation spatiale de l'espace urbain. Celui-ci est fortement influencé par la vallée de la Maine, orientée à 46°. Les axes majeurs structurés d'après ce gisement exportent celui-ci le long de leurs tracés, ce qui explique l'impact de la vallée de la Maine en-dehors de sa propre emprise. D'autres gisements d'emprises moindres correspondent à des secteurs urbains structurés de manière propre, sans être placés sous une influence extérieure.

Un autre apport de cette étude est de s'intéresser aux différents territoires qui composent la trame urbaine d'Angers. Il n'est pas possible de déterminer et d'étudier l'ensemble des territoires urbains, en cela qu'il en existe potentiellement autant qu'il y a d'habitants à Angers. L'analyse s'est donc portée sur un échantillon plus aisé à étudier en cela qu'il s'agit de notions importantes, transcendantes à la fois dans le temps et dans la société : elles sont appréhendées et mobilisées par un grand nombre d'acteurs et sur une échelle chronologique large.

Selon une échelle spatiale large, les notions territoriales véhiculées par les acteurs-émetteurs des sources écrites et correspondant à tout ou partie de l'agglomération présentent des usages différents selon les catégories d'acteurs considérées. Ainsi, les acteurs de niveau supérieur et ceux des niveaux régional et local ne font pas le même usage des concepts de *civitas* et d'*urbs*, qui possèdent pourtant des interprétations spatiales proches : les acceptions sont inversées entre ces deux ensembles d'acteurs. La raison est peut-être issue du poids d'une utilisation de ces notions héritées d'une tradition littéraire particulière, possiblement détachée des réalités locales angevines – à d'autant plus forte raison que ces émetteurs ne se situent pas à Angers. La notion de *suburbium* présente elle aussi un usage contrasté entre une première période aux 8^e – 9^e s. du fait des acteurs de niveau supérieur et une seconde aux 10^e – 12^e s. du fait des autres acteurs.

Certaines des nouvelles occupations extérieures à la Cité ont constitué des secteurs autonomes de l'espace urbain qualifiés de bourgs par les acteurs qui possèdent légitimement ces territoires. Comme ces acteurs sont les émetteurs des actes par lesquels l'existence de ces secteurs nous est connue, on peut fortement envisager une relation entre l'acteur et le territoire : chaque acteur ne reconnaît et ne parle que des espaces qu'il possède. Dix bourgs sont connus à Angers du début du 10^e s. au milieu du 13^e s. Certains ont eu une réelle pérennité en étant régulièrement mobilisés, d'autres ont eu des existences fugaces et parfois limitées à une seule mention.

L'étude de la mise en place du maillage paroissial s'est principalement intéressée à la création de la paroisse de la Trinité puis Saint-Jacques en rive droite de la Maine et notamment aux interrelations entre les acteurs impliqués. Les nombreuses difficultés observées entre Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Charité peuvent probablement être interprétées de plusieurs manières différentes mais entrecroisées, dont la principale est sûrement le désir des moines de disposer d'un ressort paroissial pour exister pleinement au même titre que les moniales au sein de l'espace urbain. La création et le fonctionnement difficiles des paroisses de la rive droite sont également les signes d'autant d'appréhensions distinctes de cet espace qu'il existe d'acteurs impliqués dans le fonctionnement de cet espace.

Cette thèse a suivi deux axes de recherche conjoints imposés par les sources, tous deux spatiaux mais aux échelles et apports distincts.

Le premier axe portait sur les objets matériels de la topographie historique, tels que les établissements culturels réguliers comme séculiers, les lieux funéraires, le réseau viaire, en considérant les multiples transformations plus ou moins marquées qu'ils ont pu connaître à l'intérieur de la fourchette chronologique. L'étude de détail menée sur la pointe occidentale de l'éperon de la Cité, c'est-à-dire sur le site du château antérieurement à la mise en place de celui-ci, a permis de mettre en œuvre un premier croisement des informations tant matérielles que textuelles ou visuelles.

Le second axe s'intéressait aux territoires, c'est-à-dire à la topographie historique immatérielle telle qu'elle peut être abordée par le biais des sources écrites et de la manière dont les émetteurs de celles-ci mobilisent certaines notions spatiales. La variété des territoires abordés a permis de s'intéresser à la fois à des variations d'interprétations spatiales en fonction des niveaux sociaux des émetteurs des textes et à des conflits spatiaux entre acteurs de mêmes nature et niveau. Ces deux pistes de recherche, employant des sources distinctes, si elles apportent des informations synthétiques documentant divers aspects de l'histoire urbaine d'Angers, ne peuvent être confrontées directement l'une à l'autre.

La modélisation chrono-chorématique a enfin permis de concilier les deux axes de recherche. Cette approche, fondamentalement structurelle, dépasse les problèmes engendrés par les inévitables effets de source auxquels nous sommes confrontés. Le volet modélisateur de ce type d'analyse a pour avantage de ne conserver que les éléments-clés de chaque phase : elle ne maintient que quelques objets urbains considérés comme marquants tout en laissant de côté les éléments qui sont pertinents pour une analyse de détail mais qui ne le sont plus lorsque l'on atteint une échelle plus générale. La modélisation chrono-chorématique permet de se défaire de certaines suppositions qui peuvent apparaître avec l'emploi des sources, comme le fait que de nouveaux espaces sont créés à partir du 7^e s. alors qu'il s'agit d'un effet de source induit par les textes hagiographiques, ou de mettre en évidence une similarité entre deux secteurs urbains distants, comme entre les deux rives de la Maine structurées de la même manière en dépit des contextes différents.

Cette étude a permis dans un premier temps de faire le point sur certains faits de la topographie historique en proposant un bilan sur les vestiges observés et sur leurs transformations. Cette synthèse s'appuie sur des données maintenues dans un état de renouvellement perpétuel en raison de l'activité archéologique, soutenue ces dernières années et qui a apporté bon nombre de nouvelles informations. Elle a également permis de proposer une lecture fondamentalement spatiale de l'espace urbain, plus éloignée mais non détachée des réalités matérielles, répondant ainsi au vœu de F. Comte formulé en 1987 à propos d'une analyse des territoires constitutifs d'Angers.

Dans l'usage spatial des acteurs, ces territoires peuvent coexister, s'ignorer, se confondre ou au contraire s'exclure mutuellement. Ceux-ci sont créés par l'activité sociale en rapport avec l'espace urbain et réciproquement. Cette activité a rarement un but immédiatement spatial : les fondations volontaires de bourgs ou de paroisses sont rares, et ces types d'espace sont généralement attestés alors qu'ils existent déjà. L'autonomisation de ces territoires est une conséquence de l'histoire matérielle de la ville : le réseau viaire, les éléments religieux et funéraires, les éléments défensifs, les éléments économiques... influent sur la configuration spatiale de la ville, laquelle influe inévitablement en retour. Tout agit sur tout, et *vice versa*. L'étude des transformations des éléments de la topographie historique de la ville et l'analyse des interrelations entre les territoires et les objets urbains puis celles des territoires entre eux sont les deux composantes essentielles de l'étude de la fabrique d'une ville.

Bibliographie

ABBÉ 2003

Abbé Jean-Loup – « Les sources écrites : le dit et le non-dit en matière de morphologie » *in*: Gauthiez Bernard, Galinié Henri et Zadora-Rio Élisabeth (*dir.*), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, "Perspectives Villes et Territoires", 5, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, 1: 461-463

ALIX, GÉBUS, GAMA *et al.* 2009

Alix Stéphane, Gébus Laurent, Gama Franck, Georges-Leroy Murielle et Thion Pierre – « Quartiers périphériques de Metz. L'apport des recherches récentes », *Archéopages*, 24, janvier 2009, 2009: 6-13

Archéologie médiévale 2005

Angers (Maine-et-Loire). Tour Saint-Aubin – « », *Archéologie médiévale*, 35, 2005: 275-276

Annuaire... 1986

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1985, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1986, 61 p.

Annuaire... 1988

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1987, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1988, 79 p.

Annuaire... 1989

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1988, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1989, 118 p.

Annuaire... 1990

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1989, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1990,

Annuaire... 1991

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1990, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1991, 124 p.

Annuaire... 1992

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1991, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1992, 136 p.

Annuaire... 1993

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1992, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1993, 170 p.

Annuaire... 1994

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1993, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1994, 175 p.

Annuaire... 1995

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1994, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1995, 195 p.

Annuaire... 1996

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1995, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1996, 150 p.

Annuaire... 1997

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1996, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1997, 136 p.

Annuaire... 1998

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1997, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1998, 168 p.

Annuaire... 1999

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1998, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1999, 191 p.

Annuaire... 2000

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 1999, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2000, 189 p.

Annuaire... 2001

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2000, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2001, 170 p.

Annuaire... 2002

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2001, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2002, 156 p.

Annuaire... 2003

- Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2002*, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2003, 84 p.
- Annuaire... 2004*
Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2003, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2004, 102 p.
- Annuaire... 2005*
Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2004, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2005, 147 p.
- Annuaire... 2007*
Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2006, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2007, 184 p.
- Annuaire... 2008*
Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2007, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2008, 194 p.
- Annuaire... 2009*
Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain 2008, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2009,
- ANONYME 1931
Anonyme – « La paroisse Saint-Julien d'Angers », *L'Anjou historique*, 1931: 65-72
- AUBIN 1980
Aubin Gérard – « Informations archéologiques. Circonscription des Pays de la Loire », *Gallia*, 38, 2, 1980: 392-394
- AUBIN 1981
Aubin Gérard – « Informations archéologiques. Circonscription des Pays de la Loire », *Gallia*, 39, 2, 1981: 350-354
- AVRIL 1984
Avril Joseph – *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers (1148-1240)*, "Thèses", Cerf, Paris, 1984, LII-956 p.
- AVRIL 1985
Avril Joseph – « Les fondations, l'organisation et l'évolution des établissements de moniales dans le diocèse d'Angers (du XI^e au XIII^e siècle) » *in*: Parisse Michel (dir.), *Les religieuses en France au XIII^e siècle*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1985: 27-67
- BAKER, HOLT 1998
Baker Nigel et Holt Richard – « The Origins of Urban Parish Boundaries » *in*: Slater Terry R. et Rosser Ger-vase (dir.), *The Church in the Medieval Town*, Ashgate, Aldershot, 1998: 209-235
- BALLAIN 1716
Ballain Jean – *Annales et antiquités d'Anjou contenant ce qui s'est passé de plus remarquables depuis le Déluge jusqu'à présent*, ms. 991 de la Bibliothèque municipale d'Angers, Angers, 1716, 697 ff.
- BAPTISTE 1993
Baptiste Gérard – « Le cadastre napoléonien comme source pour l'archéologie et l'histoire de l'art », *Ramage*, 11, 1993: 93-124
- BARBIER 1999
Barbier Josiane – « Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique. Les largesses royales aux églises au nord de la Loire (milieu du VIII^e siècle-fin du X^e siècle) », *Mélanges de l'École Française de Rome*, 111, 2, 1999: 577-605
- BARBIER 2010
Barbier Josiane – « Le roi en Anjou » *in*: Prigent Daniel et Tonnerre Noël-Yves (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010: 177-192
- BARTHÉLÉMY 1993
Barthélémy Dominique – *La société dans le comté de Vendôme de l'an Mil au XIV^e siècle*, Fayard, Paris, 1993, 1118 p.
- BARTHÉLÉMY 1997
Barthélémy Dominique – « Une crise de l'écrit ? Observations sur des actes de Saint-Aubin d'Angers (XI^e siècle) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 155, 1, 1997: 95-117
- BAUTIER 1984
Bautier Robert-Henri – « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 142, 1, 1984: 5-80
- BEAUREGARD 1855
Beauregard de – « Le palais épiscopal et l'église cathédrale d'Angers », *Revue de l'Anjou*, 1, 4, 1855: 246-256
- BEN NEJMA 1992
Ben Nejma Fayçal – *Morphologie urbaine et héritages historiques. Le cas de Tours d'après le cadastre de 1836*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Tours, 1992, 90 p.

BERTHE 1829

Berthe Jacques-André – *Recueil historique sur l'ancienne province d'Angers, actuellement le département de Maine-et-Loire*, ms. 1029 de la Bibliothèque municipale d'Angers, Angers, 1829,

BERTOLDI 1993

Bertoldi Sylvain – *La place du Ralliement, histoire d'un quartier. III - Naissance d'une place*, <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/en-histoire/chroniques-historiques/pour-s-informer/la-place-du-ralliement-histoire-d-un-quartier-iii-naissance-d-une-place/index.html>, accédé le 16 mai 2008

BERTOLDI 1994

Bertoldi Sylvain – *La banlieue d'Angers en 1704*, <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/en-histoire/chroniques-historiques/pour-s-informer/la-banlieue-d-angers-en-1704/index.html>, accédé le 21 août 2008

BERTOLDI 1995

Bertoldi Sylvain – *Angers vue par ses visiteurs*, <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/en-histoire/chroniques-historiques/pour-s-informer/angers-vue-par-ses-visiteurs/index.html>, accédé le 18 juin 2008

BERTOLDI 2002

Bertoldi Sylvain – *Au fond du vallon, le jardin des Plantes*, <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/en-histoire/chroniques-historiques/pour-s-informer/au-fond-du-vallon-le-jardin-des-plantations/index.html>, accédé le 28 avril 2008

BERTOLDI 2005

Bertoldi Sylvain – *Entrées royales à Angers*, <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/en-histoire/chroniques-historiques/pour-s-informer/entrees-royales-a-angers/index.html>, accédé le 11 septembre 2008

BERTOLDI 2007

Bertoldi Sylvain – *Promesse d'une île : Saint-Aubin*, <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/en-histoire/chroniques-historiques/pour-s-informer/promesses-d-une-ile-saint-aubin/index.html>, accédé le 9 avril 2008

BERTRAND DE BROUSSILLON 1903

Bertrand de Broussillon Arthur (dir.) – *Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers*, "Documents historiques sur l'Anjou", 1, Germain & Grassin, Angers, 1903, 454 p.

BIARNE 1994

Biarne Jacques – « L'enceinte urbaine du Mans. Un témoin de la politique urbaine du Bas-Empire en Gaule », *Caesarodunum*, 28, 1994: 169-187

BIARNE 2002

Biarne Jacques – « L'influence des monastères sur le paysage urbain en Occident (IV^e-VII^e siècles) » in: Beaujard Brigitte (dir.), *La naissance de la ville chrétienne. Mélanges en hommage à Nancy Gauthier*, "Perspectives Villes et Territoires", 1, Maison des Sciences de l'Homme, Tours, 2002: 123-134

BIENVENU 1966

Bienvenu Jean-Marc – « Les conflits de sépulture en Anjou aux XI^e et XII^e siècles », *Bulletin philologique et historique. Actes du 91^e congrès national des Sociétés savantes*, 2, 1966: 673-685

BIENVENU 1968

Bienvenu Jean-Marc – « Les caractères originaux de la Réforme grégorienne dans le diocèse d'Angers » in: (dir.), *Bulletin philologique et historique. Actes du 93^e congrès national des sociétés savantes*, "Bulletin philologique et historique", CTHS, Paris, 1968, 2: 545-560

BIENVENU 1981

Bienvenu Jean-Marc – « Des origines à l'an Mil, Renouveau de l'Église angevine (an mil-1148) » in: Lebrun François (dir.), *Histoire des diocèses de France, Diocèse d'Angers*, "Histoire des diocèses d'Angers", Beauchesne, Angers, 1981: 9-42

BIGUET, LETELLIER, VACQUET 2001

Biguet Olivier, Letellier Dominique et Vacquet Étienne – « Le palais épiscopal d'Angers », 303. *Arts, recherches et créations*, 70, « Spécial cathédrales des Pays de la Loire », 2001: 110-117

BSR Pays de la Loire 1992

Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1991, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1992, 89 p.

BSR Pays de la Loire 1993

Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1992, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1993, 118 p.

BSR Pays de la Loire 1994

Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1993, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1994, 125 p.

BSR Pays de la Loire 1995

Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1994, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1995, 141 p.

BSR Pays de la Loire 1997

- Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1995*, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1997, 104 p.
- BSR Pays de la Loire 1998*
Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1996, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1998, 88 p.
- BSR Pays de la Loire 1999*
Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1997, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1999, 103 p.
- BSR Pays de la Loire 2001a*
Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1998, SRA Pays de la Loire, Nantes, 2001a, 117 p.
- BSR Pays de la Loire 2001b*
Bilan scientifique régional Pays de la Loire 1999, SRA Pays de la Loire, Nantes, 2001b, 127 p.
- BSR Pays de la Loire 2003*
Bilan scientifique régional Pays de la Loire 2000, SRA Pays de la Loire, Nantes, 2003, 109 p.
- BSR Pays de la Loire 2005*
Bilan scientifique régional Pays de la Loire 2001, SRA Pays de la Loire, Nantes, 2005,
- BISSON 1995
Bisson Danielle – *Villes en représentation. Région Centre*, A.R.C.H.E.A., Tours, 1995, 102 p.
- BLATT 1973
Blatt Franz (dir.) – *Index scriptorum novus mediae latinitatis ab anno 800 usque ad annum 1200 : qui afferuntur in novo glossario ab Academiis consociatis iuris publici facto*, Ejnar Munksgaard, Hafniae, 1973, XVIII-246 p.
- BLORDIER-LANGLOIS 1837
Blordier-Langlois – *Angers et le département de Maine-et-Loire de 1878 à 1830*, Victor-Pavie, Angers, 1837, 407 p.
- BODIN 1823
Bodin Jean-François – *Recherches sur l'Anjou et ses monumens. Angers et le Bas-Anjou*, Degouy aîné, Saumur, 1823, X-698 p.
- BODIN 1847
Bodin Jean-François – *Recherches historiques sur l'Anjou*, Cosnier & Lachèse, Angers, 1847, 603 p.
- BODY 1989
Body Chantal – « Archéologie urbaine à Angers : la Blancheraie » in: (dir.), *Journées archéologiques régionales, Jublains (Mayenne), 19 et 20 mai 1989*, SRA Pays de la Loire, Nantes, 1989: 70-71
- BOISSAVIT-CAMUS 2001
Boissavit-Camus Brigitte – *Le quartier épiscopal de Poitiers : essai de topographie historique d'un secteur urbain (IV^e-XII^e siècles)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Tours, 2001, inédite.
- BOISSAVIT-CAMUS, DJAMENT, DUFAÏ *et al.* 2005
Boissavit-Camus Brigitte, Djament Géraldine, DufaÏ Bruno, Galinié Henri, Grataloup Christian, Guilloteau Corinne et Rodier Xavier – « Chrono-chorématique urbaine : figurer l'espace-temps des villes » in: Berger Jean-François, Bertoucello Frédérique, Braemer Franck, Davtian Gourguen et Gazenbeek Michel (dir.), *Temps et espaces de l'homme en société. Analyses et modèles spatiaux en archéologie. XXV^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 21-23 octobre 2004*, APDCA, Antibes, 2005: 67-79
- BON, GUERREAU-JALABERT 2002
Bon Bruno et Guerreau-Jalabert Anita – « *Pietas* : réflexions sur l'analyse sémantique et le traitement lexicographique d'un vocable médiéval », *Médiévales*, 42, « Le latin dans le texte », 2002: 73-88
- BORDONE 1991
Bordone Renato – « La città del X secolo », *Il secolo di ferro: mito e realtà del secolo X, Atti della XXXVIII^a settimana di studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, 2, XXXVIII, 1991: 517-559
- BOUCHERON, GABAYET, DE MONTJOIE 1998
Boucheron François, Gabayet Franck et de Montjoie Alain – *Autour du groupe épiscopal de Grenoble. Deux millénaires d'histoire*, "Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes", 16, DRAC Rhône-Alpes, Lyon, 1998, 335 p.
- BOUDON, BLÉCON, CHASTEL *et al.* 1977
Boudon Françoise, Blécon Jean, Chastel André, Couzy Hélène et Hamon Françoise – *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Éditions du CNRS, Paris, 1977, 414 p.
- BOURGEOIS 2006
Bourgeois Luc – « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 49, 2006: 113-141
- BOUSQUET 1971
Bousquet Jean – « Informations archéologiques », *Gallia*, 29, 2, 1971: 250
- BOUSSARD 1938

- Boussard Jacques – *Le comté d'Anjou sous Henri Plantagenêt et ses fils (1151-1204)*, "Sciences historiques et philologiques", 271, Champion, Paris, 1938, XVI-253 p.
- BOUSSARD 1956
Boussard Jacques – *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, "Bibliothèque elzévirienne", Librairie d'Argences, Paris, 1956, LXVIII-687 p.
- BOUVET, BRODEUR, CHEVET *et al.* 2004
Bouvet Jean-Philippe, Brodeur Jean, Chevet Pierre, Mortreau Maxime et Siraudeau Jean – « Un oppidum au château d'Angers (Maine-et-Loire) » *in*: Mandy Bernard et de Saulce Anne (dir.), *Les marges de l'Armorique à l'âge du fer. Archéologie et histoire : culture matérielle et sources écrites. Actes du 22^e colloque de l'AFEAF, Nantes, 1999*, "Supplément à la Revue Archéologique de l'Ouest", 10, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2004: 173-187
- BOUVET, BRODEUR, LEVILLAYER *et al.* 2009
Bouvet Jean-Philippe, Brodeur Jean, Levillayer Axel, Mortreau Maxime, Simon-Millot Rolande et Siraudeau Jean – « La problématique de l'occupation de l'âge du Fer à Angers (Maine-et-Loire) » *in*: Buchsenschutz Olivier, Chardenoux Marie-Bernadette, Krausz Sophie et Vaginay Michel (dir.), *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville. XXXII^e colloque de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer, Bourges 2008*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 35, FÉRAF, Tours, 2009: 413-440
- BRGM 1976
BRGM 1976 – *Carte géologique de la France, Angers*, BRGM Éditions, Orléans, 1976, 1:50000
- BRICHET 1931
Brichet Paul – « Une vieille salle de la Doutre à Angers », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 6, VI, 1931: 85-87
- BRODEUR 1991
Brodeur Jean – *Clinique Saint-Sauveur de l'Esvière. Rapport de fouilles de sauvetage*, AFAN, Angers, 1991,
- BRODEUR, CHEVET 1992
Brodeur Jean et Chevet Pierre – *Le site de Gaumont-Saint-Martin à Angers*, AFAN, Angers, 1992, 47 p.
- BRODEUR, LETERREUX 1992
Brodeur Jean et Leterreux Corinne – *Évaluation archéologique, rue Saint-Georges à Angers*, AFAN, Nantes, 1992,
- BRODEUR, CHEVET, MASTROLORENZO 1998
Brodeur Jean, Chevet Pierre et Mastrolorenzo Joseph – « Construction sur le site du château d'Angers d'après les fouilles récentes » *in*: Prigent Daniel et Tonnerre Noël-Yves (dir.), *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Presses de l'Université d'Angers, Angers, 1998: 101-112
- BRODEUR, CHAUMOT, LEROY *et al.* 2000
Brodeur Jean, Chaumot Frédéric, Leroy Isabelle et Mortreau Maxime – « Redécouverte de la nécropole du Bas Empire de la ville d'Angers (Maine-et-Loire) », *Archéopages*, 2, 2000: 4-11
- BRODEUR, CHAUMOT 2001
Brodeur Jean et Chaumot Frédéric – « L'amphithéâtre d'Angers au haut Moyen Âge : un élément de défense urbaine ? », *Bulletin de liaison de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne*, 25, 2001: 33-35
- BRODEUR, CHEVET 2001
Brodeur Jean et Chevet Pierre – « Une pièce technique équipée de colonnes de tuyaux dans les *cameræ* du palais comtal du château d'Angers (Maine-et-Loire) au milieu du X^e siècle », *Bulletin Monumental*, 159, 1, 2001: 21-23
- BRODEUR, MORTREAU, PÉAN *et al.* 2001
Brodeur Jean, Mortreau Maxime, Péan Emmanuelle et Souquet-Leroy Isabelle – *Angers, gare Saint-Laud (49.007.055.AH). Fouille de l'entrepôt SERNAM. DFS de fouille de sauvetage programmée*, AFAN, Angers, 2001, 79 p.
- BRODEUR, SOUQUET-LEROY 2002
Brodeur Jean et Souquet-Leroy Isabelle – « Les fouilles archéologiques de la gare Saint-Laud à Angers », *Revue archéologique*, fasc. 1, « Bulletin de la S.F.A.C. », 2002: 197-201
- BRODEUR 2004
Brodeur Jean – « Le château d'Angers (Maine-et-Loire) de prison en prison », *Archéopages*, 14, 2004: 6-15
- BRODEUR 2007
Brodeur Jean – « Tombes de Germains orientaux à Angers », *Archéopages*, 18, 2007: 31-32
- BRODEUR, BROUSSE, FILLON *et al.* 2009
Brodeur Jean, Brousse Stéphane, Fillon Denis et Pfost Didier – *Angers (49). Rue de Buffon. Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, Angers, 2009, 41 p.
- BRÜHL 1975
Brühl Carlrichard – *Palatium und Civitas. Studien zur Profantopographie spätantiker Civitates vom 3. bis*

zum 13. Jahrhundert, I. Gallien, Böhlau Verlag, Cologne-Vienne, 1975, 275 p.

BRULET 1994

Brulet Raymond – « Le cimetière dans la ville de Tournai » in: Demolon Pierre, Galinié Henri et Verhaegue Frans (dir.), *Archéologie des villes dans le nord-ouest de l'Europe (VII^e-XIII^e siècles)*. Actes du IV^e congrès international d'archéologie médiévale de Douai de 1991, Société archéologie de Douai, Douai, 1994: 133-142

BRUNEAU DE TARTIFUME 1623

Bruneau de Tartifume Jacques – *Angers contenant ce qui est remarquable en tout ce qui estoit anciennement dict la ville d'Angers*, Bruxelles, 1623,

BRUNET 1980

Brunet Roger – « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, IX, 4, 1980: 253-265

BRUNET 1986

Brunet Roger – « La carte modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, 86/4, 1986: 2-6

BRUNET 1987

Brunet Roger – *La carte, mode d'emploi*, Fayard-Reclus, Paris, 1987, 269 p.

BRUNET 1990

Brunet Roger – « À quoi sert la chorématique » in: André Yves, Bailly André, Clary Maryse, Ferras Robert et Guérin Jean-Paul (dir.), *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Anthropos/Reclus, Paris/Montpellier, 1990: 27-39

BRUNET, FERRAS, THÉRY 1992

Brunet Roger, Ferras Robert et Théry Hervé (dir.) – *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, "Dynamiques du territoire", RECLUS, Montpellier, 1992, 518 p.

CAILLET 1996

Caillet Jean-Pierre – « La transformation en église d'édifices publics et de temples à la fin de l'Antiquité » in: Lepelley Claude (dir.), *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale : de la fin du III^e siècle à l'avènement de Charlemagne*. Actes du colloque tenu à l'Université de Paris-X Nanterre les 1^{er}, 2 et 3 avril 1993, "Munera. Studi storici sulla Tarda Antichità", 8, Edipuglia, Bari, 1996: 189-211

CANIGGIA 1994

Caniggia Gian Franco – *Lecture de Florence. Une approche morphologique de la ville et du territoire*, "Ré-

férences", 18, Institut supérieur d'architecture de Saint-Luc, Bruxelles, 1994, 142 p.

CANTINO WATAGHIN 1999

Cantino Wataghin Gisela – « The Ideology of Urban Burials » in: Brogiolo Gian Petro et Ward-Perkins Bryan (dir.), *The Idea and Ideal of the Town between Late Antiquity and the Early Middle Ages*, "The Transformation of the Roman World", 4, Brill, Leyde, 1999, 9: 147-180

CAZES 2002

Cazes Quitterie – « Toulouse au XI^e siècle : l'émergence de la ville médiévale », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 33, 2002: 27-44

CÉLESTIN, LE NÉZET, ANDRÉ 1985

Célestin Monique, Le Nézet Jean-René et André Pierre – *Angers, fouille de sauvetage, quartier Républicain (Angers)*, 1982, DRAH, Nantes, 1985,

CHAMARD 1879

Chamard François – « L'hymne *Gloria, laus*. Réponse à M. Port », *Revue de l'Anjou*, 22, 1879: 57-70

CHAOUÏ-DERIEUX 2009

Chaoui-Derieux Dorothée – « La ville médiévale et ses marges. Regards croisés de l'historien et de l'archéologue », *Archéopages*, 24, janvier 2009, 2009: 50-55

CHAPELLE 2004

Chapelle Sophie – *Les sources de la topographie historique de Bourges (IV^e-XIII^e siècles)*, mémoire de DEA « Villes et Territoires » option archéologie, Université de Tours, 2004, 44 p.

CHARBONNIER, POITRINEAU 2001

Charbonnier Pierre et Poitrineau Abel – *Les anciennes mesures locales du Centre-Ouest d'après les tables de conversion*, "Histoires croisées", Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2001, 253 p.

CHARTROU-CHARBONNEL 1928

Chartrou-Charbonnel Josèphe – *L'Anjou de 1129 à 1151. Foulques de Jérusalem et Geoffroi Plantagenêt*, Presses Universitaires de Paris, Paris, 1928, XV-444 p.

CHAUVIN 1997

Chauvin Yves – *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e-XII^e siècles)*, "Bibliothèque historique de l'Ouest", Presses de l'Université d'Angers, Angers, 1997, CXIX-898 p.

CHÉDEVILLE, LE GOFF, ROSSIAUD 1980

Chédeville André, Le Goff Jacques et Rossiaud Jacques – *La ville médiévale, des Carolingiens à la*

Renaissance, "Histoire de la France urbaine", 2, Le Seuil, Paris, 1980, 656 p.

CHÉDEVILLE 1992

Chédeville André – « Le paysage urbain vers l'An Mil » *in: Barral i Altet Xavier (dir.), Le roi de France et son royaume autour de l'An Mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987, la France de l'an Mil, Paris-Senlis, Picard, Paris, 1992: 157-163*

CHÉDEVILLE 2004

Chédeville André – « Au début du XII^e siècle, les moniales du Ronceray face aux difficultés économiques » *in: Gouguenheim Sylvain et Gouillet Monique (dir.), Retour aux sources : textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse, Picard, Paris, 2004: 227-237*

CHEVET, DAUDIN, MASTROLORENZO *et al.* 1997

Chevet Pierre, Daudin Laurence, Mastrolorenzo Joseph, Morera Isabelle et Mortreau Maxime – *Château d'Angers, fouilles des jardins du quadrilatère et de la terrasse du Logis Royal, étude des élévations de la Grande salle, AFAN, Angers, 1997,*

CHEVET, BIGUET, CHAUMOT *et al.* 2000

Chevet Pierre, Biguet Olivier, Chaumot Frédéric, Comte François, Daudin Laurence, Letellier Dominique, Morera Isabelle, Mortreau Maxime, Pithon Martin et Scheffer Marie-Ève – *Musée des Beaux-Arts d'Angers, fouille des jardins et des galeries David d'Angers et Beaufort, éléments d'analyse et d'étude architecturale du Logis Barrault, AFAN, Angers, 2000,*

CHEVET, COMTE, DAUDIN *et al.* 2001

Chevet Pierre, Comte François, Daudin Laurence, Morera Isabelle, Mortreau Maxime, Péan Emmanuelle et Pithon Martin – *Musée des Beaux-Arts d'Angers. Fouille de la cour d'honneur. Synthèse avec les fouilles de 1999 et mises en perspectives, AFAN, Angers, 2001, 110 p.*

CHEVET 2002

Chevet Pierre – *Château d'Angers : terrasse du Logis Royal. Rapport de fouille préventive, INRAP, Angers, 2002, 27 p.*

CHEVET, DAUDIN, MERCIER *et al.* 2005

Chevet Pierre, Daudin Laurence, Mercier Frédéric, Mortreau Maxime, Péan Emmanuelle et Pithon Martin – *Rapport de fouille préventive aux 10-12 rue De-la-âge à Angers (Maine-et-Loire), INRAP, Angers, 2005, 68 p.*

CHEVET, COMTE, PITHON 2006

Chevet Pierre, Comte François et Pithon Martin – « Les voies urbaines de *Iuliomagus* (Angers) » *in: Dieudonné-Glad Nadine, Saliou Catherine et Ballet Pascale (dir.), La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement et devenir. Actes du colloque international de Poitiers (7-9 septembre 2006), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2006:*

CHEVET 2007

Chevet Pierre – « Pérennité des lieux de pouvoir. Le château d'Angers, du tertre funéraire néolithique à la résidence des ducs d'Anjou », *Archéopages, 19, août 2007, 2007: 34-39*

CHEVET, COMTE, PITHON 2007

Chevet Pierre, Comte François et Pithon Martin – « Aspects nouveaux de l'urbanisme à Angers dans l'Antiquité », *Revue archéologique, fasc. 1, Bulletin de la SFAC, 2007: 208-227*

CHEVET, COMTE, PITHON 2008

Chevet Pierre, Comte François et Pithon Martin – « Les voies urbaines de *Iuliomagus* (Angers) » *in: Ballet Pascale, Dieudonné-Glad Nadine et Saliou Catherine (dir.), La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement et devenir. Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, "Archéologie & Culture", Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008: 313-320*

CHEVET 2010

Chevet Pierre – *Angers, Maine-et-Loire. Boulevard Carnot, rue de Boreau, rue de Buffon. Rapport de diagnostic, INRAP, Angers, 2010, 18 p.*

CHEVET, BESOMBES, CHAUMOT *et al.* 2010

Chevet Pierre, Besombes Paul-André, Chaumot Frédéric, Comte François, Groetembril Sabine, Maligorne Yvan, Mandy Bernard, Morera Isabelle, Mortreau Maxime et Pithon Martin – *Un quartier d'Angers de la fin de l'âge du Fer à la fin du Moyen Âge. Les fouilles du musée des Beaux-Arts d'Angers (1999-2001), "Archéologie et culture", Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010, 330 p.*

CHEVET s.d.

Chevet Pierre – *Collège et école maternelle Saint-Laud, rue Kellerman. Rapport d'évaluation, AFAN, Nantes, s.d.,*

CHEYLAN 1990

Cheyland Jean-Paul – « Les chorèmes : un outil pour l'étude de l'activité agricole dans l'espace rural ? », *Mappemonde, 4, 1990: 2-4*

CHOUQUER 1994

Chouquer Gérard – « Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon », *Revue Archéolo-*

gique de l'Est et du Centre-Est, 166, 45-2, 1994: 361-407

CHoyer 1867

Choyer – « Étude sur Henri II, roi d'Angleterre et fondateur de l'aumônerie Saint-Jean d'Angers », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, X, 1867: 317-340

CHoyer 1868

Choyer – « L'église Saint-Serge à Angers », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, XI, 1868: 173-184

COMTE 1985

Comte François – *L'abbaye Toussaint d'Angers des origines à 1330 : introduction historique et cartulaire*, Société des études angevines, Angers, 1985, 206 p.

COMTE 1987

Comte François – « Angers (Maine-et-Loire). Topographie » in: Barral i Altet Xavier (dir.), *Le paysage monumental de la France autour de l'An Mil*, Picard, Paris, 1987: 588-593

COMTE, SIRAUDEAU 1990

Comte François et Siraudeau Jean – *Document d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, Angers*, "Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France", Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1990, 127 p.

COMTE 1994a

Comte François – « Le quartier de la collégiale Saint-Julien d'Angers » in: Picard Jean-Charles (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur les quartiers canoniaux en France*, "De l'archéologie à l'histoire", De Boccard, Paris, 1994a: 109-114

COMTE 1994b

Comte François – « Le quartier de la collégiale Saint-Mainbœuf d'Angers » in: Picard Jean-Charles (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, "De l'archéologie à l'histoire", De Boccard, Paris, 1994b: 125-133

COMTE, GAILLARD 1994

Comte François et Gaillard Caroline – « Le quartier de la collégiale Saint-Martin d'Angers » in: Picard Jean-Charles (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, "De l'archéologie à l'histoire", De Boccard, Paris, 1994: 115-124

COMTE, GALINIÉ 1994

Comte François et Galinié Henri – « Les lieux d'inhumation dans les quartiers canoniaux, des origines au XVIII^e siècle » in: Picard Jean-Charles (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, "De l'archéologie à l'histoire", De Boccard, Paris, 1994: 61-70

COMTE, JURET, MATZ 1994

Comte François, Juret Laurence et Matz Jean-Michel – « Le quartier de la collégiale Saint-Laud d'Angers » in: Picard Jean-Charles (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, "De l'archéologie à l'histoire", De Boccard, Paris, 1994: 95-107

COMTE 1997a

Comte François – *La Cité d'Angers : topographie d'un quartier canonial (XII^e-XV^e siècles)*, mémoire de DEA « Sciences de la Ville » option histoire, Université d'Angers, 1997a, 170 p.

COMTE 1997b

Comte François – « Nouvelles recherches sur les représentations d'Angers (XVI^e-XVII^e siècles) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 1, 1997b: 31-53

COMTE 1998a

Comte François – « Angers à travers ses plans (1652-1813) : une cité immobile » in: Petitfrère Claude (dir.), *Images et imaginaire de la ville à l'époque moderne*, "Sciences de la Ville", 15, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, 1998a: 153-173

COMTE 1998b

Comte François – « Site et représentations des ponts dans la ville » in: Biguet Olivier et Letellier Dominique (dir.), *Les ponts d'Angers*, "Cahiers du Patrimoine", 49, Éditions du Patrimoine, Paris, 1998b: 27-43

COMTE 1998c

Comte François – « Du Grand Pont et du Petit Pont au Pont de Verdun » in: Biguet Olivier et Letellier Dominique (dir.), *Les ponts d'Angers*, "Cahiers du Patrimoine", 49, Éditions du Patrimoine, Paris, 1998c: 45-81

COMTE 1999

Comte François – « Topographie des quartiers canoniaux », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 3, 1999: 50-53

COMTE 2000a

Comte François – *Vues et plans d'Angers. L'image de la ville à l'époque moderne*, Angers, 2000a,

COMTE 2000b

Comte François – « L'île des Carmes à Angers au Moyen Âge, occupation du sol et aménagement », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 4, « Un fleuve, des hommes : la Loire et ses affluents, une histoire tumultueuse », 2000b: 140-163

COMTE 2001

Comte François – « Messieurs de l'Église d'Angers... à l'ombre du clocher de Saint-Maurice », 303. *Arts, recherches et créations*, 70, « Spécial cathédrales des Pays de la Loire », 2001: 118-123

COMTE, CHAUMOT, DILÉ 2001

Comte François, Chaumot Frédéric et Dilé Chantal – *Place de la Paix (surveillance de travaux). Rapport historique et archéologique*, Service du patrimoine historique de la ville d'Angers, Angers, 2001,

COMTE 2003a

Comte François – « La Cité, quartier canonial Saint-Maurice d'Angers » *in*: Matz Jean-Michel et Comte François (dir.), *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France, Diocèse d'Angers, "Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France"*, 7, Brepols, Turnhout, 2003a: 87-107

COMTE 2003b

Comte François – « Le territoire d'Angers du dixième au treizième siècles : naissance des bourgs et des faubourgs monastiques et canoniaux » *in*: McNeill John et Prigent Daniel (dir.), *Anjou. Medieval Art, Architecture and Archæology, "The British Archæological Association Conference"*, XXVI, Maney, Leeds, 2003b: 1-13

COMTE 2003c

Comte François – « La géographie paroissiale d'Angers du Moyen Âge à nos jours », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 7, 2003c: 240-255

COMTE 2003d

Comte François – « Angers, la Cité et ses abords » *in*: Gauthiez Bernard, Zadora-Rio Élisabeth et Galinié Henri (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques, "Perspectives Villes et Territoires"*, 5, Presses de l'Université François-Rabelais de Tours/Maison des Sciences de l'Homme « Villes et Territoires », Tours, 2003d, 1: 207-216

COMTE 2004a

Comte François – « Les lieux de sépulture de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers (XI^e-XV^e siècles) » *in*: Alduc-Le Bagousse Armelle (dir.), *Inhumations et*

édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine, "Tables rondes du CRAHM", 1, Publications du CRAHM, Caen, 2004a: 69-92

COMTE 2004b

Comte François – « Résultats des diagnostics à Angers » *in*: CNAU (dir.), *Diagnostics archéologiques en milieu urbain : objectifs, méthodes et résultats. Actes de la table-ronde organisée les 6 et 7 octobre 2003 à Tours*, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 2004b: 137-154

COMTE 2004c

Comte François – « Principales découvertes archéologiques aux XIX^e-XX^e siècles » *in*: Sarazin André (dir.), *Supplément au Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire de Célestin Port*, Conseil général de Maine-et-Loire, Mayenne, 2004c: 17-18

COMTE, GRÉLOIS 2005

Comte François et Grélois Emmanuel – « La formation des paroisses urbaines : les exemples d'Angers et de Clermont (X^e-XIII^e siècles) », *Médiévales*, 49, « La paroisse », 2005: 57-72

COMTE 2006a

Comte François – « Rues, place et maisons nommés Saint-Martin à Angers (Moyen Âge et époque moderne) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 10, « Saint Martin et l'Anjou », 2006a: 181-204

COMTE 2006b

Comte François – « Qu'est-ce que la banlieue à Angers (XIII^e-XVIII^e siècles) ? » *in*: Haudrière Philippe (dir.), *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2006b: 221-233

COMTE 2006c

Comte François – « Autour de la collégiale Saint-Martin : le quartier des chanoines », 303. *Arts, recherches et créations*, 91, 2006c: 2-3

COMTE 2007

Comte François – « L'assainissement des rues d'Angers à ses origines », 303. *Arts, recherches et créations*, 98, « Espaces urbains, XI^e-XVI^e siècle », 2007: 6-17

COMTE 2008a

Comte François – « Topographie hospitalière et médicale à Angers (XI^e-XVIII^e siècles) » *in*: Petit Jacques-Guy et Saint-André Jean-Paul (dir.), *Médecine et hôpitaux en Anjou du Moyen Âge à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008a: 43-80

COMTE 2008b

Comte François – « Reconstitution de quatre types de bâtiments hospitaliers à Angers (XII^e-XIII^e s.) » in: Juhel Vincent (dir.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins de saint Michel. Actes des 3^e Rencontres historiques d'Ardevon, 8 mai 2006*, Les chemins du Mont-Saint-Michel, Vire, 2008b: 67-94

COMTE 2010

Comte François – « Recherches sur la topographie d'Angers au haut Moyen Âge (VI^e-milieu IX^e siècle) » in: Prigent Daniel et Tonnerre Noël-Yves (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010: 131-146

CONZEN 1968

Conzen Michael Robert Gunther – « The Use of Town Plans in the Study of Urban History » in: Dyos H. J. (dir.), *The Study of Urban History. Proceedings of an international round-table conference on the Urban History Group at Gilbert Murray Hall, University of Leicester on 23-26 Septembre 1966*, Edward Arnold, Londres, 1968:

COURANT, CUSSONNEAU 1998

Courant Hugues et Cussonneau Christian – « La chaussée et le pont des Treilles » in: Biguet Olivier et Letellier Dominique (dir.), *Les ponts d'Angers, "Cahiers du Patrimoine"*, 49, Éditions du Patrimoine, Paris, 1998: 98-135

COURANT, CUSSONNEAU 2000

Courant Hugues et Cussonneau Christian – « Les sites de la meunerie hydraulique sur la Loire et la Maine, du XI^e au XIX^e siècle », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 4, « Un fleuve, des hommes : la Loire et ses affluents, une histoire tumultueuse », 2000: 7-45

CROMBEZ 2008

Crombez Antoine – « Le cœur d'Empire au I^{er} siècle après J.-C.: modélisation d'une Très Grande Rome », *M@ppemonde*, 91, 3-2008, 2008: 1-10

D'ESPINAY 1858

d'Espinay Gustave – « Les formules angevines. Étude historique sur la législation mérovingienne en Anjou », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, I, 1858: 133-200

D'ESPINAY 1864

d'Espinay Gustave – *Les cartulaires angevins. Étude sur le droit en Anjou au Moyen Âge*, Cosnier & Lachèse, Angers, 1864, 338 p.

D'ESPINAY 1875

d'Espinay Gustave – « Les enceintes d'Angers », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, XVIII, 1875: 5-74

D'ESPINAY 1876

d'Espinay Gustave – *Notices archéologiques. Première série : monuments d'Angers*, Barassé, Angers, 1876, 299 p.

D'ESPINAY 1883

d'Espinay Gustave – « La légende des comtes d'Anjou (1^{re} partie) », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, XXV, 1883: 49-112

D'ESPINAY 1893

d'Espinay Gustave – « La légende des comtes d'Anjou (2^e partie) : les comtes héréditaires », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 4, VII, 1893: 3-96

D'HÉBÉCOURT 1961

d'Hébécourt Pierre – *La paroisse Notre-Dame d'Angers. Avant la Révolution : Saint-Michel du Tertre. Depuis 1960 : Notre-Dame des Victoires*, Imprimerie Praizelin, Angers, 1961, 39 p.

DAUPHIN 1931

Dauphin Victor – « Tableau des mesures ou expressions de mesures usitées en Anjou avant l'introduction du système métrique », *Revue d'histoire économique et sociale*, 19, 1931: 77-96

DAVY 1999

Davy Christian – *La peinture murale romane dans les Pays de la Loire. L'indicible et le ruban plissé*, "La Mayenne. Archéologie et histoire", 10, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, Laval, 1999, XV-397 p.

DE BOURDIGNÉ 1529-1842

de Bourdigné Jehan – *Hystoire agrégative des annales et cronicques d'Anjou contenant le commencement et origine avecques partie des chevaleureux et marciaulx gestes des magnanimes princes, consuls, contes et ducs Danjou*, Cosnier & Lachèse, Angers, 1529-1842, 400 p.

DE FARCY 1872

de Farcy Louis – « Construction de la cathédrale d'Angers », *Congrès archéologique de la France, 38^e session, Angers, 1871, 1872*: 250-257

DE FARCY 1881

de Farcy Louis – « Restes des plus anciennes constructions de la cathédrale d'Angers », *Mémoires de la*

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 3, XXIII, 1881: 323-324

DE FARCY 1903

de Farcy Louis – « Les fouilles de la cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902 », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5, VI, 1903: 5-20

DE FARCY, PINIER 1903

de Farcy Louis et Pinier Paul-Marie – *Le palais épiscopal d'Angers : histoire et description*, Germain & Grassin, Angers, 1903, 346 p.

DE FARCY 1910-1926

de Farcy Louis – *Monographie de la cathédrale d'Angers*, Angers, 1910-1926,

DE FARCY 1915

de Farcy Louis – « Note sur le château d'Angers », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5, XVIII, 1915: 53-59

DE SOLAND 1867

de Soland Aimé – « Histoire des rues d'Angers. VII. La rue Saint-Laud (première partie) », *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, 1867: 70-76

DEBARBIEUX 1995

Debarbieux Bernard – « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, 83-84, 1995: 13-35

DELAVIGNE 1984

Delavigne Raymond – « Éléments pour une géographie sacrée urbaine à Angers à travers les processions », *Bulletin de la Société de Mythologie Française*, 132, 1984: 1-26

DELISLE 1898

Delisle Léopold – « Notice sur un manuscrit de Saint-Laud d'Angers appartenant à M. le marquis de Villoultreys », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 59, 1, 1898: 533-549

DENAI 1899

Denais Joseph – *Monographie de la cathédrale d'Angers*, Lachèse, Angers, 1899, XXIV-523 p.

DENDROTECH 2010a

Dendrotech – 59 rue Beaurepaire, http://www.dendrotech.fr/fr/Rechercher/rapport.php?id_si=033-52-49007-0001, accédé le 29 juin 2010

DENDROTECH 2010b

Dendrotech – 65 rue Beaurepaire, http://www.dendrotech.fr/fr/Rechercher/rapport.php?id_si=033-52-49007-0002, accédé le 29 juin 2010

DENÈGRE, SALGÉ 1996

Denègre Jean et Salgé François – *Les systèmes d'information géographique*, "Que sais-je ?" 3122, Presses Universitaires de France, Paris, 1996, 127 p.

DEPREUX 2001

Depreux Philippe – « À la recherche des défenseurs de la cité à l'époque carolingienne », *Les petits cahiers d'Anatole*, 2, 2001: 1-19

DI MÉO 1991

Di Méo Guy – *L'Homme, la Société, l'Espace*, Anthropos Economica, Paris, 1991, 319 p.

DILÉ 2002

Dilé Chantal – *Les rues d'Angers du XII^e au XV^e siècle : toponymie et voirie*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Poitiers, 2002,

DU CANGE 1678-1861

Du Cange Charles – *Glossarium mediæ et infirmæ latinitatis*, Didot Frères, Paris, 1678-1861,

DUCHESNE 1910

Duchesne Louis – *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2, "L'Aquitaine et les Lyonnaises", Picard, Paris, 1910,

DUCOUDRAY 1885

Ducoudray Marie-Bernard – « L'ancien couvent des Frères Prêcheurs à Angers, recherches sur la date de leur fondation », *Revue de l'Anjou*, 11, 1885: 1-21

DUFAÏ 2002

DufaÏ Bruno – « De la topographie à l'histoire. Comprendre l'évolution des villes anciennes », *Mappemonde*, 67, 3, 2002: 32-37

DUFAÏ à paraître

DufaÏ Bruno – « La ville réunie », *M@ppemonde*, 100, 4-2010, à paraître:

DUTOUR 2003

Dutour Thierry – *La ville médiévale. Origine et triomphe de l'Europe urbaine*, "Histoire", Odile Jacob, Paris, 2003, 315 p.

DUVAL, GUYON 1995

Duval Noël et Guyon Jean (dir.) – *Les premiers monuments chrétiens de la France*, "Les premiers monuments chrétiens de la France", 1, « Sud-Est et Corse », Picard, Paris, 1995, 382 p.

- DUVAL 1988
 Duval Yvette – *Auprès des saints, corps et âmes. L'inhumation ad sanctos dans la chrétienté d'Orient et d'Occident du III^e au VII^e siècle*, Études augustiniennes, Paris, 1988, 230 p.
- ELIAS 1939-1997
 Elias Norbert – *La société des individus, "Agora"*, 163, Pocket, Paris, 1939-1997, 301 p.
- ENGUEHARD 1954
 Enguehard Henri – « La chapelle du château d'Angers », *L'Anjou historique*, 244, 1954: 61-74
- ENGUEHARD 1957
 Enguehard Henri – « L'ancienne abbaye Saint-Nicolas d'Angers (découvertes archéologiques de 1955) », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Angers*, 8, 1, 1957: 31-36
- FANNING 1985
 Fanning Steven – « Actes of Henry I of France concerning Anjou », *Speculum*, 60, 1, 1985: 110-114
- FERDIÈRE 2005
 Ferdière Alain – *Les Gaules, II^e s. av.-V^e s. apr. J.-C., "U Histoire"*, Armand Colin, Paris, 2005, 446 p.
- FERDIÈRE 2007
 Ferdière Alain – « La carte de Peutinger et la Touraine » *in*: Atlas archéologique de Touraine, <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=33>, 2007
- FERRAS 1993
 Ferras Robert – *Les modèles graphiques en géographie, "Géo-Poche"*, Economica Reclus, Paris, 1993, 112 p.
- FÉVRIER 1974
 Février Paul-Albert – « Permanence et héritages de l'Antiquité dans la topographie des villes de l'Occident durant le haut Moyen Âge », *Topografia urbana e vita cittadina nell'alto medioevo in occidente, Atti della XXI^a settimana di studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, 1, XXI, 1974: 41-138
- FIXOT 2000
 Fixot Michel – « La Cité et son territoire : l'exemple du sud-est de la Gaule » *in*: Brogiolo Gian Petro, Gauthier Nancy et Christie Neil (dir.), *Towns and their Territories between Late Antiquity and the Early Middle Ages, "The Transformation of the Roman World"*, 9, Brill, Leyde, 2000: 37-62
- FLEURY 2004
 Fleury Antoine – « La rue-faubourg parisienne. Essai de modélisation géohistorique », *M@ppemonde*, 73, 1^{er} trimestre 2004, 2004: 1-10
- FORSYTH 1937
 Forsyth George H. – « The church of St-Martin at Angers: Roman, Merovingian, and Carolingian constructions », *Antiquity, a Quaterly Review of Archaeology*, 2, 11, 1937: 400-408
- FORSYTH 1950
 Forsyth George H. – « St-Martin's at Angers and the Evolution of Early Medieval Church Towers », *The Art Bulletin*, 32, 4, 1950: 308-318
- FORSYTH 1952
 Forsyth George H. – « L'église Saint-Martin d'Angers », *Bulletin Monumental*, 110, 1952: 201-228
- FORSYTH 1953
 Forsyth George H. – *The Church of St. Martin at Angers: the Architectural History of the Site from the Roman Empire to the French Revolution*, "Princeton Monographs in Art and Archæology", 28, Princeton University Press, Princeton, 1953, XIV-267 p.
- GÁLFFY 2004
 Gálffy László – *Angers au XIII^e siècle. Développement urbain, structures économiques et sociales*, thèse de doctorat d'histoire, Université d'Angers et Université de Szeged, 2004, 386 p.
- GALINIÉ 1981
 Galinié Henri – « La notion de territoire à Tours aux IX^e et X^e siècles », *Recherches sur Tours*, 1, 1981: 73-84
- GALINIÉ 1994
 Galinié Henri – « Le passage de la nécropole au cimetière : les habitants des villes et leurs morts, du début de la christianisation à l'an Mil » *in*: Galinié Henri et Zadora-Rio Élisabeth (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du 2^e colloque ARCHÉA, Orléans, 29 septembre-1^{er} octobre 1994*, FÉRACF, Tours, 1994: 17-22
- GALINIÉ 2000
 Galinié Henri – *Ville, espace urbain et archéologie, "Sciences de la Ville"*, 16, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, 2000, 128 p.
- GALINIÉ, RODIER 2002
 Galinié Henri et Rodier Xavier – « ToToPi - TOPographie de TOurs Pré-Industriel : un outil d'analyse urbaine », *Les petits cahiers d'Anatole*, 11, 2002: 1-12
- GALINIÉ, CHOUQUER, RODIER *et al.* 2003

Galinié Henri, Chouquer Gérard, Rodier Xavier et Chareille Pascal – « Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au X^e siècle, et urbaniste ? » in: Gauthiez Bernard, Galinié Henri et Zadora-Rio Élisabeth (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, "Perspectives Villes et Territoires", 5, Presses de l'Université François-Rabelais, Tours, 2003: 239-256 (vol. 2 : 201-219)

GALINIÉ, RODIER, SALIGNY 2004

Galinié Henri, Rodier Xavier et Saligny Laure – « Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée », *Histoire et Mesure*, XIX, 3-4, 2004: 223-242

GALINIÉ 2007a

Galinié Henri – « Relire les textes, revoir les plans et les vues » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007a: 282-283

GALINIÉ 2007b

Galinié Henri – « Les gens de Tours, leur espace et la fabrique urbaine » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007b: 46-47

GALINIÉ 2007c

Galinié Henri – « L'entre-deux des villes » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007c: 356-358

GALINIÉ 2007d

Galinié Henri – « La formation du secteur martinien » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007d: 364-367

GALINIÉ 2007e

Galinié Henri – « *Caesardunum*, la ville ouverte. L'espace urbain vers 150 » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007e: 325-326

GALINIÉ 2007f

Galinié Henri – « La première représentation détaillée de la ville » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et*

médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007f: 308-309

GALINIÉ 2007g

Galinié Henri – « Les *Dix livres d'histoire* ou l'*Histoire des Francs* ? » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007g: 286

GALINIÉ à paraître

Galinié Henri – « *L'oppidum* », *M@ppemonde*, 100, 4-2010, à paraître:

GARMY, MAURIN 1996

Garmy Pierre et Maurin Louis (dir.) – *Enceintes urbaines antiques en Aquitaine : Bordeaux, Dax, Périgueux, Bazas*, "Documents d'archéologie française", 53, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1996, 197 p.

GARMY 2009

Garmy Pierre – *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution de l'archéologie*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, vol. 2, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2009, 261 p.

GAUTHIER 1999

Gauthier Nancy – « La topographie chrétienne entre idéologie et pragmatisme » in: Brogiolo Gian Pietro et Ward-Perkins Bryan (dir.), *The idea and ideal of the town between late Antiquity and the Early Middle Ages*, "The Transformation of the Roman World", 4, Brill, La Haye, 1999: 195-209

GAUTHIEZ 1991

Gauthiez Bernard – *La logique de l'espace urbain, formation et évolution : le cas de Rouen*, thèse de doctorat de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1991, inédite.

GAUTHIEZ 1994

Gauthiez Bernard – « La topographie de Lyon au Moyen Âge », *Archéologie du Midi Médiéval*, 12, 1994: 3-38

GAUTHIEZ 1999

Gauthiez Bernard – « Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites », *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 16, « Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie », 1999: 17-25

GAUTHIEZ 2003a

Gauthiez Bernard – « Vocabulaire de l'analyse morphologique » in: Gauthiez Bernard, Galinié Henri et Zadora-Rio Élisabeth (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, "Perspectives Villes et Territoires", 5, Presses de l'Université François-Rabelais, Tours, 2003a: 479-485

GAUTHIEZ 2003b

Gauthiez Bernard – « Les formes. Les catégories de formes et leur interprétation » in: Gauthiez Bernard, Galinié Henri et Zadora-Rio Élisabeth (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, "Perspectives Villes et Territoires", 5, Presses de l'Université François-Rabelais, Tours, 2003b: 441-445

GIRY 1894

Giry Arthur – *Manuel de diplomatie : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, Librairie Hachette, Paris, 1894, XVI-944 p.

GLORIÈS 1999

Gloriès Cécile – « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne) du XII^e au XVIII^e s. », *Archéologie du Midi Médiéval*, 17, 1999: 47-91

GODARD-FAULTRIER 1853

Godard-Faultrier Victor – « Cercueil gallo-romain découvert dans la gare du chemin de fer, le 6 août 1853 », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 2, IV, 1853: 31-33

GODARD-FAULTRIER 1854

Godard-Faultrier Victor – « Septième cercueil gallo-romain trouvé dans la gare du chemin de fer d'Angers, et résumé des autres découvertes du même genre faites au même lieu », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 2, V, 1854: 36-43

GODARD-FAULTRIER 1857

Godard-Faultrier Victor – « Les cryptes du Ronceray : massif présumé de l'autel primitif », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 2, VIII, 1857: 110-120

GODARD-FAULTRIER 1860

Godard-Faultrier Victor – « Toussaint : histoire et catalogue », *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860: 249-270

GODARD-FAULTRIER 1862

Godard-Faultrier Victor – « Antiquités mérovingiennes. Numismatique angevine », *Mémoires de la*

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 3, V, 1862: 33-45

GODARD-FAULTRIER 1863a

Godard-Faultrier Victor – « Antiquités carlovingiennes. Numismatique angevine », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, VI, 1863a: 135-149

GODARD-FAULTRIER 1863b

Godard-Faultrier Victor – « Antiquités féodales ; comtes Ingelgériens et Plantagenêts. Numismatique angevine », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, VI, 1863b: 150-170

GODARD-FAULTRIER 1864

Godard-Faultrier Victor – « La tour des druides et ses annexes », *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1864: 307-324

GODARD-FAULTRIER 1869

Godard-Faultrier Victor – *Étude sur quelques pierres sépulcrales récemment découvertes à Angers, place du Ralliement*, Imprimerie Impériale, Paris, 1869, 17 p.

GODARD-FAULTRIER 1872

Godard-Faultrier Victor – « Cimetière gallo-romain d'Angers. Signes présumés chrétiens sur deux sarcophages de plomb » in: (dir.), *Congrès archéologique de France, 18^e session, Angers, 1871*, Derache, Paris, 1872: 28-33

GODARD-FAULTRIER 1879

Godard-Faultrier Victor – « Angers, place du Ralliement, fouilles de 1878-1879 », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, XXI, 1879: 148-178

GRANDET 1884

Grandet Joseph – *Notre-Dame angevine ou Traité historique chronologique et moral de l'origine et de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieures, églises collégiales et paroissiales, monastères, et chapelles baties et dédiées en Anjou sous l'invocation de la très sainte Vierge Marie*, Albert Lemarchand, Angers, 1884, 638 p.

GRANDET s.d.-a

Grandet Joseph – *Traité historique de toutes les églises d'Angers dédiées à la Vierge*, ms. de la Bibliothèque municipale d'Angers, Angers, s.d.-a,

GRANDET s.d.-b

- Grandet Joseph – *Dissertations préliminaires à l'histoire ecclésiastique de l'Anjou*, ms. 680 de la Bibliothèque municipale d'Angers, Angers, s.d.-b,
- GRATALOUP 1992
Grataloup Christian – « Des modèles *ad hoc* ou la chorématique est-elle une méthode expérimentale ? » *in*: Groupe Dupont (dir.), *Géopoint 92. Modèles et modélisation en géographie*, Groupe Dupont / Université d'Avignon, Avignon, 1992: 107-112
- GRATALOUP 1993
Grataloup Christian – « Le même et l'autre : renouvellement de la chorématique », *EspacesTemps*, 51-52, 1993: 143-196
- GRATALOUP 1996
Grataloup Christian – *Lieux d'histoire. Essai de géohistoire systématique*, "Espaces modes d'emploi", Reclus, Montpellier, 1996, 200 p.
- GRÉLOIS 2003
Grélois Emmanuel – *Territorium civitatis. L'emprise de l'Église sur l'espace d'une cité et de ses environs : Clermont au XIII^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris-I Sorbonne, 2003, inédite.
- GRUET 1977
Gruet Michel – « La formation du site d'Angers et les traces de ses premiers habitants avant la conquête romaine », *Bulletin des musées d'Angers*, 37, 1977: 1-20
- GUERREAU 1996
Guerreau Alain – « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen » *in*: Bulst Neithard, Descimon Robert et Guerreau Alain (dir.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e)*. Actes de la table ronde du 25 mai 1991, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1996: 85-101
- GUILLOREAU 1898
Guilloreau Léon – « L'Anjou et ses établissements monastiques », *Revue de l'Anjou*, 37, 1898: 173-212 et 431-466
- GUILLOT 1972
Guillot Olivier – *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Picard, Paris, 1972, XXX-827 p.
- GUILLOT 2006
Guillot Olivier – « Saint Martin et l'Anjou (IV^e-VI^e siècle) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 10, « Saint Martin et l'Anjou », 2006: 121-134
- GUYON 2010
Guyon Jean – « Regards sur la topographie chrétienne des cités du midi de la Gaule » *in*: Paris Poulain Dominique, Istria Daniel et Nardi Combes Sara (dir.), *Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle. Hagiographie, épigraphie et archéologie*, "Archéologie et culture", Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010: 137-145
- GUYOTJEANNIN, PYCKE, TOCK 2006
Guyotjeannin Olivier, Pycke Jacques et Tock Benoît-Michel – *Diplomatique médiévale*, "L'Atelier du médiéviste", 2, Brepols, Turnhout, 2006, 486 p.
- HALPHEN 1902a
Halphen Louis – « Prévôts et voyers du XI^e siècle », *Le Moyen Âge*, 1902a: 297-325
- HALPHEN 1902b
Halphen Louis – « Les institutions judiciaires en France au XI^e siècle, région angevine », *Revue de l'Anjou*, 44, 1902b: 337-373
- HALPHEN 1906
Halphen Louis – *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Picard, Paris, 1906, XXIV-428 p.
- HALPHEN, POUPARDIN 1913
Halphen Louis et Poupardin René (dir.) – *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, "Collections de textes pour servir à l'étude et l'enseignement de l'histoire", Picard, Paris, 1913, XCV-316 p.
- HÉBER-SUFFRIN 2003
Héber-Suffrin François – « La liturgie dans la ville : Metz du VIII^e siècle à l'époque romane », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 34, 2003: 13-25
- HEIJMANS 2006
Heijmans Marc – « La place des monuments publics du Haut-Empire dans les villes de Gaule méridionale durant l'Antiquité tardive (IV^e-VI^e s.) », *Gallia*, 63, « Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale. Première partie : réseau des cités, monde urbain et monde des morts », 2006: 25-41
- HEINZELMANN 2001
Heinzelmann Martin – *Gregory of Tours. History and Society in the Sixth Century*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001, 235.
- HERVÉ 2003
Hervé Christèle – « Les mots de l'urbain dans l'œuvre de Grégoire de Tours », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 42, 2003: 217-225

HEURTEBISE 1998

Heurtebise Damien – *Les sources de l'hagiographie épiscopale angevine avant l'an mil*, thèse de l'École des Chartes, École des Chartes, 1998, 2 vol.

HEURTEBISE 2010

Heurtebise Damien – « L'intérêt historique de l'hagiographie angevine » in: Prigent Daniel et Tonnerre Noël-Yves (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010: 105-114

HIRET 1618

Hiret Jean – *Des antiquités d'Anjou*, Hernault, Angers, 1618,

HORARD-HERBIN, COTTÉ, POUPON 2003

Horard-Herbin Marie-Pierre, Cotté Olivier et Poupon Frédéric – *Rapport d'étude de la faune du site gaulois et gallo-romain du « Château d'Angers »*, Laboratoire Archéologie et Territoires, Tours, 2003, 33 p.

HURON 1990

Huron Nicolas – *Termes de topographie urbaine dans les actes des rois de France (840-987)*, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 1990, 121 p.

ISOLLE 1945-1964

Isolle Jacques – *Les anciennes chapelles du château d'Angers et les origines du chapitre Saint-Laud*, Angers, 1945-1964, 32 p.

JAROUSSEAU 2004

Jarousseau Guy – « L'abbaye Saint-Aubin d'Angers, lieu d'une tradition royale de l'investiture de l'épiscopat » in: Hoareau-Dodinau Jacqueline et Texier Pascal (dir.), *Foi chrétienne et églises dans la société politique de l'Occident du haut Moyen Âge (IV^e-XII^e siècles)*, "Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique", 11, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 2004: 105-134

JAROUSSEAU 2008a

Jarousseau Guy – « Géographie religieuse de la ville d'Angers du V^e siècle au début du XI^e siècle » in: Prouteau Anne (dir.), *Mémoire, traces, récits. Le passé revisité*, L'Harmattan, Paris, 2008a, 1: 97-124

JAROUSSEAU 2008b

Jarousseau Guy – *Épiscopat et églises en Anjou au haut Moyen Âge*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 2008b,

JEAN-COURRET 2006

Jean-Courret Ezéchiel – *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge. Fabrique, paysages et représentations de l'Urbs*, Thèse de doc-

torat d'Histoire, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2006, 1124 p.

JEANNIN 2010

Jeannin Alexandre – « L'héritage du droit romain, l'exemple des *Formules d'Angers* » in: Prigent Daniel et Tonnerre Noël-Yves (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010: 167-176

JOURDAIN 1995

Jourdain Marine – *Les paroisses des cités épiscopales de la province ecclésiastique de Tours*, mémoire de DEA « Sciences de la Ville » option archéologie, Université de Tours, 1995, 173 p.

JOURDAN-LOMBARD 1972

Jourdan-Lombard Anne – « *Oppidum* et banlieue : sur l'origine et les dimensions du territoire urbain », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 27, 2, 1972: 373-395

LA ROCCA 2003

La Rocca Cristina – « Lo spazio urbano tra VI e VIII secolo », *Uomo e spazio nell'alto medioevo. Atti della L^a settimana di studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, 2, L, 2003: 397-435

LABANDE-MAILFERT 1931

Labande-Mailfert Yvonne – « Fondation du monastère bénédictin de Saint-Nicolas d'Angers », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 92, 1, 1931: 43-61

LABANDE-MAILFERT 1931-1980

Labande-Mailfert Yvonne – *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e-XII^e siècles) : essai de reconstitution précédée d'une étude historique*, thèse de l'École des Chartes, École des Chartes, 1931-1980,

LAMY 2006

Lamy Claire – « Les prieurés angevins de l'abbaye de Marmoutier aux XI^e et XII^e siècles », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 10, « Saint Martin et l'Anjou », 2006: 153-166

LANDAIS 1946

Landais Hubert – *Étude sur la géographie, l'histoire et l'administration de l'Anjou au XIII^e siècle*, Thèse de l'École des Chartes, École des Chartes, 1946, inédite.

LAUWERS 2005

Lauwers Michel – « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, 49, « La paroisse », 2005: 11-31

LAVEDAN 1926

Lavedan Pierre – *Histoire de l'urbanisme. Antiquité, Moyen Âge*, H. Laurens, Paris, 1926, 520 p.

LAVEDAN, HUGUENEY 1974

Lavedan Pierre et Hugueney Jeanne – *L'urbanisme au Moyen Âge*, "Bibliothèque de la Société Française d'Archéologie", Arts et métiers graphiques, Paris, 1974, 184-CXXX p.

LE MAHO 1993

Le Maho Jacques – « Le groupe épiscopal de Rouen du IV^e au X^e siècle » *in*: Stratford Jenny (dir.), *Medieval Art, Architecture, and Archaeology at Rouen*, "The British Archaeological Association Conference Transactions", XII, The British Archaeological Association, Oxford, 1993: 20-30

LE MAHO 1994

Le Maho Jacques – « Rouen, le quartier canonial de la cathédrale » *in*: Picard Jean-Charles (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, "De l'archéologie à l'histoire", De Boccard, Paris, 1994: 329-341

LE MAHO 2006

Le Maho Jacques – « Le palais épiscopal de Rouen à l'époque carolingienne (fin du VIII^e-début du IX^e siècle) : les données de l'archéologie » *in*: Flambard-Héricher Anne-Marie (dir.), *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, "Tables rondes du CRAHM", 2, Publications du CRAHM, Caen, 2006: 201-225

LEBRUN, CARDOT 1983

Lebrun François et Cardot Michel (dir.) – *L'histoire vue de l'Anjou (987-1958) : recueil de textes d'histoire régionale*, Siraudeau, Angers, 1983, 229 p.

LEFEBVRE 2008

Lefebvre Bastien – *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5^e-18^e s.)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université de Tours, 2008, 446 p.

LEFEBVRE 2009

CAA 2009, "Making History Interactive", *How to Describe and Show Dynamics of Urban Fabric: Cartography and Chronometry?*, Williamsburg, Virginia

LEFÈVRE 2003

Lefèvre Benjamin – *Analyse morphologique et topographie historique de Château-Renault (Indre-et-Loire)*, mémoire de maîtrise d'archéologie, Université de Tours, 2003, 126 p.

LEFÈVRE 2004

Lefèvre Benjamin – *L'approche historique d'Orléans par la morphologie : état des sources et problématique*, mémoire de DEA « Villes et Territoires » option archéologie, Université de Tours, 2004, 66 p.

LEFÈVRE 2009

Lefèvre Benjamin – « Château-Renault, topographie historique et morphologie urbaine » *in*: Zadora-Rio Élisabeth (dir.), *Atlas archéologique de Touraine*, 2009:

LEFÈVRE à paraître

Lefèvre Benjamin – « Étude de cas : Angers (Maine-et-Loire) du 1^{er} s. av. n. è. au 13^e s. de n. è. », *M@ppemonde*, 100, 4-2010, à paraître:

LEPAON 2008

Lepaon Thomas – « Les édifices balnéaires de *Gerasa* de la Décapole : premières observations », *Syria*, 85, 2008: 51-70

LEPAON à paraître

Lepaon Thomas – « Un nouveau plan pour Jerash/*Gerasa* (Jordanie) », *Annual of the Department of Antiquity of Jordan*, 54, à paraître: 1-15

LESSEUR 2006

Lesueur Catherine (dir.) – *Parcours Histoire d'Angers, guide de visite du musée des Beaux-Arts d'Angers*, Angers, 2006, 117 p.

LESUEUR 1961

Lesueur Frédéric – « Saint-Martin d'Angers, la Coure du Mans, Saint-Philibert de Grandlieu et autres églises à éléments de briques dans la région de la Loire », *Bulletin Monumental*, 119, 1961: 211-242

LETELLIER, BIGUET 2002

Letellier Dominique et Biguet Olivier – « Évocation de l'habitat patricien à Angers au XII^e siècle », *Bulletin Monumental*, 160, 1, "Les demeures urbaines patriciennes et aristocratiques (XII^e-XIV^e siècles)", 2002: 47-69

LEVRON 1936

Levron Jacques – « Le cadastre dans le département de Maine-et-Loire », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 6, XI, 1936: 113-124

LÉVY, LUSSAULT 2003

Lévy Jacques et Lussault Michel (dir.) – *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, 1033 p.

LILLEY 2000

Lilley Keith – « Mapping the Medieval City: Plan Analysis and Urban History », *Urban History*, 27, 1, 2000: 5-30

LORANS 1990

Lorans Élisabeth – « Bourgs, églises et châteaux en Touraine aux XI^e et XII^e siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest (Maine, Anjou, Touraine)*, 97, 4, 1990: 437-461

LORANS 2007a

Lorans Élisabeth – « *Ecclesia, basilica, monasterium* : un vocabulaire à préciser » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*", 30, FÉRACF, Tours, 2007a: 284-285

LORANS 2007b

Lorans Élisabeth – « Les élites et l'espace urbain : approches archéologique et morphologique (France du nord et Angleterre, du VII^e au X^e siècle) » in: Depreux Philippe, Bougard François et Le Jan Régine (dir.), *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle). Actes de la rencontre de Göttingen (3-5 mars 2005)*, "Haut Moyen Âge", 5, Brepols, Turnhout, 2007b: 67-97

LORANS, JOLY, TRÉBUCHET 2007

Lorans Élisabeth, Joly Stéphane et Trébuchet Émilie – « Les vivants et leurs morts du 1^{er} au 12^e siècle : de l'éloignement à l'insertion » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*", 30, FÉRACF, Tours, 2007: 373-375

LORENTZ, SANDRON 2006

Lorentz Philippe et Sandron Dany – *Atlas de Paris au Moyen Âge. Espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, "Paris Atlas", Parigramme, Paris, 2006, 237 p.

LOSEBY 2000

Loseby Simon T. – « Urban failures in the late antique Gaul » in: Slater Terry R. (dir.), *Towns in Decline. AD 100-1600*, "Urban failures..." Ashgate, Aldershot, 2000: 72-95

LUSSAULT 1996

Lussault Michel – *L'espace en actions : de la dimension spatiale des politiques urbaines*, mémoire de HDR en géographie, Université de Tours, 1996,

LUZET 2006

Luzet Coraline – *Le bourg d'Angers du 10^e au 15^e siècle. Topographie historique et mise en place d'un*

Système d'Information Géographique, mémoire de Master 1 « Sciences de l'Homme et de la Société » mention Sciences historiques spécialité Archéologie, Université de Tours, 2006, 32 p.

MAILFERT-LABANDE 1931

Mailfert-Labande Yvonne – « Fondation du monastère bénédictin de Saint-Nicolas d'Angers », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 92, 1, 1931: 43-61

MALLET, ENGUEHARD 1964

Mallet Jacques et Enguehard Henri – « L'enceinte gallo-romaine d'Angers », *Annales de Bretagne*, 71, 1, 1964: 85-100

MALLET 1965

Mallet Jacques – « Les enceintes médiévales d'Angers », *Annales de Bretagne*, 72, 1965: 237-262

MALLET 1977

Mallet Jacques – « L'église Saint-Pierre d'Angers d'après les fouilles et les textes » in: (dir.), *Les Pays de l'Ouest. Études archéologiques. Actes du 9^e congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie et d'histoire de l'art*, Nantes, 1972, CTHS, Paris, 1977, 1: 205-240

MALLET 1987

Mallet Jacques – « Modalités du mécénat des comtes et comtesses d'Anjou au XI^e siècle » in: Barral i Altet Xavier (dir.), *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Actes du colloque*, Picard, Paris, 1987, 2, « Commande et travail »: 45-50

MALLET, PRIGENT, HUNOT 1996

Mallet Jacques, Prigent Daniel et Hunot Jean-Yves – « Angers : église Saint-Martin » in: Duval Noël (dir.), *Les premiers monuments chrétiens de la France*, Picard, Paris, 1996, 2, « Sud-Ouest et Centre »: 232-237

MALLET 2001

Mallet Jacques – « Architecture de la cathédrale d'Angers », 303. *Arts, recherches et créations*, 70, « Spécial cathédrales des Pays de la Loire », 2001: 60-65

MARCHEGAY 1843

Marchegay Paul – *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, 1, La-bussière, Cosnier & Lachèse, Angers, 1843, IV-484 p.

MARCHEGAY 1852

Marchegay Paul – « Un enterrement au XII^e siècle », *Revue de l'Anjou*, 2, 1, 1852: 177-186

MARCHEGAY 1853

- Marchegay Paul – *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, 2, La-bussière, Cosnier & Lachèse, Angers, 1853, IV-484 p.
- MARCHEGAY 1854
Marchegay Paul (dir.) – *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers (1028-1184)*, Cosnier & Lachèse, Picard, Angers-Paris, 1854, XV-495 p.
- MARCHEGAY, SALMON 1856
Marchegay Paul et Salmon André (dir.) – *Chroniques d'Anjou*, 1, Renouard, Paris, 1856, 398 p.
- MARCHEGAY, MABILLE 1869
Marchegay Paul et Mabilille Émile (dir.) – *Chroniques des églises d'Anjou*, Jules Renouard, Paris, 1869, 459 p.
- MARCHEGAY 1874-1876
Marchegay Paul (dir.) – *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, chez l'auteur, Les Roches-Baritaud, 1874-1876, VIII-187 p.
- MARCIGNY, GHESQUIÈRE, HUGOT 2002
Marcigny Cyril, Ghesquière Emmanuel et Hugot Cyril – « Un mégalithe inédit sous le château d'Angers (Maine-et-Loire) », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 99, 4, 2002: 821-824
- MARCIGNY, DELOZE, GAUMÉ *et al.* 2004
Marcigny Cyril, Deloze Valérie, Gaumé Éric, Ghesquière Emmanuel, Hugot Cyril, Richard Jean-Marc et Riche Caroline – *Angers (Maine-et-Loire), "Château d'Angers". Évaluation du mégalithe du château d'Angers, deuxième et dernière année de fouille. Document final de synthèse*, INRAP, Nantes, 2004, 48 p.
- MARTIN-DUMÉZIL 1986
Martin-Dumézil Jean – « Saint-Martin d'Angers : dates de la construction de la collégiale au XI^e siècle », *Bulletin Monumental*, 1986: 41-43
- MATZ 2001
Matz Jean-Michel – « Collégiales urbaines et collégiales castrales dans le diocèse d'Angers au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest (Maine, Anjou, Touraine)*, 101, 3, 2001: 5-33
- MATZ 2006
Matz Jean-Michel – « Le chapitre et les chanoines de Saint-Martin d'Angers à la fin du Moyen Âge », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 10, « Saint Martin et l'Anjou », 2006: 23-42
- MAURIN 1998
Maurin Louis – « Bordeaux » in: Maurin Louis, Beaujard Brigitte et Blanchard M. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle* "Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle", 10, "Province ecclésiastique de Bordeaux, Aquitania Secunda", De Boccard, Paris, 1998: 67-81
- MESQUI 1993
Mesqui Jean – *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, "Grands manuels", Picard, Paris, 1993, 2 vol., 375 et 382 p.
- MESQUI 2001
Mesqui Jean (dir.) – *Le château d'Angers*, "Itinéraires du Patrimoine", Monum/Éditions du Patrimoine, Paris, 2001, 56 p.
- MÉTAIS 1893-1904
Métais Charles (dir.) – *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, Picard-Lafolye, Paris-Vannes, 1893-1904, 5 vol.
- MIYAMATSU 1990
Miyamatsu Hironori – « Les premiers bourgeois d'Angers aux XI^e et XII^e siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 97, 1, 1990: 1-14
- MIYAMATSU 1995
Miyamatsu Hironori – « A-t-il existé une commune à Angers au XII^e siècle ? », *Journal of Medieval History*, 21, 2, « Japanese research on Medieval Europe », 1995: 117-152
- MOITHEY 1776
Moithey Maurice-Antoine – *Recherches historiques sur la ville d'Angers avec le plan assujetti à ses accroissements, embellissements et projets*, chez l'auteur, Paris, 1776, 44 p.
- MOMMSEN 1892
Mommsen Theodor – « Notitia Galliarum » in: Mommsen Theodor (dir.), *Monumenta Germaniae Historica, Chronica Minora Saeculorum IV.V.VI.VII*, 9, Berlin, 1892, 1: 552-612
- MONTAUDON 2001
Montaudon Mickaël – *Les inhumations de la collégiale Saint-Martin d'Angers. Approche archéologique et textuelle (XI^e-XVIII^e s.)*, mémoire de maîtrise d'archéologie, Université de Tours, 2001, 62 p.
- MORTREAU 2008
Mortreau Maxime – « Indices de la présence de militaires romains à Angers, *Iuliomagus* (I^{er} av. - III^e s. ap. J.-C.) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 12, 2008: 9-39

- MUSSET 1974
Musset Lucien – « La renaissance urbaine des X^e et XI^e siècles dans l'ouest de la France : problèmes et hypothèses de travail » in: (dir.), *Études de civilisation médiévale, IX^e-XII^e siècles. Mélanges offerts à Edmond-René Labande*, CÉSCM, Poitiers, 1974: 563-579
- NOIZET 2009
Noizet Hélène – « *Fabrique urbaine: a new concept in urban history and morphology* », *Urban Morphology*, 13, 1, 2009: 55-66
- NOIZET 2001
Noizet Hélène – « Les basiliques martyriales au VI^e et au début du VII^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 219, 2001: 329-355
- NOIZET 2004
Noizet Hélène – « Une schématisation de la place de Tours dans les représentations spatiales des acteurs », *M@ppemonde*, 76, 2004: 1-18
- NOIZET 2007a
Noizet Hélène – « Les termes *castrum sancti Martini* ou *Châteauneuf*, du 10^e au 13^e siècle » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*", 30, FÉRACF, Tours, 2007a: 297-299
- NOIZET 2007b
Noizet Hélène – *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, "Histoire ancienne et médiévale", 92, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007b, 504 p.
- NOIZET 2007c
Noizet Hélène – « Les sources écrites médiévales » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*", 30, FÉRACF, Tours, 2007c: 288-289
- NOIZET 2007d
Noizet Hélène – « La fabrique urbaine de Tours : une analyse dialectique entre sociétés et espaces urbains (IX^e-XIII^e siècle) » in: Deligne Chloé et Billen Claire (dir.), *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge-16^e siècle)*, Brepols, Turnhout, 2007d: 19-37
- NUVIALA 2009
Nuviala Pauline – *Étude d'un dépôt de boucherie par l'analyse de la répartition spatiale des ossements animaux : le site gallo-romain du « jardin du Quadrilatère »*, Angers (Maine-et-Loire), mémoire de Master 1
- « Sciences de l'Homme et de la Société » mention Sciences historiques spécialité Archéologie, Université de Tours, 2009, 2 vol.
- PARISSE 1991
Parisse Michel – « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X^e siècle », *Il secolo di ferro: mito e realtà del secolo X. Atti della XXXVIII^o settimana di studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, 2, XXXVIII, 1991: 449-513
- PÉAN DE LA TUILLERIE 1776-1869
Péan de la Tuillerie Julien – *Description de la ville d'Angers et ce qu'elle contient de plus remarquable*, Barrassé, Angers, 1776-1869, XXV-607 p.
- PEUQUET 1994
Peuquet Donna J. – « It's about time. A conceptual framework for the representation of temporal dynamics in geographic information systems », *Annals of the Association of the American Geographers*, 3, 1994: 441-461
- PICARD 1994
Picard Jean-Charles – « L'espace religieux et la ville médiévale (VIII^e-XIII^e siècles). Rapport introductif » in: Demolon Pierre, Galinié Henri et Verhaegue Frans (dir.), *Archéologie des villes dans le nord-ouest de l'Europe (VII^e-XIII^e siècles). Actes du IV^e congrès international d'archéologie médiévale de Douai de 1991*, "Archaeologia Duacensis. Sciences de la ville", Société archéologique de Douai, Douai, 1994: 115-124
- PIETRI 1987a
Pietri Luce – « Rennes » in: Gauthier Nancy et Picard Jean-Charles (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle* "Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle", 5, "Province ecclésiastique de Tours", De Boccard, Paris, 1987a:
- PIETRI 1987b
Pietri Luce – « Nantes » in: Gauthier Nancy et Picard Jean-Charles (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle* "Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle", 5, "Province ecclésiastique de Tours", De Boccard, Paris, 1987b:
- PIETRI 1987c
Pietri Luce – « Angers » in: Gauthier Nancy et Picard Jean-Charles (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle* "Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle", 5, "Province ecclésiastique de Tours", De Boccard, Paris, 1987c: 67-81

- PIETRI 1994
Pietri Luce – « Grégoire et la perception de l'espace. Rapport introductif » in: Gauthier Nancy et Galinié Henri (dir.), *Grégoire de Tours et l'espace gaulois*, "Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*", 13, FERACF, Tours, 1994: 19-22
- PINIER 1911
Pinier Paul – « La première enceinte d'Angers », *Revue de l'Anjou*, 63, 6, 1911: 401-425
- PINIER 1914
Pinier Paul – « Deuxième note sur le rempart romain d'Angers », *Revue de l'Anjou*, 68, 1, 1914: 4-43
- PIRAULT, ROUAUD-ROUZÉ 1997
Pirault Lionel et Rouaud-Rouzé Isabelle – « La muraille gallo-romaine de Nantes », *303. Arts, recherches et créations*, 54, 1997: 12-25
- PIRENNE 1927
Pirenne Henri – *Les villes du Moyen Âge, essai d'histoire économique et sociale*, Lamertin, Bruxelles, 1927, 206 p.
- PITHON 2003
Pithon Martin – *Boulevard Gaston-Dumesnil (2^e tranche). Note complémentaire du rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, Angers, 2003,
- PITHON 2004a
Pithon Martin – *Angers. 28 avenue de la Blancheraie. Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, Angers, 2004a,
- PITHON 2004b
Pithon Martin – *Angers. 1 rue de Jussieu. Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, Angers, 2004b, 20 p.
- PITHON 2006a
Pithon Martin – « Données nouvelles sur la voirie antique de *Iuliomagus* (Angers) », *Bulletin de la Société des Études scientifiques de l'Anjou*, 20, 2006a: 27-34
- PITHON 2006b
Pithon Martin – *Angers. 21 boulevard du Maréchal-Foch. Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, Angers, 2006b, 15 p.
- PITHON 2007
Pithon Martin – *Angers. 12 rue des Filles-Dieu. Rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, Angers, 2007, 20 p.
- PITHON, CABOT, DUBILLOT *et al.* 2010
Pithon Martin, Cabot Élodie, Dubillot Xavier, Loiseau Christophe, Mortreau Maxime, Poupon Frédéric et Simon Laure – *Place Marengo, Angers (Maine-et-Loire). Rapport finale d'opération de fouille archéologique préventive*, INRAP, Angers, 2010, n.p.
- PITHON, CABOT, MORTREAU 2010
Pithon Martin, Cabot Élodie et Mortreau Maxime – *Rue Chaussée-Saint-Pierre, Angers (Maine-et-Loire). Rapport finale d'opération de fouille archéologique préventive*, INRAP, Angers, 2010, n.p.
- PITHON, DELOZE, MORTREAU *et al.* 2010
Pithon Martin, Deloze Valérie, Mortreau Maxime et Rubington Eleonore – *Angers, Maine-et-Loire. Première ligne de tramway. Rapport de diagnostic*, INRAP, Angers, 2010, 61 p.
- PLANCHENAULT 1903
Planchenaault Adrien (dir.) – *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers (actes du XI^e et du XII^e siècles) suivi de la vie de saint Silvestre et de l'invention de la sainte Croix, poème français du XII^e siècle*, "Documents historiques sur l'Anjou", 4, Germain & Grassin, Angers, 1903, XXIV-201 p.
- PLETTEAU 1874
Pletteau Théodore-Pierre – « Annales ecclésiastiques d'Anjou. L'évêque Eusèbe Brunon et Bérenger de Tours, archidiacre d'Angers (1047-1081) », *Revue de l'Anjou*, 13, 1874: 10-63
- PLETTEAU 1875a
Pletteau Théodore-Pierre – « Annales ecclésiastiques d'Anjou. Geoffroy de Mayenne (1094-1099), Geoffroy le Jeune, évêque d'Angers (1099-1101) », *Revue de l'Anjou*, 14, 1875a: 131-160
- PLETTEAU 1875b
Pletteau Théodore-Pierre – « Annales ecclésiastiques d'Anjou. Renaud de Martigné, évêque d'Angers (1101-1125) », *Revue de l'Anjou*, 15, 1875b: 1-25 et 135-164
- PLETTEAU 1875c
Pletteau Théodore-Pierre – « Annales ecclésiastiques d'Anjou. Geoffroy de Tours, évêque d'Angers (1081-1093) », *Revue de l'Anjou*, 14, 1875c: 74-102
- PLETTEAU 1876
Pletteau Théodore-Pierre – « Annales ecclésiastiques d'Anjou. Guillaume de Beaufort, évêque d'Angers (1202-1240) », *Revue de l'Anjou*, 17, 1876: 144-180
- PORT 1861

Port Célestin – « Notice sommaire de l'hôtel de Pincé dit hôtel d'Anjou », *Revue de l'Anjou*, 3, 1, 1861: 27-33

PORT 1870

Port Célestin – *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique sur cet Hôtel-Dieu*, J.-B. Dumoulin, Paris, 1870, 96-CLXXXVIII.

PORT 1876-1965

Port Célestin – *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou*, Lemesle, Dumoulin, Angers-Paris, 1876-1965,

PORT 1879a

Port Célestin – « Questions angevines : l'hymne *Gloria, laus* », *Revue de l'Anjou*, 22, 1879a: 1-13

PORT 1879b

Port Célestin – « Questions angevines », *Revue de l'Anjou*, 1879b: 130-136

PORT 1879c

Port Célestin – « Encore l'hymne *Gloria, laus*. Réponse à Dom Chamard », *Revue de l'Anjou*, 22, 1879c: 125-140

POUILLE 2008

Pouille Dominique – « La ville antique : état des connaissances » *in*: Pouille Dominique (*dir.*), *Rennes antique*, "Archéologie et culture", Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008: 39-88

PRÉVOT 2003

Prévot Françoise – « La cathédrale et la ville en Gaule dans l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge », *Histoire urbaine*, 7, « Cathédrale », 2003: 17-36

PRIGENT, HUNOT 2006

Prigent Daniel et Hunot Jean-Yves – « Saint-Martin d'Angers : des premières basiliques au site d'interprétation », 303. *Arts, recherches et créations*, 91, 2006: 18-33

PROVOST 1977

Provost Michel – *Recherches sur Angers à l'époque gallo-romaine*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Nantes, 1977, 574 p.

PROVOST 1978a

Provost Michel – « Thermes de l'Esvière », *Andes (Angers association départementale d'intervention archéologique)*, 1978a: 16 p

PROVOST 1978b

Provost Michel – « Les portes et les tours de l'enceinte gallo-romaine d'Angers » *in*: (*dir.*), *Travaux militaires en Gaule romaine et dans les provinces du nord-ouest*, "Caesarodunum", 28, Total Archéologie, Tours, 1978b, 1: 227-242

PROVOST 1988a

Provost Michel – « Orléans » *in*: Provost Michel (*dir.*), *Carte archéologique de la Gaule, Le Loiret*, "Carte archéologique de la Gaule", 45, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1988a: 83-126

PROVOST 1988b

Provost Michel – « Angers » *in*: Provost Michel (*dir.*), *Carte archéologique de la Gaule, Maine-et-Loire*, "Carte archéologique de la Gaule", 49, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1988b: 87-130

PROVOST 1988c

Provost Michel – *Le Maine-et-Loire. 49*, "Carte archéologique de la Gaule", 49, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1988c, 173 p.

QUERU 2007

Queru Marie – *La formation du tissu urbain autour des établissements religieux suburbains au haut Moyen Âge : l'exemple de Saint-Remi de Reims (5^e-10^e s.)*, mémoire de Master 2 « Sciences de l'Homme et de la Société » mention Sciences historiques spécialité Archéologie, Université de Tours, 2007, 87 p.

RENARD 1998

Renard Christine – *Les habitants des cités et leurs morts dans les provinces ecclésiastiques de Sens, Tours et Rouen (IV^e-XII^e siècles)*. "L'entrée des morts en ville", maîtrise d'histoire, Université François-Rabelais, 1998, 2 vol.

RENOUX 1994

Renoux Annie – « Les manifestations de la puissance publique : enceintes, palais et châteaux. Rapport introductif » *in*: Demolon Pierre, Galinié Henri et Verhaegue Frans (*dir.*), *Archéologie des villes dans le nord-ouest de l'Europe (VII^e-XIII^e siècles)*. *Actes du IV^e congrès international d'archéologie médiévale de Douai de 1991*, "Archaeologia Duacensis. Sciences de la ville", Société archéologique de Douai, Douai, 1994: 61-82

RENOUX 1995

Renoux Annie – « Palais épiscopaux des diocèses de Normandie, du Mans et d'Angers (XI^e-XIII^e siècles). État de la question » *in*: Bouet Pierre et Neveux François (*dir.*), *Les évêques normands du XI^e siècle*. *Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 30 septembre-3 octobre 1993*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 1995: 173-204

- REYNAUD 1998
Reynaud Jean-François – *Lugdunum christianum. Lyon du 4^e au 8^e siècles : topographie, nécropoles et édifices religieux*, "Documents d'archéologie française", 69, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1998, 288 p.
- ROBERT, COMTE, CHAUMOT *et al.* 1997
Robert Pascal, Comte François, Chaumot Frédéric, Cussonneau Christian et Davy Christian – *Saint-Lazare : histoire d'une léproserie et d'un faubourg d'Angers (XII^e-XVIII^e s.)*, ARDA, Angers, 1997, 52 p.
- ROBINEAU, GUILLEUX 1988
Robineau Évelyne et Guilleux Joseph – « L'enceinte gallo-romaine de la ville du Mans », *303. Arts, recherches et créations*, 17, 1988: 42-53
- RODIER 2000
Rodier Xavier – « Le système d'information géographique ToToPI », *Les petits cahiers d'Anatole*, 4, 2000: 1-14
- RODIER, GALINIÉ 2006
Rodier Xavier et Galinié Henri – « Figurer l'espace/temps de Tours pré-industriel : essai de chronochorématique urbaine », *M@ppemonde*, 83, 3, 2006: 1-15
- RODIER, SALIGNY 2007
Rodier Xavier et Saligny Laure – « Modélisation des objets urbains pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée » *in*: Batton-Hubert Mireille, Joliveau Thierry et Lardon S. (*dir.*), *SAGÉO 2007. Rencontres internationales Géomatique et Territoire, "Aménagement du territoire"*, AgroParisTech-ENGREF, Clermont-Ferrand, 2007: 1-24
- RODIER, SALIGNY 2008
Rodier Xavier et Saligny Laure – « Social Features, Spatial Features and Temporal Features: An Urban Archaeological Data Model » *in*: Posluschny Axel, Lambers Karsten et Herzog Irmela (*dir.*), *Layers of Perception. Proceedings of the 35th International Conference on Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology (CAA). Berlin, Germany, April 2-6, 2007*, Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn, 2008: 1-8
- RODIER, SALIGNY, LEFEBVRE *et al.* 2010
Rodier Xavier, Saligny Laure, Lefebvre Bastien et Pouliot Jacynthe – « ToToPI (Topographie de Tours Pré-Industriel), a GIS for understanding urban dynamics based on the OH_FET model (Social Use, Space and Time) » *in*: Fricher B., Crawford J. et D. Koler (*dir.*), *"Making History Interactive"*, *Computer Application and Quantitative Methods in Archaeology (CAA), Proceedings of the 37th International Conference, Williamsburg, Virginia, USA, March 22-26, 2009*, "BAR International Series", 2079, Archeopress, Oxford, 2010: 337-349
- RODIER à paraître
Rodier Xavier – « La ville multiple », *M@ppemonde*, 100, 4-2010, à paraître:
- ROGERS 1972
Rogers Alan – « Parish boundaries and urban history: two case studies », *Journal of the British Archaeological Association*, 3rd series, 35, 1972: 46-64
- RONDEAU 1918
Rondeau Édouard – « L'hôtel Haute-Mule (XII^e-XX^e siècles) », *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5, XXII, 1918: 83-130
- RONDEAU 1877-1878
Rondeau Louis – « Saint-Michel-du-Tertre d'Angers », *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 3, XX, 1877-1878: 97-183
- RONDEAU 1891
Rondeau Louis – *Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre d'Angers*, Lachèse & Dolbeau, Angers, 1891, 514 p.
- ROUCHE 1997
Rouche Michel – « Entre *civitas* et *sedes regni* : Grégoire de Tours et les espaces politiques de son temps » *in*: Gauthier Nancy et Galinié Henri (*dir.*), *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international de Tours, 3-5 novembre 1994*, "Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*", 13, FÉRAF, Tours, 1997: 179-184
- SAILLOT 1998
Saillet Jacques – *Histoire, et histoires, des rues d'Angers à travers les âges*, Paquereau, Angers, 1998, 555 p.
- SAINT-DENIS 1999
Saint-Denis Alain – « La topographie de l'espace urbain médiéval, sources et méthodes », *Revue Archéologique de Picardie*, numéro spécial 16, « Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie », 1999: 35-40
- SAINT-DENIS 2006
Saint-Denis Alain – « L'église et l'espace urbain dans une ville de commune du nord du royaume de France aux XII^e et XIII^e siècles. L'exemple de Laon » *in*: Boudon Jacques-Olivier et Thelamon Françoise (*dir.*), *Les*

chrétiens dans la ville, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Rouen, 2006: 199-223

SAMARAN, NORTIER 1979

Samaran Charles et Nortier Michel (dir.) – *Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France. 4, Années du règne XXXVII à XLIV*, "Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France", 4, 1979, 525 p.

SEIGNE 2007a

Seigne Jacques – « Les trois temps de l'amphithéâtre antique » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007a: 238-246

SEIGNE 2007b

Seigne Jacques – « La fortification de la ville au Bas Empire, de l'amphithéâtre-forteresse au *castrum* » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007b: 247-255

SEIGNE 2007c

Seigne Jacques – « La fortification de la ville au 4^e siècle : un nouveau plan d'urbanisme » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007c: 359-361

SEIGNE 2007d

Seigne Jacques – « Le plan d'urbanisme de la ville ouverte » in: Galinié Henri (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 30, FÉRACF, Tours, 2007d: 326-328

SIMON 2007

Simon Gaël – *Vendôme (Loir-et-Cher) du 11^e au 19^e s. : étude préliminaire de la topographie historique par la mise en place d'un Système d'Information Géographique*, mémoire de Master 2 « Sciences de l'Homme et de la Société » mention Sciences historiques spécialité Archéologie, Université de Tours, 2007, 62 p.

SIMON à paraître

Simon Gaël – « Étude de cas : Vendôme (Maine-et-Loire) du 6^e s. au 21^e s. », *M@ppemonde*, 100, 4-2010, à paraître:

SIRAUDEAU 1973-1974

Siraudeau Jean – *Angers. 14 rue Delaâge. Rapport de fouilles*, DRAH, Nantes, 1973-1974, 46 p.

SIRAUDEAU 1976

Siraudeau Jean – *Angers. 14 rue Delaâge. Rapport de fouilles*, DRAH, Nantes, 1976,

SLATER 1990

Slater Terry R. (dir.) – *The Built Form of Western Cities. Essays for M. R. G. Conzen on the occasion of his eightieth birthday*, Leicester University Press, Leicester, 1990, 445 p.

THÉRY 1990

Théry Hervé – « Chronochorèmes et paléochorèmes : la dimension temporelle dans la modélisation graphique » in: André Yves, Bailly André, Clary Maryse, Ferras Robert et Guérin Jean-Paul (dir.), *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Anthropos/Reclus, Paris/Montpellier, 1990: 41-61

THORODE 1773-1897

Thorode Louis-Michel – *Notice de la ville d'Angers*, Germain & Grassin, Angers, 1773-1897, XX-394 p.

TREFFORT 2010

Treffort Cécile – « Un témoin de la vie politique et culturelle carolingienne à Angers. L'épithaphe sur ardoise de l'abbé Ato († 835) » in: Prigent Daniel et Tonnerre Noël-Yves (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010: 217-228

TROADEC 1992

Troadec Jacques – « Bourges » in: Provost Michel, Chevrot Jean-François et Troadec Jacques (dir.), *Carte archéologique de la Gaule, Maine-et-Loire*, 18, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1992: 75-100

TUTEN 2001

Tuten Belle Stoddard – « Politics, Holiness and Property in Angers, 1080-1130 », *French Historical Studies*, 24, 4, 2001: 601-619

URSEAU 1908

Urseau Charles (dir.) – *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, "Documents historiques sur l'Anjou", 5, Germain & Grassin, Picard, Angers-Paris, 1908, LXV-517 p.

URSEAU 1915-1916

Urseau Charles – « Les ordres de Malte, du Temple et de Saint-Lazare en Anjou », *L'Anjou historique*, 16, 1915-1916: 334-343

UZUREAU 1904

UZUREAU François-Constant – « Le fondateur de l'Hôtel-Dieu d'Angers », *Andegaviana*, 1, 1904: 243-247

UZUREAU 1911

UZUREAU François-Constant – « Les cryptes du diocèse d'Angers », *Andegaviana*, 13, 1911: 321-328

UZUREAU 1918

UZUREAU François-Constant – « Fondation de l'abbaye du Ronceray à Angers (1028) », *Andegaviana*, 20, 1918: 225-231

UZUREAU 1925

UZUREAU François-Constant – « La paroisse Sainte-Croix », *L'Anjou historique*, 25, 1925: 65-69

UZUREAU 1930

UZUREAU François-Constant – « Le IX^e centenaire de l'abbaye du Ronceray à Angers », *Andegaviana*, 29, 1930: 87-95

UZUREAU 1933

UZUREAU François-Constant – « Fondation de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers », *Andegaviana*, 29, 1933: 301-306

UZUREAU 1934

UZUREAU François-Constant – « Le chapitre de Saint-Laud en 1234 », *L'Anjou historique*, 34, 1934: 210-214

VIRÉ 1998

VIRÉ Marc – *Angers. 6 & 8 boulevard Daviers et 5 & 9 boulevard Mirault. Rapport de fouilles*, AFAN, Angers, 1998, n.p.

WEBER 1922-1971

WEBER Max – *Économie et société*, "Recherches et sciences humaines", 27, Plon, Paris, 1922-1971, 651 p.

ZADORA-RIO 1979

ZADORA-RIO Élisabeth – « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou aux XI^e-XII^e siècles », *Flaran*, 1, « Châteaux et peuplement en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle », 1979: 173-179

ZADORA-RIO 1984

ZADORA-RIO Élisabeth – « Les cimetières habités en Anjou aux XI^e et XII^e siècles » in: (*dir.*), *Actes du 105^e congrès national des sociétés savantes, Caen, 1980, archéologie*, CTHS, Paris, 1984: 319-329

ZADORA-RIO 2003

ZADORA-RIO Élisabeth – « Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie » in: Gauthiez Bernard, Zadora-Rio Élisabeth et Galinié Henri (*dir.*), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, "Perspectives Villes et Territoires", 5, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, 1: 13-27

ZADORA-RIO, GAUTHIEZ 2003

ZADORA-RIO Élisabeth et Gauthiez Bernard – « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? » in: Gauthiez Bernard, Zadora-Rio Élisabeth et Galinié Henri (*dir.*), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, "Perspectives Villes et Territoires", 5, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, 2003, 1: 299-348

ZADORA-RIO 2005

ZADORA-RIO Élisabeth – « Territoires paroissiaux et construction de l'espace vernaculaire », *Médiévales*, 49, « La paroisse », 2005: 105-120

ZADORA-RIO 2008

ZADORA-RIO Élisabeth (*dir.*) – *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*, "Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France", 34, FÉRAC, Tours, 2008, 303 p.

ZEUMER 1886

ZEUMER Karl – « Formulae merowingici et karolini aevi » in: Zeumer Karl (*dir.*), *Monumenta Germaniae Historiae, Formulae*, Deutsches Institut für Erforschung des Mittelalters, Hanovre, 1886: 1-25

Benjamin LEFÈVRE

La fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e siècle

Résumé

L'objectif de ce travail est de déterminer les processus à l'œuvre dans le développement d'Angers sur une période s'étendant de l'édification de l'enceinte de la Cité au tournant des 3^e – 4^e s. jusqu'à l'édification d'une nouvelle enceinte au milieu du 13^e s. Trois approches ont été retenues. La première est une analyse de certains aspects de la topographie historique : morphologie parcellaire, réseaux viaires, quartiers à dominante ecclésiastique et funéraire. À partir de la documentation historique, matérielle comme écrite, la deuxième approche s'intéresse aux territoires en tant que tels : *civitas*, *urbs*, *suburbium*, *burgus* et *parrochia*. Tous se rapportent à tout ou partie de la ville, fractions de l'espace urbain autonomisées par certains groupes sociaux en fonction de besoins propres. La dernière approche traite des relations mettant en jeu les acteurs et leurs territoires à travers la manière dont ceux-ci appréhendent et mobilisent leur espace, considérant que leurs actions traduisent leurs représentations spatiales. Un chapitre conclusif de modélisation chrono-chorématique mobilise l'ensemble des informations traitées et des conclusions avancées et met en évidence les structures sous-jacentes de l'agglomération.

Mots-clés : analyse spatiale, analyse textuelle, Angers, Antiquité tardive, fabrique urbaine, modélisation chrono-chorématique, Moyen Âge, territoires urbains, tissu urbain.

Abstract

The purpose of this work is to study the urban fabric of Angers from the building of the city walls at the end of the 3rd century until the building of a larger enclosure by the middle of the 13th century. Three main lines were followed. The first one is an analysis based on some aspects of historical topography: morphology of the plots, street patterns, ecclesiastical and funerary areas. The second one deals with various territories: *civitas*, *urbs*, *suburbium*, *burgus* and *parrochia*. All of them relate to parts of the town which get some kind of autonomy through the needs of various groups of people. The last aspect deals with the relations between the social groups and their territories through the way the first ones conceive their space, assuming actions express spatial representations. A conclusive chapter offers a chrono-chorematic modelling based on all the information and the previous conclusions, which brings out the underlying structures of the town.

Keywords : Angers, chrono-chorematic modelling, Late Antiquity, Middle Ages, spatial analysis, textual analysis, urban fabric, urban territories, urban tissue.